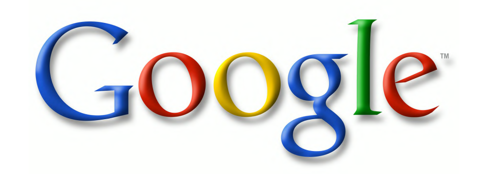
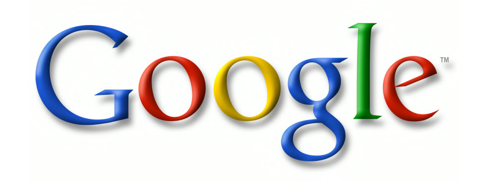
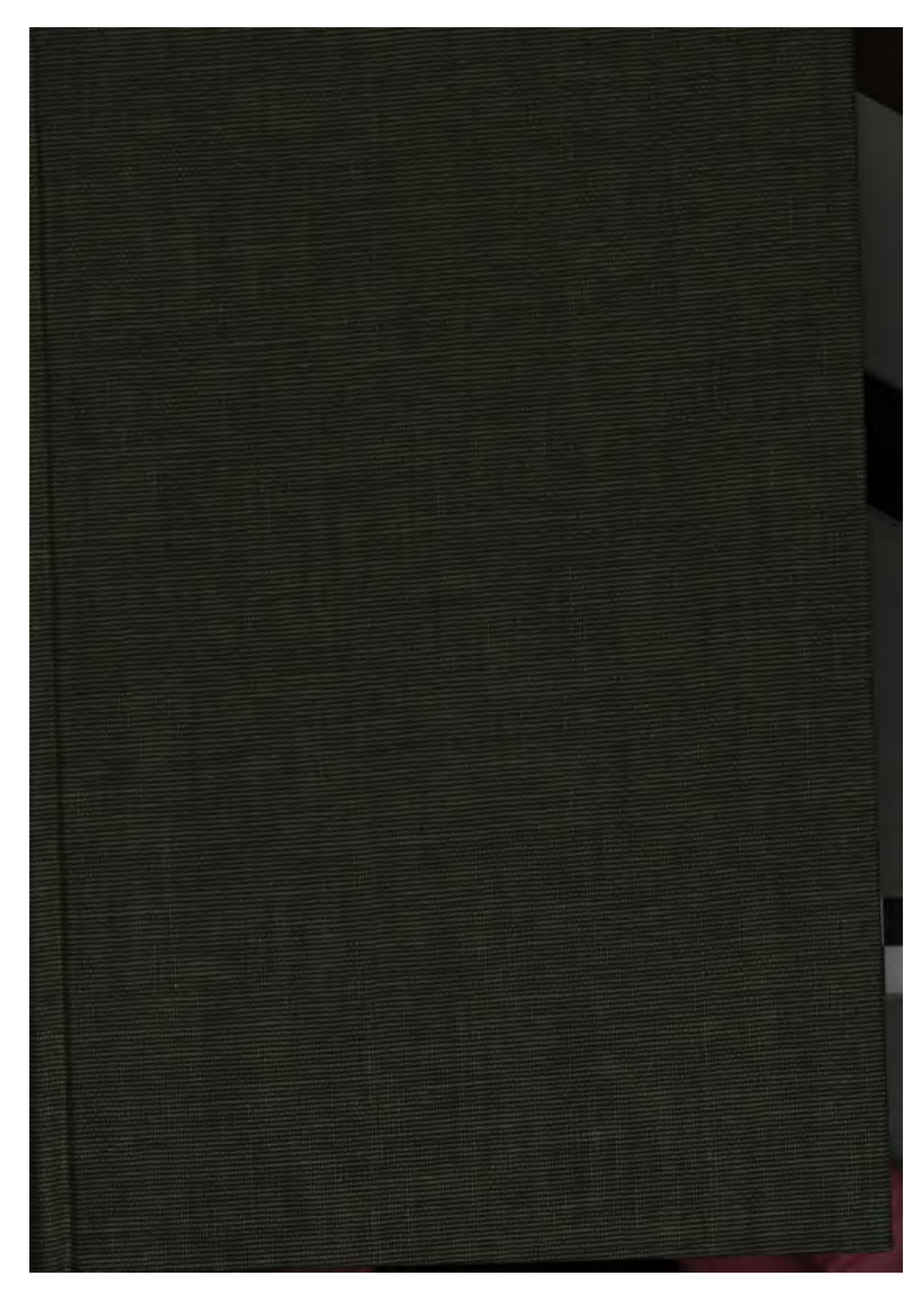






HISTOIRE

DE NANTES.

CET OUVRAGE SE TROUVE :

A Nantes, à la librairie de Prosper SEBIRE, place du Pilori.

A Paris, chez Isidore PESRON, libraire, rue pavée S.t-André-des-Arcs, 13;
MAISON, libraire, quai des Augustins, 29;
BELLIZARD, DUFOUR et C.ie, libraires, rue de Verneuil, 1.

A Angers, COSNIER et LACHÈSE, imprimeurs-libraires;
LAUNAY-GAGNOT, *id.*
Victor PAVIE, *id.*

A Rennes, MOLLIEX, libraire, rue Royale.

A Saint-Pétersbourg, BELLIZARD, DUFOUR et C.ie, libraires.

A Londres, BOSSANGE, BARTHÈS et LOWELL, libraires.

DE L'IMPRIMERIE DE CAMILLE MELLINET, A NANTES.

HISTOIRE

DE NANTES

PAR M. A. GUÉPIN,

DOCTEUR-MÉDECIN.

SECONDE ÉDITION

AVEC DESSINS DE M. HAWKE

ET DEUX PLANS.



NANTES.

PROSPER SEBIRE, LIBRAIRE. — C. MELLINET, IMPRIMEUR,

ÉDITEURS.

—

1839.

INTRODUCTION

A L'HISTOIRE DE NANTES.

Nous rejetons avec dédain l'enseignement du passé. Il semble que notre jeune expérience ne puisse rien apprendre en lisant l'histoire de nos aïeux; et cependant les questions qui s'agitent sont toujours les mêmes et n'ont changé que de forme. Les Pères de l'église ont discuté toute la morale : leurs écrits renferment des dogmes éprouvés que vérifie la science physiologique, et contre lesquels se briseront les ardeurs réformatrices de nos romanciers. — Lorsque Abeilard et son maître disputaient sur les universaux, Abeilard était spiritualiste, et son maître panthéiste. Comme protestation contre l'art grec, le moyen-âge a laissé dans cette ville, ses maisons et ses sculptures en bois, ses dentelles de pierre, la façade

intérieure du château, la psallette, la maison des sœurs de Saint-Vincent-de-Paule, le tombeau des Carmes et la cathédrale de Saint-Pierre.

Les costumes depuis le X.ᵉ jusqu'au XVII.ᵉ siècle, semblent avoir été constamment étudiés par des artistes de talent : alors le cérémonial des réunions publiques était réglé d'avance avec le plus grand soin, de manière à mettre d'accord les opinions du temps et les exigences du bon goût.

Les élections du clergé par le peuple, l'élection directe des maires, des échevins, des membres de la chambre et du tribunal de commerce, ont été faites sans conteste pendant des siècles avant que l'on se fût occupé de prouver dans les assemblées législatives du pays, qu'il vaut mieux que les intérêts privés d'une ville soient confiés de loin par le pouvoir à des élus, qu'il ne connaît souvent pas, et qui n'ont parfois d'autres titres que leur plus grande habileté dans l'intrigue.

Le passé nous donne encore sur le paupérisme, sur la question des salaires, sur le maximum, sur les maîtrises et la concurrence, des renseignements précieux qui servent à résoudre les plus graves problèmes de notre époque.

Lorsque en 1831 j'écrivais l'*Histoire des Progrès de Nantes*, ces dernières questions étaient palpitantes, et mon livre s'en ressentit; forcé par l'éditeur de resserrer mon étude en 360 pages grand in-18, je m'occupai presque exclusivement de la vie politique et commerciale de nos pères, laissant le reste dans l'ombre. Plus libre cette fois, j'essaie de compléter mon œuvre, en ajoutant aux faits que j'avais recueillis une foule de détails sur la vie intime, les coutumes, les costumes, les œuvres d'art et les mœurs de chaque siècle, détails que quatre années d'études m'ont permis de réunir. Un habile artiste, M. Hawke, m'est venu en aide, et sa pointe d'acier, si facile et si fidèle, a reproduit sur le cuivre tout ce que notre ville possède de curieux. Grâce à lui, de nombreuses gravures enrichiront un texte parfois trop aride, et délasseront le lecteur par un enseignement d'une autre forme.

Cet ouvrage, on le voit suffisamment par ce qui précède, n'est point une spéculation : le dessinateur et les éditeurs qui me prêtent leur concours, ont compris comme moi qu'une grande cité ne doit point marcher vers l'avenir si peu connu qui nous est réservé, sans avoir recueilli tous les restes des civilisations passées, comme

autant de débris sacrés, sans avoir rassemblé tous les enseignements que fournit son histoire pour guider ses pas dans la voie qu'elle s'est tracée. — Nous voulions aussi que cette ville, qui a pris une initiative si honorable sous le rapport des améliorations réellement sociales, fût encore la première à compléter ses archives et à donner un exemple qui ne sera pas infructueux, puisque aujourd'hui même M. Hawke s'occupe de graver les monuments de l'Anjou pour une histoire locale, dont la publication suivra de près la nôtre.

Nantes a une grande mission à remplir : placée au centre des départements de l'Ouest, cette ville est la plus populeuse de toutes celles que baigne la Loire ; son fleuve, ses rivières, les routes nombreuses qui viennent y aboutir, ses relations commerciales, son ardeur patiente et laborieuse, lui donnent un rôle spécial, une influence de position, dont l'importance marche en croissant. — Mon but sera rempli, si ce livre peut y déterminer de nouveaux progrès.

HISTOIRE

DE NANTES.

ORIGINE DE LA VILLE DE NANTES. — INVASION DES ROMAINS. — DOMINATION ROMAINE.

L'ORIGINE de la ville de Nantes se perd dans la nuit des temps. La chronique du moyen-âge, si audacieuse dans ses suppositions, a pu admettre, pour flatter l'orgueil de nos pères, que nous descendions en ligne directe des Troyens, ou de ces Samnites dont le courage balança si long-temps la fortune de Rome ; mais de pareilles assertions ne supportent pas l'examen. Nous ne croyons pas non plus que l'association d'hommes dont nous écrivons l'histoire, doive son origine à Japhet, fils de Noë, et son nom à un roi Namnès qui aurait gouverné les Gaules un peu après le temps où Saturne régnait en Italie.

Quel que soit notre désir de soulever le voile qui nous dérobe la naissance et même toute l'enfance de notre ville, nous ne pouvons y réussir. Les premiers Gaulois qui vinrent dans nos contrées y trouvèrent-ils une race autochthone, ou des solitudes ignorées des hommes? Nous ne savons. Mais tout nous porte à penser qu'ils appartenaient à la famille des Gaëls, et que leurs descendants habitent encore la majeure partie de l'ancien comté nantais. Les bords de la mer et des fleuves, la lisière des forêts, les lieux où ils pouvaient vivre de leur chasse et de leur pêche, furent sans doute ceux où ils établirent leurs premiers hameaux. Ce serait, par suite, aux circonstances favorables de sa position que Nantes devrait son origine.

Si l'on tient compte des travaux d'art et des modifications lentes qui ont changé peu à peu la topographie de notre ville, l'on arrive assez facilement à comprendre la situation de la cité gauloise, pauvre bourgade habitée par une race forte et guerrière, mais peu remuante, dont Duguesclin nous offre l'un des beaux types.

Supposez que le canal Saint-Félix n'existe pas, que la prairie de Mauves se continue avec la prairie de la Madeleine, que le Seil seul sépare cette prairie du Port-Maillard, et qu'il mêle ses eaux à la rivière d'Erdre, près le pont de la Poissonnerie; remplacez les rues d'Orléans, Saint-Nicolas, de la Casserie, de la Barillerie et leurs voisines, par l'ancienne prairie d'Anian; supposez la lisière d'une forêt sur l'emplacement du cimetière de Miséricorde; supprimez, par la pensée, l'Ile-Feydeau, et rétablissez autour de l'ancienne Motte, aujourd'hui Cours Saint-Pierre, quelques huttes de demi-sauvages, habitées par des hommes musculeux à tête tout-à-fait ronde, peu entreprenants, peu inventifs, mais braves, persévérants, doués d'un grand sang-froid, et vous pourrez ainsi vous rendre compte de la ville de nos aïeux.

Quant à ses institutions et à ses mœurs, rien ne nous permet de les décrire; l'histoire n'a même que des données fort vagues sur les autres races qui entouraient les Gaëls dans l'ouest de la France. L'on est porté à supposer, en étudiant dans nos contrées la masse de la population des campagnes, qu'ils étaient bornés au nord par des Kimri; à l'ouest, au midi et même un peu à l'est, par des Ibères. Mais qui oserait donner comme vérité absolue les suppositions d'une science aussi peu avancée que l'anthropologie, quelle que soit d'ailleurs la différence qui existe au physique et au moral entre les habi-

tants des campagnes voisines de Nantes, les Normands, les plus rapprochés et les hommes en général petits, mais vifs et alertes, dont la langue, en s'éteignant, a laissé un si grand nombre de noms terminés par la désinence *ac* dans quelques cantons de la Bretagne ?

L'on aurait tort de croire avec J.-B. Huet que, lors de l'invasion de César dans les Gaules, nos pères vivaient en paix au sein d'une tranquillité profonde, et que les Romains ne parurent dans leurs contrées que pour corrompre leurs mœurs innocentes. Il est plus probable, au contraire, comme l'indiquent les commentaires du conquérant romain, que les diverses peuplades qui habitaient notre patrie, entretenaient entre elles des hostilités que les Druides seuls avaient le pouvoir de calmer. Quoi qu'il en soit, les chefs gaulois furent vaincus, et les Romains prirent leur place. Une domination succéda à une autre domination, sans que, pour le peuple, il y eût de changements. Les indigènes devinrent les colons des terres qu'ils cultivaient; c'est-à-dire que la loi romaine les distingua des esclaves, en leur permettant de servir dans les armées, en leur permettant encore d'avoir un pécule transmissible à leurs enfants. Du reste, elle les lia au sol, avec lequel seulement on avait le droit de les vendre et de les acheter. Ils étaient tenus de payer à leurs propriétaires une rente fixe, et à l'État une rente variable suivant ses besoins.

Cependant, une partie des Gaulois fut réduite en esclavage. Dans le pays des Venètes, comme dans plusieurs autres, César se vengea des difficultés de la conquête, en faisant vendre à l'encan la peuplade vaincue, dans le but de la punir d'avoir cherché à recouvrer sa nationalité. Les motifs ne lui manquent point pour expliquer et justifier cette odieuse conduite: d'une part, il se représente comme un civilisateur et comme un conquérant pacificateur; de l'autre, il nous montre, dans les peuplades qu'il avait subjuguées par la force de ses armes et soumises contre leur gré au joug de Rome, des rebelles véritables qui oubliaient les plus saintes lois de la justice, en cherchant à reconquérir leurs droits et leurs libertés!

A la suite de l'invasion romaine, les arts perfectionnés de l'Italie s'introduisirent librement dans toutes les Gaules. Aussi Nantes, dont le nom en celtique désigne une ville placée sur un fleuve, et dont l'admirable position commerciale justifiait cette dénomination, devint bientôt l'entrepôt d'un grand commerce avec la Bretagne insulaire, et peut-être même avec la petite Bretagne, dont elle tirait une grande

quantité de métaux qui remontaient la Loire pour gagner la capitale du monde connu.

Les Romains, comme on le voit, n'apportèrent dans notre patrie ni la liberté, ni par suite, la véritable civilisation; mais ils y introduisirent leur corruption et le despotisme de l'aristocratie, dans l'unique but de bien exploiter le pays à leur profit. Les transactions, pour s'établir, ne demandent que de l'ordre et de la stabilité; la liberté du peuple n'est aucunement pour elles une condition d'existence, aussi les institutions romaines eurent bientôt créé dans notre contrée un mouvement commercial inconnu jusque-là, et des communications qui seront toujours citées comme un modèle en ce genre.

Sous l'influence des innovations qui, chaque jour, étendaient leur empire, la bourgade gauloise, habitée par les Namnètes, oublia ses mœurs nationales pour s'habiller à la romaine: il nous reste fort peu de monuments qui appuient cette opinion; cependant nous savons, par les nombreuses recherches qui ont été faites à ce sujet, et surtout par les fouilles de l'architecte Fournier, que notre ville a eu un grand nombre d'habitations romaines sur la pointe de l'angle formé autrefois par le Seil et l'Erdre.

Sur l'emplacement d'une salle voûtée, détruite lors de la construction de la porte Saint-Pierre, salle qui était longue de 50 pieds et large de 25, on a trouvé des inscriptions que nous reproduisons par la gravure, et qui nous paraissent suffisantes pour établir que, sous la domination romaine, Nantes possédait une bourse et un tribunal de commerce (1); mais la ville avait encore, à cette époque, d'autres monuments. Des fouilles, dans la rue actuelle du Port-Maillard, ont fait découvrir des colonnes de granit d'un seul bloc, d'après lesquelles Fournier a rétabli le temple dont nous donnons le dessin.

---

(1) Nous adoptons, pour ces inscriptions, la traduction suivante:

Au dieu Volianus, pour la conservation du port et des navires de la Loire.

Lucius Martinius et Lucelius Genialis ont concédé aux habitants du port cette salle de change et ce portique consacré aux divinités de l'empire et au dieu Volianus.

Avec l'argent qui leur a été fourni à cet effet, Marcus Gemellus Secondus et Caius Sedatus Florus, syndics des habitants du port, ont établi ce tribunal de commerce sous la protection des dieux de l'empire et du dieu Volianus.





DEO
PRO
VIC



Ancien Temple, Rue du Port-Maillard, à Nantes.
(Rétablissement d'après les fouilles.)

Ce temple était parallèle au Port-Maillard, et, par suite, perpendiculaire à la rue de ce nom, qui a été bâtie sur ses ruines. Ses colonnes avaient au milieu, 98 centimètres de diamètre ; leur longueur était de 7 m. 15 c. Une médaille, trouvée dans les fondations, indique l'époque de la construction, et la fait remonter au régne de Néron, dont elle représente le buste d'un côté, tandis que, sur le revers, il y a un génie.

La rue de la Commune, celle du Moulin et un grand nombre d'autres ont encore présenté des preuves incontestables de l'importance de Nantes du I.er au V.e siècle. Des médailles de Néron, de Claude, de Tibère, de César Auguste, de Commode, de Trajan, de Faustine, de Nerva, de Maximien, d'Agrippine, de Galba, de Vespasien, de Domitien, d'Adrien, de Sabine, de Titus Antoninus, de Flavius Constantius, de Claudius Constantius, trouvées successivement dans des fouilles diverses ; des inscriptions sur lesquelles on lit les noms de Flavius Constantius et de Nerva ; des ruines importantes, découvertes près du cimetière de Miséricorde, viennent à l'appui de ce qui précède. Quelques antiquaires ont même avancé que les anciennes églises de Saint-Nicolas, de Saint-Laurent, de Saint-Saturnin, et la première cathédrale, n'étaient autre chose que des temples païens, dont les progrès du christianisme avaient changé la destination. Malheureusement ces églises ont été remplacées par des constructions religieuses plus modernes, qui ne permettent point de juger en dernier ressort de la valeur de ces assertions qui sont, du reste, infirmées par nos chroniques.

Quelques souvenirs traditionnels de la domination romaine ont traversé les siècles et se sont conservés à Nantes jusqu'à nos jours. Ce sont : la première prédication du christianisme dans nos contrées, le martyre des saints Donatien et Rogatien, et l'érection du premier temple chrétien.

Ce fut vers 275 que Saint-Clair vint dans notre ville annoncer la parole nouvelle. Jeune, instruit, d'une naissance distinguée, il se livra avec ardeur aux travaux apostoliques et réussit à convertir à sa foi deux jeunes frères qui appartenaient à une famille romaine puissante : c'étaient Saint-Donatien et Saint-Rogatien ; mais, forcé, par les persécutions du pouvoir, de chercher un refuge ailleurs, il se sauva dans le diocèse de Vannes, où il mourut au bourg de Reguigni. Accusés d'être des chrétiens, par le peuple qui demandait leurs têtes, Saint-Donatien et Saint-Rogatien ne crurent pas devoir,

comme l'avaient fait Saint-Clair et son diacre Adeodat, chercher leur salut dans la fuite. — La haine violente des Romains contre le christianisme se comprend facilement, quand on songe qu'ils ne formaient point la masse du peuple, qu'ils étaient tous propriétaires de colons et d'esclaves, et que le christianisme, en prêchant la liberté, l'égalité spirituelle, et surtout la fraternité, attaquait directement les fondements de la propriété telle qu'elle était alors constituée. Ce fut donc beaucoup moins comme adorateurs d'un seul Dieu, qu'en qualité de chrétiens, de réformateurs, tendant par leurs doctrines à bouleverser l'ordre social par l'abolition de l'esclavage, que Saint-Donatien et Saint-Rogatien furent persécutés. Le gouverneur de Nantes fit d'abord venir Donatien, l'aîné des deux frères, et le regardant avec colère : « Comment osez-vous, s'écria-t-il, paraitre » devant moi sans trembler, vous méritez les plus terribles châti- » ments, et vous allez les éprouver. Ingrat envers les dieux, rebelle aux » ordres des empereurs ; séditieux, perturbateur du repos public, » vous répandez dans le peuple des opinions dangereuses. » Donatien lui répondit avec modestie, mais sans faiblesse. Le gouverneur ne fut pas plus heureux auprès du jeune Rogatien. Avant de les faire conduire au supplice, il essaya cependant de nouveau d'ébranler leur résolution ; mais les deux frères montrèrent la plus grande fermeté. Après avoir tenté, mais en vain, l'effet de la torture, le gouverneur les fit mettre à mort. On pense que les croix qui se trouvent près du séminaire, sont placées sur le lieu même où ils subirent le martyre.

Ennius, second évêque de Nantes, si toutefois l'on accorde à Saint-Clair le titre de premier évêque, profita des édits de l'empereur Constantin qui permettaient la construction des églises chrétiennes, pour élever dans notre ville le premier temple catholique. Il se pourrait que l'église actuelle de Saint-Similien, dans laquelle on a trouvé encore, il y a quelques années, des briques romaines et d'autres signes de la plus haute antiquité, soit construite sur l'emplacement même du temple chrétien bâti par Ennius.

Sous le même évêque, les fidèles élevèrent une église sur le lieu de la sépulture de Saint-Donatien et de Saint-Rogatien, dans laquelle leurs reliques ont été honorées pendant plusieurs siècles. A sa mort, Saint-Similien lui succéda. Travers fixe à 330 l'époque de son épiscopat. La tradition rapporte que ce saint fut inhumé dans l'église qui porte

son nom, et *Le Breton de Gaubert* avance que cette église fut, jusqu'en 397, la Métropolitaine de Nantes, de Vannes et de Quimper.

LES BRETONS INSULAIRES S'EMPARENT DE L'ARMORIQUE. — PRINCIPE DE L'ORGANISATION FÉODALE. — RÈGNE DE CONAN MÉRIADEC.

CHAQUE jour, à mesure qu'il s'étendait davantage, l'empire d'Italie diminuait en puissance; les préfets des nations vaincues aspiraient tous à la pourpre des César, ou cherchaient à se rendre indépendants; ainsi Maxime, dans la Grande-Bretagne, se servit du mécontentement des troupes, qu'il avait lui-même fomenté pour se révolter contre l'empereur Gratien. Il passa la mer en 383, accompagné d'un jeune seigneur Breton, nommé Conan Mériadec; il envahit les Gaules, fut vainqueur, et parvint au pouvoir pour succomber bientôt à son tour. En échange de ses services, Conan reçut la Petite-Bretagne ou Armorique, qu'il avait aidé à conquérir. Cette province romaine était alors possédée, en majeure partie, par des Romains ou Gallo-Romains, et cultivée par trois races différentes, dont chacune devait présenter un petit nombre de propriétaires fonciers, et une masse très-considérable d'esclaves et de colons. Ces trois races étaient ainsi distribuées: les Bretons, ou Kimri, habitaient les côtes; les Ibères en nombre plus considérable, habitaient les arêtes montueuses de la province, et probablement tous ces bourgs qui ont conservé dans la terminaison quelque chose de leur langue : ainsi Avessac, Asserac, Escoublac, Crossac, Herbignac, Marsac, Masserac, Missillac, Piriac, Merdrignac, Loudeac, Cadelac, Malguenac, Iffiniac, et les pays circonvoisins. Les Gaëls occupaient une partie des départements que nous appelons aujourd'hui *Loire-Inférieure*, *Ille-et-Vilaine* et *Côtes-du-Nord*.

Conan Mériadec, pour consolider sa puissance, ne trouva rien de mieux à faire que de partager l'Armorique entre ses lieutenants. Ceux-ci agirent de la même manière à l'égard de leurs officiers. De cette façon, les propriétaires romains ou gallo-romains, et beaucoup de propriétaires indigènes se trouvèrent dépossédés par les Bretons;

quant aux Colons, qu'ils fussent Kimri, Ibères ou Gaëls, ils changèrent de propriétaires sans que leur sort s'améliorât en aucune façon : il n'y eut pas non plus d'avantages sensibles pour les esclaves dans cette mutation, qui les transforma plus tard en serfs de main-morte, tandis que les Colons devinrent serfs.

A travers les chroniques du père Le Beaud et de Geoffroy de Montmouth, on aperçoit que Mériadec appela dans l'Armorique les Bretons insulaires pour l'aider à conserver sa conquête. Cent mille tourbes ou populaires, disent-ils, et trente mille nobles passèrent la mer à sa sollicitation. Ce nombre nous parait bien considérable, et nous doutons de son authenticité : il nous répugne aussi de croire que Conan fit couper la langue à toutes les femmes des vaincus, dans le but d'établir en Armorique l'unité du langage breton.

Nous sommes, au contraire, portés à penser que, s'il épousa la sœur de Saint-Patrice, évêque de Vannes, et s'il fit de grandes avances au clergé, ce fut surtout par politique, et dans le but de faire oublier leurs anciens maîtres aux peuplades qu'il était venu conquérir.

Quoi qu'il en soit, l'organisation féodale, dans l'Armorique, date de cette époque, et elle s'établit si naturellement qu'il est inconcevable que ce fait soit passé long-temps inaperçu. Mériadec, après la conquête, fut investi du droit de déclarer la guerre et de faire la paix, de commander les armées, de rendre la justice ; il eut son domaine particulier comme les autres seigneurs ; mais les comtes et les évêques, qui representaient, les premiers, les propriétaires du sol ; les second, le spirituel, c'est-à-dire la masse entière de la nation armoricaine, y compris les colons et les esclaves, se réservèrent de décider, en assemblée générale, les autres questions et le vote des impôts. Une somme d'argent, à titre de don gratuit, fut tout ce que Mériadec reçut de leur libéralité.

Ces faits sont de la même nature que ceux qui suivirent plus tard l'invasion des Francs et des autres peuples appelés barbares. Partout où il existait des esclaves et des colons, c'est-à-dire dans toute l'étendue de l'empire romain, ce bétail humain fut l'objet de la convoitise des peuples sauvages, et du peuple qui se croyait le plus civilisé ; mais, dans le principe, il n'y eut de changé que la religion des propriétaires, modification peu importante en apparence, et qui renfermait, cependant, le germe de toutes les réformes qui se sont faites depuis cette époque jusqu'à nous.

On doit conclure de ce qui précède que l'organisation féodale ne fut point une innovation, mais bien la continuation, ou, si l'on veut, la transformation lente de ce qui existait sous la domination romaine. Aussi, comme nous l'avons dit, la situation des classes inférieures ne fut-elle point immédiatement améliorée. Loin de là, les colons déchurent même momentanément de la position sociale qu'ils occupaient; car, sous la loi romaine, ils ne devaient au propriétaire qu'une rente fixe, et l'état les protégeait contre ses violences, tandis qu'ils trouvèrent dans le seigneur féodal le pouvoir et le propriétaire foncier réunis, ce qui les rendit taillables et corvéables à merci. Partout, d'ailleurs, où les barbares prirent la place des anciens maîtres, ils se montrèrent plus empressés de restreindre que d'augmenter les droits de la race exploitée. Cependant, la défaite des Romains ou Païens fut très-utile, en donnant un grand pouvoir à des prêtres sortis souvent des rangs les plus infimes de la société, dont la parole de liberté, de charité et d'égalité, retentissait chaque jour plus forte et plus puissante. La religion du Christ devait émanciper le monde; l'invasion des peuples barbares fut un accident qui remua et laboura le sol dans lequel elle devait fructifier.

Conan Mériadec mourut à l'âge de soixante-cinq ans, dans l'année 421 de notre ère, après avoir habilement dirigé pendant trente-huit ans les affaires de la Petite-Bretagne, dont Nantes était devenu la capitale. Inquiété au commencement de son règne par les Goths, il leur enlève le pays de Retz. Plus tard, il s'occupe d'administration intérieure, trace les limites du diocèse et fait battre monnaie (1). A la mort de Maxime, il profite habilement des embarras de l'empire romain pour se constituer dans une indépendance complète. De 415 à 420, il fait reconnaître et ratifier cette indépendance par Exuperantius, préfet du Prétoire dans les Gaules. Ce prince a été enterré dans l'église de Saint-Pol-de-Léon, en Basse-Bretagne.

Fournier fait remonter au règne de Conan la fondation des églises de Saint-Julien et de Saint-André; l'abbé Travers prétend aussi que ce fut vers la même époque, que les Saxons s'établirent au

(1) Ce fait est controversé; plusieurs auteurs, parmi lesquels nous citerons l'abbé Travers, regardent les pièces qui portent le nom de Conan comme appartenant à Conan II.

Croisic: ces deux opinions sont probables; mais elles ne sont pas suffisamment appuyées.

Il était impossible que les peuples divers, qui habitaient les Gaules vécussent en bonne intelligence. Le désir si naturel d'avoir le meilleur lot dans le partage de la conquête, devait nécessairement armer les unes contre les autres, ces races tout à fait différentes par leurs habitudes et leur langage. Aussi les invasions ennemies sont-elles le fait le plus important du siècle qui suivit la mort de Mériadec.

En 434, Wallia, roi des Goths Aquitains, étant parvenu à se former un parti dans la ville de Nantes, Salomon, petit-fils de Conan qui régnait alors, fut massacré par ses sujets; ce qui permit au prince d'Aquitaine de ravager la Petite-Bretagne. — Les deux fils de Salomon, que d'autres nomment aussi Guitol ou Guitric, étant trop jeunes pour combattre, se retirèrent chez leur oncle Grallon ou Gradlen, dans le comté de Cornouailles. Celui-ci prit en main le commandement des Bretons, attaqua les Aquitains et les vainquit. — En 438, la Bretagne dut à sa valeur d'être tout à fait purgée des ennemis qui l'avaient opprimée; mais bientôt les Aquitains furent remplacés par les Romains, qui firent le siége de Nantes en 439, sous la conduite de Littorius, lieutenant d'Aëtius. Grallon, vaincu, se vit contraint d'abandonner sa capitale et de rentrer à Quimper. Il reprit bientôt l'offensive; aidé par un grand nombre de Bretons insulaires, qui s'établirent ensuite à Guerande et sur les confins des Vannetais, par les Bagaudes et par l'alliance des Francs, il repoussa les Romains et pénétra même jusqu'à Tours.

Grallon mourut en 445, dans l'année où Saint-Germain et Saint-Loup achevèrent de chasser les Romains des pays occupés par la ligue armoricaine. Il fut enterré dans l'abbaye de Landevenec, qu'il avait fondée. L'on rapporte à son règne l'introduction en Bretagne des premiers ordres monastiques, l'inhumation de l'évêque Didier, dans l'église de Saint-André et la fondation de l'église de Saint-Vincent.

Audren, fils ainé de Salomon ou Guitric, succéda à son oncle. Ce fut ce prince, dont le frère devint roi de la Grande-Bretagne, où l'avaient appelé les habitants du pays. Son règne ne nous rappelle aucun souvenir important; mais, en consultant pour cette époque nos anciens chroniqueurs, nous voyons figurer dans leurs

récits les bagaudes et la ligue armoricaine, qu'il est convenable de faire connaître, pour mettre cette histoire en rapport avec les ouvrages qui ont parlé des premiers temps de la monarchie française.

Le mot Armorique (*ar mor*) veut dire la mer. Les anciens entendaient par l'Armorique, l'ancienne province de Bretagne que la mer baigne de trois côtés; et, par les Armoriques, cette province et les autres provinces du nord de la France qui en sont voisines et qui se liguèrent toutes ensemble contre les Romains pour conquérir leur indépendance.

Le nom de bagaude vient du Celtique *Bagad* et signifie réunion; il s'applique surtout aux assemblées DE TOURBES ET POPULAIRES d'hommes des classes inférieures, et servit à désigner dans le principe les masses de colons que la cupidité des propriétaires romains ou gallo-romains souleva contre leur domination. La bagaudie fut une jacquerie véritable, son but était l'affranchissement des cultivateurs et la possession libre par les laboureurs des terres qu'ils cultivaient. — Quoique non concertée, la révolte des colons gaulois fut générale, parce que partout les abus étaient les mêmes. — Armés à la hâte, sans chefs, sans discipline, les bagaudes furent facilement vaincus en masse; mais leur pensée d'émancipation survécut à leur défaite. Le glaive de Maximien et des autres chefs, qui défirent les bagaudes, ne tua point l'idée qui les avait soulevés, et beaucoup d'entre eux parvinrent à s'affranchir et à s'élever au rang de propriétaires. — Leur révolte fut de longue durée: plus de cinquante ans après leur premier soulèvement l'on voit des partis de bagaudes s'unir le plus souvent aux barbares pour combattre les Romains et partager avec les vainqueurs une partie des priviléges de la conquête.

En 477, les Saxons établis dans les îles de la Loire, serraient de fort près la ville de Nantes, dont ils ruinaient le commerce; Eusèbe, qui avait usurpé le gouvernement du duché, au détriment de Budic, frère d'Audren, se trouvant trop faible pour les combattre, appela à son secours les Romains et les Francs, mais il fallut trois années de luttes pour les forcer à se retirer au Croisic, où se trouvait leur principal établissement. C'étaient des hommes hardis, très-vigoureux et tout à fait propres à la guerre, comme on peut encore juger aujourd'hui par ceux de leurs descendants qui habitent le Croisic, le Pouliguen, le bourg de Batz et les lieux circonvoisins, où l'on trouve une race moitié Bretonne, moitié Saxonne, produite probablement

par l'union des Saxons avec les femmes du pays, où l'on trouve aussi un Breton corrompu et un costume national fort remarquable.

Onze ans plus tard, les Saxons, sous la conduite de leur chef Marchil Chillon, assiégèrent Nantes, et ravagèrent de nouveau ses environs.

Mais Budic, qui avait pris à la mort d'Eusèbe, le gouvernement de la Petite-Bretagne, vint au secours de la ville, et les contraignit de se retirer. Grégoire de Tours attribue la délivrance des Nantais à une intervention divine, manifestée par une apparition miraculeuse de fantômes vêtus de blanc. Nos chroniques rapportent, en effet, que deux processions sorties de nuit, l'une de Saint-Donatien, l'autre de Saint-Similien, se rencontrèrent, prièrent ensemble, et se retirèrent ensuite dans les églises d'où elles étaient sorties ; elles ajoutent que ces deux processions, qui effrayèrent beaucoup les soldats de Marchil, n'avaient osé sortir de jour, par suite de la crainte que les Saxons leur inspiraient, et que Marchil, après avoir levé le siége, se fit baptiser. Quelque naturel qu'il soit d'attribuer la délivrance de Nantes aux secours de Budic, nous devons cependant accorder quelque chose à la tradition populaire ; il serait peu philosophique de nier que les deux processions dont parlent nos chroniques, aient pu avoir quelque influence sur les Saxons, et que leur chef lui-même ait demandé le baptême, soit par peur, soit par conviction, soit encore par spéculation politique, comme les chefs Normands l'ont si souvent fait.

L'on doit rapporter à cette époque et aux années qui suivirent, la construction des églises de Saint-Clément, Saint-Saturnin et de Saint-Cyr. La seconde, située vis-à-vis Sainte-Croix, existait encore à l'époque de la révolution. La dernière, placée sur la motte Saint-André, a été détruite par Pierre Mauclerc, au commencement du XIII.e siècle, et reconstruite depuis sur un autre emplacement, sous l'invocation de Saint-Léonard. Nous ne savons rien de précis sur l'architecture de ces monuments religieux.

Vers l'an 509 les Frisons, ayant fait empoisonner Budic, se répandirent dans une grande partie de la province. Les enfants de ce prince cherchèrent un refuge dans la Grande-Bretagne, où l'on prétend qu'Hoël, qui était l'aîné, fut fait roi du pays de Galles; ce qui n'est guère supposable, puisqu'il revint au bout de quatre ans avec des secours fournis par son parent, le roi Arthur, si célèbre dans les romans de chevalerie, et un grand nombre de guerriers bretons qui l'avaient suivi dans la Cambrie.

Aussitôt débarqué, ce prince attaqua avec vigueur ses ennemis. La défaite des Frisons, que commandait un chef nommé Corsold, lui ouvrit la route de Nantes, où il fit une entrée triomphale; mais, à peine de retour dans la capitale de la Petite-Bretagne, il s'empressa de combattre les Saxons du Croisic, qu'il parvint à chasser des lieux dont ils s'étaient emparés. — Son fils Jean, auquel il confia le commandement d'une partie de ses troupes, remporta sur eux de si grands avantages, qu'ils furent contraints de rentrer au Croisic : un tiers de sou d'or fut frappé à Nantes en l'honneur des victoires du fils d'Hoël; d'un côté de ce sou, une tête sans diadême, et pour légende NAMNETIS ; de l'autre, une sorte de trophée traversé d'un pieu qui supporte le bonnet de la liberté, et pour légende JOHANNIS. Le trophée se trouve entre un soleil et une croix, qui semblent une allusion à ces paroles : *in hoc signo vinces*, adressées au grand Constantin.

Pendant qu'Hoël gouvernait l'Armorique, Evheremus occupait le siége épiscopal de Nantes. Ce prélat se fit remarquer par une piété et une charité tout à fait évangéliques.

On attribue à Evheremus, d'après Fortunat, l'érection de la première cathédrale de Nantes; mais on ne sait au juste, s'il la fit entièrement bâtir à neuf, ou s'il se contenta de réparer et d'augmenter un ancien temple païen.

Sous l'épiscopat de cet évêque, les lois romaines étaient encore en vigueur. L'abbé Travers fait observer à ce sujet qu'un créancier pouvait réduire en esclavage un débiteur insolvable, même lorsqu'il était prêtre, et il cite une preuve à l'appui de cette assertion. Aussi la promulgation des lois d'Hoël, qui eut lieu à cette époque, dut-elle être acceptée avec reconnaissance par le clergé.

Le duc Hoël mourut en 545, laissant cinq fils qui se divisèrent ses états. Le comté de Nantes devint le partage de Canao, qui fit périr trois de ses frères pour s'emparer de leurs domaines. Judicaël, fils de Jean, qui avait commandé l'armée d'Hoël dans la guerre contre les Saxons, craignant pour lui la fin tragique de son père, se retira à la cour du roi de France, Childebert. Quant à Macliau, le plus jeune des cinq frères, il eût subi à son tour le sort de ses aînés, s'il n'avait eu en sa faveur la puissante intercession de l'évêque Félix, successeur d'Evheremus. Devenu maître de la plus grande partie de la Bretagne, peut-être même de toute cette pro-

vince, Canao épousa la fille du duc d'Aquitaine. Les noces se firent à Nantes avec beaucoup de pompe et de dignité, disent nos historiens ; mais nous n'en avons point les détails.

ÉPISCOPAT DE FÉLIX. — SES TRAVAUX HYDRAULIQUES. — PREMIÈRE CATHÉDRALE. — ÉVÉNEMENTS DE LA FIN DU VI.e SIÈCLE.

L'ÉPISCOPAT de Félix est l'une des époques les plus glorieuses de l'histoire de notre ville. Nantes, avant ce saint prêtre, n'était point situé sur la Loire même, mais bien au confluent de l'Erdre et du Seïl : on n'y voyait ni cathédrale pour recevoir le peuple entier aux grands jours de fêtes, ni moulins pour préparer sa nourriture. Notre cité se composait probablement de maisons groupées autour des diverses églises et des principaux monuments.

Félix ouvrit un canal entre les prairies de Mauves et de la Madeleine, que l'on appelait alors prairies de la Hanne et de l'Hienne, et qui, avant cette ouverture, n'en formaient qu'une seule. Il établit à l'entrée, des pêcheries et des moulins à eau. Par suite de ces travaux, dont la destruction n'a eu lieu qu'au XII.e siècle, la Loire entra dans le lit du Seïl et de l'Erdre, qui se réunissaient alors près du lieu où se trouve aujourd'hui le pont de la Poissonnerie. Si l'on en croit Travers, de nouveaux barrages avec moulins furent établis par Félix, l'un à Barbin, un second au Port-Communeau, un troisième sur l'emplacement actuel de l'écluse, et un quatrième au pont de la Poissonnerie. Mais nous ne saurions accepter ce fait sans admettre que le dernier de ces barrages fut placé avant la jonction de l'Erdre et de la Loire ; et cependant, même avec cette modification, nous ne comprenons pas comment Félix avait pu trouver, de Barbin à l'entrée du canal qui porte son nom, des variations de niveau assez grandes pour permettre la construction de cinq chaussées et d'un pareil nombre de moulins.

Dans une pièce de vers, adressée à Félix lui-même, Fortunat donne de grands éloges à ces travaux de l'évêque de Nantes. En voici la traduction :

« Les œuvres nouvelles l'emportent sur les anciennes, et les récits
» des poètes sont effacés par les faits dont nous sommes témoins. Si
» Homère avait vu barrer des fleuves, il en eût fait le sujet de son
» agréable ouvrage. Tous y liraient le nom de Félix, personne celui
» d'Achille, et la gloire du poète y gagnerait; car c'est votre génie,
» Félix, qui, leur donnant un meilleur cours, force les fleuves à
» couler dans un nouveau lit, et refoule l'eau de manière à la forcer
» de suivre une route nouvelle. — Ici, vous creusez une vallée et
» vous placez une montagne sur un lieu abaissé. Par un changement
» de rôles, l'une s'élève, l'autre s'abaisse : l'une prend la forme de
» l'autre : la montagne s'élève dans la vallée, et la vallée s'élève en
» montagne. — Où fuyait une onde rapide, vous avez apporté des
» obstacles à sa course. Aussi les chariots roulent où l'on voyait les
» proues des navires. Vous élevez des collines et détournez le cours
» des eaux qui pour vous sont dociles. Sur l'emplacement d'une
» rivière, un fleuve rapide arrive pour lui mêler ses ondes. Mais,
» tout-à-coup, une colline s'élève et change sa route. — Les eaux
» qui, dans le principe, arrosaient inutilement la terre, travaillent
» maintenant à la nourriture du peuple, et lui donnent même une
» seconde nourriture renfermée dans leur sein. — O Félix! que vous
» devez être habile à diriger la mobilité des hommes, vous qui avez
» su soumettre à vos lois des torrents rapides! Qu'une vie sainte et
» sans tache soit toujours le partage de celui dont le commandement
» a changé le cours des eaux! »

Nous ne chercherons pas, quoiqu'ils en aient besoin, à traduire une seconde fois, en langage vulgaire, les vers de Fortunat; car nous n'y trouverions pas grand'chose. Habitué sans doute à une vie toute paisible dans la société de l'aimable Sainte-Radegonde, le chantre chrétien du VI.e siècle s'est émerveillé de travaux qui n'avaient rien d'extraordinaire, et les a vus en masse, sans qu'il lui fût possible de les analyser. Que voulait-il d'ailleurs autre chose qu'un sujet sur lequel il pût, selon son habitude, faire des jeux de mots adressés à Félix, jeux de mots que la sainte de Poitiers pouvait trouver très-spirituels, mais qui ne seraient plus goûtés aujourd'hui.

Evheremus avait bâti une cathédrale; Félix l'acheva et la consacra en grande pompe. Cette Eglise avait deux ailes ou portiques, aux côtés de la nef un lambris orné de peintures, un toit couvert en étain; des fenêtres en grand nombre y laissaient passer la lumière, et, de

son milieu, s'élevait fort haut pour l'époque, une tour carrée terminée par une sorte de dôme. De ses trois autels splendides, ornés de marbre précieux, l'un, celui de l'aile droite, était consacré à Saint-Hilaire et Saint-Martin ; le second, celui de l'aile gauche, à Saint Féréol, martyr de Vienne, tandis que le maître-autel était sous l'invocation de Saint-Pierre et de Saint-Paul. Pendant la nuit, des lampes y versaient leur clarté, comme pour enseigner au peuple que si le Dieu des chrétiens veille sans cesse sur la population de notre globe, ses créatures, à leur tour, doivent faire en sorte que, de son temple, s'élèvent toujours vers lui des prières humbles et ferventes.

Fortunat se connaissait mieux en églises qu'en travaux hydrauliques ; aussi la description qu'il nous donne de la première cathédrale de Nantes est-elle compréhensible, malgré les antithèses qui viennent obscurcir le sens de ses vers, malgré les redites et les chevilles sans nombre dont sa poésie fourmille. Cependant il reste encore, au sujet de ce monument, un grand nombre de points intéressants dont on cherche vainement l'explication dans les passages qui vont suivre et qui malheureusement n'ajoutent rien à la description que nous venons de donner de la cathédrale.

Un premier chapitre en vers intitulé : *Ad Felicem episcopum de dedicatione ecclesiæ suæ* se termine ainsi :

Clerus ecce choris resonat plebs indè choraulis
Quisque tuum votum qua valet arte canit.
Tarda fuere tibi quia fit mora semper amanti
Res sublimis enim tarda ; sed ampla venit.
Nunc Domini laudes inter tua classica canta
Et trinitatis opem machina trina sonet
Adde medullata in templis holocausta sacerdos
Quo diuturna mices hostia pura Deo.

Ce passage est très-curieux, mais obscur : on y voit cependant qu'à cette époque les chants en chœur de la multitude se faisaient entendre dans l'Eglise de Nantes, que cette église était très-remarquable ; mais il est difficile de bien interpréter ce vers :

Et trinitatis opem machina trina sonet,

signifie-t-il qu'une triple musique célébrait dans la cathédrale les louanges de la Trinité, ou que trois cloches annonçaient les céré-

monies religieuses ? Nous ne savons, et soumettons nos doutes à nos lecteurs.

A la suite de ce chapitre, nous trouvons le suivant, dans les œuvres de Fortunat :

IN HONOREM EORUM QUORUM IBI RELIQUIÆ CONTINENTUR.

Siderei montes speciosa cacumina sion
A libano gemini flore comante cedri.
Cœlorum portæ lati duo lumina mundi;
Ore tonat Paulus fulgurat arce Petrus
Inter apostolicas radianti luce coronas
Doctior hic monitu celsior ille gradu.
Per hunc corda hominum reserantur et astra per illum
Quos docet iste stylo suscipit ille Polo.
Pandit iter cœli hic dogmate, clavibus alter
Est via cui Paulus janua fide Petrus.
Hic petra firma manens ille architectus habetur.
Surget in his templum quo placet ara Deo
Uno fonte pares medicata fluenta rigantes
Restinguunt avidam dulce liquore sitim.
Fortia bella gerens quisquis cupit astra tenere
Rex dedit hos proceres militis esse duces.
Gallia plaude bibens mittit tibi Roma salutem
Fulgor apostolicus visitat allobrogas.
A facie hostili duo propugnacula præsunt
Quos fidei turres urbs caput orbis habet.
Hi radiant oculi precioso in corpore Christi
Lumine qui proprio cætera membra regunt.
Munere felicis *Cœli cape Gallia fruges*
Pontificis que tui vota beata cole
Cujus castus amor dedit hanc in amore superno
Ecclesiæ nuptæ dote perenne domum.
Vertice sublimi patet aulæ forma triformis
Nomine apostolico sanctificata Deo.
Quantum inter sanctos meritum super eminet illis
Celsius hæc tantum culmina culmen habet.
In medium turritus apex super ardua tendit
Quadratum que levans crista rotundat opus.

Altius ut stupeas arce ascendente per arcus
Instar montis agens ædis acumen habet.
Illic expositos fucis animantibus artus
Vivere picturas arte reflante putes
Sol vagus ut dederit per stannea tecta colorem,
Lactea lux resilit cum rubor inde ferit.
Ire redire vides radio crispante figuras
Atque lacunar agit quod maris unda solet.
Fulgorem astrorum meditantur tecta metallo,
Et splendore suo culmina sydus habent.
Luna coronato quoties radiaverit ortu
Alter ab æde sacra surgit ad astra jubar.
Si nocte inspiciat hanc pretereundo viator
Et terram stellas credet habere suas;
Tota capit radios patulis occulata fenestris
Et quod mireris hic foris intus habes.
Tempore quo redeunt tenebræ mihi dicere fas sit
Mundus habet noctem detinet aula diem
Dextera pars templi meritis præfulget hilari
Compare Martino *consociante gradum*
Gallia sic proprios dum fundit ubique patronos
Quos hic terra regit lumina mundus habet.
Altera fereoli *par est qui vulnere ferri*
Munere martyri gemma superba nitet.
Obtulit hæc Fœlix ut sit magis ipse sacerdos
Christi tuum templum qui tibi templa dedit.

Les vers qu'on vient de lire nous montrent quelle était, au VI.e siècle, la décrépitude de la littérature latine: une traduction n'eut servi qu'à en montrer tous les défauts; aussi, nous nous sommes abstenus d'en donner la version française.

Albert de Morlaix, que nous citerons souvent dans cet ouvrage, donne de la cathédrale de Nantes la description suivante :

« .... Ce vaisseau estoit si superbe en sa structure, et si riche en ornements et parures, qu'il ne s'en trouuoit point de pareil en toute la France. Tous les parois en dedans estoient revêtus d'images et peintures très-riches faites à la Mosaïque; la voûte toute azurée, semée de grosses étoilles d'or, representoit le Firmament, tout le bastiment estoit couuert de fin estain de Cornoüaille insulaire, si

clair, qu'aux rayons du soleil ou de la lune il sembloit à l'argent. Sur la croisée s'éleuoit une tour pyramidale, pareille à deux autres qui estoient de part et d'autre du portail et principale entrée, en ces trois tours y auoit grand nombre de cloches, grosses et menuës, les tables des autels avec leurs colonnes, chapitaux et autres parures, estoient de marbre poli, de diverses couleurs, ayant deuant elles leurs couronnes et phioles d'or, les arcades et voûtes estoient enrichies à la romaine, de belles figures, pestries de stuc et de plastre, le tout doré d'or ducat, icelles supportées de gros et hauts pilliers de marbre. Au milieu du temple estoit posée une grande colonne de marbre, laquelle supportoit un crucifix d'or massif, dont la ceinture estoit d'un riche drap tout greslé et battu de pierreries d'un prix inestimable, et au-dessus pendoit une grosse chaisne d'argent tenant à la voûte. Un peu plus bas y auoit une autre colonne de marbre sur laquelle estoit une grosse escarboucle, laquelle (selon le naturel de cette pierre) rendoit une clarté admirable la nuit. Le pavé qui estoit de marbre, apportoit un merveilleux contentement à la veuë, pour l'agréable variété des couleurs dont il estoit parsemé. Les calices, croix, piscines, orceux, chandeliers, et tous les autres vaisseaux députez au seruice du S. Lieu, estoient d'or ou d'argent, les chasubles, chappes et autres ornemens estoient des plus précieuses estoffes qui se pouuoient trouuer. »

Cette description n'est certainement pas exacte, et nous ne citerons jamais Albert de Morlaix à titre d'historien judicieux ; mais on lui doit cette justice, qu'il a rassemblé dans son ouvrage toutes les traditions de son époque, en homme crédule et de bonne foi, qui accepte sans discussion les opinions des siècles passés. Sous ce rapport, sa description de la cathédrale de Nantes mérite d'être étudiée ; car il fut un temps où nos aïeux croyaient du temple chrétien de cette ville tout ce que le père Albert raconte avec une si louable naïveté.

L'on s'accorde à penser que la dédicace de l'église de Nantes et de ses trois autels eut lieu le 30 septembre 560, quoique Travers la reporte à l'année 559, c'est-à-dire avant la mort de Clotaire Ier. Les évêques de la métropole assistèrent à cette brillante cérémonie, qui fut faite par Saint-Euphrane, de Tours, assisté de Félix de Nantes; Victure, de Rennes; Domitien, d'Angers; Domnole, du Mans, et Macliau, de Vannes.

De quelle manière faut-il juger l'évêque Félix? Sera-t-il pour nous

l'un de ces génies qui apparaissent de loin en loin, comme des jalons placés à distance sur la route de l'humanité? Faisait-il anomalie avec son siècle, par des pensées de paix et de civilisation? ou bien n'y avait-il dans la tête de ce prêtre, que les idées des grands de son époque, que de l'habileté mise en jeu par l'espoir du produit abondant de ses moulins? N'était-ce enfin qu'un spéculateur de talent sachant faire suer les serfs pour la plus grande prospérité des castes privilégiées? De ces deux opinions, la première est la plus probable. Le catholicisme, au VI.e siècle, était encore trop profondément chrétien, trop rapproché de son origine, et ses ministres vivaient trop souvent en apôtres, au milieu des païens, pour que les travaux de Félix ne fussent pas étroitement liés au système d'un clergé qui prétendait à la domination universelle, par de grands services rendus aux peuples, et dont tous les actes avaient un but social. Nous savons, d'ailleurs, que Félix montra le plus grand talent comme homme politique, et qu'il parvint à convertir à sa foi les Saxons du Croisic. Ce fut sous l'épiscopat de cet évêque que les rois de France s'emparèrent, pour la première fois, du comté nantais. Canao s'étant ligué avec Chramne, fils de Clotaire, qui venait de se révolter contre son père, fut attaqué par le roi des Francs, dont l'armée rencontra l'armée bretonne près de Châteauneuf et la défit. Canao fut tué dans le combat, d'un coup de javelot lancé, dit-on, par son neveu Judual. Chramne s'enfuit, mais prêt à s'embarquer, il revint sur ses pas pour sauver sa femme et ses enfants. Enfermé avec eux par les soldats de Clotaire, ce prince barbare fit mettre le feu à la cabane dans laquelle se trouvaient son fils, sa bru et ses petits-enfants, puis il marcha sur Nantes, dont les portes lui furent ouvertes. Clotaire, usant à son profit de la victoire, réunit le comté de Nantes à son domaine et en donna le gouvernement à Félix.

Depuis cette époque jusqu'à la fin du siècle, la ville de Nantes ne fut témoin que d'un petit nombre de faits importants : nous allons passer en revue les principaux.

En 577, Guerech, fils de Macliau, qui avait cumulé pendant quelque temps les fonctions de comte et d'évêque de Vannes, vint ravager les terres de l'évêché de Nantes, y fit les vendanges, et ramena avec lui un grand nombre de captifs.

L'évêque Félix mourut en 583, attaqué d'une maladie épidémique qui régnait à Nantes.

Il eut pour successeur un de ses parents nommé Nonnichius, qui fut choisi par le roi. Grégoire de Tours fait remarquer à ce sujet que cet évêque est le premier qui ait reçu à Nantes le pouvoir épiscopal de l'autorité temporelle. Fortunat nous apprend que c'était un grand personnage, et qu'il possédait sur la limite du comté Nantais une terre où sa femme et lui reçurent Saint-Germain, lorsqu'il retournait de Nantes à Paris.

Toutes nos chroniques s'accordent à faire un grand éloge de Saint-Félix. Cependant on ne saurait l'excuser d'avoir enfermé sa propre nièce dans un cloître, et de l'avoir contrainte à prendre le voile pour l'empêcher d'épouser un jeune homme de grande famille, nommé Pappolen, auquel ses parents l'avaient fiancée. On doit lui reprocher encore d'avoir donné asile au misérable Riculfe, après l'avoir tiré avec adresse du monastère où il avait été si justement renfermé. Des lettres publiées par Grégoire de Tours, constatent que Félix et lui se brouillèrent au sujet d'une terre de l'église de Tours, que Grégoire ne voulut pas lui céder. Ces lettres, fort amères, ne sont pas honorables pour ceux qui les ont écrites. Cependant, les procédés et les injures de Grégoire ne sauraient excuser Félix d'avoir pris sous sa protection Riculfe, si connu par son odieuse conduite envers l'évêque de Tours.

Pappolen succéda à Félix dans le gouvernement du comté Nantais, l'année même de sa mort. Ce fut aussi dans la même année, ou, peu de temps après, que la milice Nantaise accompagna le roi de France au siége de Bourges, dont elle revint chargée de butin.

Depuis 583 jusqu'en 594, les Bretons ne cessèrent de harceler les Francs, dont ils ne voulaient pas pour voisins. En 587, 588, 589, Waroch ravagea le comté Nantais et fit les vendanges à son profit. Gontran, dans sa colère, envoya contre lui deux de ses généraux, Pappolen et Erbracaire; mais le rusé Breton les attaqua séparément. Pappolen et son armée succombèrent d'abord; Erbracaire, adouci par les présents de Waroch, consentit à lui accorder la paix à des conditions onéreuses; mais, à son retour en France, il fut attaqué par les Bretons, au passage de la Vilaine, et son arrière-garde fut massacrée par les soldats de Waroch, sans qu'il s'en échappât un seul homme.

En 594, Waroch, à la sollicitation de la célèbre Frédégonde, porta la guerre sur le territoire des Francs. Une bataille décisive, dans laquelle le comte de Vannes fut vainqueur, eut lieu entre Rennes

et Vitré; ce qui lui permit de reconstituer en partie le royaume Armoricain, et de léguer à ses successeurs un pouvoir indépendant.

C'est une grande question pour quelques-uns des historiens de la Bretagne, que de savoir si cette province relevait ou ne relevait pas, dans le principe, du roi de France. Cependant il est déjà, et il sera encore mieux prouvé dans cet ouvrage, que les ducs de Bretagne ont dû faire hommage aux rois de France chaque fois qu'ils n'étaient pas assez forts pour soutenir leur indépendance, les armes à la main.

Avant d'arriver à l'époque où la féodalité se trouva fortement organisée dans toute l'Europe, écrite dans les lois, passée en habitude dans les mœurs, nous croyons utile de jeter un coup-d'œil sur la situation du duché dont Nantes était la capitale, et d'examiner les diverses classes d'hommes qui l'habitaient et la situation géographique des principales races auxquelles ils appartenaient.

L'aristocratie se composait alors du duc de Bretagne, des comtes, des autres possesseurs de fiefs nobles, des évêques, des moines et des autres ecclésiastiques. La masse comptait dans ses rangs les bourgeois des villes, les coliberts, les serfs, et les mainmortables.

Le duc de Bretagne, dans le principe, possédait en propre certains fiefs et n'avait pas le droit d'en acquérir d'autres; sa succession se divisait également entre ses enfants; ce ne fut que par usurpation que l'aîné devint l'héritier présomptif par droit de naissance.

Les comtes prêtaient hommage au duc, et par conséquent relevaient de lui. Leurs petites souverainetés n'étaient pas primitivement héréditaires; ce fut aussi une usurpation qui consacra l'abus de laisser à la lignée ce qui était primitivement la récompense des services rendus à l'état.

Les autres possesseurs de fiefs nobles portèrent d'abord le nom de tyrans ou mactiernes; ils relevaient des comtes ou des ducs.

Les bourgeois des villes représentaient les colléges de métiers (*collegia opificum* de la société romaine); plus tard, ils furent soumis, quoique libres, à certaines charges féodales, telles que droits d'aunes, de crocs, etc., dont ils se rachetèrent à l'époque où ils acquirent, en la payant, l'organisation municipale.

Les coliberts étaient à peu près alors ce que nous appelons aujourd'hui domaniers, afféagistes ou colons. Leur condition variait en Bretagne; les uns ne devaient qu'une rente fixe, à laquelle on adjoignit plus tard la dîme et les corvées; le fonds leur appartenait

sans qu'il fût possible au propriétaire de les expulser autrement que pour défaut de paiement. Les autres étaient tenanciers à domaine congéable. Possesseurs des *édifices* et *superfices* des terres qu'ils cultivaient, ils ne devaient non plus au propriétaire qu'une rente fixe ; mais, faute de la payer, leur propriété lui retournait ; mais le seigneur pouvait encore les expulser, en leur remboursant leur partie de la ferme ; mais eux-mêmes avaient le droit de demander le congément, et, par conséquent, de se faire restituer en argent leurs améliorations. Chez ces derniers, c'était dans certaines localités le plus jeune des enfants qui héritait; et, s'il venait à mourir sans enfants, sa tenue retournait au propriétaire : de là ce dicton du Morbihan : *C'est une Minouresse*, pour indiquer une fille riche.

Les serfs se divisaient en deux classes, les serfs proprement dits et les serfs de main-morte. Les premiers pouvaient posséder, hériter, se racheter de la servitude et devenir domaniers. Ce sont eux qui se sont transformés les premiers en *métayers*. Les seconds étaient dans une situation bien inférieure : il n'y avait chez eux d'autre héritier que le propriétaire appelé plus tard le seigneur ; ils ne pouvaient ni se marier, ni changer de demeure sans autorisation ; on les vendait comme le bétail; ils faisaient partie du cheptel. Les premiers remplacèrent, comme nous l'avons dit, les colons romains ; ils eurent quelques franchises de moins, et l'arbitraire des maîtres de plus. Les seconds succédèrent aux esclaves ; leur affranchissement presque total eût lieu dans le moyen-âge, malgré l'opposition successive de quelques seigneurs, parmi lesquels nous citerons Bertrand Duguesclin. En 89, il n'en existait plus qu'un très-petit nombre, les autres étant devenus successivement serfs et métayers, par suite de l'abolition des usages de main-morte.

Nous n'avons pas dû faire figurer dans ce tableau la propriété allodiale que l'on retrouve en France aux premiers siècles de la féodalité. Les alleus étaient des terres libres de toute redevance. L'impossibilité de les conserver telles au milieu d'une société barbare dans laquelle le plus fort faisait trop souvent la loi, et la politique de Charlemagne religieusement suivie par ses successeurs, les transformèrent en fiefs vers le XI.e siècle. Chacun alors se trouvait dans la nécessité de se faire assurer par de plus puissants que soi contre les risques de brigandage, et nul ne pouvait vivre isolé.

Il n'y a jamais eu en Bretagne qu'un petit nombre d'alleus; cependant il en a existé même dans le comté Nantais; le nom seul de certaines familles et de plusieurs terres en est une preuve suffisante.

Le clergé forma peu à peu une hiérarchie parallèle à celle des laïcs. Les évêques, aussi anciens dans la province que les comtes, marchaient leurs égaux. Ils étaient à la fois seigneurs spirituels et temporels; leurs places furent long-temps électives; le peuple et les prêtres concouraient à ces élections dont la forme a souvent varié, et dont l'effet était quelquefois de mettre la puissance aux mains d'hommes sortis des derniers rangs de la société, et de créer ainsi l'aristocratie de la capacité à côté de l'aristocratie de la naissance.

Les couvents auront bientôt, comme les nobles, leurs tenanciers, leurs vassaux et leur seigneur, auquel ils devront hommage; c'étaient déjà de petites républiques, des lieux d'asile pour les penseurs, les seules associations possibles aux premiers temps de la féodalité. Aussi c'est à eux en grande partie, surtout, par suite du riche héritage de science qu'ils nous ont transmis, que nous sommes redevables de notre civilisation actuelle.

Les curés venaient ensuite: hommes du peuple, pour la plupart, ils furent assez long-temps élus par leurs paroissiens. Liens de la société, moyen d'union des différentes classes, protecteurs du pauvre par la puissance de cette doctrine qui enseignait à tous la liberté, l'égalité et la fraternité, ils étaient prêtres dans toute l'acception de ce mot, avec toute la puissance morale attachée à un ministère aussi sublime.

Du tableau que nous venons de tracer l'on doit conclure que, pour devenir indépendant et se soustraire à l'oppression, l'homme du peuple était condamné, au VI.e siècle, à se consacrer au sacerdoce, ou à s'envelopper de la robe du moine: heureux s'il avait en lui quelque sympathie pour cette liberté mystique que l'on trouvait au pied de l'autel ou à l'ombre du cloître.

Si des diverses classes de la société, nous passons à l'examen des races différentes qui habitaient la Bretagne, nous retrouvons encore celles que nous avons déjà signalées. Dans les anciens évêchés de Quimper et de Saint-Pol-de-Léon, des Kimris, plus ou moins purs; dans celui de Saint-Brieuc, des Gaëls; dans celui de Vannes, beau-

coup d'Ibères et de Kimris ; dans celui de Rennes, des Gaëls et quelques Ibères ; dans celui de Nantes, des Gaëls et des Saxons ; puis, sur les confins de chaque peuplade, des Métis, reconnaissables par l'heureux ou le disgracieux croisement des races.

Il serait intéressant de pousser plus avant et de creuser cette question ; mais, malheureusement, plus on étudie les races, plus on reste convaincu de la difficulté de rapporter exactement à leurs types primitifs les diverses peuplades d'une contrée comme la Bretagne. Un examen superficiel présente à l'esprit de nombreux aperçus, qu'une observation plus attentive réduit souvent à l'état de doute.

L'on peut dire encore aujourd'hui des Kimris, comme il y a treize siècles : leur tête est longue ; leur front large et élevé ; leur nez recourbé, la pointe en bas, tandis que les ailes sont relevées ; leur menton est proéminent ; leur taille généralement haute.

Chez les Gaëls, la tête est beaucoup plus ronde, et les traits sont arrondis ; le front est plus bas que celui des Kimris et souvent bombé ; le nez est droit ; la taille moyenne.

Chez les Ibères, nous trouvons une taille petite (Iber, en breton, signifie petit homme) ; un front assez bas, large et faisant saillie au-dessus des yeux ; des pommettes prononcées.

Chez les Saxons du Croisic, la nuque est forte ; le diamètre de la tête, derrière les oreilles, très-considérable ; cependant la tête est plus souvent longue que ronde. Peu développée généralement au-dessus des tempes, elle laisse proéminer en avant un front assez bas, et qui, fréquemment s'applatit rapidement à la partie supérieure ; les pommettes sont très-saillantes ; le menton est prononcé ; le nez n'a que peu de caractère ; la taille est élevée.

L'on trouve encore en Bretagne deux sous-types très-distincts qui semblent provenir d'un croisement de race, peut-être du croisement de la race bretonne avec les Ibères et les Gaëls. Dans l'un de ces types qui se rapprochent beaucoup du type Kimri, la tête est large au-dessus des tempes ; le front présente un grand développement, la partie inférieure est en saillie ; les yeux en amande sont inclinés à l'angle interne comme chez les Tartares ; le menton est proéminent ; le nez droit ou très-légèrement courbé ; la taille moyenne, mais ayant peu d'harmonie dans ses proportions ; le buste ayant souvent trop de longueur pour les jambes. Dans l'autre, qui tient à la fois du Gaël et du Kimri, les femmes sont généralement beaucoup moins jolies, et les traits présen-

tent souvent quelque chose de disgracieux. Le premier de ces sous-types est commun dans les anciens évêchés de Vannes, de Quimper et de Saint-Pol-de-Léon : le second se rencontre dans une partie de l'ancien évêché de Tréguier.

Si des caractères physiques, nous passons aux qualités morales et intellectuelles, nous les trouvons complétement en rapport avec les indications générales de la phrénologie.

Les Kimris sont plus actifs, plus entreprenants : leur idéalité plus développée, les rend plus mobiles en apparence, sans rien leur ôter cependant de leur persévérance et de leur fermeté ; aussi ont-ils toujours eu, en Bretagne, le monopole de l'industrie, l'initiative des entreprises hasardeuses et des spéculations.

Plus calmes, plus sobres de paroles, plus circonspects, plus économes, moins poètes et moins aventureux que les Kimris, les Gaëls ne nous ont laissé ni poésies nationales, ni chants populaires. L'expression de leur pensée manque généralement de coloris ; la forme n'en est point dramatique, mais ils sont patients et surtout métaphysiciens.

Notre incertitude sur la pureté du type Ibère, nous empêche de nous prononcer à son sujet ; mais il est digne de remarque que cette race aux yeux en amande et au front large, dont nous avons parlé plus haut, se distingue surtout par sa grande aptitude pour les beaux-arts ; possédant à la fois l'imagination qui invente, l'esprit d'intrigue qui dramatise, le coloris qui anime et donne du relief, le sentiment du beau qui sait idéaliser.

Ces considérations, qu'il serait très-facile de développer, si l'on voulait se contenter d'aperçus plus ou moins satisfaisants, nous suffiront dans le cours de cet ouvrage, et trouveront une application fréquente, lorsqu'il s'agira de rechercher les lieux de naissance des hommes qui ont illustré la ville de Nantes.

SEPTIÈME SIÈCLE.

Le VII.e siècle a été l'époque où les ordres monastiques ont eu le plus de faveur: sous ce rapport, l'évêché de Nantes a subi la loi générale, mais il s'était initié déjà, dans le siècle précédent, aux pratiques de la vie cloistrale. Pour faire revivre ces temps reculés, et pour les faire comprendre aujourd'hui que les règles du moyen-âge sont si éloignées de nos mœurs et de nos habitudes, nous emprunterons le plus possible à nos chroniques, ou plutôt nous les laisserons en quelque sorte raconter elles-mêmes la vie de Saint-Friard, la vie de Saint-Martin de Vertou et la fondation du monastère d'Aindre, sans nous arrêter à combattre les erreurs et à discuter les faits. Ne vaut-il pas mieux conserver dans toute leur pureté les légendes qui ont fait les délices de nos pères, que de les altérer par des rectifications qui ne sont propres qu'à leur enlever leur tour original, leur parfum d'antiquité, leur poésie? N'est-il pas convenable aussi que nous apprenions quelque chose de ces histoires qui servaient à bercer l'enfance de nos aïeux, ne fût-ce que pour les comparer aux contes que nous disons à nos enfants, et pour voir s'il ne s'y trouve pas de meilleures leçons de morale et une plus grande tendance vers les doctrines d'amour, de charité, de fraternité, de dévouement qui peuvent seules assurer le bonheur des hommes?

« Saint-Friard, *armoricain gaulois* d'origine, était né, dit Grégoire » de Tours, dans la paroisse de Besné, près de Pontchâteau: ses pa- » rents, qui n'étaient que de pauvres villageois, ne lui laissèrent » d'autre bien qu'une sainte éducation, une dévotion sincère, une » conscience droite, un désir ardent de se sauver, un zèle incroyable » pour la pureté, et surtout un grand amour de Dieu. Les leçons » qu'ils lui donnèrent là-dessus demeurèrent si bien gravées dans » son cœur, qu'il répétait en toute occasion cette courte prière: » *adjutorium nostrum in nomine Domini*, notre secours est dans le » nom de Dieu.

» Son occupation ordinaire était de labourer la terre et de tra-

» vailler à la campagne pour gagner sa vie; mais si son corps se
» courbait vers la terre dans ce pénible travail, son esprit s'élevait
» incessamment à Dieu, qu'il ne discontinuait jamais de louer et de
» prier intérieurement.

» Une fois, qu'il était au faîte d'un arbre qu'il émondait, la
» branche sur laquelle il avait le pied se rompit: il fit au moment sa
» prière accoutumée, et coula si doucement de branches en branches
» qu'il ne se fit aucun mal; dont il fut lui-même surpris. Cet accident
» lui fit faire une réflexion plus particulière aux obligations qu'il
» avait à celui qui l'avait secouru. Que fais-je, dit-il, et pourquoi
» différer davantage à me consacrer uniquement au service de ce
» Seigneur dont le secours m'est toujours si présent et si favo-
» rable? Il prit au même instant la résolution d'abandonner la
» maison et ses parents pour se consacrer tout entier à Dieu.

» Ce ne sont pas toujours ceux qui quittent de plus grandes for-
» tunes qui quittent le plus; et souvent celui qui n'a presque rien
» dont il se puisse dépouiller, peut dire avec plus de vérité qu'il
» se défait de tout, que celui qui abandonne de grands biens. Ce
» fut ainsi que le pauvre Friard abandonnant le monde, ne laissa
» pas de faire un grand sacrifice, quoiqu'il fût peut-être sans bien,
» puisqu'il renonça même au désir d'en avoir. Il alla se consacrer
» à Dieu dans la solitude avec un abbé, nommé Sabaudus, aupa-
» ravant officier du roi Clotaire; et un diacre, nommé Secondellus;
» et vraisemblablement Friard ne fut d'abord reçu dans la com-
» pagnie des deux autres que pour les servir.

» Ils se retirèrent tous trois dans une île de la rivière de Loire,
» appelée Windunet, où ils bâtirent chacun une pauvre cellule et
» y vécurent dans les rigueurs d'une pénitence presque incroyable,
» et dans une application continuelle à Dieu. L'abbé Sabaudus ne
» put résister long-temps à de si grandes austérités, et quitta la
» partie pour retourner dans son monastère. Friard et Secondellus
» eurent plus de persévérance, et se firent une loi de ne sortir jamais
» de leur île. Ç'a été cette loi qui a porté Grégoire de Tours à nommer
» Saint-Friard reclus; car d'ailleurs il n'était pas enfermé dans sa
» cellule.

» Secondellus mourut entre les bras de son cher confrère, qui lui
» rendit, en cette circonstance, tous les bons offices qu'il pouvait at-
» tendre de sa charité, et l'enterra dans l'oratoire de leur île.

» Saint-Friard ne demeura pas néanmoins seul dans cette solitude, » plusieurs disciples y vinrent apprendre de lui le chemin assuré » de la perfection; car l'onction du Saint-Esprit et son application » continuelle à Dieu l'avaient rendu un excellent maître de la vie » spirituelle. Voici une de ses actions, qui est fort instructive, voyant » qu'un bâton sec qu'il avait planté en terre avait reverdi et por- » tait des fruits, il le coupa et le fit brûler pour retrancher cette » occasion de vaine gloire, dès qu'il sut que les peuples venaient » par curiosité voir cet arbre et ses fruits miraculeux. Action bien » plus estimable que le miracle qu'on estimait tant.

» Se trouvant près de sa fin, il envoya prier Félix de Nantes de » le venir voir, parce qu'il ne voulait pas mourir sans avoir reçu le » baiser de paix de son prélat. » — Félix qui avait, dit Travers, quelques affaires, lui fit répondre qu'il ne pourrait l'aller voir si tôt. Alors Friard se leva sans fièvre en prononçant ces paroles : *Il est juste d'attendre notre frère.* On dirait, aujourd'hui que la fraternité chrétienne n'est plus de mode, *Sa Grandeur*, *Monseigneur*, comme l'observe judicieusement le digne abbé Travers. Félix étant arrivé quelque temps après, Friard lui dit : *Saint évêque, vous retardez bien le voyage que j'ai à faire.* Aussitôt la fièvre le reprit ; et, après avoir passé la nuit du samedi en prières avec l'évêque, il mourut saintement le dimanche matin, 2 avril 573. Dom Morice, dont nous reprenons le récit, ajoute qu'une admirable odeur, au dire de Grégoire de Tours, qui pouvait l'avoir appris de Saint-Félix même, remplit au moment de sa mort la pauvre cellule de Friard, et embauma tous les assistants.

VIE DE SAINT-MARTIN.

« La tradition de père en fils, outre les anciennes histoires, porte qu'avant que Jules-Cæsar eût conquis les Gaules, la ville de Nantes estoit bastie de part et d'autre de la rivière de Loyre, voire estoit plus grande et peuplée du costé de midy que du costé du nord, à cause que ladite rivière joint à celle de *Sevre*, qui venant de *Clisson*, y tombe au *Pont-Rousseau*, fluoit de toute sa grandeur de ce costé du midy jusqu'à ce que Saint-Félix en divertit le cours de l'autre costé, par le moyen du canal qu'il fit faire entre les prées de Mauves et de la Madeleine, le long des murs de la ville et du port ou Fosse de Nantes. Or, les habitants de cette Nantes méridionale, ayant adhéré aux Vannetois, leur ayant aydé de conseil, d'armes, d'hommes

et d'argent, contre Jules-Cæsar, se ressentirent de la fureur de ce grand capitaine, lequel ayant rompu l'armée navale desdits Vannetois, et rendu leur ville tributaire à l'empire romain, entra avec son armée victorieuse dans la Loyre et se vint présenter devant Nantes, dont la ville qui estoit vers le nort se rendit, mais ceux du costé du midy, craignant sa fureur, ne l'oserent attendre, ains se sauvèrent plus avant dans le pays, emportans le plus beau et le meilleur de leur bien, et se cacherent dans les marets que faisoit la petite rivière de Boloigne, se tenans à couvert parmy les joncs, pavots et autres herbes de marets, sans s'ozer trouver à la campagne qui estoit couverte de soldats romains, lesquels ayant pillé cette Nantes meridionale y mirent le feu, et abbatirent ses murs, tours, portaux et édifices publics, dont on voit encores quelques vestiges au bourg qui de cette adventure s'appelle encore *Rezay*, comme qui dirait *Razé*. Et depuis, Paulus Æmilius, proconsul des Armoriques pour les Romains, voulut rebastir ce costé meridional de Nantes, mais en deça la rivière de *Sevre*, au lieu ou aboutissent les magnifiques ponts de Nantes, lequel encore aujourd'huy s'appelle le bourg de Pire-Mil, voulans dire de *Paule Æmile*.

» La furie des soldats romains passée, et la colère de Cæsar appaisée, les Nantois qui s'estoient retirez dans ces herbiers marescageux, voyans que ce lieu se pouvoit fortifier estant de difficille accès pour pouvoir estre forcé, craignans aussi semblables surprises s'ils se rebatissoient sur le bord de la Loyre, laquelle en une marée pouvoit porter les armées navalles entieres, jusques dans leur port, considerans aussi que ce lieu n'estoit privé de la navigation dite rivière, ains s'en servoit fort commodément n'en estant éloigné que de deux lieuës, navigable sur la rivière de la Boloigne, qui porteroit les batteaux jusques à ce lieu : toutes ces considérations les firent resoudre à bastir une ville en ce lieu, laquelle fut par eux nommée HERBAUGES, et en latin HERBADILLA, à cause du grand nombre de joncs, pavots et autres herbes aquatiques et marescageuses qui y estoient, et leurs avoient servi de refuge lorsqu'ils fuïoient la colere de Cæsar. Cette ville s'accrut tellement en moins de six cents ans, que, du temps de Saint-Félix, c'estoit une des plus grandes, riches et florissantes de Bretagne : mais, comme ainsi soit que l'abondance et prospérité cause la méconnoissance et superbe, les habitants de cette ville s'estoient tellement plongez dans le luxe, et si adonnez

à toute sorte de vices et abominations, que Saint-Félix, comme bon pasteur, et soigneux du salut de leur ame, se resolut de les envoyer prescher et tâcher à les destourner de leur mauvaise vie, et connoissant Saint-Martin estre de vie sainte et exemplaire, il jugea qu'aucun ne se pourroit mieux acquitter de cette mission que luy : partant, il l'y envoya. Le saint s'y en alla, et estant entré en la ville fut laissé long-temps sur le pavé sans qu'aucun le voulut loger; enfin une bonne femme prenant compassion de luy, le retira en sa maison, et, en recompense de son hospitalité, elle et son mary se convertirent à la foy par les saintes predications de Saint-Martin, lequel preschoit infatigablement ce peuple obstiné, mais en vain; car, fermant les yeux à la lumière celeste, et les aureilles aux salutaires instructions du Saint-Archidiacre, ils se moquerent de luy et de sa religion, et en vinrent jusques là, que de lui deffendre la chaire.

» Saint-Martin, voyant l'obstinée opiniastreté de cette cité, se résolut de s'en retourner à Nantes, et s'estant mins en oraison, Dieu lui revela l'horrible punition dont l'incrédulité de ce peuple devoit estre chastiée, dont il avertit son hostesse et son mari qui, seuls s'estoient convertis à sa prédication, leur commandant de sortir de la ville ensemble avec luy, et quelque bruit et tempeste qu'ils entendroient qu'ils se donnassent bien garde de regarder derrière soy vers la cité. Ils sortirent tous trois hors la ville, et n'en estoient encore guère loin, que Saint-Martin s'estant mis en oraison, il se fit un effroyable tremblement de terre, laquelle s'ouvrant engloutit cette ville, avec ses tours, murs, chasteaux, faux-bourgs, et autres appartenances, qui, en moins d'une heure, fondirent en abysme, et en leur lieu se fit un grand lac qui contient deux lieuës de long, et une et demie de large, et sept de circuit, et s'appelle à présent le lac de *Grand-Lieu*. L'hotesse de Saint-Martin oyant le fracas et tintammare que causoit la cheute des édifices, les cris et lamentations de ceux qui perissoient, se détourna pour regarder que c'estoit, sans se soucier de la deffense du Saint, mais elle en fut punie sur le champ, ayant esté convertie en une statuë de pierre.

» Après cette horrible punition, Saint-Martin vint à Nantes rendre raison de sa mission à son evesque Saint-Félix, puis se defit de ses bénéfices, et ayant receu sa benediction se mit en chemin pour aller à Rome, ayant en sa compagnie un saint personnage nommé Maximin. Ayans dévotement visité les saints lieux et satisfait à leur

dévotion, ils se mirent en chemin pour s'en retourner, ayans prins un asne pour porter leurs hardes et les soulager en leur voyage. Un jour, comme ils passoient près d'une ville, Saint-Martin commanda à Maximin, son compagnon, de l'attendre sur le grand chemin pendant qu'il iroit en la ville acheter des vivres, Maximin attacha son asne à un arbre, là auprès, et s'endormit, mais à son reveil il ne trouva plus sa beste, qu'un ours sortant de la prochaine montagne avait dévorée, dont il demeura bien estonné, et ne sçeut que dire à Saint-Martin, quand il fut de retour; mais Dieu lui revela ce qui estoit arrivé, de sorte qu'il n'en fit que sous-rire, disant: eh bien mon frère, Dieu nous pourvoira d'autre voiture; à peine eut-il proféré la parole, que l'ours se présenta à luy, doux et traitable comme un agneau, lequel leur servit long-temps à mesme usage que faisoit l'asne qu'il avoit dévoré, au grand estonnement de ceux qui le voyoient basté et sanglé, porter de grands faix de bois au monastère du saint.

» Ayant accomply le voyage de Rome, desireux de la perfection religieuse, il se mit à voyager en plusieurs royaumes de l'Europe, visitant les monastères pour apprendre leurs règles et observance, et estant revenu en Italie il fut au mont *Cassin*, où il apprit la règle de Saint-Benoist, laquelle il copia et apporta en France (comme nous dirons cy-après). Sortant du mont *Cassin*, il se retira en un hermitage dans les Alpes, où il passa trois années, endurant les rigueurs de l'hyver et autres incommoditez, et voyant que le passage estoit extrêmement difficile par ces montagnes, il le rendit plus facille pour les pelerins, ayant par sa seule oraison sans autre ferremens ny secours humain, escarpé de grands rochers, et basty des ponts sur les torrens et rivières, et fait sourdre des fontaines d'eau vive ès lieux arides et secs, fichant son baston en terre, l'eau desquelles rendoit la senté aux malades. Tandis que Saint-Martin se tint clos en cet hermitage, Dieu voulut le manifester au monde, et le retirer de ce lieu pour le salut de plusieurs peuples.

» Car, la fille d'un roy d'Espagne estant possédée du malin esprit, ne cessait de crier qu'elle ne seroit délivrée, jusqu'à ce que l'hermite Martin, qui faisoit sa pénitence dans un rocher des Alpes, la vint voir. Le roi, extrêmement désireux de voir sa fille délivrée de cet esprit immonde, le fit chercher et amener en sa cour où, estant arrivé, il chassa l'ennemy et délivra la princesse.

» Le roy ayant veu cette merveille, luy fit présent d'une grosse

somme d'or et d'argent, laquelle il distribua toute aux pauvres sans rien reserver, seulement il demanda au roy une grande table de marbre pour en faire une table d'autel, ce qui luy fut accordé, et le roy la fit charoier jusques au bord de la mer, en intention de la faire charger sur un navire pour l'envoyer en Bretagne; mais Saint-Martin se confiant en la miséricorde de Dieu, ayant fait oraison, la fit pousser en l'eau et monta dessus avec son compagnon, et alors par un prodigieux miracle, ce marbre, nonobstant la pesanteur naturelle, se glissa sur les ondes sans aller à fond, servant de passage au saint qui, par un second miracle non moins grand, arriva le mesme jour sain et sauve à la coste de la province de Neustrie (c'est la Normandie), où, ayant mis pied à terre, il fut receu du peuple avec l'honneur que méritoit sa sainteté. Tout le monde restant étonné d'avoir veu cette lourde pierre nager sur l'eau. Il ne se voulut arrester en ce lieu, mais passa en Bretagne et s'arresta en une forest qu'on appelloit *Du-men*, c'est-à-dire *Roche noire*, où il se bastit un petit hermitage d'oziers et autres arbrisseaux, qu'il tissut en forme de clayes, et le couvrit de fueilles d'arbres et de gazons de terre, et ce lieu estant sec et aride, il obtint de Dieu une bonne fontaine, l'eau de laquelle se convertissait souvent en vin pour son usage.

» Encore bien qu'il se fût expressément retiré en cette solitude pour fuïr la fréquentation du monde, si est-ce qu'il y estoit hanté et visité, non-seulement du menu peuple qui venoit recevoir ses advis salutaires et la guérison de leurs infirmitez, mais encore des seigneurs et gentils-hommes, lesquels luy offrirent des terres, héritages et possessions qu'il accepta pour fonder et dotter un monastère lequel il bastit en l'honneur de Saint-Jean-Baptiste, en un lieu nommé VERTOU, deux lieuës de Nantes, et y ayant receu grand nombre de religieux, leur donna la regle de Saint-Benoist qu'il avoit apportée du *Mont-Cassin* en Italie. Ce fut en l'an 575 que le monastère de Vertou, fut fondé, et deux ans après l'église fut dediée par Saint-Felix, évesque de Nantes, qui se servoit de Saint-Martin et de ses religieux pour l'instruction de ses diocesains. La vie qu'il menoit à Vertou, et la saincteté de ses religieux estoit si grande, que de toutes parts on le venoit trouver pour recevoir son habit, de sorte qu'il se vit accompagné de trois cens religieux, et son monastère n'en pouvant contenir si grand nombre, il luy en fallut fonder de nouveaux, l'un desquels fut celuy de DURIN qu'à present on nomme *Saint-Georges-*

de-Montaigu, en bas Poictou, qui est un Prieuré dépendant de l'Abbaye de Saint-Jouïn de Marne aussi bien que Vertou, et les femmes voulans servir Dieu sous sa regle aussi bien que les hommes, il bastit et dotta un monastère de filles à DURIN, où il vestit grand nombre de filles vertueuses et de maison.

» Faisant travailler au Cloëstre de Vertou, il planta en terre son baston, duquel il s'estoit servy en ses voyages, lequel print racines, porta fueilles, devint un grand arbre, lequel estoit visité des Pelerins qui, par devotion, en prenoient des rameaux. Ayant achevé l'édifice de son monastère de Durin, Dieu le voulut recompenser de ses longs et penibles travaux, il tomba malade, et conneut qu'il en mourroit : il appella ses religieux, et les exhorta à l'observance de la regle, et à perseverer constamment en leur vocation, puis s'estant confessé generalement au Prieur du monastere, il receut les Sacrements de l'Eucharistie et Extrème-Onction ; et comme il approchoit des traits de la mort, il apperceut le diable près de sa couche, lequel il chassa, luy commandant par la vertu de IESUS-CHRIST, de se retirer dans ses cachots infernaux, et ayant les yeux et le cœur élevez au Ciel, rendit son ame à Dieu, le vingt-quatrième jour d'octobre, l'an de grace cinq cens octante et neuf. »

FONDATION DU MONASTÈRE D'AINDRE.

« En ce temps estoit evesque de Nantes en Bretagne, un saint personnage nommé Pasquier, lequel connaissant le fruit que faisoient les religieux bénédictins, ès lieux où ils estoient, désireux de s'acquiter de sa charge pastorale, et s'ayder du travail et prieres de ces bons pères, envoya vers Lambert, abbé de Fontenelles, luy demander Herblon et quelques autres de ses moynes, pour peupler un monastere, qui leur vouloit bastir en son diocese: le bon abbé ayant leu la lettre de l'evesque en loüa Dieu, et en confera avec ses religieux, tous lesquels, bien qu'il leur faschast de se deffaire de Saint-Herblon, voyant néantmoins qu'il y alloit de la gloire de Dieu, et avancement de leur ordre, y consentirent, et luy nommèrent douze autres religieux pour aller avec luy, tous lesquels ayant pris la bénédiction de leur abbé, et congé des autres religieux, vinrent en Bretagne, et se rendirent à Nantes, l'an 643 où Saint-Pasquier vint au davant d'eux suivi de son clergé et de tout le peuple, et les receut, chantant, *Ecce quam bonum et quam jucunda, etc., etc. Benedictus qui venit in nomine Domini.* Saint-Pasquier les logea dans son manoir episcopal,

où ils furent visités des principaux de Nantes, et le reste de la journée se passa à conférer de leur dessein.

» Le lendemain, les Saints Pasquier et Herblon ayans dit messe, s'embarquerent en un batteau que l'evesque avoit fait équipper au port de la Fosse de Nantes, et ayant fait priere à Dieu, le suppliant de leur faire connoistre le lieu qui leur seroit plus commode pour l'y servir en l'observance de leur regle, ils leverent les voiles, et devalerent la riviere de Loyre, furent portez à la rade d'une isle appellée Aindre, du mot latin *Antrum*, qui est l'une des plus belles de cette rivière, estant en hyver environnée de toutes parts des eaux de Loyre, et en esté jointe à la terre ferme, par de belles prairies, surpassant en hauteur les autres isles de ce fleuve, ayant quelques petites tertres ou collines qui s'avancent dans la riviere en forme de petits caps ou promontoires, dont elle se deffend contre les débordemens de ce grand fleuve, qui aux hautes marées refoule et halle les autres isles, sans incommoder cette cy, près laquelle il y a une autre isle moindre nommée *Aindrin* ou *Aindrette*, en laquelle y avoit jadis une chapelle de S.t-Martin; à present y a un chasteau de plaisance, nommé *Chasteau d'Aindrette*. Le batteau arrivé à la rade d'Aindre s'y arresta tout court, ce qui fit connoistre aux Saints que c'estoit là le lieu qu'ils devoient choisir. Ils entrèrent dedans, et l'ayant reconnu tres-commode pour leur demeure, s'en retournerent à Nantes, où ayant tracé le plan du futur bastiment, les ouvriers furent appelez de toutes parts pour y travailler en diligence.

» Les bourgeois de Nantes se conformans à leur Saint-Pasteur, contribuerent si liberalement à la construction de ce monastere, que dans deux ans il fut accompli, Saint-Herblon y fit faire deux eglises, lesquelles Saint-Pasquier dédia, l'une en l'honneur de Saint-Pierre, l'autre à Saint-Paul, l'an 646, à laquelle solemnité se trouvèrent les habitans de Nantes, et une grande multitude de peuple des environs, et n'oublia Saint-Pasquier à bien dotter et renter ce monastere, qu'il fournit de toutes choses nécessaires, tant pour le service de l'église, que pour la commodité des religieux. Saint-Herblon ayant amassé en ce lieu grand nombre de religieux, menoit une vie plus d'ange que d'homme, de sorte que l'odeur de ses rares vertus, et de la sainctété de ce lieu s'espandit non seulement par la Bretagne, mais encore par toutes les provinces circonvoisines. Priant une nuit en l'église de Saint-Pierre, il vit l'âme de Mauronce, abbé du monastère de Glanne

(c'est Saint-Florent-le-Vieil-sur-Loire), nouvellement decedé, laquelle les anges presentoient devant Dieu, de quoy il donna avis à ses frères, lesquels en furent plainement informez le lendemain, qu'un messager leur en apporta nouvelles asseurées.

» Allant une fois par pays, il fit rencontre d'un comte breton, nommé Arnauld, homme meschant et vicieux; le saint abbé le salüa, et puis le reprimenda doucement, luy remonstrant l'énormité de ses vices. Déjà ses satelites mettoient la main à l'espée, n'attendant que le commandement de leur maistre, pour courir sus au saint et à ses confrères. Mais Dieu toucha tellement Arnauld, qu'il l'escouta paciemment, et le remercia, et luy promit de s'amender, le suppliant de prier pour luy, et descendant de cheval fit tirer une bouteille de vin qu'un de ses gens portoit, et pria le saint de boire à sa santé, mais quand ce vint à verser, il ne s'y en trouva qu'une petite goute, le comte rougit de honte, mais Saint-Herblon ayant fait le signe de la croix sur la bouteille, elle se trouva si plaine qu'elle versa sur les mains et manchettes du comte, qui but de ce vin, comme aussi toute sa suite qui estoit de six hommes, Saint-Herblon et ses moynes, et après se trouva encore toute plaine : ce que voyant le comte, il s'agenoüilla devant le saint abbé, et ayant receu sa benediction, poursuivit son chemin. En memoire de ce miracle, cette bouteille fut recherchée et renduë au monastere d'Aindre, et se montroit aux pelerins qui y alloient par devotion.

» Se voyant déjà caduc et penchant vers le tombeau, il se retira en solitude en Aindrette, pour se disposer à bien mourir, et avant que sortir du monastere il avisa ses religieux de choisir, l'un d'entre eux, qui en son absence gouverneroit la maison; ils éleurent d'entre eux un nommé Auffroy, lequel Saint-Herblon confirma, puis se retira en sa solitude: ce nouveau supérieur s'acquitta très-mal de sa charge, molestant ses religieux de telle façon, qu'ils furent contraints de s'en plaindre au saint abbé, lequel le reprit de sa severité et rigueur: cela n'ayant servy de rien, Dieu le punit severement, car une nuit Saint-Herblon (encore vivant et retiré en sa solitude) luy apparut, et de la crosse ou baston pastoral le frappa à la teste, duquel coup il tomba malade, et peu après il mourut, criant qu'il brûloit. Saint-Herblon leur donna un autre supérieur, nommé Donatus, homme vertueux, qui les gouverna avec grande prudence et douceur; cependant Dieu voulant couronner les merites de son fidelle serviteur

Saint-Herblon, permit qu'il fut saisi d'une maladie, laquelle le minant peu à peu, luy fit connoistre qu'il tiroit à sa fin: il manda à ses religieux le venir trouver en sa solitude, ausquels il recommanda l'observance de la regle, puis leur donna sa benediction, et ayant devotement receu les sacremens, les yeux et le cœur élevez en Dieu, il rendit son âme à son Créateur, le 25.e jour de mars, environ l'an de grace 684, le quatre-vingt et troisième de son âge.

» Son corps, revetu de ses habits abbatiaux, fut porté de son hermitage d'Aindrette au monastere d'Aindre, où ses obseques celebrées, il fut ensevely au cimetiere commun des religieux, et pres de luy le prieur Donatus, qui ne luy avoit guere survescu. Les religieux éleurent pour abbé un personnage fort éminent en vertu et sainteté nommé David, du temps duquel Saint-Herblon apparut à un de ses religieux nommé Sadreunte, et de la lumière qui l'environnoit esclaira toute sa chambre, luy revéla la gloire de laquelle il jouïssoit au ciel, il lui commanda de dire à l'abbé David, qu'il levast son corps du lieu où il estoit, et le fit honorablement ensevelir en eglise et monastere de Saint-Pierre, pres le maistre autel, puis disparut: le moyne Sadreunte recita cette apparition à son abbé, lequel assigna jour pour faire cette translation, auquel il leva ce saint corps de terre et le porta en l'eglise de Saint-Pierre, où il fut revéré d'une grande multitude de peuple, qui s'estoit trouvée à cette solemnité, et fut recrée d'une fouëfve odeur qui sortit de ce saint corps, et durant trois jours parfuma toute l'eglise.

» Pendant cette translation, arriva une chose digne d'estre remarquée, c'est que la procession conduisant le saint corps par le cloistre pour le porter en l'eglise, quand il fut vis-à-vis de la porte refectoire, il devint si lourd et pesant qu'on ne le pouvoit lever: tous les assistans bien estonnez de cela, l'abbé David leur dit: Mes frères, je vois bien ce que cecy veut dire: il y a icy grand nombre de pauvres, nostre bon pere defunt, comme il a été en son vivant fort misericordieux envers eux, aussi veut-il que nous l'imitions en cela, et ne se laissera porter plus avant, que nous ne leur ayons donné l'aumône. Alors par son commandement, le dépensier apporta une plaine corbeille de pain, qu'il distribua aux pauvres, et incontinent le saint corps devint aussi léger qu'auparavant, et fut aisément porté en l'eglise, où il fut déposé en un beau sepulchre qu'on lui avoit disposé, où Dieu a opéré de grands miracles par son intercession. »

Les chroniques qui précèdent ne sont pas une oiseuse digression, car elles attestent que la tendance ascétique et cloistrale était au déclin du VI.e siècle et pendant le VII.e, au comté nantais, comme ailleurs. Le courant que grossissaient chaque jour les intelligences les plus remarquables et les plus propres à réformer la société. On s'en convaincra mieux encore si, au lieu de s'arrêter au diocèse de Nantes, l'on prend la Bretagne tout entière pour la soumettre à son examen. Au VI.e siècle, nous trouvons en Bretagne, S.t-Joevin, S.t-Gildas, S.t-Trever, S.t-Armel, S.t-Guenael, S.t-Ruelin, S.t-Kérek, S.t-Briac, S.t-Goneri, S.t-Mandez, S.t-Tudy, S.t-Allor, S.t-Hernin, S.t-Mieu, S.t-Efflam et son épouse la vierge S.te Honoré, S.t-Sané, S.t-Sezny, S.t-Million ou Emilion, S.t-Oudothée, S.t-Lunaire, S.t-Judual, S.t-Samson, S.t-Suliau, S.t-Hervé, S.t-Goueznou, S.t-Magloire, S.t-Tenenan, S.t-Tanguy, S.t-Aaron, et bon nombre d'autres, ce qui prouve que la Bretagne armoricaine était, à cette époque, le *pays des saints*, comme le dit Dom Lobinau. Toutes les solitudes, ajoute le même auteur, étaient peuplées d'anachorètes très-parfaits, comme dans l'ancienne Thébaïde, dont la plupart étaient originaires d'Irlande ou de la Grande-Bretagne; de plus, un grand nombre de communautés, établies en diverses contrées, y vivaient d'une manière si pure et si austère, selon les lois que S.t-Patrice avait données aux moines de la Grande-Bretagne et de l'Hybernie, qu'il est à croire que l'Armorique ne renfermait pas moins de saints que de moines. Si nous passons maintenant au VII.e siècle, nous voyons entre autres, parmi les saints bretons de cette époque, S.t-Budoc, S.t-Similien (abbé), S.t-Guignolé, S.t-Martin, de Vertou, dont nous avons donné l'histoire; S.t-Malo, S.t-Gudwal, S.t-Meen, S.t-Austole, S.t-Maelmon, S.t-Judicael, S.t-Judoc, S.t-Leri, S.t-Elan, S.t-Winnoc.

Le seul aspect de ces deux listes suffit pour prouver que la Bretagne Bretonnante fut bien mieux partagée en saints personnages que la partie Gallo-Armoricaine, et surtout que l'évêché de Nantes; ce qu'il faut attribuer sans doute à la paix intérieure dont elle jouissait, et à son voisinage de la Grande-Bretagne.

Vers le milieu du siècle eut lieu, dans notre ville, un concile dont les canons méritent d'être signalés. Ses décisions défendirent de recevoir à la communion ceux qui vivaient dans des inimitiés, et ceux qui, n'étant pas en voyage, entendaient la messe dans d'autres églises que celles de leurs paroisses.

Le même concile ordonna aux recteurs de fournir le pain béni; il leur apprend (ce qu'on oublie aujourd'hui si fort, dit l'abbé Travers) que les offrandes et les dîmes qu'ils reçoivent des fidèles sont le bien des pauvres dont ils n'ont que l'administration, qu'il en faut faire quatre parts, une pour l'entretien de l'église, une autre pour les pauvres, une troisième pour le curé et son clergé, une quatrième dont l'évêque pourra disposer après avoir pris conseil de son clergé sur sa destination. Cette excellente disposition fut adoptée par Charlemagne, qui la consacra dans ses capitulaires. L'on trouve encore, dans les actes de ce concile, des règles sur la conduite des recteurs auprès des malades; il leur enjoint de se contenter de ce qui leur sera volontairement offert pour les sépultures, de ne pas boire plus de trois coups aux repas ecclésiastiques, il défend d'exploiter à la fois plusieurs églises ou bénéfices, et contient des dispositions propres à réformer les mœurs du clergé. Mais ces efforts ne purent empêcher le catholicisme de dévier beaucoup des préceptes de l'évangile; être bon chrétien vers la fin du siècle, c'était, suivant un grand nombre de prêtres, fréquenter l'église, y apporter des présents susceptibles d'être offerts à Dieu sur l'autel, ne goûter les fruits de la terre qu'après en avoir consacré les premices à la divinité, savoir par cœur le *credo* et le *pater*, payer la dîme aux églises et leur donner de l'argent pour le rachat de son âme, brûler grand nombre de lumières devant les images des saints. En suivant cette ligne de conduite on pourra, disaient-ils, se présenter avec confiance au jour du jugement, et dire: donne-nous Seigneur; car nous t'avons donné.

Nous ne trouvons au VII.e siècle en dehors de la vie religieuse que peu de faits concernant l'histoire de notre ville. Sur la fin du siècle, le roi de France inonda la Bretagne de soldats, et parvint à s'emparer de Nantes, de Rennes et de plusieurs autres cités; il établit des comtes à Rennes et à Nantes, et les chargea de gouverner le pays. Agatheus fut le premier; avide et peu respectueux envers le clergé, il s'empara, après leur mort, des revenus et des titres des évêques de Nantes et de Rennes, sans permettre de les remplacer. Amolon, son successeur, suivit son exemple et prit aussi le titre d'évêque avec les revenus de l'évêché de Nantes. — Cette réunion des pouvoirs temporel et spirituel dans la même personne fut très-funeste à notre ville; les évêques, en rentrant dans le domaine du

spirituel, cherchèrent à retenir le plus possible du pouvoir temporel, et donnèrent lieu, par suite, à des collisions entre la haute noblesse et le clergé.

HUITIÈME SIÈCLE.

LE VIII.e siècle est aussi pauvre que le VII.e en faits d'histoire locale. La Bretagne, démembrée par le roi de France, était bien faible, lorsque Grallon monta sur le trône; aussi ne prit-il que le titre de duc de Cornouailles. Les divisions de ses successeurs entraînèrent la soumission de toute la province.

C'est à cette époque qu'il faut rapporter l'usage des cloches dans les principales églises de notre province, quoique plusieurs en fussent probablement pourvues, puisqu'elles avaient des clochers; c'est aussi à la même époque qu'il faut faire remonter l'organisation régulière du régime des fiefs, régime que Charlemagne ne créa point comme on l'a dit, mais qu'il sanctionna en rendant les fiefs héréditaires, ce qui n'existait pas pour un grand nombre. Depuis lors, le droit de propriété territoriale est devenu, pour un temps, droit de noblesse, et la concession des terres a été entourée de formalités nombreuses, destinées à lui donner du relief, afin d'imposer au peuple. Parmi les cérémonies d'usage, l'hommage, la foi et l'investiture, furent bientôt regardées comme essentiellement rigoureuses.

L'hommage, profession d'obéissance et de dévouement de la part de l'inférieur envers le supérieur, se faisait à genoux. Le vassal avait la tête nue, il plaçait ses mains dans celles du seigneur, que personne dans le principe ne pouvait représenter dans cette cérémonie, lui promettait de le fidèlement servir, et en recevait ordinairement l'accolade.

La foi consistait dans un simple serment.

Il y avait investiture, lorsque le seigneur ou son délégué avait présenté au tenancier une motte de gazon, et lorsque cette cérémonie avait été accompagnée de publications officielles ou *bannies* d'appropriement qui, à Nantes, ont eu lieu très-long-temps à la porte des Changes.

Le vassal était tenu, non-seulement de combattre pour son seigneur, mais encore de lui prêter aide pour marier son fils ou sa sœur. Cet aide consistait, pour les gentilshommes, en une somme d'argent, seule taxe qu'il fût permis de leur imposer. Lorsque survinrent les croisades, on établit le droit d'aide pour les guerres de Palestine; et, plus tard, lorsque la Bretagne eut été réunie à la France, et par suite le comté de Nantes au domaine de la couronne, notre ville fut souvent sollicitée d'aider de ses deniers à marier nos rois, privilége ou plutôt abus en échange duquel on leur faisait officiellement part de ces mariages. Ce fut aussi du temps de Charlemagne que s'établirent dans notre province les fiefs d'office. Ils consistaient en une concession de terre en échange de laquelle le vassal devait remplir certaines fonctions chez le suzerain, comme de le servir à table, de porter sa bannière, ou de lui tenir l'étrier, lorsqu'il montait à cheval.

Divers auteurs prétendent que, sous la domination de Charlemagne, Arastagnus, roi de Bretagne, et Hoël, comte de Nantes, suivirent l'Empereur en Espagne, à la tête de dix mille hommes, et qu'ils périrent à Roncevaux avec l'invincible Roland, si célèbre dans les romans de chevalerie. Leurs faits d'armes furent si nombreux et si beaux, dit l'archevêque Turpin, qu'on les chantait partout en belles romances.

NEUVIÈME SIÈCLE.

La Bretagne, au IX.e siècle, nous offre le curieux spectacle d'une nationalité à demi détruite, cherchant à se réorganiser, malgré les efforts de deux autres nationalités puissantes et rivales qui tendaient à l'absorber. Au nord et au sud, les Normands, peuple à demi-païen, avec lequel la race bretonne, si religieuse et si chrétienne n'avait aucun point de contact, aucune liaison de langage ou d'origine, et que ses traditions devaient au contraire la porter à détester. A l'est, les Français: ceux-ci, dans les évêchés limitrophes de la Bretagne, dépendaient, comme Nantes et Rennes, de l'évêque de Tours, qui lui-même reconnaissait le chef des Français

pour son souverain temporel. Nantes, la plus importante des villes de Bretagne, faisait un grand commerce avec toutes les villes françaises du bord de la Loire. A Rennes, à Nantes, au Mans et à Angers, la langue était la même, et la race plus ou moins pure, appartenait à la même souche. Tous ces motifs devaient nécessairement faire pencher un jour la balance en faveur des Français, malgré la politique souvent habile de leurs adversaires. Le IX.e siècle est en quelque sorte le point de départ de cette lutte qui va s'établir entre les trois peuples Normand, Français et Breton, et qui se terminera par la réunion définitive de la Bretagne à la France. Nantes en sera souvent le théâtre: aussi son histoire va-t-elle présenter un intérêt qu'elle ne pouvait offrir auparavant. Au travail d'émancipation, nous aurons souvent à joindre ses efforts de nationalité, le récit de ses combats, de ses victoires et de ses revers; quelquefois aussi les luttes intestines de l'aristocratie nobiliaire et de l'aristocratie sacerdotale. Quant au peuple, il était trop peu de chose encore, pour que nos chroniques se soient occupées de conserver le souvenir de ses vœux, de ses souffrances et de ses actes.

Au commencement du IX.e siècle, les Bretons prirent les armes pour se soustraire au joug des Français; mais ils furent vaincus et soumis par l'armée de Charlemagne. A la mort de ce prince, ils crurent l'occasion plus favorable: cette seconde fois, la fortune trahit encore leur courage. Morvan, leur chef, fut vaincu et tué. Louis-le-Débonnaire, héritier de l'empereur Charles, commandait lui-même en personne l'armée qui marcha contre eux. La Bretagne Bretonnante fut d'ailleurs la seule partie de la province qui prit part à l'insurrection; aussi fut-elle traitée militairement. Louis, avant de quitter le pays, réunit à Vannes les principaux chefs, et leur fit reconnaître Nominoë comme son représentant; puis il revint à Angers, d'où il était parti à la tête de son armée. Ce fut alors, dit-on, qu'il ordonna la construction, sur la rive droite de la Loire, d'une levée destinée à contenir le fleuve et à mettre les vallées à l'abri de ses débordements.

Les moines s'occupaient alors beaucoup de travaux agricoles. L'abbé Arnoul, qui s'était établi au commencement du siècle à Saint-Philbert, obtint, en 819, de Louis-le-Débonnaire, une charte qui l'autorisait à changer le cours de la Boulogne, qui se jette dans le lac de Grand-Lieu: peut-être de nombreuses améliorations eussent-

elles suivi cette tendance des ordres monastiques, si les guerres et surtout les invasions des Normands n'étaient venues les entraver.

En 842, la Bretagne était encore soumise à la France, lorsque Nominoë résolut de se rendre indépendant et se mit à l'œuvre. Son premier acte fut d'appuyer Lambert II, qui voulait s'emparer du comté de Nantes, que gouvernait au nom du roi, Rainauld, comte d'Herbauge (pays de Retz). Il lui accorda un secours de troupes commandées par Eripsoé, son fils, au moyen duquel Lambert parvint à s'emparer de Nantes et de son territoire. A la suite de ces événements, Nominoë prit le titre de roi, et Lambert celui de comte; mais le triomphe de ce dernier ne fut pas de longue durée : les Nantais, qui étaient déjà plus Français que Bretons, le chassèrent aussitôt qu'il eut congédié ses auxiliaires. Irrité contre eux, Lambert alla trouver les Normands et leur proposa de ravager la ville; ce qui fut bien vite accepté. Le 24 juin 843, après avoir remonté la Loire sur une flotte de 67 bateaux formés de claies, revêtues de peaux, ces brigands arrivèrent à Nantes précédés par les moines d'Aindre, qui avaient fui à leur approche, emportant avec eux ce qu'ils avaient de plus précieux dans leur abbaye. C'était le jour de la Saint-Jean-Baptiste, la ville était remplie de pélerins des deux sexes, mais dépourvue de soldats. Les Normands y entrèrent sans résistance, pillèrent partout, massacrèrent les habitants jusques dans la Cathédrale, ainsi que les prêtres et l'évêque qui officiait à l'autel, firent un grand nombre de prisonniers, et se retirèrent chargés de butin pour ravager le comté Nantais.

Albert-de-Morlaix raconte ainsi cet événement:

« Les Normands cependant se mirent à la voile, et se rendirent deuant Nantes: Saint-Gohard, voyant l'ennemy si près, conuocqua le peuple en l'église Cathédrale, et l'exhorta à endurer patiemment le martyre, si telle estoit la volonté de Dieu: puis se disposa pour dire la grande messe le iour de Saint-Jean-Baptiste, 24 juin l'an 843. Cependant, au poinct du iour, les Normands sautent à terre, et se disposent à l'assaud, plantent leurs eschelles aux pieds des murailles, lesquelles ils gaignèrent aisément sans beaucoup de resistance, courent par les ruës massacrans tout ce qu'ils rencontraient, sans pardonner à âge ny sexe. Au bruit que l'ennemy auoit gaigné la muraille, tout le peuple tant de la ville que du pays circonvoisin qui s'y estoit refugié, tant pour éuiter la rage de ces barbares que

pour célébrer la feste de Saint-Jean-Baptiste, s'encourut en l'église Cathédrale, s'y enferma et barricada, implorans le secours du ciel, qui seul leur restoit. Les barbares estans arriuez à Saint-Pierre y donnent l'assaut, les uns d'arrivée mettent les portes en pièces, les autres entrèrent à l'escalade par les vitraux et fenestres, et ayans comme loups carnaciers forcé le parc de la bergerie de Jésus-Christ, se ruèrent de force sur cette populace désarmée, frappant à tort et à travers, écrasant la teste des petits enfants contre les paroirs, ouvrant le ventre des femmes grosses pour en tirer leurs petites créatures my-vivantes, traînant les vierges par les cheueux, et usant de toutes les cruautez et insolences dont ils se purent adviser.

» Tandis que ces cruels massacres se commettoient en la nef de l'église, le glorieux pontife Saint-Gohard estoit à l'autel, et célébroit la messe pontificalement seruy et assisté de ses archidiacres, tous ses chanoines, chantres et chappelains, et les moynes du monastère d'Aindre estans dans le chœur en leurs siéges; et encore bien que les cris pitoyables de cette multitude qu'on égorgeoit peslemesle sans pitié ny mercy, fust capable de troubler les esprits les plus rassis, si est-ce que le Saint-Prélat, et à son exemple ses officiers et chanoines ne se troublèrent ny ne prindrent la fuitte, ains attendirent constamment que les barbares ayans forcé les barrieres et clostures du chœur, les vinrent massacrer en leurs siéges, chacun tenant son rang et faisant son office, ils montèrent insolemment à l'autel ayans forcé les chanceaux, tuèrent les officiers assistans du Saint-Pontife, lequel disant le *sursum cordu* à l'entrée du préface de la messe, fut rudement arraché de l'autel par un de ces barbares, lequel l'ayant jetté par terre, luy fist voler la teste de dessus les espaules, tout revêtu de ses habits pontificaux comme il estoit.

» Les barbares Normands ayans massacré Saint-Gohard, laissèrent son corps séparé de la teste parmy les autres morts, pour les faire brûler en l'incendie de son église, mais nostre Seigneur pourveut d'honnorable sépulture à son Saint-Martyre par un estrange miracle, car les Normands estans près de donner le feu à la pile de fagots et meubles qu'ils auoient dressée au mitan de l'église, le corps du Saint-Pontife Gohard se leua sur pied, et tenant sa teste en ses mains, sortit de l'église au grand estonnement des infidèles, et alla directement au faux-bourg nommé de *Riche-Bourg*, situé sur le bord de Loyre, suiuy de grand nombre de Normands curieux

de voir quelle issuë auroit cette merveille. Estant arriué au bord de l'eau, il monta dans un batteau qui s'y trouua miraculeusement disposé, ayant deux flambeaux allumez d'un costé et d'autre, lequel monta amont la Loyre, sans ayde de voiles ny de rames, et estant arriué à la *Pointe*, laissant le canal de Loyre à droicte, entra dans la rivière de *Mayne*, et se vint arrester au port d'Angers, sans que les flambeaux se fussent esteints ny consommez, le long d'un si grand chemin, qui est de dix-sept lieuës de Bretagne. Le peuple d'Angers voyant ce batteau sans guide ny pilote, arresté au milieu du fleuve, courut sur le port voir que c'estoit, et se doutant bien qu'il y auoit quelque chose de miraculeux, en donnèrent avis à l'euesque, lequel connocqua son clergé (excepté ceux de Saint-Pierre qui ne s'y peurent si tost rendre) et alla processionellement sur le port; mais comme il voulut monter dans le batteau, il se retira du riuage dans la rivière, demeurant au milieu sans remuer: les processions des autres églises voulurent essayer, s'ils y pourroient pas entrez, mais le mesme leur arriua. Enfin les doyen et chanoines de Saint-Pierre y vinrent, et incontinent le batteau s'approcha du rivage, dans lequel ils entrèrent aisément, et trouvèrent le corps du Saint-Prélat, lequel ils enveloppèrent en de beaux linges blancs, et le portèrent par la ville chantans des hymnes et cantiques, jusques à leur église, et là l'enuelopperent en un riche drap de soye qu'ils mirent dans un coffre de bois, avec deux placques de plomb, esquelles estoit écrit le tiltre de son martyre en lettres romaines ainsi, en l'vne, ✝ I. H. C. SEPVLTVRA QVIESCIT HVMILIS GOHARDVS NANNETENSIVM, et en l'autre, PATER ET MARTYR: et ayant fermé le tout, l'enterrerent honorablement, et Dieu manifesta depuis la gloire dont il jouïssoit dans les cieux, par les grands miracles qui se firent à son tombeau par laps de deux cens cinquante ans qu'il demeura sous terre sans estre leué. »

Mauge, Tiffauge, Herbauge, le monastère de Montclair, depuis Prieuré de Saint-Philbert-du-Cellier, eurent le même sort que Nantes. L'abbaye d'Aindre, dont les moines avaient été tués à Nantes, fut entièrement brûlée, et les Normands se retirèrent tranquillement à l'île d'Her, aujourd'hui Noirmoutier, pendant que le comte Lambert rentrait dans la cité qu'il avait fait ravager. Heureusement pour les captifs, une discussion survenue parmi les vainqueurs, au sujet du partage des dépouilles, leur permit de se sauver et de revenir à Nantes.

Trois mois après, Lusannus, évêque de Vannes, réconciliait la cathédrale, tandis que Lambert rétablissait son autorité méconnue, feignant une grande douleur au sujet des désastres qui étaient son ouvrage. Bientôt il fit sa sœur abbesse d'une riche communauté, située au faubourg Saint-Clément, dans le voisinage d'une petite abbaye d'hommes, du nom de Saint-André. L'on ne sait sous quelle règle étaient institués ces monastères, dont les revenus sont devenus, depuis, la propriété de l'église de Saint-Pierre.

Il semblerait, au premier abord, en consultant nos auteurs, que les Normands durent massacrer tous les habitants de Nantes et ruiner toutes les propriétés. Cependant, les faits que nous venons de citer prouvent le contraire ; probablement ils laissèrent de côté les esclaves qu'ils n'avaient aucun intérêt à massacrer ou à transporter avec eux à Noirmoutier. Comment, d'ailleurs, supposer qu'ils aient pu, sur 67 bateaux d'osier, recouverts de peaux, emmener un grand nombre de prisonniers avec un immense butin ? Quelque minime qu'était au IX.e siècle la population de Nantes, on ne peut guère l'évaluer à moins de huit mille âmes, si l'on songe que la ville possédait dès-lors, outre la cathédrale, les églises de Saint-Similien, Saint-Julien, Saint-André, Saint-Vincent, Saint-Cyr, Saint-Saturnin et Saint-Denis, dont plusieurs étaient assez vastes pour contenir plus de mille personnes ; comment, par suite, est-il possible d'admettre que ces huit mille personnes aient été massacrées ou emmenées à Noirmoutier ?

Les comtés d'Herbauge (pays de Retz), de Tiffauges et de Mauges (Saint-Florent-le-Vieux), furent donnés par Lambert à ceux qui l'avaient le mieux secondé ; ce qui nous permet, d'après notre chronique, d'assigner pour limites *sud*, à l'ancien comté Nantais, la rivière de Laion qui se jette dans la Loire, au-dessous de Mont-Jean ; l'Ironne, le Château de Pierre-Feinte, Ariac, et le Lay, qui se jette dans la mer, près l'Ile-de-Ré.

Peu après la réconciliation de la cathédrale, un Concile eut lieu à Liré. L'on y condamna ceux qui tentent de savoir quelle sera la durée du règne du prince et de son successeur, en même temps que l'on prescrivit d'obéir aux lois de l'église et des gouvernements, en tout ce qu'elles commandent de juste, de raisonnable et de conforme, soit aux canons, soit au droit des gens. Ce fut pendant ce Concile qu'Actard fut nommé évêque de Nantes. Aussitôt promu à cette dignité, cet

évêque, qui était voué au parti français, eut des pourparlers avec Nominoë, dans le but de chasser Lambert. Charles-le-Chauve, que Nominoë avait vaincu entre l'Oust et la Vilaine, promit au prince Breton, sans doute à la sollicitation d'Actard, de lui accorder une amnistie, s'il voulait tourner ses armes contre le comte de Nantes.

Oubliant son ancienne alliance, le descendant de Mériadec somma Lambert de laisser les Nantais en repos : fort de cet appui, l'évêque profita du mécontentement du peuple, que Lambert faisait travailler par corvées à bâtir une nouvelle tour pour s'y mettre en sûreté, et l'excita à la révolte.

Chassé une seconde fois par les Nantais, et incapable de résister à Nominoë, Lambert se retira à Craon, sur la rivière d'Oudon, où il éleva un château, dont les restes subsistent encore. Une fois fortifié au bord de la Loire, dans une position très-favorable, il se vengea d'Actard et des Nantais, en ruinant le commerce du fleuve.

Nominoë ne tarda pas à s'apercevoir que Lambert avait le même intérêt que lui à combattre la domination des Francs, et que, par suite, c'était son allié naturel, tandis que l'évêque Actard n'était qu'un serviteur dévoué de Charles-le-Chauve, et conséquemment un ennemi de l'émancipation bretonne; aussi revint-il à ses anciennes relations. Bientôt une nouvelle armée de Charles-le-Chauve, ayant pénétré en Bretagne, ces deux princes se réunirent pour la combattre : en vain Rennes et Nantes se déclarèrent-ils en faveur des Français, les Bretons triomphèrent sous la conduite de leur chef habile, et démolirent les murs de leurs deux principales villes pour les punir de leur lâche défection.

Fier de ses victoires, Nominoë voulut donner une nouvelle consécration à son autorité, en se faisant sacrer; mais les évêques de la province, qui appartenaient tous, comme Actard, au parti Français, se refusèrent à ce qu'il demandait d'eux. Vivement contrarié, Nominoë ne garda plus aucun ménagement à leur égard. Instruit par Saint-Convoyon, abbé de Redon, qu'ils trafiquaient des choses saintes, le duc de Bretagne les accusa de simonie, les évêques répondirent que l'argent qu'ils avaient reçu, n'était pas le prix des choses saintes, mais bien un témoignage de reconnaissance. Fort de cette défense, qui était un aveu véritable de leur faute, Nominoë s'adressa au pape. Le Saint-Père blâma vivement les évêques, mais en même temps il leur fournit des armes pour résister à Nominoë, en leur faisant

connaître les formalités à remplir, pour leur enlever leur dignité épiscopale, formalités telles qu'il était presque impossible que Nominoë pût triompher. Le prince Breton, habitué à la persévérance, ne se tint pas pour battu, et fit réunir au château de Conetlou les évêques et les seigneurs de la province. Le procès fut bientôt jugé; les évêques, accusés par un grand nombre de témoins et accablés par le poids des charges qui pesaient sur eux, se démirent eux-mêmes, séance tenante, de leur dignité, déposèrent leurs insignes et se retirèrent, ce qui permit aux juges de les déclarer atteints et convaincus de simonie, et à Nominoë de les remplacer par des évêques dévoués au parti breton. Mais ce prince était trop habile pour ne pas comprendre que cette victoire n'aurait aucun résultat, s'il ne s'affranchissait de la France pour le spirituel, comme il l'avait déjà fait pour le temporel, en se déclarant indépendant; aussi s'empressa-t-il d'ériger Saint-Brieuc en évêché, de rétablir l'ancien évêché de Tréguier, et d'instituer à Dol un archevêché métropolitain de Bretagne, voulant détruire ainsi l'influence qu'exerçait sur la province l'évêque de Tours, qui était sujet de la France et comme tel disposé à favoriser l'extension du territoire de son pays. Les nouveaux évêques s'empressèrent tous d'assister au sacre de Nominoë : Actard seul protesta contre ce qu'il regardait comme une usurpation, et se retira en France.

Il y a doute parmi nos écrivains sur l'authenticité des dates des faits que nous venons d'exposer. Mais qu'importe, puisque ces faits sont racontés par tous de la même manière, et puisque la différence des dates n'est que d'une année. Les uns plaçant la démolition des murs de Rennes et de Nantes en 849, et les autres en 850.

Les triomphes de Nominoë l'encouragèrent. Non content d'avoir chassé les Francs de la Bretagne, il résolut de porter la guerre à son tour sur leur territoire. Dans une première campagne, il ravagea l'Anjou et s'empara de la ville du Mans; dans une seconde, il traversa l'Anjou et s'avança jusqu'à Vendôme. Il se préparait à ravager le pays de Chartres, lorsque la mort vint le frapper presque subitement. Eripsoë, son fils, lui succéda; mais Lambert, privé de son protecteur, ne put se maintenir à Nantes, dont il fut chassé une troisième fois.

Charles-le-Chauve crut l'occasion favorable pour réunir de nouveau la Bretagne à la France; mais il fut vaincu par Eripsoë, près de

Redon, où les deux armées se rencontrèrent. Un traité de paix suivit de près la victoire du fils de Nominoë. Charles reconnut Eripsoë comme légitime souverain de la Bretagne Bretonnante et du comté de Rennes, tandis qu'Eripsoë, à son tour, reçut l'investiture du comté de Nantes et du pays de Retz.

La paix ne fut pas de longue durée. En 852, Charles-le-Chauve attaqua de nouveau la Bretagne et vainquit à son tour Eripsoë, auquel il enleva le comté de Rennes pour le donner à Salomon, neveu de Nominoë.

Ces événements donnèrent lieu à une révolution épiscopale dans la ville de Nantes. Actard, appuyé par le parti français, rentra dans ses fonctions. Gislard, que Nominoë lui avait donné pour successeur, se retira à Guerande, et retint sous sa juridiction l'archidiaconé de la Mée.

En 853, les Normands ravagèrent de nouveau le comté Nantais, s'emparèrent de la ville, la pillèrent, emmenèrent l'évêque en captivité, et se retirèrent dans l'île de Biesse, chargés de butin. Leurs brigandages durèrent deux années ; mais en 855, Eripsoë, appuyé par Sidric, prince danois, réussit à les chasser de la Loire. Sur ces entrefaites, Actard, qui était parvenu à s'échapper des mains des Normands, rentra dans la ville, et bientôt il obtint, pour réparer son église, la moitié des péages de Nantes.

La Bretagne était tranquille, les haines nationales s'affaiblissaient, une alliance projetée entre la fille d'Eripsoë et le fils de Charles-le-Chauve, devait un jour conduire à l'unité territoriale sans imposer aucun sacrifice aux Bretons, lorsqu'un crime détruisit toutes ces espérances et recula d'environ cinq siècles l'accomplissement des destinées de notre province. Aidé d'un misérable, nommé Almar, Salomon attaqua dans une église son cousin Eripsoë et le poignarda sur l'autel, puis il s'empara de la couronne; Charles prit les armes pour le punir, mais il se laissa bientôt fléchir par la soumission et surtout par les présents du nouveau duc.

La même année, les Normands reparurent et ravagèrent les bords de la Loire, Salomon, qui était ennemi d'Actard, ne vint pas à son secours, et laissa désoler le comté Nantais.

Plus tard, voulant racheter par des œuvres pies, l'assassinat dont il s'était rendu coupable et les serments qu'il avait violés, ce prince, malgré les désastres de l'époque, trouva le moyen de faire des dons

aux églises et de nombreuses fondations; ne pouvant aller lui-même à Rome, il envoya au pape une statue d'or enrichie de pierreries. L'importance de ce présent força le Sᵗ-Siége à reconnaître la vérité de son repentir et à lui accorder l'absolution.

Voici la lettre que ce prince écrivit au pape et la réponse du pontife, ce sont des monuments de l'époque, bien dignes d'être conservés :

« Av seigneur et bien-heureux pape du siege apostolique romain, Adrien SALOMON, ROY DES BRETONS, les genoux en terre et la teste baissée, désire vne longue et perdurable paix en Jesus-Christ. Connoissans par plusieurs signes éuidens, et les frequentes calamitez qui surviennent, que la fin du monde approche; nous auions fait vœu d'aller à Rome pour y faire nos prieres, et aussi vous presenter nos requestes, d'autant que vostre predecesseur Nicolas I (*d'heureuse memoire*) auroit osté le PALLIUM à FESTINIAN euesque de Dol, parce que nous auions préféré (*innocemment toutesfois*) nostre nom au sien, et luy auions enuoyé nos lettres sans approbation de nostre grand sceau, et par un ambassadeur peu capable; mais ayant pris conseil de nos sujets sur le fait de nostre dit voyage, ils n'ont voulu consentir que nous sortissions de nostre royaume pour aller visiter les sepulchres des bien-heureux apostres et autres saints lieux, parce que les payens rôdent nostre coste, et rauagent les limites de nostre pays; c'est pourquoy considerans la griefveté de nos offences, et la grandeur de la miséricorde de Dieu, nous supplions la toute-puissance de vostre dignité, qu'elle veuille agréer ce petit présent que nous luy envoyons (*si les saints apostres le daignent regarder*) sçavoir vne statuë d'or de vostre grandeur, tant en hauteur qu'en largeur, vne mule richement enharnachée et caparaçonnée, trente paires d'accoustremens, vne tente de tapisserie de trente pièces en broderie de laine de diuerses couleurs, trente peaux de cerfs, et trente pièces de draps, pour l'vsage de vos seruiteurs, et trente sols que doresnauant on vous payera tous les ans; et encore que nous estimons ces presens peu de chose, égard à vostre dignité, souvenez-vous de la pauvre vefve laquelle offrit deux deniers au temple, et cependant vous entendrez par ces deux nostres ambassadeurs, l'euesque HARENNA et l'archidiacre FELIX, et nos autres domestiques, que nous faisons construire vn monastere qui n'est encore dédié à aucun saint : partant vous supplions de nous envoyer

par nosdits Legats quelque sainte relique approuvée de celles que vous possedez, afin que par icelle nostre pays soit illustré. »

Albert-de-Morlaix fait précéder la réponse du pontife par les réflexions suivantes :

« Voilà la teneur de la lettre que le roy écriuit au pape, en laquelle on voit assez combien ce bon prince estoit obéissant et affectionné à l'église, magnifique et libéral en ses presens. Cette ambassade entra dans Rome fort pompeusement et fut honorablement reçeuë des Romains, et dans peu de iours eut audience. Les ambassadeurs logèrent chez FLAVIUS, beau-père du roy Salomon, et ayans expédié leurs affaires à souhait, s'en retournèrent en Bretagne, apportans au roy vn bras de S.t-Léon, pape, et la lettre du pape de telle substance :

» A très-cher et très-aymé fils SALOMON, ROY DES BRETONS, et à tous ses fidèles sujets, ADRIEN, pape par la grace de Dieu, salut. Sçache vostre excellente Majesté que nous auons employé sept iours entiers à prier Dieu qu'il luy pleust nous inspirer de vous rendre vne response digne de vostre magnificence, lequel temps expiré, nous et tous les Romains perseuerans en jeûnes et oraisons, il nous a semblé bon à nous et à nos trois cardinaux, de vous envoyer quelque portion du corps de Saint-Léon, pape et martyr, d'autant que c'est vn grand present. Sçachez donc (*Tres cher fils*) et tous les fidèles qui habitent vostre pays, que nous auec l'authorité des nostres, vous ennoyons vn bras dudit Saint-Léon, pour seruir de rempart et deffense à vostre royaume. C'est ce très-fort Léon, auquel les Romains ayant par enuie creué les yeux, et coupé la langue, l'vn et l'autre luy furent miraculeusement rendus, par vne grace spéciale de Dieu; en sorte qu'il preschoit plus éloquemment qu'auparavant : et, partant, nous voulons que tous ceux qui habitent vostre pays depuis la Loyre jusques à l'Occident qui auront fait vœu d'aller à Rome, et par empeschement d'âge, de sexe, ou de personne, ne le pourront accomplir, soient absous de leur vœu, à condition de visiter trois fois l'an cette relique. Nous envoyons aussi à nostre frère l'archeuêque FESTINIAN, le PALLIUM que lui demandez, auec son priuillege. »

Devenu tout à fait pieux, Salomon voulut rétablir dans leurs fonctions les évêques simoniaques chassés par Nominoë ; mais les nouveaux prélats conspirèrent sa perte. Voulant leur échapper il se réfugia dans un cloître, où des Français lui crevèrent les yeux.

Sur la fin du règne de Salomon, Actard, qui avait abandonné la

ville de Nantes, où les irruptions des Normands ne lui permettaient pas de vivre en paix, fut nommé archevêque de Tours par l'élection du peuple et du clergé. Hermangarius lui succéda dans notre ville. Cet évêque parvint à découvrir, dit Travers, un ancien coffre dans lequel on conservait quelques mèches des cheveux et de la barbe des apôtres S.t-Pierre et S.t-Paul; il les recueillit et les enferma dans une croix d'argent avec une légende.

La mort de Salomon ayant été le signal des guerres civiles dans toute la Bretagne, l'on vit alors les Normands chercher à s'emparer du duché, tandis que Charles-le-Chauve, qui ne se croyait plus lié par ses anciens traités, se présentait à Nantes à la tête de son armée. L'on attribue à ce prince les premiers ponts que nous ayons eus sur la Loire. On lui attribue aussi une ordonnance d'une grande portée politique, et qui dut puissamment contribuer à compléter l'organisation féodale, puisqu'il prescrivait à tout homme libre de se choisir un seigneur. Cette ordonnance a fait naître naturellement la forme de vasselage, appelée recommandation, ou plutôt, elle a immédiatement régularisé ce qui existait déjà sous ce rapport. A cette époque, où le plus fort faisait trop souvent la loi, les faibles trouvèrent très-commode de se lier, par des paiements fixes et réguliers appelés *salvamenta*, à de plus puissants qu'eux, pour avoir au besoin l'appui d'une vaillante épée. Les couvents surtout recoururent à cette assurance de l'époque, et s'abonnèrent avec des seigneurs voisins qui devaient leur prêter secours. Aussi les chartres de leurs monastères nous offrent-elles des traces de cet usage.

Quant aux terres allodiales, elles durent nécessairement disparaître depuis, entièrement, puisque l'ordonnance de Charles-le-Chauve en contenait implicitement l'abolition.

Nous remarquerons, en passant, que cette ordonnance, qui faisait si bon marché des droits et de la liberté de tous, fut acceptée sans réclamation, parce qu'elle était réellement utile dans ce temps de brigandage et d'anarchie.

Il est juste d'accorder aux idées chrétiennes qu'elles ont puissamment contribué à l'amélioration physique, morale et intellectuelle du peuple; mais, pour peu que l'on étudie avec conscience le moyen-âge, on est forcé de reconnaître que, trop souvent, le clergé a contribué à maintenir les abus dont il pouvait profiter, spéculant sur les croyances des masses, lorsqu'il y avait possibilité pour lui d'en

tirer parti. Sous les règnes d'Eripsoë et de Salomon, l'on s'inquiétait vivement de l'approche de la fin du monde ; aussi trouvons-nous dans les pièces du temps, grand nombre de donations qui commencent ainsi : *Mundi termino appropinquante* (la fin du monde étant proche). — La teneur de ces donations nous montre ensuite qu'il était d'habitude de donner à la fois et la terre et les cultivateurs qui l'exploitaient : ici, ces cultivateurs sont distingués en habitants *habitatores*, et en manants *manentes* ; ailleurs, il en est de désignés sous le nom d'esclaves *mancipii* ; ce qui prouve que les trois classes de vilains, dont nous avons parlé, existaient au VIII.ᵉ siècle, et que le clergé ne se souciait guère, une fois admis à la propriété, de modifier un ordre de choses contraire à l'esprit de l'évangile, mais dont il tirait bénéfice. Quelques lignes de l'une de ces pièces méritent d'être citées comme servant à faire connaître le latin de l'époque et l'un des modes de fermage du temps.

Redditum supra dictæ terræ est de avena mod. Decem de frumento octo modii et de Siclo duodecim modii panes 52 *unus porcus valens duodecim denarios, porcullus valens duos denarios duo multones et duo agni in manaheda duodecim denarii.*

Le rendement de la terre susdite est de dix mesures d'avoine, de huit mesures de froment, de douze boisseaux d'orge, de 52 pains, d'un porc valant douze deniers, d'un petit pourceau valant deux deniers, de deux moutons, de deux agneaux et en monnaie de douze deniers.

Les cartulaires de l'abbaye de Redon contiennent, dans l'exposé des donations, une foule de faits curieux qui sortent de notre sujet, quelques-uns prouvent qu'au IX.ᵉ siècle la vigne était cultivée dans le Morbihan, près de Malestroit ; d'autres, que certains seigneurs avaient des droits de pâture pour leurs chevaux, de nourriture pour leurs chiens ; d'autres, qu'il existait un grand nombre de chaussées sur l'Oust et les autres rivières de Bretagne.

La fin du IX.ᵉ siècle ne fut pas plus heureuse pour notre ville que les années précédentes : après plusieurs années de guerres civiles, pendant lesquelles les Normands ravagèrent le pays, l'évêque Landeranus demanda à l'empereur la permission de se retirer, tous les étés à Angers, avec son clergé et les trésors de son église.

Cependant, Alain, dit le Grand, l'un des descendants de Conan Mériadec, étant devenu duc de Bretagne ou plutôt roi de Bretagne, pour me servir de l'expression du peuple, les choses changèrent de face. Quinze mille Normands, chargés de dépouilles, traversaient la Bretagne pour s'embarquer; Alain les attaqua près de Guérande, puis ensuite près de Questember; la victoire fut si complète, qu'il ne s'en sauva pas quatre cents. L'évêque de Nantes put alors rentrer dans sa ville, où il mourut le 5 février 886; ses restes furent inhumés dans l'église de Saint-Donatien, à l'occasion de laquelle s'éleva un procès entre le chapitre et divers particuliers, procès qui ne s'est terminé que par transaction, et au bout de 92 ans.

Fulcrius ou Foucher, abbé de Redon, fut le successeur de Landeranus; pendant les neuf ou dix ans qu'il tint le siége épiscopal de Nantes, il se montra très-habile à réparer les désastres causés par les invasions des Normands; il répara la cathédrale qui tombait en ruines, l'allongea et l'augmenta considérablement. Devenu riche par les gratifications des seigneurs et du duc, il voulut s'occuper de reconstruire les fortifications de la ville; mais voyant que ce serait trop coûteux, il se borna à faire entourer de murailles la cathédrale et les parties les plus voisines. Cette enceinte, où le peuple et le clergé pouvaient au besoin se retirer et se défendre contre les Normands, commençait à la cathédrale, renfermait l'évêché et les regaires, descendait par la rue Saint-Denis, entrait au haut de la rue Saint-Gildas, aujourd'hui rue des Carmélites, d'où elle arrivait à la maison du doyen, et finissait à l'église, enfermant ainsi les paroisses de Saint-Jean et de Saint-Laurent, c'est-à-dire tout le canton dans lequel les anciens statuts du chapitre concentraient les chanoines, et dont ils leur défendaient de sortir, sans être accompagnés d'un serviteur ou d'un clerc de l'église. Ces travaux, à la suite desquels Nantes put jouir de quelques années de repos, furent suivis de la réunion au diocèse de l'archidiaconé, occupé par le compétiteur d'Actard, et dont l'évêque de Vannes voulait s'emparer. Ainsi se termina le IX.e siècle, léguant un grand nombre de tristes souvenirs aux générations qui devaient suivre.

DIXIÈME SIÈCLE.

L'ÉVÊQUE Foucher et le duc Alain moururent au commencement du X.e siècle : le premier en 906, et le second en 907 ; leur mort fut le signal du retour des Normands dans le comté Nantais. Le Baud nous a conservé à ce sujet quelques débris de notre chronique, que nous sommes heureux de pouvoir citer :

« Si assaillirent les dits Normans la cité de Nantes qui n'avait en » celui temps nul defenseur, sinon petits hommes demourés des pre- » mières pestilences et la prindrent, fors le Château qui pour la peur » d'eux avoit été fait auquel tous les citoiens fuirent, fors ceulx qu'ils » avoient ja pris ou occis, affin qu'ils se peussent mieulx deffendre ; mais » ils ne leur purent resister, toutefois celui jour se deffendirent-ils » vertueusement et se sauvèrent jusqu'à la nuict ; si s'en retournerent » les Normans grandement las à leurs navires, quand le soleil fut » couché, afin qu'ils mangeassent et se recreassent esperant le » lendemain le dit Chateau prendre avec ses deffendants. Mais les » Nantois, épouvantés pour la grande multitude d'eux, prindrent les » ornements de l'église et toutes les choses qu'ils purent emporter et » s'enfuirent chacun où il put, et alla l'éveque Adalard et les clercs en » Bourgogne, et les Normans au matin descendirent de leurs nefs » armés et retournèrent au Chateau, mais ils n'y trouverent rien. Si » entrèrent en l'eglise et emporterent à leurs nefs les depouilles et » les ornements qui y etoient demourés, puis mirent le feu à la cou- » verture de l'eglise et la brûlèrent et aussi derompirent les murs du » Chateau, en après monterent les Normans par Loire. »

La Chronique de Nantes raconte ensuite comment les Normands poussèrent leurs ravages jusqu'à Orléans, et elle continue ainsi :

« Lesdits Normans descendirent de là jusqu'à Bièce, une ile située » près les murs de Nantes et ainsi qu'ils y séjournèrent survindrent » autres Normans auecques grand abondance de nefs qui leur deman- » dèrent la moitié de toute la rapine leur être distribuée, autrement » ils feroient bataille contre eux, auxquels les premiers moult contristés » répondirent qu'ils ne leur en bailleroient nulles ains se deffen-

» droient d'eux et adonc prindrent les nefs et les despoilles et par le
» fleuve de Loire s'en allèrent en la Basse-Bretaigne et ainsi demoura
» la cité de Nantes vide et sans habitants, de sorte par long-temps;
» car les Normans espérant la retenir en leur puissance, ainsi l'op-
» pressoient afin que les citoiens par crainte d'eux ne retournassent
» l'habiter.

» Quand lesdits Normans furent ainsi descendus par Loire, ils
» assaillirent les Guerandois qui d'autre part s'armèrent contre eux
» pour leur résister, et en occirent lesdits Guerandois grand multitude
» et adonc s'en allèrent lesdits Normans ainsi chassés par les Gue-
» randois. »

A la suite de ces malheurs, les principaux chefs se retirèrent avec la famille ducale en Angleterre, tandis que les autres habitants s'établirent dans les diocèses voisins.

Jusqu'en 936, les comtés de Rennes et de Nantes furent ravagés par les Normands, dont les hordes désolaient la France; ils se portèrent aussi du côté de la Basse-Bretagne; mais ils y furent vaincus et contraints de se retirer. Pendant tout ce temps, la ville, que le comte Robert, frère d'Eudes, roi de France, leur avait abandonnée comme propriété, resta déserte.

En 936, Alain-Barbe-Torte, fils du comte de Mathuédois et de la fille d'Alain-le-Grand, revint d'Angleterre à la tête de quelques guerriers. Pendant trois ans, il n'eut pas assez de troupes pour tenter un coup décisif; aussi se borna-t-il à harceler les Normands, les attaquant à l'improviste, et lorsqu'ils se trouvaient en petites troupes; mais en 939, fort de l'appui des Bretons qui l'avaient reconnu pour duc, il résolut de chasser de la Loire, les seuls qui restassent encore en Bretagne, avant qu'ils eussent accompli leur projet de s'établir à Nantes et de s'y fortifier. Prenant avec lui un petit nombre de cavaliers, il chevaucha, dit la Chronique, jusqu'à la cité de Nantes « où il trouva les Normans logés au pré Saint-Aignan (1)
» en grand multitude, si combattit Alain contre eux; mais les Nor-
» mans prisant peu sa force le chassèrent jusqu'à la sommité de
» la montagne, où Alain résidant grandement las et travaillé souf-

(1) Cette prairie occupait les rues actuelles de la Barillerie, de la Casserie, la rue d'Orléans, la Place Royale et le quartier de Sainte-Catherine.

» frant soif merveilleuse, commença à plorer griefvement et par
» humbles prières appeler l'aide de la benoiste vierge Marie, mère de
» notre Seigneur, qu'elle luy daignât ouvrir une fontaine d'eau dont
» luy et ses chevaliers abreuués reprinssent leurs forces. Lesquelles
» prières oyes par la vierge Marie, elle luy ouvrit à son vouloir une
» fontaine qui encore est appellée la fontaine Saincte-Marie, de laquelle
» luy et les siens suffisemment rafraischis et récréez, recouvrèrent
» leur vertu et retournèrent vaillants à la bataille. Si assaillirent fer-
» mement les Normans et leur résistant aigrement, les occirent et
» detranchèrent fors ceux qui s'enfuirent. »

Après la victoire, le jeune duc des Bretons entra dans la ville que les habitants avaient abandonnée depuis près de trente ans : les rues étaient désertes et n'offraient partout qu'une effrayante solitude. Alain s'avança vers la Cathédrale pour y rendre grâce au ciel de sa victoire ; mais il n'en restait que les murs, noircis par la flamme : des ronces en défendaient l'entrée, et, pour y pénétrer, il lui fallut se frayer un chemin avec son épée, encore teinte du sang des ennemis. Nantes était reconquis, mais tout restait à faire. Après avoir examiné sa position avantageuse, Alain résolut de s'y fixer, et, pour le mettre à l'abri d'un coup de main, il fit rétablir les anciennes fortifications du château (1) ; il y ajouta une tour que l'on appela la Tour-Neuve ; puis il fit creuser un fossé profond avec une chaussée en terre depuis cette tour jusqu'à la Haute-Grande-Rue, qui a porté longtemps le nom de rue de la Chaussée. Alain-Barbe-Torte doit être regardé comme le second fondateur de Nantes. Au bruit de ses exploits, les seigneurs et les anciens habitants se hâtèrent de venir repeupler une ville qui leur offrait l'appui de ses murs, la protection d'un chef puissant, et par suite l'espoir d'une vie tranquille. Le duc la divisa en trois parties : gardant pour lui la première, il donna la seconde à quelques-uns de ses lieutenants, comme récompense de leurs services, et la troisième au clergé. Nantes fut ainsi partagé en trois fiefs : celui du duc s'appelait fief de la Prévoté ou Gentil-Fief ; c'était le plus considérable. Ne trouvant pas encore la ville assez peuplée, et comprenant qu'il serait d'autant plus puissant et plus

(1) Il faut entendre, probablement, par le mot château, les fortifications construites dans le siècle précédent par l'évêque Foucher.

riche qu'elle renfermerait plus d'habitants, Alain, du consentement du roi de France, en fit un lieu d'asile pour les serfs et les coliberts. Cette autorisation, qui fut, d'après Le Baud, une récompense de services rendus au roi Louis d'outre-mer, procura un demi-affranchissement à un grand nombre de paysans (1). Sous le règne d'Alain-Barbe-Torte, l'évêque Hoctron fit démolir, dit notre Chronique, une tour *qui encore estoit demourée des anciens édifices de l'église de Nantes, pour la convoitise d'une pomme dorée qui estoit sur ladite tour, dont il fut moqué et deprisé par le duc Alain et s'en retourna à Saint-Paul où premier il avoit esté ordonné.* Ce fait, que l'on ne peut révoquer en doute, porterait à admettre qu'au X.e siècle il existait encore quelques restes de l'ancienne cathédrale d'Evheremus; car le passage ci-dessus de la Chronique de Nantes ne saurait s'appliquer qu'à la tour carrée qui se trouvait au-dessus du chœur de cette église.

L'on attribue au duc Alain l'érection d'une nouvelle église ou plutôt la restauration d'une ancienne basilique, connue depuis sous le nom de Collégiale de Notre-Dame. L'on y voyait encore, avant la révolution, un tombeau placé dans la muraille de la nef, un peu au-dessous de l'autel de la paroisse, sur lequel on lisait cette inscription qui était probablement la copie d'une autre plus ancienne (2).

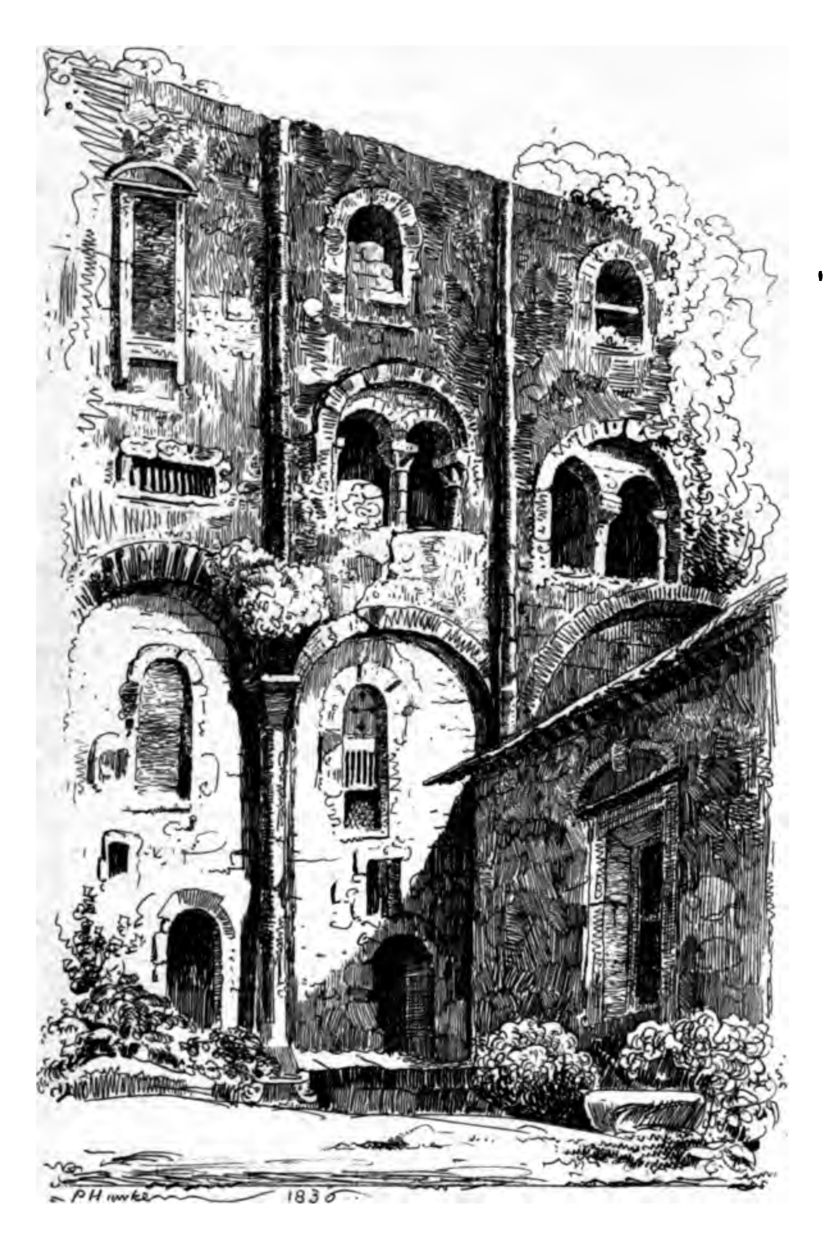
Alani cognomento Barbe-Torte
Bretonum ducis illustrissimi
Justiciæ cultoris acerrimi
Paganorum profligatoris infectissimi,
Hujus basilicæ magna cura et impensa restauratoris
Munificentissimi
Domi militiæque strenuissimi
Monumentum
Lux Diu latere non potest.

Alain fut le restaurateur de la nationalité bretonne; sous son règne, la Bretagne et le comté Nantais reprirent leurs anciennes limites. Le comté Nantais se trouva borné par la Vilaine, la rivière d'Oudon, le Laïon, l'Evre, le château de Pierrefite et le Lay.

---

(1) Le nombre des coliberts était alors très-considérable en France, par suite de la vente des captifs des Normands.

(2) Cette inscription était écrite au pinceau, en lettres gothiques, excepté la dernière ligne; elle paraissait assez récente ainsi que le tombeau.



Restes de l'ancienne Cathédrale.
Cour St. Jean





Restes de l'ancienne Cathédrale.



Nous ne saurions expliquer le surnom de Barbe-Torte ; quant au nom d'Alain lui-même, il est tout à fait breton, et signifie *autre pays* : peut-être fut-il donné au fils du comte de Poher comme il l'avait été à d'autres, pour indiquer qu'il avait passé son enfance ailleurs que dans sa patrie.

Après 23 années d'un règne calme et glorieux, Alain, dit Barbe-Torte, mourut, laissant un fils en bas âge. Sa veuve, dans l'année même de son deuil, épousa le comte d'Anjou. Celui-ci, pour étendre sa domination, fit périr dans un bain le fils de sa femme; mais n'ayant pas fourni de secours aux habitants pour repousser les Normands dans un moment de danger, les Nantais appelèrent à les commander Hoël, fils naturel de Barbe-Torte, qui fut bientôt reconnu pour duc de Bretagne. En 981, ce prince fut assassiné par un envoyé de Conan, comte de Rennes, qui convoitait le comté Nantais et le titre de duc. Dans le même temps, les habitants et le clergé de Nantes élurent pour évêque le second fils naturel d'Alain-Barbe-Torte, nommé Guerech. Ce prince, qui était laïque, préféra succéder à son frère, tout en conservant l'administration spirituelle de l'évêché qu'il confia à un homme à gages.

On lui attribue la seconde reconstruction de la cathédrale. Le Baud, dans son histoire, dit positivement qu'il y employa pendant sept années les revenus de l'évêché, et Travers ajoute qu'il la fit rebâtir *dès ses fondements*.

Si, traversant le chœur de la cathédrale actuelle, l'on entre dans une petite cour appelée cour Saint-Jean, l'on remarque une construction très-ancienne, qui pourrait bien n'être autre chose qu'un reste de l'église de Saint-Félix, reconstruite en partie et restaurée par Guerech ; car il est difficile d'admettre que sept années du revenu de l'évêché fussent suffisantes au X.e siècle pour bâtir une cathédrale. Les murs de cette construction sont en moyen appareil. L'édifice a deux étages qui se correspondent entièrement. L'étage inférieur est en contrebas du sol, l'étage supérieur sert de passage pour aller de l'évêché à la cathédrale. — A l'intérieur, comme on peut le remarquer dans la vue que nous donnons ici, cette construction offre des fenêtres géminées. Les pierres des voûtes de ces fenêtres, sont régulièrement taillées, et présentent toutes une égale épaisseur; de telle sorte que la surface de la voûte forme une portion de cercle. La colonne, placée entre les deux fenêtres, varie de forme ; ici, elle

est torse : là, elle se compose de quatre colonnettes accolées et réunies. Si nous entrons dans cet édifice, nous ne trouvons rien à noter dans l'étage inférieur, si ce n'est que les colonnes sont d'une extrême simplicité et que le plein cintre règne partout. A l'étage supérieur comme au-dessous, on trouve des voûtes massives. Les colonnes sont surmontées de chapiteaux en forme de pyramide tronquée. Ces chapiteaux sont ornés dans le style des premiers siècles chrétiens. Beaucoup d'antiquaires pensent que ces ornements appartiennent à l'église de Saint-Félix : mais si l'on songe qu'en Bretagne la population s'est toujours montrée peu facile aux innovations, l'on reste convaincu que la décoration intérieure de ce transcept appartient à l'époque de Guerech, c'est-à-dire à la fin du X.e siècle. Quelques figures, dans le style symbolique, aujourd'hui presque entièrement effacées, que l'on devine autant qu'on les voit, et une niche placée au-dessus d'un autel, voilà les preuves de notre opinion. Nous n'osons en dire autant du chœur actuel, peut-être a-t-il été reconstruit ou restauré par Guerech, sur l'emplacement du chœur de l'ancienne cathédrale, peut-être aussi appartient-il à une époque postérieure, soit, par exemple, au XI.e siècle ; mais ses colonnes, qui seules pouvaient permettre de résoudre cette question, ont été déshonorées par d'absurdes mutilations. La partie inférieure a été coupée, sans doute, pour élargir le chœur, et les ornements symboliques, dont presque personne dans les deux derniers siècles ne comprenait la valeur, disparurent aussitôt pour faire place à cette écrasante uniformité du style des architectes du XVII.e et du XVIII.e siècle, et pour ne pas détourner les regards qu'attiraient sur les restes des colonnes byzantines des écussons superbement burlesques et ridicules.

En 982, Conan, qui convoitait toujours le duché de Bretagne et le comté Nantais, déclara la guerre à Guerech ; mais il fut blessé et vaincu dans les landes de Conquereuil, près Guemené ; débarrassé de son ennemi, Guerech s'occupa de régler les limites du comté Nantais, qui restèrent les mêmes que sous Alain Barbe-Torte, puis il se rendit à la cour du roi de France. A son retour, il fut arrêté par Geoffroy Grisegonelle, comte d'Anjou, qui le contraignit à lui faire hommage du comté de Nantes et de la moitié de la Bretagne, que Foulques, mari de la veuve d'Alain Barbe-Torte avait possédée, en qualité de tuteur du fils d'Alain.

Le château d'Ancenis, qui existe encore, fut bâti pendant l'ab-





Rue de la Poissonnerie (côté du quai)

sence de Guerech, par la comtesse Aremburge, son épouse. Geoffroy, comte d'Anjou, voulut le détruire en 987, mais il périt sous ses murs. L'année suivante, Conan, comte de Rennes, ayant appris que Guerech était malade, gagna son médecin, qui le saigna avec une lancette empoisonnée. Ce misérable était abbé de Redon, et se nommait Heroic. Le malheureux duc, pressé d'opter entre une mort certaine et l'amputation du bras, ne put se résoudre à se laisser opérer; il laissait un fils nommé Alain, qui lui succéda. A sa mort, le peuple et le clergé réunis, procédèrent à l'élection d'un nouvel évêque, et choisirent Judicaël, neveu de Guerech. La Bretagne, à cette époque, par suite de l'indépendance spirituelle dont elle était redevable à Nominoë, ne reconnaissait plus la suzeraineté de l'archevêque de Tours, mais bien celle de l'archevêque de Dol, qui était en quelque sorte le primat Breton, aussi les élections du clergé se faisaient-elles de la manière la plus profitable aux intérêts du pays.

A la mort d'Alain, qui eut lieu en 990, Conan renouvela ses prétentions au comté Nantais; plus heureux cette fois, il s'empara de Nantes, et y bâtit une forteresse destinée à tenir la ville en respect; elle était située au confluent de la Loire et de l'Erdre, qui coulait alors sur l'emplacement actuel de la rue de la Poissonnerie. C'était un château de forme quadrilatère, dont chaque angle se terminait par une tour. On y a fait depuis de nombreux changements; mais l'une des tours se voit encore à l'entrée de la rue de la Poissonnerie, malgré les échoppes et les maisons de bois qui ont grimpé le long de ses murs. Bientôt le tout disparaîtra, sans doute, pour faire place à des édifices d'un autre genre, aussi nous avons cru convenable de conserver ce souvenir de la civilisation et de l'histoire de nos pères, tel qu'il existe, entouré des antiques constructions auxquelles il prête son généreux abri, avant que les fils émancipés des Coliberts affranchis par Barbe-Torte ne l'aient balayée, cette royale demeure, du sol qu'elle occupe, pour y bâtir un édifice plus digne d'eux.

Conan ne devait pas jouir long-temps de la possession de Nantes, attaqué en 992, dans les landes de Conquereuil, par le comte d'Anjou Foulques Nerra, ce prince perdit la vie dans le combat; Judicaël lui succéda; mais Foulques, vu sa grande jeunesse, lui donna pour tuteur Aimeric, de Thouars, qui prit, par suite, d'après l'usage du temps, le titre de comte de Nantes.

Pendant ces contestations à main armée, Renaud, dit Thuringius,

bâtit, à cinq lieues de Nantes, un château auquel sa position fit donner le nom de Chantoceau, Guerech s'y était opposé, dans la crainte qu'il ne vînt à tomber au pouvoir des comtes d'Anjou ou de Poitiers. — Sous le gouvernement d'Aimeric, on trouva au Bouffay une tête enfermée dans une cassette. Quelques renseignements ayant porté à croire que c'était le chef de Saint-Paul-de-Léon, Robert, abbé de Saumur, la fit éprouver selon les usages du temps. Placée trois fois sous un feu de paille de lin, puis trois fois ensuite sous un feu de sarment, elle fut, dit-on, retirée intacte, et par suite, ajoute l'abbé Travers, jugée véritable et sainte relique.

ONZIÈME SIÈCLE.

Au commencement du XI.me siècle, le comte força l'évêque Hervé, qui lui semblait trop favorable aux intérêts du comte de Rennes à se retirer à Blois. Ce prélat, en quittant Nantes, laissa au chapitre une partie de la mense.

A sa mort, Gautier II lui succéda. C'était un gentilhomme du diocèse de Rennes qui avait été marié et qui peut-être l'était encore : car l'usage le permettait à cette époque. Lié par son origine aux intérêts de Rennes, ce prélat servit la cause du fils de Conan. — Judicaël ayant d'abord été vaincu, puis ensuite assassiné par le comte de Rennes, Gautier profita de la jeunesse de son fils Budic pour augmenter son temporel et se rendre en quelque sorte indépendant. D'abord il fit bâtir un château fort sur la terrasse de la cathédrale. Plus tard, devenu plus hardi, il en construisit un autre sur l'emplacement occupé depuis par l'ancienne monnaie, puis il arma la noblesse et le peuple contre le comte. Ce fut alors dans la ville un pillage continuel : tantôt les gens de l'évêque, tantôt ceux de Budic, tantôt les soldats du comte de Rennes rançonnaient à merci les habitants. Serré de près, Budic fit hommage comme vassal au comte d'Anjou pour obtenir son appui. Dans le même temps le comte de Rennes mourut. Ces événements et la lassitude d'une guerre sans résultats amenèrent le duc et l'évêque à faire la paix. — Celui-ci en profita pour aller à Jérusalem ; car c'était alors une

croyance générale, dit l'abbé Travers, que la visite des lieux saints lavait tous les crimes.

Pendant son absence, Budic rasa un fort que Gautier avait construit près du Bouffay; mais, au retour de l'évêque, la guerre recommença, les hostilités furent suivies d'une excommunication, lancée par Gautier contre son adversaire. C'est la première dont il soit question dans nos annales; jusque-là, notre clergé s'était borné à chanter publiquement dans les églises des prières de vengeance contre ses ennemis.

L'excommunication, par les cérémonies qui l'accompagnaient et la publicité qui lui était donnée, avait un caractère particulier propre à en faire une arme politique extrêmement puissante.

Les fidèles étant réunis dans l'église qui retentissait du son funèbre des cloches, et qui se trouvait à peine éclairée, le prêtre montait à l'autel. Profitant alors avec habileté de ce recueillement et de cette espèce de terreur religieuse qu'inspiraient à des imaginations crédules et pieuses les influences dont il les avait entourées, il livrait à la malédiction publique le nom de l'excommunié, lançait sur lui l'anathème, et le dégradait comme chrétien. — Ses subordonnés, ses amis, ses proches, tous étaient déliés envers lui; car il n'était plus un frère en Jésus-Christ, mais un ennemi du culte, un homme frappé de réprobation par ceux que tous regardaient alors comme les représentants de Dieu sur la terre, par ceux qui disaient avoir puissance de lier et de délier; puis, comme pour ajouter à cette imposante déclaration de mort religieuse, le prêtre jetait lui-même à terre tout ce qu'il y avait de plus sacré aux yeux des fidèles, la croix et le livre des évangiles. A l'issue de cette scène dramatique et si imposante, il inscrivait le nom de l'excommunié sur deux tables dont l'une restait attachée à l'autel, tandis qu'il devait porter l'autre avec lui dans tous les synodes.

Cette digression était nécessaire pour faire comprendre tout ce que l'excommunication avait de dangereux pour Budic. Quoique le plus fort, il accorda la paix à son adversaire et même une paix très-onéreuse pour lui, puisqu'il abandonna à l'évêque le droit d'avoir une juridiction indépendante de la sienne.

En 1024, les paysans du comté Nantais se révoltèrent contre leurs seigneurs; fatigués sans doute de leurs exigences, ils en massacrèrent une partie et brûlèrent plusieurs châteaux. Mais le temps de leur émancipation n'était pas encore arrivé, la violence ne pouvait

leur donner que des succès passagers ; car, s'ils connaissaient ce dont ils ne voulaient plus, nul d'entre eux n'était assez révolutionnaire pour comprendre ce qu'il eût fallu mettre à la place de l'ordre de choses contre lequel ils protestaient à main-armée ; aussi ne trouvèrent-ils point de chef, aussi leur Jacquerie fut-elle de courte durée ; nos historiens nous donnent bien peu de détails sur cette révolte, qui ne fut pas un fait isolé comme le prouve l'*Histoire de France*. Le Baud la raconte ainsi :

« Les rustiques s'eslevant contre leurs seigneurs, s'assemblèrent » innumerable multitude et occirent aucuns des nobles dont ils brûlèrent les chasteaux et les maisons deffensables; à l'encontre desquels » aussi s'assemblèrent les nobles qui se joignirent auec le duc Alain » et assaillirent les compagnies desdits rustiques, lesquels ils déconfirent, persécutèrent et detranchèrent; car ils étaient venus en » bataille sans duc et sans conseil. »

L'île d'Aindre (aujourd'hui Basse-Indre), possédait en 1026 un château fort où furent célébrées les noces d'Alain-Caignard, comte de Quimper, et de Judith, fille légitime du comte Judicaël, dont Budic n'était qu'un bâtard. Ce mariage, qui donna naissance à Hoël, comte de Quimper et de Nantes ; à Quiriac ou Guerech et Bénedict, successivement évêques de Nantes, fut la source d'une longue guerre, qui ne se termina qu'en 1054.

L'on rapporte à la même année la reconstruction de Saint-Cyr et la fondation de la chapelle de Miséricorde. A cette dernière se lie une tradition qui mérite d'être conservée. Une vaste forêt s'étendait depuis le château de Sesmaisons (route de Vannes) jusqu'à Sautron et Saint-Herblain. Là, un dragon d'une force extraordinaire dévorait les passants et faisait des excursions jusque dans le voisinage de Nantes. Trois chevaliers, dont les noms sont oubliés, l'attaquèrent. L'un d'eux fut dévoré par le monstre, mais les deux autres parvinrent à le tuer. Le dragon fut apporté à Nantes en triomphe et processionnellement. L'évêque en fit détacher la mâchoire inférieure, qui fut placée dans une boîte d'argent et déposée dans le trésor de la cathédrale, où l'on dit qu'on la voyait encore en 1773. Ce fut, rapporte la tradition populaire, en mémoire de cet événement dont nos historiens et Le Baud lui-même qui aimait tant le merveilleux, ne parlent pas, que fut élevée la chapelle de Miséricorde. Le combat des trois chevaliers était peint sur les vitraux avec cette inscription :

Vn roi dessus un blanc cheual
Tire de l'arc pour faire mal,
Vn autre sur un cheual roux
Tire l'épée tout en courroux,
L'autre sur un cheual noir
Vit la mort et l'infernal manoir.

Quelques vieillards se rappellent encore (1837) avoir vu dans la cathédrale, une statue en pierre, représentant le dragon de Miséricorde, tué par l'un des chevaliers qui en triomphèrent; mais peut-être se sont-ils mépris sur le sujet de cette sculpture. Il est assez probable qu'elle personnifiait, ainsi que la légende symbolique de la chapelle de Miséricorde, le triomphe du bien sur le mal. Les mythes pris au sanctuaire se ressemblent dans toutes les religions, et sont faciles à comprendre; mais ils se défigurent et se matérialisent en sortant de l'absyde pour se répandre dans les masses. Ce sont les eaux pures du ciel qui se chargent en coulant dans nos rues de toutes leurs ordures, et s'avancent ainsi vers les fleuves méconnaissables et dénaturées.

A la mort de l'évêque Gautier, qui eut lieu en 1041, son fils Budic voulut lui succéder. Le comte de Nantes s'y opposa; mais des présents le rendirent plus facile, ainsi que ses conseillers. Ce fut cette nomination épiscopale que le concile de Rheims annula en 1049, pour cause de simonie. Le Pape crut l'année suivante pouvoir nommer de son autorité privée au siége de Nantes, qui était vacant, par suite de la déposition de Budic, un moine cardinal, du nom d'Airard. Cette conduite de sa part était d'autant plus extraordinaire qu'elle était en contradiction avec la décision du concile de Rheims, qui avait condamné sous peine d'anathème toute promotion d'évêques sans élection du clergé et du peuple; mais bientôt une réclamation fut adressée au Saint-Père par ceux dont il avait méconnu les droits. Cette réclamation était écrite au nom du peuple, du comte et du clergé. Ce fait prouve qu'à cette époque, le peuple commençait à jouir de quelques prérogatives, puisqu'on daignait, dans une lettre au Pape, faire mention de son opinion. Il prouve aussi que, grâce au christianisme, l'esprit d'égalité et de fraternité vivait toujours au sein de la société.

Beaucoup de laïques, profitant de l'anarchie de l'époque, s'étaient emparés de dîmes et autres droits, appartenant à des églises. L'évêque

Airard voulut réformer cet abus et faire exécuter la décision du concile de Rheims, qui ordonnait la restitution; mais, comme l'observe judicieusement l'abbé Travers, il viola toutes les règles de l'équité en faisant faire ces restitutions aux moines, au lieu de les faire profiter aux églises de paroisses sur lesquelles ces biens avaient été usurpés. Cette conduite de l'évêque ajouta encore à son impopularité, non qu'on lui fit un crime du mauvais emploi des restitutions, mais parce que l'on ne voulait pas en entendre parler. Aussi fut-il chassé de Nantes et remplacé par Guerech, fils d'Alain Caignard.

Parmi les faits qui signalèrent en Bretagne la fin du siècle, bien peu concernent l'histoire de notre ville. Les plus importants furent la vente des droits ecclésiastiques faite par l'évêque à l'abbé de Redon en 1060, la réunion des États à Nantes en 1087, la protection accordée à la cathédrale par le Pape en 1096; enfin les prédications des Croisades et le départ des premiers croisés.

A mesure que les faits deviennent plus nombreux, il devient aussi plus facile d'en faire ressortir la signification et la valeur historique. Ce serait peu d'avoir raconté les événements du XI.e siècle dans notre ville, si nous ne mettions en regard les déductions qui en ressortent, si nous ne les interrogions successivement pour dire ensuite dans une rapide analyse la situation respective des diverses classes de la société, les tendances de l'époque et les souvenirs artistiques qu'elle a pu nous laisser.

La noblesse, le clergé et le peuple formaient au XI.e siècle, dans la Bretagne et le comté Nantais, les trois grandes classes de la société.

La noblesse se divisait en trois ordres: le duc et les comtes formaient le premier; le second, se composait des vicomtes et des seigneurs, qui, depuis, ont pris le titre de hauts barons, car il n'existait alors que deux ou trois barons dans toute la Bretagne; dans le troisième ordre se trouvaient les chevaliers, les écuyers et tous les officiers chargés de rendre la justice ou de veiller à la sûreté des villes, tels que *vicaires*, *voyers*, *préteurs* et *prévôts*. La noblesse n'avait pas encore d'armoiries, elles ne furent instituées que lors des croisades, c'est-à-dire à la fin du siècle ou au commencement du XII.e; mais il existait des sceaux depuis le IX.e siècle: celui de l'évêque Quiriaque contenait les bustes de Saint-Pierre et de Saint-Paul avec son nom et sa qualité. — Dans le principe, ces sceaux ne furent pas

toujours fixes, les seigneurs qui en changeaient, avaient soin d'en prévenir leurs sujets.

Le clergé se composait des évêques et des autres ecclésiastiques. Depuis Gautier II, l'évêque de Nantes eut le droit de ne point prêter serment de fidélité au duc et de ne point plaider à sa cour. En temps de guerre, le duc devait faire publier en son nom le ban de l'ost (c'était ainsi que l'on appelait son armée), puis il envoyait avertir l'évêque du jour et du lieu de la réunion ; le jour venu, les hérauts du duc et ceux de l'évêque faisaient marcher les hommes de leur dépendance ; mais ces derniers avaient leur bannière à part. — L'élection de l'évêque appartenait au peuple et au clergé ; l'on ne reconnaissait pas au Pape le droit d'y intervenir ; les revenus de l'évêché se composaient du revenu de ses propriétés et d'une foule de droits ecclésiastiques ; c'est ainsi que les curés étaient obligés, lorsque l'évêque n'allait pas descendre chez eux avec toute sa suite, de lui payer l'équivalent de ce qu'ils auraient dépensé pour le recevoir. Il était rare qu'il confirmât les donations faites par les curés, sans exiger une rétribution. La plupart des évêques du X.e et du XI.e siècle étaient simoniaques. Lorsqu'en 1060 Quiriac vendit des droits ecclésiastiques à l'abbé de Redon, celui-ci s'engagea à payer à l'évêché cent sols d'or pour les églises paroissiales qu'il pourrait acheter dans le diocèse, et un denier d'or très-pur payable à la Saint-Pierre, sans diminution des autres redevances et spécialement du droit synodal. Le même acte constate que l'évêque lui céda aussi son droit entier de sacrilége sur les vassaux, et moitié sur les non-vassaux dans les paroisses de Moie, Marsac et Masserac. Ces droits consistaient en amendes pécuniaires imposées à ceux qui commettaient l'adultère, l'inceste, l'homicide, le parjure, ou qui se trouvaient dans la classe des cas réservés ; car il était de règle, à cette époque, que l'on pût se racheter pécuniairement des pénitences publiques imposées autrefois aux grands crimes, et que le produit de ces amendes, affecté jadis aux pauvres et à l'entretien des cures, passât entre les mains de l'évêque.

Les ecclésiastiques de chaque diocèse se divisaient en deux classes : les chanoines qui faisaient l'office dans la cathédrale et vivaient en commun, puis les desservants des cures et des églises particulières : ceux-ci portaient les titres de recteur ou curé, de vicaire, de chapelain, d'abbé, de diacre, de sous-diacre et de clerc. Les émolu-

ments des curés étaient, en général, très-considérables; ils tiraient de l'argent, dit dom Morice, des mariages, des baptêmes, des relèvements de couches, des confessions de Pâques et de l'Avent, de la visite des malades, des serments sur la Sainte-Croix, des confréries, des adultères, des sacriléges, des impositions sur la tête, des chandelles, de la purification, et surtout des enterrements; aussi, prenaient-ils la peine de sonner les cloches, de chanter les vigiles, de dire des septains, des trentains et des anniversaires; quelques-uns ajoutaient à toutes leurs messes une collecte particulière destinée à payer des prières en l'honneur des défunts. — Les gens d'église, à moins qu'ils ne se mêlassent de commerce, ne devaient aucun droit pour le transport et le passage de leurs meubles, et de leurs denrées. — Ceux qui avaient embrassé la vie monastique, jouissaient surtout d'une très-grande considération, qu'ils devaient, sans doute, aux services rendus par les ermites du VI.e siècle, et à leur position vis-à-vis des nobles et du peuple auxquels ils servaient d'intermédiaires.

Dès la fin du X.e siècle, les usages de main-morte se trouvaient presque entièrement abolis en Bretagne et dans le comté Nantais; mais les obligations ou servitudes, imposées par les seigneurs, n'en étaient guère moins onéreuses pour ceux qui vivaient sous leur domination: les uns étaient simplement roturiers ou bourgeois, les autres étaient serfs; leurs droits et leurs usages variaient dans chaque comté, mais partout ils jouissaient du privilége exclusif de travailler au profit de la noblesse et du clergé, qui les exploitaient à qui mieux mieux.—Le clergé, pour présider aux actes importants de la vie, demandait, dans chaque circonstance, ses droits d'autel. Le seigneur, de son côté, faisait payer des droits pour l'accomplissement de tous les actes de la vie matérielle. Le peuple vassal devait payer encore, outre la taille, lorsque ses maitres étaient reçus chevaliers, lorsqu'ils établissaient sœur ou fille, lorsqu'ils avaient à donner rançon comme prisonniers de guerre. — Nourrir les chiens, garder les châteaux, payer les lots et ventes des propriétés qu'on leur permettait d'acquérir, solder encore des droits de procuration, d'hébergement, de pontonage, de passage, d'avénage, de coutage, de bouteillage, de salage, de méage, de moutonage, de fromentage, de vachage, de mouture, de fourrures, etc., etc., etc.; donner des côtelettes ou des têtes de porc, et subir mille autres abus semblables; telle était alors la nécessité de position à laquelle les roturiers étaient soumis. Les nobles, en échange, leur devaient justice et protection.

Les croyances, les mœurs et les coutumes étaient naturellement, au XI.e siècle, un moyen terme entre ce qui existait auparavant et ce qui s'est fait depuis ; parce que toujours le présent, fils du passé, porte en germe son avenir ; parce que, bien qu'on en ait dit, l'humanité se développe et marche au but de ses destinées par des transformations successives. Nous trouvons donc au XI.e siècle, dans notre province, un christianisme très-impur. Le peuple n'a pas de religion : il est dévot et superstitieux. Les prêtres ne sont point chrétiens : quelques-uns seulement échappent comme par miracle à la corruption générale. — Clerc, curé, moine, chanoine, évêque, chacun spécule sur les croyances populaires. Un gentilhomme se présente chez les Bénédictins de Nantes, il est pauvre, on le refuse. Un de ses amis le dote d'un moulin, et les bons moines l'acceptent aussitôt. Ici ce sont des femmes qui prennent des titres hiérarchiques parallèles à ceux de leurs maris, et de bons pères de famille, évêques ou curés, qui songent à laisser leurs places en héritage à leurs enfants. Les moines trouvent bon d'hériter de leurs familles ; mais leurs familles ne peuvent hériter de leur fortune individuelle. Voici enfin un trait caràctéristique de l'époque : L'évêque Benoist ou Benedict, successivement moine de Landevenech, abbé de Sainte-Croix de Quimperlé et évêque de Nantes, avait donné au seigneur Rodoald les droits de l'église de Pontchâteau, absolument comme un riche industriel donnerait aujourd'hui l'une de ses usines à un ami. Cette donation étant contraire aux canons, Rodoald ne trouva rien de mieux, pour rassurer sa conscience alarmée, que de se revêtir, quoique laïque, d'un froc de moine dans lequel il mourut. La cour de Rome elle-même partageait l'esprit fiscal du clergé ; ainsi, en 1096, le pape prend sous sa protection la cathédrale de Nantes ; mais il prescrit en échange de lui payer annuellement trois deniers d'or au palais de Latran. Cependant, dès la fin du siècle, nous voyons l'un des grands hommes de la Bretagne, le célèbre Robert d'Arbrissel, s'élever avec force contre les abus de toute espèce, bien qu'il fût lui-même fils de prêtre, et, par suite, intéressé à les maintenir.

C'était dès lors la coutume parmi les gens riches, de faire savoir par lettres circulaires aux chapitres des cathédrales et aux abbayes la mort de ses proches, pour demander le secours de leurs prières. La vanité entrait pour autant que la religion dans les frais énormes d'enterrements que faisaient les grands seigneurs. Il n'était pas rare

qu'ils commandassent des offices des morts, des lampes allumées à perpétuité et des messes par centaines pour la même personne. L'on tenait à honneur de se faire enterrer dans des lieux privilégiés, tels que les églises et les abbayes, et cette faveur, qui se payait très-cher, formait l'une des meilleures branches du revenu du clergé. Hommes et femmes, sur la fin du siècle, payaient aussi pour mourir dans les habits monastiques, croyant ainsi tromper Dieu, comme ils se trompaient eux-mêmes.

La justice avait conservé quelque chose de la simplicité antique. Les formalités n'en étaient pas longues, et les juges prononçaient, le plus souvent, aussitôt après avoir entendu les parties. Fréquemment, dans les causes civiles, les juges demandaient le serment; on le prononçait sur les reliques ou sur les évangiles avec une grande solennité. Quelquefois l'on demandait, en outre, l'épreuve par l'eau chaude ou le fer rouge, et l'on enveloppait d'avance la main de celui qui devait la subir avec une étoffe sur laquelle on apposait un sceau afin d'éviter ainsi toute supercherie. C'étaient le plus souvent les seigneurs qui rendaient eux-mêmes la justice en temps de paix. — Les actes publics étaient dressés par des gens d'église. C'étaient eux aussi qui pratiquaient la médecine. — Les monnaies dont on faisait usage habituel étaient de Rennes ou de Nantes.

Nous n'avons malheureusement que fort peu de renseignements sur les costumes de l'époque et les décorations intérieures des châteaux du comté Nantais; nous n'en possédons aucun concernant les classes inférieures. Les grands seigneurs, les plus riches, s'entend, avaient des chambres parquetées, avec des incrustations dans les losanges, ou les carrés du parquet; des rideaux de serge, quelquefois même des rideaux de soie à franges, retenus par des cordons à glands, décoraient les fenêtres. Les hommes portaient à la maison de grandes robes en soie brochée, avec une frange épaisse au bas, et des fourrures aux poignets. Le cou était caché par une fraise, la tête était couverte d'un chaperon en fourrure qui laissait pendre de son milieu jusqu'au genou une sorte d'écharpe rayée. Les souliers étaient arrondis par le bout et ressemblaient à nos grosses pantoufles. Les femmes portaient des robes de même étoffe que celles des hommes; elles étaient semblables à celles du siècle précédent, ou à queues, garnies d'hermines aux poignets et de franges au bas. La grandeur énorme de la queue nécessitait un porteur; une ceinture unie, agrafant par der-

rière, serrait la taille dont la forme était à peu près celle des tailles de nos robes actuelles. La robe était très-écolletée, bordée d'un double rang de vair ou d'hermines, et laissait voir, par sa forme en cœur, un corset s'élevant à la hauteur des seins, surmonté d'un fichu à guimpe étroite. Rarement les grandes dames portaient beaucoup de bagues, mais elles avaient des pendants d'oreilles plus ou moins précieux, et des colliers de perles ou de pierres travaillées, qui serraient le cou, et laissaient pendre sur la guimpe une petite croix. Les cheveux étaient relevés et attachés sur le sommet de la tête, que couvrait une immense coiffe plus riche qu'élégante. — Le costume des hommes était peu gracieux, celui des femmes, au contraire, à la coiffe près, était d'un excellent goût (1).

Les habits des prêtres différaient de ceux des laïques : ils étaient entièrement fermés ainsi que les chapes des chanoines. Les uns et les autres portaient des chaperons noirs à cornettes, en forme de bonnets carrés.

Il ne nous reste rien des édifices privés du XI.e siècle, non plus que des édifices publics ; nous ne savons pas davantage où se réunirent à Nantes les premiers Etats de Bretagne, convoqués au dire de d'Argentré par Alain, et nous ne possédons aucune des éloquentes harangues que Robert d'Arbrissel prononça dans notre ville, et qui décidèrent un grand nombre de seigneurs à partir pour la première croisade. Cette lacune est d'autant plus fâcheuse, qu'elle nous empêche de tracer la marche progressive de l'esthétique.

DOUZIÈME SIÈCLE.

PENDANT que les Français et les Normands laissèrent la Bretagne en repos, ce royaume n'eut pas d'unité. Les comtes, et surtout ceux de Rennes et de Nantes, se disputèrent la souveraineté du pays ; mais la conquête de l'Angleterre par les Normands ayant donné une grande

---

(1) Nous avons écrit tout ce qui précède, d'après des documents authentiques et des copies de peintures du temps. Cependant nous craignons que ces copies ne soient du XV.e siècle et n'aient subi des corrections dans les costumes.

puissance au duc de Normandie, et la France s'étant relevée de son état d'abaissement, la Bretagne, comme entraînée par leur élan, revint à son unité première, mettant sa politique à s'unir selon ses intérêts, tantôt avec l'Angleterre, tantôt avec la France. La ville de Nantes qui était, nous l'avons déjà dit, plus française que bretonne, et qui avait, comme capitale, une grande influence sur le duché, continua, comme par le passé, à faire pencher la balance en faveur de ses compatriotes à venir. C'est au point de vue de cette politique extérieure que nous devons nous placer pour bien comprendre les faits accomplis dans notre cité depuis 1100 jusqu'à l'époque où la duchesse Anne réunit notre province à une contrée dont nous avons partagé depuis la gloire militaire, les réformes sociales et cette initiative philosophique qui fait aujourd'hui de la France le centre intellectuel et moral du monde entier.

La ville de Nantes avait été gouvernée jusqu'au XII.e siècle par des comtes; mais, à la mort de Mathias, prince bien inconnu et dont l'histoire n'a rien à dire, le duc de Bretagne, auquel le comté Nantais revenait par succession, y établit un sénéchal ou grand justicier, avec appel aux États pour ceux qui auraient à se plaindre de sa juridiction. Cette mesure habile lui permit d'avoir un vaste domaine personnel, de diminuer le nombre de ses grands vassaux, et d'acquérir une incontestable supériorité de puissance à leur égard; elle tendait directement à l'unité, et contribua sans doute à prolonger la vie individuelle de notre province. Cependant l'abaissement des grands vassaux ne profita point au peuple. Si des mesures propres à le flatter suivent immédiatement la création d'un sénéchal, si le cimetière de la Cathédrale est transformé en minihi de privilégié qu'il était pour les enterrements (1), si le peuple figure dans l'acte qui accordait remise du 7.e de leur pénitence à ceux qui visiteraient l'église de Doulon le jour de la Dédicace (1106), si un concile ne permet à l'évêque de donner les indulgences que du consentement du clergé, des nobles et du peuple; si les doctrines d'égalité percent çà et là dans les faits généraux, ce n'est point l'œuvre du duc, mais celle du

(1) Les lieux d'asile, ou minihi, étaient alors très-communs en Bretagne: la ville de Saint-Malo tout entière était un lieu d'asile. Le cimetière dont il est ici question, s'étendait depuis la cathédrale jusqu'à la rue de Saint-Laurent

clergé qui comprenait bien que son influence sur les masses le rendait tout puissant, et dont les membres vraiment religieux, tels que Robert d'Arbrissel, Guillaume de Mortain, Engelger, Raoul de la Fustaie, Giraud de Salles, Robert de Locrenan, Vital, Bernard de Tyron et autres, contribuèrent à toutes les réformes religieuses, morales et politiques qui eurent lieu de leur temps dans l'Ouest de la France, de manière à mériter la reconnaissance de la postérité.

Albert de Morlaix attribue au duc Alain Fergent la réorganisation des états de Bretagne, qui aurait eu lieu, d'après lui, à la prière de son épouse Hermengarde.

« Il rétablit, dit-il, le grand parlement de Bretagne, qui auoit esté long-temps interrompu par le moyen des guerres, où il s'assit en son Estat Royal; à sa dextre vn peu plus bas le prince Conan comte de Nantes, Geffroy, comte de Penthièvre, et Estienne son frère; aux pieds du duc le chancellier, à costé le seigneur du Guémené tenant vn coëssin de drap d'or, et sur iceluy la couronne ducale à hauts d'or, et de l'autre costé le grand escuyer de Bretagne, le seigneur Blossac portant l'espée ducalle; après les seigneurs du sang, Baldric, archevesque de Dol, suivy des évesques de Rennes, Nantes, Saint-Malo, Cornoüaille, Vennes, Saint-Brieuc, Léon, Treguer, 22 abbez, les neuf barons de Bretagne à main senestre, les bannerets et députez des chapitres et bonnes villes; et en cette assemblée il fit des loix, ordonnances et edicts tres-vtiles pour le bien de son Estat. »

Malgré les ordres des conciles et les prédications de Robert d'Arbrissel, les églises continuaient à être considérées comme des usines: on les achetait, on les vendait sans s'inquiéter d'autre chose que de faire une bonne spéculation. En 1102, celles de Sainte-Croix et de Saint-Saturnin, à Nantes, furent achetées à leurs propriétaires moyennant trois sommes d'argent: la première leur fut accordée comme paiement ou indemnité; les deux autres furent données l'une au duc, l'autre à son épouse et à son fils, dans le but d'aplanir les difficultés que cet acquêt illégal pouvait susciter. Cependant, chaque jour, l'esprit de charité plus ou moins bien compris, faisait des progrès; aussi voyons-nous que les évêques, avant de faire leur entrée publique à Nantes, descendaient, dès cette époque, à un hôpital, près de Saint-Clément, où ils passaient la nuit, comme pour déclarer par un acte public qu'ils devaient aux pauvres leurs premiers soins.

En 1112, Alain Fergent se retira dans un monastère, et la duchesse, son épouse, au couvent de Fontevraut, fondé par Robert d'Arbrissel. Cinq années plus tard, la ville souffrit beaucoup d'un incendie. « En
» celui an (1117), au mois de décembre, selon Robert-du-Mont,
» furent tonnerre, greles et tempestes, et le soleil rouge comme s'il
» ardit, puis la vigile de Noël fit un vent si très véhément qu'il
» arracha les forêts et abattit les maisons et souffrit la lune éclipse.
» Aussi, disent les chroniques Anneaux, que l'an ensuivant fut grand
» tremblement de terre qui subvertit les édifices et les arbres naturel-
» lement fichés et que la cité de Nantes fut misérablement brûlée.
» (LE BAUD, *Histoire de Bretagne.*) »

Cet incendie fit changer l'aspect de la ville : les murailles d'enceinte qui passaient auparavant sur la place actuelle du Pilori, comme l'ont prouvé des fouilles faites en 1834, furent reportées plus loin, probablement jusqu'à l'Erdre; on pratiqua, dans leurs fondations, un aqueduc en pierres de taille destiné à conduire l'eau de la rivière dans les fossés.

Le successeur d'Alain Fergent, qui se nommait Conan, donna le prieuré de la Madeleine en 1119 aux chanoines réguliers de Toussaint d'Angers. Ce prince quitta bientôt l'alliance de l'Angleterre pour s'attacher à la France. A peine l'alliance nouvelle était-elle conclue, que l'évêque de Nantes, dont le diocèse avait toujours préféré la domination française à toute autre, et surtout à la domination bretonne, fit hommage de son église et de son temporel à Louis-le-Gros, qui ne se fit aucun scrupule d'en devenir le suzerain, prévoyant, sans doute, que ce serait un moyen pour lui et ses successeurs de s'emparer plus aisément, à l'occasion, du comté Nantais et de la Bretagne.

L'Archevêque de Tours vint à Nantes, en 1127, pour présider un concile. Le clergé, dans cette réunion, se montra fidèle à cet esprit de charité pour les classes pauvres, qui est la conséquence de la doctrine chrétienne. Il y fut décidé que les débris de naufrages ne seraient plus confisqués au profit du duc, et que les seigneurs, à la mort d'un mari ou de sa femme, ne pourraient à l'avenir s'emparer des meubles du défunt; on y décréta encore que les enfants, issus d'un mariage incestueux, n'hériteraient plus de leurs parents, et que ceux des prêtres ne succéderaient pas aux bénéfices de leurs pères. Le duc, qui assistait au concile, s'exécuta de bonne grâce, et fut le premier à

sacrifier l'un de ses priviléges les plus lucratifs; mais il demanda que les nobles en fissent autant. Ainsi furent prohibés par une assemblée digne de la reconnaissance du pays, des abus extrêmement nuisibles à tous et surtout au peuple.

Le revenu considérable que produisait chaque église tentait vivement l'avidité des moines du temps; tous ces pieux fainéants trouvaient très-commode d'avoir de pauvres prêtres à leurs gages, et de faire desservir, par eux, les cures dont ils étaient propriétaires. Ceux de Noirmoutier (1134), voyant Conan-le-Gros aussi facile à leur égard que l'avaient été son père et sa mère, s'emparèrent de plusieurs églises paroissiales de Nantes; il ne leur restait plus à acquérir que Saint-Jean, Saint-Laurent et Saint-Denis pour être propriétaires de huit paroisses de la ville, lorsque l'évêque se prononça vivement contre leurs envahissements.

Jusqu'alors, les curés de Nantes avaient été choisis par le peuple; les moines ayant mis au rabais le service des églises dont ils étaient propriétaires, il en résulta de grands abus : des prêtres tout-à-fait incapables ou immoraux se trouvèrent chargés de présider à l'éducation religieuse de leurs paroissiens; ceux-ci se plaignirent, et l'évêque, en 1140, fit un acte très-populaire en exigeant qu'à l'avenir lui, ou ses successeurs, ratifiassent les choix des habitants. De cette ordonnance à la suppression complète des élections paroissiales, il n'y avait qu'un pas qui fut bientôt franchi. C'est ainsi que notre ville perdit, sans y prendre garde, l'une de ses libertés les plus précieuses.

Abeilard se trouvait à Nantes au mois de mars 1128, il avait quitté son abbaye de Rhuis pour venir assister à la restitution au Roncerai de l'église de Saint-Léonard, bâtie, dans le siècle précédent, par Budic, et enrichie depuis par l'épouse et le fils de ce prince. Son adversaire, Saint-Bernard, y vint douze ans plus tard accepter la fondation de l'abbaye de Buzé (ordre de Citeaux), qui est devenue, depuis, la plus riche de Bretagne. « La grâce des miracles, qui » accompagnait partout le saint abbé de Clairvaux, le suivit à Nantes; » il y délivra, dit Travers auquel nous empruntons ce récit, une » femme de qualité d'un démon qui l'aimait depuis six ans. Il » excommunia l'esprit impur et lui commanda, au nom de Jésus- » Christ, de n'approcher jamais de cette femme, ni d'une autre. La » cérémonie de cette excommunication se fit à l'église, du consente- » ment du clergé et du peuple, comme cela se pratiquait alors, et en

» jettant à terre des bougies allumées. — On ne peut dire la nature
» de cette excommunication, de quels biens spirituels à l'intérieur
» et à l'extérieur elle priva un esprit invisible, et si elle eut d'autre
» effet que de lier le démon dans quelque désert de la même manière
» que l'ange Gabriel lia le démon Asmodée dans le désert de la
» Haute-Égypte. »

Ce fait ne demande point de commentaires ; ceux qu'ils pourraient faire naitre se retrouveront plus tard à l'article de la sorcellerie.

Nos annales attribuent à l'évêque Brice le premier palais épiscopal que nous ayons eu, palais dont il ne reste aucun vestige. Elles rapportent à la même époque (1136 à 1142), la restitution aux moines de Vertou, par Marcis de Goulaine, des églises de la Chapelle-Heulin et de Sainte-Radegonde de Goulaine, à condition qu'ils recevraient parmi eux deux de ses fils: la donation de l'église d'Oudon à Saint-Aubin d'Angers, en échange de 400 sous d'or et d'un superbe cheval: la démolition des fortifications de Chantoceau, la mort de l'évêque Brice, l'établissement des Templiers au quartier de Sainte-Catherine, la mort de Pierre Abeilard, né au Palet à quatre lieues de Nantes; enfin, celle du duc Conan, dit le Gros, auquel le comte de Porhoet, son gendre, voulut succéder.

Chaque fois qu'un duc de Bretagne venait à succomber, son héritage entrainait toujours des guerres civiles tout à fait ruineuses pour le pays. Cette fois, les premières hostilités eurent lieu entre le comte de Porhoet et son beau-frère Hoël qui s'était fait reconnaître comte de Nantes. La duchesse Berthe parvint à les reconcilier; mais bientôt le fils de son premier lit, Conan, dit *le Petit*, comte de Richemont, revendiqua ses droits au duché de Bretagne. Ce prince, appuyé par le roi d'Angleterre et par un grand nombre de seigneurs bretons, s'empara du comté de Rennes et chassa le comte de Porhoet qui se réfugia près du roi de France. Mais les Nantais, qui ne désiraient point l'unité bretonne, renvoyèrent Hoël qu'ils regardaient comme incapable de défendre leur pays, et réclamèrent la protection du comte d'Anjou qu'ils appelèrent à les gouverner. Celui-ci mourut dans l'année même, et Conan allait réunir la Bretagne entière sous sa domination, lorsque le roi d'Angleterre, frère du comte d'Anjou, vint lui disputer le comté de Nantes. Henry II était un compétiteur trop puissant pour que Conan pût lutter avec avantage contre lui; aussi bien ne l'essaya-t-il pas, et sans respect pour le renom de courage et de fermeté de

la nation bretonne, ce prince, indigne de lui commander, alla au-devant du roi d'Angleterre, et lui céda le territoire nantais.

En l'année 1161, régna une si horrible famine, que des mères égorgèrent leurs enfants, et que l'on viola des tombeaux pour se nourrir de cadavres fraîchement enterrés. Mais ce fléau ne fut pas le seul à ravager la Bretagne. Bientôt le roi d'Angleterre contraignit le duc à fiancer Constance, sa fille unique, à Geoffroy, son troisième fils, qui devait, en conséquence, porter le titre de comte de Nantes, et succéder au duché de Bretagne, à la mort de Conan: puis il vint prendre possession du comté de Nantes, qui donnait alors quarante mille sous de revenu; mais la noblesse bretonne se révolta. Le comte de Porhoet vint, lui-même, prendre part à la lutte, et Conan fut vaincu. Le roi d'Angleterre, inquiet sur la réussite de ses projets, fit marcher une armée en Bretagne; elle ravagea le pays et le soumit en partie. Cependant une nouvelle insurrection rendit une seconde expédition nécessaire: Henry, en personne, en prit le commandement. Les excès les plus atroces signalèrent partout son passage. Devenu maître du duché, il relégua Conan dans la petite ville de Guingamp, déclara son fils comte de Nantes et duc de Bretagne, lui fit prêter hommage par les seigneurs, et travailla l'élection épiscopale de Nantes, où il fit nommer évêque un de ses partisans. Bientôt il exigea que son fils lui prêtât hommage. Cette nouvelle humiliation réveilla les haines des seigneurs bretons qui se révoltèrent pour la troisième fois. Les brabançons du roi Henry voulurent pénétrer en Bretagne, mais ils furent vaincus par le comte de Porhoet et Raoul de Fougères. Ce prince alors revint en Bretagne à la tête de son armée, et cette fois encore il fut vainqueur. Les routiers ou brabançons se répandirent dans toute la haute Bretagne, brûlant les châteaux et les chaumières. Pendant deux années consécutives, la famine désola notre malheureuse province, que les laboureurs ne pouvaient plus cultiver en paix; une maladie contagieuse lui succéda, et vint emporter un bon nombre de ceux que la guerre et la misère avaient épargnés.

Le nouvel évêque fit, en 1178, quelques réglements pour terminer les procès entre les curés et les moines qui possédaient un grand nombre des églises du diocèse. Quelques années de paix permirent de s'occuper d'améliorations; mais, en 1181, Geoffroy, qui se trouvait en âge de régner, épousa sa fiancée, la duchesse Constance, et se ligua avec son frère contre son père. Henry revint en Bretagne, assiégea

et prit Rennes, que Geoffroy reprit peu après et brûla en partie. Une réconciliation eut lieu entre le père et le fils, mais elle fut peu sincère. En 1186, Geoffroy s'apprêtait à recommencer la guerre, de concert avec son allié le roi de France, lorsqu'il fut tué à Paris dans un tournoi. Il laissait deux filles, et son épouse enceinte ne tarda pas à donner le jour à un fils, qui fut baptisé sous le nom d'Arthur. Henry, aussitôt la mort de son fils, accourut à Nantes, demandant la tutelle de son petit-fils; mais les Bretons qui le haïssaient, s'y refusèrent. Battu de ce côté, Henry parvint à faire épouser à sa belle-fille, Rannulfe, comte de Chester.

Ce fut à cette époque que la duchesse vendit à la ville de Nantes pour cinq mille sous ou deux cent cinquante livres, ou environ cent marcs d'argent, le ban du vin, c'est-à-dire le droit qu'elle prélevait sur la vente en détail des boissons spiritueuses.

On doit conclure de ce fait :

1.o Que la ville avait une organisation communale ou quelque chose qui lui tenait lieu de Mairie; 2.o que la perception sur la vente du vin équivalait à un revenu de plus de 20 marcs d'argent; car l'intérêt était alors bien au-dessus de 20 p. %.

On peut admettre, avec beaucoup d'économistes, que la quantité de travail nécessaire pour produire un hectolitre de blé a peu varié depuis que la charrue est en usage. La valeur du blé est donc en quelque sorte une moyenne à laquelle il faut rapporter la valeur de l'argent, pour la connaître au moins d'une manière approximative; d'après cela, lorsque le setier de blé était à six sous six deniers, 1000 sous de revenu en pouvaient acheter 154, et correspondaient à 5390 francs de notre monnaie, somme nécessaire aujourd'hui pour payer 154 setiers de froment.

Ce mode d'estimation, dont l'exactitude est très-suffisante pour apprécier la valeur des sommes dont parle l'histoire, porte à 26 mille livres, valeur actuelle, les cinq mille sous reçus par Constance, et à 215 mille 600 livres la valeur du revenu du comté Nantais.

Dans l'année 1188, Constance confirma ou octroya aux religieux de la Madeleine la possession des Ponts, depuis Pirmil jusqu'à la ville, avec ordre, dit l'acte, *d'entretenir cette donnaison, ou autrement qu'ils soient damnés à tous les diables et qu'ils endurent la peine avec le trahiste Judas*. Cette princesse, que la violence avait seule contrainte à se remarier, s'unit aux barons et seigneurs de la province, pour chasser

l'époux que le roi d'Angleterre lui avait donné. Sur les entrefaites, Henry vint à mourir, et les Etats de Bretagne, rassemblés à Rennes, reconnurent solennellement Arthur, fils de Geoffroy et de Constance, pour leur souverain, et Constance, pour tutrice du jeune duc.

Revenu de la Terre-Sainte et de sa captivité d'Allemagne, en 1196, Richard Cœur-de-Lion résolut de s'emparer de la Bretagne; prévoyant que la force ne serait pas le meilleur moyen, il eut recours à la ruse; sous prétexte de discuter les intérêts communs, il appelle sa belle-sœur en Normandie; mais, à peine a-t-elle quitté le duché, qu'elle est arrêtée et renfermée dans le château de Beuvron. A la nouvelle de cette odieuse perfidie, l'évêque de Nantes et les principaux seigneurs se consultèrent sur les moyens de délivrer la femme qui avait dirigé avec tant d'habileté les affaires du pays, et ils lui envoyèrent des députés, auxquels cette princesse recommanda de l'abandonner à son sort et de veiller avec sollicitude sur son fils. Aussitôt, les Bretons s'armèrent et réclamèrent l'appui du roi de France. Richard ravagea la partie Gallo-Bretonne du duché, mais Philippe-Auguste pénétra dans la Normandie, assiégea la ville d'Aumale, et força Richard à quitter la Bretagne. A peine le roi d'Angleterre avait-il quitté le duché, que les Bretons s'aperçurent que Philippe-Auguste menaçait l'indépendance de leur pays. C'était un voisin plus dangereux encore que Richard; aussi s'empressèrent-ils de s'allier à leur ancien ennemi pour le combattre, mais les hostilités durèrent peu.

A la mort de Richard, qui fut tué dans l'attaque du château de Chalus, la duchesse Constance fit casser son second mariage et prit pour époux Guy de Thouars, allié de la maison de France. Philippe-Auguste, qui convoitait toujours la Bretagne et qui sentait qu'elle se rapprochait de la France, pressa la décision du Saint-Siége et contribua beaucoup, pour sa part, à faire supprimer l'archevêché de Dol et à retablir la suffragance de Tours, qui lui donnait une influence indirecte sur le duché. — Mais la mort de Richard lui offrait une bien meilleure occasion de s'immiscer dans les affaires des Bretons et de ruiner de son mieux la puissance de l'Angleterre; aussi ne la laissa-t-il pas échapper. Arthur était fils du frère aîné de Jean-Sans-Terre, et par suite il avait droit à la couronne de la Grande-Bretagne. Toutes les provinces anglaises de la France, excepté la Normandie, reconnaissaient son autorité. Le Roi de France somma donc Jean de restituer la couronne à son neveu ou au moins de

lui abandonner les provinces de France ; et, sur son refus, il l'attaqua et le vainquit. Ainsi ballotté entre la France et l'Angleterre, la Bretagne vit se terminer le XII.me siècle par une guerre dont l'issue heureuse ou défavorable ne pouvait que menacer sa nationalité. Quant à notre ville, elle voyait insensiblement s'accroître l'influence de ses bourgeois qu'enrichissaient le commerce maritime et le commerce de la Loire.

Le XII.me siècle nous rappelle l'affranchissement des communes, qui eut lieu à peu près à la même époque en Allemagne, en France, et aussi dans quelques parties de la Bretagne. Les bourgeois obtinrent alors, en le payant, le droit d'avoir une administration municipale. Les historiens ont donné plusieurs explications de ce fait important. Les uns l'ont rattaché aux croisades : les nobles, disent-ils, ruinés par leurs voyages de la Terre-Sainte, avaient besoin d'argent et ne trouvèrent rien de mieux pour s'en procurer, que de vendre des droits aux habitants des villes ; d'autres n'y ont vu que le désir des grands seigneurs de se faire des clients, qui s'élevassent comme une barrière entre eux et les autres nobles, et qui leur permissent de se soustraire à la domination de leurs grands vassaux. Nul doute que ces deux causes n'aient agi puissamment ; mais il est vrai d'ajouter qu'un progrès dans la situation du peuple, *a toujours lieu*, lorsque l'intelligence du peuple est mûre pour le comprendre. La nécessité commandait l'affranchissement des communes, et les nobles se résignèrent à y souscrire en envisageant cette révolution sous le point de vue qui leur était favorable ; ainsi la plupart y virent une source de fortune, et quelques-uns, leur élévation particulière. Probablement, notre cité obtint dans le même temps quelques franchises ; mais ce ne fut que beaucoup plus tard qu'elle posséda une municipalité élective. Ce fut encore au XII.me siècle que s'introduisit en Bretagne l'usage des surnoms, bien qu'on puisse le faire remonter plus haut. Cette coutume et celle de porter des armoiries, consacrèrent la noblesse et achevèrent de lui soumettre les autres classes de la société.

La première était née de la nécessité de distinguer entre eux par les noms de leurs propriétés, les enfants d'une même famille ; quant aux armoiries dont les tournois et surtout les croisades décidèrent l'adoption, comme nous l'avons déjà dit ; elles durent se transmettre héréditairement. Il était naturel en effet que le fils d'un guerrier

qui s'était distingué par sa valeur, adoptât la devise de son père, s'en parât à son tour et la transmit à ses enfants. Mais lorsque, par suite de ces deux habitudes, la noblesse fut devenue susceptible de preuves, une ligne de démarcation, plus puissante que jamais, s'établit entre les nobles et les roturiers; la société se trouva séparée en deux camps, et l'orgueil de la naissance prépara dans l'avenir d'amères douleurs aux héritiers des noms illustres.

Si, de l'organisation sociale et des coutumes du temps, nous passons à l'étude de ses opinions et de ses doctrines, nous trouvons dans Abeilard, le représentant de la philosophie la plus avancée de son époque, dans Abeilard que Nantes pourrait revendiquer, si cette ville avait su le comprendre, s'il y avait dans son sein un monument, une statue destinés à consacrer son souvenir, ou même un pont, une rue, une pierre, quelque chose enfin qui portât son nom et qui pût servir à prouver qu'elle est glorieuse d'avoir vu naître au Pallet, tout proche de ses murs, l'une des plus grandes lumières du moyen-âge.

La vie de Pierre Abeilard se divise en trois périodes, l'une de scolastique et de philosophie; la seconde d'amour et de littérature; la troisième de théologie. A peine ses études terminées, laissant à ses frères et l'héritage paternel et son droit d'aînesse, dédaigneux de la gloire des armes, il se met à courir les écoles en véritable chevalier de dialectique, discutant partout où il trouve quelqu'un pour lui tenir tête. Ce fut à cette époque qu'il suivit les leçons de Guillaume de Champeaux; mais le disciple devint bientôt plus habile que le maître. Leur controverse roulait principalement sur les *universaux*, question qui avait divisé les scolastiques en *réaux* et *nominaux*. Abeilard, dans cette lettre à un ami, que l'on peut regarder comme l'histoire de ses malheurs, nous apprend lui-même comment était posée la question.—Guillaume de Champeaux, dit-il, croyait, au sujet de la communauté des universaux, qu'il n'y avait aucune diversité dans l'essence des choses, que la variété tenait à la multiplicité infinie des accidents qui en modifient l'aspect, et il fut amené par ma controverse à poser la question sous une forme tout-à-fait contraire. — Nous aurions tort de faire fi de la scolastique du moyen-âge. Le débat qui divisait Abeilard et son maître, se continue encore parmi nous; le fond est resté le même, la forme seule a changé.

L'on ne parle plus de réaux et de nominaux, mais de panthéisme et de spiritualisme, et l'on recherche s'il y a unité dans les langues,

dans les races humaines, dans le plan de construction des êtres; quelques-uns même vont jusqu'à se demander si une seule et même loi ne suffit pas pour expliquer le monde entier avec son immense et infinie variété; ainsi Abeilard avait fort bien compris, comme il le dit positivement, que la question des *universaux* dominait toute la scolastique. Partisan de l'individualité, il professa d'abord ses doctrines avec une habileté très-grande; puis il quitta cet enseignement, où la dévorante activité de son esprit ne trouvait plus rien, car elle avait tout épuisé; et d'ailleurs une passion nouvelle l'absorbait entièrement: les écrits qu'elle a fait naître eussent suffi pour léguer à la postérité les noms et les malheurs d'Héloïse et d'Abeilard; car ils sont des plus remarquables et bien supérieurs, dans l'original, aux mauvaises traductions qui en ont paru: mais sa vie n'était pas terminée. Entré dans le monde des penseurs par la dialectique et l'étude d'Aristote et des anciens, conduit par ses travaux habituels vers la science théologique qui embrassait et dominait alors toutes les autres, Abeilard chercha dans les questions religieuses, les consolations dont son âme avait besoin et les études nouvelles que réclamait une intelligence qui voulait tout apprendre; mais comment soumettre ses élèves, comment se soumettre lui-même à l'enseignement religieux de l'époque, lorsqu'ils avaient les uns et les autres l'habitude de tout discuter, de tout éclaircir? Comment aussi dépouiller entièrement les doctrines philosophiques dont la lecture des auteurs grecs et romains les avait saturés? — Ce fut donc une nécessité de position qui leur commanda de se rendre compte de tous les mystères. Celui de la Trinité fut le premier qu'Abeilard examina. L'exemple du syllogisme où les trois parties forment un seul tout, lui servit à l'expliquer; bientôt il étudia la divinité du Christ, la grâce, le péché, la chute, la rédemption, et tous les autres sujets que le Christianisme présente; mais il ne fut pas orthodoxe: ses explications tout-à-fait ingénieuses, et qui semblent la source où les néo-catholiques de notre époque ont puisé l'interprétation de leurs dogmes, ébranlèrent un moment l'église tout entière; les principaux prélats et Saint-Bernard s'élevèrent alors contre lui. Ce dernier qualifia ses doctrines en trois mots: sur la Trinité, dit-il, c'est Arius; sur la grâce, c'est Pélasge; sur la personne du Christ, Nestorius. Abeilard, sans être aussi hérétique qu'on le prétendait, professait cependant que les anciens sages de la Grèce et de l'Inde étaient inspirés de la grâce et que nous ne

sommes les héritiers d'Adam que pour la peine et nullement pour la faute de son péché; ce qui établissait l'expiation telle que Ballanche et d'autres la comprennent aujourd'hui, tout en détruisant la croyance à une rédemption nécessaire. Il enseignait encore au sujet du Christ, une opinion si rapprochée de celle des déistes, qu'on l'accusa de nier sa Divinité et de réduire son rôle sur la terre à celui d'un grand philosophe. Nous n'avons rien à dire, ni des problèmes religieux que lui soumit Héloïse, ni de ses sermons à lire pendant le cours de l'année. Mais nous devons faire remarquer qu'Abeilard, qui avait été en dialectique le champion de l'individualité, lutta courageusement lorsqu'il fut persécuté pour des opinions qu'il croyait vraies, et ne se laissa pas absorber par la force, qui retenait l'église dans l'immobilité. On lui doit cette justice, que ses écrits et sa courageuse fermeté popularisèrent en un instant parmi ses écoliers sans nombre, et par suite dans toute l'Europe, l'esprit d'examen et la foi dans la raison individuelle, comme moyen d'apprécier des faits et des croyances qu'il n'était point permis de discuter auparavant.

TREIZIÈME SIÈCLE.

La duchesse Constance mourut en 1201, laissant, outre son fils Arthur, deux filles nommées Alix et Catherine. Aussitôt sa mort, Philippe-Auguste exigea que le jeune duc lui prêtât hommage. Bientôt ce prince, armé chevalier par le roi de France, marcha sur le Poitou qui appartenait à Jean Sans-terre, son oncle, roi d'Angleterre; mais il fut fait prisonnier et jeté dans une tour à Rouen, d'où il ne sortit que pour être assassiné par ordre de son oncle.

Aussitôt la mort d'Arthur connue en Bretagne, Guy de Thouars fut déclaré duc de la province et comte de Nantes, la princesse Eléonore, qui devait hériter d'Arthur, se trouvant alors en Angleterre à la discrétion du roi Jean. — L'odieux assassinat du jeune duc de Bretagne servait trop bien les intérêts de la politique française pour que Philippe-Auguste n'en tirât pas un grand parti; aussi fit-il citer Jean Sans-Terre à la Cour des Pairs, qui le condamna par défaut et confisqua

tous ses biens situés en France. Cet arrêt prononcé, Philippe-Auguste attaqua les diverses provinces que Jean possédait sur le continent. Les Bretons l'aidèrent à conquérir la Normandie qui tomba en son pouvoir, ainsi que l'Anjou, le Maine et la Tourraine. Mais cet agrandissement de territoire ne lui suffisait pas, et il réclama de Guy de Thouars le comté nantais dont il commença par s'emparer. Pendant qu'il était à Nantes, eut lieu une enquête sur les droits de l'évêché, qui intéresse trop fortement notre ville pour que nous n'en citions pas les passages les plus curieux:

Le premier témoin interrogé fut un vieil abbé de Sainte-Marie de Pornit, qui se nommait André; il était âgé de 80 ans et avait vu successivement, pendant sa longue carrière, six évêques et dix comtes se succéder au gouvernement de la ville. Il déclara que les six évêques n'avaient jamais prêté serment aux comtes de Nantes, ni plaidé à leur cour; que les hommes du comte avaient toujours eu la liberté de passer sur les terres de l'évêque, et les hommes de l'évêque d'aller demeurer sur les fiefs du comte; celui des deux sur les fiefs duquel ils s'établissaient les ayant sous sa sauve-garde, eux et leurs meubles; que l'évêque Bernard avait reconnu que ses hommes pouvaient faire l'aveu et le serment aux nouveaux comtes, sans préjudice de ce qu'ils devaient à l'évêque, et qu'on l'avait observé depuis à tous les changements; que l'on disait *aller à l'armée* lorsque le comte mandait les troupes de l'évêque, et que l'on disait *aller à la harelle* lorsque l'évêque mandait les troupes du comte; que les défaillants, à l'armée ou à la harelle, payaient l'amende, les hommes du comte au comte, et ceux de l'évêque à l'évêque; que l'évêque avait le ban du vin pendant quinze jours dans la ville de Nantes; que le comte l'avait le surplus de l'année, avant que la comtesse Constance eût vendu son droit aux habitants; que l'évêque a, pendant quinze jours, le droit de crédit sur ses hommes et sur ceux du comte, et de même le comte sur les siens et sur ceux de l'évêque; que quand l'homme de l'évêque fait mêlée ou batterie sur la terre du comte et y est arrêté, la justice en est au comte, et de même des gens du comte forfaisant et pris sur la terre de l'évêque. Le vieil abbé dit encore que les assises ou ordonnances qui étaient communes à toute la ville, se faisaient du consentement de l'évêque; que l'évêque et le comte assignaient ensemble les foires du Marchil.

Le sénéchal de la Mée, l'archidiacre de Nantes et un nommé Geffroy,



Ancien Evêché

Restes du vieux Cloître

firent une déposition semblable, en ajoutant que, pendant la vacance du Siége, le comte a la régie du temporel de l'évêque, sans pouvoir faire de taxe ni de nouvelles levées, et que le Siége rempli, le chapitre pouvait le requérir de rendre tous les fruits perçus.

Le roi de France qui, pendant son séjour à Nantes, avait vu qu'il valait mieux attendre que de chercher immédiatement à s'emparer du comté de Nantes et de la Bretagne, accorda aussitôt l'enquête des lettres-patentes à l'évêque et aux habitants de Nantes, dans lesquelles il leur concédait leurs droits : puis il partit, laissant à Guy de Thouars le gouvernement de la Bretagne et du comté. A peine Jean eut-il connaissance de son départ, qu'il fit une irruption en Bretagne, et vint mettre le siége devant Nantes ; mais Guy de Thouars lui opposa la plus vive résistance. L'approche d'une armée française, commandée par Philippe-Auguste, contraignit le roi d'Angleterre à la retraite. Mais Jean-Sans-Terre laissa partout, en se retirant, des traces sanglantes de son passage.

Guy de Thouars profita du calme qui suivit pour faire fortifier le château de la Tour-Neuve et les murs de ville qui conduisaient du château à Notre-Dame. Malheureusement il fut obligé de prendre une étendue de terrain assez considérable qui appartenait à l'évêque. Un procès s'en suivit dans lequel le prélat n'oublia pas d'excommunier son adversaire, suivant la coutume du temps. Une rente de 7 livres, susceptible d'acheter à cette époque 21 setiers de blé, ce qui correspond à 735 francs valeur actuelle, lui fut accordée en dédommagement, et il retira son excommunication. Cet arrangement permit à Guy de Thouars de continuer les fortifications de la ville. Ce fut ce prince qui fit fermer la porte charrière placée à l'entrée d'une rue qui se rendait en droite ligne à Notre-Dame, et une autre porte qui donnait issue sur la Motte-Saint-André, pour les remplacer par la porte Saint-Pierre.

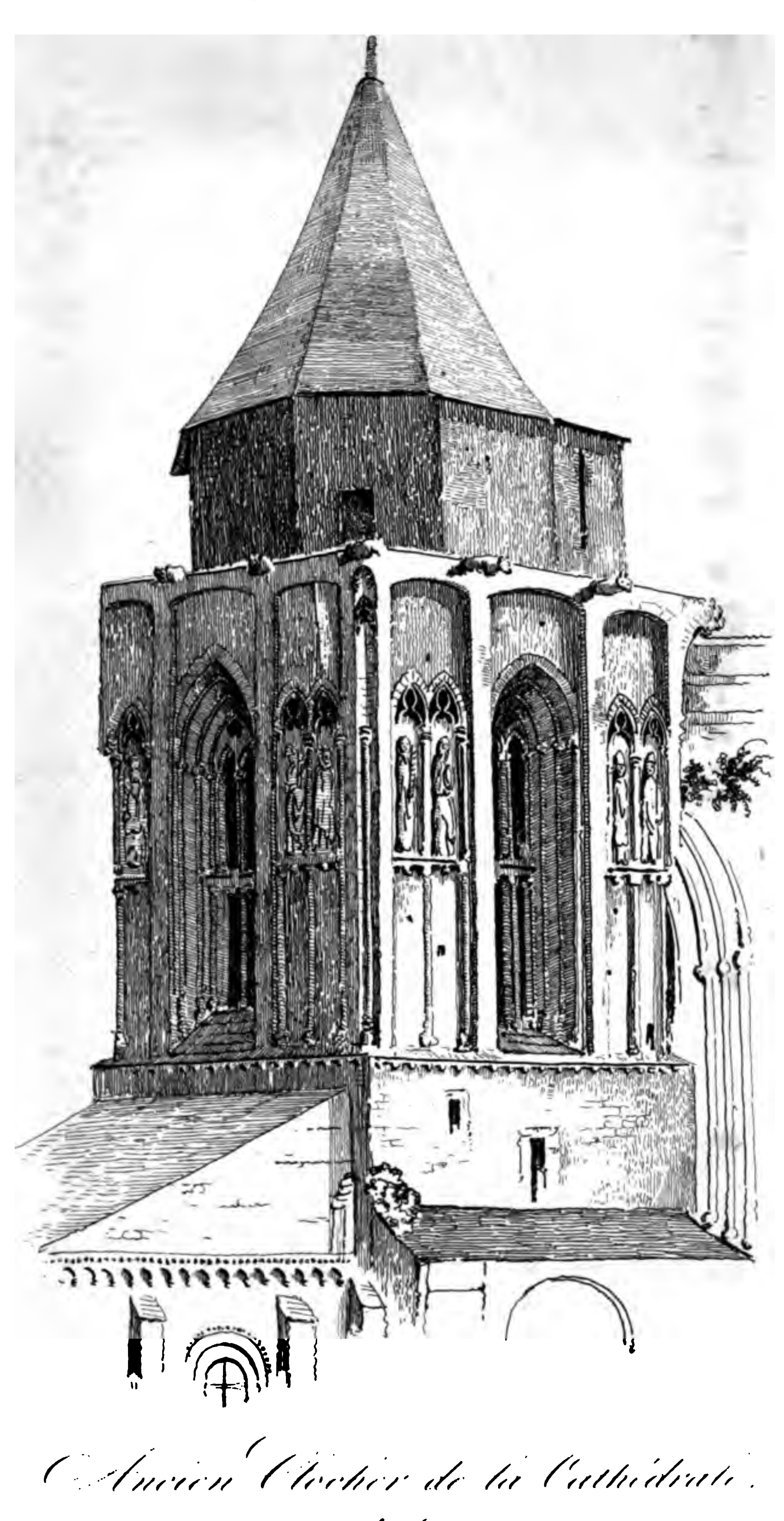
Nos chroniques rapportent à l'année 1208 l'achèvement du clocher de la cathédrale, et elles indiquent, comme existant à la même époque un peu au-delà des ponts, un prieuré de Pirmil, auquel appartenait l'église actuelle de la paroisse de Saint-Jacques.

L'ancien clocher de la cathédrale existe encore en partie. L'une des vues que nous en donnons a été prise de la chapelle de la cathédrale où se trouve le tombeau du duc François II. L'ogive de cette chapelle cache le reste du vieux clocher, qui est en partie

démoli. Des saints informes et mutilés, dont la sculpture était très-médiocre et une fenêtre géminée de très-bon goût, voilà tout ce que l'on peut apercevoir de ce côté. Bâti à la fin du XII.me siècle et au commencement du XIII.e sur les fondations d'un clocher beaucoup plus ancien, le clocher de Saint-Pierre consistait en une tour carrée, percée de quatre fenêtres et surmontée d'une pyramide au pied de laquelle on voyait des clochetons. La pyramide et les clochetons ont disparu en 1415, époque à laquelle ils furent ruinés par un incendie ; mais la masse du clocher ne fut pas détruite. Aussi avons-nous pu, d'après ce qui en reste et les indications de nos annales, reproduire assez exactement dans une autre gravure ce qu'il offrait de plus intéressant.

L'on ne sait au juste à quelle époque a été fondée l'église de Saint-Jacques. Une inscription qui existait avant la révolution et que Travers et Fournier nous ont conservée, nous apprend que *Thomas, évêque de Dol, prieur perpétuel et commanditaire de Saint-Jacques, apôtre, avait reconstruit depuis les fondements, avec une grande diligence et dépense, cette église qui de jour à autre menaçait de tomber, l'an du salut mille quatre cent quatre-vingt-quatre.* Les mêmes auteurs nous apprennent aussi qu'outre cette inscription, l'évêque de Dol avait fait placer ses armes au-dessus de la porte ; mais ils ne disent rien de la fondation première. — Cependant cette église, l'une des plus régulières et la plus remarquable de toutes celles que possède aujourd'hui notre ville, méritait une mention spéciale. L'on y voyait encore avant la révolution plusieurs statues qui ont été détruites. Des deux côtés de la porte se trouvaient deux saints en pierre représentant, l'un *Saint-Allant* ; l'autre *Saint-Venant*. Quelques chapiteaux des colonnes sont symboliques et se rapportent à une époque beaucoup plus reculée que 1484. Aussi, croyons-nous que l'évêque de Dol ne fit point relever entièrement cette église comme l'annonce un peu fastueusement l'inscription que nous venons de citer. Il est plus probable qu'il se contenta de faire reconstruire les parties qui menaçaient ruine, et qu'il conserva ainsi des sculptures et des colonnes qui ne sont pas dans le goût du XV.me siècle, et qui nous paraissent appartenir à une époque antérieure.

Toujours préoccupé par le désir de réunir un jour la Bretagne à la France, Philippe-Auguste maria l'héritière du duché, la jeune Alix, à son parent Pierre-de-Dreux, qui, par son courage et son



Ancien Clocher de la Cathédrale.

côté du Cours.

lui abandonner les provinces de France ; et, sur son refus, il l'attaqua et le vainquit. Ainsi ballotté entre la France et l'Angleterre, la Bretagne vit se terminer le XII.me siècle par une guerre dont l'issue heureuse ou défavorable ne pouvait que menacer sa nationalité. Quant à notre ville, elle voyait insensiblement s'accroître l'influence de ses bourgeois qu'enrichissaient le commerce maritime et le commerce de la Loire.

Le XII.me siècle nous rappelle l'affranchissement des communes, qui eut lieu à peu près à la même époque en Allemagne, en France, et aussi dans quelques parties de la Bretagne. Les bourgeois obtinrent alors, en le payant, le droit d'avoir une administration municipale. Les historiens ont donné plusieurs explications de ce fait important. Les uns l'ont rattaché aux croisades : les nobles, disent-ils, ruinés par leurs voyages de la Terre-Sainte, avaient besoin d'argent et ne trouvèrent rien de mieux pour s'en procurer, que de vendre des droits aux habitants des villes ; d'autres n'y ont vu que le désir des grands seigneurs de se faire des clients, qui s'élevassent comme une barrière entre eux et les autres nobles, et qui leur permissent de se soustraire à la domination de leurs grands vassaux. Nul doute que ces deux causes n'aient agi puissamment ; mais il est vrai d'ajouter qu'un progrès dans la situation du peuple, *a toujours lieu*, lorsque l'intelligence du peuple est mûre pour le comprendre. La nécessité commandait l'affranchissement des communes, et les nobles se résignèrent à y souscrire en envisageant cette révolution sous le point de vue qui leur était favorable ; ainsi la plupart y virent une source de fortune, et quelques-uns, leur élévation particulière. Probablement, notre cité obtint dans le même temps quelques franchises ; mais ce ne fut que beaucoup plus tard qu'elle posséda une municipalité élective. Ce fut encore au XII.me siècle que s'introduisit en Bretagne l'usage des surnoms, bien qu'on puisse le faire remonter plus haut. Cette coutume et celle de porter des armoiries, consacrèrent la noblesse et achevèrent de lui soumettre les autres classes de la société.

La première était née de la nécessité de distinguer entre eux par les noms de leurs propriétés, les enfants d'une même famille ; quant aux armoiries dont les tournois et surtout les croisades décidèrent l'adoption, comme nous l'avons déjà dit ; elles durent se transmettre héréditairement. Il était naturel en effet que le fils d'un guerrier

qui s'était distingué par sa valeur, adoptât la devise de son père, s'en parât à son tour et la transmit à ses enfants. Mais lorsque, par suite de ces deux habitudes, la noblesse fut devenue susceptible de preuves, une ligne de démarcation, plus puissante que jamais, s'établit entre les nobles et les roturiers; la société se trouva séparée en deux camps, et l'orgueil de la naissance prépara dans l'avenir d'amères douleurs aux héritiers des noms illustres.

Si, de l'organisation sociale et des coutumes du temps, nous passons à l'étude de ses opinions et de ses doctrines, nous trouvons dans Abeilard, le représentant de la philosophie la plus avancée de son époque, dans Abeilard que Nantes pourrait revendiquer, si cette ville avait su le comprendre, s'il y avait dans son sein un monument, une statue destinés à consacrer son souvenir, ou même un pont, une rue, une pierre, quelque chose enfin qui portât son nom et qui pût servir à prouver qu'elle est glorieuse d'avoir vu naître au Pallet, tout proche de ses murs, l'une des plus grandes lumières du moyen-âge.

La vie de Pierre Abeilard se divise en trois périodes, l'une de scolastique et de philosophie; la seconde d'amour et de littérature; la troisième de théologie. A peine ses études terminées, laissant à ses frères et l'héritage paternel et son droit d'aînesse, dédaigneux de la gloire des armes, il se met à courir les écoles en véritable chevalier de dialectique, discutant partout où il trouve quelqu'un pour lui tenir tête. Ce fut à cette époque qu'il suivit les leçons de Guillaume de Champeaux; mais le disciple devint bientôt plus habile que le maître. Leur controverse roulait principalement sur les *universaux*, question qui avait divisé les scolastiques en *réaux* et *nominaux*. Abeilard, dans cette lettre à un ami, que l'on peut regarder comme l'histoire de ses malheurs, nous apprend lui-même comment était posée la question.—Guillaume de Champeaux, dit-il, croyait, au sujet de la communauté des universaux, qu'il n'y avait aucune diversité dans l'essence des choses, que la variété tenait à la multiplicité infinie des accidents qui en modifient l'aspect, et il fut amené par ma controverse à poser la question sous une forme tout-à-fait contraire. — Nous aurions tort de faire fi de la scolastique du moyen-âge. Le débat qui divisait Abeilard et son maître, se continue encore parmi nous; le fond est resté le même, la forme seule a changé.

L'on ne parle plus de réaux et de nominaux, mais de panthéisme et de spiritualisme, et l'on recherche s'il y a unité dans les langues,

dans les races humaines, dans le plan de construction des êtres; quelques-uns même vont jusqu'à se demander si une seule et même loi ne suffit pas pour expliquer le monde entier avec son immense et infinie variété; ainsi Abeilard avait fort bien compris, comme il le dit positivement, que la question des *universaux* dominait toute la scolastique. Partisan de l'individualité, il professa d'abord ses doctrines avec une habileté très-grande; puis il quitta cet enseignement, où la dévorante activité de son esprit ne trouvait plus rien, car elle avait tout épuisé; et d'ailleurs une passion nouvelle l'absorbait entièrement: les écrits qu'elle a fait naître eussent suffi pour léguer à la postérité les noms et les malheurs d'Héloïse et d'Abeilard; car ils sont des plus remarquables et bien supérieurs, dans l'original, aux mauvaises traductions qui en ont paru: mais sa vie n'était pas terminée. Entré dans le monde des penseurs par la dialectique et l'étude d'Aristote et des anciens, conduit par ses travaux habituels vers la science théologique qui embrassait et dominait alors toutes les autres, Abeilard chercha dans les questions religieuses, les consolations dont son âme avait besoin et les études nouvelles que réclamait une intelligence qui voulait tout apprendre; mais comment soumettre ses élèves, comment se soumettre lui-même à l'enseignement religieux de l'époque, lorsqu'ils avaient les uns et les autres l'habitude de tout discuter, de tout éclaircir? Comment aussi dépouiller entièrement les doctrines philosophiques dont la lecture des auteurs grecs et romains les avait saturés? — Ce fut donc une nécessité de position qui leur commanda de se rendre compte de tous les mystères. Celui de la Trinité fut le premier qu'Abeilard examina. L'exemple du syllogisme où les trois parties forment un seul tout, lui servit à l'expliquer; bientôt il étudia la divinité du Christ, la grâce, le péché, la chute, la rédemption, et tous les autres sujets que le Christianisme présente; mais il ne fut pas orthodoxe: ses explications tout-à-fait ingénieuses, et qui semblent la source où les néo-catholiques de notre époque ont puisé l'interprétation de leurs dogmes, ébranlèrent un moment l'église tout entière; les principaux prélats et Saint-Bernard s'élevèrent alors contre lui. Ce dernier qualifia ses doctrines en trois mots: sur la Trinité, dit-il, c'est Arius; sur la grâce, c'est Pélasge; sur la personne du Christ, Nestorius. Abeilard, sans être aussi hérétique qu'on le prétendait, professait cependant que les anciens sages de la Grèce et de l'Inde étaient inspirés de la grâce et que nous ne

sommes les héritiers d'Adam que pour la peine et nullement pour la faute de son péché ; ce qui établissait l'expiation telle que Ballanche et d'autres la comprennent aujourd'hui, tout en détruisant la croyance à une rédemption nécessaire. Il enseignait encore au sujet du Christ, une opinion si rapprochée de celle des déistes, qu'on l'accusa de nier sa Divinité et de réduire son rôle sur la terre à celui d'un grand philosophe. Nous n'avons rien à dire, ni des problèmes religieux que lui soumit Héloïse, ni de ses sermons à lire pendant le cours de l'année. Mais nous devons faire remarquer qu'Abeilard, qui avait été en dialectique le champion de l'individualité, lutta courageusement lorsqu'il fut persécuté pour des opinions qu'il croyait vraies, et ne se laissa pas absorber par la force, qui retenait l'église dans l'immobilité. On lui doit cette justice, que ses écrits et sa courageuse fermeté popularisèrent en un instant parmi ses écoliers sans nombre, et par suite dans toute l'Europe, l'esprit d'examen et la foi dans la raison individuelle, comme moyen d'apprécier des faits et des croyances qu'il n'était point permis de discuter auparavant.

TREIZIÈME SIÈCLE.

La duchesse Constance mourut en 1201, laissant, outre son fils Arthur, deux filles nommées Alix et Catherine. Aussitôt sa mort, Philippe-Auguste exigea que le jeune duc lui prêtât hommage. Bientôt ce prince, armé chevalier par le roi de France, marcha sur le Poitou qui appartenait à Jean Sans-terre, son oncle, roi d'Angleterre; mais il fut fait prisonnier et jeté dans une tour à Rouen, d'où il ne sortit que pour être assassiné par ordre de son oncle.

Aussitôt la mort d'Arthur connue en Bretagne, Guy de Thouars fut déclaré duc de la province et comte de Nantes, la princesse Eléonore, qui devait hériter d'Arthur, se trouvant alors en Angleterre à la discrétion du roi Jean. — L'odieux assassinat du jeune duc de Bretagne servait trop bien les intérêts de la politique française pour que Philippe-Auguste n'en tirât pas un grand parti; aussi fit-il citer Jean Sans-Terre à la Cour des Pairs, qui le condamna par défaut et confisqua

tous ses biens situés en France. Cet arrêt prononcé, Philippe-Auguste attaqua les diverses provinces que Jean possédait sur le continent. Les Bretons l'aidèrent à conquérir la Normandie qui tomba en son pouvoir, ainsi que l'Anjou, le Maine et la Tourraine. Mais cet agrandissement de territoire ne lui suffisait pas, et il réclama de Guy de Thouars le comté nantais dont il commença par s'emparer. Pendant qu'il était à Nantes, eut lieu une enquête sur les droits de l'évêché, qui intéresse trop fortement notre ville pour que nous n'en citions pas les passages les plus curieux:

Le premier témoin interrogé fut un vieil abbé de Sainte-Marie de Pornit, qui se nommait André; il était âgé de 80 ans et avait vu successivement, pendant sa longue carrière, six évêques et dix comtes se succéder au gouvernement de la ville. Il déclara que les six évêques n'avaient jamais prêté serment aux comtes de Nantes, ni plaidé à leur cour; que les hommes du comte avaient toujours eu la liberté de passer sur les terres de l'évêque, et les hommes de l'évêque d'aller demeurer sur les fiefs du comte; celui des deux sur les fiefs duquel ils s'établissaient les ayant sous sa sauve-garde, eux et leurs meubles; que l'évêque Bernard avait reconnu que ses hommes pouvaient faire l'aveu et le serment aux nouveaux comtes, sans préjudice de ce qu'ils devaient à l'évêque, et qu'on l'avait observé depuis à tous les changements; que l'on disait *aller à l'armée* lorsque le comte mandait les troupes de l'évêque, et que l'on disait *aller à la harelle* lorsque l'évêque mandait les troupes du comte; que les défaillants, à l'armée ou à la harelle, payaient l'amende, les hommes du comte au comte, et ceux de l'évêque à l'évêque; que l'évêque avait le ban du vin pendant quinze jours dans la ville de Nantes; que le comte l'avait le surplus de l'année, avant que la comtesse Constance eût vendu son droit aux habitants; que l'évêque a, pendant quinze jours, le droit de crédit sur ses hommes et sur ceux du comte, et de même le comte sur les siens et sur ceux de l'évêque; que quand l'homme de l'évêque fait mêlée ou batterie sur la terre du comte et y est arrêté, la justice en est au comte, et de même des gens du comte forfaisant et pris sur la terre de l'évêque. Le vieil abbé dit encore que les assises ou ordonnances qui étaient communes à toute la ville, se faisaient du consentement de l'évêque; que l'évêque et le comte assignaient ensemble les foires du Marchil.

Le sénéchal de la Mée, l'archidiacre de Nantes et un nommé Geffroy,



Ancien Évêché

Restes du vieux Clocher

firent une déposition semblable, en ajoutant que, pendant la vacance du Siége, le comte a la régie du temporel de l'évêque, sans pouvoir faire de taxe ni de nouvelles levées, et que le Siége rempli, le chapitre pouvait le requérir de rendre tous les fruits perçus.

Le roi de France qui, pendant son séjour à Nantes, avait vu qu'il valait mieux attendre que de chercher immédiatement à s'emparer du comté de Nantes et de la Bretagne, accorda aussitôt l'enquête des lettres-patentes à l'évêque et aux habitants de Nantes, dans lesquelles il leur concédait leurs droits : puis il partit, laissant à Guy de Thouars le gouvernement de la Bretagne et du comté. A peine Jean eut-il connaissance de son départ, qu'il fit une irruption en Bretagne, et vint mettre le siége devant Nantes; mais Guy de Thouars lui opposa la plus vive résistance. L'approche d'une armée française, commandée par Philippe-Auguste, contraignit le roi d'Angleterre à la retraite. Mais Jean-Sans-Terre laissa partout, en se retirant, des traces sanglantes de son passage.

Guy de Thouars profita du calme qui suivit pour faire fortifier le château de la Tour-Neuve et les murs de ville qui conduisaient du château à Notre-Dame. Malheureusement il fut obligé de prendre une étendue de terrain assez considérable qui appartenait à l'évêque. Un procès s'en suivit dans lequel le prélat n'oublia pas d'excommunier son adversaire, suivant la coutume du temps. Une rente de 7 livres, susceptible d'acheter à cette époque 21 setiers de blé, ce qui correspond à 735 francs valeur actuelle, lui fut accordée en dédommagement, et il retira son excommunication. Cet arrangement permit à Guy de Thouars de continuer les fortifications de la ville. Ce fut ce prince qui fit fermer la porte charrière placée à l'entrée d'une rue qui se rendait en droite ligne à Notre-Dame, et une autre porte qui donnait issue sur la Motte-Saint-André, pour les remplacer par la porte Saint-Pierre.

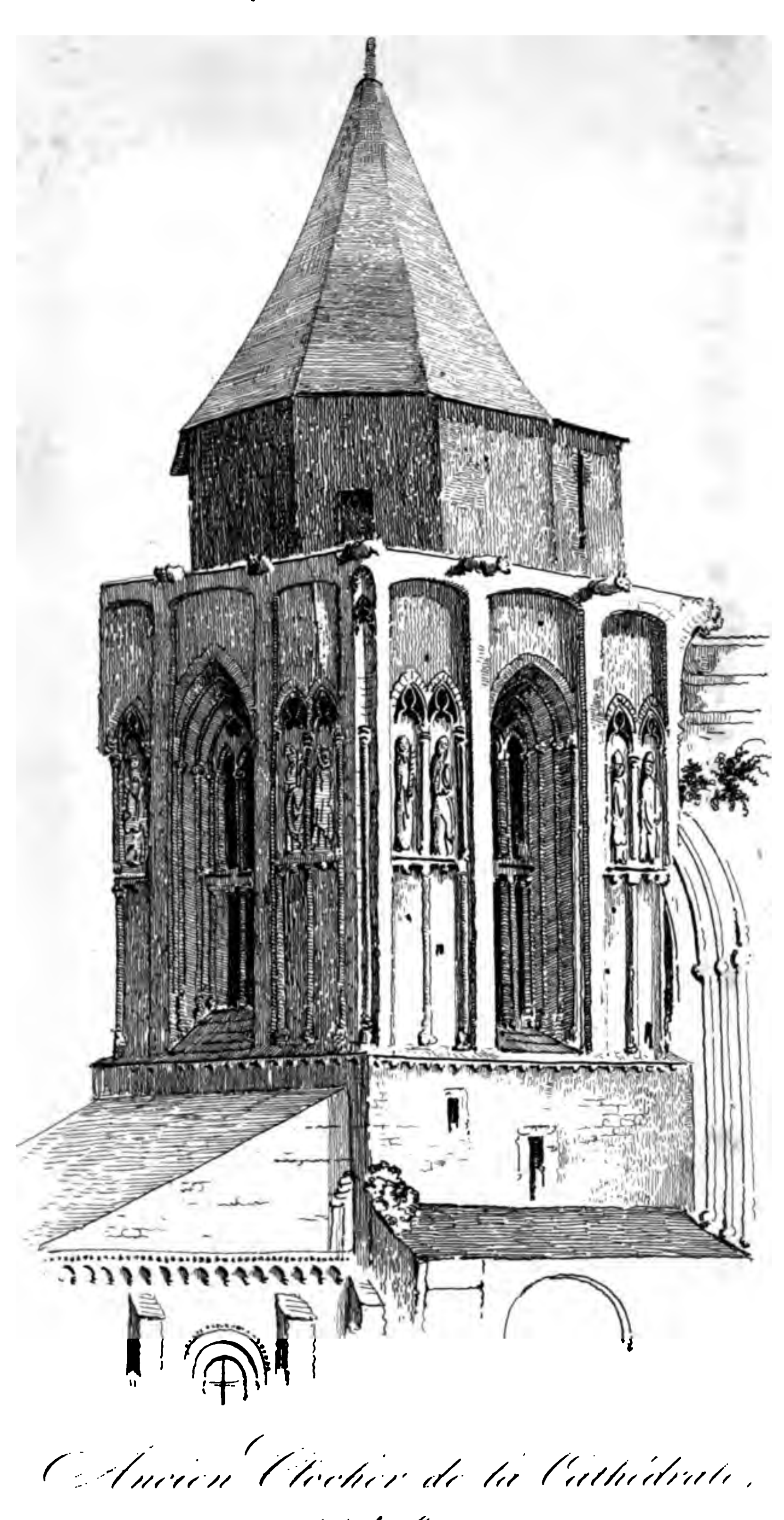
Nos chroniques rapportent à l'année 1208 l'achèvement du clocher de la cathédrale, et elles indiquent, comme existant à la même époque un peu au-delà des ponts, un prieuré de Pirmil, auquel appartenait l'église actuelle de la paroisse de Saint-Jacques.

L'ancien clocher de la cathédrale existe encore en partie. L'une des vues que nous en donnons a été prise de la chapelle de la cathédrale où se trouve le tombeau du duc François II. L'ogive de cette chapelle cache le reste du vieux clocher, qui est en partie

démoli. Des saints informes et mutilés, dont la sculpture était très-médiocre et une fenêtre géminée de très-bon goût, voilà tout ce que l'on peut apercevoir de ce côté. Bâti à la fin du XII.me siècle et au commencement du XIII.e sur les fondations d'un clocher beaucoup plus ancien, le clocher de Saint-Pierre consistait en une tour carrée, percée de quatre fenêtres et surmontée d'une pyramide au pied de laquelle on voyait des clochetons. La pyramide et les clochetons ont disparu en 1415, époque à laquelle ils furent ruinés par un incendie; mais la masse du clocher ne fut pas détruite. Aussi avons-nous pu, d'après ce qui en reste et les indications de nos annales, reproduire assez exactement dans une autre gravure ce qu'il offrait de plus intéressant.

L'on ne sait au juste à quelle époque a été fondée l'église de Saint-Jacques. Une inscription qui existait avant la révolution et que Travers et Fournier nous ont conservée, nous apprend que *Thomas, évêque de Dol, prieur perpétuel et commanditaire de Saint-Jacques, apôtre, avait reconstruit depuis les fondements, avec une grande diligence et dépense, cette église qui de jour à autre menaçait de tomber, l'an du salut mille quatre cent quatre-vingt-quatre.* Les mêmes auteurs nous apprennent aussi qu'outre cette inscription, l'évêque de Dol avait fait placer ses armes au-dessus de la porte; mais ils ne disent rien de la fondation première. -- Cependant cette église, l'une des plus régulières et la plus remarquable de toutes celles que possède aujourd'hui notre ville, méritait une mention spéciale. L'on y voyait encore avant la révolution plusieurs statues qui ont été détruites. Des deux côtés de la porte se trouvaient deux saints en pierre représentant. l'un *Saint-Allant*; l'autre *Saint-Venant.* Quelques chapiteaux des colonnes sont symboliques et se rapportent à une époque beaucoup plus reculée que 1484. Aussi, croyons-nous que l'évêque de Dol ne fit point relever entièrement cette église comme l'annonce un peu fastueusement l'inscription que nous venons de citer. Il est plus probable qu'il se contenta de faire reconstruire les parties qui menaçaient ruine, et qu'il conserva ainsi des sculptures et des colonnes qui ne sont pas dans le goût du XV.me siècle, et qui nous paraissent appartenir à une époque antérieure.

Toujours préoccupé par le désir de réunir un jour la Bretagne à la France, Philippe-Auguste maria l'héritière du duché, la jeune Alix, à son parent Pierre-de-Dreux, qui, par son courage et son



Ancien Clocher de la Cathédrale,
côté du Cours



Figures de l'ancien Clocher.

dans les races humaines, dans le plan de construction des êtres; quelques-uns même vont jusqu'à se demander si une seule et même loi ne suffit pas pour expliquer le monde entier avec son immense et infinie variété; ainsi Abeilard avait fort bien compris, comme il le dit positivement, que la question des *universaux* dominait toute la scolastique. Partisan de l'individualité, il professa d'abord ses doctrines avec une habileté très-grande; puis il quitta cet enseignement, où la dévorante activité de son esprit ne trouvait plus rien, car elle avait tout épuisé; et d'ailleurs une passion nouvelle l'absorbait entièrement: les écrits qu'elle a fait naître eussent suffi pour léguer à la postérité les noms et les malheurs d'Héloïse et d'Abeilard; car ils sont des plus remarquables et bien supérieurs, dans l'original, aux mauvaises traductions qui en ont paru: mais sa vie n'était pas terminée. Entré dans le monde des penseurs par la dialectique et l'étude d'Aristote et des anciens, conduit par ses travaux habituels vers la science théologique qui embrassait et dominait alors toutes les autres, Abeilard chercha dans les questions religieuses, les consolations dont son âme avait besoin et les études nouvelles que réclamait une intelligence qui voulait tout apprendre; mais comment soumettre ses élèves, comment se soumettre lui-même à l'enseignement religieux de l'époque, lorsqu'ils avaient les uns et les autres l'habitude de tout discuter, de tout éclaircir? Comment aussi dépouiller entièrement les doctrines philosophiques dont la lecture des auteurs grecs et romains les avait saturés? — Ce fut donc une nécessité de position qui leur commanda de se rendre compte de tous les mystères. Celui de la Trinité fut le premier qu'Abeilard examina. L'exemple du syllogisme où les trois parties forment un seul tout, lui servit à l'expliquer; bientôt il étudia la divinité du Christ, la grâce, le péché, la chute, la rédemption, et tous les autres sujets que le Christianisme présente; mais il ne fut pas orthodoxe: ses explications tout-à-fait ingénieuses, et qui semblent la source où les néo-catholiques de notre époque ont puisé l'interprétation de leurs dogmes, ébranlèrent un moment l'église tout entière; les principaux prélats et Saint-Bernard s'élevèrent alors contre lui. Ce dernier qualifia ses doctrines en trois mots: sur la Trinité, dit-il, c'est Arius; sur la grâce, c'est Pélasge; sur la personne du Christ, Nestorius. Abeilard, sans être aussi hérétique qu'on le prétendait, professait cependant que les anciens sages de la Grèce et de l'Inde étaient inspirés de la grâce et que nous ne

tous ses biens situés en France. Cet arrêt prononcé, Philippe-Auguste attaqua les diverses provinces que Jean possédait sur le continent. Les Bretons l'aidèrent à conquérir la Normandie qui tomba en son pouvoir, ainsi que l'Anjou, le Maine et la Tourraine. Mais cet agrandissement de territoire ne lui suffisait pas, et il réclama de Guy de Thouars le comté nantais dont il commença par s'emparer. Pendant qu'il était à Nantes, eut lieu une enquête sur les droits de l'évêché, qui intéresse trop fortement notre ville pour que nous n'en citions pas les passages les plus curieux:

Le premier témoin interrogé fut un vieil abbé de Sainte-Marie de Pornit, qui se nommait André; il était âgé de 80 ans et avait vu successivement, pendant sa longue carrière, six évêques et dix comtes se succéder au gouvernement de la ville. Il déclara que les six évêques n'avaient jamais prêté serment aux comtes de Nantes, ni plaidé à leur cour; que les hommes du comte avaient toujours eu la liberté de passer sur les terres de l'évêque, et les hommes de l'évêque d'aller demeurer sur les fiefs du comte; celui des deux sur les fiefs duquel ils s'établissaient les ayant sous sa sauve-garde, eux et leurs meubles; que l'évêque Bernard avait reconnu que ses hommes pouvaient faire l'aveu et le serment aux nouveaux comtes, sans préjudice de ce qu'ils devaient à l'évêque, et qu'on l'avait observé depuis à tous les changements; que l'on disait *aller à l'armée* lorsque le comte mandait les troupes de l'évêque, et que l'on disait *aller à la harelle* lorsque l'évêque mandait les troupes du comte; que les défaillants, à l'armée ou à la harelle, payaient l'amende, les hommes du comte au comte, et ceux de l'évêque à l'évêque; que l'évêque avait le ban du vin pendant quinze jours dans la ville de Nantes; que le comte l'avait le surplus de l'année, avant que la comtesse Constance eût vendu son droit aux habitants; que l'évêque a, pendant quinze jours, le droit de crédit sur ses hommes et sur ceux du comte, et de même le comte sur les siens et sur ceux de l'évêque; que quand l'homme de l'évêque fait mêlée ou batterie sur la terre du comte et y est arrêté, la justice en est au comte, et de même des gens du comte forfaisant et pris sur la terre de l'évêque. Le vieil abbé dit encore que les assises ou ordonnances qui étaient communes à toute la ville, se faisaient du consentement de l'évêque; que l'évêque et le comte assignaient ensemble les foires du Marchil.

Le sénéchal de la Mée, l'archidiacre de Nantes et un nommé Geffroy,



Ancien Evêché

Restes du vieux Clocher

firent une déposition semblable, en ajoutant que, pendant la vacance du Siége, le comte a la régie du temporel de l'évêque, sans pouvoir faire de taxe ni de nouvelles levées, et que le Siége rempli, le chapitre pouvait le requérir de rendre tous les fruits perçus.

Le roi de France qui, pendant son séjour à Nantes, avait vu qu'il valait mieux attendre que de chercher immédiatement à s'emparer du comté de Nantes et de la Bretagne, accorda aussitôt l'enquête des lettres-patentes à l'évêque et aux habitants de Nantes, dans lesquelles il leur concédait leurs droits : puis il partit, laissant à Guy de Thouars le gouvernement de la Bretagne et du comté. A peine Jean eut-il connaissance de son départ, qu'il fit une irruption en Bretagne, et vint mettre le siége devant Nantes; mais Guy de Thouars lui opposa la plus vive résistance. L'approche d'une armée française, commandée par Philippe-Auguste, contraignit le roi d'Angleterre à la retraite. Mais Jean-Sans-Terre laissa partout, en se retirant, des traces sanglantes de son passage.

Guy de Thouars profita du calme qui suivit pour faire fortifier le château de la Tour-Neuve et les murs de ville qui conduisaient du château à Notre-Dame. Malheureusement il fut obligé de prendre une étendue de terrain assez considérable qui appartenait à l'évêque. Un procès s'en suivit dans lequel le prélat n'oublia pas d'excommunier son adversaire, suivant la coutume du temps. Une rente de 7 livres, susceptible d'acheter à cette époque 21 setiers de blé, ce qui correspond à 735 francs valeur actuelle, lui fut accordée en dédommagement, et il retira son excommunication. Cet arrangement permit à Guy de Thouars de continuer les fortifications de la ville. Ce fut ce prince qui fit fermer la porte charrière placée à l'entrée d'une rue qui se rendait en droite ligne à Notre-Dame, et une autre porte qui donnait issue sur la Motte-Saint-André, pour les remplacer par la porte Saint-Pierre.

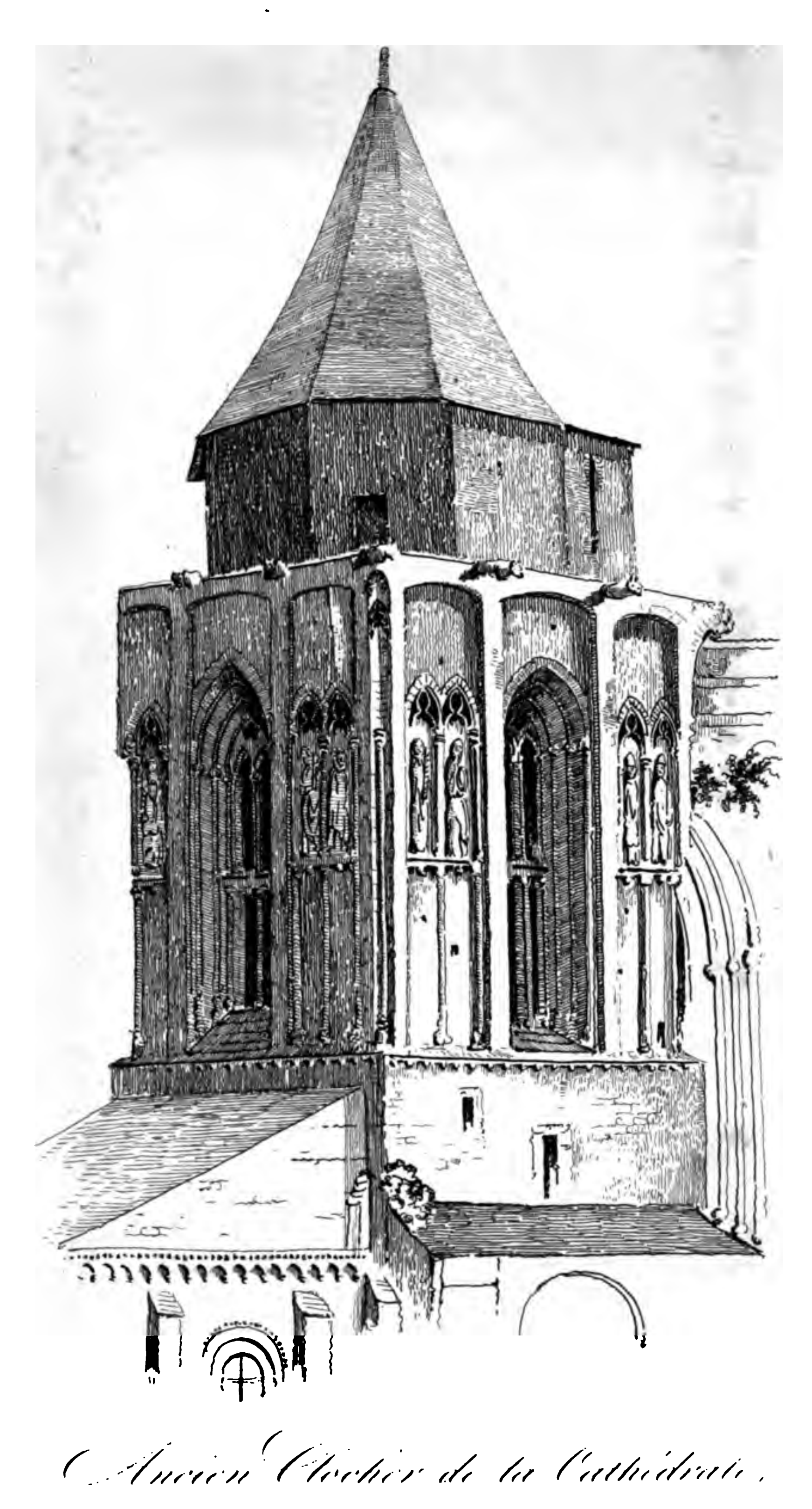
Nos chroniques rapportent à l'année 1208 l'achèvement du clocher de la cathédrale, et elles indiquent, comme existant à la même époque un peu au-delà des ponts, un prieuré de Pirmil, auquel appartenait l'église actuelle de la paroisse de Saint-Jacques.

L'ancien clocher de la cathédrale existe encore en partie. L'une des vues que nous en donnons a été prise de la chapelle de la cathédrale où se trouve le tombeau du duc François II. L'ogive de cette chapelle cache le reste du vieux clocher, qui est en partie

démoli. Des saints informes et mutilés, dont la sculpture était très-médiocre et une fenêtre géminée de très-bon goût, voilà tout ce que l'on peut apercevoir de ce côté. Bâti à la fin du XII.me siècle et au commencement du XIII.e sur les fondations d'un clocher beaucoup plus ancien, le clocher de Saint-Pierre consistait en une tour carrée, percée de quatre fenêtres et surmontée d'une pyramide au pied de laquelle on voyait des clochetons. La pyramide et les clochetons ont disparu en 1415, époque à laquelle ils furent ruinés par un incendie; mais la masse du clocher ne fut pas détruite. Aussi avons-nous pu, d'après ce qui en reste et les indications de nos annales, reproduire assez exactement dans une autre gravure ce qu'il offrait de plus intéressant.

L'on ne sait au juste à quelle époque a été fondée l'église de Saint-Jacques. Une inscription qui existait avant la révolution et que Travers et Fournier nous ont conservée, nous apprend que *Thomas, évêque de Dol, prieur perpétuel et commanditaire de Saint-Jacques, apôtre, avait reconstruit depuis les fondements, avec une grande diligence et dépense, cette église qui de jour à autre menaçait de tomber, l'an du salut mille quatre cent quatre-vingt-quatre.* Les mêmes auteurs nous apprennent aussi qu'outre cette inscription, l'évêque de Dol avait fait placer ses armes au-dessus de la porte; mais ils ne disent rien de la fondation première. — Cependant cette église, l'une des plus régulières et la plus remarquable de toutes celles que possède aujourd'hui notre ville, méritait une mention spéciale. L'on y voyait encore avant la révolution plusieurs statues qui ont été détruites. Des deux côtés de la porte se trouvaient deux saints en pierre représentant, l'un *Saint-Allant*; l'autre *Saint-Venant.* Quelques chapiteaux des colonnes sont symboliques et se rapportent à une époque beaucoup plus reculée que 1484. Aussi, croyons-nous que l'évêque de Dol ne fit point relever entièrement cette église comme l'annonce un peu fastueusement l'inscription que nous venons de citer. Il est plus probable qu'il se contenta de faire reconstruire les parties qui menaçaient ruine, et qu'il conserva ainsi des sculptures et des colonnes qui ne sont pas dans le goût du XV.me siècle, et qui nous paraissent appartenir à une époque antérieure.

Toujours préoccupé par le désir de réunir un jour la Bretagne à la France, Philippe-Auguste maria l'héritière du duché, la jeune Alix, à son parent Pierre-de-Dreux, qui, par son courage et son



Ancien Clocher de la Cathédrale,

côté du Cours.





Figures de l'ancien Clocher.



Eglise de S.t Jacques.

mérite, était tout-à-fait digne de commander aux Bretons; mais il en exigea l'hommage lige au lieu du simple hommage qui lui était dû. En devenant duc de Bretagne, Pierre-de-Dreux brisa ses armes d'un quartier d'hermine, sans doute pour montrer aux Bretons qu'il se regardait désormais comme tout-à-fait des leurs, et il s'occupa immédiatement d'agrandir et de fortifier Nantes. Mais Jean-Sans-Terre, débarqué à La Rochelle, ne lui en laissa point le temps : après avoir pris Ancenis et Oudon, ce prince vint attaquer Nantes par Pirmil. La ville avait reçu un renfort de troupes françaises commandées par Robert-de-Dreux. Le duc Pierre en profita pour faire une sortie. Les Anglais furent battus ; mais Robert-de-Dreux s'étant trop acharné à la poursuite de l'ennemi, fut fait prisonnier avec dix autres chevaliers.

Débarrassé du roi d'Angleterre, Pierre revint à ses projets: fortifier les places qui lui appartenaient en propre, et diminuer, autant que possible, l'influence de l'évêque et des grands vassaux qui étaient presque ses égaux, telle fut la pensée de sa vie ; nous allons voir que la persévérance ne lui fit point faute pour la mettre à exécution : ses premiers actes furent de demander aux comtes et barons la jouissance des biens de leurs enfants mineurs jusqu'à l'âge de 21 ans, et de réclamer des prêtres les droits qu'ils percevaient pour le tierçage et le past nuptial (1). Ces prétentions de Pierre-de-Dreux indisposèrent la noblesse et révoltèrent le clergé ; mais Pierre tint bon, et n'hésita pas à s'emparer d'une propriété de l'évêque Étienne, dont il avait besoin pour les fortifications. Le prélat, irrité, somma Pierre de restituer à l'église les biens dont il s'était emparé. Celui-ci refusa: l'évêque, lança aussitôt contre lui une excommunication, et mit en interdit tous ses domaines du comté nantais. Cependant, Pierre continua ses travaux ; l'évêque eut recours

---

(1) A cette époque, les jeunes mariés étaient obligés, non par une loi, mais par une ancienne coutume, de donner à dîner au curé, ou de racheter ce dîner par une somme d'argent: c'était le past nuptial. Après la mort de l'un des époux, le tiers du mobilier appartenait à l'église, ce qui constituait le droit de tierçage. Le past nuptial fut porté, en 1399, à 3 sous pour les personnes aisées (environ 6 fr. d'aujourd'hui), et 2 sous pour les autres; la même année, le droit de tierçage fut réduit au 9.e

au Pape, qui fit engager le duc à réparer ses torts. Cette démarche du prélat fut très-sensible à Pierre-de-Dreux, car il comprenait bien qu'il lui était facile de résister à son évêque, mais que sa puissance se briserait contre les armes spirituelles du Saint-Siége. Des courtisans, témoins de ses colères, répondirent à la plainte de l'évêque en brûlant une partie de son faubourg du Marchix, en arrêtant quelques clercs et en le forçant lui-même à quitter une ville où sa sûreté était compromise ; des maisons, qui lui appartenaient, furent démolies, et leurs matériaux employés aux fortifications.

L'évêque, en quittant Nantes, aggrava l'excommunication lancée contre Pierre-de-Dreux, auquel ses luttes avec le clergé firent donner le surnom de Mauclerc (mauvais clerc); mais, cette fois, le Pape, qui tenait à ménager les grands, désapprouva sa conduite : il n'entrait point d'ailleurs dans les vues de la cour de Rome d'annuler le pouvoir des excommunications par un trop fréquent usage ; le chantre et deux chanoines du Mans furent donc nommés pour recevoir de Pierre la promesse de réparer les dommages faits à l'église de Nantes, et pour l'absoudre sous caution. Habile en procédure ecclésiastique, Pierre Mauclerc reçut d'abord l'absolution, et souleva ensuite des difficultés au moyen desquelles il se porta appelant au Saint-Siége afin d'arrêter ainsi toutes les nouvelles excommunications que l'on pourrait lancer contre lui jusqu'à l'issue de son procès. Le cardinal, chargé par le Pape de juger l'affaire, donna gain de cause à l'évêque, infligea une punition très-sévère aux courtisans de Mauclerc, qui s'étaient portés à des voies de fait, et prescrivit la réparation de tous les dommages causés au prélat, ainsi que la restitution de tout ce qui lui avait été pris. Mais l'évêque avait affaire à un adversaire trop habile pour accepter une sentence qui lui était si défavorable; aussi renonça-t-il à la punition des courtisans de Mauclerc, et aux dédommagements qui lui étaient dus pour les maisons détruites et incendiées: c'est-à-dire que les clercs arrêtés et battus, que les vassaux, dont les maisons avaient été brûlées ou détruites, durent se trouver satisfaits sans avoir reçu d'indemnité.

Enhardi par ce demi-succès, Pierre-de-Dreux voulut imposer les salines de Guerande, et vendre seul le sel à Nantes, droit dont l'évêque était en possession par suite d'une usurpation; cette fois, Philippe-Auguste fut le médiateur ; mais, cependant, la sentence fut défavorable à Pierre-de-Dreux, bien qu'il eût en partie raison.

Fatigué de ses procès, ce prince revint à ses travaux. Il transporta, sur l'emplacement qu'il occupe aujourd'hui, le lit de l'Erdre, qui coulait auparavant sur les Changes et dans la rue de la Poissonnerie. Il entoura la ville d'une enceinte de murailles, qui, partant du château pour arriver à la porte Saint-Pierre, passaient à côté de la Motte-Saint-André et suivaient ensuite, en quelque sorte, le cours de l'Erdre, pour se terminer au Bouffay, en laissant en dehors les rues actuelles des Carmes et de la Poissonnerie. Il entoura aussi d'une enceinte de fortifications le quartier Saint-Nicolas, appelé alors Bourgmain, dont il augmenta la ville. Enfin, il construisit deux ports sur la Loire: l'un, dans la paroisse de Sainte-Radegonde, situé où se trouve aujourd'hui la machine à filtrer (il a été détruit par la reine Anne); l'autre, appelé Briand-Maillard, du nom de l'architecte. Ce dernier était défendu par une demi-lune, qui a subsisté jusqu'en 1755. Pour faire face aux dépenses énormes qu'occasionnaient toutes ces constructions, Pierre-de-Dreux ne trouva rien de mieux, une fois sa bourse épuisée, que de s'emparer des biens de l'église de Nantes, et de mettre à contribution les gens de l'évêque Clément, qui venait de mourir peu après être parvenu à l'épiscopat. Il extorqua ainsi 14,000 l., représentant une somme qu'il est difficile d'évaluer exactement, mais dont la valeur approximative se trouve entre un million et un million et demi de notre monnaie. Ferme dans ses résolutions, il brava les foudres apostoliques, et se fit hautement le protecteur des excommuniés, en défendant aux tribunaux d'avoir égard à cette qualification. Les évêques de Rennes, Saint-Malo, et Saint-Brieuc, lui firent des remontrances auxquelles il répondit en assemblant la noblesse à Redon. Dans la réunion qu'il tint dans cette ville, il fit promettre à ceux qui en faisaient partie de ne point accepter le joug des prêtres, de ne plus acquitter le jugement des morts ou droit de tierçage, de ne point prendre garde aux excommunications, enfin de conserver les dîmes inféodées. Les évêques, indignés, excommunièrent l'assemblée de Redon; l'évêque de Rennes alla même jusqu'à mettre l'interdit sur les domaines du duc. De son côté, Pierre fit saisir leur temporel. Les évêques prirent la fuite, laissant leurs diocèses en interdit; mais le duc, sans être intimidé par cette nouvelle mesure, défendit à ses sujets de faire des legs aux églises, et de plaider hors de leur juridiction seigneuriale.

L'affaire devenait grave; les priviléges ecclésiastiques se trouvaient

compromis. Le pape Grégoire IX intervint par une ordonnance qui prescrivit de publier solennellement l'excommunication du duc les dimanches et fêtes ; de mettre l'interdit sur ses domaines et le lieu de sa résidence, sans y permettre l'administration des sacrements, à l'exception du baptême pour les enfants et de la pénitence pour les mourants ; de déclarer nul le serment fait à Redon ; de contraindre, par censures, à se rétracter tous ceux qui l'avaient prêté ; d'obliger les chapelains du duc à le quitter, sous peine d'être excommuniés et de perdre leurs bénéfices ; d'absoudre enfin du serment de fidélité tous les sujets de Pierre-de-Dreux, s'il ne se rétractait dans les quatre mois de l'ordonnance.

Cette déclaration du Saint-Siége mit Pierre Mauclerc dans le plus grand embarras. Mal avec le clergé, mal avec les grands vassaux qu'il avait soumis, en les divisant, après leur avoir enlevé quelques priviléges ; mal avec le peuple par suite d'une alliance qu'il venait de contracter avec l'Angleterre ; mal avec le roi de France qu'il avait imprudemment défié après s'être révolté contre lui, ce prince n'avait plus d'espoir que dans l'armée anglaise, et cet espoir lui fit faute. Le roi d'Angleterre ayant reconnu que sa présence déciderait les seigneurs Bretons à se jeter dans les bras de la France, ne voulut lui donner que quelques chevaliers. Une trève de trois ans avait permis à Pierre de respirer un peu ; mais, à son expiration, Louis IX marcha sur la Bretagne. Incapable de lui résister dans la position fâcheuse où il se trouvait, le duc se soumit à toutes les humiliations pour conserver ses Etats. Arrivé à Paris, il se présenta devant le roi, la corde au cou et se jeta à ses pieds ; mais Louis IX l'appela mauvais traître, et lui prescrivit de déclarer au roi d'Angleterre qu'il ne le reconnaissait pas pour son suzerain. Après cette réception, Pierre eut encore à prêter hommage au roi de France.

L'évêque Henry, successeur de Clément, avait ménagé Pierre-de-Dreux ; mais les commissaires nommés par le pape, s'étant assemblés au Mans, Pierre fut obligé, pendant la trève que le roi de France lui avait accordée, d'envoyer des députés au pape. Il montra, cette fois, la même rouerie que la précédente, mettant à traîner l'affaire en longueur, une très-grande habileté.

Malheureusement pour lui, le nouvel évêque Robert III, que le pape nomma seul, attendu que le comté Nantais se trouvait en interdit, ne mit pas à le poursuivre la même négligence que son pré-

décesseur; aussi Pierre fut-il contraint de se rendre à Rome, bien qu'il eût laissé la couronne à son fils, alors majeur, auquel elle appartenait comme héritier d'Alix de Bretagne.

Pour construire les fortifications de Nantes, Pierre-de-Dreux avait été forcé d'abattre les églises de Saint-Clément et de Saint-Cyr, et de couper plusieurs cimetières.

Ces faits lui avaient attiré la haine du clergé, qui n'épargna rien pour le rendre odieux : nous en trouvons la preuve, dans le passage suivant, d'Albert de Morlaix, emprunté sans doute à quelque chronique du temps :

« Le duc Pierre faisoit rage à persécuter le clergé, lequel il » abhoroit tellement, que quand il parloit des prélats et autres gens » d'église, il ne les nommoit que vendeurs de sacrements, ma- » quignons de bénéfices, et autres tels tiltres de mépris ; il dé- » molissoit leurs maisons et presbytaires, envahissoit de force » leurs métairies et jardins, voire mesme faisoit passer des fossez » à travers des cimetières, prenoit les plus belles pierres des tours » et clochers, et démolissoit les églises pour bastir ses maisons par- » ticulières de leurs débris et matériaux, comme il fit à Nantes aux » églises Saint-Clément et Saint-Cyre ès-fauxbourgs de Nantes (dite » à présent de Saint-Léonard dans la ville). Il en vint jusqu'à ce » point de cruauté, qu'un curé de l'éuesché de Nantes ayant refusé » la sepulture ecclésiastique à un usurier public, mort sans penitence, » il fit prendre ce curé et le lier avec le corps du mort, et les enterrer » tous deux ensemble, cruauté plus grande encore que celle du cruel » Mezentius, remarquée par Virgile au liv. VIII des Énéïdes. » — Nous n'ajouterons aucune réflexion à ce passage d'Albert-de-Morlaix, que la comparaison de Pierre Mauclerc au farouche Mézence rend assez curieux, nous ne discuterons même point le fait horrible de l'enterrement d'un curé lié vivant à un cadavre ; remarquons, cependant, à quelles calomnies odieuses peut conduire l'esprit de parti.

Il ne nous reste presque rien aujourd'hui des travaux entrepris par Pierre-de-Dreux ; toute la partie des fortifications située entre la porte Saint-Nicolas ou du Bourgmain, et le pont de la Poissonnerie, qui se nommait alors porte Chalandière, a complétement disparu. Ce fut sous son règne, qu'en 1228, les dominicains, plus connus sous le nom de jacobins, s'établirent à Nantes, par suite des concessions d'André-de-Vitré. Quatre ans plus tard, l'évêque Henry consacrait

l'église de Saint-Michel, qui est devenue depuis l'église des Cordeliers. Nous l'avons reproduite dans nos gravures, ainsi qu'une partie des fortifications du Bourg-Main.

Quelques autres faits curieux ou caractéristiques de l'époque, doivent trouver place ici.

La Chambre des Comptes exerçait alors ses fonctions à Auray et Musillac. Les anciens maîtres des comptes étaient au nombre de huit, et n'avaient que le nom d'auditeurs.

La pension alimentaire et vestiaire d'un religieux, était de 500 sols, représentant 1800 à 2200 francs, valeur actuelle.

Les juifs habitaient tous la même rue, celle qui porte encore aujourd'hui le nom de rue de la Juiverie. Des réglements fixaient les heures auxquelles il leur était permis de sortir de chez eux et d'y rentrer; ils avaient une synagogue et une police privative. La croisade publiée contre eux, par Grégoire IX, fut le prétexte dont les évêques et les seigneurs de Bretagne se servirent pour demander leur expulsion en 1236; non-seulement il leur fut défendu de réclamer ce qu'il leur était dû, mais on les contraignit même à rendre les objets qui leur avaient été livrés en nantissement, et beaucoup d'entre eux furent massacrés.

En 1225, un seigneur de Chantoceau pillait les navires qui remontaient et descendaient la Loire. Pierre-de-Dreux le chassa de son château.

En 1235, la Loire s'éleva de 23 pieds 9 pouces.

Ce fut encore sous le règne de Pierre-de-Dreux (1223) que fut publié à Nantes, par l'évêque Étienne, le premier code synodal dont le diocèse ait gardé le souvenir. L'on y remarquait, entre autres dispositions, que les curés seraient appelés, à l'avenir, à la rédaction des testaments de tous les laïques de leurs paroisses; 2.° que les bans de mariages se feraient le dimanche, au nombre de trois, sans dispense d'aucun; 3.° diverses peines contre les *clercs* qui se seraient enivrés; 4.° la punition de 10 jours de pain sec et d'eau, pour tout mari qui aurait abusé du mariage; 5.° l'ordre formel de payer la dime, et de ne faire les corvées du seigneur qu'avec l'agrément de l'évêque; 6.° la défense aux ecclésiastiques de porter les armes et de plaider devant les tribunaux laïques; 7.° l'injonction faite aux médecins, sous peine d'excommunication, d'avertir les malades en cas de danger, afin qu'ils pussent se confesser et recevoir les sa-

crements. C'est ainsi, comme on le voit, que le clergé envahissait à petit bruit la direction complète de la société et s'immisçait aux choses de ce monde. Cependant, il faut le reconnaître, ces usurpations furent extrêmement utiles en contribuant à faire réformer les habitudes judiciaires. Nous avons vu qu'après la conquête les vainqueurs étaient devenus tout ensemble souverains et propriétaires, avantage immense dont ils abusèrent, en s'arrogeant le droit de rendre la justice entre les serfs et de régler eux-mêmes leurs contestations avec leurs vassaux; de telle sorte qu'il n'y avait trop souvent, comme nos Annales nous l'ont transmis, d'autre juge que Dieu entre *les nobles et leurs hommes*, sans qu'il fût permis à ces derniers d'appeler des sentences qui leur étaient défavorables. Mais, tandis que la noblesse ne connaissait habituellement d'autre règle que son caprice ou les anciennes coutumes du pays, le clergé, qui avait profité des lois romaines et qui possédait un droit canon, des tribunaux ecclésiastiques et divers degrés de juridiction, offrait dans son sein une institution modèle, qui fut bientôt forcément imitée par les seigneurs. Les curés élus par leurs paroissiens, les évêques nommés aussi par élection, les moines qui s'étaient jetés dans les monastères pour s'affranchir de la servitude, témoignaient nécessairement pour le peuple, pour ceux qui souffraient de l'oppression, plus de compassion et d'indulgence que les privilégiés de la naissance, et leurs jugements avaient au moins les formes de la justice, lorsqu'ils ne la consacraient pas. Aussi, les nobles, pour n'être pas soumis à la puissance spirituelle, dont le peuple aimait les tribunaux, se résignèrent-ils à des concessions qui furent un immense progrès. C'est ainsi que des ambitions rivales, en divisant ceux qui exploitaient l'ignorance et la misère des plébéiens, préparaient providentiellement, et à leur insu, cette révolution de 89 et cette nuit du 4 août, dont l'histoire sera toujours une des belles pages de l'humanité.

Pierre-de-Dreux, après un règne agité, mais pendant lequel il avait fait de grandes choses, s'était démis, en 1235, de la couronne en faveur de son fils Jean-le-Roux; rentré dans la vie privée, sous le nom de Pierre-de-Braine, chevalier, ce prince, au retour d'une croisade, se ligua avec les principaux seigneurs bretons et français, dans le but de s'opposer aux envahissements du clergé. L'acte d'association, dressé par lui-même, accusait les ecclésiastiques de s'être insi-

nués auprès des princes par un extérieur pieux et humble, d'avoir ensuite usé de leur crédit pour former une juridiction qui absorbait toute la juridiction séculière : il prescrivait, en conséquence, qu'à l'avenir, on ne traduirait aux tribunaux des évêques que pour des causes d'hérésie, de mariage ou d'usure, sous peine de mutilation et de perte des biens. Le clergé, alarmé de cette nouvelle coalition suscitée par le plus habile de ses ennemis, s'adressa au Pape, qui commanda d'employer d'abord la douceur à l'égard des barons ; mais de les excommunier, et de résister avec fermeté, s'ils ne cédaient pas. Ces deux moyens furent inutiles. Le Pape, comprenant que les grands étaient aussi avides d'argent que de puissance, détourna l'orage par des sacrifices fort peu chrétiens, mais très-habiles et faits à propos. Des bénéfices accordés aux parents des barons récalcitrants, des dispenses afin qu'ils pussent en posséder plusieurs à-la-fois, des présents, des indulgences, les adoucirent presque tous, et leur ligue se trouva ainsi anéantie ; tel fut le dernier fait de Pierre-de-Dreux qui mourut dans les croisades, et fut, sans contredit, le plus habile politique des princes de son temps.

L'année où il monta sur le trône, Jean-le-Roux s'associa à son père pour prélever la régale sur les terres de l'évêque de Nantes. Aussi fut-il poursuivi pour ce fait devant la cour de Rome. Ce prince, lors de son sacre, refusa de promettre de protéger l'église; c'était annoncer qu'il continuerait la politique de son père, politique qui consistait à détruire les puissances autour de lui, soit en les attaquant de front, soit en les ruinant les unes par les autres. Sa vie a prouvé, depuis, qu'il avait constamment marché, avec moins d'habileté peut-être, mais avec autant de persévérance que Pierre-de-Dreux, vers le but qu'il s'était proposé.

Les querelles de l'évêque avec Pierre-de-Dreux l'avaient porté à demander le siége de Jérusalem. Aussitôt sa translation connue, Jean-le-Roux s'empara de la régie du temporel de l'évêché, des meubles et des grains déposés à la cathédrale : il préleva les dîmes, exigea des vassaux de l'évêque quinze cents livres, puis ensuite cinq cents autres comme exemption du service de guerre. Mais l'archevêque de Tours, profitant de l'excommunication de Jean-le-Roux et de l'interdit du diocèse, s'empressa de nommer un évêque pour remplir le siége de Nantes : ce fut Galeran, doyen de Tours, qu'il choisit. Après bien des subterfuges, Jean-le-Roux fut obligé de se rendre à Lyon pour y en-

tendre prononcer son jugement. Ce prince fut relevé de l'absolution portée contre lui, après avoir promis de réparer les torts faits à l'église, et donné caution de sa parole. De retour à Nantes, il voulut éluder sa promesse; mais le Pape chargea l'évêque Othon de juger la question pour le fond; et, comme l'on pouvait s'y attendre, Jean-le-Roux fut condamné sur presque tous les points.

Pendant ces débats, un hôpital du nom de Saint-Jean fut fondé, l'on ne sait par qui, dans la rue des Carmes, et les Cordeliers s'établirent à Nantes par la libéralité des seigneurs de Dreux, qui leur donnèrent la chapelle de Saint-Michel.

De nouvelles contestations s'élevèrent encore entre le duc et l'évêque. Celui-ci réclama le droit de tierçage, le past nuptial, et tout ce qui pouvait être matière à contestation; et, malheureusement pour Jean-le-Roux, il gagna tous ses procès, grâce au pouvoir de l'excommunication et à l'appui du Pape.

L'évêque Galeran, qui s'était montré plus actif à étendre les usurpations du clergé que Jean-le-Roux à les restreindre, mourut en 1263. C'était la coutume des évêques de Nantes de faire des legs; aussi laissa-t-il 40 sous de rente au chapitre et au bas-chœur, et 30 sous pour un anniversaire. Peu avant sa mort il s'était réconcilié avec le duc, et ils avaient imposé en commun deux deniers sur toutes les ventes, dont un payable par l'acheteur et l'autre par le vendeur.

Pendant la vacance du siége, Élie, chantre dignitaire, rétablit dans le diocèse l'uniformité de l'ordinaire des rits. Il n'y avait alors que cinq dignités à la cathédrale; savoir: les deux archidiacres, le chantre, le trésorier et le scolastique.

Quelques-unes des croyances et coutumes du temps méritent d'être signalées: ainsi l'on pensait que les âmes du purgatoire jouissaient le dimanche d'un repos parfait, et que le lundi leurs peines recommençaient. Pour cette raison, l'on choisissait de préférence le lundi pour la messe des Anges ou des défunts. — Le mercredi des Cendres l'on portait des cierges allumés à la procession, pour rappeler l'épée flamboyante dont l'ange se servit lorsqu'il chassa nos premiers pères du Paradis terrestre. Le jour du Vendredi-Saint l'on communiait avec les hosties du jeudi.

Jacques, successeur de Galeran, signala son entrée à l'épiscopat par des discussions avec Jean-le-Roux. Bientôt l'excommunication s'en suivit, mais l'évêque mourut, et laissa ainsi le duc en repos. Ce

prélat fut inhumé dans la cathédrale au lieu où se trouvait il y a cinquante ans le grand autel. On le transféra, en 1622, dans la chapelle de Saint-Lazarre. — Guillaume de Vern, qui lui succéda, fut héritier de son procès qu'une transaction termina.

L'on fabriquait à Nantes, à cette époque, la monnaie nommée gros nantais, que sa perfection décida Saint-Louis à introduire dans ses états. Le revenu de la prévôté valait alors 1145 livres, d'après les comptes de Rivallon-du-Temple. Le tonneau de vin se vendait 13 sous, et le marc d'argent valait 54 sous 7 deniers.

En paix avec l'évêque dont il n'avait pu triompher, Jean-le-Roux voulut augmenter sa puissance au détriment des barons et autres grands vassaux; aussi rendit-il, en 1275, la fameuse ordonnance qui changeait le bail des nobles en rachat. Le bail des nobles introduit dans le duché par Pierre-de-Dreux, était une coutume usitée en Angleterre et en Normandie, qui conférait aux seigneurs le droit d'être usufruitiers des biens de leurs pupilles jusqu'à l'âge de 21 ans, à la charge toutefois de veiller à leur éducation. Le droit de mariage y était réuni, c'est-à-dire qu'une fille mineure était obligée, lorsqu'elle refusait l'époux que son tuteur lui présentait, de solder à ce dernier une amende égale à la somme qu'il eût reçue du prétendant, si le mariage avait eu lieu. Le rachat, beaucoup plus avantageux pour le pupille, ne l'obligeait à donner qu'une année de son revenu. La transformation du bail en rachat fut avantageuse au duc, qui affaiblit ainsi le pouvoir de ses grands vassaux. Il s'y prit très-habilement pour faire adopter cette mesure; au lieu de l'imposer, il la conseilla comme une chose juste, et la fit adopter, dans une réunion composée des principaux seigneurs de la province, comme usage à suivre.

La même année, l'évêque acquit de la veuve d'Aveir, seigneur d'Aindre, dont il avait tracassé le mari, le fief de la Fosse. Cette circonstance fut peut-être l'un des motifs qui déterminèrent Jean-le-Roux à violer la coutume qui lui défendait de devenir acquéreur des fiefs de ses barons.

Le duc était trop habile pour ne pas comprendre que sa position lui permettrait d'acheter successivement les principales terres et les principaux droits de la Bretagne; mais il trouvait en même temps l'usage des lots et ventes trop profitable aux suzerains pour être aboli. Aussi profita-t-il d'une circonstance favorable pour acquérir la ma-

jeure partie du comté de Léon, sans, pour cela, rien changer au reste de la coutume. Ce fait, pour être bien compris, demande une explication : lorsque la société féodale n'était pas entièrement constituée, tout propriétaire était libre de vendre ce qui lui appartenait ; mais aussitôt que chacun se trouva féal d'un plus puissant que lui, le consentement du seigneur à une mutation de propriété qui changeait ses vassaux, devint nécessaire. De là l'impôt qu'ils établirent, sous le nom de lods et ventes, sur les partages par suite de décès et sur les ventes des fiefs qui leur devaient hommage, avec peine de confiscation et de déshérence pour ceux qui voudraient s'y soustraire. Mais les barons bretons, en acceptant cette coutume française qui leur était si avantageuse, avaient stipulé que le duc ne pourrait devenir acquéreur de leurs fiefs, dans la crainte sans doute qu'il ne remplaçât un jour l'oligarchie des comtes et des barons par une monarchie véritable, en achetant les plus belles terres nobles.

Jean-le-Roux mourut en 1286, et fut inhumé dans l'abbaye de Prières qu'il avait fondée. Son fils Jean II lui succéda. L'un de ses premiers actes fut de se faire rendre compte des querelles qui divisaient la noblesse et le clergé au sujet du tierçage et du past nuptial, et de supprimer ces impôts comme une abusive usurpation ; mais le clergé en appela au Saint-Père dont la décision tardive eut pour but de satisfaire tous les partis sans blesser personne. Les droits furent conservés, mais considérablement réduits ; de plus, les nobles et les pauvres en furent affranchis. Ainsi, dans la conclusion de cette affaire, le Saint-Siége prit moins conseil de la justice que de la politique.

En 1297, Philippe-le-Bel donna le titre de pair de France au duc de Bretagne, sous prétexte de le récompenser des services qu'il en avait reçus dans la guerre de Flandres ; et, en réalité, pour lier plus que jamais et d'une manière indissoluble le duché de Bretagne à la France. C'était un acte de haute politique, en ce qu'il devait établir des rapprochements plus fréquents et plus directs entre les ducs et leurs souverains, et surtout en ce qu'il assimilait complètement le duc de Bretagne aux autres grands vassaux de la couronne. L'histoire ne dit pas que Jean II, prince très-habile et digne de son aïeul et de son père, ait été flatté de cet honneur qui n'ajoutait rien à sa puissance.

Aucun autre événement intéressant, pour notre ville, ne signala la fin du siècle.

Il nous reste à Nantes bien peu de monuments du XIII.e siècle; ceux que nous avons décrits méritaient seuls de fixer l'attention. Cependant, ce fut à cette époque que la Bretagne et le comté nantais virent fonder l'abbaye de Villeneuve, le prieuré de Malestroit, l'abbaye de Noirmoutier, l'église collégiale de la Guerche, le prieuré de la Primaudière, l'église collégiale de Vitré, Saint-Aubin-du-Cormier et ses plus anciens édifices, l'hôpital de Ponscorff, les Cordeliers de Dinan, une chapelle de Bon-Repos, l'hôpital de Saint-Malo, l'abbaye de Prières, les Frères-Mineurs de Vannes, les Trinitaires de Châteaubriant.

Les sculptures du XIII.e siècle sont en harmonie avec l'architecture du temps. Il existe bien des imagiers, des compagnons maçons, mais l'art n'a pas encore éclairé leur génie; leurs œuvres ne sont pas assez étudiées, souvent elles manquent de style, presque toujours elles pèchent par le dessin. Dom Lobineau nous a conservé dans son ouvrage deux tombeaux, sans doute les plus remarquables du siècle, qui sont loin d'être comparables à ceux dont nous aurons à parler plus tard.

L'un de ces tombeaux, d'une richesse extraordinaire pour son époque, était placé dans l'abbaye de Villeneuve, et renfermait les cendres d'Alix de Bretagne, femme de Pierre I.er, et d'Yolend, sa fille, comtesse de la Marche.—Sur un massif de marbre se trouvait un second massif de même forme et de moindre dimension, recouvert en cuivre, aux quatre coins duquel l'on remarquait quatre lions mal dessinés, portant chacun sur la fesse un écusson. Entre ces quatre lions, dont les têtes semblaient soutenir une corniche lourde et massive, formée par un prisme rectangulaire, l'on voyait des écussons en cuivre émaillé, placés sur un fond uni, et séparés par des rosaces. La corniche ornée d'arabesques grossières, supportait dix lampes sépulcrales fixées à distances égales; cette corniche se repliait à l'intérieur et passait entre les deux statues d'Alix et d'Yolend, de manière à former deux demi-tombes, dans lesquelles les statues se trouvaient placées de leur long, la tête légèrement soulevée. La disposition générale de ce monument était vicieuse, puisque les statues qui en formaient le sujet principal ne pouvaient être vues convenablement d'aucun des points accessibles à ceux qui venaient le visiter. La sculpture en était médiocre, à l'exception des statues qui avaient le mérite et les défauts de leur temps. Celle d'Alix tenait de la main droite un sceptre, et de



Sceaux

la gauche les plis d'un manteau sans manches, doublé de vair; sa tête portait une coiffure en forme de couronne, divisée en plis nombreux comme les bonnets de nos avocats; ses cheveux plats se partageaient sur le milieu du front dont ils laissaient voir la pureté, et tombaient sans boucles sur ses épaules, à la manière des chevelures de nos premiers rois de France; sa figure, d'une beauté remarquable, était ravissante d'expression; ce n'était pas la vie et c'était mieux que la vie: la poésie du sommeil en Dieu, le calme du juste, la sérénité des élus, se trouvaient sur sa physionomie, animant chacun de ses traits. Une longue robe à manches demi-collantes descendait jusque sur ses pieds qui s'appuyaient contre une sorte de bouclier non armorié. La statue entière avait environ dix longueurs de tête. A l'exception des mains, tout le reste semblait sacrifié à la figure, comme pour indiquer la prédominance de l'âme sur le corps.

Yoland était vêtue du même costume qu'Alix de Bretagne, et sa figure ne le cédait en rien pour l'expression à celle de sa mère; mais sa tête était appuyée sur un oreiller ordinaire, tandis que celle d'Alix était soutenue par deux petits moines couchés de leur long, les mains appuyées contre sa couronne.

De la corniche qui passait entre les deux princesses, sortait un petit ange en surplis, dont les ailes de colombe passaient à travers sa robe. Tourné du côté d'Yolend, le corps penché, les ailes étendues, il semblait prêt à partir pour l'annoncer au Paradis. Ces deux statues, l'ange et les moines étaient en cuivre doré, ainsi que les boucliers placés à leurs pieds.

L'autre tombeau conservé par Dom Lobineau, se trouvait à Saint-Yves-de-Brenne; c'était celui de Pierre Mauclerc; mais nous ne devons point nous en occuper, car rien ne prouve qu'il ait été fait en Bretagne ou pour la Bretagne.

Les sceaux de Geffroy, de Châteaubriand (1199), de Beatrix de Machecoul, de Bernard de Machecoul (1214), de l'évêque Quiriac (1064), d'Alain-Fergent, d'Alix, de Conan IV, de Jean I.er, d'Yolend, de Gérard de Raiz (1276), (1220), (1281), de Jean II (1287), etc., rapportés par Dom Morice dans les preuves de l'Histoire de Bretagne, établissent d'une manière incontestable que l'art de la gravure était très-avancé au XIII.e siècle, et que les graveurs étaient eux-mêmes des dessinateurs habiles, ou se servaient de bons dessins pour les travaux dont ils étaient chargés. Le grand nombre de sceaux faits

au XIII.e siècle, explique jusqu'à un certain point pourquoi nous avons de cette époque tant de tombeaux en cuivre.

Nous ne savons rien des costumes du peuple au XIII.e siècle. Ceux des prêtres étaient les mêmes que dans le siècle précédent. Quant à la noblesse, elle avait rapporté de ses voyages à Rome et en Palestine, le goût du luxe et des arts.

Toute comtesse voulait porter la couronne et le manteau. La couronne laissait pendre par derrière aux jours de fête, une barbe de tissu léger, qu'une pleureuse remplaçait aux jours de deuil. — Le manteau doublé d'hermine, de fourrures du nord ou de vair, était en soie épaisse, presque semblable à celles que, dans le siècle dernier, l'on appelait gros de Tours brodé ou damassé, ou à nos moires actuelles, à cette différence près que les moires anciennes étaient pareilles des deux côtés. Le manteau était rond, ressemblant beaucoup à une chasuble, et laissait voir la robe et une partie des épaules. Le plus souvent, il n'avait pas de collet, mais un riche gallon qui en marquait le tour; une simple agrafe servait à le retenir; ce n'est que plus tard que l'on fit usage de cordelières; sa longueur était habituellement la même que celle de la robe; cependant, lorsque la robe était trainante, le manteau se trouvait plus court de deux à trois doigts. Relevé par les bras, il formait des deux côtés des plis gracieux, dessinait la taille sur un fond chargé d'ombre, et servait à donner à l'ensemble de la personne cette disposition pyramidale que recherchent les sculpteurs.

Les robes variaient dans leurs formes; le plus souvent elles étaient rondes, ayant un corsage à la vierge; quelques-unes au commencement du siècle étaient en cœur. — Les premières ressemblaient beaucoup aux tuniques romaines; une ceinture plate, dont l'extrémité tombait jusqu'au genou, marquait la taille. Leur longueur ne permettait pas de voir les pieds; souvent aussi la ceinture était cachée par les plis du corsage, car la robe n'était autre chose qu'une ample chemise d'étoffe de prix. Cette ceinture était presque toujours ornée de brillants de pierres travaillées ou de métaux précieux, et soutenait le sac ou escarcelle que l'on plaçait du côté gauche. Le haut de la robe était bordé avec richesse, les manches collantes ne dépassaient pas le poignet. Quelquefois une broche ou un ornement du même genre, était placé au haut de la robe, de manière à former quelques plis et à cacher ainsi la gorge: d'autrefois, cet ornement se trouvait

plus bas. L'on portait aussi des chemisettes, et alors il était de bon goût d'attacher au milieu l'ornement dont nous venons de parler. — Les bas ou chausses étaient de soie, les souliers longs et pointus.

Les hommes étaient habillés comme les femmes, mais leurs robes n'avaient pas autant de longueur; leur chevelure était demi-longue, aucun ne portait de barbe. Sous les armes, ils avaient un casque tout plat en dessus, ce qui caractérise le siècle de Saint-Louis; une tunique maillée, recouvrant quelquefois et les mains et les pieds, commençait au cou, qu'elle protégeait. Le bouclier était orné des armoiries du guerrier; une tunique fendue par devant cachait en partie le vêtement maillé; tantôt elle avait de courtes manches, tantôt elle était simplement ouverte pour le passage des bras; quelquefois, ainsi que les cottes de mailles, elle se repliait sur la tête; car s'il était de mode d'avoir des casques plats, tous les chevaliers étaient loin de se soumettre à l'usage. Jean I.er, Jean II, Gerard de Raiz et beaucoup d'autres, parmi les plus nobles seigneurs de Bretagne du XIII.e siècle, n'ont jamais porté que des casques arrondis en dessus, ou même des casques pointus. — Les chevaux étaient habituellement caparaçonnés d'une étoffe pareille à la tunique des chevaliers qui les montaient. Sur la fin du siècle, les armoiries de l'écu se trouvèrent souvent répétées sur la tunique et sur le caparaçon. Cètte mode survint à l'époque où l'on prit pour habitude de mettre son écusson sur une robe sans manches et même sur la robe d'apparat. Les étriers ne différaient guère de nos étriers actuels; les éperons beaucoup plus grands, ne dépendaient pas de la chaussure; l'épée était longue et droite, à poignée en forme de croix.

La science du XIII.e siècle était encore tout entière renfermée, comme au XII.e, dans les études scolastiques qui comprenaient les langues mortes, la dialectique et la théologie; cette dernière, placée au sommet, embrassait et résumait toutes les autres; mais Nantes ne possédait que des enseignements d'un ordre très-inférieur. L'industrie était bornée; cependant la métallurgie avait fait quelques progrès: il existait deux forges dans le domaine du vicomte de Châteaubriant: elles étaient situées dans ses forêts de Teillé et de Juigné. L'agriculture, favorisée par les spéculations des moines, arrachait chaque jour de nouvelles terres aux forêts et aux landes. Les seigneurs établissaient sur les rivières des barrages, improprement appelés écluses, et des moulins; ils élevaient tous des chevaux de prix. Le testament de Geoffroy de

Châteaubriant accordait, en 1262, aux frères du Temple, un cheval de 50 livres, somme supérieure, pour le temps, à 3,000 francs de notre monnaie. Quant au commerce, jamais il n'avait été plus prospère ; aussi la nécessité de régler tout ce qui le concernait, imposa-t-elle aux ducs l'obligation d'accepter le consulat des lois de la mer, espèce de code maritime dont l'origine se perd dans la nuit des temps, et qui était en usage depuis plusieurs siècles dans la mer Méditerranée, à Marseille, Barcelone, Amalfi, et depuis peu dans les mers du Couchant, sous le nom de lois ou coutumes d'Oléron.

La situation des bourgeois s'améliorait lentement ; cependant leur sort était beaucoup plus tolérable que par le passé, surtout dans les bourgs et à Nantes. Heureusement qu'une innovation qui date en France de 1271, et qui a passé en quelque sorte inaperçue en Bretagne, devait singulièrement diminuer les priviléges de l'aristocratie: nous voulons parler de l'institution des lettres de noblesse, qui ont eu pour résultat de déprécier les titres héréditaires. Une fois leur usage établi, il était impossible qu'elles ne devinssent pas souvent, et même le plus souvent, la récompense de vils courtisans, d'intrigants prêts à faire tous les métiers auprès des princes, même celui que les habitudes de notre langue ne nous permettent pas de nommer ; enfin des hommes de loi que le pouvoir avait trouvés souples et dociles à ses volontés. C'était un grand mal, sans doute, que des faveurs accordées aux vices et aux flatteries, mais ce mal seul pouvait hâter la destruction des priviléges, et les fils si nombreux des manants du XIII.e siècle, ne peuvent que s'en applaudir.

QUATORZIÈME SIÈCLE.

En 1302, l'évêque de Nantes se trouvait à Rome où il souscrivait la bulle *unam sanctam* que Philippe-le-Bel et Jean II refusèrent d'accepter, la trouvant abusive. — Désireux cependant de terminer ses discussions avec le clergé, Jean II se rendit à Lyon en 1305, afin d'y parler lui-même au Pape ; mais une vieille muraille de cette ville que surchargeait un grand nombre de spectateurs, s'écroula sur lui et le

tus. Son testament léguait aux pauvres 1500 paires de souliers, autant de vêtements, et 6000 livres pour les filles à marier. Cette somme, au prix de 13 sous le setier de froment, devait valoir de 276 à 320 mille francs d'aujourd'hui.

Arthur II devint le successeur de Jean II. Sous ce prince, les Templiers furent chassés de Nantes; Philippe-le-Bel envoya des commissaires à Nantes pour s'emparer de leurs propriétés, mais les Nantais s'y opposèrent, et le duc confisqua leurs propriétés à son profit.

Depuis long-temps la Bretagne était entièrement associée de mœurs et d'usages à la France; aussi les vilains de la province eurent-ils des députés, en 1309, aux états de Ploërmel, comme ceux de France en avaient eu en 1302 aux états-généraux; mais la ville de Nantes n'eut pas, cette fois, l'honneur d'y être représentée.

A cette époque, il était d'usage de ne point travailler le samedi, après vêpres; ceux qui violaient cette défense étaient condamnés, dans quelques diocèses, à payer cinq sous à l'église pour l'entretien du luminaire, ou à faire la procession en chemise et en caleçon pendant cinq dimanches consécutifs, ayant au cou l'instrument dont ils s'étaient servis pour travailler.

En 1310, le parlement du duc prit sur lui de modérer les taxes exorbitantes que l'évêque imposait à ses vassaux. En 1312, Arthur mourut et fut remplacé par Jean, dit le Bon, fils aîné de sa première femme.

En 1318, Thibaut de Rochefort, vicomte de Donges, appela les Carmes à Nantes: il les logea d'abord dans son hôtel de Rochefort, devenu depuis la maison des Saintes-Claires, puis, en 1327, dans le local qu'ils ont occupé depuis jusqu'à leur suppression, et qui se trouvait situé rue des Carmes; mais une violente opposition du curé de Saint-Vincent et de l'évêque fut suivie d'une excommunication en règle, dont le pape les releva moyennant 6 livres de rente pour l'évêque, 500 sous pour le Chapitre, et un dédommagement pour le curé de Saint-Vincent. — Sept années plus tard, Jean III fonda l'église de Saint-Donatien, et l'évêque Daniel fonda la collégiale de Notre-Dame. Une ordonnance de ce prélat avait prescrit, quelques années auparavant, d'entourer de murs les fossés, les puits, et les fontaines; c'est la première de ce genre que nous ayons à signaler.

En 1332, le duc tenait ses assises à Guerande, dans une maison de l'évêque, et l'évêque les tenait à Nantes dans une maison au duc, par l'intermédiaire d'un juge prévot. Cette maison était située

prélat fut inhumé dans la cathédrale au lieu où se trouvait il y a cinquante ans le grand autel. On le transféra, en 1622, dans la chapelle de Saint-Lazarre. — Guillaume de Vern, qui lui succéda, fut héritier de son procès qu'une transaction termina.

L'on fabriquait à Nantes, à cette époque, la monnaie nommée gros nantais, que sa perfection décida Saint-Louis à introduire dans ses états. Le revenu de la prévôté valait alors 1145 livres, d'après les comptes de Rivallon-du-Temple. Le tonneau de vin se vendait 13 sous, et le marc d'argent valait 54 sous 7 deniers.

En paix avec l'évêque dont il n'avait pu triompher, Jean-le-Roux voulut augmenter sa puissance au détriment des barons et autres grands vassaux; aussi rendit-il, en 1275, la fameuse ordonnance qui changeait le bail des nobles en rachat. Le bail des nobles introduit dans le duché par Pierre-de-Dreux, était une coutume usitée en Angleterre et en Normandie, qui conférait aux seigneurs le droit d'être usufruitiers des biens de leurs pupilles jusqu'à l'âge de 21 ans, à la charge toutefois de veiller à leur éducation. Le droit de mariage y était réuni, c'est-à-dire qu'une fille mineure était obligée, lorsqu'elle refusait l'époux que son tuteur lui présentait, de solder à ce dernier une amende égale à la somme qu'il eût reçue du prétendant, si le mariage avait eu lieu. Le rachat, beaucoup plus avantageux pour le pupille, ne l'obligeait à donner qu'une année de son revenu. La transformation du bail en rachat fut avantageuse au duc, qui affaiblit ainsi le pouvoir de ses grands vassaux. Il s'y prit très-habilement pour faire adopter cette mesure; au lieu de l'imposer, il la conseilla comme une chose juste, et la fit adopter, dans une réunion composée des principaux seigneurs de la province, comme usage à suivre.

La même année, l'évêque acquit de la veuve d'Aveir, seigneur d'Aindre, dont il avait tracassé le mari, le fief de la Fosse. Cette circonstance fut peut-être l'un des motifs qui déterminèrent Jean-le-Roux à violer la coutume qui lui défendait de devenir acquéreur des fiefs de ses barons.

Le duc était trop habile pour ne pas comprendre que sa position lui permettrait d'acheter successivement les principales terres et les principaux droits de la Bretagne; mais il trouvait en même temps l'usage des lots et ventes trop profitable aux suzerains pour être aboli. Aussi profita-t-il d'une circonstance favorable pour acquérir la ma-

jeure partie du comté de Léon, sans, pour cela, rien changer au reste de la coutume. Ce fait, pour être bien compris, demande une explication : lorsque la société féodale n'était pas entièrement constituée, tout propriétaire était libre de vendre ce qui lui appartenait; mais aussitôt que chacun se trouva féal d'un plus puissant que lui, le consentement du seigneur à une mutation de propriété qui changeait ses vassaux, devint nécessaire. De là l'impôt qu'ils établirent, sous le nom de lods et ventes, sur les partages par suite de décès et sur les ventes des fiefs qui leur devaient hommage, avec peine de confiscation et de déshérence pour ceux qui voudraient s'y soustraire. Mais les barons bretons, en acceptant cette coutume française qui leur était si avantageuse, avaient stipulé que le duc ne pourrait devenir acquéreur de leurs fiefs, dans la crainte sans doute qu'il ne remplaçât un jour l'oligarchie des comtes et des barons par une monarchie véritable, en achetant les plus belles terres nobles.

Jean-le-Roux mourut en 1286, et fut inhumé dans l'abbaye de Prières qu'il avait fondée. Son fils Jean II lui succéda. L'un de ses premiers actes fut de se faire rendre compte des querelles qui divisaient la noblesse et le clergé au sujet du tierçage et du past nuptial, et de supprimer ces impôts comme une abusive usurpation; mais le clergé en appela au Saint-Père dont la décision tardive eut pour but de satisfaire tous les partis sans blesser personne. Les droits furent conservés, mais considérablement réduits; de plus, les nobles et les pauvres en furent affranchis. Ainsi, dans la conclusion de cette affaire, le Saint-Siége prit moins conseil de la justice que de la politique.

En 1297, Philippe-le-Bel donna le titre de pair de France au duc de Bretagne, sous prétexte de le récompenser des services qu'il en avait reçus dans la guerre de Flandres; et, en réalité, pour lier plus que jamais et d'une manière indissoluble le duché de Bretagne à la France. C'était un acte de haute politique, en ce qu'il devait établir des rapprochements plus fréquents et plus directs entre les ducs et leurs souverains, et surtout en ce qu'il assimilait complètement le duc de Bretagne aux autres grands vassaux de la couronne. L'histoire ne dit pas que Jean II, prince très-habile et digne de son aïeul et de son père, ait été flatté de cet honneur qui n'ajoutait rien à sa puissance.

Aucun autre événement intéressant, pour notre ville, ne signala la fin du siècle.

Il nous reste à Nantes bien peu de monuments du XIII.e siècle; ceux que nous avons décrits méritaient seuls de fixer l'attention. Cependant, ce fut à cette époque que la Bretagne et le comté nantais virent fonder l'abbaye de Villeneuve, le prieuré de Malestroit, l'abbaye de Noirmoutier, l'église collégiale de la Guerche, le prieuré de la Primaudière, l'église collégiale de Vitré, Saint-Aubin-du-Cormier et ses plus anciens édifices, l'hôpital de Ponscorff, les Cordeliers de Dinan, une chapelle de Bon-Repos, l'hôpital de Saint-Malo, l'abbaye de Prières, les Frères-Mineurs de Vannes, les Trinitaires de Châteaubriant.

Les sculptures du XIII.e siècle sont en harmonie avec l'architecture du temps. Il existe bien des imagiers, des compagnons maçons, mais l'art n'a pas encore éclairé leur génie; leurs œuvres ne sont pas assez étudiées, souvent elles manquent de style, presque toujours elles pèchent par le dessin. Dom Lobineau nous a conservé dans son ouvrage deux tombeaux, sans doute les plus remarquables du siècle, qui sont loin d'être comparables à ceux dont nous aurons à parler plus tard.

L'un de ces tombeaux, d'une richesse extraordinaire pour son époque, était placé dans l'abbaye de Villeneuve, et renfermait les cendres d'Alix de Bretagne, femme de Pierre I.er, et d'Yolend, sa fille, comtesse de la Marche.—Sur un massif de marbre se trouvait un second massif de même forme et de moindre dimension, recouvert en cuivre, aux quatre coins duquel l'on remarquait quatre lions mal dessinés, portant chacun sur la fesse un écusson. Entre ces quatre lions, dont les têtes semblaient soutenir une corniche lourde et massive, formée par un prisme rectangulaire, l'on voyait des écussons en cuivre émaillé, placés sur un fond uni, et séparés par des rosaces. La corniche ornée d'arabesques grossières, supportait dix lampes sépulcrales fixées à distances égales; cette corniche se repliait à l'intérieur et passait entre les deux statues d'Alix et d'Yolend, de manière à former deux demi-tombes, dans lesquelles les statues se trouvaient placées de leur long, la tête légèrement soulevée. La disposition générale de ce monument était vicieuse, puisque les statues qui en formaient le sujet principal ne pouvaient être vues convenablement d'aucun des points accessibles à ceux qui venaient le visiter. La sculpture en était médiocre, à l'exception des statues qui avaient le mérite et les défauts de leur temps. Celle d'Alix tenait de la main droite un sceptre, et de



Sceaux

la gauche les plis d'un manteau sans manches, doublé de vair; sa tête portait une coiffure en forme de couronne, divisée en plis nombreux comme les bonnets de nos avocats; ses cheveux plats se partageaient sur le milieu du front dont ils laissaient voir la pureté, et tombaient sans boucles sur ses épaules, à la manière des chevelures de nos premiers rois de France; sa figure, d'une beauté remarquable, était ravissante d'expression; ce n'était pas la vie et c'était mieux que la vie: la poésie du sommeil en Dieu, le calme du juste, la sérénité des élus, se trouvaient sur sa physionomie, animant chacun de ses traits. Une longue robe à manches demi-collantes descendait jusque sur ses pieds qui s'appuyaient contre une sorte de bouclier non armorié. La statue entière avait environ dix longueurs de tête. A l'exception des mains, tout le reste semblait sacrifié à la figure, comme pour indiquer la prédominance de l'âme sur le corps.

Yoland était vêtue du même costume qu'Alix de Bretagne, et sa figure ne le cédait en rien pour l'expression à celle de sa mère; mais sa tête était appuyée sur un oreiller ordinaire, tandis que celle d'Alix était soutenue par deux petits moines couchés de leur long, les mains appuyées contre sa couronne.

De la corniche qui passait entre les deux princesses, sortait un petit ange en surplis, dont les ailes de colombe passaient à travers sa robe. Tourné du côté d'Yolend, le corps penché, les ailes étendues, il semblait prêt à partir pour l'annoncer au Paradis. Ces deux statues, l'ange et les moines étaient en cuivre doré, ainsi que les boucliers placés à leurs pieds.

L'autre tombeau conservé par Dom Lobineau, se trouvait à Saint-Yves-de-Brenne; c'était celui de Pierre Mauclerc; mais nous ne devons point nous en occuper, car rien ne prouve qu'il ait été fait en Bretagne ou pour la Bretagne.

Les sceaux de Geffroy, de Châteaubriand (1199), de Beatrix de Machecoul, de Bernard de Machecoul (1214), de l'évêque Quiriac (1064), d'Alain-Fergent, d'Alix, de Conan IV, de Jean I.er, d'Yolend, de Gérard de Raiz (1276), (1220), (1281), de Jean II (1287), etc., rapportés par Dom Morice dans les preuves de l'Histoire de Bretagne, établissent d'une manière incontestable que l'art de la gravure était très-avancé au XIII.e siècle, et que les graveurs étaient eux-mêmes des dessinateurs habiles, ou se servaient de bons dessins pour les travaux dont ils étaient chargés. Le grand nombre de sceaux faits

au XIII.e siècle, explique jusqu'à un certain point pourquoi nous avons de cette époque tant de tombeaux en cuivre.

Nous ne savons rien des costumes du peuple au XIII.e siècle. Ceux des prêtres étaient les mêmes que dans le siècle précédent. Quant à la noblesse, elle avait rapporté de ses voyages à Rome et en Palestine, le goût du luxe et des arts.

Toute comtesse voulait porter la couronne et le manteau. La couronne laissait pendre par derrière aux jours de fête, une barbe de tissu léger, qu'une pleureuse remplaçait aux jours de deuil. — Le manteau doublé d'hermine, de fourrures du nord ou de vair, était en soie épaisse, presque semblable à celles que, dans le siècle dernier, l'on appelait gros de Tours brodé ou damassé, ou à nos moires actuelles, à cette différence près que les moires anciennes étaient pareilles des deux côtés. Le manteau était rond, ressemblant beaucoup à une chasuble, et laissait voir la robe et une partie des épaules. Le plus souvent, il n'avait pas de collet, mais un riche gallon qui en marquait le tour; une simple agrafe servait à le retenir; ce n'est que plus tard que l'on fit usage de cordelières; sa longueur était habituellement la même que celle de la robe; cependant, lorsque la robe était trainante, le manteau se trouvait plus court de deux à trois doigts. Relevé par les bras, il formait des deux côtés des plis gracieux, dessinait la taille sur un fond chargé d'ombre, et servait à donner à l'ensemble de la personne cette disposition pyramidale que recherchent les sculpteurs.

Les robes variaient dans leurs formes; le plus souvent elles étaient rondes, ayant un corsage à la vierge; quelques-unes au commencement du siècle étaient en cœur. — Les premières ressemblaient beaucoup aux tuniques romaines; une ceinture plate, dont l'extrémité tombait jusqu'au genou, marquait la taille. Leur longueur ne permettait pas de voir les pieds; souvent aussi la ceinture était cachée par les plis du corsage, car la robe n'était autre chose qu'une ample chemise d'étoffe de prix. Cette ceinture était presque toujours ornée de brillants de pierres travaillées ou de métaux précieux, et soutenait le sac ou escarcelle que l'on plaçait du côté gauche. Le haut de la robe était bordé avec richesse, les manches collantes ne dépassaient pas le poignet. Quelquefois une broche ou un ornement du même genre, était placé au haut de la robe, de manière à former quelques plis et à cacher ainsi la gorge; d'autrefois, cet ornement se trouvait

plus bas. L'on portait aussi des chemisettes, et alors il était de bon goût d'attacher au milieu l'ornement dont nous venons de parler. — Les bas ou chausses étaient de soie, les souliers longs et pointus.

Les hommes étaient habillés comme les femmes, mais leurs robes n'avaient pas autant de longueur; leur chevelure était demi-longue, aucun ne portait de barbe. Sous les armes, ils avaient un casque tout plat en dessus, ce qui caractérise le siècle de Saint-Louis; une tunique maillée, recouvrant quelquefois et les mains et les pieds, commençait au cou, qu'elle protégeait. Le bouclier était orné des armoiries du guerrier; une tunique fendue par devant cachait en partie le vêtement maillé; tantôt elle avait de courtes manches, tantôt elle était simplement ouverte pour le passage des bras; quelquefois, ainsi que les cottes de mailles, elle se repliait sur la tête; car s'il était de mode d'avoir des casques plats, tous les chevaliers étaient loin de se soumettre à l'usage. Jean I.er, Jean II, Gerard de Raiz et beaucoup d'autres, parmi les plus nobles seigneurs de Bretagne du XIII.e siècle, n'ont jamais porté que des casques arrondis en dessus, ou même des casques pointus. — Les chevaux étaient habituellement caparaçonnés d'une étoffe pareille à la tunique des chevaliers qui les montaient. Sur la fin du siècle, les armoiries de l'écu se trouvèrent souvent répétées sur la tunique et sur le caparaçon. Cètte mode survint à l'époque où l'on prit pour habitude de mettre son écusson sur une robe sans manches et même sur la robe d'apparat. Les étriers ne différaient guère de nos étriers actuels; les éperons beaucoup plus grands, ne dépendaient pas de la chaussure; l'épée était longue et droite, à poignée en forme de croix.

La science du XIII.e siècle était encore tout entière renfermée, comme au XII.e, dans les études scolastiques qui comprenaient les langues mortes, la dialectique et la théologie; cette dernière, placée au sommet, embrassait et résumait toutes les autres; mais Nantes ne possédait que des enseignements d'un ordre très-inférieur. L'industrie était bornée; cependant la métallurgie avait fait quelques progrès: il existait deux forges dans le domaine du vicomte de Châteaubriant: elles étaient situées dans ses forêts de Teillé et de Juigné. L'agriculture, favorisée par les spéculations des moines, arrachait chaque jour de nouvelles terres aux forêts et aux landes. Les seigneurs établissaient sur les rivières des barrages, improprement appelés écluses, et des moulins; ils élevaient tous des chevaux de prix. Le testament de Geoffroy de

Châteaubriant accordait, en 1262, aux frères du Temple, un cheval de 50 livres, somme supérieure, pour le temps, à 3,000 francs de notre monnaie. Quant au commerce, jamais il n'avait été plus prospère; aussi la nécessité de régler tout ce qui le concernait, imposa-t-elle aux ducs l'obligation d'accepter le consulat des lois de la mer, espèce de code maritime dont l'origine se perd dans la nuit des temps, et qui était en usage depuis plusieurs siècles dans la mer Méditerranée, à Marseille, Barcelone, Amalfi, et depuis peu dans les mers du Couchant, sous le nom de lois ou coutumes d'Oléron.

La situation des bourgeois s'améliorait lentement; cependant leur sort était beaucoup plus tolérable que par le passé, surtout dans les bourgs et à Nantes. Heureusement qu'une innovation qui date en France de 1271, et qui a passé en quelque sorte inaperçue en Bretagne, devait singulièrement diminuer les priviléges de l'aristocratie: nous voulons parler de l'institution des lettres de noblesse, qui ont eu pour résultat de déprécier les titres héréditaires. Une fois leur usage établi, il était impossible qu'elles ne devinssent pas souvent, et même le plus souvent, la récompense de vils courtisans, d'intrigants prêts à faire tous les métiers auprès des princes, même celui que les habitudes de notre langue ne nous permettent pas de nommer; enfin des hommes de loi que le pouvoir avait trouvés souples et dociles à ses volontés. C'était un grand mal, sans doute, que des faveurs accordées aux vices et aux flatteries, mais ce mal seul pouvait hâter la destruction des priviléges, et les fils si nombreux des manants du XIII.e siècle, ne peuvent que s'en applaudir.

QUATORZIÈME SIÈCLE.

En 1302, l'évêque de Nantes se trouvait à Rome où il souscrivait la bulle *unam sanctam* que Philippe-le-Bel et Jean II refusèrent d'accepter, la trouvant abusive. — Désireux cependant de terminer ses discussions avec le clergé, Jean II se rendit à Lyon en 1305, afin d'y parler lui-même au Pape; mais une vieille muraille de cette ville que surchargeait un grand nombre de spectateurs, s'écroula sur lui et le

tua. Son testament léguait aux pauvres 1500 paires de souliers, autant de vêtements, et 6000 livres pour les filles à marier. Cette somme, au prix de 13 sous le setier de froment, devait valoir de 276 à 320 mille francs d'aujourd'hui.

Arthur II devint le successeur de Jean II. Sous ce prince, les Templiers furent chassés de Nantes; Philippe-le-Bel envoya des commissaires à Nantes pour s'emparer de leurs propriétés, mais les Nantais s'y opposèrent, et le duc confisqua leurs propriétés à son profit.

Depuis long-temps la Bretagne était entièrement associée de mœurs et d'usages à la France; aussi les vilains de la province eurent-ils des députés, en 1309, aux états de Ploërmel, comme ceux de France en avaient eu en 1302 aux états-généraux; mais la ville de Nantes n'eut pas, cette fois, l'honneur d'y être représentée.

A cette époque, il était d'usage de ne point travailler le samedi, après vêpres; ceux qui violaient cette défense étaient condamnés, dans quelques diocèses, à payer cinq sous à l'église pour l'entretien du luminaire, ou à faire la procession en chemise et en caleçon pendant cinq dimanches consécutifs, ayant au cou l'instrument dont ils s'étaient servis pour travailler.

En 1310, le parlement du duc prit sur lui de modérer les taxes exorbitantes que l'évêque imposait à ses vassaux. En 1312, Arthur mourut et fut remplacé par Jean, dit le Bon, fils aîné de sa première femme.

En 1318, Thibaut de Rochefort, vicomte de Donges, appela les Carmes à Nantes: il les logea d'abord dans son hôtel de Rochefort, devenu depuis la maison des Saintes-Claires, puis, en 1327, dans le local qu'ils ont occupé depuis jusqu'à leur suppression, et qui se trouvait situé rue des Carmes; mais une violente opposition du curé de Saint-Vincent et de l'évêque fut suivie d'une excommunication en règle, dont le pape les releva moyennant 6 livres de rente pour l'évêque, 500 sous pour le Chapitre, et un dédommagement pour le curé de Saint-Vincent. — Sept années plus tard, Jean III fonda l'église de Saint-Donatien, et l'évêque Daniel fonda la collégiale de Notre-Dame. Une ordonnance de ce prélat avait prescrit, quelques années auparavant, d'entourer de murs les fossés, les puits, et les fontaines; c'est la première de ce genre que nous ayons à signaler.

En 1332, le duc tenait ses assises à Guerande, dans une maison de l'évêque, et l'évêque les tenait à Nantes dans une maison au duc, par l'intermédiaire d'un juge prévot. Cette maison était située

prélat fut inhumé dans la cathédrale au lieu où se trouvait il y a cinquante ans le grand autel. On le transféra, en 1622, dans la chapelle de Saint-Lazarre. — Guillaume de Vern, qui lui succéda, fut héritier de son procès qu'une transaction termina.

L'on fabriquait à Nantes, à cette époque, la monnaie nommée gros nantais, que sa perfection décida Saint-Louis à introduire dans ses états. Le revenu de la prévôté valait alors 1145 livres, d'après les comptes de Rivallon-du-Temple. Le tonneau de vin se vendait 13 sous, et le marc d'argent valait 54 sous 7 deniers.

En paix avec l'évêque dont il n'avait pu triompher, Jean-le-Roux voulut augmenter sa puissance au détriment des barons et autres grands vassaux; aussi rendit-il, en 1275, la fameuse ordonnance qui changeait le bail des nobles en rachat. Le bail des nobles introduit dans le duché par Pierre-de-Dreux, était une coutume usitée en Angleterre et en Normandie, qui conférait aux seigneurs le droit d'être usufruitiers des biens de leurs pupilles jusqu'à l'âge de 21 ans, à la charge toutefois de veiller à leur éducation. Le droit de mariage y était réuni, c'est-à-dire qu'une fille mineure était obligée, lorsqu'elle refusait l'époux que son tuteur lui présentait, de solder à ce dernier une amende égale à la somme qu'il eût reçue du prétendant, si le mariage avait eu lieu. Le rachat, beaucoup plus avantageux pour le pupille, ne l'obligeait à donner qu'une année de son revenu. La transformation du bail en rachat fut avantageuse au duc, qui affaiblit ainsi le pouvoir de ses grands vassaux. Il s'y prit très-habilement pour faire adopter cette mesure; au lieu de l'imposer, il la conseilla comme une chose juste, et la fit adopter, dans une réunion composée des principaux seigneurs de la province, comme usage à suivre.

La même année, l'évêque acquit de la veuve d'Aveir, seigneur d'Aindre, dont il avait tracassé le mari, le fief de la Fosse. Cette circonstance fut peut-être l'un des motifs qui déterminèrent Jean-le-Roux à violer la coutume qui lui défendait de devenir acquéreur des fiefs de ses barons.

Le duc était trop habile pour ne pas comprendre que sa position lui permettrait d'acheter successivement les principales terres et les principaux droits de la Bretagne; mais il trouvait en même temps l'usage des lots et ventes trop profitable aux suzerains pour être aboli. Aussi profita-t-il d'une circonstance favorable pour acquérir la ma-

jeure partie du comté de Léon, sans, pour cela, rien changer au reste de la coutume. Ce fait, pour être bien compris, demande une explication : lorsque la société féodale n'était pas entièrement constituée, tout propriétaire était libre de vendre ce qui lui appartenait ; mais aussitôt que chacun se trouva féal d'un plus puissant que lui, le consentement du seigneur à une mutation de propriété qui changeait ses vassaux, devint nécessaire. De là l'impôt qu'ils établirent, sous le nom de lods et ventes, sur les partages par suite de décès et sur les ventes des fiefs qui leur devaient hommage, avec peine de confiscation et de déshérence pour ceux qui voudraient s'y soustraire. Mais les barons bretons, en acceptant cette coutume française qui leur était si avantageuse, avaient stipulé que le duc ne pourrait devenir acquéreur de leurs fiefs, dans la crainte sans doute qu'il ne remplaçât un jour l'oligarchie des comtes et des barons par une monarchie véritable, en achetant les plus belles terres nobles.

Jean-le-Roux mourut en 1286, et fut inhumé dans l'abbaye de Prières qu'il avait fondée. Son fils Jean II lui succéda. L'un de ses premiers actes fut de se faire rendre compte des querelles qui divisaient la noblesse et le clergé au sujet du tierçage et du past nuptial, et de supprimer ces impôts comme une abusive usurpation ; mais le clergé en appela au Saint-Père dont la décision tardive eut pour but de satisfaire tous les partis sans blesser personne. Les droits furent conservés, mais considérablement réduits ; de plus, les nobles et les pauvres en furent affranchis. Ainsi, dans la conclusion de cette affaire, le Saint-Siége prit moins conseil de la justice que de la politique.

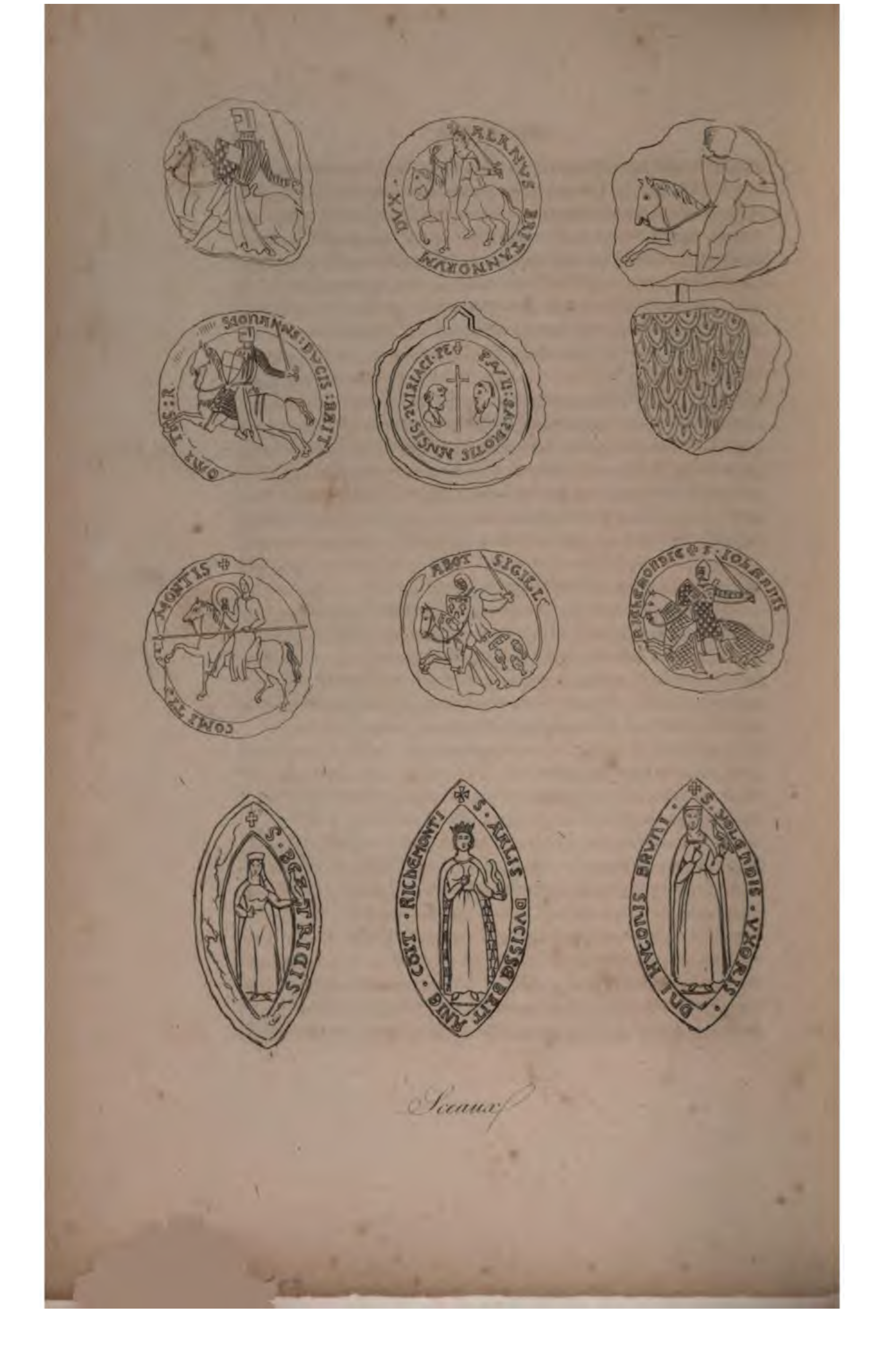
En 1297, Philippe-le-Bel donna le titre de pair de France au duc de Bretagne, sous prétexte de le récompenser des services qu'il en avait reçus dans la guerre de Flandres ; et, en réalité, pour lier plus que jamais et d'une manière indissoluble le duché de Bretagne à la France. C'était un acte de haute politique, en ce qu'il devait établir des rapprochements plus fréquents et plus directs entre les ducs et leurs souverains, et surtout en ce qu'il assimilait complètement le duc de Bretagne aux autres grands vassaux de la couronne. L'histoire ne dit pas que Jean II, prince très-habile et digne de son aïeul et de son père, ait été flatté de cet honneur qui n'ajoutait rien à sa puissance.

Aucun autre événement intéressant, pour notre ville, ne signala la fin du siècle.

Il nous reste à Nantes bien peu de monuments du XIII.e siècle ; ceux que nous avons décrits méritaient seuls de fixer l'attention. Cependant, ce fut à cette époque que la Bretagne et le comté nantais virent fonder l'abbaye de Villeneuve, le prieuré de Malestroit, l'abbaye de Noirmoutier, l'église collégiale de la Guerche, le prieuré de la Primaudière, l'église collégiale de Vitré, Saint-Aubin-du-Cormier et ses plus anciens édifices, l'hôpital de Ponscorff, les Cordeliers de Dinan, une chapelle de Bon-Repos, l'hôpital de Saint-Malo, l'abbaye de Prières, les Frères-Mineurs de Vannes, les Trinitaires de Châteaubriant.

Les sculptures du XIII.e siècle sont en harmonie avec l'architecture du temps. Il existe bien des imagiers, des compagnons maçons, mais l'art n'a pas encore éclairé leur génie ; leurs œuvres ne sont pas assez étudiées, souvent elles manquent de style, presque toujours elles pèchent par le dessin. Dom Lobineau nous a conservé dans son ouvrage deux tombeaux, sans doute les plus remarquables du siècle, qui sont loin d'être comparables à ceux dont nous aurons à parler plus tard.

L'un de ces tombeaux, d'une richesse extraordinaire pour son époque, était placé dans l'abbaye de Villeneuve, et renfermait les cendres d'Alix de Bretagne, femme de Pierre I.er, et d'Yolend, sa fille, comtesse de la Marche.—Sur un massif de marbre se trouvait un second massif de même forme et de moindre dimension, recouvert en cuivre, aux quatre coins duquel l'on remarquait quatre lions mal dessinés, portant chacun sur la fesse un écusson. Entre ces quatre lions, dont les têtes semblaient soutenir une corniche lourde et massive, formée par un prisme rectangulaire, l'on voyait des écussons en cuivre émaillé, placés sur un fond uni, et séparés par des rosaces. La corniche ornée d'arabesques grossières, supportait dix lampes sépulcrales fixées à distances égales; cette corniche se repliait à l'intérieur et passait entre les deux statues d'Alix et d'Yolend, de manière à former deux demi-tombes, dans lesquelles les statues se trouvaient placées de leur long, la tête légèrement soulevée. La disposition générale de ce monument était vicieuse, puisque les statues qui en formaient le sujet principal ne pouvaient être vues convenablement d'aucun des points accessibles à ceux qui venaient le visiter. La sculpture en était médiocre, à l'exception des statues qui avaient le mérite et les défauts de leur temps. Celle d'Alix tenait de la main droite un sceptre, et de


ALANVS BRITANNORVM DVX
MONTIS
S. BEATRICIS
S. ALIS DVCISSE BRITANIE COIT RICHEMONTI
S. IOLENDIS VXORIS DNI HVGONIS BRVNI

Sceaux

la gauche les plis d'un manteau sans manches, doublé de vair; sa tête portait une coiffure en forme de couronne, divisée en plis nombreux comme les bonnets de nos avocats; ses cheveux plats se partageaient sur le milieu du front dont ils laissaient voir la pureté, et tombaient sans boucles sur ses épaules, à la manière des chevelures de nos premiers rois de France; sa figure, d'une beauté remarquable, était ravissante d'expression; ce n'était pas la vie et c'était mieux que la vie: la poésie du sommeil en Dieu, le calme du juste, la sérénité des élus, se trouvaient sur sa physionomie, animant chacun de ses traits. Une longue robe à manches demi-collantes descendait jusque sur ses pieds qui s'appuyaient contre une sorte de bouclier non armorié. La statue entière avait environ dix longueurs de tête. A l'exception des mains, tout le reste semblait sacrifié à la figure, comme pour indiquer la prédominance de l'âme sur le corps.

Yoland était vêtue du même costume qu'Alix de Bretagne, et sa figure ne le cédait en rien pour l'expression à celle de sa mère; mais sa tête était appuyée sur un oreiller ordinaire, tandis que celle d'Alix était soutenue par deux petits moines couchés de leur long, les mains appuyées contre sa couronne.

De la corniche qui passait entre les deux princesses, sortait un petit ange en surplis, dont les ailes de colombe passaient à travers sa robe. Tourné du côté d'Yolend, le corps penché, les ailes étendues, il semblait prêt à partir pour l'annoncer au Paradis. Ces deux statues, l'ange et les moines étaient en cuivre doré, ainsi que les boucliers placés à leurs pieds.

L'autre tombeau conservé par Dom Lobineau, se trouvait à Saint-Yves-de-Brenne; c'était celui de Pierre Mauclerc; mais nous ne devons point nous en occuper, car rien ne prouve qu'il ait été fait en Bretagne ou pour la Bretagne.

Les sceaux de Geffroy, de Châteaubriand (1199), de Beatrix de Machecoul, de Bernard de Machecoul (1214), de l'évêque Quiriac (1064), d'Alain-Fergent, d'Alix, de Conan IV, de Jean I.er, d'Yolend, de Gérard de Raiz (1276), (1220), (1281), de Jean II (1287), etc., rapportés par Dom Morice dans les preuves de l'Histoire de Bretagne, établissent d'une manière incontestable que l'art de la gravure était très-avancé au XIII.e siècle, et que les graveurs étaient eux-mêmes des dessinateurs habiles, ou se servaient de bons dessins pour les travaux dont ils étaient chargés. Le grand nombre de sceaux faits

au XIII.e siècle, explique jusqu'à un certain point pourquoi nous avons de cette époque tant de tombeaux en cuivre.

Nous ne savons rien des costumes du peuple au XIII.e siècle. Ceux des prêtres étaient les mêmes que dans le siècle précédent. Quant à la noblesse, elle avait rapporté de ses voyages à Rome et en Palestine, le goût du luxe et des arts.

Toute comtesse voulait porter la couronne et le manteau. La couronne laissait pendre par derrière aux jours de fête, une barbe de tissu léger, qu'une pleureuse remplaçait aux jours de deuil. — Le manteau doublé d'hermine, de fourrures du nord ou de vair, était en soie épaisse, presque semblable à celles que, dans le siècle dernier, l'on appelait gros de Tours brodé ou damassé, ou à nos moires actuelles, à cette différence près que les moires anciennes étaient pareilles des deux côtés. Le manteau était rond, ressemblant beaucoup à une chasuble, et laissait voir la robe et une partie des épaules. Le plus souvent, il n'avait pas de collet, mais un riche gallon qui en marquait le tour; une simple agrafe servait à le retenir; ce n'est que plus tard que l'on fit usage de cordelières; sa longueur était habituellement la même que celle de la robe; cependant, lorsque la robe était traînante, le manteau se trouvait plus court de deux à trois doigts. Relevé par les bras, il formait des deux côtés des plis gracieux, dessinait la taille sur un fond chargé d'ombre, et servait à donner à l'ensemble de la personne cette disposition pyramidale que recherchent les sculpteurs.

Les robes variaient dans leurs formes; le plus souvent elles étaient rondes, ayant un corsage à la vierge; quelques-unes au commencement du siècle étaient en cœur. — Les premières ressemblaient beaucoup aux tuniques romaines; une ceinture plate, dont l'extrémité tombait jusqu'au genou, marquait la taille. Leur longueur ne permettait pas de voir les pieds; souvent aussi la ceinture était cachée par les plis du corsage, car la robe n'était autre chose qu'une ample chemise d'étoffe de prix. Cette ceinture était presque toujours ornée de brillants de pierres travaillées ou de métaux précieux, et soutenait le sac ou escarcelle que l'on plaçait du côté gauche. Le haut de la robe était bordé avec richesse, les manches collantes ne dépassaient pas le poignet. Quelquefois une broche ou un ornement du même genre, était placé au haut de la robe, de manière à former quelques plis et à cacher ainsi la gorge; d'autrefois, cet ornement se trouvait

plus bas. L'on portait aussi des chemisettes, et alors il était de bon goût d'attacher au milieu l'ornement dont nous venons de parler. — Les bas ou chausses étaient de soie, les souliers longs et pointus.

Les hommes étaient habillés comme les femmes, mais leurs robes n'avaient pas autant de longueur; leur chevelure était demi-longue, aucun ne portait de barbe. Sous les armes, ils avaient un casque tout plat en dessus, ce qui caractérise le siècle de Saint-Louis; une tunique maillée, recouvrant quelquefois et les mains et les pieds, commençait au cou, qu'elle protégeait. Le bouclier était orné des armoiries du guerrier; une tunique fendue par devant cachait en partie le vêtement maillé; tantôt elle avait de courtes manches, tantôt elle était simplement ouverte pour le passage des bras; quelquefois, ainsi que les cottes de mailles, elle se repliait sur la tête; car s'il était de mode d'avoir des casques plats, tous les chevaliers étaient loin de se soumettre à l'usage. Jean I.er, Jean II, Gerard de Raiz et beaucoup d'autres, parmi les plus nobles seigneurs de Bretagne du XIII.e siècle, n'ont jamais porté que des casques arrondis en dessus, ou même des casques pointus. — Les chevaux étaient habituellement caparaçonnés d'une étoffe pareille à la tunique des chevaliers qui les montaient. Sur la fin du siècle, les armoiries de l'écu se trouvèrent souvent répétées sur la tunique et sur le caparaçon. Cètte mode survint à l'époque où l'on prit pour habitude de mettre son écusson sur une robe sans manches et même sur la robe d'apparat. Les étriers ne différaient guère de nos étriers actuels; les éperons beaucoup plus grands, ne dépendaient pas de la chaussure; l'épée était longue et droite, à poignée en forme de croix.

La science du XIII.e siècle était encore tout entière renfermée, comme au XII.e, dans les études scolastiques qui comprenaient les langues mortes, la dialectique et la théologie; cette dernière, placée au sommet, embrassait et résumait toutes les autres; mais Nantes ne possédait que des enseignements d'un ordre très-inférieur. L'industrie était bornée; cependant la métallurgie avait fait quelques progrès: il existait deux forges dans le domaine du vicomte de Châteaubriant: elles étaient situées dans ses forêts de Teillé et de Juigné. L'agriculture, favorisée par les spéculations des moines, arrachait chaque jour de nouvelles terres aux forêts et aux landes. Les seigneurs établissaient sur les rivières des barrages, improprement appelés écluses, et des moulins; ils élevaient tous des chevaux de prix. Le testament de Geoffroy de

Châteaubriant accordait, en 1262, aux frères du Temple, un cheval de 50 livres, somme supérieure, pour le temps, à 3,000 francs de notre monnaie. Quant au commerce, jamais il n'avait été plus prospère; aussi la nécessité de régler tout ce qui le concernait, imposa-t-elle aux ducs l'obligation d'accepter le consulat des lois de la mer, espèce de code maritime dont l'origine se perd dans la nuit des temps, et qui était en usage depuis plusieurs siècles dans la mer Méditerranée, à Marseille, Barcelone, Amalfi, et depuis peu dans les mers du Couchant, sous le nom de lois ou coutumes d'Oléron.

La situation des bourgeois s'améliorait lentement; cependant leur sort était beaucoup plus tolérable que par le passé, surtout dans les bourgs et à Nantes. Heureusement qu'une innovation qui date en France de 1271, et qui a passé en quelque sorte inaperçue en Bretagne, devait singulièrement diminuer les priviléges de l'aristocratie: nous voulons parler de l'institution des lettres de noblesse, qui ont eu pour résultat de déprécier les titres héréditaires. Une fois leur usage établi, il était impossible qu'elles ne devinssent pas souvent, et même le plus souvent, la récompense de vils courtisans, d'intrigants prêts à faire tous les métiers auprès des princes, même celui que les habitudes de notre langue ne nous permettent pas de nommer; enfin des hommes de loi que le pouvoir avait trouvés souples et dociles à ses volontés. C'était un grand mal, sans doute, que des faveurs accordées aux vices et aux flatteries, mais ce mal seul pouvait hâter la destruction des priviléges, et les fils si nombreux des manants du XIII.e siècle, ne peuvent que s'en applaudir.

QUATORZIÈME SIÈCLE.

En 1302, l'évêque de Nantes se trouvait à Rome où il souscrivait la bulle *unam sanctam* que Philippe-le-Bel et Jean II refusèrent d'accepter, la trouvant abusive. — Désireux cependant de terminer ses discussions avec le clergé, Jean II se rendit à Lyon en 1305, afin d'y parler lui-même au Pape; mais une vieille muraille de cette ville que surchargeait un grand nombre de spectateurs, s'écroula sur lui et le

tua. Son testament léguait aux pauvres 1500 paires de souliers, autant de vêtements, et 6000 livres pour les filles à marier. Cette somme, au prix de 13 sous le setier de froment, devait valoir de 276 à 320 mille francs d'aujourd'hui.

Arthur II devint le successeur de Jean II. Sous ce prince, les Templiers furent chassés de Nantes; Philippe-le-Bel envoya des commissaires à Nantes pour s'emparer de leurs propriétés, mais les Nantais s'y opposèrent, et le duc confisqua leurs propriétés à son profit.

Depuis long-temps la Bretagne était entièrement associée de mœurs et d'usages à la France; aussi les vilains de la province eurent-ils des députés, en 1309, aux états de Ploërmel, comme ceux de France en avaient eu en 1302 aux états-généraux; mais la ville de Nantes n'eut pas, cette fois, l'honneur d'y être représentée.

A cette époque, il était d'usage de ne point travailler le samedi, après vêpres; ceux qui violaient cette défense étaient condamnés, dans quelques diocèses, à payer cinq sous à l'église pour l'entretien du luminaire, ou à faire la procession en chemise et en caleçon pendant cinq dimanches consécutifs, ayant au cou l'instrument dont ils s'étaient servis pour travailler.

En 1310, le parlement du duc prit sur lui de modérer les taxes exorbitantes que l'évêque imposait à ses vassaux. En 1312, Arthur mourut et fut remplacé par Jean, dit le Bon, fils aîné de sa première femme.

En 1318, Thibaut de Rochefort, vicomte de Donges, appela les Carmes à Nantes: il les logea d'abord dans son hôtel de Rochefort, devenu depuis la maison des Saintes-Claires, puis, en 1327, dans le local qu'ils ont occupé depuis jusqu'à leur suppression, et qui se trouvait situé rue des Carmes; mais une violente opposition du curé de Saint-Vincent et de l'évêque fut suivie d'une excommunication en règle, dont le pape les releva moyennant 6 livres de rente pour l'évêque, 500 sous pour le Chapitre, et un dédommagement pour le curé de Saint-Vincent. — Sept années plus tard, Jean III fonda l'église de Saint-Donatien, et l'évêque Daniel fonda la collégiale de Notre-Dame. Une ordonnance de ce prélat avait prescrit, quelques années auparavant, d'entourer de murs les fossés, les puits, et les fontaines; c'est la première de ce genre que nous ayons à signaler.

En 1332, le duc tenait ses assises à Guerande, dans une maison de l'évêque, et l'évêque les tenait à Nantes dans une maison au duc, par l'intermédiaire d'un juge prévot. Cette maison était située

prélat fut inhumé dans la cathédrale au lieu où se trouvait il y a cinquante ans le grand autel. On le transféra, en 1622, dans la chapelle de Saint-Lazarre. — Guillaume de Vern, qui lui succéda, fut héritier de son procès qu'une transaction termina.

L'on fabriquait à Nantes, à cette époque, la monnaie nommée gros nantais, que sa perfection décida Saint-Louis à introduire dans ses états. Le revenu de la prévôté valait alors 1145 livres, d'après les comptes de Rivallon-du-Temple. Le tonneau de vin se vendait 13 sous, et le marc d'argent valait 54 sous 7 deniers.

En paix avec l'évêque dont il n'avait pu triompher, Jean-le-Roux voulut augmenter sa puissance au détriment des barons et autres grands vassaux; aussi rendit-il, en 1275, la fameuse ordonnance qui changeait le bail des nobles en rachat. Le bail des nobles introduit dans le duché par Pierre-de-Dreux, était une coutume usitée en Angleterre et en Normandie, qui conférait aux seigneurs le droit d'être usufruitiers des biens de leurs pupilles jusqu'à l'âge de 21 ans, à la charge toutefois de veiller à leur éducation. Le droit de mariage y était réuni, c'est-à-dire qu'une fille mineure était obligée, lorsqu'elle refusait l'époux que son tuteur lui présentait, de solder à ce dernier une amende égale à la somme qu'il eût reçue du prétendant, si le mariage avait eu lieu. Le rachat, beaucoup plus avantageux pour le pupille, ne l'obligeait à donner qu'une année de son revenu. La transformation du bail en rachat fut avantageuse au duc, qui affaiblit ainsi le pouvoir de ses grands vassaux. Il s'y prit très-habilement pour faire adopter cette mesure ; au lieu de l'imposer, il la conseilla comme une chose juste, et la fit adopter, dans une réunion composée des principaux seigneurs de la province, comme usage à suivre.

La même année, l'évêque acquit de la veuve d'Aveir, seigneur d'Aindre, dont il avait tracassé le mari, le fief de la Fosse. Cette circonstance fut peut-être l'un des motifs qui déterminèrent Jean-le-Roux à violer la coutume qui lui défendait de devenir acquéreur des fiefs de ses barons.

Le duc était trop habile pour ne pas comprendre que sa position lui permettrait d'acheter successivement les principales terres et les principaux droits de la Bretagne ; mais il trouvait en même temps l'usage des lots et ventes trop profitable aux suzerains pour être aboli. Aussi profita-t-il d'une circonstance favorable pour acquérir la ma-

jeure partie du comté de Léon, sans, pour cela, rien changer au reste de la coutume. Ce fait, pour être bien compris, demande une explication : lorsque la société féodale n'était pas entièrement constituée, tout propriétaire était libre de vendre ce qui lui appartenait; mais aussitôt que chacun se trouva féal d'un plus puissant que lui, le consentement du seigneur à une mutation de propriété qui changeait ses vassaux, devint nécessaire. De là l'impôt qu'ils établirent, sous le nom de lods et ventes, sur les partages par suite de décès et sur les ventes des fiefs qui leur devaient hommage, avec peine de confiscation et de déshérence pour ceux qui voudraient s'y soustraire. Mais les barons bretons, en acceptant cette coutume française qui leur était si avantageuse, avaient stipulé que le duc ne pourrait devenir acquéreur de leurs fiefs, dans la crainte sans doute qu'il ne remplaçât un jour l'oligarchie des comtes et des barons par une monarchie véritable, en achetant les plus belles terres nobles.

Jean-le-Roux mourut en 1286, et fut inhumé dans l'abbaye de Prières qu'il avait fondée. Son fils Jean II lui succéda. L'un de ses premiers actes fut de se faire rendre compte des querelles qui divisaient la noblesse et le clergé au sujet du tierçage et du past nuptial, et de supprimer ces impôts comme une abusive usurpation; mais le clergé en appela au Saint-Père dont la décision tardive eut pour but de satisfaire tous les partis sans blesser personne. Les droits furent conservés, mais considérablement réduits; de plus, les nobles et les pauvres en furent affranchis. Ainsi, dans la conclusion de cette affaire, le Saint-Siége prit moins conseil de la justice que de la politique.

En 1297, Philippe-le-Bel donna le titre de pair de France au duc de Bretagne, sous prétexte de le récompenser des services qu'il en avait reçus dans la guerre de Flandres; et, en réalité, pour lier plus que jamais et d'une manière indissoluble le duché de Bretagne à la France. C'était un acte de haute politique, en ce qu'il devait établir des rapprochements plus fréquents et plus directs entre les ducs et leurs souverains, et surtout en ce qu'il assimilait complètement le duc de Bretagne aux autres grands vassaux de la couronne. L'histoire ne dit pas que Jean II, prince très-habile et digne de son aïeul et de son père, ait été flatté de cet honneur qui n'ajoutait rien à sa puissance.

Aucun autre événement intéressant, pour notre ville, ne signala la fin du siècle.

Il nous reste à Nantes bien peu de monuments du XIII.e siècle ; ceux que nous avons décrits méritaient seuls de fixer l'attention. Cependant, ce fut à cette époque que la Bretagne et le comté nantais virent fonder l'abbaye de Villeneuve, le prieuré de Malestroit, l'abbaye de Noirmoutier, l'église collégiale de la Guerche, le prieuré de la Primaudière, l'église collégiale de Vitré, Saint-Aubin-du-Cormier et ses plus anciens édifices, l'hôpital de Ponscorff, les Cordeliers de Dinan, une chapelle de Bon-Repos, l'hôpital de Saint-Malo, l'abbaye de Prières, les Frères-Mineurs de Vannes, les Trinitaires de Châteaubriant.

Les sculptures du XIII.e siècle sont en harmonie avec l'architecture du temps. Il existe bien des imagiers, des compagnons maçons, mais l'art n'a pas encore éclairé leur génie ; leurs œuvres ne sont pas assez étudiées, souvent elles manquent de style, presque toujours elles pèchent par le dessin. Dom Lobineau nous a conservé dans son ouvrage deux tombeaux, sans doute les plus remarquables du siècle, qui sont loin d'être comparables à ceux dont nous aurons à parler plus tard.

L'un de ces tombeaux, d'une richesse extraordinaire pour son époque, était placé dans l'abbaye de Villeneuve, et renfermait les cendres d'Alix de Bretagne, femme de Pierre I.er, et d'Yolend, sa fille, comtesse de la Marche.—Sur un massif de marbre se trouvait un second massif de même forme et de moindre dimension, recouvert en cuivre, aux quatre coins duquel l'on remarquait quatre lions mal dessinés, portant chacun sur la fesse un écusson. Entre ces quatre lions, dont les têtes semblaient soutenir une corniche lourde et massive, formée par un prisme rectangulaire, l'on voyait des écussons en cuivre émaillé, placés sur un fond uni, et séparés par des rosaces. La corniche ornée d'arabesques grossières, supportait dix lampes sépulcrales fixées à distances égales: cette corniche se repliait à l'intérieur et passait entre les deux statues d'Alix et d'Yolend, de manière à former deux demi-tombes, dans lesquelles les statues se trouvaient placées de leur long, la tête légèrement soulevée. La disposition générale de ce monument était vicieuse, puisque les statues qui en formaient le sujet principal ne pouvaient être vues convenablement d'aucun des points accessibles à ceux qui venaient le visiter. La sculpture en était médiocre, à l'exception des statues qui avaient le mérite et les défauts de leur temps. Celle d'Alix tenait de la main droite un sceptre, et de


ALANVS
DVX BRITANNORVM
MONTIS
ABBT SIGILL
S. IOHANNIS
S. BEATRICIS
RICHEMONTI
DUCISSE BRIT
S. YOLANDIE
UXORIS

Sceaux

la gauche les plis d'un manteau sans manches, doublé de vair; sa tête portait une coiffure en forme de couronne, divisée en plis nombreux comme les bonnets de nos avocats; ses cheveux plats se partageaient sur le milieu du front dont ils laissaient voir la pureté, et tombaient sans boucles sur ses épaules, à la manière des chevelures de nos premiers rois de France; sa figure, d'une beauté remarquable, était ravissante d'expression; ce n'était pas la vie et c'était mieux que la vie: la poésie du sommeil en Dieu, le calme du juste, la sérénité des élus, se trouvaient sur sa physionomie, animant chacun de ses traits. Une longue robe à manches demi-collantes descendait jusque sur ses pieds qui s'appuyaient contre une sorte de bouclier non armorié. La statue entière avait environ dix longueurs de tête. A l'exception des mains, tout le reste semblait sacrifié à la figure, comme pour indiquer la prédominance de l'âme sur le corps.

Yoland était vêtue du même costume qu'Alix de Bretagne, et sa figure ne le cédait en rien pour l'expression à celle de sa mère; mais sa tête était appuyée sur un oreiller ordinaire, tandis que celle d'Alix était soutenue par deux petits moines couchés de leur long, les mains appuyées contre sa couronne.

De la corniche qui passait entre les deux princesses, sortait un petit ange en surplis, dont les ailes de colombe passaient à travers sa robe. Tourné du côté d'Yolend, le corps penché, les ailes étendues, il semblait prêt à partir pour l'annoncer au Paradis. Ces deux statues, l'ange et les moines étaient en cuivre doré, ainsi que les boucliers placés à leurs pieds.

L'autre tombeau conservé par Dom Lobineau, se trouvait à Saint-Yves-de-Brenne; c'était celui de Pierre Mauclerc; mais nous ne devons point nous en occuper, car rien ne prouve qu'il ait été fait en Bretagne ou pour la Bretagne.

Les sceaux de Geffroy, de Châteaubriand (1199), de Beatrix de Machecoul, de Bernard de Machecoul (1214), de l'évêque Quiriac (1064), d'Alain-Fergent, d'Alix, de Conan IV, de Jean I.er, d'Yolend, de Gérard de Raiz (1276), (1220), (1281), de Jean II (1287), etc., rapportés par Dom Morice dans les preuves de l'Histoire de Bretagne, établissent d'une manière incontestable que l'art de la gravure était très-avancé au XIII.e siècle, et que les graveurs étaient eux-mêmes des dessinateurs habiles, ou se servaient de bons dessins pour les travaux dont ils étaient chargés. Le grand nombre de sceaux faits

au XIII.e siècle, explique jusqu'à un certain point pourquoi nous avons de cette époque tant de tombeaux en cuivre.

Nous ne savons rien des costumes du peuple au XIII.e siècle. Ceux des prêtres étaient les mêmes que dans le siècle précédent. Quant à la noblesse, elle avait rapporté de ses voyages à Rome et en Palestine, le goût du luxe et des arts.

Toute comtesse voulait porter la couronne et le manteau. La couronne laissait pendre par derrière aux jours de fête, une barbe de tissu léger, qu'une pleureuse remplaçait aux jours de deuil. — Le manteau doublé d'hermine, de fourrures du nord ou de vair, était en soie épaisse, presque semblable à celles que, dans le siècle dernier, l'on appelait gros de Tours brodé ou damassé, ou à nos moires actuelles, à cette différence près que les moires anciennes étaient pareilles des deux côtés. Le manteau était rond, ressemblant beaucoup à une chasuble, et laissait voir la robe et une partie des épaules. Le plus souvent, il n'avait pas de collet, mais un riche gallon qui en marquait le tour; une simple agrafe servait à le retenir; ce n'est que plus tard que l'on fit usage de cordelières; sa longueur était habituellement la même que celle de la robe; cependant, lorsque la robe était traînante, le manteau se trouvait plus court de deux à trois doigts. Relevé par les bras, il formait des deux côtés des plis gracieux, dessinait la taille sur un fond chargé d'ombre, et servait à donner à l'ensemble de la personne cette disposition pyramidale que recherchent les sculpteurs.

Les robes variaient dans leurs formes; le plus souvent elles étaient rondes, ayant un corsage à la vierge; quelques-unes au commencement du siècle étaient en cœur. — Les premières ressemblaient beaucoup aux tuniques romaines; une ceinture plate, dont l'extrémité tombait jusqu'au genou, marquait la taille. Leur longueur ne permettait pas de voir les pieds; souvent aussi la ceinture était cachée par les plis du corsage, car la robe n'était autre chose qu'une ample chemise d'étoffe de prix. Cette ceinture était presque toujours ornée de brillants de pierres travaillées ou de métaux précieux, et soutenait le sac ou escarcelle que l'on plaçait du côté gauche. Le haut de la robe était bordé avec richesse, les manches collantes ne dépassaient pas le poignet. Quelquefois une broche ou un ornement du même genre, était placé au haut de la robe, de manière à former quelques plis et à cacher ainsi la gorge; d'autrefois, cet ornement se trouvait

plus bas. L'on portait aussi des chemisettes, et alors il était de bon goût d'attacher au milieu l'ornement dont nous venons de parler. — Les bas ou chausses étaient de soie, les souliers longs et pointus.

Les hommes étaient habillés comme les femmes, mais leurs robes n'avaient pas autant de longueur; leur chevelure était demi-longue, aucun ne portait de barbe. Sous les armes, ils avaient un casque tout plat en dessus, ce qui caractérise le siècle de Saint-Louis; une tunique maillée, recouvrant quelquefois et les mains et les pieds, commençait au cou, qu'elle protégeait. Le bouclier était orné des armoiries du guerrier; une tunique fendue par devant cachait en partie le vêtement maillé; tantôt elle avait de courtes manches, tantôt elle était simplement ouverte pour le passage des bras; quelquefois, ainsi que les cottes de mailles, elle se repliait sur la tête; car s'il était de mode d'avoir des casques plats, tous les chevaliers étaient loin de se soumettre à l'usage. Jean I.er, Jean II, Gerard de Raiz et beaucoup d'autres, parmi les plus nobles seigneurs de Bretagne du XIII.e siècle, n'ont jamais porté que des casques arrondis en dessus, ou même des casques pointus. — Les chevaux étaient habituellement caparaçonnés d'une étoffe pareille à la tunique des chevaliers qui les montaient. Sur la fin du siècle, les armoiries de l'écu se trouvèrent souvent répétées sur la tunique et sur le caparaçon. Cètte mode survint à l'époque où l'on prit pour habitude de mettre son écusson sur une robe sans manches et même sur la robe d'apparat. Les étriers ne différaient guère de nos étriers actuels; les éperons beaucoup plus grands, ne dépendaient pas de la chaussure; l'épée était longue et droite, à poignée en forme de croix.

La science du XIII.e siècle était encore tout entière renfermée, comme au XII.e, dans les études scolastiques qui comprenaient les langues mortes, la dialectique et la théologie; cette dernière, placée au sommet, embrassait et résumait toutes les autres; mais Nantes ne possédait que des enseignements d'un ordre très-inférieur. L'industrie était bornée; cependant la métallurgie avait fait quelques progrès: il existait deux forges dans le domaine du vicomte de Châteaubriant: elles étaient situées dans ses forêts de Teillé et de Juigné. L'agriculture, favorisée par les spéculations des moines, arrachait chaque jour de nouvelles terres aux forêts et aux landes. Les seigneurs établissaient sur les rivières des barrages, improprement appelés écluses, et des moulins; ils élevaient tous des chevaux de prix. Le testament de Geoffroy de

Châteaubriant accordait, en 1262, aux frères du Temple, un cheval de 50 livres, somme supérieure, pour le temps, à 3,000 francs de notre monnaie. Quant au commerce, jamais il n'avait été plus prospère; aussi la nécessité de régler tout ce qui le concernait, imposa-t-elle aux ducs l'obligation d'accepter le consulat des lois de la mer, espèce de code maritime dont l'origine se perd dans la nuit des temps, et qui était en usage depuis plusieurs siècles dans la mer Méditerranée, à Marseille, Barcelone, Amalfi, et depuis peu dans les mers du Couchant, sous le nom de lois ou coutumes d'Oléron.

La situation des bourgeois s'améliorait lentement; cependant leur sort était beaucoup plus tolérable que par le passé, surtout dans les bourgs et à Nantes. Heureusement qu'une innovation qui date en France de 1271, et qui a passé en quelque sorte inaperçue en Bretagne, devait singulièrement diminuer les priviléges de l'aristocratie: nous voulons parler de l'institution des lettres de noblesse, qui ont eu pour résultat de déprécier les titres héréditaires. Une fois leur usage établi, il était impossible qu'elles ne devinssent pas souvent, et même le plus souvent, la récompense de vils courtisans, d'intrigants prêts à faire tous les métiers auprès des princes, même celui que les habitudes de notre langue ne nous permettent pas de nommer; enfin des hommes de loi que le pouvoir avait trouvés souples et dociles à ses volontés. C'était un grand mal, sans doute, que des faveurs accordées aux vices et aux flatteries, mais ce mal seul pouvait hâter la destruction des priviléges, et les fils si nombreux des manants du XIII.e siècle, ne peuvent que s'en applaudir.

QUATORZIÈME SIÈCLE.

En 1302, l'évêque de Nantes se trouvait à Rome où il souscrivait la bulle *unam sanctam* que Philippe-le-Bel et Jean II refusèrent d'accepter, la trouvant abusive. — Désireux cependant de terminer ses discussions avec le clergé, Jean II se rendit à Lyon en 1305, afin d'y parler lui-même au Pape; mais une vieille muraille de cette ville que surchargeait un grand nombre de spectateurs, s'écroula sur lui et le

tua. Son testament léguait aux pauvres 1500 paires de souliers, autant de vêtements, et 6000 livres pour les filles à marier. Cette somme, au prix de 13 sous le setier de froment, devait valoir de 276 à 320 mille francs d'aujourd'hui.

Arthur II devint le successeur de Jean II. Sous ce prince, les Templiers furent chassés de Nantes; Philippe-le-Bel envoya des commissaires à Nantes pour s'emparer de leurs propriétés, mais les Nantais s'y opposèrent, et le duc confisqua leurs propriétés à son profit.

Depuis long-temps la Bretagne était entièrement associée de mœurs et d'usages à la France; aussi les vilains de la province eurent-ils des députés, en 1309, aux états de Ploërmel, comme ceux de France en avaient eu en 1302 aux états-généraux; mais la ville de Nantes n'eut pas, cette fois, l'honneur d'y être représentée.

A cette époque, il était d'usage de ne point travailler le samedi, après vêpres; ceux qui violaient cette défense étaient condamnés, dans quelques diocèses, à payer cinq sous à l'église pour l'entretien du luminaire, ou à faire la procession en chemise et en caleçon pendant cinq dimanches consécutifs, ayant au cou l'instrument dont ils s'étaient servis pour travailler.

En 1310, le parlement du duc prit sur lui de modérer les taxes exorbitantes que l'évêque imposait à ses vassaux. En 1312, Arthur mourut et fut remplacé par Jean, dit le Bon, fils aîné de sa première femme.

En 1318, Thibaut de Rochefort, vicomte de Donges, appela les Carmes à Nantes: il les logea d'abord dans son hôtel de Rochefort, devenu depuis la maison des Saintes-Claires, puis, en 1327, dans le local qu'ils ont occupé depuis jusqu'à leur suppression, et qui se trouvait situé rue des Carmes; mais une violente opposition du curé de Saint-Vincent et de l'évêque fut suivie d'une excommunication en règle, dont le pape les releva moyennant 6 livres de rente pour l'évêque, 500 sous pour le Chapitre, et un dédommagement pour le curé de Saint-Vincent. — Sept années plus tard, Jean III fonda l'église de Saint-Donatien, et l'évêque Daniel fonda la collégiale de Notre-Dame. Une ordonnance de ce prélat avait prescrit, quelques années auparavant, d'entourer de murs les fossés, les puits, et les fontaines; c'est la première de ce genre que nous ayons à signaler.

En 1332, le duc tenait ses assises à Guerande, dans une maison de l'évêque, et l'évêque les tenait à Nantes dans une maison au duc, par l'intermédiaire d'un juge prévot. Cette maison était située

prélat fut inhumé dans la cathédrale au lieu où se trouvait il y a cinquante ans le grand autel. On le transféra, en 1622, dans la chapelle de Saint-Lazarre. — Guillaume de Vern, qui lui succéda, fut héritier de son procès qu'une transaction termina.

L'on fabriquait à Nantes, à cette époque, la monnaie nommée gros nantais, que sa perfection décida Saint-Louis à introduire dans ses états. Le revenu de la prévôté valait alors 1145 livres, d'après les comptes de Rivallon-du-Temple. Le tonneau de vin se vendait 13 sous, et le marc d'argent valait 54 sous 7 deniers.

En paix avec l'évêque dont il n'avait pu triompher, Jean-le-Roux voulut augmenter sa puissance au détriment des barons et autres grands vassaux; aussi rendit-il, en 1275, la fameuse ordonnance qui changeait le bail des nobles en rachat. Le bail des nobles introduit dans le duché par Pierre-de-Dreux, était une coutume usitée en Angleterre et en Normandie, qui conférait aux seigneurs le droit d'être usufruitiers des biens de leurs pupilles jusqu'à l'âge de 21 ans, à la charge toutefois de veiller à leur éducation. Le droit de mariage y était réuni, c'est-à-dire qu'une fille mineure était obligée, lorsqu'elle refusait l'époux que son tuteur lui présentait, de solder à ce dernier une amende égale à la somme qu'il eût reçue du prétendant, si le mariage avait eu lieu. Le rachat, beaucoup plus avantageux pour le pupille, ne l'obligeait à donner qu'une année de son revenu. La transformation du bail en rachat fut avantageuse au duc, qui affaiblit ainsi le pouvoir de ses grands vassaux. Il s'y prit très-habilement pour faire adopter cette mesure; au lieu de l'imposer, il la conseilla comme une chose juste, et la fit adopter, dans une réunion composée des principaux seigneurs de la province, comme usage à suivre.

La même année, l'évêque acquit de la veuve d'Aveir, seigneur d'Aindre, dont il avait tracassé le mari, le fief de la Fosse. Cette circonstance fut peut-être l'un des motifs qui déterminèrent Jean-le-Roux à violer la coutume qui lui défendait de devenir acquéreur des fiefs de ses barons.

Le duc était trop habile pour ne pas comprendre que sa position lui permettrait d'acheter successivement les principales terres et les principaux droits de la Bretagne; mais il trouvait en même temps l'usage des lots et ventes trop profitable aux suzerains pour être aboli. Aussi profita-t-il d'une circonstance favorable pour acquérir la ma-

jeure partie du comté de Léon, sans, pour cela, rien changer au reste de la coutume. Ce fait, pour être bien compris, demande une explication : lorsque la société féodale n'était pas entièrement constituée, tout propriétaire était libre de vendre ce qui lui appartenait; mais aussitôt que chacun se trouva féal d'un plus puissant que lui, le consentement du seigneur à une mutation de propriété qui changeait ses vassaux, devint nécessaire. De là l'impôt qu'ils établirent, sous le nom de lods et ventes, sur les partages par suite de décès et sur les ventes des fiefs qui leur devaient hommage, avec peine de confiscation et de déshérence pour ceux qui voudraient s'y soustraire. Mais les barons bretons, en acceptant cette coutume française qui leur était si avantageuse, avaient stipulé que le duc ne pourrait devenir acquéreur de leurs fiefs, dans la crainte sans doute qu'il ne remplaçât un jour l'oligarchie des comtes et des barons par une monarchie véritable, en achetant les plus belles terres nobles.

Jean-le-Roux mourut en 1286, et fut inhumé dans l'abbaye de Prières qu'il avait fondée. Son fils Jean II lui succéda. L'un de ses premiers actes fut de se faire rendre compte des querelles qui divisaient la noblesse et le clergé au sujet du tierçage et du past nuptial, et de supprimer ces impôts comme une abusive usurpation; mais le clergé en appela au Saint-Père dont la décision tardive eut pour but de satisfaire tous les partis sans blesser personne. Les droits furent conservés, mais considérablement réduits; de plus, les nobles et les pauvres en furent affranchis. Ainsi, dans la conclusion de cette affaire, le Saint-Siége prit moins conseil de la justice que de la politique.

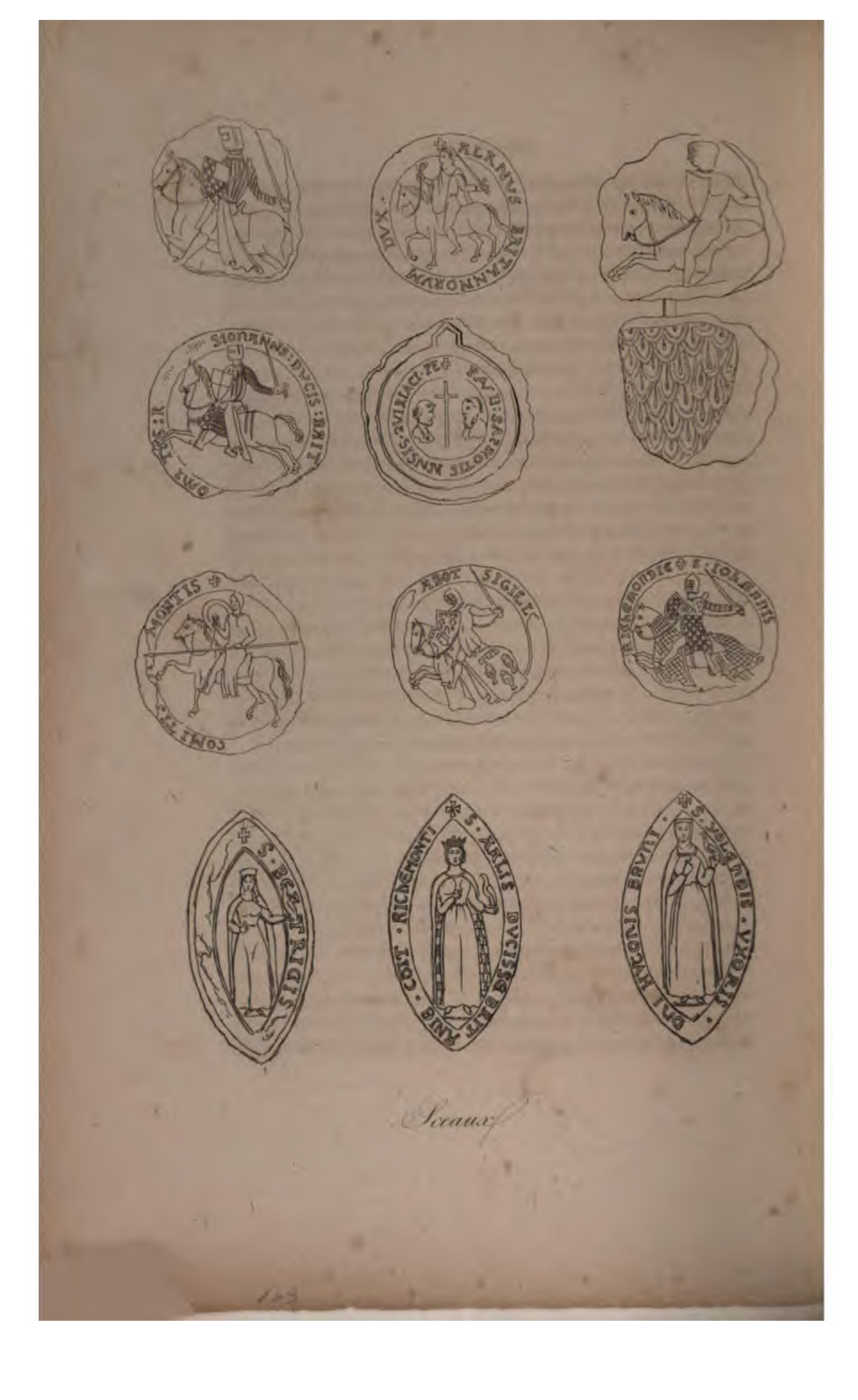
En 1297, Philippe-le-Bel donna le titre de pair de France au duc de Bretagne, sous prétexte de le récompenser des services qu'il en avait reçus dans la guerre de Flandres; et, en réalité, pour lier plus que jamais et d'une manière indissoluble le duché de Bretagne à la France. C'était un acte de haute politique, en ce qu'il devait établir des rapprochements plus fréquents et plus directs entre les ducs et leurs souverains, et surtout en ce qu'il assimilait complètement le duc de Bretagne aux autres grands vassaux de la couronne. L'histoire ne dit pas que Jean II, prince très-habile et digne de son aïeul et de son père, ait été flatté de cet honneur qui n'ajoutait rien à sa puissance.

Aucun autre événement intéressant, pour notre ville, ne signala la fin du siècle.

Il nous reste à Nantes bien peu de monuments du XIII.e siècle ; ceux que nous avons décrits méritaient seuls de fixer l'attention. Cependant, ce fut à cette époque que la Bretagne et le comté nantais virent fonder l'abbaye de Villeneuve, le prieuré de Malestroit, l'abbaye de Noirmoutier, l'église collégiale de la Guerche, le prieuré de la Primaudière, l'église collégiale de Vitré, Saint-Aubin-du-Cormier et ses plus anciens édifices, l'hôpital de Ponscorff, les Cordeliers de Dinan, une chapelle de Bon-Repos, l'hôpital de Saint-Malo, l'abbaye de Prières, les Frères-Mineurs de Vannes, les Trinitaires de Châteaubriant.

Les sculptures du XIII.e siècle sont en harmonie avec l'architecture du temps. Il existe bien des imagiers, des compagnons maçons, mais l'art n'a pas encore éclairé leur génie ; leurs œuvres ne sont pas assez étudiées, souvent elles manquent de style, presque toujours elles pèchent par le dessin. Dom Lobineau nous a conservé dans son ouvrage deux tombeaux, sans doute les plus remarquables du siècle, qui sont loin d'être comparables à ceux dont nous aurons à parler plus tard.

L'un de ces tombeaux, d'une richesse extraordinaire pour son époque, était placé dans l'abbaye de Villeneuve, et renfermait les cendres d'Alix de Bretagne, femme de Pierre I.er, et d'Yolend, sa fille, comtesse de la Marche.—Sur un massif de marbre se trouvait un second massif de même forme et de moindre dimension, recouvert en cuivre, aux quatre coins duquel l'on remarquait quatre lions mal dessinés, portant chacun sur la fesse un écusson. Entre ces quatre lions, dont les têtes semblaient soutenir une corniche lourde et massive, formée par un prisme rectangulaire, l'on voyait des écussons en cuivre émaillé, placés sur un fond uni, et séparés par des rosaces. La corniche ornée d'arabesques grossières, supportait dix lampes sépulcrales fixées à distances égales; cette corniche se repliait à l'intérieur et passait entre les deux statues d'Alix et d'Yolend, de manière à former deux demi-tombes, dans lesquelles les statues se trouvaient placées de leur long, la tête légèrement soulevée. La disposition générale de ce monument était vicieuse, puisque les statues qui en formaient le sujet principal ne pouvaient être vues convenablement d'aucun des points accessibles à ceux qui venaient le visiter. La sculpture en était médiocre, à l'exception des statues qui avaient le mérite et les défauts de leur temps. Celle d'Alix tenait de la main droite un sceptre, et de



Sceaux

la gauche les plis d'un manteau sans manches, doublé de vair; sa tête portait une coiffure en forme de couronne, divisée en plis nombreux comme les bonnets de nos avocats; ses cheveux plats se partageaient sur le milieu du front dont ils laissaient voir la pureté, et tombaient sans boucles sur ses épaules, à la manière des chevelures de nos premiers rois de France; sa figure, d'une beauté remarquable, était ravissante d'expression; ce n'était pas la vie et c'était mieux que la vie: la poésie du sommeil en Dieu, le calme du juste, la sérénité des élus, se trouvaient sur sa physionomie, animant chacun de ses traits. Une longue robe à manches demi-collantes descendait jusque sur ses pieds qui s'appuyaient contre une sorte de bouclier non armorié. La statue entière avait environ dix longueurs de tête. A l'exception des mains, tout le reste semblait sacrifié à la figure, comme pour indiquer la prédominance de l'âme sur le corps.

Yoland était vêtue du même costume qu'Alix de Bretagne, et sa figure ne le cédait en rien pour l'expression à celle de sa mère; mais sa tête était appuyée sur un oreiller ordinaire, tandis que celle d'Alix était soutenue par deux petits moines couchés de leur long, les mains appuyées contre sa couronne.

De la corniche qui passait entre les deux princesses, sortait un petit ange en surplis, dont les ailes de colombe passaient à travers sa robe. Tourné du côté d'Yolend, le corps penché, les ailes étendues, il semblait prêt à partir pour l'annoncer au Paradis. Ces deux statues, l'ange et les moines étaient en cuivre doré, ainsi que les boucliers placés à leurs pieds.

L'autre tombeau conservé par Dom Lobineau, se trouvait à Saint-Yves-de-Brenne; c'était celui de Pierre Mauclerc; mais nous ne devons point nous en occuper, car rien ne prouve qu'il ait été fait en Bretagne ou pour la Bretagne.

Les sceaux de Geffroy, de Châteaubriand (1199), de Beatrix de Machecoul, de Bernard de Machecoul (1214), de l'évêque Quiriac (1064), d'Alain-Fergent, d'Alix, de Conan IV, de Jean I.ᵉʳ, d'Yolend, de Gérard de Raiz (1276), (1220), (1281), de Jean II (1287), etc., rapportés par Dom Morice dans les preuves de l'Histoire de Bretagne, établissent d'une manière incontestable que l'art de la gravure était très-avancé au XIII.ᵉ siècle, et que les graveurs étaient eux-mêmes des dessinateurs habiles, ou se servaient de bons dessins pour les travaux dont ils étaient chargés. Le grand nombre de sceaux faits

au XIII.e siècle, explique jusqu'à un certain point pourquoi nous avons de cette époque tant de tombeaux en cuivre.

Nous ne savons rien des costumes du peuple au XIII.e siècle. Ceux des prêtres étaient les mêmes que dans le siècle précédent. Quant à la noblesse, elle avait rapporté de ses voyages à Rome et en Palestine, le goût du luxe et des arts.

Toute comtesse voulait porter la couronne et le manteau. La couronne laissait pendre par derrière aux jours de fête, une barbe de tissu léger, qu'une pleureuse remplaçait aux jours de deuil. — Le manteau doublé d'hermine, de fourrures du nord ou de vair, était en soie épaisse, presque semblable à celles que, dans le siècle dernier, l'on appelait gros de Tours brodé ou damassé, ou à nos moires actuelles, à cette différence près que les moires anciennes étaient pareilles des deux côtés. Le manteau était rond, ressemblant beaucoup à une chasuble, et laissait voir la robe et une partie des épaules. Le plus souvent, il n'avait pas de collet, mais un riche gallon qui en marquait le tour; une simple agrafe servait à le retenir; ce n'est que plus tard que l'on fit usage de cordelières; sa longueur était habituellement la même que celle de la robe; cependant, lorsque la robe était traînante, le manteau se trouvait plus court de deux à trois doigts. Relevé par les bras, il formait des deux côtés des plis gracieux, dessinait la taille sur un fond chargé d'ombre, et servait à donner à l'ensemble de la personne cette disposition pyramidale que recherchent les sculpteurs.

Les robes variaient dans leurs formes; le plus souvent elles étaient rondes, ayant un corsage à la vierge; quelques-unes au commencement du siècle étaient en cœur. — Les premières ressemblaient beaucoup aux tuniques romaines; une ceinture plate, dont l'extrémité tombait jusqu'au genou, marquait la taille. Leur longueur ne permettait pas de voir les pieds; souvent aussi la ceinture était cachée par les plis du corsage, car la robe n'était autre chose qu'une ample chemise d'étoffe de prix. Cette ceinture était presque toujours ornée de brillants de pierres travaillées ou de métaux précieux, et soutenait le sac ou escarcelle que l'on plaçait du côté gauche. Le haut de la robe était bordé avec richesse, les manches collantes ne dépassaient pas le poignet. Quelquefois une broche ou un ornement du même genre, était placé au haut de la robe, de manière à former quelques plis et à cacher ainsi la gorge; d'autrefois, cet ornement se trouvait

plus bas. L'on portait aussi des chemisettes, et alors il était de bon goût d'attacher au milieu l'ornement dont nous venons de parler. — Les bas ou chausses étaient de soie, les souliers longs et pointus.

Les hommes étaient habillés comme les femmes, mais leurs robes n'avaient pas autant de longueur; leur chevelure était demi-longue, aucun ne portait de barbe. Sous les armes, ils avaient un casque tout plat en dessus, ce qui caractérise le siècle de Saint-Louis; une tunique maillée, recouvrant quelquefois et les mains et les pieds, commençait au cou, qu'elle protégeait. Le bouclier était orné des armoiries du guerrier; une tunique fendue par devant cachait en partie le vêtement maillé; tantôt elle avait de courtes manches, tantôt elle était simplement ouverte pour le passage des bras; quelquefois, ainsi que les cottes de mailles, elle se repliait sur la tête: car s'il était de mode d'avoir des casques plats, tous les chevaliers étaient loin de se soumettre à l'usage. Jean I.er, Jean II, Gerard de Raiz et beaucoup d'autres, parmi les plus nobles seigneurs de Bretagne du XIII.e siècle, n'ont jamais porté que des casques arrondis en dessus, ou même des casques pointus. — Les chevaux étaient habituellement caparaçonnés d'une étoffe pareille à la tunique des chevaliers qui les montaient. Sur la fin du siècle, les armoiries de l'écu se trouvèrent souvent répétées sur la tunique et sur le caparaçon. Cètte mode survint à l'époque où l'on prit pour habitude de mettre son écusson sur une robe sans manches et même sur la robe d'apparat. Les étriers ne différaient guère de nos étriers actuels; les éperons beaucoup plus grands, ne dépendaient pas de la chaussure; l'épée était longue et droite, à poignée en forme de croix.

La science du XIII.e siècle était encore tout entière renfermée, comme au XII.e, dans les études scolastiques qui comprenaient les langues mortes, la dialectique et la théologie; cette dernière, placée au sommet, embrassait et résumait toutes les autres; mais Nantes ne possédait que des enseignements d'un ordre très-inférieur. L'industrie était bornée; cependant la métallurgie avait fait quelques progrès: il existait deux forges dans le domaine du vicomte de Châteaubriant: elles étaient situées dans ses forêts de Teillé et de Juigné. L'agriculture, favorisée par les spéculations des moines, arrachait chaque jour de nouvelles terres aux forêts et aux landes. Les seigneurs établissaient sur les rivières des barrages, improprement appelés écluses, et des moulins; ils élevaient tous des chevaux de prix. Le testament de Geoffroy de

Châteaubriant accordait, en 1262, aux frères du Temple, un cheval de 50 livres, somme supérieure, pour le temps, à 3,000 francs de notre monnaie. Quant au commerce, jamais il n'avait été plus prospère; aussi la nécessité de régler tout ce qui le concernait, imposa-t-elle aux ducs l'obligation d'accepter le consulat des lois de la mer, espèce de code maritime dont l'origine se perd dans la nuit des temps, et qui était en usage depuis plusieurs siècles dans la mer Méditerranée, à Marseille, Barcelone, Amalfi, et depuis peu dans les mers du Couchant, sous le nom de lois ou coutumes d'Oléron.

La situation des bourgeois s'améliorait lentement; cependant leur sort était beaucoup plus tolérable que par le passé, surtout dans les bourgs et à Nantes. Heureusement qu'une innovation qui date en France de 1271, et qui a passé en quelque sorte inaperçue en Bretagne, devait singulièrement diminuer les priviléges de l'aristocratie: nous voulons parler de l'institution des lettres de noblesse, qui ont eu pour résultat de déprécier les titres héréditaires. Une fois leur usage établi, il était impossible qu'elles ne devinssent pas souvent, et même le plus souvent, la récompense de vils courtisans, d'intrigants prêts à faire tous les métiers auprès des princes, même celui que les habitudes de notre langue ne nous permettent pas de nommer; enfin des hommes de loi que le pouvoir avait trouvés souples et dociles à ses volontés. C'était un grand mal, sans doute, que des faveurs accordées aux vices et aux flatteries, mais ce mal seul pouvait hâter la destruction des priviléges, et les fils si nombreux des manants du XIII.e siècle, ne peuvent que s'en applaudir.

QUATORZIÈME SIÈCLE.

En 1302, l'évêque de Nantes se trouvait à Rome où il souscrivait la bulle *unam sanctam* que Philippe-le-Bel et Jean II refusèrent d'accepter, la trouvant abusive. — Désireux cependant de terminer ses discussions avec le clergé, Jean II se rendit à Lyon en 1305, afin d'y parler lui-même au Pape; mais une vieille muraille de cette ville que surchargeait un grand nombre de spectateurs, s'écroula sur lui et le

tua. Son testament léguait aux pauvres 1500 paires de souliers, autant de vêtements, et 6000 livres pour les filles à marier. Cette somme, au prix de 13 sous le setier de froment, devait valoir de 276 à 320 mille francs d'aujourd'hui.

Arthur II devint le successeur de Jean II. Sous ce prince, les Templiers furent chassés de Nantes; Philippe-le-Bel envoya des commissaires à Nantes pour s'emparer de leurs propriétés, mais les Nantais s'y opposèrent, et le duc confisqua leurs propriétés à son profit.

Depuis long-temps la Bretagne était entièrement associée de mœurs et d'usages à la France; aussi les vilains de la province eurent-ils des députés, en 1309, aux états de Ploërmel, comme ceux de France en avaient eu en 1302 aux états-généraux; mais la ville de Nantes n'eut pas, cette fois, l'honneur d'y être représentée.

A cette époque, il était d'usage de ne point travailler le samedi, après vêpres; ceux qui violaient cette défense étaient condamnés, dans quelques diocèses, à payer cinq sous à l'église pour l'entretien du luminaire, ou à faire la procession en chemise et en caleçon pendant cinq dimanches consécutifs, ayant au cou l'instrument dont ils s'étaient servis pour travailler.

En 1310, le parlement du duc prit sur lui de modérer les taxes exorbitantes que l'évêque imposait à ses vassaux. En 1312, Arthur mourut et fut remplacé par Jean, dit le Bon, fils aîné de sa première femme.

En 1318, Thibaut de Rochefort, vicomte de Donges, appela les Carmes à Nantes: il les logea d'abord dans son hôtel de Rochefort, devenu depuis la maison des Saintes-Claires, puis, en 1327, dans le local qu'ils ont occupé depuis jusqu'à leur suppression, et qui se trouvait situé rue des Carmes; mais une violente opposition du curé de Saint-Vincent et de l'évêque fut suivie d'une excommunication en règle, dont le pape les releva moyennant 6 livres de rente pour l'évêque, 500 sous pour le Chapitre, et un dédommagement pour le curé de Saint-Vincent. — Sept années plus tard, Jean III fonda l'église de Saint-Donatien, et l'évêque Daniel fonda la collégiale de Notre-Dame. Une ordonnance de ce prélat avait prescrit, quelques années auparavant, d'entourer de murs les fossés, les puits, et les fontaines; c'est la première de ce genre que nous ayons à signaler.

En 1332, le duc tenait ses assises à Guerande, dans une maison de l'évêque, et l'évêque les tenait à Nantes dans une maison au duc, par l'intermédiaire d'un juge prévot. Cette maison était située

Il nous reste à Nantes bien peu de monuments du XIII.e siècle; ceux que nous avons décrits méritaient seuls de fixer l'attention. Cependant, ce fut à cette époque que la Bretagne et le comté nantais virent fonder l'abbaye de Villeneuve, le prieuré de Malestroit, l'abbaye de Noirmoutier, l'église collégiale de la Guerche, le prieuré de la Primaudière, l'église collégiale de Vitré, Saint-Aubin-du-Cormier et ses plus anciens édifices, l'hôpital de Ponscorff, les Cordeliers de Dinan, une chapelle de Bon-Repos, l'hôpital de Saint-Malo, l'abbaye de Prières, les Frères-Mineurs de Vannes, les Trinitaires de Châteaubriant.

Les sculptures du XIII.e siècle sont en harmonie avec l'architecture du temps. Il existe bien des imagiers, des compagnons maçons, mais l'art n'a pas encore éclairé leur génie; leurs œuvres ne sont pas assez étudiées, souvent elles manquent de style, presque toujours elles pèchent par le dessin. Dom Lobineau nous a conservé dans son ouvrage deux tombeaux, sans doute les plus remarquables du siècle, qui sont loin d'être comparables à ceux dont nous aurons à parler plus tard.

L'un de ces tombeaux, d'une richesse extraordinaire pour son époque, était placé dans l'abbaye de Villeneuve, et renfermait les cendres d'Alix de Bretagne, femme de Pierre I.er, et d'Yolend, sa fille, comtesse de la Marche.—Sur un massif de marbre se trouvait un second massif de même forme et de moindre dimension, recouvert en cuivre, aux quatre coins duquel l'on remarquait quatre lions mal dessinés, portant chacun sur la fesse un écusson. Entre ces quatre lions, dont les têtes semblaient soutenir une corniche lourde et massive, formée par un prisme rectangulaire, l'on voyait des écussons en cuivre émaillé, placés sur un fond uni, et séparés par des rosaces. La corniche ornée d'arabesques grossières, supportait dix lampes sépulcrales fixées à distances égales; cette corniche se repliait à l'intérieur et passait entre les deux statues d'Alix et d'Yolend, de manière à former deux demi-tombes, dans lesquelles les statues se trouvaient placées de leur long, la tête légèrement soulevée. La disposition générale de ce monument était vicieuse, puisque les statues qui en formaient le sujet principal ne pouvaient être vues convenablement d'aucun des points accessibles à ceux qui venaient le visiter. La sculpture en était médiocre, à l'exception des statues qui avaient le mérite et les défauts de leur temps. Celle d'Alix tenait de la main droite un sceptre, et de


ALANVS
DVX BRITANNORVM
S · BEATRICIS
S · AALIS
RICHEMONTI
S · YOLENDIS · VXORIS
DNI HVGONIS BRVNI

Sceaux

la gauche les plis d'un manteau sans manches, doublé de vair; sa tête portait une coiffure en forme de couronne, divisée en plis nombreux comme les bonnets de nos avocats; ses cheveux plats se partageaient sur le milieu du front dont ils laissaient voir la pureté, et tombaient sans boucles sur ses épaules, à la manière des chevelures de nos premiers rois de France; sa figure, d'une beauté remarquable, était ravissante d'expression; ce n'était pas la vie et c'était mieux que la vie: la poésie du sommeil en Dieu, le calme du juste, la sérénité des élus, se trouvaient sur sa physionomie, animant chacun de ses traits. Une longue robe à manches demi-collantes descendait jusque sur ses pieds qui s'appuyaient contre une sorte de bouclier non armorié. La statue entière avait environ dix longueurs de tête. A l'exception des mains, tout le reste semblait sacrifié à la figure, comme pour indiquer la prédominance de l'âme sur le corps.

Yoland était vêtue du même costume qu'Alix de Bretagne, et sa figure ne le cédait en rien pour l'expression à celle de sa mère; mais sa tête était appuyée sur un oreiller ordinaire, tandis que celle d'Alix était soutenue par deux petits moines couchés de leur long, les mains appuyées contre sa couronne.

De la corniche qui passait entre les deux princesses, sortait un petit ange en surplis, dont les ailes de colombe passaient à travers sa robe. Tourné du côté d'Yolend, le corps penché, les ailes étendues, il semblait prêt à partir pour l'annoncer au Paradis. Ces deux statues, l'ange et les moines étaient en cuivre doré, ainsi que les boucliers placés à leurs pieds.

L'autre tombeau conservé par Dom Lobineau, se trouvait à Saint-Yves-de-Brenne; c'était celui de Pierre Mauclerc; mais nous ne devons point nous en occuper, car rien ne prouve qu'il ait été fait en Bretagne ou pour la Bretagne.

Les sceaux de Geffroy, de Châteaubriand (1199), de Beatrix de Machecoul, de Bernard de Machecoul (1214), de l'évêque Quiriac (1064), d'Alain-Fergent, d'Alix, de Conan IV, de Jean I.ᵉʳ, d'Yolend, de Gérard de Raiz (1276), (1220), (1281), de Jean II (1287), etc., rapportés par Dom Morice dans les preuves de l'Histoire de Bretagne, établissent d'une manière incontestable que l'art de la gravure était très-avancé au XIII.ᵉ siècle, et que les graveurs étaient eux-mêmes des dessinateurs habiles, ou se servaient de bons dessins pour les travaux dont ils étaient chargés. Le grand nombre de sceaux faits

au XIII.e siècle, explique jusqu'à un certain point pourquoi nous avons de cette époque tant de tombeaux en cuivre.

Nous ne savons rien des costumes du peuple au XIII.e siècle. Ceux des prêtres étaient les mêmes que dans le siècle précédent. Quant à la noblesse, elle avait rapporté de ses voyages à Rome et en Palestine, le goût du luxe et des arts.

Toute comtesse voulait porter la couronne et le manteau. La couronne laissait pendre par derrière aux jours de fête, une barbe de tissu léger, qu'une pleureuse remplaçait aux jours de deuil. — Le manteau doublé d'hermine, de fourrures du nord ou de vair, était en soie épaisse, presque semblable à celles que, dans le siècle dernier, l'on appelait gros de Tours brodé ou damassé, ou à nos moires actuelles, à cette différence près que les moires anciennes étaient pareilles des deux côtés. Le manteau était rond, ressemblant beaucoup à une chasuble, et laissait voir la robe et une partie des épaules. Le plus souvent, il n'avait pas de collet, mais un riche gallon qui en marquait le tour; une simple agrafe servait à le retenir; ce n'est que plus tard que l'on fit usage de cordelières; sa longueur était habituellement la même que celle de la robe; cependant, lorsque la robe était traînante, le manteau se trouvait plus court de deux à trois doigts. Relevé par les bras, il formait des deux côtés des plis gracieux, dessinait la taille sur un fond chargé d'ombre, et servait à donner à l'ensemble de la personne cette disposition pyramidale que recherchent les sculpteurs.

Les robes variaient dans leurs formes; le plus souvent elles étaient rondes, ayant un corsage à la vierge; quelques-unes au commencement du siècle étaient en cœur. — Les premières ressemblaient beaucoup aux tuniques romaines; une ceinture plate, dont l'extrémité tombait jusqu'au genou, marquait la taille. Leur longueur ne permettait pas de voir les pieds; souvent aussi la ceinture était cachée par les plis du corsage, car la robe n'était autre chose qu'une ample chemise d'étoffe de prix. Cette ceinture était presque toujours ornée de brillants de pierres travaillées ou de métaux précieux, et soutenait le sac ou escarcelle que l'on plaçait du côté gauche. Le haut de la robe était bordé avec richesse, les manches collantes ne dépassaient pas le poignet. Quelquefois une broche ou un ornement du même genre, était placé au haut de la robe, de manière à former quelques plis et à cacher ainsi la gorge; d'autrefois, cet ornement se trouvait

plus bas. L'on portait aussi des chemisettes, et alors il était de bon goût d'attacher au milieu l'ornement dont nous venons de parler. — Les bas ou chausses étaient de soie, les souliers longs et pointus.

Les hommes étaient habillés comme les femmes, mais leurs robes n'avaient pas autant de longueur; leur chevelure était demi-longue, aucun ne portait de barbe. Sous les armes, ils avaient un casque tout plat en dessus, ce qui caractérise le siècle de Saint-Louis; une tunique maillée, recouvrant quelquefois et les mains et les pieds, commençait au cou, qu'elle protégeait. Le bouclier était orné des armoiries du guerrier; une tunique fendue par devant cachait en partie le vêtement maillé; tantôt elle avait de courtes manches, tantôt elle était simplement ouverte pour le passage des bras; quelquefois, ainsi que les cottes de mailles, elle se repliait sur la tête; car s'il était de mode d'avoir des casques plats, tous les chevaliers étaient loin de se soumettre à l'usage. Jean I.er, Jean II, Gerard de Raiz et beaucoup d'autres, parmi les plus nobles seigneurs de Bretagne du XIII.e siècle, n'ont jamais porté que des casques arrondis en dessus, ou même des casques pointus. — Les chevaux étaient habituellement caparaçonnés d'une étoffe pareille à la tunique des chevaliers qui les montaient. Sur la fin du siècle, les armoiries de l'écu se trouvèrent souvent répétées sur la tunique et sur le caparaçon. Cètte mode survint à l'époque où l'on prit pour habitude de mettre son écusson sur une robe sans manches et même sur la robe d'apparat. Les étriers ne différaient guère de nos étriers actuels; les éperons beaucoup plus grands, ne dépendaient pas de la chaussure; l'épée était longue et droite, à poignée en forme de croix.

La science du XIII.e siècle était encore tout entière renfermée, comme au XII.e, dans les études scolastiques qui comprenaient les langues mortes, la dialectique et la théologie; cette dernière, placée au sommet, embrassait et résumait toutes les autres; mais Nantes ne possédait que des enseignements d'un ordre très-inférieur. L'industrie était bornée; cependant la métallurgie avait fait quelques progrès: il existait deux forges dans le domaine du vicomte de Châteaubriant: elles étaient situées dans ses forêts de Teillé et de Juigné. L'agriculture, favorisée par les spéculations des moines, arrachait chaque jour de nouvelles terres aux forêts et aux landes. Les seigneurs établissaient sur les rivières des barrages, improprement appelés écluses, et des moulins; ils élevaient tous des chevaux de prix. Le testament de Geoffroy de

Châteaubriant accordait, en 1262, aux frères du Temple, un cheval de 50 livres, somme supérieure, pour le temps, à 3,000 francs de notre monnaie. Quant au commerce, jamais il n'avait été plus prospère; aussi la nécessité de régler tout ce qui le concernait, imposa-t-elle aux ducs l'obligation d'accepter le consulat des lois de la mer, espèce de code maritime dont l'origine se perd dans la nuit des temps, et qui était en usage depuis plusieurs siècles dans la mer Méditerranée, à Marseille, Barcelone, Amalfi, et depuis peu dans les mers du Couchant, sous le nom de lois ou coutumes d'Oléron.

La situation des bourgeois s'améliorait lentement; cependant leur sort était beaucoup plus tolérable que par le passé, surtout dans les bourgs et à Nantes. Heureusement qu'une innovation qui date en France de 1271, et qui a passé en quelque sorte inaperçue en Bretagne, devait singulièrement diminuer les priviléges de l'aristocratie: nous voulons parler de l'institution des lettres de noblesse, qui ont eu pour résultat de déprécier les titres héréditaires. Une fois leur usage établi, il était impossible qu'elles ne devinssent pas souvent, et même le plus souvent, la récompense de vils courtisans, d'intrigants prêts à faire tous les métiers auprès des princes, même celui que les habitudes de notre langue ne nous permettent pas de nommer; enfin des hommes de loi que le pouvoir avait trouvés souples et dociles à ses volontés. C'était un grand mal, sans doute, que des faveurs accordées aux vices et aux flatteries, mais ce mal seul pouvait hâter la destruction des priviléges, et les fils si nombreux des manants du XIII.e siècle, ne peuvent que s'en applaudir.

QUATORZIÈME SIÈCLE.

En 1302, l'évêque de Nantes se trouvait à Rome où il souscrivait la bulle *unam sanctam* que Philippe-le-Bel et Jean II refusèrent d'accepter, la trouvant abusive. — Désireux cependant de terminer ses discussions avec le clergé, Jean II se rendit à Lyon en 1305, afin d'y parler lui-même au Pape; mais une vieille muraille de cette ville que surchargeait un grand nombre de spectateurs, s'écroula sur lui et le

tua. Son testament léguait aux pauvres 1500 paires de souliers, autant de vêtements, et 6000 livres pour les filles à marier. Cette somme, au prix de 13 sous le setier de froment, devait valoir de 276 à 320 mille francs d'aujourd'hui.

Arthur II devint le successeur de Jean II. Sous ce prince, les Templiers furent chassés de Nantes; Philippe-le-Bel envoya des commissaires à Nantes pour s'emparer de leurs propriétés, mais les Nantais s'y opposèrent, et le duc confisqua leurs propriétés à son profit.

Depuis long-temps la Bretagne était entièrement associée de mœurs et d'usages à la France; aussi les vilains de la province eurent-ils des députés, en 1309, aux états de Ploërmel, comme ceux de France en avaient eu en 1302 aux états-généraux; mais la ville de Nantes n'eut pas, cette fois, l'honneur d'y être représentée.

A cette époque, il était d'usage de ne point travailler le samedi, après vêpres; ceux qui violaient cette défense étaient condamnés, dans quelques diocèses, à payer cinq sous à l'église pour l'entretien du luminaire, ou à faire la procession en chemise et en caleçon pendant cinq dimanches consécutifs, ayant au cou l'instrument dont ils s'étaient servis pour travailler.

En 1310, le parlement du duc prit sur lui de modérer les taxes exorbitantes que l'évêque imposait à ses vassaux. En 1312, Arthur mourut et fut remplacé par Jean, dit le Bon, fils aîné de sa première femme.

En 1318, Thibaut de Rochefort, vicomte de Donges, appela les Carmes à Nantes: il les logea d'abord dans son hôtel de Rochefort, devenu depuis la maison des Saintes-Claires, puis, en 1327, dans le local qu'ils ont occupé depuis jusqu'à leur suppression, et qui se trouvait situé rue des Carmes; mais une violente opposition du curé de Saint-Vincent et de l'évêque fut suivie d'une excommunication en règle, dont le pape les releva moyennant 6 livres de rente pour l'évêque, 500 sous pour le Chapitre, et un dédommagement pour le curé de Saint-Vincent. — Sept années plus tard, Jean III fonda l'église de Saint-Donatien, et l'évêque Daniel fonda la collégiale de Notre-Dame. Une ordonnance de ce prélat avait prescrit, quelques années auparavant, d'entourer de murs les fossés, les puits, et les fontaines; c'est la première de ce genre que nous ayons à signaler.

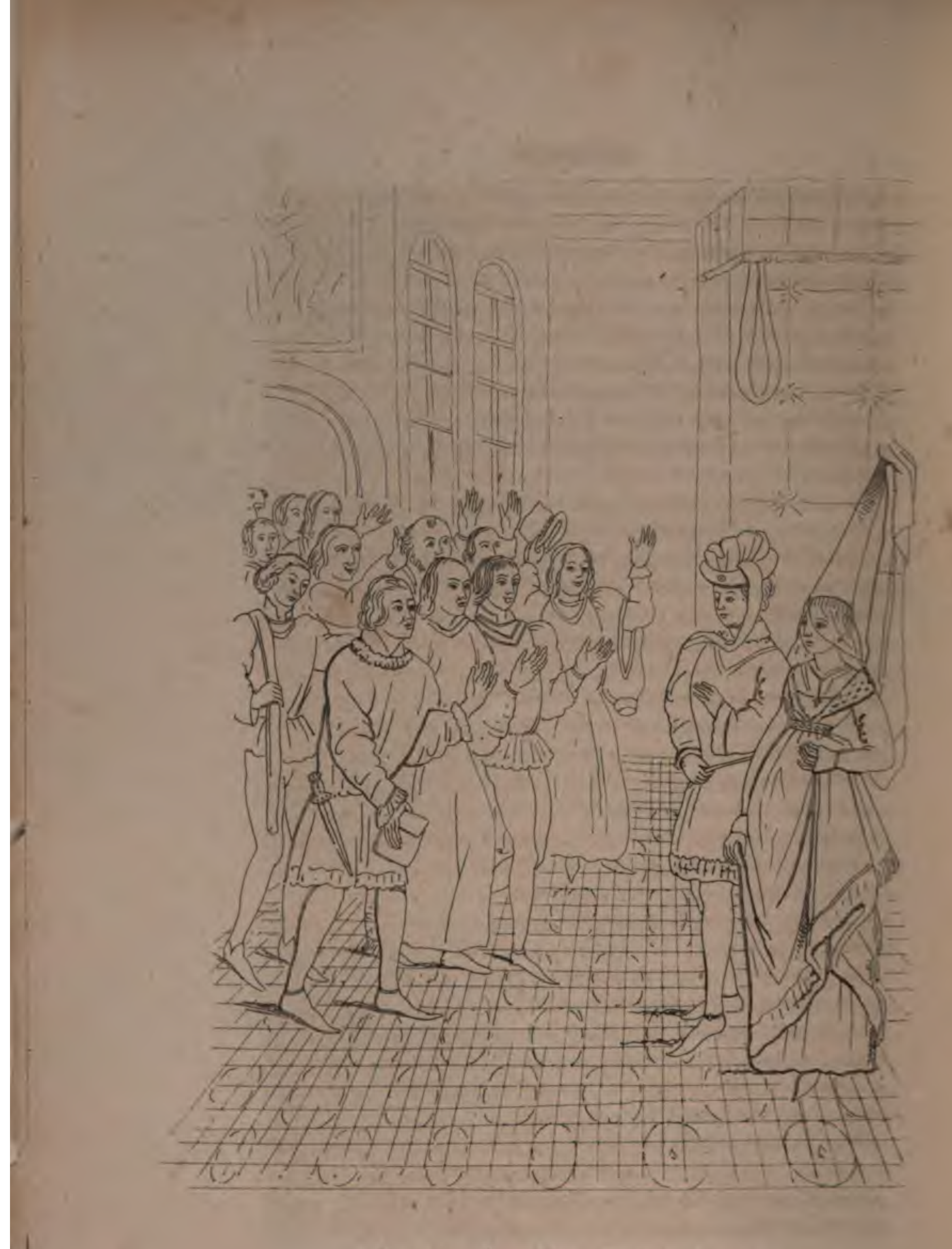
En 1332, le duc tenait ses assises à Guerande, dans une maison de l'évêque, et l'évêque les tenait à Nantes dans une maison au duc, par l'intermédiaire d'un juge prévot. Cette maison était située

à l'entrée de la rue des Halles, et depuis, elle a servi long-temps aux assemblées des bourgeois.

Une police de 1336 taxait le froment à 14 sous le setier. Les pêcheurs, en vertu de la même ordonnance, ne pouvaient vendre qu'à la *cohue;* les marchands de volailles ne pouvaient étaler que sur la place de la Prévôté; les revendeurs ne pouvaient y acheter qu'une fois l'heure de prime sonnée à Saint-Pierre; les bons ouvriers gagnaient 2 sous par jour (ce qui vaudrait aujourd'hui environ cinq francs). « Et avons ordonné (ajoute cette police) que tous les ouvriers de quelqu'onque ils soient, commenceront leur journée à souleill levant et acheveront à souleill couchant, sans exit. » — Le duc et l'évêque nommèrent, chacun, deux commissaires pour veiller à l'exécution de leur réglement; il leur fut alloué un tiers des amendes des contraventions.

L'évêque Daniel mourut en 1337. « Ce prélat, dit Albert-de-Morlaix, fut homme docte, de sainte vie et austère; il fit de grands biens à son église, à laquelle il donna des chapes, chapelles, et ornements précieux, les deux images d'argent de Nostre-Dame et de Sainct-Iean, qui sont aux deux costés du crucifix sur la porte du chœur, la grosse cloche nommée le Félix; fonda plusieurs chapellenies, anniversaires, et festes doubles en ladite église, érigea le doyenné de sa cathedrale avec semblables honneurs et préeminence que celui de Tours, luy assignant une prebende avec les deux parts des gros fruicts de la paroisse de *Couairon*, fonda deux dignitez en l'église collegiale de Nostre-Dame de Nantes, savoir le chevecier (qui est le chef) et le chantre, et sept prebendes. C'estoit le pere des pauures de son diocese, dont il nourissoit grand nombre. Gist en sa cathedrale, près la chapelle parrochiale de Sainct-Iean-Baptiste, bastie et consacrée par luy, et sur son tombeau est érigé un sepulchre de marbre noir, autour duquel on a autrefois veu de grandes clartez et lumieres. »

Son successeur Barnabé de Rochefort résigna son évêché l'année suivante et fut remplacé par Saladin, docteur en théologie. Cet évêque est le premier qui ait fait une entrée solennelle dans notre ville. Voici quelle était cette cérémonie: A son arrivée, le prélat s'arrêtait à l'aumônerie de Saint-Clément, où il passait la nuit. Le lendemain, monté sur un cheval richement orné, dont le baron de Châteaubriant tenait la bride, il s'avançait jusqu'à la porte Saint-Pierre: là, il descendait pour se placer dans une chaise, que les barons de Pontchâteau, de Retz, d'Ancenis et de Châteaubriant portaient jusqu'au grand autel de la



Entrée de Montfort à Nantes

cathédrale. Après les cérémonies de l'église, venait un dîner, à la suite duquel le baron d'Ancenis se permit d'enlever des malles, des assiettes d'étain, un mortier, et d'autres ustensiles, qu'il fut obligé de rendre ensuite; mais l'usage qu'il avait cherché à introduire prévalut, et les barons prirent l'habitude de se partager le linge, la vaisselle, le vin du dîner, et le cheval du nouveau dignitaire.

Le duc Jean mourut à Caen le 30 avril 1341, en revenant de la guerre de Flandres, où il avait accompagné Philippe-de-Valois. Aussitôt sa mort connue, Montfort, son frère, se disposa à disputer la couronne ducale à Charles-de-Blois, qui avait épousé la fille de Guy de Penthièvre, autre frère du duc Jean. Regardant Nantes comme la ville la plus importante de la Bretagne, sa première démarche eut pour but de s'en assurer la possession. — Le plus ancien manuscrit de Froissart, de la Bibliothèque du Roi, contient une peinture qui représente la réception que lui firent les bourgeois de Nantes; ils ont tous la tête découverte devant leur prince qui garde sa coiffure; leurs habits sont rouges, bleus ou verts, et de formes différentes; leurs souliers sont noirs et pointus. Jean de Montfort est sous un dais avec Marguerite de Flandres, sa femme; il porte un bonnet noir de forme singulière, d'où descend une bande noire qui remonte après sur l'épaule gauche (coiffure souvent usitée au XIV.ᵉ siècle); son habit gris-brun est court. L'habit de la comtesse est bleu, son chapeau pointu est vert, et laisse pendre jusqu'au-dessous de la ceinture une barbe blanche, suivant la mode du temps, qui a été en usage jusqu'à la fin du XV.ᵉ siècle. Cette peinture curieuse méritait d'être conservée; aussi nous en avons joint le dessin aux gravures de cet ouvrage.

Jean-de-Montfort ne tarda pas à s'apercevoir que les Nantais étaient plus Français que Bretons, et que les liens de parenté qui unissaient Charles-de-Blois au roi Philippe, lui étaient très-contraires. Il se hâta donc de partir pour Limoges et de s'emparer du trésor du comté qui appartenait à la comtesse Jeanne-de-Penthièvre, sa cousine. De retour à Nantes, il employa sa fortune à se faire des partisans, et parvint bientôt à s'emparer de la majeure partie de la Bretagne. Charles-de-Blois, impuissant à conserver lui-même son duché, eut recours au roi de France; Montfort, de son côté, se mit sous la protection du roi d'Angleterre, qu'il reconnut pour son suzerain. Mais le roi de France s'empressa de le citer à la Cour des pairs, qui le condamna par défaut. — Bientôt, une armée française,

commandée par le duc de Normandie, entra en Bretagne pour punir le comte de Montfort, et vint mettre le siége devant Nantes, après avoir enlevé les places d'Ancenis, d'Oudon et de Carquefou. — La ville, attaquée sur les deux rives, repoussa d'abord avec vigueur les efforts des assiégeants.

Une sortie, qui avait pour but d'enlever un convoi destiné à l'armée française fut très-funeste aux Nantais. Leur entreprise, conduite avec hardiesse, avait réussi, et déjà le convoi s'approchait des murs de la ville, lorsque les Français, prévenus par les fuyards, arrivèrent en masse. Le combat fut long et sanglant; beaucoup d'habitants succombèrent. Deux cents restèrent aux mains du vainqueur, les autres, plus heureux, purent rentrer à Nantes. Encouragés par ce succès, les Français serrèrent la ville de plus près, et les Nantais purent alors, du haut des murs, être témoins chaque jour du pillage et de l'incendie de leurs propriétés. Bientôt un nouveau malheur vint achever de les décourager. Deux cents Bretons se rencontrèrent près du château du Val-Garnier avec pareil nombre de Français, et engagèrent un combat dans lequel cent soixante-dix des leurs perdirent la vie, les trente autres furent faits prisonniers et conduits au camp français. Le lendemain, leurs têtes lancées dans la ville apprirent aux habitants qu'ils avaient à combattre un ennemi aussi impitoyable que brave, et jetèrent le deuil dans toutes les familles. La démoralisation qui fut la suite de cet événement, donna naissance à des conciliabules. Il y eut des pourparlers, peut-être même des offres positives de trahison : car le trait distinctif de la bourgeoisie a toujours été de tout sacrifier aux intérêts matériels, d'embrasser une cause chaudement et de l'abandonner au premier échec, lorsqu'elle pouvait mettre ses propriétés à l'abri. Le comte de Montfort, circonspect comme on l'est d'habitude dans une ville assiégée, et défiant comme un homme malheureux, ne fut pas long-temps à s'apercevoir des dangers de sa position; il se décida donc à traiter avec le duc de Normandie, et lui remit la ville en dépôt, à condition qu'on la lui rendrait dans l'état où elle se trouvait. Muni d'un sauf-conduit du duc, il se rendit à Paris, où le roi le fit immédiatement arrêter et mettre en prison dans la tour du Louvre.

Charles-de-Blois, devenu maître de Nantes, reçut le serment de fidélité des habitants, et leur donna Gui-de-Rochefort pour gouverneur. Au retour du printemps, ce prince recommence la guerre, et s'em-

pare de Rennes après une vive résistance; il brûle ensuite Saint-Aubin-du-Cormier dont il ne put forcer le château, et se porte sur Hennebon, où la comtesse de Montfort s'efforçait de rallier des partisans à son mari.

La ville fut attaquée avec vigueur, mais elle était défendue par Jeanne-de-Flandres avec un courage et une habileté dignes des plus grands éloges. A son exemple, les femmes oublièrent la faiblesse de leur sexe, et combattirent vaillamment sur les remparts. Charles ayant fait donner l'assaut, la comtesse en profita pour faire une sortie et incendier son camp. Ne pouvant rentrer à Hennebon, dont elle était séparée par l'armée Gallo-bretonne, elle se retira dans la petite ville d'Auray, d'où elle revint triomphante au bout de quelques jours, à la tête de trois cents hommes. Charles laissant à Louis d'Espagne le commandement de son armée, marcha sur Vannes et sur Auray, dont il s'empara. Cependant la ville d'Hennebon, serrée de très-près, commençait à manquer de vivres; quelques jours encore, et Jeanne capitulait, lorsque la flotte anglaise parut et débarqua des renforts considérables. Le siége d'Hennebon fut levé, Louis d'Espagne se porta sur Guerande qu'il livra au pillage, puis il s'embarqua et vint surprendre les environs de Quimperlé, où le massacre et l'incendie signalèrent partout son passage; mais Amauri-de-Clisson et l'anglais Mauny s'emparèrent de sa flotte et l'atteignirent à Roscaquam, où son corps d'armée fut détruit. Charles, qui venait de s'emparer de Carhaix, revint sur Hennebon et l'assiégea de nouveau, mais inutilement; et bientôt il conclut avec Jeanne-de-Flandres une suspension d'armes, dont elle profita pour repasser en Angleterre et presser les secours qui lui étaient promis.

Une flotte de quarante-six vaisseaux fut mise par le roi d'Angleterre à la disposition de la comtesse de Montfort. Louis d'Espagne, qui en avait 36 sous ses ordres, l'attaqua à la hauteur de Guernesey. Le combat fut terrible: mais une tempête sépara les deux flottes, et Jeanne fut assez heureuse pour aborder près de Vannes, tandis que son adversaire était poussé sur les côtes de Biscaye; elle profita de l'éloignement de la flotte bretonne pour s'emparer de Vannes; mais cette ville fut bientôt reprise par une armée que commandait Robert-de-Beaumanoir. Le roi d'Angleterre, furieux de cet échec, passa lui-même la mer avec une armée considérable. Il attaqua successivement, et sans succès, Rennes, Vannes et Nantes. Dans le siége de cette

dernière ville, il brûla plusieurs des campagnes environnantes, dans le but de provoquer une sortie ; mais les habitants restèrent sur la défensive, et il fut contraint de lever le siége sans avoir obtenu aucun résultat; il marcha ensuite sur Guingamp, dont il parvint à s'emparer et qu'il livra au pillage. — Cependant Louis d'Espagne tenait toujours la mer, sa flotte avait même dispersé la flotte anglaise : une armée française marchait au secours des Bretons, et le roi d'Angleterre se vit contraint de se retirer auprès de Vannes et de s'y fortifier; peut-être son armée eût-elle été anéantie sans l'intercession de deux cardinaux qui parvinrent à obtenir des parties belligérantes une trève de trois ans.

Charles-de-Blois, pendant qu'il était à Nantes, s'occupa d'améliorer le sort des habitants; une ordonnance de ce prince supprima les droits de péage qui se percevaient sur chaque muid de marchandise entrant en ville ou passant les ponts; le renouvellement des hostilités vint l'arracher à ses utiles et pacifiques travaux. Olivier-de-Clisson, fait prisonnier au siége de Vannes, s'était engagé vis-à-vis du roi d'Angleterre à servir le parti de Montfort, tout en feignant d'agir pour le compte de Charles-de-Blois. Le roi de France en ayant été instruit, lui fit trancher la tête, son corps fut pendu à Montfaucon, et sa tête apportée à Nantes pour être exposée au bout d'une pique à l'une des portes de la cité. — Une punition semblable annonçait la rupture de la trève, et Charles agit prudemment en devançant ses ennemis. Pendant que la veuve de Clisson rejoignait la comtesse de Montfort avec quatre cents hommes d'armes et son fils encore enfant, ce prince emportait d'assaut la ville de Quimper, où ses soldats furieux massacrèrent quinze cents personnes. Un nouvel incident vint alors compliquer la lutte; le comte de Montfort s'étant échappé de sa prison se sauva en Angleterre et débarqua ensuite en Bretagne avec quelques troupes, mais il fut forcé de lever le siége de Quimper qu'il avait attaqué; resserré lui-même à son tour dans un château, il ne parvint à s'échapper qu'en traversant le camp de ses ennemis. Arrivé à Hennebon, les fatigues et le chagrin le conduisirent au tombeau.

La fortune semblait favoriser Charles-de-Blois; son compétiteur venait de mourir, ses partisans ne possédaient plus que quelques places fortes, lorsque lui-même, à son tour, il éprouva un échec devant la Roche-Derrien et fut fait prisonnier. Cet événement rendit le

courage à Jeanne-de-Penthièvre. Cependant la guerre de Bretagne fut en quelque sorte suspendue pendant plusieurs années : d'une part, le peuple était lassé; de l'autre, la guerre directe que se faisaient les rois de France et d'Angleterre ne leur permettait pas d'envoyer des troupes en Bretagne. Ce fut pendant ces années de demi-repos que fut livré le combat *des Trente* dans la lande de Mi-Voie entre Josselin et Ploërmel, et que le château de Nantes, surpris un Mardi-Gras par un parti d'Anglais, fut repris immédiatement par Guy-de-Rochefort, sans qu'un seul pût s'échapper.

Quelques fondations eurent lieu à Nantes dans les mêmes années. En 1350, Jeanne-la-Petite, épouse de Charles-de-Blois, fonda l'hôpital de Saint-Julien qui était situé en face de la collégiale. L'année suivante, l'évêque Olivier excommunia, par l'un de ses statuts, les sorciers qui étaient, disait-il, en grand nombre à Nantes et dans le diocèse. En 1352, Charles, qui était venu en Bretagne chercher l'argent de sa rançon, érigea en collégiale la chapelle de Saint-Donatien et y établit six chanoines; il y avait alors près de la collégiale de Notre-Dame, une société dite des Ardents; elle se composait de huit mendiants vivant ensemble; quand il en mourait un, les sept autres lui choisissaient un successeur. On doit encore rapporter à l'année 1352, la reconstruction de l'église Saint-Laurent, que Charles-de-Blois fit rétablir, et la nomination de Robert-Paynel au siége de Nantes, que la mort d'Olivier-Saladin avait laissé vacant.

Les petits états gravitent autour des grands royaumes et subissent le contre-coup des événements qui s'y passent : la bataille de Poitiers, si funeste à la France, renouvela la guerre en Bretagne. Le duc de Lancastre vint assiéger Rennes, mais la valeur et l'habileté de Duguesclin parvinrent à conserver cette ville à Charles-de-Blois. Les années suivantes, la guerre civile continua ; en 1360, les rois de France et d'Angleterre obtinrent une trêve après d'inutiles tentatives d'accommodement. Le jeune comte de Montfort en profita pour organiser son parti, Charles-de-Blois pour adresser au ciel de ferventes prières, entendre chaque jour plusieurs messes et fonder l'aumônerie de Toussaint, dont l'église se voit encore aujourd'hui sur les ponts. Après de nouvelles hostilités et une nouvelle trêve connue sous le nom de *Traité des Landes*, la guerre recommença. Les deux compétiteurs se rencontrèrent sous les murs d'Auray; Charles-de-Blois refusa tout

arrangement, livra bataille et perdit la vie (1). Toutes les villes ouvrirent alors leurs portes au vainqueur, et Jeanne-de-Penthièvre se trouva dans la nécessité de renoncer au duché. Le traité de Guerande du 12 avril 1365 lui accorda le comté de Penthièvre et la vicomté de

---

(1) Albert-de-Morlaix, si louangeur pour les seigneurs qui ont accordé des faveurs au clergé, expose longuement dans son livre toutes les vertus de Charles-de-Blois, prince plus dévot que religieux, plus brave qu'intelligent, dont il énumère ensuite pompeusement les riches présents aux diverses églises de Bretagne. Le passage de son livre que nous reproduisons, n'a point pour but de signaler les donations de ce prince comme un exemple à suivre; mais nous avons cru qu'il convenait de ne point omettre une citation propre à nous faire pénétrer dans les croyances, les mœurs et les usages du XIV.e siècle, surtout lorsqu'elle nous fournit encore quelques détails sur les arts consacrés au service du luxe.

« Les églises de Saint-Laurês et des Carmes de Nantes, ayant esté ruinées » par les guerres, il donna du bois en ses forests pour les rebastir. Il fonda » l'aumnosnerie de Toussaints, sur les ponts dudit Nantes, et donna des grands » priuileges au couvent des Frères Prédicateurs de la mesme ville. Il donna » aux mesmes religieux du couvent de Morlaix, diocèse de Treguer, tout » autant de bois qu'il leur en fallut pour rebastir leurs dortoërs, et donna » aux mesmes religieux du couvent de Guengamp, audit diocèse, vn encensoir » d'argent, plusieurs beaux ornements, des châsses et reliques des Saints; fit » refaire les chaires et garnitures du chœur, décora leur église de tableaux et » images de plusieurs Saints de Bretagne, issus du sang des roys, ducs et comtes » anciens dudit pays, et de celle des Saints principaux de l'ordre de Saint-Domi- » nique, au pied desquels il fit apposer la sienne, à genoux auec les armes de » Bretagne. Il fit bastir en l'église des Cordeliers de la mesme ville, vn autel » en l'honneur de Saint-Louys de Marseille (de la famille duquel il auoit l'hon- » neur d'estre exctraict); fit peindre toute l'église, faire le jubé, les chaires » du chœur et le pavé jusqu'au grand autel, leur dôna plusieurs ornements de » soye, de velours et de drap d'or, des chandeliers d'argent, deux croix d'ar- » gent enrichies de pierreries, vn epistolaire et euangelistaire ornez de pierres » précieuses, toutes lesquelles choses luy cousterêt jusqu'à 8,500 florins d'or. » Il fonda l'hospital dudit Guengamp pour l'entretien des pauvres de la ville et » faux-bourgs, et établit certaines foires en icelle, dont les profits et revenus » furent deputez à leur vsage. Il fit réparer les églises de Saint-Michel et » Saint-Léonard, près la mesme ville, et donna à l'église parrochiale de Notre- » Dame de Guengamp, des ornemens d'autel et beaux paremens, et une grâde » croix d'argent pleine de reliques de Saints. Il augmenta les revenus de l'église

Limoges, tandis que Montfort monta sur le trône sous le nom de Jean IV. Le roi de France, loin de s'opposer à son élévation, lui proposa de le reconnaître, s'il voulait lui rendre hommage. Cette politique adroite avait pour but de ne point séparer complétement le nouveau duc des intérêts de la France. Montfort, après avoir consulté le roi d'Angleterre, accepta cette proposition. A son retour à Nantes, il fit publier la paix dans ses états, battre monnaie en son nom et réunir les États-Généraux, qui lui accordèrent un impôt d'un écu par feu et des droits d'entrée dans tous les ports.

L'année suivante, l'amiral Bouchard fit construire le château de Pirmil par ordre du duc. C'était une forteresse destinée à protéger l'entrée des ponts, et à servir, au besoin, de refuge, si la ville venait à se soulever. Comme toutes les fortifications des grandes cités, elle avait un double but; et, si l'on songe qu'à cette époque les Anglais occupaient le Poitou, l'on restera convaincu, surtout après en avoir examiné les ruines, que Jean IV avait plutôt ordonné son érection dans la prévision de quelque soulèvement populaire qui eût pu le conduire à réclamer le secours de ses alliés, que dans la crainte d'une invasion.

» de Notre-Dame de Lamballe, fonda vne chapelle en l'honneur de Sainte-
» Catherine, en la ville de Dinan, et fit de grãdes réparations aux convents
» des Frères Prédicateurs et Mineurs de la mesme ville. Il embellit l'église
» cathédrale de Rennes de diuerses peintures et images ; fit faire deux grandes
» vitres à costé gauche de la croisée, et dõna des chappes de velours rouge,
» semées d'oiseaux d'argent en broderies, d'autres de velours blanc aux armes
» de Bretagne, deux draps d'or pour parer le grand autel aux festes solem-
» nelles, des reliques de plusieurs Saints en vn vase d'argent, lesquelles il
» porta luy mesme nuds pieds l'espace d'vne lieuë, et grande quantité d'autres
» ornemens précieux. Il fonda deux chappelenies en la mesme église en
» l'honneur de Saint-Salomon et Saint-Indicaël, confesseurs, jadis roys de
» Bretagne Armorique; des Saints-Frères Martyrs nantois, Donatian et Ro-
» gatian, et de Saint-Yves, dont il porta des reliques (qui luy auoient esté don-
» nées par l'évesque et le chapitre de Tréguer), depuis le quartier de la ville
» de Rennes appelé la Cité, jusqu'au monastère de Saint-Georges, qui est à
» l'autre extrémité de la ville, allant nuds pieds tout le chemin, et puis sor-
» tant de la porte Saint-Georges, porta de mesme façon vne autre portion de
» mesmes reliques en l'abbaye de Saint-Melaine, et envoya vne autre portion
» au Mont de Saint-Michël, auec des riches présens et offrandes. »

A cette époque, l'on procédait avec une extrême rigueur contre les faux-monoyeurs; ils étaient condamnés *à être bouillis en eau chaude jusqu'à la mort endurée*, et leurs biens étaient confisqués.

En 1369, Jean IV, requis par le roi d'Angleterre de livrer passage à ses troupes qui se rendaient dans le Poitou, s'empressa d'accorder ce service à l'ennemi du roi de France, son suzerain. Cependant, dans la crainte de se brouiller avec ce dernier, il lui envoya un ambassadeur pour s'excuser auprès de lui; mais lorsque Charles vint à connaître la vérité tout entière, il s'exprima vivement sur le compte de Jean IV. Ses paroles, rapportées à la noblesse de Bretagne, l'encouragèrent à témoigner au duc combien elle était mécontente de sa partialité en faveur des Anglais. *Chier syre*, lui dirent en face les seigneurs de Laval et de Rohan, *sitôt que nous pourrons appercevoir que vous ferez partie pour le roi d'Angleterre, nous vous relinguerons et mettrons hors de Bretaigne.* Mais ces menaces ne firent que hâter la conclusion d'un traité entre le roi Edouard et Jean IV. Indignés de cette conduite, les seigneurs Bretons la notifièrent au roi de France et se retirèrent dans leurs châteaux. Duguesclin venait de chasser les Anglais du Poitou, après les avoir battus en Normandie; le roi voulant punir Jean IV, le chargea de pénétrer en Bretagne. Le duc voulut résister, mais la partie n'était pas égale, et il fut bientôt obligé d'entrer en accommodement. Peu fidèle à la foi jurée, Jean IV ratifia de nouveau son ancien traité avec le roi d'Angleterre, et lui livra plusieurs places fortes, au grand déplaisir du peuple. D'accord avec les mécontents qui, chaque jour assassinaient les Anglais, lorsqu'ils avaient le malheur de s'écarter, le roi de France fit entrer une seconde fois son armée en Bretagne. Le duc, abandonné par les Bretons, envoya sa femme à Auray et se retira en Angleterre; cependant, Brest, Auray, Derval et Nantes, lui gardèrent la foi promise, et les Nantais, en ouvrant leurs portes à Bertrand Duguesclin, stipulèrent que si le duc donnait satisfaction au roi de France, ils continueraient à lui obéir, sans que le roi pût les molester en aucune façon pour ce motif; ils exigèrent aussi que les revenus du comté n'entreraient pas dans les coffres du roi et resteraient en dépôt dans leurs mains. Le connétable, homme loyal, accepta ces conditions, et fit son entrée dans la ville, dont il donna le gouvernement à Amauri-de-Clisson, cousin d'Olivier.

Ces conditions ne plurent point au roi, qui fit sonder Clisson

dans le but de s'emparer de Nantes. Le gouverneur allait livrer la ville aux Français, lorsque les représentations des habitants lui firent abandonner son dessein; mais le roi de France désirait trop le duché de Bretagne pour ne pas tenter de nouveau de s'en emparer. Un arrêt du parlement condamna le duc et confisqua la province au profit du roi; la comtesse de Penthièvre protesta; mais le roi de France fit marcher une armée pour mettre à exécution l'arrêt du parlement de Paris. Aussitôt, la nationalité Bretonne blessée dans son orgueil, se réveille plus puissante que jamais, et la noblesse rappelle d'Angleterre le duc qu'elle avait chassé; celui-ci s'empresse d'arriver avec une armée anglaise et se présente devant la ville de Nantes, qui remplit, dans cette circonstance, un rôle remarquable; d'un côté, elle tenait pour le duc contre le roi de France; de l'autre, elle soutenait un siége contre l'armée anglaise. Fidèle au duc, elle exprimait sa haine pour les Anglais, en leur refusant ses portes. Un second siége, tenté par le duc lui-même, n'ébranla point sa résolution; aussi ce prince jugea-t-il convenable d'entrer en accommodement avec le nouveau roi de France, et d'accepter les conditions que ses sujets lui imposaient. Il y eut même à cette occasion un traité que signèrent les nobles, les ecclésiastiques et les bourgeois, ce qui prouve que ces derniers jouissaient de certains droits politiques, soit en vertu de titres authentiques, soit par suite de coutumes ayant force de loi; nous devons conclure aussi de ce fait, que sans avoir de municipalité, les bourgeois formaient en quelque sorte une personne collective, ayant pouvoir de se faire représenter par quelqu'un de son choix.

En 1383, Jean II, dit de Montrelais, fut appelé de Vannes au siège de Nantes; son entrée solennelle eut lieu au mois d'avril. Le duc qui se trouvait alors dans sa capitale et qui, en sa qualité de baron de Raiz, devait aider à porter l'évêque dans son fauteuil depuis l'hôpital de Notre-Dame, remplit lui-même les fonctions que sa charge lui imposait; mais il dîna ensuite avec l'évêque, et enleva tout le linge de sa table: c'était son droit comme baron de Raiz; il eut aussi le cheval de l'évêque par représentation du baron de Châteaubriant, dont la terre en rachat se trouvait à sa disposition. L'acte de cette entrée ne nous apprend point quels étaient les droits du premier et du troisième baron, les sires de Pontchâteau et d'Ancenis; on croit, du reste, ajoute Travers, que cette dispendieuse cérémonie

ne coûtait rien à l'évêque. Une taxe sur les hommes et sur le clergé, *en raison de son joyeux avènement*, le remboursait amplement de ses frais et même du prix de ses bulles, quand il les prenait à Rome.

Les titres des Penthièvre et quelques autres documents, nous apprennent quels étaient, à cette époque, les prix de divers articles. Nous les donnons ici, et nous établissons en regard leurs prix en monnaie actuelle, ainsi que les prix actuels de ces mêmes substances.

	Ancienne valeur.		Valeur correspondante.			Valeur actuelle.	
Cuivre, la livre. . .	3 sous	4 deniers	7 fr.	23	—	2 fr.	»
Beurre, *id.*	»	6	1	07	—	1	»
Huile d'olive, *id.* .	1	6	3	21	—	1	40
Chandelle, *id.* . . .	1	»	2	14	—	0	80
Pipe de vin d'Anjou.	100 à 120	»	214 à 257				
Froment, le setier.	14	»	30	»	—	30	»
Seigle, *id.* . . .	10	»	21	04	—	17	»
Avoine, *id.* . . .	4 à 6	»	8	56	—	12	»

Le duc Jean IV ayant perdu sa seconde femme en 1384, épousa, deux années après, Jeanne-de-Navarre : son mariage fut célébré à Saillé, près de Guerande; la dépense de cette cérémonie monta à 3396 livres.

Il y avait, à cette époque, peine d'excommunication et amende d'une demi-livre de cire, contre tout chef de famille qui négligeait d'envoyer les dimanches et fêtes, à la messe principale, une personne de sa maison. Les mariages ne se célébraient point dans les chapelles, mais à la paroisse et après le soleil levé; les femmes ne pouvaient non plus se faire relever de conches qu'à l'église paroissiale; on ne disait point de messe le dimanche avant la grande: nul étranger n'y était admis, à moins qu'il ne fût voyageur. Il était défendu aux curés, sous peine d'une amende de 40 livres, de s'absenter plus d'un jour de leurs paroisses; les mêmes ordonnances défendaient aux clercs mariés ou non mariés, d'adopter les parures laïques, le port-d'armes offensives et les emplois séculiers, d'aller seuls dans les rues après le couvre-feu (*igni-tegium*) sonné à la cathédrale.

Des démêlés survenus entre Jean IV et le connétable de Clisson, firent mander le duc de Bretagne à la cour de France; il y parut

deux fois; la première, accompagné de 1200 gentilshommes et de six grands bateaux armés en guerre; la seconde, avec une suite de 1500 personnes et cinq galères; tout cet appareil ne fut pas sans influence sur la cour de France. Faible seigneur, il eût subi la flétrissure que méritait son crime; car il avait tenté de faire assassiner le connétable; riche et puissant, il gagna sa cause, et ne revint à Nantes qu'après avoir conclu le mariage de son fils, héritier du duché de Bretagne, avec la fille aînée du roi de France.

En 1395, le duc autorisa la ville de Nantes à établir un ou deux procureurs pour vaquer aux affaires communes de la ville. Si l'on songe combien les gouvernants se sont toujours montrés peu disposés à accorder de nouveaux priviléges au peuple, l'on reste convaincu que Jean-de-Montfort ne fit que régulariser, par une ordonnance, une liberté qui existait déjà depuis long-temps, comme les faits que nous avons cités plus haut semblent le prouver.

Jean IV mourut en 1399 presque subitement, et fut enterré le lendemain de son décès dans le chœur de la cathédrale; un prêtre du diocèse et le prieur de Josselin furent soupçonnés de l'avoir empoisonné: on les mit en prison; le prêtre y mourut, et le prieur fut élargi faute de preuves, à la prière de quelques familles puissantes qui avaient peut-être à redouter ses révélations.

Au XIII.e siècle, les ducs de Bretagne avaient enlevé à leurs grands vassaux le bail des nobles, dans le but évident d'affaiblir leur puissance; au XIV.e, ils s'emparèrent du droit de garder les villes pendant l'année du rachat, et tentèrent, par tous les moyens en leur pouvoir, de ramener l'oligarchie du pays à une simple monarchie féodale; mais les grands vassaux résistèrent et soutinrent fortement Clisson dans sa révolte contre le duc, ce qui prouve qu'il représentait un principe. La France, aussi elle, intervint dans cette lutte, moins par affection pour Clisson que dans le but de diminuer le pouvoir, et, par suite, l'indépendance du chef de la nation bretonne.

Les guerres continuelles qui désolèrent le duché ne permirent pas au XIV.e siècle un aussi grand nombre de fondations pieuses que dans les précédents. La plupart de celles qui eurent lieu se firent au comté Nantais sous l'influence des idées qui dominaient Charles-de-Blois; parmi les autres, nous ne pouvons guère citer que le prieuré de Saint-Georges, les trinitaires de Rieux, la trinité de Sarzeau, l'hôpital de Landerneau.

Les documents nous manquent pour parler de l'état des arts au XIV.e siècle. La Bretagne possède, il est vrai, à Ploermel, les tombeaux de Jean II et Jean III qui appartiennent à cette époque, et dont la sculpture a du mérite; mais notre ville n'a rien de ce temps qui soit digne de fixer l'attention.

La gravure qui représente l'entrée à Nantes de Montfort, nous donne quelques costumes du XIV.e siècle; d'autres dessins, conservés par Montfaucon, nous prouvent qu'au commencement du siècle, l'on portait fréquemment en Bretagne des habits armoriés. Une figure en pied, du même auteur, dont il n'indique pas l'origine, représente Charles-de-Blois couvert de ses armes, tenant un livre dans la main gauche, probablement un livre de messe, et une épée dans la droite; sa tête est découverte, sa figure a de la barbe, contre l'usage du temps; il a sur sa cuirasse des hermines comme duc de Bretagne; son habit militaire tel qu'il le porte, avec des brassards, des cuissards, des grèves et des genouillères, pourrait avoir commencé a être en usage du temps du roi Jean et de Charles V.

L'industrie agricole était, au XIV.e siècle, la seule qui occupât la masse des Bretons; Nantes seulement, parmi tous les ports du duché, faisait un commerce un peu considérable, qui consistait en blés, vins, vinaigres, sels et lamproies. Les relations de la place étaient intérieures et extérieures: par la Loire, notre port approvisionnait tout le littoral de son fleuve, tandis que ses marins entretenaient des rapports suivis avec Bordeaux, la Rochelle, l'Espagne, l'Angleterre et les peuples du Nord. Parmi les navires qui remontaient alors jusqu'à Nantes, on ne voyait pas encore de trois-mâts, ni même de vaisseaux dont le gréement fût compliqué; mais beaucoup de barques ayant une cabane à chaque extrémité, beaucoup de barques pontées de forme simple, et des navires d'un plus fort tonnage destinés à ce que nous appelons aujourd'hui le grand cabotage. Ceux-ci avaient-ils pour toute voilure un tapecul, un taillevent surmonté d'une voile de hunier, une misaine et un phoque, ou même une simple voile latine; c'est ce que nous n'oserons pas décider. Du reste, chez nous, comme dans les autres villes commerçantes, l'usage avait consacré la coutume de rendre les étrangers solidaires des dettes de leurs compatriotes, et le droit de représailles pour les pirateries; mais rien ne rappelle l'audace et le génie aventureux des marins nantais.

L'introduction de la boussole, de la poudre à canon, du papier de chiffons, découvertes anciennes que le XIV.e siècle s'appropria, dut nécessairement modifier beaucoup les habitudes du temps et produire un ébranlement social. L'emploi populaire de la boussole entraînait, comme conséquence nécessaire, de grands progrès dans la navigation, et, par suite, dans le commerce avec les nations étrangères.

L'usage de la poudre à canon, si maudite des hommes-d'armes, eût pour effet de détruire peu à peu la chevalerie attaquée déjà dans ses tournois par l'archevêque de Tours. Adieu donc, noble école d'honneur et de discipline morale! Adieu, source trop vantée de courtoisie et d'humanité! La tactique militaire va changer, le courage individuel va perdre de son prix, la force physique ne sera plus qu'un faible élément de succès, la guerre va devenir plus savante et se lier davantage aux progrès de l'esprit humain, les armées deviendront aussi plus coûteuse, et la richesse, fruit du travail et de l'économie laborieuse, assurera de jour en jour une plus grande prépondérance aux pays civilisés. Le papier de chiffons, de son côté, cette importante découverte à laquelle on n'a pas pris garde, va bientôt multiplier les livres et donner naissance à l'imprimerie; mais comment dire l'introduction, dans notre cité, de la poudre et surtout de la boussole et du papier? Aussi peu intelligents sous ce rapport que les autres princes, nos ducs n'ont pas consacré la mémoire de ce bienfait, quoiqu'ils aient tenu registre de tous leurs actes, si peu importants qu'ils fussent. Cependant la puissance sacerdotale, loin d'être brisée, n'est pas même affaiblie; l'humanité a beau protester par les ravages des pastoureaux et par la jacquerie contre les misères du peuple, il faut encore qu'elle emprunte les habits de l'époque et se fasse dévote pour arriver à l'affranchissement des classes laborieuses. Aussi, chaque jour, elle exprime son amour pour l'étude et sa sympathie pour les souffrances, par des fondations de monastères, d'aumôneries, d'institutions pieuses, en même temps qu'elle emploie le pouvoir de la prédication et de la confession à moraliser les diverses classes de la société. Mais cette civilisation encore faible, dont nous allons suivre les premiers pas, va succomber, en quelque sorte, à chaque instant, sous les fautes du passé. La guerre ayant été la seule pensée des siècles précédents, les chefs n'avaient eu aucune prévision d'avenir. Maintenant, qu'une plus grande stabilité va donner du développement au commerce et à l'industrie, la popu-

lation, qui ne sera plus émondée aussi fréquemment par le fer, sera excitée à pulluler, à se presser dans des villes aux rues sales, tortueuses, privées d'air ainsi que de lumière; de là, des causes nombreuses d'insalubrité, jointes à un excès de la production en hommes sur la production alimentaire; de là, des famines et des maladies pestilentielles qui se succèderont, mais en décroissant. Chaque jour aussi nous verrons le Tiers-Etat gagner du terrain et marcher de conquête en conquête à l'affranchissement de la bourgeoisie qui, elle-même, à son tour, devenue classe privilégiée, oubliera peut-être, comme le clergé du moyen-âge, la coopération du peuple à sa puissance, pour constituer une noblesse d'écus plus fière encore que la noblesse d'aïeux, et préparer, soit pacifiquement par son intelligence, soit révolutionnairement par ses fautes, l'entier affranchissement du peuple et l'association des travailleurs.

QUINZIÈME SIÈCLE.

Après la mort de Jean IV, la duchesse de Bretagne s'empressa de faire un traité avec Jean, comte de Penthièvre, fils de Charles-de-Blois, et Olivier-de-Clisson, connétable de France, dans le but d'éviter les troubles que la minorité de son fils eût pu faire naître. — L'année suivante, elle fit couronner, à Rennes, le jeune prince. C'était en 1401, année tristement célèbre dans nos annales; car elle rappelle le souvenir d'une épidémie qui commença en avril pour ne finir qu'à la Toussaint, et d'un coup de vent qui, le 3 juillet, peu après le lever du soleil, démantela les murs de ville, renversa les grosses charpentes qui les fortifiaient, plusieurs gros arbres du cimetière de Saint-Pierre, et la plupart des cheminées.

En 1402, la duchesse épousa, par procureur, le roi d'Angleterre, et confia la tutelle de son fils à Philippe-de-Bourgogne, au grand déplaisir des barons. Avant de partir pour l'Angleterre, elle accorda aux bourgeois de Nantes le privilége de percevoir, pendant toute sa vie, deux sous par muid de sel, de blé et d'autres marchandises passant sous les ponts, et les autres impôts destinés à leur réparation, tels que le produit de la pêche du dimanche.

La Bretagne, et principalement le comté de Nantes, furent affligés, en 1404, d'une grande mortalité; mais, au dire de l'abbé Le Baud, « le jour de la translation de Saint-Martin, qui est le quart » du jour du mois de juillet, s'assembla le clergé de Nantes qui fit » une procession moult solemnelle et dévote; car clercs et laïcs » étaient tous nuds-pieds et confés, et portaient les reliques des » Saints par toutes les églises de la cité, après laquelle procession » cessa le mal sur terre et au pays. »

La duchesse, en montant sur le trône d'Angleterre, n'avait pas oublié ce qu'elle devait à son ancien époux; aussi vit-on arriver à Nantes, en 1405, des ouvriers anglais qui venaient y construire le tombeau de Jean IV, surnommé le Conquérant, dont ils apportaient avec eux toutes les pièces. Ce tombeau, ouvert depuis en 1733, et détruit entièrement en 1793, était en albâtre, ainsi qu'un grand nombre des sculptures de cette époque; pendant long-temps il servit de support aux livres de chœurs; leurs couvercles de bois, armés de fermoirs de cuivre à gros clous, usèrent la statue et surtout la figure du duc, dont il ne restait plus que la moustache en 1707. — Cependant l'on doit vivement regretter la suppression entière de ce monument.

Ce fut encore en 1405 que Jeanne-de-France, épouse du duc, fit son entrée solennelle à Nantes; un incendie signala l'arrivée de cette princesse.

Un autre incendie, qui eut lieu quelques mois après, détruisit une partie du toit de la cathédrale. « L'on cuida, dit Le Baud, que » l'église de Saint-Pierre fut arse et le feu print à la poumette du » clochier, et fût le jour de Saint-Clair, et furent plusieurs à la » poumette et un couvreur alla le premier et fut brûlé, sçavoir est » Jean Lucas. » Ce fut aussi dans cette même année que l'évêque Henry-le-Barbu fit hommage au duc du temporel de l'évêché, après avoir pris conseil du chapitre.

Le synode de 1405, assemblée que l'on appelait alors le Senne, publia ses statuts en langue vulgaire. L'un d'eux déclarait sa juridiction supérieure à celle de l'évêque qui ne protesta point, ce qui prouve que c'était à bon droit; un autre défendait, sous peine de cent sous d'amende et d'excommunication, de jouer et de danser dans les églises et les cimetières.

En 1406, nouveau synode qui prescrit aux curés de tenir des

registres de baptêmes, et de les soumettre à la visite de l'évêque ou de ses commissaires. Cette importante amélioration fut-elle exécutée? Nous ne pouvons l'affirmer, les registres de cette époque n'existant plus. Ce fut cette même année que le duc établit à Guerande les Frères prêcheurs, moyennant une indemnité de 4000 livres au chapitre du lieu.

Depuis long-temps les ducs de Bretagne reconnaissaient que la ville de Nantes avait une très-grande influence sur le comté Nantais et le reste du duché; aussi regardaient-ils comme avantageux à leurs intérêts de se faire aimer de ses habitants. Ce fut dans cette opinion que Jean V concéda, en 1407, aux bourgeois de Nantes, une exemption de fouages pour tous ceux qui habitaient l'enceinte des murs, privilége que ses successeurs étendirent aux habitants des faubourgs; un jaugeur juré, afin que les pièces de vin eussent toutes la même contenance, et une foire franche de 15 jours. — Les bannies d'appropriement se faisaient alors aux Changes, et la chapelle du château était consacrée aux grandes cérémonies religieuses qui concernaient le duc ou ses parents.

Jamais époque ne fut plus féconde en améliorations et en créations de toute espèce que celle qui nous occupe; aussi aurons-nous à enregistrer, à côté des événements survenus dans notre ville, de nombreuses innovations, consécration des libertés acquises, ou germe des franchises qui naîtront dans les siècles suivants.

En 1410, Gilles-de-Biest reçut ordre de choisir, parmi les habitants, un nombre suffisant d'hommes pour garder les portes de la ville et de les salarier convenablement. Ce fait remarquable est la première trace que nous trouvions dans l'*Histoire de Bretagne* de l'organisation d'une sorte de garde bourgeoise. La même année, un des évêques les plus respectables que notre ville ait possédés, Henry-le-Barbu, défendit, lors des neuvaines, de passer la nuit dans les églises. Il était difficile de tolérer plus long-temps une habitude qui permettait à des personnes de différent sexe de passer ensemble neuf nuits au sein d'une obscurité presque complète, sous le pieux prétexte de solliciter la divinité par de ferventes prières. La sage mesure du prélat coupa court aux actes de libertinage qui se commettaient sous le manteau de la religion dans les lieux consacrés au culte.

Le couvent des Jacobins, alors assez récent, fut brûlé vers cette époque.

» Le dixième iour d'auril, sur les dix heures du soir, le feu prit au conuent des frères prédicateurs de Nantes, de telle vehemence, qu'en moins de quatre heures, l'église, la sacristie, les dortoirs, et la plupart des édifices furent réduits en cendre, auec perte des ornements de la sacristie, et ustensiles, tant de l'église que du conuent; entr'autres pertes la tombe de cuiure où gisoit feu R. P. en Dieu frère Simon de Langres, jadis général de l'ordre, et éuesque de Nantes, fut fonduë. Le duc Iean fit réparer les murs de l'église, et l'emboisement, lambris et vitraux; Messieurs de la ville firent rebastir les dortoirs, et les chaires et garnitures du chœur; et les seigneurs de la maison du duc firent faire le clocher et donnèrent les cloches; de sorte que l'an mil quatre cens treize, le dix-neufième iour d'octobre, ce prélat dédia l'église en grande solennité. » (Albert-de-Morlaix.)

En 1411, Jean V, qui avait vu par lui-même en France combien il importait aux princes de s'attacher le peuple, s'ils voulaient résister à l'oligarchie des grands vassaux, confirma, par lettres-patentes du 21 février, le privilége accordé par son père aux bourgeois, de nommer un ou deux procureurs chargés de veiller aux affaires communes, avec droit de police sur le pain; il les autorisa aussi à faire établir sur le Port-Maillard une horloge publique destinée à la ville et au château. C'est la première dont il soit question dans nos annales.

En 1412, Gilles-de-Bretagne, frère du duc, fut enterré au chœur de la cathédrale, dans le tombeau de Jean IV. Ce fut cette année que les paroissiens de Sainte-Croix obtinrent du duc, moyennant quelques sous de rente, un terrain touchant à leur église, dont ils ont fait un cimetière qui existait encore dans le siècle dernier. D'après Travers, il y avait alors au prieuré de la Madeleine un collége de chanoines réguliers dont le chantre dirigeait une école de musique, et le scolastique une école de grammaire pour la jeunesse. Le même auteur rapporte qu'il existait à Nantes, à cette époque, sept hôpitaux: celui de N.-D., hors des murs; celui de Saint-Lazarre, sur les Hauts-Pavés; celui de Toussaint, sur les Ponts; celui de N.-D.-de-Pitié, rue du Port-Maillard; celui de Saint-Julien, près la collégiale; celui de Saint-Jean, près les Cordéliers; enfin celui de Sainte-Catherine, au-delà de l'Erdre. Ceux de Saint-Jean et de Sainte-Catherine ont formé, jusqu'en 89, une commanderie de Malte; celui de Saint-Julien s'est éteint, et notre Hôtel-Dieu actuel a absorbé les autres.

Nous remarquerons qu'à cette époque de paix et de prospérité, le denier 20 était le taux légal de l'intérêt, et que les particuliers ne pouvaient cependant placer leur argent qu'au denier 12.

L'on fait remonter à 1412 la fondation de la Psallette instituée dans le principe pour deux maitres et six enfants de chœur. Une grande mortalité signala cette année ; la suivante nous rappelle un débordement de la Loire, dans lequel le fleuve s'éleva de 24 pieds au-dessus des basses eaux : Vertais, Richebourg, la Fosse, et tous les lieux bas de l'ancienne ville furent inondés, ce qui occasionna un grand nombre d'accidents ; mais le duc semblait avoir à cœur de faire oublier à la ville les désastres que trois mois de pluie lui avaient causés ; ses lettres-patentes du 18 mai confirmèrent aux habitants le privilége de vendre seuls à Nantes, le vin et les étoffes ; il défendit aux tanneurs et aux corroyeurs de vendre du vin en détail, et fit tous ses efforts pour fonder une Université. Nos annales donnent aussi la même date à l'institution de la confrérie de Sainte-Véronique, dans laquelle entrèrent le duc et les plus grands seigneurs de la cour.

Le clocher de la Cathédrale, dont nous avons déjà parlé, fut brûlé en 1415. La collection du chapitre raconte ainsi ce fait : « Le » jour de Notre-Dame ardit la pointe du clochier de Saint-Pierre de » Nantes et fust entre menuy et une heure et fust cette année abattu » tout le clochier et fust commencé à faire de pierre l'an ensuyvant et » assit la première pierre Henry-le-Barbu, évesque de Nantes et le » sire de Quellenet. O grand solempnité le vingt-neufième du jour » du mois de juillet l'an MCCCCXV. »

Saint-Vincent Férier, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, dont la ville de Vannes honore la mémoire, fit une mission en Bretagne, en 1416, à la sollicitation du duc Jean ; il était à Nantes pendant le carême, et prêcha dans le cimetière de Saint-Nicolas. *Le ci-devant couvent des Couëts* se glorifiait, dit Guymar, de posséder sa calotte, sa ceinture et quelques lettres écrites de sa main. Une décision de Henry-le-Barbu de la même année, défendait les chelevallis (charivaris) sous peine d'excommunication et de 10 livres d'amende. Ce digne prélat mourut l'année suivante, et fut enterré à la Cathédrale, dans la chapelle de Saint-Pierre, appelée depuis chapelle de Saint-Félix ; il eut pour successeur Jean III de Châteaugiron.

En 1420, le comte de Penthièvre s'empara de la personne de Jean V, dans le but de s'approprier plus tard le duché. Mais le sort des armes lui ayant été contraire, il fut obligé de relâcher le duc, auquel lui et les siens avaient fait souffrir mille tourments pendant sa captivité. Il n'entre pas dans le plan de cet ouvrage de raconter cet épisode si dramatique de l'histoire bretonne ; mais nous devons faire observer que le comte de Penthièvre était le plus puissant des vassaux du duc, qu'il était soutenu secrètement dans ses prétentions par le dauphin de France, et que les bourgeois de Nantes contribuèrent puissamment par leur fidélité à conserver la couronne à leur prince. Moins oublieux que tant d'autres, Jean V n'eut rien de plus pressé, au sortir de sa prison, que de témoigner sa reconnaissance à ceux qui l'avaient servi, et les Nantais reçurent bientôt un témoignage non équivoque de sa gratitude. Par ses lettres du 19 septembre, il leur accorda « que » les bourgeois et habitants de Nantes, ou quoique le soit la maire » et plus saine partie puisse eslire toutes les fois qu'il leur plaira, » dix ou douze de notables bourgeois et suffisans de ladite ville, les- » quels, ainsi eslus en public et sans contradiction, ayant puissance » de ordonner et establir procureurs un ou plusieurs pour eux et pour » tous autres bourgeois et habitants de ladite ville et leur donner telle » puissance et autorité pour la poursuite et deffense des causes et af- » faires du commun de ladite ville comme ils voiront l'avoir à faire. » — Le duc prorogea aussi à la même époque, en faveur des Nantais, le droit de prélever la dîme sur les vins qui seraient détaillés dans leur ville sur la représentation qui lui fut faite que ceux prélevés jusqu'alors n'avaient pu suffire à payer la démolition de Chantoceau et la construction de la tour du Port-Communeau.

Jean V mit la même exactitude à s'acquitter des vœux qu'il avait faits en prison. Dans sa frayeur, il avait promis de donner son pesant d'or à Notre-Dame-des-Carmes de Nantes; s'étant placé tout armé dans une balance, il fit charger l'autre, et cette promesse, qui caractérise le siècle où il vivait, lui coûta 380 marcs 7 onces d'or, il envoya le même poids d'argent à Saint-Yves de Tréguier, et des dons considérables en argent et en cire à Saint-Pierre de Vannes, à Notre-Dame-de-Bazon, à Saint-Jean d'Angely; il avait encore fait d'autres promesses, comme de ne plus lever de tailles de fouages et de subsides sur son peuple, et d'aller à la Terre-Sainte; mais le Pape l'en releva. Peu importait au Saint-Père que les Bretons fus-

sent ou non taillés par leur chef; quant au voyage de la Terre-Sainte, il le commua en une aumône de 10,000 écus dont 5,000 devaient lui être envoyés à Rome. — Guymar fait remarquer que le plus coûteux des vœux du duc devait profiter aux Carmes, et que ce prince avait pour confesseur un moine de cet ordre nommé Violet. — L'or fourni en cette circonstance par Jean V servit à payer une image en or de Notre-Dame, vis-à-vis de laquelle il était représenté à genoux et de grandeur naturelle. De l'autre côté, l'on mit un bas-relief d'argent représentant le château de Chantoceau, où ce prince avait été détenu. Ce monument fut placé sur l'autel de l'Eglise des Carmes. Il y demeura jusqu'au règne de François I.er qui s'en empara pour faire battre monnaie et dédommagea les religieux par des rentes.

« Pendant la captivité du duc, l'empereur Sigismond Auguste croyant que ceux de Pontievre le feroient mourir, enuoya vne ambassade vers la duchesse, à Nantes, pour la rechercher de mariage, et luy enuoya vn riche drap d'or en present : La duchesse reçeut le présent, mais renuoya froidement les ambassadeurs : le duc estant arriué à Nantes, elle luy conta ce qui s'estoit passé, et luy montra ce drap d'or ; le duc prisa beaucoup la pièce; mais, indigné contre l'empereur, qui, au lieu d'offrir ayde à sa femme pour le délivrer, la recherchoit de mariage luy encore viuant, il voulut faire brûler ce drap d'or; mais frère Iean le Danteuc, son confesseur, se trouua là, lequel remontra à son altesse la pauureté du conuent de son ordre des Frères-Prescheurs, dont les ornements furent brûlez en l'incendie de 1410. De sorte que le duc luy donna ce drap d'or, dont furent faits les premiers et plus riches ornements qui s'y voyent encore, armoyez des pleines armes de Bretagne supportez d'anges. (*Albert-de-Morlaix.*) »

Les Penthièvre n'ayant pas rempli les conditions de leur capitulation de Chantoceau, Jean V, à la suite d'un arrêt, s'empara de leurs biens. Le chapitre, qui manquait alors d'argent, lui en réclama 350 marcs prêtés à Charles-de-Blois qu'il destinait à la réédification du clocher de la cathédrale. Le duc, persuadé que celui qui hérite des propriétés doit payer les dettes des anciens propriétaires, se fit un devoir d'acquiescer à leur demande.

L'année suivante (1422), ce prince postula pour être reçu dans la confrérie de Toussaint, fondée sur les Ponts par Charles-de-Blois,

pour payer sa bienvenue, il accorda à l'hospice de ce lieu le droit d'établir sur la Loire un moulin à eau sous le pont le plus voisin. —

L'on évaluait alors à 6 livres 10 sous le tonneau de froment ou 13 sous le setier (1) valeur moyenne; le marc d'argent était à 8 livres 15 sous, d'où il résulte que l'argent valait environ 8 fois plus qu'il ne vaut aujourd'hui. Les messes basses, appelées messes à compter, se payaient 2 sous 6 deniers.

L'établissement d'une garde bourgeoise à Nantes entraînait l'armement des communes, qui eut lieu en 1425. Ces deux faits correspondent à l'affranchissement définitif des bourgeois dans les villes et des paysans dans les campagnes. Comment comprendre, en effet, que la servitude puisse exister long-temps, lorsque ceux qu'elle opprime ont en main les moyens de s'y soustraire? Nous remarquerons, en passant, que le duc, en fournissant des armes au peuple, attaquait très-habilement, peut-être cependant à son insu, le pouvoir de ses grands vassaux. *Les tourbes*, habitués à souffrir du joug féodal qui les serrait de près, devaient nécessairement bénir et regarder comme l'instrument de la providence un prince qui leur accordait quelques franchises. — La ville de Nantes, qui n'était pas soumise au fouage, accorda en 1427 à son duc, pour la rançon de son neveu prisonnier en Angleterre, une somme plus considérable que celle qui eût été fournie par l'impôt. Mais il y eut échange de service; car, l'année suivante, Jean V fit réprimer par une compagnie d'archers et de gens d'armes les Craonais dont les rapines entravaient le commerce de la Loire. Nous voyons aussi, par une ordonnance de la même date, qu'il défendit aux marchands forains dont la concurrence ruinait les Nantais, de vendre en ville les autres jours que le samedi. Cette mesure pourrait être blâmée aujourd'hui; mais alors elle était sage et prudente. Le prince ne s'en tint point là : désireux du bien-être de ses sujets, il conclut l'année suivante avec Alphonse, roi de Castille, un traité de commerce destiné à sanctionner et à régulariser les relations qui existaient entre Nantes et Bilbao. Telle est la première origine de cette alliance commerciale connue sous le nom de *contractation*, qui a été long-temps l'une des sources de prospérité de notre port. Il est digne de remarque que, par le traité

---

(1) Preuves de l'*Histoire de Bretagne*, page 987.

de Jean V, l'évêque fut investi du pouvoir consulaire vis-à-vis des Espagnols établis à Nantes.

C'était depuis long-temps la coutume de promener, nus par les rues et de porter ensuite sur l'autel de la cathédrale où on les aspergeait d'eau bénite, ceux que l'on trouvait au lit le lendemain de Pâques, et de mettre à l'amende ceux que l'on y trouvait le 1.er mai. Cet usage fut aboli en 1431 par le concile provincial, qui se tint à Nantes sous la présidence de Philippe-de-Coetquis, archevêque de Tours. La fête des fous, cérémonie scandaleuse vraiment digne de son nom, fut supprimée à la même époque, ainsi que le droit que les archiprêtres s'étaient arrogés depuis long-temps sur le lit des curés décédés. *Cependant l'année suivante, les gentilshommes de monseigneur le duc le prinrent au lit et le rançonnérent, et quelques années plus tard son fils éprouva le même sort dont il ne s'en tira qu'en leur baillant quatre cents écus.* Les coutumes du Carnaval succédèrent à ces habitudes comme pour montrer que les hommes sont de grands enfants, et que, de temps à autre, il leur faut quelque folie pour les distraire.

Toutes les réformes sont solidaires entre elles. Les questions politiques et les questions religieuses sont intimement liées; aussi l'année 1431, signalée au souvenir des Nantais par un concile remarquable, le fut-elle encore par les plaids généraux qui se tinrent, pour la première fois, dans leur ville. Le sénéchal Pierre-de-L'Hôpital, qui les présidait, fit consigner sur un registre tous les priviléges accordés aux Nantais par les ducs. Du temps de Guymar, il en existait à la ville une copie sur vélin ; mais elle a disparu depuis.

Le duc, en 1434, jeta les fondements d'une nouvelle cathédrale beaucoup plus spacieuse que l'ancienne. La première pierre du portail fut posée le 14 avril, comme nous l'apprend cette inscription placée sur la grande porte :

L'an mil quatre cent trente-quatre
A mi avril sans moult rabattre,
Au portel de cette église
Fut la première pierre mise.

C'est ainsi que Jean V, prince très-peu brave et doué d'une médiocre intelligence, faisait marcher de front tout ce qui pouvait améliorer le sort moral, physique et intellectuel de ses sujets, tant il est vrai que la bienveillance et les autres qualités du cœur sont bien

préférables, dans ceux qui gouvernent, aux qualités de l'esprit, surtout quand celles-ci ne sont pas associées à des instincts purs et généreux.

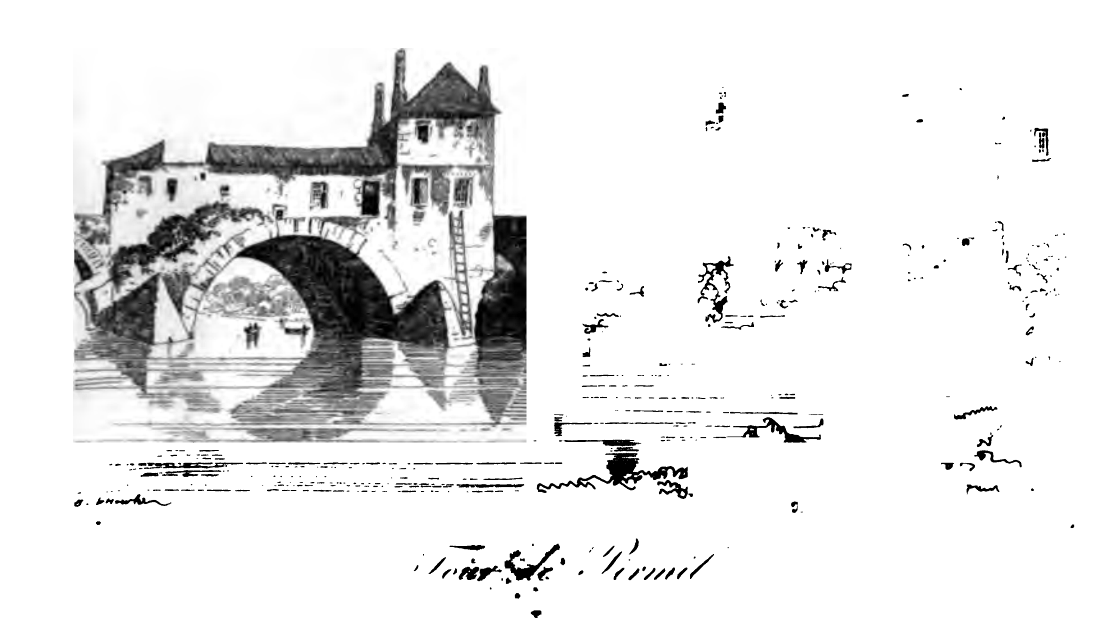
Le pontife accorda des indulgences à ceux qui contribueraient à la construction de la cathédrale, dont le duc poussait les travaux avec activité. L'année suivante, la ville fit commencer, au bas de la place du Bouffay, une maison où se tinrent d'abord ses réunions, et qui fut ensuite transformée en arsenal sous le nom de Maison des Engins; elle existe encore aujourd'hui, et se trouve vis-à-vis le château du Bouffay; le numéro 2 qu'elle porte peut servir à la faire reconnaître, les croix de pierre qui divisaient les fenêtres, et les cariatides qui ornaient sa façade ayant disparu, les premières, dans le siècle dernier; les secondes, depuis 1830. — La fondation de Saint-Yves, dans la rue des Halles, et le procès du fameux Gilles-de-Retz, signalèrent les dernières années du règne de Jean V, qui mourut en 1442, au manoir de la Touche, devenu depuis la maison des Irlandais (rue Penthièvre), où il s'était fait transporter pour changer d'air.

Gilles-de-Retz appartenait à la plus illustre noblesse de France et de Bretagne: « était extrait (disent nos chroniques dont notre récit » ne saurait remplacer le tour naïf) de grandes et anciennes maisons. » comme de Laval, de Roucy, de Montmorency, de Rays et de » Craon; *item* était seigneur de plusieurs nobles seigneuries et de » grande valeur; *item* fut marié à dame Catherine de Thouars, » dame de *Pouzeauges*, *Tiffauges*, *Chambenais*, *Confolens*, *Château-* » *Morand*, *Savenay*, *Lombert*, *Grez-sur-Maine* et plusieurs belles » terres valant VI à VII mille livres de rentes (environ 300 mille » francs, valeur actuelle); *item* tant à cause de plusieurs successions » que dudit mariage échurent audit Gilles plusieurs biens meubles » valantz bien cent mille escus d'or. Ainsi, outre les dits biens » meubles, il tenait en grosses baronies 30 mille livres de vray » domaine; *item* à cause de son office de mareschal de France, » avait de grands gages et pensions du roy, avec plusieurs dons » gratuits; ainsi avait à despenser, par chacun an, 40 ou 50 mille » livres ou plus. Ledit Monsieur Gilles, après le décès de son père, » print l'administration de son bien et en usa à son plaisir, leva un » état trop plus grand que cetuy n'appartenait, comme de 200 » hommes à cheval, et tenait une chapelle de chantres en sa maison, » quelque part qu'il allast, en laquelle il avait de 25 à 30 personnes,

» tant enfants, chapellains, jeunes clercs que autres; les menait
» avec luy quand il allait par le pays, tellement qu'il tenait en sa
» maison, à cause de ladite chapelle, plus de 50 hommes à ses des-
» pens et autant de chevaux. *Item* avait en la chapelle quantité d'or-
» nements de drap d'or et de soye, chandelliers, encensoirs, croix,
» plats, etc., de grande sumptuosité qui coustaient trois fois plus qu'ils
» ne valaient, avec plusieurs paires d'orgues, une desquelles il
» faisait porter à six hommes avecque lui, et souvent lui coustait
» l'aune de drap d'or 60 ou 80 écus qui n'en valait pas 25, et une
» paire d'orfrays 3 ou 400 escus qui n'en valait pas 100. *Item* fai-
» sait en ladite chapelle doyen, chantre, arcediacre, vicaire, maistre
» escole comme aux cathédrales avecque un qui se portait et appe-
» lait évêque, payant aux uns 400 escus, aux autres 300; les vêtait
» de robes trainantes d'escarlate à fine panne et fourrure, et cha-
» peau de chœur de fin gris, doublé de fin menu, et en leur ser-
» vice n'estait que vanité sans dévotion ni bon ordre. *Item* envoya
» plusieurs fois chez le pape pour obtenir que ses chantres fussent
» mitrés comme prélats ou comme les chanoines de l'église de Lyon.
» — Faisait des dons excessifs en des dépenses en vin, viande, hyp-
» pocras, à tous ceux qui voulaient boire et manger, et que ceux
» qui avaient le gouvernement de sa maison vivaient en grands sei-
» gneurs pendant qu'il n'avait souvent que boire ni manger, quand
» il voulait aller diner. *Item* faisait faire jeux, farces, morisques,
» jouer mystères à la Pentecoste et à l'Ascension sur de hauts échaf-
» fauds sous lesquels était hyppocras et autres forts vins comme en
» une cave. — *Item* ledit M. Gilles constitua un nommé de Bricque-
» ville, son procureur, avec pouvoir de marier feu Madame Marie-
» de-Retz qui était alors en l'âge de 4 ou 5 ans, à quel homme qui
» bon semblerait audit Bricqueville, au lieu qu'on n'a coustume de
» marier les filles issues de si haute noblesse qu'avecque l'assenti-
» ment de leurs parents et amis. *Item* s'étant mis en tête de parve-
» nir à grande et excessive chevance, s'entremit de faire alquemye
» cuidant atteindre la pierre de philosophe, envoyant en Allemagne et
» autres lointains pays pour trouver des maîtres de cet art et fait
» venir un nommé M. *Anth.*, de Palermes, en quoi il feit de moult
» outrageuses despenses qui ne lui firent aucun profit. *Item* qu'un
» chacun cognaissait qu'il n'avait sens ni entendement. *Item* respon-
» dait plus en manière de fol et d'insensé qu'autrement. *Item* se



Grotte de Gilles de Retz



Tour de Vermil

» trouve qu'il a vendu et aliéné, etc., etc. — Pour ces raisons, le » roi, dûment informé et acertainné du mauvais governement dudit » sire de Rays, lui fist en son grand conseil interdiction et défense » ne aliéner ses terres et seigneuries. »

Le procès du maréchal de Retz établit qu'il s'occupa de sorcellerie et de magie. Ce procès fut fait à la tour neuve du château de Nantes, par l'évêque du lieu, chancelier de Bretagne, par frère Jean Blouin, vicaire de frère Jean Merri, inquisiteur dans le royaume de France, pour les crimes d'hérésie, de sortilége, de sodomie, et au Bouffay, par le président de Bretagne, pour tout ce qui était de sa compétence. Les procès-verbaux qui en restent, établissent que le maréchal avait sacrifié plus de cent enfants à sa lubricité avant d'être mis en arrestation ; car c'était malheureusement dans les souffrances de ses victimes que cet homme dépravé trouvait ses plaisirs. Dans ses premiers interrogatoires, Gilles voulut traiter ses juges avec hauteur; mais il fut bientôt convaincu. L'arrêt porté contre lui le condamnait à être brûlé vif. Le duc, en considération de sa naissance et de son repentir, permit qu'il fût étranglé auparavant, et que ses restes fussent déposés en terre sainte. — L'exécution du maréchal eut lieu le 25 octobre, en présence d'une grande multitude sur la prairie de la Madeleine; des demoiselles de charité emportèrent à l'église des Carmes son corps à demi-consumé par les flammes, et le firent inhumer dans la chapelle de Notre-Dame-de-Lorette. On voit encore aujourd'hui, sur les Ponts, en face de l'Hôtel de la Boule-d'Or, les restes d'un monument expiatoire élevé sur le lieu du supplice de Gilles-de-Retz. C'est une niche dans laquelle se trouvait la statue de la Vierge entre Saint-Gilles et Saint-Laud ; elle est connue vulgairement sous le nom de Bonne Vierge de Crée-Lait qu'elle a conservé, quoique les statues qu'elle renfermait n'existent plus. Une croyance populaire lui accorde la vertu de donner du lait aux nourrices, et l'on y voit de temps à autre du beurre et d'autres offrandes.

François I.er, duc de Bretagne, fils aîné de Jean V, lui succéda. Ce fut ce prince qui fit périr en prison Gilles-de-Bretagne, son frère. Le récit des intrigues qui amenèrent ce crime ne saurait trouver place dans un ouvrage consacré à la ville de Nantes spécialement; mais la mort de Gilles ayant été suivie de celle du nouveau duc, nous croyons devoir en parler.

Depuis long-temps le jeune fils de Jean V était enfermé au château de la Harduynais, sous la garde de son mortel ennemi Arthur-de-Montauban, lorsque François I.er, qui recevait fréquemment des lettres injurieuses écrites au nom de son frère par un misérable faussaire, *exprima le vœu que M. Gilles fût bientôt en Paradis.*

A cette époque, un pareil vœu, manifesté par le duc de Bretagne, pouvait passer pour un arrêt de mort. Olivier-de-Meel et Jean Hingaut le comprirent ainsi; mais ce dernier, qui n'ignorait pas qu'un prince n'est jamais coupable, et que les instruments de ses crimes doivent seuls en porter la faute, s'empressa de prendre la fuite. — Olivier-de-Meel alla jusqu'au bout, et Gilles fut empoisonné. Sa constitution robuste ayant résisté, ses bourreaux résolurent de le faire périr de faim, et le privèrent, pendant plusieurs jours, de nourriture. Le cachot du prince donnait sur la campagne, et ses gémissements furent entendus: une vieille femme lui apporta du pain noir et lui amena un cordelier qu'il avait demandé pour recevoir sa confession dernière. Gilles, après l'aveu de ses fautes, le chargea d'aller trouver son frère et de le citer à comparaître devant Dieu dans cinquante jours. Peu de temps après que sa mort fut connue, l'on apprit que ses geôliers, impatients de le voir succomber, l'avaient étranglé avec une serviette. Le moine, alors fidèle à sa promesse, partit pour Saint-Michel, où se trouvait François I.er, le prit à l'écart, lui fit la sommation dont son frère mourant l'avait chargé, et disparut, laissant le duc en proie à la plus vive anxiété, tourmenté par le remords et surtout par l'effet de cette sommation terrible, à l'influence de laquelle il était impossible qu'au XV.e siècle le fils d'un prince dévôt pût se soustraire. François I.er revint en Bretagne, et mourut près de Vannes au bout de trois mois.

Il y a lieu de s'étonner qu'aucun artiste, dans notre ville, n'ait cherché à mettre sur la scène quelques-uns des faits historiques de la province. La mort de Gilles est un sujet qui prête, et dont on pourrait tirer parti pour faire des tableaux, un drame, un roman historique et surtout un opéra.

Quelques faits du règne de François I.er font connaître l'esprit du temps et la topographie de notre ville; nous allons les passer en revue.

Le maître maçon de Saint-Pierre, nommé Mathelin, reçut 65 sous *pour la portraiture et devis du pourtal de Saint-Nicholas.* — La cha-

pelle de Bon-Secours fut fondée par Alain Ragemont et Jeannette Philippe, sa femme, qui en firent une chapellenie. — L'économe de l'hospice faisait filer les gardes-malades au profit de l'établissement, dont le régime était très-sévère, puisque l'on ne donnait aux malades que du poisson les mercredis, vendredis et samedis, et que l'on n'y faisait usage en carême ni d'œufs, ni de viande. — Un pont en ardoises joignait le Port-Maillard au boulevard : sur ce pont se trouvait une horloge ; un connétable et des portiers étaient affectés à la garde du pont et de la barbacane. — Le pont de la Poissonnerie était connu sous le nom de Rote-Chalandière.

Parmi les travaux de cette époque, nous citerons la barrière de la chaussée des moulins Coutaut, l'échelle de pierre de la tour de Sauvetout, qui était presque terminée ; la tour de Pirmil ; l'arche du Gué-Moreau ; l'échelle de pierre de la tour neuve de Saint-Pierre ; la reconstruction du pont de Saint-Nicolas ; la réparation du pont couvert qui conduisait au Port-Maillard ; l'agrandissement de l'église de Saint-Nicolas, dont la paroisse ne contenait alors que 970 veufs et mariés, et la destruction de la maison de l'abbé de Pornic, sur l'emplacement de laquelle fut établi le cimetière Saint-Nicolas.

Pierre II fut le successeur de son frère. Ce prince était persuadé que sa maison descendait de la famille des Saints Donatien et Rogatien, patrons de la ville de Nantes, ce qui montre jusqu'à quel point les flatteurs altéraient les traditions généalogiques, dans le but de plaire aux grands. Ce fut lui qui fit élever la flèche de la collégiale, pyramide élancée, moins belle cependant que les flèches de quelques clochers de Bretagne ; sa hauteur était très-grande, et les Nantais, qui n'avaient point d'autre clocher de ce genre, l'admiraient beaucoup. — Lorsque le duc vint à Nantes, après son couronnement, le clergé le reçut en grande pompe ; les chanoines allèrent au-devant de lui accompagnés des reliques, pendant que les cloches sonnaient à toute volée. L'un de ses premiers actes fut cependant de défendre, sous peine de confiscation de biens et de punition corporelle, de publier, fulminer et exécuter les bulles et autres écrits de Rome, avant de les avoir présentés à son conseil ; mais bientôt il se relâcha de sa rigueur envers les ecclésiastiques, fit des dons aux chanoines, prêta son appui à l'évêque dans une discussion survenue entre ce prélat et Gilles-de-Biest, seigneur de Thouaré ; fonda les Saintes-Claires sur l'emplacement de l'ancien Hôtel de Rochefort ;

Depuis long-temps le jeune fils de Jean V était enfermé au château de la Harduynais, sous la garde de son mortel ennemi Arthur-de-Montauban, lorsque François I.er, qui recevait fréquemment des lettres injurieuses écrites au nom de son frère par un misérable faussaire, *exprima le vœu que M. Gilles fût bientôt en Paradis.*

A cette époque, un pareil vœu, manifesté par le duc de Bretagne, pouvait passer pour un arrêt de mort. Olivier-de-Meel et Jean Hingaut le comprirent ainsi; mais ce dernier, qui n'ignorait pas qu'un prince n'est jamais coupable, et que les instruments de ses crimes doivent seuls en porter la faute, s'empressa de prendre la fuite. — Olivier-de-Meel alla jusqu'au bout, et Gilles fut empoisonné. Sa constitution robuste ayant résisté, ses bourreaux résolurent de le faire périr de faim, et le privèrent, pendant plusieurs jours, de nourriture. Le cachot du prince donnait sur la campagne, et ses gémissements furent entendus: une vieille femme lui apporta du pain noir et lui amena un cordelier qu'il avait demandé pour recevoir sa confession dernière. Gilles, après l'aveu de ses fautes, le chargea d'aller trouver son frère et de le citer à comparaître devant Dieu dans cinquante jours. Peu de temps après que sa mort fut connue, l'on apprit que ses geôliers, impatients de le voir succomber, l'avaient étranglé avec une serviette. Le moine, alors fidèle à sa promesse, partit pour Saint-Michel, où se trouvait François I.er, le prit à l'écart, lui fit la sommation dont son frère mourant l'avait chargé, et disparut, laissant le duc en proie à la plus vive anxiété, tourmenté par le remords et surtout par l'effet de cette sommation terrible, à l'influence de laquelle il était impossible qu'au XV.e siècle le fils d'un prince dévôt pût se soustraire. François I.er revint en Bretagne, et mourut près de Vannes au bout de trois mois.

Il y a lieu de s'étonner qu'aucun artiste, dans notre ville, n'ait cherché à mettre sur la scène quelques-uns des faits historiques de la province. La mort de Gilles est un sujet qui prête, et dont on pourrait tirer parti pour faire des tableaux, un drame, un roman historique et surtout un opéra.

Quelques faits du règne de François I.er font connaître l'esprit du temps et la topographie de notre ville; nous allons les passer en revue.

Le maître maçon de Saint-Pierre, nommé Mathelin, reçut 65 sous *pour la portraiture et devis du pourtal de Saint-Nicholas.* — La cha-

pelle de Bon-Secours fut fondée par Alain Ragemont et Jeannette Philippe, sa femme, qui en firent une chapellenie. — L'économe de l'hospice faisait filer les gardes-malades au profit de l'établissement, dont le régime était très-sévère, puisque l'on ne donnait aux malades que du poisson les mercredis, vendredis et samedis, et que l'on n'y faisait usage en carême ni d'œufs, ni de viande. — Un pont en ardoises joignait le Port-Maillard au boulevard : sur ce pont se trouvait une horloge ; un connétable et des portiers étaient affectés à la garde du pont et de la barbacane. — Le pont de la Poissonnerie était connu sous le nom de Rote-Chalandière.

Parmi les travaux de cette époque, nous citerons la barrière de la chaussée des moulins Coutaut, l'échelle de pierre de la tour de Sauvetout, qui était presque terminée ; la tour de Pirmil ; l'arche du Gué-Moreau ; l'échelle de pierre de la tour neuve de Saint-Pierre ; la reconstruction du pont de Saint-Nicolas ; la réparation du pont couvert qui conduisait au Port-Maillard ; l'agrandissement de l'église de Saint-Nicolas, dont la paroisse ne contenait alors que 970 veufs et mariés, et la destruction de la maison de l'abbé de Pornic, sur l'emplacement de laquelle fut établi le cimetière Saint-Nicolas.

Pierre II fut le successeur de son frère. Ce prince était persuadé que sa maison descendait de la famille des Saints Donatien et Rogatien, patrons de la ville de Nantes, ce qui montre jusqu'à quel point les flatteurs altéraient les traditions généalogiques, dans le but de plaire aux grands. Ce fut lui qui fit élever la flèche de la collégiale, pyramide élancée, moins belle cependant que les flèches de quelques clochers de Bretagne ; sa hauteur était très-grande, et les Nantais, qui n'avaient point d'autre clocher de ce genre, l'admiraient beaucoup. — Lorsque le duc vint à Nantes, après son couronnement, le clergé le reçut en grande pompe ; les chanoines allèrent au-devant de lui accompagnés des reliques, pendant que les cloches sonnaient à toute volée. L'un de ses premiers actes fut cependant de défendre, sous peine de confiscation de biens et de punition corporelle, de publier, fulminer et exécuter les bulles et autres écrits de Rome, avant de les avoir présentés à son conseil ; mais bientôt il se relâcha de sa rigueur envers les ecclésiastiques, fit des dons aux chanoines, prêta son appui à l'évêque dans une discussion survenue entre ce prélat et Gilles-de-Biest, seigneur de Thouaré ; fonda les Saintes-Claires sur l'emplacement de l'ancien Hôtel de Rochefort ;

et dédommagea le recteur de Saint-Vincent, dont cette fondation diminuait le casuel.

Sous le règne de ce prince, qui mourut en 1437 au château de Vannes, le roi de Sicile, René-d'Anjou, et son épouse, vinrent visiter Nantes. — La châsse de Saint-Donatien et de Saint-Rogatien fut réparée; cette châsse d'or et d'argent, enrichie de pierreries, était assez grande pour qu'un choriste pût y tenir avec sa dalmatique. — Les droits des minihis, ou lieux d'asile, furent considérablement réduits par le Pape, dont l'évêque ne s'empressa point de faire exécuter les ordres. — Nos chroniques nous rapportent aussi qu'il existait alors à la cathédrale une bibliothèque de manuscrits qui ont disparu depuis, comme la châsse de Saint-Donatien et de Saint-Rogatien, sans que l'on sache à quelle époque et de quelle manière.

Arthur III, comte de Richemont, oncle de Pierre II, lui succéda. Sa nouvelle dignité ne lui fit pas abandonner la charge de connétable de France. Son premier acte fut de poursuivre ceux des assassins de Gilles-de-Bretagne qui avaient échappé à Pierre II, ce qui prouve, comme nous l'avons fait observer, qu'en politique, les instruments du crime sont toujours les plus responsables, et qu'on les sacrifie sans regret, lorsque l'opinion publique, au nom de la justice outragée, demande une réparation.

L'évêque ayant refusé de prêter serment et hommage au duc, une querelle survint entre le prélat et Arthur III : un procès s'en suivit accompagné d'excommunication et d'interdit, selon les habitudes du temps; mais le duc ne tarda pas à mourir, soit que les tracasseries de l'évêque eussent abrégé ses jours, soit qu'il eût été empoisonné, comme le rapporte un auteur contemporain. — Son corps fut inhumé aux Chartreux.

François II, fils de Richard-de-Bretagne, fut le successeur de son oncle. Le nouveau duc prit la couronne en 1458, et nomma aussitôt au gouvernement de ses places fortes; puis il partit pour Rennes, s'y fit couronner, alla trouver le roi de France près de Tours, et s'en revint à Nantes, où son entrée eut lieu par la porte Saint-Nicolas. Plus favorable à François II qu'à son oncle, l'évêque le reconnut pour son seigneur temporel, et annula ses censures.

Le règne de François II fut signalé, dans notre ville, par de nombreuses améliorations et par une lutte constante contre la France, qui tendait de plus en plus à s'emparer de la Bretagne, pour la réunir



Vieil Ernée

au royaume. Nous allons passer successivement en revue ces deux ordres de faits.

En 1459, François II, sur le conseil du Pape, consacra 5000 saluts d'or sur 6000 dont il était dépositaire à l'établissement, à Nantes, d'une université qui se composa, dans le principe, d'un docteur en théologie, de 41 canonistes, de 27 légistes, 4 médecins ou chirurgiens, et 4 maîtres ès-arts.

« On voyait encore des lépreux à Nantes, dit Travers, et quand » on les doutait, le général de la paroisse sur laquelle ils se trouvaient les déférait à Monsieur l'Official ; le promoteur intervenait ; » et, sur la contestation de la personne présumée infectée, l'Official » ordonnait qu'elle serait vue par des médecins et des chirurgiens ; » et, sur leur rapport, la renvoyait ou ordonnait qu'elle serait renfermée à la léproserie de Saint-Ladre (Saint-Lazarre), sur les » Hauts-Pavés, où la paroisse qui y avait intérêt la faisait con» duire. »

En 1460, le conseil du duc projeta le desséchement du lac de Grand-Lieu. — L'année suivante, François II fonda l'aumônerie de l'Érail. Bientôt la ville fit construire par Guillaume Giraud, maître ès-œuvres, le boulevard de la Sausaie qui lui coûta 600 livres. En 1464, parut à Nantes le premier almanach. En 1465, le duc et son conseil décidèrent que chaque jour 14 ecclésiastiques et autant de séguliers seraient préposés à la garde des portes de ville, pendant la nuit. En 1466, les Nantais obtinrent la permission de faire bâtir fours et moulins ; d'avoir chez eux colombiers, aunes, boisseaux, balances, etc., sans payer de redevances ; ils furent exemptés aussi du droit de ventes pour toutes les acquisitions faites par eux sous le fief du duc ou de la Prévoté. En 1467, le château du Bouffay fut donné par le duc en usufruit à Guiomar, son valet de chambre. En 1468, fut bâtie la chapelle de Saint-Antoine de Padoue, devenue depuis église des Minimes.

Le 18 octobre 1472, le duc accorda pour 10 ans, aux habitants de Nantes, les droits de pavage, et le dixième sur les vins vendus en détail dans la ville, les faubourgs et quelques paroisses limitrophes, à condition d'en employer les deniers aux réparations et fortifications de la ville. La communauté des bourgeois justifia la confiance du duc en élevant deux tours, l'une sur le terrain de Sainte-Catherine, l'autre sur le râteau de l'Erdre.

En 1476, le chapitre de Notre-Dame consacra son église ; il y avait indulgences plénières pour ceux qui la visiteraient le jour de la consécration ; aussi l'affluence des fidèles fut immense.

En 1477, Marguerite mit au monde une fille qui fut nommée Anne, et qui est devenue, depuis, l'une des gloires du pays. La même année la porte Saint-Pierre et les deux petites tours qui la protégeaient furent démolies pour la somme de *sept vingts livres*. Cette entrée fut remplacée par une porte nouvelle beaucoup plus forte. Nos annales nous prouvent que l'usage de l'artillerie devenait alors, de jour en jour, plus commun. Nantes avait un gros canon appelé la Bombarde, cinq couleuvrines nommées Junon, Pallas, Vénus, Mélusine, la Grand-Margot (abréviation de Marguerite), et vingt-cinq autres appelés Cordelières, probablement parce qu'elles rappelaient, par quelque ornement, l'ordre de la Cordelière, institué par la duchesse ; mais cette artillerie était bien insuffisante ; aussi Guyon-des-Landes, canonnier de la ville, fut-il chargé de fondre 24 pièces de canon avec leurs boîtes : douze prirent les noms des douze mois de l'année ; les douze autres ceux de douze prophètes. Ces canons n'étaient que d'un très-petit calibre, puisqu'ils n'absorbèrent que 6254 livres de cuivre. — Les boulets de fer n'étaient pas encore en usage, on se servait, dit Travers, de boules de plomb appelées plombets et de boules de cuivre ; leur prix élevé força de recourir à des pierres dures et rondes. La ville en acheta à Daoulas, en Basse-Bretagne, 1800 au prix de 4 livres 14 sous 6 deniers le cent ; plus tard, elle en commanda un millier dont 500 à 2 sous et 500 à 20 deniers la pièce. La commande portait qu'elles seraient fournies au 1.er mai, sous peine de prison et d'excommunication en cas de retard. Les boulets de la grosse bombarde coûtaient beaucoup plus cher, et revenaient à 15 sous la pièce.

Nous trouvons aussi, dans nos annales, qu'à cette époque il y avait beaucoup de vignes autour de Nantes, à Richebourg, Saint-Clément, Saint-André, sur la motte Saint-Nicolas et ailleurs encore. La rue de Verdun venait alors jusqu'au carrefour de la Laiterie ; la basse rue de la Boucherie se nommait rue de la Gouesnerie ; celle de la Clavurerie, jusqu'à Saint-Nicolas, rue du Bourgmain ; la rue des Halles était la rue de la Mercerie ; celle des Carmes, la rue de l'Échellerie ; celles des Carmelites et des Cordeliers, la rue de Saint-Gildas et la rue Perdue. — La Saulsaie avait une halle ou une rue nommée la Poissonnerie.

En 1478 furent posées les portes de bronze du grand portail de la cathédrale; elles représentaient en relief les apôtres Saint-Pierre et Saint-Paul. L'une d'elles portait cette inscription :

Sixte quart l'église gouvernait
L'an mil cinq cent, mis hors douze et vingt ans,
François, second duc de ce nom, régnait;
Pierre, prélat unique de céans,
Quand fumes mis aux portes bien séans,
Pour décorer ce portail et chief d'œuvre;
Car richement par nous se ferme et œuvre.

Ces portes n'existent plus, la dictature populaire de 93 les a fait fondre. — Il faut reporter à la même date le traité de commerce et de confédération entre Christiern I.er, roi de Danemarck et de Suède, et le duc de Bretagne. Dans ce traité, le roi de Danemarck s'engageait à favoriser toutes les opérations commerciales des Bretons, à traiter le duc en bon allié, à lui fournir des secours en cas de besoin. Quelques passages de ce traité feront connaître le latin usité à cette époque dans les actes diplomatiques:

Primum polticemur quod nos sumus et erimus bonus verus et fidelis amicus consanguinei prædicti britanniæ ducis. — Ejus honorem bonum commodum dignitates conservationem pro posse curabimus, quodque nostri sui erunt amici.

Hinc subditi præfati ducis consanguinei nostri poterunt tute et secure ire, redire, intrare, transire cum bonis suis et rebus et etiam cum ipsis alii quicumque ad eorum subditorum mercancias et negocia conducenda necessarii, per portus terras patrias et dominia nostra, ibique morari mercari et convursari et cum quibus cumque gentibus cujuscumque conditionis aut nationis fuerint.

Ce traité de commerce, qui avait pour but de créer des alliances puissantes à la Bretagne, et de la soustraire au roi de France par le développement de son commerce, fut bientôt suivi d'un autre traité entre la Bretagne et l'Angleterre. Celui-ci était beaucoup plus libéral que toutes les transactions qui ont eu lieu depuis entre la France et le royaume Britannique. Le passage suivant le fera suffisamment connaître:

« Premierement. Que toutz marchands taunt du royaume d'An-
» gleterre, d'Yrland et de Calays comme les marchans des pays
» et duchié de Bretaigne; soient marchans de laines, de draps, de

» toiles, de vins, de fruictz, de cuirs, de victailles, de harnois,
» d'armurez, d'artillerie, de chevaux ou autres bestiaulx ou de
» quelqu'onques autres marchandises, leurs faiteurez ou familiers
» puissent seurement aleer par meer, viviers, eaux doulces et par
» navieres et par terre, à pié, à chival ou austrement, en passant
» d'Angleterre et d'Yrland ou à Calays ou meme par les dicts pays,
» tant d'une part que d'autre ensemble leurs biens et marchan-
» dises, et merchander les ungs avecquez les aultres, de toutes ma-
» nieres de marchandisez et mener et remener d'Angleterre, d'Yr-
» land et de Calays en Bretaigne et de Bretaigne en Angleterre,
» Yrland ou à Calays les marchandisez, vivres, harnois, armures,
» artillerie et aultres choses quelqu'onques et que les dicts marchands
» leurs facteurs et familiers, chacun d'eulx à qui il sera nécessaire
» achater et avoir franchement de ceulx de l'autre port, des vivres
» et les mener par meer, viviers et eauls doulces, par terre et en
» outre la meer, les ungs aux aultres. »

D'autres articles concernaient les armes qu'il était permis d'avoir à bord, et celles que les marins pouvaient porter à terre, les vivres et provisions, les rapports des marins avec les maîtres d'hôtelleries, les clercs, les pellerins et les étudiants, les pêcheurs, la piraterie.

En 1479, la communauté de Nantes reçut des lettres du roi, qui lui mandait d'envoyer des députés à Redon.

En 1480, l'évêque fit imprimer un Bréviaire sur vélin, format in-12. L'art de l'imprimerie était alors cultivé avec succès en Basse-Bretagne, aussi ce livre fut-il imprimé à Vannes; Travers pense que c'est le premier qui ait paru en Bretagne et même en Europe. Guillaume Touzé, riche libraire de Nantes, fit les frais de l'impression, et François Henner de Hailbrun, en fut l'imprimeur; toutes ses pages, qui renfermaient quelques singularités, étaient numérotées en chiffres Arabes. Avant cette édition, les ecclésiastiques de Nantes et du diocèse ne disaient point de bréviaire ou allaient le lire à l'église, à l'aide de quelques bréviaires qu'on y tenait à la chaîne, et qui n'en sortaient pas. Saint-Nicolas en possédait quatre de cette espèce, et un ordinaire ou directoire.

Les travaux de la nouvelle porte Saint-Pierre occasionnèrent, en 1481, la ruine d'une salle rectangulaire de cinquante pieds de long sur 28 de large, à laquelle appartenaient des inscriptions que nous avons données au commencement de cet ouvrage. Le duc institua,

l'année suivante, le tir à l'arbalète dans le but de former d'habiles archers. La même année, il fit construire, entre Bon-Secours et le pont de la Belle-Croix, le moulin du chapitre de Notre-Dame.

La ville, en 1486, voulut fortifier la Fosse et le Marchix. Le duc, pour lui en faciliter les moyens, lui accorda un impôt de 10 sous par pipe de vin étranger, et de 5 sous par pipe de vin nantais. Mais cette entreprise fut au-dessus de ses forces, et elle se borna à construire les deux tours de la Poissonnerie sur l'emplacement d'un moulin à eau qu'elle acquit moyennant une rente qu'elle a rachetée du sieur Duquini en 1603.

L'année suivante moururent Marguerite-de-Foix et l'évêque Pierre Duchaffaut; tous deux furent enterrés à la cathédrale. François II les suivit de près et succomba l'année suivante à Couëron.

Le règne de François II ne fut qu'une longue lutte contre la France qui faisait tous ses efforts pour s'emparer du duché de Bretagne. — Dans l'année qui suivit son couronnement, il fit célébrer, à Nantes, un tournois pour entretenir les chevaliers bretons dans l'amour des armes. Mais Louis XI, qui venait de monter sur le trône de France, et qui continua si habilement la politique de ses prédécesseurs, devait bientôt lui créer de nombreux embarras. Sous prétexte d'un vœu à Saint-Sauveur-de-Redon, ce prince vint à Nantes afin de juger par lui-même des forces de son vassal. Le duc fut si mécontent de lui, qu'il ne fit aucun cadeau à ses officiers, quoiqu'il eût emprunté dans ce but 300 marcs d'argent. — Depuis long-temps les évêques de Nantes refusaient de prêter serment au duc pour leur temporel. Amauri d'Acigné, successeur de Guillaume-de-Malestroit, son oncle, se montra aussi récalcitrant sur ce point que plusieurs de ses prédécesseurs. De là une querelle entre lui et le duc, à la suite de laquelle le temporel de l'évêché fut saisi, et l'interdiction religieuse lancée en guise de représailles sur le comté Nantais. L'occasion était favorable, et le roi de France en profita pour s'ériger en arbitre. Le Pape aussi voulut s'en mêler; mais le roi fit arrêter son légat, parce qu'il venait, disait-il, pour juger *une contestation de fief entre ses sujets ledit duc et l'évêque de Nantes, et que le jugement de cette affaire lui appartenait et non au Pape.* Louis XI nomma ensuite son oncle le comte du Maine, pour examiner cette affaire. Le duc de Bretagne refusa de le connaître pour juge, ne voulant voir en lui qu'un ar-

bitre; mais le comte du Maine, qui avait ses instructions, ne v
point agir en cette dernière qualité. — Battu sur ce point, Fra
II voulut traîner l'affaire en longueur, et ses procureurs se
trèrent très-habiles à faire naître des incidents; mais, le 31 oc
1464, il fut condamné par défaut. La sentence, extrêmement
tageuse pour le roi de France, disait : « Que le temporel de l'é
» de Nantes, avec les fruits, depuis l'empêchement apporté p
» officiers du duc, serait mis en la main du roi, dont les con
» saires qu'il nommerait pour recevoir et régir ce temporel,
» draient compte à qui il appartiendrait, avec défense au du
» ses officiers, sous peine de perdre leur cause et de quatre
» marcs d'or applicables au roi, de mettre aucun empêchem
» l'exécution du sequestre. Elle ajoutait que le duc devait cess
» jouir du temporel des autres évêchés pendant la vacance, e
» défenses seraient faites au duc, sous les mêmes peines, d'
» cher les évêques de s'adresser au roi en première instance.

Lorsque les conseillers du parlement de Paris se présentèrent
mettre à exécution cette sentence, les portes de Nantes leur f
fermées. Bientôt les hostilités avec la France furent ouvertes;
avoir pourvu à la garde de Nantes, François II partit à la tête
belle armée pour rejoindre les autres princes ligués; mais d
bataille de Monthléry avait été gagnée par les grands vassau
Louis XI vaincu se trouvait obligé d'abandonner pour un tem
prétentions. Le duc obtint facilement du roi, dans la position fâc
où il était, l'annulation de l'arrêt du comte du Maine et la recon
sance du droit de Regale en Bretagne, ainsi qu'un traité parti
qui le détachait de la ligue, moyennant 120 mille écus d'or, pay
en deux ans, et le comté d'Estampes pour lui et ses descendants m
mais cette paix fut de peu de durée. François II, à la sollicit
de sa maîtresse, ayant destitué Tanguy-Duchâtel de ses fonctio
gouverneur de Nantes, ce gentilhomme se retira chez le roi
confisqua les terres que la dame de Villequiers possédait en F
pour les lui donner. C'était une véritable déclaration de guerre;
François II s'empressa-t-il de pénétrer en Normandie, où il s'en
de plusieurs places que le roi reprit bientôt.

Albert-de-Morlaix, dans la vie de Françoise-d'Amboise, nous d
au sujet de cette princesse, quelques détails curieux sur les mœu
l'époque, qui se rattachent à la vie privée du duc de Bretag

servent à faire connaître les mœurs et le langage du XV.e siècle; leur originalité nous fait un devoir de les reproduire:

« Pendant que la bien-heureuse duchesse Françoise vivait en estat de saincteté, le duc de Bretagne François II du nom, estant allé mettre le duc de Normandie frère du roy Louis XI en possession de son apanage, l'an mil quatre cens soixante-cinq, s'amouracha d'une jeune damoiselle, laquelle il débaucha et emmena en Bretagne, l'entretenant publiquement au grand déplaisir de la duchesse Margueritte de Bretagne sa femme, et au scandale de tout son peuple. La bien-heureuse Françoise ne le peut endurer, et en escriuit au duc et à des seigneurs de son conseil qui plus le possédoient, leur remonstrant l'énormité de ce sale péché, le scandale que causoit le mauvais exemple, l'injure faite à la duchesse dame du sang de Bretagne et d'Ecosse, que ses parents s'en pourroient ressentir et venger cet outrage, en tout cas que Dieu ne lairroit impuny: que pour ce péché lors que les princes s'y embourboient, Dieu punissoit les royaumes et monarchies desquelle il causoit la ruïne et desolation, leur mettant devant les yeux les exemples de David, et la division du royaume de Salomon du temps de son fils Roboam. En sa troisième lettre, qui fut la dernière qu'elle luy escrivit sur ceste matière, elle luy prédit par esprit prophétique plus qu'autrement, partie de ce qui arriva, voicy ses paroles. David tout sainct et ami de Dieu qu'il estoit, fut puny pour ce péché sale et ord, et s'il n'eut fait penitence, l'eut esté plus rigoureusement; son fils Salomon, avec toute sa sapience, se perdit pour s'estre abandonné aux femmes débauchées et idolâtres, et fut son royaume destruit et divisé après sa mort. Helas! monseigneur, jà Dieu ne veuille que pour vostre peché si énorme, si scandaleux, et pestiferé, Bretagne soit destruite, le pauvre peuple innocent oppressé de guerre ou peste, et que ne perissiez en douleurs et angoisses avec vostre pauvre duché: je le doute (mon cousin) je le crains, puisque vous n'estes pas plus sainct que David, ny plus sage que Salomon, et néantmoins avez affaire à vn mesme Dieu qu'eux, qui transfère les estats et royaumes comme bon luy semble, quand les princes le mettent en oubly. Le duc ne tint compte des charitables remonstrances de sa sainte cousine, et ne luy rescrivit point de response continuant toûjours en ses sales et voluptueux plaisirs, au grand regret de nostre Françoise, laquelle prioit pour luy, prenoit la discipline et portoit la haire, afin qu'il pleust à Dieu luy ouvrir les

yeux pour voir l'énormité de son peché, duquel ne voyant aucune discontinuation, elle obtint congé de l'aller trouver à Nantes, où elle fut receuë de tout le peuple en aussi grande joye et triomphe que le iour qu'elle y fit son entrée ducale, car les Nantois l'aymoient extrêmement. Le duc luy envoya au-devant les seigneurs de sa cour qui l'amenèrent auchasteau, où elle sejourna quinze iours, pendant lesquels elle visita tous les iours le tombeau de son mary à Nostre-Dame de Nantes, y faisant dire vn service, et recitant les sept pseaumes, faisant des aumônes pour le repos de son ame.

» Elle entretint le duc à loisir pendant ce temps, luy remonstra franchement l'énormité de son crime, de sorte qu'il fit sortir sa mie du chasteau et la logea en ville: la B. H. duchesse insistoit qu'il l'a renvoyât en Normandie, et mesme l'incitât à s'en aller, luy offrant grosses sommes de deniers de son propre argent pour se retirer, mais iamais elle n'y peut faire consentir ny l'vn ny l'autre. Et en cette charitable occupation, elle fut traversée et affligée par plusieurs seigneurs, qui, par le moyen de cette femme, possédoient l'oreille et l'affection du prince, lequel en cette quinzaine même ne se pouvoit tenir d'aller voir sa mie en ville, en la maison où il l'avoit logée, et aussitost la B. H. Françoise après avoir consolé la duchesse, sa cousine, se fut retirée à Vennes, il la fit revenir au chasteau, commençant de plus belle sa vie ordinaire. Pauvre prince! combien de fois t'es-tu repenty depuis, mais lorsqu'il n'en estoit plus temps de n'avoir suivy le conseil de ta saincte et bonne cousine? la luxure, c'est cette sorcière Circé, qui, privant les hommes de sens et de jugement, les transforme en bestes brustes. »

« En l'an 1469, dit plus loin Albert-de-Morlaix, la duchesse Margueritte de Bretagne accablée d'ennuis et de trisse de voir sa couche soüillée par vne autre qui possédoit entièrement l'affection de son mary, mourut au chasteau de Nantes, et fut inhumée au milieu du chœur de l'église des Carmes, en ladite ville, au grand regret de tous les gens de bien, et par cette mort ladite dame de joye demeura en pleine joüissance du duc, lequel l'entretenoit en grand estat. La bien-heureuse Françoise pleura amèrement la mort de sa chère cousine la duchesse, fit prier pour elle, et fit tous ses efforts pour résoudre le duc à vn second mariage, tâchant à lui trouuer la plus belle, parfaite, riche, et vertueuse princesse qui se pourroit rencontrer pour mettre hors cette femme. Elle travailla deux ans en cette

affaire, et enfin par le moyen du Sr. de Lescur, gentilhomme gascon, luy trouva la princesse Margueritte de Foix, sœur du comte de Foix, laquelle fut amenée en Bretagne et espousa le duc à Nantes, l'an 1471, et gaigna tellement son cœur, qu'il se refroidit extrêmement en l'amour de sa mie, laquelle, peu après, mourut de déplaisir. »

Une trève avait mis fin aux hostilités entre la France et la Bretagne; mais cette trève ayant été prorogée pour le duc de Bourgogne seulement, Louis XI, qui n'attendait qu'une occasion favorable, pénétra en Bretagne à la tête de 40 mille hommes et contraignit François II, qui n'était pas en état de soutenir la lutte, à recevoir la loi. Nous ne passerons point en revue les autres faits moins importants des querelles postérieures du duc de Bretagne et du roi de France; mais nous ferons remarquer que chacune d'elles était suivie de concessions faites aux Nantais par leur prince qui voulait se les attacher à tout prix; c'est ainsi que les libertés locales s'accroissaient chaque fois que le roi de France renouvelait ses hostilités contre ses grands vassaux. D'autres motifs y contribuaient encore, la politique du duc étant vis-à-vis de ses hauts barons la même que celle de Louis XI à l'égard des ducs de Bourgogne, de Normandie et de Bretagne, il fallait bien, comme ce prince, qu'il s'appuyât sur la bourgeoisie. Son premier ministre Landais, était d'ailleurs un homme du peuple qui haïssait mortellement la noblesse dont il était méprisé et n'avait rien tant à cœur que de réduire les priviléges de l'aristocratie. Malheureusement pour François II, il ne sut pas l'appuyer assez fortement et l'arracher aux mains de ses barons, qui le firent périr.

La mort de Louis XI, qui eut lieu en 1486, ne changea rien à la politique de la France, aussi le duc fit-il nettoyer les douves du château et les fossés de la ville pendant qu'un corps de chevaliers bretons allait prendre garnison à Clisson, dont le château reçut peu après quelques pièces d'artillerie. Bientôt, un traité le lia avec le duc d'Orléans et les seigneurs français mécontents, mais la régente de France en passa un autre avec le maréchal de Rieux, le baron d'Avaugour, fils naturel du duc, et quelques autres grands seigneurs de Bretagne. François, pour se procurer des alliés, offrait en vain sa fille aînée à tous les princes capables de le secourir : la guerre éclata sans que le duc eût pu réunir des forces suffisantes pour résister à ses ennemis. Le maréchal de Rieux venait de s'emparer de Redon, lorsque l'armée française entra en campagne par le

siége de Clisson, que le baron d'Avaugour livra traîtreusement.

Bientôt cette armée pénétra en Bretagne; Ploermel et Vannes tombèrent au pouvoir des Français, qui vinrent alors assiéger Nantes. La position du duc était des plus critiques, mais les mesures les plus énergiques furent prises à l'instant pour résister à l'ennemi. La jeune princesse Anne quitta le château pour habiter l'hôtel de Briord; le duc se retira dans la Grande-Rue, chez un riche bourgeois nommé Guyolle; les études cessèrent à l'Université; les paroisses et les monastères donnèrent leur argenterie pour subvenir aux besoins de la guerre; la ville emprunta 5,566 livres de cuivre pour faire des bâtons à poudre ou fusils. Chacun cacha ce qu'il avait de plus précieux: les paroissiens de Saint-Nicolas enterrèrent le superbe vitrail de leur église, ainsi que les reliques et les vases sacrés et tous firent de leur mieux pour se défendre. Cependant, le comte de Montpensier répétait les attaques et pressait vigoureusement la ville. Mais un renfort de 500 Guerandais et de plusieurs milliers d'hommes de guerre conduits par Dunois, forcèrent l'armée française à lever le siége après 48 jours de combats inutiles. Les luttes de la politique succédèrent aux luttes armées. Le duc confisqua les propriétés des Bretons qui l'avaient trahi. La régente, de son côté, confisqua les biens que les Bretons fidèles à leur duc possédaient en France. — A force de ménagements, le duc parvint à rallier les Bretons infidèles; et la régente, de son côté, s'efforça de se créer un parti dans la ville de Nantes. Au mois de décembre 1487, ce parti se crut assez fort pour tenter un mouvement. Plusieurs archers du duc, quelques-uns de ses domestiques et quelques gens de guerre parcoururent les rues pour exciter les habitants à la révolte, sonnèrent le tocsin à Saint-Pierre et au Bouffai et se rendirent au château pour s'emparer des Français fidèles à François II; mais la population ne bougea point, et bientôt les coupables portèrent la peine de leur folie.

La perte de la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, où périt l'élite de la noblesse bretonne, força l'année suivante François II à demander la paix, en quelque sorte à toutes conditions. La Bretagne était ruinée, ses alliés l'avaient abandonnée; le duc d'Orléans avait été fait prisonnier: les hauts barons, soutenus par la France, oubliaient leur origine pour ne songer qu'aux intérêts de leur vanité; aussi François II n'avait-il d'autre parti à prendre; mais il était trop chagrin de tous ses revers pour s'en consoler. Une maladie de langueur le fit quitter Nantes: il alla à Couëron où une chute de cheval hâta sa dernière heure.

Anne-de-Bretagne, fille aînée du duc, lui succéda et fut reconnue duchesse, sous la tutelle du maréchal de Rieux, qui fut nommé gouverneur de notre ville. Un des premiers soins de la duchesse fut de recommander Guéguen de Lamballe pour l'évêché de Nantes; mais le Saint-Siége n'écouta point ses représentations, et nomma Robert d'Épinai, partisan des Français, pour succéder à Pierre Duchaffaut. Bientôt Anne se brouilla avec le maréchal de Rieux, qui voulait la contraindre à épouser un vieillard nommé d'Albret, père de sept enfants, et avec le roi de France, qui cherchait à lui imposer des conditions nouvelles. La jeune princesse, qui aimait la ville de Nantes, où elle avait été élevée, voulut s'y refugier; mais le maréchal de Rieux lui en ferma les portes: elle fut mieux reçue à Rennes, où elle fit une entrée solennelle. Cependant elle eut encore beaucoup de risques à courir jusqu'à la paix générale, dans laquelle la Bretagne fut comprise.

Le maréchal de Rieux était très-vain, aimait beaucoup l'argent, et la duchesse le fit rentrer facilement dans son parti; mais le sire d'Albret, ayant appris que sa souveraine était fiancée avec l'empereur d'Autriche, en conçut un mortel dépit, et vendit, par suite, au roi de France, la ville de Nantes. Charles VIII, qui se trouvait alors à Tours, s'empressa de venir en personne en prendre possession, persuadé que bientôt il serait maître du duché, ce qui eut lieu dans l'année même, par suite d'intrigues habilement conduites, qui lui donnèrent à la fois une province nouvelle et une femme du plus grand mérite.

L'on a beaucoup discuté pour savoir si les ducs de Bretagne étaient ou n'étaient pas vassaux du roi de France. Après avoir compulsé les faits qui peuvent éclaircir cette question, il m'est resté démontré que nos ducs, antérieurs aux rois de France, ne relevaient, pour me servir de leur expression, que de Dieu et de leur épée. Faibles, ils ont prêté hommage à un voisin puissant qui pouvait les écraser; forts, ils l'ont constamment refusé, comme nous l'avons déjà dit.

Il est un fait plus important, la réunion de la Bretagne à la France, auquel on n'a point donné toute l'attention qu'il méritait. On peut et l'on doit y voir autre chose que la suite d'un mariage. La loi de tendance à l'unité politique des empires, dont la force constante agit sans relâche, n'a pas été sans influence pour opérer cette réunion.

Lorsque la duchesse Anne devint reine, son duché appartenait déjà de fait au roi de France; la Bretagne, associée depuis long-temps

aux mouvements politiques de ce royaume en adoptait successivement toutes les réformes et les institutions. C'était de Paris que Nantes et Rennes recevaient la science et la vie ; c'était avec les riverains du haut de la Loire que les Nantais faisaient la majeure partie de leur commerce. Nantes était encore l'une des villes du Devoir comme Lyon, Marseille et Bordeaux. Nul ne pouvait être reçu compagnon, et par suite obtenir la maîtrise dans les corps d'état qui dépendaient du compagnonnage, s'il n'avait fait son tour de France et habité pendant quelque temps la capitale de Bretagne. Mais les compagnons, de quelque pays qu'ils fussent, étaient frères, et la loi de leur société qui se résumait en trois mots, liberté, égalité, fraternité, concordait merveilleusement avec la politique de la France, en créant par les mœurs cette unité que les chefs de la nation française voulaient établir dans le gouvernement et la circonscription territoriale. Ajoutons que depuis long-temps Nantes et Rennes dépendaient de Tours pour le spirituel; que la langue française était parlée exclusivement dans les évêchés de Nantes, de Rennes, dans un quart de l'évêché de Vannes et la majeure partie de celui de Saint-Brieuc ; qu'une habile politique avait créé successivement Duguesclin, Clisson et d'autres bretons, connétables de France ; que le duc était devenu pair du royaume ; qu'un grand nombre de seigneurs bretons se trouvaient propriétaires en France, tandis que des gentilshommes français possédaient, par suite d'héritage, des terres bretonnes, et l'on comprendra mieux la puissance des liens qui rattachaient la Bretagne à la France et décidèrent de sa réunion, dont le mariage de la duchesse ne fut autre chose qu'une éclatante consécration.

Les huit dernières années du siècle n'appartiennent pas à la vie de l'ancienne capitale du duché de Bretagne ; aussi, avant d'en raconter ce qui concerne Nantes, nous jetterons un coup d'œil sur les dernières manifestations de la ville encore bretonne, sur les derniers souvenirs de notre ancienne nationalité. Nul doute que l'unité ne nous ait profité beaucoup; mais cette unité s'est souvent métamorphosée en une absurde et intolérable centralisation. Il est donc bon de montrer combien au XV.e siècle la vie, sous toutes ses formes, fut puissante et développée à Nantes, pour prouver qu'aujourd'hui nous devons nous efforcer, tout en conservant l'unité définitivement conquise par la révolution, d'y joindre, comme autrefois, cette ardeur qui poussait les provinces à rivaliser de leur mieux avec Paris.



Il n'est point d'époque qui nous ait laissé plus de souvenirs de toute espèce que le XV.e siècle, aussi nous arrêterons-nous quelque temps à en étudier l'esprit dans celles de ses œuvres qui existent encore ou que la tradition nous a conservées. L'architecture, la peinture, la sculpture, les progrès politiques et religieux, le commerce, l'industrie, l'amélioration des mœurs et des habitudes, tout marche alors de front; la société féodale semble empressée d'arriver à son entier développement, et de graver en caractères ineffaçables les signes de sa virilité.

ARCHITECTURE RELIGIEUSE.

La reconstruction des Jacobins, les fondations de la nouvelle Cathédrale, de Notre-Dame-de-Toutes-Joies, des Saintes-Claires, de l'Aumônerie de l'Erault, l'achèvement de la Collégiale, attestent suffisamment le développement de l'architecture religieuse dans notre ville pendant toute la durée du XV.e siècle; une analyse rapide nous mettra bientôt à même d'apprécier la valeur relative de chacun de ces monuments.

L'église des Jacobins ne présentait d'intéressant dans son architecture, que sa grande fenêtre. C'est aujourd'hui une ruine pittoresque, que notre collaborateur M. Hawke ne pouvait laisser échapper. La grande fenêtre a perdu son vitrage et conservé l'élégant dessin de pierre qui le soutenait. Une arête sculptée terminait le pignon de l'église du côté droit du chœur: on la voit encore, mais le temps l'a usée. Les fenêtres du même côté, les seules que l'on puisse voir aujourd'hui, sont divisées en deux sans être géminées. La façade toute récente n'a rien qui la distingue de la façade de l'Oratoire ou de celle de Sainte-Croix: c'est un placardage sans goût, qui ne s'harmonise point avec le reste.

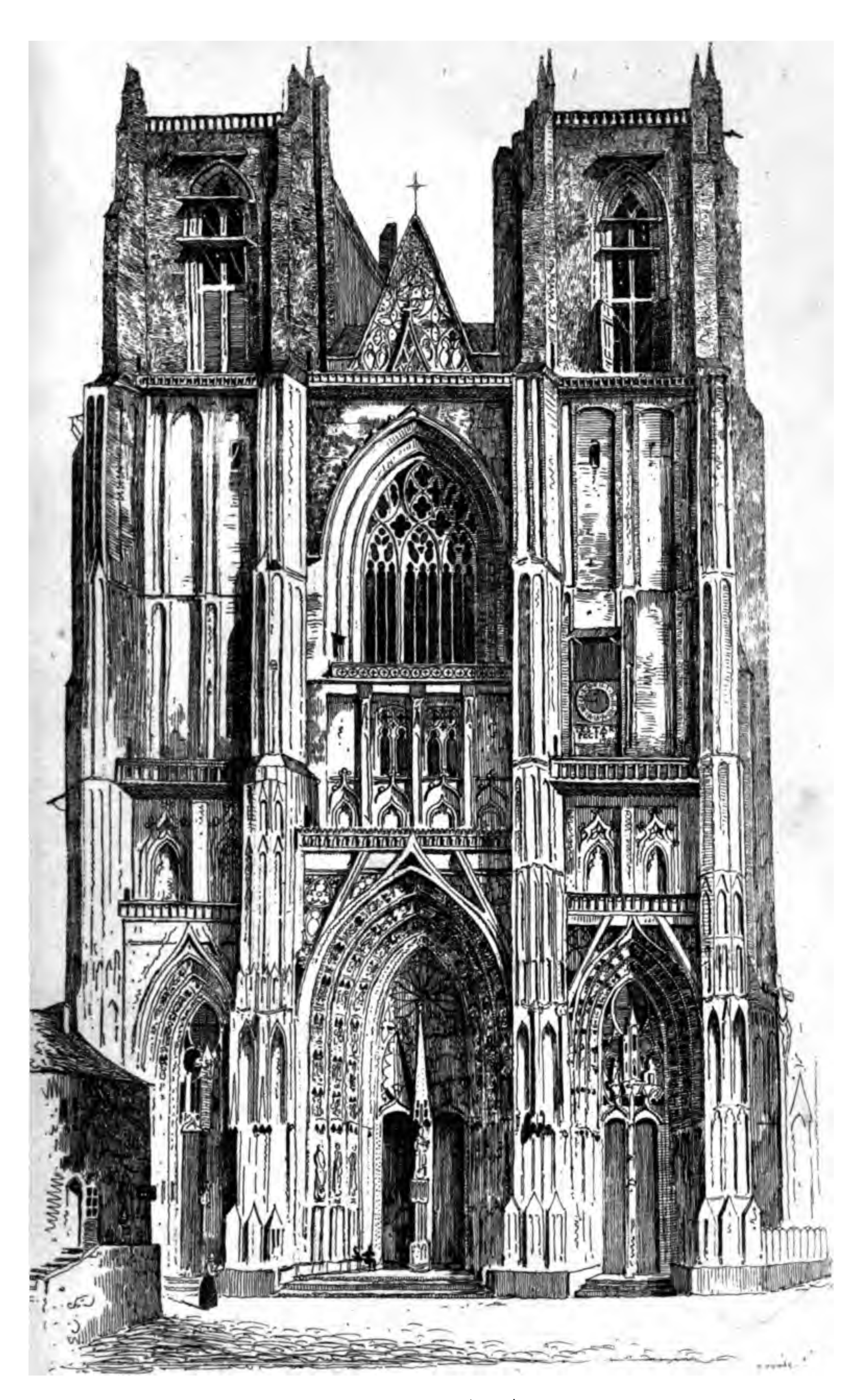
Notre-Dame-de-Toutes-Joies, les Saintes-Claires, l'Aumônerie de l'Erault, n'ont laissé aucun souvenir, même traditionnel.

La Collégiale possédait un clocher de pierre, dont la flèche, s'élançant au-dessus des tours de la Cathédrale, se faisait apercevoir au loin. Son architecture était élégante : peu d'églises dans le duché pouvaient lui être comparées, bien qu'elle eût été faite, si toutefois l'on peut parler ainsi, de morceaux rapportés, dont chacun avait le caractère de son temps. Les parties les plus remarquables appartenaient au XV.e et au XVI.e siècle.

La Cathédrale de Saint-Pierre et de Saint-Paul, le monument religieux le plus remarquable de Nan s, n'a jamais été terminée. Nos pères nous l'ont livrée telle la voit de l'Oratoire, avec un clocher du XII.e siècle, un flèche du XV.e, un chœur et une demi-nef transversale, tr ts ou réparés à des époques beaucoup plus reculées. Elle est b sur l'emplacement de l'ancienne église, dont l'ancien ch l'ancien clocher terminent sa nef; nous avons long-temps pour savoir à quel architecte le duc Jean V et l'évêque de Nantes avaient confié la construction d'un monument qui devait effacer en splendeur les plus belles Cathédrales de Bretagne; mais nous n'avo s rien trouvé qui pût éclaircir cette importante question: nous sav seulement qu'un maçon nommé Mathelin dirigeait les travaux v 1442; c'est donc dans la partie qui existe et dans un très-vieux sur parchemin, qui est sans doute la copie d'un autre plus anci core, que nous devons étudier la pensée de l'artiste (1).

Au XV.e siècle, comme dans les précédents, une cathédrale, devait être la représentation matérielle des croyances catholiques. Le signe matériel de la religion du Christ devait donc être tracé à sa base et s'élever dans les airs avec ses murs; tandis que l'histoire entière du monde chrétien depuis la création de Moïse jusqu'au jugement dernier, devait se dérouler le long de ses pilastres, aux rentrants des ogives de ses portiques et jusque dans ses vitrages coloriés, de manière à fournir au peuple un catéchisme en *imaiges* qu'il pût consulter à toute heure du jour. Pour remplir cette donnée, l'architecte de Saint-Pierre de Nantes avait projeté un édifice rectangulaire, arrondi à l'une des extrémités, dont la longueur eût été de 338 pieds sur 136 de large. La nef de cette église, adossée aujourd'hui au vieux clocher, devait former la croix sur le centre du chœur; mais cette croix, peu visible à l'intérieur, se fut dessinée de loin à l'extérieur, les bas côtés ne devant pas avoir de toit. Vingt-huit massifs de maçonnerie extérieure et vingt-six massifs intérieurs devaient soutenir cette cathédrale, dessiner la croix, fournir les contre-forts, former le portique, soutenir les galeries, diviser les bas-côtés en vingt-et-une

(1) Ce plan nous a été communiqué par M. Seheult, architecte du département, qui a eu l'obligeance de mettre beaucoup de documents curieux à notre disposition.



Cathédrale

chapelles, non compris les bras de la croix, et laisser sept ouvertures : trois pour le portique de l'ouest, qui forme la façade ; deux pour les portiques du nord et du sud et deux autres pour les portes des bras de la croix. Une galerie, qui existe en partie, devait régner tout autour de l'église à une grande élévation, se repliant aux bras de la croix le long de ses murs, pour revenir ensuite contourner le chœur. D'un côté, cette galerie donnait sur l'église, dont elle permettait d'admirer toutes les beautés intérieures. De l'autre, elle recevait la lumière par des fenêtres que l'on ne voit plus de l'extérieur ; mais supprimez pour un instant, par la pensée, le toit d'ardoises qui protège la belle voûte plate en granit des bas-côtés de la cathédrale, et vous verrez alors la nef plus élancée, telle qu'elle a dû exister autrefois. Les contre-forts et les arcs-boutants se dégageront aussi de manière à paraître plus élégants et plus légers. Rétablissez maintenant les vitrages coloriés aux fenêtres extérieures de la galerie, aux vingt-et-une fenêtres des chapelles, aux fenêtres de la croix, aux vingt-neuf grandes fenêtres de la nef, à la grande fenêtre du portail, et vous commencerez à comprendre l'effet d'ensemble de cet imposant édifice, dont la vie, dans toutes ses phases, se trouve si étroitement liée aux phases diverses de bonheur et de misère de notre cité.

Si de la galerie nous descendons dans l'église, nous ne pouvons qu'admirer le grandiose et la riche simplicité de son architecture : il est vrai que chacune de ses fenêtres de la nef, que les Anglais appellent *clere story*, est d'un dessin différent, que toutes les sculptures sont consciencieuses, que les ornements sont fouillés en dessous, ce qui leur donne une légèreté tout aérienne dont notre avarice bourgeoise a perdu le secret. Cependant nulle part l'art ne se fait sentir, et dans cette variété infinie de détails, l'unité vous frappe d'abord ; ce n'est qu'au bout de quelque temps que l'on peut étudier et comprendre cette multiplicité prodigieuse, qui serait bien plus étonnante encore, si le vitrail et ses peintures existaient dans leur entier. Cependant, par-dessus tout, la nef vous domine : jamais voûte dans notre ville ne s'était élevée si haut. Les pilastres qui la soutiennent ne sont plus, comme dans le passé, de simples colonnes aux chapiteaux symboliques, ni un assemblage de colonnettes, mais une masse ridée de haut en bas par de nombreuses bandes rectangulaires qui multiplient les surfaces, les clairs et les ombres, et contribuent singulièrement à déguiser aux yeux le volume et même la forme de l'octogone dans lequel l'ar-

chitecte a taillé des saillies et des enfoncements prismatiques pour former les pilastres de ses travées.

Entre deux pilastres, l'on aperçoit, au-delà du bas-côté, une chapelle éclairée par une fenêtre latérale, puis au-dessus une galerie divisée en trois, puis au-dessus encore une grande fenêtre d'un dessin remarquable.

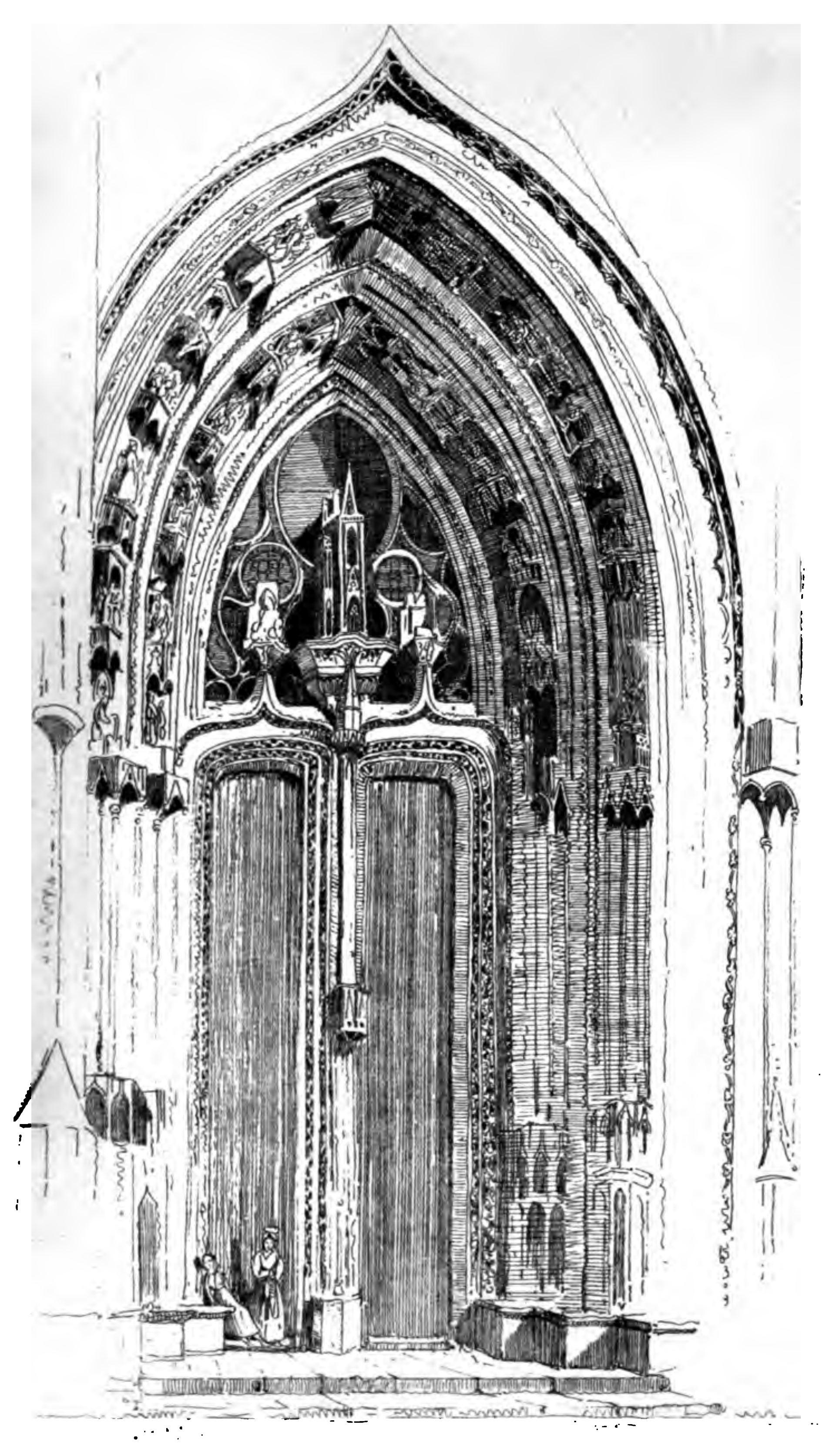
Cette vue partielle est d'un excellent effet; et, si les vitrages peints existaient, peut-être trouverait-on les fenêtres du XV.me siècle supérieures à toutes les autres. — Le dessin d'une portion de galerie comprise entre deux pilastres que nous donnons, suffira pour montrer tout ce qu'il y avait de gracieux dans le genre d'ornementation affecté à la cathédrale. Le dessin de la petite porte de droite, que l'on pourra consulter ensuite, nous montre avec quel art les rentrants des ogives ont été consacrés à la sculpture, et quel excellent goût a présidé partout à la décoration de chaque partie; mais il faudra que l'imagination vienne en aide, car les statues qui n'étaient pas liées à la maçonnerie, n'existent plus.

Nous n'avons rien à dire maintenant ni des contre-forts, ni de l'ensemble de la nef, si ce n'est que notre cathédrale, construite à une époque qui nous a laissé peu de monuments du même genre, réunit dans sa généralité la simplicité grecque et son ordonnance sévère au grandiose de l'art chrétien.

Des décorations en sculpture consacrées à retracer le souvenir des princes du pays et l'immense épopée catholique depuis la création jusqu'au jugement des morts, formaient, comme nous l'avons dit, une partie essentielle des cathédrales. Au XIV.e siècle, les peintures des vitraux vinrent s'y associer; en sorte que l'église principale du diocèse devait contenir et l'histoire générale des hommes et l'histoire spéciale de la contrée. A Nantes, où l'on s'était proposé ce double but, l'architecte avait ménagé aux sculpteurs, tant sur la façade qu'à l'intérieur, et contre les deux derniers massifs qui contribuent aujourd'hui à supporter les orgues, plus de cent cinquante bas-reliefs. Presque tous avaient été respectés en 93: depuis, un regrattage maladroit a détruit ou mutilé ce qui en restait. Aux rentrants des ogives, nous trouvons place pour 154 tableaux. Les dessus de porte fournissent cinq emplacements, pour autant de sujets, beaucoup plus développés que ceux des rentrants des ogives: près de cinquante statues à l'intérieur, non compris celles qui devaient orner les diverses chapelles, et plus de soixante à l'extérieur, non compris

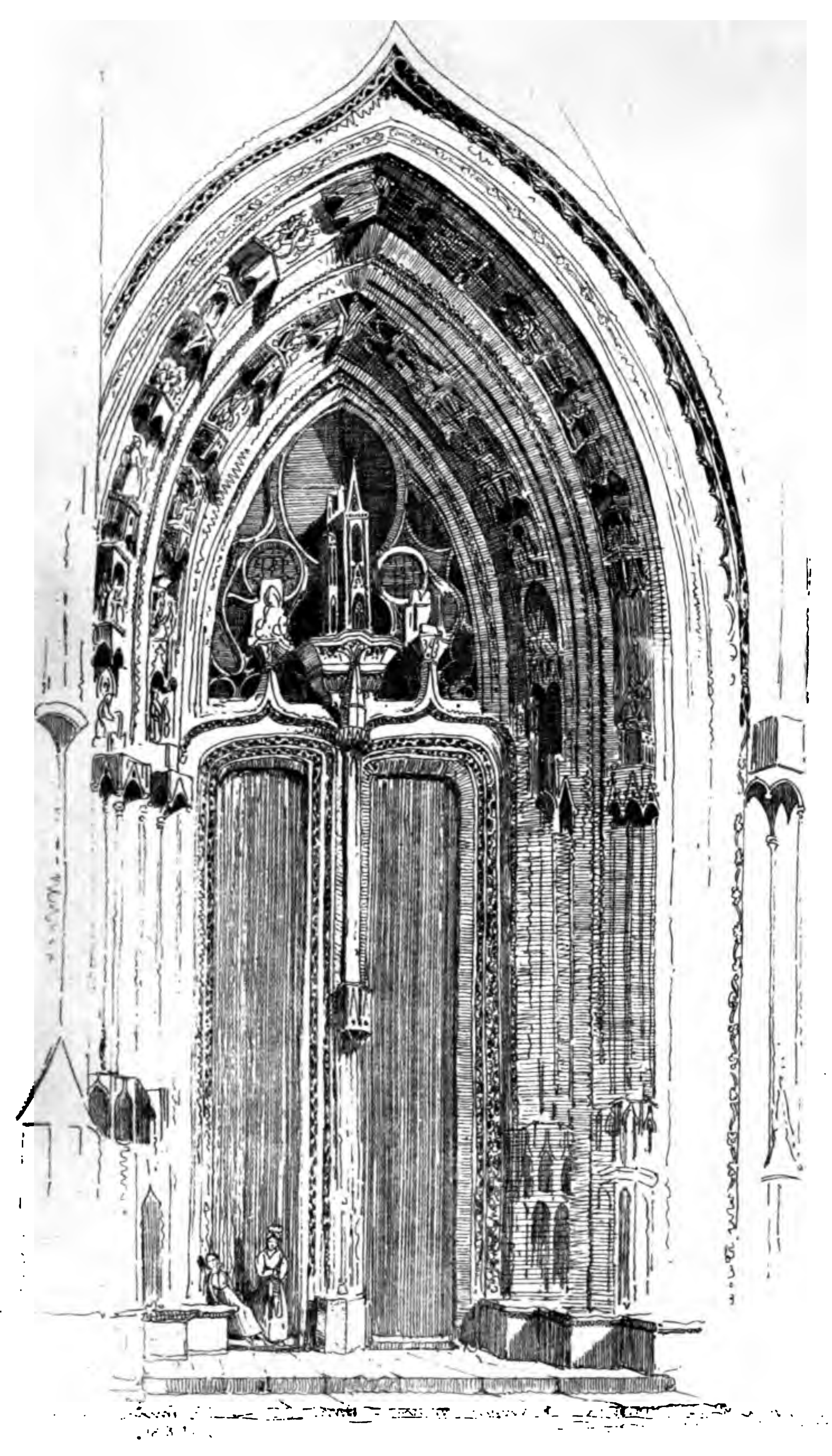


Intérieur de la Cathédrale.



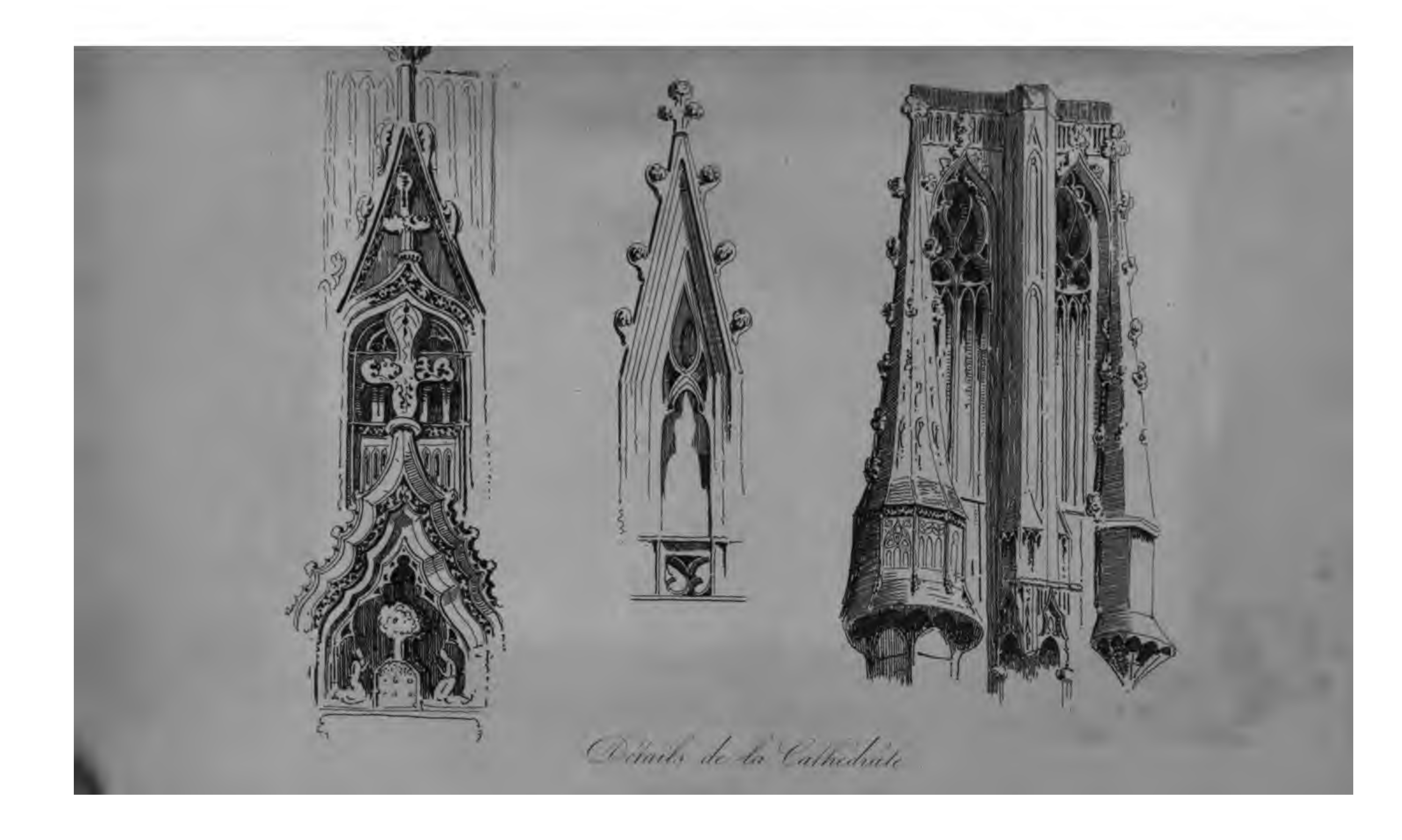
Porte latérale de la Cathédrale.





Porte latérale de la Cathédrale.





Détails de la Cathédrale

La Cathédrale de Saint-Pierre et de Saint-Paul, le monument religieux le plus remarquable de Nantes, n'a jamais été terminée. Nos pères nous l'ont livrée telle qu'on la voit de l'Oratoire, avec un clocher du XII.e siècle, un bout de flèche du XV.e, un chœur et une demi-nef transversale, construits ou réparés à des époques beaucoup plus reculées. Elle est bâtie sur l'emplacement de l'ancienne église, dont l'ancien chœur et l'ancien clocher terminent sa nef; nous avons long-temps cherché pour savoir à quel architecte le duc Jean V et l'évêque de Nantes avaient confié la construction d'un monument qui devait effacer en splendeur les plus belles Cathédrales de Bretagne; mais nous n'avons rien trouvé qui pût éclaircir cette importante question: nous savons seulement qu'un maçon nommé Mathelin dirigeait les travaux vers 1442; c'est donc dans la partie qui existe et dans un très-vieux plan sur parchemin, qui est sans doute la copie d'un autre plus ancien encore, que nous devons étudier la pensée de l'artiste (1).

Au XV.e siècle, comme dans les précédents, une cathédrale, devait être la représentation matérielle des croyances catholiques. Le signe matériel de la religion du Christ devait donc être tracé à sa base et s'élever dans les airs avec ses murs; tandis que l'histoire entière du monde chrétien depuis la création de Moïse jusqu'au jugement dernier, devait se dérouler le long de ses pilastres, aux rentrants des ogives de ses portiques et jusque dans ses vitrages coloriés, de manière à fournir au peuple un catéchisme en *imaiges* qu'il pût consulter à toute heure du jour. Pour remplir cette donnée, l'architecte de Saint-Pierre de Nantes avait projeté un édifice rectangulaire, arrondi à l'une des extrémités, dont la longueur eût été de 338 pieds sur 136 de large. La nef de cette église, adossée aujourd'hui au vieux clocher, devait former la croix sur le centre du chœur; mais cette croix, peu visible à l'intérieur, se fut dessinée de loin à l'extérieur, les bas côtés ne devant pas avoir de toit. Vingt-huit massifs de maçonnerie extérieure et vingt-six massifs intérieurs devaient soutenir cette cathédrale, dessiner la croix, fournir les contre-forts, former le portique, soutenir les galeries, diviser les bas-côtés en vingt-et-une

(1) Ce plan nous a été communiqué par M. Seheult, architecte du département, qui a eu l'obligeance de mettre beaucoup de documents curieux à notre disposition.



chapelles, non compris les bras de la croix, et laisser sept ouvertures: trois pour le portique de l'ouest, qui forme la façade; deux pour les portiques du nord et du sud et deux autres pour les portes des bras de la croix. Une galerie, qui existe en partie, devait régner tout autour de l'église à une grande élévation, se repliant aux bras de la croix le long de ses murs, pour revenir ensuite contourner le chœur. D'un côté, cette galerie donnait sur l'église, dont elle permettait d'admirer toutes les beautés intérieures. De l'autre, elle recevait la lumière par des fenêtres que l'on ne voit plus de l'extérieur; mais supprimez pour un instant, par la pensée, le toit d'ardoises qui protège la belle voûte plate en granit des bas-côtés de la cathédrale, et vous verrez alors la nef plus élancée, telle qu'elle a dû exister autrefois. Les contre-forts et les arcs-boutants se dégageront aussi de manière à paraître plus élégants et plus légers. Rétablissez maintenant les vitrages coloriés aux fenêtres extérieures de la galerie, aux vingt-et-une fenêtres des chapelles, aux fenêtres de la croix, aux vingt-neuf grandes fenêtres de la nef, à la grande fenêtre du portail, et vous commencerez à comprendre l'effet d'ensemble de cet imposant édifice, dont la vie, dans toutes ses phases, se trouve si étroitement liée aux phases diverses de bonheur et de misère de notre cité.

Si de la galerie nous descendons dans l'église, nous ne pouvons qu'admirer le grandiose et la riche simplicité de son architecture: il est vrai que chacune de ses fenêtres de la nef, que les Anglais appellent *clere story*, est d'un dessin différent, que toutes les sculptures sont consciencieuses, que les ornements sont fouillés en dessous, ce qui leur donne une légèreté tout aérienne dont notre avarice bourgeoise a perdu le secret. Cependant nulle part l'art ne se fait sentir, et dans cette variété infinie de détails, l'unité vous frappe d'abord; ce n'est qu'au bout de quelque temps que l'on peut étudier et comprendre cette multiplicité prodigieuse, qui serait bien plus étonnante encore, si le vitrail et ses peintures existaient dans leur entier. Cependant, par-dessus tout, la nef vous domine: jamais voûte dans notre ville ne s'était élevée si haut. Les pilastres qui la soutiennent ne sont plus, comme dans le passé, de simples colonnes aux chapiteaux symboliques, ni un assemblage de colonnettes, mais une masse ridée de haut en bas par de nombreuses bandes rectangulaires qui multiplient les surfaces, les clairs et les ombres, et contribuent singulièrement à déguiser aux yeux le volume et même la forme de l'octogone dans lequel l'ar-

rchitecte a taillé des saillies et des enfoncements prismatiques pour former les pilastres de ses travées.

Entre deux pilastres, l'on aperçoit, au-delà du bas-côté, une chapelle éclairée par une fenêtre latérale, puis au-dessus une galerie divisée en trois, puis au-dessus encore une grande fenêtre d'un dessin remarquable.

Cette vue partielle est d'un excellent effet; et, si les vitrages peints existaient, peut-être trouverait-on les fenêtres du XV.me siècle supérieures à toutes les autres. — Le dessin d'une portion de galerie comprise entre deux pilastres que nous donnons, suffira pour montrer tout ce qu'il y avait de gracieux dans le genre d'ornementation affecté à la cathédrale. Le dessin de la petite porte de droite, que l'on pourra consulter ensuite, nous montre avec quel art les rentrants des ogives ont été consacrés à la sculpture, et quel excellent goût a présidé partout à la décoration de chaque partie; mais il faudra que l'imagination vienne en aide, car les statues qui n'étaient pas liées à la maçonnerie, n'existent plus.

Nous n'avons rien à dire maintenant ni des contre-forts, ni de l'ensemble de la nef, si ce n'est que notre cathédrale, construite à une époque qui nous a laissé peu de monuments du même genre, réunit dans sa généralité la simplicité grecque et son ordonnance sévère au grandiose de l'art chrétien.

Des décorations en sculpture consacrées à retracer le souvenir des princes du pays et l'immense épopée catholique depuis la création jusqu'au jugement des morts, formaient, comme nous l'avons dit, une partie essentielle des cathédrales. Au XIV.e siècle, les peintures des vitraux vinrent s'y associer; en sorte que l'église principale du diocèse devait contenir et l'histoire générale des hommes et l'histoire spéciale de la contrée. A Nantes, où l'on s'était proposé ce double but, l'architecte avait ménagé aux sculpteurs, tant sur la façade qu'à l'intérieur, et contre les deux derniers massifs qui contribuent aujourd'hui à supporter les orgues, plus de cent cinquante bas-reliefs. Presque tous avaient été respectés en 93; depuis, un regrattage maladroit a détruit ou mutilé ce qui en restait. Aux rentrants des ogives, nous trouvons place pour 154 tableaux. Les dessus de porte fournissent cinq emplacements, pour autant de sujets, beaucoup plus développés que ceux des rentrants des ogives; près de cinquante statues à l'intérieur, non compris celles qui devaient orner les diverses chapelles, et plus de soixante à l'extérieur, non compris



Intérieur de la Cathédrale.





Porte latérale de la Cathédrale



Détails de la Cathédrale



Cathédrale de Nantes
dessous des orgues

un nombre aussi considérable de statuettes; telles étaient les autres sculptures projetées sous le règne de Jean V; de sorte qu'il y avait place dans la cathédrale, tant sur la façade qu'à l'intérieur, pour plus de cinq cents sujets historiques ou religieux, non compris un grand nombre de piédestaux, d'encadrements et d'ornements de toute espèce.

Nous reviendrons, à l'article de la sculpture, sur l'exécution de ces cinq à six cents tableaux ou statues dont l'architecte de Saint-Pierre voulait orner son église; nous ne dirons rien non plus de l'ensemble de la façade, le dessin que nous en donnons pouvant suppléer avec avantage à toutes les descriptions; mais nous ferons remarquer à nos lecteurs qu'un monument religieux comme l'église de Nantes varie à chaque heure du jour dans l'expression de sa physionomie, de manière à faire vibrer successivement, selon ses divers aspects, toutes les cordes de l'âme, ce qui constitue surtout le mérite du genre auquel il appartient.

L'étude des détails de la cathédrale présente un grand intérêt: à chaque pas ce sont des richesses nouvelles, dont chacune mériterait une gravure à part. Il se mêle aussi quelque peu d'orgueil dans cet examen qui prouve d'une manière bien évidente que l'église de Saint-Pierre de Nantes est une œuvre entièrement originale, plus rapprochée peut-être du gothique espagnol et surtout du gothique anglais que de tous les autres; mais, cependant, nettement séparée des plus belles cathédrales d'Angleterre par un faire et une ornementation d'un genre nouveau.

A la porte du sud, l'on trouve un pinacle dont nous donnons le dessin; nous regrettons de ne pouvoir y joindre la sculpture qu'il surmontait autrefois; mais cet ornement est la partie la plus importante du petit ensemble qu'il contribuait à former, puisqu'il ne se retrouve presque nulle part ailleurs, si ce n'est dans quelques monuments espagnols. Sur les quatre massifs qui divisent la façade de la cathédrale, l'on remarque, en avant, des niches détruites à coups de marteau en 1819. Leur partie supérieure présente aujourd'hui une forme pyramidale. Le dessus de ces niches, pour chaque massif, se compose de deux dais que surmontent des cônes avec finals et crochets, et que séparent de petites niches très-élégantes, d'un dessin assez rare dans les autres cathédrales de la chrétienté. — Ces dais rappellent, il est vrai, les *canopies* d'York et d'Oxford, mais de la même manière

qu'un monument de style toscan ou corinthien en rappelle un autre d'architecture semblable. Quant aux niches et aux ornements placés sur les dais, il serait aussi facile de leur trouver des analogues tant en France que dans la Grande-Bretagne.

Les piédestaux de la cathédrale de Saint-Pierre sont tous très-élégants ; plusieurs sont carrés ; d'autres consistent en un simple bâton noueux qui s'épanouit à la partie supérieure, de manière à former un bouquet de feuilles de vigne et des grappes de raisin ; d'autres fois un bouquet de feuilles de chicorée, quelquefois une grosse touffe de feuilles de chêne avec des glands : ceux que nous donnons dans cet ouvrage ont été copiés à la porte du sud, et nous paraissent caractéristiques.

Au-dessous de chacune des statues qui divisaient en deux les portes de la cathédrale, se trouvaient des sculptures intéressantes. La plupart ont disparu ; cependant l'on voit encore sous le Saint-Pierre du grand portail, qui remplace la vierge que 93 a détruite, les quatre pères d'Orient, assis chacun dans un fauteuil et occupés de leurs écrits, qui se déroulent selon l'usage du temps et laissent voir quelques lignes d'écriture gothique. Ainsi, Saint-Jérôme, Saint-Grégoire de Naziance, Saint-Augustin et Saint-Athanase, faisaient, on le voit, partie de ce catéchisme en sculpture, qui ornait la façade de notre église. Nous ne savons trop quel est celui que notre dessin représente ; mais il est assez curieux de voir, par cette gravure, qu'au XV.e siècle, le bas-relief n'était nullement compris comme aujourd'hui, et que les fauteuils du temps renfermaient quelquefois des bibliothèques. D'autres pères de l'église ornaient encore le piédestal de la Vierge et les autres grands piédestaux des quatre autres portes ; mais nos efforts pour retrouver dans les débris que la restauration n'a pas mutilés les quatre docteurs dont l'Occident se glorifie, n'ont eu aucun succès.

Les diverses balustrades de Saint-Pierre ne présentent rien qui ne se retrouve ailleurs, et notre dessin des galeries suffira pour faire juger celle qui était le plus remarquable. Les contre-forts et leurs arcs-boutants n'ont pas d'ornements ; leur légèreté seule fait leur mérite. Les gargouilles n'ont rien de curieux : ce sont, en général, des monstres d'invention qui se ressemblent les uns les autres, et dont aucun ne nous a paru mériter d'être dessiné à part.

Les niches sont élégantes ; il en est quelques-unes d'une forme très-gracieuse, que l'on remarque derrière le calvaire situé à l'extérieur.

Nous eussions voulu donner d'autres gravures des détails de Saint-Pierre; mais cette étude nous eût conduit trop loin, et nous nous sommes borné à reproduire une petite fenêtre située à gauche de l'orgue, dont elle est voisine. Elle montre combien l'architecture du XV.e siècle, si souvent appelée barbare, se prêtait merveilleusement à toutes les combinaisons. L'on a dit et répété jusqu'à satiété, que cette architecture n'avait pas d'unité: cette assertion disparaît devant un examen sérieux, et l'on trouve au contraire qu'à l'unité ancienne le moyen-âge a su joindre une variété prodigieuse dans les détails; quant au métier, pour lequel nous nous croyons si supérieurs, nos pères l'entendaient presque aussi bien que nous. Leur foi, plus vive et plus ardente, permettait à de simples ouvriers de consacrer leur vie à faire des feuillages fouillés par dessous, des dais en dentelle de pierre, des branches de vigne, des raisins en pierre blanche et même en granit, tandis que leur intelligence pratique et leur sollicitude pour leurs œuvres, leur faisaient inventer une foule de ces moyens que nous appelons des ficelles. Pour conserver le fer, ils l'enveloppaient d'étain; pour faciliter l'œuvre des plus capables, les autres maçons faisaient l'office de nos praticiens; pour donner du relief aux dentelles de pierre blanche, l'on passait par derrière des ardoises qui formaient un fond noir, et servaient de la sorte à en dessiner les contours.

L'on a beaucoup discuté dans ces derniers temps pour savoir à qui appartient l'architecture gothique; les uns l'ont fait naître sur notre sol, d'autres n'y ont vu qu'une copie de l'architecture mauresque. Cependant il est assez naturel de croire, si l'on étudie toutes les transformations de l'art depuis le VI.e siècle, que les architectes chrétiens n'ont été ni inventeurs ni copistes. Frappés d'admiration à la vue des monuments arabes et mauresques, si légers et si vivants auprès des leurs, les pèlerins de Jérusalem et les Croisés durent nécessairement rapporter dans leur patrie des souvenirs que chaque nation féconda suivant son génie particulier. De là les gothiques espagnol, allemand, français, anglais; de là le gothique de notre cathédrale.

ARCHITECTURE CIVILE.

Une partie du Château, la Maison-de-Ville, du Bouffay, grand nombre de maisons en bois, l'hôtel Briord et quelques autres, appartiennent au XV.e siècle.

Nous donnons, dans cet ouvrage, une gravure de la chapelle du Château, une autre de la façade intérieure de cet édifice, et quelques dessins représentant des ornements des fenêtres et de la corniche (corbel). C'est bien suffisant pour faire connaître le style et apprécier la valeur de ce monument, que l'on ne peut juger dans tous ses détails, qu'à l'aide d'une longue-vue. De loin, les fenêtres noires et massives, rappellent à l'esprit tout ce que la féodalité avait d'horrible. De près, cette lourdeur disparaît entièrement pour faire place à des feuilles de vigne grimpant, légères et hardies, tout autour des croisées.

La façade de la partie du château qui existe encore, appartient aux beaux jours de la sculpture du moyen-âge; comme ornementation, nous ne possédons à Nantes rien de mieux que ce qui s'y voit. Les gravures que nous joignons au texte, nous permettent de passer outre, et de consacrer de plus longs détails aux choses pour lesquelles le dessin ne peut nous aider.

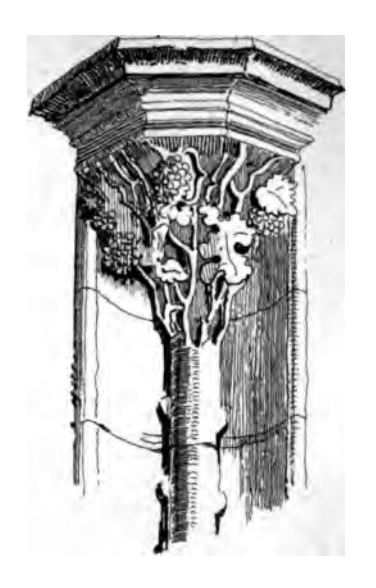
Chaque jour voit disparaître quelques-unes des maisons de bois du XV.e siècle, qui faisaient le plus bel ornement de notre ville; rivalisant de luxe dans leurs sculptures et leurs vitrages avec les châteaux et les églises; aussi nous pardonnera-t-on de nous y arrêter quelque temps.

Les plus belles maisons en bois de Nantes ne nous paraissent pas antérieures au XV.e siècle : quelques-unes, malgré tout le respect que nous professons pour l'opinion contraire, nous semblent même appartenir aux premières années du XVI.e: ainsi la maison des Enfants-Nantais, placée au coin de la rue de la Poissonnerie, porte sur l'un de ses piliers une sculpture représentant des armes mi-partie de France et de Bretagne, entourées d'une cordelière, ce qui indique le règne de la duchesse Anne. Il est vrai que cette sculpture est en relief sur un creux et peut avoir été faite après la maison, ainsi que les autres ornements qui la décoraient; cependant tout porte à penser que la maison elle-même n'est plus ancienne que de quelques années seulement.

Aucune des maisons de bois de notre ville ne possède ces petites chambres avançant sur la rue, si fréquentes en Allemagne et en Angleterre, que nos aïeux appelaient *oratoriolum* (sans doute parce qu'ils en faisaient des boudoirs destinés à la prière), et que nos voisins





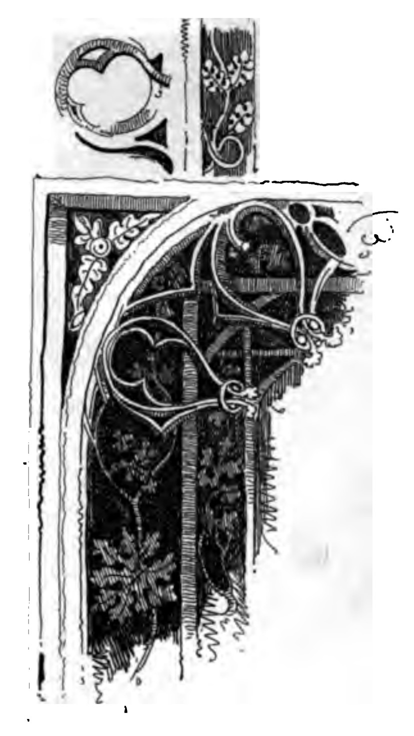


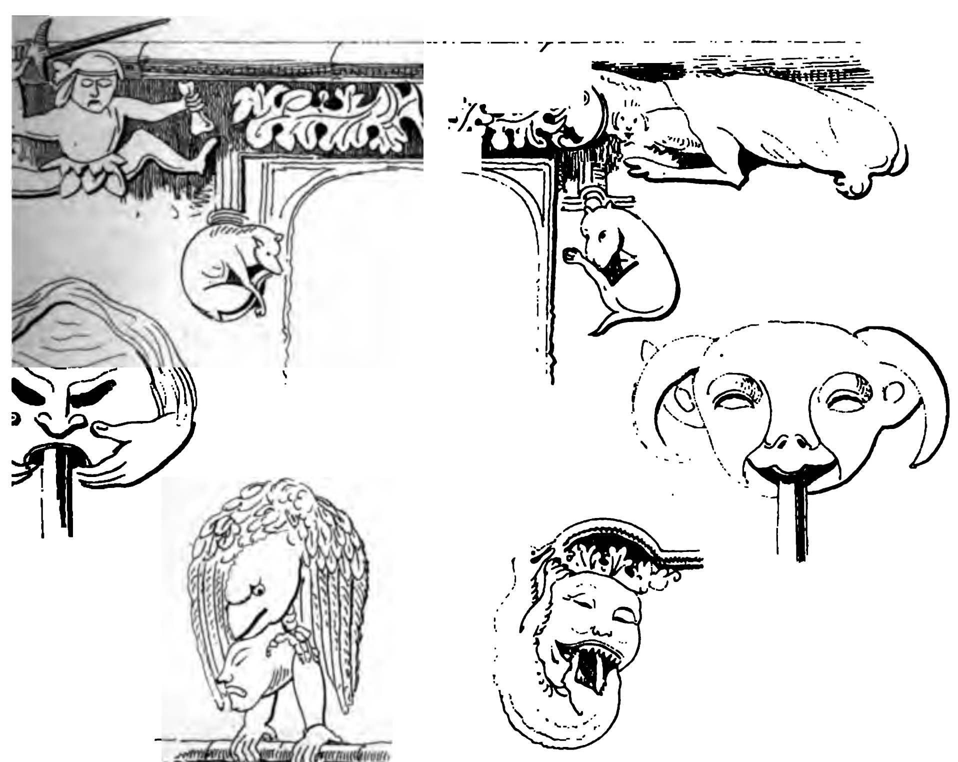
Détails de la Cathédrale.



Cour intérieure du Château de Nantes.







Détails du Château de Nantes.



Maison des enfans Nantais.



Sculptures sur bois





Rue Belle Image



Détails du Château de Nantes.



Maison des enfans Nantais.



Sculptures sur bois





Rue Belle Image



Détails du Château de Nantes.



Maison des enfans Nantais.



Sculptures sur bois





Rue Belle Image



Rue de la Poissonnerie

d'outre-mer nomment *bay window*. Les seules dispositions de ce genre que nous ayons remarquées, ont été faites pour pratiquer des escaliers, et ne ressemblent pas aux fenêtres avancées dont nous parlons.

Avant la révolution, notre ville était riche en maisons de bois, ornées de sculptures; 93 a détruit une grande partie des sculptures, et les hôtels bourgeois, bâtis depuis mil huit cent quinze, ont fait tomber un bon nombre des maisons dont les façades rappelaient les habiles imagiers du moyen-âge; nous pouvons cependant, par ce qui reste, juger de ce qui fut autrefois. Au premier abord, on reconnaît le même type dans toutes les maisons en bois qui sont dignes de fixer les yeux. Cherchez dans les rues qui conduisent de Saint-Pierre au pont d'Orléans, dans les rues de la Poissonnerie, de Belle-Image, de Saint-Nicolas, de la Clavurerie, du Port-Maillard, de la Juiverie et au carrefour de la Casserie, partout vous remarquerez que les maisons en bois à deux ou trois étages au plus, dont tous les étages avancent sur la rue par des saillies successives, sont les seules qui aient possédé des sculptures et qui méritent d'être étudiées.

Dans ces maisons, les marchands occupaient habituellement le rez-de-chaussée. Les sculptures des piliers leur servaient fréquemment d'enseignes. Long-temps l'apothicairerie située près des Changes, au lieu où se trouve aujourd'hui la maison Meslé n'eut d'autre annonce qu'un pileur triturant ses drogues dans un mortier. Ce vieux débris d'un autre siècle se trouve maintenant au Musée, où notre collaborateur M. Hawke l'a dessiné. Sur les piliers de la maison des Enfants-Nantais, l'on voit encore et les armes dont nous avons parlé, et d'autres sculptures peut-être allégoriques dont le sens nous échappe. Ailleurs c'étaient des saints, probablement les saints patrons du marchand sous l'invocation desquels il débitait ses denrées.

Les escaliers de ces maisons étaient tous très-mal disposés et très-obscurs, ceux-là mêmes qui conduisaient aux appartements des plus grands seigneurs de l'époque. La distribution des appartements n'était pas savante: le plus souvent les chambres se commandaient mutuellement, de grandes alcôves diminuaient la gêne qui en résultait, et remplaçaient tant bien que mal les corridors qui desservent aujourd'hui les diverses pièces d'un appartement.—Parfois les greniers de cinq ou six maisons bâties à la même époque, n'avaient point de séparation; parfois aussi, surtout chez les petits bourgeois, des ponts couverts servaient à mettre en communication les deux côtés de la

rue, comme cela se voit encore dans la rue de la Bléterie; mais alors c'était sur le derrière de la maison qu'avaient lieu ces communications d'une rue à l'autre, et nous devons remarquer que la façade seule appartient au XV.e siècle. Cette disposition était trop curieuse pour que M. Hawke pût l'oublier, aussi a-t-il consacré à la rue de la Bléterie l'une de ses gravures. L'entrée de cette rue ne permet pas à deux personnes d'y passer de front, et quelques maisons possèdent des chambres avancées, mais aucune d'elles ne rappelle les oratoriolum. Cette partie de la ville nous a paru renfermer les constructions en bois les plus anciennes.

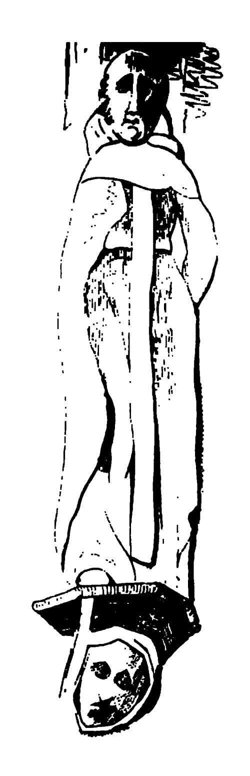
Les sculptures étaient taillées dans le bois même qui servait à former la maison; à l'intérieur, c'étaient des figures grotesques, des monstres, des têtes d'anges formant des pendentifs, des brakets et d'autres ornements; à l'extérieur c'étaient le plus souvent des saints ou des figures allégoriques. Les plus belles sculptures de l'extérieur se trouvaient, soit au coin de la maison, quand elle était placée à l'angle d'une rue, soit sur la façade. Parfois, des êtres burlesques, moitié hommes, moitié animaux, grimpaient le long des supports. L'on en voyait aussi quelques-uns demi-cachés dans les angles rentrants comme des singes aux aguets; on les eut crus prêts à faire pièce aux passants.

La maison des Enfants-Nantais nous est une preuve de ce que nous venons d'avancer: à son angle se trouvait la sculpture sur bois dont nous donnons la gravure; sur sa façade l'on voit les traces de quelques saints enlevés à coups de hache. Sur la maison du carrefour de la Casserie, qui porte le n.° 12, l'on remarque quatre statues, dont nous donnons aussi les dessins: représentent-elles les quatre ordres de l'état, le peuple, la royauté, le clergé, la noblesse ou Saint-Christophe, la Vierge, un moine et un autre personnage tout-à-fait inconnu? nous l'ignorons. Ces quatre figures, qui tombent de vétusté, perdent chaque jour de leur valeur; chacune d'elles est placée sous un dais, et terminée à sa partie inférieure, par un support ou braket dont deux sont des têtes d'anges. La maison de la Clavurerie, habitée autrefois par la duchesse Anne, s'il faut en croire une tradition fort respectable à notre avis, présentait sur sa façade trois figures: Notre-Dame-des-Anges, ainsi nommée parce que l'enfant Jésus qu'elle tenait sur ses bras, portait des ailes; Saint-Jean et Sainte-Anne. Ces figures étaient peu correctes, mais expressives et



Rue de la Blèterie






Sculptures sur bois du carrefour de la Casserie





Rue S.t Nicolas.







Rue du Port Maillard.



Carrefour de la Cifserie

produisant beaucoup d'effet. — Avant 89 on les nettoyait encore aux jours de grandes fêtes ; mais on ne les habillait plus comme au moyen-âge. Pendant la révolution, une dame qui alliait à un catholicisme ardent des sentiments très-civiques, les parait à chaque solennité d'une énorme cocarde tricolore. Depuis cette époque, ces statues, respectées en 93, ont été mutilées et détruites.

Dans la rue de la Juiverie, la maison du n.o 12, dont l'allée se trouve encavée, avait sur sa porte un ornement du genre des pinacles de la cathédrale, que surmontait une ogive flamboyante de la fin du XV.e siècle ou du commencement du XVIe. Un lion, un chien, quelques feuilles de chou ou de chicorée, deux têtes de chiens de mer et plusieurs autres ornements se voient encore sur sa façade qui a reçu cependant de nombreux outrages. L'escalier de cette maison est en pierre et forme une spirale; ce qui se voyait quelquefois dans les édifices en bois. Plusieurs maisons possédaient à l'intérieur des ornements remarquables. L'on voyait autrefois, rue de la Clavurerie, dans l'hôtel de la duchesse Anne, de grandes cheminées sculptées dans le goût de la renaissance, mais il n'en reste plus rien.

Les fenêtres de ces habitations variaient beaucoup: souvent elles étaient très-nombreuses et placées les unes contre les autres, de manière à figurer une cage de verre; on eût dit que chaque maison voulait absorber en entier toute la lumière que l'étroitesse de la rue lui permettait de recevoir; d'autres fois, les fenêtres plus grandes étaient plus écartées; dans tous les cas, le vitrage était le même: il se composait de petites vitres retenues par du plomb et des baguettes de fer. Souvent les vitraux étaient peints. Chez les grands seigneurs, les quatre compartiments de la fenêtre avaient chacun leur ornement armorié; chez les gens d'église, ces ornements étaient remplacés par des sujets religieux; chez les bourgeois, l'artiste, plus libre dans ses allures, se livrait à toute la verve de son esprit: de là des caricatures telles que les sept péchés capitaux, ou des sujets techniques comme la représentation de tous les détails d'une profession. — Celles de nos gravures qui représentent la rue Saint-Nicolas, le Bouffay, la rue Belle-Image, la maison des Enfants-Nantais, la maison Chaumier, et les maisons voisines, la rue du Port-Maillard, et le carrefour de la Casserie nous semblent très-propres à donner une juste idée des constructions en bois du XV.e siècle et à compléter notre description.

Nous ne saurions passer outre sans examiner maintenant comment nos pères, si avancés en fait d'art, entendaient le confortable de la vie.

Remarquons d'abord que leurs rues très-étroites ne pouvaient souvent donner passage à une charrette, et que, par suite, un grand nombre des habitants ne faisaient qu'à dos d'hommes et à force de bras, leurs provisions de bois, de tourbe, et de vin.

Chaque cheminée avait son tuyau particulier; l'on ne savait pas encore couder les tuyaux pour desservir plusieurs feux avec une seule cheminée.

Nous ne voyons rien qui annonce les précautions nécessaires pour se débarrasser promptement et sans inconvénient des immondices de toute espèce auxquelles donne lieu l'accumulation d'un grand nombre d'hommes sur un même point. Les escaliers étaient souvent très-obscurs; il existe encore à Nantes des escaliers du XV.e siècle et même du XVI.e, qui ne reçoivent aucune lumière dans une élévation de quarante pieds. — Le transport de l'eau, si nécessaire chez les pauvres comme chez les riches, se faisait à bras pour la plupart des ménages; chacun logeait beaucoup plus à l'étroit qu'aujourd'hui, et telle maison de la place du Pilori qui contient actuellement vingt-quatre habitants, suffisait aux besoins de quarante et cinquante.

Parmi les curiosités qui se rattachent aux maisons en bois de Nantes, nous devons, de plus, citer une Notre-Dame-de-Délivrance que l'on voit encore dans une cour de la rue Saint-Léonard. Cette sculpture, qu'un zèle pieux entoure fréquemment d'offrandes, a traversé la révolution à l'abri d'une cloison de planches qui la dérobait aux outrages en la cachant aux yeux. Elle est peinte et fort ancienne: son style annonce la fin du XV.e ou le commencement du XVI.e siècle. Peut-être quelques parties ont été changées depuis cette époque. La Vierge nous a paru récente; mais la nouvelle Vierge est une copie fidèle de l'ancienne, et l'ensemble de ce petit monument appartient à une époque reculée. La gravure que nous en donnons permet d'apprécier sa valeur au point de vue de l'art. Les détails sont médiocres, mais l'ensemble est heureusement disposé. Au devant, la Vierge avec l'enfant Jésus ayant à ses pieds des fleurs et des offrandes; des deux côtés de la Vierge, deux anges qui lui posaient une couronne sur la tête. Les anges existent encore, mais il ne reste rien de la couronne. Au-dessus, un pinacle en bois, au centre duquel se trouve le Père



Madone dans une cour.

Rue des Carmes

éternel; au-dessus du pinacle un Saint-Michel-Archange, écrasant le Mal représenté par un dragon. Sur les deux colonnes qui forment l'encadrement de ce relief en bois, l'on voit deux enfants; à leurs pieds pendent les cordons de la consécration à la Vierge. — Un double toit recouvre ce reste de la foi naïve de nos pères; une vieille planche l'abrite de chaque côté, et souvent encore des cierges brûlent au devant de la Madone.

SCULPTURE.

La grande porte de la façade de la cathédrale avait sur le piédestal qui la divise une statue de la Vierge portant sur ses bras l'enfant Jésus; cette statue a été détruite et remplacée, depuis, par un Saint-Pierre. Au-dessus, dans le timpan de la porte, en place de la rosace que l'on y voit aujourd'hui, se trouvait un tableau en relief représentant le jugement dernier. Le Père Éternel était assis, ayant la croix de son fils entre les jambes; le Christ occupait sa droite, Marie était à la gauche; au-dessus de la croix, le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe, planait les ailes déployées. Des deux cotés, en demi-cercle, se tenaient divers groupes : c'étaient les anges en arrière: puis, sur le devant du tableau, les patriarches, les martyrs, les pères de l'église et les saints; mais il n'y avait point de saintes, et Marie était seule de son sexe, suivant l'usage du temps, qui accordait aux hommes une immense supériorité sur les femmes, et qui établissait toujours ses dualismes, l'esprit et la chair, l'homme et la femme, la synthèse et l'analyse, la science et l'industrie, et en subalternisant l'un des termes. Au-dessous se trouvait une peinture de l'enfer tel que le XV.e siècle le concevait: une immense chaudière placée sur un feu très-ardent recevait les réprouvés, que les diables y jetaient de toutes parts; les uns avec les mains, d'autres avec des fourches.

Les statues des apôtres dont il ne reste aucun vestige, ornaient aussi cette porte; leurs piédestaux présentaient chacun quatre tableaux en relief: à droite l'on voit encore sur ceux qui restent, malgré les mutilations qu'ils ont subies, la construction de l'arche, l'entrée dans l'arche, le déluge, Noé plantant la vigne, ses fils l'examinant pendant son sommeil, et quelques autres sujets de l'histoire de Noé; à gauche l'on trouve l'histoire d'Abraham. Les rentrants de l'ogive sont occupés par quarante-huit tableaux placés sur trois rangs. La droite, dans

les six tableaux inférieurs, représente la Résurrection : au-dessus se trouve une suite d'allégories composées chacune de quatre personnages dont deux sont des anges ; on dirait, en les voyant, *la conduite et pélerinage sur terre de mesdames Anne et Isabeau de Bretagne sous la sauvegarde des bienheureux Messeigneurs les anges gardiens*; de l'autre côté, vis-à-vis des tableaux consacrés à la résurrection, l'on voit les supplices des damnés, qui occupent les trois derniers rangs : puis, au-dessus, des tableaux allégoriques de quatre personnages entièrement identiques, pour la pensée, à ceux qui se trouvent à droite.

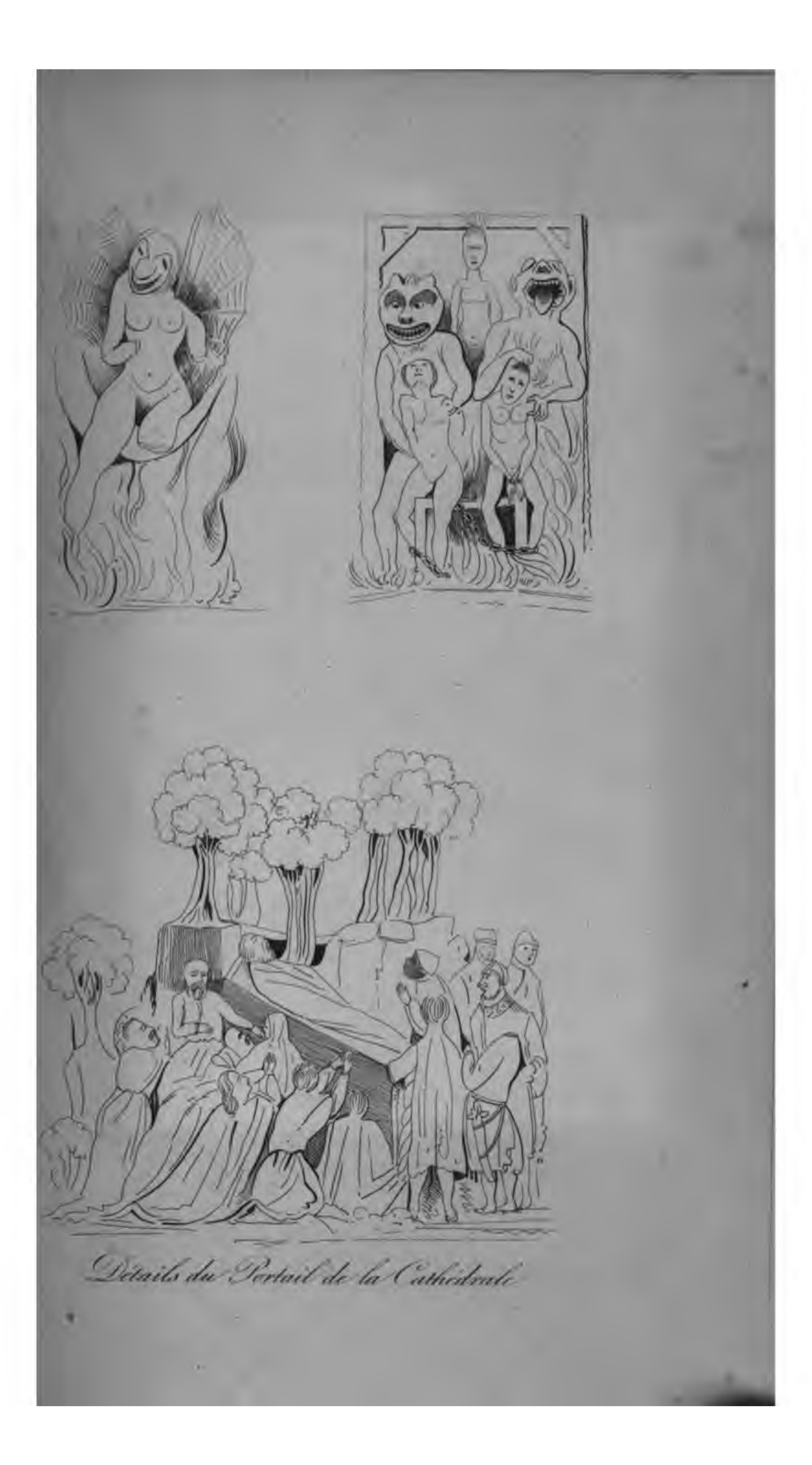
La porte de droite de la cathédrale était consacrée à Saint-Pierre. Au-dessus de cette porte se trouvait une fenêtre que masquaient en partie une petite cathédrale et deux tableaux en sculpture; la cathédrale rappelait-elle ces paroles: Vous êtes pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon église ? Quelques souvenirs d'une tradition confuse porteraient à croire que la statue de Saint-Pierre se trouvait au-dessous, sur le piédestal qui divise la porte en deux, et que des saints surmontaient les autres. Les bas-reliefs de cette porte se rattachent à l'histoire de Jacob et à celle de Joseph. Les deux tableaux en sculpture qui se trouvaient sur le timpan de la porte, aux deux côtés de l'église, sont trop mutilés pour qu'on puisse en donner l'explication; mais, sans aucun doute, ils se rattachaient à la vie de Saint-Pierre. Les 22 tableaux de l'ogive nous ont paru représenter des scènes de la vie des apôtres, et spécialement de la vie de Saint-Pierre. Comme sculpture, ils peuvent être critiqués sous le rapport de l'exécution ; cependant l'on doit rendre justice au talent remarquable avec lequel les personnages sont groupés.

La petite porte de gauche était consacrée à Saint-Paul ; aucun souvenir et aucune tradition ne disent quelles statues la décoraient. Au-dessus de la porte se trouvait un tableau d'une sculpture très-soignée, qui existe encore, et qui nous a paru représenter Jésus au tombeau.

Sur les bas-reliefs de cette porte, l'on voit à droite l'épisode d'Agar dans le désert, et à gauche la suite de l'histoire d'Abraham. Les rentrants de l'ogive sont ornés de deux rangs de sculptures formant 22 tableaux, parmi lesquels on distingue la conversion de Saint-Paul, son voyage sur mer, son naufrage. Nous avons cru y voir le martyre de Saint-Etienne et quelques sujets empruntés aux actes des apôtres ; mais il faudrait de longues études, faites au moyen d'un échafaudage, pour préciser la signification de chacun d'eux.



Détails du Portail [illegible]

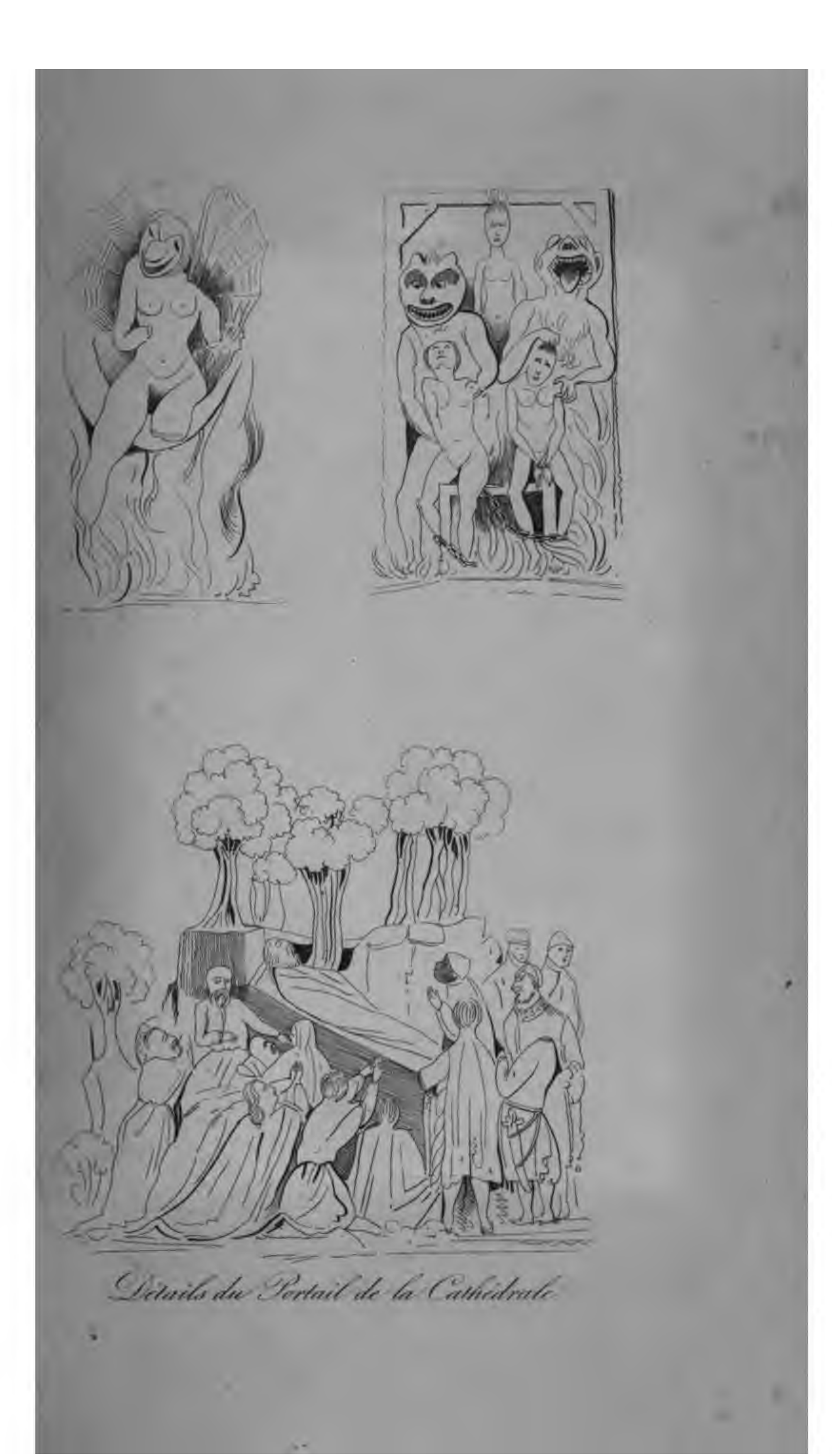


Détails du Portail de la Cathédrale

Les 22 tab... de l'ogi...
vie des apôtres, et spécialement de
sculpture, ils peuvent être critiqués s
cependant l'on doit rendre justice au t
les personnages sont groupés.

La petite porte de gauche était consa
venir et aucune tradition ne disent qu
dessus de la porte se trouvait un table
qui existe encore, et qui nous a par

Sur les bas-reliefs de cette porte, l
dans le désert, et à gauche la suite
trants de l'ogive sont ornés de deu
tableaux, parmi lesquels on distingu
voyage sur mer, son naufrage. Nou
Saint-Etienne et quelques sujets em
il faudrait de longues études, faites
préciser la signification de chacun



Détails du Portail de la Cathédrale



Bas-reliefs de la Cathédrale.





Bas-reliefs de la Cathédrale.



Portail de la Cathédrale

Parmi toutes ces sculptures, les tableaux du rentrant de l'ogive de la porte de Saint-Paul et le tableau qui la surmonte, nous semblent occuper le premier rang. Le grand tableau du sermon sur la montagne, qui se trouve au portail du nord, est fort remarquable comme composition, mais beaucoup moins sous le rapport de l'exécution. Il y a dans les tableaux consacrés à la résurrection, des détails délicieux et que tous nos artistes du XIX.e siècle s'applaudiraient d'avoir sculptés : on peut en dire autant des quatre personnages symboliques qui occupent le reste des rentrants de l'ogive, et des diableries qui sont à gauche. Celles-ci avaient pour but de montrer le vice dans toute sa nudité. Par un caprice assez singulier de l'artiste, presque tous ses démons sont femelles ; peut-être aussi faut-il attribuer ce fait à la même pensée religieuse qui n'avait placé que des hommes autour du Père Eternel, dans le tableau du jugement dernier; c'est-à-dire au dualisme de l'esprit et de la chair, dont l'homme et la femme peuvent être considérés comme la personnification.

Les figures des démons sont la partie la plus intéressante des diableries ; elles prouvent d'une manière incontestable que les ouvriers et imagiers du moyen-âge (car alors la langue n'avait pas inventé de nom spécial pour les artistes) avaient fait des études profondes sur la physiologie de la tête et les rapports qui existent entre les divers penchants et la forme générale du crâne et de la figure. Bien plus, la phrénologie ne trouve rien à dire lorsque, laissant l'art de côté, elle s'empare de ces diableries pour les soumettre à l'examen d'une science que les grands observateurs de tous les siècles semblent avoir pressentie.

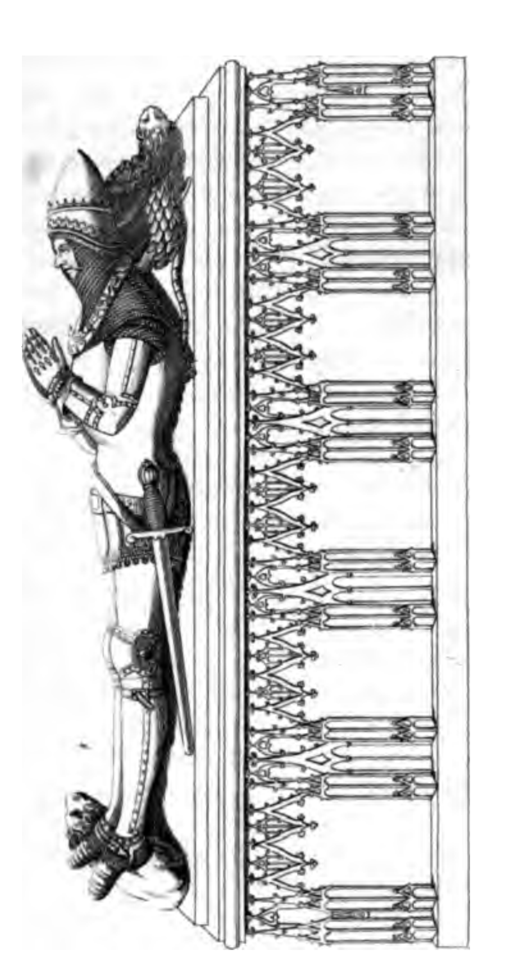
Nous ne pouvons juger la sculpture de l'intérieur de la cathédrale que par les encadrements des bas-reliefs qui s'y trouvaient. Le soin avec lequel ils sont travaillés annonce que les bas-reliefs de l'intérieur de l'église étaient probablement supérieurs à ceux de l'extérieur ; cependant ces derniers avaient du mérite comme composition : c'étaient des esquisses expressives et hardies, dans lesquelles les personnages étaient heureusement disposés.

Parmi les autres sculptures du XV.e siècle que Nantes possédait, nous devons citer les images d'or et d'argent données aux Carmes par Jean V, les tombeaux de Pierre-de-Bretagne et d'un évêque, le tombeau de Jean IV, le saint sépulcre des Jacobins, les nombreuses sculptures sur bois des maisons particulières, et les portes en bois de Saint-Saturnin.

[illegible] Jean V [illegible]
[illegible]
[illegible] tombeau [illegible]
[illegible]
[illegible] Bretagne [illegible] Jean V [illegible] succéda au duché de Bre-[illegible] au milieu du chœur [illegible] à une sorte de con-[illegible] portait à la cein-[illegible]

[illegible] d'admirables [illegible] possèdent encore [illegible] ouvriers qui sortirent, sous [illegible] Jean V et de ses successeurs, de la Bretagne breton-[illegible] pour porter en France, quelques-uns même jusqu'en Espagne, le renom du pays qui les avait vus naître. Aussi, par un [illegible] bien naturel, nous croyons devoir décrire ici le tombeau d'Olivier-de-Clisson, connétable de France, mort en 1407, à son château de Josselin, afin de mettre en regard du tombeau de Jean V, sculpté en Angleterre, une œuvre bretonne, dans laquelle se trouvent, à la fois, quelque chose de l'ornementation de la cathédrale de Nantes, et la première pensée du tombeau des Carmes, dont il sera question plus loin.

Le tombeau de Clisson était formé, suivant l'usage d'alors, d'un massif de maçonnerie d'environ 5 pieds de haut, long de 9 et large de 4 à 5, revêtu de marbre sur toutes ses surfaces. L'entablement se composait d'une seule pièce de marbre, sur laquelle le connétable et son épouse étaient couchés de leur long ; à leurs pieds se trouvaient un lion et un lévrier, comme dans le tombeau du duc François II,



dont nous donnons plus loin les dessins. Au-dessus de leurs têtes, que soutenaient des oreillers brodés, l'on remarquait deux dais sculptés à jour, œuvre élégante et fragile, aussi remarquable par ses ornements délicats, fouillés avec un soin tout particulier, que par les difficultés qu'il avait fallu vaincre pour l'obtenir; deux colonnes sculptées dans le même sentiment, descendaient sur l'entablement, jusqu'au-dessous des pieds, où elles étaient réunies par une traverse ornée de croix. L'entablement était soutenu par neuf colonnes gothiques formant huit niches, destinées à recevoir huit statues qui n'existaient pas au XVII.e siècle et qui n'ont peut-être jamais été faites. Chacune de ces colonnes gothiques se composait de deux pilastres, renfermant chacun deux niches étroites et longues, l'une supérieure, l'autre inférieure; chaque pilastre donnait naissance à l'une des branches de l'ogive qui était pointue, surbaissée et terminée par un gros bouquet de feuilles, d'où sortait un second bouquet plus mince et plus élevé. De simples niches, ornées de bouquets et de feuilles, servaient à réunir les ogives les unes aux autres et formaient une dentelle moins large que celle du tombeau de Jean V, mais plus riche et d'un meilleur goût: on eût dit une véritable draperie de marbre, suspendue, ainsi que les colonnes, à l'entablement, que tous nos ornements supportent si péniblement dans les monuments modernes. Le connétable avait la tête nue, ses gantelets ne se divisaient pas à chaque doigt, et formaient sur le dessus de la main une enveloppe présentant la forme d'un œuf coupé par le milieu; le reste de son armure n'avait rien de particulier; son épouse portait une coiffure, une robe et un corsage que nous rencontrerons plus loin dans le vitrage des Cordeliers, à cela près que la robe n'était pas armoriée.

Il ne nous reste aucune des sculptures peintes du XV.e siècle; mais la tradition nous a conservé le souvenir des plus remarquables: aux Jacobins l'on voyait à droite, à côté de la chaire à prêcher, un saint en habit de moine; sa tête était fendue par un coutelas qui la traversait entièrement, et le sang ruisselait de la plaie sur sa figure et sur ses vêtements; la blessure n'avait rien ôté au calme de son visage; aussi cette statue, qui était sculptée avec art et peinte avec soin, produisait-elle un grand effet. Un saint-sépulcre se trouvait à gauche en entrant, dans une chapelle spéciale de la même église; il était de pierre blanche assez tendre et passait pour une

œuvre de sculpture très-remarquable : il se composait d'un coffre en pierre, dans lequel huit personnages déposaient le corps de Jésus. Ces huit personnages formaient un demi-cercle derrière le tombeau, de manière à laisser voir le Christ et à présenter au spectateur huit physionomies d'expressions variées ; chacun de ces personnages avait un costume particulier, dont une peinture très-fine relevait encore le mérite. Suivant un usage fréquemment suivi au XV.e siècle, l'artiste avait gravé, sur tous, des inscriptions en gothique, que beaucoup de visiteurs, dans le siècle dernier, prenaient pour des caractères étrangers.

Les Cordeliers possédaient aussi un assez grand nombre de sculptures ; on y remarquait, dans le cloître, un tombeau qui était déjà dégradé en 89 ; les enfants de chœur de l'église, qui seuls en ont conservé le souvenir, se rappellent avec plaisir qu'ils se cachaient derrière, quand on les demandait pour étudier ; mais beaucoup plus préoccupés de leurs jeux que des beaux arts, ils ont oublié l'ordonnance et les sculptures de ce monument. Dans l'intérieur de l'église se trouvait une magnifique statue équestre et colossale, en marbre noir, représentant Guillaume-de-Rieux, dont l'épouse était enterrée dans le chœur. D'autres monuments ornaient encore les Cordeliers ; mais rien ne les rappelle, et la tradition les a complétement oubliés, comme pour donner à méditer sur la vanité des choses d'ici-bas.

La cathédrale possédait aussi, avant la révolution, plusieurs sculptures peintes dont on ignore la date. Les deux plus remarquables étaient une Vierge et un Christ, qui se trouvaient à l'entrée du chœur. L'un et l'autre étaient vêtus de bleu.

PEINTURES.

Les peintures sur bois ou sur verre du XV.e siècle et les peintures sur parchemin, des manuscrits, ont presque tous péri pendant la révolution. Cependant, nous trouvons dans les débris échappés au naufrage des preuves nombreuses de l'habileté des artistes de cette époque, comme dessinateurs et comme coloristes ?

Les plus belles peintures sur verre de Nantes, existaient à Saint-Nicolas, aux Cordeliers, à la Cathédrale et aux Jacobins. Les peintures des Jacobins ne sont connues que par tradition ; l'on pense que



Chapelle de la Collégiale.



Les Cordeliers.





Portail de la Cathédrale.

Parmi toutes ces sculptures, les tableaux du rentrant de l'ogive de la porte de Saint-Paul et le tableau qui la surmonte, nous semblent occuper le premier rang. Le grand tableau du sermon sur la montagne, qui se trouve au portail du nord, est fort remarquable comme composition, mais beaucoup moins sous le rapport de l'exécution. Il y a dans les tableaux consacrés à la résurrection, des détails délicieux et que tous nos artistes du XIX.e siècle s'applaudiraient d'avoir sculptés : on peut en dire autant des quatre personnages symboliques qui occupent le reste des rentrants de l'ogive, et des diableries qui sont à gauche. Celles-ci avaient pour but de montrer le vice dans toute sa nudité. Par un caprice assez singulier de l'artiste, presque tous ses démons sont femelles ; peut-être aussi faut-il attribuer ce fait à la même pensée religieuse qui n'avait placé que des hommes autour du Père Eternel, dans le tableau du jugement dernier; c'est-à-dire au dualisme de l'esprit et de la chair, dont l'homme et la femme peuvent être considérés comme la personnification.

Les figures des démons sont la partie la plus intéressante des diableries ; elles prouvent d'une manière incontestable que les ouvriers et imagiers du moyen-âge (car alors la langue n'avait pas inventé de nom spécial pour les artistes) avaient fait des études profondes sur la physiologie de la tête et les rapports qui existent entre les divers penchants et la forme générale du crâne et de la figure. Bien plus, la phrénologie ne trouve rien à dire lorsque, laissant l'art de côté, elle s'empare de ces diableries pour les soumettre à l'examen d'une science que les grands observateurs de tous les siècles semblent avoir pressentie.

Nous ne pouvons juger la sculpture de l'intérieur de la cathédrale que par les encadrements des bas-reliefs qui s'y trouvaient. Le soin avec lequel ils sont travaillés annonce que les bas-reliefs de l'intérieur de l'église étaient probablement supérieurs à ceux de l'extérieur ; cependant ces derniers avaient du mérite comme composition : c'étaient des esquisses expressives et hardies, dans lesquelles les personnages étaient heureusement disposés.

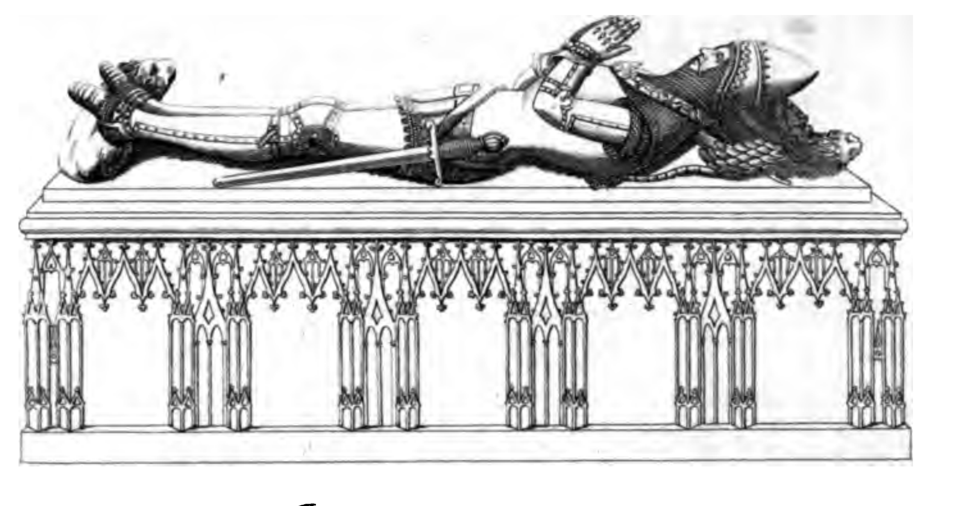
Parmi les autres sculptures du XV.e siècle que Nantes possédait, nous devons citer les images d'or et d'argent données aux Carmes par Jean V, les tombeaux de Pierre-de-Bretagne et d'un évêque, le tombeau de Jean IV, le saint sépulcre des Jacobins, les nombreuses sculptures sur bois des maisons particulières, et les portes en bois de Saint-Saturnin.

Le dessin que nous donnons ici du tombeau de Jean V, est copié sur celui que dom Lobineau nous a laissé : l'on y voit le duc couché de son long sur une table de marbre carrée, la tête est couverte d'un casque en forme de bonnet pointu, auquel commence un vêtement maillé qui protège la figure, le cou et les épaules ; son armure de fer est complète, et recouvre entièrement tout le reste du corps, à l'exception des extrémités. Ses mains ont des gantelets serrés au poignet par des bracelets, et ses pieds, enveloppés par une armure mobile, s'appuient sur un lion. La longueur du tombeau est divisée en cinq niches, par de petits pilastres gothiques, dont les extrémités formaient au-dessous de l'entablement une dentelle en marbre ou en albâtre d'un très-bon goût.

Un autre dessin représente Pierre-de-Bretagne, seigneur de Guingamp, de Châteaubriant, comte de Benon, fils de Jean V et frère de François Ier. Ce prince, qui succéda au duché de Bretagne en 1450, et mourut en 1457, fut enterré au milieu du chœur de l'église de Notre-Dame; sa statue était ornée d'une sorte de couronne, et recouverte d'un manteau à chaperon; il portait à la ceinture une escarcelle.

Les sculpteurs Bretons du XV.e siècle ont laissé d'admirables preuves de leur talent. Le Finistère et le Morbihan possèdent encore des souvenirs nombreux de ces modestes ouvriers qui sortirent, sous les règnes de Jean V et de ses successeurs, de la Bretagne bretonnante, pour porter en France, quelques-uns même jusqu'en Espagne, le renom du pays qui les avait vus naître. Aussi, par un sentiment national bien naturel, nous croyons devoir décrire ici le tombeau d'Olivier-de-Clisson, connétable de France, mort en 1407, à son château de Josselin, afin de mettre en regard du tombeau de Jean V, sculpté en Angleterre, une œuvre bretonne, dans laquelle se trouvent, à la fois, quelque chose de l'ornementation de la cathédrale de Nantes, et la première pensée du tombeau des Carmes, dont il sera question plus loin.

Le tombeau de Clisson était formé, suivant l'usage d'alors, d'un massif de maçonnerie d'environ 5 pieds de haut, long de 9 et large de 4 à 5, revêtu de marbre sur toutes ses surfaces. L'entablement se composait d'une seule pièce de marbre, sur laquelle le connétable et son épouse étaient couchés de leur long : à leurs pieds se trouvaient un lion et un lévrier, comme dans le tombeau du duc François II,



Tombeau de Jean W[illegible]

dont nous donnons plus loin les dessins. Au-dessus de leurs têtes, que soutenaient des oreillers brodés, l'on remarquait deux dais sculptés à jour, œuvre élégante et fragile, aussi remarquable par ses ornements délicats, fouillés avec un soin tout particulier, que par les difficultés qu'il avait fallu vaincre pour l'obtenir; deux colonnes sculptées dans le même sentiment, descendaient sur l'entablement, jusqu'au-dessous des pieds, où elles étaient réunies par une traverse ornée de croix. L'entablement était soutenu par neuf colonnes gothiques formant huit niches, destinées à recevoir huit statues qui n'existaient pas au XVII.e siècle et qui n'ont peut-être jamais été faites. Chacune de ces colonnes gothiques se composait de deux pilastres, renfermant chacun deux niches étroites et longues, l'une supérieure, l'autre inférieure; chaque pilastre donnait naissance à l'une des branches de l'ogive qui était pointue, surbaissée et terminée par un gros bouquet de feuilles, d'où sortait un second bouquet plus mince et plus élevé. De simples niches, ornées de bouquets et de feuilles, servaient à réunir les ogives les unes aux autres et formaient une dentelle moins large que celle du tombeau de Jean V, mais plus riche et d'un meilleur goût: on eût dit une véritable draperie de marbre, suspendue, ainsi que les colonnes, à l'entablement, que tous nos ornements supportent si péniblement dans les monuments modernes. Le connétable avait la tête nue, ses gantelets ne se divisaient pas à chaque doigt, et formaient sur le dessus de la main une enveloppe présentant la forme d'un œuf coupé par le milieu; le reste de son armure n'avait rien de particulier; son épouse portait une coiffure, une robe et un corsage que nous rencontrerons plus loin dans le vitrage des Cordeliers, à cela près que la robe n'était pas armoriée.

Il ne nous reste aucune des sculptures peintes du XV.e siècle; mais la tradition nous a conservé le souvenir des plus remarquables: aux Jacobins l'on voyait à droite, à côté de la chaire à prêcher, un saint en habit de moine; sa tête était fendue par un coutelas qui la traversait entièrement, et le sang ruisselait de la plaie sur sa figure et sur ses vêtements; la blessure n'avait rien ôté au calme de son visage; aussi cette statue, qui était sculptée avec art et peinte avec soin, produisait-elle un grand effet. Un saint-sépulcre se trouvait à gauche en entrant, dans une chapelle spéciale de la même église; il était de pierre blanche assez tendre et passait pour une

œuvre de sculpture très-remarquable: il se composait d'un coffre en pierre, dans lequel huit personnages déposaient le corps de Jésus. Ces huit personnages formaient un demi-cercle derrière le tombeau, de manière à laisser voir le Christ et à présenter au spectateur huit physionomies d'expressions variées; chacun de ces personnages avait un costume particulier, dont une peinture très-fine relevait encore le mérite. Suivant un usage fréquemment suivi au XV.e siècle, l'artiste avait gravé, sur tous, des inscriptions en gothique, que beaucoup de visiteurs, dans le siècle dernier, prenaient pour des caractères étrangers.

Les Cordeliers possédaient aussi un assez grand nombre de sculptures; on y remarquait, dans le cloître, un tombeau qui était déjà dégradé en 89; les enfants de chœur de l'église, qui seuls en ont conservé le souvenir, se rappellent avec plaisir qu'ils se cachaient derrière, quand on les demandait pour étudier; mais beaucoup plus préoccupés de leurs jeux que des beaux arts, ils ont oublié l'ordonnance et les sculptures de ce monument. Dans l'intérieur de l'église se trouvait une magnifique statue équestre et colossale, en marbre noir, représentant Guillaume-de-Rieux, dont l'épouse était enterrée dans le chœur. D'autres monuments ornaient encore les Cordeliers; mais rien ne les rappelle, et la tradition les a complétement oubliés, comme pour donner à méditer sur la vanité des choses d'ici-bas.

La cathédrale possédait aussi, avant la révolution, plusieurs sculptures peintes dont on ignore la date. Les deux plus remarquables étaient une Vierge et un Christ, qui se trouvaient à l'entrée du chœur. L'un et l'autre étaient vêtus de bleu.

PEINTURES.

Les peintures sur bois ou sur verre du XV.e siècle et les peintures sur parchemin, des manuscrits, ont presque tous péri pendant la révolution. Cependant, nous trouvons dans les débris échappés au naufrage des preuves nombreuses de l'habileté des artistes de cette époque, comme dessinateurs et comme coloristes?

Les plus belles peintures sur verre de Nantes, existaient à Saint-Nicolas, aux Cordeliers, à la Cathédrale et aux Jacobins. Les peintures des Jacobins ne sont connues que par tradition; l'on pense que





Chapelle de la Collégiale



Les Cordeliers.





Vitrail des Cordeliers

le duc Jean V, l'évêque du temps et le premier fondateur de leur église, André de Vitré, s'y trouvaient représentés. L'on remarquait à Saint-Nicolas, un Saint-Sébastien, plusieurs évêques de Nantes, les grands personnages de l'époque. L'abbé Travers parle en ces termes des peintures de cette église :

« C'est le plus beau vitrage de la province, et il n'y en a peut-être » pas dans le royaume qui le surpasse ou qui l'égale. Les principaux » événements de la vie de N. S. y sont représentés, et son portrait » si bien tiré, qu'on n'y remarque point de différence en vingt » endroits ou plus que la vitre le donne. » Dans la chapelle de Bon-Secours, à gauche du chœur de l'église des Cordeliers, l'on voyait François I.er, duc de Bretagne : il portait un habit de drap d'or, un manteau ducal d'écarlate rouge, doublé d'hermines, et sur le mantelet, l'ordre du Porc-Epic en or qu'il avait fondé. Isabelle Stuart, sa seconde femme, était placée en face de lui ; c'était la fille puînée de Jacques Stuart I.er, roi d'Ecosse. Son manteau était rouge, bordé d'or et de pierreries, son corset bleu, son surcot d'hermines, sa jupe était armoriée : d'un côté les hermines, armes de son mari, de l'autre les siennes qui étaient *d'or au lion de gueule enfermé dans un double très-chœur fleurdelysé de même ;* sa couronne était ornée de fleurs de lys. Pierre-de-Bretagne, seigneur de Quingamp, de Châteaubriant, comte de Benon, fils de Jean V, successeur de François I.er, au duché de Bretagne, était représenté sur les vitres de Notre-Dame. Sa cotte de mailles était recouverte en partie par une tunique en forme de chemise, sur laquelle se trouvaient ses armes ; sa femme Françoise d'Amboise était placée à genoux et vis-à-vis dans la même posture ; cette princesse portait un collier, un surcot d'hermines, orné de pierreries, et une jupe chargée de son blason, *parti au premier d'hermines, au lambel de trois pendants d'azur, chaque pendant chargé de trois fleurs de lys d'or ; au second pallé d'or et de gueules qui est Amboise surmonté de Thouars, qui est d'or, semé de fleurs de lys d'azur, au canton de gueules.* L'on voyait encore, à ce qu'il paraît, dans le vitrail des Cordeliers, Marguerite-de-Bourgogne, fille de Jean-sans-Peur, qui fut mariée en secondes noces à Arthur, comte de Richemont. Sa coiffure ressemblait à celle qui est en usage chez le peuple dans plusieurs cantons de Bretagne : son surcot n'était ni en hermine ni en fourrure, mais en riche étoffe du temps ; sa jupe était blasonnée *de Bretagne au lambel à trois pendants, chargés chacun de trois lionceaux,*

parti écartelé au premier et quatrième de Bourgogne moderne, au second et au troisième de Bourgogne ancien et sur le tout de Flandres. Parmi les personnages illustres que l'on remarquait dans les vitraux des autres fenêtres des Cordeliers, nous citerons François II, Marguerite de Bretagne, Jean II, vicomte de Rohan, comte de Porhoet et Marie de Bretagne; François II était représenté à genoux, les mains jointes, la cotte d'armes chargée de son blason. Marguerite-de-Bretagne, fille de François I.er, duc de Bretagne et d'Isabelle Stuart, était dans la même posture que son mari; ses cheveux étaient roulés en bandeau, son manteau ducal, doublé de vair, n'avait point de petit collet; un large galon d'étoffe d'or, orné de pierres précieuses, formait le tour du haut de sa robe; sa jupe était armoriée, et son corsage recouvert d'un surcot d'hermines, partagé par une large bande de brillants.

Le vicomte de Rohan portait sa cotte d'armes *rouge ou de gueules, chargée de neuf macles d'or, posées trois, trois et trois;* Marie de Bretagne, sa femme, avait un corset bleu, un surcot d'hermines, une jupe chargée du blason de Rohan, parti de Bretagne: sa tête était recouverte d'une coiffure, ornée de brillants, qui enfermait les cheveux et formait presque le casque.

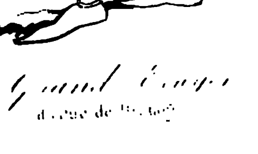
A Saint-Similien l'on voit encore un christ qui n'a rien de remarquable, Saint-Similien en habits pontificaux, une vierge naïvement dessinée, une Sainte-Geneviève qui porte sa tête entre ses mains, un petit vitrail, le plus curieux de tous, placé dans la fenêtre du bas de l'église, qui nous a paru représenter Jésus au milieu des Docteurs; un lièvre, et quelques autres sujets incomplets par suite de mutilations.

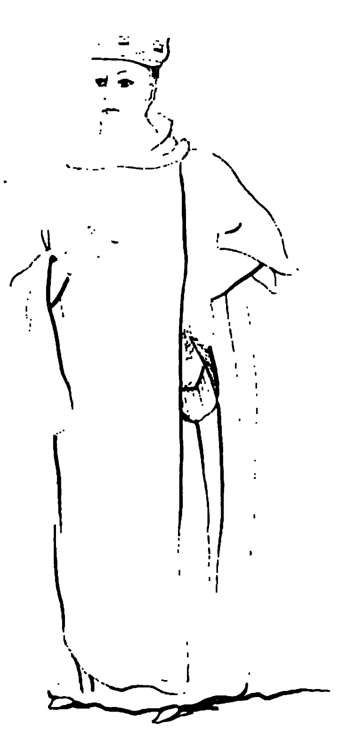
L'on voit aussi quelques vitraux de couleur à la cathédrale, ils font partie de la grande fenêtre.

Nous donnons, dans nos dessins, un évêque dont la statue se trouve encore à la cathédrale; nous ne croyons pas que ce soit Guillaume Gueguen qu'elle représente. — A côté se trouve le sire Duchaffaut, seigneur de la Limouzinière, enterré à Villeneuve, près Nantes; au-dessous François I.er et son épouse Isabelle Stuart. Une autre de nos gravures représente encore Isabelle Stuart, femme de François I.er: François I.er en costume simple, un grand écuyer du duc de Bretagne et Pierre-de-Bretagne, duc de Bretagne, dont la statue se trouvait à Nantes dans l'église de la collégiale. Une troisième gravure représente François II, Marguerite-de-Bretagne, le vicomte de



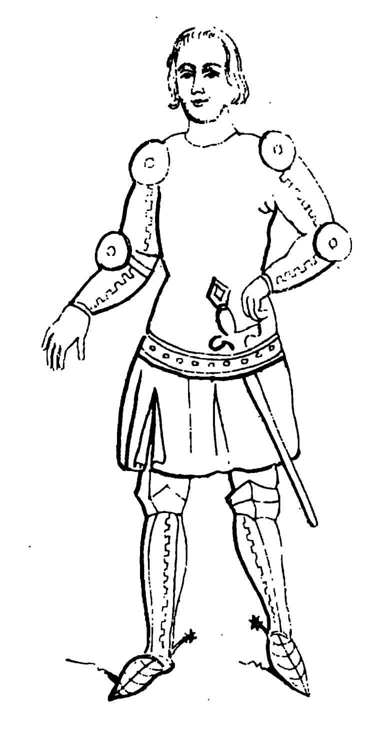








êque.



Le Sire Chahaffau.



çois Ier

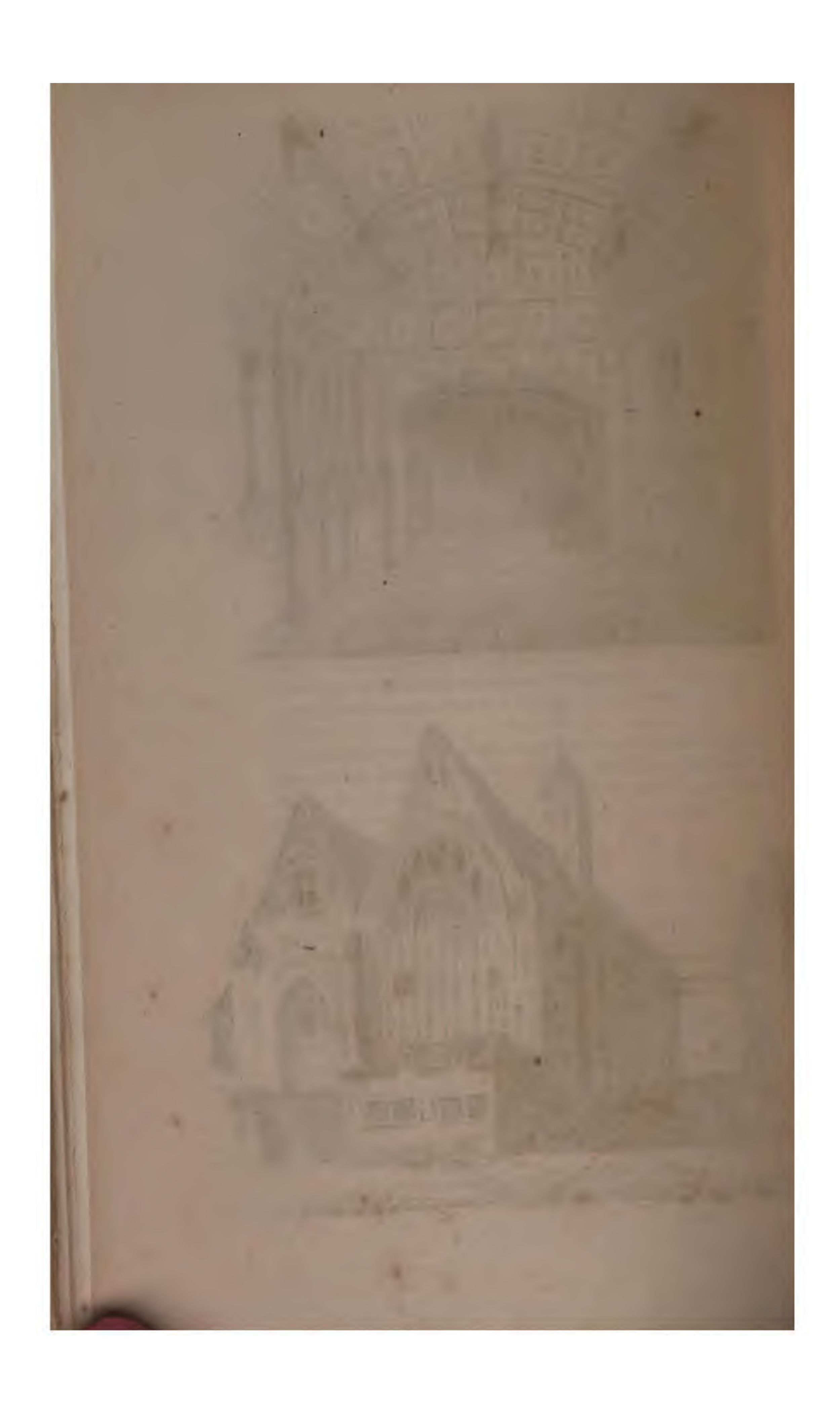


Isabel Stuart

Vitrail des Cordeliers.



Cour Lereux, _ Rue St. Similien.




Marguerite de Bretagne
François II.
Marie de Bretagne

le duc Jean V, l'évêque du temps et le premier fondateur de leur église, André de Vitré, s'y trouvaient représentés. L'on remarquait à Saint-Nicolas, un Saint-Sébastien, plusieurs évêques de Nantes, les grands personnages de l'époque. L'abbé Travers parle en ces termes des peintures de cette église :

« C'est le plus beau vitrage de la province, et il n'y en a peut-être » pas dans le royaume qui le surpasse ou qui l'égale. Les principaux » événements de la vie de N. S. y sont représentés, et son portrait » si bien tiré, qu'on n'y remarque point de différence en vingt » endroits ou plus que la vitre le donne. » Dans la chapelle de Bon-Secours, à gauche du chœur de l'église des Cordeliers, l'on voyait François I.er, duc de Bretagne: il portait un habit de drap d'or, un manteau ducal d'écarlate rouge, doublé d'hermines, et sur le mantelet, l'ordre du Porc-Epic en or qu'il avait fondé. Isabelle Stuart, sa seconde femme, était placée en face de lui; c'était la fille puînée de Jacques Stuart I.er, roi d'Ecosse. Son manteau était rouge, bordé d'or et de pierreries, son corset bleu, son surcot d'hermines, sa jupe était armoriée: d'un côté les hermines, armes de son mari, de l'autre les siennes qui étaient *d'or au lion de gueule enfermé dans un double très-chœur fleurdelysé de même;* sa couronne était ornée de fleurs de lys. Pierre-de-Bretagne, seigneur de Quingamp, de Châteaubriant, comte de Benon, fils de Jean V, successeur de François I.er, au duché de Bretagne, était représenté sur les vitres de Notre-Dame. Sa cotte de mailles était recouverte en partie par une tunique en forme de chemise, sur laquelle se trouvaient ses armes; sa femme Françoise d'Amboise était placée à genoux et vis-à-vis dans la même posture; cette princesse portait un collier, un surcot d'hermines, orné de pierreries, et une jupe chargée de son blason, *parti au premier d'hermines, au lambel de trois pendants d'azur, chaque pendant chargé de trois fleurs de lys d'or; au second pallé d'or et de gueules qui est Amboise surmonté de Thouars, qui est d'or, semé de fleurs de lys d'azur, au canton de gueules.* L'on voyait encore, à ce qu'il paraît, dans le vitrail des Cordeliers, Marguerite-de-Bourgogne, fille de Jean-sans-Peur, qui fut mariée en secondes noces à Arthur, comte de Richemont. Sa coiffure ressemblait à celle qui est en usage chez le peuple dans plusieurs cantons de Bretagne : son surcot n'était ni en hermine ni en fourrure, mais en riche étoffe du temps; sa jupe était blasonnée *de Bretagne au lambel à trois pendants, chargés chacun de trois lionceaux,*

parti écartelé au premier et quatrième de Bourgogne moderne, au second et au troisième de Bourgogne ancien et sur le tout de Flandres. Parmi les personnages illustres que l'on remarquait dans les vitraux des autres fenêtres des Cordeliers, nous citerons François II, Marguerite de Bretagne, Jean II, vicomte de Rohan, comte de Porhoet et Marie de Bretagne: François II était représenté à genoux, les mains jointes, la cotte d'armes chargée de son blason. Marguerite-de-Bretagne, fille de François I.er, duc de Bretagne et d'Isabelle Stuart, était dans la même posture que son mari: ses cheveux étaient roulés en bandeau, son manteau ducal, doublé de vair, n'avait point de petit collet; un large galon d'étoffe d'or, orné de pierres précieuses, formait le tour du haut de sa robe: sa jupe était armoriée, et son corsage recouvert d'un surcot d'hermines, partagé par une large bande de brillants.

Le vicomte de Rohan portait sa cotte d'armes *rouge ou de gueules, chargée de neuf macles d'or, posées trois, trois et trois;* Marie de Bretagne, sa femme, avait un corset bleu, un surcot d'hermines, une jupe chargée du blason de Rohan, parti de Bretagne: sa tête était recouverte d'une coiffure, ornée de brillants, qui enfermait les cheveux et formait presque le casque.

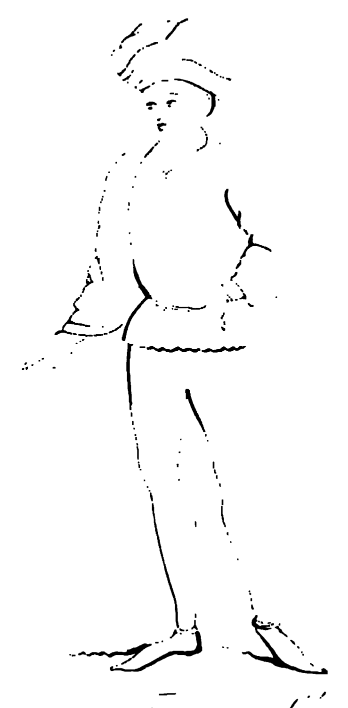
A Saint-Similien l'on voit encore un christ qui n'a rien de remarquable, Saint-Similien en habits pontificaux, une vierge naïvement dessinée, une Sainte-Geneviève qui porte sa tête entre ses mains, un petit vitrail, le plus curieux de tous, placé dans la fenêtre du bas de l'église, qui nous a paru représenter Jésus au milieu des Docteurs; un lièvre, et quelques autres sujets incomplets par suite de mutilations.

L'on voit aussi quelques vitraux de couleur à la cathédrale, ils font partie de la grande fenêtre.

Nous donnons, dans nos dessins, un évêque dont la statue se trouve encore à la cathédrale; nous ne croyons pas que ce soit Guillaume Gueguen qu'elle représente. — A côté se trouve le sire Duchaffaut, seigneur de la Limouzinière, enterré à Villeneuve, près Nantes; au-dessous François I.er et son épouse Isabelle Stuart. Une autre de nos gravures représente encore Isabelle Stuart, femme de François I.er: François I.er en costume simple, un grand écuyer du duc de Bretagne et Pierre-de-Bretagne, duc de Bretagne, dont la statue se trouvait à Nantes dans l'église de la collégiale. Une troisième gravure représente François II, Marguerite-de-Bretagne, le vicomte de



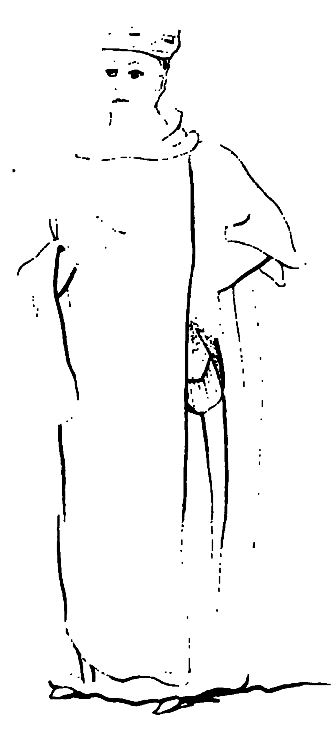
[illegible]



François Ier



Grand Écuyer
du duc de Bretag[illegible]



[illegible]



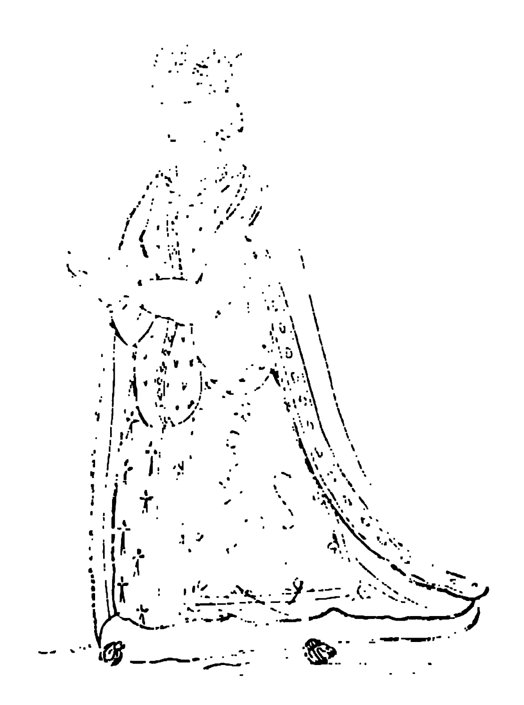
Évêque



[illegible]



[illegible]



[illegible]

[illegible]



Cour Vereux, _ Rue St. Similien.



Rohan et Marie-de-Bretagne, tels qu'ils étaient peints dans les vitres de l'église des Cordeliers.

Parmi les peintures sur bois ou parchemin du XV.e siècle que nous connaissons, soit par les originaux, soit par des copies, nous citerons les suivantes, qui concernent notre ville.

1.° Un François II, tiré des heures de sa seconde femme; il est représenté debout, et porte sur la tête la couronne ducale; son manteau a une petite queue trainante, une doublure d'hermines et un mantelet d'hermines qui lui descend jusqu'au milieu du bras; il est sans manches et fendu sur le côté, de manière à laisser passer les bras, qui sont recouverts par un vêtement à manches collantes.

2.° Un François I.er, tiré des portefeuilles de M. Gagnières, représente ce prince en costume très-simple; il a sur la tête un bonnet replié sur lui-même, semblable à nos bonnets à mèche, s'ils avaient le fond droit comme un sac. Son pourpoint d'étoffe légère est bouffant par derrière avec des manches à gigot et plissé par devant, de manière à former une collerette autour du corps au-dessous de la ceinture. Il porte, en outre, un pantalon collant à pied, ou dont l'ouverture inférieure ne se voit pas, et des souliers noirs longs et pointus.

3.° Le grand écuyer du duc de Bretagne, tiré aussi des portefeuilles de M. Gagnières, a un costume semblable à celui de François I.er, à cela près que son pourpoint n'est pas aussi bouffant par derrière, que son bonnet n'est plus le même, et qu'il tient un béret à la main.

4.° Dom Lobineau nous a conservé le dessin d'un tableau original qui existait au couvent des Saintes-Claires de Nantes, et qui représentait Pierre II, duc de Bretagne, à genoux.

5.° Cet auteur nous a aussi conservé le dessin d'un autre portrait original du même couvent qui représentait Françoise d'Amboise, épouse de Pierre II. Ces deux tableaux étaient exactement semblables à deux statues qui existaient encore à la cathédrale en 1789, et qui avaient été faites, selon toutes probabilités, à la même époque. La tradition rapporte qu'ils étaient peints sur bois avec un talent très-remarquable.

6.° Arthur III, connétable de France, et depuis, duc de Bretagne, était peint aux Chartreux armé de toutes pièces. Les deux dessins qui nous restent de ce tableau, l'un dans Montfaucon, l'autre dans Dom

Lobineau s'accordent avec la tradition pour faire penser que le tableau original avait du mérite. Ce prince était coiffé d'un chaperon, attendu qu'il avait tiré son casque pour se faire peindre.

ÉTOFFES DU XV.me SIÈCLE.

Nous croyons inutile, après tout ce que nous avons dit et les divers dessins que nous avons donnés, d'insister sur les formes des costumes du XV.me siècle. Le tombeau des Carmes fournira de nouveaux renseignements sur les modes suivies par les grands entre 1480 et 1510, et nous n'avons malheureusement que des données très-incomplètes sur les vêtements des bourgeois et des manants dont nos historiens se souciaient trop peu pour leur accorder quelques lignes ; nous passerons donc directement à l'étude des étoffes dont les seigneurs faisaient usage, et à leur emploi.

Le drap d'or se vendait 90 livres l'aune (environ 1800 fr. valeur actuelle). Les qualités les plus inférieures ne valaient pas moins de 65 livres, on s'en servait pour faire des manchons, pour orner les épées des grands aux jours d'apparat, et pour former le siége des princes ; nos marchands le tiraient d'Italie.

Pour faire les broderies des robes et des écussons, l'on se servait de canettes de fil d'or et d'argent de Venise qui coûtaient 40 sous pièce, ou 48 livres la livre en poids.

Le drap d'écarlate coûtait 20 livres l'aune (environ 400 fr. valeur actuelle). Deux aunes et demie suffisaient pour un habit de duc ou de baron. Ce drap variait dans ses nuances, il était quelquefois violet, et servait alors à faire des coiffures. L'un des bonnets de François II, qui était de cette étoffe, avait coûté 40 sous. D'autrefois ce drap était rosé : dans son enfance, la duchesse Anne *était enveloppée, quand on la levait, de trois quartiers d'écarlate rosée*. Plus tard, on lui fit un manteau d'une aune et demie de cette étoffe *pour la porter à l'esbat*.

Jamais l'on n'a consommé plus de fourrures, et surtout plus d'hermines que sur la fin du XV.me siècle ; elles coûtaient 10 livres la douzaine (environ 200 fr. valeur actuelle), et il en fallait cinq douzaines pour doubler un habit ducal. Les manteaux de cette époque, les chapeaux, les robes, ne pouvaient s'en passer.

Le chapeau du grand écuyer en absorbait *trois douzaines employées à le fourer par le dedans et le rebras*. Les robes, qu'elles fussent lon-

gues ou courtes, en étaient ornées. Marguerite-de-Bretagne, duchesse de Bretagne, légua en mourant à sa belle-sœur deux pannes, *l'une de martre, et l'autre d'armines*; *à sa chière et bien amée, première dame de chambre, la dame Duchaffaut, une panne de martre pour longues robes*, et trois autres avec gest semblables à sa nourrice, à la demoiselle de Tieux et à demoiselle Jaquette du Fau.

Le veloux noir coûtait 15 livres l'aune (environ 300 fr. valeur actuelle), il servait à faire des robes, des chapeaux, des carreaux, à border le drap d'or dans une foule de circonstances, à recouvrir les autels; il en fallait deux aunes pour un chapeau, une aune pour un carreau. — Les robes de velours étaient souvent fourrées et ornées d'hermines.

Le damas venait de la ville dont il portait le nom, et coûtait 8 fr. l'aune. On l'employait fréquemment pour robes et pour carreaux. L'on choisissait de préférence pour ce dernier usage, le damas blanc ou noir. Les ecclésiastiques en faisaient aussi une grande consommation pour leurs ornements d'église. L'évêque de Nantes reçut, lors de l'enterrement du duc François II, une mitre en damas blanc dont l'étoffe avait coûté 6 livres.

Parmi les autres étoffes de soie, nous citerons encore le satin, qui servait aussi à faire des robes, des écussons, etc., et coûtait 10 livres l'aune (environ 200 francs); le taffetas, qui ne coûtait que 5 livres l'aune et qui était par suite à la portée d'un plus grand nombre de fortunes. — La soie pour franges se vendait 24 livres la livre.

Nous trouvons parmi les étoffes de laine, dont les grands seigneurs faisaient usage, des draps de 15 liv. (300 francs), de 12, de 10, de 5, de 4 livres l'aune. Il en fallait 6 aunes et demie pour un manteau, 7 aunes et demie pour robe longue, gaucourte et chaperon; 3 aunes et demie pour robe et chaperon seulement, si c'était un domestique; 4 aunes et demie, si la personne était d'un rang élevé. Les hommes d'armes n'en absorbaient que 4 aunes, il en fallait autant pour un harnois de cheval.

Le bougran était très-employé pour doublures, la première qualité se payait 10 sous.

Une étoffe, appelée blanchet, servait à habiller les pauvres aux grands enterrements, elle coûtait 20 sous l'aune.

PARURES, BIJOUX, APPARTEMENTS.

Les ducs de Bretagne donnaient souvent à leurs favoris de la vaisselle d'argent. Ces cadeaux pesaient ordinairement de dix à cent marcs, et valaient par suite jusqu'à 40,000 fr. de notre monnaie ; quelquefois aussi des brillants, des bijoux et des pierres travaillées étaient la récompense des services qu'on leur avait rendus. Le sire de Rieux, maréchal de Bretagne, qui gagna le prix aux joutes du Bouffay de Nantes en 1484, reçut du duc un diamant du prix de 82 l. 10 sous (1650 fr. valeur actuelle).

Dans tous les testaments des ducs et duchesses, les bijoux jouaient un grand rôle. Marguerite-de-Bretagne, fille de la duchesse Isabeau, légua en mourant à sa mère, un cœur de diamants et une de ses chaines d'or à nœuds de Cordeliers ; à Marie de Rohan, sa belle-sœur une *ferrure d'or* pour garniture de tissus; cette ferrure était ornée de diamants et de perles; item elle donna, disent nos chroniques, à cette même belle-sœur, une menue chaine d'or, faisant environ cinquante tours, un petit coffret d'acier *qu'elle avoit o ses aultres besoignes,* avec un petit panier d'argent et tous les ustensiles qui se trouvaient dans le coffre et le panier. — La même princesse donna encore un de ses colliers d'or, marqué M et F F ; une seconde ferrure d'or de grande dimension, une troisième à *lermes et à armines*, une coupe, une éguyère et quatre tasses d'argent.

Nous voyons figurer dans un compte de Guyon de Carné, des coupes et des aiguyères d'or et d'argent, des tasses d'argent *verrées et gondouronnées,* des colliers d'or et d'argent de l'ordre du duc, des colliers d'or émaillés, des diamants, des pierreries, *des texus et garnitures d'argent*, des pots d'argent, une *seincture* d'or à madame la duchesse valant CCCCXL écus ; des *rubys* à la même, un *escot* d'or garni d'un rubis, d'un diamant, d'une grosse perle et de quelques autres pierreries; un bracelet d'or garni de six gros rubis et de six grosses perles, qui fut donné à madame de Richemont ; un écusson de diamant assis en un *annel* d'or émaillé; deux escots d'or, portant deux roses d'or émaillées, l'une d'azur, l'autre de blanc. Les vilains se donnaient des tableaux en relief d'ivoire ou de bois noir d'Irlande ; mais de semblables présents ne convenaient pas à la dignité et à la richesse de nos ducs. Madame d'Estampes reçut de son prince, en 1435, un tableau en or, représentant la résurrection, dans lequel

on voyait deux anges et trois chevaliers du moyen-âge, gardant le sépulcre du Sauveur: neuf perles, neuf rubis, des feuillages et des fleurs d'or ornaient cette précieuse composition du XVe siècle. Nous voyons encore figurer dans le même compte d'autres tableaux en or, de nombreuses bagues ornées de rubis, des cerfs-volants d'argent, dont quelques-uns dorés, que le duc avait commandés pour sa devise; des tissus longs et courts avec garnitures dorées ou en argent.

Les mœurs féodales entraînaient des habitudes que la révolution a presque entièrement effacées: chaque seigneur était un petit prince et possédait comme tel son trésor particulier, richesse mobilière qui apparaissait dans tout son éclat aux grands jours d'apparat et de fête. Le formulaire suivant, composé d'après un grand nombre de pièces authentiques, nous semble de nature à en donner une idée.

INVENTAIRE DU TRÉSOR DE NOBLE SIRE, DE ***.

Diverses croix d'Eglises, dont une en argent doré, orné de camaïeux et de pierres précieuses.

Une image en argent de bienheureux Monsieur Saint-***, patron dudit sire de ***.

Deux reliquaires en argent, dont l'un contenant un morceau de la vraie croix.

Deux calices en argent richement *élabourés*.

Chasubles et draps de soie avec franges en argent, pour orner *l'aultier*.

Livres d'églises, Bréviaires et Missels à fermoirs: lesdits livres richement travaillés avec images, fines peintures et ornements pour chaque feuille.

Plusieurs tapisseries à images, représentant: l'une, la vie des saints patrons dudit sieur de ***, l'autre, la passion de notre divin Rédempteur; une troisième, une feinte ou allégorie du chevalier de la vertu, combattant le péché sous la forme d'un épouvantable dragon; une quatrième, Notre-Dame la bienheureuse Marie, portant le petit Jésus sur ses bras avec, au-devant d'elle, l'abbé de Redon qui lui présente le sire de ***, et ses hommes d'armes prêts à partir pour combattre le Turc. Lesdites tapisseries sont, chacun an, exposées en la ville de Nantes au-devant de l'hôtel dudit seigneur, pour le passage du Saint-Sacrement.

Trois coiffes et frontiers ornés d'or et de pierres précieuses.

Trois chapelets dont un en argent, les deux autres en bois précieux avec images d'argent et fines pierres.

Une attache d'argent doré.

Un fermoir d'or.

Une chaîne d'or menue à Madame de ***.

Diverses boutonnières pour chapes et manteaux.

Une ceinture d'or et deux d'argent doré.

Une image d'argent, de Messeigneurs Saint-Donatien et Saint-Rogatien, patrons de la ville de Nantes.

Burettes, clochettes, encensiers, eaubenoistiers, aspergeoirs: le tout en argent.

Nombre de gobelets, flacons, cuillers, fourchettes, pots, plats et assiettes d'argent, dont beaucoup donnés par les ducs de Bretagne.

Divers anneaux avec fines pierres.

Quatre chandeliers d'argent.

Salières et autres menus meubles d'argent.

Sceau d'argent avec armoiries.

Pierres à guérir diverses maladies, et sainte relique qui guérit les yeux; le tout enchâssé d'argent fin.

Robes, mantels, surcots, chaperons; lesdits vêtements nombreux et en riches étoffes, fourrés d'hermines et de menu vair.

Prenez maintenant un de nos riches seigneurs du XV.e siècle, qu'il s'appelle de Sesmaisons, de Goyon, Du Chaffaut, Tournemine ou de Goulaine, et l'inventaire ci-dessus représentera passablement celui que l'on eût pu faire à cette époque en examinant son trésor.

Les appartements où se trouvaient toutes ces richesses, ne ressemblaient guères à ceux que nous habitons aujourd'hui; celui dont nous donnons le dessin, nous a paru résumer mieux qu'aucun autre le XV.e siècle, c'est pourquoi nous l'avons choisi.

Cet appartement forme une grande chambre, l'une des plus belles du manoir féodal. Les fenêtres sont gothiques et en ogive; ce qui se voyait fréquemment alors, non-seulement en France, mais encore en Allemagne et en Angleterre; celles-ci, par leur disposition, rappellent une chambre d'un château anglo-Normand, dont la date est de 1414. Le lambris est remarquable; la cheminée présente une figure sculptée, un prie-Dieu gothique se trouve auprès. Le lit, le buffet ou dressoir et les autres meubles sont du commen-



Chambre au XVe. Siècle.



cement du XV.e siècle. Vers 1580, l'on ne voyait déjà plus de meubles de ce genre dans les châteaux récemment construits, la bourgeoisie seule les avait conservés; les grands seigneurs se servaient alors des ameublements de la renaissance qui appartiennent plus spécialement au siècle suivant.

MEUBLES DES BOURGEOIS.

De l'aristocratie revenons à la classe moyenne, et pénétrons dans ses habitations du XV.e siècle. Ici, la révolution qui s'est effectuée dans les arts pour la décoration des églises et des maisons princières, ne s'est pas encore fait jour. Dans les riches appartements de la Haute-Grande-Rue, de la rue de la Poissonnerie, de la rue de la Casserie et de la rue de la Clavurerie, nous trouvons généralement un lit avec son banc, un prie-Dieu, un dressoir, une armoire, un ou deux grands fauteuils, une cheminée, des boiseries ou des tapisseries (souvent les deux ensemble), une ou plusieurs fenêtres.

Le lit fort élevé, avait quelquefois, mais rarement, deux étages; il était large et pouvait contenir facilement deux ou trois personnes, ou bien quatre à six lorsque les deux étages existaient. Ces lits n'étaient point garnis de rideaux et n'avaient point de ciel comme les lits à l'ange qui furent usités dans le siècle suivant; des portes à coulisses, le plus souvent sculptées à jour, en tenaient lieu et servaient à les transformer en armoires. Les dessins des sculptures de ces portes étaient habituellement de simples rosaces, quelquefois chez les riches l'on y ajoutait des têtes d'anges.

Le banc ou grand coffre qui régnait devant le lit était recouvert par un dessus qui se levait à volonté. Il servait probablement à mettre des vêtements. Ses pieds étaient très-courts, et au nombre de six, quand il en avait; mais l'usage voulait qu'il s'appuyât directement sur le sol. Le devant et les deux extrémités étaient ornés de sculptures, quelquefois aussi le dessus du banc était *élabouré* avec un grand soin. Toutes ces sculptures consistaient en arabesques, en ogives élancées, formant comme une dentelle à leur partie sepérieure et en rosaces extrêmement variées. Les plus beaux de ces coffres avaient en outre des têtes d'anges et des dessins à personnages, tirés de l'Histoire Sainte, ou tout-à-fait allégoriques, à moins qu'ils ne représentas-

sent, comme nous l'avons vu quelquefois, des scènes grossières ou voluptueuses. Les autres dessins empruntés à la Mythologie, tels que les travaux *du sire Hercule*, *madame Minerve* ou *madame Cérès*, n'ayant été en usage que dans le XVI.e siècle, et assignant par suite une date plus récente aux meubles sur lesquels nous les voyons.

Le dressoir ou buffet se divisait en quatre compartiments, deux supérieurs, deux inférieurs, dont chacun avait une porte privative, souvent une pièce avançant un peu, et disposée pour recevoir au besoin, des vases, le coupait par la moitié; ses quatre pieds étaient ronds et tournés; des arabesques, en forme de colonne, montaient des pieds à la corniche qui dominait ce meuble de luxe; chaque porte était richement sculptée, au milieu d'arabesques se trouvait un rond ou un ovale dans lequel on voyait, soit une tête d'ange, soit un bouquet de fleurs, soit un sujet allégorique ou tiré de la Bible. Nous avons vu sur un dressoir du XV.e siècle des scènes de labourage. — Sur un autre, l'histoire de Tobie. — Sur un autre, des grotesques. — Sur un autre, la demande de mariage, les époux à l'église, le banquet des noces, et le marié se mettant au lit près de sa jeune épouse. Nous signalerions au besoin beaucoup d'autres sujets du même genre.

L'armoire, moins large que le dressoir, était à deux battants avec ferrures en cuivre et clef de même métal; chaque battant se divisait en trois compartiments qu'ornaient des rosaces, des arabesques, des têtes d'anges, et quelquefois, mais très-rarement, des sujets allégoriques ou religieux, ce qui tenait sans doute à la difficulté de sculpter sur bois des miniatures; mais nous devons avouer que la date des armoires nous semble plus difficile à assigner que celle des autres meubles, et qu'il en est peu qui remontent au XV.e siècle; la plupart de celles que l'on dit de cette époque ayant plutôt les caractères du XVIe.

Les fauteuils avaient le plus souvent les pieds droits, des bras à hauteur d'appui et un dossier très-élevé; des ornements gothiques décoraient les pieds et le dossier. Le siége était recouvert, ou par de simples planches, ou par du cuir préparé. A la fin du siècle, dans cet espace qui sépare le gothique de la renaissance, on trouve des siéges d'un assez mauvais goût: les quatre piliers du fauteuil sont égaux, les bras sont très-élevés et ne peuvent servir à appuyer les coudes; entre les deux pieds de devant il n'y a point de jour, chaque pied se termine à la partie supérieure par une pomme, et le dossier est droit

avec de misérables sculptures représentant à peu près des carreaux de damiers.

Les cheminées des riches bourgeois du XV.e siècle avaient des montants ornés de sculptures en bois ou en pierre, et un entablement correspondant. Ces sculptures étaient dans le principe tout à fait gothiques; mais, à la fin du siècle, on y vit figurer des arabesques, des cariatides et des animaux d'un goût étrange et fantasque, qui avaient remplacé les sculptures symboliques du siècle précédent; au-dessus de la cheminée se trouvaient habituellement ces images en relief d'ivoire ou de bois noir extrait des tourbières, dont nous avons déjà parlé; beaucoup étaient remarquables comme œuvres d'art, mais la plupart péchaient par de grossiers anachronismes.

Les prie-Dieu avaient alors la forme qu'ils ont encore aujourd'hui; mais la partie postérieure était plus élevée, et les plus habiles compagnons mettaient tout leur art à les décorer. Quant aux fenêtres, elles étaient habituellement ou longues ou carrées: les fenêtres longues se divisaient en deux parties, dont l'une se relevait en glissant dans une coulisse et pouvait rester appuyée sur un morceau de bois taillé en angle droit à son extrémité. Le plus souvent, ces fenêtres avaient un petit vitrage en plomb; et quelquefois des peintures sur verre se trouvaient placées au milieu de la partie mobile et de la partie fixe. Lorsque les ouvertures étaient carrées, la fenêtre, qu'elle eût ou non une croix en pierre à l'extérieur, se divisait en quatre parties qui s'ouvraient séparément; les deux supérieures formaient au moins le tiers de la hauteur totale de la fenêtre. Chez les grands, des armoiries peintes sur verre ornaient chacune de ces quatre parties, mais chez les bourgeois, c'étaient des peintures conformes aux mœurs du temps, des sujets religieux ou bizarres, souvent des caricatures dans lesquelles l'artiste se donnait la plus grande liberté, faisant figurer à sa guise tous les vices et tous les ridicules de l'époque; les moines eux-mêmes, malgré leur caractère religieux, n'y étaient pas épargnés.

Nos pères avaient, comme les Romains, leurs jours heureux, leurs jours néfastes, les mots de bonheur et les mots qu'en certaines circonstances on ne devait jamais prononcer; aussi l'influence des croyances populaires se faisait-elle sentir jusque dans la forme et l'ornementation des meubles; quel compagnon imagier eût voulu sculpter ses mordantes caricatures et ses dessins licencieux sur un lit, sur le banc du lit, sur un prie-Dieu, sur le fauteuil de la chemi-

née? Aussi, de pareils sujets se voient-ils presque exclusivement sur les boiseries et les dressoirs ou buffets. Malheureusement, chaque année détruit quelques-uns des restes de ces œuvres du moyen-âge, dont le XV.e siècle fut l'apogée et dont la renaissance tant vantée signala la décadence.

DE LA MUSIQUE A NANTES AU XVe SIÈCLE.

La partie bretonnante de la Bretagne a conservé grand nombre de chants populaires et d'airs nationaux, dont quelques-uns s'entendent aussi au pays de Galles; ce qui semble prouver qu'ils sont antérieurs à la conquête de l'Armorique; mais la Haute-Bretagne n'a presque rien sous ce rapport que l'on puisse citer. M. Camille Mellinet, dans ses recherches si curieuses sur l'Histoire de la Musique dans cette ville, n'eut rien pu dire du XIV.e et du XV.e siècle, si nos historiens ne nous avaient conservé presque sans y prendre garde quelques-uns des comptes des trésoriers de nos ducs.

L'on y voit, en effet, que Jean V avait des ménétriers à sa cour, que des chanteurs furent appelés par lui à se faire entendre au château; que Pierre II, l'un de ses successeurs, avait parmi ses gens un faiseur de ballades, un chanteur de nuit, et que, dès cette époque, les grands seigneurs fondaient des rentes perpétuelles pour des messes en musique. D'autres passages des Preuves nous apprennent encore que l'on payait des fauvettes ou chanteuses pour se faire entendre aux jours de grandes fêtes sur des théâtres montés dans les carrefours; mais c'est là tout, et nous ne possédons d'autre souvenir musical de cette époque que la chanson de la mariée. La tradition rapporte qu'elle fut chantée à *madame la reine Anne*, lors de son mariage avec Louis XII. Les paroles de cette cantate populaire ont subi quelque altération, les changements de la langue s'y sont introduits, mais son style n'a rien perdu de sa grâce et de sa naïveté. Empreinte d'une douce philosophie, elle rappelle les chansons du même genre de la Basse-Bretagne, où toujours l'idée de la mort vient se mêler aux plaisirs du présent, comme pour tempérer par des pensées d'une autre nature, les éclats d'une joie bruyante; elle a, sous ce rapport, un caractère religieux et chrétien que l'on peut rapprocher des odes les plus délicieuses des Grecs et des Latins, non pour donner la préférence à une mélodie du XV.e siècle sur les œuvres si vantées des Pindare, des Horace et des Tibulle, mais pour montrer que le

christianisme a réellement introduit dans la poésie, cette teinte religieuse et sentimentale dont les poètes de nos jours abusent parfois si étrangement. — Nous avons cru convenable de la transcrire ici.

CHANSON DE LA MARIÉE (1).

Nous sommes venus ce soir, du fond de not'village,
Pour célébrer la fête de votre mariage,
A Monsieur votre époux,
Aussi bien comme à vous.

Vous voilà pour toujours, madame la mariée,
Vous voilà pour toujours, oui pour toujours liée,
Avec un lien d'or
Qui n'délie qu'à la mort.

Avez-vous bien compris c'que vous a dit le prestre?
A dit la vérité, comme il vous falloit estre,
Soumise à votre espoux
Et l'aimer comme vous.

Quand on dit son époux souvent on dit son maistre,
I n'sont jamais si doux comme ils ont promis d'estre;
Car doux ils ont promis
D'être toute leur vie.

Vous n'irez plus au bal, madame la mariée,
Vous n'irez plus au bal, oncq's aux jeux d'assemblée:
Vous gard'rez la maison
Tandis que nous irons.

Si vous avez chez vous quelque fille à conduire;
Veillez toujours sur ell's, qu'ell's aill'nt bien à l'église:
Vous en s'rez tous les deux
Responsabl's devant Dieu.

Si vous avez chez vous des bœufs aussi des vaches,
Des brebis, des moutons, des oisillons sauvages,

---

(1) Extrait *de la musique à Nantes*, par M. Camille Mellinet.

Veillez soir et matin,
Songez à leur besoin.

Recevez ce bouquet que ma main vous présente :
Il est fait de façon à vous faire comprendre
Que tous ces vains honneurs
Passent comme une fleur.

ILLUSTRATIONS DU XV.e SIÈCLE.

Les arts, les mœurs, les coutumes, l'industrie d'une époque, peuvent servir à la faire comprendre, mais les hommes la personnifient et la résument; aussi quelques mots sur les célébrités de Nantes au XV.e siècle, nous semblent de nature à compléter ce qui nous reste à dire sur la plus belle époque du moyen-âge.

Deux hommes dominaient alors dans cette ville tous les autres, c'étaient Landais et Meschinot.

Landais, fils d'un tailleur de Vitré et tailleur lui-même, devint, à force de génie, trésorier ou premier ministre de François II: sorti de la classe plébéienne, il eut à lutter contre les préjugés de la naissance, si fort enracinés au XV.e siècle. Sa vie fut un long combat contre le clergé, dont les sommités aristocratiques le voyaient d'un mauvais œil, et contre la noblesse qui était indignée qu'un misérable tailleur fût à la tête du gouvernement. Fin, rusé, adroit, doué de cette habileté si nécessaire aux hommes politiques dans les gouvernements aristocratiques, il ne put cependant faire taire ses haines ardentes, ses désirs de vengeance, et des crimes ont souillé sa vie. La mort du chancelier Chauvin ne saurait lui être pardonnée.

Son avidité de parvenu, sa bienveillance pour sa famille à laquelle se rattachaient ses projets de fortune et son ambition, ne l'empêchèrent point de servir avec fidélité la cause de la Bretagne. Dans le fief du duc, il abolit grand nombre de droits féodaux, afin de conquérir à son prince l'amour du peuple et de ruiner la puissance de l'aristocratie féodale; à Nantes, il encouragea la science dans ses moyens de propagation, l'imprimerie et la librairie, tandis qu'il rendait cette ville plus forte qu'aucune autre de la province. Partout où l'un des grands feudataires de son maître cherchait à lever la tête, Landais déjouait ses desseins, et comme Louis XI, il écrasait le

vassal qui voulait se grandir au détriment de la puissance souveraine. Dans son désir de sauver la nationalité Bretonne, il chercha partout des appuis contre la France. Ses relations diplomatiques avec l'Allemagne avaient pour but de donner un puissant protecteur à une province trop faible, si elle restait isolée pour résister au royaume voisin. Ses relations secrètes et avouées avec l'Angleterre devaient, si elles avaient eu tout le succès qu'il en espérait, contrebalancer l'influence française par l'influence anglaise, et créer d'abondants débouchés au commerce de la Bretagne ; il ne négligea non plus ni l'Espagne, dont l'un des ports, celui de Bilbao, entretenait des relations commerciales très-importantes avec le duché et surtout avec Nantes, ni le nord de l'Europe et la Hanse teutonique, où le comté Nantais pouvait placer avantageusement des sels et des vins. Trop pénétrant pour ne pas comprendre l'influence de l'industrie, il fit tous ses efforts pour la faire prospérer en Bretagne. Par ses conseils, le duc fit venir de Florence des ouvriers en soie et les établit à Vitré, où il leur fit bâtir un moulin, en leur donnant, disent nos historiens, le privilége de naturalité et l'assurance de sa protection pour eux et leurs familles; plus tard, une autre manufacture considérable consacrée à la fabrication des tapisseries, fut établie à Rennes, avec de grands priviléges pour les ouvriers qui venaient la plupart d'Arras. Mais c'était en vain que le génie de Landais s'efforçait de lutter contre une réunion à la France, qu'il prévoyait dans un avenir peu éloigné : la puissance invincible de la gravitation qui crée dans l'ordre politique l'unité des empires, comme dans l'ordre physique elle organise et réunit, se jouait des impuissants efforts du tailleur devenu ministre.

Landais eut une fin tragique, il avait outragé la noblesse dans la personne du chancelier Chauvin, blessé profondément le clergé, en chassant les évêques de Rennes et de Tréguier de leurs siéges pour y mettre ses neveux, dont l'un était encore enfant; il avait surtout, et c'était là son plus grand crime, manifesté l'intention de chercher des appuis à la monarchie Bretonne dans l'ordre du tiers, et de niveler la haute noblesse de la province; aussi les grands seigneurs se liguèrent-ils contre lui. Le roi de France les appuya dans leur entreprise, qui ne pouvait que diviser les Bretons et rendre leur patrie plus facile à conquérir.

Le maréchal de Rieux et le prince d'Orange, neveu du duc, firent

une première tentative pour s'emparer de Landais. Le 7 avril 1485, à la nuit, le maréchal se rendit au château, avec une suite nombreuse, et fit fouiller jusque dans la chambre du duc. Ses recherches furent inutiles; mais le peuple qui aimait le duc et détestait les seigneurs, se leva en masse et se porta au château; bientôt sa voix terrible se fit entendre, des menaces de mort vinrent effrayer le maréchal et ses gens, qui eussent été massacrés sans l'intervention du prince; pendant que ces choses se passaient à Nantes, d'autres seigneurs entouraient la maison de la Pabotière, Landais s'y trouvait; mais, prévenu à temps, il put s'échapper.

Les seigneurs, après la malheureuse issue de leur guet-apens, se retirèrent à Ancenis; Landais fit alors rendre contre eux un arrêt qui les déclarait rebelles, traîtres, criminels de lèze-majesté, et les condamnait à mort, avec ordre de leur courir sus; leurs biens devaient être confisqués, leurs maisons rasées. Les seigneurs ne se laissèrent pas effrayer, ils fortifièrent Ancenis et Châteaubriant, et demandèrent des secours au roi. — Le duc fit sortir ses troupes pour les combattre; mais les chefs étaient gagnés, et les deux armées rentrèrent à Nantes, où la haute noblesse s'empara de Landais, le fit condamner à mort et exécuter à l'insçu de François II, qui ne l'eût pas permis. Le duc était loin de croire à tant de hardiesse: ayant demandé au comte de Comminges, son compère, où en était le procès, et ayant appris qu'il tirait à sa fin, et qu'on lui soumettrait la sentence : *ainsi le veux-je, dit-il; car, quelque cas qu'il puisse avoir commis, je lui donne sa grace et ne veux qu'il meurre.* — Cependant, lorsqu'il apprit la fin tragique de l'homme qui lui était le plus dévoué, ce prince se borna à manifester son mécontentement par de vaines paroles; peut-être était-ce impuissance, car, à la mort de Landais, les grands barons reprirent toute leur influence, et le pouvoir ducal se trouva bientôt tellement réduit, que les usages établis et le prestige de son ancienneté purent seuls le soutenir pendant quelques années.

MESCHINOT.

Meschinot, écuyer, sieur des Mortiers, naquit à Nantes, vers 1430, ou quelques années auparavant. Il fut maître d'hôtel sous Jean V, François I.er, Pierre II, Arthur III, François II et la duchesse

Anne, qui, devenue reine de France, lui conserva son emploi jusqu'à sa mort, qui eut lieu en 1509.

Il est connu dans le monde littéraire, par un ouvrage intitulé les Lunettes des Princes, qui jouissait, au commencement du XVI.e siècle, d'une grande réputation. — A la cour des ducs, il portait le surnom de Banni-de-Liesse, qu'il paraît avoir accepté avec plaisir, comme caractérisant parfaitement l'état de tristesse habituelle dans lequel il vivait.

« Riens ne me plait (dit-il), esbat ne courtoisie,
» Je veille en pleurs, je dors en frénesie,
» Je n'ai chose qui ma douleur supporte,
» Pire est mon mal que n'est paralisie,
» Ma jeunesse est de tout bien dessaysie,
» Et me déplaist du bien qu'on me rapporte. »

Ailleurs il dit encore en parlant de lui :

« L'arbre sec suys, portant d'ennuys verdure
» Vivant en mort, trouvant plaisance dure,
» Noyant de soif en la mer asséchée,
» Tremblant je sue, et si ards en froidure,
» En deuil passé, ay mal qui sans fin dure,
» Et ma santé d'infection tachée,
» En plaings et pleurs ma liesse attachée,
» J'ai corps entier dont la chair est hachée,
» Et ma beaulté toute paincte en laydure,
» Au descouvert, c'est ma joye cachée
» Et en mon ris est tristesse embuchée,
» Que doulcement en grant ire j'endure. »

Dans une autre pièce de vers, que M. Meuret a citée avec raison comme très-propre à caractériser le genre de talent de Meschinot et les préoccupations sous l'influence desquelles il écrivait, ce poète parle ainsi de la vie humaine :

« Après beau temps vient la vye et tempeste,
» Plaings, pleurs, souspirs viennent après grant feste;
» Car de partir de plaisance fort griefve
» Après ésté profitable et honneste,
» Yver hideux, froidure nous appreste,

» Si nous avons liesse, elle est bien briefve;
» Après temps coi, le bien grant vent se liefve,
» Guerres, débats, viennent après la trieve;
» Après santé vient mal en corps et teste,
» Quand l'un descend, tantost l'autre s'eslieve :
» Povres sommes, se Dieu ne nous rélieve,
» Car à tout mal nostre nature est preste.
» Boire, mengier et dormir nous convient;
» Nos jours passent, jamais ung n'en revient,
» Nostre doulx est tout confit en amer,
» Contre ung plaisir ou ung seul bien qui vient
» Le plus heureux cent fois triste devient. »

L'auteur de pareilles poésies, à une époque où les vers étaient exclusivement consacrés à louanger ridiculement les princes, devait nécessairement, surtout eu égard à sa position sociale, exercer une grande influence; aussi, les œuvres du Banni-de-Liesse eurent-elles plusieurs éditions. Quelques autres pièces de vers renferment d'excellentes leçons de morale et des conseils pleins de sagesse adressés aux princes avec une hardiesse de langage inconnue à cette époque, et dont il nous paraît avoir donné le premier exemple. L'on ne peut qu'honorer la mémoire du commensal des rois, lorsqu'il leur dit, dans un livre qui leur est dédié :

« Le peuple donc qu'en *main tenez*
» Ne le mettez à *povreté*,
» Mais en grant paix le *maintenez*
» Car il a souvent *povre esté*.
» Pillé est yver et esté,
» Et en nul temps ne se repose,
» Trop est bastu qui pleurer n'ose.

Et plus loin :

« Combien que vous nommez *villains*,
» Ceulx que vostre vie soustiennent. »
» Le bonhomme n'est pas *vil lains*
» Ses faicts en vertu se *maintiennent*,
» Ceux qui à bonté la *main tiennent*,
» Plus qu'autres desservent *louange*,
» On ne peult faire d'un *loup unge*. »

L'évêque Guéguen mérite aussi une mention honorable dans cet ouvrage. Il était né à Lamballe, dans une famille bourgeoise; son talent lui avait valu de grandes distinctions; mais ses relations avec Landais, et surtout son dévouement à la nationalité Bretonne, lui nuisirent auprès du roi de France, et par suite auprès du pape, qui semblait avoir pris pour règle de consulter le roi sur le choix des évêques à nommer en Bretagne. — Même après la réunion de cette province à la France, Charles VIII s'opposa à l'élévation de Guéguen à l'épiscopat. Cependant il avait une grande estime pour lui, puisqu'il le nomma, en 1492, premier président de la chambre des comptes, et qu'il le chargea, la même année, en qualité de premier commissaire du roi, de transmettre ses volontés aux états de Bretagne; mais peut-être se rappelait-il qu'il avait été secrétaire de François II, à l'époque où Landais, voulant résister à Louis XI, entretenait une correspondance suivie avec le roi d'Angleterre.

En 1494, le pape, vaincu par les sollicitations de la reine Anne, nomma Guéguen à l'évêché de Mirepoix, et l'évêque de Mirepoix à l'évêché de Nantes; mais la reine, qui voulait que son protégé occupât le siége de Nantes, auquel l'élection du chapitre l'avait appelé depuis long-temps, lui défendit d'accepter. — En 1499, elle fit mettre, comme clause obligatoire, dans son contrat de mariage avec Louis XII, qu'il réclamerait pour Guéguen l'évêché de Nantes. Ce fait, aussi honorable pour la reine que pour le prélat, prouve que ce respectable prêtre avait fidèlement servi la cause Bretonne, et légitimé ainsi la reconnaissance de la fille de François II, et les défiances de ses époux.

Ce fut en 1500 que Guillaume Guéguen fut nommé par le pape évêque de Nantes. Depuis treize ans, il était l'élu du chapitre, ce qui prouve quel cas Rome faisait alors du droit d'élection. — Il rebâtit, en 1502, le palais épiscopal. M. Meuret dit qu'il n'en reste aucun vestige; mais nous sommes portés à croire que l'édifice de la Psallette n'est autre chose que l'ancien palais bâti par Guéguen. — Ce prélat mourut en 1506; il fut inhumé dans la cathédrale, devant l'autel de Saint-Clair, et transféré, depuis, dans la chapelle de la Madeleine, où l'on voyait sa statue en albâtre, attribuée à Columb. Cette statue n'a pas été détruite, mais volée en 93; depuis, elle a été brisée et vendue par morceaux à un mouleur. Nous eussions voulu sauver les fragments les plus curieux, mais il n'était plus

temps, et ceux qui n'ont pas été portés au four pour faire du plâtre, n'offrent aucun intérêt.

FIN DU XV.e SIÈCLE.

Nous reprenons avec le règne de la duchesse Anne le récit des événements qui concernent Nantes. Maintenant ce n'est plus de la capitale d'un état de second ordre que nous aurons à raconter la vie, mais simplement d'une grande ville placée dans une excellente position commerciale, d'une cité riche en souvenirs et puissante encore par la demi-indépendance d'une province sur laquelle domine son influence.

Après les fêtes nuptiales, Anne, alors reine de France, quitta Langeais en Touraine pour revenir à Nantes avec Charles VIII. Leur entrée fut solennelle, mais nous n'en connaissons pas les détails. Le roi confirma les privilèges de la ville, nomma le sire de Rochefort, gouverneur, fit continuer les fortifications du château, battre monnaie en son nom et convoquer les Etats pour le mois de décembre. — L'année suivante, le roi revint à Nantes, où l'évêque Robert avait fait son entrée solennelle porté par les barons, suivant l'ancien usage qui, conformément aux doctrines de l'église, subalternisait *César*, ou si on l'aime mieux, la puissance guerrière et temporelle, au pouvoir spirituel et sacerdotal. Ce fut dans ce second passage à Nantes que Charles VIII créa la charge de bailli d'épée pour le commandant de la noblesse, et celle de connétable pour le chef de la milice bourgeoise. La reine était alors enceinte, et les Nantais attendaient avec sollicitude l'annonce de son accouchement, qui leur arriva le 12 octobre de la même année (1492); un *chevaucheur* de M. le prince d'Orange et un poursuivant de la reine, nommé *Guerrande*, l'apportèrent le même jour; le premier, reçut du conseil de ville dix florins d'or de 24 sous, le second six florins seulement. De grandes réjouissances eurent lieu à cette occasion, six feux de joie et une morisque servirent à mettre les Nantais en belle humeur, six pipes de vin du Loroux et une de vin d'Anjou furent distribuées au peuple pour l'entretenir en gaieté. Cette fête coûta 73 livres 14 sous 2 deniers.

Bientôt l'administration de la ville signala de nouveau son exis-

tence en achetant trente-quatre poinçons de vin d'Anjou et d'Orléans pour les états, le premier à 7 écus d'or la pipe, et le second à 14 livres 10 sous. Le chancelier de Bretagne, le prince d'Orange, le général des finances, le vice-chancelier Guillaume Guéguen et le contrôleur-général des finances, reçurent ces vins en cadeau. Peu après, l'administration fit faire une bannière aux armes de Nantes pour le trompette de ville. Une aune et demie de satin rouge avec franges, peinture et dorure! c'était beau pour l'époque, aussi cette bannière coûta-t-elle 18 livres 14 sous 4 deniers. Aujourd'hui, le modeste trompette de ville n'a plus rien de l'antique splendeur de ses devanciers; ce qui nous donne lieu de remarquer en passant qu'au moyen-âge tout ce qui tenait de près ou de loin à l'autorité, se trouvait placé en dehors des masses, ne fut-ce que par l'habit. Les Saint-Simoniens ont essayé, de nos jours, de rendre au costume toute son importance, de réhabiliter son pouvoir, pour me servir de leur expression; mais notre société, entrainée vers la démocratie par une puissance invincible, a foulé aux pieds, dans sa marche vers le nivellement, les insignes d'une politique nouvelle, sans même s'inquiéter de savoir quelle valeur peut avoir le costume.

Catherine de Luxembourg, veuve d'Arthur III, mourut à Nantes en 1493, dans un appartement de la maison des Chartreux; son corps fut déposé dans le tombeau de son époux. La même année, les héraults d'armes *Bretagne*, *Nantes* et *Espi* publièrent la paix entre Charles VIII et le roi des Romains. Grande fut la liesse à cette occasion: douze jours entiers les tribunaux firent vacance, les jeux et divertissements se succédèrent sans interruption, et les mystères de la passion du Seigneur furent représentés. Bientôt la ville obtint, sur la demande des états de Vannes, la réorganisation de l'université, dont les guerres de François II avec la France avaient amené la ruine. Le roi lui permit d'employer 400 fr. de ses deniers au paiement de quatre professeurs; mais la modique somme de 100 livres par an ne pouvait payer le savoir de gens de mérite; aussi, pour attirer à Nantes Messire Jacques Clate, docteur en droit, qui enseignait avec distinction à Angers, il lui fallut ajouter aux 100 livres accordées par le roi, le logement et 140 autres livres. Parmi ceux qui appuyèrent la ville dans cette circonstance, nous devons citer M. La Primaudais, contrôleur-général de Bretagne; déjà il avait fait obtenir aux Nantais une foire franche, la confirmation de leurs pri-

viléges et l'exemption des aides pendant dix ans. La communauté des bourgeois, dans sa reconnaissance, lui offrit une bourse de 50 écus d'or, ce qui était tout à fait dans les mœurs du temps. Cet honorable citoyen l'ayant refusée, un baril de trente-deux lamproies confites, soixante-dix grosses anguilles salées, deux saumons salés, cent merles d'Angleterre, une caisse de sucre, deux cabas de raisin d'Alicante et une barrique de vin lui furent adressés à Paris, par l'administration de ville.

Les Espagnols obtinrent, en 1493, le droit d'avoir à Nantes une bourse et une maison de commerce. De là cette confrérie, connue sous le nom de *Contractation*, qui eut un autel l'année suivante chez les Cordeliers, et qui a subsisté jusqu'au XVIII.e siècle. Peut-être eût-elle continué jusqu'en 89, si l'évêque Turpin-Crissé de Sanzay ne l'avait éteinte en augmentant le prix des services.

La rue des Carmes n'avait point de communication commode pour arriver à l'Erdre. La ville arrenta pour cinq cents sous une maison, située près de l'ancien collége Saint-Jean, pour pratiquer une rue nouvelle qui existe encore et porte le nom de rue des Petits-Murs. A l'époque de cette acquisition, la rue des Carmes, alors rue de l'Eschellerie, possédait, près du Change, la première imprimerie que l'on ait vue à Nantes. Etienne Larcher, son directeur, fit paraître le 15 avril *les Lunettes des princes, avecques aulcunes ballades de Jehan Meschinot, escuyer grant-maître d'hostel de la royne de France.* Anne de Bretagne aimait beaucoup les gens lettrés; aussi avait-elle conservé Meschinot dans ses fonctions, quoiqu'il fût d'un âge très-avancé.

Cette princesse, très-persistante dans sa volonté, *aucuns dans le temps disaient entêtée comme vraie bretonne,* continuait à vouloir porter Guillaume Guégnen à l'évêché de Nantes; et, de fait, elle avait raison, comme nous l'avons déjà dit; cependant, après la mort de Robert d'Epinay, Jean d'Epinay fut appelé par le pape à lui succéder. L'entrée à Nantes du nouveau prélat se fit selon les règles du cérémonial en usage; après quelques jours passés en retraite à l'hôpital Saint-Clément, il annonça son entrée pour le dimanche 7 septembre aux sergents inféodés. Monté sur haquenée blanche, le prélat au jour dit se présenta à la porte de la ville. Les sires de Châteaubriant, de Retz, d'Ancenis et de Pontchâteau l'y prirent et le portèrent jusqu'à la cathédrale. Le clergé en corps, la noblesse et le peuple l'accompagnèrent. Après la cérémonie, il y eut un repas magnifique

à l'évêché, auquel furent admis tous ceux qui se présentèrent, comme pour témoigner en quelque sorte de la fraternité et de l'égalité qui doit exister entre tous les chrétiens.

Le rétablissement du pont d'Erdre, la reconstruction de la maison de la Prévoté, rue des Halles, dans laquelle Charles VIII, par lettres-patentes du 14 juillet 1491, avait autorisé la communauté des bourgeois à se réunir, et dont la charpente coûta 525 livres; la location de l'hôtel de Beau-Soleil, dans la rue de ce nom, pour y établir la chancellerie de Bretagne, institution récente, créée par le roi, et que la reine Anne supprima plus tard, occupèrent l'administration de Nantes pendant cette même année, qui sert de date au vitrage de l'église Saint-Nicolas. Une taillée, accordée par les grands vicaires, servit à payer cette œuvre magnifique, qui ne fut achevée et posée qu'en 1499, *cette taillée était par iceuls paroissiens sçavoir par chacun couple de mariés cinq sols de bonne monnaie, et par les personnes non mariées deux sols six deniers.*

La Chambre des Comptes siégeait à Vannes; une ordonnance du roi l'établit, en 1495, dans la maison de Montfort, rue Notre-Dame. Un mandement de l'évêque de la même époque établit un crieur public, chargé de parcourir les rues et d'appeler à minuit tous les fidèles à la prière. Quarante jours d'indulgence étaient la récompense de ceux qui se levaient à cette heure, et priaient pour les morts. Une sonnette aux sons glapissants annonçait de loin le crieur et servait à réveiller les habitants. La ville eut encore, cette même année, des fêtes publiques. La prise de Naples par l'armée française en fut l'occasion. Des feux de joie, des morisques, des distributions de vins et de fouaces, car, alors, la civilisation ne s'était pas élevée jusqu'aux distributions de boudins et de saucisses; tels furent les moyens employés pour mettre le peuple en liesse; ils rentraient, comme on le voit, dans cette pensée si énergiquement exprimée par l'auteur latin :

Panem et Circenses.
Du pain et les jeux du Cirque.

Mais Charles VIII eut besoin de vaisseaux pour transporter son artillerie, et Nantes, obligé de se cotiser avec les villes voisines, lui fournit deux caraques du port de mille tonneaux chacune, qui lui coûtaient pour sa part 3,750 livres empruntées au denier vingt. Mais

le prince eut, en outre, besoin d'argent, et Nantes emprunta encore, pour lui fournir la somme de quinze mille livres; aussi les bourgeois, obérés par des demandes si exorbitantes, car ces deux sommes représentaient environ 375,000 francs valeur actuelle, se montrèrent-ils bientôt très-indifférents à tout ce qui concernait leur roi; un premier courrier arrive, annonce aux habitants le gain d'une bataille dans le royaume de Naples, et cette nouvelle est accueillie froidement; la communauté de ville ne fit aucunes réjouissances; un second courrier, envoyé par la reine, apprit aux Nantais qu'elle venait d'accoucher d'un dauphin, sans être mieux reçu dans la ville de prédilection de la fille de François II. Le sire de la Trimouille, capitaine de Nantes, et le prince d'Orange, gouverneur de Bretagne, furent plus heureux l'année suivante; la ville leur offrit des présents considérables; mais il y avait force majeure, et rien ne prouve que ces présents destinés à rendre favorables deux grands seigneurs qui eussent pu nuire beaucoup aux Nantais, fussent uniquement l'expression de l'estime et de l'affection des bourgeois de la cité.

Le revenu de la ville était alors de 5,761 livres 2 sous 4 deniers (au moins 115,220 francs, valeur actuelle); les charges ordinaires montaient à 1,200 livres (plus de 2,400 francs, valeur actuelle): aussi, y avait-il moyen, en administrant avec sagesse le revenu de la commune, soit de faire des économies, soit de créer de nombreuses améliorations; mais la position très-dépendante des administrateurs de Nantes ne leur permettait pas d'employer son revenu de manière à faire tourner au profit des habitants les charges auxquelles ils étaient soumis, comme cela devrait toujours avoir lieu dans l'administration des cités et des plus grands états.

Chercher dans la position d'une ville, dans ses ressources naturelles, dans le génie de ses habitants la fonction qu'elle doit remplir dans le corps social; préparer de loin son avenir, changer aussi rarement que possible de système, léguer à ses successeurs l'œuvre de ses devanciers améliorée avec les projets d'améliorations nouvelles qu'elle comporte encore; se bien pénétrer de cette règle qu'une cité ne meurt pas et ne doit pas liquider; qu'elle ne doit pas se borner aux seules créations que la fortune lui permet de payer intégralement, mais qu'il est aussi de son devoir de plonger par la pensée dans les siècles à venir et de créer tout ce qui lui est possible, laissant à ses successeurs le soin de payer l'intérêt de machines industrielles dont

ils tireront le plus grand profit; tel est le devoir de tous ceux qui sont chargés d'une fonction municipale. — Si nos pères l'avaient ainsi compris, Nantes serait une ville merveilleuse; mais comment leur faire des reproches à ce sujet, lorsque nous-mêmes, plus vieux de l'expérience de trois siècles, nous commençons à peine, électeurs et conseillers de la commune, à bien comprendre nos devoirs et toutes les obligations qu'ils nous imposent.

Charles VIII étant mort d'apoplexie en 1498, la reine, qui n'avait point d'enfants, prit, dit-on, la résolution de se fixer à Nantes; elle fit venir à Paris, pour en conférer avec eux, deux des notables, Ducelier et Gilles Thomas, auxquels la ville alloua 7 livres par jour, 4 à l'un, et 3 à l'autre (en tout 140 francs par jour, valeur actuelle). Bientôt elle se mit en route pour son duché, où l'attendait, à Nantes, une réception magnifique. Le Chapitre en chape alla au-devant d'elle jusqu'à la tour de Sauvetout, portant de saintes reliques et marchant en procession. Là, une jeune fille, superbement habillée, vint à sa rencontre; elle était montée *sur une grande beste appelée un olifant;* du haut d'une petite tour placée sur l'animal, que conduisaient deux bons Nantais déguisés en sauvages, elle présenta les clefs de la ville à la reine. Cet éléphant, qui n'était qu'une *feinte*, pour me servir de l'expression du temps, contenait dans son intérieur des hommes qui le faisaient marcher et qui ne paraissaient point, comme l'observe naïvement Travers. — La reine fit son entrée sous un dais de velours noir: des croix noires, et des étendards en satin noir, blanc et violet la précédaient; les trompettes de ville avec leurs instruments ornés de deuil, sonnaient la marche; ils avaient des chapeaux noirs, des habits mi-partie noirs, blancs et violets; les bannières étaient aussi en deuil. — Avant son passage au carrefour du Pilori, la ville fit représenter *une Morisque de moralité;* à son arrivée, l'on donna au carrefour Saint-Jean *la feinte de fortune; la feinte ou mystère de vérité et des rapporteurs;* au carrefour Saint-Vincent *une pastorelle dans un bocage dressé à cet effet*, et *le mystère du Jugement de Pâris, autrement la fable des trois déesses Pallas, Vénus et Junon.* — Non contente de ces témoignages d'affection, la ville offrit à la fille de son dernier duc, le jour de son arrivée, deux pots en vermeil, deux bassins, deux flacons et six tasses couvertes; magnifique présent qui contenait cent marcs d'argent et cent cinquante-huit ducats d'or. Vingt-deux pipes de vin furent distribuées aux grands seigneurs et aux officiers de la reine. Le

maréchal-des-logis, les fourriers, valets et portiers reçurent ensemble trente-sept écus d'or. — La reine, en échange de tant de courtoisie, fut pleine de gracieuseté pour ses chers Nantais, auxquels elle accorda les droits de méage et de pavage pour dix années.

Louis XII s'était entendu avec la reine Anne avant son départ de Paris ; des négociations secrètes avaient eu lieu. Aussi ce prince, après avoir fait casser son mariage, sous prétexte de contrainte, vint-il à Nantes épouser la veuve de son prédécesseur au trône de France. La cérémonie se fit dans la chapelle du Château ; nous n'en connaissons point les détails, mais nos annales rapportent que Louis XII fit son entrée dans la ville, sous un dais de velours bleu, orné de quatre écussons en broderie, deux aux armes de France, et les deux autres aux armes de Bretagne.

Quelques faits dignes d'être rapportés, signalèrent à Nantes la fin du siècle.

L'évêque Jean de l'Epinay fit publier un rituel, dans lequel on remarque que les exorcismes du baptême des filles sont plus étendus, et commandent plus de signes de croix que les mêmes prières consacrées aux garçons : ce qui rentrait dans les idées de l'époque, dans le dualisme de l'esprit et de la chair, dont nous avons parlé à l'article des sculptures de la cathédrale. Il semble que l'on eût cru, dit l'abbé Travers, avec son habituelle bonhomie, que le démon habite plus volontiers dans le sexe féminin, et défend plus opiniâtrément cette place.

Pour éviter une maladie contagieuse ou jugée telle, qui régnait dans les campagnes, la ville fit publier à l'assemblée du Pélerin, la défense à tous ceux qui venaient des lieux où régnait l'épidémie, de repasser par Nantes à leur retour; et, vingt jours après, elle ordonna de porter processionnellement à Monsieur Saint-Sébastien, la ceinture en cire de la ville avec son château. Le cierge fut porté par huit chapelains, qui dirent la messe à cette occasion.

Un évêque délégué exprès, fit à Nantes 400 tonsurés en moins d'un mois. Les droits du siége épiscopal étaient alors aussi multipliés que productifs ; outre ses revenus propres, les dîmes et le revenu spirituel, l'évêque jouissait du privilége du sceau; les titres de tonsurés, les titres de marguilliers, les jugements de l'Université, les permissions d'enterrer les morts non confessés ou lettre de *toleramus*,

les permissions de se marier avant d'avoir acquis domicile, devaient être signées par lui et timbrées au secrétariat, ce qui était la source de péages très-productifs. L'évêque permettait encore aux jeunes gens de se marier avant l'âge de puberté, mais ils devaient, dans ce cas, fournir une caution de constance, qui restait en sa possession, si les fiancés venaient à changer d'avis. On voit aussi, par les comptes du receveur, pendant une saisie du temporel, que l'évêque devait recevoir force présents. Indépendamment de l'argent, de l'avoine, du blé, du vin, du foin, des moutons, des poules, les comptes constataient la perception de lamproies, de saumons, de terrines à moisson, de verres à patte, de torches, de bougies, d'éperons dorés et de couverts d'or.

Plusieurs maisons à l'entrée de Richebourg furent démolies pour faciliter les travaux des fortifications de la ville et du château, une portion du terrain des Jacobins leur fut prise par la reine, dans le même but; mais elle les en dédommagea en leur donnant l'hôpital du Port-Maillard, estimant plus méritoire, dit crûment Guymard, de loger des moines que de pauvres malades; cette donation de bon plaisir, qui fait tache dans la vie d'une princesse si remarquable sous tous les rapports, força la ville de construire un nouvel hospice dont on voyait encore les ruines il y a quelques années dans la rue du Vieil-Hôpital, auquel il a donné son nom ; une grande ogive, seul débris de ce bâtiment, s'élevait au-dessus des décombres, rappelant la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, sous l'invocation de laquelle l'hospice avait été construit.

La reine étant accouchée d'une fille (madame Claude), la ville ordonna des réjouissances publiques, et gratifia le poursuivant *Etampes*, qui avait apporté cette nouvelle, de six florins d'or.

Ce fut encore cette même année que l'on démolit le pont de bois par lequel on arrivait au Port-Maillard, et que l'on combla le fossé situé à l'entrée de ce port ; elle nous rappelle aussi le procès de Jacques Clate, docteur en droit, contre Guillaume Patissier, miseur de la ville. Ce fut selon la coutume à l'issue des vêpres et sous la grande porte de la cathédrale que l'on plaida cette cause, qui ressortait de la juridiction épiscopale. L'affluence du peuple était considérable. Les grands vicaires présidaient en l'absence de l'évêque, et chacun attendait avec curiosité le dénouement de cette affaire. Jacques Clate réclamait les 240 livres d'honoraires qui lui

étaient allouées, mais sa réclamation fut sans doute précédée d'un long discours accommodé aux habitudes scolastiques de cette époque. Ce ne fut probablement qu'après avoir annoncé dans un pédant exorde qu'il diviserait son plaidoyer en trois points, en l'honneur de la benoiste trinité, en l'honneur du nombre trois qui se trouve appliqué partout aux choses les plus saintes, et qui rappelle les vertus théologales ; et aussi parce que toute affaire se peut considérer sous trois aspects, au spirituel, au temporel ou corporel et au moral, que messire Clate vint au fait. — Guillaume Patissier, bon homme de miseur, brave bourgeois économe de la fortune publique comme de la sienne, répliqua simplement. — La ville n'avait promis, disait-il, au docteur Clate 240 livres, qu'en attendant qu'il fût suffisamment pourvu : actuellement qu'il possède la *chefferie* de la collégiale de Nantes, de 120 liv. de revenu ; un canonicat de la collégiale de Guerande, de 80 liv. par an ; la cure de Saffré, de 200 liv. tournois ; celle du Pont-Saint-Martin, de 120 liv. ; celle des Moutiers, de 120 liv. aussi, n'a-t-il pas mauvaise grâce, lorsqu'en outre il reçoit comme official de monseigneur 120 liv. de fixe et autant de casuel, et 50 liv. comme chancelier de l'université, de venir réclamer de la ville qui, en l'appelant d'Angers à Nantes, lui a procuré si riche fortune, des appointements qu'elle ne lui devrait qu'autant qu'il ne posséderait rien par ailleurs ? Ces raisons étaient bonnes pour combattre le cumul, qui est, comme on le voit, d'ancienne date dans notre comté ; mais le bourgeois économe et malin ne s'en tint pas là, et, d'accusé devenant accusateur, il rappela à Jacques Clate qu'il n'était point Breton, et n'avait d'autres droits à toutes ses charges que la protection de la ville à laquelle il répondait si mal, ajoutant qu'il devait professer lui-même, mais qu'il laissait ce soin à des substituts rançonnés par lui pour leurs honoraires. Pressé par la logique serrée du bourgeois, le professeur de droit Canon se désista, et la ville lui promit de lui procurer, pour ajouter à ses nombreuses et lucratives fonctions, quelque bon bénéfice. Guillaume Patissier aurait pu attaquer son adversaire comme simoniaque ; mais l'abbé Travers, qui s'indigne avec raison contre le professeur de droit Canon, ne nous dit pas qu'il l'ait fait.

SEIZIÈME SIÈCLE.

ÉPIDÉMIES ET FAMINES DU XVI.e SIÈCLE.

PENDANT une partie du XVI.e et les deux tiers du XVII.e siècle les habitants de Nantes jouirent d'une paix profonde, et, par suite, d'une tranquillité dont leurs traditions n'offraient pas d'exemples ; mais de grands malheurs publics remplacèrent en quelque sorte le fléau de la guerre et décimèrent la population.

En 1501, la peste règne à Nantes et fait périr 4000 personnes (la population ne s'élevait pas encore à 40,000 habitants). La ville, pour en arrêter les progrès, ordonna une procession à *Monsieur Saint-Sébastien*, dans laquelle on porta un cierge du poids de 20 livres. Les sergents reçurent, en outre, l'ordre de faire sortir les malades de leurs maisons et d'apposer les sceaux sur les portes. En 1522, nouvelle épidémie qui dura deux mois, pour recommencer en 1523. En 1525, grande cherté de grains. Famine en 1527. En 1529, la misère est extrême, et bientôt à la porte de l'hôtel de Briord, à celle de l'évêque, autour des maisons des principaux bourgeois, se presse une foule affamée qui demande du pain : c'est au mois de décembre; le froid et l'humidité se réunissent encore contre cette populace pour l'exterminer. Les galetas, les lieux publics, où s'assemblent les malheureux, sont bientôt remplis de malades; partout où ils se trouvent entassés, l'odeur putride de leurs vêtements en lambeaux qu'ils sèchent à la chaleur de la foule, et la présence d'un grand nombre d'individus, suffisent pour vicier l'air et le rendre mortel à ceux qui le respirent. Quelques jours encore, et l'on voit couchés pêle-mêle, sur une paille fétide, des hommes sains, mais fatigués par les privations ; des malades dont les yeux fixes et caves, l'extrême faiblesse, la position sur le dos, l'odeur infecte d'excréments, indiquent la fâcheuse situation, et des cadavres qui respiraient encore il n'y a qu'un instant. Les fossoyeurs ne suffisent plus ; dès-lors, à l'insalubrité de rues sales et tortueuses, larges quelquefois de 7 à 8 pieds, souvent moins ; aux habitudes arriérées de l'époque, se réunit l'in-

fection de maisons remplies de morts et de mourants, et celle des immondices jetées par les fenêtres, dont les émanations sont toujours plus dangereuses pendant les épidémies. Les classes plus élevées souffrent à leur tour; la contagion gagne, s'attaque aux riches bourgeois, aux nobles et au clergé. Les uns, pour détourner ce fléau, adressent au ciel des prières impuissantes; d'autres quittent la ville; la communauté des bourgeois s'occupe presque seule des mesures de salubrité. Par ses ordres, on fait sortir les malades pour les conduire aux hospices; l'on enferme sous cadenas ceux qui veulent rester chez eux; on enterre les cadavres, et toutes les maisons pestiférées sont scellées du sceau de l'état, mais rien de plus. Aucune mesure de propreté n'est employée; les porcs mêmes peuvent encore vaquer en liberté dans les rues. Cependant la violence de l'épidémie diminue, et déjà l'on se félicite des succès obtenus; mais bientôt le mal, que l'on avait cru vaincre en le limitant dans quelques localités avec des mesures juridiques, reprend des forces; l'infection, concentrée dans ces prisons, s'échappe par mille issues; et, l'année suivante, l'on est réduit à décréter la peine de mort contre les malades et les convalescents qui se présenteraient en public. En 1532, nouveaux malheurs: à la maladie épidémique se joint la syphilis, qui se présente sous mille formes, toutes plus horribles et plus cruelles les unes que les autres: ce fut ainsi pendant quatre années consécutives; mêmes précautions insuffisantes et mêmes souffrances pour le peuple; la peste, la misère et l'ignorance semblaient faire pacte pour désoler notre cité. Le roi, touché des efforts de la communauté des bourgeois, lui accorda, en 1532, la direction des hospices, qu'il retira au clergé; l'on y avait soigné, aux frais de la ville, tous les malades qui s'y étaient présentés, et cependant ces établissements s'étaient endettés.

En 1538, la ville emprunta pour fournir des vivres aux pauvres que la disette amenait à Nantes. En 1545, elle emprunta de nouveau pour le même motif. Des vingt confréries qui existaient alors à Nantes, seize furent imposées soit à 15, soit à 20 marcs d'argent, et les quatre autres furent occupées au service des malades dans les hôpitaux. L'année suivante, une épidémie survint après la disette, et, pendant 18 mois, la communauté chargea Julien Martin, au prix de quatre livres par mois, du soin de visiter la ville et les faubourgs avec ordre de faire son rapport sur les maisons dans lesquelles il

aurait trouvé des pestiférés. En 1549, nouvelle épidémie. En 1552, disette et grande mortalité; la ville vint au secours des pauvres par des travaux publics. En 1553, la mortalité continua. En 1569, la Loire déborda, les eaux montèrent de 21 pieds 3 pouces, puis une maladie pestilentielle succéda à cette inondation.

En 1583, la police rédigea un réglement pour arrêter la peste qui continuait ses ravages : il fut prescrit à chaque habitant de balayer son pavé, sous peine d'amende ; on décida qu'il serait établi des latrines dans toutes les maisons qui en manquaient, et que les anciennes fosses d'aisance seraient visitées ; que leur vidange aurait lieu la nuit, depuis 10 heures du soir jusqu'à 2 heures du matin ; que pour neutraliser l'odeur, les maisons seraient parfumées avec de l'encens; que trois fois par semaine, il serait allumé dans les carrefours un feu public pour lequel chacun fournirait un fagot de bois sec ou 5 sous d'amende; que les maisons pestiférées seraient nettoyées, soit aux frais des propriétaires, soit aux frais des fermiers; que les malades et les convalescents seraient habillés de bougran avec une croix blanche sur la poitrine et une autre sur le dos, et qu'ils porteraient une baguette blanche à la main; qu'il en serait de même du chirurgien du Sanitat; que les domestiques de cette maison ne sortiraient pas sans avoir aussi eux une baguette blanche à la main, avec une cloche au bout, pour avertir toute personne saine de s'écarter; qu'il serait nommé un médecin et un chirurgien pour visiter les malades à domicile, et trois fois la semaine au Sanitat; que les malades se feraient transporter à l'hospice la nuit et par les ruelles; que les convalescents qui se présenteraient en public avant quarante jours seraient fouettés, ou paieraient 10 écus d'amende ; que les morts ne seraient pas enterrés au cimetière de la paroisse ; que chaque dizainier serait tenu de faire connaître les malades de son quartier, *dans chaque desquels seraient établis gens de bien et d'honneur pour veiller à l'exécution du réglement.*

La maladie cessa ses ravages, grâce à plusieurs de ces précautions qui étaient très-sages, mais ce ne fut pas pour bien long-temps, et les années 1586, 1596, 1597, 1602, 1603, 1612, 1624, 1625, 1631, 1632, 1633, 1637 et 1662, présentèrent de nouveau le spectacle horrible d'épidémies meurtrières.

Il est facile, en y réfléchissant, de se rendre compte de ces pestes dont Nantes a tant souffert: sa position au bord de la rivière, les

inondations plus fréquentes de la Loire, par suite du plus grand volume de ses eaux et des barrages établis sous plusieurs ponts; les marécages de l'Erdre, la douve Saint-Nicolas, les fossés du Château; la disposition intérieure des maisons, l'étroitesse des rues dans lesquelles l'air ne circulait pas; les communications qui existaient souvent d'un côté à l'autre; l'habitude où l'on était de loger plus à l'étroit qu'aujourd'hui; l'entassement des pauvres et des vagabonds dans les galetas et dans les greniers; le manque de latrines que les réglements de police ne parvinrent pas à faire établir partout: les réunions plus nombreuses et plus longues pour les pratiques du culte, enfin la situation précaire du peuple, étaient autant de sources et de causes puissantes d'insalubrité. Il faut ajouter que la médecine n'était exercée que par des ignorants, que l'art lui-même avait fait peu de progrès, et que, fréquemment, les médecins comme les prêtres refusaient leurs soins aux malades.

On s'étonne souvent que la population ait pu augmenter malgré des mortalités si fréquentes et si nombreuses, mais il faut songer que chaque année de misère qui enlève une partie du peuple est suivie d'un nombre beaucoup plus considérable de mariages et de naissances: la population et les subsistances tendent constamment à se faire équilibre; à côté d'un pain il naît un homme, comme Buffon l'a fort bien dit. Malheureusement, par suite de l'imprévoyance des masses et même des gouvernants, la production en hommes a souvent dépassé, jusqu'ici, la production en subsistances, et lorsque des guerres n'ont pas corrigé cette exubérance, ce sont des années de disette qui ont servi à vider le trop plein de la société; ainsi s'est vérifiée plusieurs fois la règle cruelle de Malthus, règle vraie pour le passé, qui avait si peu de science industrielle à sa disposition, et, par suite, fausse pour l'avenir qui possédera notre pratique et notre science actuelle avec toutes les découvertes qui, chaque jour, promettent aux peuples un meilleur sort. Cependant il est vrai de dire que souvent aussi ce sont les guerres qui ont amené les famines en ravageant le sol, et que les maladies pestilentielles qui ont succédé à ces dernières, ne pouvaient être providentielles et destinées à vider un trop plein qui n'existait pas dans la société; nous croyons aussi que, fréquemment, les chaleurs de l'été ou les inondations de l'hiver, jointes aux conditions alors existantes d'insalubrité, ont produit des épidémies violentes dans des années

où la population n'était pas trop grande pour les denrées alimentaires. Le desséchement des marécages de l'Erdre, l'élargissement des rues, la salubrité toujours croissante, produit d'une hygiène mieux entendue, l'abaissement du prix des choses de seconde nécessité, telles que les tissus et les chapeaux, une police meilleure, et l'excellente position des quartiers nouveaux, nous ont préservés jusqu'ici depuis bien des années, et nous préserveront sans doute encore à l'avenir de toutes les épidémies dont les causes sont bien connues.

ÉVÉNEMENTS SURVENUS A NANTES DE 1500 A 1506. — DESCRIPTION DU TOMBEAU DES CARMES.

La reine Anne a contribué beaucoup, en protégeant les hommes de lettres, à donner à la couronne de France cet éclat dont elle a brillé depuis le XVI.ᵉ siècle. Ce fut par son ordre que l'abbé Lebaud recueillit, dans les chroniques du pays, l'histoire de ses aïeux et du duché de Bretagne. L'abbé, dans cette histoire dont nous avons cité çà et là quelques passages, ne fit point preuve d'un grand mérite, et se borna au rôle de compilateur, défigurant même quelquefois, par de méchants rapiécetages, de naïves chroniques, et substituant à la grâce originale des écrivains bretons, son style lourd et monotone. Cette histoire est suivie d'une généalogie de la princesse, œuvre curieuse dans laquelle la flatterie a été poussée jusqu'à ses dernières limites, sans égard pour la vérité, qu'un écrivain et qu'un prêtre surtout doivent enseigner aux autres à respecter comme ce qu'il y a de plus sacré sur terre.

La reine Anne fut aussi la protectrice de Jean Marot ou Desmarets-de-Caen, dont le fils, Clément Marot, est devenu si célèbre. Cet écrivain lui présenta un livre orné de peintures magnifiques, qui avaient trait à l'expédition de Louis XII contre les Génois. Cet ouvrage fit naître, plus tard, la pensée à quelques poètes latins et français qui se trouvaient à la cour de la duchesse Anne, d'exprimer en vers les sentiments de la reine, la douleur que lui causait *tant longue absence du roi*, ses inquiétudes et ses plaintes contre le pape Jules II, qui s'était montré fort peu reconnaissant envers Louis XII. De belles miniatures, faites par d'*habiles maîtres peintres* d'Italie,

furent réunies à ces vers, et l'on forma du tout un manuscrit précieux, en beau vélin à l'intérieur, avec fermoirs d'or et couverture de velours.

La première épître était précédée par une miniature représentant la reine Anne dans sa chambre à coucher, un petit chien blanc était couché sur les bords trainants de sa robe; de sa coiffure sortait une pièce d'étoffe carrée qui lui couvrait le front jusqu'aux yeux; elle écrivait une lettre au roi sur une table fort simple couverte d'un tapis vert; son écritoire et son canif étaient ornés d'or. De la main gauche la reine tenait son mouchoir pour essuyer ses larmes; à côté de sa table se trouvaient les dames de sa cour assises sur leurs talons. (La reine Anne, dit Brantome, *commença à faire sa cour de dames plus grande que celle des autres reines.*) Ces dames étaient toutes vêtues et coiffées de la même manière: leurs robes, très-amples par le bas, avaient une taille écolletée carrément, sur le devant de laquelle pendait fréquemment une croix soutenue par une chaîne: l'écolleture était bordée de noir. Les manches très-larges avaient la forme des manches de nos religieuses de Saint-Vincent-de-Paule. — A gauche de la reine se trouvait son lit, dont la couverture brillait d'or; les rideaux étaient partie rouge et partie de drap d'or; deux images de saints en or étaient attachées du côté du chevet; auprès du lit se trouvait un perroquet vert dans une cage. Ces animaux n'étaient connus que depuis peu en Europe, et n'étaient pas encore descendus jusqu'à l'échoppe du savetier. Voici l'épître qui se trouvait en regard de cette miniature:

La chère épouse ayant le cœur marry
Pour le destour de son loyal mary,
Joyeuse aussi pour ce que conquérir
Va les pays et triumphe acquérir;
En contemplant néanmoins l'adventure
De guerre extreme et doubteuse rupture,
Aussi qu'il est en etrangere voye,
Ce triste escript lui transmet et envoye,
Pour ce que tant une loyale amante
Penser doubteux fort opprime et tourmente,
Quand en grief deuil de tristesse saisie
De plaisirs deubs est toute dessaisie.



La Duchesse Anne et ses femmes

La deuxième épître, en vers latins, était adressée au roi par la reine Anne. Fauste Andrelin l'avait composée, Macé de Villebresme l'avait traduite en vers français. La reine y reprochait à Louis XII d'avoir fait la même faute qu'Annibal après la bataille de Cannes. En tête se trouvait une miniature, dont nous donnons le dessin comme souvenir de l'une des illustrations de notre ville et de la France : La reine est assise sous un dais; elle porte sur sa jupe une robe ouverte et trainante en velours rouge, doublée de drap d'or, dont les manches sont fort larges. — Un courrier, genou en terre, reçoit sa lettre et tient son bonnet à la main ; il porte sur l'épaule droite un petit écu de France. La lettre est adressée à *Monseigneur le Roi*. Le doigt de la reine cache une partie de l'écriture. Un officier qui porte un collier d'or et une sorte de redingote à manches larges et fendues, semble avoir été l'introducteur du courrier. Les dames de la reine sont dans le fond de l'appartement à genoux ou assises sur leurs talons. La chambre de la reine est tapissée en riche étoffe, et des armoiries se font remarquer dans le vitrage supérieur de la croisée.

Le séjour de Nantes plaisait fort à la reine Anne ; aussi vint-elle en 1500 visiter sa bonne ville en compagnie de Louis XII. La communauté des bourgeois envoya deux galiotes à Ingrandes pour transporter leurs majestés. Guillaume Guéguen, que la reine protégeait tout spécialement, ne tarda pas à devenir évêque, (page 185) ; le palais épiscopal, inhabité depuis longues années, n'était pas en état de recevoir une société nombreuse ; aussi donna-t-il aux Cordeliers son dîner d'installation, auquel assistèrent plus de 2000 personnes des trois ordres de l'état.

De 1501 à 1506, peu d'événements importants se passèrent dans notre ville. L'achat de plusieurs maisons dans la rue des Caves pour la construction d'un hôtel de la Chambre des Comptes, et la publication, par Guillaume Larcher, d'un Missel à l'usage de Nantes, rappellent l'année 1501, pendant laquelle régna une épidémie très-meurtrière. En 1503 fut commencé le nouvel hôpital, sous la direction de Guillaume Patissier. En 1504, Louis XII prescrivit aux habitants de veiller à la garde de la ville et du château, et de former un service du guet ; la même année fut bâtie la chapelle Sainte-Catherine, dont le quartier a conservé le nom. En 1505, le roi tomba

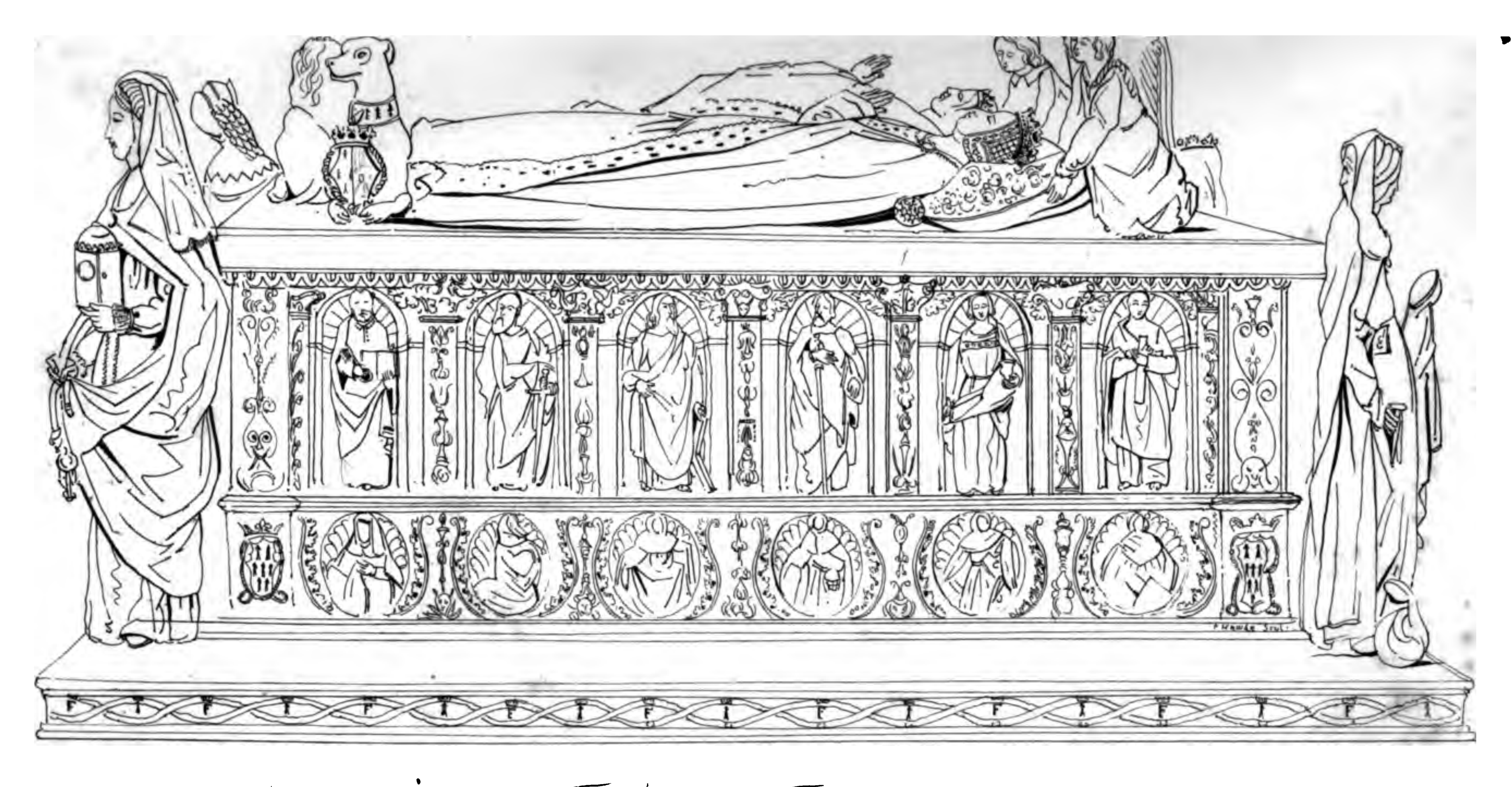
dangereusement malade, et la reine se disposait à revenir à Nantes : mais le maréchal de Gié fit arrêter ses meubles et ses effets les plus précieux, qu'elle avait fait embarquer sur la Loire. Le roi revint à la vie, et le maréchal fut poursuivi comme conspirateur. — Long-temps on a accusé la reine Anne de l'avoir sacrifié à sa vengeance ; M. Ludovic Chapplain, archiviste du département, a réhabilité sa mémoire et nettement prouvé, à notre avis, que la condamnation qui avait frappé le maréchal était juste.

Ce fut en 1506 qu'eut lieu la translation du corps de Marguerite-de-Foix, mère de la reine, auprès de celui du duc François II, son époux, dans le tombeau que venait de terminer Michel Columb. Les dépenses de cette magnifique cérémonie montèrent à 3229 livres 8 sous 4 deniers. Les seigneurs de Rieux, de Châteaubriant, de la Hunaudaie, Du Perrier et beaucoup d'autres encore y assistèrent sur l'invitation de la reine Anne. Nous avons long-temps cherché, mais en vain, quelques détails sur l'artiste auquel nous devons ce tombeau de François II, l'une des plus belles œuvres de sculpture du moyen-âge : nos chroniques sont muettes à cet égard. Le père Lobineau se contente de nous dire qu'en 1505 un habile ouvrier travaillait à ce monument funéraire, et les autres historiens ne sont guère plus explicites.

Ce tombeau du duc François II, étant l'une des œuvres d'art les plus importantes que nous ait léguées le XVI.e siècle, rien de mieux en ce genre n'existant, même dans les plus grandes villes d'Europe, nous avons cru devoir lui consacrer plusieurs gravures. Les artistes ne sauraient trop étudier ce chef-d'œuvre, ce n'est pas en quelques instants rapides, ce n'est même pas en quelques heures que l'on peut arriver à comprendre tout l'art que recèle cet immense travail.

A côté de ce tombeau, l'on peut librement évoquer les souvenirs du temps ; il ne faut pas longue séance pour se reporter dans un autre âge et pour recevoir de l'artiste lui-même l'explication de sa pensée avec une illusion aussi complète que celle que produisent les diorama, lorsqu'une toile vient à remplacer l'obscurité.

« Je n'étais qu'un pauvre enfant, sans appui, courant sur les routes, » à la merci de Dieu et des Saints patrons de nos villages, oubliant » souvent boire et manger, pour voir travailler à toutes les belles » croix en pierre qui ornent les lieux saints du diocèse de Léon, et



Tombeau de François II.



» faisant moi-même de petites imaiges en bois avec un mauvais cou-
» teau, lorsque de vénérables prêtres me prirent en pitié et se
» chargèrent de me nourrir, en me disant, travaille petit, regarde
» tout ton saoul, et le clocher à jour de Saint-Pol et les belles
» œuvres des compaignons; regarde, aime le bon Dieu, le doux
» Sauveur, la benoiste Vierge Marie, et tu auras la grâce des grandes
» choses; tu seras en renom dans le Léon et la belle duché de Bre-
» taigne; ainsi je faisais depuis long-temps pour devenir habile
» ouvrier, lorsque notre duchesse Anne m'a commandé le tombeau
» de notre gracieux duc François II et de la duchesse Marguerite. »

Voilà l'histoire de Columb, telle que son marbre la donne; mais on y trouve aussi bien d'autres choses, pour peu toutefois que l'on veuille l'étudier avec conscience et non superficiellement comme la plupart des visiteurs.

Le tombeau du dernier des ducs de Bretagne, exécuté par ordre de la dernière duchesse du pays, semble celui de la nationalité Bretonne; aussi est-il entouré des attributs qui conviennent à un peuple fort et respecté, à un peuple qui a toujours montré une dévotion égale pour ses lois et pour les plus grands saints.

Le duc et la duchesse, couchés sur une table de marbre noir, sont recouverts des insignes de leur rang; trois anges soutiennent leurs têtes sur des oreillers, en témoignage de leur mort chrétienne; à leurs pieds, un lion et une levrette attestent qu'ils ont possédé les qualités de leurs sexes et les vertus qu'exigeait leur fonction dans le monde; la force magnanime et la fidélité. Aux quatre coins du tombeau se trouvent les quatre vertus cardinales; à savoir: la Justice, la Prudence, la Tempérance et la Force, dont l'ensemble forme la Sagesse. Les deux extrémités et les deux côtés sont ornés, en signe de regrets, par des pleureuses que surmontent les douze apôtres, et Saint-François, Sainte-Marguerite, Charlemagne et Saint-Louis.

Les figures du duc et de la duchesse sont remplies d'expression; cette dernière surtout mérite d'être méditée; on comprend, en la voyant, toute la pensée d'un artiste chrétien. Cette mort, dans laquelle repose Marguerite, n'est pas le sommeil agité que nous goûtons sur la terre; son calme, sa sérénité, font penser de suite à l'éternité du bonheur dans une autre vie. Cependant, pour faire ressortir cette expression, Columb n'a point sacrifié les détails,

persuadé, sans doute, qu'une harmonie complète est préférable à l'effet obtenu par le sacrifice de quelques beautés.

Trois anges soutiennent les oreillers sur lesquels reposent le duc et la duchesse; de face l'on n'en voit que deux. Columb ne s'est pas inspiré, pour les faire, des amours de la sculpture grecque, mais bien des plus jolies figures d'enfants de son pays natal. Les anges qui viennent chercher les âmes des princes Bretons, pouvaient-ils en effet prendre une forme plus agréable, surtout lorsque leurs gracieuses figures sont embellies par une religieuse poésie? Deux anges suffisaient à la rigueur : l'artiste a compris que trois anges se groupaient mieux. Le troisième a, d'ailleurs, l'avantage, par sa tête élevée au ciel, de varier les poses, d'unir le souvenir de la vie terrestre à celui de la vie éternelle, de rappeler l'idée de la trinité, dont il convenait au moyen-âge que chaque monument religieux renfermât quelque emblème, et peut-être aussi les trois vertus théologales, la foi, l'espérance et la charité.

La mort, pour le chrétien, n'est ni la douleur, ni la joie, ni le néant: c'est le moment rapide qui unit une vie limitée sur terre à une vie sans limite au sein de Dieu; aussi l'artiste s'est-il gardé de mettre nulle part les symboles qui la caractérisent, persuadé qu'il suffisait de donner à ses figures un calme au-dessus de l'humanité.

La Justice, la Prudence, la Tempérance et la Force sont, comme nous l'avons dit, aux quatre coins du tombeau.

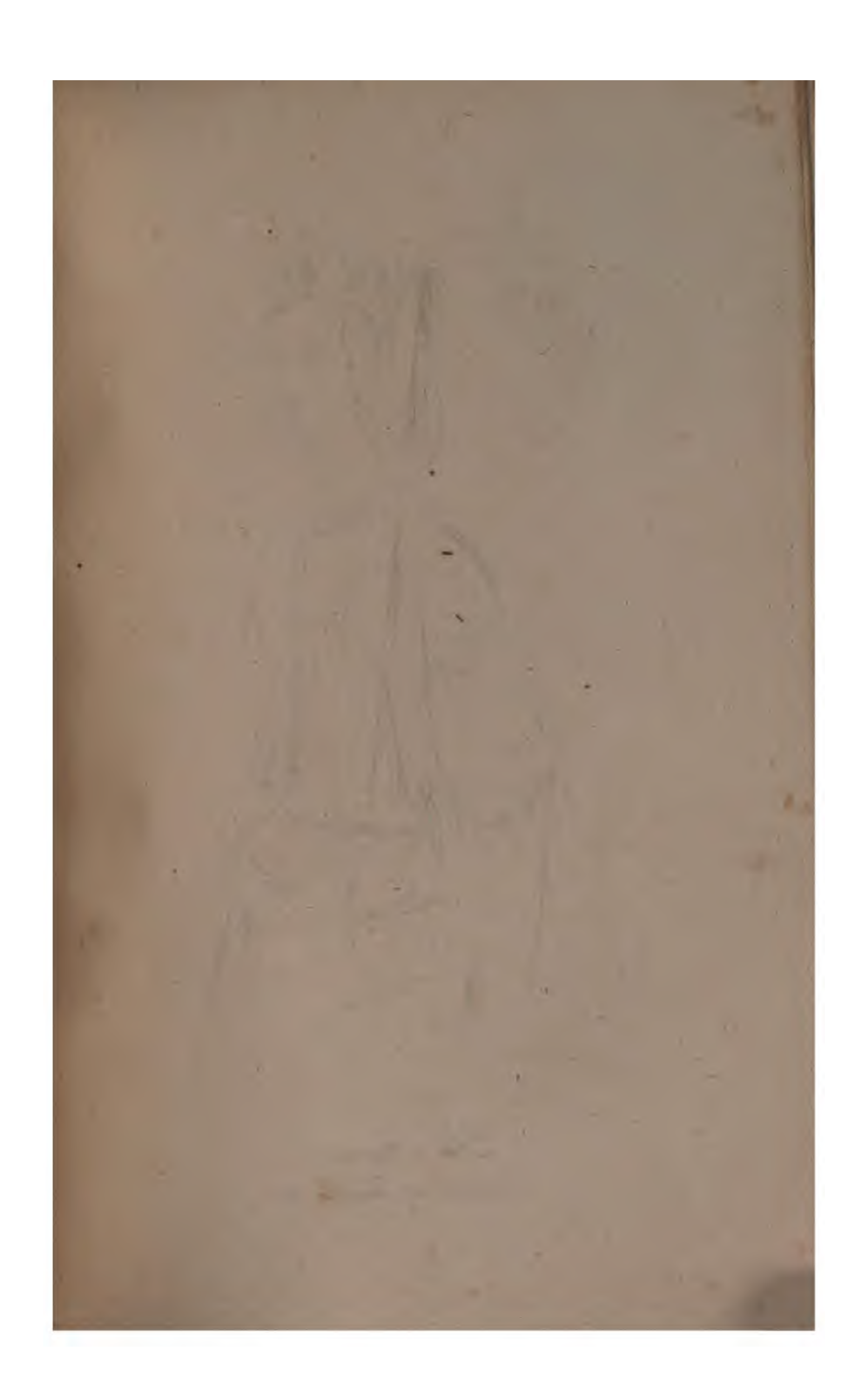
La Justice passe pour être le portrait de la duchesse Anne: de la main gauche, elle tient le livre des lois; de la droite, un glaive pour les faire respecter; ses beaux yeux en amande, son front pur et large au-dessus des tempes sont des traits caractéristiques qui la rattachent à la Bretagne, et que l'artiste a dû pressentir, s'il ne les a pas fait ressortir à dessein; de quelque côté que l'on regarde cette statue, l'on trouve toujours en elle le calme et la dignité qui conviennent à la justice; il n'est pas jusqu'à la pose et aux draperies qui ne contribuent à exprimer cette vie de l'âme, ces pensées intimes et réfléchies, qui sont dans la nature du sujet.

La Prudence est une perspicacité d'avenir, fondée sur la connaissance et l'expérience du passé; aussi Columb lui a-t-il donné deux visages. Par derrière, une coiffe toute bretonne entoure la tête d'un vieillard, dont les traits rappellent aussi la Basse-Bretagne: on dirait un de ces conteurs à longue mémoire, qui n'ont rien oublié des





Tombeau de François II.





La Justice

Tombeau de François II.







La Tempérance

Tombeau de François II





traditions de leurs pères et des souvenirs de leur enfance ; la figure de devant est encore bretonne, ainsi que les figures des deux autres statues que nous aurons à examiner ; son front, qui laisse saillir l'idéalité et la causticité, ses sourcils arqués, ses yeux en amande, son nez droit et pur rappellent les jolies femmes de l'évêché de Saint-Pol ; d'une main, elle tient un compas, de l'autre, un miroir, et l'on voit un serpent à ses pieds : ces attributs sont ceux de la Prudence. Ses vêtements sont un peu négligés, mais cette négligence est pleine d'art. Ici, comme dans toutes les autres statues de femmes de ce tombeau, la gorge est peu développée ; ce qui s'explique naturellement par l'influence des idées dominantes à l'époque où Columb vivait.

La Tempérance tient un mors de bride dans une main, et, dans l'autre, une horloge ; ses habits rappellent les ordres monastiques, et sont un emblême de plus ; sa figure est grave, sa pose pleine de noblesse et de dignité.

La Force tient une tour de la main gauche, et, de la droite, elle écrase un monstre sous la figure duquel le moyen-âge personnifiait le mal, comme nous l'avons déjà dit dans cette histoire. Cet emblême la caractérise beaucoup plus que son casque, beaucoup plus que la cuirasse qui recouvre sa poitrine et sur laquelle les yeux sont arrêtés par un dessin très-élégant. On voit de suite que ce n'est point la force physique, mais la force morale dont il s'agit. Cette statue a dû coûter à l'artiste plus de travail et surtout plus de méditations intimes que toutes les autres ; nous signalerons la pose et le mouvement de la main droite comme l'expression d'une volonté qui agit sans effort, parce qu'elle est extrêmement puissante. Le mouvement de la tête a été étudié dans le même sentiment. La figure est encore belle, quoiqu'elle ait subi les outrages du temps ; mais cette beauté est toute particulière et ne frappe point les personnes qui n'ont pas l'habitude de l'observation. La Force, telle que Columb l'a comprise, est une femme qui doit avoir vécu long-temps sans vieillir. Elle a traversé les moments les plus difficiles avec calme et sans faiblesse, parce qu'elle possédait au plus haut degré le courage qui n'hésite pas dans les périls, et la volonté nécessaire pour le soutenir ; combien d'artistes de nos jours, s'ils avaient pareil sujet à traiter, qui mettraient beaucoup de mouvement où Columb s'est efforcé de caractériser par le recueillement et le calme la force de l'âme ! — Cette statue n'est pas la plus belle

des quatre, mais c'est la plus intéressante, et c'était la plus difficile à modeler. Si maintenant il était vrai, comme on l'a supposé, que Columb et les imagiers de son époque ne faisaient pas habituellement d'esquisses en terre, combien n'a-t-il pas fallu de méditations à l'artiste pour arriver à une œuvre aussi parfaite! Vue par derrière, cette statue présente un corsage et une robe dont l'élégance ne laisse rien à désirer; aussi, un second dessin lui a-t-il été consacré par notre collaborateur.

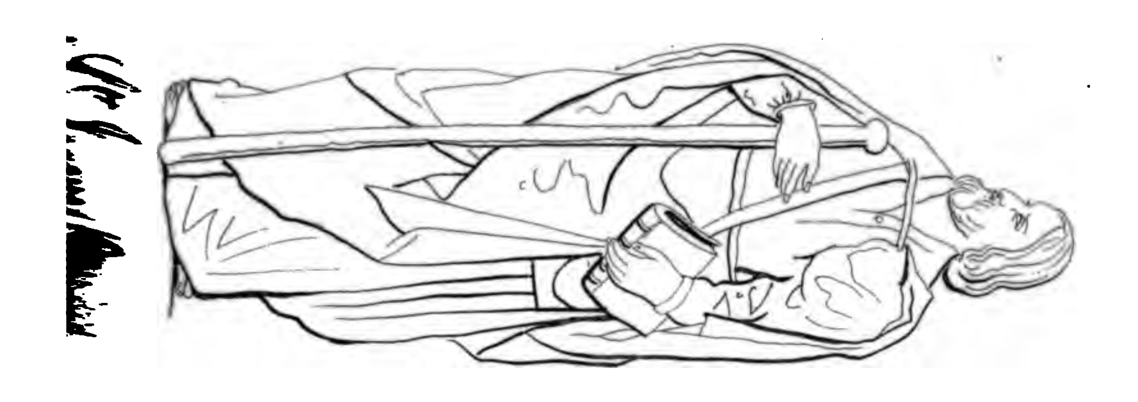
Le lion placé aux pieds du duc, est un lion de convention, un lion de blason; jamais peut-être Columb n'en avait vu d'autres, et la critique ne doit point s'occuper de ses formes, mais seulement de l'expression, qui est remarquable. La levrette qui faisait partie des armes de Bretagne a été traitée avec le plus grand soin par l'artiste, c'est une œuvre pleine de vie.

Nous ne dirons rien ni des pleureuses qui sont détruites en grande partie, ni des arabesques qui sont peut-être ce qu'il y a de mieux en ce genre, ni des seize statuettes qui ornent le tombeau; les dessins de M. Hawke permettront aux personnes qui aiment les arts, de comparer les douze apôtres de Columb aux apôtres que l'on rencontre partout; à part quelques incorrections de dessin que notre collaborateur a dû fidèlement copier, ces statuettes sont toutes remarquables par la pose, par le caractère de la figure, par la forme de la tête, par l'élégance et le bon goût des draperies.

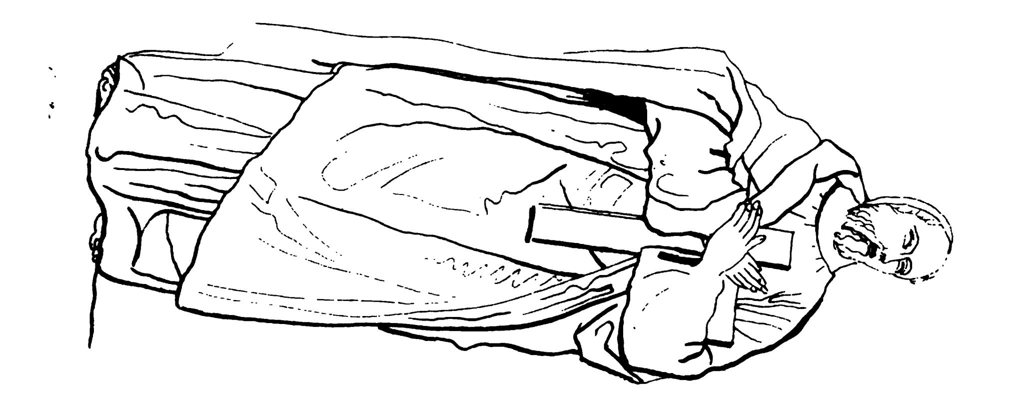
Nous sommes portés à croire que les arabesques qui entourent Saint-Louis et Charlemagne devaient entourer Sainte-Marguerite et Saint-François, les patrons du duc et de la duchesse; et que les arabesques de Sainte-Marguerite et de Saint-François devaient entourer Saint-Louis et Charlemagne; une erreur a été faite lorsque l'on a rétabli ce monument : il ne nous appartenait pas de la corriger dans nos gravures.

Le tombeau de François II, appelé à Nantes, tombeau des Carmes, parce qu'il existait autrefois aux Carmes, est resté long-temps ignoré. — C'est cependant l'une des belles œuvres les plus anciennes que le moyen-âge nous ait laissées, et sa perfection assigne à son auteur un rang distingué parmi les grands artistes dont la France s'honore.

De 1506 à 1514, époque de la mort de la duchesse Anne, nous trouvons peu de faits à signaler. — L'évêque Guéguen étant décédé au re-

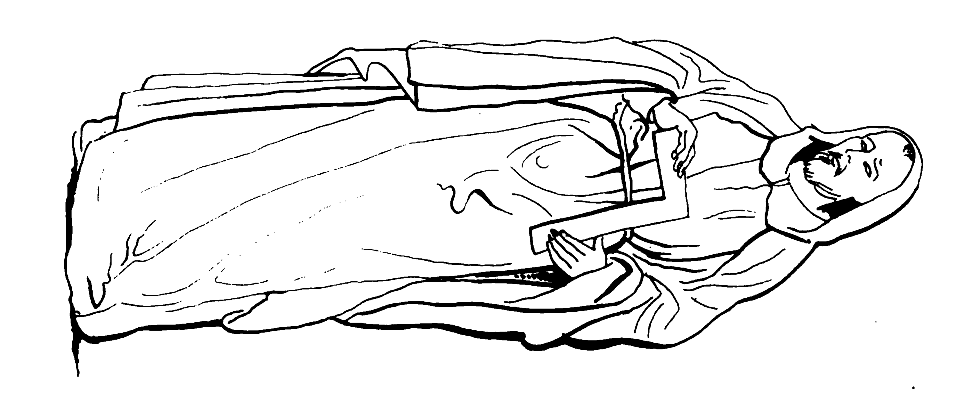












S.t Jacques (Majeur.)



S.t Simon.



S.t Thadée.

Tombeau de François II.



S.t Jacques (Majeur.)

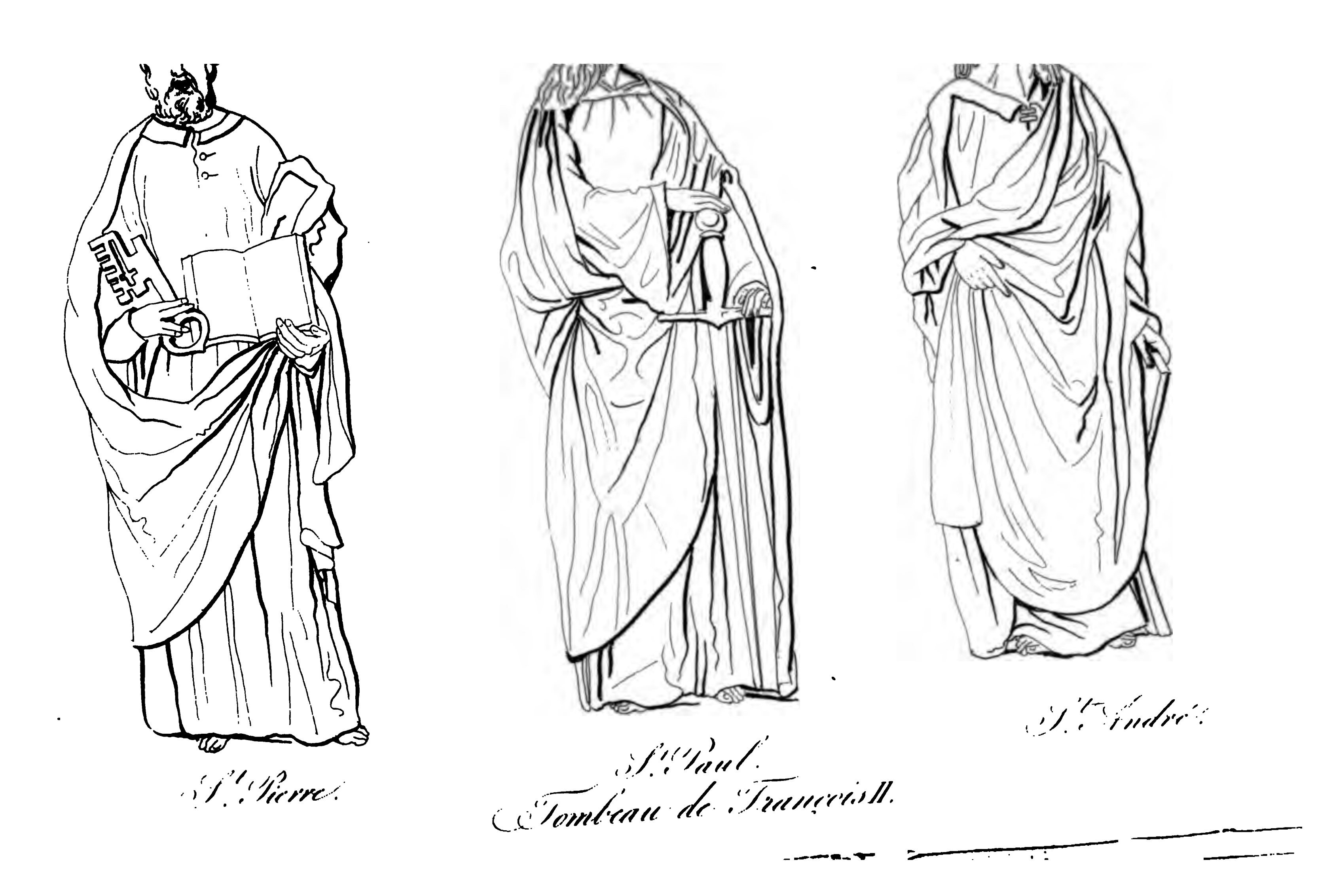


S.t Simon.



S.t Thadée.

Tombeau de François II.

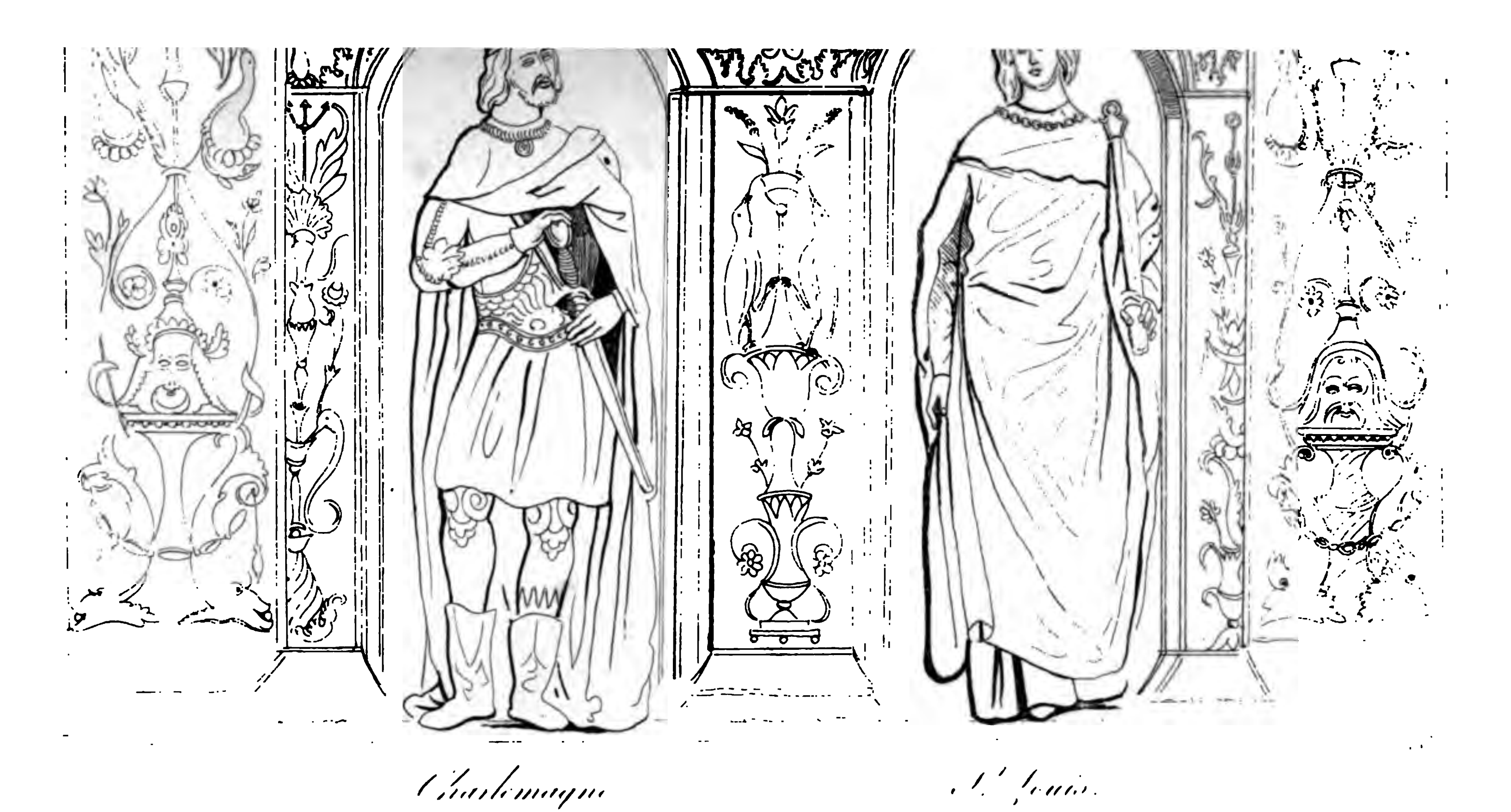


S.t Pierre. S.t Paul. S.t André.

Tombeau de François II.



Tombeau de François II.



Charlemagne St Louis.

Tombeau de François II.

tour d'un voyage, après avoir assisté au mariage de Claude de France, fille de la reine Anne avec François de Valois, héritier de la couronne, Robert-Guibé, neveu de Landais, lui succéda; des discussions avec Louis XII l'empêchèrent de siéger; aussi se démit-il de ses fonctions en 1511, en faveur de son neveu François Hamon. La même année, la ville acheta maison et jardin pour l'exercice des arbalétriers, l'enclos du quartier Sainte-Catherine, qui servait à cet usage, lui paraissant trop étroit; cette acquisition se trouvait située près de la grosse tour du Port-Communeau.

Parmi les coutumes de l'époque, nous signalerons les suivantes:

La procession de la Fête-Dieu se faisait de Saint-Pierre à Saint-Nicolas, et revenait par le même chemin. Le clergé de la cathédrale y assistait seul.

Les Saints étaient habillés de linges fins et d'étoffes précieuses. De la Toussaint à Pâques on couvrait de paille le pavé des églises.

La Communion se faisait debout, à une table préparée exprès.

Le Jeudi Saint, les autels étaient lavés avec une décoction vineuse d'herbes aromatiques.

Les églises servaient de lieux d'asile aux criminels, qui souvent y vivaient aux dépens des fabriques.

Les enfants exposés restaient à la charge des paroisses sur lesquelles on les trouvait.

L'usage du beurre et du lait, pendant le carême, commençait à être toléré.

Les enfants, quoique majeurs et mariés ne contractaient qu'avec l'autorisation de leur père. Une femme mariée avait besoin de l'autorisation de son beau-père et de celle de son mari.

Nous voyons encore dans nos annales, que la Chambre des Comptes se tenait alors provisoirement aux Cordeliers; que le bas de la Fosse était habité par des pêcheurs qui, depuis, se sont retirés à Trentemoult, et que les ponts étaient tous en bois depuis la *rote* Chalandière, aujourd'hui, rue de la Poissonnerie, jusqu'à Pirmil; la ville était donc peu étendue, l'industrie médiocre, la religion mal comprise, le pouvoir paternel excessif, ainsi que le pouvoir sacerdotal.

Les obsèques de la reine Anne dont nous allons parler, contribueront à faire connaître l'état des mœurs au commencement du XVI.e siècle. Cette princesse étant morte au château de Blois, Louis XII voulut lui rendre des honneurs extraordinaires et tels qu'aucune reine

de France n'en avait reçus. — Anne était morte le lundi : son corps fut laissé dans la chambre jusqu'au samedi suivant, au milieu de religieux qui priaient Dieu pour son âme. Le samedi elle fut transportée dans la grande salle du château, que décorait une riche tapisserie d'or et de soie, représentant la prise de Jérusalem par Titus. Le corps de la reine fut mis sur un lit fort élevé, dont la couverture de drap d'or descendait jusqu'à terre. — Le lundi suivant, 16 janvier, le corps fut placé dans un cercueil. Après de nombreuses cérémonies, dans lesquelles figurait toujours une peinture de la reine, le cortége qui devait la conduire à Saint-Denis, se mit en route. Dans toutes les villes qui se rencontrèrent sur son passage, les restes de l'épouse de Louis XII furent reçus processionnellement. A l'église de Saint-Sauveur, à Blois, la bière fut mise sous une chapelle ardente, ornée de cinq clochers de bougies et de croix recroisetées. L'oraison funèbre de la princesse fut faite par Parny, confesseur du roi, qui lui donna *trente-sept épithètes vertueuses* pour les trente-sept années qu'elle avait vécu. Au sortir de l'église, la marche fut réglée ; on remarquait dans le convoi 400 torches aux armes de la reine, et 50 aux armes de la ville. A Paris, les cérémonies funèbres furent accompagnées d'une nouvelle oraison de Parny, qui compara, dans son discours, la ville de Paris à un chœur de musique à quatre parties : l'église, la justice, l'université et le peuple, et conclut, en disant que dans chacune de ces parties, la douleur seule se faisait entendre. Dans le cours de cet éloge, il félicita la reine d'avoir agi peu charitablement à l'égard des Juifs, en provoquant leur expulsion. Le même Parny fit une troisième oraison funèbre à Saint-Denis, mais beaucoup plus longue ; il débuta par la généalogie de la reine, qu'il n'avait pu faire à Blois faute de temps. Après avoir fait remonter son origine jusqu'à Brutus de Troie, il continua par des fables aussi ridicules.

Avant de mourir, la reine Anne avait demandé que son cœur fût déposé à Nantes, dans le tombeau de son père : le roi l'envoya à Nantes dans une boite d'or qui fut d'abord déposée aux Chartreux, puis transportée aux Carmes avec la plus grande pompe. Partout sur le passage du cortége, les rues étaient tendues de blanc, les fenêtres de chaque maison étaient éclairées par deux cierges aux armes de la princesse; un crieur, vêtu de velours noir et portant quatre écussons sur sa robe, ouvrait la marche. Il sonnait à chaque carrefour les deux sonnettes qu'il avait à la main, criant à haute voix : *Dites vos*

patenostres à Dieu, c'est pour l'âme de très-chrétienne royne la duchesse nostre soubueraine dame naturelle et maîtresse, de laquelle on porte le cœur aux Carmes. Cent hommes le suivaient ; leurs robes et leurs chaperons étaient noirs ; ils portaient à la main des torches du poids de deux livres. Le convoi venait ensuite: noblesse, magistrature, clergé séculier et régulier, tout ce qui jouissait de quelque privilége, put en faire partie. Philippe-de-Montauban, chancelier de Bretagne, portait le cœur de la reine. Il marchait sous un poële de drap d'or que portaient le vice-chancelier, l'abbé de Quimperlé, les sénéchaux de Rennes et de Nantes. La chapelle ardente dans laquelle le cœur fut déposé, était magnifique. Les Nantais avaient voulu faire mieux qu'à Saint-Denis et qu'à Paris même, où l'on avait allumé près de 4000 cierges; ils ne réussirent cependant à l'emporter que par le nombre des lumières.

Le vase d'or qui renfermait le cœur de la reine Anne, avait la forme d'un cœur surmonté d'une couronne et entouré d'une cordelière. — Sur la couronne on lisait :

CUEUR DE VERTUS ORNÉ
DIGNEMENT COURONNÉ.

Sur les deux faces du cœur en or, sont gravées les deux inscriptions suivantes :

EN CE PETIT VAISSEAV DE FIN OR PVR ET MUNDE
REPOSE UNG PLUS GRAND CVEVR QVE ONCQUE DAME EUT AU MVNDE
ANNE FVT LE NOM D'ELLE EN FRANCE DEVX FOIS ROINE
DVCHESSE DES BRETONS ROYALE ET SOVVERAINE

M. V.c XIII

CE CVEVR FVT SI TRES HAVLT QUE DE LA TERRE AVX CIEVLX
SA VERTV LIBERALLE ACCROISSOIT MIEVLX ET MIEVLX
MAIS DIEV EN A REPRINS SA PORTION MIELLEVRE
ET CESTE PART TERRESTRE EN GRAND DEUIL NOVS DEMEVRE

IX.e IANVIER.

Les inscriptions suivantes, placées sur le tombeau de la reine Anne à Saint-Denis, furent copiées sur vélin et placées au chœur des Carmes de Nantes, dans un encadrement:

Anno salutis MDXIII die lunæ IX januarii,

Circa horam VI. Ante meridieni, obiit in Castro bleseus,
Christianissima Francorum regina, Britonum
Ducissa Anna, Francisci Britanniæ Ducis
Filia, quæ patri in Ducatu successit. Ætates
Suæ XI, et primum nupsit. Cum esset annorum
XIV, Carolo VIII, Francorum regi, à quo tres
Liberos suscepit, qui immaturæ mortem
Patris antecesserunt. In secundis autem
Nuptiis cum annis ætatis suæ XXI. attigisset
Duxit eam, rex Ludovicus XII, uxorem,
Vita, proh dolor! excessit, duabus tantum
Filiabus superstetibus, scilicet D. Claudia et
Renata, corpus ejus in hoc templo more
Regio conditum est, cor autem atque viscera,
Una cum sepulchro parentum suorum,
Urbs Nannetentes servat, vixit annos XXXVII
Diebus XVI minus.

Heu quantum luctus, atque desideri
toti urbi reliquit cum ad superos
migravit.

Anne qui fus de Bloys transmise morte icy,
De Françoys, duc dernier de Bretagne je issy:
Après la mort duquel, en mon onzième année
Par Charles roys Gauloys me fut guerre menée.
Que au chacun mes subgets, et hardis estrangiers
Soustindrent soubs mon nom par perilleux dangiers.
Mais quand eusmes, assez l'exploit d'elle senty
Il me requit à femme, et je m'y consenty,
Combien que l'empereur me fit dire et savoir
Que pour chere compaigne il desiroit m'avoir.
Avec Charles eus trois enfants, que mort print:
Puis à vingt et huit ans luy-même le surprins,
De France regrettée. Après je departy
Ayant vingt un an, lors du second party,
Loys son successeur, me pria par instance
Dont fus (grace à Dieu) deux fois royne de France.
Juste et loyal me fut, et telle je lui fus,
Et au tems de seize ans, quatre beaux enfants eus

Desqueulx moururent deux, et deux filles resta,
Quand le benoist Sauveur de ce monde m'ousta,
Qui fut mil cinq cens treize, en janvier le neufviesme,
N'ayant encore attaint mon an trente-septiesme.
Dont Françoys et Bretons receurent perte egalle,
Car ma main à tous deux fut toujours libéralle,
Et à eux et à tous fut cordialle tant
Quonques homme de moy ne party mal content,
Ainsi de mon douaire et duché jossoye,
Parquoy biens à plante je leur eslargissoye;
Si les prie et requiers de faire à Dieu prière
Qu'il mecte ma pouvre ame en celeste lumiere.
Amen.

La communauté des bourgeois voulut, en reconnaissance de la conduite que la reine Anne avait tenue à l'égard des Nantais, payer tous les frais de cette cérémonie, qui s'élevèrent à 794 livres 6 sous 3 deniers.

L'année de la mort de la duchesse Anne, la ville fit bâtir le pont d'Erdre, situé vis-à-vis Sainte-Catherine. L'année suivante, Louis XII fit commencer les bâtiments de la Chambre des Comptes; François I.ᵉʳ, qui lui succéda en 1515, réclama, deux ans plus tard, une autorisation de la communauté des bourgeois pour le mariage de sa fille avec le roi d'Espagne.

A cette époque, la Loire était barrée par des pêcheries et des chaussées qui nuisaient beaucoup à la navigation. Le roi en autorisa la destruction, mais il en existe encore des vestiges dans le bras de la Madeleine, entre la prairie de l'Hôtel-Dieu et la prairie au Duc. — Nous devons rapporter, à la même date, le quai de la Fosse, qui ne fut achevé que beaucoup plus tard, et la maçonne du puits du Pilori, que l'on a transportée, depuis, sur la place du Bouffay. Cette maçonne, indignement mutilée en 1721, sous prétexte d'élargissement, avait dans son pourtour cinq figures d'animaux fort bien sculptés, l'ouverture du puits était assez élevée, et l'on y arrivait par des degrés en granit.

Nous trouvons, de 1518 à 1532, époque de la réunion définitive de la Bretagne à la France, outre les faits historiques, quelques détails sur les mœurs locales et la situation de Nantes.

Un emprunt contracté par la ville, qui offrait cependant, comme

placement, toutes les garanties désirables, ne le fut qu'au denier 20. C'était pour faire belle réception à François I.er que les bourgeois de Nantes endettaient ainsi, sans doute un peu par force, leur communauté.

Les confréries et corps de métiers commençaient (1518) à porter aux processions des cierges volumineux : c'était à qui se distinguerait davantage par l'énormité des masses de cire. La paroisse de Saint-Nicolas en commanda une de 80 livres, que quatre hommes portaient.

Bientôt des querelles violentes s'en suivirent; on disputa sur le volume, on disputa sur le rang; chaque corporation, chaque confrérie avait des titres incontestables pour marcher la première. Notre Saint, disait celle-ci, n'est-il pas un plus grand Saint que le patron de la confrérie qui nous dispute le pas? D'autres faisaient valoir l'ancienneté de leur corps d'état. Les maçons, dont le compagnonnage remontait jusqu'au temple de Salomon, d'après leurs chroniques, et qui avaient tous fait chef-d'œuvre et tour de France, pouvaient-ils, eux qui savaient les mystères de l'acacia, eux qui connaissaient le père Soubise et le grand architecte, se résigner à suivre des corps d'état qui n'appartenaient pas au compagnonnage, surtout lorsque leur ancienneté leur donnait le droit de porter les couleurs au haut du chaperon? Les magistrats furent donc obligés d'intervenir et de régler les rangs; alors la rivalité se reporta sur les cierges, et bientôt on les remplaça par des torches en bois.

Peu de documents nous permettent de connaître exactement les prix de main-d'œuvre et de tissus aux époques reculées. Un compte de la fabrique de Saint-Nicolas nous donne les détails suivants pour 1523 :

Toile pour aubes, 4 sous 10 deniers l'aune ; il en fallait 4 aunes par aube.

Toile plus fine, pour surplis, 6 sous 6 deniers l'aune ; il en fallait 3 aunes pour un surplis.

Pour façon de seize aubes et de quatre surplis, seize sous onze deniers.

Un compte de 1527, met la toile de Laval pour aubes, à 4 sous l'aune de Nantes, qui était de 1/6 plus grande que celle de Paris.

Une stipulation de 1524 contient la transaction suivante, qui était usuelle à cette époque : Ledit poinçon de vin d'Orléans est vendu 6 livres 15 sous, payables en 15 jours, sous peine de prison dans celle des villes de Bretagne que le vendeur indiquera, et d'excommunica-

tion prononcée par l'official de Nantes contre l'acheteur après l'échéance du terme. — Cette forme de vente, si loin de nos mœurs, nous dispense de toute réflexion.

Reprenons la série des faits. Le 13 août 1518, François I.er, la reine Claude et Madame Louise vinrent à Nantes. — Le 20, ils firent leur entrée solennelle par la porte Saint-Nicolas; ce qui laisse à supposer que du 13 au 20, Leurs Majestés se trouvaient incognito dans nos murs. — La ville, à cette occasion, fit construire des théâtres aux carrefours de Saint-Nicolas, de la Barillerie (aujourd'hui Casserie), du Pilori, de Saint-Denis et des Jacobins, laissant aux chanoines le soin d'en faire établir aux carrefours Saint-Jean et Saint-Pierre, ce dont ils ne s'inquiétèrent en aucune façon. Sur ces théâtres, se trouvaient des fauvettes ou chanteuses superbement habillées; sur celui de Saint-Nicolas, l'on voyait une petite fille richement vêtue, portée sur un demi-globe de métal, entre deux lions, et chargée de présenter au roi les six clefs de la ville, que l'on avait fait argenter tout exprès. — Non contents de cette magnifique réception, les bourgeois offrirent à François I.er un vaisseau d'argent doré, et à sa mère douze tasses de vermeil avec leurs couvercles; ces présents coûtèrent 2615 livres. La dorure du vaisseau d'argent absorba 100 ducats d'or; ce qui prouve qu'elle devait être fort solide. — François I.er regardait cette réception et ces présents comme une chose due; il eût pu en témoigner sa reconnaissance aux Nantais par une diminution de charges; mais, à peine fut-il parti, que les fermiers du domaine voulurent établir un impôt sur le sel: les États, jaloux de leurs priviléges, et désireux à bon droit de diminuer les charges de leurs concitoyens, s'y opposèrent formellement. Quatre ans plus tard, François I.er demanda vingt-deux mille livres à sa bonne ville de Nantes: la communauté des bourgeois, qui se trouvait fort endettée, supplia la reine Claude d'intercéder pour elle, et cette demande n'eût pas de suite; vingt-deux mille livres, à cette époque, valaient plus de 220,000 fr. d'aujourd'hui. — La reine étant morte à Blois en 1524, François I.er, qu'elle avait institué héritier du duché de Bretagne, écrivit à Nantes pour demander un nouveau serment, qu'une députation lui prêta au nom de la ville. Les guerres qu'il avait à soutenir, le forcèrent de demander à la Bretagne des secours pécuniaires. Le clergé de Nantes, voulut en vain se soustraire à cette contribution que les trois ordres des états avaient votée: sa résistance fut

inutile. — En 1525, la nouvelle cathédrale, commencée en 1434, se trouvant peu avancée, et les travaux marchant très-lentement, faute de fonds, le chapitre eut recours à une émission d'indulgences qu'il sollicita du Saint-Père et parvint à obtenir ; cette ressource, si puissante dans les siècles précédents, ne fut pas d'un grand secours : il est vrai que l'année était malheureuse, le blé cher et rare, à tel point que la ville fit poursuivre et ramener au port des bateaux chargés de grains.

En l'année 1527, les seigneurs d'Oudon (Jean et Julien de Malestroit) furent punis de mort sur la place du Bouffay, après avoir été convaincus de faux monnoyage, d'extorsions et d'assassinats.

Albert-de-Morlaix raconte ainsi ce fait:

« L'an 1526 (vieux style), la maison et seigneurie d'Oudon en ce diocese fut aussi dissipée, par vn malheur deplorable ; car Iean et Iulien de Malestroit, enfans de Guillaume et de Françoise de la Noë, dame de la Noë en Goulaines, forlignerent de la vertu de leurs ancestres, tyrannysans tellement leurs subjets, qu'ils en furent tirez en iustice: mais enfin maistre Louis Droüet, natif d'Oudon, aduocat au priué conseil les accorda : depuis ils reprirent leurs brisées, et voulurent contraindre leurs subjets de prendre la fausse monnoye qu'ils fabriquoient en leur tour d'Oudon ; et comme vn crime attire l'autre, s'estans trouuez au cimetiere des Jacobins de Nantes (c'est où est de present la douue du chasteau derriere leur couuent), auec le seigneur de la Muce-Pont-Hus, sur quelques paroles picquantes ils mirent la main à l'épée et le tuerent, puis se sauuerent dans leur chasteau d'Oudon : ayant esté accusez des susdits crimes, le roy François fit commandement au duc d'Estampes d'aller mettre le siege deuant la tour et chasteau d'Oudon, ce qui fut exécuté, et y furent pris et rendus aux prisons du Bouffay à Nantes, et depuis condamnez à mort par Monsieur Guillaume l'Huillier, commissaire du roy, pour faire le procez aux faux monnoyeurs qui se trouueroient en Bretagne, et leurs biens confisquez au roy, qui vendit la terre d'Oudon à Messire Raoul de Iuch, seigneur de Molac et de Prataurouz, pour la somme de 8000 escus. »

Deux ans plus tard, le roi, pressé d'argent, et désireux de ménager le peuple, s'adressa au clergé du diocèse. Le pape, de son côté, lui faisait pareille demande ; mais nos prêtres s'en tirèrent en gens habiles : ils répondirent au roi que le Saint-Père s'opposait à

ce qu'il prélevât sur eux aucun impôt; quant au pape, ils protestèrent contre son injonction, et en appelèrent de son ordre au Saint-Père, mieux informé.

En 1530, on célébrait encore dans la cathédrale la fête des Innocents. Le chapitre fit même des fonds pour cette ridicule et sotte cérémonie, dans laquelle les chanoines et les enfants de chœur changeaient réciproquement de place et de fonctions. L'année suivante, François I.er emprunta de notre ville 2500 écus d'or au soleil, pour racheter ses fils qu'il avait laissés en Espagne, comme ôtages. L'histoire ne dit pas qu'il les ait rendus. Il nomma, en 1532, à l'évêché de Nantes, sans élection du chapitre. C'était une violation des libertés du temps; mais, après avoir forcé les bourses, il était naturel qu'il fit bon marché d'un droit d'aussi peu de valeur à ses yeux que celui de la participation de quelques prêtres au choix de leur évêque. Il avait, d'ailleurs, reçu l'autorisation du pape avant d'en agir ainsi. Ce fut la même année, à son passage à Nantes, où on lui fit une réception magnifique, qu'il réunit la Bretagne à la France, par un édit enregistré, d'abord à Paris, puis ensuite au conseil de la province. Ces deux derniers faits sont trop importants pour ne pas fixer notre attention. La nomination directe au siége de Nantes par ordonnance du roi, c'est-à-dire la suppression de l'élection du chapitre, qui n'existait plus que pour la forme, constitue selon nous, le point de départ dans nos contrées de la troisième phase du catholicisme. — La société chrétienne, dans son origine, était une démocratie aussi complète que possible. Le peuple alors nommait les curés et les évêques. Le synode ou concile diocésain, formé des prêtres du diocèse, était supérieur à l'évêque, comme le concile général l'était aux primats ou patriarches, parmi lesquels celui de Rome n'était d'abord que l'égal des patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem.

La seconde phase du catholicisme eut lieu, lorsque les papes, s'emparant d'une autorité presque absolue, enlevèrent au peuple le droit d'élection, et se posèrent comme autorité supérieure à toute autre. La troisième, lorsqu'ils commencèrent à faire des concessions à l'autorité temporelle, lorsqu'ils furent obligés à leur tour de fléchir devant *César*. La Bretagne, placée en dehors du grand mouvement politique, reçut promptement les doctrines chrétiennes, mais resta toujours en arrière du reste de l'Europe; aussi posséda-t-elle plus long-temps ses libertés religieuses que toute autre contrée. Les protestations de

l'évêque de Dol et le droit électoral, si long-temps conservé par les paroissiens, puis ensuite par les chapitres, malgré les nombreux empiétements du pape, en sont la meilleure preuve.

La réunion de la Bretagne à la France fut très-habilement ménagée par François I.er; l'orgueil breton, redoutable encore malgré les habitudes acquises et une paix de vieille date avec la France, n'eut point permis au roi de s'emparer du pays sans tirer l'épée, s'il n'y avait été convié en quelque sorte par la majorité des états. Travailler les députés des différents ordres, pousser les plus complaisants à solliciter eux-mêmes une réunion définitive des deux pays et se faire adresser une requête à ce sujet, telle fut la conduite du roi. Cependant il y eut quelques opposants parmi lesquels *Bosech* et *Jean Moteil* de Nantes. Il était bon d'appuyer cette importante négociation de sa personne; aussi François I.er vint-il en Bretagne pendant que les états étaient réunis. La reine Eléonore, sa seconde femme, fit alors à Nantes une entrée magnifique. Cette princesse était sous un dais que portaient quatre bourgeois superbement habillés; trois troupes de jeunes gens la précédaient, l'une ayant sa livrée, l'autre la livrée du Dauphin; la troisième, la livrée de la ville; des théâtres étaient élevés dans cinq endroits sur le passage de la reine; on y joua des feintes ou mystères de la composition de Dubochet, procureur du roi à Poitiers. Cette entrée coûta cher aux bons bourgeois de Nantes; mais *étaient habitués*, disent nos chroniques, de payer souvent et beaucoup; ils payèrent donc d'abord pour deux galiotes à chambres vitrées, envoyées au-devant de la reine, puis pour trois haquenées achetées en Basse-Bretagne, puis pour deux levriers du même pays, puis encore pour deux bassins d'argent, dont l'un portait une lamproie, puis enfin pour les frais de réception.

Nantes était une ville trop importante par son commerce et sa grande influence sur le reste de la Bretagne, pour que le roi n'eût pas pour elle de grands égards; il revint dans ses murs en 1532. Ce fut à cette époque qu'il enleva au clergé, et notamment à l'évêque, au chapitre, aux chanoines et bénéficiers titulaires, l'administration des hospices pour cause de concussion. Des bourgeois, au choix de son conseil, furent appelés à remplacer l'ancienne administration. L'hôpital de Toussaint, qui avait nourri plus de 1600 pauvres dans l'année, fut seul excepté, et resta sous la direction de la confrérie qui l'administrait.

Beaucoup des gens du roi avaient contracté dans les guerres d'Italie une maladie alors inconnue et nommée mal de Naples, du nom de la ville où elle avait sévi avec le plus de violence lors de son début; c'était la syphilis, que les uns attribuent sans preuves aux relations des européens avec l'Amérique, et que d'autres regardent comme une dégénérescence de la lèpre et des nombreuses affections cutanées qui si long-temps ont tourmenté nos pères pendant et depuis les croisades. Le passage à Nantes de François I.er et de sa suite, entraîna la communication de ce mal qui se manifestait alors avec des symptômes très-effrayants et fort rares aujourd'hui. Les magistrats, épouvantés par les aspects hideux de ses diverses formes, le traitèrent comme les épidémies; une maison fut louée par eux pour y déposer les vénériens; elle se nommait ou fut nommée l'Asnerie, mais cette mesure était impuissante. Les maladies contagieuses et la syphilis continuèrent leurs ravages: aussi les magistrats, en vinrent-ils à décréter, comme nous l'avons dit, la peine de mort contre tout malade qui se promènerait en public. Une seconde ordonnance, plus sage, et qui eut dû ne jamais tomber en désuétude, défendit aux bouchers de tuer leur bétail avant qu'il eût été visité par des commissaires. La sollicitude des administrateurs de la ville était peut-être alors peu éclairée, mais elle veillait attentivement au bien-être et aux intérêts des habitants.

L'hiver ayant été rude, la misère était grande, les gens d'armes postés dans les faubourgs pillaient souvent dans la ville; aussi l'entrée des murs leur fut-elle interdite, des archers furent même préposés exprès pour y veiller.

Les Quinze-Vingts de Paris avaient obtenu permission de quêter à Nantes, à la condition d'employer le produit de leur quête en achat de marchandises utiles à leur maison. Les quêteurs se préparaient à partir avec leur argent, sans remplir leur engagement, lorsque les magistrats les firent arrêter. Leurs deniers, c'était de toute justice, furent saisis et confisqués.

L'année 1534, dans laquelle ces événements se passèrent, nous rappelle aussi que la recette de Nantes s'élevait à cinq mille cinq cents livres, d'après l'estimation qui en fut faite alors, et que le projet de dessécher le lac de Grand-Lieu fut vivement agité; malheureusement, les tentatives faites dans ce but, les années suivantes, ne produisirent aucun résultat.

Le conseil et la chancellerie de Bretagne, d'après un édit de 1531, devaient siéger six mois à Rennes, six mois à Nantes. Ces déplacements leur déplaisaient, aussi restèrent-ils à Rennes. La ville s'en plaignit, et obtint gain de cause; pour adoucir les plus influents du conseil, elle arrêta qu'elle ferait présent au premier et au second président de deux pipes de vin d'Anjou, et de quatre poinçons de vin d'Orléans. — Le roi, qui tenait beaucoup à former des arbalétriers, augmenta la même année (1535), les droits du roi du Papegault; son ordonnance nous montre qu'il accordait le même privilége à celui qui aurait abattu le Papegault d'un coup d'arquebuse : cette arme, qui pesait alors plus de trente livres, était très-rare à Nantes. La ville en avait fait fondre douze en 1533, et la milice bourgeoise, qui ne portait que la pique et l'épée, répugnait à s'en servir.

ÉVÉNEMENTS SURVENUS DE 1534 A 1560.

Jusqu'en 1560, époque à laquelle notre ville reçut une organisation municipale tout à fait complète, nous ne trouverons guère à signaler que des faits individuels, sans liaison les uns avec les autres et ne présentant, dans leur ensemble, aucune signification; nous les enregistrerons donc simplement par ordre de date:

Le roi avait exigé, en 1535, la moitié du revenu du clergé; il taxa la ville de Nantes, en 1537, à 4,000 livres, et lui demanda, en outre, 8,000 livres de don gratuit; mais il ne reçut que 4,500 livres, dont il voulut bien se contenter. Le service du guet, nous pouvons presque dire de la garde nationale, n'avait plus lieu alors; pour cinq sous par mois (aujourd'hui 5 francs environ), chacun pouvait s'en exempter: c'était un abus, et le roi le réforma en exigeant le service personnel; il enjoignit aussi à la ville de recevoir convenablement la reine de Navarre; en conséquence, les bourgeois firent équiper à Barbin deux gabares pour aller prendre cette princesse à la Gacherie, chez le vicomte de Rohan, son beau-frère. Son entrée eut lieu par la porte de Saint-Pierre, où elle refusa le dais d'usage. L'Hôtel de Briord, alors l'un des plus beaux de Nantes, fut celui auquel on la conduisit. Après un court séjour, occupé à visiter la Fosse et les navires, la reine repartit sur une galère, qui la transporta jusqu'à Ingrande.

En 1538, le roi donna ordre à la ville, déjà obérée par les dépenses

qu'elle faisait pour nourrir les pauvres pendant une disette extrême, de lui donner 4,800 livres pour payer des troupes. Il y avait impossibilité manifeste d'acquitter un pareil impôt, aussi un député lui fut-il envoyé pour lui exposer la misère de Nantes. Le roi venait de partir pour Nice; mais heureusement le gouverneur de Bretagne prit sur lui de remplacer cet impôt par 3,000 livres de salpêtre, qui lui furent fournies.

Des travaux considérables avaient mis la grande salle des Cordeliers et l'hôtel Monfort, alors hôtel de la Suze, en état de recevoir le conseil de Bretagne et son président; cependant ils restaient à Rennes, et la ville fut forcée de les signifier d'obéir aux ordres du roi.

La suppression de leurs priviléges pour les clercs mariés, et la suppression des excommunications pour dettes, nous rappellent les états qui se tinrent à Nantes en 1539, année dans laquelle fut fait un plan de la ville dans le but de l'enclore complétement et de fortifier les ponts. Mathieu de Gouy, qui fit ce plan, reçut dix écus sols, ou 450 sous. Michel Dinois en eut 40 pour avoir écrit sur ce plan les noms des lieux.

En 1541, la fréquence des épidémies fit songer à consacrer un hospice spécial aux pestiférés, car c'est ainsi que l'on appelait alors tous les malades atteints d'affections contagieuses ou prétendues telles, qu'ils eussent la peste, le choléra, le typhus ou toute autre affection grave. Cet hospice fut bâti par souscription et placé près de S.te-Catherine. La Chambre des Comptes donna 26 écus sous; la confrérie de la Véronique 75 livres; celle de Saint-Jean-de-l'Hopital 35 livres; celle de la Passion 25 livres; celle de Sainte-Catherine 10 livres, et l'évêque 16 pieds d'arbres. Des aumônes abondantes fournirent le surplus. La même année, Louis d'Acigné fit une magnifique entrée dans notre ville.

Un édit de juillet 1544 établit à Nantes une maîtrise des eaux et forêts *ressortissante par appel à la grande maîtrise de Vannes et de ce tribunal au parlement.* Les avantages accordés au roi du Papegault avaient conduit un grand nombre de prêtres à s'enrôler parmi les chevaliers de l'arbalète; une ordonnance de l'année précédente avait réprimé ce scandale: elle fut confirmée par le dauphin, qui ne retrancha rien aux immunités dont jouissait le roi du tir.

En 1545, la ville acheta pour 2,227 livres (environ 44,540 fr.) de grains et de fèves pour soulager la misère des pauvres. L'année

suivante, le roi fit abaisser la chaussée de Barbin, qui fut ramenée à son ancienne élévation. Deux ans plus tard, le clergé chassé de l'administration des hospices par François I.er, parvint à y rentrer, mais pour un tiers des membres seulement. La même année, Jean Dono accorda à l'hôpital 50 livres de rentes, à condition d'y recevoir pour leurs couches les femmes et les filles nécessiteuses.

Marie Stuart, alors âgée de six à sept ans, devait passer à Nantes. Le gouverneur de Bretagne écrivit à son sujet au sénéchal de Nantes la lettre suivante, dont le contenu fut ponctuellement exécuté:

« M. le sénéchal, je croy que vous avez de ceste heure, entendu
» la venue de la petite royne d'Écosse, en France, qui doit descen-
» dre à Brest, et à ce que m'a mandé le roy, elle passera par Nantes,
» et tout le grand chemin du dict Brest, où le dict seigneur veut
» qu'elle soit honorablement receue avec entrée et poisle par les villes
» où elle passera et petits présents et fruicts, vins et aultres nouveau-
» tés, de quoy je vous ai bien voulu de bonne heure advertir, afin que
» vous donniez ordre de la faire recevoir en la dicte ville, au plus
» grand honneur qu'il sera possible. Ce que m'attens que vous saurez
» si bien conduire avec le grant cueur que je connais en ceulx de
» la dicte ville, qu'elle emportera le bruict au-dessus de toutes les
» autres, mais il ne faut oublier de faire dresser quelques petites
» entreprinses, comme sur la rivière, près le chasteau, où la dicte
» dame logera, et à son arrivée, tant par les mariniers que enfants de
» ceste ville, ainsi que trop mieulx saurez adviser, afin de lui donner
» du plaisir, et qu'on puisse sçavoir à la cour, combien les Nantois ont
» voulu préférer tous les aultres, et de ce qu'on advisera de faire,
» vous m'en advertirez pour vous en mander mon opinion; surtout
» vous ferez entendre aux gentilshommes de l'évesché de la venue d'y
» celle dame, à ce que chacun se délibère de s'y trouver pour faire
» son debvoir et lui porter honneur, ainsi qu'il plaît au roy qu'il soit
» fait, comme plus au long, j'ai commandé à ce porteur de vous dire,
» de quoy je vous prie de croyre, et sur ce je prieray Dieu, Mon-
» sieur le sénéchal, vous donner ce que désirez.

» Des Essars, ce XV.e jour d'aoust 1548.

« Vostre bon ami, JEHAN-DE-BRETAIGNE. »

En 1449, la ville fit construire le quai du Port-Maillard; les marchands d'Orléans, qui sollicitaient cette amélioration, y contribuèrent pour 2000 livres.

La maison de la Porte-Blanche, rue Saint-Gildas, ou des Carmélites, n'appartenait pas encore à la commune, et l'acquisition en fut faite. C'est dans cette maison que se tenait l'Ecole de Droit.

En 1551, sur la nouvelle de l'arrivée du roi à Nantes, la ville envoya François Vivien à Tours avec 8 écus sols ou 360 sous (au plus 360 fr. valeur actuelle) pour y louer 800 corselets destinés à figurer à l'entrée du roi. Une assemblée de ville tenue au château, régla non sans grands débats préalables et mûres délibérations la question du cérémonial. Il y fut décidé que les avocats seraient invités à se réunir au cortége, en habits décents. On leur laissait le choix du cheval ou de la mule. L'université saisit cette occasion de prendre un costume. On assigna au recteur une chape de satin rouge cramoisi, un chaperon doublé de taffetas bleu ; les syndics eurent une chape de tabis rouge cramoisi, et les supports des facultés de droit de médecine et des arts (car, alors, Nantes possédait une université complète), devaient porter des chapes de damas rouge avec capuchon doublé de bleu. Ce cérémonial était imposé, à peine de privation de droits, priviléges et émoluments.

En 1552, le roi établit un présidial à Nantes. Ce tribunal jugeait en dernier ressort, au-dessous de 200 livres, les causes qui lui étaient présentées. Les diverses charges qu'il comportait, s'achetaient à prix d'argent, ce qui malheureusement imprimait à ses jugements un caractère de vénalité.—La même année, la ville s'occupa de faire réparer les ponts.

En 1553, la ville et le clergé furent imposés extraordinairement par le roi.

L'année suivante, Jean Cornichon établit un bureau de postes au nom et avec privilége du roi. Il prenait les lettres, dit Travers, pour Paris et la route. Jusqu'alors les habitants n'avaient pu correspondre avec les autres villes que par occasion ou par messagers exprès ; ainsi l'institution des postes existait en France depuis près d'un siècle, lorsque notre ville fut appelée à en jouir.

Trois édits du roi, de 1555, concernent notre ville ; le premier érigea en parlement la chambre des grands jours ou conseil de Bretagne ; le second établit un siége d'amirauté à Nantes ; le troisième érigea en grande maîtrise des eaux et forêts celle qui existait auparavant. La même année, les États se tinrent à Nantes, et la ville leur fit des cadeaux de vin. L'on creusait, à cette époque, le puits de la place Saint-

Pierre, à raison de quatre livres le pied. Le Pilori n'existait plus alors sur la place de ce nom; il avait été transféré sur celle du Bouffay.

L'institution des droits de francs-fiefs et de nouveaux acquêts, avait facilité aux bourgeois les moyens d'arriver à la propriété territoriale, autrefois exclusivement réservée aux nobles. Les premiers consistaient en une taxe que le roturier payait à époque fixe à son suzerain, pour jouir des terres nobles; ceux de nouveaux acquêts n'étaient que des droits de mutation semblables à ceux que nous payons aujourd'hui, mais proportionnellement plus élevés. Le roi, par une ordonnance rendue à Blois le 16 janvier (v. style), fit rentrer les bourgeois et manants dans le droit commun, et facilita singulièrement le développement de la classe moyenne au détriment de l'aristocratie de naissance, contre laquelle nous la verrons lutter victorieusement en 89, 93 et 1830. Une autre ordonnance du roi imposa dix deniers par mois à tous ceux qui seraient exemptés du service du guet. Nous passerons sous silence les contestations entre le comte de Sanzai et le juge Prevot de Nantes, que le comte, lieutenant commandant de la ville et du château et grand faiseur d'exactions de toute espèce, fit traîner par les rues comme un criminel; mais remarquons qu'il put soulever impunément contre lui l'indignation publique, en foulant aux pieds toutes les règles de la justice; ses prétentions allaient jusqu'à dénier la compétence des tribunaux pour les vols, les assassinats et les autres crimes commis par ses soldats. Le parlement, fatigué de ses abus de pouvoir, informa et se plaignit au roi, lui signalant tout l'odieux d'une semblable conduite; le comte était puissant à la cour, et rien ne prouve qu'on l'ait même réprimandé.

A ces plaintes, s'en joignirent d'autres: le comte imposait arbitrairement les navires du commerce, et se procurait ainsi des revenus considérables au détriment des négociants qu'il faisait emprisonner sans forme de procès, lorsqu'ils ne lui accordaient pas les sommes qu'il demandait; sous ce régime de bon plaisir administratif, il n'y avait ni sûreté personnelle, ni propriété garantie, ni justice possible. Les malheureux commerçants en donnent la meilleure preuve dans leur supplique: — « Il nous tourmente si fort, disaient-ils au roi,
» qu'il n'y a plus marchand qui se veuille retirer au dict lieu de
» Nantes, ni entendre au dict trafic; ne juge au dict pays mesme la
» dicte cour qui veuille entreprendre cognaissance de ce (les abus
» signalés), pardessus le dict sieur de Sanzai, homme du tout inca-

» périmenté au faict de justice. — Au moyen de quoy demeurent les » dicts suppliants induement opprimés sans qu'ils en puissent avoir » raison et justice, et si cela continue en bref le dict lieu sera désert, » ensemble le dict trafic discontinuera. » — Les négociants étaient bons payeurs, comme l'on disait en cour; cette gent éminemment taillable méritait quelques égards, surtout lorsqu'elle parlait sérieusement d'aller habiter ailleurs et de priver ainsi la France de richesses sur lesquelles les rois dîmaient fréquemment; leur supplique fut donc écoutée, bien que dressée par *vilains* contre un puissant seigneur. Une ordonnance du roi défendit au comte de Sanzai de se mêler à l'avenir, en aucune façon, du contentieux des affaires de commerce, tout en lui conservant le droit d'arrêter les délinquants que le prince lui prescrivit de traduire devant le parlement.

Une autre supplique fut adressée au roi, dans la même année; les commerçants se plaignaient de l'énormité des impôts sur le sel, qui avaient réduit à dix mille écus dans la ville de Nantes des ventes qui s'élevaient auparavant à 500 mille, et diminué de plus de 50 mille écus le revenu du trésor, en réduisant au quart le revenu des propriétaires de marais salants; leur réclamation affirmait, qu'avant l'augmentation de l'impôt, les arrivages de sel dépassaient par année le chiffre de cinq mille, ce qui suppose une production de plus de 150 à 200,000 tonneaux.

Nous avons encore à signaler, pour cette même année 1557, un incendie qui fit de grands ravages dans la rue des Halles; l'arrivée sur nos côtes de deux frégates espagnoles qui entrèrent en Loire et s'avancèrent audacieusement jusqu'au Pellerin; le remplacement de l'hospice Saint-Clément par un collége, dont les professeurs, au nombre de cinq, y compris leur principal, Pierre Bertin, furent appelés à Nantes de Paris, qu'ils habitaient auparavant; enfin les premières prédications calvinistes. — François d'Audelot, frère de l'amiral Coligny, avait amené dans notre ville deux prédicateurs, qui exposèrent publiquement au peuple leurs doctrines. Ces missionnaires s'occupaient de la conversion du Croisic, lorsque l'évêque y arriva. Le prélat, après une procession, fit assaillir la maison où s'étaient retirés les protestants et leurs prosélytes; mais les choses n'allant pas assez vite, il crut devoir employer une coulevrine pour les débusquer de leur position, reniant ainsi, par des actes d'odieuse intolérance, les préceptes d'une religion qui ne doit prêcher qu'amour

et fraternité sur la terre. Les assiégés, après une vigoureuse résistance, profitèrent de la nuit pour se sauver au château de Carheil.

En 1558, la communauté des bourgeois prêta au roi dix milliers de salpêtre, et fondit, avec du bronze appartenant au château, 12 canons nommés les douze apôtres; son arsenal était toujours dans l'ancienne Maison-de-Ville, sur la place du Bouffay, où se tint bientôt le marché qui précédemment avait lieu sur la place du Change. — Les ponts de Pirmil et de la Saulsaye (de la Poissonnerie), qui n'étaient encore qu'en bois, furent emportés pendant l'hiver. L'année suivante, le parlement se plaignit d'être mal logé, voulant se faire bâtir un palais aux frais des bourgeois, et le roi leur demanda 3500 livres, qu'ils soldèrent.

Quelques détails de mœurs ou de statistique qui se rapportent à la période que nous venons de parcourir, présentent de l'intérêt.

Le bourreau, en 1558, fut autorisé à s'emparer des pourceaux qu'il trouverait sans maître dans les rues.

En 1557, la ville ne comptait que 2300 hommes capables de porter les armes, ce qui suppose une population de 23 mille habitants au moins, et 46 mille au plus. La même année, fut tracé le plan du Marchix.

En 1556, le quartier de veau valait de 5 à 8 sous, celui de mouton 6 sous. — Le synode de la même année défendit aux parents de mettre leurs petits enfants à coucher avec eux, et aux prêtres d'avoir dans leurs maisons des femmes suspectes; il prescrivait aux curés de favoriser l'établissement d'écoles pour l'enfance; toutes ces mesures étaient convenables et prouvent en faveur de l'organisation démocratique du clergé, dont les conciles diocésains étaient alors le dernier reste.

En 1553, la ville avait à ses gages un procureur, un priseur et contrôleur des huissiers, un concierge, un trompette; les principaux bourgeois, le gouverneur du château, le connétable, le sénéchal, l'Alloué, le lieutenant et le prévôt, formaient ses assemblées: les délibérations se faisaient de vive voix, sans qu'on en conservât les procès-verbaux.

L'on apprend d'un compte de Saint-Nicolas, de 1545 à 1546, que le grand autel était drapé comme les lits du XVI.e siècle, qu'il avait ciel, vergettes et rideaux; item (disent les comptes de fabrique), est payé pour les fers qui portent les rideaux 83 livres de fer, à 2 sous: item pour 24 aunes de toile de Quintin, pour faire un ciel sur le grand aultier, 6 livres 16 sous; item pour 24 aunes de franges pour

ledit ciel, 6 livres 2 sous 6 deniers; item pour 8 aunes de toile pour faire le fond dudit ciel, à 4 sous l'aune (celle des rideaux était de 5 sous 9 deniers). De plus anciens comptes, ceux, par exemple, de la fin du siècle précédent, nous prouvent que les rideaux étaient quelquefois de couleur; on les retrouve dans ces comptes sous le nom de courtines, et sous celui beaucoup plus significatif et plus gracieux de *trésdoulx;* on lit dans *l'un deulx trésdoulx de linge l'ung où il y a un croez perse et en rouge garny de frange et de fil d'or.*

Un acte capitulaire de Saint-Nicolas du 31 juillet 1545, fixa le clergé à 12 prêtres pour le service de cette paroisse, parmi lesquels 2 sacristes, le curé et son vicaire. Le même acte fixa aussi leur salaire, d'après lequel un enterrement où le corps était porté par les prêtres avec procession, vigiles des morts à neuf leçons, messe à diacre et sous-diacre, ne coûtait que 18 sous 14 deniers; ce qui donnait à chaque prêtre pour droit de présence un sou 4 deniers. L'honoraire de la messe était de 2 sous 6 deniers, et les trentains de messes chantées se payaient 16 livres. Travers s'étonne, à tort, de la modicité de ces prix, qui nous semblent tout-à-fait en rapport avec le grand nombre des prêtres et la valeur des choses de première nécessité. — Les prêtres étant nombreux, les messes devaient se payer un peu moins cher; d'un autre côté, nous devons songer qu'en 1545, avec une livre, l'on achetait dix fois plus de blé qu'aujourd'hui avec un franc. Mais c'est qu'alors, dit l'abbé Travers dans une exaltation très-piquante de jansénisme, la vie des prêtres était plus frugale, leur habillement plus modeste; ils se passaient de tabac, de thé, de café, de calottes de maroquin, de perruques poudrées et de larges ceintures de soie.

ÉVÉNEMENTS QUI SE SONT SUCCÉDÉ A NANTES, DEPUIS 1560 JUSQU'EN 1600.

Deux faits: l'un, le protestantisme, appartenant à la vie générale des nations; l'autre, l'érection à Nantes d'une mairie, vont dominer tout notre récit pendant la période de quarante années que nous allons dérouler; de telle sorte, qu'à chaque instant, l'on pourra reconnaître, en y prenant garde, l'influence qu'ils ont exercée sur les événements accomplis dans notre cité.

En 1560, les habitants de Nantes furent autorisés par François II à

l'évêque de Dol et le droit électoral, si long-temps conservé par les paroissiens, puis ensuite par les chapitres, malgré les nombreux empiétements du pape, en sont la meilleure preuve.

La réunion de la Bretagne à la France fut très-habilement ménagée par François I.er; l'orgueil breton, redoutable encore malgré les habitudes acquises et une paix de vieille date avec la France, n'eut point permis au roi de s'emparer du pays sans tirer l'épée, s'il n'y avait été convié en quelque sorte par la majorité des états. Travailler les députés des différents ordres, pousser les plus complaisants à solliciter eux-mêmes une réunion définitive des deux pays et se faire adresser une requête à ce sujet, telle fut la conduite du roi. Cependant il y eut quelques opposants parmi lesquels *Bosech* et *Jean Moteil* de Nantes. Il était bon d'appuyer cette importante négociation de sa personne; aussi François I.er vint-il en Bretagne pendant que les états étaient réunis. La reine Eléonore, sa seconde femme, fit alors à Nantes une entrée magnifique. Cette princesse était sous un dais que portaient quatre bourgeois superbement habillés; trois troupes de jeunes gens la précédaient, l'une ayant sa livrée, l'autre la livrée du Dauphin; la troisième, la livrée de la ville; des théâtres étaient élevés dans cinq endroits sur le passage de la reine; on y joua des feintes ou mystères de la composition de Dubochet, procureur du roi à Poitiers. Cette entrée coûta cher aux bons bourgeois de Nantes; mais *étaient habitués*, disent nos chroniques, de payer souvent et beaucoup; ils payèrent donc d'abord pour deux galiotes à chambres vitrées, envoyées au-devant de la reine, puis pour trois haquenées achetées en Basse-Bretagne, puis pour deux levriers du même pays, puis encore pour deux bassins d'argent, dont l'un portait une lamproie, puis enfin pour les frais de réception.

Nantes était une ville trop importante par son commerce et sa grande influence sur le reste de la Bretagne, pour que le roi n'eût pas pour elle de grands égards; il revint dans ses murs en 1532. Ce fut à cette époque qu'il enleva au clergé, et notamment à l'évêque, au chapitre, aux chanoines et bénéficiers titulaires, l'administration des hospices pour cause de concussion. Des bourgeois, au choix de son conseil, furent appelés à remplacer l'ancienne administration. L'hôpital de Toussaint, qui avait nourri plus de 1600 pauvres dans l'année, fut seul excepté, et resta sous la direction de la confrérie qui l'administrait.

Beaucoup des gens du roi avaient contracté dans les guerres d'Italie une maladie alors inconnue et nommée mal de Naples, du nom de la ville où elle avait sévi avec le plus de violence lors de son début; c'était la syphilis, que les uns attribuent sans preuves aux relations des européens avec l'Amérique, et que d'autres regardent comme une dégénérescence de la lèpre et des nombreuses affections cutanées qui si long-temps ont tourmenté nos pères pendant et depuis les croisades. Le passage à Nantes de François I.er et de sa suite, entraîna la communication de ce mal qui se manifestait alors avec des symptômes très-effrayants et fort rares aujourd'hui. Les magistrats, épouvantés par les aspects hideux de ses diverses formes, le traitèrent comme les épidémies; une maison fut louée par eux pour y déposer les vénériens; elle se nommait ou fut nommée l'Asnerie, mais cette mesure était impuissante. Les maladies contagieuses et la syphilis continuèrent leurs ravages: aussi les magistrats, en vinrent-ils à décréter, comme nous l'avons dit, la peine de mort contre tout malade qui se promènerait en public. Une seconde ordonnance, plus sage, et qui eut dû ne jamais tomber en désuétude, défendit aux bouchers de tuer leur bétail avant qu'il eût été visité par des commissaires. La sollicitude des administrateurs de la ville était peut-être alors peu éclairée, mais elle veillait attentivement au bien-être et aux intérêts des habitants.

L'hiver ayant été rude, la misère était grande, les gens d'armes postés dans les faubourgs pillaient souvent dans la ville; aussi l'entrée des murs leur fut-elle interdite, des archers furent même préposés exprès pour y veiller.

Les Quinze-Vingts de Paris avaient obtenu permission de quêter à Nantes, à la condition d'employer le produit de leur quête en achat de marchandises utiles à leur maison. Les quêteurs se préparaient à partir avec leur argent, sans remplir leur engagement, lorsque les magistrats les firent arrêter. Leurs deniers, c'était de toute justice, furent saisis et confisqués.

L'année 1534, dans laquelle ces événements se passèrent, nous rappelle aussi que la recette de Nantes s'élevait à cinq mille cinq cents livres, d'après l'estimation qui en fut faite alors, et que le projet de dessécher le lac de Grand-Lieu fut vivement agité; malheureusement, les tentatives faites dans ce but, les années suivantes, ne produisirent aucun résultat.

Le conseil et la chancellerie de Bretagne, d'après un édit de 1531, devaient siéger six mois à Rennes, six mois à Nantes. Ces déplacements leur déplaisaient, aussi restèrent-ils à Rennes. La ville s'en plaignit, et obtint gain de cause; pour adoucir les plus influents du conseil, elle arrêta qu'elle ferait présent au premier et au second président de deux pipes de vin d'Anjou, et de quatre poinçons de vin d'Orléans. — Le roi, qui tenait beaucoup à former des arbalétriers, augmenta la même année (1535), les droits du roi du Papegault; son ordonnance nous montre qu'il accordait le même privilége à celui qui aurait abattu le Papegault d'un coup d'arquebuse : cette arme, qui pesait alors plus de trente livres, était très-rare à Nantes. La ville en avait fait fondre douze en 1533, et la milice bourgeoise, qui ne portait que la pique et l'épée, répugnait à s'en servir.

ÉVÉNEMENTS SURVENUS DE 1534 A 1560.

Jusqu'en 1560, époque à laquelle notre ville reçut une organisation municipale tout à fait complète, nous ne trouverons guère à signaler que des faits individuels, sans liaison les uns avec les autres et ne présentant, dans leur ensemble, aucune signification; nous les enregistrerons donc simplement par ordre de date:

Le roi avait exigé, en 1535, la moitié du revenu du clergé; il taxa la ville de Nantes, en 1537, à 4,000 livres, et lui demanda, en outre, 8,000 livres de don gratuit; mais il ne reçut que 4,500 livres, dont il voulut bien se contenter. Le service du guet, nous pouvons presque dire de la garde nationale, n'avait plus lieu alors; pour cinq sous par mois (aujourd'hui 5 francs environ), chacun pouvait s'en exempter: c'était un abus, et le roi le réforma en exigeant le service personnel; il enjoignit aussi à la ville de recevoir convenablement la reine de Navarre; en conséquence, les bourgeois firent équiper à Barbin deux gabares pour aller prendre cette princesse à la Gacherie, chez le vicomte de Rohan, son beau-frère. Son entrée eut lieu par la porte de Saint-Pierre, où elle refusa le dais d'usage. L'Hôtel de Briord, alors l'un des plus beaux de Nantes, fut celui auquel on la conduisit. Après un court séjour, occupé à visiter la Fosse et les navires, la reine repartit sur une galère, qui la transporta jusqu'à Ingrande.

En 1538, le roi donna ordre à la ville, déjà obérée par les dépenses

qu'elle faisait pour nourrir les pauvres pendant une disette extrême, de lui donner 4,800 livres pour payer des troupes. Il y avait impossibilité manifeste d'acquitter un pareil impôt, aussi un député lui fut-il envoyé pour lui exposer la misère de Nantes. Le roi venait de partir pour Nice; mais heureusement le gouverneur de Bretagne prit sur lui de remplacer cet impôt par 3,000 livres de salpêtre, qui lui furent fournies.

Des travaux considérables avaient mis la grande salle des Cordeliers et l'hôtel Monfort, alors hôtel de la Suze, en état de recevoir le conseil de Bretagne et son président; cependant ils restaient à Rennes, et la ville fut forcée de les signifier d'obéir aux ordres du roi.

La suppression de leurs priviléges pour les clercs mariés, et la suppression des excommunications pour dettes, nous rappellent les états qui se tinrent à Nantes en 1539, année dans laquelle fut fait un plan de la ville dans le but de l'enclore complétement et de fortifier les ponts. Mathieu de Gouy, qui fit ce plan, reçut dix écus sols, ou 450 sous. Michel Dinois en eut 40 pour avoir écrit sur ce plan les noms des lieux.

En 1541, la fréquence des épidémies fit songer à consacrer un hospice spécial aux pestiférés, car c'est ainsi que l'on appelait alors tous les malades atteints d'affections contagieuses ou prétendues telles, qu'ils eussent la peste, le choléra, le typhus ou toute autre affection grave. Cet hospice fut bâti par souscription et placé près de S.te-Catherine. La Chambre des Comptes donna 26 écus sous; la confrérie de la Véronique 75 livres; celle de Saint-Jean-de-l'Hopital 35 livres; celle de la Passion 25 livres; celle de Sainte-Catherine 10 livres, et l'évêque 16 pieds d'arbres. Des aumônes abondantes fournirent le surplus. La même année, Louis d'Acigné fit une magnifique entrée dans notre ville.

Un édit de juillet 1544 établit à Nantes une maîtrise des eaux et forêts *ressortissante par appel à la grande maîtrise de Vannes et de ce tribunal au parlement.* Les avantages accordés au roi du Papegault avaient conduit un grand nombre de prêtres à s'enrôler parmi les chevaliers de l'arbalète; une ordonnance de l'année précédente avait réprimé ce scandale: elle fut confirmée par le dauphin, qui ne retrancha rien aux immunités dont jouissait le roi du tir.

En 1545, la ville acheta pour 2,227 livres (environ 44,540 fr.) de grains et de fèves pour soulager la misère des pauvres. L'année

suivante, le roi fit abaisser la chaussée de Barbin, qui fut ramenée à son ancienne élévation. Deux ans plus tard, le clergé chassé de l'administration des hospices par François I.er, parvint à y rentrer, mais pour un tiers des membres seulement. La même année, Jean Dono accorda à l'hôpital 50 livres de rentes, à condition d'y recevoir pour leurs couches les femmes et les filles nécessiteuses.

Marie Stuart, alors âgée de six à sept ans, devait passer à Nantes. Le gouverneur de Bretagne écrivit à son sujet au sénéchal de Nantes la lettre suivante, dont le contenu fut ponctuellement exécuté :

« M. le sénéchal, je croy que vous avez de ceste heure, entendu
» la venue de la petite royne d'Écosse, en France, qui doit descen-
» dre à Brest, et à ce que m'a mandé le roy, elle passera par Nantes,
» et tout le grand chemin du dict Brest, où le dict seigneur veut
» qu'elle soit honorablement receue avec entrée et poisle par les villes
» où elle passera et petits présents et fruicts, vins et aultres nouveau-
» tés, de quoy je vous ai bien voulu de bonne heure advertir, afin que
» vous donniez ordre de la faire recevoir en la dicte ville, au plus
» grand honneur qu'il sera possible. Ce que m'attens que vous saurez
» si bien conduire avec le grant cueur que je connais en ceulx de
» la dicte ville, qu'elle emportera le bruict au-dessus de toutes les
» autres, mais il ne faut oublier de faire dresser quelques petites
» entreprinses, comme sur la rivière, près le chasteau, où la dicte
» dame logera, et à son arrivée, tant par les mariniers que enfants de
» ceste ville, ainsi que trop mieulx saurez adviser, afin de lui donner
» du plaisir, et qu'on puisse sçavoir à la cour, combien les Nantois ont
» voulu préférer tous les aultres, et de ce qu'on advisera de faire,
» vous m'en advertirez pour vous en mander mon opinion ; surtout
» vous ferez entendre aux gentilshommes de l'évesché de la venue d'y
» celle dame, à ce que chacun se délibère de s'y trouver pour faire
» son debvoir et lui porter honneur, ainsi qu'il plaît au roy qu'il soit
» fait, comme plus au long, j'ai commandé à ce porteur de vous dire,
» de quoy je vous prie de croyre, et sur ce je prieray Dieu, Mon-
» sieur le sénéchal, vous donner ce que désirez.
» Des Essars, ce XV.e jour d'aoust 1548.

« Vostre bon ami, Jehan-de-Bretaigne. »

En 1549, la ville fit construire le quai du Port-Maillard ; les marchands d'Orléans, qui sollicitaient cette amélioration, y contribuèrent pour 2000 livres.

La maison de la Porte-Blanche, rue Saint-Gildas, ou des Carmélites, n'appartenait pas encore à la commune, et l'acquisition en fut faite. C'est dans cette maison que se tenait l'Ecole de Droit.

En 1551, sur la nouvelle de l'arrivée du roi à Nantes, la ville envoya François Vivien à Tours avec 8 écus sols ou 360 sous (au plus 360 fr. valeur actuelle) pour y louer 800 corselets destinés à figurer à l'entrée du roi. Une assemblée de ville tenue au château, régla non sans grands débats préalables et mûres délibérations la question du cérémonial. Il y fut décidé que les avocats seraient invités à se réunir au cortége, en habits décents. On leur laissait le choix du cheval ou de la mule. L'université saisit cette occasion de prendre un costume. On assigna au recteur une chape de satin rouge cramoisi, un chaperon doublé de taffetas bleu ; les syndics eurent une chape de tabis rouge cramoisi, et les supports des facultés de droit de médecine et des arts (car, alors, Nantes possédait une université complète), devaient porter des chapes de damas rouge avec capuchon doublé de bleu. Ce cérémonial était imposé, à peine de privation de droits, priviléges et émoluments.

En 1552, le roi établit un présidial à Nantes. Ce tribunal jugeait en dernier ressort, au-dessous de 200 livres, les causes qui lui étaient présentées. Les diverses charges qu'il comportait, s'achetaient à prix d'argent, ce qui malheureusement imprimait à ses jugements un caractère de vénalité.—La même année, la ville s'occupa de faire réparer les ponts.

En 1553, la ville et le clergé furent imposés extraordinairement par le roi.

L'année suivante, Jean Cornichon établit un bureau de postes au nom et avec privilége du roi. Il prenait les lettres, dit Travers, pour Paris et la route. Jusqu'alors les habitants n'avaient pu correspondre avec les autres villes que par occasion ou par messagers exprès ; ainsi l'institution des postes existait en France depuis près d'un siècle, lorsque notre ville fut appelée à en jouir.

Trois édits du roi, de 1555, concernent notre ville ; le premier érigea en parlement la chambre des grands jours ou conseil de Bretagne ; le second établit un siége d'amirauté à Nantes ; le troisième érigea en grande maîtrise des eaux et forêts celle qui existait auparavant. La même année, les États se tinrent à Nantes, et la ville leur fit des cadeaux de vin. L'on creusait, à cette époque, le puits de la place Saint-

Pierre, à raison de quatre livres le pied. Le Pilori n'existait plus alors sur la place de ce nom ; il avait été transféré sur celle du Bouffay.

L'institution des droits de francs-fiefs et de nouveaux acquêts, avait facilité aux bourgeois les moyens d'arriver à la propriété territoriale, autrefois exclusivement réservée aux nobles. Les premiers consistaient en une taxe que le roturier payait à époque fixe à son suzerain, pour jouir des terres nobles ; ceux de nouveaux acquêts n'étaient que des droits de mutation semblables à ceux que nous payons aujourd'hui, mais proportionnellement plus élevés. Le roi, par une ordonnance rendue à Blois le 16 janvier (v. style), fit rentrer les bourgeois et manants dans le droit commun, et facilita singulièrement le développement de la classe moyenne au détriment de l'aristocratie de naissance, contre laquelle nous la verrons lutter victorieusement en 89, 93 et 1830. Une autre ordonnance du roi imposa dix deniers par mois à tous ceux qui seraient exemptés du service du guet. Nous passerons sous silence les contestations entre le comte de Sanzai et le juge Prevot de Nantes, que le comte, lieutenant commandant de la ville et du château et grand faiseur d'exactions de toute espèce, fit traîner par les rues comme un criminel ; mais remarquons qu'il put soulever impunément contre lui l'indignation publique, en foulant aux pieds toutes les règles de la justice ; ses prétentions allaient jusqu'à dénier la compétence des tribunaux pour les vols, les assassinats et les autres crimes commis par ses soldats. Le parlement, fatigué de ses abus de pouvoir, informa et se plaignit au roi, lui signalant tout l'odieux d'une semblable conduite ; le comte était puissant à la cour, et rien ne prouve qu'on l'ait même réprimandé.

A ces plaintes, s'en joignirent d'autres : le comte imposait arbitrairement les navires du commerce, et se procurait ainsi des revenus considérables au détriment des négociants qu'il faisait emprisonner sans forme de procès, lorsqu'ils ne lui accordaient pas les sommes qu'il demandait ; sous ce régime de bon plaisir administratif, il n'y avait ni sûreté personnelle, ni propriété garantie, ni justice possible. Les malheureux commerçants en donnent la meilleure preuve dans leur supplique : — « Il nous tourmente si fort, disaient-ils au roi, » qu'il n'y a plus marchand qui se veuille retirer au dict lieu de » Nantes, ni entendre au dict trafic ; ne juge au dict pays mesme la » dicte cour qui veuille entreprendre cognaissance de ce (les abus » signalés), pardessus le dict sieur de Sanzai, homme du tout inex-

» périmenté au faict de justice. — Au moyen de quoy demeurent les » dicts suppliants induement opprimés sans qu'ils en puissent avoir » raison et justice, et si cela continue en bref le dict lieu sera désert, » ensemble le dict trafic discontinuera. » — Les négociants étaient bons payeurs, comme l'on disait en cour; cette gent éminemment taillable méritait quelques égards, surtout lorsqu'elle parlait sérieusement d'aller habiter ailleurs et de priver ainsi la France de richesses sur lesquelles les rois dîmaient fréquemment; leur supplique fut donc écoutée, bien que dressée par *vilains* contre un puissant seigneur. Une ordonnance du roi défendit au comte de Sanzai de se mêler à l'avenir, en aucune façon, du contentieux des affaires de commerce, tout en lui conservant le droit d'arrêter les délinquants que le prince lui prescrivit de traduire devant le parlement.

Une autre supplique fut adressée au roi, dans la même année; les commerçants se plaignaient de l'énormité des impôts sur le sel, qui avaient réduit à dix mille écus dans la ville de Nantes des ventes qui s'élevaient auparavant à 500 mille, et diminué de plus de 50 mille écus le revenu du trésor, en réduisant au quart le revenu des propriétaires de marais salants; leur réclamation affirmait, qu'avant l'augmentation de l'impôt, les arrivages de sel dépassaient par année le chiffre de cinq mille, ce qui suppose une production de plus de 150 à 200,000 tonneaux.

Nous avons encore à signaler, pour cette même année 1557, un incendie qui fit de grands ravages dans la rue des Halles; l'arrivée sur nos côtes de deux frégates espagnoles qui entrèrent en Loire et s'avancèrent audacieusement jusqu'au Pellerin; le remplacement de l'hospice Saint-Clément par un collége, dont les professeurs, au nombre de cinq, y compris leur principal, Pierre Bertin, furent appelés à Nantes de Paris, qu'ils habitaient auparavant; enfin les premières prédications calvinistes. — François d'Audelot, frère de l'amiral Coligny, avait amené dans notre ville deux prédicateurs, qui exposèrent publiquement au peuple leurs doctrines. Ces missionnaires s'occupaient de la conversion du Croisic, lorsque l'évêque y arriva. Le prélat, après une procession, fit assaillir la maison où s'étaient retirés les protestants et leurs prosélytes; mais les choses n'allant pas assez vite, il crut devoir employer une coulevrine pour les débusquer de leur position, reniant ainsi, par des actes d'odieuse intolérance, les préceptes d'une religion qui ne doit prêcher qu'amour

et fraternité sur la terre. Les assiégés, après une vigoureuse résistance, profitèrent de la nuit pour se sauver au château de Carheil.

En 1558, la communauté des bourgeois prêta au roi dix milliers de salpêtre, et fondit, avec du bronze appartenant au château, 12 canons nommés les douze apôtres; son arsenal était toujours dans l'ancienne Maison-de-Ville, sur la place du Bouffay, où se tint bientôt le marché qui précédemment avait lieu sur la place du Change. — Les ponts de Pirmil et de la Saulsaye (de la Poissonnerie), qui n'étaient encore qu'en bois, furent emportés pendant l'hiver. L'année suivante, le parlement se plaignit d'être mal logé, voulant se faire bâtir un palais aux frais des bourgeois, et le roi leur demanda 3500 livres, qu'ils soldèrent.

Quelques détails de mœurs ou de statistique qui se rapportent à la période que nous venons de parcourir, présentent de l'intérêt.

Le bourreau, en 1558, fut autorisé à s'emparer des pourceaux qu'il trouverait sans maître dans les rues.

En 1557, la ville ne comptait que 2300 hommes capables de porter les armes, ce qui suppose une population de 23 mille habitants au moins, et 46 mille au plus. La même année, fut tracé le plan du Marchix.

En 1556, le quartier de veau valait de 5 à 8 sous, celui de mouton 6 sous. — Le synode de la même année défendit aux parents de mettre leurs petits enfants à coucher avec eux, et aux prêtres d'avoir dans leurs maisons des femmes suspectes; il prescrivait aux curés de favoriser l'établissement d'écoles pour l'enfance; toutes ces mesures étaient convenables et prouvent en faveur de l'organisation démocratique du clergé, dont les conciles diocésains étaient alors le dernier reste.

En 1553, la ville avait à ses gages un procureur, un priseur et contrôleur des huissiers, un concierge, un trompette; les principaux bourgeois, le gouverneur du château, le connétable, le sénéchal, l'Alloué, le lieutenant et le prévôt, formaient ses assemblées: les délibérations se faisaient de vive voix, sans qu'on en conservât les procès-verbaux.

L'on apprend d'un compte de Saint-Nicolas, de 1545 à 1546, que le grand autel était drapé comme les lits du XVI.e siècle, qu'il avait ciel, vergettes et rideaux; item (disent les comptes de fabrique), est payé pour les fers qui portent les rideaux 83 livres de fer, à 2 sous: item pour 24 aunes de toile de Quintin, pour faire un ciel sur le grand aultier, 6 livres 16 sous; item pour 24 aunes de franges pour

ledit ciel, 6 livres 2 sous 6 deniers; item pour 8 aunes de toile pour faire le fond dudit ciel, à 4 sous l'aune (celle des rideaux était de 5 sous 9 deniers). De plus anciens comptes, ceux, par exemple, de la fin du siècle précédent, nous prouvent que les rideaux étaient quelquefois de couleur; on les retrouve dans ces comptes sous le nom de courtines, et sous celui beaucoup plus significatif et plus gracieux de *trésdoulx;* on lit dans *l'un deulx trésdoulx de linge l'ung où il y a un croez perse et en rouge garny de frange et de fil d'or.*

Un acte capitulaire de Saint-Nicolas du 31 juillet 1545, fixa le clergé à 12 prêtres pour le service de cette paroisse, parmi lesquels 2 sacristes, le curé et son vicaire. Le même acte fixa aussi leur salaire, d'après lequel un enterrement où le corps était porté par les prêtres avec procession, vigiles des morts à neuf leçons, messe à diacre et sous-diacre, ne coûtait que 18 sous 14 deniers; ce qui donnait à chaque prêtre pour droit de présence un sou 4 deniers. L'honoraire de la messe était de 2 sous 6 deniers, et les trentains de messes chantées se payaient 16 livres. Travers s'étonne, à tort, de la modicité de ces prix, qui nous semblent tout-à-fait en rapport avec le grand nombre des prêtres et la valeur des choses de première nécessité. — Les prêtres étant nombreux, les messes devaient se payer un peu moins cher; d'un autre côté, nous devons songer qu'en 1545, avec une livre, l'on achetait dix fois plus de blé qu'aujourd'hui avec un franc. Mais c'est qu'alors, dit l'abbé Travers dans une exaltation très-piquante de jansénisme, la vie des prêtres était plus frugale, leur habillement plus modeste; ils se passaient de tabac, de thé, de café, de calottes de maroquin, de perruques poudrées et de larges ceintures de soie.

ÉVÉNEMENTS QUI SE SONT SUCCÉDÉ A NANTES, DEPUIS 1560 JUSQU'EN 1600.

Deux faits: l'un, le protestantisme, appartenant à la vie générale des nations; l'autre, l'érection à Nantes d'une mairie, vont dominer tout notre récit pendant la période de quarante années que nous allons dérouler; de telle sorte, qu'à chaque instant, l'on pourra reconnaître, en y prenant garde, l'influence qu'ils ont exercée sur les événements accomplis dans notre cité.

En 1560, les habitants de Nantes furent autorisés par François II à

l'évêque de Dol et le droit électoral, si long-temps conservé par les paroissiens, puis ensuite par les chapitres, malgré les nombreux empiétements du pape, en sont la meilleure preuve.

La réunion de la Bretagne à la France fut très-habilement ménagée par François I.er; l'orgueil breton, redoutable encore malgré les habitudes acquises et une paix de vieille date avec la France, n'eut point permis au roi de s'emparer du pays sans tirer l'épée, s'il n'y avait été convié en quelque sorte par la majorité des états. Travailler les députés des différents ordres, pousser les plus complaisants à solliciter eux-mêmes une réunion définitive des deux pays et se faire adresser une requête à ce sujet, telle fut la conduite du roi. Cependant il y eut quelques opposants parmi lesquels *Bosech* et *Jean Moteil* de Nantes. Il était bon d'appuyer cette importante négociation de sa personne; aussi François I.er vint-il en Bretagne pendant que les états étaient réunis. La reine Eléonore, sa seconde femme, fit alors à Nantes une entrée magnifique. Cette princesse était sous un dais que portaient quatre bourgeois superbement habillés; trois troupes de jeunes gens la précédaient, l'une ayant sa livrée, l'autre la livrée du Dauphin; la troisième, la livrée de la ville; des théâtres étaient élevés dans cinq endroits sur le passage de la reine; on y joua des feintes ou mystères de la composition de Dubochet, procureur du roi à Poitiers. Cette entrée coûta cher aux bons bourgeois de Nantes; mais *étaient habitués*, disent nos chroniques, de payer souvent et beaucoup; ils payèrent donc d'abord pour deux galiotes à chambres vitrées, envoyées au-devant de la reine, puis pour trois haquenées achetées en Basse-Bretagne, puis pour deux levriers du même pays, puis encore pour deux bassins d'argent, dont l'un portait une lamproie, puis enfin pour les frais de réception.

Nantes était une ville trop importante par son commerce et sa grande influence sur le reste de la Bretagne, pour que le roi n'eût pas pour elle de grands égards; il revint dans ses murs en 1532. Ce fut à cette époque qu'il enleva au clergé, et notamment à l'évêque, au chapitre, aux chanoines et bénéficiers titulaires, l'administration des hospices pour cause de concussion. Des bourgeois, au choix de son conseil, furent appelés à remplacer l'ancienne administration. L'hôpital de Toussaint, qui avait nourri plus de 1600 pauvres dans l'année, fut seul excepté, et resta sous la direction de la confrérie qui l'administrait.

Beaucoup des gens du roi avaient contracté dans les guerres d'Italie une maladie alors inconnue et nommée mal de Naples, du nom de la ville où elle avait sévi avec le plus de violence lors de son début; c'était la syphilis, que les uns attribuent sans preuves aux relations des européens avec l'Amérique, et que d'autres regardent comme une dégénérescence de la lèpre et des nombreuses affections cutanées qui si long-temps ont tourmenté nos pères pendant et depuis les croisades. Le passage à Nantes de François I.er et de sa suite, entraîna la communication de ce mal qui se manifestait alors avec des symptômes très-effrayants et fort rares aujourd'hui. Les magistrats, épouvantés par les aspects hideux de ses diverses formes, le traitèrent comme les épidémies; une maison fut louée par eux pour y déposer les vénériens; elle se nommait ou fut nommée l'Asnerie, mais cette mesure était impuissante. Les maladies contagieuses et la syphilis continuèrent leurs ravages: aussi les magistrats, en vinrent-ils à décréter, comme nous l'avons dit, la peine de mort contre tout malade qui se promènerait en public. Une seconde ordonnance, plus sage, et qui eut dû ne jamais tomber en désuétude, défendit aux bouchers de tuer leur bétail avant qu'il eût été visité par des commissaires. La sollicitude des administrateurs de la ville était peut-être alors peu éclairée, mais elle veillait attentivement au bien-être et aux intérêts des habitants.

L'hiver ayant été rude, la misère était grande, les gens d'armes postés dans les faubourgs pillaient souvent dans la ville; aussi l'entrée des murs leur fut-elle interdite, des archers furent même préposés exprès pour y veiller.

Les Quinze-Vingts de Paris avaient obtenu permission de quêter à Nantes, à la condition d'employer le produit de leur quête en achat de marchandises utiles à leur maison. Les quêteurs se préparaient à partir avec leur argent, sans remplir leur engagement, lorsque les magistrats les firent arrêter. Leurs deniers, c'était de toute justice, furent saisis et confisqués.

L'année 1534, dans laquelle ces événements se passèrent, nous rappelle aussi que la recette de Nantes s'élevait à cinq mille cinq cents livres, d'après l'estimation qui en fut faite alors, et que le projet de dessécher le lac de Grand-Lieu fut vivement agité; malheureusement, les tentatives faites dans ce but, les années suivantes, ne produisirent aucun résultat.

Le conseil et la chancellerie de Bretagne, d'après un édit de 1531, devaient siéger six mois à Rennes, six mois à Nantes. Ces déplacements leur déplaisaient, aussi restèrent-ils à Rennes. La ville s'en plaignit, et obtint gain de cause; pour adoucir les plus influents du conseil, elle arrêta qu'elle ferait présent au premier et au second président de deux pipes de vin d'Anjou, et de quatre poinçons de vin d'Orléans. — Le roi, qui tenait beaucoup à former des arbalétriers, augmenta la même année (1535), les droits du roi du Papegault; son ordonnance nous montre qu'il accordait le même privilége à celui qui aurait abattu le Papegault d'un coup d'arquebuse : cette arme, qui pesait alors plus de trente livres, était très-rare à Nantes. La ville en avait fait fondre douze en 1533, et la milice bourgeoise, qui ne portait que la pique et l'épée, répugnait à s'en servir.

ÉVÉNEMENTS SURVENUS DE 1534 A 1560.

Jusqu'en 1560, époque à laquelle notre ville reçut une organisation municipale tout à fait complète, nous ne trouverons guère à signaler que des faits individuels, sans liaison les uns avec les autres et ne présentant, dans leur ensemble, aucune signification; nous les enregistrerons donc simplement par ordre de date:

Le roi avait exigé, en 1535, la moitié du revenu du clergé; il taxa la ville de Nantes, en 1537, à 4,000 livres, et lui demanda, en outre, 8,000 livres de don gratuit; mais il ne reçut que 4,500 livres, dont il voulut bien se contenter. Le service du guet, nous pouvons presque dire de la garde nationale, n'avait plus lieu alors; pour cinq sous par mois (aujourd'hui 5 francs environ), chacun pouvait s'en exempter: c'était un abus, et le roi le réforma en exigeant le service personnel; il enjoignit aussi à la ville de recevoir convenablement la reine de Navarre; en conséquence, les bourgeois firent équiper à Barbin deux gabares pour aller prendre cette princesse à la Gacherie, chez le vicomte de Rohan, son beau-frère. Son entrée eut lieu par la porte de Saint-Pierre, où elle refusa le dais d'usage. L'Hôtel de Briord, alors l'un des plus beaux de Nantes, fut celui auquel on la conduisit. Après un court séjour, occupé à visiter la Fosse et les navires, la reine repartit sur une galère, qui la transporta jusqu'à Ingrande.

En 1538, le roi donna ordre à la ville, déjà obérée par les dépenses

qu'elle faisait pour nourrir les pauvres pendant une disette extrême, de lui donner 4,800 livres pour payer des troupes. Il y avait impossibilité manifeste d'acquitter un pareil impôt, aussi un député lui fut-il envoyé pour lui exposer la misère de Nantes. Le roi venait de partir pour Nice; mais heureusement le gouverneur de Bretagne prit sur lui de remplacer cet impôt par 3,000 livres de salpêtre, qui lui furent fournies.

Des travaux considérables avaient mis la grande salle des Cordeliers et l'hôtel Monfort, alors hôtel de la Suze, en état de recevoir le conseil de Bretagne et son président; cependant ils restaient à Rennes, et la ville fut forcée de les signifier d'obéir aux ordres du roi.

La suppression de leurs priviléges pour les clercs mariés, et la suppression des excommunications pour dettes, nous rappellent les états qui se tinrent à Nantes en 1539, année dans laquelle fut fait un plan de la ville dans le but de l'enclore complétement et de fortifier les ponts. Mathieu de Gouy, qui fit ce plan, reçut dix écus sols, ou 450 sous. Michel Dinois en eut 40 pour avoir écrit sur ce plan les noms des lieux.

En 1541, la fréquence des épidémies fit songer à consacrer un hospice spécial aux pestiférés, car c'est ainsi que l'on appelait alors tous les malades atteints d'affections contagieuses ou prétendues telles, qu'ils eussent la peste, le choléra, le typhus ou toute autre affection grave. Cet hospice fut bâti par souscription et placé près de S.te-Catherine. La Chambre des Comptes donna 26 écus sous; la confrérie de la Véronique 75 livres; celle de Saint-Jean-de-l'Hopital 35 livres; celle de la Passion 25 livres; celle de Sainte-Catherine 10 livres, et l'évêque 16 pieds d'arbres. Des aumônes abondantes fournirent le surplus. La même année, Louis d'Acigné fit une magnifique entrée dans notre ville.

Un édit de juillet 1544 établit à Nantes une maîtrise des eaux et forêts *ressortissante par appel à la grande maîtrise de Vannes et de ce tribunal au parlement.* Les avantages accordés au roi du Papegault avaient conduit un grand nombre de prêtres à s'enrôler parmi les chevaliers de l'arbalète; une ordonnance de l'année précédente avait réprimé ce scandale: elle fut confirmée par le dauphin, qui ne retrancha rien aux immunités dont jouissait le roi du tir.

En 1545, la ville acheta pour 2,227 livres (environ 44,540 fr.) de grains et de fèves pour soulager la misère des pauvres. L'année

suivante, le roi fit abaisser la chaussée de Barbin, qui fut ramenée à son ancienne élévation. Deux ans plus tard, le clergé chassé de l'administration des hospices par François I.er, parvint à y rentrer, mais pour un tiers des membres seulement. La même année, Jean Dono accorda à l'hôpital 50 livres de rentes, à condition d'y recevoir pour leurs couches les femmes et les filles nécessiteuses.

Marie Stuart, alors âgée de six à sept ans, devait passer à Nantes. Le gouverneur de Bretagne écrivit à son sujet au sénéchal de Nantes la lettre suivante, dont le contenu fut ponctuellement exécuté:

« M. le sénéchal, je croy que vous avez de ceste heure, entendu
» la venue de la petite royne d'Écosse, en France, qui doit descen-
» dre à Brest, et à ce que m'a mandé le roy, elle passera par Nantes,
» et tout le grand chemin du dict Brest, où le dict seigneur veut
» qu'elle soit honorablement receue avec entrée et poisle par les villes
» où elle passera et petits présents et fruicts, vins et aultres nouveaul-
» tés, de quoy je vous ai bien voulu de bonne heure advertir, afin que
» vous donniez ordre de la faire recevoir en la dicte ville, au plus
» grand honneur qu'il sera possible. Ce que m'attens que vous saurez
» si bien conduire avec le grant cueur que je connais en ceulx de
» la dicte ville, qu'elle emportera le bruict au-dessus de toutes les
» autres, mais il ne faut oublier de faire dresser quelques petites
» entreprinses, comme sur la rivière, près le chasteau, où la dicte
» dame logera, et à son arrivée, tant par les mariniers que enfants de
» ceste ville, ainsi que trop mieulx saurez adviser, afin de lui donner
» du plaisir, et qu'on puisse sçavoir à la cour, combien les Nantois ont
» voulu préférer tous les aultres, et de ce qu'on advisera de faire,
» vous m'en advertirez pour vous en mander mon opinion; surtout
» vous ferez entendre aux gentilshommes de l'évesché de la venue d'y
» celle dame, à ce que chacun se délibère de s'y trouver pour faire
» son debvoir et lui porter honneur, ainsi qu'il plait au roy qu'il soit
» fait, comme plus au long, j'ai commandé à ce porteur de vous dire,
» de quoy je vous prie de croyre, et sur ce je prieray Dieu, Mon-
» sieur le sénéchal, vous donner ce que désirez.
» Des Essars, ce XV.e jour d'aoust 1548.

« Vostre bon ami, JEHAN-DE-BRETAIGNE. »

En 1449, la ville fit construire le quai du Port-Maillard; les marchands d'Orléans, qui sollicitaient cette amélioration, y contribuèrent pour 2000 livres.

La maison de la Porte-Blanche, rue Saint-Gildas, ou des Carmélites, n'appartenait pas encore à la commune, et l'acquisition en fut faite. C'est dans cette maison que se tenait l'Ecole de Droit.

En 1551, sur la nouvelle de l'arrivée du roi à Nantes, la ville envoya François Vivien à Tours avec 8 écus sols ou 360 sous (au plus 360 fr. valeur actuelle) pour y louer 800 corselets destinés à figurer à l'entrée du roi. Une assemblée de ville tenue au château, régla non sans grands débats préalables et mûres délibérations la question du cérémonial. Il y fut décidé que les avocats seraient invités à se réunir au cortége, en habits décents. On leur laissait le choix du cheval ou de la mule. L'université saisit cette occasion de prendre un costume. On assigna au recteur une chape de satin rouge cramoisi, un chaperon doublé de taffetas bleu; les syndics eurent une chape de tabis rouge cramoisi, et les supports des facultés de droit de médecine et des arts (car, alors, Nantes possédait une université complète), devaient porter des chapes de damas rouge avec capuchon doublé de bleu. Ce cérémonial était imposé, à peine de privation de droits, priviléges et émoluments.

En 1552, le roi établit un présidial à Nantes. Ce tribunal jugeait en dernier ressort, au-dessous de 200 livres, les causes qui lui étaient présentées. Les diverses charges qu'il comportait, s'achetaient à prix d'argent, ce qui malheureusement imprimait à ses jugements un caractère de vénalité.—La même année, la ville s'occupa de faire réparer les ponts.

En 1553, la ville et le clergé furent imposés extraordinairement par le roi.

L'année suivante, Jean Cornichon établit un bureau de postes au nom et avec privilége du roi. Il prenait les lettres, dit Travers, pour Paris et la route. Jusqu'alors les habitants n'avaient pu correspondre avec les autres villes que par occasion ou par messagers exprès; ainsi l'institution des postes existait en France depuis près d'un siècle, lorsque notre ville fut appelée à en jouir.

Trois édits du roi, de 1555, concernent notre ville; le premier érigea en parlement la chambre des grands jours ou conseil de Bretagne; le second établit un siége d'amirauté à Nantes; le troisième érigea en grande maîtrise des eaux et forêts celle qui existait auparavant. La même année, les États se tinrent à Nantes, et la ville leur fit des cadeaux de vin. L'on creusait, à cette époque, le puits de la place Saint-

Pierre, à raison de quatre livres le pied. Le Pilori n'existait plus alors sur la place de ce nom; il avait été transféré sur celle du Bouffay.

L'institution des droits de francs-fiefs et de nouveaux acquêts, avait facilité aux bourgeois les moyens d'arriver à la propriété territoriale, autrefois exclusivement réservée aux nobles. Les premiers consistaient en une taxe que le roturier payait à époque fixe à son suzerain, pour jouir des terres nobles; ceux de nouveaux acquêts n'étaient que des droits de mutation semblables à ceux que nous payons aujourd'hui, mais proportionnellement plus élevés. Le roi, par une ordonnance rendue à Blois le 16 janvier (v. style), fit rentrer les bourgeois et manants dans le droit commun, et facilita singulièrement le développement de la classe moyenne au détriment de l'aristocratie de naissance, contre laquelle nous la verrons lutter victorieusement en 89, 93 et 1830. Une autre ordonnance du roi imposa dix deniers par mois à tous ceux qui seraient exemptés du service du guet. Nous passerons sous silence les contestations entre le comte de Sanzai et le juge Prevot de Nantes, que le comte, lieutenant commandant de la ville et du château et grand faiseur d'exactions de toute espèce, fit traîner par les rues comme un criminel; mais remarquons qu'il put soulever impunément contre lui l'indignation publique, en foulant aux pieds toutes les règles de la justice; ses prétentions allaient jusqu'à dénier la compétence des tribunaux pour les vols, les assassinats et les autres crimes commis par ses soldats. Le parlement, fatigué de ses abus de pouvoir, informa et se plaignit au roi, lui signalant tout l'odieux d'une semblable conduite; le comte était puissant à la cour, et rien ne prouve qu'on l'ait même réprimandé.

A ces plaintes, s'en joignirent d'autres: le comte imposait arbitrairement les navires du commerce, et se procurait ainsi des revenus considérables au détriment des négociants qu'il faisait emprisonner sans forme de procès, lorsqu'ils ne lui accordaient pas les sommes qu'il demandait; sous ce régime de bon plaisir administratif, il n'y avait ni sûreté personnelle, ni propriété garantie, ni justice possible. Les malheureux commerçants en donnent la meilleure preuve dans leur supplique : — « Il nous tourmente si fort, disaient-ils au roi, » qu'il n'y a plus marchand qui se veuille retirer au dict lieu de » Nantes, ni entendre au dict trafic; ne juge au dict pays mesme la » dicte cour qui veuille entreprendre cognaissance de ce (les abus » signalés), pardessus le dict sieur de Sanzai, homme du tout inex-

» périmenté au faict de justice. — Au moyen de quoy demeurent les » dicts suppliants induement opprimés sans qu'ils en puissent avoir » raison et justice, et si cela continue en bref le dict lieu sera désert, » ensemble le dict trafic discontinuera. » — Les négociants étaient bons payeurs, comme l'on disait en cour; cette gent éminemment taillable méritait quelques égards, surtout lorsqu'elle parlait sérieusement d'aller habiter ailleurs et de priver ainsi la France de richesses sur lesquelles les rois dîmaient fréquemment; leur supplique fut donc écoutée, bien que dressée par *vilains* contre un puissant seigneur. Une ordonnance du roi défendit au comte de Sanzai de se mêler à l'avenir, en aucune façon, du contentieux des affaires de commerce, tout en lui conservant le droit d'arrêter les délinquants que le prince lui prescrivit de traduire devant le parlement.

Une autre supplique fut adressée au roi, dans la même année; les commerçants se plaignaient de l'énormité des impôts sur le sel, qui avaient réduit à dix mille écus dans la ville de Nantes des ventes qui s'élevaient auparavant à 500 mille, et diminué de plus de 50 mille écus le revenu du trésor, en réduisant au quart le revenu des propriétaires de marais salants; leur réclamation affirmait, qu'avant l'augmentation de l'impôt, les arrivages de sel dépassaient par année le chiffre de cinq mille, ce qui suppose une production de plus de 150 à 200,000 tonneaux.

Nous avons encore à signaler, pour cette même année 1557, un incendie qui fit de grands ravages dans la rue des Halles; l'arrivée sur nos côtes de deux frégates espagnoles qui entrèrent en Loire et s'avancèrent audacieusement jusqu'au Pellerin; le remplacement de l'hospice Saint-Clément par un collége, dont les professeurs, au nombre de cinq, y compris leur principal, Pierre Bertin, furent appelés à Nantes de Paris, qu'ils habitaient auparavant; enfin les premières prédications calvinistes. — François d'Audelot, frère de l'amiral Coligny, avait amené dans notre ville deux prédicateurs, qui exposèrent publiquement au peuple leurs doctrines. Ces missionnaires s'occupaient de la conversion du Croisic, lorsque l'évêque y arriva. Le prélat, après une procession, fit assaillir la maison où s'étaient retirés les protestants et leurs prosélytes; mais les choses n'allant pas assez vite, il crut devoir employer une coulevrine pour les débusquer de leur position, reniant ainsi, par des actes d'odieuse intolérance, les préceptes d'une religion qui ne doit prêcher qu'amour

et fraternité sur la terre. Les assiégés, après une vigoureuse résistance, profitèrent de la nuit pour se sauver au château de Carheil.

En 1558, la communauté des bourgeois prêta au roi dix milliers de salpêtre, et fondit, avec du bronze appartenant au château, 12 canons nommés les douze apôtres; son arsenal était toujours dans l'ancienne Maison-de-Ville, sur la place du Bouffay, où se tint bientôt le marché qui précédemment avait lieu sur la place du Change. — Les ponts de Pirmil et de la Saulsaye (de la Poissonnerie), qui n'étaient encore qu'en bois, furent emportés pendant l'hiver. L'année suivante, le parlement se plaignit d'être mal logé, voulant se faire bâtir un palais aux frais des bourgeois, et le roi leur demanda 3500 livres, qu'ils soldèrent.

Quelques détails de mœurs ou de statistique qui se rapportent à la période que nous venons de parcourir, présentent de l'intérêt.

Le bourreau, en 1558, fut autorisé à s'emparer des pourceaux qu'il trouverait sans maître dans les rues.

En 1557, la ville ne comptait que 2300 hommes capables de porter les armes, ce qui suppose une population de 23 mille habitants au moins, et 46 mille au plus. La même année, fut tracé le plan du Marchix.

En 1556, le quartier de veau valait de 5 à 8 sous, celui de mouton 6 sous. — Le synode de la même année défendit aux parents de mettre leurs petits enfants à coucher avec eux, et aux prêtres d'avoir dans leurs maisons des femmes suspectes; il prescrivait aux curés de favoriser l'établissement d'écoles pour l'enfance; toutes ces mesures étaient convenables et prouvent en faveur de l'organisation démocratique du clergé, dont les conciles diocésains étaient alors le dernier reste.

En 1553, la ville avait à ses gages un procureur, un priseur et contrôleur des huissiers, un concierge, un trompette; les principaux bourgeois, le gouverneur du château, le connétable, le sénéchal, l'Alloué, le lieutenant et le prévôt, formaient ses assemblées: les délibérations se faisaient de vive voix, sans qu'on en conservât les procès-verbaux.

L'on apprend d'un compte de Saint-Nicolas, de 1545 à 1546, que le grand autel était drapé comme les lits du XVI.e siècle, qu'il avait ciel, vergettes et rideaux; item (disent les comptes de fabrique), est payé pour les fers qui portent les rideaux 83 livres de fer, à 2 sous: item pour 24 aunes de toile de Quintin, pour faire un ciel sur le grand aultier, 6 livres 16 sous; item pour 24 aunes de franges pour

ledit ciel, 6 livres 2 sous 6 deniers; item pour 8 aunes de toile pour faire le fond dudit ciel, à 4 sous l'aune (celle des rideaux était de 5 sous 9 deniers). De plus anciens comptes, ceux, par exemple, de la fin du siècle précédent, nous prouvent que les rideaux étaient quelquefois de couleur; on les retrouve dans ces comptes sous le nom de courtines, et sous celui beaucoup plus significatif et plus gracieux de *trésdoulx;* on lit dans *l'un deulx trésdoulx de linge l'ung où il y a un croez perse et en rouge garny de frange et de fil d'or.*

Un acte capitulaire de Saint-Nicolas du 31 juillet 1545, fixa le clergé à 12 prêtres pour le service de cette paroisse, parmi lesquels 2 sacristes, le curé et son vicaire. Le même acte fixa aussi leur salaire, d'après lequel un enterrement où le corps était porté par les prêtres avec procession, vigiles des morts à neuf leçons, messe à diacre et sous-diacre, ne coûtait que 18 sous 14 deniers; ce qui donnait à chaque prêtre pour droit de présence un sou 4 deniers. L'honoraire de la messe était de 2 sous 6 deniers, et les trentains de messes chantées se payaient 16 livres. Travers s'étonne, à tort, de la modicité de ces prix, qui nous semblent tout-à-fait en rapport avec le grand nombre des prêtres et la valeur des choses de première nécessité. — Les prêtres étant nombreux, les messes devaient se payer un peu moins cher; d'un autre côté, nous devons songer qu'en 1545, avec une livre, l'on achetait dix fois plus de blé qu'aujourd'hui avec un franc. Mais c'est qu'alors, dit l'abbé Travers dans une exaltation très-piquante de jansénisme, la vie des prêtres était plus frugale, leur habillement plus modeste; ils se passaient de tabac, de thé, de café, de calottes de maroquin, de perruques poudrées et de larges ceintures de soie.

ÉVÉNEMENTS QUI SE SONT SUCCÉDÉ A NANTES, DEPUIS 1560 JUSQU'EN 1600.

Deux faits: l'un, le protestantisme, appartenant à la vie générale des nations; l'autre, l'érection à Nantes d'une mairie, vont dominer tout notre récit pendant la période de quarante années que nous allons dérouler; de telle sorte, qu'à chaque instant, l'on pourra reconnaître, en y prenant garde, l'influence qu'ils ont exercée sur les événements accomplis dans notre cité.

En 1560, les habitants de Nantes furent autorisés par François II à

inutile. — En 1525, la nouvelle cathédrale, commencée en 1434, se trouvant peu avancée, et les travaux marchant très-lentement, faute de fonds, le chapitre eut recours à une émission d'indulgences qu'il sollicita du Saint-Père et parvint à obtenir ; cette ressource, si puissante dans les siècles précédents, ne fut pas d'un grand secours : il est vrai que l'année était malheureuse, le blé cher et rare, à tel point que la ville fit poursuivre et ramener au port des bateaux chargés de grains.

En l'année 1527, les seigneurs d'Oudon (Jean et Julien de Malestroit) furent punis de mort sur la place du Bouffay, après avoir été convaincus de faux monnoyage, d'extorsions et d'assassinats.

Albert-de-Morlaix raconte ainsi ce fait:

« L'an 1526 (vieux style), la maison et seigneurie d'Oudon en ce diocese fut aussi dissipée, par vn malheur deplorable ; car Iean et Iulien de Malestroit, enfans de Guillaume et de Françoise de la Noë, dame de la Noë en Goulaines, forlignerent de la vertu de leurs ancestres, tyrannysans tellement leurs subjets, qu'ils en furent tirez en iustice: mais enfin maistre Louis Droüet, natif d'Oudon, aduocat au priué conseil les accorda : depuis ils reprirent leurs brisées, et voulurent contraindre leurs subjets de prendre la fausse monnoye qu'ils fabriquoient en leur tour d'Oudon; et comme vn crime attire l'autre, s'estans trouuez au cimetiere des Jacobins de Nantes (c'est où est de present la douue du chasteau derriere leur couuent), auec le seigneur de la Muce-Pont-Hus, sur quelques paroles picquantes ils mirent la main à l'épée et le tuerent, puis se sauuerent dans leur chasteau d'Oudon : ayant esté accusez des susdits crimes, le roy François fit commandement au duc d'Estampes d'aller mettre le siege deuant la tour et chasteau d'Oudon, ce qui fut exécuté, et y furent pris et rendus aux prisons du Bouffay à Nantes, et depuis condamnez à mort par Monsieur Guillaume l'Huillier, commissaire du roy, pour faire le procez aux faux monnoyeurs qui se trouueroient en Bretagne, et leurs biens confisquez au roy, qui vendit la terre d'Oudon à Messire Raoul de Iuch, seigneur de Molac et de Prataurouz, pour la somme de 8000 escus. »

Deux ans plus tard, le roi, pressé d'argent, et désireux de ménager le peuple, s'adressa au clergé du diocèse. Le pape, de son côté, lui faisait pareille demande ; mais nos prêtres s'en tirèrent en gens habiles : ils répondirent au roi que le Saint-Père s'opposait à

ce qu'il prélevât sur eux aucun impôt; quant au pape, ils protestèrent contre son injonction, et en appelèrent de son ordre au Saint-Père, mieux informé.

En 1530, on célébrait encore dans la cathédrale la fête des Innocents. Le chapitre fit même des fonds pour cette ridicule et sotte cérémonie, dans laquelle les chanoines et les enfants de chœur changeaient réciproquement de place et de fonctions. L'année suivante, François I.er emprunta de notre ville 2500 écus d'or au soleil, pour racheter ses fils qu'il avait laissés en Espagne, comme ôtages. L'histoire ne dit pas qu'il les ait rendus. Il nomma, en 1532, à l'évêché de Nantes, sans élection du chapitre. C'était une violation des libertés du temps; mais, après avoir forcé les bourses, il était naturel qu'il fit bon marché d'un droit d'aussi peu de valeur à ses yeux que celui de la participation de quelques prêtres au choix de leur évêque. Il avait, d'ailleurs, reçu l'autorisation du pape avant d'en agir ainsi. Ce fut la même année, à son passage à Nantes, où on lui fit une réception magnifique, qu'il réunit la Bretagne à la France, par un édit enregistré, d'abord à Paris, puis ensuite au conseil de la province. Ces deux derniers faits sont trop importants pour ne pas fixer notre attention. La nomination directe au siége de Nantes par ordonnance du roi, c'est-à-dire la suppression de l'élection du chapitre, qui n'existait plus que pour la forme, constitue selon nous, le point de départ dans nos contrées de la troisième phase du catholicisme. — La société chrétienne, dans son origine, était une démocratie aussi complète que possible. Le peuple alors nommait les curés et les évêques. Le synode ou concile diocésain, formé des prêtres du diocèse, était supérieur à l'évêque, comme le concile général l'était aux primats ou patriarches, parmi lesquels celui de Rome n'était d'abord que l'égal des patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem.

La seconde phase du catholicisme eut lieu, lorsque les papes, s'emparant d'une autorité presque absolue, enlevèrent au peuple le droit d'élection, et se posèrent comme autorité supérieure à toute autre. La troisième, lorsqu'ils commencèrent à faire des concessions à l'autorité temporelle, lorsqu'ils furent obligés à leur tour de fléchir devant *César*. La Bretagne, placée en dehors du grand mouvement politique, reçut promptement les doctrines chrétiennes, mais resta toujours en arrière du reste de l'Europe; aussi posséda-t-elle plus long-temps ses libertés religieuses que toute autre contrée. Les protestations de

l'évêque de Dol et le droit électoral, si long-temps conservé par les paroissiens, puis ensuite par les chapitres, malgré les nombreux empiétements du pape, en sont la meilleure preuve.

La réunion de la Bretagne à la France fut très-habilement ménagée par François I.er; l'orgueil breton, redoutable encore malgré les habitudes acquises et une paix de vieille date avec la France, n'eut point permis au roi de s'emparer du pays sans tirer l'épée, s'il n'y avait été convié en quelque sorte par la majorité des états. Travailler les députés des différents ordres, pousser les plus complaisants à solliciter eux-mêmes une réunion définitive des deux pays et se faire adresser une requête à ce sujet, telle fut la conduite du roi. Cependant il y eut quelques opposants parmi lesquels *Bosech* et *Jean Moteil* de Nantes. Il était bon d'appuyer cette importante négociation de sa personne; aussi François I.er vint-il en Bretagne pendant que les états étaient réunis. La reine Eléonore, sa seconde femme, fit alors à Nantes une entrée magnifique. Cette princesse était sous un dais que portaient quatre bourgeois superbement habillés; trois troupes de jeunes gens la précédaient, l'une ayant sa livrée, l'autre la livrée du Dauphin; la troisième, la livrée de la ville; des théâtres étaient élevés dans cinq endroits sur le passage de la reine; on y joua des feintes ou mystères de la composition de Dubochet, procureur du roi à Poitiers. Cette entrée coûta cher aux bons bourgeois de Nantes; mais *étaient habitués*, disent nos chroniques, de payer souvent et beaucoup; ils payèrent donc d'abord pour deux galiotes à chambres vitrées, envoyées au-devant de la reine, puis pour trois haquenées achetées en Basse-Bretagne, puis pour deux levriers du même pays, puis encore pour deux bassins d'argent, dont l'un portait une lamproie, puis enfin pour les frais de réception.

Nantes était une ville trop importante par son commerce et sa grande influence sur le reste de la Bretagne, pour que le roi n'eût pas pour elle de grands égards; il revint dans ses murs en 1532. Ce fut à cette époque qu'il enleva au clergé, et notamment à l'évêque, au chapitre, aux chanoines et bénéficiers titulaires, l'administration des hospices pour cause de concussion. Des bourgeois, au choix de son conseil, furent appelés à remplacer l'ancienne administration. L'hôpital de Toussaint, qui avait nourri plus de 1600 pauvres dans l'année, fut seul excepté, et resta sous la direction de la confrérie qui l'administrait.

Beaucoup des gens du roi avaient contracté dans les guerres d'Italie une maladie alors inconnue et nommée mal de Naples, du nom de la ville où elle avait sévi avec le plus de violence lors de son début; c'était la syphilis, que les uns attribuent sans preuves aux relations des européens avec l'Amérique, et que d'autres regardent comme une dégénérescence de la lèpre et des nombreuses affections cutanées qui si long-temps ont tourmenté nos pères pendant et depuis les croisades. Le passage à Nantes de François I.er et de sa suite, entraîna la communication de ce mal qui se manifestait alors avec des symptômes très-effrayants et fort rares aujourd'hui. Les magistrats, épouvantés par les aspects hideux de ses diverses formes, le traitèrent comme les épidémies; une maison fut louée par eux pour y déposer les vénériens; elle se nommait ou fut nommée l'Asnerie, mais cette mesure était impuissante. Les maladies contagieuses et la syphilis continuèrent leurs ravages: aussi les magistrats, en vinrent-ils à décréter, comme nous l'avons dit, la peine de mort contre tout malade qui se promènerait en public. Une seconde ordonnance, plus sage, et qui eut dû ne jamais tomber en désuétude, défendit aux bouchers de tuer leur bétail avant qu'il eût été visité par des commissaires. La sollicitude des administrateurs de la ville était peut-être alors peu éclairée, mais elle veillait attentivement au bien-être et aux intérêts des habitants.

L'hiver ayant été rude, la misère était grande, les gens d'armes postés dans les faubourgs pillaient souvent dans la ville; aussi l'entrée des murs leur fut-elle interdite, des archers furent même préposés exprès pour y veiller.

Les Quinze-Vingts de Paris avaient obtenu permission de quêter à Nantes, à la condition d'employer le produit de leur quête en achat de marchandises utiles à leur maison. Les quêteurs se préparaient à partir avec leur argent, sans remplir leur engagement, lorsque les magistrats les firent arrêter. Leurs deniers, c'était de toute justice, furent saisis et confisqués.

L'année 1534, dans laquelle ces événements se passèrent, nous rappelle aussi que la recette de Nantes s'élevait à cinq mille cinq cents livres, d'après l'estimation qui en fut faite alors, et que le projet de dessécher le lac de Grand-Lieu fut vivement agité; malheureusement, les tentatives faites dans ce but, les années suivantes, ne produisirent aucun résultat.

Le conseil et la chancellerie de Bretagne, d'après un édit de 1531, devaient siéger six mois à Rennes, six mois à Nantes. Ces déplacements leur déplaisaient, aussi restèrent-ils à Rennes. La ville s'en plaignit, et obtint gain de cause; pour adoucir les plus influents du conseil, elle arrêta qu'elle ferait présent au premier et au second président de deux pipes de vin d'Anjou, et de quatre poinçons de vin d'Orléans. — Le roi, qui tenait beaucoup à former des arbalétriers, augmenta la même année (1535), les droits du roi du Papegault; sa ordonnance nous montre qu'il accordait le même privilége à celui qui aurait abattu le Papegault d'un coup d'arquebuse : cette arme, qui pesait alors plus de trente livres, était très-rare à Nantes. La ville en avait fait fondre douze en 1533, et la milice bourgeoise, qui ne portait que la pique et l'épée, répugnait à s'en servir.

ÉVÉNEMENTS SURVENUS DE 1534 A 1560.

Jusqu'en 1560, époque à laquelle notre ville reçut une organisation municipale tout à fait complète, nous ne trouverons guère à signaler que des faits individuels, sans liaison les uns avec les autres et ne présentant, dans leur ensemble, aucune signification ; nous les enregistrerons donc simplement par ordre de date:

Le roi avait exigé, en 1535, la moitié du revenu du clergé; il taxa la ville de Nantes, en 1537, à 4,000 livres, et lui demanda, en outre, 8,000 livres de don gratuit; mais il ne reçut que 4,500 livres, dont il voulut bien se contenter. Le service du guet, nous pouvons presque dire de la garde nationale, n'avait plus lieu alors; pour cinq sous par mois (aujourd'hui 5 francs environ), chacun pouvait s'en exempter: c'était un abus, et le roi le réforma en exigeant le service personnel; il enjoignit aussi à la ville de recevoir convenablement la reine de Navarre; en conséquence, les bourgeois firent équiper à Barbin deux gabares pour aller prendre cette princesse à la Gacherie, chez le vicomte de Rohan, son beau-frère. Son entrée eut lieu par la porte de Saint-Pierre, où elle refusa le dais d'usage. L'Hôtel de Briord, alors l'un des plus beaux de Nantes, fut celui auquel on la conduisit. Après un court séjour, occupé à visiter la Fosse et les navires, la reine repartit sur une galère, qui la transporta jusqu'à Ingrande.

En 1538, le roi donna ordre à la ville, déjà obérée par les dépenses

qu'elle faisait pour nourrir les pauvres pendant une disette extrême, de lui donner 4,800 livres pour payer des troupes. Il y avait impossibilité manifeste d'acquitter un pareil impôt, aussi un député lui fut-il envoyé pour lui exposer la misère de Nantes. Le roi venait de partir pour Nice ; mais heureusement le gouverneur de Bretagne prit sur lui de remplacer cet impôt par 3,000 livres de salpêtre, qui lui furent fournies.

Des travaux considérables avaient mis la grande salle des Cordeliers et l'hôtel Monfort, alors hôtel de la Suze, en état de recevoir le conseil de Bretagne et son président; cependant ils restaient à Rennes, et la ville fut forcée de les signifier d'obéir aux ordres du roi.

La suppression de leurs priviléges pour les clercs mariés, et la suppression des excommunications pour dettes, nous rappellent les états qui se tinrent à Nantes en 1539, année dans laquelle fut fait un plan de la ville dans le but de l'enclore complétement et de fortifier les ponts. Mathieu de Gouy, qui fit ce plan, reçut dix écus sols, ou 450 sous. Michel Dinois en eut 40 pour avoir écrit sur ce plan les noms des lieux.

En 1541, la fréquence des épidémies fit songer à consacrer un hospice spécial aux pestiférés, car c'est ainsi que l'on appelait alors tous les malades atteints d'affections contagieuses ou prétendues telles, qu'ils eussent la peste, le choléra, le typhus ou toute autre affection grave. Cet hospice fut bâti par souscription et placé près de S.te-Catherine. La Chambre des Comptes donna 26 écus sous ; la confrérie de la Véronique 75 livres ; celle de Saint-Jean-de-l'Hopital 35 livres; celle de la Passion 25 livres; celle de Sainte-Catherine 10 livres, et l'évêque 16 pieds d'arbres. Des aumônes abondantes fournirent le surplus. La même année, Louis d'Acigné fit une magnifique entrée dans notre ville.

Un édit de juillet 1544 établit à Nantes une maîtrise des eaux et forêts *ressortissante par appel à la grande maîtrise de Vannes et de ce tribunal au parlement*. Les avantages accordés au roi du Papegault avaient conduit un grand nombre de prêtres à s'enrôler parmi les chevaliers de l'arbalète; une ordonnance de l'année précédente avait réprimé ce scandale : elle fut confirmée par le dauphin, qui ne retrancha rien aux immunités dont jouissait le roi du tir.

En 1545, la ville acheta pour 2,227 livres (environ 44,540 fr.) de grains et de fèves pour soulager la misère des pauvres. L'année

suivante, le roi fit abaisser la chaussée de Barbin, qui fut ramenée à son ancienne élévation. Deux ans plus tard, le clergé chassé de l'administration des hospices par François I.er, parvint à y rentrer, mais pour un tiers des membres seulement. La même année, Jean Douo accorda à l'hôpital 50 livres de rentes, à condition d'y recevoir pour leurs couches les femmes et les filles nécessiteuses.

Marie Stuart, alors âgée de six à sept ans, devait passer à Nantes. Le gouverneur de Bretagne écrivit à son sujet au sénéchal de Nantes la lettre suivante, dont le contenu fut ponctuellement exécuté:

« M. le sénéchal, je croy que vous avez de ceste heure, entendu » la venue de la petite royne d'Écosse, en France, qui doit descen- » dre à Brest, et à ce que m'a mandé le roy, elle passera par Nantes, » et tout le grand chemin du dict Brest, où le dict seigneur veut » qu'elle soit honorablement receue avec entrée et poisle par les villes » où elle passera et petits présents et fruicts, vins et aultres nouveaut- » tés, de quoy je vous ai bien voulu de bonne heure advertir, afin que » vous donniez ordre de la faire recevoir en la dicte ville, au plus » grand honneur qu'il sera possible. Ce que m'attens que vous saurez » si bien conduire avec le grant cueur que je connais en ceulx de » la dicte ville, qu'elle emportera le bruict au-dessus de toutes les » autres, mais il ne faut oublier de faire dresser quelques petites » entreprinses, comme sur la rivière, près le chasteau, où la dicte » dame logera, et à son arrivée, tant par les mariniers que enfants de » ceste ville, ainsi que trop mieulx saurez adviser, afin de lui donner » du plaisir, et qu'on puisse sçavoir à la cour, combien les Nantoisont » voulu préférer tous les aultres, et de ce qu'on advisera de faire, » vous m'en advertirez pour vous en mander mon opinion; surtout » vous ferez entendre aux gentilshommes de l'évesché de la venue d'y » celle dame, à ce que chacun se délibère de s'y trouver pour faire » son debvoir et lui porter honneur, ainsi qu'il plait au roy qu'il soit » fait, comme plus au long, j'ai commandé à ce porteur de vous dire, » de quoy je vous prie de croyre, et sur ce je prieray Dieu, Mon- » sieur le sénéchal, vous donner ce que désirez.

» Des Essars, ce XV.e jour d'aoust 1548.

« Vostre bon ami, JEHAN-DE-BRETAIGNE. »

En 1449, la ville fit construire le quai du Port-Maillard; les marchands d'Orléans, qui sollicitaient cette amélioration, y contribuèrent pour 2000 livres.

La maison de la Porte-Blanche, rue Saint-Gildas, ou des Carmélites, n'appartenait pas encore à la commune, et l'acquisition en fut faite. C'est dans cette maison que se tenait l'Ecole de Droit.

En 1551, sur la nouvelle de l'arrivée du roi à Nantes, la ville envoya François Vivien à Tours avec 8 écus sols ou 360 sous (au plus 360 fr. valeur actuelle) pour y louer 800 corselets destinés à figurer à l'entrée du roi. Une assemblée de ville tenue au château, régla non sans grands débats préalables et mûres délibérations la question du cérémonial. Il y fut décidé que les avocats seraient invités à se réunir au cortége, en habits décents. On leur laissait le choix du cheval ou de la mule. L'université saisit cette occasion de prendre un costume. On assigna au recteur une chape de satin rouge cramoisi, un chaperon doublé de taffetas bleu; les syndics eurent une chape de tabis rouge cramoisi, et les supports des facultés de droit de médecine et des arts (car, alors, Nantes possédait une université complète), devaient porter des chapes de damas rouge avec capuchon doublé de bleu. Ce cérémonial était imposé, à peine de privation de droits, priviléges et émoluments.

En 1552, le roi établit un présidial à Nantes. Ce tribunal jugeait en dernier ressort, au-dessous de 200 livres, les causes qui lui étaient présentées. Les diverses charges qu'il comportait, s'achetaient à prix d'argent, ce qui malheureusement imprimait à ses jugements un caractère de vénalité.—La même année, la ville s'occupa de faire réparer les ponts.

En 1553, la ville et le clergé furent imposés extraordinairement par le roi.

L'année suivante, Jean Cornichon établit un bureau de postes au nom et avec privilége du roi. Il prenait les lettres, dit Travers, pour Paris et la route. Jusqu'alors les habitants n'avaient pu correspondre avec les autres villes que par occasion ou par messagers exprès; ainsi l'institution des postes existait en France depuis près d'un siècle, lorsque notre ville fut appelée à en jouir.

Trois édits du roi, de 1555, concernent notre ville; le premier érigea en parlement la chambre des grands jours ou conseil de Bretagne; le second établit un siége d'amirauté à Nantes; le troisième érigea en grande maîtrise des eaux et forêts celle qui existait auparavant. La même année, les États se tinrent à Nantes, et la ville leur fit des cadeaux de vin. L'on creusait, à cette époque, le puits de la place Saint-

Pierre, à raison de quatre livres le pied. Le Pilori n'existait plus alors sur la place de ce nom ; il avait été transféré sur celle du Bouffay.

L'institution des droits de francs-fiefs et de nouveaux acquêts, avait facilité aux bourgeois les moyens d'arriver à la propriété territoriale, autrefois exclusivement réservée aux nobles. Les premiers consistaient en une taxe que le roturier payait à époque fixe à son suzerain, pour jouir des terres nobles; ceux de nouveaux acquêts n'étaient que des droits de mutation semblables à ceux que nous payons aujourd'hui, mais proportionnellement plus élevés. Le roi, par une ordonnance rendue à Blois le 16 janvier (v. style), fit rentrer les bourgeois et manants dans le droit commun, et facilita singulièrement le développement de la classe moyenne au détriment de l'aristocratie de naissance, contre laquelle nous la verrons lutter victorieusement en 89, 93 et 1830. Une autre ordonnance du roi imposa dix deniers par mois à tous ceux qui seraient exemptés du service du guet. Nous passerons sous silence les contestations entre le comte de Sanzai et le juge Prevot de Nantes, que le comte, lieutenant commandant de la ville et du château et grand faiseur d'exactions de toute espèce, fit traîner par les rues comme un criminel; mais remarquons qu'il put soulever impunément contre lui l'indignation publique, en foulant aux pieds toutes les règles de la justice; ses prétentions allaient jusqu'à dénier la compétence des tribunaux pour les vols, les assassinats et les autres crimes commis par ses soldats. Le parlement, fatigué de ses abus de pouvoir, informa et se plaignit au roi, lui signalant tout l'odieux d'une semblable conduite; le comte était puissant à la cour, et rien ne prouve qu'on l'ait même réprimandé.

A ces plaintes, s'en joignirent d'autres: le comte imposait arbitrairement les navires du commerce, et se procurait ainsi des revenus considérables au détriment des négociants qu'il faisait emprisonner sans forme de procès, lorsqu'ils ne lui accordaient pas les sommes qu'il demandait; sous ce régime de bon plaisir administratif, il n'y avait ni sûreté personnelle, ni propriété garantie, ni justice possible. Les malheureux commerçants en donnent la meilleure preuve dans leur supplique : — « Il nous tourmente si fort, disaient-ils au roi, » qu'il n'y a plus marchand qui se veuille retirer au dict lieu de » Nantes, ni entendre au dict trafic; ne juge au dict pays mesme la » dicte cour qui veuille entreprendre coguaissance de ce (les abus » signalés), pardessus le dict sieur de Sanzai, homme du tout inex-

» périmenté au faict de justice. — Au moyen de quoy demeurent les » dicts suppliants induement opprimés sans qu'ils en puissent avoir » raison et justice, et si cela continue en bref le dict lieu sera désert, » ensemble le dict trafic discontinuera. » — Les négociants étaient bons payeurs, comme l'on disait en cour; cette gent éminemment taillable méritait quelques égards, surtout lorsqu'elle parlait sérieusement d'aller habiter ailleurs et de priver ainsi la France de richesses sur lesquelles les rois dîmaient fréquemment; leur supplique fut donc écoutée, bien que dressée par *vilains* contre un puissant seigneur. Une ordonnance du roi défendit au comte de Sanzai de se mêler à l'avenir, en aucune façon, du contentieux des affaires de commerce, tout en lui conservant le droit d'arrêter les délinquants que le prince lui prescrivit de traduire devant le parlement.

Une autre supplique fut adressée au roi, dans la même année; les commerçants se plaignaient de l'énormité des impôts sur le sel, qui avaient réduit à dix mille écus dans la ville de Nantes des ventes qui s'élevaient auparavant à 500 mille, et diminué de plus de 50 mille écus le revenu du trésor, en réduisant au quart le revenu des propriétaires de marais salants; leur réclamation affirmait, qu'avant l'augmentation de l'impôt, les arrivages de sel dépassaient par année le chiffre de cinq mille, ce qui suppose une production de plus de 150 à 200,000 tonneaux.

Nous avons encore à signaler, pour cette même année 1557, un incendie qui fit de grands ravages dans la rue des Halles; l'arrivée sur nos côtes de deux frégates espagnoles qui entrèrent en Loire et s'avancèrent audacieusement jusqu'au Pellerin; le remplacement de l'hospice Saint-Clément par un collége, dont les professeurs, au nombre de cinq, y compris leur principal, Pierre Bertin, furent appelés à Nantes de Paris, qu'ils habitaient auparavant; enfin les premières prédications calvinistes. — François d'Andelot, frère de l'amiral Coligny, avait amené dans notre ville deux prédicateurs, qui exposèrent publiquement au peuple leurs doctrines. Ces missionnaires s'occupaient de la conversion du Croisic, lorsque l'évêque y arriva. Le prélat, après une procession, fit assaillir la maison où s'étaient retirés les protestants et leurs prosélytes; mais les choses n'allant pas assez vite, il crut devoir employer une coulevrine pour les débusquer de leur position, reniant ainsi, par des actes d'odieuse intolérance, les préceptes d'une religion qui ne doit prêcher qu'amour

et fraternité sur la terre. Les assiégés, après une vigoureuse résistance, profitèrent de la nuit pour se sauver au château de Careil.

En 1558, la communauté des bourgeois prêta au roi dix milliers de salpêtre, et fondit, avec du bronze appartenant au château, 12 canons nommés les douze apôtres; son arsenal était toujours dans l'ancienne Maison-de-Ville, sur la place du Bouffay, où se tint bientôt le marché qui précédemment avait lieu sur la place du Change. — Les ponts de Pirmil et de la Saulsaye (de la Poissonnerie), qui n'étaient encore qu'en bois, furent emportés pendant l'hiver. L'année suivante, le parlement se plaignit d'être mal logé, voulant se faire bâtir un palais aux frais des bourgeois, et le roi leur demanda 3500 livres, qu'ils soldèrent.

Quelques détails de mœurs ou de statistique qui se rapportent à la période que nous venons de parcourir, présentent de l'intérêt.

Le bourreau, en 1558, fut autorisé à s'emparer des pourceaux qu'il trouverait sans maître dans les rues.

En 1557, la ville ne comptait que 2300 hommes capables de porter les armes, ce qui suppose une population de 23 mille habitants au moins, et 46 mille au plus. La même année, fut tracé le plan du Marchix.

En 1556, le quartier de veau valait de 5 à 8 sous, celui de mouton 6 sous. — Le synode de la même année défendit aux parents de mettre leurs petits enfants à coucher avec eux, et aux prêtres d'avoir dans leurs maisons des femmes suspectes; il prescrivait aux curés de favoriser l'établissement d'écoles pour l'enfance; toutes ces mesures étaient convenables et prouvent en faveur de l'organisation démocratique du clergé, dont les conciles diocésains étaient alors le dernier reste.

En 1553, la ville avait à ses gages un procureur, un priseur et contrôleur des huissiers, un concierge, un trompette; les principaux bourgeois, le gouverneur du château, le connétable, le sénéchal, l'Alloué, le lieutenant et le prévôt, formaient ses assemblées: les délibérations se faisaient de vive voix, sans qu'on en conservât les procès-verbaux.

L'on apprend d'un compte de Saint-Nicolas, de 1545 à 1546, que le grand autel était drapé comme les lits du XVI.e siècle, qu'il avait ciel, vergettes et rideaux; item (disent les comptes de fabrique), est payé pour les fers qui portent les rideaux 83 livres de fer, à 2 sous: item pour 24 aunes de toile de Quintin, pour faire un ciel sur le grand aultier, 6 livres 16 sous; item pour 24 aunes de franges pour

ledit ciel, 6 livres 2 sous 6 deniers; item pour 8 aunes de toile pour faire le fond dudit ciel, à 4 sous l'aune (celle des rideaux était de 5 sous 9 deniers). De plus anciens comptes, ceux, par exemple, de la fin du siècle précédent, nous prouvent que les rideaux étaient quelquefois de couleur; on les retrouve dans ces comptes sous le nom de courtines, et sous celui beaucoup plus significatif et plus gracieux de *trésdoulx;* on lit dans *l'un deulx trésdoulx de linge l'ung où il y a un croez perse et en rouge garny de frange et de fil d'or.*

Un acte capitulaire de Saint-Nicolas du 31 juillet 1545, fixa le clergé à 12 prêtres pour le service de cette paroisse, parmi lesquels 2 sacristes, le curé et son vicaire. Le même acte fixa aussi leur salaire, d'après lequel un enterrement où le corps était porté par les prêtres avec procession, vigiles des morts à neuf leçons, messe à diacre et sous-diacre, ne coûtait que 18 sous 14 deniers; ce qui donnait à chaque prêtre pour droit de présence un sou 4 deniers. L'honoraire de la messe était de 2 sous 6 deniers, et les trentains de messes chantées se payaient 16 livres. Travers s'étonne, à tort, de la modicité de ces prix, qui nous semblent tout-à-fait en rapport avec le grand nombre des prêtres et la valeur des choses de première nécessité. — Les prêtres étant nombreux, les messes devaient se payer un peu moins cher; d'un autre côté, nous devons songer qu'en 1545, avec une livre, l'on achetait dix fois plus de blé qu'aujourd'hui avec un franc. Mais c'est qu'alors, dit l'abbé Travers dans une exaltation très-piquante de jansénisme, la vie des prêtres était plus frugale, leur habillement plus modeste; ils se passaient de tabac, de thé, de café, de calottes de maroquin, de perruques poudrées et de larges ceintures de soie.

ÉVÉNEMENTS QUI SE SONT SUCCÉDÉ A NANTES, DEPUIS 1560 JUSQU'EN 1600.

Deux faits: l'un, le protestantisme, appartenant à la vie générale des nations; l'autre, l'érection à Nantes d'une mairie, vont dominer tout notre récit pendant la période de quarante années que nous allons dérouler; de telle sorte, qu'à chaque instant, l'on pourra reconnaitre, en y prenant garde, l'influence qu'ils ont exercée sur les événements accomplis dans notre cité.

En 1560, les habitants de Nantes furent autorisés par François II à

choisir eux-mêmes un maire et des échevins; à cette époque, où l'autorité gouvernementale était si avare de concessions envers la bourgeoisie, nous la voyons cependant accorder à notre ville une élection directe; sans doute, dans cette persuasion que les habitants d'une grande cité sauront mieux choisir leurs magistrats que des ministres ou des courtisans éloignés de cent lieues, et sollicités en sens divers par de nombreuses intrigues. L'université, les deux chapitres, la Chambre des Comptes, le présidial et le gouverneur s'opposèrent à l'ordonnance de François II; elle ne reçut son exécution que trois années plus tard. L'Université, composée de roturiers élevés par la science, et les chapitres auxquels la religion chrétienne imposait l'obligation d'approuver une institution toute paternelle, manquèrent alors à leur mission, tant il est vrai que les parvenus sont toujours les plus durs et les moins favorables pour ceux dont ils ont quitté les rangs.

Le protestantisme, dont les principaux membres regardaient Nantes comme une ville qu'il leur importait de posséder, commençait dès lors à remuer fortement les esprits dans l'ouest de la France. La Renaudie, zélé calviniste, profita des embarras occasionnés par la réunion des Etats dans notre cité pour y donner rendez-vous aux plus hardis de ses coreligionnaires, et méditer avec eux cette conjuration d'Amboise, que son indiscrétion fit échouer. — Plusieurs princes du sang avaient accepté avec empressement une réforme qui les débarrassait de Rome, dont les usurpations temporelles et l'influence mettaient fréquemment en question la puissance des grands, et leur exemple encourageait singulièrement les propagateurs de la révolution religieuse; aussi, malgré l'insuccès de la conjuration d'Amboise, les calvinistes se montrèrent-ils pleins de zèle à répandre leurs doctrines. L'auberge du Chapeau-Rouge, le Marchix, la Gâcherie, un pressoir, situé près de l'Ocquidi, au-delà des moulins de Barbin: tels étaient leurs principaux points de réunion. Le peuple, qui ne comprenait guère la réforme, parce qu'il n'avait pour s'éclairer ni les intérêts qui faisaient agir les grands seigneurs, ni cette richesse industrielle qui lui eût permis d'avoir du loisir et de se livrer aux discussions métaphysiques, se porta, dans sa colère, contre les novateurs à leurs lieux de réunion, et les livra aux flammes. Le suffragant de Nantes, Gilles-de-Gand, évêque de Rouenne, et l'archidiacre, son neveu, avaient été les instigateurs de cet incendie. Le sacriste, deux choristes

et le sous-diacre avaient dirigé le mouvement populaire; ils furent même arrêtés et mis en prison, mais l'autorité les en fit sortir avant que leur affaire eût été instruite. Les calvinistes, à leur tour, outragés dans leur croyance ou blessés dans leurs intérêts, car ces deux mobiles se montrent toujours dans toutes les guerres civiles ou religieuses, entrèrent à Nantes au nombre de trois cents, pénétrèrent en plein jour à cheval dans la cathédrale, et chassèrent les fidèles qui assistaient à un sermon; ils cherchèrent ensuite à excuser leur conduite en disant que le peuple leur avait jeté des pierres; mais ce coup était trop hardi pour un parti naissant, auquel il importait de ne faire preuve d'audace qu'après avoir organisé ses forces. Le clergé inquiet prêcha aussitôt la croisade contre les réformateurs, et se fit peuple pour mieux résister à ceux qui cherchaient à prendre racine dans nos contrées par une alliance avec l'aristocratie de naissance. La force ne pouvant plus être employée, les calvinistes recoururent à la prédication. Deux libraires, nommés Baratz et Florent-Girard vinrent, dans ce but, de Genève avec une nombreuse collection de livres; le grand vicaire en fut instruit et s'en empara, sans que le parlement voulût autoriser leurs propriétaires à en réclamer juridiquement la restitution.

La censure serait une fonction bien digne, si elle consistait en une magistrature morale accordée à la vertu éclairée par l'élection directe des citoyens. Si le censeur, ne faisant jamais appel qu'aux lumières, et à la probité des pères de famille, ne remplissait d'autre mission que de lire pour eux, et par suite de les diriger dans le choix des lectures destinées à leurs femmes et à leurs enfants; mais on l'a considérée jusqu'ici comme un moyen de terreur, et tous les partis religieux ou politiques en ont fait l'abus le plus scandaleux. C'est à ce point de vue qu'il faut considérer l'acte du grand vicaire de Nantes, acte habile sans aucun doute, quoique peu moral en soi, la force n'étant ni un droit, ni une preuve.

Le parlement de Bretagne devait se tenir alternativement à Rennes et à Nantes; nos bourgeois, très-soucieux de leurs intérêts matériels, firent tout leur possible pour obtenir la possession entière de cette institution; leurs efforts furent inutiles, et ils perdirent tout, en voulant trop gagner. — Une magnifique cérémonie, qui eut lieu à Nantes en 1562, préoccupa vivement la population, et fit ainsi diversion pour quelque temps aux inquiétudes que semaient dans les

esprits les haines religieuses. Phi pe-du-Bec, alors évêque de Vannes, vint baptiser dans nos murs la fille du gouverneur Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigue et de Marie de Beaucaire.

« Ce fut le seizième juillet 1562 ; elle estoit asgée de six mois, et
» eut pour parrain très-haut et très-puissant prince Antoine de Bour-
» bon, roy de Nauarre, et pour marreines très-hauttes et très-puis-
» santes princesses Marie Stuard, reine doüairière de France et pro-
» priétaire d'Escosse; et Margueri de France, fille du roi Henry II.
» Les députez de ces princes et princesses furent logez en [illegible]
» logis de la ville de Nantes superbement ornez, tout ainsi que si
» les princes y eussent esté, comme aussi ceux des seigneurs d'Es-
» tampes et de Martigues. La grande salle du bal estoit semée des
» escus des armes desdits seigneurs : marchant à l'église cathédrale,
» d'vn costé de la rüe alloient cent des principaux habitants de la
» ville, portans chacun vne torche de cire blanche allumée, et de
» l'autre costé cent gentils-hommes, les gens d'armes et archers,
» et toute la compagnie de monseigneur d'Estampes, et la maison
» de monseigneur de Martigues, chacun la torche de cire jaune en
» mains. Ils estoient suiuis d'un chariot rempli de nymphes, satyres
» et musiciens, qui fesoient vne harmonieuse mélodie de voix et
» d'instruments : Au haut de ce chariot estoit escrit en lettres d'or,
» *Tessera militis Christiani*, et de chaque costé trois sentences de
» l'escriture toutes rapportées au sainct baptesme. Après ce cha-
» riot marchoit l'Uniuersité et la Justice, chaque corps tenant son
» costé de ruë, suiuis de six trompettes quy precedoient le heraut
» de Bretagne, vestu de sa cotte d'armes semée d'hermines. Les offi-
» ciers de la cérémonie suiuoient tous la teste nuë, sçauoir le sei-
» gneur du *Gué de l'Isle*, portant la seruiette; le seigneur de *Ker-*
» *Symon*, l'eau; le seigneur de *Kermavan*, le bassin; le seigneur de
» *Bazoges*, le cresmeau; le seigneur de *Goulaines*, le cierge, et le
» seigneur d'*Acerac* portoit la fille, ayant pour ayde à sa droite le
» seigneur de *Sevigne*, et à sa gauche le seigneur de *Tivoar ar* [illegible], et
» derrière marchoit le seigneur de *Chasteau-Neuf*, qui portoit la
» queuë d'vn riche drap d'or, greslé de pierreries, dont ladite fille
» estoit couuerte; les députez des princes et princesses suiuoient,
» et grand nombre de dames et damoiselles; toutes les ruës par où
» passa cette compagnie estoient tenduës de tapisseries, et depuis
» le logis du seigneur d'Estampes iusques en l'Eglise Sainct-Pierre, les

» ruës estoient bordées des quatre compagnies de gens de pied es-
» trangers, et sept compagnies des gens de pied de la garde ordi-
» naire de la ville ; l'Eglise de Sainct-Pierre estoit richement tapissée,
» et au milieu de la nef fut dressé vn pauillon de riche estoffe, sous
» lequel la fille fut baptisée par ce prélat, et nommée MARIE. Les
» grosses cloches ayant donné le signal de l'accomplissement de la
» ceremonie, le seigneur de Sanzay, gouuerneur et capitaine des
» ville et chasteau de Nantes, fit lascher toute l'artillerie, tant du
» château que de la ville, et le sermon fait par le Théologal de Nantes,
» la compagnie s'en retourna au logis du seigneur de Martigues en
» mesme ordre. » (Albert-de-Morlaix.)

Par son édit de janvier, Catherine de Médicis permit aux Calvinistes l'exercice public de leur culte et la prédication, excepté dans les villes closes et leur banlieue. Les Protestants se hâtèrent d'en profiter ; mais les Nantais s'opposèrent à l'exécution de cette loi, qu'ils regardaient comme dangereuse pour la sûreté de leur ville, quoique leurs adversaires fussent désarmés. Dans la crainte d'une surprise de la part des Hérétiques, la ville prit un arrêté pour contraindre tous les habitants, même les prêtres et les magistrats, à monter la garde ; il fut défendu, sous peine de mort, de quitter les postes. Des prêts furent faits par le clergé ; une contribution fut imposée sur chaque clocher ; l'argenterie des églises exposées au pillage, fut apportée en ville ; la communauté des bourgeois fit un emprunt de six mille livres pour payer une compagnie de cent cavaliers et deux compagnies de fantassins ; de fortes barrières furent placées dans les faubourgs ; les habitants et les aubergistes reçurent ordre de s'approvisionner de vivres ; tous les Calvinistes, et tous ceux que l'on supposait bien disposés en leur faveur, furent chassés avec menace d'être pendus, s'ils rentraient à Nantes ; les bateliers reçurent l'ordre de s'arrêter à Richebourg et à la Fosse. De son côté, le clergé surveillait la circulation des livres, et s'opposait à l'introduction d'ouvrages contraires au catholicisme, excitant ses nombreux partisans au courage par des prédications, des prières, et des processions. — Des mesures aussi sévères, des précautions aussi grandes eussent fait quelque impression sur les Calvinistes, s'ils n'avaient eu des partisans dans les classes riches, et la connaissance exacte des forces de leurs adversaires. Leurs prêches continuèrent donc, même dans l'intérieur de la ville. Le 23 novembre ils s'assemblèrent publiquement chez un pharmacien, nommé Pineau ;

les hommes les plus éclairés de Nantes, un président, un maître et deux auditeurs de la Cour des comptes faisaient partie de cette réunion. Le sénéchal voulut la dissoudre, mais ceux qui la formaient s'y refusèrent; le ministre qui faisait le prêche, résista et prêcha le sénéchal lui-même, lui reprochant de s'opposer à la prédication de la parole de Dieu. Cependant, au dehors, le peuple, dévoué au catholicisme, et indigné que l'on eût tant d'égards pour des mécréants, parce qu'ils appartenaient à l'aristocratie, faisait entendre des menaces: il fut contenu par ceux-là mêmes qui eussent fait pendre les membres de la réunion, s'ils n'avaient appartenu par leur naissance ou leur savoir à la partie influente de la société, tant il est vrai que, dans les affaires politiques, les hommes appellent souvent crime chez les petits ce qu'ils blâment à peine chez les grands.

La partie était trop vivement engagée entre les Calvinistes et les Catholiques pour se terminer ainsi. Bientôt les Protestants projetèrent en effet de former une seconde réunion publique, et de s'emparer de l'une des églises du catholicisme. Trois cents vagabonds, soudoyés sans doute par eux, entrèrent, la veille de cette assemblée, dans ses murs. Les autorités se trouvèrent alors dans le plus grand embarras, n'osant sévir contre des gens de distinction, qui formaient la tête du parti adverse, et n'osant refuser au peuple une satisfaction que les lois commandaient: elles prirent donc des biais et firent de leur mieux pour éviter une collision. Les étrangers, à la solde des Protestants, furent renvoyés, et la ville fut mise en bon état de défense. Cependant, les Calvinistes, enhardis par la faiblesse de leurs adversaires, s'assemblaient de toutes parts à Guerande, au Croisic, à Blain, à la Roche-Bernard, à Châteaubriand, à Montaigu, à Beauvoir, à Pornic, à Machecoul. Les nobles les plus influents du pays protégeaient les prédications et les rassemblements armés; notre ville, entourée d'un cercle d'ennemis, se trouvait ainsi dans le plus grand danger, lorsque la bataille de Dreux, si funeste aux Hérétiques, vint lui permettre de respirer. Les Calvinistes établirent, il est vrai, deux nouveaux prêches: l'un à Barbin, l'autre au Marchix; mais M. de Martigues, en homme politique, les fit fermer sans bruit.

Albert-de-Morlaix, prétend le contraire. « L'an 1563, dit-il dans son ouvrage, les Huguenots, sous l'assurance de l'édict de janvier, par lequel l'exercice libre de leur fausse religion leur estoit toléré, osèrent bien s'assembler et tenir leur sabath et sacriléges synagogues,

qu'ils appellent le presche, au faubourg de Nantes, nommé le Marcheix, et en vn pressoir vn peu au delà des moulins de Barbin, et à la Gascherie, de quoy Monsieur de Martigues ayant esté adverti, il les en chassa et brûla leur grange. » Cette version, tout à fait dans l'esprit d'Albert-de-Morlaix, nous paraît fausse; cet écrivain doit être cru entièrement, lorsqu'il raconte les préjugés, les croyances populaires et les traditions de la Bretagne, ou lorsqu'il exprime les passions de son époque, mais il dénature souvent les faits, soit par inintelligence, soit par passion politique.

L'on aurait tort de croire que, pendant ces guerres religieuses, notre ville n'ait été préoccupée que du calvinisme: des faits nombreux prouvent au contraire qu'à cette époque d'exaltation, comme dans toutes celles qui lui correspondent, la vie sociale se développa largement sous toutes ses faces au sein de notre cité.

En 1562, le bureau de ville arrête, sur les conclusions du procureur des bourgeois, et sans s'inquiéter en aucune façon de l'approbation épiscopale, que les curés devront résider et prêcher sous peine de saisie de leurs bénéfices. La même année, les paroissiens de Saint-Nicolas, se faisant justice, chassèrent leur curé et le remplacèrent par un ancien vicaire, sans que le clergé, qui avait alors besoin de s'appuyer sur le peuple, fit aucune réclamation contre ce retour à l'ancienne démocratie catholique. En 1564, les bourgeois, toujours préoccupés de leurs intérêts matériels, obtinrent du roi, qui était alors dans la nécessité de les ménager, des lettres-patentes pour l'organisation de leur mairie contre laquelle protestaient beaucoup d'intérêts opposés ou rivaux. — La première assemblée des élections municipales eut lieu aux Cordeliers, le 28 novembre 1562, sous la présidence de Michel Defforts, conseiller au parlement. Geoffroy Drouet, sieur de l'Angle, fut élu maire; Yves Rocas de la Chalonnière fut nommé sous-maire; Jean Le Loup du Breil fut nommé sous-maire. Les échevins furent Robert Pillays de Lessongère; Jean Picaut de la Mossetière; Antoine de Mirande; Michel Loriot; Étienne de la Berthelotière; François Salmon; René-Martin de la Thomazière; Antoine Gravoil de Saint-Michel. — Guillaume Cato, procureur des bourgeois et syndic de la ville, fut remplacé par Julien Daulfy; Guillaume Le Bret fut nommé greffier.

Ces élections furent publiées à son de trompe le 30 novembre; il fut réglé que la réélection des échevins se ferait tous les ans, et

celle du Maire, tous les trois ans. — Le 4 décembre de la même année, la mairie fit connaître les attributions que lui conférait l'ordonnance du roi; elle était chargée de la police : « Avecque tout droict
» de justice et juridiction d'icelle, et ce qui en despend; de poids,
» mesures, fours, moulins; et des abus qui s'y commettent, et en
» tous mestiers; et de la puniche et correction d'iceux, par amendes
» prinson, si mestier est; et si elle échet plus prendre, se fera par
» les juges royaux à qui la cognaissance en dépendra; et pour ce,
» leur est permis de s'assembler lors et en lieulx que bon leur sem-
» blera; et pourront commestre et instituer les officiers de ladite
» ville, iceux priver et destituer, ainsi qu'ils le verront, et s'il y a
» appel, ressortira immédiatement en la court du parlement; le tout
» par manière de provision jusquies autrement en soit ordonné, avec
» commandement faict à tous les subjets dudit seigneur (roi) y obéir,
» sur peine d'être pugnis comme infracteurs de ses édits et ordon-
» nances, d'amende arbitraire. Faict à Nantes, etc. Michel Desforts,
» seigneur du Breil. »

Les bourgeois obtinrent encore du roi, la même année, l'érection d'un Consulat, ou Tribunal de Commerce; aux premières élections, Mathieu Vivien, Guillaume Poulain et Charles Chrétien furent nommés par les trois ordres réunis. — La ville se trouvait alors très-obérée; l'ensemble de sa dette s'élevait à 34,700 livres 14 sous 4 deniers; le pavage du Port-Maillard, exécuté l'année précédente, et la construction en pierres du pont de Pirmil, n'avaient que fort peu contribué à l'augmentation de cette dette, dont la guerre religieuse était la source.

En 1565, la mairie entra en exercice. L'une de ses premières ordonnances défendit aux charretiers d'aller boire au cabaret et d'y jouer aux cartes ou aux dés: ce dont ceux-ci ne devaient pas être très-satisfaits. La même ordonnance fixait ainsi la dimension des fûts: longueur quatre pieds, diamètre au fond deux pieds, diamètre au centre deux pieds et demi; elle taxait aussi le suif à deux sous six deniers, et la chandelle à deux sous dix deniers la livre.

Cette année l'on s'occupa du pont de Pirmil, dont les restes avaient été entraînés par les eaux l'année précédente; et l'on fit au comte de Martigues et au roi deux réceptions très-brillantes: les vases en vermeil, offerts au comte de Martigues, coûtèrent à la ville 514 livres 2 sous 8 deniers; M.me de Martigues reçut, en même temps, des dragées

et deux livres de soie d'Espagne. Quant au roi, la ville avait envoyé au-devant de lui une galère magnifique, que le prince donna sans façon à l'un de ses courtisans, bien qu'elle ne lui eût pas été offerte par les habitants. Charles, avant son entrée solennelle, alla diner maison des Tourelles, chez un riche négociant, nommé Rhuys, où il reçut les salutations et sans doute aussi les compliments classiques de l'Université en grand costume. A son entrée, le Maire lui offrit les clefs, et un dais de velours bleu doublé de toile d'or et d'argent, semé de fleurs de lys et d'écussons aux armes de France. Ce présent, bien inutile, mais consacré par les mœurs, coûtait à la ville 94 écus au soleil. La Reine arriva bientôt après, et les dépenses recommencèrent. La ville fit sabler toutes les rues qu'elle devait parcourir; quatorze haquenées de Bretagne, et plusieurs tonneaux d'excellent vin, furent offerts à leurs majestés. Le Roi permit à la ville de s'imposer pour payer les frais de son entrée et de celle du seigneur de Martigues, qui s'élevaient modestement à la somme de 10,497 livres, non compris 200 livres qu'elle donna pour dédommagement à M. de Sanzay, afin de rentrer en possession de sa galère et des meubles d'emprunt qui se trouvaient dessus. Cependant, malgré ces dépenses, l'on s'occupa d'établir une fontaine publique; malheureusement, le projet du fontainier n'était pas bien conçu, et l'on dut l'abandonner après une tentative inutile et dispendieuse. L'aqueduc de cette fontaine a été retrouvé, en 1829, sur la place Saint-Similien.

En 1566, nous voyons s'affermir l'autorité municipale. Le Roi confirma la mairie dans ses droits, malgré de nombreuses réclamations, et lui permit d'acheter une maison pour servir d'Hôtel-de-Ville; la même année, M. de Martigues fit défendre aux Calvinistes de tenir d'autres écoles publiques que celles autorisées par les édits, de réciter publiquement des Psaumes et d'augmenter l'éclat de leurs cérémonies.

Philippe-du-Bec succéda aussi en 1666 à l'évêque Antoine-du-Crequi. L'entrée du nouveau prélat se fit avec pompe, mais sans luxe; aussi vint-il à pied jusqu'à la cathédrale. Mais ce qu'il y eut de plus remarquable dans son installation, ce fut son discours sur les devoirs des pasteurs, dans lequel cet évêque, qui avait fait partie du Concile de Trente, donna de l'église une définition toute autre, comme le fait observer Travers, que celle qui est acceptée et usitée aujourd'hui, reconnaissant que les prêtres doivent participer à son

et fraternité sur la terre. Les assiégés, après une vigoureuse résistance, profitèrent de la nuit pour se sauver au château de Carheil.

En 1558, la communauté des bourgeois prêta au roi dix milliers de salpêtre, et fondit, avec du bronze appartenant au château, 12 canons nommés les douze apôtres; son arsenal était toujours dans l'ancienne Maison-de-Ville, sur la place du Bouffay, où se tint bientôt le marché qui précédemment avait lieu sur la place du Change. — Les ponts de Pirmil et de la Saulsaye (de la Poissonnerie), qui n'étaient encore qu'en bois, furent emportés pendant l'hiver. L'année suivante, le parlement se plaignit d'être mal logé, voulant se faire bâtir un palais aux frais des bourgeois, et le roi leur demanda 3500 livres, qu'ils soldèrent.

Quelques détails de mœurs ou de statistique qui se rapportent à la période que nous venons de parcourir, présentent de l'intérêt.

Le bourreau, en 1558, fut autorisé à s'emparer des pourceaux qu'il trouverait sans maître dans les rues.

En 1557, la ville ne comptait que 2300 hommes capables de porter les armes, ce qui suppose une population de 23 mille habitants au moins, et 46 mille au plus. La même année, fut tracé le plan du Marchix.

En 1556, le quartier de veau valait de 5 à 8 sous, celui de mouton 6 sous. — Le synode de la même année défendit aux parents de mettre leurs petits enfants à coucher avec eux, et aux prêtres d'avoir dans leurs maisons des femmes suspectes; il prescrivait aux curés de favoriser l'établissement d'écoles pour l'enfance; toutes ces mesures étaient convenables et prouvent en faveur de l'organisation démocratique du clergé, dont les conciles diocésains étaient alors le dernier reste.

En 1553, la ville avait à ses gages un procureur, un priseur et contrôleur des huissiers, un concierge, un trompette; les principaux bourgeois, le gouverneur du château, le connétable, le sénéchal, l'Alloué, le lieutenant et le prévôt, formaient ses assemblées: les délibérations se faisaient de vive voix, sans qu'on en conservât les procès-verbaux.

L'on apprend d'un compte de Saint-Nicolas, de 1545 à 1546, que le grand autel était drapé comme les lits du XVI.e siècle, qu'il avait ciel, vergettes et rideaux; item (disent les comptes de fabrique), est payé pour les fers qui portent les rideaux 83 livres de fer, à 2 sous: item pour 24 aunes de toile de Quintin, pour faire un ciel sur le grand aultier, 6 livres 16 sous; item pour 24 aunes de franges pour

ledit ciel, 6 livres 2 sous 6 deniers; item pour 8 aunes de toile pour faire le fond dudit ciel, à 4 sous l'aune (celle des rideaux était de 5 sous 9 deniers). De plus anciens comptes, ceux, par exemple, de la fin du siècle précédent, nous prouvent que les rideaux étaient quelquefois de couleur; on les retrouve dans ces comptes sous le nom de courtines, et sous celui beaucoup plus significatif et plus gracieux de *trèsdoulx;* on lit dans *l'un deulx trèsdoulx de linge l'ung où il y a un croez perse et en rouge garny de frange et de fil d'or.*

Un acte capitulaire de Saint-Nicolas du 31 juillet 1545, fixa le clergé à 12 prêtres pour le service de cette paroisse, parmi lesquels 2 sacristes, le curé et son vicaire. Le même acte fixa aussi leur salaire, d'après lequel un enterrement où le corps était porté par les prêtres avec procession, vigiles des morts à neuf leçons, messe à diacre et sous-diacre, ne coûtait que 18 sous 14 deniers; ce qui donnait à chaque prêtre pour droit de présence un sou 4 deniers. L'honoraire de la messe était de 2 sous 6 deniers, et les trentains de messes chantées se payaient 16 livres. Travers s'étonne, à tort, de la modicité de ces prix, qui nous semblent tout-à-fait en rapport avec le grand nombre des prêtres et la valeur des choses de première nécessité. — Les prêtres étant nombreux, les messes devaient se payer un peu moins cher; d'un autre côté, nous devons songer qu'en 1545, avec une livre, l'on achetait dix fois plus de blé qu'aujourd'hui avec un franc. Mais c'est qu'alors, dit l'abbé Travers dans une exaltation très-piquante de jansénisme, la vie des prêtres était plus frugale, leur habillement plus modeste; ils se passaient de tabac, de thé, de café, de calottes de maroquin, de perruques poudrées et de larges ceintures de soie.

ÉVÉNEMENTS QUI SE SONT SUCCÉDÉ A NANTES, DEPUIS 1560 JUSQU'EN 1600.

Deux faits : l'un, le protestantisme, appartenant à la vie générale des nations; l'autre, l'érection à Nantes d'une mairie, vont dominer tout notre récit pendant la période de quarante années que nous allons dérouler; de telle sorte, qu'à chaque instant, l'on pourra reconnaître, en y prenant garde, l'influence qu'ils ont exercée sur les événements accomplis dans notre cité.

En 1560, les habitants de Nantes furent autorisés par François II à

choisir eux-mêmes un maire et des échevins; à cette époque, où l'autorité gouvernementale était si avare de concessions envers la bourgeoisie, nous la voyons cependant accorder à notre ville une élection directe; sans doute, dans cette persuasion que les habitants d'une grande cité sauront mieux choisir leurs magistrats que des ministres ou des courtisans éloignés de cent lieues, et sollicités en sens divers par de nombreuses intrigues. L'université, les deux chapitres, la Chambre des Comptes, le présidial et le gouverneur s'opposèrent à l'ordonnance de François II; elle ne reçut son exécution que trois années plus tard. L'Université, composée de roturiers élevés par la science, et les chapitres auxquels la religion chrétienne imposait l'obligation d'approuver une institution toute paternelle, manquèrent alors à leur mission, tant il est vrai que les parvenus sont toujours les plus durs et les moins favorables pour ceux dont ils ont quitté les rangs.

Le protestantisme, dont les principaux membres regardaient Nantes comme une ville qu'il leur importait de posséder, commençait dès lors à remuer fortement les esprits dans l'ouest de la France. La Renaudie, zélé calviniste, profita des embarras occasionnés par la réunion des Etats dans notre cité pour y donner rendez-vous aux plus hardis de ses coreligionnaires, et méditer avec eux cette conjuration d'Amboise, que son indiscrétion fit échouer. — Plusieurs princes du sang avaient accepté avec empressement une réforme qui les débarrassait de Rome, dont les usurpations temporelles et l'influence mettaient fréquemment en question la puissance des grands, et leur exemple encourageait singulièrement les propagateurs de la révolution religieuse; aussi, malgré l'insuccès de la conjuration d'Amboise, les calvinistes se montrèrent-ils pleins de zèle à répandre leurs doctrines. L'auberge du Chapeau-Rouge, le Marchix, la Gâcherie, un pressoir, situé près de l'Ocquidi, au-delà des moulins de Barbin: tels étaient leurs principaux points de réunion. Le peuple, qui ne comprenait guère la réforme, parce qu'il n'avait pour s'éclairer ni les intérêts qui faisaient agir les grands seigneurs, ni cette richesse industrielle qui lui eût permis d'avoir du loisir et de se livrer aux discussions métaphysiques, se porta, dans sa colère, contre les novateurs à leurs lieux de réunion, et les livra aux flammes. Le suffragant de Nantes, Gilles-de-Gand, évêque de Rouenne, et l'archidiacre, son neveu, avaient été les instigateurs de cet incendie. Le sacriste, deux choristes

et le sous-diacre avaient dirigé le mouvement populaire; ils furent même arrêtés et mis en prison, mais l'autorité les en fit sortir avant que leur affaire eût été instruite. Les calvinistes, à leur tour, outragés dans leur croyance ou blessés dans leurs intérêts, car ces deux mobiles se montrent toujours dans toutes les guerres civiles ou religieuses, entrèrent à Nantes au nombre de trois cents, pénétrèrent en plein jour à cheval dans la cathédrale, et chassèrent les fidèles qui assistaient à un sermon; ils cherchèrent ensuite à excuser leur conduite en disant que le peuple leur avait jeté des pierres; mais ce coup était trop hardi pour un parti naissant, auquel il importait de ne faire preuve d'audace qu'après avoir organisé ses forces. Le clergé inquiet prêcha aussitôt la croisade contre les réformateurs, et se fit peuple pour mieux résister à ceux qui cherchaient à prendre racine dans nos contrées par une alliance avec l'aristocratie de naissance. La force ne pouvant plus être employée, les calvinistes recoururent à la prédication. Deux libraires, nommés Baratz et Florent-Girard vinrent, dans ce but, de Genève avec une nombreuse collection de livres; le grand vicaire en fut instruit et s'en empara, sans que le parlement voulût autoriser leurs propriétaires à en réclamer juridiquement la restitution.

La censure serait une fonction bien digne, si elle consistait en une magistrature morale accordée à la vertu éclairée par l'élection directe des citoyens. Si le censeur, ne faisant jamais appel qu'aux lumières, et à la probité des pères de famille, ne remplissait d'autre mission que de lire pour eux, et par suite de les diriger dans le choix des lectures destinées à leurs femmes et à leurs enfants; mais on l'a considérée jusqu'ici comme un moyen de terreur, et tous les partis religieux ou politiques en ont fait l'abus le plus scandaleux. C'est à ce point de vue qu'il faut considérer l'acte du grand vicaire de Nantes, acte habile sans aucun doute, quoique peu moral en soi, la force n'étant ni un droit, ni une preuve.

Le parlement de Bretagne devait se tenir alternativement à Rennes et à Nantes; nos bourgeois, très-soucieux de leurs intérêts matériels, firent tout leur possible pour obtenir la possession entière de cette institution; leurs efforts furent inutiles, et ils perdirent tout, en voulant trop gagner. — Une magnifique cérémonie, qui eut lieu à Nantes en 1562, préoccupa vivement la population, et fit ainsi diversion pour quelque temps aux inquiétudes que semaient dans les

esprits les haines religieuses. Philippe-du-Bec, alors évêque de Vannes, vint baptiser dans nos murs la fille du gouverneur Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigue et de Marie de Beaucaire.

« Ce fut le seizième juillet 1562 ; elle estoit asgée de six mois, et » eut pour parrain très-haut et très-puissant prince Antoine de Bourbon, roy de Nauarre, et pour marreines très-hauttes et très-puissantes princesses Marie Stuard, reine doüairière de France et propriétaire d'Escosse ; et Marguerite de France, fille du roi Henry II. » Les députez de ces princes et princesses furent logez en diuers » logis de la ville de Nantes superbement ornez, tout ainsi que si » les princes y eussent esté, comme aussi ceux des seigneurs d'Estampes et de Martigues. La grande salle du bal estoit semée des » escus des armes desdits seigneurs : marchant à l'église cathédrale, » d'vn costé de la rüe alloient cent des principaux habitants de la » ville, portans chacun vne torche de cire blanche allumée, et de » l'autre costé cent gentils-hommes, les gens d'armes et archers, » et toute la compagnie de monseigneur d'Estampes, et la maison » de monseigneur de Martigues, chacun la torche de cire jaune en » mains. Ils estoient suiuis d'un chariot rempli de nymphes, satyres » et musiciens, qui fesoient vne harmonieuse mélodie de voix et » d'instruments : Au haut de ce chariot estoit escrit en lettres d'or, » *Tessera militis Christiani*, et de chaque costé trois sentences de » l'escriture toutes rapportées au sainct baptesme. Après ce chariot marchoit l'Uniuersité et la Justice, chaque corps tenant son » costé de ruë, suiuis de six trompettes quy precedoient le herault » de Bretagne, vestu de sa cotte d'armes semée d'hermines. Les officiers de la cérémonie suiuoient tous la teste nuë, sçauoir le seigneur du *Gué de l'Isle*, portant la seruiette ; le seigneur de *Kersymon*, l'eau ; le seigneur de *Kermavan*, le bassin ; le seigneur de » *Bazoges*, le cresmeau ; le seigneur de *Goulaines*, le cierge, et le » seigneur d'*Acerac* portoit la fille, ayant pour ayde à sa droite le » seigneur de *Sevigne*, et à sa gauche le seigneur de *Tivoar ar les*, et » derrière marchoit le seigneur de *Chasteau-Neuf*, qui portoit la » queuë d'vn riche drap d'or, greslé de pierreries, dont ladite fille » estoit couuerte ; les députez des princes et princesses suiuoient, » et grand nombre de dames et damoiselles ; toutes les ruës par où » passa cette compagnie estoient tenduës de tapisseries, et depuis » le logis du seigneur d'Estampes iusques en l'Eglise Sainct-Pierre, les

» ruës estoient bordées des quatre compagnies de gens de pied es-
» trangers, et sept compagnies des gens de pied de la garde ordi-
» naire de la ville ; l'Eglise de Sainct-Pierre estoit richement tapissée,
» et au milieu de la nef fut dressé vn pauillon de riche estoffe, sous
» lequel la fille fut baptisée par ce prélat, et nommée MARIE. Les
» grosses cloches ayant donné le signal de l'accomplissement de la
» ceremonie, le seigneur de Sanzay, gouuerneur et capitaine des
» ville et chasteau de Nantes, fit lascher toute l'artillerie, tant du
» château que de la ville, et le sermon fait par le Théologal de Nantes,
» la compagnie s'en retourna au logis du seigneur de Martigues en
» mesme ordre. » (Albert-de-Morlaix.)

Par son édit de janvier, Catherine de Médicis permit aux Calvinistes l'exercice public de leur culte et la prédication, excepté dans les villes closes et leur banlieue. Les Protestants se hâtèrent d'en profiter ; mais les Nantais s'opposèrent à l'exécution de cette loi, qu'ils regardaient comme dangereuse pour la sûreté de leur ville, quoique leurs adversaires fussent désarmés. Dans la crainte d'une surprise de la part des Hérétiques, la ville prit un arrêté pour contraindre tous les habitants, même les prêtres et les magistrats, à monter la garde ; il fut défendu, sous peine de mort, de quitter les postes. Des prêts furent faits par le clergé ; une contribution fut imposée sur chaque clocher ; l'argenterie des églises exposées au pillage, fut apportée en ville ; la communauté des bourgeois fit un emprunt de six mille livres pour payer une compagnie de cent cavaliers et deux compagnies de fantassins ; de fortes barrières furent placées dans les faubourgs ; les habitants et les aubergistes reçurent ordre de s'approvisionner de vivres ; tous les Calvinistes, et tous ceux que l'on supposait bien disposés en leur faveur, furent chassés avec menace d'être pendus, s'ils rentraient à Nantes ; les bateliers reçurent l'ordre de s'arrêter à Richebourg et à la Fosse. De son côté, le clergé surveillait la circulation des livres, et s'opposait à l'introduction d'ouvrages contraires au catholicisme, excitant ses nombreux partisans au courage par des prédications, des prières, et des processions. — Des mesures aussi sévères, des précautions aussi grandes eussent fait quelque impression sur les Calvinistes, s'ils n'avaient eu des partisans dans les classes riches, et la connaissance exacte des forces de leurs adversaires. Leurs prêches continuèrent donc, même dans l'intérieur de la ville. Le 23 novembre ils s'assemblèrent publiquement chez un pharmacien, nommé Pineau ;

les hommes les plus éclairés de Nantes, un président, un maître et deux auditeurs de la Cour des comptes faisaient partie de cette réunion. Le sénéchal voulut la dissoudre, mais ceux qui la formaient s'y refusèrent; le ministre qui faisait le prêche, résista et prêcha le sénéchal lui-même, lui reprochant de s'opposer à la prédication de la parole de Dieu. Cependant, au dehors, le peuple, dévoué au catholicisme, et indigné que l'on eût tant d'égards pour des mécréants, parce qu'ils appartenaient à l'aristocratie, faisait entendre des menaces: il fut contenu par ceux-là mêmes qui eussent fait pendre les membres de la réunion, s'ils n'avaient appartenu par leur naissance ou leur savoir à la partie influente de la société, tant il est vrai que, dans les affaires politiques, les hommes appellent souvent crime chez les petits ce qu'ils blâment à peine chez les grands.

La partie était trop vivement engagée entre les Calvinistes et les Catholiques pour se terminer ainsi. Bientôt les Protestants projetèrent en effet de former une seconde réunion publique, et de s'emparer de l'une des églises du catholicisme. Trois cents vagabonds, soudoyés sans doute par eux, entrèrent, la veille de cette assemblée, dans nos murs. Les autorités se trouvèrent alors dans le plus grand embarras, n'osant sévir contre des gens de distinction, qui formaient la tête du parti adverse, et n'osant refuser au peuple une satisfaction que les lois commandaient: elles prirent donc des biais et firent de leur mieux pour éviter une collision. Les étrangers, à la solde des Protestants, furent renvoyés, et la ville fut mise en bon état de défense. Cependant, les Calvinistes, enhardis par la faiblesse de leurs adversaires, s'assemblaient de toutes parts à Guerande, au Croisic, à Blain, à la Roche-Bernard, à Châteaubriand, à Montaign, à Beauvoir, à Pornic, à Machecoul. Les nobles les plus influents du pays protégeaient les prédications et les rassemblements armés; notre ville, entourée d'un cercle d'ennemis, se trouvait ainsi dans le plus grand danger, lorsque la bataille de Dreux, si funeste aux Hérétiques, vint lui permettre de respirer. Les Calvinistes établirent, il est vrai, deux nouveaux prêches: l'un à Barbin, l'autre au Marchix; mais M. de Martigues, en homme politique, les fit fermer sans bruit.

Albert-de-Morlaix, prétend le contraire. « L'an 1563, dit-il dans son ouvrage, les Huguenots, sous l'assurance de l'édict de janvier, par lequel l'exercice libre de leur fausse religion leur estoit toléré, osèrent bien s'assembler et tenir leur sabath et sacriléges synagogues,

qu'ils appellent le presche, au faubourg de Nantes, nommé le Marcheix, et en vn pressoir vn peu au delà des moulins de Barbin, et à la Gascherie, de quoy Monsieur de Martigues ayant esté adverti, il les en chassa et brûla leur grange. » Cette version, tout à fait dans l'esprit d'Albert-de-Morlaix, nous paraît fausse; cet écrivain doit être cru entièrement, lorsqu'il raconte les préjugés, les croyances populaires et les traditions de la Bretagne, ou lorsqu'il exprime les passions de son époque, mais il dénature souvent les faits, soit par inintelligence, soit par passion politique.

L'on aurait tort de croire que, pendant ces guerres religieuses, notre ville n'ait été préoccupée que du calvinisme: des faits nombreux prouvent au contraire qu'à cette époque d'exaltation, comme dans toutes celles qui lui correspondent, la vie sociale se développa largement sous toutes ses faces au sein de notre cité.

En 1562, le bureau de ville arrête, sur les conclusions du procureur des bourgeois, et sans s'inquiéter en aucune façon de l'approbation épiscopale, que les curés devront résider et prêcher sous peine de saisie de leurs bénéfices. La même année, les paroissiens de Saint-Nicolas, se faisant justice, chassèrent leur curé et le remplacèrent par un ancien vicaire, sans que le clergé, qui avait alors besoin de s'appuyer sur le peuple, fît aucune réclamation contre ce retour à l'ancienne démocratie catholique. En 1564, les bourgeois, toujours préoccupés de leurs intérêts matériels, obtinrent du roi, qui était alors dans la nécessité de les ménager, des lettres-patentes pour l'organisation de leur mairie contre laquelle protestaient beaucoup d'intérêts opposés ou rivaux. — La première assemblée des élections municipales eut lieu aux Cordeliers, le 28 novembre 1562, sous la présidence de Michel Defforts, conseiller au parlement. Geoffroy Drouet, sieur de l'Angle, fut élu maire; Yves Rocas de la Chalonnière fut nommé sous-maire; Jean Le Loup du Breil fut nommé sous-maire. Les échevins furent Robert Pillays de Lessongère; Jean Picaut de la Mossetière; Antoine de Mirande; Michel Loriot; Étienne de la Berthelotière; François Salmon; René-Martin de la Thomazière; Antoine Gravoil de Saint-Michel. — Guillaume Cato, procureur des bourgeois et syndic de la ville, fut remplacé par Julien Daulfy; Guillaume Le Bret fut nommé greffier.

Ces élections furent publiées à son de trompe le 30 novembre; il fut réglé que la réélection des échevins se ferait tous les ans, et

celle du Maire, tous les trois ans. — Le 4 décembre de la même année, la mairie fit connaitre les attributions que lui conférait l'ordonnance du roi; elle était chargée de la police : « Avecque tout droict » de justice et juridiction d'icelle, et ce qui en despend; de poids, » mesures, fours, moulins; et des abus qui s'y commettent, et en » tous mestiers; et de la puniche et correction d'iceux, par amendes » prinson, si mestier est; et si elle échet plus prendre, se fera par » les juges royaux à qui la cognaissance en dépendra; et pour ce, » leur est permis de s'assembler lors et en lieulx que bon leur sem- » blera; et pourront commestre et instituer les officiers de ladite » ville, iceux priver et destituer, ainsi qu'ils le verront, et s'il y a » appel, ressortira immédiatement en la court du parlement; le tout » par manière de provision jusques autrement en soit ordonné, avec » commandement faict à tous les subjets dudit seigneur (roi) y obéir, » sur peine d'être pugnis comme infracteurs de ses édits et ordon- » nances, d'amende arbitraire. Faict à Nantes, etc. Michel Desforts, » seigneur du Breil. »

Les bourgeois obtinrent encore du roi, la même année, l'érection d'un Consulat, ou Tribunal de Commerce; aux premières élections, Mathieu Vivien, Guillaume Poulain et Charles Chrétien furent nommés par les trois ordres réunis. — La ville se trouvait alors très-obérée; l'ensemble de sa dette s'élevait à 34,700 livres 14 sous 4 deniers; le pavage du Port-Maillard, exécuté l'année précédente, et la construction en pierres du pont de Pirmil, n'avaient que fort peu contribué à l'augmentation de cette dette, dont la guerre religieuse était la source.

En 1565, la mairie entra en exercice. L'une de ses premières ordonnances défendit aux charretiers d'aller boire au cabaret et d'y jouer aux cartes ou aux dés: ce dont ceux-ci ne devaient pas être très-satisfaits. La même ordonnance fixait ainsi la dimension des fûts: longueur quatre pieds, diamètre au fond deux pieds, diamètre au centre deux pieds et demi; elle taxait aussi le suif à deux sous six deniers, et la chandelle à deux sous dix deniers la livre.

Cette année l'on s'occupa du pont de Pirmil, dont les restes avaient été entrainés par les eaux l'année précédente; et l'on fit au comte de Martigues et au roi deux réceptions très-brillantes: les vases en vermeil, offerts au comte de Martigues, coûtèrent à la ville 514 livres 2 sous 8 deniers; M.me de Martigues reçut, en même temps, des dragées

et deux livres de soie d'Espagne. Quant au roi, la ville avait envoyé au-devant de lui une galère magnifique, que le prince donna sans façon à l'un de ses courtisans, bien qu'elle ne lui eût pas été offerte par les habitants. Charles, avant son entrée solennelle, alla dîner maison des Tourelles, chez un riche négociant, nommé Rhuys, où il reçut les salutations et sans doute aussi les compliments classiques de l'Université en grand costume. A son entrée, le Maire lui offrit les clefs, et un dais de velours bleu doublé de toile d'or et d'argent, semé de fleurs de lys et d'écussons aux armes de France. Ce présent, bien inutile, mais consacré par les mœurs, coûtait à la ville 94 écus au soleil. La Reine arriva bientôt après, et les dépenses recommencèrent. La ville fit sabler toutes les rues qu'elle devait parcourir; quatorze haquenées de Bretagne, et plusieurs tonneaux d'excellent vin, furent offerts à leurs majestés. Le Roi permit à la ville de s'imposer pour payer les frais de son entrée et de celle du seigneur de Martigues, qui s'élevaient modestement à la somme de 10,497 livres, non compris 200 livres qu'elle donna pour dédommagement à M. de Sanzay, afin de rentrer en possession de sa galère et des meubles d'emprunt qui se trouvaient dessus. Cependant, malgré ces dépenses, l'on s'occupa d'établir une fontaine publique; malheureusement, le projet du fontainier n'était pas bien conçu, et l'on dut l'abandonner après une tentative inutile et dispendieuse. L'aqueduc de cette fontaine a été retrouvé, en 1829, sur la place Saint-Similien.

En 1566, nous voyons s'affermir l'autorité municipale. Le Roi confirma la mairie dans ses droits, malgré de nombreuses réclamations, et lui permit d'acheter une maison pour servir d'Hôtel-de-Ville; la même année, M. de Martigues fit défendre aux Calvinistes de tenir d'autres écoles publiques que celles autorisées par les édits, de réciter publiquement des Psaumes et d'augmenter l'éclat de leurs cérémonies.

Philippe-du-Bec succéda aussi en 1666 à l'évêque Antoine-du-Crequi. L'entrée du nouveau prélat se fit avec pompe, mais sans luxe; aussi vint-il à pied jusqu'à la cathédrale. Mais ce qu'il y eut de plus remarquable dans son installation, ce fut son discours sur les devoirs des pasteurs, dans lequel cet évêque, qui avait fait partie du Concile de Trente, donna de l'église une définition toute autre, comme le fait observer Travers, que celle qui est acceptée et usitée aujourd'hui, reconnaissant que les prêtres doivent participer à son

gouvernement, et qu'ils tiennent leur pouvoir du Saint-Esprit et non d'un homme, quelle que soit sa puissance sur la terre.

Nous croyons devoir signaler cette doctrine comme étant à peu près celle qui était professée par le christianisme des premiers siècles, lorsque son organisation était encore tout-à-fait démocratique; elle est d'autant plus remarquable, en 1566, que Philippe-du-Bec eût infailliblement été censuré comme peu orthodoxe quelques années plus tard; mais à cette époque de divisions religieuses, où les évêques avaient besoin d'être fortement appuyés par leurs prêtres, et les prêtres eux-mêmes ne pouvaient se soutenir que par le concours du peuple, il était nécessaire et politique, pour maintenir le catholicisme, de revenir en quelque chose à la démocratie chrétienne des premiers temps.

Dans l'année suivante, la ville obtint de bâtir deux moulins à eau. La mairie remplissait alors les fonctions de nos juges-de-paix actuels. Les maires et échevins, disent nos annales, connaissaient, entre pauvres, des salaires d'ouvriers, de domestiques, des ouvrages, des artisans, des meuniers; des moutures, et ils jugeaient sans frais comme sans appel et sur l'exposé des parties. L'Université n'avait pas encore de rang dans les cérémonies. Philippe-du-Bec décida qu'elle marcherait immédiatement après le clergé, c'est-à-dire qu'elle aurait le pas sur la justice et la noblesse. La crainte des Huguenots porta la ville à décider une levée de cent arquebusiers. Les gens d'église reçurent ordre de garder les portes en personne pendant le jour; ils devaient être relevés la nuit par des hommes de leur choix et bien connus.

En 1568, les protestants, que la défaite de Saint-Denis n'avait point découragés, prirent les armes et manifestèrent hautement la volonté de conquérir leur indépendance religieuse. Bientôt ils assiégèrent Chartres, et la terreur se répandit dans toute la Bretagne. M. de Bouillé, intendant-général de la province, vint à Nantes avec 120 chevaux, et prit des mesures énergiques pour assurer le salut de la ville.

Deux pièces d'artillerie sont placées, par son ordre, sur la porte Saint-Pierre; chaque habitant est obligé de se munir d'une hotte pour porter de la terre au fort du Port-Communeau. Les portes de Port-Maillard et du Port-Communeau sont murées. Les divers marchés sont transportés sur les mottes de Saint-Pierre, de Saint-Nicolas et à la Saulzaye; il est prescrit aux habitants de Nantes de se

pourvoir de vivres pour trois mois, et à ceux des campagnes d'amener dans nos murs toutes leurs provisions; la réparation et l'exhaussement des fortifications de Saint-Nicolas sont arrêtés par ordre de M. de Martigues; il est défendu de laisser entrer à Nantes aucun calviniste armé, à l'exception des gentilshommes auxquels il permet la dague et l'épée. 100 arquebusiers viennent renforcer la garnison, et bientôt ils sont suivis de 20 autres pour la garde du pont de Pirmil. La ville, de son côté, fait préparer des chaînes pour barrer les rues, visiter les casemates et les souterrains de l'hôtel Briord, des rues des Carmes, de Saint-Nicolas, Sauvetout, Saint-Laurent et Saint-Pierre; établir des barrières derrière les portes, et visiter les balles des colporteurs, ainsi que les hôtelleries et maisons suspectes. — En cas d'incendie pendant le jour, les portes seront fermées; en cas de feu pendant la nuit, les habitants devront se porter aux murailles; les Jacobins, les Cordeliers, les Carmes et 10 hommes par chacune des sept compagnies seront chargés de l'éteindre; en cas d'alarme, chacun doit s'armer et se rendre à son poste; chaque maison doit établir une cuve d'eau à sa porte; de dix maisons en dix maisons, une lanterne doit éclairer la rue pendant la nuit. Les médecins, chirurgiens ou prêtres ont seul le droit de sortir après le couvre-feu. Les habitants des faubourgs sont tenus de faire le guet chez eux, *le capitaine des bouriers* doit diriger toutes les immondices sur la tour du Port-Communeau et les autres fortifications. L'hôtel Bizard est transformé en arsenal et consacré aux réunions des diverses assemblées de ville.

Ces mesures vigoureuses, et qui sentent l'état de siége, préservèrent la ville. La plupart furent rigoureusement exécutées, le clergé lui-même monta jour et nuit la garde, et les chanoines, occupés du service des portes, furent payés, comme s'ils avaient rempli leurs fonctions habituelles.

L'esprit d'émancipation qui inspirait la bourgeoisie, continua de se manifester malgré la guerre civile. L'année précédente, le sénéchal de Nantes avait confirmé l'exemption du franc-fief pour les terres nobles que les bourgeois de Nantes possédaient en Anjou. En 1568, la ville décida que le roi n'aurait plus la nomination des trois administrateurs des hospices, dont elle se réserva de partager le choix avec le présidial et le clergé.—Un messager pour Paris, aux gages de 60 livres, fut institué peu de temps après; les lettres particulières devaient lui être

payées. Pie V établit, la même année, l'alternative dans le diocèse, pour une durée de cinq années.

Depuis près d'un siècle, le nombre des lépreux diminuait sensiblement. L'hôpital Saint-Lazarre, qui leur était affecté, se trouva vide en 1569, et ses revenus purent être réunis à ceux du grand hôpital; il ne paraît pas que depuis cette époque la lèpre ait été commune à Nantes.

Le mauvais état de leurs affaires, et la paix qui suivit la bataille de Moncontour, empêchèrent les Huguenots de rien tenter du côté de Nantes en 1569 et 1570. Cependant il ne faut pas croire qu'ils fussent anéantis; loin de là, 18 églises calvinistes, dans le seul diocèse de Nantes, représentaient leur puissance et leur progrès. Bon nombre de seigneurs châtelains, à la tête desquels se trouvait la famille des Rohan, leur donnaient appui dans l'espoir où ils étaient de recouvrer, par la réforme, leur ancienne prépondérance, en faisant quelques concessions aux progrès de la raison publique et en diminuant le pouvoir royal pour restaurer celui des seigneurs féodaux que Louis XI avait détruit.

En 1571, Philippe-du-Bec fit un voyage à Paris pour demander la suppression de l'exercice public du calvinisme dans son diocèse; mais il en fut pour ses frais de route. Sous prétexte de protéger la ville, M. de Bouillé et le comte de Sanzay lui donnèrent à héberger un grand nombre de soldats dont elle parvint cependant à se débarrasser, grâce à l'influence dont jouissait à la cour son gouverneur le baron de Retz. La ferme des octrois produisait alors 16 mille livres par an.

Ce chiffre est bien peu de chose auprès du chiffre actuel; mais aussi la ville était bien moins peuplée, et renfermait un grand nombre d'habitants peu aisés, qui buvaient leur vin dans les faubourgs. — L'achèvement du puits de la place Saint-Pierre et la reconstruction en pierre du pont du Gué-aux-Chèvres datent de cette année. Une ordonnance du même temps réglait les prix de diverses denrées, sous peine d'amendes considérables aux *taverniers* qui ne s'y seraient pas conformés; nous en extrayons les passages suivants :

« Il est défendu de vendre les meilleurs et plus excellents vins » d'Anjou, de Court, de Groys et Gascogne plus haut prix que 2 sous » 10 deniers le pot, mesure nantaise; et les moindres vins desdits » crus et Soulaiges ci-dessus, 2 sous le pot.

» Aussi est fait commandement auxdits taverniers d'avoir des me-
» sures de 3, 4 et 5 mesures au pot, et tous autres vaisseaux utel-
» lonés à l'utellon de la ville; de laisser descendre ceux qui vou-
» dront vin en leurs caves et celliers pour voir tirer leurs vins.

» Aussi leur est fait défense de non avoir en leurs tavernes du
» pain à bailler à ceux qui voudront boire qui ne soit bon et du
» poids de 16 onces.

» *Item* leur est fait prohibition et défense de non bailler à boire,
» en leurs tavernes, à personne de quelque condition qu'ils soient,
» aux jours de dimanche et autres fêtes pendant le service divin... »

Dans une autre police de la même année, nous trouvons le *maximum* suivant pour les auberges :

« L'homme de cheval servi à vins d'amonts et autres bons vins, à
» chapons, lapereaux, perdrix et autres gibiers selon le temps, bœuf,
» mouton, veau et lard, et son cheval à cinq mesures d'avoine, pour
» un jour, 24 sous. — Son valet, 6 sous. — Un valet avec deux
» maîtres, 3 sous. — *Item* avec quatre chevaux, gratis. — La dînée
» d'un homme de cheval, pour lui et son cheval, 10 sous. —
» L'homme de pied, pour tout le jour, 14 sous. — Sur le tout un
» morceau de pain et un coup à boire au matin, avec un fagot à
» dîner et un à souper par homme. »

En comparant ces prix avec ceux du jour, c'est-à-dire, en les multipliant par 3 1|2, nous trouvons qu'ils correspondent passablement à ceux que l'on paie aujourd'hui dans nos auberges de second ordre.

Michel Le Loup-Dubreil était maire, Bonaventure de Complade, Jean-Paul Mahé de Equermère, Pierre Belly de la Grée, Aimé Adam de Sartifume, Jean Quantin, Gilles de Launay, Bernard Dumonty, Nicolas Fiot et Guillaume Le Bret, étaient échevins, lorsque le duc de Montpensier écrivit à la ville pour faire massacrer les calvinistes. Ces braves gens, qui voulaient bien combattre la réforme, mais nullement s'associer à un acte d'infâme cruauté, s'y refusèrent. — La lettre du duc de Montpensier mérite d'être conservée comme l'un des documents les plus curieux et les plus honorables de l'histoire de notre ville, puisqu'elle rappelle une modération et une fermeté pendant la terreur religieuse qui, malheureusement, ne fut point imitée plus tard pendant la terreur politique de 93.

« Messieurs, après tant de grâces dont chacun scait que le Roy Monseigneur a usé envers l'amiral, lui aiant par trois diverses fois

pardoné les conjurations et ports d'armes qu'il auroit faits contre Sa Majesté, il a esté si meschant que de faire une nouvelle entreprinse de tuer hier ou aujourd'hui tant Sa dite Majesté que la Royne sa mère, M.rs ses frères et tous les seigneurs catholiques estant à leur suite, où vous pouvez bien penser que je n'estois oblyé. Mais Dieu, qui a tousjours à l'heure du besoing fait paroistre qu'il aime les siens, et combien la cause que nous soustenons pour son honneur est saincte et juste, a voullu et permis que cette conspiration a esté descouverte, et a si bien inspiré le cœur de nostre Roy, que, sur le champ, il auroit déterminé de faire exécuter contre ce malheureux et ceux de sa dite conspiration ce mesme exploict. En quoy il a esté si fidelement et promptement servi et obéi, que le dit jour d'hier au matin, le dit amiral fut, avec dix ou douze des plus signalés des siens, tué en son logis et jetté sur le pavé, et fut cette exécution suivie contre tous les principaux de ce parti qui se pureut trouver en cette ville, dont il y a si grand nombre de morts, que je ne vous le sçaurois mander; bien vous assurerai-je que les principaux chefs ont esté les premiers depeschez, et ne s'eu est que peu ou point eschappé, si ce n'est le conte de Montgommeri qui estoit logé aux forsbourgs Saint-Germain-des-Prez. Par là l'intention de Sa Majesté est assez cognuë pour le traitement qui se doit faire aux Huguenots des autres villes, et aussi le moyen par lequel nous pouvons esperer de voir par cy apres quelque assuré repos en nostre pauvre eglise catholique; ce que nous ne pouvons negliger de moyenner autant que nous pourrons apres une telle déclaration que le Roy a faite de la devotion qu'il a envers icelle; en quoy je supplie nostre Seigneur de voulloir si bien assister et faire continuer qu'il en puisse estre perpetuellement loué, et qu'il vous doine, Messieurs, ses saintes et dignes graces. A Paris ce 26.e jour d'aoust 1572. Voustre bien bon ami, Louis de Bourbon. »

En consultant nos annales, nous trouvons qu'en 1572 le lavement des pieds du Jeudi-Saint se pratiquait encore sous le portail de la cathédrale. C'étaient, à cette époque, le maire et les échevins qui en étaient chargés. La ville donnait ensuite à dîner aux choristes, et elle consentit à payer 8 livres 10 sous chaque fois que le dîner n'aurait pas lieu.

Le devoir de méage, ou droit de deux sous par muid de blé, sel ou vin, passant sous les ponts, fut affermé, à cette époque, à raison de 27,225 livres par an; ce qui suppose un mouvement de

272,250 muids ou environ 600,000 tonneaux, dont le sel formait sans doute la majeure partie. Ce mouvement, beaucoup plus considérable que celui qui a lieu aujourd'hui, serait inexplicable, si nous ne tenions compte du rôle commercial que remplissait alors notre ville qui approvisionnait Paris et le centre de la France dont elle recevait en échange les produits agricoles.

Les massacres de la Saint-Barthelemy avaient produit d'abord une terreur profonde parmi les calvinistes; mais la soif de la vengeance succéda promptement à la peur et s'unit au besoin d'assurer sa conservation personnelle pour armer chacun des huguenots contre le roi. La guerre recommença donc. Le duc d'Anjou ayant assiégé la Rochelle, les Anglais et Montgomméri s'occupèrent de ravitailler cette place; n'y pouvant réussir, ils s'emparèrent de Belle-Ile. Le maire et Duplessis Guerri reçurent aussitôt l'ordre d'armer des navires et de les envoyer à la flotte française. Belle-Ile ayant été évacué, cet armement, qui consistait en trois petits navires, fut consacré à la garde des côtes. Nantes eut, en outre, à fournir pour 9577 livres de munitions. Cependant elle s'occupa de fonder, dans le local de l'Asnerie qu'elle avait payé 1900 liv. deux ans auparavant, un hospice des pestiférés pour lequel Charles IX accorda 5000 livres à prendre sur les octrois.

Les commencements du règne de Henri III, qui succéda à son frère Charles IX, furent signalés par le retour des hostilités. La ville aussitôt se mit en état de siége, et se soumit à toutes les rigueurs de cette position. Une garnison bourgeoise entra au château que commandait le comte de Sanzay. Sa moralité n'était pas très-grande, et les habitants l'avaient en suspicion. Des corsaires de la Rochelle entrèrent en Loire, et le baron de La Garde, commandant des galères du roi, auquel le négociant Rhuys avait prêté six mille livres à la demande de la ville, ravagea nos environs au lieu de combattre l'ennemi. Le prix du sel augmenta, par suite, énormement, et s'éleva jusqu'à 3 livres 10 sous le quartaud. — Un arrêté de l'année 1775, pris par le conseil du roi, enleva au maire la présidence des assemblées de ville pour la confier au sénéchal ou à son alloué. C'était un acte de plus contre les habitants qui avaient eu tant à souffrir du comte de Sanzay et des autres officiers du roi; mais, à cette époque, la bourgeoisie n'était comptée pour quelque chose que lorsqu'il fallait combattre l'aristocratie la plus élevée, ou payer, soit les frais de guerre, soit les folies des rois et des grands.

LA LIGUE A NANTES.

Les guerres de la ligue que nous allons avoir à raconter, pour ce qui concerne notre ville, naquirent du fanatisme religieux et de l'ambition des Guises, qui surent l'exploiter avec une grande habileté, dans le but d'amoindrir à leur profit l'autorité royale ; car il est très-vrai que les grands seigneurs huguenots et ligueurs se souciaient beaucoup moins de leur sainte religion, dont les uns et les autres avaient sans cesse le nom, soit à la bouche, soit sous la plume, que de leurs propres intérêts. — Les huguenots avaient été les premiers à chercher, dans la guerre religieuse, un moyen de relever le manoir féodal abaissé par la couronne de France, presque au niveau de la maison bourgeoise; mais ils eurent des imitateurs parmi les seigneurs catholiques, et nous aurons occasion de montrer, dans ce récit, comment Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, qui pouvait avoir quelques prétentions au duché de Bretagne, du chef de sa femme, entra dans la ligue et s'associa aux vues du duc de Mayenne dans le but de s'emparer, à la faveur de la guerre civile, d'une province assez facile à conserver, si l'amour de la France n'y avait pas été déjà plus fortement enraciné qu'il ne le croyait. C'est donc d'un mouvement fédéraliste tout-à-fait féodal et oligarchique, mais appuyé par les passions religieuses, que nous aurons à faire le récit, et nous pouvons signaler, dès maintenant, ce fait important que les questions sociales se transforment aussi elles et gravitent ainsi, de siècle en siècle vers le mieux, par des progrès successifs.

La lutte du morcellement contre l'unité française se présente au début de notre histoire comme l'un des faits les plus importants; nous la retrouvons plus tard faisant la base de la politique de nos ducs de Bretagne ; elle entre pour beaucoup dans les guerres de Montfort et de Charles-de-Blois, et semble se terminer par le mariage de la duchesse Anne ; mais elle reparaît sur la fin du XVI.e siècle, et se personnifie dans le duc de Mercœur, pour s'éteindre au moins momentanément avec lui, et se manifester de nouveau après la révolution de 89, non plus au sein de la noblesse, mais dans un milieu tout-à-fait bourgeois, et infiniment plus démocrate. Ainsi, dans la réunion fédérale de Pontivy, où fut signé, en 1790, l'acte d'une ligue politique et révolutionnaire, et plus tard au sein

des clubs girondins ou fédéralistes de Nantes, de Rennes, de Vannes, de Pontivy, de Quimper, et des autres villes de la province.

Cette digression nous a semblé nécessaire pour faire comprendre la liaison des faits généraux qui concernent la France avec les faits particuliers qui ne touchent que la Bretagne, et plus spécialement encore la ville de Nantes. Nous engageons le lecteur à s'en bien pénétrer, c'est le seul moyen de se rendre compte des métamorphoses que semble subir une question qui s'est présentée vingt fois la même, mais en empruntant, à chaque époque, les formes que nécessitaient les modifications subies par la société dans ses mœurs, son langage, ses habitudes et ses institutions.

En 1576, la guerre contre les huguenots est encore à Nantes une simple question de religion. Si la ville porte à cent hommes le chiffre de chacune de ses six compagnies bourgeoises, et s'occupe de faire couler l'Erdre dans les douves Saint-Nicolas, en coupant le rocher sur lequel sont bâties les piles du pont de Sauvetout, c'est uniquement dans l'intérêt de sa propre défense. Cependant elle entre avec ardeur dans la sainte union qui ne semblait autre chose aux bourgeois de la communauté qu'une sorte d'assurance mutuelle contre le calvinisme ; mais, dès l'année suivante, les événements commencent à se dessiner plus nettement. L'édit de Poitiers, par lequel le roi traitait assez favorablement les huguenots, fut fortement désapprouvé dans notre ville. L'université refusa de s'y soumettre, et le procureur-syndic s'y opposa d'office.

Bientôt après le duc de Mercœur, ligueur ardent par intérêt, et beau-frère du roi, reçut de la communauté des bourgeois un repas splendide. Quant aux mesures prises alors pour augmenter la garnison, nous ne devons pas en conclure qu'elles indiquaient des craintes bien vives, puisque dans le même temps les habitants du Marchix obtenaient de combler les douves de leurs fortifications. L'année suivante, les choses restèrent dans le *statu quo* ; seulement le comte de Sanzay, qui, depuis long-temps, rançonnait les habitants et commettait des exactions et des concussions de toute espèce, fut appelé à la cour pour rendre compte de sa conduite. La mairie, pour s'en débarrasser, lui accorda 150 écus d'or.

En 1580, la guerre recommence, et la ville se met activement sur la défensive. Des exprès sont envoyés au roi et au gouverneur de Nantes; les suspects sont chassés des murs; à chaque porte l'on

établit un registre sur lequel l'on inscrit le domicile des rentrants : chaque habitant est tenu de s'approvisionner pour six mois ; les hôteliers reçoivent l'ordre de faire connaître tous les jours, au capitaine du château, les noms de leurs voyageurs ; une nouvelle compagnie bourgeoise est créée ; les barrières sont relevées et gardées, et l'on place à Pont-Rousseau un prévôt de maréchaussée avec cinquante cavaliers. Sur la proposition de l'évêque, le bureau de ville forme un conseil de notables composé de trois ecclésiastiques, trois membres de la chambre des comptes, trois autres de la justice, et trois de la mairie, dans le but d'éclairer son administration sur les mesures qu'il aurait à prendre. — Montaigu venait de tomber entre les mains des Huguenots ; M. de la Hunaudaie, lieutenant-général en Bretagne, en prit occasion de renchérir encore sur les mesures de sûreté prises dans notre ville ; mais ses ordres, d'une sévérité excessive, n'inspirèrent aucune confiance, et tandis qu'il s'occupait du soin de ses intérêts, Nantes l'accusa, près du roi, de favoriser l'entrée des calvinistes et de taxer les paroisses au-delà des ponts, dans le but d'entretenir une horde de pillards qui ravageaient les campagnes, au lieu de les protéger contre les huguenots. Bientôt une seconde réclamation fut adressée à la cour par les bourgeois de Nantes ; ils se plaignaient que l'on eût donné, pour successeurs au comte de Sanzay, MM. du Cambout et de Gassion, qui ne s'entendaient pas entre eux.

En 1581, beaucoup de gens armés pour piller plutôt que pour combattre, infestaient les environs de Nantes. M. Defontaine, lieutenant en Bretagne, reçut ordre de les châtier ; mais il n'en eut pas le loisir, car ces rassemblements de gens sans aveu se dissipèrent d'eux-mêmes. Ce fut peu de temps après que le duc de Mercœur, frère de la reine, qui ambitionnait un commandement, fut nommé gouverneur de la Bretagne en remplacement du duc de Montpensier, malgré la survivance accordée au prince de Dombes, fils naturel de ce dernier. Le duc n'arriva dans nos murs que le 20 mai de l'année suivante ; il descendit à l'hôtel de Briord que la ville avait fait meubler pour le recevoir. Ce prince méditait, dès-lors, l'occupation de la Bretagne entière. Lié de parenté avec les Guises, il connaissait leurs projets, et devait naturellement chercher à prendre sa part dans le démembrement d'une monarchie qui, chaque jour, perdait de son pouvoir ; ses actes en sont la preuve. Arrivé à Nantes

le 20 mai, il ne fit son entrée solennelle que le 1.er septembre, afin de laisser travailler plus long-temps aux préparatifs de sa réception. Le clergé de la ville, les deux chapitres et l'université, marchèrent en grande pompe au-devant de lui à la porte de Saint-Nicolas, et le reconduisirent à la cathédrale, précédé de la milice bourgeoise; 849 livres de poudre furent brûlées à cette occasion. Jamais, disaient les anciens de la ville, *ne duc de Bretagne, ne roy de France, ne fut ainsi reçu dans Nantes.*

Ce prince, que les écrivains du temps représentent comme infatigable, soit à pied, soit à cheval, comme grand capitaine, et plus grand politique encore, sut habilement tirer parti de son entrée pour imposer au peuple par une grande pompe, et tout ce qui pouvait mettre en relief ses avantages personnels. Ce n'était point par coquetterie qu'il cherchait à faire ressortir sa taille haute et bien prise, et la blancheur de son teint qui contrastait avec ses cheveux noirs. S'il se posait de manière à laisser voir son grand front, ses yeux largement fendus et pleins d'expression; si sa barbe et ses cheveux étaient soigneusement arrangés, selon le goût du temps, c'était beaucoup moins pour faire des conquêtes parmi les femmes des bourgeois et de la noblesse, chose si facile à un grand seigneur de son rang qui daignait être aimable auprès d'elles, que pour inspirer, à son sujet, cette prévention favorable qui commande la confiance et permet ensuite d'utiliser, dans un but politique, des qualités physiques dont les masses tiennent toujours compte à ceux qui les gouvernent.

Le duc de Mercœur possédait par ailleurs toutes les qualités morales qui peuvent donner de l'influence à un chef : sa volonté impérieuse ne pouvait souffrir de contradictions; mais il savait au besoin tourner adroitement une question, pour arriver au but. Supérieur à son entourage, il comprenait très-bien qu'avec les hommes médiocres il faut souvent supporter des bavardages inutiles et ne point paraître tenir à son opinion, lorsque l'on veut la faire adopter. Ses formes élégantes et polies savaient toujours adoucir ce qu'il pouvait y avoir de trop absolu dans ses ordres; très-sobre, de mœurs pures, il joignait encore à ces qualités éminentes une grande instruction : les historiens du temps disent de lui qu'il parlait assez facilement l'allemand, l'espagnol, l'italien et le latin, et qu'il possédait des connaissances étendues en mathématiques. Comment s'étonner, après cela, qu'il ait eu l'ambition de devenir duc de Bretagne?

magogie religieuse. Les succès du roi de Navarre et la perte de la bataille de Coutras, achevèrent de lui persuader qu'il devait, pour réussir, s'unir étroitement aux classes inférieures; aussi ne quitta-t-il Nantes qu'après avoir beaucoup fait pour la ligue.

Le dessein du roi de Navarre, en venant au secours de Montaigu, n'était pas seulement de faire lever le siége de cette ville, mais encore de s'emparer d'une partie de la Bretagne, et surtout des embouchures de la Loire et de la Vilaine; il espérait, en faisant une descente à Saint-Nazaire, surprendre Guerande, petite ville très-bien fortifiée, dans laquelle il avait des intelligences; maître de ce poste, il eût creusé deux tranchées profondes, dont les terres lui eussent servi à se fortifier. L'une de ces tranchées devait être au Nord et partir du sillon de Bretagne; l'autre, destinée à prolonger l'étier de Méan, se serait réunie, en angle, à la première. Ces travaux devaient mettre à l'abri d'un coup de main Saint-Nazaire et le Croisic, permettre la libre exploitation à son profit des marais salants, et servir encore à inquiéter le duc de Mercœur assez vivement pour lui faire perdre toute envie de tenter de nouvelles incursions dans le Poitou.

Pour mieux cacher son but, Henri IV entreprit le siége de Clisson, en attendant les navires de la Rochelle qui lui étaient nécessaires pour le transporter sur la rive droite de la Loire; le château, bien pourvu de munitions de toute espèce, opposa une très-vive résistance. Le roi de Navarre s'avançant alors vers la mer, vint attaquer Machecoul, où ses armes ne furent pas plus heureuses; se repliant sur Beauvoir, il en fit le siége en règle. Le château de cette petite ville était flanqué de quatre grosses tours; ses fossés, de 80 pieds de large, recevaient deux fois le jour les eaux de la mer, et le duc de Mercœur en avait confié la garde à Villeserein, vaillant capitaine; au bout de trois semaines de siége, les navires de la Rochelle étant arrivés en vue de Beauvoir, une nouvelle artillerie se trouvant en batterie contre les murailles, il fallut capituler. Henri IV fit à Villeserein les conditions les plus honorables, et confia la garde du château à Kergrois; mais ses projets sur la Bretagne et les marais salants ne purent recevoir leur exécution; d'une part, les navires de la Rochelle avaient beaucoup tardé; de l'autre, le duc de Nevers venait de passer la Loire à la tête de l'armée royale; enfin, l'assemblée générale des protestants à la Rochelle était sur le point d'avoir lieu, et lui-même en avait fixé la date afin d'y assister;

aussi prit-il le parti de se retirer. Pendant que les troupes du roi de Navarre se trouvaient à une journée de marche de Nantes, notre ville fut constamment livrée aux plus vives inquiétudes ; le duc de Mercœur en profita pour obtenir des bourgeois un prêt de 2200 écus. Les mesures habituelles dans un état de siége furent admises alors comme une nécessité, sur la proposition du procureur syndic de la commune ; et, dans le mois de novembre, les choses en vinrent à ce point, qu'il fut prescrit à chaque habitant d'avoir une hotte pour travailler aux fortifications de Saint-Léonard.

Pendant ce temps, les Guises ne discontinuaient pas de poursuivre l'exécution de leurs projets; la journée des barricades avait enlevé sa capitale au roi, qui dut s'estimer heureux d'avoir pu s'échapper. Nantes, en cette circonstance, fit une adresse au souverain pour l'assurer *de l'inviolable attachement de la ville à son service*; mais bientôt Henri III étant entré en arrangement avec le duc de Guise, la ligue, déjà toute puissante, fit d'immenses progrès dans la Bretagne.

Le 12 juillet 1588, un chanoine, nommé Christi, suivi de cinquante à soixante habitants, vint au bureau de la commune, pour l'engager à entrer dans la sainte union, destinée à combattre les ennemis du catholicisme. Le bureau, prudent comme le sont d'habitude les bourgeois livrés au commerce, répondit qu'il aimait beaucoup la sainte union, mais qu'il désirait cependant consulter l'évêque, les lieutenants du château, le sénéchal et les plus notables citoyens. Ceux-ci furent d'avis à leur tour de consulter le gouverneur de Bretagne ; c'était ce que désirait le duc de Mercœur, qui profita de l'inquiétude générale que cause toujours une grande mesure pour obtenir 10 mille livres, ou l'équivalent en munitions. Le 28 juillet, le procureur syndic convoqua une assemblée des notables, pour délibérer sur le projet du chanoine Christi; elle eut lieu le 29 et fut très-nombreuse, bien que les curés, Messieurs de la chambre, des finances et quelques autres, n'eussent pas jugé convenable d'y assister. L'évêque prit le premier la parole, et cita en faveur de la sainte union l'édit donné le même mois à Rouen, par Sa Majesté, édit dans lequel le roi en adoptait les principes. Le maire, aussitôt, demanda lecture préalable de cet édit ainsi que des lettres écrites aux habitants de Nantes, pour les engager à députer aux états de la province qui devaient ouvrir le 20 août, et aux états de Blois indiqués pour le 15 septembre. — Cette lecture achevée, l'assemblée adhéra pu-

bliquement et à haute voix à l'acte d'union; le serment ne fut prêté que le 14 août suivant. Il est à remarquer qu'il ne le fut que par 60 à 80 personnes, dont 7 anciens maires, 5 anciens échevins et 6 capitaines; qu'aucun des membres du bureau, du haut clergé, de la chambre des comptes et du présidial n'est indiqué comme y ayant adhéré. Un *Te Deum* et des feux de joie servirent cependant à signaler une joie qui pouvait être générale dans le peuple, mais qui ne l'était pas dans la partie aristocratique des habitants.

Après la prise de Beauvoir, le duc de Mercœur, sous prétexte de veiller à la sûreté publique, avait introduit à Nantes le régiment de Saint-Pol, malgré les représentations du négociant d'Harouis, alors maire de la ville. Bientôt il proposa au bureau de la commune de fournir de l'argent pour solder le régiment de Jarzai, troupe indisciplinée et très-pillarde, qui désolait le pays d'outre Loire, mais il fut refusé; quelques jours après, Gassion, commandant du château, demanda à la commune trois cents écus pour solder deux compagnies qui menaçaient de passer à l'ennemi; nouveau refus de la part de la mairie, qui fut enfin contrainte de payer mille livres pour contribuer aux frais de la guerre.

Les dépenses dont elle était surchargée ne l'empêchèrent, point de réparer à ses frais les fortifications et d'acheter des munitions.

Le château de Montaigu, propriété de la dame de la Trimouille, avait été livré par elle aux calvinistes, soit qu'elle tînt secrétement pour la religion réformée, soit plutôt qu'elle eût cru convenable d'en accorder la possession au parti qu'elle regardait comme le moins dévastateur. De cette position, les troupes calvinistes faisaient chaque jour des excursions dans les communes voisines. Elles venaient même quelquefois jusqu'aux portes de Nantes; aussi notre ville avait-elle à cœur qu'on les en délogeât. Le duc de Mercœur en fit donc le siége, conjointement avec le duc de Nevers. La ville, pour reconnaître ce service, leur fit porter par dix députés des vins exquis et des confitures pour la somme de 200 écus d'or. A deux reprises différentes, elle avait fourni aux assiégeants cinquante mille rations de pain; mais les Huguenots tenaient bon, et le duc de Nevers jura qu'à moins de vingt mille nouvelles rations son armée ne pourrait continuer le siége; Nantes se hâta de les fournir. La commune était loin d'en avoir fini avec les généraux ligueurs; le 8 décembre 1588, elle dut encore leur livrer 100 mille rations de pain de douze onces chacune. La place

fut prise, et les impôts extraordinaires continuèrent à peser sur les Nantais. Trois cent mille rations de pain leur furent demandées avec la promesse d'enlever aux calvinistes plusieurs points fortifiés qui avoisinaient Montaigu. Les rations furent fournies; malheureusement pour Nantes, les ligueurs échouèrent sur plusieurs points, et la démolition du château de Montaigu fut laissée à la charge de la commune, qui y dépensa deux mille écus, sans compter la poudre et les outils.

La mort du duc de Guise et celle du cardinal auraient dû rendre au roi son autorité, mais ce prince ne sut pas en tirer parti. Bientôt la capitale révoltée, méconnut son pouvoir, et son exemple fut imité par les principales villes de France dans lesquelles dominait la sainte union. Le duc de Mercœur profita de cette situation critique pour essayer de se rendre indépendant dans son gouvernement de Bretagne. Nantes était la ville dont il avait le plus à cœur de s'emparer; la population lui était dévouée, à l'exception de la mairie, dont le bureau était franchement royaliste et trop habilement dirigé pour se laisser tromper.

Le 14 janvier 1589, le prince de Lorraine fit proposer à la commune de réparer et de fortifier Nantes; l'ennemi n'était plus aux portes, et les bourgeois répondirent qu'ils feraient eux-mêmes les réparations peu à peu, et suivant les moyens de leur communauté. — Battu sur ce point, le duc demanda une taxe sur les habitants qui se disaient exempts de garde, proposant de l'employer à solder leurs remplaçants. Le bureau de ville, comprenant que cet argent pourrait servir à d'autres usages, refusa nettement. — Le 11 février, le duc feignit des craintes, dénonça un projet contre sa personne et demanda un conseil particulier composé de catholiques zélés, disant qu'il y avait désunion parmi les citoyens. La mairie répondit que jamais l'union n'avait été plus grande, mais elle ne put refuser le conseil, c'eût été se faire accuser de calvinisme et tomber dans le piége que Mercœur lui tendait; elle mit d'ailleurs des conditions à l'établissement de ce conseil, spécifiant qu'il compterait au moins quinze membres à chaque délibération, et n'examinerait que les affaires célères, annulant ainsi sa concession par une clause difficile à remplir, celle de trouver quinze membres pour une affaire accidentelle, et surtout quinze membres prêts à prendre une décision.

Le 23 février, le duc voulut changer la garnison de Clisson, qui, disait-il, était mal avec les gens du duc d'Avaugour, seigneur de

lieu, espérant ou s'emparer de Nantes au moyen de cette garnison, si elle venait dans notre ville, ou réduire à merci la mairie, si elle avait l'imprudence d'envoyer ses hommes à Clisson ; mais cette nouvelle ruse n'eut pas plus de succès auprès des administrateurs de la commune, qui crurent suffisant d'écrire à M. d'Avaugour et de le prier d'aviser aux besoins pressants. Fatigué de cette lutte, qui lui faisait perdre un temps précieux, le duc de Mercœur quitta Nantes, laissant à son épouse le soin de s'emparer de la ville. Cette jeune femme, non moins habile que son mari, prit des mesures hardies. Ce fut d'abord de faire enlever l'artillerie des galères du roi qui se trouvaient dans le port, et saisir le chevalier de Pierre Vive qui la commandait en l'absence de M. de Belle-Ile. Diverses autres arrestations faites aussi par les troupes aux ordres du duc, eussent dû éclairer les habitants sur les projets du prince de Lorraine, et cependant Nantes consentit à recevoir des troupes dans les faubourgs et à les payer au moyen d'un emprunt sur les habitants les plus aisés. Cet arrêté, si contraire aux actes antérieurs de la mairie, n'obtint point l'approbation du maire d'Harouis, aussi donna-t-il sa démission, qui ne fut pas acceptée, le bureau ne pouvant se passer d'un homme si capable et si dévoué au bien public.

Quelques habitants, fidèles à leurs serments, essayèrent alors de s'opposer aux empiétements de la duchesse ; ils prirent les armes et barricadèrent les rues ; mais la Sainte-Union dominait et remuait à son gré les masses, aussi leur tentative n'eut-elle d'autre résultat que de prouver leur impuissance. Maîtresse de Nantes, la duchesse gagna Gassion, gouverneur du château ; c'était une créature de sa famille, dont la conscience ne fut point difficile à vaincre. Ce résultat obtenu, la terreur fut mise à l'ordre du jour. Bientôt d'Harouis, ce respectable bourgeois, qui avait osé faire barrière à la fortune du duc de Mercœur et rester fidèle à la foi jurée, fut conduit en prison. Miron l'y accompagna. C'était l'un des receveurs-généraux de la province ; on le disait issu d'un médecin des ducs de Bretagne, et il avait cru devoir rester fidèle à ceux dont sa famille avait reçu de nombreux bienfaits. Quatre-vingts des plus notables habitants de Nantes ne tardèrent pas à les suivre : d'autres s'échappèrent pour éviter un pareil sort. La duchesse eut soin de destituer tout ce qui n'était pas aveuglement dévoué à sa cause. Un nouveau bureau remplaça l'ancienne mairie, et, pour payer sa bienvenue,

il vota lâchement 1800 écus d'or à prendre sur huit habitants absents, somme énorme destinée à Madame de Mercœur, qui se fit en outre autoriser à faire des quêtes dans les quartiers, pour subvenir aux besoins de ses dépenses secrètes, dépenses toujours très-considérables pour ceux dont le pouvoir s'appuie sur la violence, au lieu d'emprunter sa force à l'affection publique.

Enflammés de leurs succès, les ligueurs continuèrent leurs mesures terroristes. Un arrêté de la mairie décida que Nantes cesserait de commercer avec les villes qui ne faisaient point partie de la Sainte-Union. Les marchands de ces villes, qui se trouvaient alors dans nos murs, furent expulsés le jour même. Quelques citoyens, plus sages ou plus habiles, firent révoquer cet absurde arrêté; mais la proscription fut bientôt rétablie.

Dans le but de s'emparer de Rennes, le duc de Mercœur fit arrêter le premier président du parlement, qui revenait en Bretagne par la Loire, avec sa femme et son gendre, violence qui ne lui servit à rien. La duchesse, pendant ce temps, augmentait les fortifications de Nantes et la garnison. Elle se procurait des munitions de guerre et de bouche, et faisait mille avances aux gentilshommes du comté, pour les entraîner dans son parti. Jeune, belle, pleine de grâces et d'esprit, cette femme distinguée ne négligeait aucune des séductions permises à son sexe, pour arriver au but qu'elle se proposait. Aussi le roi perdit-il tout le comté nantais, à l'exception du pays de Retz, de Clisson, de Guerande et du Croisic.

Les hostilités étaient trop avancées pour qu'on en restât là. Le 13 avril 1589, le parlement révoque tous les priviléges de Nantes, déclare le duc de Mercœur et ses adhérents rebelles au roi. Henri III, de son côté, ordonne la translation à Rennes de l'hôtel des monnaies, celle de la chambre des comptes, du présidial et de l'université, d'abord à Châteaubriant, puis à Guerande, puis au Croisic; mais le présidial seul obéit. — A la suite de ces faits survinrent les hostilités à main armée. Le duc de Mercœur s'empara de Châteaubriant, puis du château du Goût, dans lequel il laissa 12 hommes de garnison, sous les ordres du curé de Cordemais. Le chevalier du Goût s'était sauvé à son approche; en se retirant du côté de Rennes, il s'empara de Blain, où il sut se maintenir assez long-temps. — Le jour de la Fête-Dieu, la ville reçut un courrier qui lui annonçait que le duc de Mercœur avait rencontré le duc de Soissons, proche

parent du roi, et qu'il l'avait vaincu. Le duc lui-même, le comte des Vertus et le marquis de Noirmoutier se trouvaient au nombre des prisonniers. Cette nouvelle enflamma le zèle des ligueurs. Un nouveau serment de fidélité à la Sainte-Union fut exigé de tous les habitants ; ceux qui refusèrent de le prêter furent chassés de la ville, et l'on confisqua leurs biens : trop heureux ceux qui purent sortir sains et saufs de nos murs. Le duc profita de cet enthousiasme pour faire à Nantes un emprunt de 20 mille écus. On convint qu'il serait volontaire, mais que les royalistes riches seraient contraints par la prison et autres moyens coercitifs d'en fournir leur cote-part. De nombreuses vexations suivirent cette délibération, et beaucoup d'habitants notables abandonnèrent une ville où l'on ne pouvait plus vivre en sûreté. Le duc de Mercœur, voulant poursuivre ses projets sur la Bretagne, fit le siége de Vitré, pendant que M. de Guebriant attaquait Blain. Ces deux entreprises échouèrent, au grand regret des Nantais, qui avaient fourni en pure perte à M. de Guebriant la somme de 10 mille écus.

Cependant la ligue était vivement pressée par les forces réunies des rois de France et de Navarre. Henri III, qui avait failli venir attaquer la Bretagne, et qui eût probablement, sans le conseil du roi de Navarre, perdu son royaume pour reconquérir une province, était à la veille de rétablir sa fortune, lorsqu'il fut assassiné par le moine Jacques Clément, de l'ordre des Jacobins. La nouvelle de cet événement produisit à Paris une joie extraordinaire. Les prédicateurs firent en chaire l'éloge du saint martyre (le jacobin Clément), et placèrent son image sur les autels. La duchesse de Montpensier, qui avait contribué à fanatiser ce moine, témoigna sa joie en embrassant le porteur de la nouvelle de la mort du roi, et Mayenne écrivit bientôt aux habitants de Nantes la lettre qui suit, monument curieux des opinions et de la politique de cette époque.

« Messieurs, Dieu nous faict ordinairement paroistre ses merveilles lorsque l'on pense les affaires plus déplourées, affin que nous connoissions que nostre protection vient de sa bonté, et que nostre espérance ne doibt point estre attachée au service des hommes, encore qu'il s'en serve en l'exécution de ses sainctes volontés. Je ne veulx point répéter les œuvres miraculeuses durant tous les troubles qui ont estez suscitez en ce royaume depuis l'introduction des hérésies. Ayant sa justice divine monstré en-

» core plus ouvertement les effects en la façon de la mort de nostre
» ennemi, lequel s'estoit du tout bandé à la ruine de nostre saincte
» religion et de tous les gens de bien qui en ont entrepris la dé-
» fense. Car à l'instant qu'il se vantoit de faire saccager ceste ville
» très-catholique, et que desja il avoit faict le partaige de tous ses
» cantons, Dieu a permis qu'ung simple religieux, poussé d'ung
» zèle, nous en ayt délivrez et garantiz du péril auquel il pensoit
» nous avoir réduitz. Or, Messieurs, c'est à vous d'en rendre grace
» à Dieu qui est nostre libérateur, et nous esvertuer plus que ja-
» mais pour maintenir son sainct service et à n'y rien espargner.
» Rendant certain tesmoignage par nos actions et desportemens que
» c'est la seule fin à laquelle nous mirons, et je ne faiz point de doubte
» qu'il ne nous soit propice et favorable. Vous suppliant de croire
» que j'y emploieray de ma part tout ce qui sera en ma puissance:
» me recommandant en cest endroict bien affectueusement à vos
» bonnes grâces; priant Dieu vous donner, Messieurs, et santé et
» longue vie.

» De Paris, ce unzième aoust 1589. Vostre affectionné amy.

» Charles de Lorraine. »

Aussitôt que la mort du roi fut connue, Mercœur envoya à Rennes le sénéchal de Fougères, pour en porter la nouvelle; mais le parlement le fit arrêter et pendre presque immédiatement. Cette politique cruelle et prudente fut suivie de représailles. Le duc de Mercœur, qui cependant était généreux, fit pendre à son tour, sur la place du Bouffay, un juge de Laval, qui avait eu le courage de le déclarer rebelle et traître au roi. Notre ville, que la mort de Henri III et celle du juge de Laval avaient mise en joie, manifesta son contentement par un vote de 5600 écus. Le chapitre et le clergé, qui dirigeaient l'opinion, accordèrent 2000 livres pour aider aux frais de la guerre, et chantèrent un *Te Deum* à la cathédrale.

Loin de se soumettre au nouveau roi, le duc de Mercœur s'occupa plus activement que jamais d'augmenter sa puissance. Vainqueur, il arrivait au duché de Bretagne; vaincu, sa position lui permettait d'obtenir de meilleures conditions : aussi convoqua-t-il à Nantes le parlement; mais la majeure partie de ce corps prêta serment à Henri IV.

Les ligueurs de notre ville, excités par le gouverneur de Bretagne,

devinrent d'une intolérance insupportable. C'étaient dans leur sein des épurations continuelles, et bientôt l'évêque Philippe-du-Bec fut forcé de quitter son palais et de se retirer à Tours ; car il n'était plus à la hauteur de l'opinion. Cependant des partis royalistes ne cessaient d'inquiéter la ville. Les mesures de l'état de siége furent reprises de nouveau, et, vers la fin de l'année, un impôt de 1666 écus d'or fut exigé des habitants.

En 1590, les mêmes mesures de sûreté publique furent continuées : des moulins à bras et à chevaux furent construits dans l'intérieur de la ville. L'un d'eux, établi dans la rue de Verdun, lui a laissé, depuis cette époque, le nom de rue du Moulin.

Le duc de Mercœur, voulant contrebalancer l'influence du parlement de Rennes, resté fidèle à Henri IV, avait établi à Nantes un nouveau parlement, qui ne reconnaissait pour roi de France que le cardinal de Bourbon, désigné par les ligueurs sous le nom de Charles X. A peine le parlement de Rennes en eût-il connaissance, qu'il instruisit le procès des membres qui le composaient, confisqua leurs biens et les fit pendre en effigie. — De son côté, le présidial, transporté à Guerande, décréta de prise de corps les maires et échevins qui soutenaient la ligue. — Le parlement de Nantes, à son tour, usa de représailles, et fit exécuter en effigie, sur la place du Bouffay, comme fauteurs du roi de Navarre, les membres du parlement de Rennes.

Le duc de Mercœur était extrêmement habile à tirer parti même des circonstances les plus défavorables. Le bruit d'un siége prochain s'étant répandu, il obtint de la ville une nouvelle compagnie de 20 cuirassiers et 30 arquebusiers ; à l'occasion du renouvellement du serment de fidélité à la Sainte-Union, il sut tirer du clergé 400 écus pour solder cette compagnie nouvelle. Le fort Saint-Léonard s'étant écroulé, il fit consacrer à sa reconstruction 400 autres écus destinés au Papegaut. La ville se trouvait alors ouverte de ce côté, ce qui lui servit de prétexte pour doubler la compagnie qu'il venait de former.

Quelques combats eurent lieu, à cette époque, dans les environs de notre ville. Le seigneur de Goulaine attaqua le château de Vue et s'en rendit maître ; de son côté, le prince de Dombes enleva Châteaubriant aux ligueurs, auxquels le courage commençait à manquer, lorsqu'ils apprirent que le siége de Paris était levé, et que 4500 espagnols venaient de débarquer à Saint-Nazaire.

L'année suivante, les Etats de l'Union se tinrent à Nantes; on y rédigea un cahier d'ordonnances en 78 articles, concernant la religion, la justice et les gens de guerre. — On arrêta de demander à Rome l'établissement à Vannes d'une commission qui dispenserait, en certaines matières ecclésiastiques, de s'adresser à l'official de Tours. Des bureaux de perception pour les deniers publics du diocèse furent établis à Ancenis, Ingrande, le Croisic et Châteaubriant qui venait de retomber au pouvoir de la ligue. Le même parlement s'occupa de juger l'évêque Philippe du Bec; ce prélat fut déclaré infâme et déchu de ses bénéfices; le chapitre reçut ordre de demander au pape de lui donner un successeur. — Pendant la procédure, Philippe du Bec envoya des pièces justificatives, que ses juges firent brûler par le bourreau. — Tous les seigneurs et gentilshommes reçurent ordre de prendre les armes contre les ennemis de la Sainte-Union. Saint-Mars-de-la-Jaille ayant refusé d'obéir à cette injonction, le château de ce bourg fut assiégé et pris; la ville demanda, mais en vain, sa démolition. Les châteaux de Saint-Mars-de-Coutais et de la Bretesche tombèrent aussi au pouvoir des ligueurs: ce dernier fut rasé quelques mois plus tard. Celui de Blain, dont la garnison inquiétait vivement notre ville, fut assiégé par le duc de Mercœur. Le chevalier du Goût qui le commandait, fut fait prisonnier avec tout son monde; ce malheureux gentilhomme fut incarcéré au château de Nantes; son frère et plusieurs autres chefs furent envoyés sur les galères du duc, en qualité de forçats; mais ils parvinrent à s'emparer de leur navire et à s'échapper.

Le pape Grégoire avait envoyé en France un nouveau nonce, c'était le fameux Landriano, prélat milanais, non moins attaché à l'Espagne qu'à la ligue. Les bulles dont il était porteur, prescrivaient aux laïcs d'abandonner Henri IV; les ecclésiastiques fidèles au prince étaient menacés d'excommunication et de privation de bénéfices. Le chapitre la publia solennellement à Nantes dans la Cathédrale. — Le parlement de Tours brûla cette bulle, mais celui de Nantes brûla l'arrêt de Tours et fit faire une procession expiatoire à cet e occasion. — Guymar fait observer qu'en ce temps les processions étaient en grande mode. Le feu prenait au clocher de la Cathédrale et n'en brûlait qu'une partie; procession en action de grâces. Le froid était rigoureux, procession pour demander au ciel de le faire cesser. Le duc de Mercœur partait pour une expédition, procession pour attirer la

bénédiction divine sur ses armes. Il formait quelque entreprise, procession pour sa réussite. Il obtenait un succès, procession. Les huguenots menaçaient la ville, procession. Le péril était-il grand, alors la procession se faisait en chemise et avec des torches. — Une bataille qui eut lieu le 23 mai 1592, entre l'armée du duc de Mercœur et celle de Henri IV, commandée par les princes de Dombes et de Conti, qui assiégeaient Craon, fut une occasion nouvelle de cérémonies religieuses. Dans cette circonstance, le duc de Mercœur remporta sur ses adversaires un avantage signalé : deux cornettes, vingt-quatre enseignes, beaucoup de prisonniers et onze pièces de canon furent le fruit de cette victoire. Les drapeaux furent attachés aux voûtes de la cathédrale, et le duc de Mercœur fit bâtir une chapelle dédiée à Notre-Dame-des-Victoires, dans l'église de Saint-Vincent, sa paroisse. — La terreur religieuse était alors à son comble. Les ligueurs avaient défendu d'acheter les biens des royalistes sans autorisation spéciale du duc de Mercœur, toutes leurs propriétés ayant été confisquées au profit de la Sainte-Union; mais les persécutions étaient beaucoup moins cruelles à Nantes que dans les campagnes, et surtout dans la Basse-Bretagne. On se contentait dans notre ville d'enlever leurs propriétés aux partisans de Henri IV et de les jeter en prison comme fauteurs du roi de Navarre, tandis que, dans le reste de la province et surtout dans la Cornouaille bretonne, il se commettait journellement des atrocités qui surpassent tout ce que l'imagination pourrait inventer. Dieu merci, ces horreurs ne sont point de notre sujet, nous n'aurons à raconter ni les incendies de villages entiers, ni le viol des femmes et des filles, ni le pillage des gros bourgs et des petites villes, ni le massacre de 1500 paysans en un seul jour; car les malheurs de 93 et les horreurs dont Nantes fut le théâtre à cette époque, ne sont rien auprès de ce qui avait lieu dans le département actuel du Finistère à la fin du XVI.e siècle.

Peu de temps après la victoire du duc de Mercœur, sa femme mit au monde deux jumeaux. Leur baptême eut lieu le même jour et sans aucune pompe. Ces enfants de prince entrèrent au sein de l'église catholique comme des enfants de vilains; bien plus, la duchesse leur choisit pour parrains et marraines, des gens de la classe la plus pauvre, qu'elle fit habiller proprement, et dont elle assura l'avenir par une pension, mettant ainsi de la politique jusque

dans les actes qui semblent le plus étrangers aux affaires générales: mais cette manière d'agir lui donnait sur le peuple une immense influence, et personne à Nantes, à cette époque, n'eût osé lui faire la moindre opposition.

Le duc de Mayenne avait convoqué les états généraux de la ligue à Paris. Nantes y fut représenté par plusieurs députés, parmi lesquels le fougueux théologal Christi, l'un des terroristes de son temps; celui-là même qui, quatre années auparavant, avait contraint la mairie de Nantes, d'adhérer au pacte de la Sainte-Union. Mais Henri IV abjura le calvinisme, et cet acte habile ruina les affaires du parti opposé. Le duc de Mercœur en fut surtout vivement contrarié, ainsi que les négociants de Nantes, qui faisaient, à la faveur de la ligue et de la terreur religieuse, les plus belles affaires avec l'Espagne. Cependant le duc résolut de tenir bon, et, sous prétexte de réorganiser l'Université de Nantes, il obtint des États de Bretagne 20 mille écus qu'il employa aux fortifications. — Bientôt eurent lieu des conférences entre lui et sa sœur la reine Louise, envoyée à Ancenis tout exprès pour traiter de la paix. Le duc éleva trop haut ses prétentions, et les négociations traînèrent en longueur; elles furent reprises à quelque temps de là, par Philippe-du-Bec, envoyé du roi, et Charles-de-Bourgneuf, alors évêque de Saint-Malo, qu'assistait le président du parlement de Nantes, nommé Delaunay. Malgré ces ouvertures, les hostilités continuaient toujours. Le duc de Mercœur faisait fortifier la ville, pendant que les troupes de Henri IV lui enlevaient chaque jour quelques-unes de ses places. Les pourparlers continuèrent jusqu'en 1598; à cette époque, Henri IV, moins occupé par ailleurs, marcha lui-même sur la Bretagne, à la tête d'une armée trop puissante pour que le duc de Mercœur pût concevoir l'espérance de lui résister. Bientôt la désertion se mit dans les rangs de la ligue; car les traîtres sont toujours très-nombreux dans un parti dont l'impuissance est bien constatée; aussi le duc de Mercœur se trouva-t-il en apparence dans une situation très-fâcheuse; mais il était homme de ressources, et pendant que ses députés adressaient au roi les excuses les plus plates sur la conduite tenue par la ville de Nantes et le gouverneur de Bretagne, le prince de Lorraine s'adressait à la maîtresse de Henri IV et lui proposait de marier sa fille au bâtard du roi. Ces deux enfants étaient fort jeunes, la fille du duc de Mercœur avait six ans; César, duc de Vendôme, fils

naturel de Henri IV et de Gabrielle d'Estrée, en avait quatre. Cette alliance illustre séduisit la maîtresse du roi, et le duc de Mercœur obtint son pardon à des conditions aussi favorables pour lui qu'onéreuses pour les malheureux sur lesquels il avait déjà fait peser tout le poids d'une guerre civile suscitée par son ambition. Le roi, par un édit, lui accorda 231 mille écus de gratification, cent cinquante mille livres de pension, quarante-cinq mille écus à prendre sur les impôts de la province de Bretagne, la permission de prélever un impôt de cinq mille écus sur les habitants du duché de Penthièvre ; tous les blés en magasin et 150 mille écus pour dédommager ses lieutenants ; il lui conservait en outre sa charge de capitaine de cent hommes d'armes et de cinquante hommes soldés. Ce fut à ces conditions, si lourdes pour le pays, que le duc de Mercœur quitta des fonctions qui devaient appartenir à son gendre et ne point sortir de sa famille. Cet exemple nous montre combien il est dangereux pour les peuples de vivre sous un gouvernement absolu. Les princes sont trop disposés comme tous les hommes, à dépenser sans réflexion, à distribuer selon leur bon plaisir l'argent qui leur est venu sans peine, pour qu'on leur accorde avec confiance un pouvoir dont une vertu extraordinaire peut seule les empêcher d'abuser. Henri IV est, certes, l'un des meilleurs rois qu'ait eus la France : cependant, la Bretagne et la ville de Nantes ont bien d'autres reproches à lui faire, que celui d'avoir disposé de leurs biens en faveur d'un grand seigneur dont l'excessive ambition leur avait été si funeste.

Le roi devait venir à Nantes, et la ville s'occupa de le recevoir. Un impôt de 17 mille écus fut voté pour cet objet, et les plus aisés des habitants furent contraints d'en faire l'avance; douze mille écus étaient destinés aux frais d'entrée, deux mille aux hospices, et trois mille au paiement de la garnison que le duc de Mercœur devait dissoudre.

Les grands seigneurs ne tenaient pas alors beaucoup à acquitter leurs dettes. Le duc de Mercœur trouva plus commode de garder pour lui la solde de la garnison de Nantes, que de la payer avant de la licencier. Il s'y prit d'une manière fort adroite pour commettre ce vol; ayant réuni la majeure partie de son monde sur la place des Lices, comme pour passer une revue, il donna des éperons à son cheval, rentra en ville et fit fermer les portes. Trop faible pour attaquer Nantes, le corps passé en revue sur les Lices (aujourd'hui les Cours) se débanda et se dédommagea, sans aucun doute, par le pillage des

campagnes voisines, du manque de foi dont le duc de Mercœur s'était rendu coupable à son égard, et du tort pécuniaire qu'il lui avait causé. Cinq ou six cents hommes restaient encore au château, le duc voulut aussi les licencier sans bourse délier; mais instruits par le sort de leurs camarades, ils protestèrent hautement, et le duc de Mercœur fut obligé de leur compter leur arriéré de solde.

Albert-de-Morlaix raconte ainsi ces divers événements:

« L'an 1598, le roy HENRY IV, voyant qu'il ne restoit plus rien de la ligue que la Bretagne, et quelques fortes places circonuoisines, se résolut de la mettre en son obéissance, et à cette fin fit avancer ses régiments et troupes de gens pied pour venir assiéger ladite ville, séjour ordinaire du seigneur duc de Mercœur, lequel se disposa à soustenir le siége, et fit retrancher la motte de Sainct-Pierre, et avictuailla le chasteau et la ville: mais ayant assemblé la maison de ville pour sçauoir la volonté des habitants, la proposition faite, il fut prié de se retirer, afin que plus librement le peuple peût donner ses suffrages. Il ne fut plus tôst sorti du conseil, que tous vniuersellement et vnanimement conclurent à la paix, se déclarans subjets et seruiteurs de sa MAIESTÉ, et envoyèrent leurs députés, supplier ledit seigneur duc de ne se plus opiniastrer à ce party; qu'il n'y auoit point d'apparence de soustenir seuls toute la puissance du roy recogneuë par toutes les autres prouinces et villes du royaume; que c'estoit s'exposer à la juste indignation du prince, et méditer leur propre ruine de fond en comble. Le duc fut bien estonné de cette résolution, car il auoit toute autre intention, mais il en fallut passer par là. Il dépescha sa femme vers le roy à Angers, pour dire à sa majesté, que le duc son mary, avec toute la Bretagne, et tous ceux qui s'avoüoient de lui, se reduisoient sous l'obéissance de sa Majesté. La difficulté estoit de faire vuider les gens de guerre du chasteau et de la ville, et empescher qu'ils ne fissent quelque désesperade à la sortie: pour y obuier, le duc fit vne feinte et courir le bruit qu'il vouloit soûtenir le siége, et partant reconnoistre son monde, fit commandement à toutes les compagnies de se trouuer en la prée nommée des Trois-Pendus, pour y faire monstre et toucher leur paye: sous cette amorce il les tira hors de la ville, mais ayant esté averti par vn des chefs de ces compagnies de se retirer, parce qu'ils auoient arresté de se saisir de sa personne, et en faire présent au roy, et piller la ville pour se récompenser, il se retira vers la porte Saint

Pierre, faisant contenance de renger les escadrons, et estant sur la Motte picqua bride aualée vers la ville, commandant de n'y laisser entrer personne que ceux qu'il nommeroit. Les soldats se voyans frustrez de leur attente se débandèrent et rompirent. Or, ceux qui estoient au chasteau, au nombre de 5 ou 600, craignans qu'on ne leur en fit autant, se réuoltèrent et se firent vn chef; mais le seigneur de Mercœur (qui estoit logé à l'Euesché) y entra par vne petite porte à pont-levis, qui donnoit en l'Espron qui est près la tour des Meuriers, sur la muraille de la ville, et les trouuant tous en armes en la grande place du chasteau, les reprit de leur réuolte, et promit vne bourse de 500 escus à celuy qui luy nommeroit l'autheur de la sédition: cette parole les offença, disans qu'ils n'admettoient pas ces menasses pour paye, qu'ils aimoient mieux s'enseuelir dans les ruines, que manque d'argent deuenir voleurs de grands chemins et proye des preuosts: à cela le duc repondit qu'il les vouloit payer, ce qui fut fait, et ainsi sortirent du chasteau et de la ville; et peu après le duc de Mercœur, suiui de sa caualerie, alla trouver le roy à Angers, où fut fait le traité le dixième mars, par lequel la fille unique dudit seigneur duc, fut accordée à César Monsieur de Vendosme, fils naturel du roy et de madame Gabriëlle d'Estrée, duchesse de Beaufort, auquel demeura le gouuernement de Bretagne. Enfin, le roy descendit à Nantes, et y fut reçeu en grande resioüissance, et receut l'ordre de la Iartière d'Angleterre en l'église cathédrale de Sainct-Pierre. »

Henri IV ayant appris que 12 mille écus étaient destinés à fêter son entrée, fit écrire aux habitants de Nantes qu'il les dispensait du cérémonial, pourvu qu'ils employassent les 12 mille écus au paiement de ses gardes. La ville avait déjà fait des dépenses et voulut discuter sur la somme; elle offrit huit mille écus, puis dix mille, et finit par payer la somme entière, sur laquelle cependant le roi permit de distraire les frais de son logement. Parmi les dépenses faites par les bourgeois de Nantes à cette occasion, nous remarquons celles qui avaient pour but d'orner des couleurs du prince, incarnat blanc et vert, les quatorze compagnies de la garde nationale; des enseignes de taffetas garnies d'écussons et de chiffres, lesquelles coûtèrent quatre cents écus, et deux livres treize sous et des présents de vins. *Madame, sœur du roi et la Gabrielle d'Estrée* (c'est ainsi que l'on parlait alors), devaient accompagner le roi; on leur avait destiné à chacune vingt

livres de soie plate de toutes couleurs, cent livres de confitures du prix de 252 écus y compris les boîtes, six paires de gants ambrés de 6 écus la paire. L'on avait en outre acheté pour Madame un baril de noix confites, et pour la Gabrielle *six canariens*, qui, avec leur cage, revenaient à 17 écus.

La prise de possession de la ville fut faite par Albert-de-Gondi, duc de Retz, ancien gouverneur des ville et château de Nantes, qui établit au château cinquante hommes et dix goujats, et reçut ensuite à la maison commune, le serment des habitants. Un *Te Deum* termina les solennités. Le chapitre ligueur avait eu soin de changer d'opinion pour rester en place dans cette circonstance, et ses gens avaient fait descendre de la voûte de Saint-Pierre, les drapeaux enlevés aux huguenots par le duc de Mercœur.

Le lundi, 13 avril 1598, Henri IV fit son entrée, après avoir dîné à Chasseil, aujourd'hui Chassais, avec Philippe-du-Bec, ce digne prélat, que son chapitre, égaré par les passions politiques, avait déclaré infâme quelques années auparavant. A six heures du soir, le roi passait à cheval sous la porte Saint-Pierre, précédé et suivi par une foule nombreuse; il se rendait au château dont la vue lui arracha cette exclamation si connue à Nantes: *Ventre Saint-Gris, les ducs de Bretagne n'étaient pas de petits compagnons.*

Le lendemain, Henri IV, escorté de ses gardes, se rendit à la cathédrale. Les deux chapitres, en habits de cérémonie, le reçurent à l'entrée de l'église. Agenouillé sur un coussin de velours, le roi baisa la croix que lui présentait l'évêque de Saint-Malo, alors à Nantes, et promit de conserver et de défendre les libertés de l'église; puis il entra sous la nef, où il entendit un *Te Deum* chanté alternativement par la musique et les orgues.—Il monta ensuite au Chœur, où il s'arrêta pendant que l'un de ses chapelains disait la messe.

Pendant son séjour à Nantes, Henri IV, auquel on ne saurait refuser une habileté remarquable et bien supérieure à celle de la plupart de nos rois, s'occupa presque exclusivement d'affaires; il confirma les priviléges de Nantes, y appela la Chambre des Comptes qui, depuis neuf ans, se trouvait à Rennes, et déclara cette première cité *capitale de la Bretagne*, oubliant, comme cela se fait d'habitude en pareille circonstance, au mépris de toute justice, les services rendus à sa cause par les habitants de Rennes, pour récompenser des sujets dont il avait eu au contraire beaucoup à se plaindre, mais que la politique lui prescri-

vait de ménager. — En échange de ses prévenances, le chapitre de Nantes, qui avait à faire oublier un si grand nombre d'actes de violence, fit sonner la grosse cloche pour annoncer la naissance d'un bâtard du roi, le chevalier de Vendôme, depuis grand prieur de France, dont la *Gabrielle d'Estrée* venait d'accoucher. Des prières publiques succédèrent au son de la grosse cloche. Jamais M.me de Martigues ni la duchesse de Mercœur, elle-même, n'avaient reçu du chapitre un hommage aussi éclatant. Henri IV, qui savait à quoi s'en tenir sur les opinions du haut clergé de Nantes, et qui ne pouvait en exiger que des apparences de respect et de dévouement, fut sans doute très-satisfait.

Le nombre des échevins avait été porté à 10, Henri IV le réduisit à 6, et fit modifier profondément le système municipal de la ville. — Nantes jouissait du privilége de nommer son maire. Le roi décida qu'à l'avenir, au 1.er mai de chaque année, la ville présenterait trois candidats pour la place de maire, et six pour les deux places d'échevins, se réservant le droit de choisir. Les mêmes formes furent prescrites pour les nominations du procureur-syndic et des officiers de la milice bourgeoise.

Avant de partir pour Rennes, Henri IV fit reconnaître le duc de Vendôme, alors âgé de quatre ans, gouverneur de Bretagne, et l'on vit, ce qui n'avait rien d'étrange à cette époque, ce jeune enfant, qui eut beaucoup mieux aimé, sans doute, jouer au sabot dans la cour du château, ou prendre ses ébats sur la Motte Saint-Pierre, présider en qualité de gouverneur de la province, une réunion du bureau de ville, auquel on notifia les élections à faire et le nombre des candidats à présenter.

Le 30 avril, le roi signa le fameux édit, connu sous le nom d'*Édit de Nantes*, par lequel les Calvinistes obtinrent le libre exercice de leur culte dans les lieux désignés par les ordonnances antérieures, le droit aux charges et emplois civils et militaires, des juges mi-partie catholiques, mi-partie calvinistes, la liberté d'avoir des ministres dans leurs châteaux et la confirmation de toutes les concessions qui leur avaient été faites.

Cet édit ne fut enregistré que l'année suivante. Le Président de Thou, le Chancelier de Navarre, Chaumier calviniste d'une haute capacité, le Président Jeannin et M. de Scombery passent pour l'avoir rédigé. Louis XIV le révoqua malheureusement en 1685, comme nous le verrons en son lieu.

Le lendemain de la signature de l'édit de Nantes, M. d'Harouys fut installé maire avec la plus grande pompe : cet honorable citoyen ne reçut en cette circonstance que ce qui lui était dû ; son courage civil et son habileté pratique avaient rendu les plus grands services à la ville ; il avait, en outre, expié dans la prison, où l'avait fait jeter M.me de Mercœur, son dévouement à la cause de ses concitoyens.

Quelques jours après, le roi permit à la ville de percevoir, comme par le passé, pendant neuf années les octrois ordinaires, à la condition qu'elle en emploierait une partie à l'achèvement des fortifications de la ville neuve. Remarquons ce fait, il est instructif : à cette époque de bon plaisir, non-seulement les citoyens sont passibles d'impôts, mais encore le gouvernement peut à son gré leur enlever le produit de l'octroi pour l'employer à toute autre chose qu'au bien-être de la cité.

Henri IV quitta Nantes le 6 mai, laissant au château Gabrielle d'Estrée, moins peut-être par soin de sa santé que pour avoir à Nantes une personne dévouée à ses intérêts et qui s'occupât de veiller à l'exécution de ses ordres. Sous ce rapport, sa maitresse ne trompa point ses espérances. Le roi avait l'habitude de changer les portiers dans toutes les villes que les ligueurs avaient occupées ; et la duchesse de Beaufort s'empressa de changer ceux de Nantes, malgré les vives représentations du maire d'Harouys, qui semblait destiné à faire de l'opposition sous tous les gouvernements. Cette mesure fut suivie de la réduction des appointements des officiers de ville ; les emplois d'architecte, de fifre, de clerc-du-guet, de tambour, furent supprimés. Les corps-de-garde furent affermés au profit de la ville, les barricades et les portes furent abattues et vendues, les tranchées et fossés furent comblés. — Ainsi se termina la guerre de la Ligue.

FAITS DIVERS DEPUIS 1576 JUSQU'EN 1600.

Les faits qui vont suivre sont souvent sans liaison, aussi les rapporterons-nous successivement sous leur ordre de date.

En 1578, la ville possédait trois maisons de ville : l'une au Bouffay, c'était la plus spacieuse ; elle existe et porte le n.° 2 ; une seconde, à Sainte-Catherine ; et la troisième, aux Changes. La ville les aliéna pour acheter la maison Bizard, ou Derval, dans la rue de Verdun, qu'elle paya 4,423 écus d'or et 1/3 d'écu, plus un cens de

cinq sous à la seigneurie des Dervallières, dont elle a relevé jusqu'en 1730. La ville en fit changer les bâtiments pour construire l'Hôtel-de-Ville. La même année, la commune acheta la charge de connétable de la milice bourgeoise. Les maires l'ont possédée depuis sous le titre de colonel. C'est ainsi que la vénalité des places, qui n'était qu'un abus révoltant, servit à augmenter les droits de la cité. Malheureusement, cette liberté acquise à beaux deniers comptants ne nous est pas restée. Les révolutions de 89 et de 93 ont tout nivelé, et les gouvernements qui se sont succédé depuis, y compris celui de Juillet 1830, se sont montrés plus disposés à restreindre qu'à étendre les droits des citoyens.

Les travaux du pont de Pirmil n'étaient pas encore achevés, cependant la ville songeait à bâtir en pierres toute la ligne depuis la rue actuelle de la Poissonnerie jusqu'à l'autre côté de la Loire. Pierre Heudes, l'ingénieur chargé de la direction de ces travaux, ne recevait que cinq cents livres par an.

En 1580, le clergé fut exempté du service du guet, excepté dans le cas de péril imminent. L'on s'occupait alors activement de la reconstruction des ponts. Le maire posa la première pierre du pont de la Madeleine. Ailleurs, on battait des pilotis ou estaffes avec des moutons de bronze du poids de sept cents livres; on employait cette matière de préférence, attendu qu'elle ne coûtait que deux sous la livre.

Ce fut aussi dans cette même année que l'on trouva dans les douves de Saint-Pierre, l'une des inscriptions qui se voient aujourd'hui à l'Hôtel-de-Ville, et dont nous avons donné la copie.

Il était d'usage d'offrir un déjeûner à la Maison-de-Ville à tous les nouveaux Maires, lors de leur installation. Celui qui fut offert à M. de Brenezai coûta 46 sous et demi. Les déjeûners gras servis par le buvetier les jours de réunion du bureau de ville, ne coûtaient pas alors 20 sous, et le digne abbé Travers n'oublie pas de faire remarquer que de son temps l'on ne déjeûnait pas à si petits frais à la Maison commune. Voici, au surplus, le détail du déjeûner de M. de Brenezai, il est curieux à connaître.

			Prix actuel.
Deux cents d'huitres.	6 sous	» den.rs. .	30 sous.
Quatre plats de beurre frais. . . .	7 »	6 »	40 »
Deux douzaines de fouaces.	12 »	» »	24 »
A reporter.	25 »	6 »	94 »

Report.	25 sous	6 den.rs	94 sous.
Trois douzaines d'œufs mollets. . .	9 »	»	36 »
Deux douzaines de harengs blancs.	12 »	»	36 »
	46 sous	6 den.rs.	166 sous.

Le vin n'était point porté en compte. Un semblable déjeûner était, certes, très-frugal, cependant il coûterait encore aujourd'hui plus de 8 fr. 30 c.

Ce détail nous prouve qu'en 1580, l'argent valait environ quatre fois plus qu'à notre époque.

L'ouverture du Livre doré date aussi de 1580. L'on appelait ainsi un registre assez curieux, destiné à satisfaire la vanité des maires et des échevins, dont on y inscrivait les noms en mettant leurs armes en regard. La décision municipale qui fit créer ce livre, arrêta, en outre, que l'on ferait graver les armes de tous les maires depuis l'institution de la Mairie, pour les joindre au Livre doré; 93 a brûlé ce curieux monument élevé à leur amour-propre par des bourgeois ennoblis, et c'est l'une des pertes que l'on doit le moins regretter.

Un déjeûner de 1581, donné au sieur Complade de Livernière, coûta beaucoup plus que celui de l'année précédente; la ville n'en fut pas quitte à moins de 17 écus d'or 1/3 et 12 sous 8 deniers, ce qui faisait environ 52 livres 12 sous 8 deniers, ou à peu près 210 fr. 50 c. de notre monnaie. A dater de cette année, le bureau de police se composa du juge prévôt, du maire et des échevins.

L'on supprima l'usage de faire descendre au jour de la Pentecôte, des voûtes de la cathédrale, un pigeon blanc, de jeter de haut dans le chœur, des étoupes enflammées, et de tirer dans l'église des coups de fusil, bien que le pigeon rappelât la descente du Saint-Esprit, et que les étoupes enflammées fussent destinées à figurer les langues de feu.

Pour la première fois, cette année, l'Université consentit à ce que des hommes mariés occupassent les fonctions de recteur.

On construisait alors des galères et d'autres navires sur le Port-au-Vin; mais cet emplacement se trouvant trop resserré, les chantiers furent reportés sur l'autre rive, dans l'Ile-Gloriette, ainsi nommée, d'un vieux château ducal que François II avait donné à l'un de ses officiers, à la charge de lui fournir, tous les ans, un épervier

le chasse. La place du Port-au-Vin fut alors grandement accrue du côté de la rivière, son quai fut refait, et l'on y établit une cale.

Nous devons faire remarquer qu'à cette époque, l'Université avait l'inspection des livres de théologie, tandis que les évêques n'apposaient leur approbation que sur les almanachs, ce qui prouve le grand crédit dont la science jouissait au sein du clergé. Cependant les professeurs étaient pauvres, et leurs cours se faisaient sans luxe.

En 1579, les fenêtres du collége Saint-Clément n'avaient que des carreaux de toile, comme le montre une plainte déposée au bureau de la mairie par le procureur du roi, qui poursuivait le principal et les régents, parce qu'ils exigeaient des élèves une indemnité pour la chandelle, les bancs et la toile des fenêtres. Le principal représenta que pareille chose avait lieu à Paris, et l'affaire n'eut pas de suite.

Il y a loin de là, sans doute, aux commodités dont nous entourons aujourd'hui les jeunes élèves, et nous devons nous en féliciter; mais nous regrettons, pour la science, ce respect dont elle était entourée; cette auréole qu'elle possédait autrefois, et que nous n'accordons aujourd'hui qu'à la richesse.

L'usage du calendrier grégorien, l'autorisation de construire la cale du Bouffay, le rétablissement du Collége Saint-Jean, datent de 1582.

L'année suivante, la ville étant désolée par la peste, la communauté des bourgeois prescrivit à tous les gens sans aveu de sortir de Nantes dans les vingt-quatre heures, sous peine du fouet. Elle chassa aussi les pauvres de la campagne, dont la misère et la malpropreté contribuaient à entretenir la contagion. Le réglement du bureau de police prescrivait aux habitants de tenir les rues propres vis-à-vis leurs maisons, punissant d'une amende d'un écu, payable immédiatement au profit du Sanitat, tous ceux qui laisseraient, devant leur domicile, des eaux croupies ou des immondices. Les propriétaires furent avertis de faire réparer leurs latrines, s'ils en avaient; d'en faire construire, s'ils n'en avaient pas; de faire nettoyer et dessécher les caves et autres lieux malpropres; de purifier leurs maisons avec de l'encens, ce qui neutralisait l'odeur des germes putrides sans les détruire; d'allumer trois fois la semaine, dans les carrefours, des feux publics pour lesquels chacun fournirait son fagot de bois sec. Les gouverneurs des pauvres eurent

mission de faire désinfecter les maisons des pestiférés par des hommes *accoutrés de bougran, croisé de deux croix blanches, l'une devant, et l'autre derrière, et portant chacun une verge blanche.* Cette opération devait avoir lieu de nuit, il était défendu à ceux qui en étaient chargés de converser avec les autres; un médecin et un chirurgien furent nommés pour visiter et secourir les malades. Les pauvres attaqués de la maladie épidémique, furent déposés au Sanitat, et l'on décida que tous les malades qui voudraient se faire traiter à domicile, seraient enfermés sous clef. Dès que la maladie se déclarait quelque part, on devait en prévenir le dizainier du quartier, qui faisait son rapport au commissaire; il était défendu aux convalescents de se présenter en public, sous peine de cent écus d'amende ou du fouet. Les médecins et chirurgiens, les domestiques du Sanitat, devaient porter *gaules blanches et petites sonnettes au bout d'icelles, et de loing semondrer toutes personnes de se retirer sous peine de punition corporelle.*

Ce réglement mit fin à la contagion; les magistrats et les chirurgiens se conduisirent comme le devoir leur en imposait l'obligation: mais les médecins manquèrent à leurs fonctions, et le bureau ne trouva pas un seul docteur pour faire le service au Sanitat; ceux auxquels il s'adressa demandèrent des prix exorbitants.

Les registres du temps montrent que l'on avait l'habitude, dans le diocèse, de donner à l'enfant que l'on baptisait deux parrains, si c'était un garçon; deux marraines, si c'était une fille.

Nous n'avons à signaler, pour la fin de cette année, parmi les améliorations matérielles, que la construction d'une cale au Port-Maillard et la réparation de la Halle-au-Blé. Le granit employé dans ces deux circonstances avait été pris dans la carrière de Miséri.

Un compte de cette année établit le fer ouvré à 3 sous la livre.

Une autre note du temps nous prouve qu'à cette époque les commerçants du bord de la Loire et ceux qui faisaient usage du fleuve comme moyen de transport, se réunissaient à Orléans de temps à autre, pour discuter sur leurs intérêts communs. Cette institution, qui n'avait besoin que d'être régularisée pour produire les meilleurs résultats, s'est malheureusement anéantie, sans que l'on y ait pris garde: quelque jour peut-être des industriels intelligents parviendront à la rétablir.

En 1586, le prix des grains fut très-élevé. Les foins et les légumes

manquèrent en même temps que les blés; et, pour comble de misère, les grandes eaux emportèrent plusieurs arches du pont de Pirmil.

Le collége Saint-Clément, qui se trouvait dans un état prospère, ajouta, cette année, un régent de rhétorique et un régent de philosophie à ceux qu'il possédait déjà.

L'on voyait alors à Nantes un homme sans bras, véritable phénomène, qui écrivait, lavait un verre, ôtait son chapeau, jouait aux quilles, aux cartes, aux dés, chargeait et tirait un pistolet, le tout avec ses pieds.

Le bureau de ville avait prêté 20 milliers de bronze au chapitre, il en demanda la restitution en 1587. Le chapitre répondit que le bronze avait servi à faire une cloche, qu'il était bénit, et ne pouvait plus être rendu. Le présidial trouva cette raison suffisante, et débouta le bureau de ville, qui persistait à réclamer ce qui lui était dû.

L'année suivante, 1588, la ville fit l'acquisition de la bibliothèque de l'archidiacre de Nantes, nommé Le Gallo, laquelle avait été léguée à l'hospice par ce vénérable prêtre.

L'année 1589 nous rappelle le peu de protection accordée, au XVI.e siècle, à l'industrie. Jean Ferra, qui avait obtenu l'année précédente l'autorisation d'établir à Nantes une verrerie, fut expulsé de la ville, sous prétexte qu'il faisait renchérir les combustibles. Plus tard, il obtint par grâce de continuer; mais on lui imposa la singulière obligation de ne point acheter de bois. Le verre valait alors 4 sous 6 deniers le pied carré.

En 1592, le cimetière de la cathédrale occupait la place Saint-Pierre, et n'était entouré que d'une haie.

La construction du couvent des Minimes et le premier établissement des Capucins à Nantes, datent de 1593. Cependant, les révérends pères s'y trouvaient depuis plusieurs années; car ils firent, en 1591, une procession qui eut lieu à dix heures du soir, et dans laquelle tous les assistants se trouvaient en chemise (*in albis*), nu-pieds et la torche à la main. — Nos chroniques ne nous disent point que les femmes et les filles se soient dispensées d'assister à cette scandaleuse cérémonie.

Vers le même temps, le bureau de ville eut à délibérer sur le refus du chirurgien du Sanitat de continuer son service au prix de 60 livres par an. Il fut décidé, en présence de plusieurs médecins

chée. Le piéton à table d'hôte payait 30 sous par jour dans les meilleurs hôtels : 13 sous pour *la dînée*, 17 pour *la soupée et la couchée.*

Ces faits sont intéressants et s'appuient les uns les autres ; d'une part, les ouvriers étaient payés un peu plus cher qu'aujourd'hui ; de l'autre, le séjour dans les hôtelleries était aussi proportionnellement plus coûteux, surtout lorsque l'on tenait à être bien servi.

Nous voyons encore, dans cette police, que les bouchers et boulangers devaient être approvisionnés pour trois mois. Ces derniers devaient toujours avoir en grenier au moins 30 setiers de farine froment et seigle. Moins sages que nos pères, nous avons conservé le privilége de la boulangerie qui se trouve monopolisée par quelques industriels, et nous avons laissé tomber en désuétude l'approvisionnement, qui était la chose la plus importante.—Les bouchers étaient tenus de ne vendre que de bonne viande *sous peine du fouette pour la première fois*, et pour la seconde *d'être pendus*, *étranglez.* Des peines très-sévères menaçaient aussi, à cette époque, tous les boulangers qui se seraient permis soit de vendre à faux poids, soit de livrer de mauvais pain. C'est ainsi que le moyen-âge, qui avait le tort immense de diviser la population par castes et par catégories, savait du moins assurer au peuple le peu de bien-être matériel auquel il pouvait prétendre. Nous aurons aussi occasion de remarquer que, dans les grandes solennités, le peuple pouvait, comme les autres classes, prendre sa part de soleil et de vanité en jouant son rôle dans les cérémonies publiques, ce qui était un allégement à sa misère ; l'homme ayant besoin pour vivre de quelque autre chose encore que du pain qui peut alimenter son corps.

Tous les objets susceptibles d'être taxés furent soumis au maximum dans l'ordonnance de 1594 ; ainsi, les souliers de maroquin de Flandre ou d'Espagne à deux semelles, de 9, 10, 11 et 12 points, ne devaient pas se vendre plus de 32 sous ; les souliers à trois semelles et les souliers liégés étaient taxés à 40 sous ; la paire de mules et la paire d'escarpins se vendaient 48 sous ; les souliers de veau à deux semelles n'allaient qu'à 24 sous ; les bottes de vache grasse de deux pieds et demi de hauteur, et à trois semelles, étaient tarifées à deux écus. L'ordonnance enjoignait aux cordonniers de faire chaussure de cuir loyal, marchand, bien *accoustré et couroyé.*

Comparant ces prix aux prix actuels, nous remarquerons que la chaussure élégante était proportionnellement bien plus chère que

l'autre, qui valait à peu près le même prix qu'aujourd'hui, en tenant compte toutefois de la décroissance de la valeur de l'argent.

Peu après la publication de ce réglement, la Mairie se réunit pour le compléter. Elle renouvela, dans cette circonstance, l'ordonnance de 1581 qui défendait aux artisans de boire des vins étrangers et de manger du gibier; prohibition humiliante et vexatoire, qui n'était propre qu'à exciter des haines violentes entre les diverses classes d'habitants de la ville de Nantes.

En 1595, le feu prit au clocher de la cathédrale, qu'il détruisit en partie.

Le puits de la rue de la Poulaillerie fut adjugé et commencé, sa construction devait coûter 45 écus.

Celui de la place Saint-Pierre fut nettoyé. Son eau était si corrompue que le nettoyage n'eut lieu que la nuit, dans la crainte d'infecter les rues par lesquelles l'eau devait s'écouler; les habitants de ces rues étaient prévenus de tenir des cuves d'eau devant leurs portes et d'en verser dans le ruisseau pour favoriser l'écoulement des eaux du puits.

Cette année fut extrêmement malheureuse sous tous les rapports: des inondations et des froids rigoureux ajoutèrent encore aux misères causées par la guerre civile.

Les maçons et manœuvres taxés l'année précédente, présentèrent une requête qui fut écoutée. Le bureau de ville augmenta les journées de 2 sous depuis la mi-avril jusqu'à la mi-octobre. Le chapitre ne donnait alors à son maître de psallette que 20 livres de gages, environ 120 francs par an; mais sans doute le casuel devait offrir compensation. Le moulin de sa juridiction, situé près de Saint-Clément, était loué 12 livres, et l'entretien de la couverture de sa vaste église lui coûtait par abonnement 10 livres par an.

Une vieille coutume des siècles précédents s'était conservée pour les serments; un arrêt du parlement du 28 juillet 1595 prescrit à un citoyen de prêter serment sur la Sainte Eucharistie, exposée à cet effet sur le grand autel de la cathédrale.

Les maisons étaient presque toutes en bois et séparées par des terrasses, aussi les incendies étaient-ils fréquents et redoutables. La ville acheta, pour les mieux combattre, des seaux de cuir, 12 crochets et 6 harpons en fer, qu'elle fit marquer à ses armes.

L'année suivante, les pluies furent très-abondantes et de très-lon-

gue durée. Les moissons en souffrirent; la misère et les maladies qu'elle engendra vinrent augmenter les souffrances du peuple.

L'élargissement du quai de la Poterne et l'achèvement du Port-Maillard datent de cette époque.

En 1597, la cherté des blés fut très-grande, le froment valut jusqu'à 22 livres le setier, ce qui ferait aujourd'hui de 88 à 110 livres au lieu de 30 francs, qui est notre prix moyen. Six à sept mille pauvres recevaient des aumônes en dehors de la ville, qui n'avait guère plus de 40 à 50 mille habitants, et beaucoup d'autres, à l'intérieur, étaient occupés à des travaux de terrassement. Bientôt le Sanitat n'eut plus de lits vides, et les médecins reçurent ordre de se réunir pour aviser aux moyens de diminuer la contagion. — Chasser sur le champ les vagabonds, changer et brûler la vieille paille des lits de l'hôpital, tenir les rues propres, faire des feux dans la ville, défendre d'exposer en vente du pain chaud et des fruits verts, prohiber la circulation des porcs, voilà les mesures qu'ils proposèrent : la ville les adopta sur le champ; mais que pouvaient d'aussi misérables palliatifs contre un mal dont on n'attaquait pas la source et qui tenait évidemment, comme les maux qui affligent encore de nos jours les classes inférieures, à la mauvaise organisation sociale?

Au mois de mai, le chapitre, qui avait surtout à cœur le triomphe de la Sainte-Union, décida de faire des processions semblables à celles de Paris, où l'on voyait à 10 heures du soir les femmes, les jeunes filles, leurs servantes et des jeunes gens courir en chemise d'église en église à la lueur de torches, à la suite de prêtres et de moines pareillement en chemise. Cette indécente cérémonie eut lieu, dit l'abbé Travers, les 10, 11 et 12 octobre. Tous ceux qui en faisaient partie avaient les pieds nus, un crucifix dans une main, une torche allumée dans l'autre; ils marchaient ainsi chantant les sept psaumes de la pénitence, et formant une procession bien en dehors de nos mœurs, de nos croyances et de nos habitudes du XIX.e siècle.

Le 31 décembre 1598, Nantes et une partie du comté furent ravagés par un ouragan qui aplanit les marais salants de Guerande, de Bourgneuf, et renversa grand nombre d'édifices et de clochers.

Le prêt usuraire était alors usuel, et le clergé lui-même ne faisait aucun scrupule de prêter à gros intérêts: il est juste, en effet, de louer ses capitaux d'après les risques qu'ils peuvent courir.

Quelques-unes des troupes du duc de Mercœur se trouvaient encore dans les environs de Nantes qu'elles rançonnaient à discrétion. La ville, voulant se rendre favorable le baron Salignac, qui les commandait, lui envoya à Couëron trois douzaines de bouteilles de bon vin d'Orléans, six jambons et deux douzaines de langues de bœuf, avec prière de faire observer plus de discipline à ses soldats.

Travers rapporte qu'à cette époque la ville avait une pêcherie entre le pont d'Erdre et les moulins des Halles. Le même auteur dit aussi que l'on projeta, la même année, d'établir à la chaussée de Ventre un pont et une écluse, dont on s'occupe enfin maintenant.

Ce fut, dans cette même année, que Philippe-du-Bec et son neveu, auquel il voulait concéder son évêché, traitèrent avec Charles-de-Bourgneuf, évêque de Saint-Malo. Philippe-du-Bec, dit Travers, était digne d'un meilleur temps; rempli d'érudition, linguiste distingué, bon, bienfaisant, prêt à rendre service, il oubliait facilement les injures, comme il l'a prouvé plusieurs fois dans sa conduite à l'égard du chapitre, qui lui avait manqué si indignement dans diverses circonstances. On ne lui donnera jamais, ajoute l'auteur de l'Histoire des Evêques de Nantes, tous les éloges qu'il mérite pour avoir exposé son repos, ses biens, sa vie même, plutôt que de manquer à ses serments. Cependant, à la page suivante, Travers l'attaque rudement pour son traité simoniaque avec Charles-de-Bourgneuf.

L'occupation du siége épiscopal de Nantes, par Charles-de-Bourgneuf et les contestations entre la ville et Henri IV, sont les deux faits les plus importants de la dernière année du XVI.e siècle.

Le chapitre, qui se trouvait en puissance, fit payer la bien venue au nouvel évêque, il lui fallut donner :

Pour sa réception, 100 livres de monnaie de Bretagne, valant 120 livres tournois.

Pour la mitre et le bâton, 40 écus d'or.

A la fabrique, 20 livres de monnaie.

Aux chantres, 8 livres de monnaie.

Aux enfants de chœur, 10 livres.

Au secrétaire des distributions du chœur et du pain du chapitre, 1 livre.

Au secrétaire du chapitre, 2 écus d'or.

Aux bedeaux, 2 écus d'or.

Aux musiciens, 2 écus d'or.

Au sacriste, 2 écus d'or.

Aux chanoines alors dans la ville, 8 pots de vin, moitié d'Orléans, moitié d'Anjou.

Le chapitre, dit l'abbé Travers, appelait ces exactions, les menues redevances de la réception de l'évêque, elles s'élevaient alors, le vin non compris, à 101 écus d'or.

A son arrivée, Charles-de-Bourgneuf visita le chapitre, dont tous les membres reçurent soit des avis, soit des réprimandes ; il défendit aux chanoines logés de louer leurs maisons aux laïques, sans en avoir prévenu le chapitre.

Lors de son passage à Nantes, le roi avait décidé qu'il lui serait présenté une liste triple des candidats aux places de maire et d'échevins. Pendant que l'on s'occupait de la former, il écrivit aux habitants pour leur ordonner d'y inscrire Gabriel Hux de la Bouchetierre, trésorier des Etats de Bretagne, qui avait été emprisonné treize mois par ordre de la duchesse de Mercœur, comme attaché à la cause royale. Henri IV fut obéi, mais son recommandé n'eut pas une seule voix. La ville lui envoya une députation pour lui faire connaître le résultat des élections, et pour lui faire d'humbles représentations sur l'atteinte portée à ses priviléges; Henri IV, beaucoup plus préoccupé de ses intérêts que de ceux des habitants de Nantes, oublia, chose malheureusement si commune en pareil cas, et les droits des habitants de Nantes et la parole royale qu'il leur avait donnée de les maintenir. Une lettre nouvelle signifia de sa part au bureau de la communauté des bourgeois, d'élire le sieur Hux, et quelques jours après il le nomma maire, sans attendre le résultat des élections. Les Nantais furent indignés, et à bon droit. Cependant Henri IV aimait réellement le peuple, mais il est si facile à un prince qui peut exécuter toutes ses volontés, de faire des fautes et de mériter souvent un blâme sévère!...

Dans le même mois, Henri IV ordonna que les maires et échevins sortants, resteraient en place jusqu'à l'installation de leurs successeurs. Il refusa à la ville l'autorisation de cesser les travaux du Marchix, et lui permit de détruire les barrages de la Madeleine, de Vertais et de Pirmil qui, forçant les eaux à s'épancher du côté de Nantes, nuisaient à la solidité des ponts, et rendaient les inondations plus fréquentes et plus considérables.

Avant de passer outre, nous devons analyser les travaux et la direction du XVI.e siècle, comme nous l'avons fait pour le XV.e. Nous serons plus brefs, parce qu'il y a moins à dire, et parce que les plus belles œuvres d'art de cette époque appartiennent au commencement du siècle, ce qui les rapproche des œuvres du XV.e

MONUMENTS DU XVI.e SIÈCLE.

PSALLETTE.

Le Tombeau des Carmes n'est point la seule œuvre remarquable du XVI.e siècle que Nantes ait conservée, la ville possède encore l'ancien évêché, aujourd'hui la Psallette, l'hôtel des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paule, le Château, dont quelques portions furent construites ou restaurées par le duc de Mercœur; les ruines de la Collégiale, l'église des Minimes et quelques autres débris moins importants.

La Psallette se trouve au fond de la cour Saint-Laurent, son aspect tout pittoresque étonne et surprend agréablement les yeux; la porte d'entrée n'est pas sans mérite; une guirlande de feuilles de vignes dessine les contours de son ogive, au-dessus de laquelle se trouvaient deux écussons aux armes de France et de Bretagne, dont on voit encore les restes mutilés. Le style de cette porte appartient évidemment à la fin du XV.e siècle ou au commencement du XVIe. Dans le même massif de maçonnerie, à une assez grande élévation, l'on voit d'autres ornements sculptés aussi avec conscience; à droite, une porte dans le style de la renaissance, surmontée d'une fenêtre, au-dessus de laquelle on remarque l'ogive flamboyante, ou si l'on veut à feuilles de chicorée, de la cathédrale de Saint-Pierre et des autres monuments qui appartiennent, soit à la fin du XV.e, soit au commencement du XVI.e siècle.

A l'intérieur se trouve un escalier de pierres, dont toutes les marches sont d'un seul bloc de granit. C'est une hélice à pente douce, la plus remarquable en son genre parmi toutes celles que Nantes possède. L'on y remarque, en outre, une cheminée très-élégante, ornée de sculptures, qui doit être aussi ancienne que la façade; cette cheminée est couverte d'hermines; au milieu du manteau se voit une niche, dans le goût du XV.e siècle. Tout le reste est dans le style de la renaissance.



Palbelle





Escalier de la Bastille



l'autre, qui valait à peu près le même prix qu'aujourd'hui, en tenant compte toutefois de la décroissance de la valeur de l'argent.

Peu après la publication de ce réglement, la Mairie se réunit pour le compléter. Elle renouvela, dans cette circonstance, l'ordonnance de 1581 qui défendait aux artisans de boire des vins étrangers et de manger du gibier; prohibition humiliante et vexatoire, qui n'était propre qu'à exciter des haines violentes entre les diverses classes d'habitants de la ville de Nantes.

En 1595, le feu prit au clocher de la cathédrale, qu'il détruisit en partie.

Le puits de la rue de la Poulaillerie fut adjugé et commencé, sa construction devait coûter 45 écus.

Celui de la place Saint-Pierre fut nettoyé. Son eau était si corrompue que le nettoyage n'eut lieu que la nuit, dans la crainte d'infecter les rues par lesquelles l'eau devait s'écouler; les habitants de ces rues étaient prévenus de tenir des cuves d'eau devant leurs portes et d'en verser dans le ruisseau pour favoriser l'écoulement des eaux du puits.

Cette année fut extrêmement malheureuse sous tous les rapports; des inondations et des froids rigoureux ajoutèrent encore aux misères causées par la guerre civile.

Les maçons et manœuvres taxés l'année précédente, présentèrent une requête qui fut écoutée. Le bureau de ville augmenta les journées de 2 sous depuis la mi-avril jusqu'à la mi-octobre. Le chapitre ne donnait alors à son maître de psallette que 20 livres de gages, environ 120 francs par an; mais sans doute le casuel devait offrir compensation. Le moulin de sa juridiction, situé près de Saint-Clément, était loué 12 livres, et l'entretien de la couverture de sa vaste église lui coûtait par abonnement 10 livres par an.

Une vieille coutume des siècles précédents s'était conservée pour les serments; un arrêt du parlement du 28 juillet 1595 prescrit à un citoyen de prêter serment sur la Sainte Eucharistie, exposée à cet effet sur le grand autel de la cathédrale.

Les maisons étaient presque toutes en bois et séparées par des terrasses, aussi les incendies étaient-ils fréquents et redoutables. La ville acheta, pour les mieux combattre, des seaux de cuir, 12 crochets et 6 harpons en fer, qu'elle fit marquer à ses armes.

L'année suivante, les pluies furent très-abondantes et de très-lon-

gue durée. Les moissons en souffrirent; la misère et les maladies qu'elle engendra vinrent augmenter les souffrances du peuple.

L'élargissement du quai de la Poterne et l'achèvement du Port-Maillard datent de cette époque.

En 1597, la cherté des blés fut très-grande, le froment valut jusqu'à 22 livres le setier, ce qui ferait aujourd'hui de 88 à 110 livres au lieu de 30 francs, qui est notre prix moyen. Six à sept mille pauvres recevaient des aumônes en dehors de la ville, qui n'avait guère plus de 40 à 50 mille habitants, et beaucoup d'autres, à l'intérieur, étaient occupés à des travaux de terrassement. Bientôt le Sanitat n'eut plus de lits vides, et les médecins reçurent ordre de se réunir pour aviser aux moyens de diminuer la contagion. — Chasser sur le champ les vagabonds, changer et brûler la vieille paille des lits de l'hôpital, tenir les rues propres, faire des feux dans la ville, défendre d'exposer en vente du pain chaud et des fruits verts, prohiber la circulation des porcs, voilà les mesures qu'ils proposèrent : la ville les adopta sur le champ; mais que pouvaient d'aussi misérables palliatifs contre un mal dont on n'attaquait pas la source et qui tenait évidemment, comme les maux qui affligent encore de nos jours les classes inférieures, à la mauvaise organisation sociale?

Au mois de mai, le chapitre, qui avait surtout à cœur le triomphe de la Sainte-Union, décida de faire des processions semblables à celles de Paris, où l'on voyait à 10 heures du soir les femmes, les jeunes filles, leurs servantes et des jeunes gens courir en chemise d'église en église à la lueur de torches, à la suite de prêtres et de moines pareillement en chemise. Cette indécente cérémonie eut lieu, dit l'abbé Travers, les 10, 11 et 12 octobre. Tous ceux qui en faisaient partie avaient les pieds nus, un crucifix dans une main, une torche allumée dans l'autre; ils marchaient ainsi chantant les sept psaumes de la pénitence, et formant une procession bien en dehors de nos mœurs, de nos croyances et de nos habitudes du XIX.e siècle.

Le 31 décembre 1598, Nantes et une partie du comté furent ravagés par un ouragan qui aplanit les marais salants de Guerande, de Bourgneuf, et renversa grand nombre d'édifices et de clochers.

Le prêt usuraire était alors usuel, et le clergé lui-même ne faisait aucun scrupule de prêter à gros intérêts: il est juste, en effet, de louer ses capitaux d'après les risques qu'ils peuvent courir.

Quelques-unes des troupes du duc de Mercœur se trouvaient encore dans les environs de Nantes qu'elles rançonnaient à discrétion. La ville, voulant se rendre favorable le baron Salignac, qui les commandait, lui envoya à Couëron trois douzaines de bouteilles de bon vin d'Orléans, six jambons et deux douzaines de langues de bœuf, avec prière de faire observer plus de discipline à ses soldats.

Travers rapporte qu'à cette époque la ville avait une pêcherie entre le pont d'Erdre et les moulins des Halles. Le même auteur dit aussi que l'on projeta, la même année, d'établir à la chaussée de Vertou un pont et une écluse, dont on s'occupe enfin maintenant.

Ce fut, dans cette même année, que Philippe-du-Bec et son neveu, auquel il voulait concéder son évêché, traitèrent avec Charles-de-Bourgneuf, évêque de Saint-Malo. Philippe-du-Bec, dit Travers, était digne d'un meilleur temps; rempli d'érudition, linguiste distingué, bon, bienfaisant, prêt à rendre service, il oubliait facilement les injures, comme il l'a prouvé plusieurs fois dans sa conduite à l'égard du chapitre, qui lui avait manqué si indignement dans diverses circonstances. On ne lui donnera jamais, ajoute l'auteur de l'Histoire des Evêques de Nantes, tous les éloges qu'il mérite pour avoir exposé son repos, ses biens, sa vie même, plutôt que de manquer à ses serments. Cependant, à la page suivante, Travers l'attaque rudement pour son traité simoniaque avec Charles-de-Bourgneuf.

L'occupation du siége épiscopal de Nantes, par Charles-de-Bourgneuf et les contestations entre la ville et Henri IV, sont les deux faits les plus importants de la dernière année du XVI.e siècle.

Le chapitre, qui se trouvait en puissance, fit payer la bien venue au nouvel évêque, il lui fallut donner :

Pour sa réception, 100 livres de monnaie de Bretagne, valant 120 livres tournois.

Pour la mitre et le bâton, 40 écus d'or.

A la fabrique, 20 livres de monnaie.

Aux chantres, 8 livres de monnaie.

Aux enfants de chœur, 10 livres.

Au secrétaire des distributions du chœur et du pain du chapitre, 1 livre.

Au secrétaire du chapitre, 2 écus d'or.

Aux bedeaux, 2 écus d'or.

Aux musiciens, 2 écus d'or.

Au sacriste, 2 écus d'or.

Aux chanoines alors dans la ville, 8 pots de vin, moitié d'Orléans, moitié d'Anjou.

Le chapitre, dit l'abbé Travers, appelait ces exactions, les menues redevances de la réception de l'évêque, elles s'élevaient alors, le vin non compris, à 101 écus d'or.

A son arrivée, Charles-de-Bourgneuf visita le chapitre, dont tous les membres reçurent soit des avis, soit des réprimandes; il défendit aux chanoines logés de louer leurs maisons aux laïques, sans en avoir prévenu le chapitre.

Lors de son passage à Nantes, le roi avait décidé qu'il lui serait présenté une liste triple des candidats aux places de maire et d'échevins. Pendant que l'on s'occupait de la former, il écrivit aux habitants pour leur ordonner d'y inscrire Gabriel Hux de la Bouchetierre, trésorier des Etats de Bretagne, qui avait été emprisonné treize mois par ordre de la duchesse de Mercœur, comme attaché à la cause royale. Henri IV fut obéi, mais son recommandé n'eut pas une seule voix. La ville lui envoya une députation pour lui faire connaître le résultat des élections, et pour lui faire d'humbles représentations sur l'atteinte portée à ses priviléges; Henri IV, beaucoup plus préoccupé de ses intérêts que de ceux des habitants de Nantes, oublia, chose malheureusement si commune en pareil cas, et les droits des habitants de Nantes et la parole royale qu'il leur avait donnée de les maintenir. Une lettre nouvelle signifia de sa part au bureau de la communauté des bourgeois, d'élire le sieur Hux, et quelques jours après il le nomma maire, sans attendre le résultat des élections. Les Nantais furent indignés, et à bon droit. Cependant Henri IV aimait réellement le peuple, mais il est si facile à un prince qui peut exécuter toutes ses volontés, de faire des fautes et de mériter souvent un blâme sévère!...

Dans le même mois, Henri IV ordonna que les maires et échevins sortants, resteraient en place jusqu'à l'installation de leurs successeurs. Il refusa à la ville l'autorisation de cesser les travaux du Marchix, et lui permit de détruire les barrages de la Madeleine, de Vertais et de Pirmil qui, forçant les eaux à s'épancher du côté de Nantes, nuisaient à la solidité des ponts, et rendaient les inondations plus fréquentes et plus considérables.

Avant de passer outre, nous devons analyser les travaux et la direction du XVI.e siècle, comme nous l'avons fait pour le XVe. Nous serons plus brefs, parce qu'il y a moins à dire, et parce que les plus belles œuvres d'art de cette époque appartiennent au commencement du siècle, ce qui les rapproche des œuvres du XV.e

MONUMENTS DU XVI.e SIÈCLE.

PSALLETTE.

Le Tombeau des Carmes n'est point la seule œuvre remarquable du XVI.e siècle que Nantes ait conservée, la ville possède encore l'ancien évêché, aujourd'hui la Psallette, l'hôtel des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paule, le Château, dont quelques portions furent construites ou restaurées par le duc de Mercœur; les ruines de la Collégiale, l'église des Minimes et quelques autres débris moins importants.

La Psallette se trouve au fond de la cour Saint-Laurent, son aspect tout pittoresque étonne et surprend agréablement les yeux; la porte d'entrée n'est pas sans mérite; une guirlande de feuilles de vignes dessine les contours de son ogive, au-dessus de laquelle se trouvaient deux écussons aux armes de France et de Bretagne, dont on voit encore les restes mutilés. Le style de cette porte appartient évidemment à la fin du XV.e siècle ou au commencement du XVIe. Dans le même massif de maçonnerie, à une assez grande élévation, l'on voit d'autres ornements sculptés aussi avec conscience; à droite, une porte dans le style de la renaissance, surmontée d'une fenêtre, au-dessus de laquelle on remarque l'ogive flamboyante, ou si l'on veut à feuilles de chicorée, de la cathédrale de Saint-Pierre et des autres monuments qui appartiennent, soit à la fin du XV.e, soit au commencement du XVI.e siècle.

A l'intérieur se trouve un escalier de pierres, dont toutes les marches sont d'un seul bloc de granit. C'est une hélice à pente douce, la plus remarquable en son genre parmi toutes celles que Nantes possède. L'on y remarque, en outre, une cheminée très-élégante, ornée de sculptures, qui doit être aussi ancienne que la façade; cette cheminée est couverte d'hermines; au milieu du manteau se voit une niche, dans le goût du XV.e siècle. Tout le reste est dans le style de la renaissance.



Rallette





Escalier de la Boullotte





Cour des Sœurs de St Vincent de Pau



Détails de la Maison des Sœurs de S.t Vincent de Paul.





Chapelle du Château

Bastion Mercœur

(Démoli en 18[illegible])

Nous avons cru devoir donner deux dessins de cette construction curieuse, l'un représente la façade avec sa petite tourelle, sa maison de bois superposée à la construction de pierre, et la verdure qui masque l'une de ses fenêtres et s'élève ensuite presque jusqu'au premier étage; l'autre dessin représente l'escalier du même édifice. M. Hawke a choisi le lieu où il s'élargit pour fournir à l'entrée des chambres; on y remarque deux niches, dont l'une est beaucoup plus grande que l'autre, et un ornement en feuilles de chou, placé dans l'angle des murs. Les niches sont surmontées d'un dais de très-bon style.

MAISON DES SOEURS DE SAINT-VINCENT-DE-PAULE.

L'hôtel occupé aujourd'hui par les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paule, est plus récent que la Psallette; il rappelle cependant un édifice de la fin du XV.e siècle, que l'on voit en Angleterre; c'est la vieille chapelle de l'église du Christ à Oxford. La cour de cet hôtel étant très-étroite, l'artiste n'a pu se placer pour le dessiner dans le lieu le plus convenable. Sa porte principale est surmontée d'une ogive à finial et à crochets flamboyants imitant les feuilles de chou et de chicorée; ses fenêtres, qui sont toutes d'un dessin différent, font oublier par leur grâce leur défaut de symétrie. Des sculptures bizarres ou grotesques les décorent; nous avons cru qu'elles méritaient une planche à part, et M. Hawke les ayant reproduites avec une grande fidélité, tout commentaire à leur égard nous semble superflu. Les hommes préoccupés des symboles, pourraient seuls en chercher dans ces dessins, qui sont plus étranges que corrects. Nous eussions désiré qu'une troisième gravure servît à montrer le pignon de cet hôtel, c'est-à-dire la partie qui donne sur la rue, et nous regrettons de nous être trouvés bornés par le nombre dans le choix de nos dessins.

CHATEAU.

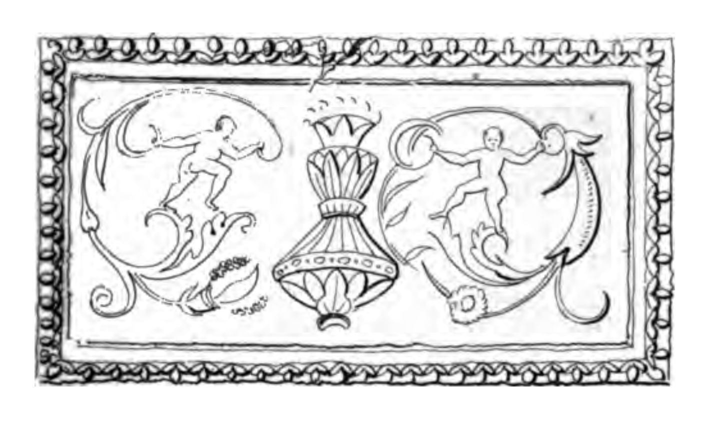
Le Château, dans toute sa partie, qui date du XVI.e siècle, porte à l'extérieur la double croix de Lorraine, et rappelle le duc de Mercœur. Nous avons placé au-dessous de la vue de la chapelle un autre dessin qui représente un bastion construit tout entier pendant les guerres de la ligue; c'est la partie la plus pittoresque et la plus intéressante de cette époque.

COLLÉGIALE.

Nos Annales rapportent qu'en 1506, à l'époque où le teur Columb se trouvait à Nantes, l'on travaillait à la Collég l'aile du chœur qui était du côté de l'épître; l'autre aile sy bâtie sous le duc François II, pour accomplir la volonté de Pi qui en avait eu le dessein. Nos Annales disent aussi que les ch de cette église étaient du même temps, excepté celles de Thomas et Saint-Philippe, qui dataient de 1514 et 1534 sommes donc portés à croire que celle dont nous avons dessin au-dessus de l'église des Cordeliers, appartient à l' à laquelle Columb se trouvait à Nantes. — Cette chapelle, style de la renaissance, est d'une ornementation très-riche élégante. Les arabesques qui la décorent intérieurement, de fixer l'attention; cependant le portail d'entrée, quoiqu et rongé par le temps, nous a paru plus remarquable. Nou cru convenable d'ajouter à la vue générale de cette chapel autre planche contenant six dessins, dont trois pris à l'inté trois à l'extérieur; celui qui forme un carré long et dans le voit deux Zéphyrs, le petit médaillon et le chapiteau surn une colonne cannelée en spirale sur laquelle on voit des sont choisis à l'intérieur comme ce qu'il y a de mieux. L autres appartiennent à la partie extérieure de la chapelle. piteau sur lequel on voit au milieu un bonhomme coiffé d'un l et des deux côtés, deux femmes nues, caressant des oisea trouve au-dessus de l'échoppe d'un cordonnier, et ne pe bien vu qu'à l'aide d'une lorgnette ou d'une longue-vue. I besques de l'extérieur de la porte, sont dignes de Columl elles rappellent la manière; elles peuvent être comparées à y a de mieux en ce genre dans le tombeau des Carmes. plus gracieux, par exemple, que les deux têtes de colom s'allongent pour becqueter dans une corbeille!

MINIMES.

L'église des Minimes n'offre rien d'intéressant. Le style p culaire de l'Angleterre, le genre flamboyant, si fréquemment en France et en Espagne à la même époque, l'ornementation





Détails de la Collégiale.







Cour des Sœurs de St Vincent de Paul.



Détails de la Maison des Sœurs de S.t Vincent de Paul.



Chapelle du Château



Bastion Mercœur

(Démoli en 1857)

Nous avons cru devoir donner deux dessins de cette construction curieuse, l'un représente la façade avec sa petite tourelle, sa maison de bois superposée à la construction de pierre, et la verdure qui masque l'une de ses fenêtres et s'élève ensuite presque jusqu'au premier étage; l'autre dessin représente l'escalier du même édifice. M. Hawke a choisi le lieu où il s'élargit pour fournir à l'entrée des chambres; on y remarque deux niches, dont l'une est beaucoup plus grande que l'autre, et un ornement en feuilles de chou, placé dans l'angle des murs. Les niches sont surmontées d'un dais de très-bon style.

MAISON DES SOEURS DE SAINT-VINCENT-DE-PAULE.

L'hôtel occupé aujourd'hui par les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paule, est plus récent que la Psallette; il rappelle cependant un édifice de la fin du XV.e siècle, que l'on voit en Angleterre; c'est la vieille chapelle de l'église du Christ à Oxford. La cour de cet hôtel étant très-étroite, l'artiste n'a pu se placer pour le dessiner dans le lieu le plus convenable. Sa porte principale est surmontée d'une ogive à finial et à crochets flamboyants imitant les feuilles de chou et de chicorée; ses fenêtres, qui sont toutes d'un dessin différent, font oublier par leur grâce leur défaut de symétrie. Des sculptures bizarres ou grotesques les décorent; nous avons cru qu'elles méritaient une planche à part, et M. Hawke les ayant reproduites avec une grande fidélité, tout commentaire à leur égard nous semble superflu. Les hommes préoccupés des symboles, pourraient seuls en chercher dans ces dessins, qui sont plus étranges que corrects. Nous eussions désiré qu'une troisième gravure servît à montrer le pignon de cet hôtel, c'est-à-dire la partie qui donne sur la rue, et nous regrettons de nous être trouvés bornés par le nombre dans le choix de nos dessins.

CHATEAU.

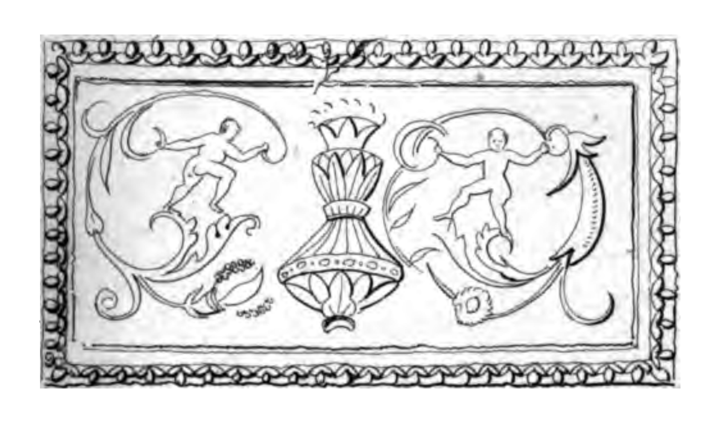
Le Château, dans toute sa partie, qui date du XVI.e siècle, porte à l'extérieur la double croix de Lorraine, et rappelle le duc de Mercœur. Nous avons placé au-dessous de la vue de la chapelle un autre dessin qui représente un bastion construit tout entier pendant les guerres de la ligue; c'est la partie la plus pittoresque et la plus intéressante de cette époque.

COLLÉGIALE.

Nos Annales rapportent qu'en 1506, à l'époque où le sculp-teur Columb se trouvait à Nantes, l'on travaillait à la Collégiale, à l'aile du chœur qui était du côté de l'épître; l'autre aile ayant été bâtie sous le duc François II, pour accomplir la volonté de Pierre qui en avait eu le dessein. Nos Annales disent aussi que les chapelles de cette église étaient du même temps, excepté celles de Saint-Thomas et Saint-Philippe, qui dataient de 1514 et 1534; nous sommes donc portés à croire que celle dont nous avons placé le dessin au-dessus de l'église des Cordeliers, appartient à l'époque à laquelle Columb se trouvait à Nantes. — Cette chapelle, dans le style de la renaissance, est d'une ornementation très-riche et très-élégante. Les arabesques qui la décorent intérieurement, méritent de fixer l'attention; cependant le portail d'entrée, quoique vieux et rongé par le temps, nous a paru plus remarquable. Nous avons cru convenable d'ajouter à la vue générale de cette chapelle, une autre planche contenant six dessins, dont trois pris à l'intérieur et trois à l'extérieur; celui qui forme un carré long et dans lequel on voit deux Zéphyrs, le petit médaillon et le chapiteau surmontant une colonne cannelée en spirale sur laquelle on voit des cygnes, sont choisis à l'intérieur comme ce qu'il y a de mieux. Les trois autres appartiennent à la partie extérieure de la chapelle. Le chapiteau sur lequel on voit au milieu un bonhomme coiffé d'un bonnet, et des deux côtés, deux femmes nues, caressant des oiseaux, se trouve au-dessus de l'échoppe d'un cordonnier, et ne peut être bien vu qu'à l'aide d'une lorgnette ou d'une longue-vue. Les arabesques de l'extérieur de la porte, sont dignes de Columb, dont elles rappellent la manière; elles peuvent être comparées à ce qu'il y a de mieux en ce genre dans le tombeau des Carmes. Quoi de plus gracieux, par exemple, que les deux têtes de colombes qui s'allongent pour becqueter dans une corbeille!

MINIMES.

L'église des Minimes n'offre rien d'intéressant. Le style perpendi-culaire de l'Angleterre, le genre flamboyant, si fréquemment employé en France et en Espagne à la même époque, l'ornementation compo





Détails de la Collégiale.





par tronçons de l'Allemagne, appartiennent encore au genre chrétien. On peut même, en mettant de côté tout ce qui concerne la symbolique, discuter les mérites respectifs de l'architecture du XIII.e et de l'architecture du XV.e siècle; mais ici, nous ne voyons plus que des traditions informes de l'art du moyen-âge. A Saint-Pierre toutes les ouvertures sont construites d'après ce principe que les fenêtres claires ou fenêtres du haut de la nef, doivent être beaucoup plus élancées que les fenêtres des bas côtés. Dans la symbolique catholique, elles sont la figure de ce qui est spirituel et éclairé, tandis que les autres au contraire personnifient, si l'on peut parler ainsi, ce qui est bas, obscur et matériel. Cette idée ne se retrouve point du tout dans les fenêtres de l'église des Minimes; elles sont fenêtres pour jeter du jour, rien de plus; aucune pensée mystique, aucune idée d'art ne s'y rattache. L'église elle-même est très-surbaissée, très-massive, et ne mérite pas qu'on s'en occupe.

CHATEAU DE HAUTE-GOULAINE.

Le château de Haute-Goulaine, situé à deux lieues de Nantes, appartient, par son architecture, au commencement du XVI.e siècle. Ogée, dans son dictionnaire, prétend qu'il fut reconstruit en 944 sur les ruines d'un château plus ancien, dont on laissa subsister deux appartements qui furent réunis au nouvel édifice; cette opinion n'est pas soutenable: tout nous porte à croire que ce château aura été réédifié, pour la seconde fois, probablement vers 1630, à l'époque où la terre de Goulaine, qui depuis a passé dans la maison Rosmadec, fut érigée en marquisat, en faveur de Gabriel-de-Goulaine, seigneur de Goulaine, de Saint-Nazaire et du Faouet.

L'extérieur de ce château rappelle la façade du château de Nantes et la façade de l'ancien évêché consacré depuis à la Psallette; ce sont les mêmes ornements et le même style, avec moins d'élégance et de conscience dans le travail qu'au château et plus de grandiose qu'à l'ancien évêché.

Au-dessus de l'une des portes, l'on voit la figure d'Yolende de Goulaine, encadrée dans une ogive flamboyante, dont les crochets et le finial indiquent bien positivement, surtout en Bretagne, la transition vers la renaissance, c'est-à-dire le commencement du XVI.e siècle.



Chapelle du Château

Nous avons cru devoir donner deux dessins de cette construction curieuse, l'un représente la façade avec sa petite tourelle, sa maison de bois superposée à la construction de pierre, et la verdure qui masque l'une de ses fenêtres et s'élève ensuite presque jusqu'au premier étage; l'autre dessin représente l'escalier du même édifice. M. Hawke a choisi le lieu où il s'élargit pour fournir à l'entrée des chambres; on y remarque deux niches, dont l'une est beaucoup plus grande que l'autre, et un ornement en feuilles de chou, placé dans l'angle des murs. Les niches sont surmontées d'un dais de très-bon style.

MAISON DES SOEURS DE SAINT-VINCENT-DE-PAULE.

L'hôtel occupé aujourd'hui par les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paule, est plus récent que la Psallette; il rappelle cependant un édifice de la fin du XV.e siècle, que l'on voit en Angleterre; c'est la vieille chapelle de l'église du Christ à Oxford. La cour de cet hôtel étant très-étroite, l'artiste n'a pu se placer pour le dessiner dans le lieu le plus convenable. Sa porte principale est surmontée d'une ogive à finial et à crochets flamboyants imitant les feuilles de chou et de chicorée; ses fenêtres, qui sont toutes d'un dessin différent, font oublier par leur grâce leur défaut de symétrie. Des sculptures bizarres ou grotesques les décorent; nous avons cru qu'elles méritaient une planche à part, et M. Hawke les ayant reproduites avec une grande fidélité, tout commentaire à leur égard nous semble superflu. Les hommes préoccupés des symboles, pourraient seuls en chercher dans ces dessins, qui sont plus étranges que corrects. Nous eussions désiré qu'une troisième gravure servît à montrer le pignon de cet hôtel, c'est-à-dire la partie qui donne sur la rue, et nous regrettons de nous être trouvés bornés par le nombre dans le choix de nos dessins.

CHATEAU.

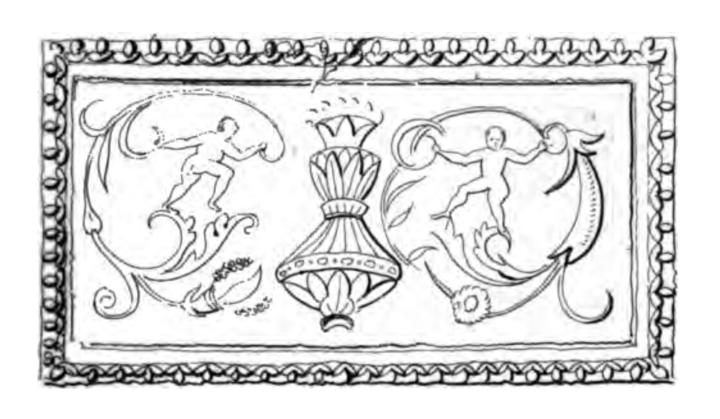
Le Château, dans toute sa partie, qui date du XVI.e siècle, porte à l'extérieur la double croix de Lorraine, et rappelle le duc de Mercœur. Nous avons placé au-dessous de la vue de la chapelle un autre dessin qui représente un bastion construit tout entier pendant les guerres de la ligue; c'est la partie la plus pittoresque et la plus intéressante de cette époque.

COLLÉGIALE.

Nos Annales rapportent qu'en 1506, à l'époque où le sculpteur Columb se trouvait à Nantes, l'on travaillait à la Collégiale, à l'aile du chœur qui était du côté de l'épitre; l'autre aile ayant été bâtie sous le duc François II, pour accomplir la volonté de Pierre II, qui en avait eu le dessein. Nos Annales disent aussi que les chapelles de cette église étaient du même temps, excepté celles de Saint-Thomas et Saint-Philippe, qui dataient de 1514 et 1534; nous sommes donc portés à croire que celle dont nous avons placé le dessin au-dessus de l'église des Cordeliers, appartient à l'époque à laquelle Columb se trouvait à Nantes. — Cette chapelle, dans le style de la renaissance, est d'une ornementation très-riche et très-élégante. Les arabesques qui la décorent intérieurement, méritent de fixer l'attention; cependant le portail d'entrée, quoique vieux et rongé par le temps, nous a paru plus remarquable. Nous avons cru convenable d'ajouter à la vue générale de cette chapelle, une autre planche contenant six dessins, dont trois pris à l'intérieur et trois à l'extérieur; celui qui forme un carré long et dans lequel on voit deux Zéphyrs, le petit médaillon et le chapiteau surmonté d'une colonne cannelée en spirale sur laquelle on voit des cygnes, sont choisis à l'intérieur comme ce qu'il y a de mieux. Les trois autres appartiennent à la partie extérieure de la chapelle. Le chapiteau sur lequel on voit au milieu un bonhomme coiffé d'un bonnet, et des deux côtés, deux femmes nues, caressant des oiseaux, se trouve au-dessus de l'échoppe d'un cordonnier, et ne peut être bien vu qu'à l'aide d'une lorgnette ou d'une longue-vue. Les arabesques de l'extérieur de la porte, sont dignes de Columb, dont elles rappellent la manière; elles peuvent être comparées à ce qu'il y a de mieux en ce genre dans le tombeau des Carmes. Quoi de plus gracieux, par exemple, que les deux têtes de colombes qui s'allongent pour becqueter dans une corbeille!

MINIMES.

L'église des Minimes n'offre rien d'intéressant. Le style perpendiculaire de l'Angleterre, le genre flamboyant, si fréquemment employé en France et en Espagne à la même époque, l'ornementation coupée





Détails de la Collégiale.



par tronçons de l'Allemagne, appartiennent encore au genre chrétien. On peut même, mettant de côté tout ce qui concerne la symbolique, discuter les mé respectifs de l'architecture du XIII.e et de l'architecture du XV.e siècle; mais ici, nous ne voyons plus que des traditions informes de l'art du moyen-âge. A Saint-Pierre toutes les ouvertures sont construites d'après ce principe que les fenêtres claires fenêtres du haut de la nef, doivent être beaucoup plus élancées que les fenêtres des bas côtés. Dans la symbolique catholique, elles sont la figure de ce qui est spirituel et éclairé, tandis que les autres au contraire personnifient, si l'on peut parler ainsi, ce qui est bas, obscur et matériel. Cette idée ne se retrouve point du tout dans les fenêtres de l'église des Minimes; elles sont fenêtres pour jeter du jour, rien de plus; aucune pensée mystique, aucune idée d'art ne s'y attache. L'église elle-même est très-surbaissée, très-massive, et ne mérite pas qu'on s'en occupe.

CHATEAU DE HAUTE-GOULAINE.

Le château de Haute-Goulaine, situé à deux lieues de Nantes, appartient, par son architecture, au commencement du XVI.e siècle. Ogée, dans son dictionnaire, prétend qu'il fut reconstruit en 944 sur les ruines d'un château plus ancien, dont on laissa subsister deux appartements qui furent réunis au nouvel édifice; cette opinion n'est pas soutenable: tout nous porte à croire que ce château aura été réédifié, pour la seconde fois, probablement vers 1630, à l'époque où la terre de Goulaine, qui depuis a passé dans la maison Rosmadec, fut érigée en marquisat, en faveur de Gabriel-de-Goulaine, seigneur de Goulaine, de Saint-Nazaire et du Faouet.

L'extérieur de ce château rappelle la façade du château de Nantes et la façade de l'ancien évêché consacré depuis à la Psallette; ce sont les mêmes ornements et le même style, avec moins d'élégance et de conscience dans le travail qu'au château et plus de grandiose qu'à l'ancien évêché.

Au-dessus de l'une des portes, l'on voit la figure d'Yolende de Goulaine, encadrée dans une ogive flamboyante, dont les crochets et le finial indiquent bien positivement, surtout en Bretagne, la transition vers la renaissance, c'est-à-dire le commencement du XVI.e siècle.

Les armes que l'on voit sur ce château, sont mi-partie de Fra mi-partie d'Angleterre; c'est-à-dire de gueule à trois léopards et d'azur, à une fleur de lys 1/2 d'or. — Jamais insigne héral ne fut mieux mérité; nos annales rapportent en effet qu'Al de Goulaine, n'ayant voulu recevoir des rois de France et d'Angl aucune récompense pour le service qu'il leur avait rendu par u de paix qui ménageait les intérêts des deux peuples de la man plus satisfaisante pour leurs souverains, ces princes lui firent ac l'un et l'autre la moitié de leurs armes comme un témoignage d haute estime.

Nous avons cru devoir consacrer deux gravures au chât Goulaine; l'une représente l'extérieur; on y remarque d'al chaque extrémité une tourelle carrée. A l'angle de la tour de se trouve une tourelle ronde très-élancée. L'ensemble de ce c est imposant, le toit seul a quelque chose de lourd et de disgra il écraserait par sa masse le reste de l'édifice, si des fenêtres é et très-richement ornées ne rachetaient ce défaut.

Dans la seconde gravure, nous avons placé un dessin d'une de tapisserie et la porte d'entrée du château. Cette tapisserie cuir estampé; les figures sont peintes avec beaucoup de délicat d'éclat; on y voit des lézards, des papillons, des limaçons foule d'arabesques, représentant des jeunes filles cueillant du des enfants et d'autres sujets du même genre; le fond de la ta est uni. L'on ne trouve pas ici ces riches dorures qu'on re quelquefois sur des tapisseries du même genre, quoique l'exécu soit beaucoup plus remarquable; nous devons signaler aussi la v des couleurs.

Cette tapisserie décorait autrefois une salle immense; de no visiteurs l'ont lacérée presque tout entière, il n'en reste lambeau que le propriétaire a placé derrière une porte, pour c fût pas aperçu et ne tentât point l'avidité de quelque arti délicat.

L'on voit aussi, dans le château de Haute-Goulaine, des appart décorés avec moins d'art que de richesse; nous y avons remar fauteuils et des canapés du siècle de Louis XIV, sur lesquels s présentés en tapisserie de soie les fables de La Fontaine ou d' leurs bois sont entièrement dorés. Des lambris du XVII.e représentent des paysages et des sujets allégoriques, ou ti



— Porte de [illegible]



Tapisserie de cuir.

Château de Goulaine.



ouvrages les plus connus, comme de la Jérusalem délivrée: les peintures en sont médiocres. Au-dessus des portes se trouvent des portraits très-médiocres aussi; mais dans un trumeau qui a été enlevé, derrière une restauration qui semble appartenir au XVII.e siècle, on aperçoit un ancien tableau bien supérieur aux autres: il est tout à fait dans le genre des premiers peintres allemands; et représente la Foi, l'Espérance et la Charité entre lesquelles on lit ces mots: *Spes*, *Fides*, *Charitas*. — On montre dans ce château une chambre où Louis XIV a couché: elle est aujourd'hui dépouillée des ornements qui l'embellissaient autrefois; elle donne sur une terrasse et un jardin qui lui étaient privatifs. Dans chaque pièce l'on voit encore un vitrail armorié dont les couleurs sont très-belles; quant aux armes elles-mêmes, elles se retrouvent partout et sont peintes sur un grand nombre de portes. — Nous noterons encore, en terminant, des poutres ornées de sculptures dorées, et deux cariatides dorées, qui supportent le manteau d'une cheminée.

Le château de Haute-Goulaine est entouré de douves dans lesquelles il y a de l'eau, et l'on y entre par un pont-levis.

Les observations à faire sur les sculptures, les sculptures peintes, les peintures, les vitraux, les meubles et les modes, rentrent beaucoup dans ce que nous avons dit pour le XV.e siècle; cependant nous allons passer en revue ces divers sujets.

SCULPTURE.

M. Bosset, qui a eu l'obligeance de mettre son cabinet à notre disposition, possède plusieurs sculptures du moyen-âge; quelques-unes sont probablement antérieures au XVI.e siècle, mais nous ne saurions leur assigner une date précise :

Un tableau d'albâtre, en relief, représente l'adoration de l'Enfant Jésus; quelques parties du dessin sont incorrectes ou négligées, mais l'expression est très-remarquable, et l'on ne saurait rien voir de plus délicieux que la Vierge en prières devant son enfant: non-seulement sa figure et sa pose sont on ne peut mieux, mais sa robe est drapée avec un goût exquis. Les autres figures de ce relief sont aussi fort remarquables.

Un autre tableau d'albâtre représente l'Annonciation ; sa manière ferait supposer qu'il a été sculpté par le même artiste que celui dont nous venons de parler. Dans ce tableau, la Vierge se retourne du côté de l'Ange. La figure est usée ; mais la pose décèle l'embarras de la Vierge et son émotion. Dans un troisième tableau en albâtre, le Christ, vainqueur de la mort, s'élance hors du tombeau, sa bannière nouvelle à la main, et d'un pied il foule déjà la société ancienne représentée par l'un des gardes qui veillaient auprès de son cercueil. Ici le dessin est encore incorrect ; mais la pensée de l'artiste est exprimée avec tant de vigueur, qu'il est impossible de ne pas la saisir de suite. — C'est le Verbe incarné que son siècle n'a pas compris, et qui sort de la tombe en conquérant.

Par suite de l'ignorance historique de l'époque, il y a dans ce tableau un anachronisme. Les trois soldats que l'on y voit, sont habillés en guerriers du moyen-âge.

Nous avons remarqué aussi une vierge ; elle est fort bien dessinée, mais un peu maniérée ; son costume rappelle celui des femmes bretonnes, sa figure grave est caractérisée. L'enfant Jésus (si toutefois cette sculpture appartient au XV.e siècle et représente une vierge) reçoit une corbeille de fruits que lui offre un ange.

Une sculpture en bois du cabinet de M. Bosset, représente Loth, tenant une de ses filles sur ses genoux ; sous le rapport de la composition, ce petit tableau mérite d'être étudié.

Quelques autres sculptures, parmi lesquelles quatre tableaux en relief de la passion, mériteraient une mention toute spéciale, si elles n'avaient été achetées primitivement en Bretagne, ce qui prouve qu'elles sont étrangères à Nantes.

Nous n'avons vu que des fragments d'une statue en albâtre (voyez page 185) qui représentait probablement Guillaume Gueguen, et nous ne pouvons la juger. Cette statue devait ressembler beaucoup à celle d'un autre évêque, qui est encore à la cathédrale, et dont nous donnons le dessin ; mais elle était mieux sculptée dans les parties que nous avons eues sous les yeux.

M. Chapplain, archiviste du département, a eu l'obligeance de nous communiquer une copie d'un procès-verbal qui se trouvait dans les papiers des Carmes. On y lit que la reine Anne et sa fille avaient promis un autel aux Carmes de Nantes, et que ces religieux s'étant adressés à François I.er pour que la volonté des deux reines

fût exécutée, des experts furent appelés pour donner leur opinion sur le prix de l'œuvre et les travaux qui restaient à faire; car elle était commencée. Ces experts étaient *Jehan Desmarets*, *maître tailleur d'ymaiges*, *Jehan Morel*, *maître masson du chateau dudit Nantes*, *Jehan Tuffereau et Jehan de la Noe*, *maîtres massons*, *gens cognoissans audit art de massonnerie et ymaigerie.* Un dessin de cet autel fut fait à cette occasion, et nous trouvons ce qui suit dans le procès-verbal:

« Nous ont les dessus-dicts, faict leur rapport que ils trouuoient » pour mesure soixante dix neuf piedz et demy marbre cru et en » ont prisé et estimé, veu la beautté du dict marbre et excellence » d'icelluy, chacun pied six escus souleill, et en ont estimé la » faczon de l'œuvre, tant pour la taille, molures anticques, stalles, » candellabres et aultres de dessous la dicte table et les retours » soient de pareilles pierres auecque leurs envassements, et que » au-dessus de la dicte table est requis faire ung pied d'estrac ayant » ung pied deux poulces de haulteur pour porter la contre-table ci » joinct et accompagnez de deux gros pilliers estant des deux cous- » tés de l'autel plantez sur le mascif des marches, qui à présent » sont plantez et fondez au bas du dict autel, auecque leur pied d'es- » trac et chapitraulx et corniches, et que les pilliers soient refanduz » et à molures, et le dedans des dicts pilliers remplis d'anticques, » selon que l'œuvre le requiert; et que il est resquis faire le tour de » la dicte contre-table de pareille pierre que les pilliers, table et » aultres, et ont dict que la dicte pierre de Daoulas est de couleur » noire et prant bon poly et approche bien prez du marbre noir, et » que pour faire et fournir du dict ouvrage, tant pour part mas- » sonnerie et de la pierre cy-dessus, que il coustera huit cent » trente liures; oultre ont dict que pour parfaire la dicte table de » marbre, il faut trois ymaiges de marbre blanc, à savoir, Nostre- » Dame, Sainct Jehan et une Magdelaine tenant le pied de la croix, » et que pour acheuer une cordelière laquelle est de marbre cru (ici » le prix est resté en blanc) et nous semble, disait la conclusion de » ce rapport, que si le bon plaisir du roi est de faire acheuer la dite » table sellon le duviz cy devant et la faire assoir au grand aultier » des dits Carmes que ce sera l'aultier le plus précieux et de grand » priz qui soit au pays de Bretaigne. » Viennent ensuite les signatures et la date du rapport, qui est de 1534. — Toutes les recherches faites pour savoir ce qu'est devenu cet autel commencé ont été vai-

nes : ce qui semble prouver qu'il n'a jamais été terminé ; mais le procès-verbal qui précède, a le mérite de bien constater la position sociale des artistes qui faisaient, au XVI.e siècle, toutes les œuvres qui excitent notre admiration.

SCULPTURES PEINTES.

L'église des Minimes possédait un Saint-Antoine et une fuite en Egypte, que nous rapportons au XVI.e siècle, sans en avoir beaucoup de preuves. Deux vieillards nous en ont donné la description, et nous la transcrivons fidèlement, n'ayant point vu par nous-mêmes les œuvres dont il s'agit.

Le Saint-Antoine était représenté comme d'habitude, et n'offrait rien de particulier : il avait, selon l'usage, son porc à côté de lui. — De nombreux *ex voto* annonçaient la confiance des fidèles dans son intercession.

La fuite en Egypte se présentait ainsi : La vierge, assise sur un âne, tenait l'enfant Jésus entre ses bras. Celui-ci jouait dans le giron de sa mère avec un oiseau. Saint-Joseph tenait de la main gauche la bride de l'âne, et de la droite un bâton en forme de béquille, qui fut brisé dans le siècle dernier, et que les bons moines raccommodèrent avec de la ficelle d'une autre couleur. Cette sculpture peinte était entourée d'une grille ; peut-être laissait-elle à désirer sous le rapport du dessin, comme la plupart des œuvres de ce temps ; mais il eût été difficile de rien trouver de plus expressif. La figure de la vierge était douce et cependant pleine de noblesse, triste et pensive, quoique portant l'empreinte de la fermeté. Par une alliance heureuse de nuances délicates que beaucoup des meilleurs artistes n'ont pas su deviner, et qui se retrouve dans plusieurs sculptures bretonnes, l'auteur de cette fuite en Egypte avait complètement idéalisé Marie et fait sentir la *Mater dolorosa*. Ce n'était pas une fille frêle dont les deux mains eussent pu serrer la taille, mais une femme du peuple habituée aux travaux pénibles, dont le soleil avait bruni le teint. L'enfant Jésus, naïvement conçu par le sculpteur, avait été exécuté dans le même sentiment que la Vierge, c'était un fils du peuple, ses formes n'avaient rien de léché, rien de fade, il ne ressemblait ni aux anges de l'Albane, ni au Jésus de Léonard de Vinci dans sa Vierge aux rochers ; son grand front, ses traits forts, sa fi-

gure plus vieille que son âge, lui donnaient l'aspect de ces robustes enfants de l'homme de peine dont la vigoureuse organisation triomphe de toutes les misères qu'ils ont à supporter, et cependant son sourire tout enfantin avait quelque chose de sublime. Quant au Saint-Joseph, si burlesquement représenté presque partout, c'était le digne chef de cette famille ; on eût dit à sa figure grave, à sa mâle fierté, un véritable compagnon du devoir.

La manière dont les artistes ont représenté la Vierge et le Christ enfant a beaucoup varié dans les diverses contrées de la chrétienté et aux diverses époques du moyen-âge. — Le culte de la Vierge est devenu, en Espagne et en Italie, tout-à-fait païen. Les artistes méridionaux ont oublié le sublime caractère que l'Evangile donne à Marie, pour en faire une Vénus chrétienne. Ici la Vierge présentait son fils à l'adoration des hommes, ce n'était pas seulement l'amour maternel qui se reflétait sur son visage, amour souvent étroit, souvent égoïste, on reconnaissait en elle la mère du sauveur du monde, et le Christ enfant faisait pressentir la force morale nécessaire pour accomplir le plus grand des sacrifices. La vieille tradition sur la manière de représenter la Vierge et l'enfant Jésus s'est long-temps conservée en Bretagne. Plus profondément chrétiens que tous les autres, les artistes de cette province ont compris la sainte famille autrement qu'on ne le fait d'habitude ; aussi, au point de vue social, et même quoi qu'on en dise, au point de vue de l'art, ils ont eu complétement raison.

La Vierge, avec des traits délicats, une figure mignonne et gracieuse, n'est plus qu'une simple mère de famille, et le tableau qui la représente pourrait porter pour titre scène d'intérieur. Telle que la comprenaient et l'exécutaient les artistes du moyen-âge, c'était la transition de l'esclave antique à la femme affranchie par le christianisme ; c'était le modèle de cet amour de mère qui doit se résigner aux douleurs de la petite famille pour le salut de la grande. La tendresse dans tout ce qui tient à la chair disparaît alors pour faire place à quelque chose de plus noble et de plus dévoué.

PEINTURES SUR VERRE.

Les vitraux coloriés semblent appartenir à deux classes distinctes. Les uns, plus petits, plus anciens, sont, en général, consacrés à des

moitié du siècle, et à des dessins dépourvus d'esprit dans la seconde. La même remarque s'applique aux sculptures de l'extérieur et de l'intérieur.

Le prie-Dieu, meuble nécessaire, perd son pinacle et ses ogives; la mode lui enlève d'abord les sept crochets flamboyants dont le chiffre indiquait la perfection dans l'œuvre, et se reliait à des idées mystiques sur les nombres. Bientôt elle surbaisse l'ogive, puis elle la remplace complétement par des arabesques ou des guirlandes de feuilles que les sculpteurs bretons traitaient avec une supériorité incontestable. Quelques prie-Dieu perdent jusqu'au Christ qui les ornait autrefois, et qui se trouve remplacé par une croix mobile suspendue à un crochet.

La duchesse Anne, au commencement du XVI.e siècle, n'a plus que des lits à l'ange, et la mode va bientôt proscrire entièrement le lit armoire. La Basse-Bretagne seule le conservera religieusement. Quelle noble dame désormais voudrait coucher comme une paysanne des évêchés de Vannes, Quimper, Saint-Pol ou Tréguier, lorsque sa souveraine et les dames de la cour ont adopté l'usage des grands rideaux d'étoffes brillantes?

Les meubles subissent aussi de nombreuses modifications : sur les armoires et les dressoirs nous trouvons partout des sujets tirés de la fable, surtout à la fin du siècle. Les amours prennent la place des anges; Vénus et les nymphes, celle de la Vierge; les travaux d'Hercule, Cérès, Pallas, Junon et d'autres sujets mythologiques, remplacent ceux dont nous avons parlé dans l'analyse des œuvres d'art du XV.e siècle. Le long de ces armoires et de ces dressoirs nous trouvons des cariatides et souvent des festons de feuilles qui ne ressemblent à rien, et qui s'élèvent jusqu'à la corniche. Les bancs et les fauteuils sont sculptés dans le même goût. Parmi ces meubles, les plus récents sont postérieurs au XVI.e siècle, et datent du règne de Louis XIII ou même de celui de Louis XIV. En général, ce sont les moins précieux; la sculpture sur bois ayant brillé, à Nantes, de son plus vif éclat vers l'époque de la renaissance. Nos lecteurs comprennent que nous devons préférer, sous le rapport de la composition, les meubles gothiques; cependant il convient de signaler ceux du XVI.e siècle comme possédant quelquefois des sculptures aussi remarquables par la composition des sujets que par la délicatesse de l'exécution. Cérès couvrant les campagnes de moissons,

COSTUMES.

Nous ne croyons pas utile, après tout ce qui précède, de passer en revue les modes. A partir de François I.er, la Bretagne adopte entièrement les modes françaises, et Nantes n'a rien sous ce rapport qui la distingue des autres grandes cités du royaume. Le peuple seul conserve en grande partie son costume et ses coutumes.

ÉCRIVAINS DU XVI.e SIÈCLE.

Au XVI.e siècle, Nantes a compté parmi ses habitants quelques personnages remarquables dont nous allons rappeler les œuvres.

La duchesse Anne a laissé plusieurs mémoires que l'on dit bien écrits; nous ne les connaissons pas, et les lettres de cette princesse que nous avons vues, étaient l'œuvre de ses secrétaires.

Michel Columb, sculpteur, a fait à Nantes le tombeau de François II, la statue en marbre ou en albâtre de l'évêque Gueguen; on lui attribue les arabesques de la chapelle de la Collégiale qui existe encore, et quelques autres travaux entièrement perdus. — Qu'avait-il fait auparavant pour mériter la confiance de la reine Anne et pour être chargé d'un aussi grand travail que le tombeau de François II, nous l'ignorons.

Jacques Tioles, fourrier de la compagnie de Monsieur Latrimouille, a composé plusieurs satires ou coq-à-l'âne, des chansons, des vers en l'honneur des dames du Mans, où ses œuvres ont paru en 1568, chez *Hiérome Olivier*.

Pierre Biré, sieur de la Doucinière, avocat du roi, a publié à Nantes, en 1580, sous le titre de *Gazette d'Aletin le martyre*, son *Épimarie*, ou relation contenant l'origine, l'antiquité, la noblesse de l'ancienne Armorique, et principalement des villes de Nantes et de Rennes; cet ouvrage est curieux et savant.

Guillaume Mary a publié un volume de commentaires sur le droit civil.

Olivier Gouin, de Paimbœuf, a laissé un livre sur les ruses employées au jeu.

Pierre Boistuaux, écrivain très-fécond, a publié des ouvrages assez nuls sur divers sujets. Voici les titres de quelques-uns : *Traduction de la Cité de Dieu* de Saint-Augustin. — *Traité des pierres*

DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

FIN DU RÈGNE DE HENRI IV.

En 1600, le duc de Montbazon vint à Nantes; on lui fit une réception brillante, et la ville fit compter, *mais sans tirer à conséquence*, cent écus à son maître d'hôtel pour ses menus frais. Les bourgeois, en faisant cette libéralité, croyaient bien qu'elle n'en nécessiterait point d'autres; ils ignoraient que les abus s'introduisent facilement comme règle à la faveur d'un précédent, et que, plus tard, il devient impossible de les déraciner. Bientôt ils en acquirent la preuve. M. de Montbazon les invita à fournir aux frais des obsèques de M. de Lussan, mort au château, ce qu'ils accordèrent de nouveau, croyant ne compromettre en aucune façon leur avenir et celui de la ville par un acte dont ils ne comprenaient pas toute la portée. Le même duc de Montbazon, sollicité quelque temps après, par la ville, de faire ouvrir la porte de Sauvetout, fermée depuis long-temps, ne voulut accorder cette demande qu'à la condition qu'elle en paierait les frais. Jean Briguet entreprit cet ouvrage pour quatre cent quatre-vingts écus.

Nantes s'était montré trop facile envers un grand seigneur, pour que le roi ne cherchât pas à son tour à profiter de ses excellentes dispositions. Par une lettre du 27 juillet, il demanda 8,000 écus pour les frais de son mariage. La ville, très-obérée, fit une réponse évasive, et promit de suivre l'exemple des autres villes, auxquelles Henri IV adresserait pareille demande. Le roi fit bientôt de nouvelles instances. La ville était pauvre, Henri IV venait encore (et cela sans avoir consulté ses représentants) de la dépouiller de ses titres de créancier sur le duc de Mercœur, qui devait à la commune des sommes considérables. — Les instances du prince donnèrent lieu à une réunion générale du conseil de la commune, dans laquelle le procureur-syndic exposa la situation financière de la Cité. « Nous devons, dit-il, plus de 80 mille écus. Des sommes considérables nous étaient dues par le duc de Mercœur, qui diminuaient beaucoup cette dette. Notre seigneur le roi a

du Sanitat. La promesse de la survivance dans le cas où l'aumônier viendrait à décéder, fut encore stipulée parmi les conditions.

Il fut plus difficile, dit Travers, de trouver un chirurgien. Le dernier reçu demandait cent écus *de gages* par mois. La ville, qui trouvait ce prix trop considérable, entra en arrangement avec Pierre Sylvestre ; elle lui donna son logement dans la rue de la Boucherie, près la porte de Sauvetout, 50 écus d'or pour se meubler, 50 écus par mois, payables d'avance, et la promesse de 80 écus de gratification aussitôt que l'épidémie aurait cessé. Pierre Sylvestre s'obligea, de son côté, à placer au Sanitat un *garçon chirurgien* pour faire les pansements, à visiter souvent lui-même les malades, à soigner les pestiférés de la ville et des faubourgs, de Pirmil et de Saint-Donatien, qui réclameraient et paieraient ses soins. — Il devait porter, pour être plus facilement reconnu dans les rues, une baguette blanche.

Dans une autre réunion, le bureau de ville décida de louer le manoir de la Touche, pour y mettre les pestiférés, et il accorda à leur médecin la clef de l'une des tours de Sauvetout, pour y prendre l'air à son aise. Mais la tâche était pénible, et le malheureux maître en chirurgie fut atteint de la maladie régnante et succomba. L'embarras du bureau fut alors extrême, la maladie sévissait avec violence, et nul maître en chirurgie ne voulait soigner les malades, quelque prix que l'on mît à ses services. Un *compagnon ou garçon chirurgien gagnant maîtrise* eut seul le courage de se dévouer au service des malades : 40 écus par mois, 20 écus pour son ameublement, et la maîtrise à la cessation de l'épidémie, telles furent les conditions auxquelles il consentit à se charger de cette tâche aussi périlleuse que pénible.

Dans une troisième réunion, le bureau de ville s'occupa encore presque exclusivement de l'épidémie. Par ses ordres, on cadenassa les maisons qui renfermaient des malades ; il fut prescrit d'y passer par les fenêtres tout ce dont leurs habitants pourraient avoir besoin. Les mêmes mesures furent prises aussi pour toutes les maisons dans lesquelles il y avait eu des malades. Les convalescents devaient passer dix à douze jours à la maison de la Touche, avant de pouvoir rentrer dans le droit commun et jouir de leur liberté individuelle : ce devait être à leurs frais, s'ils en avaient les moyens, et aux frais de la ville, s'ils étaient pauvres. Les

qui renferme des miasmes dangereux. Les soins de propreté, les mesures hygiéniques et les moyens propres à distraire les imaginations faibles, préserveront cent fois mieux une ville du typhus, de la peste ou du choléra, que les cordons sanitaires et les lazarets. Chaque jour cette opinion, que les faits historiques confirment, acquiert de nouveaux partisans parmi les hommes les plus éclairés, et bientôt les médecins des lazarets, et les autres employés de ces établissements seront les seuls à soutenir une doctrine vieillie, sur laquelle reposent les abus dont ils profitent.

Les ordonnances du bureau de ville de Nantes, en 1602, loin de calmer les inquiétudes des habitants, contribuèrent à les augmenter. Après avoir cherché partout un médecin pour les pestiférés, il avait fallu se contenter d'un simple garçon gagnant maîtrise, et bientôt le Conseil eut à s'occuper des secours spirituels qui manquaient aux malades. Beaucoup de pestiférés étaient morts sans avoir reçu les sacrements, malgré les promesses du grand-vicaire, qui avait dû déclarer aux recteurs que s'ils manquaient à leurs devoirs, les chefs de la cité ne manqueraient pas aux leurs; aussi, le procureur-syndic fut-il prévenu *d'advertir et d'admonester* lesdits recteurs et de leur notifier que s'ils refusaient de donner aux malades les secours spirituels de leur ministère, leur temporel serait saisi et leur droit de *neume* confisqué pour fournir aux frais d'un prêtre à gages chargé de les remplacer.

Un calviniste, nommé Geslin, mourut vers la fin de l'année; son enterrement donna lieu à des scènes démagogiques, que l'autorité fut obligée de réprimer. Le roi l'apprit, et parut satisfait de voir que l'on eût fait bonne justice des coupables.

Vers le même temps, la ferme des devoirs fut affermée pour trois ans, au prix de 124,200 livres.

Quelques autres faits des années 1602 et 1603 doivent être cités, non qu'ils se rattachent à l'histoire de Nantes, mais parce qu'ils caractérisent les habitudes de l'époque.

Les habitants de Machecoul, voyant avec regret que l'on eût laissé tomber en désuétude les lois contre les blasphémateurs, s'engagèrent, entre eux, à souffleter tous ceux qu'ils entendraient jurer.

En 1603, la Ville fit dire un service solennel pour le repos de l'âme de M.me de Montbazon, épouse de M. Hercule de Rohan, duc de Montbazon, gouverneur de Nantes. Ce service coûta 463 livres; savoir, au

livres à cet illustre pélerin, qui eût bien mieux fait, comme il l'observe avec raison, de rester veiller lui-même à la garde du troupeau qui lui était confié. — Des Portugais en grand nombre s'établissaient alors à Nantes, et la ville ne se montra pas aussi hospitalière envers ces nouveaux habitants qu'envers le prélat d'Arménie; l'on craignait que ces étrangers, chassés de leur pays par les Espagnols, ne se livrassent au commerce et n'entrassent en concurrence avec les marchands qui se trouvaient en relation avec l'Espagne et le Portugal. Parmi ces étrangers il y avait quelques Juifs, et les motifs religieux furent mis en avant pour masquer la cause qui faisait agir la bourgeoisie nantaise. Le duc de Montbazon, le sénéchal, le bureau de ville et l'avocat-général du parlement, se laissèrent circonvenir; mais le roi, plus désireux de favoriser l'industrie et de pratiquer une politique noble et généreuse que de se faire l'instrument de l'égoïsme, déclara positivement qu'il prenait les Portugais fugitifs sous sa protection, et leur permit de rester à Nantes tant qu'ils voudraient, faisant cette fois du despotisme au profit de la civilisation.

En 1604, le roi adressa au duc de Montbazon une lettre dans laquelle il annonçait la conclusion prochaine d'un traité avec l'Espagne, et permettait aux négociants de se livrer immédiatement au commerce des blés.

En 1605, la peste reparut, et avec elle recommencèrent les précautions habituelles contre les épidémies. Le bureau, à cette occasion, donna ordre aux pères des pauvres de choisir un prêtre pour le Sanitat. Travers fait remarquer qu'il ne fut soumis, ni à l'approbation de l'évêque ni à celle du grand vicaire, ni même à celle du curé de Saint-Nicolas dont le Sanitat dépendait; mais si l'on songe que le grand vicaire et le curé de Saint-Nicolas n'étaient autres que les anciens chanoines Decouraut et Christi, les deux terroristes les plus violents de Nantes à l'époque de la ligue, et les plus hostiles à la partie riche et influente de la population, l'on concevra que le bureau ait pu facilement leur refuser une déférence que commandaient cependant leurs fonctions.

Le chapitre jouissait, à cette époque, d'une grande influence; une délibération du bureau de ville prouve que la mairie lui demanda de suspendre le jubilé dans le diocèse, et par conséquent d'annuler le mandement qui l'avait annoncé. Cette demande était basée sur la crainte bien fondée de voir les maladies épidémiques s'aggraver sous

l'influence de nombreuses agglomérations d'hommes sur un seul point.

Beaucoup d'Irlandais, croyant qu'ils pourraient s'établir à Nantes, comme l'avaient fait les Portugais, cherchèrent à cette époque un refuge dans nos murs; ils étaient pauvres et incapables de rendre au pays aucun service par leur industrie: aussi la ville les chassa-t-elle, sans que le roi s'en mêlât en aucune façon, peut-être même n'en sut-il rien; car il était reçu à cette époque de payer les solliciteurs influents que l'on mettait en œuvre auprès du prince, les grands ayant, pour la plupart, l'habitude d'escompter les faveurs royales.

La ferme des devoirs anciens et des nouveaux fut portée cette année à 61,000, puis à cent mille livres, plus 300 livres d'épingles destinées à payer les ornements d'église de la chapelle de la ville.

Ce fut dans la même année que le pont de la Casserie s'écroula, et que l'on construisit la Mairie actuelle, d'après les dessins de l'architecte Héli Remigereau.

En 1607, le froid fut si violent, que les voitures les plus chargées purent traverser la Loire sur les glaces. — La ville, cette année, fit des présents considérables au duc de Montbazon, et dépensa 883 livres pour lui prouver combien elle était reconnaissante de l'appui qu'elle avait trouvé en lui auprès du prince. Une chaussée à Richebourg et la construction d'un chemin destiné à conduire de la Motte Saint-André au Port-Communeau, nous rappellent encore cette même année.

En 1608, le bureau, après quelques difficultés, reconnut Sully pour grand-voyer de Bretagne. Il craignait avec raison que l'obligation de solliciter l'approbation du grand-voyer, n'entraînât des lenteurs dans la réparation des chemins.

Henri IV venait d'établir un impôt de 3 deniers par livre tournois sur les marchandises qui entraient dans le port, ou qui en sortaient. Quelques habitants le trouvèrent injuste, et refusèrent de s'y soumettre; ils traduisirent les fermiers de l'impôt devant le présidial. — Le bureau eut peur et prit une délibération contraire à cet acte, mais le roi était déjà informé de cette opposition. Par ordonnance du 17 juin, il ôta à la ville les octrois qui formaient le revenu de la Mairie, puis il donna ordre au maire de se rendre à la cour sur le champ. Le Maire s'empressa de justifier son administration, et la ville rentra dans la jouissance de ses octrois, mais le présidial fut sévèrement blâmé. Un arrêt du Conseil d'État cassa la procédure et lui défendit d'en faire de semblables à l'avenir; le même arrêt lui défendit

encore de réunir les notables de Nantes, enjoignant aux habitants de respecter les droits de leur mairie, de lui obéir et de l'honorer.

Les dettes de la ville ne l'empêchèrent point, en 1608, de dépenser 1500 à deux mille livres pour fêter le duc de Vendôme, gouverneur de Bretagne, lors de son entrée à Nantes. — Les officiers municipaux montèrent à cheval pour aller au-devant du jeune prince.

Ce fut la même année que l'on bâtit le moulin Grognard, qui a beaucoup contribué à la formation de l'Ile-Feydeau, alors la Saulsaye.

Parmi les anciens usages encore subsistant à cette époque, nous signalerons la redevance de l'abbé de Pornic, qui devait un pain et un pot de vin à toutes les femmes du lieu qui venaient relever de couches à l'église.

L'évêque, en 1609, refuse un canonicat de la Collégiale à un ecclésiastique qui ne savait point traduire ces deux mots latins : *Nobis orantibus*, et qui ne se rappelait plus, qu'au parfait, le verbe latin *parco* fait *peperci* et non *parci*. Travers, avec son rigorisme habituel, se demande si le prélat avait raison de punir ainsi cette crasse ignorance, » lorsqu'un chanoine de la Collégiale n'a besoin que de savoir lire et » chanter. »

Le bureau fit rétablir sur la Motte Saint-Pierre la plantation d'ormes, l'ancienne ayant péri faute de soins.

Dans la même année, le duc de Montbazon revint à Nantes. La ville lui rendit les honneurs accoutumés, et dépensa, pour cet objet, 1655 livres tournois.

ÉVÉNEMENTS QUI SE RATTACHENT A L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE FRANCE.
1610 A 1686.

Henri IV périt en 1610 : un misérable assassin mit fin à l'existence de ce prince habile. L'histoire pourra contester sa bonté proverbiale, mais elle rendra justice à ses grandes qualités et surtout à son intelligence pratique. Sa mort inquiéta vivement les protestants de nos contrées, et ce n'était pas sans raison. L'édit de Nantes leur accordait le libre exercice de leur culte dans les lieux où il avait été autorisé en 1596 et 1597 ; il permettait aux gentilshommes d'avoir des ministres dans leurs châteaux, et leur accordait des chambres mi-partie catholiques et protestantes ; il assurait enfin la tranquillité de leur existence et un bien-être qui allait être mis en question.

Nantes, qui depuis long-temps se trouvait étranger aux grands faits historiques de l'époque, deviendra bientôt le théâtre de luttes intestines. Nous devons donc séparer en deux sa biographie. Tout ce qui concerne la cité Nantaise sera mis à part sous la forme d'Annales, et nous dirons auparavant, en peu de mots, les faits qui se rattachent à l'histoire générale du pays et de la civilisation.

Par l'édit de Nantes, une volonté forte avait pacifié la France; mais les haines religieuses avaient survécu. — Le clergé catholique pouvait-il, à cette époque, voir d'un œil indifférent que des hommes qu'il regardait comme réprouvés, que les véritables ennemis de son culte vinssent lui disputer son influence et s'efforçassent de marcher de pair avec lui? La religion n'était-elle pas en danger, tant que les pernicieuses doctrines de Luther et de Calvin ne seraient pas proscrites ainsi que leurs sectateurs? N'était-il pas nécessaire, aux yeux de tout bon catholique du temps, que l'édit de Nantes fût déchiré? Avec un pareil état des esprits, la paix ne pouvait durer long-temps. Le parti le plus nombreux et le plus puissant désirait vivement la guerre; elle était donc imminente. D'un autre côté, les princes voyaient avec envie la toute-puissance du souverain; ils n'étaient pas si étrangers à l'histoire, qu'ils ne sussent fort bien, au moins par tradition, qu'autrefois c'étaient les grands vassaux qui faisaient la loi au chef de l'état. Le désir d'une oligarchie puissante, d'une sorte de fédéralisme féodal, dirigeait instinctivement leurs pensées et leurs actes; ainsi deux causes, l'une religieuse, l'autre purement politique, devaient nécessairement produire des troubles, qui ne se firent point attendre.

Dès 1611, c'est-à-dire un an à peine après la mort de Henri IV, la ville fut avertie que les ennemis de l'État avaient formé le dessein de s'emparer de quelques places, et des précautions sévères furent la suite de cet avis.

Deux années plus tard, les catholiques formèrent plusieurs associations pour soutenir leur croyance. Les calvinistes niaient la présence réelle de Notre Seigneur dans l'Eucharistie. Ce fut, pour les catholiques, un motif d'établir aussi ostensiblement que possible leur croyance sur ce point; aussi multiplièrent-ils les fondations, les saluts, les expositions et les processions du Saint-Sacrement; une confrérie s'établit à Saint-Nicolas, et plusieurs paroissiens donnèrent, pour leur part à la masse, 3200 livres.

En 1614, lorsque le prince de Condé et quelques autres mécontents s'étaient retirés de la cour, le duc de Vendôme en avait fait autant; il tenait garnison à Ancenis, d'où il menaçait la ville de Nantes, qui reçut en cette circonstance les lettres les plus flatteuses de la reine-mère, du duc de Montbazon, et du roi lui-même. Si la mairie avait profité du moment pour demander quelques concessions de la part du roi, elles eussent été accordées immédiatement et sans aucune observation. Les bourgeois de Nantes se conduisirent très-loyalement en cette circonstance; ils ne demandèrent point le prix de la foi jurée, et prirent toutes les précautions qu'on leur recommandait. — La même année, les États de Bretagne demandèrent et obtinrent du roi la démolition des châteaux de Guerande, de Touffou et de Saint-Mars-la-Jaille. — Ajoutons que Louis XIII crut devoir écrire à la ville de Nantes pour lui annoncer sa majorité.

Le 31 juillet et le 4 août 1615, les Nantais reçurent des lettres du roi, qui les engageait à redoubler de surveillance et à se défier du prince de Condé, des ducs de Longueville et de Mayenne, du comte de Saint-Pol, du maréchal de Bouillon et du duc de Vendôme.

L'année suivante, les alarmes deviennent plus sérieuses. Le duc de Vendôme se trouvait à Ancenis avec des troupes. M. de Soubise occupait le Pélerin. Tous deux rançonnaient les paroisses voisines, prélevaient des droits sur les marchandises qui montaient et descendaient la Loire. La ville, attaquée dans son commerce, résolut d'agir activement; mais bientôt le traité de Loudun mit fin à ses inquiétudes. En 1621, le prince de Soubise, prince de la maison de Rohan et chef du parti calviniste, prit les armes contre le roi. Quelques succès encouragèrent ses partisans, et l'année suivante quelques-uns de ses soldats s'avancèrent jusqu'aux portes de Nantes, où ils firent des prisonniers. La ville écrivit au roi, qui jugea convenable de venir en personne pour terminer cette guerre. Le lendemain de son arrivée, Louis XIII alla coucher à Vieillevigne, où l'attendaient sept à huit mille hommes de pied et six cents chevaux avec lesquels il se dirigea sur l'Ile-de-Ré, d'où il chassa le prince de Soubise. Les calvinistes perdirent dans cette affaire quinze cents hommes, et sept cents des leurs furent faits prisonniers. Les débris de leur armée se retirèrent à la Rochelle. Leurs prisonniers furent dirigés sur Nantes et mis aux fers. La ville en acheta pour 367 liv. 10 sous. Elle fit murer les portes et les fenêtres du Sanitat, où se trouvaient ces prisonniers. De

doubles grilles et de fortes serrures servirent à compléter ces mesures de précaution. François Lhuillier, prévôt général de la connétablie de France, fut chargé du jugement de ces malheureux; il en condamna treize à être pendus, et les autres aux galères. La sentence fut exécutée le jour même. Monseigneur l'évêque assista à leur supplice, dans le but de les convertir à la religion catholique. Travers rapporte qu'il réussit auprès de cinq d'entre eux. Les autres restèrent entassés au Sanitat. Les chagrins, la mauvaise nourriture et leur nombre, beaucoup trop considérable pour une prison si étroite, occasionnèrent une maladie grave (probablement une fièvre typhoïde), qui en fit périr beaucoup. La mairie, inquiète, écrivit au roi pour être débarrassée de ces prisonniers. Le prince accorda leur grâce à tous ceux qui voudraient renoncer au calvinisme. Les plus *raisonnables comprirent* qu'il vallait mieux faire une abjuration apparente et subir la loi du plus fort, que de passer aux galères le reste de leur vie. On leur donna la liberté; la ville fournit en outre à chacun d'eux, à titre d'aumône, un quart d'écu, et la mairie les fit partir six par six, avec défense de revenir ou de séjourner dans les faubourgs. Les autres, que le roi avait offerts aux Vénitiens pour leurs navires, furent transportés à Couëron sur les galères de l'État; ils étaient cent vingt. Les souffrances physiques et morales ne les avaient pas vaincus. Ils subirent leur jugement avec le courage que donne une conviction profonde.

Le traité de Montpellier mit fin, pour quelque temps, à la guerre civile; mais, en 1625, les huguenots prirent les armes, et Nantes se mit de nouveau sur la défensive. Le bureau acheta deux cents livres de mèches, des balles et quatre mousquets pour compléter les 200 mousquets qu'il devait avoir. Les habitants montèrent la garde, et personne ne fut excepté. Trois fauconnaux furent placés sur des vaisseaux flamands pour protéger la rade de Couëron. Les bateliers de Bouguenais, de Saint-Jean, de Couëron et du moulin Gillet, reçurent la défense de laisser passer personne; mais la ville, cette fois, en fut quitte pour la peur.

C'est ainsi que, dans les premières années du règne de Louis XIII, les grands seigneurs mécontents et les protestants fomentèrent des guerres civiles auxquelles le cardinal de Richelieu mit fin en triomphant des uns et des autres. Ce ministre était trop habile pour ôter aux réformés les priviléges accordés par l'édit de Nantes, mais

il voulut que leur confirmation fût concédée comme une grâce, ce qui leur enlevait leur caractère ; et, par suite, supposait la possibilité d'une révocation. Le cardinal se flattait d'ailleurs de ramener les protestants au catholicisme par la persuasion. Il regardait comme plus politique de diviser le parti protestant et de le ruiner par d'habiles manœuvres, que de le pousser au désespoir par des mesures violentes. Il fut plus sévère peut-être à l'égard des grands seigneurs. Le duc de Vendôme, soupçonné d'avoir fait partie du complot dans lequel avait trempé son frère, fut arrêté et conduit au château d'Amboise. Le 8 juillet 1626, le comte Henri de Talleyrand, sieur de Chalais, maître de la garde-robe du roi, fut arrêté comme coupable de haute trahison. Il n'avait point conspiré contre le roi, mais il était entré, avec le duc d'Anjou, dans un complot qui avait pour but d'assassiner le cardinal de Richelieu, et de débarrasser ainsi le prince du mariage que le cardinal voulait lui faire contracter avec M.lle de Montpensier. Le duc d'Anjou était extrêmement faible. Une fois séparé de ses conseillers, il accepta sans peine d'épouser une jolie femme, la plus riche héritière du royaume, et d'abandonner à la vengeance du cardinal des amis qui s'étaient dévoués pour lui. Les duchés d'Orléans et de Chartres, six cent soixante mille livres de pensions furent le prix de cette lâche conduite. A peine les noces du prince étaient terminées que le procès du comte de Chalais commença. Le duc d'Anjou, alors duc d'Orléans, chargea lui-même son ancien ami, et raconta tout ce qu'il savait de ses projets en présence du roi, de la reine-mère, du cardinal, du garde-des-sceaux, du marquis d'Effiat et du sieur de Beauclerc, qui signèrent avec lui sa déclaration. Le comte de Chalais fit lui-même des aveux qui achevèrent de le perdre.

La commission judiciaire le condamna à avoir la tête tranchée sur la place du Bouffai. Le jugement portait en outre que son corps, divisé en quatre quartiers, serait attaché à des poteaux et exposé aux principales avenues de Nantes, que sa postérité perdrait sa noblesse, que ses maisons seraient rasées, qu'il subirait la question pour révéler le nom de ses complices, et que sa tête, portée au bout d'une pique, serait placée sur la porte de Sauvetout.

En lisant aujourd'hui de sang-froid la teneur d'un semblable jugement, si barbare et si cruel jusque dans les moindres détails, on s'explique aisément comment les masses ont pu, dans leur colère,

commettre les horreurs qui ont signalé la terreur religieuse du XVI.e siècle et la terreur politique de 93, et l'on se demande quelle fatalité s'est opposée jusqu'à ce jour à l'abolition de la peine de mort.

Le roi commua la condamnation du comte de Chalais pour tout ce qui concernait les suites du supplice, mais il ne lui fit point grâce de la torture. Les amis du comte espéraient cependant encore; et, dans le but de gagner du temps, ils firent cacher le bourreau. Mais le cardinal n'était pas homme à laisser échapper son ennemi. Un misérable, qui devait être exécuté, reçut sa grâce, à la condition de faire l'office de l'exécuteur. Peu au fait de l'horrible fonction dont il s'était chargé, il leva la hache et la laissa retomber sans tuer le malheureux comte de Chalais; un second, un troisième coup ne réussirent pas davantage. Alors un long murmure des spectateurs vint ajouter à son trouble, et ce ne fut qu'au trente-cinquième coup de hache que la tête du patient roula séparée du tronc.

Ainsi fut terminé, dans cette ville, par le cardinal de Richelieu, ce long drame historique commencé par Louis XI, lorsque, dans son voyage à Redon, il venait à Nantes étudier les forces du duc de Bretagne, et les moyens de mieux détruire la puissance du plus indépendant des feudataires de la couronne. L'un prépara et fonda de nouveau l'ancienne unité française au détriment des grands vassaux; il brisa leur aristocratie et la remplaça par une monarchie véritable; l'autre, à 160 ans de distance, acheva son œuvre et consolida tout-à-fait l'unité française et la monarchie. Tous les deux employèrent la terreur comme moyen d'arriver au but; tous les deux ne frappèrent que rarement et toujours les têtes les plus élevées. La vie morale des empires serait-elle donc soumise aux lois qui président à la vie organique des hommes? Ici, nous voyons, par un singulier hasard, l'enfantement de l'unité territoriale et de l'unité gouvernementale en France commencer et finir à Nantes, à un intervalle de 160 années; et, pour que le rapprochement soit plus complet encore, c'est par des douleurs cruelles que cet enfantement s'annonce et s'achève.

En 1626, la guerre de religion recommença dans le voisinage de Nantes. Le roi demanda des secours à la ville, et les douze canons nommés les douze apôtres. L'année suivante, Nantes eut à se précautionner contre les surprises des huguenots.

Le duc de Guise demanda de nouveau les douze apôtres, mais sur

députation se rendit à la Rochelle, auprès du roi, qui se contenta de recevoir 12 mille livres, cent habits et cent paires de souliers. En 1628, Nantes envoya au siége de la Rochelle des pelles et des pioches, et douze beaux navires qui arrivèrent en mars devant la place.

Le cardinal de Richelieu avait montré beaucoup d'habileté et de fermeté dans sa conduite à l'égard des protestants ; ils furent traités bien plus durement sous l'administration du cardinal Mazarin. — Sans cesse on leur suscitait de nouvelles querelles ; chaque jour c'étaient pour eux, dans tous les actes publics de la vie, des difficultés imprévues à résoudre, des outrages nouveaux à essuyer. Ici, on leur disputait leur église ; ailleurs, il y avait contestation pour le collége ou le cimetière ; rarement ils obtenaient quelque chose des autorités, qui semblaient leur accorder des faveurs, quand à peine elles leur rendaient justice.

Louis XIV devait maintenir l'édit de Nantes : l'humanité le commandait, l'équité lui en faisait un devoir, la politique ne permettait pas de faire autre chose ; mais les prières du clergé, les insinuations des jésuites, et les perfides conseils de Le Tellier et de Louvois lui firent oublier la foi jurée. D'abord (ce fut en 1669), le roi supprima, dans tous les parlements, les chambres mi-parties, et l'on ne souffrit, dans celui de Paris, qu'un seul conseiller réformé. Bientôt on défendit aux réformés d'épouser des filles catholiques ; ils furent exclus des emplois et des corps d'arts et métiers. Cependant les calvinistes résistaient avec courage. C'est ainsi qu'à Nantes ils firent signifier au procureur-syndic les arrêts rendus en leur faveur. Le premier, du 21 août 1663, défendait de les contraindre à tendre le devant de leurs portes le jour de la Fête-Dieu ; le second défendait de leur enlever leurs enfants avant l'âge de puberté, sous prétexte qu'ils désiraient être catholiques ; le troisième ordonnait de les recevoir aux arts et maîtrises, après le chef-d'œuvre fait. En 1681, le roi permit que les enfants des protestants fussent admis, dès l'âge de sept ans, à changer de religion, et quelques-uns furent enlevés de force à leurs parents. Enfin, l'édit de Nantes fut rapporté en 1685, par une nouvelle ordonnance, qui proscrivait le protestantisme, bannissait ses ministres, et dépouillait les réformés des droits de citoyen.

Ogée, qui semble approuver en partie la révocation de l'édit de Nantes, ajoute cependant à son récit les considérations suivantes :

« Au lieu, dit-il, de ramener les calvinistes au sein de l'église romaine par la douceur et la persuasion, de leur inspirer de la confiance en paraissant plaindre leur erreur et s'intéresser à leur malheureux sort, on multiplia les injustices à leur égard, on les poussa à bout, et on les força de cette manière à fuir leur patrie. Louvois, pour empêcher ces émigrations, fit garder les frontières, et remplir les prisons des fugitifs qu'on saisissait. Ces précautions ne purent retenir dans le royaume une multitude de familles qui emportèrent avec elles leur argent comptant et leur industrie. L'Allemagne, l'Angleterre et la Hollande se peuplèrent de Français, qui portèrent leur goût et leurs arts chez les étrangers, qui s'enrichirent des pertes de la France. Le nombre des fugitifs était de plus d'un million. On en arrêta plusieurs qui, attachés sur des galères ou enfermés dans des prisons, n'en étaient pas moins des citoyens perdus pour l'État. Ceux qui demeurèrent, furent persécutés par les catholiques, avec cette férocité qu'inspire à des fanatiques la différence de religion. Ces malheureux, poussés à bout, prirent dans la suite les armes sous le nom de Camisards; mais, trop faibles pour résister, ils ne voyaient de tous côtés qu'un affreux précipice, la fuite, la mort ou les fers.

» Le fameux Fléchier, depuis évêque de Nîmes, vint alors à Nantes, par ordre de la cour, prêcher la controverse; n'ayant pu, malgré son éloquence, convertir les calvinistes, on envoya des dragons vivre à discrétion chez ces sectaires. A la voix de ces nouveaux apôtres, il se fit beaucoup d'abjurations; mais on ne vit aucune conversion sincère. Enfin, on s'est peu à peu accoutumé à les voir, à les fréquenter et à les aimer. »

Ce langage, tenu au XVIII.ᵉ siècle, par un auteur dont l'indépendance n'est pas le plus grand mérite, nous montre combien les protestants ont eu à souffrir par suite des persécutions religieuses. Les honnêtes gens verront toujours un crime dans la révocation de l'édit de Nantes, et les hommes politiques (nous établissons cette division qui ne devrait pas avoir lieu) regretteront long-temps encore une décision de bon plaisir, qui a privé la France de ses enfants les plus capables et les plus dévoués.

RÈGNE DE LOUIS XIII. — 1610 A 1643.

La nouvelle de l'assassinat de Henri IV consterna les habitants de Nantes. Les uns craignaient le retour des guerres de religion ; les autres, les persécutions qu'ils avaient subies à une autre époque. — La ville ordonna des services funèbres et des prières, qui durèrent trois jours et coûtèrent douze cent trois livres deux sous. — Une députation partit ensuite pour assurer le jeune prince et la régente de la fidélité des Nantais. Cette démarche leur fut très-agréable, et ils en témoignèrent toute leur satisfaction par une lettre adressée au bureau.

Ce fut à cette époque que le chapitre décida d'écrire en langue vulgaire ses délibérations, et que les églises de Nantes commencèrent à adopter le rit romain. L'évêque, pour faciliter cette mutation, fit imprimer un propre des saints, accommodé à l'usage de Rome, dans lequel il ne plaça que des saints nés dans le diocèse, ou qui y eussent vécu. Deux années plus tard, il fit imprimer un processionnal, puis un propre des messes de nos saints, puis enfin le rituel de Paul V, avec notes et additions.

Nos annales disent qu'en 1610, il n'y avait à Nantes qu'un seul fabricant d'eau-de-vie.

L'année suivante (1611), la garde nationale occupait cinq postes, les Changes, Sauvetout, Saint-Pierre, Saint-Nicolas, et la Poissonnerie. Le poste des Changes était seul tenu de faire patrouille; l'officier de garde allait prendre le mot d'ordre au château.

Il n'y avait pas alors de confiseur à Nantes : des confitures données à MM. de Montbazon, de Rohan et de Brissac avaient été achetées chez les apothicaires.

La place Saint-Pierre, où se trouvaient auparavant le cloître des Chanoines et le cimetière de Saint-Pierre, fut consacrée cette année aux réjouissances publiques. On y plaça une colonne portant les armes du roi, du duc de Vendôme et de la ville, dont l'architecte Belliard avait fourni les dessins.

C'était sur cette place que se tirait autrefois la quintaine du roi.

Les maladies contagieuses reparurent en 1612 : le bureau de ville décida de suite d'ouvrir le Sanitat aux malades; on y plaça les infirmiers et les infirmières que réclamait le service avec un aumônier. Messire Jean Guineheuc-Duportal fut chargé de cette fonction ; mais

l'épidémie ne fut pas de longue durée, et bientôt messire Jean Johanneau, économe du Sanitat, prévint l'administration que la maladie avait cessé. Cet économe et l'aumônier montrèrent le plus grand zèle, et méritèrent les témoignages de reconnaissance qu'ils reçurent du bureau de ville. M. Duportal fut attaché pour une année au Sanitat: la ville lui paya sa pension, son logement, et lui accorda *vingt livres de gages par mois, sauf par aprés à lui pourvoir de plus grande récompense dans les occurences.*

Le Sanitat était trop étroit; la ville acquit quelques vignes dans le clos de la Touche pour son agrandissement. Les nouveaux bâtiments, la chapelle, les ferrures et la menuiserie lui coûtèrent 8 à 9 mille livres; elle tint à ce que ses armes fussent mises sur la cloche, pour prouver que l'ouvrage avait été fait à ses dépens. Nous trouvons, dans le compte des dépenses, que l'ouvrage de maçonnerie revint à 4 livres 18 sous la toise, ce qui fait exactement quatre fois moins qu'aujourd'hui, et semble assigner à l'argent une valeur quatre fois plus élevée. — Un Saint-Roch, un Saint-Sébastien, et d'autres sculptures figuraient dans ce compte.

Le Chapitre obtint, dans la même année, de rentrer dans la perception du droit affecté par Jean V à la construction de la cathédrale. — Les jésuites de Rennes et de la Flèche se firent accorder, pour l'entretien de leurs colléges, la moitié des droits du Papegault.

En 1613, la ville fit enfermer de haies vives et de fossés la plantation d'ormes de la motte Saint-Pierre. — Elle accorda 30 livres aux cordeliers pour acheter un nouveau tabernacle. La même année, l'Évêque et le Chapitre firent un concordat pour la nomination des cures. — Choisis pour arbitres entre l'Évêque et le Chapitre d'Angers, ils déclarèrent, sur le vu des pièces fournies de part et d'autres, que le Chapitre d'Angers avait *juridiction épiscopale* dans son territoire, et était exempt de la juridiction de l'Évêque; le parlement de Paris, appelé à juger cette sentence, la confirma.

Il y avait sur les ponts, en 1614, une pyramide dont il ne reste que le souvenir; elle était située à l'entrée du pont de Pirmil, du côté de Vertais, et servait probablement, dit Travers, à indiquer l'année dans laquelle le pont de bois avait été remplacé par un pont de pierre. Pourquoi notre siècle néglige-t-il tous les souvenirs du passé? Pourquoi les maisons privées les plus curieuses et les monuments publics n'ont-ils pas des inscriptions rappelant les souvenirs qui s'y ratta-

chent. Chaque ville devrait tenir à posséder ainsi une histoire lapidaire accessible à tous les habitants. — Une pièce de la même année prouve qu'il existait alors une forêt à Bout-de-Bois, dans les lieux traversés aujourd'hui par le canal de Bretagne; elle portait le nom de forêt d'Héric.

Sur la nouvelle de la prochaine arrivée du roi, le bureau de ville s'occupa de lui faire une magnifique réception; elle décida d'abord de commander deux tableaux au peintre Diard; l'un, de huit pieds de haut; l'autre, de neuf: le premier représentait le roi à cheval, et l'autre *Henri IV en Hercule, habillé à la française, ayant sous ses pieds un dragon, gardien du jardin des Hespérides, qui lui présente un rameau d'or chargé de trois pommes.* Un théâtre fut construit à la porte Saint-Nicolas, et l'on y plaça les tableaux du peintre Diard et d'autres ornements. La ville fit demander au Croisic sept galions équipés, afin de donner au roi sur la Fosse le spectacle d'un combat naval; on éleva aussi un château de bois pour simuler une attaque de place forte. Ces premières dépenses montèrent très-haut; mais la ville, quoique obérée, ne s'arrêta pas en si belle route; au lieu de songer à payer ses dettes, elle commanda un dais de velours rouge cramoisi, long de sept pieds, avec les armes et les chiffres du roi, des broderies, des clinquants et crépines d'or; plus, dix enseignes neuves: six aux couleurs du roi, trois à celles de la reine et une aux couleurs de la ville. Ces divers objets coûtèrent 2,729 livres 14 sous 4 deniers, moins la façon du dais, qui revint à 600 livres.

Le roi et la reine, marchant sous le dais, entrèrent en ville par la porte Saint-Nicolas où se trouvait un théâtre chargé de musiciens. Ils furent reçus par M. Charette de la Colinière, qui leur présenta trois clefs d'argent doré pesant près de deux marcs. Le cortége se rendit ensuite à la cathédrale, où l'on chanta un TE DEUM.

Après le combat naval de la fosse, Louis XIII, sans plus se gêner, fit don des galions, achetés ou loués par la ville, à l'enseigne de ses gardes-du-corps, qui voulut bien les rendre pour 300 livres. Ce divertissement donné au roi revenait déjà à plus de dix mille livres. — Les valets du prince prétendirent que le dais sous lequel Louis XIII avait marché, leur appartenait, et la ville, pour le ravoir, fut obligée de débourser encore 320 livres. Mais ce n'était pas tout: il fallut donner une couverture de Chine de 50 écus au comte de Treme, qui prétendait avoir droit de s'emparer des douze tapisseries et des trois

tapis qui avaient servi au théâtre de Saint-Nicolas, et le chapitre de la cathédrale fut obligé de donner une indemnité de 6 livres aux aumôniers du roi, qui voulaient avoir le carreau et le tapis du prie-dieu placé à la cathédrale.

L'Histoire ne saurait taire les autres folies faites dans cette circonstance, et nous croyons devoir énumérer successivement les diverses dépenses que la ville dut encore acquitter.

L'artificier du roi reçut 290 livres de *récompense* pour un feu d'artifice, qui fut tiré des plates-formes de Saint-Pierre, et que leurs majestés purent voir sans sortir du château.

Dix-neuf barriques de vin de Grave, à 54 liv. la barrique; trente-six pipes de vin nantais à 48 livres la pipe; du vin des Canaries pour la somme de 247 liv. 10 sous, et des bouteilles; le tout montant à 337 liv., furent distribués aux seigneurs de la Cour, aux Etats assemblés à Nantes, ainsi qu'aux gens du roi.

Les confitures présentées aux dames coûtèrent 227 livres et 16 sous.

Les gens du roi reçurent en outre les sommes suivantes :

Le fourrier des deux cents Suisses.	136 liv.	
Les trois huissiers de la chambre du roi.	270	
Les archers gardes-du-corps.	60	
Les six trompettes du roi.	19	4 s.
Les porte-chaises du roi.	32	
Les archers de l'hôtel du roi.	20	
Les gardes de la porte du roi.	48	
Les valets de pied de la reine.	12	
Le chef de gobelet du roi.	80	
Le même pour vin du roi.	20	
L'huissier de la salle de la reine.	32	
Les porte-chaises de la reine.	12	16 s.
L'huissier de la salle du roi.	80	
Les héraults-d'armes du roi.	36	
Les huissiers du conseil-d'état.	45	
Les chevaucheurs de l'écurie.	45	
Les trois musiciens qui avaient joué à l'entrée du roi.	101	

Le roi fut enchanté de la réception qu'il avait reçue de ses bons Nantais. Il approuva toutes les dépenses faites à son occasion. Mais la chambre des comptes ne fut point de son avis : elle voulut bien, cette fois, les enregistrer, mais elle fit prévenir le bureau de ville d'être à l'avenir plus économe des deniers publics.

Les États de Bretagne qui se tinrent à Nantes pendant le séjour de Louis XIII demandèrent en vain la destruction de la tour de Pirmil. Le gouvernement leur accorda la démolition des châteaux de Guerande, de Touffou et de Saint-Mars-de-la-Jaille. Nantes avança 2,000 livres pour ces travaux.

Au départ du roi, la ville lui donna, en face du château, le spectacle d'un très-beau feu d'artifice, qu'elle fit tirer sur l'eau, à l'entrée de la nuit. Cette nouvelle consommation de poudre éleva de 1757 livres le chiffre de ce qui avait été dépensé pour fêter Louis XIII.

En 1615, les prêtres cédèrent à Messieurs de la Chambre des Comptes le privilége de porter le dais lors de la procession, et les religieuses du tiers-ordre obtinrent la permission de bâtir dans la cour de la Chambre des Comptes une chapelle, qui n'existe plus.

En 1616, on frappait des doubles à Nantes ; l'édifice de la monnaie se trouvait situé près de Saint-Léonard. La même année, le roi créa huit sergents de ville à la nomination du maire et des échevins. — Le père André-Boulanger-Augustin, connu sous le nom de Petit-Père-André, prêcha le Carême à Saint-Nicolas. La paroisse, pour lui exprimer sa satisfaction, lui vota 30 livres au-dessus de ses honoraires.

En 1617, les Turcs, dont la marine est aujourd'hui si misérable, enlevèrent trois vaisseaux de Nantes, à l'entrée de la rivière. Les marchands envoyèrent aussitôt des députés à la cour, auxquels se joignirent ceux de la ville ; les uns et les autres supplièrent Louis XIII de faire mettre un frein à la piraterie.

Six pleureurs furent institués par le bureau pour inviter aux enterrements des bourgeois les plus notables. La ville leur fournit des habits de deuil.

A son entrée à Nantes, le comte de Rochefort devait recevoir du bureau de ville 1000 fr. d'argenterie et 1500 fr. de meubles ; mais il préféra recevoir le tout en argent, et Nantes se soumit à ses désirs.

La transformation du cimetière de la cathédrale en une place publique, l'érection sur cette place de la colonne Belliard, l'acquisition par la ville du moulin Coutant, l'augmentation du collége Saint-Jean, la mort de l'évêque Charles-de-Bourgneuf, et l'établissement des Récollets sur les Ponts, datent aussi de la même année.

L'évêque Charles-de-Bourgneuf, en mourant, fit un testament dont

la teneur devrait servir de modèle à tous les hommes éclairés : il légua ses riches tapisseries à la cathédrale. On les tendait aux solennités avant la révolution; en 93, elles ont été volées, et nous croyons qu'il en existe encore aujourd'hui. Il donna sa bibliothèque, estimée 10 mille livres, aux oratoriens, qui réussirent enfin à s'établir dans notre cité.

En 1618, la reine-mère vint à Nantes. — Les religieuses de la réforme de Sainte-Thérèse s'établirent dans la rue Saint-Gildas. — Les Etats se tinrent à Nantes, et le bureau de ville fit des dépenses considérables en dragées et en vins destinés aux grands seigneurs qui en faisaient partie. — L'on bâtit sur l'île Feydeau, alors la Saulsaye, une *cohue* pour le poisson, qui n'existe plus.

En 1619, le chapitre fit travailler à la Cathédrale; la ville délégua l'un de ses anciens maires pour assister aux marchés. Sa délibération mentionne l'orgue et de nouveaux bâtiments, comme les constructions dont le chapitre voulait s'occuper. — La même année, elle accorda des secours aux capucins, comme elle en avait accordé précédemment aux récollets. — La chapelle du Sanitat fut lambrissée, et cet ouvrage coûta 203 livres. — Des seaux en cuir, destinés aux incendies, furent achetés pour remplacer les paniers d'osier goudronné dont on se servait auparavant.

Nos archives prouvent qu'en 1620, il existait, sur l'île Feydeau, un reste de mur de ville. Un habitant, nommé Chrétien [illegible], fut condamné à démolir un édifice qu'il avait commencé à bâtir sur cette ruine. — A la même époque, il existait des coutumes religieuses tout-à-fait oubliées depuis, comme de joncher de paille fraiche les églises, aux époques de Noël et de l'Epiphanie, peut-être en mémoire de l'étable de Bethléem; d'y semer des feuillages et des rameaux aux fêtes solennelles, de présenter un coup de vin et quelques bouchées de pain aux communiants dans la quinzaine de Pâques, ce qui rappelait beaucoup mieux qu'aujourd'hui la communion du Sauveur et de ses apôtres. Le jour du Vendredi Saint, les églises étaient tendues d'étoffes noires semées de croix blanches, comme l'indiquent les comptes de fabrique.

L'année 1621 nous rappelle quelques faits importants, parmi lesquels nous signalerons : L'emploi des chiffres arabes. — La mort de Philippe Thibaut, qui fut empoisonné avec des figues au moment où il venait de renoncer à l'évêché de Nantes. — La levée du plan

de la ville et le jaugeage des barriques. Le plan de Nantes fut fait par Guillaume Brunet des Bordes, qui dessina, en outre, un bastion que l'on croyait utile pour défendre la porte du Port-Maillard : il reçut 36 livres pour ces deux travaux. — La ville décida, quant au jaugeage des barriques, que la pipe serait de 232 pots ou 464 pintes de Paris, que la barrique serait de 116 pots. Le merrain des pipes fut fixé à 4 pieds 2 pouces de long, celui des barriques à 2 pieds 8 pouces. Il fut défendu d'employer, dans la fabrication des futailles, ni bois rouge cossonné ni aubier.

Les Etats de Bretagne se tinrent à Nantes en 1622; le bureau de ville, malgré le mauvais état de sa caisse, trouva le moyen de payer des collations et des bals aux grands seigneurs; cette coutume ajoutait peut-être encore au mépris de l'aristocratie pour la classe roturière. — Les capucins s'établirent à Nantes la même année. — La ville arrêta de présenter 16 candidats pour les élections des maires et 24 pour les échevins. Les élections pour la nomination des juges du commerce se faisaient dès cette époque, beaucoup mieux, puisqu'elles étaient directes. — Un quai fut construit à la Fosse, au prix de 7 livres la toise; malgré la différence de valeur de l'argent, il est facile de reconnaître qu'aujourd'hui nous construirions un semblable quai beaucoup plus chèrement.—Le parlement défendit encore, en 1622, aux cabaretiers, de vendre de la viande ou du poisson cuit, sans doute à la requête des aubergistes et des charcutiers.

En 1623, la ville eut à payer pour cadeaux faits aux Etats par son bureau, du pain, du gibier, des friandises et 7334 bouteilles de vin. — Les pauvres furent renfermés au Sanitat, et la reine-mère posa la première pierre du couvent des Calvairiennes dans le pré Balline.

L'année suivante, le quai de la Fosse fut prolongé de 200 toises. La ville fit jeter sur ce point les sables qui obstruaient l'Erdre et le port de la Poterne; les ouvriers furent payés à raison de 6 sous les hommes, et 4 sous les femmes, ce qui semblerait prouver que l'argent valait 4 à 5 fois plus qu'aujourd'hui.

Le dîner d'installation donné en 1624, à M. d'Harouis de l'Epinai, président au présidial, que l'appui des ducs de Vendôme et de Montbazon fit accepter comme maire, revint à la ville à plus de 1260 livres (aujourd'hui 5040 fr.) sans compter le pain, le vin et le louage de la vaisselle d'étain. L'abbé Travers s'indigne à bon droit en racontant ces folles prodigalités du bureau de ville. — Cette même année les

maladies contagieuses reparurent. Pierre Dorion imprima à cette occasion, par ordre de la ville, un livre du docteur Mello, contenant la vraie *description de la peste avec les moyens de s'en préserver.*

Une verrerie existait depuis assez long-temps dans l'évêché: Antoine Ribes, qui en était propriétaire, obtint de s'établir à la Fosse pour fabriquer des bouteilles et de la vaisselle blanche.

En 1626, la ville dépensa en festins 2095 liv. ou 8380 fr., valeur actuelle; de plus, elle donna des vins aux gens du roi pour la somme de 4070 liv., qui représente au moins 16,280 fr. — L'établissement des Ursulines, la réparation de la chapelle de Miséricorde, l'acquisition de la caserne actuelle de la gendarmerie par les prêtres de l'Oratoire, dont le collége a fourni presque gratuitement à Nantes, pendant de longues années, les enseignements les meilleurs, se rapportent à la même année.

En 1627, la ville s'endetta pour faire une brillante réception au maréchal de Thémines, gouverneur de Bretagne. Jamais roi de France n'occasionna plus de frais et d'embarras par son entrée. Après lui avoir donné un dîner magnifique à la Sauzinière, le corps de ville se rendit à cheval à la Fosse, et lui fit servir une collation pour laquelle rien n'avait été épargné. Arrivé à la porte Saint-Nicolas, il reçut du maire cinq clefs d'argent; quatre échevins l'y attendaient et le conduisirent à Saint-Pierre sous un dais très-riche, qu'ils portaient eux-mêmes. Devant le dais marchaient les croix et bannières des paroisses. Après le dais, le clergé, les religieux et le chapitre marchaient en procession. Les rues étaient tendues comme pour le passage du Saint-Sacrement au jour de la Fête-Dieu. Le cortége arrivé à l'église, on entonna un *Te Deum*, après lequel le maréchal fut ramené à l'hôtel de Briord. Ses valets s'emparèrent du dais, et la ville fut obligée de leur donner dix pistoles pour le [illegible]. Après cette fastueuse entrée, vinrent des bals et des fêtes, qui augmentèrent beaucoup la dette de la communauté des bourgeois. — La charge de miseur ou trésorier de la ville était élective, elle fut érigée en office en 1627. — L'année suivante, la ville fit bâtir la halle du Bouffay, qui lui coûta 12,235 livres, et le chapitre de Saint-Pierre fit commencer les grandes voûtes de la cathédrale.

Une distribution de vin, le jour des Rois, qui coûta 2242 livres; un emprunt de 139,631 livres, contracté par la ville au denier seize; la construction du couvent des Ursulines; la fondation de

l'hospice de l'Hermitage par les Capucins, et la création de leur établissement sur l'emplacement du Cours Henri IV, l'introduction à Nantes des religieuses de la Visitation, sont de l'année 1629.

Le blé fut très-cher en 1630, et le parlement défendit de le laisser exporter même d'un diocèse dans un autre. Le bureau de ville obtint d'en importer à Nantes jusqu'à concurrence de 500 tonneaux. Il fit aussi marché avec un particulier qui devait en fournir 2000 setiers. Au mois d'octobre, le froment s'éleva jusqu'à 18 livres le setier. Le bureau de ville s'occupa de la surveillance et de la police du pain ; mais le peuple, poussé à bout par la misère, et ne sachant à qui s'en prendre, accusa ses magistrats de s'entendre avec les boulangers et de spéculer sur les blés. Quelques émeutes eurent lieu à cette occasion: la mairie fut obligée d'employer la force armée pour les réprimer. — L'année suivante, les blés ne baissèrent point de valeur. Le pain de seigle se vendit jusqu'à deux sous la livre, prix excessif pour l'époque, puisqu'il représente sept à huit sous, valeur actuelle. La ville, pour venir au secours des pauvres, prit 5000 livres à constitut. La disette et la mauvaise nourriture donnèrent naissance à une affection typhoïde, appelée peste par nos chroniques. Le Sanitat s'ouvrit encore pour recevoir les malheureux atteints de l'épidémie, et les précautions, pour éviter tout contact avec les personnes qui soignaient les malades, furent redoublées. Par ordre du bureau de ville, une nouvelle ordonnance parut bientôt après l'ouverture du Sanitat ; elle promettait trois sous à ceux qui tueraient les porcs et les chiens errants, et qui les traîneraient dans un charnier creusé sur la Motte Saint-André.

En 1632, la ville, quoique très-obérée, fit une dépense excessive de vin à la Fête des Rois; elle acheta, en outre, 40 pipes de vin d'Anjou, qu'elle fit déposer dans les caves de l'Hôtel-de-Ville. — Cette année, l'épidémie, suspendue par l'hiver, reparut au printemps; le bureau décida de faire abattre successivement toutes les chambres communiquant d'une maison à une autre, comme il en existe encore dans la rue de la Bléterie.

L'on publia la défense en 1635 de mettre en mer aucun bâtiment sans qu'il fût armé, et le commerce avec l'Espagne fut défendu pour cause de guerre.

MONSIEUR, frère du roi, étant venu à Nantes, le présidial, le cha-

Les principaux habitants de Nantes en furent les instigateurs; Louis XIII les punit en destituant le maire et les échevins.

Cette même année nous rappelle l'établissement d'une poste aux lettres dont les courriers partaient deux fois la semaine. Les lettres étaient taxées: celles d'une demi-feuille, à 2 sous; celles d'une feuille, à 3 sous, et les paquets d'une once, à 5 sous. La ville promit des encouragements pécuniaires à l'entrepreneur, s'il parvenait à réussir, et lui donna 800 livres de gratification.

L'administration continua aux Oratoriens la jouissance du collége Saint-Clément, où l'on faisait d'excellentes études.

Les États se tinrent à Nantes en 1638; ils accordèrent au roi deux millions, et la ville, après leur avoir fait distribuer 6,750 bouteilles de vins étrangers, leur donna encore un bal, sur la demande de M. et M.me de la Meilleraie.

L'évêque fit cette année un Mandement pour défendre aux religieux de quêter sans autorisation; il leur défendit aussi de confesser, dans les paroisses, sans la permission des recteurs; mais le prélat, à son tour, fut attaqué par les boulangers, qui se plaignaient qu'il eût transformé, sans autorisation, les moulins de Barbin en une papeterie, et il fut prié l'année suivante, par le bureau de ville, de les rendre à leur ancienne destination.

En 1640, la ville fit transporter au moulin Coutant la fabrique de poudre qui existait place Sainte-Catherine.

Il n'y avait pas encore de Bourse; la ville en fit bâtir une près la chapelle Saint-Julien. Elie Brosset, architecte, en fournit les plans et dirigea les travaux, qui coûtèrent 8300 livres. — Cette Bourse existe encore en partie. L'on en voit des restes dans la cour d'une maison de la rue de la Fosse, où se trouve aussi une ancienne chapelle aujourd'hui transformée en cave. — M. Hawke a cru devoir conserver par un dessin le souvenir de cet édifice destiné à tomber bientôt.

L'évêque Gabriel de Beauveau érigea, en 1642, en séminaire, la maison de Malvoisine; il suffisait avant, pour entrer dans les ordres, d'une retraite de quelques jours chez les oratoriens.

Le Propre nantais, imprimé en 1639, fut réimprimé cette année par les soins du grand-vicaire Michel Laubin.

L'hôpital, reconnu pour malsain, fut transporté sur l'île Gloriette. M. de la Meilleraie approuva ce changement, promit de donner le

terrain pour bâtir le nouvel hôpital, et fut reconnu pour p
fondateur.

Au jour de Noël, MM. du bureau se donnaient des bougies a
pens de la ville: depuis quelques années cette dépense montai
haut, aussi la Cour des Comptes refusa-t-elle de l'approuver:
sur ce refus, modifia ainsi les exigences de la mairie de Nan
accorda :

18 livres de bougie blanche au maire;
12 à chacun des six échevins et syndics;
6 au greffier;
8 livres de bougie jaune au juge-prévôt;
6 au lieutenant;
8 au procureur du roi;
6 à chacun des miseurs, contrôleurs de la ville et des ponts.

RÈGNE DE LOUIS XIV.

Louis XIII mourut en 1643, et son fils Louis XIV écrivit aussi
la ville, qui s'empressa d'envoyer une députation le féliciter. Les
de cette députation montèrent à 2,327 livres; le sénéchal recevs
livres par jour, et les autres députés 9 livres. — « Administrateur
à ce sujet Guymar, que vos promenades sont coûteuses au peupl
saurez-vous jamais ménager sa bourse?.. » — Cette boutade de sa
lottisme a son côté plaisant; mais l'observation de Guymar
fondée.

Cette année, le pain de fleur de froment valait deux so
demi la livre, celui de méteil un sou et demi, celui de seigle
quatre deniers. La communauté de ville emprunta 18 mille
dont elle avait besoin à cause de la disette, et elle acheta des b
Dantzick qu'elle revendit au prix coûtant; le froment valait al
et 14 livres le setier; ce qui prouve que l'argent valait à cette é
au moins trois fois plus qu'aujourd'hui.

Le roi, en 1644, permit aux nobles et aux gens de robe de co
cer sans déroger. — Il autorisa, la même année, la translat
l'hospice sur l'île Gloriette : le terrain fut exhaussé; on com
ancien canal creusé, dit-on, par l'évêque Félix, et les travaux
adjugés. Mathurin Bussonnière se chargea de la maçonnerie, à
de 6 livres la toise de 6 pieds: Jean Dorsemaine convint de

livres pour la charpente, et René Rousseau de la converture, à raison de 15 livres 15 sous la toise de 12 pieds carrés.

Le nombre des candidats aux places de Maire et d'Échevins était très-restreint. Sous prétexte d'ajouter aux droits des électeurs, mais, en réalité, pour faciliter l'action du pouvoir, M. de la Meilleraie arrêta que les listes seraient triples; que celles des maires se composeraient l'une de sept officiers du présidial ou procureurs, l'autre de sept membres de la Chambre des Comptes, et la troisième, de sept marchands; que les listes pour l'échevinage porteraient chacune 14 noms de candidats pris dans les trois ordres ci-dessus.

La même année, le roi confirma les priviléges de Nantes, et conféra le privilége d'annoblir aux places d'auditeur à la Cour des Comptes.

La reine d'Angleterre passa par Nantes pour aller aux eaux de Bourbon; la ville lui fit une réception magnifique, qui coûta 2,400 livres.

La même année l'on institua, dans la chapelle de Miséricorde, une dévotion qui s'y pratiquait encore avant la révolution, depuis l'Ascension jusqu'à la Pentecôte, dans la vue d'honorer les onze jours que la Vierge avait passés au désert après l'ascension de son fils.

Jacques Malherbe entreprit, en 1645, la construction du portail de l'Hôtel-de-Ville, qui ne fut achevé qu'en 1648. — L'année suivante, le roi autorisa la formation à Nantes d'une société de commerce et de navigation, à laquelle il accorda un privilége de vingt années; le nombre des actionnaires était illimité, et les commerçants étrangers y étaient admis.

Le synode du mois de mai de la même année défendit aux parents, sous peine d'excommunication, de mettre leurs enfants à coucher avec eux, lorsqu'ils étaient âgés de plus d'un an.

Deux années plus tard le commerce faisait construire, près la chapelle Saint-Julien, une Bourse, qui coûta 8,300 livres.

Le 23 avril de la même année, une troupe de comédiens obtint l'autorisation de s'établir au jeu de paume et d'y donner des représentations; elle était dirigée par Molière lui-même, qui dressa son théâtre sur des trétaux.

Ce jeu de paume existait encore il y a quelques mois, et notre collaborateur s'était empressé de le dessiner avant qu'il disparût, dans la crainte de laisser échapper ce souvenir précieux de l'un des plus grands

hommes que la France ait produits. — Molière ne fut pas heureux à Nantes; très-suivi d'abord, il eut à subir la concurrence redoutable d'un Vénitien nommé Segalla, qui montrait des marionnettes.

Un synode de 1649 défendit aux prêtres de porter au cimetière les corps des laïques. La Mairie institua huit porteurs pour les remplacer.

On projetait depuis long-temps de réunir tous les pauvres dans une maison commune, et le Sanitat fut affecté provisoirement à cet usage.

En 1651 les eaux couvrirent la place du Bouffay et montèrent jusqu'au chœur de l'église des Carmes. Le pont Rousseau fut mis hors de service par cette crue extraordinaire. Le pont de la Saulzaye et deux arches de celui de la Madeleine furent emportés. — La commune entra cette année en jouissance de la Bourse. — Les Oratoriens bâtirent leur église, qui sert aujourd'hui de magasin à fourrages. — La ville s'occupa très-activement cette année de ce qui concernait le nouvel hôpital. — L'évêque voulut rentrer dans son ancien droit de police sur les vassaux du fief des Regaires, mais le *bon* temps était passé. Les Bénédictins éprouvèrent aussi un échec en cherchant à rentrer en possession de la cure de Sainte Croix, qui leur avait appartenu autrefois.

Un incident assez curieux signala cette année l'ouverture des Etats. Le duc de Vendôme, rentré en France, vint à Nantes et s'empara de la présidence. Les ducs de la Trimouille et de Rohan s'y opposèrent. Le maréchal de la Meilleraie, pour éviter à ce conflit des suites fâcheuses, peut-être aussi par jalousie contre le duc de Rohan, fit placer des soldats autour des Jacobins où se tenaient les Etats et barricader les rues voisines. — La duchesse de Rohan s'en plaignit vivement au maréchal. Celui-ci ne répondit pas convenablement, et la duchesse lui répliqua en le frappant à la figure avec sa pantoufle. Le maréchal, vivement irrité, fit signifier à la duchesse de Rohan, qu'une partie de la noblesse avait reconduite en triomphe aux Cordeliers, qu'elle eût à quitter Nantes sur le champ, ou qu'il ferait tirer le canon sur sa demeure. — La duchesse se plaignit au parlement, qui paraissait disposé à lui donner gain de cause; mais la Cour lui fut défavorable, et, pour cette année, le roi défendit aux trois ducs de paraître aux Etats.

C'était l'usage, dans le temps, de porter aux processions de gros cierges appelés torches; chaque corporation avait la sienne, et la ville en possédait une pour laquelle la commune payait chaque année 50 livres. Cette torche ne pouvant plus servir, le bureau en commanda une nouvelle en bois, ornée de dorures, de pein-

tures et de sculptures, qui en élevèrent le prix à 600 livres (au moins 1800 fr., valeur actuelle.) — Le froment valait alors 9 à 10 livres le setier.

Les pères des pauvres s'étaient permis d'enfermer à l'hospice, sans autorisation, un homme et une femme de mauvaise vie; mais le juge prévôt, ayant été informé de cet abus de pouvoir, s'y transporta et fit forcer les portes que l'on refusait d'ouvrir.

L'ouverture de la place des Jacobins date de 1653; il n'y avait lors en Bretagne aucune chaire de théologie. Sur la demande du préfet du collége de l'Oratoire, il en fut établi une dans son collége. Le bureau accorda 200 livres pour cet objet.

Le 20 janvier de cette année, messieurs du corps de ville allèrent en procession à Saint-Sébastien. Le déjeûner et le dîner qu'ils firent cette occasion coûtèrent 300 livres à la commune (900 fr., valeur actuelle.) C'est ainsi que, sous le masque de la dévotion, un abus si scandaleux que celui des cadeaux de vin, prenait date, et devenait règle dans la vie de la cité.

L'évêque de Nantes, alors à Paris, fut du nombre de ceux qui condamnèrent les cinq propositions de Jansénius. L'abbé Travers, en rapportant ce fait, laisse supposer que les fameuses propositions ne se trouvent point dans le livre condamné, et il ajoute crûment que Monseigneur de Beauveau n'était pas assez instruit pour juger, en connaissance de cause, du livre de Jansénius, et qu'il ne l'avait jamais lu.

Une proposition faite à la ville pour payer les pères de l'Oratoire un prix plus élevé, signale un fait assez curieux sur l'abaissement de la valeur de l'argent. De 1625 à 1654, toutes les denrées avaient augmenté, disait-on, de moitié. (Nos recherches disent un tiers.)

L'industrie commençait à prospérer à Nantes. La brasserie et la fabrication des eaux-de-vie occupaient 200 chaudières; et, conséquemment, près de 800 personnes; mais on se plaignit au bureau de ville que ces usines incommodaient, et qu'elles faisaient renchérir les combustibles. Le bureau, composé de gens de loi, de propriétaires terriens et de demi-lettrés, prit un arrêté en vertu duquel il fut défendu de fabriquer de la bière dans le diocèse de Nantes, et des eaux-de-vie dans la ville et les faubourgs. Cet arrêté, tout-à-fait injuste, puisqu'il proscrivait complétement l'industrie la moins dangereuse, nous prouve, par sa teneur, qu'il y avait des proprié-

taires de vignobles parmi ceux qui participèrent à sa réd
C'est ainsi, du reste, que sous le règne du grand roi l'in
était protégée.

La ville, en 1655, publia la première ordonnance concern
maisons qui menacent ruine.

La même année fut posée la première pierre du collége
Clément.

Des comédiens obtinrent, en 1656, la permission de jouer à N
*à charge de se comporter honnestement et modestement, sans fai
tions ne dire paroles sales et dissolues ;* ils devaient de plus payer
contribution pour les pauvres. — Ce fait semblerait prouver de
de moralité des comédiens à cette époque. — Nous ne préten
pas qu'ils soient très-moraux aujourd'hui; mais plusieurs d'
comprennent l'importance de leur mission.

La même année, le bureau, pour aider les pauvres du Sai
les chargea de tout ce qui concernait les enterrements : les pr
étaient payés 20 sous ; les porteurs, 8 ; les tendeurs de deuil
les enfants portaient les torches sans salaire. — Aujourd'hui les
fants seuls vont encore aux enterrements ; mais les hospices reçoi
une rétribution. Nous devons ajouter que cette coutume cont
beaucoup à entretenir, chez ces enfants, les vices et l'amour de
siveté, qui les conduisent plus tard sur les bancs de la Cour d'As

Le bail de l'octroi de 5 sous par pipe de vin passant sous les
était alors de 6900 livres, ce qui correspond à 27,600 pip
55,200 barriques. — La ville continuait à faire de folles dépens
cierges, en bougies et surtout en vins.

En 1659, le bureau, voulant accorder aux oratoriens le monop
l'instruction, les jacobins furent obligés de fermer leurs classes
manités, de philosophie et de théologie.

Un brasseur, plus avisé que ses confrères, obtint, la même
de rétablir son usine et de faire seul de la bière, à la cha
donner 3000 livres par an.

Les glaces arrêtées en rivière depuis Noël 1659, ne laisse
fleuve libre qu'au mois de mai 1660.

La première taxe sur la viande de carême date de 1661. U
boucher avait alors l'autorisation de vendre de la viande p
cette partie de l'année. Ce monopole temporaire était mis en

dication au profit des pauvres : 2 sous la livre, tel était le prix de 1661. Moins élevé proportionnellement que celui des blés, ce prix laisse à supposer qu'alors le peuple pouvait échanger ses salaires plus facilement qu'aujourd'hui contre une nourriture confortable.

Nos annales rapportent encore à la même année quelques autres faits qui méritent d'être cités.

La construction de la tour du Bouffay fut commencée, elle revint, une fois bâtie, à 2,150 livres.

Le froment valait alors 16 livres 10 sous le setier, le seigle 11 livres 10 sous.

Les Etats s'ouvrirent à Nantes le 21 août, et le bureau de ville fit, à cette occasion, une dépense en vins qui s'éleva à 1,802 livres.

Louis XIV vint à Nantes le 1.er septembre; il arriva vers une heure de l'après-midi. On ne l'attendait que le soir, parce qu'il devait dîner à Clermont: il fut cependant très-bien reçu. François de Beauvilliers, comte de Saint-Aignan, qui se trouvait à la suite du roi, fit à ce sujet quelques vers que Guymar nous a conservés; les voici :

Maints carosses formaient à Mauves un petit cours,
Pour des courriers mouillés bien consolant concours.
Dans ce brillant état quittant nos rossinantes
Et n'en piaffant pas moins nous entrâmes dans Nantes,
Où des grands et petits l'on vit avec plaisir
A l'aspect d'un grand roi contenter le désir.
Tout y parut joyeux ; plusieurs disertes langues
Excédèrent le roi par leurs doctes harangues ;
L'illustre maréchal nous y reçut au mieux,
Tout y flatta le goût, tout satisfit les yeux.
Le roi vit des remparts tirer dans la prairie
Deux cents pièces au moins de belle artillerie.
En divers lieux de là chacun se partagea,
Puis magnifiquement au château l'on mangea.

Après le diner, les autorités furent admises à faire leur cour au roi. M. Poulain de la Vincendière, maire de Nantes, harangua sa majesté *un genou à terre,* et lui présenta quatre clefs d'argent doré, aux armes de France et de Bretagne, qui avaient coûté 672 livres, y compris le bassin dans lequel elles se trouvaient. Louis XIV, ôtant son chapeau, répondit au maire que les clefs de la ville étaient en trop bonnes mains pour qu'il les acceptât.

Les autres autorités de Nantes furent admises après l'aut
nicipale à se présenter devant le roi. S. M. était accomp
prince de Condé, du duc d'Enghein, de MM. de Beaufort,
Letellier, de Lomelie, de Lyonne et de Guenegaud; son voy
pour but l'arrestation de Fouquet, accusé de dilapidation
plots contre l'état. L'abbé de Coislin accompagnait Louis XIV
lité d'aumônier. Il paya au curé de Sainte-Radegonde 35
chaque nuit que le roi avait passée au château.

Les blés étaient rares dans l'Anjou, et le roi permit à le
gers de tirer de Bretagne 600 tonneaux de seigle. Rem
fait, il nous montre à combien de difficultés la circulation
duits de première nécessité était soumise à cette époque. Les
cipaux de Nantes, craignant quelque émeute dans la ville
blés venaient à y passer en simple transit, décidèrent de
bateau armé sur la Haute-Loire, afin de s'opposer au dé
navires qui n'auraient pas tenu planche à Nantes. Louis XIV
instruit et fit appeler le maire à la cour. Celui-ci, redoutant
du prince, prétexta une maladie. — Travers prétend mê
se retira à Buzai, pendant que le corps-de-ville et le prési
taient à un enterrement simulé.

Les pères jésuites, Louis-de-Goulaine et Nicolas d'Har
sentèrent une requête au nom du roi, pour s'établir à N
bureau eût voulu la rejeter, mais cette requête était fait
de Louis XIV, et ils craignirent de se compromettre.

Les blés étaient chers en 1661, ils augmentèrent encore
et la position des autorités devint difficile; car elles ne s
en prendre, vu les entraves de toute espèce qui s'oppos
circulation des grains; des maladies épidémiques qui
les classes pauvres, furent la suite de la mauvaise nourri
le peuple faisait usage.

L'année suivante, la ville vota cent livres pour être dist
prix aux meilleurs élèves du collége Saint-Clément.

La tour du Bouffay fut terminée, la cloche de l'horloge
par René Laudouillet, pesait 16,532 livres. Le maréchal
réchale de la Meilleraie, furent ses parrain et marraine.
cloche coûta 550 livres de façon, la balustrade en fer
pesant 11,702, coûta 2,837 livres, et fut payée sur le
sous 6 deniers la livre; la plomberie, la dorure et la pei



Carrefour de la Poulaillerie.

montèrent à 4,500 livres. Les mouvements de l'horloge avec ses poids ne s'élevèrent qu'à 1900 livres, le marteau de l'horloge coûta 60 livres, la charpente 1420. — Les gages de l'horloger furent fixés à [illegible] livres par an.

Les présents de vins aux Etats, étaient devenus tellement ruineux, qu'un arrêt du conseil du roi défendit aux receveurs et communautés des villes de Bretagne d'en faire dorénavent, sous peine d'être privés de leurs deniers d'octroi.

Les Etats se tinrent à Nantes cette année, Colbert y assista en qualité de commissaire du roi, Claude de Sesmaisons de la Sausinière, présida les premières séances.

Une police de 1664 taxait à 5 sous 6 deniers le pot (deux bouteilles) le vin nantais, à 13 sous celui d'Anjou, à 16 sous celui de Graves, à 20 sous le vin étranger, à 35 sous la couchée d'un voyageur avec son cheval. Le pain blanc superfin à 2 sous la livre, celui de méteil à 13 deniers, celui de seigle à 9 deniers.

La pêche de la morue et la pêche de la baleine occupaient, dès cette époque, un assez grand nombre des navires de la place; mais les Anglais contrariaient notre commerce de toutes leurs forces; ils empêchaient depuis long-temps nos baleiniers de cuire à terre, exerçant contre eux des violences, quand la crainte ne suffisait pas; c'est ainsi qu'ils préludaient à ce despotisme maritime que les victoires de leur célèbre amiral Hawke parvinrent à consolider. Cependant Colbert luttait de toutes ses forces pour soutenir le commerce du pays. Dans son désir de former une compagnie des Indes orientales, il fit écrire à la ville de Nantes par le roi lui-même. Cette démarche décida quelques négociants de Nantes à en faire partie.

L'année suivante la ville obtint une chambre de direction. composée de six membres dont cinq choisis dans le commerce de Nantes, et un sixième résidant à Paris. Les six premiers directeurs furent Jean Lory, Antoine François, François Valleton, député à la première assemblée, Etienne Bureau, Etienne Grillaud et André Boussineau; Mathurin Verger, notaire, fut nommé secrétaire; Jacques Valleton fut chargé de la caisse; Guillaume Nidelet, de la tenue des livres.

En 1665, le fils du duc de la Meilleraie prit le commandement de la ville et du château. Cet habile administrateur, qui garda trop peu de temps la direction des affaires de Nantes, fit une foule de réformes

qui recommandent son souvenir ; entré en ville modestement, il supprima de suite et les frais de réception solennelle et les frais d'ameublement pour sa maison. Ces derniers montaient à 1200 livres. Il défendit aux écoliers, aux laquais, aux pages, aux compagnons du devoir de porter des armes dont ils faisaient chaque jour un mauvais usage. Il ordonna aux soldats de la garnison de sortir dorénavant sans armes, de ne point parcourir la ville par bandes, de se retirer au château avant 8 heures du soir en été, et en hiver avant 6 heures. Il abolit un grand nombre de dépenses inutiles, telles que le vin des rois, et réduisit la plupart des autres. Il restreignit dans leurs limites les particuliers qui avaient obtenu des concessions d'emplacements à vie, et prescrivit à la commune de faire chaque mois une retenue de 2,400 livres jusqu'à liquidation complète de sa dette, qui s'élevait à 30,000 livres.

M. Sébastien Rosmadec, marquis de Molac, qui succéda à M. de la Meilleraie, fit aussi une entrée très-modeste à Nantes : une décharge d'artillerie signala seule son arrivée, qui eut lieu le 15 avril 1666.

La ville, cette année, dépensa beaucoup pour des services solennels en l'honneur d'Anne d'Autriche, mère du roi.

Les marchands ne se réunissaient pas à la bourse : la police leur enjoignit de s'y trouver depuis onze heures du matin jusqu'à une heure après midi, sous peine de 20 livres d'amende.

Le fait suivant nous montre tout le danger des gouvernements de bon plaisir. Le marquis de Beauveau, frère de l'évêque de Nantes et son héritier, voyait avec peine que ce digne prélat fût généreux et bienfaisant; puissant en cour, il le fit déclarer prodigue, et priver, comme tel, de l'administration temporelle de son évêché; puis il sollicita et obtint contre son frère une lettre de cachet, qui le confinait en son prieuré de Grammont, près de Tours. Le gouverneur de Nantes, le bureau de ville, le chapitre et le clergé sollicitèrent en vain son élargissement.

L'université n'avait point encore à Nantes de chaire de droit : en 1666 elle obtint de la ville un local temporaire chez les Carmes.

M. de la Meilleraie avait refusé les 2000 liv. votés pour son ameublement. M. de Molac en demanda 3000 à la ville, tant pour ses meubles que pour son logement. Le bureau réduisit cette de-

mande à une rente annuelle de 2000 livres. C'est ainsi que les hommes qui sont au pouvoir transforment bientôt en usage, et, par suite en droit, des déférences qui sont tout-à-fait exceptionnelles dans le principe.

Le roi, qui s'était fait donner l'état de situation des communautés, rendit un arrêté qui leur défendait de faire aucune dépense, soit en vins, soit en diners ou déjeûners, comme elles en avaient l'habitude. Il ne leur fut plus permis de dépasser 30 livres pour les feux de joie, d'envoyer plus de deux députés aux Etats, et de dépenser plus de 5000 livres pour l'entretien du pavé. Cette dernière défense n'était pas raisonnable. Celle concernant les députés était beaucoup plus fondée. C'était une habitude à cette époque, de choisir pour député, non pas un censitaire, mais le plus digne et le plus capable de remplir le mandat qui lui était confié. Il était donc convenable que celui qui abandonnait ses affaires pour s'occuper de celles de la ville, fût indemnisé ; mais il était abusif que des hommes influents se fissent adjoindre à une députation, comme cela se voyait fréquemment, dans l'unique but de voyager aux frais de la ville et dans la compagnie de ses véritables mandataires.

Les Biscayens s'étaient emparés de plusieurs navires appartenant au port de Nantes. La ville adressa, en 1667, une plainte à Colbert, intendant de la marine. Ce fut cette même année que le bureau décida d'offrir à l'avenir une épée à tous les maires et de donner 300 livres pour faire peindre les maires qui auraient rempli leurs fonctions deux années de suite.

Depuis long-temps les places de maire, d'échevins, de syndics et de greffier de la ville annoblissaient à Nantes ceux qui les possédaient. Le conseil d'état restreignit, en 1669, ce privilége, à la charge de maire exercée pendant trois années consécutives. — Ce fut à cette époque que le jeu de la Soule qui existe encore en Basse-Bretagne, dans l'arrondissement de Pontivy, fut proscrit du diocèse de Nantes par l'évêque, qui le défendit sous peine d'excommunication. Ce jeu consistait à enlever au milieu d'une foule, souvent très-considérable, une boule de cuir lancée par le seigneur, ou par son représentant, et à la loger (c'est le mot usité dans la Basse-Bretagne) soit dans une ferme, soit dans une auberge. Celui qui logeait la soule était bien vu

hommes que la France ait produits. — Molière ne fut pas heureux à Nantes ; très-suivi d'abord, il eut à subir la concurrence redoutable d'un Vénitien nommé Segalla, qui montrait des marionnettes.

Un synode de 1649 défendit aux prêtres de porter au cimetière les corps des laïques. La Mairie institua huit porteurs pour les remplacer.

On projetait depuis long-temps de réunir tous les pauvres dans une maison commune, et le Sanitat fut affecté provisoirement à cet usage.

En 1651 les eaux couvrirent la place du Bouffay et montèrent jusqu'au chœur de l'église des Carmes. Le pont Rousseau fut mis hors de service par cette crue extraordinaire. Le pont de la Saulsaye et deux arches de celui de la Madeleine furent emportés. — Le commerce entra cette année en jouissance de la Bourse. — Les Oratoriens bâtirent leur église, qui sert aujourd'hui de magasin à fourrages. — La ville s'occupa très-activement cette année de ce qui concernait le nouvel hôpital. - - L'évêque voulut rentrer dans son ancien droit de police sur les vassaux du fief des Regaires, mais le *bon* temps était passé. Les bénédictins éprouvèrent aussi un échec en cherchant à rentrer en possession de la cure de Sainte Croix, qui leur avait appartenu autrefois.

Un incident assez curieux signala cette année l'ouverture des Etats. Le duc de Vendôme, rentré en France, vint à Nantes et s'empara de la présidence. Les ducs de la Trimouille et de Rohan s'y opposèrent. Le maréchal de la Meilleraie, pour éviter à ce conflit des suites fâcheuses, peut-être aussi par jalousie contre le duc de Rohan, fit placer des soldats autour des Jacobins où se tenaient les Etats et barricader les rues voisines. — La duchesse de Rohan s'en plaignit vivement au maréchal. Celui-ci ne répondit pas convenablement, et la duchesse lui répliqua en le frappant à la figure avec sa pantoufle. Le maréchal, vivement irrité, fit signifier à la duchesse de Rohan, qu'une partie de la noblesse avait reconduite en triomphe aux Cordeliers, qu'elle eût à quitter Nantes sur le champ, ou qu'il ferait tirer le canon sur sa demeure. — La duchesse se plaignit au parlement, qui paraissait disposé à lui donner gain de cause; mais la Cour lui fut défavorable, et, pour cette année, le roi défendit aux trois ducs de paraître aux Etats.

C'était l'usage, dans le temps, de porter aux processions de gros cierges appelés torches ; chaque corporation avait la sienne, et la ville en possédait une pour laquelle la commune payait chaque année 50 livres. Cette torche ne pouvant plus servir, le bureau en commanda une nouvelle en bois, ornée de dorures, de pein-

tures et de sculptures, qui en élevèrent le prix à 600 livres (au moins 1800 fr., valeur actuelle.) — Le froment valait alors 9 à 10 livres le setier.

Les pères des pauvres s'étaient permis d'enfermer à l'hospice, sans autorisation, un homme et une femme de mauvaise vie; mais le juge prévôt, ayant été informé de cet abus de pouvoir, s'y transporta et fit forcer les portes que l'on refusait d'ouvrir.

L'ouverture de la place des Jacobins date de 1653; il n'y avait alors en Bretagne aucune chaire de théologie. Sur la demande du préfet du collége de l'Oratoire, il en fut établi une dans son collége. Le bureau accorda 200 livres pour cet objet.

Le 20 janvier de cette année, messieurs du corps de ville allèrent en procession à Saint-Sébastien. Le déjeûner et le dîner qu'ils firent à cette occasion coûtèrent 300 livres à la commune (900 fr., valeur actuelle.) C'est ainsi que, sous le masque de la dévotion, un abus aussi scandaleux que celui des cadeaux de vin, prenait date, et devenait règle dans la vie de la cité.

L'évêque de Nantes, alors à Paris, fut du nombre de ceux qui condamnèrent les cinq propositions de Jansénius. L'abbé Travers, en rapportant ce fait, laisse supposer que les fameuses propositions ne se trouvent point dans le livre condamné, et il ajoute crûment que Monseigneur de Beauveau n'était pas assez instruit pour juger, en connaissance de cause, du livre de Jansénius, et qu'il ne l'avait jamais lu.

Une proposition faite à la ville pour payer les pères de l'Oratoire un prix plus élevé, signale un fait assez curieux sur l'abaissement de la valeur de l'argent. De 1625 à 1654, toutes les denrées avaient augmenté, disait-on, de moitié. (Nos recherches disent un tiers.)

L'industrie commençait à prospérer à Nantes. La brasserie et la fabrication des eaux-de-vie occupaient 200 chaudières; et, conséquemment, près de 800 personnes; mais on se plaignit au bureau de ville que ces usines incommodaient, et qu'elles faisaient renchérir les combustibles. Le bureau, composé de gens de loi, de propriétaires terriens et de demi-lettrés, prit un arrêté en vertu duquel il fut défendu de fabriquer de la bière dans le diocèse de Nantes, et des eaux-de-vie dans la ville et les faubourgs. Cet arrêté, tout-à-fait injuste, puisqu'il proscrivait complétement l'industrie la moins dangereuse, nous prouve, par sa teneur, qu'il y avait des proprié-

Clément.

Des comédiens obtinrent, en 1656, la permission de jouer à
à charge de se comporter honnestement et modestement, sans f
tions ne dire paroles sales et dissolues ; ils devaient de plus pay
contribution pour les pauvres. — Ce fait semblerait prouver
de moralité des comédiens à cette époque. — Nous ne prét
pas qu'ils soient très-moraux aujourd'hui; mais plusieurs d
comprennent l'importance de leur mission.

La même année, le bureau, pour aider les pauvres du S
les chargea de tout ce qui concernait les enterrements : les
étaient payés 20 sous ; les porteurs, 8; les tendeurs de de
les enfants portaient les torches sans salaire. — Aujourd'hui l
fants seuls vont encore aux enterrements; mais les hospices re
une rétribution. Nous devons ajouter que cette coutume co
beaucoup à entretenir, chez ces enfants, les vices et l'amour
siveté, qui les conduisent plus tard sur les bancs de la Cour d'

Le bail de l'octroi de 5 sous par pipe de vin passant sous le
était alors de 6900 livres, ce qui correspond à 27,600 p
55,200 barriques. — La ville continuait à faire de folles dépe
cierges, en bougies et surtout en vins.

En 1659, le bureau, voulant accorder aux oratoriens le mono
l'instruction, les jacobins furent obligés de fermer leurs classe
manités, de philosophie et de théologie.

Un brasseur, plus avisé que ses confrères, obtint, la même
de rétablir son usine et de faire seul de la bière, à la ch
donner 3000 livres par an.

Les glaces arrêtées en rivière depuis Noël 1659, ne laiss
fleuve libre qu'au mois de mai 1660.

La première taxe sur la viande de carême date de 1661. U

dication au profit des pauvres : 2 sous la livre, tel était le prix de 1661. Moins élevé proportionnellement que celui des blés, ce prix laisse à supposer qu'alors le peuple pouvait échanger ses salaires plus facilement qu'aujourd'hui contre une nourriture confortable.

Nos annales rapportent encore à la même année quelques autres faits qui méritent d'être cités.

La construction de la tour du Bouffay fut commencée, elle revint, une fois bâtie, à 2,150 livres.

Le froment valait alors 16 livres 10 sous le setier, le seigle 11 livres 10 sous.

Les Etats s'ouvrirent à Nantes le 21 août, et le bureau de ville fit, à cette occasion, une dépense en vins qui s'éleva à 1,802 livres.

Louis XIV vint à Nantes le 1.er septembre; il arriva vers une heure de l'après-midi. On ne l'attendait que le soir, parce qu'il devait dîner à Clermont: il fut cependant très-bien reçu. François de Beauvilliers, comte de Saint-Aignan, qui se trouvait à la suite du roi, fit à ce sujet quelques vers que Guymar nous a conservés; les voici :

Maints carosses formaient à Mauves un petit cours,
Pour des courriers mouillés bien consolant concours.
Dans ce brillant état quittant nos rossinantes
Et n'en piaffant pas moins nous entrâmes dans Nantes,
Où des grands et petits l'on vit avec plaisir
A l'aspect d'un grand roi contenter le désir.
Tout y parut joyeux ; plusieurs disertes langues
Excédèrent le roi par leurs doctes harangues ;
L'illustre maréchal nous y reçut au mieux,
Tout y flatta le goût, tout satisfit les yeux.
Le roi vit des remparts tirer dans la prairie
Deux cents pièces au moins de belle artillerie.
En divers lieux de là chacun se partagea,
Puis magnifiquement au château l'on mangea.

Après le dîner, les autorités furent admises à faire leur cour au roi. M. Poulain de la Vincendière, maire de Nantes, harangua sa majesté *un genou à terre,* et lui présenta quatre clefs d'argent doré, aux armes de France et de Bretagne, qui avaient coûté 672 livres, y compris le bassin dans lequel elles se trouvaient. Louis XIV, ôtant son chapeau, répondit au maire que les clefs de la ville étaient en trop bonnes mains pour qu'il les acceptât.

plots contre l'état. L'abbé de Choisin accompagnait Louis XIV
lité d'aumônier. Il paya au curé de Sainte-Radegonde 35 sou
chaque nuit que le roi avait passée au château.

Les blés étaient rares dans l'Anjou, et le roi permit à la ville
gers de tirer de Bretagne 600 tonneaux de seigle. Remarque
fait, il nous montre à combien de difficultés la circulation des
duits de première nécessité était soumise à cette époque. Les
cipaux de Nantes, craignant quelque émeute dans la ville,
blés venaient à y passer en simple transit, décidèrent de plac
bateau armé sur la Haute-Loire, afin de s'opposer au dépar
navires qui n'auraient pas tenu planche à Nantes. Louis XIV
instruit et fit appeler le maire à la cour. Celui-ci, redoutant la
du prince, prétexta une maladie. — Travers prétend même,
se retira à Buzai, pendant que le corps-de-ville et le présidial
taient à un enterrement simulé.

Les pères jésuites, Louis-de-Goulaine et Nicolas d'Harrou
sentèrent une requête au nom du roi, pour s'établir à Nan
bureau eût voulu la rejeter, mais cette requête était faite
de Louis XIV, et ils craignirent de se compromettre.

Les blés étaient chers en 1661, ils augmentèrent encore
et la position des autorités devint difficile; car elles ne sava
en prendre, vu les entraves de toute espèce qui s'opposaie
circulation des grains; des maladies épidémiques qui dé
les classes pauvres, furent la suite de la mauvaise nourrit
le peuple faisait usage.

L'année suivante, la ville vota cent livres pour être distri
prix aux meilleurs élèves du collège Saint-Clément.

La tour du Bouffay fut terminée, la cloche de l'horloge
par René Landouillet, pesait 16,532 livres. Le maréchal et
réchale de la Meilleraie, furent ses parrain et marraine. —
cloche coûta 550 livres de façon, la balustrade en fer de



Carrefour de la Poulaillerie.

vinrent à 4,500 livres. Les mouvements de l'horloge avec ses poids ne s'élevèrent qu'à 1900 livres, le marteau de l'horloge coûta 60 livres, la charpente 1420. — Les gages de l'horloger furent fixés à 60 livres par an.

Les présents de vins aux Etats, étaient devenus tellement ruineux, qu'un arrêt du conseil du roi défendit aux receveurs et communautés des villes de Bretagne d'en faire dorénavent, sous peine d'être privés de leurs deniers d'octroi.

Les Etats se tinrent à Nantes cette année, Colbert y assista en qualité de commissaire du roi, Claude de Sesmaisons de la Sausinière, présida les premières séances.

Une police de 1664 taxait à 5 sous 6 deniers le pot (deux bouteilles) le vin nantais, à 13 sous celui d'Anjou, à 16 sous celui de Graves, à 20 sous le vin étranger, à 35 sous la couchée d'un voyageur avec son cheval. Le pain blanc superfin à 2 sous la livre, celui de méteil à 13 deniers, celui de seigle à 9 deniers.

La pêche de la morue et la pêche de la baleine occupaient, dès cette époque, un assez grand nombre des navires de la place; mais les Anglais contrariaient notre commerce de toutes leurs forces; ils empêchaient depuis long-temps nos baleiniers de cuire à terre, exerçant contre eux des violences, quand la crainte ne suffisait pas; c'est ainsi qu'ils préludaient à ce despotisme maritime que les victoires de leur célèbre amiral Hawke parvinrent à consolider. Cependant Colbert luttait de toutes ses forces pour soutenir le commerce du pays. Dans son désir de former une compagnie des Indes orientales, il fit écrire à la ville de Nantes par le roi lui-même. Cette démarche décida quelques négociants de Nantes à en faire partie.

L'année suivante la ville obtint une chambre de direction. composée de six membres dont cinq choisis dans le commerce de Nantes, et un sixième résidant à Paris. Les six premiers directeurs furent Jean Lory, Antoine François, François Valleton, député à la première assemblée, Etienne Bureau, Etienne Grillaud et André Boussineau; Mathurin Verger, notaire, fut nommé secrétaire; Jacques Valleton fut chargé de la caisse; Guillaume Nidelet, de la tenue des livres.

En 1665, le fils du duc de la Meilleraie prit le commandement de la ville et du château. Cet habile administrateur, qui garda trop peu de temps la direction des affaires de Nantes, fit une foule de réformes

mande à une rente annuelle de 2000 livres. C'est ainsi que les hommes qui sont au pouvoir transforment bientôt en usage, et, par suite en droit, des déférences qui sont tout-à-fait exceptionnelles dans le principe.

Le roi, qui s'était fait donner l'état de situation des communautés, rendit un arrêté qui leur défendait de faire aucune dépense, soit en vins, soit en dîners ou déjeûners, comme elles en avaient l'habitude. Il ne leur fut plus permis de dépasser 30 livres pour les feux de joie, d'envoyer plus de deux députés aux Etats, et de dépenser plus de 5000 livres pour l'entretien du pavé. Cette dernière défense n'était pas raisonnable. Celle concernant les députés était beaucoup plus fondée. C'était une habitude à cette époque, de choisir pour député, non pas un censitaire, mais le plus digne et le plus capable de remplir le mandat qui lui était confié. Il était donc convenable que celui qui abandonnait ses affaires pour s'occuper de celles de la ville, fût indemnisé ; mais il était abusif que des hommes influents se fissent adjoindre à une députation, comme cela se voyait fréquemment, dans l'unique but de voyager aux frais de la ville et dans la compagnie de ses véritables mandataires.

Les Biscayens s'étaient emparés de plusieurs navires appartenant au port de Nantes. La ville adressa, en 1667, une plainte à Colbert, intendant de la marine. Ce fut cette même année que le bureau décida d'offrir à l'avenir une épée à tous les maires et de donner 300 livres pour faire peindre les maires qui auraient rempli leurs fonctions deux années de suite.

Depuis long-temps les places de maire, d'échevins, de syndics et de greffier de la ville annoblissaient à Nantes ceux qui les possédaient. Le conseil d'état restreignit, en 1669, ce privilége, à la charge de maire exercée pendant trois années consécutives. — Ce fut à cette époque que le jeu de la Soule qui existe encore en Basse-Bretagne, dans l'arrondissement de Pontivy, fut proscrit du diocèse de Nantes par l'évêque, qui le défendit sous peine d'excommunication. Ce jeu consistait à enlever au milieu d'une foule, souvent très-considérable, une boule de cuir lancée par le seigneur, ou par son représentant, et à la loger (c'est le mot usité dans la Basse-Bretagne) soit dans une ferme, soit dans une auberge. Celui qui logeait la soule était bien vu

hommes que la France ait produits. — Molière ne fut pas heureux à Nantes ; très-suivi d'abord, il eut à subir la concurrence redoutable d'un Vénitien nommé Segalla, qui montrait des marionnettes.

Un synode de 1649 défendit aux prêtres de porter au cimetière les corps des laïques. La Mairie institua huit porteurs pour les remplacer.

On projetait depuis long-temps de réunir tous les pauvres dans une maison commune, et le Sanitat fut affecté provisoirement à cet usage.

En 1651 les eaux couvrirent la place du Bouffay et montèrent jusqu'au chœur de l'église des Carmes. Le pont Rousseau fut mis hors de service par cette crue extraordinaire. Le pont de la Saulzaye et deux arches de celui de la Madeleine furent emportés. — Le commerce entra cette année en jouissance de la Bourse. — Les Oratoriens bâtirent leur église, qui sert aujourd'hui de magasin à fourrages. — La ville s'occupa très-activement cette année de ce qui concernait le nouvel hôpital. — L'évêque voulut rentrer dans son ancien droit de police sur les vassaux du fief des Regaires, mais le *bon* temps était passé. Les bénédictins éprouvèrent aussi un échec en cherchant à rentrer en possession de la cure de Sainte Croix, qui leur avait appartenu autrefois.

Un incident assez curieux signala cette année l'ouverture des Etats. Le duc de Vendôme, rentré en France, vint à Nantes et s'empara de la présidence. Les ducs de la Trimouille et de Rohan s'y opposèrent. Le maréchal de la Meilleraie, pour éviter à ce conflit des suites fâcheuses, peut-être aussi par jalousie contre le duc de Rohan, fit placer des soldats autour des Jacobins où se tenaient les Etats et barricader les rues voisines. — La duchesse de Rohan s'en plaignit vivement au maréchal. Celui-ci ne répondit pas convenablement, et la duchesse lui répliqua en le frappant à la figure avec sa pantoufle. Le maréchal, vivement irrité, fit signifier à la duchesse de Rohan, qu'une partie de la noblesse avait reconduite en triomphe aux Cordeliers, qu'elle eût à quitter Nantes sur le champ, ou qu'il ferait tirer le canon sur sa demeure. — La duchesse se plaignit au parlement, qui paraissait disposé à lui donner gain de cause; mais la Cour lui fut défavorable, et, pour cette année, le roi défendit aux trois ducs de paraître aux Etats.

C'était l'usage, dans le temps, de porter aux processions de gros cierges appelés torches ; chaque corporation avait la sienne, et la ville en possédait une pour laquelle la commune payait chaque année 50 livres. Cette torche ne pouvant plus servir, le bureau en commanda une nouvelle en bois, ornée de dorures, de pein-

tures et de sculptures, qui en élevèrent le prix à 600 livres (au moins 1800 fr., valeur actuelle.) — Le froment valait alors 9 à 10 livres le setier.

Les pères des pauvres s'étaient permis d'enfermer à l'hospice, sans autorisation, un homme et une femme de mauvaise vie; mais le juge prévôt, ayant été informé de cet abus de pouvoir, s'y transporta et fit forcer les portes que l'on refusait d'ouvrir.

L'ouverture de la place des Jacobins date de 1653; il n'y avait alors en Bretagne aucune chaire de théologie. Sur la demande du préfet du collége de l'Oratoire, il en fut établi une dans son collége. Le bureau accorda 200 livres pour cet objet.

Le 20 janvier de cette année, messieurs du corps de ville allèrent en procession à Saint-Sébastien. Le déjeûner et le dîner qu'ils firent à cette occasion coûtèrent 300 livres à la commune (900 fr., valeur actuelle.) C'est ainsi que, sous le masque de la dévotion, un abus aussi scandaleux que celui des cadeaux de vin, prenait date, et devenait règle dans la vie de la cité.

L'évêque de Nantes, alors à Paris, fut du nombre de ceux qui condamnèrent les cinq propositions de Jansénius. L'abbé Travers, en rapportant ce fait, laisse supposer que les fameuses propositions ne se trouvent point dans le livre condamné, et il ajoute crûment que Monseigneur de Beauveau n'était pas assez instruit pour juger, en connaissance de cause, du livre de Jansénius, et qu'il ne l'avait jamais lu.

Une proposition faite à la ville pour payer les pères de l'Oratoire un prix plus élevé, signale un fait assez curieux sur l'abaissement de la valeur de l'argent. De 1625 à 1654, toutes les denrées avaient augmenté, disait-on, de moitié. (Nos recherches disent un tiers.)

L'industrie commençait à prospérer à Nantes. La brasserie et la fabrication des eaux-de-vie occupaient 200 chaudières; et, conséquemment, près de 800 personnes; mais on se plaignit au bureau de ville que ces usines incommodaient, et qu'elles faisaient renchérir les combustibles. Le bureau, composé de gens de loi, de propriétaires terriens et de demi-lettrés, prit un arrêté en vertu duquel il fut défendu de fabriquer de la bière dans le diocèse de Nantes, et des eaux-de-vie dans la ville et les faubourgs. Cet arrêté, tout-à-fait injuste, puisqu'il proscrivait complétement l'industrie la moins dangereuse, nous prouve, par sa teneur, qu'il y avait des proprié-

taires de vignobles parmi ceux qui participèrent à sa rédacti
C'est ainsi, du reste, que sous le règne du grand roi l'indust
était protégée.

La ville, en 1655, publia la première ordonnance concernant
maisons qui menacent ruine.

La même année fut posée la première pierre du collége Sai
Clément.

Des comédiens obtinrent, en 1656, la permission de jouer à Na
à charge de se comporter honnestement et modestement, sans faire
tions ne dire paroles sales et dissolues; ils devaient de plus payer
contribution pour les pauvres. — Ce fait semblerait prouver du
de moralité des comédiens à cette époque. — Nous ne prétend
pas qu'ils soient très-moraux aujourd'hui; mais plusieurs du m
comprennent l'importance de leur mission.

La même année, le bureau, pour aider les pauvres du Sanit
les chargea de tout ce qui concernait les enterrements: les pr
étaient payés 20 sous; les porteurs, 8; les tendeurs de deuil,
les enfants portaient les torches sans salaire. — Aujourd'hui les
fants seuls vont encore aux enterrements; mais les hospices reçoiv
une rétribution. Nous devons ajouter que cette coutume contri
beaucoup à entretenir, chez ces enfants, les vices et l'amour de l'
siveté, qui les conduisent plus tard sur les bancs de la Cour d'Assi

Le bail de l'octroi de 5 sous par pipe de vin passant sous les po
était alors de 6900 livres, ce qui correspond à 27,600 pipes
55,200 barriques. — La ville continuait à faire de folles dépenses
cierges, en bougies et surtout en vins.

En 1659, le bureau, voulant accorder aux oratoriens le monopole d
l'instruction, les jacobins furent obligés de fermer leurs classes d'hu
manités, de philosophie et de théologie.

Un brasseur, plus avisé que ses confrères, obtint, la même ann
de rétablir son usine et de faire seul de la bière, à la charge d
donner 3000 livres par an.

Les glaces arrêtées en rivière depuis Noël 1659, ne laissèrent l
fleuve libre qu'au mois de mai 1660.

La première taxe sur la viande de carême date de 1661. Un seul
boucher avait alors l'autorisation de vendre de la viande pendant
cette partie de l'année. Ce monopole temporaire était mis en adju

dication au profit des pauvres : 2 sous la livre, tel était le prix de 1661. Moins élevé proportionnellement que celui des blés, ce prix laisse à supposer qu'alors le peuple pouvait échanger ses salaires plus facilement qu'aujourd'hui contre une nourriture confortable.

Nos annales rapportent encore à la même année quelques autres faits qui méritent d'être cités.

La construction de la tour du Bouffay fut commencée, elle revint, une fois bâtie, à 2,150 livres.

Le froment valait alors 16 livres 10 sous le setier, le seigle 11 livres 10 sous.

Les Etats s'ouvrirent à Nantes le 21 août, et le bureau de ville fit, à cette occasion, une dépense en vins qui s'éleva à 1,802 livres.

Louis XIV vint à Nantes le 1.er septembre; il arriva vers une heure de l'après-midi. On ne l'attendait que le soir, parce qu'il devait dîner à Clermont : il fut cependant très-bien reçu. François de Beauvilliers, comte de Saint-Aignan, qui se trouvait à la suite du roi, fit à ce sujet quelques vers que Guymar nous a conservés; les voici :

Maints carosses formaient à Mauves un petit cours,
Pour des courriers mouillés bien consolant concours.
Dans ce brillant état quittant nos rossinantes
Et n'en piaffant pas moins nous entrâmes dans Nantes,
Où des grands et petits l'on vit avec plaisir
A l'aspect d'un grand roi contenter le désir.
Tout y parut joyeux ; plusieurs disertes langues
Excédèrent le roi par leurs doctes harangues;
L'illustre maréchal nous y reçut au mieux,
Tout y flatta le goût, tout satisfit les yeux.
Le roi vit des remparts tirer dans la prairie
Deux cents pièces au moins de belle artillerie.
En divers lieux de là chacun se partagea,
Puis magnifiquement au château l'on mangea.

Après le dîner, les autorités furent admises à faire leur cour au roi. M. Poulain de la Vincendière, maire de Nantes, harangua sa majesté *un genou à terre,* et lui présenta quatre clefs d'argent doré, aux armes de France et de Bretagne, qui avaient coûté 672 livres, y compris le bassin dans lequel elles se trouvaient. Louis XIV, ôtant son chapeau, répondit au maire que les clefs de la ville étaient en trop bonnes mains pour qu'il les acceptât.



Carrefour de la Poulaillerie.

vinrent à 4,500 livres. Les mouvements de l'horloge avec ses poids ne s'élevèrent qu'à 1900 livres, le marteau de l'horloge coûta 60 livres, la charpente 1420. — Les gages de l'horloger furent fixés à 90 livres par an.

Les présents de vins aux Etats, étaient devenus tellement ruineux, qu'un arrêt du conseil du roi défendit aux receveurs et communautés des villes de Bretagne d'en faire dorénavent, sous peine d'être privés de leurs deniers d'octroi.

Les Etats se tinrent à Nantes cette année, Colbert y assista en qualité de commissaire du roi, Claude de Sesmaisons de la Sausinière, présida les premières séances.

Une police de 1664 taxait à 5 sous 6 deniers le pot (deux bouteilles) de vin nantais, à 13 sous celui d'Anjou, à 16 sous celui de Graves, à 20 sous le vin étranger, à 35 sous la couchée d'un voyageur avec son cheval. Le pain blanc superfin à 2 sous la livre, celui de méteil à 13 deniers, celui de seigle à 9 deniers.

La pêche de la morue et la pêche de la baleine occupaient, dès cette époque, un assez grand nombre des navires de la place; mais les Anglais contrariaient notre commerce de toutes leurs forces; ils empêchaient depuis long-temps nos baleiniers de cuire à terre, exerçant contre eux des violences, quand la crainte ne suffisait pas; c'est ainsi qu'ils préludaient à ce despotisme maritime que les victoires de leur célèbre amiral Hawke parvinrent à consolider. Cependant Colbert luttait de toutes ses forces pour soutenir le commerce du pays. Dans son désir de former une compagnie des Indes orientales, il fit écrire à la ville de Nantes par le roi lui-même. Cette démarche décida quelques négociants de Nantes à en faire partie.

L'année suivante la ville obtint une chambre de direction. composée de six membres dont cinq choisis dans le commerce de Nantes, et un sixième résidant à Paris. Les six premiers directeurs furent Jean Lory, Antoine François, François Valleton, député à la première assemblée, Etienne Bureau, Etienne Grillaud et André Boussineau; Mathurin Verger, notaire, fut nommé secrétaire; Jacques Valleton fut chargé de la caisse; Guillaume Nidelet, de la tenue des livres.

En 1665, le fils du duc de la Meilleraie prit le commandement de la ville et du château. Cet habile administrateur, qui garda trop peu de temps la direction des affaires de Nantes, fit une foule de réformes

mande à une rente annuelle de 2000 livres. C'est ainsi que les hommes qui sont au pouvoir transforment bientôt en usage, et, par suite en droit, des déférences qui sont tout-à-fait exceptionnelles dans le principe.

Le roi, qui s'était fait donner l'état de situation des communautés, rendit un arrêté qui leur défendait de faire aucune dépense, soit en vins, soit en dîners ou déjeûners, comme elles en avaient l'habitude. Il ne leur fut plus permis de dépasser 30 livres pour les feux de joie, d'envoyer plus de deux députés aux Etats, et de dépenser plus de 5000 livres pour l'entretien du pavé. Cette dernière défense n'était pas raisonnable. Celle concernant les députés était beaucoup plus fondée. C'était une habitude à cette époque, de choisir pour député, non pas un censitaire, mais le plus digne et le plus capable de remplir le mandat qui lui était confié. Il était donc convenable que celui qui abandonnait ses affaires pour s'occuper de celles de la ville, fût indemnisé ; mais il était abusif que des hommes influents se fissent adjoindre à une députation, comme cela se voyait fréquemment, dans l'unique but de voyager aux frais de la ville et dans la compagnie de ses véritables mandataires.

Les Biscayens s'étaient emparés de plusieurs navires appartenant au port de Nantes. La ville adressa, en 1667, une plainte à Colbert, intendant de la marine. Ce fut cette même année que le bureau décida d'offrir à l'avenir une épée à tous les maires et de donner 300 livres pour faire peindre les maires qui auraient rempli leurs fonctions deux années de suite.

Depuis long-temps les places de maire, d'échevins, de syndics et de greffier de la ville annoblissaient à Nantes ceux qui les possédaient. Le conseil d'état restreignit, en 1669, ce privilége, à la charge de maire exercée pendant trois années consécutives. — Ce fut à cette époque que le jeu de la Soule qui existe encore en Basse-Bretagne, dans l'arrondissement de Pontivy, fut proscrit du diocèse de Nantes par l'évêque, qui le défendit sous peine d'excommunication. Ce jeu consistait à enlever au milieu d'une foule, souvent très-considérable, une boule de cuir lancée par le seigneur, ou par son représentant, et à la loger (c'est le mot usité dans la Basse-Bretagne) soit dans une ferme, soit dans une auberge. Celui qui logeait la soule était bien vu

hommes que la France ait produits. — Molière ne fut pas heureux à Nantes; très-suivi d'abord, il eut à subir la concurrence redoutable d'un Vénitien nommé Segalla, qui montrait des marionnettes.

Un synode de 1649 défendit aux prêtres de porter au cimetière les corps des laïques. La Mairie institua huit porteurs pour les remplacer.

On projetait depuis long-temps de réunir tous les pauvres dans une maison commune, et le Sanitat fut affecté provisoirement à cet usage.

En 1651 les eaux couvrirent la place du Bouffay et montèrent jusqu'au chœur de l'église des Carmes. Le pont Rousseau fut mis hors de service par cette crue extraordinaire. Le pont de la Saulzaye et deux arches de celui de la Madeleine furent emportés. — Le commerce entra cette année en jouissance de la Bourse. — Les Oratoriens bâtirent leur église, qui sert aujourd'hui de magasin à fourrages. — La ville s'occupa très-activement cette année de ce qui concernait le nouvel hôpital. — L'évêque voulut rentrer dans son ancien droit de police sur les vassaux du fief des Regaires, mais le *bon* temps était passé. Les bénédictins éprouvèrent aussi un échec en cherchant à rentrer en possession de la cure de Sainte Croix, qui leur avait appartenu autrefois.

Un incident assez curieux signala cette année l'ouverture des Etats. Le duc de Vendôme, rentré en France, vint à Nantes et s'empara de la présidence. Les ducs de la Trimouille et de Rohan s'y opposèrent. Le maréchal de la Meilleraie, pour éviter à ce conflit des suites fâcheuses, peut-être aussi par jalousie contre le duc de Rohan, fit placer des soldats autour des Jacobins où se tenaient les Etats et barricader les rues voisines. — La duchesse de Rohan s'en plaignit vivement au maréchal. Celui-ci ne répondit pas convenablement, et la duchesse lui répliqua en le frappant à la figure avec sa pantoufle. Le maréchal, vivement irrité, fit signifier à la duchesse de Rohan, qu'une partie de la noblesse avait reconduite en triomphe aux Cordeliers, qu'elle eût à quitter Nantes sur le champ, ou qu'il ferait tirer le canon sur sa demeure. — La duchesse se plaignit au parlement, qui paraissait disposé à lui donner gain de cause; mais la Cour lui fut défavorable, et, pour cette année, le roi défendit aux trois ducs de paraître aux Etats.

C'était l'usage, dans le temps, de porter aux processions de gros cierges appelés torches; chaque corporation avait la sienne, et la ville en possédait une pour laquelle la commune payait chaque année 50 livres. Cette torche ne pouvant plus servir, le bureau en commanda une nouvelle en bois, ornée de dorures, de pein-

tures et de sculptures, qui en élevèrent le prix à 600 livres (au moins 1800 fr., valeur actuelle.) — Le froment valait alors 9 à 10 livres le setier.

Les pères des pauvres s'étaient permis d'enfermer à l'hospice, sans autorisation, un homme et une femme de mauvaise vie; mais le juge prévôt, ayant été informé de cet abus de pouvoir, s'y transporta et fit forcer les portes que l'on refusait d'ouvrir.

L'ouverture de la place des Jacobins date de 1653; il n'y avait alors en Bretagne aucune chaire de théologie. Sur la demande du préfet du collége de l'Oratoire, il en fut établi une dans son collége. Le bureau accorda 200 livres pour cet objet.

Le 20 janvier de cette année, messieurs du corps de ville allèrent en procession à Saint-Sébastien. Le déjeûner et le dîner qu'ils firent à cette occasion coûtèrent 300 livres à la commune (900 fr., valeur actuelle.) C'est ainsi que, sous le masque de la dévotion, un abus aussi scandaleux que celui des cadeaux de vin, prenait date, et devenait règle dans la vie de la cité.

L'évêque de Nantes, alors à Paris, fut du nombre de ceux qui condamnèrent les cinq propositions de Jansénius. L'abbé Travers, en rapportant ce fait, laisse supposer que les fameuses propositions ne se trouvent point dans le livre condamné, et il ajoute crûment que Monseigneur de Beauveau n'était pas assez instruit pour juger, en connaissance de cause, du livre de Jansénius, et qu'il ne l'avait jamais lu.

Une proposition faite à la ville pour payer les pères de l'Oratoire un prix plus élevé, signale un fait assez curieux sur l'abaissement de la valeur de l'argent. De 1625 à 1654, toutes les denrées avaient augmenté, disait-on, de moitié. (Nos recherches disent un tiers.)

L'industrie commençait à prospérer à Nantes. La brasserie et la fabrication des eaux-de-vie occupaient 200 chaudières; et, conséquemment, près de 800 personnes; mais on se plaignit au bureau de ville que ces usines incommodaient, et qu'elles faisaient renchérir les combustibles. Le bureau, composé de gens de loi, de propriétaires terriens et de demi-lettrés, prit un arrêté en vertu duquel il fut défendu de fabriquer de la bière dans le diocèse de Nantes, et des eaux-de-vie dans la ville et les faubourgs. Cet arrêté, tout-à-fait injuste, puisqu'il proscrivait complétement l'industrie la moins dangereuse, nous prouve, par sa teneur, qu'il y avait des proprié-

Des comédiens obtinrent, en 1656, la [illegible] mission de jouer à *a charge de se comporter honnest et destement, sans f tions ne dire paroles sales et dissolues :* [illegible] aient de plus pay contribution pour les pauvres. — Ce fait semblerait prouver de moralité des comédiens à cette époque. — Nous ne prét pas qu'ils soient très-moraux aujourd'hui : mais plusieurs du comprennent l'importance de leur mission.

La même année, le bureau, pour aider les pauvres du S les chargea de tout ce qui concernait les enterrements : les étaient payés 20 sous : les porteurs, 8 : les tendeurs de de les enfants portaient les torches sans salaire. — Aujourd'hui l fants seuls vont encore aux enterrements : mais les hospices re une rétribution. Nous devons ajouter que cette coutume co beaucoup à entretenir, chez ces enfants, les vices et l'amour siveté, qui les conduisent plus tard sur les bancs de la Cour d'A

Le bail de l'octroi de 5 sous par pipe de vin passant sous le était alors de 6900 livres, ce qui correspond à 27,600 pi 55,200 barriques. — La ville continuait à faire de folles dépen cierges, en bougies et surtout en vins.

En 1659, le bureau, voulant accorder aux oratoriens le monop l'instruction, les jacobins furent obligés de fermer leurs classes manités, de philosophie et de théologie.

Un brasseur, plus avisé que ses confrères, obtint, la même a de rétablir son usine et de faire seul de la bière, à la char donner 3000 livres par an.

Les glaces arrêtées en rivière depuis Noël 1659, ne laissère fleuve libre qu'au mois de mai 1660.

La première taxe sur la viande de carême date de 1661. Un

dication au profit des pauvres : 2 sous la livre, tel était le prix de 1661. Moins élevé proportionnellement que celui des blés, ce prix laisse à supposer qu'alors le peuple pouvait échanger ses salaires plus facilement qu'aujourd'hui contre une nourriture confortable.

Nos annales rapportent encore à la même année quelques autres faits qui méritent d'être cités.

La construction de la tour du Bouffay fut commencée, elle revint, une fois bâtie, à 2,150 livres.

Le froment valait alors 16 livres 10 sous le setier, le seigle 11 livres 10 sous.

Les Etats s'ouvrirent à Nantes le 21 août, et le bureau de ville fit, à cette occasion, une dépense en vins qui s'éleva à 1,802 livres.

Louis XIV vint à Nantes le 1.er septembre; il arriva vers une heure de l'après-midi. On ne l'attendait que le soir, parce qu'il devait dîner à Clermont: il fut cependant très-bien reçu. François de Beauvilliers, comte de Saint-Aignan, qui se trouvait à la suite du roi, fit à ce sujet quelques vers que Guymar nous a conservés; les voici :

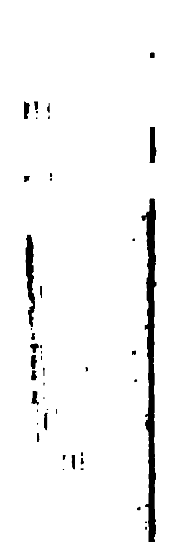
Maints carosses formaient à Mauves un petit cours,
Pour des courriers mouillés bien consolant concours.
Dans ce brillant état quittant nos rossinantes
Et n'en piaffant pas moins nous entrâmes dans Nantes,
Où des grands et petits l'on vit avec plaisir
A l'aspect d'un grand roi contenter le désir.
Tout y parut joyeux ; plusieurs disertes langues
Excédèrent le roi par leurs doctes harangues;
L'illustre maréchal nous y reçut au mieux,
Tout y flatta le goût, tout satisfit les yeux.
Le roi vit des remparts tirer dans la prairie
Deux cents pièces au moins de belle artillerie.
En divers lieux de là chacun se partagea,
Puis magnifiquement au château l'on mangea.

Après le diner, les autorités furent admises à faire leur cour au roi. M. Poulain de la Vincendière, maire de Nantes, harangua sa majesté *un genou à terre,* et lui présenta quatre clefs d'argent doré, aux armes de France et de Bretagne, qui avaient coûté 672 livres, y compris le bassin dans lequel elles se trouvaient. Louis XIV, ôtant son chapeau, répondit au maire que les clefs de la ville étaient en trop bonnes mains pour qu'il les acceptât.

nte d'aumônier. Il paya au curé de Sainte-Radegonde 33 sous p
chaque nuit que le roi avait passée au châ eau.

Les blés étaient rares dans l'Anjou, et le roi permit à la ville d'A
gers de tirer de Bretagne 600 tonn...ux de seigle. Remarquons
fait, il nous montre à combien de difficultés la circulation des p
duits de première nécessité était soumise à cette époque. Les mu
cipaux de Nantes, craignant quelque émeute dans la ville, si
blés venaient à y passer en simple transit, décidèrent de placer
bateau armé sur la Haute-Loire, afin de s'opposer au départ
navires qui n'auraient pas tenu planche à Nantes. Louis XIV en
instruit et fit appeler le maire à la cour. Celui-ci, redoutant la co
du prince, prétexta une maladie. — Travers prétend même, q
se retira à Buzai, pendant que le corps-de-ville et le présidial as
taient à un enterrement simulé.

Les pères jésuites, Louis-de-Goulaine et Nicolas d'Harrouis,
sentèrent une requête au nom du roi, pour s'établir à Nantes
bureau eût voulu la rejeter, mais cette requête était faite au
de Louis XIV, et ils craignirent de se compromettre.



Les blés étaient chers en 1661, ils augmentèrent encore en
et la position des autorités devint difficile; car elles ne savai
en prendre, vu les entraves de toute espèce qui s'opposaient
circulation des grains; des maladies épidémiques qui déci
les classes pauvres, furent la suite de la mauvaise nourriture
le peuple faisait usage.

L'année suivante, la ville vota cent livres pour être distribu
prix aux meilleurs élèves du collége Saint-Clément.

La tour du Bouffay fut terminée, la cloche de l'horloge f
par René Landouillet, pesait 16,532 l es. Le maréchal et l
réchale de la Meilleraie, furent ses [illegible] in et marraine. —
cloche coûta 550 livres de façon, la bal strade en fer de la



Carrefour de la Poulaillerie.

vinrent à 4,500 livres. Les mouvements de l'horloge avec ses poids ne s'élevèrent qu'à 1900 livres, le marteau de l'horloge coûta 60 livres, la charpente 1420. — Les gages de l'horloger furent fixés à 90 livres par an.

Les présents de vins aux Etats, étaient devenus tellement ruineux, qu'un arrêt du conseil du roi défendit aux receveurs et communautés des villes de Bretagne d'en faire dorénavent, sous peine d'être privés de leurs deniers d'octroi.

Les Etats se tinrent à Nantes cette année, Colbert y assista en qualité de commissaire du roi, Claude de Sesmaisons de la Sausinière, présida les premières séances.

Une police de 1664 taxait à 5 sous 6 deniers le pot (deux bouteilles) de vin nantais, à 13 sous celui d'Anjou, à 16 sous celui de Graves, à 20 sous le vin étranger, à 35 sous la couchée d'un voyageur avec son cheval. Le pain blanc superfin à 2 sous la livre, celui de méteil à 13 deniers, celui de seigle à 9 deniers.

La pêche de la morue et la pêche de la baleine occupaient, dès cette époque, un assez grand nombre des navires de la place; mais les Anglais contrariaient notre commerce de toutes leurs forces; ils empêchaient depuis long-temps nos baleiniers de cuire à terre, exerçant contre eux des violences, quand la crainte ne suffisait pas; c'est ainsi qu'ils préludaient à ce despotisme maritime que les victoires de leur célèbre amiral Hawke parvinrent à consolider. Cependant Colbert luttait de toutes ses forces pour soutenir le commerce du pays. Dans son désir de former une compagnie des Indes orientales, il fit écrire à la ville de Nantes par le roi lui-même. Cette démarche décida quelques négociants de Nantes à en faire partie.

L'année suivante la ville obtint une chambre de direction. composée de six membres dont cinq choisis dans le commerce de Nantes, et un sixième résidant à Paris. Les six premiers directeurs furent Jean Lory, Antoine François, François Valleton, député à la première assemblée, Etienne Bureau, Etienne Grillaud et André Boussineau; Mathurin Verger, notaire, fut nommé secrétaire; Jacques Valleton fut chargé de la caisse; Guillaume Nidelet, de la tenue des livres.

En 1665, le fils du duc de la Meilleraie prit le commandement de la ville et du château. Cet habile administrateur, qui garda trop peu de temps la direction des affaires de Nantes, fit une foule de réformes

qui recommandent son souvenir ; entré en ville modestement, il supprima de suite et les frais de réception solennelle et les frais d'ameublement pour sa maison. Ces derniers montaient à 1200 livres. Il défendit aux écoliers, aux laquais, aux pages, aux compagnons du devoir de porter des armes dont ils faisaient chaque jour un mauvais usage. Il ordonna aux soldats de la garnison de sortir dorénavant sans armes, de ne point parcourir la ville par bandes, de se retirer au château avant 8 heures du soir en été, et en hiver avant 6 heures. Il abolit un grand nombre de dépenses inutiles, telles que le vin des rois, et réduisit la plupart des autres. Il restreignit dans leurs limites les particuliers qui avaient obtenu des concessions d'emplacements à vie, et prescrivit à la commune de faire chaque mois une retenue de 2,400 livres jusqu'à liquidation complète de sa dette, qui s'élevait à 30,000 livres.

M. Sébastien Rosmadec, marquis de Molac, qui succéda à M. de la Meilleraie, fit aussi une entrée très-modeste à Nantes : une décharge d'artillerie signala seule son arrivée, qui eut lieu le 15 avril 1666.

La ville, cette année, dépensa beaucoup pour des services solennels en l'honneur d'Anne d'Autriche, mère du roi.

Les marchands ne se réunissaient pas à la bourse : la police leur enjoignit de s'y trouver depuis onze heures du matin jusqu'à une heure après midi, sous peine de 20 livres d'amende.

Le fait suivant nous montre tout le danger des gouvernements de bon plaisir. Le marquis de Beauveau, frère de l'évêque de Nantes et son héritier, voyait avec peine que ce digne prélat fût généreux et bienfaisant; puissant en cour, il le fit déclarer prodigue, et priver, comme tel, de l'administration temporelle de son évêché; puis il sollicita et obtint contre son frère une lettre de cachet, qui le confinait en son prieuré de Grammont, près de Tours. Le gouverneur de Nantes, le bureau de ville, le chapitre et le clergé sollicitèrent en vain son élargissement.

L'université n'avait point encore à Nantes de chaire de droit : en 1666 elle obtint de la ville un local temporaire chez les Carmes.

M. de la Meilleraie avait refusé les 2000 liv. votés pour son ameublement. M. de Molac en demanda 3000 à la ville, tant pour ses meubles que pour son logement. Le bureau réduisit cette de-

mande à une rente annuelle de 2000 livres. C'est ainsi que les hommes qui sont au pouvoir transforment bientôt en usage, et, par suite en droit, des déférences qui sont tout-à-fait exceptionnelles dans le principe.

Le roi, qui s'était fait donner l'état de situation des communautés, rendit un arrêté qui leur défendait de faire aucune dépense, soit en vins, soit en dîners ou déjeûners, comme elles en avaient l'habitude. Il ne leur fut plus permis de dépasser 30 livres pour les feux de joie, d'envoyer plus de deux députés aux Etats, et de dépenser plus de 5000 livres pour l'entretien du pavé. Cette dernière défense n'était pas raisonnable. Celle concernant les députés était beaucoup plus fondée. C'était une habitude à cette époque, de choisir pour député, non pas un censitaire, mais le plus digne et le plus capable de remplir le mandat qui lui était confié. Il était donc convenable que celui qui abandonnait ses affaires pour s'occuper de celles de la ville, fût indemnisé ; mais il était abusif que des hommes influents se fissent adjoindre à une députation, comme cela se voyait fréquemment, dans l'unique but de voyager aux frais de la ville et dans la compagnie de ses véritables mandataires.

Les Biscayens s'étaient emparés de plusieurs navires appartenant au port de Nantes. La ville adressa, en 1667, une plainte à Colbert, intendant de la marine. Ce fut cette même année que le bureau décida d'offrir à l'avenir une épée à tous les maires et de donner 300 livres pour faire peindre les maires qui auraient rempli leurs fonctions deux années de suite.

Depuis long-temps les places de maire, d'échevins, de syndics et de greffier de la ville annoblissaient à Nantes ceux qui les possédaient. Le conseil d'état restreignit, en 1669, ce privilége, à la charge de maire exercée pendant trois années consécutives. — Ce fut à cette époque que le jeu de la Soule qui existe encore en Basse-Bretagne, dans l'arrondissement de Pontivy, fut proscrit du diocèse de Nantes par l'évêque, qui le défendit sous peine d'excommunication. Ce jeu consistait à enlever au milieu d'une foule, souvent très-considérable, une boule de cuir lancée par le seigneur, ou par son représentant, et à la loger (c'est le mot usité dans la Basse-Bretagne) soit dans une ferme, soit dans une auberge. Celui qui logeait la soule était bien vu

aux assemblées de toutes les jeunes filles, et les autres ne pouvaient continuer leur jeu qu'en la rachetant, c'est-à-dire en payant à boire à tous ceux qui pouvaient entrer dans la ferme ou dans l'auberge.

L'évêque, M. de Ponthus, projeta en 1670 de dessécher les marais de Barbin; mais ce projet n'eut point de suite. Rien ne serait encore aujourd'hui plus facile, si l'on voulait abaisser la chaussée de l'écluse, et peut-être que l'on pourrait ainsi concilier les intérêts de la navigation et ceux de l'agriculture, qui ont été complétement sacrifiés dans les derniers travaux faits à Nantes sur la rivière d'Erdre.

Une partie du Château avait été incendiée, elle fut rebâtie à la même époque.

Le 18 août de cette année, la ville, très-obérée, se tira par une faillite de la fâcheuse position où l'avait placée une prodigalité déraisonnable. — Trop puissante pour traiter avec ses créanciers sur le pied de l'égalité, et pour en venir à un concordat, elle décida et déclara, avec l'autorisation du Conseil d'Etat, qu'elle rembourserait, avant tout, ceux des prêteurs qui feraient remise du tiers de leur créance, et qu'elle cesserait de payer l'intérêt des sommes qu'elle avait prises à constitut. C'était, en d'autres termes, donner 66 p. % à ses créanciers. Ce remède énergique et peu moral ne soulagea que momentanément l'administration.

Le pont de la Poissonnerie, démoli en 1755, pour faire place au pont actuel, datait de 1670.

L'évêque publia, l'année suivante, un livre intitulé *la Lumière du Chrétien*, qui fut imprimé par Pierre Querro. La dernière édition de cet ouvrage a été supprimée depuis par le successeur de M. de Ponthus, comme renfermant des principes contraires aux droits de l'église Gallicane.

Les jésuites, à force d'intrigues, arrivaient à leur but, malgré l'évêque et le bureau de ville; établis à Nantes depuis peu, ils se trouvaient assez riches déjà pour acheter l'hôtel de Briord.

L'on construisait alors le haut de l'église actuelle de Sainte-Croix: le portail, un peu plus récent, ne fut commencé que 14 ans plus tard.

Par contrat du 5 février 1672, la ville donna à perpétuité aux Oratoriens le collége Saint-Clément, à la charge d'y enseigner les humanités, la philosophie, la théologie, et de ne prendre que 240 livres de pension. Elle se réservait le droit de surveillance, et continuait à

payer pour les professeurs la somme de 2300 liv.; mais elle déclara dans son acte que les oratoriens ne pourraient aliéner, vendre ni céder tout ou partie de leur collége, et qu'il reviendrait à la ville, si leur congrégation venait à quitter Nantes. — Le résultat de cette cession, et de nombreux legs faits aux oratoriens, fut de leur permettre de donner presque gratuitement à Nantes une instruction très-soignée à tous les jeunes gens qui avaient le désir d'en profiter. — Nous ne regrettons pas leur corporation; mais nous sommes contrariés vivement de voir qu'aujourd'hui l'instruction soit proportionnellement bien plus coûteuse qu'au XVII.e siècle; et, conséquemment, à la portée d'un trop petit nombre.

Un prêtre missionnaire du diocèse, René Lévêque, fonda en 1672, à Saint-Clément, la communauté de ce nom: c'était, comme le dit très-bien M. Meuret, en corrigeant l'erreur de Guymar, un séminaire destiné aux missionnaires. A la même époque il créait, dans l'intérieur de la ville, la communauté des Pénitentes. D'après un usage du temps, la ville fournissait alors à la Fête-Dieu des gants, des rubans et des bouquets aux maires, échevins, officiers et juges-consuls.

Plusieurs faits curieux rappellent l'année 1673. Une émeute violente signala l'établissement de l'impôt sur le timbre et du monopole pour la vente du tabac. Les femmes elles-mêmes s'en mêlèrent, deux d'entre elles y jouèrent le principal rôle; l'une, épouse d'un menuisier nommé Vallone, signalée à M. de Molac comme ayant poussé le peuple à la sédition, venait d'être arrêtée et conduite au château, lorsque l'évêque crut de son devoir d'essayer, par sa présence, à ramener au calme des esprits trop irrités, pour ne pas résister à la force armée. Cette démarche si honorable, faillit devenir funeste au prélat. Une autre femme, l'épouse d'un confiseur, le fit arrêter par les mutins, qui l'emprisonnèrent dans la chapelle Saint-Yves. La position de M. de Molac devint alors très-difficile; sommé de livrer immédiatement la femme Vallone, s'il ne voulait pas que l'on usât de représailles vis-à-vis de l'évêque, et sachant bien que les femmes exaltées auxquelles il avait affaire n'entendraient pas raison, il ne savait s'il devait tenter de vive force la délivrance du prélat, avec le petit nombre de troupes dont il disposait, ou s'il convenait mieux de relâcher une femme violente, mais au fond peu coupable, et par suite d'éviter à M. de Ponthus de mauvais traitements: réflexion faite, il adopta ce dernier parti. Cette mesure prudente évita l'effu-

sion du sang, et permit de fermer les yeux sur ce qui s'était passé: la cour, qui ne comprenait pas cette conduite si sage, et qui eût préféré une répression énergique et impitoyable, le blâma fortement; il fut même suspendu dans son gouvernement, et remplacé temporairement par M. de Lavardin.

Le synode de cette année publia plusieurs sages réglements. Mais, à côté de mesures convenables, il s'en glissa une qui montre combien l'esprit conservateur a de puissance, surtout en ce qui concerne les habitudes. Il ne sera point permis aux ecclésiastiques, disait le statut dont nous parlons, de porter perruque, à moins qu'ils n'en aient obtenu la permission du pape ou de l'évêque.

Une police du temps taxe ainsi diverses denrées :

				PRIX ACTUEL.
Le bon bœuf, le mouton et le veau.	2 sous	1/2	la liv.	0,55 c.
Le lard.	4	1/2		0,65
Les gros chapons lardés.	12		—	2,50
Les petits chapons lardés.	9		—	1,25
Deux poulets.	8		—	2
Une perdrix.	13		—	
Un levraut.	10		—	2
Un lapin, un canard, une bécasse.	8		—	
La chandelle.	4	1/2	—	0,75
Le bon beurre.	5	1/2	—	1,10

L'on voit, par cette police, que les perdrix coûtaient plus cher proportionnellement que les autres gibiers; si les blés se vendaient alors à peu près moitié moins qu'aujourd'hui, les autres denrées coûtaient environ trois fois 1/2 moins cher que maintenant; d'où il résulte que 1000 livres de revenu à cette époque représentent au moins pour la nourriture 2750 francs valeur actuelle.

On forma, en 1674, des compagnies de milice bourgeoise destinées à défendre les côtes menacées par les flottes ennemies.

En 1680, un affreux incendie brûla grand nombre de maisons dans les rues de la Casserie, de la Clavurerie et du Bois-Tortu.

La ville perdit, en 1682, le droit de deux sous par muid de blé, vin et sel, remontant le fleuve. Un nouvel incendie brûla 29 maisons dans la rue de la Clavurerie et les ruelles adjacentes.

Le jardin du Papegaut fut donné par la ville, en 1685, aux apothicaires, qui en ont toujours joui depuis cette époque. — L'année

suivante le roi d'Angleterre, Jacques II, passa par Nantes, pour se rendre à Brest; il fut reçu avec grande pompe; la milice bourgeoise était sous les armes, et l'artillerie annonça son arrivée.

La monnaie de Nantes ne travaillait plus depuis long-temps; elle fut occupée en 1690 à la refonte des espèces. — L'érection à Nantes d'un siége d'amirauté, la création d'officiers des eaux et forêts, l'institution d'une charge de secrétaire greffier-héréditaire de la communauté, datent de la même année.

En 1693, le gouvernement, très-obéré, créa, pour se procurer de l'argent, un grand nombre de charges vénales. M. Proust acheta, grâce à l'appui de puissants personnages, celle de maire, que la ville racheta de sa veuve, à l'époque de sa mort.

En 1694, les sœurs de Sainte-Catherine s'établirent au Manoir de la Touche, où elles ont été remplacées par des prêtres irlandais.

La ville n'avait pas encore d'éclairage; ses premières lanternes datent de 1695, elles étaient au nombre de 150, et beaucoup moins bien disposées que nos réverbères actuels. — On n'y brûlait que de la chandelle; pendant plusieurs années, l'éclairage ne se fit que pendant les trois mois d'hiver.

En 1699, l'ancien séminaire fut démoli et reconstruit sur un nouveau plan, par les soins de M. Couprie de Lessongère, archidiacre de la Mée.

STATISTIQUE DE NANTES A LA FIN DU XVII.e SIÈCLE ET AU COMMENCEMENT DU XVIII.e

Nous voici à cette époque de crise religieuse et politique, si diversement jugée aujourd'hui par les partis que la France renferme.

La féodalité existe encore, mais elle s'use continuellement contre l'esprit d'indépendance et d'égalité de la nation. Les lois vieillies ne conviennent plus à la génération qu'elles enchaînent : ce sont des fers rongés de rouille. De son côté, une philosophie critique et impuissante à produire, mais forte, mais unie malgré les nombreuses bannières de ses chefs, se précipite tête baissée sur le catholicisme, et s'évertue à le renverser sans savoir, du reste, comment elle remplacera cet antique lien des hommes et des peuples; elle se jette d'abord à la remorque de Luther, qu'elle abandonne bientôt pour se placer sur le terrain des Voltaire, des d'Alembert, des Rousseau,

clairage des rues, des comités de commerce et la cessation des maladies épidémiques. En jugeant les faits sans passion, on trouve que chacun d'eux est la conséquence directe du précédent.

COMMERCE.

Au commencement du XVIII.e siècle, Nantes se trouvait déjà dans une situation très-prospère, comme on en pourra juger par l'aperçu suivant.

Le principal commerce se faisait avec les îles de l'Amérique, où l'on expédiait annuellement 50 navires de 80 à 300 tonneaux; savoir : 25 à 30 à la Martinique, 8 ou 10 à la Guadeloupe, 1 ou 2 à Cayenne, 1 ou 2 à la Tortue, 8 ou 10 à Saint-Domingue. Les cargaisons pour le voyage étaient du bœuf salé d'Irlande en tonneau de 200 livres, des toiles pour le ménage, pour emballage et pour l'habillement des nègres, des moulins à sucre, des chaudières, etc. Quelques navires passaient à Madère, où ils prenaient des vins; d'autres partaient avec un chargement de sel pour aller au Cap-Vert à la pêche des Tortues, qu'ils revendaient dans les colonies pour la nourriture des nègres. Les retours se faisaient en denrées coloniales dont une grande partie était reprise à Nantes par des navires hollandais pour le nord de l'Europe, excepté les sucres bruts qu'il était défendu d'exporter.

Le commerce de Terre-Neuve et du Grand-Banc occupait 30 navires faisant chacun deux voyages; ils partaient avec du sel et leurs provisions. Quelques retours se faisaient par l'Espagne et le Portugal, où ils se débarrassaient d'une partie de leurs cargaisons pour prendre les denrées du pays. Outre les navires Nantais, 60 bâtiments de la Rochelle et d'Oleron apportaient dans notre port le produit de leur pêche : toute cette morue remontait la Loire, pour se débiter à Paris, dans le Lyonnais et l'Auvergne.

Il existait à cette époque, entre notre place et la côte nord de l'Espagne, des relations fort étendues, suites d'un traité demi-religieux, renouvelé par Charles VIII, sous le nom de *contractation*; il y avait même une société établie entre Nantes et Bilbao. Plus anciennement, elle avait eu des navires à elle; mais alors cet usage n'existait plus, seulement les commerçants nantais avaient encore voix délibérative à Bilbao et *vice versâ*.

Le commerce du Portugal était peu de chose, il se faisait principalement sur tartanes provençales. Tous les peuples du Nord, les Suédois, les Danois, les Polonais, Hambourg, etc., échangeaient aussi leurs produits contre les nôtres. Mais comme ils avaient à Nantes des commissionnaires de leurs nations, leurs navires payaient un droit de 50 sous par tonneau : aussi une grande partie de ce commerce se faisait, comme je l'ai dit, sur navires hollandais qui entraient en franchise. En résumé, le mouvement du port pour le long cours et le grand cabotage s'élevait, année commune, au-dessus de 90,000 tonneaux.

Le commerce des denrées du pays consistait surtout en sels, vins, eaux-de-vie, toiles, blés et bestiaux. Dans la baie de Bourgneuf les marais salants de neuf villages rendaient, année commune, 10 mille charges de sel de 6720 livres ou 33,600 tonneaux. Le roi payait 20 liv. la charge, et le surplus de ce qui n'était pas fourni à ses greniers se vendait aux peuples du Nord au prix de 60 à 70 liv. Les marais de Guerande et du Croisic fournissaient environ 52,000 tonneaux; ce sel n'allait point dans les greniers du roi, on le vendait dans la province ou à l'étranger, une partie remontait la Loire. Il sortait de Nantes, année commune, 7000 pipes d'eau-de-vie estimées de 80 à 100 liv., et 8000 tonneaux de vin qui se dirigeaient vers les états du Nord. Nantes était encore l'entrepôt d'une partie des miels et des cires de Bretagne que les Hollandais venaient y prendre. Quelquefois, elle fournissait aux ports de la Corogne et de St.-Sébastien les grains du Morbihan, qui exportait chaque année 6000 tonneaux de froment et 9000 de seigle, aux prix moyens de 90 liv. pour le froment, et 60 pour le dernier de ces grains.

Parmi les usines du comté se trouvaient une verrerie, de nombreuses distilleries d'eau-de-vie, trois forges dont les produits étaient consommés sur les lieux et ne suffisaient pas, puisqu'on tirait encore beaucoup de fer du nord de l'Espagne, des papeteries qui expédiaient pour Bilbao, des fabriques de toiles qui occupaient près de 100 métiers tant à Nantes que dans les environs, et surtout à Clisson.

Le commerce avec les ports français, était très-considérable; principalement avec Bordeaux qui importait chez nous une immense quantité de vin de Graves. L'approvisionnement du port en chanvres, se faisait dans la Bretagne et l'Anjou, qui en fournissaient annuellement 5 à 6 millions de livres. La sergerie, la tannerie, la maroqui-

nerie, la brasserie, prospéraient et prenaient de l'accroissement. Lors de la pêche de la sardine, Nantes recevait pour sa part, plusieurs centaines de tonneaux, quelques-unes de nos barques prenaient part à la pêche du hareng, enfin la pêche en rivière de l'alose, du saumon et de la lamproie, faisait vivre encore un assez grand nombre d'habitants.

Le comté Nantais contenait plusieurs mines connues de charbon de terre; mais la seule dont les houilles fussent estimées, celle de Nort, appartenait au duc d'Uzès, et il n'était pas permis d'en extraire. Quant à l'agriculture, elle ne sera encouragée que 50 ans plus tard.

C'est une question controversée que celle de l'existence au moyen-âge, d'une époque religieuse et d'une époque féodale, distinctes l'une de l'autre. L'Histoire de Nantes semble prouver que, chez nous, la noblesse et le clergé ont marché de front.

Ce n'étaient point de petits seigneurs, même au temporel, que les évêques de notre ville. Ils jouissaient de la forêt de Sautron, du bois de Chassais, dix communes leur payaient la dîme en nature, et plusieurs par abonnement. Dans leur fief des Reguaires, ils rendaient la justice et nommaient les notaires et les sergents ; à la Foire Nantaise, qui durait quinze jours, chaque année, sur le Marchix, et pendant laquelle les marchands ne pouvaient étaler ailleurs, ils partageaient avec le roi le droit de perçue. Sur toutes les denrées qui entraient en ville et passaient sur les Hauts-Pavés et autres terrains de leur domaine, ils recevaient encore une rétribution : la douzaine de moutons payait 8 deniers, la charretée de grains, 6 ; celle de planches, 12 ; les mules, 5, etc. Mais le plus beau des droits de Monseigneur, c'était le *banc du vin*. Pendant 15 jours, personne à Nantes ne pouvait vendre du vin sans sa permission ; et son traitant savait la faire payer. Ce privilége rapportait par ferme, 6,300 livres tournois en 1674. En 1639, le spirituel et le temporel de l'évêché réunis, étaient affermés 18,000 livres : admettant que le fermier gagnât moitié, le revenu brut était de 36 mille livres, et correspondait à un revenu actuel d'environ 100 mille francs.

A côté des évêques, seigneurs temporels et spirituels, vivaient en paix à l'ombre de l'autel, les curés et les vicaires des 13 paroisses de Nantes, Saint-Jean, Saint-Laurent, Sainte-Croix, Saint-Vincent,

Saint-Nicolas, Saint-Saturnin, Sainte-Radegonde, Notre-Dame, Saint-Denis, Saint-Léonard, Saint-Similien, Saint-Clément et Saint-Donatien. Mais, outre les églises que nous venons de citer, on trouvait encore Saint-Symphorien accolée au cimetière Saint-Similien, Toute-Joie près l'Hôtel-de-Ville, Saint-Julien sur la Fosse, etc., deux séminaires dont l'un pour les missionnaires, et de nombreux couvents d'hommes et de filles, en sorte que prêtres, abbés, moines et religieuses formaient environ le centième d'une population de 40 à 42,000 habitants.

En regard des institutions religieuses, nous pouvons placer les constructions guerrières qui protégeaient Nantes. Les unes entouraient la vieille ville, les autres la ville neuve du Marchix. Les premières commençaient au château; elles se dirigeaient vers l'Erdre en suivant les mottes Saint-Pierre et Saint-André. On trouvait d'abord la tour du Duc, puis celles du Doyenné de Saint-Laurent et du Murier, bâties en 1200, et placées sur l'espace planté d'arbres qui forme un angle au-devant de la maison Marion: plus loin, le bastion et la demi-lune Saint-Pierre, un peu avant d'arriver à la place Louis XVI. Après avoir laissé le Cours Saint-Pierre, alors place des Lices, on trouvait la tour de l'Evêché et celle de Guy de Thouars de 1200, la tour de Pierre-de-Dreux, élevée seize ans plus tard, une casemate alors toute récente; enfin l'on descendait à l'Erdre en suivant la tour du Trépied et celle de Chauvin, qui étaient encore de 1200; celle du Papegault et le bastion Saint-André, qui dataient d'un siècle; puis la grosse tour sur laquelle on lisait cette inscription MCCXXVII. Près de cette tour était une glacière; là le mur de ville faisait un coude et suivait la rivière jusqu'au Port-Communeau, dont le pont était défendu par la tour du Moulin aux Harnois. Entre le pont des Petits-Murs et celui du Port-Communeau se trouvait la tour de l'Arbalétrie. Au pont des Petits-Murs les fortifications passaient sur la rive droite de l'Erdre. Ici on rencontrait d'abord la tour de l'Erdre et celle de Haut-le-Pied; puis, plus en avant, le pont, la Porte et la tour de Sauvetout, qui dataient de 1227. Entre ce point et la rue Saint-Nicolas se trouvaient les tours de Grimaud, de Corbin et de Saint-Nicolas, construites dans le même temps. Auprès de l'Hôtel actuel des Etrangers commençait une douve profonde et remplie d'eau, appelée douve Saint-Nicolas; elle occupait une partie de la



Fortifications sur l'emplacement du Cours S.t Pierre actuel.



place Royale et de l'emplacement actuel de la Halle-aux-Grains et de la rue de la Pérouse, de telle façon que la rue de Gorges était en quelque sorte un quai. Dans cette douve, vis-à-vis la rue Saint-Nicolas, autrefois du Bourgmain, se trouvait une île formant demi-lune et protégée en arrière par les tours de Pierre et d'Alix-de-Bretagne, qui défendaient aussi le pont et la porte Saint-Nicolas; de là jusqu'à la Loire il y avait deux angles, dans le premier on voyait la tour Guichard, bâtie en 1227 comme les précédentes; et, dans l'angle de la Loire et de la douve Saint-Nicolas, au coin du quai Brancas actuel, celle de Chevigné, construite en 1472. Le dessin que nous en donnons montre quelle était la disposition de cette partie de la ville qui a si complétement changé de face, et nous dispense d'entrer dans de plus longs détails. Du château à la tour Chevigné on trouvait la tour des Jacobins, le Port-Maillard, le Bastion-Maillard, la tour de la Monnaie, la tour Saint-Jacques, la porte Galandière ou de la Poissonnerie, la tour de la Prévoté, la tour du [illegible]au, le Râteau ou Grille de l'Erdre à son embouchure dans la Loire, le pont du Râteau, la tour Sainte-Catherine, et celle de Barbacane.

Les fortifications à la moderne, construites en partie par le duc de Mercœur, commençaient au Port-Communeau pour finir à l'extrémité de la douve Saint-Nicolas; elles consistaient en six bastions, celui de l'Erdre, celui de Rennes, celui de Vannes, le bastion de Couëron, celui du roi, et le demi-bastion Saint-Nicolas. Elles entouraient la Motte Saint-Nicolas, Sainte-Elisabeth, la rue des Hauts-Pavés, la rue Dubois allant de l'Erdre à Saint-Similien, la rue du Tertre, parallèle à celle-ci, la rue de Bourgneuf, la rue Moquechien et celle de Bel-Air.

Pour mieux connaître notre ville au commencement du dix-huitième siècle, il faut y entrer en quelque sorte; c'est donc dans les mémoires particuliers que nous achèverons de l'étudier. Nous lisons ce qui suit dans un voyage du temps :

« . . . .

» Bientôt sur notre gauche, en descendant la Loire, nous aper-
» cevons Saint-Sébastien dont il est question aux livres de Rabe-
» lais, l'église en est encore en grand renom, et les Nantais, pour
» pestes et autres maladies contagieuses, y viennent en procession

» brûler un cierge mince, qui en embrasse la circonférence, tant il
» est long. Dès le détour de la prairie de Mauves, nous distinguons
» devant nous les ponts avec leurs maisons qui paraissent çà et là
» au milieu des masses touffues de saules et de peupliers, et se
» prolongent l'espace de trois-quarts de lieue. Sur la droite est la
» ville, bâtie en amphithéâtre, le Château, les diverses fortifica-
» tions, la tour neuve du Bouffay qui porte si légèrement son
» dôme et ses belles moulures en plomb, les maisons grisâtres sous
» leurs toits d'ardoises, la longue flèche de la Collégiale, la cathé-
» drale qui s'élève majestueusement au milieu d'une ceinture de
» feuillage que lui forment les jeunes arbres de la butte Saint-Pierre,
» enfin la rivière de Loire avec ses nombreux navires qui voguent
» ou déchargent sur les quais leurs cargaisons ; tout cet ensemble
» forme un coup-d'œil le plus ravissant que j'aie jamais vu en au-
» cun pays. C'est merveille de voir comme sur notre bateau chacun
» veut en jouir et se complaît en explications. Bientôt nous voguons
» sur le canal Saint-Félix : à droite est le Château, à gauche la
» partie de l'Ile-Gloriette, nommée prée de la Magdeleine, devant
» nous le moulin Grognard et la Sausaie (Feydeau), dont les ponts
» s'étendent de chaque côté comme deux bras. Nous laissons en
» arrière le quai des Jacobins, et nous voici au Port-Maillard.
» Le cœur bat en mettant le pied à terre de songer que l'on se
» trouve dans si ancienne ville de France, la plus commerçante,
» peut-être, et la capitale de notre province, qui toujours sut se
» tenir indépendante d'aucun vasselage et ne fut jamais soumise
» long-temps par conquête. Mon hôtellerie était la Croix-Verte,
» sur la route de Vannes, dans la ville neuve, et j'eus à traverser
» pour y arriver une bonne partie de Nantes, la rue de la Monnaie,
» la place du Bouffay dont les arbres sont abattus et faisaient au-
» trefois l'avenue du Château, la rue de la Poulaillerie, celle de
» Belle-Image, les Changes, la rue des Halles, le pont des Halles,
» la rue de Sauvetout ou de la Boucherie, le pont de Sauvetout
» et la place Bretagne. . . . .
. . . .

» Je désirais visiter les lieux les plus intéressants, et je m'ac-
» cordai ce plaisir. Près de la rue de la Boucherie, l'on me mon-
» tra une maison, dans laquelle la duchesse Anne a, dit-on, long-
» temps habité. A l'Hôtel-de-Ville, je vis les portraits des maires

» de Nantes, exposés en quelque sorte à la reconnaissance publique. » Malheureusement, la plupart ayant été gens de bassesse et de » poltronnerie envers les grands seigneurs, afin d'en obtenir des » titres et des pensions sur les octrois, ils ne méritent que mé- » pris pour leur lâcheté et leur vilainie à dépenser, en présents » aux nobles, les deniers du peuple. Le maire actuel, M. Proust, » digne successeur de ses devanciers, dit hautement qu'il faut flat- » ter le comte de Toulouse,. gouverneur de la province, et le mar- » quis de Molac, gouverneur de la ville, parce que cela plaît aux » hommes d'illustre naissance, de se faire protecteurs des grandes » cités et de la bourgeoisie. Au surplus, cette manière de penser, si » elle ne lui a pas profité en estime, lui a procuré d'être fait maire » héréditaire, au mépris de toute justice, et d'avoir sa part dans le » revenu de la ville (1).

» J'appris toutes ces choses en promenant, et bien d'autres en- » core, comme la dépense de plus de mille livres tournois, payée » par la mairie pour un service à noble dame marquise de Molac. Il » est beau sans doute d'avoir plus de 100 mille livres tournois de » revenu, comme cela a lieu pour la communauté de Nantes; mais » on est bien marri d'en voir employer grande partie à solder du vin » le jour des rois, de belles régalades à l'installation des maires et » des échevins, des gants et bouquets à la Fête-Dieu, et des cadeaux » à ceux qui n'en ont aucun besoin, comme les gouverneurs et les » rois de France; aussi les Nantais qui sont un peu ladres, mais du » reste bons payeurs, se plaignent-ils de ce que la mairie doit, » lorsqu'elle devrait être très-riche à pouvoir bâtir de beaux édi- » fices pour embellir la ville. Ce serait cependant utile, car les rues » y sont étroites et sans apparence; Nantes n'est pas grand, et l'on » s'y perdrait aisément, ce n'est que venelles et détours, c'est à » peine si quelques monuments, comme la cathédrale, fixent l'atten- » tion. Du reste, c'est une ville de plaisir et d'ouvrage pour le peuple » et surtout pour les ouvriers; ceux-ci ont un lieu nommé *la Danse* » *des Dames*, vis-à-vis le bastion; et au bas de la Motte Saint-André, » où ils se divertissent fort, pendant les soirées d'été. Les marins

(1) La ville a payé, depuis, 86,213 liv. à la veuve de M. Proust, pour rentrer dans le droit d'élire les Maires. Ce serait aujourd'hui plus de 258,000 francs.

» n'y vont guère, mais souvent les commis-négociants et les écoliers » qui s'y prennent quelquefois de belles passions ou de querelles.

» J'ai remarqué que nulle part les pavés n'étaient en bon état; il » en coûte cependant, chaque année, 6700 livres tournois (aujour- » d'hui environ 24 mille francs) pour les entretenir, ainsi que les » portes et les ponts. Il n'est plus, du reste, permis de construire, » sur la voie publique, trapes, perrons, châssis, étaux, échoppes, » etc., et les maisons qui menacent ruine sont abattues sur le champ, » en vertu d'une vieille ordonnance qui vient d'être renouvelée.

» Je ne saurais trop louer la manière dont la police est faite à » Nantes, auprès des autres villes de France. Crainte que les voya- » geurs ne soient trop rançonnés, il y a dans chaque hôtellerie un » maximum affiché au lieu le plus apparent, sur lequel on peut se » consulter pour le paiement de sa dépense. Les échevins veulent que » les hôteliers gagnent, mais honnestement et sur le nombre, afin » de faciliter la visite de la ville aux étrangers. Cependant la vie est » chère dans un lieu si proche de toutes les denrées; mais cela tient » aux droits du roi, à ceux de Monseigneur l'évêque et aux octrois de » la mairie ou communauté des bourgeois, comme ils l'appellent, » qui en surchargent le prix. Aussi le vin de Bordeaux se vend-il 9 » sous la bouteille, celui d'Anjou 6 sous et 6 deniers; celui de » Nantes 3 sous, et ainsi des autres objets de consommation. La » ville est éclairée pendant les trois mois d'hiver au moyen de lan- » ternes. Chacun est tenu de balayer le devant de sa maison, et les » communications pour les lettres sont très-commodes. Tous les » mardis et samedis, à 6 heures, il y a courrier pour Paris et autres » villes de la route, et pour la Picardie, le Dauphiné, la Flandre, » la Hollande, etc.; les retours sont les mardis et samedis, à 8 » heures du matin. Il y a en outre quatre courriers qui partent aussi » chacun deux fois la semaine pour les autres routes. L'hôtel des » postes est rue de Briord. La nuit, le service du guet permet que » l'on dorme sans inquiétude; Nantes est d'ailleurs paisible. Chose » assez étonnante, le service des incendies est bien organisé, et » cependant la ville n'a pas encore de pompes. Dans le dernier de ces » accidents, des manœuvres appelés *Lamballes*, qui viennent en » assez grand nombre de l'évêché de Saint-Brieuc et surtout des » communes de Lamballe, Moncontour, Plœuc et Plaintel, se dis- » tinguèrent par leur activité.

» Je vis, avant de quitter Nantes, tirer la quintaine de l'évêque.
» C'est vieille coutume et droit seigneurial, dans tout le comté, que
» le tir de cette quintaine. Les jeunes mariés de l'année sont tenus.
» à certaine époque, de venir briser une lance en bois contre un
» poteau à leur seigneur; et, s'ils manquent, les assistants ne se
» font faute d'en faire des gorges chaudes et de rire tout leur saoul;
» car c'est signe, à ce qu'ils disent, que le tireur n'a point fait
» bon choix au jour de ses noces, et qu'il n'a point trouvé sa
» fiancée en tel état qui lui eut été fort avenant. En général, la
» quintaine se tire à cheval, en trois courses, dans chacune des-
» quelles on frappe de la lance contre le poteau du seigneur; quant
» à celle de l'évêque, elle se tire en bateau, et c'est par ma foi un
» divertissement fort agréable que les vassaux procurent ainsi, non-
» seulement à Monseigneur, mais encore à eux-mêmes et aux étran-
» gers. »

Je ne terminerai pas cette espèce de statistique sans dire un mot des institutions qui existaient à cette époque et du revenu de la communauté. Très-considérable dès 1700, il montait à plus de 100 mille livres tournois, équivalant à près de 400 mille fr. d'aujourd'hui. Les octrois en formaient la presque totalité. Ils se percevaient sur les marchandises qui entraient à Nantes, d'après un tarif qui n'avait guère varié depuis 1598.

Les objets de droguerie et d'épicerie payaient 3 liv. par charge (la charge était de trois cents livres); ceux de mercerie, 1 livre; les étoffes de toile et de laine, 1 liv.; le coton en balle, 6 sous par charge; la céruse et les teintures, 6 sous; les viandes fumées, 5; le goudron, la grosse toile écrue, 1 sou par pièce; la chandelle de suif, 5 sous; les cuirs de Buénos-Ayres et de Russie, tannés ou non tannés, 3 sous pour 10 peaux; la quincaillerie, 10 sous par charge; le savon et le salpêtre, 6; le sel, 10 sous par muid nantais; le sucre raffiné, 1 liv. par charge; terré ou brut, 12 sous; le vin du dehors, 12 sous par pipe; le vin au débit, 1 sou par pot, quand il était du cru, et 2 s'il n'en était pas.

Tous les navires au-dessus de 3 tonneaux venant à Nantes, soit du haut, soit du bas de la Loire, payaient 5 sous; il y avait encore des droits de sortie des marchandises, de pavage, et plusieurs autres: enfin, des rentes au nombre de 44, dont quelques-unes méritent d'être citées. Le moulin Talensac était affermé 110 liv., les halles du

Bouffay, 1020 liv.; la maison joignant l'Hôtel-de-Ville, 400 liv.: le moulin de la Saulsaie, 450; la Cohue (halle) aux poissons, 300; les boutiques adossées à l'échelle du palais, 400 liv.; le droit d'ajustage et étalonnage des mesures, 500 liv.

Tous les corps d'arts et métiers avaient leurs réglements particuliers, qui établissaient, 1.° qu'il fallait être catholique pour exercer sa profession; 2.° un fonds commun pour payer deux messes annuelles, dont une pour les défunts; 3.° la défense, à ceux qui n'étaient pas reçus maitres, d'exercer; 4.° les conditions de la maîtrise et celle de l'apprentissage. Il y avait aussi un maximum pour le prix de la journée de plusieurs d'entre eux.

Les élections des maires et des échevins étaient faites par les notables. Dans le principe, il fallait avoir été échevin pour devenir maire; mais en 1700, cet usage était tombé en désuétude. Les échevins, à leur tour, nommaient les députés aux États, leurs choix étaient souvent dictés par les grands seigneurs. Ainsi nous trouvons aux preuves de Travers, une lettre de M. de Molac, qui demande à la communauté des bourgeois, de nommer son homme d'affaire, ce qui fut fait; l'élection des maires n'était pas toujours ratifiée par le roi, et toujours elle était influencée. Celle des juges-consuls se faisait mieux; tous les commerçants étaient électeurs. Pour devenir juge consul, il suffisait d'être commerçant; et, pour devenir président, d'avoir été membre du tribunal. La Chambre de Commerce se composait de tous ceux, quel qu'en fût le nombre, qui avaient été juges consuls.

A la fin du XVII.e siècle, les propriétés n'étaient pas morcelées dans l'évêché de Nantes, comme elles le sont aujourd'hui; on y trouvait de très-grandes terres, et ce serait oublier un fait fort important que de ne pas mentionner les principales et les noms de leurs propriétaires.

La terre de Châteaubriant, la baronnie de Derval et la seigneurie de Chantoceaux, appartenaient à un Bourbon.

Le duc de Coislin possédait son duché de Coislin, les baronnies de Pontchâteau et la Roche-Bernard.

M.me la duchesse de Lesdiguieres possédait l'ancien duché de Retz, dont Machecoul était le chef-lieu.

La baronnie d'Ancenis appartenait au duc de Charost.

La terre de Clisson se trouvait entre les mains du comte d'Avaugour.

Le marquisat de Blain était la propriété du duc de Rohan.

Après ces grandes propriétés, on citait encore, au commencement du XVIII.e siècle, la terre de Goulaine appartenant à M. de Rosmadec.

Les terres de Donges et d'Assérac appartenant au marquis d'Assérac de la maison de Rieux.

Celle du Fougerai appartenant au marquis de Crequi.

Le manuscrit que nous avons consulté pour écrire ce qui précède, signale les maisons du vicomte du Pouldu et du comte de Tournemine, comme les plus distinguées de l'évêché nantais. La première était issue de la branche du Gué de l'Ille, de la famille des Rohan; la seconde, dont le nom se retrouve souvent dans les *Annales de la Bretagne*, était la branche cadette des seigneurs de la Hunaudais. — Après ces familles historiques, on citait encore à Nantes, vers 1700, les de Sesmaisons, dont il y avait deux branches, jouissant d'une vieille réputation de vertu, qui les faisait marcher de pair avec les plus grands seigneurs;

M. de Crapado, de la maison de Lohéac;

M. Dupré d'Orvault;

M. Dubois d'Avaugour;

M. de Chevigné;

M. de la Muce Ponthus.

Toutes ces familles et quelques autres, qui peuvent nous échapper, étaient originaires du pays.

Lorsque à cent quarante ans de distance, et après trois révolutions qui ont détruit l'ancien ordre de choses pour y substituer le gouvernement de la bourgeoisie, l'on arrive à jeter un regard en arrière, le cœur saigne en voyant que la cause du peuple ait si peu gagné, et l'on se garde de répéter des lieux communs sur cette vieille noblesse qui a si souvent compris sa mission comme un protectorat paternel. — Noms célèbres, parchemins, titres héraldiques, armoiries, tout cela n'est rien, ne sert à rien pour celui qui ne brille ni par sa capacité, ni par sa vertu. Mais quelle puissance un nom respecté donne à l'homme qui a le bonheur de le porter! Cherchons donc dans ce qui précède un double enseignement; voyons

la terre inféodée à quelques propriétaires et les générations se succédant les unes aux autres autour de l'immobile château du seigneur. Rappelons-nous l'économie sociale de l'époque, la dîme, la corvée, la taille et les prestations sans nombre imposées aux travailleurs, que du moins le manoir féodal secourait alors de son mieux, lorsqu'ils succombaient sous le poids du travail ou des ans. Puis, de tous les noms anciens, si respectés du peuple et de la bourgeoisie, si en honneur même dans la noblesse, cherchons combien ont survécu. Voyons ensuite les noms nouveaux placés à côté des autres: que leurs droits soient exhibés, et qu'un interrogatoire exact nous donne leurs titres actuels. Ont-ils légitimé leur fortune par son usage? Leur élévation vient-elle de services rendus au pays ou de basses usurpations? Y a-t-il dans la pensée de ceux qui les portent quelque désir d'effacer les vieilles familles par un plus grand amour du pays et de l'humanité, par de plus grands services rendus à la civilisation, par un plus noble usage de la richesse et de la puissance? Cette étude, que tout citoyen doit faire, rend juste envers le passé, sévère pour le présent, et donne à celui qui s'en occupe la véritable intelligence des hommes, la vraie science de l'histoire.

DES ARTS PENDANT LE XVII.e SIÈCLE ET AU COMMENCEMENT DU XVIIIe.

Les églises de Sainte-Croix, de l'Oratoire et des Jacobins appartiennent, par leurs façades, à cette période que nous étudions actuellement.

Aux époques organiques de la vie des peuples, lorsque la société tout entière est animée d'une seule pensée et marche au même but, lorsqu'il y a une foi commune inspirant tous les actes sociaux, l'architecture est le premier des arts. La sculpture et la peinture sont les moyens dont l'architecte fait usage pour donner de la vie à certaines parties de son œuvre, pour embellir les détails et réunir à la fois dans son travail l'unité d'ensemble et de conception et la multiplicité d'effets. Mais, lorsque la croyance vient à s'affaiblir, lorsque chaque homme, au lieu de s'inspirer de la pensée commune, se réfugie dans son for intérieur pour demander à sa raison solitaire des règles de conduite, aussitôt l'individualisme s'empare des beaux-arts; l'architecture, qui ne vit que par le grandiose de l'en-



Église Ste Croix.







semble, s'efface, la sculpture et la peinture apparaissent alors avec d'autant plus d'éclat, qu'elles peuvent lutter avec un art dégradé.

Ces idées ne sont pas purement spéculatives: nous en trouvons la confirmation dans le passé, et nous avons vu de nos jours les néo-catholiques, les saint-simoniens et les fouriéristes embrasser avec ardeur cette opinion. Les disciples de Fourier, plus que tous les autres, ont attaché une grande importance à l'architectonique, qui a souvent été le sujet de leurs écrits.

C'est à ce point de vue qu'il faut se placer pour juger les églises de Sainte-Croix, de l'Oratoire et des Jacobins. Leurs façades n'ont certes rien de religieux, et les intérieurs du XVII.e siècle ne le sont pas davantage. La renaissance de l'art grec a complétement effacé la pensée catholique.

ARCHITECTURE CIVILE.

Les châteaux de Chassais et de la Seilleraie, grand nombre d'hôtels et de maisons bourgeoises de Nantes appartiennent au XVII.e siècle et au commencement du XVIIIe.

Le château de Chassais, ancien séjour des évêques de Nantes, n'offre rien de pittoresque, cependant M. Hawke l'a dessiné pour compléter en quelque sorte l'histoire de l'art à Nantes, par les monuments de cette ville. Chassais, aujourd'hui, appartient à M. de Bondy, c'est une habitation très-agréable, située à deux lieues de Nantes, en Sainte-Luce.

Le château de la Seilleraie, appartenant autrefois à la famille d'Harrouis, est aujourd'hui la propriété de M. le marquis de Becdelièvre. Ce château est beau, très-vaste, c'est une véritable demeure princière. Depuis M. d'Harrouis, les nouveaux possesseurs, l'ont considérablement augmenté et embelli: on y remarque le vestibule, l'escalier, une galerie de tableaux dont le nombre peut s'élever à 600; plusieurs salons ornés de portraits; une chapelle richement décorée. — Le jardin, dessiné par Le Notre, en 1680, a été réparé par le propriétaire actuel, qui a fait mettre le parc à l'anglaise, et construire le temple qui domine toute la contrée.

L'hôtel de Becdelièvre, situé à Nantes, rue de Briord, appartient à la même époque, les escaliers en sont très-remarquables; son architecture simple et sévère fait honneur au bon goût du président de la Cour des Comptes, qui le fit construire.

Nous signalerons encore l'hôtel de La Tullaye, dans la rue Notre-Dame, près la place Dumoustier; l'hôtel Rosmadec, rue de la Commune, dont le bel escalier est terminé par des sculptures en ronde-bosse qui ont du mérite ; une maison située sur la place du Port-au-Vin, et sur laquelle la date de la construction se trouve inscrite.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Il est rare de trouver, dans la vie d'une ville et d'une famille, une succession non interrompue de cinq hommes se léguant en quelque sorte de père en fils la noble mission de donner l'exemple des vertus publiques et privées, et de prendre l'initiative pour toutes les améliorations à introduire dans la cité qu'ils habitent. La famille de Becdelièvre mérite, sous ce rapport, une mention toute spéciale. Les cinq premiers présidents de ce nom, qui ont successivement dirigé les travaux de la Chambre des Comptes, n'ont pas été seulement des magistrats intègres, des censeurs souvent sévères pour les folles dépenses de *Messieurs les municipaux*, nous leur devons encore l'impulsion que les arts reçurent à Nantes à l'époque qui nous occupe. Ils appelèrent successivement dans cette ville les hommes les plus distingués. Leurs salons, ouverts à toutes les célébrités, virent fouler leurs riches tapis par les grandes illustrations de ce siècle si fécond. Madame de Sévigné, Le Notre, Le Brun, Mignard, Petitot et d'autres encore, ont habité l'hôtel de la rue de Briord et la Seilleraie.

Madame de Sévigné a daté quelques-unes de ses lettres de ce château, auquel son souvenir ajoute un nouveau mérite. C'est de là qu'elle disait à sa fille, en lui parlant de M. d'Harrouis, le digne fils de l'ancien maire de Nantes :

« M. d'Harrouis veut, je crois, vous écrire, tant je le trouve enthousiasmé de vous : je l'aime, comme vous savez, et je me divertis à l'observer. Je voudrais que vous vissiez cet esprit supérieur à toutes les choses qui font l'occupation des autres, cette humeur douce et bienfaisante, cette âme aussi grande que celle de Turenne : elle me parait un vrai modèle pour faire celles des rois, et j'admire combien nous estimons les vertus morales : je suis assurée que, si M. d'Harrouis mourait, on ne serait non plus en peine de son salut, qu'on ne l'a été de celui de M. de Turenne. »

La collection de tableaux de ce château renferme des Van-Dyck, des Le Brun, des Mignard, parmi lesquels un portrait de M.me de Sévigné en Diane chasseresse, donné par elle-même à M. d'Harrouis; on y remarque encore les portraits des cinq premiers présidents de la Chambre des Comptes, un Petitot du plus grand prix; enfin beaucoup d'œuvres des autres artistes des règnes de Louis XIV et de Louis XV. Le vestibule est orné de peintures représentant Apollon chassant la Nuit, le Crépuscule et l'Aurore; les figures sont plus grandes que nature. Dans le dôme de la chapelle se trouve l'histoire de la Passion. A Nantes, dans l'hôtel de Becdelièvre, on voyait aussi des tableaux de mérite. Le plafond du salon de cet hôtel était de Lemoine; une poutre dorée le divisait en deux : d'un côté Vénus et les Amours; de l'autre, Minerve et les attributs de la science. Une grande peinture de Michel Cornel décorait le même salon : elle représentait le comte de Toulouse en grand-amiral, entouré de toutes les divinités de la mer, qui venaient lui rendre hommage.

Quelques-unes de nos églises possédaient, avant la révolution, des tableaux de grands maitres : à l'Oratoire on remarquait deux tableaux de Le Sueur, l'un représentant une Descente de Croix, l'autre la Conversion de Saint-Paul; mais le plus beau des tableaux de cette église c'était un Massacre des Innocents, dont l'auteur nous est inconnu. Le tableau du maitre-autel des Jacobins représentait Saint-François-de-Paule marchant sur les eaux, son manteau lui servait de voile. Une autre église possédait un tableau du Poussin, représentant Moïse faisant jaillir l'eau du rocher.

BIBLIOGRAPHIE.

Les écrits publiés à Nantes, ou par des Nantais, au XVII.e siècle, n'offrent rien de remarquable ; nous allons cependant citer les principaux ouvrages et leurs auteurs :

L'Espine, gentilhomme du Croisic, a laissé un poëme imprimé à Liége, intitulé : *la Parure des Dames.*

Gabriel Hullin a publié, en 1616, un traité *de la nature et usages des marches séparantes les provinces de Poitou, Bretaigne et Anjou.*

Odet de la Noue fut, comme son père, écrivain et guerrier ; nous avons de lui des poésies chrétiennes (Genève, 1594), et deux ouvrages intitulés, l'un : *Description de la Tyrannie et des Tyrans*

Bouffay, 1020 liv.; la maison joignant l'Hôtel-de-Ville, 400 liv.; le moulin de la Saulsaie, 450; la Cohue (halle) aux poissons, 300; les boutiques adossées à l'échelle du palais, 400 liv.; le droit d'ajustage et étalonnage des mesures, 500 liv.

Tous les corps d'arts et métiers avaient leurs réglements particuliers, qui établissaient, 1.° qu'il fallait être catholique pour exercer sa profession; 2.° un fonds commun pour payer deux messes annuelles, dont une pour les défunts; 3.° la défense, à ceux qui n'étaient pas reçus maîtres, d'exercer; 4.° les conditions de la maîtrise et celles de l'apprentissage. Il y avait aussi un maximum pour le prix de la journée de plusieurs d'entre eux.

Les élections des maires et des échevins étaient faites par les notables. Dans le principe, il fallait avoir été échevin pour devenir maire; mais en 1700, cet usage était tombé en désuétude. Les échevins, à leur tour, nommaient les députés aux États, leurs choix étaient souvent dictés par les grands seigneurs. Ainsi nous trouvons aux preuves de Travers, une lettre de M. de Molac, qui demande à la communauté des bourgeois, de nommer son homme d'affaire, ce qui fut fait; l'élection des maires n'était pas toujours ratifiée par le roi, et toujours elle était influencée. Celle des juges-consuls se faisait mieux; tous les commerçants étaient électeurs. Pour devenir juge consul, il suffisait d'être commerçant; et, pour devenir président, d'avoir été membre du tribunal. La Chambre de Commerce se composait de tous ceux, quel qu'en fût le nombre, qui avaient été juges consuls.

A la fin du XVII.e siècle, les propriétés n'étaient pas morcelées dans l'évêché de Nantes, comme elles le sont aujourd'hui; on y trouvait de très-grandes terres, et ce serait oublier un fait fort important que de ne pas mentionner les principales et les noms de leurs propriétaires.

La terre de Châteaubriant, la baronnie de Derval et la seigneurie de Chantoceaux, appartenaient à un Bourbon.

Le duc de Coislin possédait son duché de Coislin, les baronnies de Pontchâteau et la Roche-Bernard.

M.me la duchesse de Lesdiguieres possédait l'ancien duché de Retz, dont Machecoul était le chef-lieu.

La baronnie d'Ancenis appartenait au duc de Charost.

La terre de Clisson se trouvait entre les mains du comte d'Avaugour.

Le marquisat de Blain était la propriété du duc de Rohan.

Après ces grandes propriétés, on citait encore, au commencement du XVIII.e siècle, la terre de Goulaine appartenant à M. de Rosmadec.

Les terres de Donges et d'Assérac appartenant au marquis d'Assérac de la maison de Rieux.

Celle du Fougerai appartenant au marquis de Crequi.

Le manuscrit que nous avons consulté pour écrire ce qui précède, signale les maisons du vicomte du Pouldu et du comte de Tournemine, comme les plus distinguées de l'évêché nantais. La première était issue de la branche du Gué de l'Ille, de la famille des Rohan; la seconde, dont le nom se retrouve souvent dans les *Annales de la Bretagne*, était la branche cadette des seigneurs de la Hunaudais. — Après ces familles historiques, on citait encore à Nantes, vers 1700, les de Sesmaisons, dont il y avait deux branches, jouissant d'une vieille réputation de vertu, qui les faisait marcher de pair avec les plus grands seigneurs;

M. de Crapado, de la maison de Lohéac;

M. Dupré d'Orvault;

M. Dubois d'Avaugour;

M. de Chevigné;

M. de la Muce Ponthus.

Toutes ces familles et quelques autres, qui peuvent nous échapper, étaient originaires du pays.

Lorsque à cent quarante ans de distance, et après trois révolutions qui ont détruit l'ancien ordre de choses pour y substituer le gouvernement de la bourgeoisie, l'on arrive à jeter un regard en arrière, le cœur saigne en voyant que la cause du peuple ait si peu gagné, et l'on se garde de répéter des lieux communs sur cette vieille noblesse qui a si souvent compris sa mission comme un protectorat paternel. — Noms célèbres, parchemins, titres héraldiques, armoiries, tout cela n'est rien, ne sert à rien pour celui qui ne brille ni par sa capacité, ni par sa vertu. Mais quelle puissance un nom respecté donne à l'homme qui a le bonheur de le porter! Cherchons donc dans ce qui précède un double enseignement; voyons

la terre inféodée à quelques propriétaires et les générations se succédant les unes aux autres autour de l'immobile château du seigneur. Rappelons-nous l'économie sociale de l'époque, la dîme, la corvée, la taille et les prestations sans nombre imposées aux travailleurs, que du moins le manoir féodal secourait alors de son mieux, lorsqu'ils succombaient sous le poids du travail ou des ans. Puis, de tous les noms anciens, si respectés du peuple et de la bourgeoisie, si en honneur même dans la noblesse, cherchons combien ont survécu. Voyons ensuite les noms nouveaux placés à côté des autres : que leurs droits soient exhibés, et qu'un interrogatoire exact nous donne leurs titres actuels. Ont-ils légitimé leur fortune par son usage ? Leur élévation vient-elle de services rendus au pays, ou de basses usurpations ? Y a-t-il dans la pensée de ceux qui les portent quelque désir d'effacer les vieilles familles par un plus grand amour du pays et de l'humanité, par de plus grands services rendus à la civilisation, par un plus noble usage de la richesse et de la puissance ? Cette étude, que tout citoyen doit faire, rend juste envers le passé, sévère pour le présent, et donne à celui qui s'en occupe la véritable intelligence des hommes, la vraie science de l'histoire.

DES ARTS PENDANT LE XVII.e SIÈCLE ET AU COMMENCEMENT DU XVIII.e

Les églises de Sainte-Croix, de l'Oratoire et des Jacobins appartiennent, par leurs façades, à cette période que nous étudions actuellement.

Aux époques organiques de la vie des peuples, lorsque la société tout entière est animée d'une seule pensée et marche au même but, lorsqu'il y a une foi commune inspirant tous les actes sociaux, l'architecture est le premier des arts. La sculpture et la peinture sont les moyens dont l'architecte fait usage pour donner de la vie à certaines parties de son œuvre, pour embellir les détails et réunir à la fois dans son travail l'unité d'ensemble et de conception et la multiplicité d'effets. Mais, lorsque la croyance vient à s'affaiblir, lorsque chaque homme, au lieu de s'inspirer de la pensée commune, se réfugie dans son for intérieur pour demander à sa raison solitaire des règles de conduite, aussitôt l'individualisme s'empare des beaux-arts ; l'architecture, qui ne vit que par le grandiose de l'en-



Eglise Ste Croix.

(en 1849)



semble, s'efface, la sculpture et la peinture apparaissent alors avec d'autant plus d'éclat, qu'elles peuvent lutter avec un art dégradé.

Ces idées ne sont pas purement spéculatives: nous en trouvons la confirmation dans le passé, et nous avons vu de nos jours les néo-catholiques, les saint-simoniens et les fouriéristes embrasser avec ardeur cette opinion. Les disciples de Fourier, plus que tous les autres, ont attaché une grande importance à l'architectonique, qui a souvent été le sujet de leurs écrits.

C'est à ce point de vue qu'il faut se placer pour juger les églises de Sainte-Croix, de l'Oratoire et des Jacobins. Leurs façades n'ont certes rien de religieux, et les intérieurs du XVII.e siècle ne le sont pas davantage. La renaissance de l'art grec a complétement effacé la pensée catholique.

ARCHITECTURE CIVILE.

Les châteaux de Chassais et de la Seilleraie, grand nombre d'hôtels et de maisons bourgeoises de Nantes appartiennent au XVII.e siècle et au commencement du XVIII.e.

Le château de Chassais, ancien séjour des évêques de Nantes, n'offre rien de pittoresque, cependant M. Hawke l'a dessiné pour compléter en quelque sorte l'histoire de l'art à Nantes, par les monuments de cette ville. Chassais, aujourd'hui, appartient à M. de Bondy, c'est une habitation très-agréable, située à deux lieues de Nantes, en Sainte-Luce.

Le château de la Seilleraie, appartenant autrefois à la famille d'Harrouis, est aujourd'hui la propriété de M. le marquis de Becdelièvre. Ce château est beau, très-vaste, c'est une véritable demeure princière. Depuis M. d'Harrouis, les nouveaux possesseurs, l'ont considérablement augmenté et embelli: on y remarque le vestibule, l'escalier, une galerie de tableaux dont le nombre peut s'élever à 600; plusieurs salons ornés de portraits; une chapelle richement décorée. — Le jardin, dessiné par Le Notre, en 1680, a été réparé par le propriétaire actuel, qui a fait mettre le parc à l'anglaise, et construire le temple qui domine toute la contrée.

L'hôtel de Becdelièvre, situé à Nantes, rue de Briord, appartient à la même époque, les escaliers en sont très-remarquables; son architecture simple et sévère fait honneur au bon goût du président de la Cour des Comptes, qui le fit construire.

Nous signalerons encore l'hôtel de La Tullaye, dans la rue Notre-Dame, près la place Dumoustier; l'hôtel Rosmadec, rue de la Commune, dont le bel escalier est terminé par des sculptures en ronde-bosse qui ont du mérite; une maison située sur la place du Port-au-Vin, et sur laquelle la date de la construction se trouve inscrite.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Il est rare de trouver, dans la vie d'une ville et d'une famille, une succession non interrompue de cinq hommes se léguant en quelque sorte de père en fils la noble mission de donner l'exemple des vertus publiques et privées, et de prendre l'initiative pour toutes les améliorations à introduire dans la cité qu'ils habitent. La famille de Becdelièvre mérite, sous ce rapport, une mention toute spéciale. Les cinq premiers présidents de ce nom, qui ont successivement dirigé les travaux de la Chambre des Comptes, n'ont pas été seulement des magistrats intègres, des censeurs souvent sévères pour les folles dépenses de *Messieurs les municipaux*, nous leur devons encore l'impulsion que les arts reçurent à Nantes à l'époque qui nous occupe. Ils appelèrent successivement dans cette ville les hommes les plus distingués. Leurs salons, ouverts à toutes les célébrités, virent fouler leurs riches tapis par les grandes illustrations de ce siècle si fécond. Madame de Sévigné, Le Notre, Le Brun, Mignard, Petitot et d'autres encore, ont habité l'hôtel de la rue de Briord et la Seilleraie.

Madame de Sévigné a daté quelques-unes de ses lettres de ce château, auquel son souvenir ajoute un nouveau mérite. C'est de là qu'elle disait à sa fille, en lui parlant de M. d'Harrouis, le digne fils de l'ancien maire de Nantes :

« M. d'Harrouis veut, je crois, vous écrire, tant je le trouve enthousiasmé de vous : je l'aime, comme vous savez, et je me divertis à l'observer. Je voudrais que vous vissiez cet esprit supérieur à toutes les choses qui font l'occupation des autres, cette humeur douce et bienfaisante, cette âme aussi grande que celle de Turenne : elle me parait un vrai modèle pour faire celles des rois, et j'admire combien nous estimons les vertus morales : je suis assurée que, si M. d'Harrouis mourait, on ne serait non plus en peine de son salut, qu'on ne l'a été de celui de M. de Turenne. »

La collection de tableaux de ce château renferme des Van-Dyck, des Le Brun, des Mignard, parmi lesquels un portrait de M.me de Sévigné en Diane chasseresse, donné par elle-même à M. d'Harrouis; on y remarque encore les portraits des cinq premiers présidents de la Chambre des Comptes, un Petitot du plus grand prix; enfin beaucoup d'œuvres des autres artistes des règnes de Louis XIV et de Louis XV. Le vestibule est orné de peintures représentant Apollon chassant la Nuit, le Crépuscule et l'Aurore; les figures sont plus grandes que nature. Dans le dôme de la chapelle se trouve l'histoire de la Passion. A Nantes, dans l'hôtel de Becdelièvre, on voyait aussi des tableaux de mérite. Le plafond du salon de cet hôtel était de Lemoine; une poutre dorée le divisait en deux : d'un côté Vénus et les Amours; de l'autre, Minerve et les attributs de la science. Une grande peinture de Michel Cornel décorait le même salon : elle représentait le comte de Toulouse en grand-amiral, entouré de toutes les divinités de la mer, qui venaient lui rendre hommage.

Quelques-unes de nos églises possédaient, avant la révolution, des tableaux de grands maîtres : à l'Oratoire on remarquait deux tableaux de Le Sueur, l'un représentant une Descente de Croix, l'autre la Conversion de Saint-Paul; mais le plus beau des tableaux de cette église c'était un Massacre des Innocents, dont l'auteur nous est inconnu. Le tableau du maître-autel des Jacobins représentait Saint-François-de-Paule marchant sur les eaux, son manteau lui servait de voile. Une autre église possédait un tableau du Poussin, représentant Moïse faisant jaillir l'eau du rocher.

BIBLIOGRAPHIE.

Les écrits publiés à Nantes, ou par des Nantais, au XVII.e siècle, n'offrent rien de remarquable ; nous allons cependant citer les principaux ouvrages et leurs auteurs :

L'Espine, gentilhomme du Croisic, a laissé un poëme imprimé à Liége, intitulé : *la Parure des Dames.*

Gabriel Hullin a publié, en 1616, un traité *de la nature et usages des marches séparantes les provinces de Poitou, Bretaigne et Anjou.*

Odet de la Noue fut, comme son père, écrivain et guerrier ; nous avons de lui des poésies chrétiennes (Genève, 1594), et deux ouvrages intitulés, l'un : *Description de la Tyrannie et des Tyrans*

arâ liber singularis.

Albert Padioleau, avocat, est l'auteur de stances en ve
toire des Saints de Bretagne, de Recherches sur la jurid
Chambre des Comptes et la régale, d'un ouvrage sur l'é
et passé de Jérusalem.

Le capucin Raphaël a écrit un livre intitulé : *L'Exalt
Couronne de N. S. Jésus-Christ*, imprimé à Rennes.

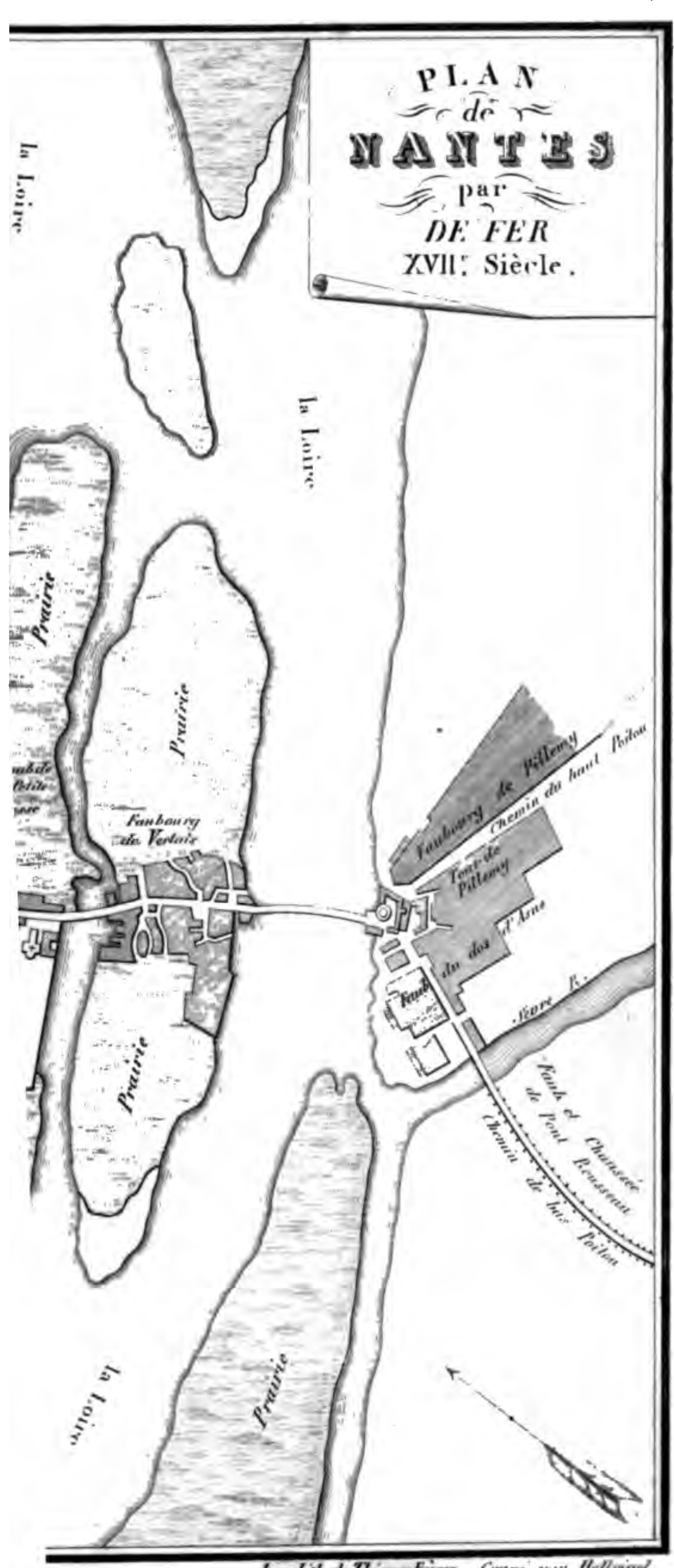
René Cerisier, jésuite; Jacques Lebrun, jésuite; Bona
Sainte-Anne, carme; Félicien de Sainte-Magdelaine, c
niel Hervé, de l'Oratoire; et Vincent Christi, théologal
ont publié de nombreux livres de piété et de théologie.

Georges Reveau, conseiller au présidial de la Rochell
laissé une relation en latin du siége de cette ville, impri
terdam; Motays est l'auteur d'une *Coutume de Bretagne*
1725); Adrien Cardinal, d'un livre *de Modis latine loquen*
1690).

Le Pays a fait imprimer à Paris les ouvrages intitulés : 1
Amitiés et Amourettes; 2.° *le Démêlé de l'Esprit et du*
Zélatide; 4.° *Recueil de Poésies.*

Martin de Lanoue nous a laissé deux traités, un d'Ari
puis un autre sur l'art de vérifier les écritures.

Pendant la durée de ce siècle, notre ville, si riche e
écrivains, ne produisit qu'un artiste, Charles Errard, pei
chitecte, mort à Rome en 1689. Il peignit à fresque la
chœur de notre cathédrale; mais le vandalisme de 93 a
ouvrage. On lui doit plusieurs tableaux et les dessins de
l'Assomption, à Paris. Il a été, de plus, directeur de l'Aca
çaise de peinture.



Imp. Lith. de Thierry Frères   Gravé par Hellrigel.



DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

FIN DU RÈGNE DE LOUIS XIV.

Les dépenses annuelles de la ville, pour l'entretien des ponts, des quais, des portes et des pavés, s'élevaient à 6600 ou 6700 liv. qu'elle était autorisée à prendre sur les deniers de l'octroi. Ce chiffre est curieux, si on le compare au chiffre actuel.

L'année 1701 nous rappelle un tremblement de terre qui eut lieu dans la nuit du 20 au 21 janvier.

En 1706, un affreux ouragan porta l'épouvante dans tout l'évêché ; les marais salants furent détruits ; un navire de Paimbœuf, soulevé par les vagues et par le vent, fut lancé dans un jardin à Donges ; un autre navire fut jeté sur la prairie à Nantes ; le bois des Récollets fut déraciné, et de nombreux dégâts de toute espèce laissèrent un profond souvenir dans l'esprit de ceux qui en furent témoins.

En 1708, un édit du roi ordonna au propriétaire du bois de Launay d'affranchir l'île de Chézine. On construisit, sur le ruisseau du même nom, une chaussée et un pont pour communiquer de la ville à l'Hermitage.

La ville acquit cette année la charge de lieutenant-général.

L'année suivante le froid fut extrêmement rigoureux à Nantes, comme partout ailleurs. En 1711, il y eut une grande inondation : une partie des ponts de Pirmil fut enlevée. Suivant le devis de Thevenon, ingénieur de la province, les réparations urgentes à y faire, montaient à 85 mille liv. Un arrêt du conseil-d'état ordonna de lever une moitié de cette somme sur la ville et les faubourgs, l'autre sur le reste du diocèse.

En 1712, la ville défendit de nouveau de faire des constructions avançant en saillie sur la rue, et de bâtir en bois. Cette ordonnance était le complément de celle qui défendait de ne rien établir sur la voie publique.

En 1713, il fut défendu de faire et de vendre de l'eau-de-vie de marc de raisin. Un édit de la même année accorda les priviléges de la noblesse aux maires et aux échevins; mais ils devaient payer pour en jouir. A cette époque, où le trésor se trouvait obéré, l'État faisait argent de tout, et spéculait avec raison sur la sotte vanité des bourgeois enrichis.

Le mouvement qu'une plus grande habileté avait imprimé à notre commerce de 1500 à 1700, ne se ralentit pas au commencement du XVIII.e siècle ; l'on fit même, à cette époque, quelques spéculations hasardées, qui prouvaient l'effervescence des imaginations. Il semblait que, pour faire fortune, il ne fallût qu'acheter et vendre. 97 navires se dirigèrent, en 1715, sur nos colonies; mais, au retour, leurs produits ne trouvèrent pas de débouchés, bien que le roi eût permis de réexporter 10 mille barriques de sucre en franchise. Ainsi marche la prospérité des peuples, d'oscillations en oscillations et d'écoles en écoles, lorsque rien ne règle les spéculations.

COMMENCEMENTS DU RÈGNE DE LOUIS XV.

Une ordonnance du roi avait nommé M. Proust et ses descendants maires héréditaires, comme s'il était raisonnable d'admettre que le fils de celui qui dirige habilement les affaires d'une grande cité doive être nécessairement l'héritier de son père pour les vertus et la capacité. Les abus de ce système, qui se trouvait basé sur l'utilité des priviléges héréditaires, sautaient déjà trop aux yeux pour qu'ils pussent résister à l'influence de l'opinion, et le roi rendit à la ville, en 1717, le droit dont Louis XIV l'avait injustement dépouillée.

La même année, Louis XV rétablit la liberté du commerce avec Saint-Domingue, en faveur de 12 ports de l'Océan, parmi lesquels Nantes figurait.

L'on discutait encore beaucoup, à cette époque, sur les matières religieuses, et la vieille querelle du jansénisme n'était pas éteinte. La bulle *unigenitus* réveilla les passions, et mit la division au sein du clergé. La Faculté de Théologie, la Faculté des Arts, M. de la Noe-Ménard, neuf curés des paroisses de Nantes, et plusieurs prêtres très-recommandables s'unirent aux évêques de Mirepoix, Montpellier, Boulogne et Sens, ainsi qu'à la Faculté de Théologie de Paris, pour faire appel au futur concile de la constitution uni-

genitus de Clément XI. L'acte en fut déposé aux greffes de l'officialité des quatre évêques et au greffe du parlement de Bretagne. Mécontent de cette protestation, M. de Beauveau interdit les deux Facultés et un grand nombre de prêtres, ce qui lui fit beaucoup d'ennemis.

En 1717, le maréchal de Montesquiou vint à Nantes: on lui offrit les clefs de la ville; mais il les refusa, parce qu'elles ne lui étaient pas présentées dans un bassin d'argent (en pareille circonstance, le bassin qui contenait les clefs restait à celui auquel on les offrait). Il n'en fut pas ainsi de 60 bouteilles de vin de Bourgogne qu'il accepta sans se faire prier. Le 10 août de la même année, la ville acheta de M. Luzançai de la Hautière le droit de faire tirer des pavés du rocher de l'Hermitage. Le 22, la police défendit aux muletiers, voituriers, gabariers et portefaix, d'entrer dans la salle de la Bourse depuis 11 heures du matin jusqu'à 1 heure de l'après-midi.

Dans la nuit du 17 au 18 février 1718, la halle du Bouffay fut brûlée. On sentit alors la nécessité de pompes à incendies, mais on manquait d'argent; et, pour s'en procurer, l'on eut recours à une loterie de 10 mille livres, dont cinq mille furent accordées aux gagnants, et le reste consacré à l'achat des pompes. Le but ne saurait légitimer les moyens; et la loterie autorisée par la ville, dans cette circonstance, n'était autre chose qu'un impôt prélevé sur l'ignorance par des hommes qui devaient très-bien sentir ce qu'il avait de peu moral.

En 1719, il y eut, au commencement de l'année, de grandes eaux, qui détruisirent les râteaux de la rivière d'Erdre. L'été fut remarquable par une sécheresse qui rendit la Loire guéable à Richebourg et même à la Fosse.

COMPLOT FÉDÉRALISTE.

La Bretagne, nous l'avons déjà fait remarquer, a joué un grand rôle dans tous les mouvements fédéralistes dont la France a été témoin depuis l'origine de la monarchie. Son isolement, la forme de son territoire, sa position à l'une des extrémités de la France, la langue spéciale d'une partie de ses habitants, ses traditions historiques d'indépendance locale, l'appelaient à protester contre les abus de la centralisation; et si ses premiers actes de fédéralisme n'avaient point

un caractère bien net, sachons du moins gré à nos pères de n'avoir jamais accepté sans murmure aucun despotisme et surtout celui de courtisans dépravés.

Le complot de Bretagne n'est pas encore bien connu : nous devons à ceux qui périrent victimes de leur dévouement à la cause qu'ils avaient embrassée, de les laver du ridicule dans lequel on a voulu les faire tomber.

Les Etats, depuis long-temps, repoussaient avec courage les nouveaux impôts. Fatigués des prodigalités de la cour, de son luxe, et surtout de sa corruption, les trois corps de la province, composés presque entièrement de gens peu roués en affaires, mais francs, probes et de bonnes mœurs, résolurent de résister de toutes leurs forces aux pernicieux exemples que le régent donnait chaque jour à la France. En 1717, ils refusèrent de voter, par acclamation, le don gratuit, sorte de liste civile de l'époque : c'était là le témoignage le plus manifeste d'improbation qu'ils pussent donner au chef de l'État. M. de Montesquiou essaya, mais en vain, de calmer les esprits; il eut beau prendre séparément les membres les plus indisposés contre la cour, aucun ne céda; car tous étaient convaincus que la morale publique ne saurait exister sans vertus privées, et que les États tombent en ruines, lorsque ceux qui gouvernent ne font d'appel qu'aux mauvaises passions des hommes sur qui leur pouvoir s'appuie. Le vote du don gratuit par acclamation étant de règle, le vote sans acclamation fut suivi, et cela devait être, de la dissolution des États.

Rentrée dans ses foyers, l'aristocratie bretonne se prit à raconter avec orgueil comment elle s'était conduite ; on admira son courage civil, la leçon donnée au pouvoir et à des courtisans méprisés et détestés. Les esprits s'échauffèrent, et la séparation de la Bretagne de la France fut mise en question, non que les Bretons regrettassent d'être Français, mais parce qu'ils avaient honte de voir les gens les plus immoraux et les moins honorables à la tête des affaires du pays. — La duchesse du Maine, qui eût voulu donner au duc du Maine la place du Régent, profita très-adroitement des dispositions des Bretons, faisant appel à leurs souvenirs, remuant les esprits avec beaucoup d'adresse; ceux-ci, par l'espoir de la restauration de leur ancienne nationalité; d'autres, par la promesse des places qu'enviait leur orgueil; prenant chacun par son côté faible, c'est-à-dire par ses sentiments et par ses haines. — Bientôt elle se lia avec l'ambas-

sadeur d'Espagne, le prince de Cellamare, et alors il fut décidé qu'une flotte se présenterait sur les côtes de Bretagne, pour appuyer le mouvement insurrectionnel de la province, tandis que le Régent serait enlevé.

Le prince de Cellamare avait confié des papiers importants à un agent, qui fut arrêté. La conspiration, déjà connue du pouvoir, devint alors complétement prouvée. Le duc et la duchesse du Maine furent arrêtés.

Les nobles bretons ne se laissèrent point abattre par ce contretemps. La plupart continuèrent d'entretenir des relations avec l'Espagne; et, dans l'année 1719, ils prirent les armes, tandis qu'une flotte espagnole croisait en vue du Port-Louis. Le maréchal de Montesquiou, qui avait la garde des côtes de Bretagne, arriva assez à temps pour disperser les révoltés et s'opposer au débarquement des Espagnols.

Résignée à subir les événements qui avaient trahi ses espérances, la duchesse du Maine voulut rentrer en grâce; son mari ne pouvant plus prétendre au premier rang dans l'Etat, la duchesse diminua de ses prétentions sans pouvoir se résigner à se passer d'un rôle. Une déclaration écrite, dans laquelle elle désignait tous ses complices, fut le moyen qu'elle employa pour obtenir son pardon. — Le Régent, qui eût peut-être fermé les yeux en toute autre circonstance, surtout si les coupables n'avaient été mus, comme la duchesse du Maine, que par de misérables idées de vanité, fut inexorable. Agir autrement, c'eût été permettre aux nobles et à l'aristocratie du Tiers de discuter sur les mœurs de la cour, sur la vénalité, la corruption et la prodigalité des plus grands dignitaires de l'État; c'eût été admettre un contrôle que l'on ne voulait pas subir, accepter d'avance des réformes auxquelles on n'eût pas voulu se soumettre; et puis il est digne de remarque que les hommes les plus corrompus ne sont intolérants et sévères que pour les gens de bien. Des lettres-patentes du 3 octobre 1719 instituèrent à Nantes une Chambre royale pour juger les complices de la duchesse du Maine. Devant cette Chambre comparurent quatre gentilshommes bretons, les moins coupables; mais les plus recommandables par leur caractère et leurs vertus privées. — Un assassinat juridique mit fin à leur existence, et plongea la ville de Nantes dans la consternation.

La chronique, publiée en 1829 dans le *Lycée Armoricain*, vient

à l'appui de notre opinion ; écrite par l'un des témoins oculaires de cette exécution, elle met dans tout son jour et l'iniquité des pouvoirs et les vertus privées de ses victimes ; nous en citerons ici les passages les plus importants :

Relation Fidelle de ce qui se passa à la mort de quatre Messieurs gentilhommes, qui eurent la tête tranchée, au Bouffé de Nantes, le mardi de la Semaine-Sainte, vingt-six mars, entre les neuf et dix heures du soir ; mil sept cent vingt.

« Messieurs les Commissaires de la Chambre royalle s'assemblèrent vers les cinq heures du matin. Leur séance ne finit, ni leur diné ne commença, qu'à la demie après quatre heures du soir. Monsieur de la Griolais, grand prouost de Nantes, étoit venu avant quatre heures chez les RR. PP. Carmes demander, par ordre de la Chambre royalle, quatre confesseurs pour assister des Gentilhommes à la mort.

» Les Pères Pierre, Mathieu, Georges et Nicolas se rendirent au chasteau de Nantes, conduits par M. de Galiné, exempt de la maréchaussée. On les introduisit dans la chambre que MM. les Commissaires venoient de quitter pour aller diner après avoir porté leurs jugements. M. de la Griolais les avertit que quatre gentilhommes étoient condamnés à la mort, et que leurs arrêts devoient être exécutés sous deux heures. Il ne falloit pas manquer de leur en donner avis, afin qu'ils prissent mieux leurs mezures, et qu'ils missent ordre à leurs affaires et conscience.

» Monsieur de Thalouet-Lemoyne fut le dernier à qui on prononça l'arrest. Je fus introduit dans la chambre lorsque le greffier en lisoit les derniers mots. Il étoit pour lors à genoux comme avoient été les trois autres Messieurs. Immédiatement derrière luy étoient debout trois ou quatre exécutteurs. L'on me fit demeurer un peu plus loing. Il me semble encore voir Monsieur de Thalouet se releuer d'un air fort pensif, les yeux baissés, mais avec la plus grande tranquillité du monde, pendant que les exécutteurs leur lioient les mains et les fouilloient, et les conduisoient. Et on me dit de les suiure dans la chapelle. Comme nous y entrions, Monsieur le marquis de Poncalais qui n'auoit rien dit, voyant entrer M.rs de Montlouis et de Coëdic, s'écria : « Ah! voilà un bien honnette homme que l'on fait mourir! » Il veut l'embrasser, en disant : « Ah! quelle injustice! » Puis, se

tournant vers moy : « Ah ! père, quelle injustice ! » M. de Thalouet luy répondit trop bas pour que je le pusse entendre ; je dis seulement alors : « Eh ! Messieurs, ce que nous ne pouvons empescher, souffrons-le d'une manière grande, généreuse et chrétienne : receuez de la main de Dieu et non de la part des hommes la disgrace qui vous est arriuée. »

» Comme M. de Poncalais continuoit de parler un peu haut, M. de Montlouis et le père Mathieu qui étoient dans le confessional, le prièrent de ne point interrompre ; c'est ce qui le fit se retirer à main droite au haut de la chapelle. Je fis alors un petit compliment à M. de Thalouet, tout bas, pour ne point faire de peine à nos voisins : « La » providence me destine à vous rendre service, Monsieur, dans une » occasion bien importante, mais bien triste : c'est pour moi bien de » l'honneur, mais bien de l'affliction. Puisque Jesus-Christ a bien » voulu mourir pour nous, nous mourrons aussi très-volontiers pour » luy et pour notre salut ; honorés-moy, je vous prie, Monsieur, de » toutte votre confiance : je ne la demande que pour votre utilité. » Ah ! Monsieur, il faut mourir d'un grand cœur pour celuy qui est » mort pour nous et dans la même semaine qu'il est mort pour vous. » M. de Thalouet me répondit : qu'il regardoit comme une grande grâce de Dieu de mourir dans la semaine sainte, et témoigna que je luy ferois toujours plaisir de luy parler de la passion de Jésus-Christ.

» Comme il me parut s'auancer vers moy, je pris la liberté de l'embrasser. J'ajouttay d'un ton plus hardy : « Oh ! Monsieur, le monde » s'éuanouit et s'enfuit loin de vous ; l'éternité s'anonce et se présente » à vous ; j'ay ordre de vous le dire, Monsieur, l'éternité qui est si » longue, n'est éloignée de vous que de l'espace de deux heures : » deux heures de temps bien courtes, mais bien ménagées, vous » procureront une éternité de gloire et de bonheur ; ne perdons pas » un moment d'un temps sy prétieux, oublions tout le monde, ne » pensons plus qu'à Dieu, au ciel et à l'éternité. » M. de Thalouet se mit à genoux pour commencer sa confession, il y étoit depuis peu de temps ; mais, comme M. de Poncalais, quoyqu'il fût à l'autre bout de la chapelle, pour peu qu'il parlât, faisoit tout retentir, M. de Thalouet me dit : « En vérité, le marquis parle sy haut que l'on ne » s'entend pas parler. » Je le priai de se seoir et d'examiner un peu sa conscience, pendant que j'irois appaiser M. de Poncalais qui se plaignoit auec assez de modération, mais d'un accent un peu trop

» dit-il, mon chapeau! où sont nos chapeaux? » — « Ah! qu'auons-
» nous besoin de nos chapeaux, répondit en souriant M. de Poncalais,
» l'on nous en ostera bientost le moule. »

» A peine fus-je de retour auprès de M. de Thalouet, pour entendre sa confession, que M. de Poncalais et M. de Coidic se mirent à genoux pour commencer la leur; ce qu'ils firent à différentes reprises. Comme il n'y auoit qu'une chaise pour M. de Thalouet et pour moy, je le fis toujours asseoir, excepté quand j'entendis sa confession à deux reprises, ou quand nous nous mîmes à genoux tous deux pour faire ensemble quelques prières. Je passay le reste du temps à me promener d'un bout de la chapelle à l'autre, en ruminant ce que je pourrois dire de plus touchant à M. de Thalouet pour l'animer et le consoller. A mezure qu'il me venoit quelques pensées, j'allois les luy suggérer, et puis je me repromenois. Il m'écoultoit toujours auec bien de l'attention; et, après auoir entendu sa confession, je luy demanday sy je pourrois luy rendre quelques seruices, en écriuant à quelqu'un de sa famille ou de sa connoissance. Il me pria d'écrire à M.me de Thalouet, son épouse, et me répéta deux ou trois fois son adresse, crainte que je l'oubliasse. Environ demi quart-d'heure après, je luy dis qu'il falloit s'armer de patience, et de courage, et de résignation contre les approches de la mort; que, sy la vue d'une mort prochaine luy causoit quelques allarmes, il falloit se remettre deuant les yeux Jesus-Christ au jardin des Oliues plongé dans une tristesse mortelle et une sueur de sang à la vue du calice de sa passion, et malgrez des impressions sy terribles, protestant généreusement plusieurs fois à son père qu'il demandoit l'accomplissement de sa sainte volonté. M. de Thalouet me répondit qu'il n'étoit pas tant affligé de mourir, que de laisser une femme désolée et de pauures enfants sans aucune ressource; il répetta ces mots: *Pater non mea voluntas sed tua fiat.* Je luy représentay Jesus-Christ dans la croix, qui auoit été extrêmement affligé de la désolation de sa Sainte Mère, qu'il voyoit présente, comme elle l'auoit été de la mort de son diuin fils; « Unissés, luy dis-
» je, votre affliction à celle de Jesus et de Marie sur le Caluaire;
» recommandez-leur Madame votre épouze et Messieurs vos enfants;
» ils ne perdront pas leur père qui est dans les cieux. Vous-même,
» en y allant deuant eux, leurs servirés de puissant intercesseur
» auprès de Dieu; il est le protecteur des veuues et des orphelins. »
Nous fimes ensemble quelques prières. « N'écriués point d'abord à

» M. de la Griolais sortit, et ne tarda pas à reuenir.

» Il me donna commission d'aller demander à ces Messieurs s'ils auoient quelques arrangements particuliers à mettre dans leurs affaires temporelles. M. de Poncalais répondit d'un ton un peu élevé: « Deux » heures pour mettre ordre à toutes nos affaires temporelles et à » notre conscience! N'est-il pas vrai, Monsieur de la Griolais, que les » Turcs nous donneroient plus de temps? » — « Pour moi, reprit » M. de Coidic, il me faudroit pour le moins huit jours, afin de mettre » à mes affaires tout l'ordre que je dois; mais notre arrest porte du » moins vingt-quatre heures, je feray toute ma diligence possible. » — « Pourvu que j'achève ma confession générallé, dit M. de Mont- » louis, je seray content; mais ce n'est pas trop d'une nuit pour la » bien faire. »

» M. de la Griolais, rempli de charité et de politesse, pour ne point faire peine à ces Messieurs, parut fort approuver ce qu'ils disoient, et se chargea d'en faire le rapport à M. de Chasteauneuf et de l'appuyer de tout son pouvoir.

» Pendant que M. de la Griolais s'absenta pour reporter sa requeste à M. le Commissaire de la Chambre royalle, j'allay dire à Monsieur de Thalouet, toujours retiré en prières au bas de la chapelle, qu'ils avoient quelques espérances de voir le lendemain; que M. le grand prouost étoit allé, à la prière des trois autres Messieurs, vers Messieurs les Commissaires, solliciter un jour de délay; mais, au lieu de se réjouir, comme je l'espérois, de cette nouvelle, il me répondit, en jetant un grand hélas! « Mon père, ce délai ne serviroit-il point au diable » pour nous perdre? Pour moy, je suis tout prest: pourquoy attendre » jusques à demain pour mourir. »

» Je le félicitai sur une aussi heureuse disposition. Il me dit alors que M.me de Thalouet n'ignoroit qu'une seule de ses dettes, qui étoit cinquante écus dus depuis long-temps à son frère, officier dans les troupes, mais qu'il n'étoit pas nécessaire d'en rien dire à M. de la Griolais, parce que M.me de Thalouet ne manquerait pas de les donner au moindre avis que je lui en donnerois. Je me vis alors un peu embarrassé: la parfaite confiance que M. de Thalouet témoignoit pour son épouze, ne laissoit aucun doute de son zèle à payer cette dette; mais la crainte de la confiscation de ses biens me fit appréhender qu'on la mît hors d'état de le faire. Dans le moment que je me promenois en rêvant sur cette difficulté, M. de la Griolais rentra et me dit d'aller

papier, en faisant prononcer à l'exécutteur les mêmes parolles que luy. La marche recommença. « Vous voyez, mon père, me dit M. de » Thalouet, nous nous laissons conduire comme des agneaux à la » boucherie. » — « C'est en cela, luy répliquai-je, Monsieur, que » vous vous rendez plus semblable au fils de Dieu. Il pouvoit d'une » seulle parolle renverser et annéantir tous ses ennemis, mais il crut » qu'il étoit plus digne de luy de faire éclatter la pénitence que la » force. Il y a plus de générosité à supporter courageusement le mal » que de le repousser avec impatience; il y a plus de mérite devant » Dieu et plus de véritable gloire devant les hommes. » Quelques moments après, les cris et les gémissements du peuple, que nous entendions, me donnèrent occasion de luy dire: « On plaint votre » sort, Monsieur, et on ne plaignoit pas celuy du fils de Dieu. » Il me protesta plusieurs fois qu'il n'avoit dans le cœur le moindre ressentiment contre ceux qui le faisoient mourir, ni contre aucunes autres personnes.

» Comme nous entrions dans la place du Bouffay: « Est-ce icy, mon père, me dit-il. » — « Oui, Monsieur, c'est icy votre calvere, » luy répliquai-je, c'est ici que vous devez quitter la terre pour aller » au ciel; les cieux sont déjà ouverts pour vous, sy vous souffrez » bien généreusement et chrétiennement. »

Plus nous avancions, et plus nous découvrions de soldats, c'est ce qui me fit luy dire: « Il y a infiniment plus d'anges qui vous attendent » et vous recevront avec joie dans le ciel, qu'il n'y a de soldats pour » être témoins de votre départ. »

On nous plaça comme en file à douze ou quinze pas de l'échaffaut, que nous voyions de côté. M. du Coidic se trouva le plus avancé, M. de Thalouet le touchoit, et M. de Poncalais étoit un peu à l'écart, près de M. le greffier, qui étoit à cheval, à la teste de plusieurs cavaliers et faisoit encore répetter les parolles à l'exécuteur. M. du Coidic, en considérant l'échaffaut, s'écria: « O monde trompeur! Quel » malheur de s'y fier! Après vingt-huit ans de services, est-ce donc là » ma récompense? » Son confesseur et moy, nous le consollames le mieux qu'il nous fut possible, en le priant de faire attention aux récompenses éternelles. M. de la Griolais m'envoya dire par son exempt, M. de Galine qu'il falloit empescher ces quatre Messieurs d'avoir la vue sur l'échaffaut. M. de Coidic et M. de Thalouet y tournèrent le dos à la première prière que nous leur en fimes. M. de

auprès du poteau, il recommanda son âme à Dieu avec bien de la ferveur, en prononçant plusieurs fois: « *Jesus Maria*, *Jesus*, *soyez-moy mon Jesus*! » et mourut en prononçant ces mots.

» Vous saurez, Monsieur, qu'il y avoit sur l'échaffaut trois exécuteurs: celui qui devoit donner le coup mortel étoit à la gauche du patient; l'autre, qui devoit achever de couper les peaux qui pouvoient rester, étoit à la droite; le troisième tenoit avec les deux mains la teste du patient pour l'empescher de varier et la tirer à lui. Le saisissement qui me surprit à la vue du corps mort de M. de Montlouis étendu sur l'autre bord de l'échaffaut, et le désir d'estre toujours sous les yeux de M. de Thalouet, fit que je me mis à costé du troisième exécuteur; cette situation fut cause que les deux jugulaires ouvertes comme deux pompes, me couvrirent de sang le visage et la chappe. Je descendis aussitost de l'échaffaut, et, sans faire réflexion sur le triste équipage où j'étois, je courus vers MM. de Poncalais et de Coidic; je leur criay en les abordant: « Ah! Messieurs, que je suis édifié! ah! la belle » mort! Jamais je ne vis de mort plus chrétienne; il est mort en pro- » nonçant le nom adorable de Jesus et de Marie! » M. de Poncalais me répondit: « Le vôtre, mon père, étoit le plus honneste homme » du monde; ils sont tous trois honnestes gens, mais où trouver au » monde un aussi honneste homme que M. de Thalouet? » — « Hé! » Monsieur, repris-je tout hors de moy-même, imitez-le donc, imitez » sa générosité à souffrir chrétiennement. » Pendant que le père Pierre luy inspiroit des sentiments fort chrétiens sur la patience et le pardon des injures, le père Georges m'avertit que j'avois le visage et la chappe ensanglantés. En m'essuyant, je vis M. du Coidic monter sur l'échaffaut, s'y mettre un peu de temps à genoux avant de se déshabiller, pour offrir à Dieu son sacrifice; je me tournay encore vers M. de Poncalais, en lui disant de nouveau: « Ah! Monsieur, imitez » votre cher amy; imitez ses résignations et sa générosité à mourir » chrétiennement. »

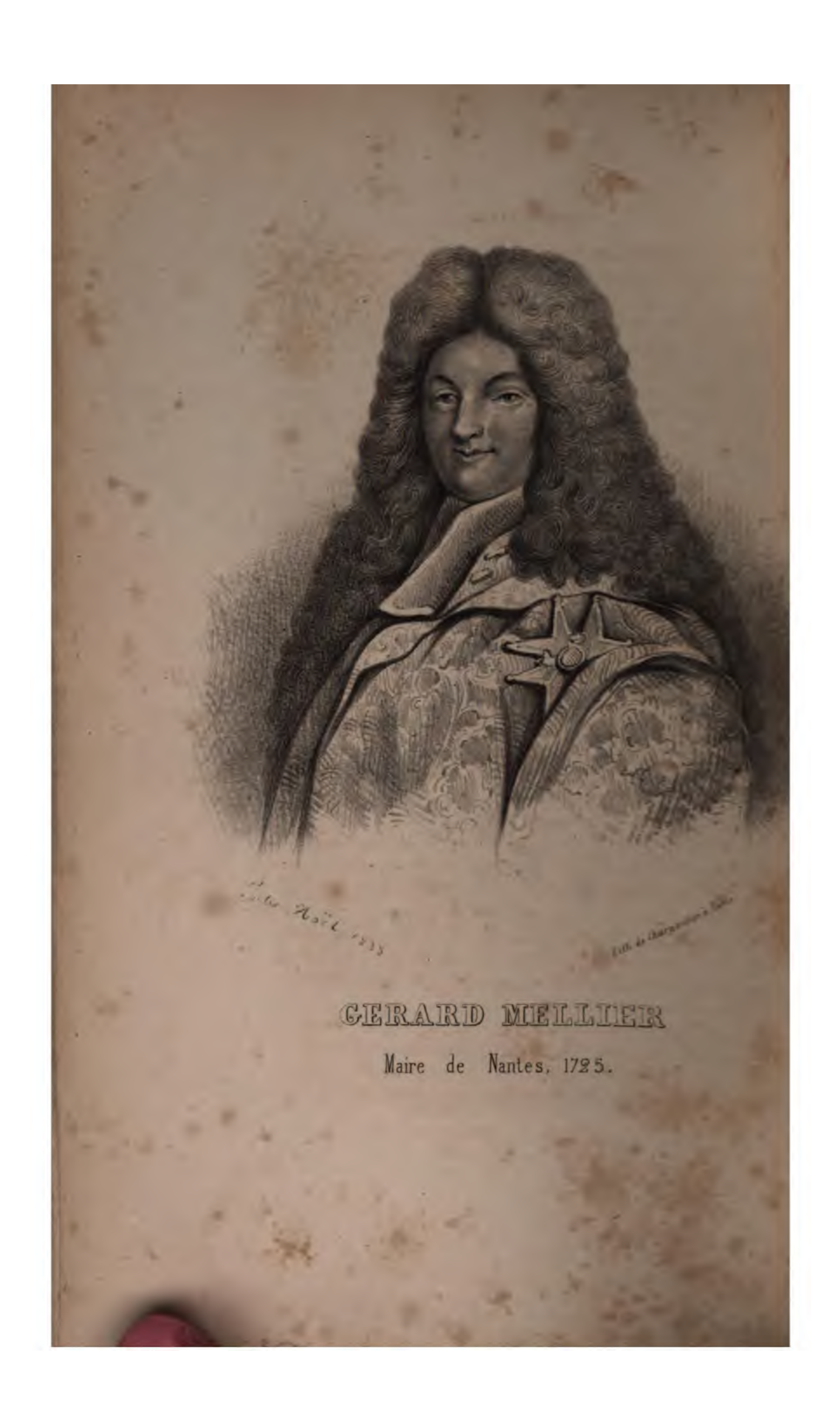
» J'entendis M. de Coidic dire plusieurs fois: « *Jesus Maria*, *Credo* », et je le vis en même temps recevoir le coup de mort. M. de Poncalais, qui ne voulut jamais perdre la vue sur les trois Messieurs décapitez avant luy, se tourna pour lors vers M. le greffier de la chambre royalle, et luy dit d'un ton assez élevé, parce qu'il étoit un peu éloigné: « Monsieur le greffier, vous avez de l'argent à moy, ne » manquez pas, je vous prie, de faire prier Dieu pour moy. » M. le

sous-prieur, fit les quatre enterrements en récitant avec les autres relligieux, mais sans chanter, la prière ordinaire de l'églize pour l'inhumation des morts.

» M. de la Griolais les vint voir de grand matin, et, sur ce que le Père sacristain lui représenta que nos rubriques nous deffendoient le mercredi-saint, à la messe, les ornements blancs, et ne permettoient que les violets, il dit que l'intention de M. de Chateauneuf étoit seulement que nous ne nous servissions point d'ornements noirs, comme on a coûtume pour marques de deuil; et que, pourvu que la grande messe ne fût pas pour ces Messieurs, nous ferions bien de célébrer le plus que nous pourrions de messes basses pour le repos de leurs âmes; ce que l'on n'a pas manqué d'exécuter ponctuellement. »

Nous avons conservé le plus qu'il nous a été possible du récit du père Nicolas. Le fragment suivant de la lettre de Madame de Thalouet achève de mettre au jour la conduite du pouvoir dans ce jugement inique :

« Mon cher époux n'est donc plus, mon très-révérend père, et j'ay été privée de recevoir ses derniers soupirs... ah! mon père, que ce calice est rude et amer pour moi, et que mon cœur en est pénétré. Je perds le plus aimable et le meilleur époux qui jamais ait été, et cela par ma faute. Je fus trompée, trompée mon cher père, par des officiers qui le furent eux-mêmes, et je fus assez malheureuse que de le porter à s'aller rendre entre leurs mains, sur la parolle qu'ils m'avoient donnée que c'étoit un sûr moyen pour obtenir grâce. Il suivit aveuglément tous mes désirs, et, par malheur, le plus insupportable pour moy, c'est son amour et le mien qui nous a perdus. Quels étoient ses sentiments à cet égard, ô mon très-cher père? et de quelle manière s'est-il expliqué à notre égard, ô mon très-cher père? Que vous a-t-il dit des quatre pauvres orphelins qu'il m'a laissés avec un bien qui ne va pas à deux cents livres, pas même à cent livres de rente? Mandez-moy, je vous prie, par la S.te Passion de Notre Sauveur, tous ses sentiments et tout ce qu'il vous a dit à mon sujet. Que j'appréhende qu'il m'ait fait quelques injustices pour le malheureux avis que je luy ay donné! Je vous prie, mon cher père, puisque vous êtes celuy de mon cher époux, mandez-moy tout ce qu'il vous a dit de moy et de nos très-chers enfants; dites-moy encore sy vous estes persuadé que son âme gé-



GERARD MELLIER

Maire de Nantes, 1725.

MAIRIE MELLIER.

Gérard Mellier, trésorier de France et général des finances de Bretagne, fut élu maire et installé le 1.er juillet 1720. C'était un homme d'affaires dans toute l'acception du mot, et son administration a laissé dans cette ville des souvenirs qui ne s'effaceront jamais. Lié avec les savants, les artistes et les industriels de son époque, il savait les employer les uns et les autres suivant leur spécialité pour contribuer au bien-être de la ville, dont il se trouvait le premier magistrat.

Au début de sa carrière, Gérard Mellier fit arrêter que l'on aplanirait la Motte Saint-Pierre, et qu'elle serait entourée de murailles, dépense utile qui ne coûta que 4,000 livres, et donna à la ville une promenade dont elle avait besoin. Les premières plantations de cette colline dataient de plus d'un siècle, mais les haies qui l'entouraient ne la protégeaient pas suffisamment. Six années plus tard des plantations nouvelles lui firent changer son nom contre celui de Cours Saint-Pierre.

Bientôt un sieur Rallet, obtint de verser 70 mille francs dans la caisse municipale, pour construire une bourse nouvelle. La ville lui prolongeant en échange de neuf années son bail des octrois, c'était tirer aussi bon parti que possible d'un monopole consacré par l'usage.

Le pont de Pirmil était coupé, le maire insista auprès du conseil d'état, et deux arrêts autorisèrent Nantes à faire reconstruire quatre piles et trois arches, qui coûtèrent 125,000 fr.

Un arrêté de la ville, en date du 7 novembre, décida que la commune achèterait les prairies au Duc et de la Madelaine, dont l'acquisition devait être si favorable à son développement régulier. Malheureusement cette décision n'a pas eu de suite, son exécution eût rendu Nantes l'une des plus belles villes d'Europe, et aujourd'hui à 118 années de distance, l'avenir de la cité est étroitement lié avec l'emploi qu'elle fera des plaines d'alluvions qui bordent ses ports de la Haute et de la Basse Loire.

Quelques habitants, plus industrieux et plus habiles que la masse de leurs concitoyens, proposent des plans plus avantageux encore à la ville qu'aux intérêts privés dont ils sont les représentants; mais leurs efforts semblent devoir échouer contre l'inertie des uns et la basse

envie des autres. Ces derniers n'ont aucune objection à faire contre les innovations proposées; mais ils les combattent, parce qu'elles peuvent ajouter à la fortune d'autrui, sans augmenter la leur.

Un maire est toujours coupable, lorsque l'action du pouvoir devient tyrannique dans la cité dont il est le premier citoyen; son devoir est de donner sa démission, s'il ne peut obtenir justice pour ceux que l'autorité centrale a lésés dans leurs intérêts ou dans la jouissance de leurs droits: mais, en échange, on lui doit des remercîments chaque fois que l'autorité supérieure vient à réparer ses torts, ou à reconnaître ses erreurs. Sa responsabilité, qui est très-grande, est proportionnelle aux services qu'il peut rendre et à la reconnaissance qu'il peut mériter. Ce fut sous la mairie Mellier que les docteurs exclus de l'Université pour fait de doctrines furent réintégrés dans leurs fonctions. Ce digne magistrat avait l'esprit trop élevé pour ne pas honorer l'indépendance des hommes de science au lieu de chercher à leur imposer les opinions du gouvernement. Cet acte, tout-à-fait en dehors des intérêts matériels de Nantes, nous montre M. Mellier sous un nouveau jour.

Une des tours de la Poissonnerie servait d'asile aux vagabonds et aux pauvres; dans cette espèce de minihi, où la misère pouvait trouver repos et sécurité, où les sergents se gardaient bien de chercher à remplir leurs fonctions, tous les malheureux abandonnés de la société vivaient fraternellement ensemble, sous la direction d'administrateurs bénévoles qui seuls pouvaient y pénétrer sans crainte, parce que seuls ils avaient eu le courage de s'occuper de leurs souffrances, pour les adoucir, et de mériter leur reconnaissance par leur dévouement. M. Mellier, désireux d'améliorer cet état de choses et de supprimer ce reste du moyen-âge, fit décider par le bureau de ville, que les administrateurs de la tour de la Poissonnerie, recevraient mille francs par an, à la charge toutefois de faire balayer les rues de Nantes par leurs administrés.

Les échevins de Nantes n'assistaient pas très-exactement aux séances de l'Hôtel-de-Ville. M. Mellier, pour stimuler leur zèle, fit admettre l'usage des jetons de présence. Ceux des absents étaient confisqués au profit de leurs collègues. La même année fut commencé le quai du Port-Lorido.

L'usage de faire peindre les Maires de Nantes et de placer leurs portraits à l'Hôtel-de-Ville, tombait en désuétude, l'on y revint en 1721[1], et le roi rendit à ce sujet une ordonnance dans laquelle il

approuvait ce retour à l'ancien ordre de choses, trouvant convenable, disent les considérants « que les citoyens de ladite ville puissent décorer leur salle d'assemblée des images desdits maires, pour retracer, par une tradition de reconnaissance, les noms, les qualités et les louables actions de ceux desdits maires qui, par leur activité et par leurs soins, auront rendu leur ministère recommandable à la postérité, et pour que les uns ni les autres ne soient pas exclus des honneurs qu'on a décernés à leurs prédécesseurs. »

Il est à regretter que cette collection de portraits, aussi curieuse sous le rapport de l'art qu'au point de vue archéologique, ait été détruite en 93.

Nantes contenait un nombre immense de maisons de bois, et les incendies étaient alors bien plus redoutables qu'aujourd'hui ; aussi la Mairie s'occupa-t-elle de l'achat de nouvelles pompes. Un arrêt du conseil d'état du 13 janvier, lui permit de mettre en loterie 20 mille livres et d'en prélever cinq mille pour les pompes qu'elle voulait avoir : une retenue du quart devant être faite sur les lots gagnants. — Nous ne saurions approuver, nous l'avons déjà dit, ce système de loterie. Mais si l'on tient compte de l'époque et des circonstances, l'on devient plus indulgent, et l'on reconnaît que M. Mellier eût difficilement pu mieux faire. — La création d'un corps de pompiers et la réforme des réglements sur les incendies étaient le complément nécessaire des mesures déjà prises. M. Mellier s'en occupa, et bientôt la ville posséda quarante pompiers, et des réglements sévères pour tout ce qui concernait les mesures à prendre contre le feu. Les habitants furent chargés de se surveiller les uns les autres ; chacun d'eux devait avoir deux seaux pleins d'eau pendant la nuit, sous peine d'amende, et mettre une lumière à sa fenêtre, s'il entendait crier au feu. Les architectes, maçons, charpentiers, couvreurs et ramoneurs, devaient se porter sur le lieu de l'incendie pour se mettre à la disposition des autorités. Dix hommes de la milice bourgeoise devaient s'y porter aussi pour maintenir l'ordre, et grand nombre de propriétaires furent tenus de se pourvoir, chacun à leurs frais, d'un seau de cuir bien confectionné.

Le 17 octobre 1726, la Mairie fit acheter une nouvelle pompe en Hollande ; elle coûta, toute garnie, 976 livres 6 sous ; son tuyau était long de cent vingt pieds.

Beaucoup d'autres améliorations matérielles signalèrent la même

année: les places du Port-au-Vin et du Pilori furent alignées et rebâties; la halle du Bouffay, incendiée en 1718, fut rebâtie en pierre: l'Hôtel de la Monnaie fut agrandi; les puits de Saint-Pierre et des Changes, bouchés depuis long-temps, furent curés et livrés au public. L'on décida de réparer celui de Saint-Léonard, ce qui fut fait deux années plus tard. La ville obtint du domaine, *sous la redevance annuelle de dix livres*, le terrain vague de la Saulsaye. Le revenu de la ville était alors de cent quatre mille livres, somme qu'il est difficile d'apprécier exactement, mais dont la valeur représente 250 à 300 mille francs. C'est ainsi qu'avec de faibles ressources un habile administrateur savait cependant produire beaucoup.

L'année suivante, le roi augmenta le nombre des juges-consuls, ce qui était encore une amélioration.

En 1723, la première compagnie de la Fosse fut privilégiée, son capitaine devint lieutenant-colonel de la milice bourgeoise avec le droit de remplacer le maire, en cas d'absence, dans ses fonctions de colonel de la milice urbaine, qui se composait alors de quinze compagnies. — L'époque dont nous faisons l'histoire nous rappelle un pouvoir très-ombrageux, et cependant nos villes jouissaient alors, sans inconvénient, de libertés qu'elles ont perdues depuis.

De nombreux embellissements nous rappellent encore l'année 1723. Le pont de bois de Sauvetout fut remplacé par le pont de pierre qui existe aujourd'hui; un pont de bois fut jeté sur l'Erdre pour faciliter la circulation entre la vieille ville et le Marchix; la rivière d'Erdre fut rétrécie et curée depuis le moulin des Halles jusqu'à son embouchure; les pêcheries des Ponts furent détruites moyennant une indemnité de 4512 livres accordée à leurs propriétaires; la ville fut autorisée à construire le quai de Chézine, et 24 riches propriétaires furent autorisés à démolir le moulin Grognard, et à construire à leurs frais, sur la grève de la Saulsaye, les quais, les cales et les principales maisons de cette île, qui, depuis, a pris le nom d'Ile-Feydeau.

Le grand nombre de constructions nouvelles achevées, commencées ou projetées, ne répondait pas encore aux désirs de M. Mellier: partout où ce maire habile apercevait une amélioration possible, il s'empressait aussitôt de faciliter aux citoyens les moyens de l'obtenir; aussi une nouvelle Bourse fut-elle commencée en 1724. La façade du quai de l'Hôpital, depuis le pont de la Belle-Croix jusqu'à

la maison Laurencin appartient à la même année. Les plans antérieurs à cette époque nous montrent, dans cette partie de la ville, un bras de Loire beaucoup plus large que celui qui passe aujourd'hui devant l'Hôtel-Dieu. Une grève dangereuse pour la navigation régnait sur une grande étendue : cinq propriétaires offrirent de resserrer la rivière et de construire un quai nouveau, ce qui fut accepté.

Les autres faits qui concernent l'année 1724 sont en général trop insignifiants pour trouver place ici. Cependant quelques-uns peignent les mœurs et méritent à ce titre d'être cités. Jusqu'alors les marchands en détail avaient été regardés comme aptes à devenir échevins; cette année, on les raya de la liste, et rien ne prouve que ces braves gens, plus soucieux de leur fortune que de leur honneur, aient songé le moins du monde à réclamer. Les étudiants s'étaient emparés des Cours Saint-Pierre et Saint-André ; tantôt ils y frappaient les promeneurs avec leurs porte-feuilles, tantôt ils s'y battaient avec les laquais et les gens de livrée de la noblesse. Le juge prévôt leur défendit de s'attrouper et de porter des armes, sous les peines prescrites par les réglements contre les écoliers et les valets. Les pères de famille, maîtres d'école et *pédagogues*, ainsi que les maîtres qui se faisaient suivre à pied, en chaise ou en voiture par leurs gens, furent rendus civilement responsables de l'exécution de cette ordonnance; mais les peines corporelles infligées la première fois n'étant pas suffisantes, il fut défendu aux écoliers et aux valets de former des rassemblements et de marcher plus de deux ou trois ensemble, sous peine, pour ces derniers, du fouet, du carcan et des galères; car c'est ainsi qu'à cette époque l'on comprenait l'égalité devant la loi.

Michel Le Cochais, comédien du roi, était venu à Nantes avec une troupe pour exploiter la province. Nous trouvons le passage suivant dans l'ordonnance du juge-prévôt qui le concerne: « Il leur est permis de représenter la comédie, au lieu de leur établissement, pourvu qu'ils ne s'écartent point de la bienséance et » des bonnes mœurs, *à la charge de donner aux écoliers du droit,* » *douze billets francs du parterre, chaque jour de représentation, non* » *compris celui de l'écolier qui aura soin des billets*, parce que lesdits » écoliers observeront une conduite régulière pendant les représen- » tations. A cette fin, défenses leur sont faites d'y faire aucuns » troubles, et d'y entrer armés d'épées, de cannes ou bâtons, sur » les peines portées, etc. »

greffier en le saluant, le luy promit. Le Marquis se tourna vers son confesseur et moy. « Je prie Dieu, mes pères, nous dit-il, qu'il
» m'envoye tout le mal que je souhaite aux autres; je ne veux de mal
» à personne, je pardonne de bon cœur à tous ceux qui m'en font. »
L'exécuteur l'avertit incontinent de monter sur l'échaffaut. « Voilà,
» dit-il, un compliment triste. » Cependant, il le suivit fort tranquillement avec son confesseur. Sur le point de monter sur l'échaffaut, son confesseur m'a dit qu'il se tourna vers quelques Messieurs pour leur demander pardon.....

» Après toutes ces exécutions, un des Messieurs de la maréchaussée vint à nous dire d'aller faire ouvrir notre églize, pour recevoir les corps de ces Messieurs. Nous tâchâmes à prendre notre chemin vers les Rotisseries et par la rue Baclerie; mais nous trouvâmes les rues barricadées par quantité de charrettes et trois rangs d'infanterie; de sorte qu'il nous fallut retourner par la rue du Port-Maillard, par où nous étions arrivés. Cette rue, aussy bien que celles du Château et des Jacobins étoient barricadées et bordées de soldats des deux côtés.

» Fort peu après notre retour, les exécuteurs, escortés par plusieurs archers à cheval, amenèrent les quatre corps dans un chariot. Au lieu de venir, comme nous l'espérions, à la porte de l'Église, ils s'arrêtèrent à la porte du couvent; et les corps, sans autres linges que leurs chemises, furent transportés par le cloître sur le tombeau des relligieux, où nous avons coûtume de mettre nos relligieux morts pendant l'office de la messe de leur enterrement. Afin de faire le lendemain la même chose pour les quatre Messieurs, nous eûmes soin de distinguer les quatre têtes, et, après avoir placé chacune avec le corps qui lui convenoit, on en marqua les noms sur quatre billets différents avant de les ensevelir. M. de la Griolais vint luy-même reconnoistre et approuver la distinction qu'on avoit faite. Quelque temps après, M. de Chateauneuf nous envoya dire par un de ses gardes, qu'il falloit, dans la nuit même, et au plustost, enterrer ces corps sans aucun son de cloches ni chants d'églize, avec ordre de dire la grande messe du lendemain avec des ornements blancs. Le Père sacristain fit entrer des femmes dans le bas chœur de l'église pour ensevelir les corps, et quatre hommes pour faire quatre fosses sur une même ligne, au haut de la nef, pendant que les relligieux qui étoient dans le chœur d'en haut, récitoient matines et laudes de l'office canonical. Après qu'ils eurent fini, le Révérand Père Fortunat,

sous-prieur, fit les quatre enterrements en récitant avec les autres relligieux, mais sans chanter, la prière ordinaire de l'églize pour l'inhumation des morts.

» M. de la Griolais les vint voir de grand matin, et, sur ce que le Père sacristain lui représenta que nos rubriques nous deffendoient le mercredi-saint, à la messe, les ornements blancs, et ne permettoient que les violets, il dit que l'intention de M. de Chateauneuf étoit seulement que nous ne nous servissions point d'ornements noirs, comme on a coûtume pour marques de deuil; et que, pourvu que la grande messe ne fût pas pour ces Messieurs, nous ferions bien de célébrer le plus que nous pourrions de messes basses pour le repos de leurs âmes; ce que l'on n'a pas manqué d'exécuter ponctuellement. »

Nous avons conservé le plus qu'il nous a été possible du récit du père Nicolas. Le fragment suivant de la lettre de Madame de Thalouet achève de mettre au jour la conduite du pouvoir dans ce jugement inique:

« Mon cher époux n'est donc plus, mon très-révérend père, et j'ay été privée de recevoir ses derniers soupirs... ah! mon père, que ce calice est rude et amer pour moi, et que mon cœur en est pénétré. Je perds le plus aimable et le meilleur époux qui jamais ait été, et cela par ma faute. Je fus trompée, trompée mon cher père, par des officiers qui le furent eux-mêmes, et je fus assez malheureuse que de le porter à s'aller rendre entre leurs mains, sur la parolle qu'ils m'avoient donnée que c'étoit un sûr moyen pour obtenir grâce. Il suivit aveuglément tous mes désirs, et, par malheur, le plus insupportable pour moy, c'est son amour et le mien qui nous a perdus. Quels étoient ses sentiments à cet égard, ô mon très-cher père? et de quelle manière s'est-il expliqué à notre égard, ô mon très-cher père? Que vous a-t-il dit des quatre pauvres orphelins qu'il m'a laissés avec un bien qui ne va pas à deux cents livres, pas même à cent livres de rente? Mandez-moy, je vous prie, par la S.te Passion de Notre Sauveur, tous ses sentiments et tout ce qu'il vous a dit à mon sujet. Que j'appréhende qu'il m'ait fait quelques injustices pour le malheureux avis que je luy ay donné! Je vous prie, mon cher père, puisque vous êtes celuy de mon cher époux, mandez-moy tout ce qu'il vous a dit de moy et de nos très-chers enfants; dites-moy encore sy vous estes persuadé que son âme gé-

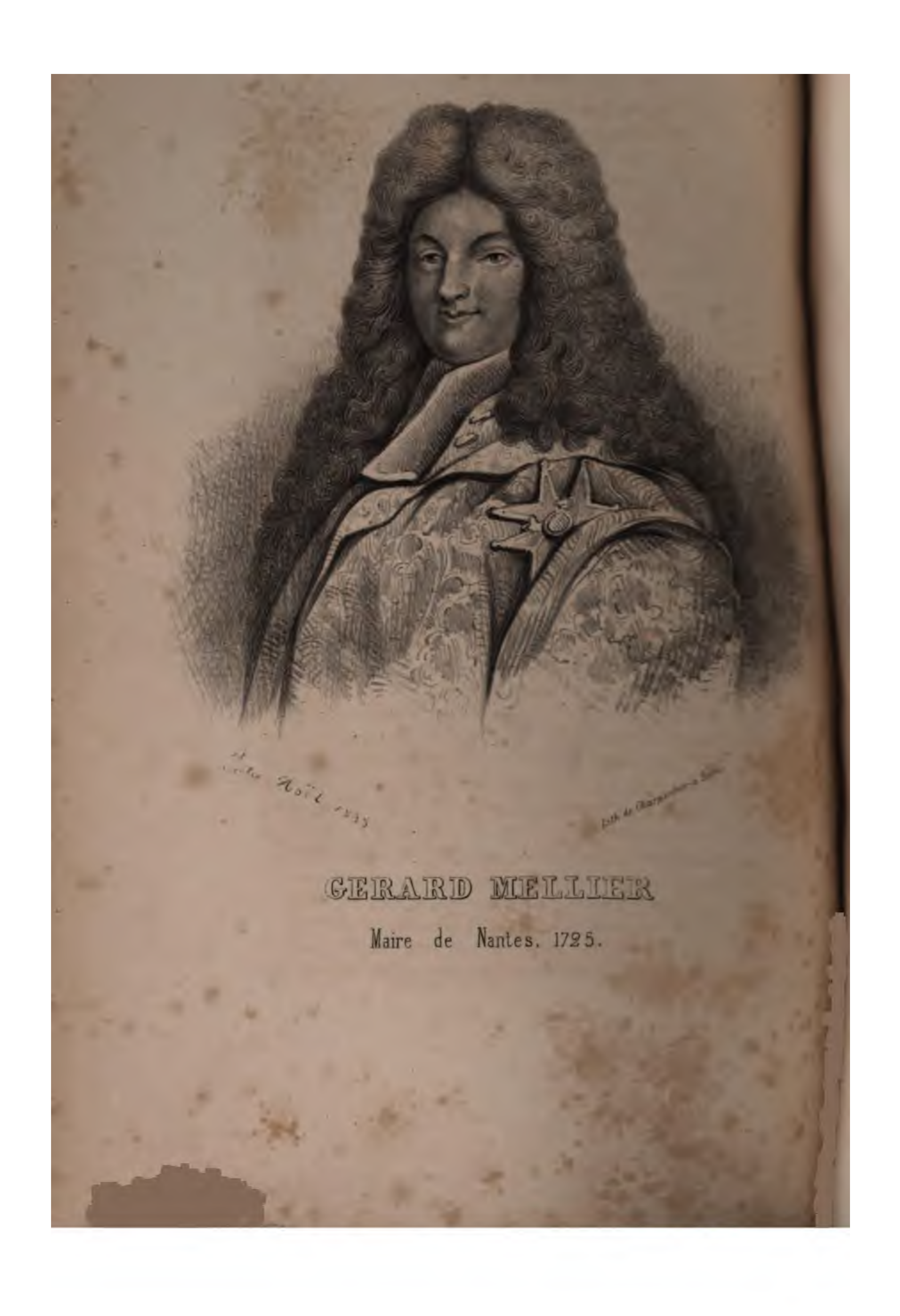
néreuse et noble ait trouvé grâce auprès de Dieu. Mon amour et mon cœur sont avec luy, mon père, et ce sera la dernière mort qui me donnera de l'attache à Dieu.

» Vanité trompeuse du siècle de fer, je ne veux plus aspirer qu'à l'éternité bienheureuse, pour y voir mon Dieu et mon cher Thalouet! Quel spectacle, mon cher père, d'une femme qui n'a pas encore vingt-quatre ans! La voir perdre son cher époux aimé d'une passion qui tenait de l'idolâtrie, de le voir périr innocent d'un crime imputé, et de périr d'une main sy criminelle et sy barbare; et me laisser quatre pauvres petits enfants, dont l'aîné a cinq ans. Voilà l'état pitoyable où je me suis réduite moy-même! Heureuse, hélas! s'il ne m'avoit jamais connue! Encore une fois, mon cher père, que vous en a-t-il dit? »

On lit dans une autre lettre de Madame de Thalouet:

« Je ne vous désapprouve pas, mon cher père, d'avoir communiqué les dernières volontés de mon cher époux Thalouet à M. de la Griolais: mais quant à la confiscation, je n'en vois pas. Le seul bien de mon cher époux Thalouet était la vertu, et nulle violence n'a droit de luy oster, car il jouit à présent, à ce que je me persuade, sans craindre que l'on luy puisse ravir, du souverain bien qu'il possède. Mais encore, mon père, supposé que l'on m'ostât le peu de bien qu'il m'a laissé, croyez-vous que je n'auray pas assez de courage pour aller mandier de quoy décharger sa conscience, plustost que de la laisser engagée? Je n'aurois jamais pensé qu'une extrême pauvreté fît le comble de mon malheur, et si mon cher Thalouet eut voulu suivre mes premiers avis, nous eussions éprouvé ailleurs, nous eussions toujours été assez heureux n'étant pas séparés. Enfin, mon cher père, soyez persuadé que ce qu'il doit sera payé, et que je n'épargneray ny soings ny travaux pour le repos de son âme. »

Que l'on rapproche maintenant ce qui concerne les quatre victimes du complot de Bretagne, des précautions prises pour empêcher la sympathie populaire de se prononcer en leur faveur et des moyens employés à leur égard, on aura la mesure de la justice de leurs juges, et l'on reconnaitra que la Cour, en les frappant, avait surtout pour but d'imposer silence aux protestations de toute nature que ses vices faisaient naître chez les honnêtes gens des diverses classes de la société française.



GERARD MELLIER

Maire de Nantes, 1725.

MAIRIE MELLIER.

Gérard Mellier, trésorier de France et général des finances de Bretagne, fut élu maire et installé le 1.er juillet 1720. C'était un homme d'affaires dans toute l'acception du mot, et son administration a laissé dans cette ville des souvenirs qui ne s'effaceront jamais. Lié avec les savants, les artistes et les industriels de son époque, il savait les employer les uns et les autres suivant leur spécialité pour contribuer au bien-être de la ville, dont il se trouvait le premier magistrat.

Au début de sa carrière, Gérard Mellier fit arrêter que l'on aplanirait la Motte Saint-Pierre, et qu'elle serait entourée de murailles, dépense utile qui ne coûta que 4,000 livres, et donna à la ville une promenade dont elle avait besoin. Les premières plantations de cette colline dataient de plus d'un siècle, mais les haies qui l'entouraient ne la protégeaient pas suffisamment. Six années plus tard des plantations nouvelles lui firent changer son nom contre celui de Cours Saint-Pierre.

Bientôt un sieur Rallet, obtint de verser 70 mille francs dans la caisse municipale, pour construire une bourse nouvelle. La ville lui prolongeant en échange de neuf années son bail des octrois, c'était tirer aussi bon parti que possible d'un monopole consacré par l'usage.

Le pont de Pirmil était coupé, le maire insista auprès du conseil d'état, et deux arrêts autorisèrent Nantes à faire reconstruire quatre piles et trois arches, qui coûtèrent 125,000 fr.

Un arrêté de la ville, en date du 7 novembre, décida que la commune achèterait les prairies au Duc et de la Madelaine, dont l'acquisition devait être si favorable à son développement régulier. Malheureusement cette décision n'a pas eu de suite, son exécution eût rendu Nantes l'une des plus belles villes d'Europe, et aujourd'hui à 118 années de distance, l'avenir de la cité est étroitement lié avec l'emploi qu'elle fera des plaines d'alluvions qui bordent ses ports de la Haute et de la Basse Loire.

Quelques habitants, plus industrieux et plus habiles que la masse de leurs concitoyens, proposent des plans plus avantageux encore à la ville qu'aux intérêts privés dont ils sont les représentants; mais leurs efforts semblent devoir échouer contre l'inertie des uns et la basse

envie des autres. Ces derniers n'ont aucune objection à faire contre les innovations proposées; mais ils les combattent, parce qu'elles peuvent ajouter à la fortune d'autrui, sans augmenter la leur.

Un maire est toujours coupable, lorsque l'action du pouvoir devient tyrannique dans la cité dont il est le premier citoyen; son devoir est de donner sa démission, s'il ne peut obtenir justice pour ceux que l'autorité centrale a lésés dans leurs intérêts ou dans la jouissance de leurs droits: mais, en échange, on lui doit des remerciments chaque fois que l'autorité supérieure vient à réparer ses torts, ou à reconnaître ses erreurs. Sa responsabilité, qui est très-grande, est proportionnelle aux services qu'il peut rendre et à la reconnaissance qu'il peut mériter. Ce fut sous la mairie Mellier que les docteurs exclus de l'Université pour fait de doctrines furent réintégrés dans leurs fonctions. Ce digne magistrat avait l'esprit trop élevé pour ne pas honorer l'indépendance des hommes de science au lieu de chercher à leur imposer les opinions du gouvernement. Cet acte, tout-à-fait en dehors des intérêts matériels de Nantes, nous montre M. Mellier sous un nouveau jour.

Une des tours de la Poissonnerie servait d'asile aux vagabonds et aux pauvres; dans cette espèce de minihi, où la misère pouvait trouver repos et sécurité, où les sergents se gardaient bien de chercher à remplir leurs fonctions, tous les malheureux abandonnés de la société vivaient fraternellement ensemble, sous la direction d'administrateurs bénévoles qui seuls pouvaient y pénétrer sans crainte, parce que seuls ils avaient eu le courage de s'occuper de leurs souffrances, pour les adoucir, et de mériter leur reconnaissance par leur dévouement. M. Mellier, désireux d'améliorer cet état de choses et de supprimer ce reste du moyen-âge, fit décider par le bureau de ville, que les administrateurs de la tour de la Poissonnerie, recevraient mille francs par an, à la charge toutefois de faire balayer les rues de Nantes par leurs administrés.

Les échevins de Nantes n'assistaient pas très-exactement aux séances de l'Hôtel-de-Ville. M. Mellier, pour stimuler leur zèle, fit admettre l'usage des jetons de présence. Ceux des absents étaient confisqués au profit de leurs collègues. La même année fut commencé le quai du Port-Lorido.

L'usage de faire peindre les Maires de Nantes et de placer leurs portraits à l'Hôtel-de-Ville, tombait en désuétude, l'on y revint en 1721, et le roi rendit à ce sujet une ordonnance dans laquelle il

approuvait ce retour à l'ancien ordre de choses, trouvant convenable, disent les considérants « que les citoyens de ladite ville puissent décorer leur salle d'assemblée des images desdits maires, pour retracer, par une tradition de reconnaissance, les noms, les qualités et les louables actions de ceux desdits maires qui, par leur activité et par leurs soins, auront rendu leur ministère recommandable à la postérité, et pour que les uns ni les autres ne soient pas exclus des honneurs qu'on a décernés à leurs prédécesseurs. »

Il est à regretter que cette collection de portraits, aussi curieuse sous le rapport de l'art qu'au point de vue archéologique, ait été détruite en 93.

Nantes contenait un nombre immense de maisons de bois, et les incendies étaient alors bien plus redoutables qu'aujourd'hui ; aussi la Mairie s'occupa-t-elle de l'achat de nouvelles pompes. Un arrêt du conseil d'état du 13 janvier, lui permit de mettre en loterie 20 mille livres et d'en prélever cinq mille pour les pompes qu'elle voulait avoir : une retenue du quart devant être faite sur les lots gagnants. — Nous ne saurions approuver, nous l'avons déjà dit, ce système de loterie. Mais si l'on tient compte de l'époque et des circonstances, l'on devient plus indulgent, et l'on reconnait que M. Mellier eût difficilement pu mieux faire. — La création d'un corps de pompiers et la réforme des réglements sur les incendies étaient le complément nécessaire des mesures déjà prises. M. Mellier s'en occupa, et bientôt la ville posséda quarante pompiers, et des réglements sévères pour tout ce qui concernait les mesures à prendre contre le feu. Les habitants furent chargés de se surveiller les uns les autres ; chacun d'eux devait avoir deux seaux pleins d'eau pendant la nuit, sous peine d'amende, et mettre une lumière à sa fenêtre, s'il entendait crier au feu. Les architectes, maçons, charpentiers, couvreurs et ramoneurs, devaient se porter sur le lieu de l'incendie pour se mettre à la disposition des autorités. Dix hommes de la milice bourgeoise devaient s'y porter aussi pour maintenir l'ordre, et grand nombre de propriétaires furent tenus de se pourvoir, chacun à leurs frais, d'un seau de cuir bien confectionné.

Le 17 octobre 1726, la Mairie fit acheter une nouvelle pompe en Hollande ; elle coûta, toute garnie, 976 livres 6 sous ; son tuyau était long de cent vingt pieds.

Beaucoup d'autres améliorations matérielles signalèrent la même

année : les places du Port-au-Vin et du Pilori furent alignées et rebâties ; la halle du Bouffay, incendiée en 1718, fut rebâtie en pierre : l'Hôtel de la Monnaie fut agrandi ; les puits de Saint-Pierre et des Changes, bouchés depuis long-temps, furent curés et livrés au public. L'on décida de réparer celui de Saint-Léonard, ce qui fut fait deux années plus tard. La ville obtint du domaine, *sous la redevance annuelle de dix livres*, le terrain vague de la Saulsaye. Le revenu de la ville était alors de cent quatre mille livres, somme qu'il est difficile d'apprécier exactement, mais dont la valeur représente 250 à 300 mille francs. C'est ainsi qu'avec de faibles ressources un habile administrateur savait cependant produire beaucoup.

L'année suivante, le roi augmenta le nombre des juges-consuls, ce qui était encore une amélioration.

En 1723, la première compagnie de la Fosse fut privilégiée, son capitaine devint lieutenant-colonel de la milice bourgeoise avec le droit de remplacer le maire, en cas d'absence, dans ses fonctions de colonel de la milice urbaine, qui se composait alors de quinze compagnies. — L'époque dont nous faisons l'histoire nous rappelle un pouvoir très-ombrageux, et cependant nos villes jouissaient alors, sans inconvénient, de libertés qu'elles ont perdues depuis.

De nombreux embellissements nous rappellent encore l'année 1723. Le pont de bois de Sauvetout fut remplacé par le pont de pierre qui existe aujourd'hui ; un pont de bois fut jeté sur l'Erdre pour faciliter la circulation entre la vieille ville et le Marchix ; la rivière d'Erdre fut rétrécie et curée depuis le moulin des Halles jusqu'à son embouchure ; les pêcheries des Ponts furent détruites moyennant une indemnité de 4512 livres accordée à leurs propriétaires ; la ville fut autorisée à construire le quai de Chézine, et 24 riches propriétaires furent autorisés à démolir le moulin Grognard, et à construire à leurs frais, sur la grève de la Saulsaye, les quais, les cales et les principales maisons de cette île, qui, depuis, a pris le nom d'Ile-Feydeau.

Le grand nombre de constructions nouvelles achevées, commencées ou projetées, ne répondait pas encore aux désirs de M. Mellier : partout où ce maire habile apercevait une amélioration possible, il s'empressait aussitôt de faciliter aux citoyens les moyens de l'obtenir ; aussi une nouvelle Bourse fut-elle commencée en 1724. La façade du quai de l'Hôpital, depuis le pont de la Belle-Croix jusqu'à

la maison Laurencin appartient à la même année. Les plans antérieurs à cette époque nous montrent, dans cette partie de la ville, un bras de Loire beaucoup plus large que celui qui passe aujourd'hui devant l'Hôtel-Dieu. Une grève dangereuse pour la navigation régnait sur une grande étendue : cinq propriétaires offrirent de resserrer la rivière et de construire un quai nouveau, ce qui fut accepté.

Les autres faits qui concernent l'année 1724 sont en général trop insignifiants pour trouver place ici. Cependant quelques-uns peignent les mœurs et méritent à ce titre d'être cités. Jusqu'alors les marchands en détail avaient été regardés comme aptes à devenir échevins; cette année, on les raya de la liste, et rien ne prouve que ces braves gens, plus soucieux de leur fortune que de leur honneur, aient songé le moins du monde à réclamer. Les étudiants s'étaient emparés des Cours Saint-Pierre et Saint-André ; tantôt ils y frappaient les promeneurs avec leurs porte-feuilles, tantôt ils s'y battaient avec les laquais et les gens de livrée de la noblesse. Le juge prévôt leur défendit de s'attrouper et de porter des armes, sous les peines prescrites par les réglements contre les écoliers et les valets. Les pères de famille, maîtres d'école et *pédagogues*, ainsi que les maîtres qui se faisaient suivre à pied, en chaise ou en voiture par leurs gens, furent rendus civilement responsables de l'exécution de cette ordonnance; mais les peines corporelles infligées la première fois n'étant pas suffisantes, il fut défendu aux écoliers et aux valets de former des rassemblements et de marcher plus de deux ou trois ensemble, sous peine, pour ces derniers, du fouet, du carcan et des galères; car c'est ainsi qu'à cette époque l'on comprenait l'égalité devant la loi.

Michel Le Cochais, comédien du roi, était venu à Nantes avec une troupe pour exploiter la province. Nous trouvons le passage suivant dans l'ordonnance du juge-prévôt qui le concerne: « Il leur est permis de représenter la comédie, au lieu de leur établissement, pourvu qu'ils ne s'écartent point de la bienséance et des bonnes mœurs, *à la charge de donner aux écoliers du droit, douze billets francs du parterre, chaque jour de représentation, non compris celui de l'écolier qui aura soin des billets*, parce que lesdits écoliers observeront une conduite régulière pendant les représentations. A cette fin, défenses leur sont faites d'y faire aucuns troubles, et d'y entrer armés d'épées, de cannes ou bâtons, sur les peines portées, etc. »

Une autre ordonnance nous montre que l'on taxait encore les tables d'hôte : le repas du maître coûtait 25 sous, et celui du valet moitié moins ; le pain blanc valait alors 29 deniers la livre, celui de méteil 20 deniers ; la viande de première qualité était taxée à 5 sous, celle de qualité inférieure à quatre. M. Meuret a reproduit dans ses *Annales* deux autres fragments de police que nous devons lui emprunter ; ils n'exigent point de commentaires, les voici :

« *Il est défendu à tous artisans, gens de métier et leurs garçons,* » *d'aller jouer ni se débaucher de leur travail les jours ouvrables ; leur est* » *enjoint de se tenir en leurs boutiques, et d'y travailler pour l'utilité du* » *public.—Les charretiers, crocheteurs, manœuvriers, porte-faix, gagne-* » *deniers et autres de pareille condition*, risquaient *la peine du collier* » pour la première fois, et *le fouet* pour la seconde, s'ils s'avisaient » de *surfaire leur travail*, ou de boire d'autre vin que celui *du cru*. »

M. Mellier fut continué comme Maire en 1725. La même année, M. de Sanzai fit à Nantes son entrée épiscopale. Aussitôt son arrivée, ce prélat visita les curés pour les engager à se soumettre à la bulle *Unigenitus* et à ne point se rendre appelants de cette bulle au futur concile ; mais tous montrèrent la plus honorable fermeté.

M. Mellier continuant son système d'améliorations, fit interdire, en 1725, la construction de nouvelles maisons en bois ; une seconde ordonnance prescrivit de voûter les caves, et défendit d'avoir des trappes pour y descendre.

L'établissement des pauvres et des vagabonds ayant cessé d'exister à la tour de la Poissonnerie, les mille francs qui leur étaient accordés pour le balayage de la ville furent donnés au Sanitat, à charge d'entretenir la propreté des rues.

M. Mellier eût voulu établir une promenade publique sur la prairie de la Madeleine ; les propriétaires s'y opposèrent. Les entrepreneurs de l'île Feydeau obtinrent, à cette époque, un arrêt du Conseil qui les autorisait à joindre leur île à la place du Port-au-Vin, par un pont de Pierre. — La même année, les officiers de la milice bourgeoise obtinrent le droit d'assister aux assemblées générales de la ville ; liberté qui a été supprimée depuis avec un bon nombre d'autres.

La nouvelle Mairie fut installée en 1726. Le Roi, voulant récompenser les services de M. Mellier, lui envoya l'ordre de Saint-Lazare et du Mont-Carmel, avec une médaille d'or représentant d'un côté, le Roi : de l'autre, la Reine. Le bureau de ville fit graver cette médaille,

ainsi qu'une partie de la lettre d'envoi du ministre, sur une lame de bronze qui fut placée à l'Hôtel-de-Ville sur le manteau de la cheminée de la grande salle. La cérémonie d'installation fut très-brillante : les Oratoriens, jaloux d'y figurer, y lurent de méchants vers composés par un de leurs élèves, en l'honneur de M. Mellier.

Les spéculations industrielles occupaient beaucoup les esprits. Une société se forma pour entreprendre le canal de Nantes à Saint-Malo par Rennes, qui forme aujourd'hui l'une des portions du canal de Bretagne.

A partir de cette année, la direction des hospices, qui ne comptait que trois membres, se composa de sept administrateurs, à savoir: de l'évêque, des trois députés nommés par le Chapitre, le Présidial et la Mairie, puis de trois bourgeois.

L'on ne parvenait à l'Hermitage qu'en faisant de longs détours; un terrain marécageux séparait cette partie de Nantes de la Fosse. La première pierre du quai de Chézine fut posée le 21 août, avec une grande pompe.

Les Apothicaires s'occupaient beaucoup de leur Jardin-des-Plantes; M. Mellier, voulant montrer publiquement combien il attachait d'importance à cet établissement, décida que le bureau de ville irait le visiter. MM. Le Fèvre des Féronières et Duplessis Richard, docteurs-médecins, montrèrent au bureau de ville les plantes nouvelles, pendant que l'ancien syndic des *apothicaires*, M. Lafiton, achevait la préparation de la grande thériaque réformée. — Le Jardin-des-Plantes était alors en relation avec celui de Paris: M. de Jussieu recevait de Nantes un grand nombre de plantes exotiques, et renvoyait en échange à notre ville les graines dont elle avait besoin; ajoutons qu'un arrêté du Roi, dont nous devons faire honneur à M. Mellier, prescrivait à tous les capitaines de navires de rapporter de leurs voyages des graines de plantes exotiques et de les déposer au Jardin-des-Apothicaires.

L'enlèvement des boues et des autres immondices était, en 1727, un grand embarras pour la ville, qui fut obligée, par suite de la négligence des fermiers, de résilier le bail qu'elle avait passé pour la répurgation.

Ce fut la même année que M. Mellier institua l'Académie de Musique. Deux cents amateurs formèrent cette association, qui se réunissait dans la salle de la Bourse; peut-être eût-elle duré long-temps, mais

le lieu de réunion se trouvait placé au-dessus de la chapelle ; des repas y furent donnés, et l'évêque appuya la plainte du curé de Saint-Nicolas, qui demandait que ces assemblées profanes et bruyantes se fissent plus loin d'un lieu consacré au culte. L'Académie, obligée de déloger, ne survécut que fort peu de temps à ce déplacement inutile.

L'on s'était imaginé à la cour que le tombeau de la reine Anne renfermait un trésor : M. Mellier reçut ordre de le faire fouiller ; mais on n'y trouva que trois cercueils de plomb et un coffre de même matière avec des inscriptions.

En 1728, le jardin de l'Hôtel de Ville fut planté d'après le plan de M. Gabriel, contrôleur des bâtiments et jardins du roi. Un nouveau marché fut établi à Nantes le lundi. Il fut prescrit, de nouveau, de faire voûter en pierre toutes les caves des maisons qui seraient bâties dans la ville ou les faubourgs. La verrerie de la Fosse fut rétablie. Les réparations du pont de Pirmil furent adjugées à M. [illegible], pour 190,500 liv., et M. Mellier, qui dirigeait si habilement les affaires municipales, fut continué dans ses fonctions. La ville, à cette occasion, lui offrit une épée, en témoignage de la reconnaissance publique.

M. Mellier avait projeté de dessécher les marais de l'Erdre, en supprimant l'ancienne chaussée de Barbin. Cette rivière eût encore été navigable, puisqu'il existait un barrage au-dessous du Port-Communeau. L'abaissement du niveau de l'eau eût permis de conquérir et de livrer à l'agriculture d'immenses terrains, qui forment des plaines marécageuses ; la salubrité publique y eût gagné, car ces plaines inondées sont une source de fièvres intermittentes pour les lieux circonvoisins. Peut-être cette heureuse pensée eût-elle été mise à exécution, si le cahier des charges n'avait contenu, pour les entrepreneurs, des clauses trop rigoureuses.

La ferme des octrois de Nantes fut adjugée le 1.er septembre 1729, pour douze ans, à un nommé Grosset, moyennant 104 mille livres et 110 mille livres de pot de vin.

M. Mellier mourut cette année, emportant avec lui les regrets et l'estime de ses concitoyens. Quoique trésorier général de Bretagne, il n'avait point de fortune. Une pension de mille livres, que le gouvernement lui avait accordée sur les octrois de Nantes, contribuait à le faire vivre ; ses talents, son habileté comme administrateur, et son désintéressement, peuvent être invoqués comme preuve par ceux

qui soutiennent que la fortune ne crée pas l'indépendance, et que le maire d'une grande cité peut être choisi parmi les citoyens qui possèdent un revenu médiocre.

1730 A 1788.

A peine M. Mellier était-il mort, que déjà l'administration, devenue molle et flexible laissait persécuter de dignes prêtres, sous prétexte qu'ils étaient jansénistes; plusieurs curés furent chassés, d'autres furent emprisonnés; des Sulpiciens furent chargés de remplacer les récalcitrants du séminaire et de la communauté de Saint-Clément.

En 1732, l'évêque publia un nouveau tarif des droits dus aux prêtres et aux fabriques de la ville et des faubourgs. L'année suivante, sous prétexte d'embellissement, les chanoines de la Cathédrale firent combler une crypte qui se trouvait au haut du chœur. Les tombeaux des évêques Henry le Barbu et Pierre Duchaffaud furent rasés par ces Vandales, qui n'avaient point pour excuse, comme les révolutionnaires de 93, leur défaut d'instruction. Le même sort fût arrivé au tombeau de Jean V que les manœuvres avaient ouvert et pillé, si le substitut du procureur-général n'y avait mis opposition. Le chapitre vendit, pour payer les travaux, un Saint-Jean d'argent, des mitres précieuses laissées par les anciens évêques, et que tout leur faisait un devoir de conserver; une Vierge et un crucifix d'argent, enfin des bijoux de prix.

Les frères de la doctrine chrétienne s'établissent à Nantes.

Les ventes de la Compagnie des Indes s'étaient faites jusqu'alors à Nantes; elles furent transférées à Lorient à cette époque, quoique cette dernière ville n'offrît, sous ce rapport, que peu de ressources.

Une déclaration du roi du 1.er octobre 1735 fit transférer à Rennes l'École de Droit.

La halle de la grande boucherie et l'église Saint-Léonard furent incendiées à la même époque.

En 1737, on démolit la porte Saint-Jacques.

L'année suivante, la Retraite-des-Femmes fut fondée dans la rue Saint-Léonard, et le duc de Brancas fut nommé gouverneur de Nantes.

En 1740, nos commerçants, qui jusqu'alors n'avaient consommé que des chanvres du pays, commencèrent à en faire venir du Nord;

des prohibitions absurdes, établies sur les nôtres par l'intendant de Bretagne, donnèrent de l'activité à ce commerce. La même année, la communauté des écoles fut instituée; huit ans auparavant les frères ignorantins s'étaient établis dans notre ville, où ils rendaient d'utiles services. C'est aussi de la même époque que date l'institution des concours pour les places de curés. Jusque-là, pendant une certaine partie de l'année, le Saint-Siége avait joui du privilége de nommer aux places vacantes; en 1740, il se désista de cet avantage, et le roi de France autorisa le nouveau mode de remplacement proposé par la cour de Rome. Sa mise à exécution fut fortement recommandée aux évêques.

Le pont de la Casserie s'écroula en 1741; vingt-cinq à trente personnes périrent victimes de cet accident. Ce pont, comme presque tous ceux de cette époque, avait des maisons des deux côtés. Nos ponts sont mieux aujourd'hui que ceux que bâtissaient nos pères; cependant, les constructions latérales avaient de grands avantages, en ce qu'elles préservaient de la pluie et surtout du vent. Sans revenir aux ponts du moyen-âge, nous pourrions, sous le double rapport de l'art et du comfortable faire bien mieux que ce qui existe.

Les fonds commençaient dès-lors à être abondants; le discrédit dans lequel étaient tombées les spéculations financières, par suite du peu de succès de celles de Law, les fit refluer vers les constructions: aussi beaucoup de rues furent élargies vers cette époque; un grand nombre de maisons nouvelles vinrent remplacer celles qui menaçaient ruine, surtout dans les rues des Chapeliers, de la Juiverie, dans la Haute et la Basse-Grande-Rue, aux Changes, aux environs de la Casserie et dans les rues des Carmes, de Verdun, du Château, du Chapeau-Rouge, de Gorges et de la Fosse.

En 1743, le quai Brancas et le quai Flesselles furent commencés; la Contrescarpe, et la Porte-Neuve située à l'entrée du Marchix, furent démolies.

En 1745, la ville fit des réjouissances ruineuses en l'honneur des victoires de Flandres, et le quai de la Poterne fut élargi. Le prince Charles Edouard, fils du prétendant au trône d'Angleterre, descendit à Nantes, la même année, à l'hôtel de la Maison-Rouge: il était recommandé à un armateur Irlandais, M. Walsh, qui lui loua un vaisseau de 66 et une frégate.

En 1746, les Anglais attaquèrent la ville de Lorient: 500 hommes de notre milice bourgeoise volèrent à son secours. La même année, M. Pierre Mauclerc de la Muzanchère fut nommé évêque, à la place de M. de Sanzai, décédé.

En 1748, un étalon de la mesure des draps, soieries, toiles, etc., fut déposé à l'Hôtel-de-Ville; sa longueur était de 3 pieds 7 pouces 10 lignes 5/6. Guymar fait observer que cette mesure correspond exactement à quatre pieds romains; ce qui indiquerait l'origine de notre aune. L'année suivante, des expériences de boulangerie firent adopter un réglement de police qui prescrivait et prévoyait les variations corrélatives des blés et du pain.

En 1751, la maison du bénéfice des *Saulners*, devenue depuis l'hôtel du Cheval-Blanc, fut donnée à l'Hôtel-Dieu, moyennant une minime redevance.

La ville avait perdu, l'année précédente, un de ses citoyens les plus respectables, Nicolas Travers, prêtre, vicaire de Saint-Saturnin, auquel nous sommes redevables de l'histoire des évêques de Nantes et de plusieurs autres écrits.

En 1752, l'évêque céda à la ville les moulins de Barbin; la même année, il fut nommé un commissaire de police pour surveiller les étrangers. En 1753, les juges-consuls furent portés sur le budget de la ville, pour une somme de 5,000 liv., et la bibliothèque des Oratoriens devint publique. Les charges les plus importantes étaient alors vénales. Le duc d'Aiguillon acheta pour six cents livres, celle de lieutenant-général de Bretagne: le vendeur était le duc de Chaulnes.

En 1754, la ville acheta la charge de substitut du procureur-syndic, pour la somme de 3804 livres, profitant ainsi d'un abus pour ajouter à ses priviléges. L'année suivante, les tours de la Prévoté et les fortifications du Port-Maillard furent démolies.

L'année 1757 nous a laissé le souvenir de la fondation de la Société d'Agriculture de Bretagne, qui a produit un si grand bien dans toute la province. Ses mémoires, publiés en deux volumes, forment un ouvrage très-intéressant à consulter. On y trouve des idées avancées pour l'époque, sur le fermage, la culture des terres, le commerce des grains et plusieurs points importants d'économie agricole et politique. Ces mémoires méritent d'être placés à côté des annales de Roville. Écrits dans un temps où de grossières erreurs dominaient même les gens instruits, ils font justice de ces erreurs. Cette

Société d'Agriculture s'occupa aussi des autres améliorations qu'elle pouvait hâter. Elle fit fonder à Nantes une école de dessin, qui existe encore aujourd'hui, et que le duc d'Aiguillon encouragea fortement. La première pensée de cette Société d'Agriculture appartient à M. Montaudouin de la Touche, négociant de Nantes. Cet habile commerçant avait présenté aux États un mémoire dont les conclusions furent adoptées. Paris et les autres grandes villes de France et d'Europe n'avaient pas encore d'institutions semblables ; mais elles s'empressèrent de suivre l'exemple de la Bretagne.

C'est à la même époque, et sous l'influence de la même Société, que l'ingénieur Magin étudiait les travaux à faire pour améliorer la Loire entre Nantes et Paimbœuf. Nous savons aussi qu'il fut chargé de présenter les projets d'une digue destinée à servir d'abri au port de Piriac. La pêche des harangs avait donné 200 mille livres de bénéfice aux pêcheurs de la côte dans l'année 1737, et les hommes intelligents avaient à cœur d'encourager cette industrie.

En 1757, l'on commença le pont de la Poissonnerie ; Madame la marquise de Becdelièvre et M. le duc d'Aiguillon en posèrent la première pierre. — M. Cacault fut chargé de lever le plan de la ville ; le fort du Port-Communeau fut démoli.

L'année suivante, M. Louis Langevin établit à Nantes la première manufacture d'indiennes que nous ayons eue : ses produits trouvèrent leur placement à la côte d'Afrique. — Une société était chargée d'approvisionner de nègres nos colonies, mais n'ayant pas les fonds suffisants, les commerçants de Nantes firent ce trafic sous son nom en lui payant 15 et 20 pour 100 de dédommagement ; ce qui prouve combien ce commerce était lucratif.

En 1760, M. B...., marchand, fonda le premier cercle littéraire que nous ayons eu : on y trouvait, dit M. Brun, imprimeur sur la Fosse (dans son almanach de 1765, almanach fort curieux et fait dans un bon esprit de civilisation), *des livres en tout genre, brochures, ouvrages périodiques, gazettes, etc., tout y est tenu en ordre par un bibliothécaire, et en sûreté par un concierge qui loge dans l'appartement ; il en coûte à chaque associé un louis par an.* — La même année M. Ceinerai acheva les promenades de la Motte Saint-Pierre et de la Motte Saint-André, qui furent nommées Cours des Etats.

En 1761, la ville acheta la charge de procureur-syndic, qu'elle paya 28 mille livres.

L'année suivante, elle fit construire, sur les plans de M. Ceineray, l'école de chirurgie, rue Saint-Léonard, où se trouve aujourd'hui le Muséum. Ce fut cette même année que le Parlement de Paris chassa les jésuites; celui de Bretagne suivit l'exemple du Parlement de Paris; et, par suite, l'école d'Hydrographie qu'ils avaient établie à Nantes se trouva supprimée; mais un nommé De Lyon fut chargé d'enseigner cette science et de remplacer les révérends pères.

En 1763, fut commencée la Chambre des Comptes, maintenant le palais de la Préfecture. Les plans de cet édifice remarquable sont encore de M. Ceineray qui en surveilla l'exécution. Le dessin que nous en donnons a été copié par M. Hawke sur une gravure de cette époque. En 1764, la mairie, jalouse de suivre l'impulsion donnée par M. Mellier, souscrivit un emprunt de 300 mille livres, pour continuer les embellissements. La même année, sans être aussi prospère qu'il le devint ensuite, le commerce de Nantes se présenta cependant sous un meilleur aspect qu'aujourd'hui.

Le tableau suivant fera connaître le mouvement du port pour le long-cours et le grand cabotage.

	Nombre des navires.	Tonnage.
Navires partis pour la côte de Guinée.	29	6,660 tx.
Pour les îles d'Amérique.	234	53,820
Navires étrangers employés au commerce d'importation et d'exportation.	575	62,324
TOTAL.	838	122,804 tx.

Le mouvement du port, pour le petit cabotage, se trouve dans le tableau ci-dessous :

	Nombre des navires.	Tonnage.
Navires de cabotage étranger.	113	16,168 tx.
Cabotage français.	483	19,574
TOTAL.	596	35,742 tx.

En 1665, il fut exporté 17,000 tonneaux de blé, pour l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre et le Nord; et, dans le courant de 1666, il fut expédié à la côte de Guinée 108 navires pouvant prendre à bord 37430 esclaves du prix de 1000 livres, et même au-delà, terme moyen, ce qui représentait une valeur de plus de 37 millions.

A cette époque, la confrérie commerciale, connue sous le nom de Contractation, n'existait plus depuis 36 ans. Notre ville possédait

Nantes, à cette époque, pour examiner les travaux hydrauliques de l'ingénieur Magin; on commençait dès-lors à sentir la nécessité de rendre la navigation plus facile de Nantes à Paimbœuf, où, depuis 60 ans, les navires étaient obligés de se décharger sur des gabares, tandis qu'ils remontaient auparavant jusqu'à Couëron sans alléger.

En 1771, notre ville posséda des fiacres pour la première fois. En 1772, la communauté du bon pasteur fut confirmée. Le roi accorda aussi à la ville les attérissements faits et à faire au-dessus et au-dessous des ponts, et le droit d'emprunter 500,000 liv. remboursables en 7 ans, par voie de loterie, afin de rétablir le pont Rousseau, détruit par l'inondation de 1770. En 1774, l'on ouvrit la route de Rennes, et l'on construisit la chaussée de Barbin, d'après les plans de M. Ceineray.

Le comte d'Artois, depuis Charles X, vint à Nantes en 1777; un manuscrit de cette époque raconte ainsi la réception qui lui fut faite:

« Monseigneur le comte d'Artois arriva le vendredi, entre cinq et » six heures du soir; l'on était allé au-devant de lui jusqu'aux Trois-» Moulins, sur la route de Vannes, à-peu-près à une lieue de Nantes. » A droite et à gauche, sur la route, se trouvait un petit camp » formé de cinquante tentes, et très-abondamment pourvu de ra-» fraîchissements de toute espèce.

» Nos Messieurs du commerce et d'autres avaient formé deux corps: » L'un de cent et quelques hommes, tous habillés de vert, avec » galons d'or, parements et collets cramoisis, panache blanc au cha-» peau. C'était la livrée de ses gardes, livrée jolie, plaisant aux » dames; mais c'était une livrée, et Messieurs du commerce eussent » pu se montrer autrement qu'en valets. L'autre compagnie se com-» posait de cinquante cavaliers en uniforme de cuirassiers. Le pre-» mier corps avait pour chef M. Drouin, armateur de cette ville; » le second, M. Giraud, propriétaire, qui se trouvait en sous ordre.

» Ces deux compagnies attendirent le prince à leur camp; une » batterie annonça son arrivée. Après le compliment d'usage adressé » par M. Drouin, auquel le comte d'Artois répondit avec courtoisie, » le cortége se mit en marche avec tout l'ordre possible, malgré la » multitude de peuple et la quantité d'équipages qui barraient le » chemin; il fut ainsi escorté jusqu'au château, au son d'une musique » guerrière et au bruit des canons que l'on avait placés de distance » en distance, depuis le camp jusqu'à la ville.

» Arrivé au château, le prince y reçut les compliments d'usage
» en pareille circonstance ; car c'est à qui se fera remarquer en sem-
» blable cas par les adulations les plus plates et les plus absurdes.
» A sept heures, il sortit à pied avec toute sa cour, et traversa la
» ville pour se rendre au spectacle aux acclamations du peuple, qui
» paraissait très-satisfait de cette démarche. Les dragons et les cui-
» rassiers étaient en arrière et prenaient toutes précautions pour ne
» causer aucun accident. La salle était artistement décorée. Le spec-
» tacle se composait de *la Partie de Chasse de Henri IV* et de *Rose et*
» *Colas*. Le prince parut content du jeu des acteurs ; on le vit les ap-
» plaudir, ce qui lui valut à lui-même les vivat et les bravos du par-
» terre. A la fin de la pièce, il fut salué par M. Gourville, le prin-
» cipal acteur de la troupe, et la manière gracieuse dont il reçut
» cet habile comédien lui valut de nouveaux applaudissements.
» A sa sortie du théâtre, le prince fut reconduit par la cavalerie
» nantaise, qui lui offrit de lui servir de garde, ce qu'il accepta.
» Le lendemain, il se rendit à la cathédrale avec tous les sei-
» gneurs de sa suite et sa garde de dragons et de cuirassiers nantais.
» Monseigneur l'évêque avec les chanoines, était à l'attendre au
» bas de l'église à vingt pas de la grande porte ; il y avait un coussin
» à l'entrée, et vis-à-vis un fauteuil. Le comte d'Artois se mit à
» genoux sur le coussin ; l'évêque alors s'assit dans le fauteuil ; on
» lui plaça sa mitre sur la tête, et de là il adressa au prince un dis-
» cours après lequel il lui présenta l'eau bénite ; puis il le recon-
» duisit au chœur en entonnant le *Te Deum*. La messe fut courte,
» mais accompagnée d'une très-belle musique. Aussitôt le *missa est*
» prononcé, le prince monta sur les tours de Saint-Pierre avec toute
» sa suite ; puis il monta en voiture pour s'aller promener sur les
» Cours. Après avoir dîné sur le quai Flesselles, chez M. de la Ma-
» zanchère, joué deux parties de paume avec M. le marquis de Bec-
» delièvre, le chevalier de Coigny et M. de Mauvillain, et vu lancer
» à Chézines un navire auquel on donna le nom de *Comte d'Artois*,
» le prince revint à la Bourse pour les illuminations. Le temps était
» mauvais, et il s'empressa d'aller au spectacle, où le commerce avait
» préparé un bal magnifique : il parut très-satisfait et dansa sept fois.
» Le lendemain, à neuf heures 1/4, il partait au son des tambours :
» des décharges d'artillerie annonçaient son passage ; nos dragons
» et nos cuirassiers l'escortaient comme à son arrivée ; ils le recon-

» duisirent jusqu'à la Charrière, où le prince les remercia beaucoup. »

Peu de temps après, l'empereur Joseph II vint à Nantes : « Il arriva (dit le même manuscrit) le 14 juin, et descendit chez Caton, » hôtel de la Poste, dans la rue de Gorges. Trois heures après son » arrivée, il se promenait dans les rues avec le comte Menou, » commandant du château ; il alla jusqu'à l'extrémité de Chézines, » et fut remarqué par beaucoup de personnes ; son habit, sa » veste, ses culottes étaient puce, à boutons d'acier, son chapeau » uni avec une petite plume noire ; il portait une queue, des bottines et une petite canne ; tout son extérieur était très-modeste. » C'était un habile musicien, et M. Pelloutier le conduisit au Cercle Musical, où il fit sa partie sur la basse. »

Guymar, dans ses *Annales de Nantes*, se borne, avec son rigorisme accoutumé, à donner la date de l'arrivée du comte d'Artois et de l'arrivée de l'empereur d'Autriche : « je n'entrerai point, ajoute-» t-il, dans le détail des fêtes qu'un peuple trop bon donna à l'occasion du passage de ces deux princes, parce que, d'après la conduite » postérieure de l'un et de l'autre, le français n'a pas besoin que j'en » retrace le tableau pour être guéri de la dispendieuse manie de fêter » ces prétendus grands. »

En 1781, la ville fit reconstruire le pont Maudit, refait depuis en 1830. L'hospice des enfants trouvés date de 1782, il a été bâti sur les plans de M. Crucy, de même que les quais et la cale de la Poissonnerie, qui datent de 1783.

Guymar nous apprend qu'en 1782, il naquit à Nantes 1448 garçons et 1417 filles, qu'il mourut 2771 hommes et 1996 femmes : qu'en 1782, il naquit 1446 garçons et 1412 filles, que la mortalité fut de 2458 hommes, et 2060 femmes ; que l'on compta 751 mariages en 1782, et 866 en 1783.

En 1784, il fut lancé, dans la cour des Enfants-Trouvés, un superbe aérostat, dont la nacelle contenait MM. Coustard de Massy et Mouchet ; le premier, lieutenant des maréchaux de France ; le second, oratorien : 80,000 personnes assistèrent à ce spectacle extraordinaire pour notre ville qui resta déserte. Les voyageurs aériens, disent nos archives, descendirent à la Regripière et rentrèrent à Nantes aux acclamations du peuple. La chapelle de Bon-Secours, qui tombait en ruines, fut rétablie la même année. La fonderie Gaudin, située à Bel-Air, mit en vente

Quelques autres faits d'une moindre importance, ou qui se rattachent moins directement à l'histoire de Nantes, méritent encore d'être cités:

Une lettre de Brest, de 1778, qui fut copiée à plus de deux cents exemplaires et colportée dans toute la ville, apprit à Nantes le combat de la *Belle-Poule*.

Une seconde lettre apporta, dans le mois de juillet, des nouvelles de la bataille d'Ouessant, dans laquelle la flotte française avait obtenu des avantages marqués sur les Anglais; elle fut lue avec d'autant plus d'avidité qu'elle annonçait que l'*Amphion*, monté par des marins bretons, et commandé par M. de Trobiant, était, de tous nos vaisseaux, celui qui avait le plus souffert et dont l'équipage avait montré le plus d'énergie.

Les nouvelles de la guerre d'Amérique préoccupaient beaucoup les esprits, et notre gouvernement prenait une part bien vive au succès des révolutionnaires du Nouveau-Monde. Le sloop le *Marsouin*, commandé par Nicolas Martin, arrivé à Paimbœuf, le 30 septembre 1778, après trente-deux jours de traversée, se trouvait à peine en rade qu'il fut entouré de visiteurs, sitôt que l'on sut qu'il arrivait de Virginie. Le lendemain, chacun racontait à Nantes que le comte d'Estaing, envoyé par Louis XVI pour soutenir la cause américaine, avait été forcé d'abandonner la station de New-York, ses vaisseaux tirant trop d'eau pour passer la barre qui se trouve à l'entrée du port; mais on ajoutait comme correctif ses nombreux succès; il n'était bruit non plus que du jeune marquis de Lafayette; on ne doutait pas qu'à la tête des 15000 Américains qu'il avait, disait-on, sous ses ordres, il ne l'emportât sur l'armée anglaise, forte de six mille hommes.

Le 15 février 1783, une société de jeunes négociants donna un bal à l'hôtel Rosmadec, pour fêter la conclusion de la paix avec l'Angleterre.

Dans le mois de mars de la même année, du 6 au 8, l'Ile Feydeau fut couverte par les grandes eaux; le 9, l'eau couvrait la place du Port-au-Vin; le 10, l'eau barrait l'entrée du café du Commerce; le 14, la moitié du Port-au-Vin était découverte. Dans la vieille ville, les grandes eaux atteignirent le pied de la Petite-Echelle-Saint-Nicolas; au 5 avril, elles commencèrent à décroître rapidement; le 7, la rivière était rentrée complétement dans son lit.

En 1784, M. de la Laurencie remplaça M. Augustin Frétat de Sara, en qualité d'évêque.

nouvelle halle, qui était terminée le 12 juin 1789. La même année, les jeunes gens de Nantes firent une Rosière, c'était la fille d'un jardinier. Peu de temps après, un ouvrier nommé Vincent, et par sobriquet la Lime, fut pendu pour avoir dérobé dans l'intérieur du château 1/2 livre de cuivre; la disproportion énorme qui existait entre le délit et la peine, nous a fait un devoir de citer ce crime judiciaire.

En 1788, les trois enfants du duc d'Orléans vinrent à Nantes avec madame de Genlis pour visiter la ville. Cette année, le froid fut très-dur: il commença le 15 octobre, et continua jusqu'au 21 novembre; à cette époque il redoubla, et la rivière fut bientôt prise. Le dégel commença le 12 janvier, mais la rivière ne fut libre que le 23; il y avait tant de neige et de glaces dans les rues, que l'on fut occupé à les enlever jusqu'en février.

Les douze dernières années du XVIII.e siècle forment une époque à part; transition brusque et violente de la monarchie vers le règne de la démocratie bourgeoise, à laquelle devaient aboutir quarante ans d'efforts et de combats. Nous terminerons donc ici les faits du XVIII.e siècle par un aperçu rapide sur les hommes de cette époque et sur les progrès de toute nature de la ville de Nantes, depuis 1700 jusqu'en 1788.

CÉLÉBRITÉS DE NANTES AU XVIII.e SIÈCLE.

Jean Barin, grand chantre de la Cathédrale, est l'auteur d'une traduction en vers français, des *Elégies amoureuses d'Ovide* (Rouen 1676), de *Vénus dans le cloître* ou *la religieuse en chemise*, et de *la vie de Françoise d'Amboise*, duchesse de Bretagne, fondatrice des Carmélites.

C'est lui dont Peccot a dit dans ses Chapitres en vers:

Dans son église Cathédrale,
Le bâton de chantre à la main,
Nantes te vit en chape triomphale,
Ou parcourir le chœur ou chanter au lutrin;
Mais l'auguste cérémonie
Ne t'offrait rien qui te trompât,
Ovide t'inspirait et non la liturgie,

ment. Aussi sévère pour les autres qu'il l'était pour lui-même, le pieux vicaire de Saint-Saturnin se permettait d'examiner les pouvoirs et les droits de l'Episcopat, et de prouver, dans sa brochure, que son évêque lui-même était dans l'erreur. Nantes avait alors pour évêque M. de Sanzai, qui ne goûta nullement les observations de son subordonné, et lui répondit en faisant censurer son livre et en obtenant contre lui une lettre de cachet. Travers, exilé au couvent des Cordeliers de Savenay, n'obtint de sortir de prison qu'en 1748, et encore à la condition de ne rien publier désormais sur les affaires de l'église. Il mourut en 1750, le 15 octobre, à l'âge de cinquante-six ans, laissant de nombreux souvenirs et beaucoup de manuscrits qui, la plupart, sont restés inédits.

François-Séraphique Bertrand, avocat, a composé un volume de poésies et un mémoire pour le commerce de Nantes contre celui de Saint-Malo.

Chevaye, son ami, nous a laissé quelques morceaux de poésie latine.

Ogée, ingénieur-géographe des États de Bretagne, a beaucoup fait. Nous avons de lui une carte de Bretagne, une carte du comté nantais (la première est aujourd'hui fort rare, je ne connais point la seconde), un atlas itinéraire, puis un Dictionnaire Historique et Géographique de notre province. Ce dernier ouvrage a été rédigé par M. Greslier; mais c'était M. Ogée qui en avait conçu le plan et réuni les matériaux.

Le médecin *Bonamy* (François) mérite une mention toute spéciale, moins encore pour sa Flore des environs de Nantes (Nantes, 1782), qui prouve de l'habileté comme botaniste, que pour son zèle à répandre et à cultiver la science. Cet honorable citoyen, né à Nantes en 1710, descendait d'une famille patricienne de Florence, établie en Bretagne, depuis près d'un siècle. Loin de professer, avec la noblesse de son temps, qu'étudier les sciences, c'était déroger, il passa une partie de sa jeunesse dans les amphithéâtres de Montpellier et de Paris; puis il revint à Nantes, où il exerça la médecine et professa la botanique pendant cinquante années. Ses cours furent toujours publics et gratuits; il faisait entretenir à ses frais un jardin botanique, dans lequel on cultivait toutes les plantes exotiques dont les graines étaient apportées par les capitaines de navires. — Membre-fondateur de la Société d'Agriculture de Bretagne, il a publié, dans

Allouel était un chirurgien très-habile comme opérateur. On croit qu'il a écrit plusieurs mémoires ; nous avons fait de vains efforts pour nous les procurer.

Gabriel Montaudouin a fondé la Société d'Agriculture de Bretagne, dont nous avons eu occasion de signaler les importants travaux ; il a écrit plusieurs mémoires, et des poésies ; mais c'est surtout comme commerçant qu'il a rendu de grands services à notre ville et bien mérité de ses concitoyens. L'abbé Coyer, philosophe ingénieux et même profond pour son époque, lui rend toute justice dans un ouvrage assez rare aujourd'hui, et qui a pour titre : *Bagatelles morales et Philosophiques.*

Jean Grou a fait une traduction de Platon, dont nous ne saurions juger le mérite ; car nous ne la connaissons pas.

Guymar est l'imprimeur et l'auteur des *Annales Nantaises.* Son livre, bien qu'écrit souvent en style des halles, ne manque point d'un certain mérite. C'est une œuvre de patience qui atteste de la franchise et du bon sens. Nous devons lui savoir gré d'avoir, le premier, résumé Travers, et fait connaître cette mine si abondante en documents précieux.

Graslin a laissé plusieurs mémoires d'économie politique ; un, entre autres, sur la richesse et l'impôt. L'un des quartiers de Nantes porte son nom : c'est celui dont la construction lui est due.

Duboueix était un médecin distingué.

En suivant cette longue liste avec un peu d'attention, on voit de suite la différence qui existe entre le XVIII.e siècle et le précédent ; nos auteurs nantais du XVIII.e siècle se sont occupés, les uns de sciences, les autres de philosophie ; un assez petit nombre, de dévotion ; et c'est tout le contraire parmi ceux du XVII.e ; il y a aussi, chez les premiers, une grande supériorité sous le rapport de l'étendue des vues, ce qui devait être. Plus l'on s'élève vers l'avenir, et plus l'horizon s'agrandit.

Au XVIII.e siècle, Nantes donna naissance à plusieurs guerriers illustres, ce sont : *Barin de la Galissonnière* qui vainquit le fameux amiral Bing, s'empara du fort Mahon et fut chargé de régler les limites du Canada. *Vié*, qui, après plusieurs hauts faits d'armes, reçut le commandement d'un navire de 26 canons, et s'empara, au milieu d'une escorte nombreuse, de lord Hamilton, qui se rendait à son commandement des Iles-du-Vent et Sous-le-Vent. *Cassard*, que

quelques établissements industriels, parmi lesquels on remarquait : la fabrique d'indiennes de M. Langevin, établie depuis sept ans, qui produisait annuellement 5000 pièces; la fabrique de cordages de MM. Brée et Bodichon, située près des Irlandais : elle consistait en deux grandes corderies, dix-sept magasins, deux pompes à incendie attachées à l'établissement, et journellement elle occupait 1,200 personnes. Les négociants-armateurs étaient au nombre de 200, sans compter une foule d'autres que l'on appelait regnicoles, parce qu'ils spéculaient plus spécialement sur les produits du pays. Le Jardin des plantes jouissait, depuis la mairie Mellier, du privilége de recevoir gratuitement des capitaines de navires une certaine quantité de graines exotiques. Il y avait une école d'hydrographie, une autre de dessin, dont nous avons parlé, une école primaire pour les garçons, tenue par les Frères de la doctrine chrétienne, une école des Ursulines pour les filles; deux autres, tenues par les dames de Saint-Charles, pour les filles des faubourgs; plusieurs cercles littéraires : une nouvelle académie de musique, qui, depuis 1751, donnait des concerts. La chambre ecclésiastique, présidée par l'évêque, se composait de 11 membres. La milice bourgeoise avait en tout 18 compagnies, variant en nombre depuis 90 jusqu'à 425 hommes. Le barreau comptait 35 avocats en exercice, 47 procureurs au présidial. Les notaires montaient à 33, et le collége des oratoriens donnait presque gratuitement l'éducation à cette foule immense de jeunes gens qui suivait la carrière du barreau, étudiait la médecine ou se livrait à l'industrie.

Le commerce, en 1765, se chargea du bail de l'octroi, et mit une enchère de 100 mille livres sur le fermier. — Il résulte d'un recensement, fait en 1766, que la population était alors de 90 mille âmes, c'est-à-dire qu'elle avait plus que doublé dans l'espace de 66 ans. Ce fait n'a rien d'extraordinaire, les *immenses* constructions et le mouvement du port devaient avoir fixé à Nantes un nombre considérable d'ouvriers. Cependant l'on regarde généralement le chiffre de 80 mille âmes comme plus exact. En 1768, la façade du quai Brancas fut achevée par M. Ceineray. En 1770, le même architecte fit bâtir l'édifice qui fait le milieu de la place du Bouffay. La ville, endettée, emprunta 300 mille livres qu'elle remboursa, par voie de loterie, dans l'espace de 7 ans. — Le célèbre Perronnet vint à

Nantes, à cette époque, pour examiner les travaux hydrauliques de l'ingénieur Magin; on commençait dès-lors à sentir la nécessité de rendre la navigation plus facile de Nantes à Paimbœuf, où, depuis 60 ans, les navires étaient obligés de se décharger sur des gabares, tandis qu'ils remontaient auparavant jusqu'à Couëron sans alléger.

En 1771, notre ville posséda des fiacres pour la première fois. En 1772, la communauté du bon pasteur fut confirmée. Le roi accorda aussi à la ville les attérissements faits et à faire au-dessus et au-dessous des ponts, et le droit d'emprunter 500,000 liv. remboursables en 7 ans, par voie de loterie, afin de rétablir le pont Rousseau, détruit par l'inondation de 1770. En 1774, l'on ouvrit la route de Rennes, et l'on construisit la chaussée de Barbin, d'après les plans de M. Ceineray.

Le comte d'Artois, depuis Charles X, vint à Nantes en 1777; un manuscrit de cette époque raconte ainsi la réception qui lui fut faite :

« Monseigneur le comte d'Artois arriva le vendredi, entre cinq et » six heures du soir; l'on était allé au-devant de lui jusqu'aux Trois- » Moulins, sur la route de Vannes, à-peu-près à une lieue de Nantes. » A droite et à gauche, sur la route, se trouvait un petit camp » formé de cinquante tentes, et très-abondamment pourvu de ra- » fraîchissements de toute espèce.

» Nos Messieurs du commerce et d'autres avaient formé deux corps: » L'un de cent et quelques hommes, tous habillés de vert, avec » galons d'or, parements et collets cramoisis, panache blanc au cha- » peau. C'était la livrée de ses gardes, livrée jolie, plaisant aux » dames; mais c'était une livrée, et Messieurs du commerce eussent » pu se montrer autrement qu'en valets. L'autre compagnie se com- » posait de cinquante cavaliers en uniforme de cuirassiers. Le pre- » mier corps avait pour chef M. Drouin, armateur de cette ville; » le second, M. Giraud, propriétaire, qui se trouvait en sous ordre.

» Ces deux compagnies attendirent le prince à leur camp; une » batterie annonça son arrivée. Après le compliment d'usage adressé » par M. Drouin, auquel le comte d'Artois répondit avec courtoisie, » le cortége se mit en marche avec tout l'ordre possible, malgré la » multitude de peuple et la quantité d'équipages qui barraient le » chemin; il fut ainsi escorté jusqu'au château, au son d'une musique » guerrière et au bruit des canons que l'on avait placés de distance » en distance, depuis le camp jusqu'à la ville.

» duisirent jusqu'à la Charrière, où le prince les remercia beaucoup. »

Peu de temps après, l'empereur Joseph II vint à Nantes : « Il ar-
» riva (dit le même manuscrit) le 14 juin, et descendit chez Caton,
» hôtel de la Poste, dans la rue de Gorges. Trois heures après son
» arrivée, il se promenait dans les rues avec le comte Menou,
» commandant du château ; il alla jusqu'à l'extrémité de Chézines,
» et fut remarqué par beaucoup de personnes; son habit, sa
» veste, ses culottes étaient puce, à boutons d'acier, son chapeau
» uni avec une petite plume noire; il portait une queue, des bot-
» tines et une petite canne ; tout son extérieur était très-modeste.
» C'était un habile musicien, et M. Pelloutier le conduisit au Cer-
» cle Musical, où il fit sa partie sur la basse. »

Guymar, dans ses *Annales de Nantes*, se borne, avec son rigo-
risme accoutumé, à donner la date de l'arrivée du comte d'Artois
et de l'arrivée de l'empereur d'Autriche: « je n'entrerai point, ajoute-
» t-il, dans le détail des fêtes qu'un peuple trop bon donna à l'occa-
» sion du passage de ces deux princes, parce que, d'après la conduite
» postérieure de l'un et de l'autre, le français n'a pas besoin que j'en
» retrace le tableau pour être guéri de la dispendieuse manie de fêter
» ces prétendus grands. »

En 1781, la ville fit reconstruire le pont Maudit, refait depuis en 1830. L'hospice des enfants trouvés date de 1782, il a été bâti sur les plans de M. Crucy, de même que les quais et la cale de la Poissonnerie, qui datent de 1783.

Guymar nous apprend qu'en 1782, il naquit à Nantes 1448 garçons et 1417 filles, qu'il mourut 2771 hommes et 1996 femmes; qu'en 1782, il naquit 1446 garçons et 1412 filles, que la mortalité fut de 2458 hommes, et 2060 femmes; que l'on compta 751 mariages en 1782, et 866 en 1783.

En 1784, il fut lancé, dans la cour des Enfants-Trouvés, un superbe aérostat, dont la nacelle contenait MM. Coustard de Massy et Mouchet; le premier, lieutenant des maréchaux de France; le second, oratorien : 80,000 personnes assistèrent à ce spectacle extraordinaire pour notre ville qui resta déserte. Les voyageurs aériens, disent nos archives, descendirent à la Regripière et rentrèrent à Nantes aux acclamations du peuple. La chapelle de Bon-Secours, qui tombait en ruines, fut rétablie la même année. La fonderie Gaudin, située à Bel-Air, mit en vente

Quelques autres faits d'une moindre importance, ou qui se rattachent moins directement à l'histoire de Nantes, méritent encore d'être cités:

Une lettre de Brest, de 1778, qui fut copiée à plus de deux cents exemplaires et colportée dans toute la ville, apprit à Nantes le combat de la *Belle-Poule*.

Une seconde lettre apporta, dans le mois de juillet, des nouvelles de la bataille d'Ouessant, dans laquelle la flotte française avait obtenu des avantages marqués sur les Anglais; elle fut lue avec d'autant plus d'avidité qu'elle annonçait que l'*Amphion*, monté par des marins bretons, et commandé par M. de Trobiant, était, de tous nos vaisseaux, celui qui avait le plus souffert et dont l'équipage avait montré le plus d'énergie.

Les nouvelles de la guerre d'Amérique préoccupaient beaucoup les esprits, et notre gouvernement prenait une part bien vive au succès des révolutionnaires du Nouveau-Monde. Le sloop le *Marsouin*, commandé par Nicolas Martin, arrivé à Paimbœuf, le 30 septembre 1778, après trente-deux jours de traversée, se trouvait à peine en rade qu'il fut entouré de visiteurs, sitôt que l'on sut qu'il arrivait de Virginie. Le lendemain, chacun racontait à Nantes que le comte d'Estaing, envoyé par Louis XVI pour soutenir la cause américaine, avait été forcé d'abandonner la station de New-York, ses vaisseaux tirant trop d'eau pour passer la barre qui se trouve à l'entrée du port; mais on ajoutait comme correctif ses nombreux succès; il n'était bruit non plus que du jeune marquis de Lafayette; on ne doutait pas qu'à la tête des 15000 Américains qu'il avait, disait-on, sous ses ordres, il ne l'emportât sur l'armée anglaise, forte de six mille hommes.

Le 15 février 1783, une société de jeunes négociants donna un bal à l'hôtel Rosmadec, pour fêter la conclusion de la paix avec l'Angleterre.

Dans le mois de mars de la même année, du 6 au 8, l'Ile Feydeau fut couverte par les grandes eaux; le 9, l'eau couvrait la place du Port-au-Vin; le 10, l'eau barrait l'entrée du café du Commerce; le 14, la moitié du Port-au-Vin était découverte. Dans la vieille ville, les grandes eaux atteignirent le pied de la Petite-Echelle-Saint-Nicolas; au 5 avril, elles commencèrent à décroître rapidement; le 7, la rivière était rentrée complétement dans son lit.

En 1784, M. de la Laurencie remplaça M. Augustin Frétat de Sara, en qualité d'évêque.

nouvelle halle, qui était terminée le 12 juin 1789. La même année, les jeunes gens de Nantes firent une Rosière, c'était la fille d'un jardinier. Peu de temps après, un ouvrier nommé Vincent, et par sobriquet la Lime, fut pendu pour avoir dérobé dans l'intérieur du château 1/2 livre de cuivre; la disproportion énorme qui existait entre le délit et la peine, nous a fait un devoir de citer ce crime judiciaire.

En 1788, les trois enfants du duc d'Orléans vinrent à Nantes avec madame de Genlis pour visiter la ville. Cette année, le froid fut très-dur: il commença le 15 octobre, et continua jusqu'au 21 novembre; à cette époque il redoubla, et la rivière fut bientôt prise. Le dégel commença le 12 janvier, mais la rivière ne fut libre que le 23; il y avait tant de neige et de glaces dans les rues, que l'on fut occupé à les enlever jusqu'en février.

Les douze dernières années du XVIII.e siècle forment une époque à part; transition brusque et violente de la monarchie vers le règne de la démocratie bourgeoise, à laquelle devaient aboutir quarante ans d'efforts et de combats. Nous terminerons donc ici les faits du XVIII.e siècle par un aperçu rapide sur les hommes de cette époque et sur les progrès de toute nature de la ville de Nantes, depuis 1700 jusqu'en 1788.

CÉLÉBRITÉS DE NANTES AU XVIII.e SIÈCLE.

Jean Barin, grand chantre de la Cathédrale, est l'auteur d'une traduction en vers français, des *Elégies amoureuses d'Ovide* (Rouen 1676), de *Vénus dans le cloître* ou *la religieuse en chemise*, et de *la vie de Françoise d'Amboise*, duchesse de Bretagne, fondatrice des Carmélites.

C'est lui dont Peccot a dit dans ses Chapitres en vers:

Dans son église Cathédrale,
Le bâton de chantre à la main,
Nantes te vit en chape triomphale,
Ou parcourir le chœur ou chanter au lutrin;
Mais l'auguste cérémonie
Ne t'offrait rien qui te trompât,
Ovide t'inspirait et non la liturgie,

ment. Aussi sévère pour les autres qu'il l'était pour lui-même, le pieux vicaire de Saint-Saturnin se permettait d'examiner les pouvoirs et les droits de l'Episcopat, et de prouver, dans sa brochure, que son évêque lui-même était dans l'erreur. Nantes avait alors pour évêque M. de Sanzai, qui ne goûta nullement les observations de son subordonné, et lui répondit en faisant censurer son livre et en obtenant contre lui une lettre de cachet. Travers, exilé au couvent des Cordeliers de Savenay, n'obtint de sortir de prison qu'en 1748, et encore à la condition de ne rien publier désormais sur les affaires de l'église. Il mourut en 1750, le 15 octobre, à l'âge de cinquante-six ans, laissant de nombreux souvenirs et beaucoup de manuscrits qui, la plupart, sont restés inédits.

François-Séraphique Bertrand, avocat, a composé un volume de poésies et un mémoire pour le commerce de Nantes contre celui de Saint-Malo.

Chevaye, son ami, nous a laissé quelques morceaux de poésie latine.

Ogée, ingénieur-géographe des États de Bretagne, a beaucoup fait. Nous avons de lui une carte de Bretagne, une carte du comté nantais (la première est aujourd'hui fort rare, je ne connais point la seconde), un atlas itinéraire, puis un Dictionnaire Historique et Géographique de notre province. Ce dernier ouvrage a été rédigé par M. Greslier; mais c'était M. Ogée qui en avait conçu le plan et réuni les matériaux.

Le médecin *Bonamy* (François) mérite une mention toute spéciale, moins encore pour sa Flore des environs de Nantes (Nantes, 1782), qui prouve de l'habileté comme botaniste, que pour son zèle à répandre et à cultiver la science. Cet honorable citoyen, né à Nantes en 1710, descendait d'une famille patricienne de Florence, établie en Bretagne, depuis près d'un siècle. Loin de professer, avec la noblesse de son temps, qu'étudier les sciences, c'était déroger, il passa une partie de sa jeunesse dans les amphithéâtres de Montpellier et de Paris; puis il revint à Nantes, où il exerça la médecine et professa la botanique pendant cinquante années. Ses cours furent toujours publics et gratuits; il faisait entretenir à ses frais un jardin botanique, dans lequel on cultivait toutes les plantes exotiques dont les graines étaient apportées par les capitaines de navires. — Membre-fondateur de la Société d'Agriculture de Bretagne, il a publié, dans

Allouel était un chirurgien très-habile comme opérateur. On croit qu'il a écrit plusieurs mémoires ; nous avons fait de vains efforts pour nous les procurer.

Gabriel Montaudouin a fondé la Société d'Agriculture de Bretagne, dont nous avons eu occasion de signaler les importants travaux ; il a écrit plusieurs mémoires, et des poésies ; mais c'est surtout comme commerçant qu'il a rendu de grands services à notre ville et bien mérité de ses concitoyens. L'abbé Coyer, philosophe ingénieux et même profond pour son époque, lui rend toute justice dans un ouvrage assez rare aujourd'hui, et qui a pour titre : *Bagatelles morales et Philosophiques.*

Jean Grou a fait une traduction de Platon, dont nous ne saurions juger le mérite ; car nous ne la connaissons pas.

Guymar est l'imprimeur et l'auteur des *Annales Nantaises.* Son livre, bien qu'écrit souvent en style des halles, ne manque point d'un certain mérite. C'est une œuvre de patience qui atteste de la franchise et du bon sens. Nous devons lui savoir gré d'avoir, le premier, résumé Travers, et fait connaître cette mine si abondante en documents précieux.

Graslin a laissé plusieurs mémoires d'économie politique ; un, entre autres, sur la richesse et l'impôt. L'un des quartiers de Nantes porte son nom : c'est celui dont la construction lui est due.

Duboueix était un médecin distingué.

En suivant cette longue liste avec un peu d'attention, on voit de suite la différence qui existe entre le XVIII.e siècle et le précédent ; nos auteurs nantais du XVIII.e siècle se sont occupés, les uns de sciences, les autres de philosophie ; un assez petit nombre, de dévotion ; et c'est tout le contraire parmi ceux du XVII.e ; il y a aussi, chez les premiers, une grande supériorité sous le rapport de l'étendue des vues, ce qui devait être. Plus l'on s'élève vers l'avenir, et plus l'horizon s'agrandit.

Au XVIII.e siècle, Nantes donna naissance à plusieurs guerriers illustres, ce sont : *Barin de la Galissonnière* qui vainquit le fameux amiral Bing, s'empara du fort Mahon et fut chargé de régler les limites du Canada. *Vié*, qui, après plusieurs hauts faits d'armes, reçut le commandement d'un navire de 26 canons, et s'empara, au milieu d'une escorte nombreuse, de lord Hamilton, qui se rendait à son commandement des Iles-du-Vent et Sous-le-Vent. *Cassard*, que

nic, entreprise utile, si elle avait eu seulement pour but d'établir des relations, à bas prix, entre le port de Nantes et celui de Pornic; mais peu raisonnable en ce qu'elle tendait à remplacer Paimbœuf par une autre ville, et à créer, en quelque sorte à la Loire, une seconde embouchure tout-à-fait inutile. Le canal de M. Brie-de-Serrant devait déboucher dans la Loire entre Nantes et les passes les plus difficiles; aussi a-t-il été abandonné. L'on songea encore, dans le siècle dernier, à dessécher le lac de Grand-Lieu; mais les difficultés de l'entreprise firent renoncer à ce projet. Si maintenant nous passions en revue le nombre immense d'hôtels et d'édifices que le XVIII.e siècle a construits dans notre ville, nous aurions quelque indulgence pour cette époque de transition, qui ne pouvait faire mieux ni plus.

Nous avons, à diverses reprises, signalé la situation du commerce de Nantes; il n'est donc pas inutile, avant de passer outre, d'examiner sa position au commencement de la Révolution.

En 1790, le mouvement du port fut de 97,900 tonneaux pour le long-cours, 42,220 pour le grand cabotage, ce qui donne un total de 140,120 tonneaux, non compris le petit cabotage. Dans ce mouvement qui occupa 530 navires entrés et sortis, l'Angleterre figure pour 29; le Danemarck, pour 13; la Suède, pour 8; la Hollande, pour 76; l'Allemagne, pour 110; l'Espagne, pour 15; le Portugal, pour 9; l'Italie, pour 11; l'Ile-de-France, pour 3; les Etats-Unis, pour 8; Cayenne, pour 3; les Antilles, pour 205; le commerce des nègres, pour 40.

Le commerce des Antilles était, comme on le voit, le plus étendu; aussi, après Bordeaux, dont en 87 et 88 les relations avec ces colonies avaient été doubles des nôtres, Nantes se trouvait la première place du royaume et l'emportait sur le Havre et sur Marseille. Avec Saint-Domingue surtout, nous avions des relations très-importantes; un nombre considérable de colons de cette île, qui renfermait 405,528 noirs et 792 sucreries, se trouvaient liés d'affaires avec nos négociants, qui les avaient crédités ou commandités, à tel point qu'ils s'étaient mis à découvert, à leur égard, d'une somme évaluée à 50 millions pour toutes les Antilles, dont ils avaient reçu la majeure partie. Il n'y avait point à Nantes, à cette époque, même parmi les artisans, de famille qui ne s'intéressât au commerce. Cependant les bénéfices avaient beaucoup diminué, parce qu'au lieu d'avoir affaire

gisserie, étaient dans un état prospère. La verrerie occupait quarante ouvriers et dix manœuvres, pour livrer au commerce 500 mille bouteilles; une seconde verrerie existait à Couëron. Trois brasseries, dont une dans ce dernier lieu, et plusieurs autres industries plus secondaires, avaient un placement avantageux de leurs denrées et semblaient devoir prendre une extension rapide.

BEAUX ARTS.

Nous n'avons aucune peinture du XVIII.e siècle qui mérite d'être citée. L'entrée du chœur de la Cathédrale, la maison de l'Ile-Feydeau qui porte le nom de Temple-du-Goût, la maison n.° 4, place du Pilori, plusieurs autres sur la Fosse et la place du Port-au-Vin sont des types de cette époque de décadence. Cependant l'histoire de l'art serait incomplète, si quelques dessins ne leur étaient consacrés; aussi notre collaborateur a-t-il eu soin de ne point laisser de lacune dans son œuvre. Antérieurement au XVIII.e siècle, on se servait de cariatides pour supporter les balcons, mais alors du moins, comme on peut s'en convaincre, en examinant celles de la maison Clemensin, place Saint-Pierre, ces sculptures avaient une valeur réelle. — Vers la fin du siècle, Ceynerai s'efforça de ramener l'architecture dans une meilleure voie; c'est à lui que nous devons le tracé de la route de Rennes, défiguré depuis par un pont inconcevable; le tracé de la promenade de Barbin, si heureusement plantée, malgré toutes les prévisions défavorables, par Mathurin Pecot; le quai Brancas dont la façade serait digne d'un palais, le quai Flesselles, la place Louis XVI, et l'Hôtel d'Aulx, si remarquable par son élégante simplicité.

La musique était alors beaucoup plus cultivée dans les églises qu'elle ne l'est aujourd'hui; mais rien ne prouve qu'il y eût des artistes distingués parmi les nombreux amateurs que Nantes renfermait à l'époque de la Révolution.

Quelques négociants rimaient des couplets, des bouquets à Cloris et d'autres gentillesses du même genre; les habitués de leurs tables appelaient cela de la poésie.

Les modes venaient de Paris et n'avaient aucun caractère spécial. Voltaire, Diderot, Rousseau étaient les auteurs en vogue.

Nous n'ajouterons rien à ce court exposé, dans la crainte de tomber dans des redites ou d'anticiper sur l'avenir.

parce qu'elles étaient justes; aussi y eut-il résistance de la part de quelques membres; mais le même jour, le peuple se réunit une seconde fois, et MM. Giraud-Duplessis, Cottin, Chaillon, Videment, Cadou fils, Clavier, Jarry, Mynier, Blin, Bisson, Dubern et Varsavaux furent choisis pour aller à Paris présenter au roi une copie de la requête des habitants de Nantes, et demander, en leur nom, la permission de s'assembler pour délibérer sur leurs affaires, chaque fois que les circonstances l'exigeraient.

Le 18, cet arrêté de la Mairie, contre lequel avait protesté une partie du bureau, fut dénoncé au Parlement et supprimé par un arrêt; mais, aussitôt l'arrêt connu, les corps de métiers et les habitants se réunirent de nouveau, et choisirent, pour correspondre avec la députation, MM. Baco, Guinebaud, Paul Bernard, Tessier, Bridon, Louvrier, Leroux et Mellinet père. Ils les autorisèrent à réunir le peuple et à faire tout ce qui paraîtrait nécessaire pour le succès de la demande.

MM. Plumard, Bodin des Plantes, Geslin, Chardot, étaient les membres du Conseil Municipal qui voulaient conserver l'inégalité des droits et des charges au détriment du Tiers-État; le 2 décembre, la Commune décida, pour les écarter, qu'il serait adressé une seconde demande au roi, afin d'en obtenir une nouvelle formation du conseil de ville; en même temps elle réclama l'autorisation de nommer directement les députés de la province, refusant le maire pour député, comme étant anobli, et Chardot, comme ayant manifesté des opinions contraires aux intérêts de la Commune. Elle crut encore devoir demander une adhésion aux arrêtés des villes et paroisses, l'abolition des francs-fiefs et l'admission des hommes du Tiers-État à toutes les charges de la magistrature, aux services de terre et de mer, dans les institutions royales et provinciales avec les prérogatives attachées jusqu'alors à la noblesse.

Le 15 décembre, le député Giraud exposa aux ministres le but de sa mission : il leur montra combien le peuple se plaignait, à bon droit, de payer seul les charges de l'État, et demanda une répartition proportionnelle de l'impôt. « Il faut, ajouta-t-il, que le Tiers-État soit représenté de manière à n'être pas opprimé par les autres ordres; ce qui ne peut avoir lieu, si l'on n'a pas égard aux pétitions dont je suis porteur. » Les ministres l'accueillirent convenablement, mais ils renvoyèrent sa demande aux Etats de Bretagne, en pro-

Toute la province en fut indignée, les habitants de Rennes, et surtout les jeunes gens des écoles, témoignèrent hautement leur mécontentement : des rixes s'en suivirent, dans lesquelles deux étudiants furent tués par les nobles, qui avaient fait feu sur le peuple; aussitôt un député vint à Nantes solliciter du secours, et le jour même, à 7 heures du soir, il y eut réunion à la Bourse. Il faisait extrêmement froid : l'âpreté de la saison semblait ajouter encore à l'irritation des esprits. Le représentant de la jeunesse de Rennes, qui se faisait appeler *Omnes Omnibus*, nom remarquable en ce qu'il résumait à lui seul toute la pensée révolutionnaire, prit la parole au milieu d'une foule extrêmement nombreuse. Il commençait à peine, et des applaudissements lui apprirent quelle vive sympathie animait son auditoire ; son discours passionné, prononcé avec une voix accentuée, produisit un effet immense sur les jeunes gens qui l'écoutaient; aussi quand, après avoir exposé tous les griefs du peuple, toute la misère du Tiers-État, il s'écria : *Citoyens, la patrie est en danger, marchons pour la défendre !* Ce fut une approbation unanime, et comme une fièvre générale ; on se serrait la main, on se promettait secours et appui. Séance tenante, une protestation fut rédigée. Les considérants en ont été conservés, et nous les donnons ici comme propres à faire connaître l'esprit public, son exaspération, et surtout celle qui animait la jeunesse :

« Frémissant d'horreur à la nouvelle de l'assassinat commis à » Rennes, à l'instigation de plusieurs membres de la noblesse ; convoqués par le cri général de la vengeance et de l'indignation ; reconnaissant que les dispositions pour affranchir l'ordre du Tiers » de l'esclavage où il gémit depuis tant de siècles, ne trouvent d'obstacle que dans cet Ordre dont l'égoïsme forcéné ne voit dans la » misère et les larmes des malheureux qu'un tribut odieux qu'ils » voudraient étendre jusque sur les races futures.

» D'après le sentiment de nos propres forces et voulant rompre le » dernier anneau qui nous lie ; jugeant d'après la barbarie des moyens » qu'emploient nos ennemis pour éterniser notre oppression, que nous » avons tout à craindre de l'aristocratie qu'ils voudraient ériger en » principes constitutionnels, nous nous en affranchissons dès ce » jour.

» L'insurrection de la liberté et de l'égalité intéressant tout vrai » citoyen du Tiers, tous doivent la favoriser par une inébranlable et

trouvait le foyer de l'insurrection : c'était de là que l'esprit révolutionnaire s'écoulait à grands flots sur le reste du pays. Mais Nantes, qu'habitaient de riches commerçants disposés à faire de grands sacrifices pour l'affranchissement du Tiers-Etat, possédait plus spécialement l'initiative. L'on pensait à Rennes, l'on agissait à Nantes, et le reste de l'Ouest suivait docilement l'impulsion. L'Ecole de Droit de Rennes était le principal centre insurrectionnel; et, malgré son défaut d'unité d'opinion, elle agissait comme un seul homme avec un ensemble admirable. Parmi les étudiants, quelques-uns seulement avaient conservé la religion de leurs pères, sévères pour eux-mêmes, indulgents pour les autres, de mœurs austères, disposés à tout sacrifier pour le triomphe de leur cause, ils étaient très-habiles à tirer de l'Evangile les conséquences les plus démocratiques et possédaient une grande influence sur leurs condisciples. Pamphlétaires, ils savaient faire abnégation d'amour-propre et rester dans l'ombre. Hommes d'action, ils n'hésitaient jamais, au contraire, à se placer au premier rang. D'autres, en bien plus grand nombre, appartenaient aux diverses écoles philosophiques, ou professaient pour les doctrines la plus grande indifférence. Parmi ceux-ci, les uns se donnaient déjà le titre de philanthropes; les autres, plus égoïstes, disaient nettement que leur orgueil ne pouvait supporter l'infériorité du Tiers; ils ne comprenaient pas que la révolution pût demander moins ou plus que l'émancipation de la bourgeoisie. Le peuple était un auxiliaire sur lequel leur faiblesse aimait à se reposer, sans s'inquiéter le moins du monde de savoir si la bourgeoisie et le peuple partageraient par égale partie les dépouilles des vaincus; car ils ne comprenaient pas encore que les manants fussent assez osés pour se comparer aux fils des plus anciens bourgeois du pays. — En dehors des écoles, le parti révolutionnaire n'avait guère plus d'unité. Quelques nobles, remarquables par l'étendue de leurs connaissances ou le libéralisme de leurs opinions; quelques prêtres logiques dans leur christianisme; quelques magistrats qui sentaient les vices des institutions dont ils étaient les soutiens; d'autres magistrats, mus seulement par l'égoïsme et dont les places ne donnaient pas la noblesse au bout d'un certain nombre d'années d'exercice; beaucoup de boutiquiers qui détestaient, au fond du cœur, l'aristocratie qu'ils servaient à genoux dans leurs magasins; des avocats, les uns sans clientelle, les autres doués d'une grande

» Considérant que, dans le moment où la liberté française touche à sa régénération, il n'est pas un véritable citoyen qui ne voie avec indignation l'aristocratie que quelques nobles voudraient établir ;

» Qu'une pareille forme de gouvernement, qui suppose des esclaves, ne peut être regardée que comme une violation manifeste des droits les plus saints de la nature, et qu'elle est surtout essentiellement contraire à l'ancienne et véritable constitution de l'empire des Francs ;

» Que c'est un devoir sacré pour tous ceux qui aiment encore la patrie, de s'opposer avec toute l'énergie dont ils sont capables à une innovation aussi désastreuse et aussi flétrissante ;

» Qu'il est de la dernière importance pour la sûreté publique et l'honneur de la nation, que de pareils excès soient à l'instant réprimés ;

» Avons délibéré et unanimement arrêté qu'en qualité d'hommes et de citoyens, nous sommes et serons toujours prêts à voler au secours de nos frères injustement opprimés, sans nous écarter du respect dû aux lois, et de la fidélité que nous jurons à notre prince ;

» Que, désirant uniquement recouvrer des droits inaliénables et imprescriptibles, nous ne formerons de réclamations que sur des usurpations intolérables, et nous ne nous opposerons qu'aux prétentions révoltantes que quelques membres de l'Etat oseraient élever contre les pouvoirs incontestables et la légitime autorité de la nation ;

» Adhérons tous aux arrêtés de Messieurs les étudiants en droit et en médecine et de Messieurs de la Bazoche.

Nota. Quoique des lettres de Bretagne nous annoncent à l'instant une suspension dans les troubles, nous persistons dans nos premières résolutions, et signons, etc. »

La seconde publication avait pour titre :

Arrêté des mères, sœurs, épouses et amantes des jeunes citoyens d'Angers, du 8 février 1789.

Ces deux pièces étaient très-remarquables, en ce qu'elles admettaient l'une et l'autre la souveraineté de la nation, en ce qu'elles considéraient les droits des citoyens comme imprescriptibles et inaliénables, en ce qu'elles faisaient très-bon marché de la propriété qu'elles attaquaient directement en provoquant à la destruction des priviléges de la noblesse, consacrés par une longue suite de siècles. On y retrouve encore le désir de rattacher les traditions du passé aux espérances de l'avenir, et cependant plusieurs des fils des bourgeois et des bour-

geoises qui signèrent ces deux arrêtés, devaient un jour s'opposer à l'abolition de l'esclavage pour les enfants des noirs de nos colonies: tant il est vrai que l'injustice qui nous frappe est la seule que nous cherchions à détruire !

Les Nantais qui partirent pour Rennes, apprirent en route que les deux partis avaient fait la paix; cependant, ils continuèrent leur marche. Les autorités de Rennes entrèrent avec eux en pourparlers, ne voulant pas qu'ils vinssent en ville; mais ce fut inutilement. Les chefs du parti du tiers avaient très-bien compris que les demi-mesures compromettraient la révolution; ils s'opposèrent donc de tout leur pouvoir à une transaction qui eût diminué leur influence morale; il leur importait que les huit cents Nantais fussent vus et comptés à Rennes, et leur persistance triompha. Se fier à l'autorité qui, de son essence, était conservatrice; accéder à ses désirs en renonçant à fraterniser avec les volontaires de Nantes, c'eût été commencer le combat par une fausse manœuvre et compromettre l'avenir de la réforme par une lâche et imprudente concession.

Bientôt, les paroisses et les corporations furent réunies dans le but de nommer des députés pour rédiger les doléances du pays, et siéger à ces Etats-Généraux qui devinrent la célèbre Assemblée constituante. Dès lors, les événements se pressent les uns sur les autres: chaque scène de la capitale retentit dans les provinces, où elle est imitée. On sait que de Broglie et Lansbèque, sont chargés d'arrêter l'énergie des Parisiens, et l'inquiétude fait que l'on s'arme. Le 16 juillet, on saisit les deniers royaux, afin d'ôter au gouvernement tous ses moyens d'action. Le 17, des marins envoyés à Paimbœuf pour chercher des blés, s'emparent en même temps des poudres qui s'y trouvaient; en revenant à Nantes, ils visitèrent les monastères et les châteaux, dans le but de connaître la quantité de provisions de toute espèce dont ils étaient pourvus. Le 18, on apprend, à Nantes, la prise de la Bastille. Quelques citoyens, sous la conduite de MM. Andrieux et Lemeunier, officiers de la milice bourgeoise, vont au château et somment le gouverneur de le livrer à la garde nationale, en lui faisant connaître le sort du commandant de la Bastille. Les Nantais, au bout de quelques heures, se trouvèrent de la sorte entièrement maîtres de leur ville. Le surlendemain, grande alarme! on annonce que des dragons arrivent par Montaigu: tout le monde s'arme, jusqu'aux femmes et aux enfants, qui montent dans les chambres et les greniers du bois, des pierres,

du verre cassé et préparent de l'eau bouillante. Cinquante hommes, munis de haches, se tiennent prêts à couper le pont de Pirmil; mais l'alerte est fausse, et la cavalerie, envoyée à la découverte, revient sans avoir rien vu.

Le désir des réformes, qui animait le Tiers-Etat, avait pénétré jusque dans les casernes. Le 15 août, le régiment de Rohan forma le projet de se débarrasser de ses officiers et de les remplacer par des militaires qui ne fussent *ni nobles, ni aristocrates*; vers neuf à dix heures du soir ce régiment sortit en armes, et les meneurs se rendirent à la Halle-Neuve, où se trouvaient beaucoup des jeunes gens qui avaient fait le voyage de Rennes. Les sous-officiers et les Nantais fraternisèrent; les premiers, promirent de ne point prendre les armes contre les roturiers, s'ils venaient à se révolter à main armée. « Nous sommes des enfants du peuple, disaient-ils, c'est avec le peuple et pour le peuple seulement que nous voulons combattre. » En sortant de la Halle-Neuve, le régiment, conduit par les sous-officiers, se mit à parcourir la ville dans tous les sens; quelques soldats voulurent se porter à des violences contre les chefs dont ils étaient mécontents, et la garde nationale fut forcée de s'interposer entre eux. Le régiment se réunit alors et se porta chez le colonel, M. d'Hervily, auquel il demanda ses drapeaux. Celui-ci, dévoué à la cause royale, répondit courageusement; mais que pouvait-il faire seul et sans appui contre une masse armée? Cependant, il ne céda qu'après avoir été blessé. Le régiment de Rohan revint alors au poste de la Halle-Neuve, où il déposa ses drapeaux entre les mains de la garde nationale; là, les chefs protestèrent de nouveau de leur dévouement à la nation; plusieurs discours furent successivement prononcés, discours brefs, mais énergiques, qui se résumaient ainsi:

« Nous sommes tous Français, tous enfants de la nation! L'armée » et la garde nationale s'uniront pour combattre les priviléges. L'armée » se rappelle qu'elle est sortie des rangs du peuple; elle est prête à » verser son sang pour la patrie. Mais elle refusera de tirer sur ses » concitoyens, et de se faire l'instrument du despotisme royal. La » garde nationale est prête à suivre l'armée à la frontière, et à lutter » avec elle de patriotisme et de dévouement. »

Ainsi, dans ces moments d'exaltation, la nation déchirait les fictions constitutionnelles pour exprimer crûment son opinion, et montrer au grand jour les passions dont elle était animée.

Toute la province en fut indignée, les habitants de Rennes, et surtout les jeunes gens des écoles, témoignèrent hautement leur mécontentement : des rixes s'en suivirent, dans lesquelles deux étudiants furent tués par les nobles, qui avaient fait feu sur le peuple; aussitôt un député vint à Nantes solliciter du secours, et le jour même, à 7 heures du soir, il y eut réunion à la Bourse. Il faisait extrêmement froid : l'âpreté de la saison semblait ajouter encore à l'irritation des esprits. Le représentant de la jeunesse de Rennes, qui se faisait appeler *Omnes Omnibus*, nom remarquable en ce qu'il résumait à lui seul toute la pensée révolutionnaire, prit la parole au milieu d'une foule extrêmement nombreuse. Il commençait à peine, et des applaudissements lui apprirent quelle vive sympathie animait son auditoire ; son discours passionné, prononcé avec une voix accentuée, produisit un effet immense sur les jeunes gens qui l'écoutaient; aussi quand, après avoir exposé tous les griefs du peuple, toute la misère du Tiers-État, il s'écria : *Citoyens, la patrie est en danger, marchons pour la défendre!* Ce fut une approbation unanime, et comme une fièvre générale ; on se serrait la main, on se promettait secours et appui. Séance tenante, une protestation fut rédigée. Les considérants en ont été conservés, et nous les donnons ici comme propres à faire connaître l'esprit public, son exaspération, et surtout celle qui animait la jeunesse :

« Frémissant d'horreur à la nouvelle de l'assassinat commis à » Rennes, à l'instigation de plusieurs membres de la noblesse ; con- » voqués par le cri général de la vengeance et de l'indignation ; re- » connaissant que les dispositions pour affranchir l'ordre du Tiers » de l'esclavage où il gémit depuis tant de siècles, ne trouvent d'obs- » tacle que dans cet Ordre dont l'égoïsme forcéné ne voit dans la » misère et les larmes des malheureux qu'un tribut odieux qu'ils » voudraient étendre jusque sur les races futures.

» D'après le sentiment de nos propres forces et voulant rompre le » dernier anneau qui nous lie ; jugeant d'après la barbarie des moyens » qu'emploient nos ennemis pour éterniser notre oppression, que nous » avons tout à craindre de l'aristocratie qu'ils voudraient ériger en » principes constitutionnels, nous nous en affranchissons dès ce » jour.

» L'insurrection de la liberté et de l'égalité intéressant tout vrai » citoyen du Tiers, tous doivent la favoriser par une inébranlable et

trouvait le foyer de l'insurrection : c'était de là que l'esprit révolutionnaire s'écoulait à grands flots sur le reste du pays. Mais Nantes, qu'habitaient de riches commerçants disposés à faire de grands sacrifices pour l'affranchissement du Tiers-Etat, possédait plus spécialement l'initiative. L'on pensait à Rennes, l'on agissait à Nantes, et le reste de l'Ouest suivait docilement l'impulsion. L'Ecole de Droit de Rennes était le principal centre insurrectionnel; et, malgré son défaut d'unité d'opinion, elle agissait comme un seul homme avec un ensemble admirable. Parmi les étudiants, quelques-uns seulement avaient conservé la religion de leurs pères, sévères pour eux-mêmes, indulgents pour les autres, de mœurs austères, disposés à tout sacrifier pour le triomphe de leur cause, ils étaient très-habiles à tirer de l'Evangile les conséquences les plus démocratiques et possédaient une grande influence sur leurs condisciples. Pamphlétaires, ils savaient faire abnégation d'amour-propre et rester dans l'ombre. Hommes d'action, ils n'hésitaient jamais, au contraire, à se placer au premier rang. D'autres, en bien plus grand nombre, appartenaient aux diverses écoles philosophiques, ou professaient pour les doctrines la plus grande indifférence. Parmi ceux-ci, les uns se donnaient déjà le titre de philanthropes; les autres, plus égoïstes, disaient nettement que leur orgueil ne pouvait supporter l'infériorité du Tiers; ils ne comprenaient pas que la révolution pût demander moins ou plus que l'émancipation de la bourgeoisie. Le peuple était un auxiliaire sur lequel leur faiblesse aimait à se reposer, sans s'inquiéter le moins du monde de savoir si la bourgeoisie et le peuple partageraient par égale partie les dépouilles des vaincus; car ils ne comprenaient pas encore que les manants fussent assez osés pour se comparer aux fils des plus anciens bourgeois du pays. — En dehors des écoles, le parti révolutionnaire n'avait guère plus d'unité. Quelques nobles, remarquables par l'étendue de leurs connaissances ou le libéralisme de leurs opinions; quelques prêtres logiques dans leur christianisme; quelques magistrats qui sentaient les vices des institutions dont ils étaient les soutiens; d'autres magistrats, mus seulement par l'égoïsme et dont les places ne donnaient pas la noblesse au bout d'un certain nombre d'années d'exercice; beaucoup de boutiquiers qui détestaient, au fond du cœur, l'aristocratie qu'ils servaient à genoux dans leurs magasins; des avocats, les uns sans clientelle, les autres doués d'une grande

» Considérant que, dans le moment où la liberté française touche à sa régénération, il n'est pas un véritable citoyen qui ne voie avec indignation l'aristocratie que quelques nobles voudraient établir ;

» Qu'une pareille forme de gouvernement, qui suppose des esclaves, ne peut être regardée que comme une violation manifeste des droits les plus saints de la nature, et qu'elle est surtout essentiellement contraire à l'ancienne et véritable constitution de l'empire des Francs ;

» Que c'est un devoir sacré pour tous ceux qui aiment encore la patrie, de s'opposer avec toute l'énergie dont ils sont capables à une innovation aussi désastreuse et aussi flétrissante ;

» Qu'il est de la dernière importance pour la sûreté publique et l'honneur de la nation, que de pareils excès soient à l'instant réprimés ;

» Avons délibéré et unanimement arrêté qu'en qualité d'hommes et de citoyens, nous sommes et serons toujours prêts à voler au secours de nos frères injustement opprimés, sans nous écarter du respect dû aux lois, et de la fidélité que nous jurons à notre prince ;

» Que, désirant uniquement recouvrer des droits inaliénables et imprescriptibles, nous ne formerons de réclamations que sur des usurpations intolérables, et nous ne nous opposerons qu'aux prétentions révoltantes que quelques membres de l'Etat oseraient élever contre les pouvoirs incontestables et la légitime autorité de la nation ;

» Adhérons tous aux arrêtés de Messieurs les étudiants en droit et en médecine et de Messieurs de la Bazoche.

Nota. Quoique des lettres de Bretagne nous annoncent à l'instant une suspension dans les troubles, nous persistons dans nos premières résolutions, et signons, etc. »

La seconde publication avait pour titre :

Arrêté des mères, sœurs, épouses et amantes des jeunes citoyens d'Angers, du 8 février 1789.

Ces deux pièces étaient très-remarquables, en ce qu'elles admettaient l'une et l'autre la souveraineté de la nation, en ce qu'elles considéraient les droits des citoyens comme imprescriptibles et inaliénables, en ce qu'elles faisaient très-bon marché de la propriété qu'elles attaquaient directement en provoquant à la destruction des priviléges de la noblesse, consacrés par une longue suite de siècles. On y retrouve encore le désir de rattacher les traditions du passé aux espérances de l'avenir, et cependant plusieurs des fils des bourgeois et des bour-

du verre cassé et préparent de l'eau bouillante. Cinquante hommes, munis de haches, se tiennent prêts à couper le pont de Pirmil; mais l'alerte est fausse, et la cavalerie, envoyée à la découverte, revient sans avoir rien vu.

Le désir des réformes, qui animait le Tiers-Etat, avait pénétré jusque dans les casernes. Le 15 août, le régiment de Rohan forma le projet de se débarrasser de ses officiers et de les remplacer par des militaires qui ne fussent *ni nobles, ni aristocrates*; vers neuf à dix heures du soir ce régiment sortit en armes, et les meneurs se rendirent à la Halle-Neuve, où se trouvaient beaucoup des jeunes gens qui avaient fait le voyage de Rennes. Les sous-officiers et les Nantais fraternisèrent; les premiers, promirent de ne point prendre les armes contre les roturiers, s'ils venaient à se révolter à main armée. « Nous sommes des enfants du peuple, disaient-ils, c'est avec le peuple et pour le peuple seulement que nous voulons combattre. » En sortant de la Halle-Neuve, le régiment, conduit par les sous-officiers, se mit à parcourir la ville dans tous les sens; quelques soldats voulurent se porter à des violences contre les chefs dont ils étaient mécontents, et la garde nationale fut forcée de s'interposer entre eux. Le régiment se réunit alors et se porta chez le colonel, M. d'Hervily, auquel il demanda ses drapeaux. Celui-ci, dévoué à la cause royale, répondit courageusement; mais que pouvait-il faire seul et sans appui contre une masse armée? Cependant, il ne céda qu'après avoir été blessé. Le régiment de Rohan revint alors au poste de la Halle-Neuve, où il déposa ses drapeaux entre les mains de la garde nationale; là, les chefs protestèrent de nouveau de leur dévouement à la nation; plusieurs discours furent successivement prononcés, discours brefs, mais énergiques, qui se résumaient ainsi:

« Nous sommes tous Français, tous enfants de la nation! L'armée » et la garde nationale s'uniront pour combattre les priviléges. L'armée » se rappelle qu'elle est sortie des rangs du peuple; elle est prête à » verser son sang pour la patrie. Mais elle refusera de tirer sur ses » concitoyens, et de se faire l'instrument du despotisme royal. La » garde nationale est prête à suivre l'armée à la frontière, et à lutter » avec elle de patriotisme et de dévouement. »

Ainsi, dans ces moments d'exaltation, la nation déchirait les fictions constitutionnelles pour exprimer crûment son opinion, et montrer au grand jour les passions dont elle était animée.

cependant très-nombreuses et très-brillantes; remarquons aussi qu'à toutes les cérémonies publiques, les masses et la bourgeoisie surtout criaient à tue tête vive le roi! quoiqu'elles eussent déjà dans le cœur le plus vif désir d'abolir la royauté.

Nous ne sommes encore qu'en 89, et cependant nous voyons déjà s'organiser tous les éléments d'action et de résistance qui, plus tard, joueront un si grand rôle. La surveillance des ennemis de la révolution nécessitait un Comité de Salut Public; celui que créèrent les élections du mois d'août, portait le nom de Comité permanent; nous y voyons Bellier jeune; Bouteiller père, le plus riche négociant de Nantes; Bridon, orfèvre; Cailliaud, Cantin, Chanceaulme, Chiron; Clavier, qui figurera dans le mouvement Girondin; Coustard, de la Ville, Delahaie, Duclos le Pelley jeune, L. Drouin, Drouin de Parcay, Dupoirier, Duval, Felloneau, avocat du roi; Felloneau, maître particulier; Forestier, Foulois, Fourmi père, Fruchard, Gallon père, Garreau, Gedouin, Genevois, P. Gerbier, Guesdon, Guillet, Laënnec, Lambert, Le Bas, Le Cadre, Le Lasseur de Ransay, Le Pot, Le Ray, J. Leroux, Lieutaud, de Troisville, Louvrier, Maussion, Meslé, Pineau, Marchand, Pussin, Guillet, Raimbaut, Sabrevois; Sottin de la Coindière, devenu depuis ministre de la police; Toché, Turquety, Vaudez. La simple lecture de cette liste, nous montre que l'aristocratie bourgeoise de Nantes et quelques anoblis de très-fraîche date étaient à la tête du mouvement. — Des compagnies de volontaires, destinées à traduire en actes les délibérations du comité, se formèrent rapidement. A la fin d'août, Nantes possédait 1200 volontaires divisés en 12 compagnies, deux de chasseurs, deux de grenadiers, quatre de fusilliers, deux de francs maçons, une de canonniers marins, une autre de cavalerie. Les noms de ces compagnies étaient significatifs; il y avait la compagnie de *la Liberté*, la compagnie de l'*Égalité*, la compagnie de *la Fraternité*, la compagnie du *Patriotisme*, la compagnie de *la Constance*, etc. Les loges maçonniques dans lesquelles s'achevait l'éducation morale et philosophique de la jeunesse, jouaient alors un rôle important, et tous ceux qui avaient quelque ambition s'empressaient de s'y affilier; c'était là que les citoyens influents proposaient les grandes mesures. Placées en dehors de l'autorité, elles prenaient vis-à-vis d'elle le droit de conseil, et souvent une initiative qu'il eût été difficile de réprimer.

Bien des faits importants remplirent le reste de l'année; nous allons passer en revue les principaux.

nistration adhérèrent au nom de leur commune à l'arrêté de Quimper, et décidèrent en outre que, sauf la désapprobation de l'Assemblée nationale, les membres de la noblesse et du clergé qui n'auraient pas abjuré les serments faits à Rennes et à Saint-Brieuc, seraient déchus des droits de citoyens actifs.

1790.

Dès le commencement de l'année, les hommes âgés formèrent un bataillon de vétérans, composé de quatre compagnies, nommées la *Persévérance*, l'*Harmonie*, la *Sagesse* et la *Prudence*. M. Pimparay fut choisi pour les commander. — La moisson avait été mauvaise, et l'on était inquiet sur les approvisionnements; partout on s'opposait à la libre circulation des grains. Les habitants de Saint-Mathurin et des Rosiers avaient retenu des bateaux chargés de blés qui descendaient à Nantes. Un détachement de la garde nationale partit pour les réclamer : des représentations appuyées par deux pièces de canon ne pouvaient manquer d'être favorablement écoutées dans ces villages; aussi les jeunes Nantais furent-ils bientôt de retour.

La fédération bretonne, annoncée depuis long-temps, eut lieu à cette époque dans la ville de Pontivy. Des habitants de Nantes s'y rendirent. Les cérémonies de ce pacte provincial n'ont aucun rapport avec l'histoire que nous écrivons; mais nous devons à ceux qui le formèrent de rappeler son but et son esprit.

Les chefs de cette solennité, qui a laissé de si profonds souvenirs dans la Bretagne et les provinces voisines, étaient Chondieu, d'Angers, et Le Quilnio de Rhuis, depuis membres de la Convention; Ponsard et Blin, députés de Rennes; le dernier, montagnard ardent en 93, s'opposa fortement à toutes les mesures démagogiques et au séjour de Carier dans sa ville natale; Blad, de Brest; Besley, de Dinan, qui a siégé et siége encore (1838) à la Chambre des Députés; de Champeaux, de Saint-Brieuc; Moreau, de Morlaix, et Guépin aîné, de Pontivy; ces deux derniers avaient été prévôts de l'École de Droit, et jouissaient de la plus grande influence sur la jeunesse de la province.

Il ne pouvait entrer dans l'esprit de ces hommes qui tous ont fait preuve du plus ardent patriotisme, de se borner au programme insignifiant signé à Pontivy, ni de rêver un fédéralisme qui n'était en-

monie fut renouvelée : cette fois, le clergé ayant en tête M. de Boissieu, doyen de la cathédrale, se rendit sur la place Louis XVI au son des cloches, et vint fraterniser avec les autres citoyens de Nantes. Une fois le serment prêté, M. de Boissieu entonna le *Te Deum* et alluma un feu de joie. Le soir, il y eut dans toute la ville une brillante illumination.

L'évêque n'avait pu accompagner son clergé sur le Cours. Le 21 il se présenta à la Mairie, où M. Kervegan reçut son serment. Au mois de mars, les juges-consuls vinrent aussi prêter le serment civique au nom du commerce dont ils étaient mandataires.

Du 7 au 13 avril, les électeurs constituèrent leur assemblée, arrêtèrent une adresse à l'Assemblée Nationale, et procédèrent à la nomination des membres du département : Benoiston, Lemeignen, Papin, Méaule, Dufrexou, Lepelletier, Fremont, Coustard, David, Roch, Duboueix, Vrignault, Estafel jeune, Francheteau, Joyau, Lejeune, Coeffé, Ringeard, Crespel, Meignen, Ernoult, Payen, Drouet, Videment, Nugent jeune, Marié, Bouvais, Maupassant, Cornet, Huet, recteur; Gandon, Grihaut, Larragon, Deguer, Mourain et Lecomte, obtinrent le plus de voix; Letourneux fut nommé procureur, et Grellier, secrétaire-général. Grihaut, Mourain, Marié, Papin, Nugent, Dufrexou, Cornet et Joyau, formèrent le Directoire avec Letourneux et Grellier. Les autres composèrent le Conseil. Leurs premières séances eurent lieu dans la grande salle des Jacobins.

Le district de Nantes eut pour administrateurs Coiquaud père, Donnet, Chevy aîné, Fruneau, Marié, Paul Gerbier, Bazile, prêtre; Sottin la Coindière, Guesdon, Desclos Lepeley aîné, Bertrand, Badaud, Lefebvre de la Chauvière, procureur-syndic; Gainche, secrétaire-général; Vallin aîné, trésorier.

Le 20 mai, le district décida que ses séances seraient publiques, persuadé que les citoyens auxquels on confie des charges administratives ne sauraient opérer à huis-clos et qu'ils doivent au contraire permettre à tous de s'assurer, par eux-mêmes, de la manière dont sont gérés leurs intérêts. Nos lois, postérieures à 1830, ont supprimé la publicité, et avec elle toutes les garanties qui s'y rattachent; un conseiller municipal peut aujourd'hui sacrifier les intérêts publics à ses intérêts privés, ou mettre la plus grande négligence à se présenter aux réunions, sans que ses mandataires aient le

aimable, auquel on donna plus tard, pour lui procurer des moyens d'existence, une place dans l'Administration de la Marine, véritable sinécure dont il a long-temps touché les appointements sans faire de service réel; Français, plus connu sous le nom de Français de Nantes, dont nous redirons bientôt les premiers jours de fortune; Baco, alors député, et depuis maire de Nantes, homme ferme et dévoué à la cause révolutionnaire; Guinebaud, Douillard, et un grand nombre d'autres, la plupart administrateurs de la ville, ou aspirant à le devenir.

La Société des Amis de la Révolution, en Angleterre, avait applaudi aux efforts de la nation française; le club des Amis de la Constitution, désireux de lui prouver sa sympathie dans la personne des Anglais qui habitaient Nantes, invita ceux-ci à un repas splendide, qui eut lieu sur le terrain des Capucins. C'était une occasion favorable pour donner de l'importance au club, et permettre à ses chefs de se mettre en évidence. Ils étaient trop habiles pour la laisser échapper; aussi, cette fête fut-elle remarquable sous tous les rapports: l'enclos était orné des statues de Louis XVI, de la Liberté, de Charlemagne et de Diane chasseresse, on y voyait cette inscription: *Abolition de la Féodalité;* chaque arbre était orné d'un drapeau et d'un bouclier, sur lequel on lisait le nom d'un héros ou d'un philosophe; une longue suite de couronnes et de guirlandes se continuait d'un arbre à l'autre; au milieu s'élevait l'autel de la Concorde; sur l'autel reposait le globe du monde, ayant au-dessus de lui le bonnet de la liberté, et, des deux côtés, deux cassolettes où l'on brûlait de l'encens; on lisait sur les faces de l'autel: *Patrie*, *Égalité*, *Union*, *Liberté*. Outre les décorations, les arbres portaient encore des inscriptions du genre de celles-ci: *Révolution d'Angleterre*, *Révolution de France*, *Charta Magna*, *Fédération du 14 août*, *Fédération Bretonne*, *Prise de la Bastille*, etc. Après le défilé des convives, le président déposa sur l'Autel un drapeau sur lequel se trouvait cette inscription, dont il donna communication:

Céleste paix, ô sainte humanité,
Qu'aux pieds de vos autels la France et l'Angleterre
Jurent de rappeler les peuples de la terre
Aux lois, au vrai bonheur qu'offre la liberté.

Cette fête fit une impression profonde sur les esprits; annoncée le

diés. Le 15 novembre, l'évêque arrive à Nantes : il y était regardé comme un contre-révolutionnaire ardent, et les scellés furent apposés immédiatement sur ses malles. Le 25, les vétérans commencèrent le service du Château, et la garde nationale prit possession des autres postes.

Les troubles de Nancy avaient eu un grand retentissement dans toute la France, et, partout, les patriotes plaignaient leurs co-réligionnaires politiques ; Nantes ne pouvait rester en arrière, et les membres du club des Amis de la Constitution crurent encore devoir donner l'impulsion. Le 11 novembre, ils firent dire une messe de *requiem* au couvent des grands capucins : un catafalque d'une richesse extrême, des drapeaux formant des trophées, une musique brillante et un détachement de soldats contribuèrent à donner de l'éclat à cette cérémonie révolutionnaire, que d'autres devaient suivre d'assez près. Le lendemain, en effet, l'installation des juges-de-paix dans la salle du présidial, fit connaître au peuple une juridiction nouvelle, dont il devait espérer de grandes améliorations. Le 28, une revue de la garde nationale eut lieu sur les Cours. La bourgeoisie, qui dirigeait alors les affaires, voulait rompre avec le passé ; des drapeaux nouveaux, et une consécration nouvelle de ses emblêmes, lui paraissaient nécessaires ; aussi, quatre vieux drapeaux furent-ils déposés à l'église de Saint-Pierre. M. Le Couteux, aumônier et vicaire de Sainte-Croix, dirigea la partie religieuse de cette réunion ; ce fut lui qui dit la messe à Saint-Pierre et bénit les bannières nouvelles.

Nous ne sommes point encore à l'époque de la tourmente ; la lutte n'est engagée qu'entre le Tiers et la Noblesse, et cependant les événements se pressent les uns sur les autres. Le 1.er décembre, Nantes voit installer M. Garreau, pour procureur de la commune ; M. Kerbodot, pour son substitut, et huit nouveaux officiers municipaux. La ville de Guerande, habitée par des nobles, manifeste ses opinions, et bientôt deux détachements, l'un du régiment de Rohan, l'autre de la garde nationale, partent pour y porter, disent les mémoires de l'époque, *les sentiments civiques dont ils sont animés*. Ce fut là le dernier fait important de l'année ; événement bien insignifiant, si on le compare à ceux qui se passaient dans la capitale.

» nous, en procédant à l'élection qui va nous occuper aujourd'hui, » que c'est le premier pas dans une voie toute nouvelle, et songeons, » en formant notre choix, à cette parole de l'Évangile, *si vous » voulez être le plus grand parmi vos frères, faites-vous leur servi- » teur.* »

Après quelques autres discours rédigés dans le même esprit que celui qui précède, les électeurs, accompagnés du 1.er bataillon de la garde nationale, se rendirent de la Mairie à Saint-Pierre. C'était le dimanche, ils y entendirent une Grand'Messe en musique, puis l'élection commença. Coustard, l'un des orateurs des clubs de Nantes, fut élu président. Le reste de la séance fut consacré à la formation du bureau. Le lundi 14 mars, on procéda au scrutin secret à la nomination de l'Evêque. M. Minée obtint au premier tour 151 voix ; mais ce nombre n'étant pas suffisant pour constituer la majorité, un second scrutin fut nécessaire. Cette fois, M. Minée, curé de Saint-Thomas-d'Aquin, obtint la majorité absolue, et fut proclamé premier Évêque constitutionnel de Nantes. Le carillon des cloches de Saint-Pierre et le bruit du canon apprirent bientôt à toute la ville que le département avait fait choix d'un nouveau prélat. Quelques jours auparavant, les électeurs du département avaient nommé aux cures vacantes de Casson, de la Chapelle-sur-Erdre, de Nort et de St.-Sébastien, l'ancien recteur de Casson, M. Moriceau, de Saint-Nicolas, M. Chevreuil, chapelain de Saint-Pierre, et M. Letort, ancien vicaire de Saint-Sébastien.

Tout n'était pas encore rompu entre Louis XVI et la Nation. Le 25 mars eut lieu à Nantes, sur les Cours, une cérémonie imposante; elle avait pour but de fêter le retour du roi à la santé ; mais le 10 avril, jour de l'inauguration du pavillon de la nation, la fête fut beaucoup plus populaire. A cinq heures 1/2 du matin, sept coups de canon réveillèrent les habitants; à 11 heures toutes les troupes se rangèrent en bataille sur les quais. Vis-à-vis l'hôtel Montaudouin se trouvait un navire nommé le *Cerbère*, appartenant à la maison Bernard, sur lequel on avait installé un autel pour dire la messe. A midi, le curé de Saint-Nicolas s'y rendit en grande pompe; aussitôt son arrivée, M. Kervégan fit un discours. Le nom du navire fut changé, on l'appela le *Mirabeau*; puis le pavillon blanc fut amené et remplacé par celui de la nation; à ce signal, toute la rade exécute la même manœuvre aux cris répétés de vive la nation! vive le roi! vive la

il rencontra un détachement de cavalerie qui lui servit d'escorte; depuis l'entrée de Saint-Clément jusqu'à la Cathédrale, le régiment de Rohan, les canonniers du château, les invalides et la garde nationale tout entière formaient la haie; le corps de cavalerie était derrière la voiture; jamais souverain ne fut reçu plus magnifiquement. Sur les Cours et dans les endroits un peu larges, il y avait des équipages; partout ailleurs, dans les rues, aux fenêtres, sur les voitures et sur les toits une foule immense; à l'entrée de Saint-Clément, l'évêque trouva M. Kervegan à la tête de ses adjoints et du Conseil municipal; il descendit alors de voiture avec M. Vassal, son beau-frère. « Monseigneur, lui dit le Maire, ce ne sont plus les hauts barons qui vous attendent pour vous porter en fauteuil à la Cathédrale, c'est le peuple entier qui vient au-devant de vous, conduit par ses magistrats et les hommes les plus respectables de notre ville, désireux de recevoir votre bénédiction. » Il ajouta quelques autres paroles, mais à voix si basse qu'elles ne furent point entendues. M. Minée répondit avec modestie, et, se plaçant à côté de M. Kervegan, continua sa route vers Saint-Pierre. Le département, le district, les différents corps et les clubs de Nantes le haranguèrent chacun à leur tour. « Monseigneur, lui dit l'un des orateurs, cette foule immense, ce » brillant cortége, cette unanimité si touchante de toutes les classes » de citoyens, vous montrent quelle différence nous établissons entre » l'élu du pouvoir papal et l'élu de la nation; nous ne voulons plus » de ces prélats orgueilleux, si fiers d'une mitre qu'ils devaient à leur » noblesse et nullement à leurs vertus; et nous vous avons choisi » pour être le pasteur de citoyens libres; pour les diriger dans le » sentier de la vertu en leur enseignant à s'aimer les uns les autres, » à respecter la Constitution qui affranchit le Tiers-Etat de la ser- » vitude; à désirer toutes les améliorations dont nos institutions sont » susceptibles; à aimer et chérir tous les hommes et à sacrifier leurs » biens, leur vie même pour le triomphe des opinions qui font le » bonheur des sociétés. » M. Minée répondit qu'il ne séparait point les devoirs du prêtre de ceux du citoyen; que l'Evangile était une source abondante où l'on pouvait puiser les opinions les plus généreuses; que notre Seigneur ne s'était fait homme et n'avait consenti à mourir de la mort infamante des esclaves que pour racheter l'humanité de tout esclavage et de toute servitude; que la mission du pasteur était de faire aimer les bonnes lois, celles qui constituent entre les

sortit de la Cathédrale, accompagné des corps administratifs et des électeurs de chaque district, au nombre d'environ 400; venait ensuite la compagnie de la Concorde; la garde nationale bordait la haie le long de son passage; toutes les troupes de la garnison étaient aussi sous les armes. Après la procession, la garde nationale et les clubs donnèrent un dîner splendide aux divers corps de la garnison et aux administrateurs de la ville; vers trois heures, une députation se rendit avec la musique de la garde nationale, à la demeure de l'évêque, pour le prier de venir au dîner recevoir de nouveau les témoignages de l'estime publique. A son entrée dans le lieu du banquet, tous les convives se levèrent et burent à la santé de Monseigneur, que M. Kervégan proposa à peu près en ces termes: « A notre digne prélat, à celui qui ne veut point séparer les devoirs du prêtre de ceux du citoyen! » L'évêque, vivement ému, répondit, et son discours fut couvert d'applaudissements. Après les vêpres, le Maire se rendit sur le Cours, où se trouvait un feu de joie, auquel il mit le feu, aux cris répétés de *vive la Nation! vive l'Evêque!* Le soir, il y eut illumination générale.

Les Nantais n'étaient pas encore complétement éclairés sur le compte de Mirabeau; quelques hommes seuls persistaient à le représenter comme un traître; c'étaient en général des gens laborieux, habitués à priser par-dessus tout l'ordre, l'économie, le travail et les bonnes mœurs; mais l'opinion contraire dominait dans les clubs; aussi commandèrent-ils un service extraordinaire en l'honneur de ce grand orateur, dont l'éloge funèbre fut prononcé par l'abbé Fouché.

Des mouvements réactionnaires devaient suivre nécessairement toutes les mesures révolutionnaires adoptées par la bourgeoisie qui se trouvait au pouvoir; on s'y attendait, et les émeutes de Challans, de Saint-Aignan, de Carquefou, furent réprimées avec la plus grande facilité.

A Saint-Aignan et à Carquefou, beaucoup de paysans ne voulaient pas reconnaître les curés constitutionnels, c'est-à-dire, ceux qui avaient prêté serment de fidélité à la nation. Des détachements de la garde nationale de Nantes, partis pour les installer, furent assaillis à coups de pierre, et la mutinerie primitive devint un véritable combat qui coûta la vie à plusieurs personnes. A Carquefou surtout, la résistance fut très-vive; un renfort de cinq cents Nantais déconcerta les paysans, qui se sauvèrent à toutes jambes. 10 hommes et 3 femmes furent faits prisonniers et amenés au Bouffay.

s'apaisaient, et quoiqu'ils fussent, en général, moins estimables individuellement que les prêtres qui avaient refusé le serment à la constitution, cependant ils avaient lieu de croire qu'un long avenir leur était réservé ; mais il est dans la nature de l'homme d'abuser de la victoire, pour exercer des actes d'intolérance. Le 28 mai, quelques femmes exaltées, car il s'en trouvait un bon nombre dans l'entourage des prêtres constitutionnels, demandèrent au département l'expulsion *des prêtres réfractaires et des bigotes*. Irritées d'un refus dicté par une sage politique, elles résolurent de saisir la première occasion pour punir elles-mêmes des personnes coupables du crime de ne pas penser comme elles. Le deuxième jour des Rogations, les sœurs du Sanitat s'étant retirées dans leurs chambres à l'approche de la procession, après avoir caché les ornements de leur église, les dévotes constitutionnelles, que l'opinion publique a flétries, montèrent dans leurs chambres et les fouettèrent.

Les religieuses des Coëts avaient constamment refusé de reconnaitre l'évêque Minée ; les mêmes fanatiques, accompagnées d'un grand concours de peuple, se portèrent à leur couvent. Les religieuses eussent été fouettées sans l'intervention de la garde nationale; mais le couvent fut évacué, et la force armée les ramena à Nantes. L'autorité les fit conduire en voiture au Château, là leurs parents et leurs amis vinrent les réclamer; bientôt elles rentrèrent sans bruit dans leur asile, malheureusement le scandale avait eu lieu et le mal était fait; déjà les hommes un peu clairvoyants pouvaient prévoir une guerre religieuse, qui n'eût peut-être jamais eu lieu sans l'intolérance du parti constitutionnel.

De nouveaux événements, survenus dans la capitale, achevèrent de séparer la nation en deux camps bien distincts. Le 22 juin, Nantes reçut une lettre de ses députés, conçue en ces termes:

Paris, le 21 juin 1791, à 2 heures et demie du matin.

« Messieurs et chers concitoyens, grande, mauvaise et triste nou-
» velle. Le roi est parti avec sa famille; la reine, à 10 heures du
» soir; le roi, sur les deux heures de la nuit. Amis et citoyens, du
» courage, de la vigueur, des précautions; un ralliement prompt et
» soutenu de toute la force active. Un réveil à toutes les municipa-
» lités. Gardons-nous des malveillants, etc.

» *Signé* CHAILLON, BACO, COTTIN, JARRY, GIRAUD.

» Cette lettre est commune à Messieurs du district et de la muni-

Drouart de Lesey, capitaine au 25.e régiment, avant de lever la main dit : « Lorsque nous avons prêté serment à la Nation, à la Loi » et au Roi, nous ne l'avons prêté au roi que subordonnément à la » Nation et à la Loi. Le Roi auquel nous avons prêté ce serment, est » le Roi reconnu par la Nation, mais autant qu'il est fidèle exécuteur » de la loi. Du moment qu'il a abandonné la Nation, *nous ne con-* » *naissons plus que la nation elle-même, et les lois qu'elle a consen-* » *ties.* »

Coustard, qui rentrait au moment où le vice-président remettait à Dumourier sa croix, proposa que le ruban tricolore remplaçât le ruban ponceau de ces sortes d'insignes. Tous ceux qui en étaient porteurs, acceptèrent la proposition aux applaudissements des citoyens présents.

La cérémonie du serment achevée, on arrête, sans désemparer, la rédaction d'une proclamation au nom des trois Corps administratifs. Letourneux, procureur-général du département, et Lefebvre-Chauvière, procureur-syndic du district, sont nommés commissaires pour rédiger cette proclamation que voici :

« Citoyens,

» Le roi est parti ; mais le véritable souverain, la Nation reste, et » les Français dignes de la Liberté sont plus que jamais maîtres de » leur sort : la Constitution est faite. Le destin de l'Empire est fixé, » et sa durée, assise sur les bases éternelles de la raison et de la » justice, n'a jamais pu dépendre de la volonté et de la présence » d'un homme.

» Le pouvoir qu'il exerçait et qu'il a cru anéantir par sa fuite, » n'était-il pas le nôtre ? N'était-ce pas la Nation qui le lui avait » délégué ? Il reste donc encore tout entier à sa source.

» L'Assemblée Nationale, dépositaire de la volonté générale, en » avait revêtu celui qu'elle avait trouvé sur le trône du despotisme ; » mais se ressaisissant, au nom de la Nation, de ce même pouvoir, » elle le conservera, ou le déléguera pour les intérêts et le salut » de la patrie.

» Comblés de ses bienfaits, rassurés par ce qu'elle a fait, sur ce » qu'elle peut faire encore, espérons tout de sa sagesse; croyons » qu'elle saura faire servir au bonheur de la France un événement » médité pour sa ruine. Ceux qui ont su créer la Liberté sauront la » maintenir. Mais c'est à vous, c'est à tous les bons citoyens de

lui ou pour lui soit écrasée d'une dette immense ; il nous dit qu'il n'a pas été libre, qu'il a été forcé dans son vœu. Que de mensonges! Quelle perfidie! L'assemblée prend la plus grande précaution pour assurer et maintenir l'ordre.

« M. de Rochambeau, commandant le Nord de la France; M. d'Affry, commandant dans l'intérieur; nombre d'officiers généraux, ont promis et juré à l'Assemblée fidélité à la Nation et secours de leurs forces et de leurs talents. Ce matin doit être proposé, à l'Assemblée, un serment pour les militaires; enfin, il faut connaître ses amis et ses ennemis. Citoyens et amis, voilà un grand moment; vous déploierez sans doute tout le patriotisme que les départements voisins de Paris ont déjà manifesté depuis le départ du Roi. Une conscription de volontaires nationaux est ordonnée; ils seront payés du moment qu'ils entreront en exercice. D'avance, disposez-les à partir; armez les bras de nos bons citoyens; relevez le courage de tous par l'exemple du vôtre. La liberté publique est menacée, vous ne serez pas les derniers à la défendre. Veillez nos prêtres, nos factieux, nos imbéciles. Vous vous montrerez, Messieurs, dignes de votre réputation dans ce jour de crise.

»Vos représentants mourront à leur place, si vous redevenez esclaves.

»Les ordres, les courriers sont envoyés dans les places fortes, sur les frontières, pour les mettre, par des approvisionnements de vivres et de munitions, en état de défense. Nous sommes incertains à cette heure (dix heures du matin), du chemin qu'a pris le Roi. On dit qu'il a été vu sur la route de Metz. Les mécontents disent que M. de Bouillé l'y recevra; mais les citoyens sont patriotes zélés; mais la garnison est entière à nous. Les officiers sont contre. Les dangers s'ouvrent de toute part.... Unis et fermes, nous résisterons. Nous vous en conjurons, Messieurs, électrisez les cœurs, que nos concitoyens se hâtent de s'enrôler, de se préparer par des exercices. Vous recevrez une proclamation de l'Assemblée, en réponse à la déclaration du Roi. Peut-être serait-il bon que vous en préparassiez l'effet par un écrit aux habitants du département; votre sagesse, votre patriotisme nous font tout espérer du succès des moyens que vous prendrez.

»Je vous envoie le journal des débats et décrets: vous y lirez le succès des opérations de l'Assemblée, qui est tenante depuis hier matin et qui est secondée puissamment par le département, la municipalité et tous les citoyens.

loin de tranquilliser le parti royaliste; aussi ne cessait-il de conspirer contre un ordre de chose qu'il acceptait par force. Le 5 septembre, les cartes de confiance donnèrent naissance à une émeute assez violente, préparée depuis long-temps par les ennemis de la révolution; déjà l'on avait désarmé grand nombre de gardes nationaux dans la rue du Moulin et dans les petites rues voisines de la mairie, lorsqu'un détachement assailli trop vivement à coups de pierre et serré de très-près, fit feu sur la multitude; il n'y eut heureusement qu'un seul homme de tué. Le maire et son conseil décidèrent alors d'arborer le drapeau rouge et de le promener dans toute la ville, ce qui fut exécuté sur-le-champ; toutes les troupes parcoururent les divers quartiers et restèrent cinq heures sous les armes. MM. les municipaux donnèrent lecture de la loi martiale dans les principaux carrefours et même dans les faubourgs.

L'installation des prêtres assermentés ayant donné naissance à de nouveaux troubles, surtout dans les communes de Bouguenais et de Couëron, la force armée s'y porta vivement, comprima les contre-révolutionnaires et ramena des prisonniers, dont l'évêque Minée obtint encore la grâce.

Le 14 septembre, le ministre de l'intérieur écrivait aux autorités de la ville de Nantes:

« Le Roi, Messieurs, a annoncé hier à l'Assemblée Nationale qu'il acceptait la Constitution; Sa Majesté vient de consacrer solennellement cette acceptation dans le sein de l'Assemblée Nationale, au milieu des applaudissements et de l'allégresse universelle. Je m'empresse, Messieurs, de vous apprendre ce grand événement, qui doit être l'époque du retour de l'ordre et de la paix. J'ai l'honneur de vous envoyer plusieurs exemplaires de la lettre du Roi. Je n'ai pas besoin de vous recommander de lui donner toute la publicité possible. Votre patriotisme, votre amour pour le Roi, votre zèle pour la chose publique, vous guideront assez dans cette mémorable circonstance.

« *Le Ministre de l'Intérieur : signé* DELESSART. »

La lettre du Roi fut aussitôt imprimée et publiée. Le 25, la proclamation de la Constitution fut annoncée le matin par une salve de 26 coups de canon. A trois heures après midi, le maire et les officiers municipaux se rendirent au département pour y prendre la bannière nationale ; tous les corps administratifs sortirent ensemble et parcou-

Budgets.

Nous possédons les budgets de Nantes, pour les années 1790 et 1791; ils sont intéressants à consulter, sous plusieurs rapports; et nous en placerons un extrait sous les yeux de nos lecteurs.

Lorsque vint notre première révolution, la ville s'était déjà affranchie de plusieurs sinécures à sa charge, qui absorbaient un revenu de 25,180 livres; en 1790, elle supprima de nouveau grand nombre d'articles, parmi lesquels se trouvaient les suivants:

A M. de Brancas, indemnité de logement, 2000 liv.;

Au même pour les portes, 1200 liv.;

Au Lieutenant du Roi, 2000;

Au subdélégué, 1200;

Au secrétaire de l'intendant, 1000;

Pour installation des maires et échevins, 800;

A l'imprimeur, 60;

Jetons de la mairie, 1600;

A 3 couvents pour aumônes, 310.

Le total des économies, faites cette année-là, sur les traitements, fut de 28,511 liv.

Le bourreau recevait à cette époque le logement et 1200 liv; les tambours, 1280 liv.; les gardes de villes, 3600. Le commerce avait un député à Paris, qui était payé 3000 liv.; la police ne coûtait que 3000 liv.; les trois architectes de la ville recevaient 4350 liv.; on accordait au maire, 700 liv. pour un secrétaire; 240 liv. au 4 huissiers de police; 200 à l'horloger; 4250 aux oratoriens, pour le collége; 800 au bibliothécaire; 1000 au professeur d'hydrographie.

On peut résumer ainsi le 1.er budget publié par la mairie de Nantes:

Dépenses.

Honoraires et gages.	61,660 liv.		
Pensions viagères.	5,079		
	66,739 liv.		
Rentes dues à des ecclésiastiques. . . .	13,842 liv.	3 s.	2 d.
Rentes dues à des laïcs.	16,548	13	4
Rentes dues au domaine national. . .	3,793	10	4
	34,184 liv.	6 s.	10 d.

le rapporteur estimait à 3 millions et demi les ressources actuelles ou prochaines de la ville. Il semble, au premier abord, en voyant ce chiffre élevé, que la situation de la mairie était très-prospère; mais si l'on songe aux dépenses imprévues telles que celles que causa l'approvisionnement qu'il fallut faire pour prévenir la disette, et qui ne sont pas portées dans le compte ci-dessus, l'on jugera tout autrement sa position.

Le budget de 1792 montre que les embarras s'étaient accrus rapidement. La dette de toute nature était de 4 millions 692,529 liv. 14 sous 6 deniers, et l'actif de 3 millions 668,434 liv. 1 sou 8 déniers, d'où l'on voit que la dette excédait l'actif de 1 million 24,095 liv. 12 sous 10 deniers. On voit aussi, par ce budget, que la garde nationale ne coûtait alors que 20 mille liv.; que la salle de spectacle, donnée aujourd'hui gratuitement par la ville, était affermée les années précédentes 17,000 livres, et ne produisait plus, depuis 1790, que 10 mille liv.; que la Halle-au-Blé donnait 6000 liv. de revenu.

On peut établir, ainsi qu'il suit, le résumé de ce budget, pour les comptes apurés de 1791.

DÉPENSES.

Traitements, appointements et gages. .	49,595 liv.	7 s.	8 d.
Rentes et pensions viagères.	6,248	5	»
Rentes perpétuelles.	29,996	15	9
Intérêt d'emprunts et indemnités. . .	30,331	16	10
Remboursement de capitaux. . . .	143,294	15	6
Dépenses ordinaires annuelles. . . .	116,394	9	6
Dépenses extraordinaires variables. .	223,299	19	6
Dépenses diverses extraordinaires. . .	402,777	1	7
TOTAL de la dépense.	1,001,938 liv.	11 s.	4 d.
TOTAL de la recette.	989,496	14	8
D'où il suit que la dépense avait excédé la recette en 1791, de.	12,441 liv.	16 s.	8 d.

C'est avec une situation financière aussi déplorable, que notre ville eut à lutter contre les crises les plus violentes.

» d'avoir eu des cœurs de fer et d'avoir été inflexibles dans la défense » de la cause publique. Mais, je vous le répète, préparez vos armes, » agitez les clubs, que le ferment révolutionnaire anime tous les es» prits, que les hommes qui ont du cœur prêchent partout les saines » doctrines du patriotisme, et qu'à leur voix un enthousiasme géné» reux s'empare de la jeunesse; parlez aux femmes, et qu'elles aussi » mettent tout en œuvre pour sauver la patrie.

« Je vous l'ai dit, je vous le redis encore: la conspiration est fla» grante; ne savons-nous pas que le comte d'Artois s'est trouvé à » Pilnitz avec l'empereur, le roi de Prusse et l'électeur de Saxe? Le » comte de Provence, dans son insolent manifeste, ne promet-il pas » à son frère de faire envahir la France par les rois de l'Europe » coalisés? Les agents de la cour n'agissent-ils pas publiquement » contre la révolution, et parce que le Roi a juré le 14 septembre, » au sein de l'Assemblée Nationale de maintenir la Constitution, » nous serions assez stupides pour croire à sa parole, que tout vient » démentir?

« Non, Citoyens, point de confiance dans les paroles royales. La » Constitution ne peut être maintenue que par nous, sauvée que par » nous. Et bientôt de nouveaux faits, des conciliabules de rois, d'évê» ques et d'émigrés vous montreront les desseins secrets de nos » ennemis et de Louis XVI. . . . .

» . . . .

» La confiscation des biens des ennemis de la patrie, et des » mesures énergiques contre les prêtres réfractaires sont devenues » nécessaires, disait, en la terminant, l'auteur de cette lettre. »

Ce fut sous l'influence de ces opinions qui dominaient à Nantes dans les clubs, excepté cependant au club de la Halle, que s'ouvrit l'année 1792. Les femmes, extrêmes en tout, s'occupaient fortement alors de politique; elles étaient très-ardentes à blâmer La Fayette et ses partisans, à dénoncer le Roi comme traitre au pays, à demander des persécutions contre les émigrés et leurs familles, à réclamer des mesures violentes contre les prêtres réfractaires. A peine arrivées, les lettres intimes des députés étaient copiées par elles et colportées dans les lieux publics, pour y réchauffer le patriotisme; elles fabriquaient aussi des drapeaux aux couleurs nationales. L'un d'eux fut donné en grande pompe au 1.er bataillon de la Loire-Inférieure; la bénédiction s'en fit avec solennité sur la place de la Liberté (place Louis XVI), en

» la seconder. Partageons, à l'envi, la gloire de sauver la patrie.
» Rallions-nous autour de cette sainte Constitution pour laquelle
» nous avons juré de verser notre sang.

» Citoyens, voilà le moment où le vrai patriotisme sera mis à
» l'épreuve. Veillons sur nos ennemis. Observons les lâches qui se-
» raient abandonner l'étendard de la Liberté; mais gardons-nous des
» excès; et faisons voir à l'Europe étonnée que la Nation française,
» en perdant un roi qui l'a trompée, n'en a pas moins conservé cet
» ordre, cette union, cette fierté que peut seul inspirer le véritable
» amour de la Liberté. *Fidélité à la Nation et à la Loi.* »

Cette proclamation, donnée dans la nuit à l'impression, est affichée dès 7 heures du matin. Des exemplaires en sont expédiés aux districts et aux communes du ressort, pour être lus et affichés partout.

L'assemblée s'était séparée à 3 heures et demie du matin, après avoir arrêté en dernier lieu que, vu la gravité des circonstances, les trois corps administratifs se rassembleraient chaque soir, à cinq heures, à la maison Commune; que les séances seraient publiques; qu'en outre, un comité composé d'un membre de chacune des trois administrations passerait la nuit pendant quelque temps pour veiller à la tranquillité publique, les plus jeunes devant commencer.

Le 23, à 10 heures du matin, arrive un second courrier extraordinaire; il était porteur de la lettre suivante de M. Baco.

Paris, ce 22 juin 1791.

Messieurs et chers concitoyens,

Le courrier que nous vous avons envoyé hier matin vous aura instruits de la fuite du Roi; l'effet qui en est résulté n'est pas celui qu'on en attendait, au moins pour le moment. Nul désordre, nuls regrets: les malveillants cherchaient sur les figures les mouvements de la consternation ou de la fureur; ils n'y ont remarqué que la froide indignation et le mépris qu'inspire et doit inspirer à tout français la vile et odieuse conduite du Roi qui, au mépris de ses serments répétés, avant et depuis son séjour à la capitale, malgré ses dispositions civiques, annoncées avec faste depuis la Révolution, a osé fuir et abandonner son poste. Il nous a remis ou fait remettre une déclaration écrite de sa main, du style d'un mauvais écolier, où il se plaint entre autres choses de ne pas être bien logé dans le vaste palais des Tuileries, de ne recevoir de la nation que vingt-cinq millions, quoique la nation, par

lui ou pour lui soit écrasée d'une dette immense ; il nous dit qu'il n'a pas été libre, qu'il a été forcé dans son vœu. Que de mensonges! Quelle perfidie! L'assemblée prend la plus grande précaution pour assurer et maintenir l'ordre.

« M. de Rochambeau, commandant le Nord de la France ; M. d'Affry, commandant dans l'intérieur ; nombre d'officiers généraux, ont promis et juré à l'Assemblée fidélité à la Nation et secours de leurs forces et de leurs talents. Ce matin doit être proposé, à l'Assemblée, un serment pour les militaires ; enfin, il faut connaître ses amis et ses ennemis. Citoyens et amis, voilà un grand moment; vous déploierez sans doute tout le patriotisme que les départements voisins de Paris ont déjà manifesté depuis le départ du Roi. Une conscription de volontaires nationaux est ordonnée; ils seront payés du moment qu'ils entreront en exercice. D'avance, disposez-les à partir; armez les bras de nos bons citoyens; relevez le courage de tous par l'exemple du vôtre. La liberté publique est menacée, vous ne serez pas les derniers à la défendre. Veillez nos prêtres, nos factieux, nos imbéciles. Vous vous montrerez, Messieurs, dignes de votre réputation dans ce jour de crise.

»Vos représentants mourront à leur place, si vous redevenez esclaves.

»Les ordres, les courriers sont envoyés dans les places fortes, sur les frontières, pour les mettre, par des approvisionnements de vivres et de munitions, en état de défense. Nous sommes incertains à cette heure (dix heures du matin), du chemin qu'a pris le Roi. On dit qu'il a été vu sur la route de Metz. Les mécontents disent que M. de Bouillé l'y recevra ; mais les citoyens sont patriotes zélés; mais la garnison est entière à nous. Les officiers sont contre. Les dangers s'ouvrent de toute part.... Unis et fermes, nous résisterons. Nous vous en conjurons, Messieurs, électrisez les cœurs, que nos concitoyens se hâtent de s'enrôler, de se préparer par des exercices. Vous recevrez une proclamation de l'Assemblée, en réponse à la déclaration du Roi. Peut-être serait-il bon que vous en préparassiez l'effet par un écrit aux habitants du département; votre sagesse, votre patriotisme nous font tout espérer du succès des moyens que vous prendrez.

»Je vous envoie le journal des débats et décrets: vous y lirez le succès des opérations de l'Assemblée, qui est tenante depuis hier matin et qui est secondée puissamment par le département, la municipalité et tous les citoyens.

»Les armes du roi ont été effacées partout, et en cela les citoyens témoignent, d'une manière simple et énergique, leurs sentiments sur le Roi actuel.

»Vous veillerez aussi sur les moissons, sur les propriétés. Je ne sais, Messieurs, pourquoi tant de recommandations; près de vous, sans doute, elles sont inutiles, mais il faut se les répéter réciproquement pour arrêter les brigands tentés de profiter des moments de trouble.

» Vous pouvez, Messieurs, communiquer ma lettre.

» Je suis avec des sentiments fraternels,

» Messieurs,

» Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

BACO. »

Le courrier qui apportait cette lettre du député Baco, était, en outre, chargé d'une seconde lettre manuscrite du ministre de l'intérieur. Les trois corps se rassemblent; et, après avoir pris lecture de la dépêche, ils en ordonnent le dépôt au secrétariat, la transcription et l'impression; les conseils du département et du district sont convoqués, puis on lève la séance pour se rendre à la procession de la Fête-Dieu.

Les grands événements révolutionnaires s'annonçaient chaque jour par des mouvements plus graves: quelques émeutes avaient seules troublé jusqu'alors dans la Loire-Inférieure et la Vendée la tranquillité du régime constitutionnel. Le 1.er juillet, six cents hommes armés se réunirent au district des Sables, dans le château de M. de Lezardière. Les gardes nationales des villes voisines se disposaient à les attaquer, lorsqu'une flotte de 26 voiles ennemies parut à la côte: un exprès partit alors pour Nantes et vint y demander des secours: 360 gardes nationaux se mirent en route à 10 heures du soir, et 50 dragons les suivirent le lendemain. — Les rebelles, prévenus de l'arrivée de ce renfort et de plusieurs autres, profitèrent d'un orage pour évacuer le château, qui fut pris et brûlé; la flotte ennemie regagna la haute-mer sans avoir pu opérer son débarquement. Ainsi se termina cette tentative, qui révélait aux Vendéens le secret de leurs forces et la possibilité d'une insurrection.

Au mois d'août eurent lieu les élections: il y eut division entre les électeurs de Nantes et ceux de la campagne; MM. Coustard, Benoiston, Marie Mourain, Papin, Français, Dufrexou, Mosneron, Launai, furent nommés pour la 2.e législature. Ces nominations étaient

loin de tranquilliser le parti royaliste; aussi ne cessait-il de conspirer contre un ordre de chose qu'il acceptait par force. Le 5 septembre, les cartes de confiance donnèrent naissance à une émeute assez violente, préparée depuis long-temps par les ennemis de la révolution; déjà l'on avait désarmé grand nombre de gardes nationaux dans la rue du Moulin et dans les petites rues voisines de la mairie, lorsqu'un détachement assailli trop vivement à coups de pierre et serré de très-près, fit feu sur la multitude; il n'y eut heureusement qu'un seul homme de tué. Le maire et son conseil décidèrent alors d'arborer le drapeau rouge et de le promener dans toute la ville, ce qui fut exécuté sur-le-champ; toutes les troupes parcoururent les divers quartiers et restèrent cinq heures sous les armes. MM. les municipaux donnèrent lecture de la loi martiale dans les principaux carrefours et même dans les faubourgs.

L'installation des prêtres assermentés ayant donné naissance à de nouveaux troubles, surtout dans les communes de Bouguenais et de Couëron, la force armée s'y porta vivement, comprima les contre-révolutionnaires et ramena des prisonniers, dont l'évêque Minée obtint encore la grâce.

Le 14 septembre, le ministre de l'intérieur écrivait aux autorités de la ville de Nantes:

« Le Roi, Messieurs, a annoncé hier à l'Assemblée Nationale qu'il acceptait la Constitution; Sa Majesté vient de consacrer solennellement cette acceptation dans le sein de l'Assemblée Nationale, au milieu des applaudissements et de l'allégresse universelle. Je m'empresse, Messieurs, de vous apprendre ce grand événement, qui doit être l'époque du retour de l'ordre et de la paix. J'ai l'honneur de vous envoyer plusieurs exemplaires de la lettre du Roi. Je n'ai pas besoin de vous recommander de lui donner toute la publicité possible. Votre patriotisme, votre amour pour le Roi, votre zèle pour la chose publique, vous guideront assez dans cette mémorable circonstance.

« *Le Ministre de l'Intérieur : signé* DELESSART. »

La lettre du Roi fut aussitôt imprimée et publiée. Le 25, la proclamation de la Constitution fut annoncée le matin par une salve de 26 coups de canon. A trois heures après midi, le maire et les officiers municipaux se rendirent au département pour y prendre la bannière nationale ; tous les corps administratifs sortirent ensemble et parcou-

rurent la ville ; ils étaient précédés d'un trompette, et accompagnés de deux détachements, l'un d'infanterie, l'autre de cavalerie; après avoir proclamé la constitution dans tous les carrefours, ils se rendirent sur les Cours, où se trouvaient la garde nationale et les différents corps composant la garnison. M. le maire s'étant placé au bas de la colonne, proclama la Constitution et fit un discours; M. Minée en prononça un autre, et la cérémonie se termina par une salve de 21 coups de canon. Le soir, au Pilori, les bourgeois allumèrent un feu-de-joie; et distribuèrent, à leurs frais, aux pauvres, du pain, de la viande et du cidre. Nous avons retrouvé les discours prononcés en cette circonstance par MM. Kervégan et Minée; ils ne contiennent rien de saillant, et nous nous abstiendrons de les reproduire. Cependant on lit, dans le discours de M. Kervégan, ces paroles significatives : « Pardonnons de » bonne foi, Citoyens; oublions pour jamais les malheurs que nous » avons éprouvés, croyons que notre Roi nous aime. »

Les nouvelles élections eussent porté de nouveau Daniel Kervégan à la mairie; mais il refusa, en exprimant ses motifs dans une lettre extrêmement modeste que les patriotes du club le plus ardent lui retournèrent en en modifiant toutes les phrases, de telle sorte qu'elles devinrent, chacune, l'éloge le plus complet de son administration.

Le 30 novembre eut lieu l'installation de la nouvelle mairie. Nous croyons devoir citer les noms de ceux qui acceptèrent dans ce moment de crise, les pénibles fonctions d'administrateurs. C'étaient R. Giraud, maire ; Bridon, Carié, Vilmain, Kirouard, Godebert, Bourcart, F. Mellinet père, Bougon, Bonnart, prêtre ; Douillard, municipaux. Lepot, Rosier, Barre, Cantin, Vallot, Dobrée, Soulâtre, prêtre ; F. Hardy, Trioche, Athenas, C. Sanlecque, Le Maître, Lefebvre, curé de Saint-Nicolas ; Goullin, Gaudin, Legris aîné, Lambert, Bruneau, Dehergue aîné, Dehergue jeune, Paimparay, notables. Dorvo, procureur de la commune.

Le reste de l'année n'offrit rien de remarquable. La défiance et l'irritation se glissaient chaque jour davantage dans les esprits: quelques prêtres réfractaires agitaient le département, et les administrateurs prenaient des arrêtés sévères pour déjouer leurs sourdes menées. La rigueur est un mauvais moyen, quand il s'agit d'éteindre des convictions; les prêtres devenaient des martyrs, et les persécutions du pouvoir leur créaient à juste titre de nombreux partisans.

Budgets.

Nous possédons les budgets de Nantes, pour les années 1790 et 1791 ; ils sont intéressants à consulter, sous plusieurs rapports ; et nous en placerons un extrait sous les yeux de nos lecteurs.

Lorsque vint notre première révolution, la ville s'était déjà affranchie de plusieurs sinécures à sa charge, qui absorbaient un revenu de 25,180 livres ; en 1790, elle supprima de nouveau grand nombre d'articles, parmi lesquels se trouvaient les suivants :

A M. de Brancas, indemnité de logement, 2000 liv. ;
Au même pour les portes, 1200 liv. ;
Au Lieutenant du Roi, 2000 ;
Au subdélégué, 1200 ;
Au secrétaire de l'intendant, 1000 ;
Pour installation des maires et échevins, 800 ;
A l'imprimeur, 60 ;
Jetons de la mairie, 1600 ;
A 3 couvents pour aumônes, 310.

Le total des économies, faites cette année-là, sur les traitements, fut de 28,511 liv.

Le bourreau recevait à cette époque le logement et 1200 liv ; les tambours, 1280 liv. ; les gardes de villes, 3600. Le commerce avait un député à Paris, qui était payé 3000 liv. ; la police ne coûtait que 3000 liv. ; les trois architectes de la ville recevaient 4350 liv. ; on accordait au maire, 700 liv. pour un secrétaire ; 240 liv. au 4 huissiers de police ; 200 à l'horloger ; 4250 aux oratoriens, pour le collége ; 800 au bibliothécaire ; 1000 au professeur d'hydrographie.

On peut résumer ainsi le 1.er budget publié par la mairie de Nantes :

DÉPENSES.

Honoraires et gages.	61,660 liv.		
Pensions viagères.	5,079		
	66,739 liv.		
Rentes dues à des ecclésiastiques. . . .	13,842 liv.	3 s.	2 d.
Rentes dues à des laïcs.	16,548	13	4
Rentes dues au domaine national. . .	3,793	10	4
	34,184 liv.	6 s.	10 d.

le rapporteur estimait à 3 millions et demi les ressources actuelles ou prochaines de la ville. Il semble, au premier abord, en voyant ce chiffre élevé, que la situation de la mairie était très-prospère; mais si l'on songe aux dépenses imprévues telles que celles que causa l'approvisionnement qu'il fallut faire pour prévenir la disette, et qui ne sont pas portées dans le compte ci-dessus, l'on jugera tout autrement sa position.

Le budget de 1792 montre que les embarras s'étaient accrus rapidement. La dette de toute nature était de 4 millions 692,529 liv. 14 sous 6 deniers, et l'actif de 3 millions 668,434 liv. 1 sou 8 déniers, d'où l'on voit que la dette excédait l'actif de 1 million 24,095 liv. 12 sous 10 deniers. On voit aussi, par ce budget, que la garde nationale ne coûtait alors que 20 mille liv.; que la salle de spectacle, donnée aujourd'hui gratuitement par la ville, était affermée les années précédentes 17,000 livres, et ne produisait plus, depuis 1790, que 10 mille liv.; que la Halle-au-Blé donnait 6000 liv. de revenu.

On peut établir, ainsi qu'il suit, le résumé de ce budget, pour les comptes apurés de 1791.

DÉPENSES.

Traitements, appointements et gages. .	49,595 liv.	7 s.	8 d.
Rentes et pensions viagères.	6,248	5	»
Rentes perpétuelles.	29,996	15	9
Intérêt d'emprunts et indemnités. . .	30,331	16	10
Remboursement de capitaux. . . .	143,294	15	6
Dépenses ordinaires annuelles. . . .	116,394	9	6
Dépenses extraordinaires variables. .	223,299	19	6
Dépenses diverses extraordinaires. . .	402,777	1	7
TOTAL de la dépense.	1,001,938 liv.	11 s.	4 d.
TOTAL de la recette.	989,496	14	8
D'où il suit que la dépense avait excédé la recette en 1791, de.	12,441 liv.	16 s.	8 d.

C'est avec une situation financière aussi déplorable, que notre ville eut à lutter contre les crises les plus violentes.

1792.

« Amis et concitoyens, écrivait de Paris, en janvier 1792, un ar-
» dent révolutionnaire, aux clubistes de Nantes : J'ai à vous annoncer
» la nouvelle la plus insignifiante et la plus grave, nouvelle intéres-
» sante, nouvelle extraordinaire, nouvelle divertissante, nouvelle
» sérieuse, comme dirait l'aristocrate Sévigné, si elle était encore de
» ce monde.

» Le maire de Paris, le digne citoyen Petion, a refusé de faire à
» la Reine le compliment de nouvelle année. La guerre est à l'ordre
» du jour; nettoyez les fusils, affilez les sabres, et préparez à la patrie
» des défenseurs qui sachent la préserver au-dehors contre les étran-
» gers, au-dedans contre les satellites de l'aristocratie.

» Défiez-vous surtout de la trahison; car nous n'en avons que trop
» subi dans l'année qui vient de s'écouler; nous avons été trahis par
» le Roi qui refuse son véto aux lois les plus justes, et conspire en
» secret contre la France. Oui, la conspiration de Louis XVI est fla-
» grante; les preuves matérielles manquent; les preuves morales
» abondent au contraire, et nous nous attendons au premier jour
» à voir des écrits de sa main qui puissent servir de pièces authenti-
» ques. Bailly et Lafayette sont aussi des traîtres; ils ont égaré
» tout un peuple qui n'avait commis d'autre crime que d'être moins
» confiant qu'eux. Je suis loin de croire qu'ils soient à la solde de
» la Cour; mais on trahit souvent sa cause par désir de jouer un
» rôle, par vanité, par niaiserie, par envie de plaire aux aristo-
» crates.

» Amis et concitoyens, nous avons voté l'année dernière une triple
» imposition pour les biens des émigrés; voilà la bonne voie: nous
» avons voté la suppression de tous les ordres de chevalerie et de tout
» insigne contraire aux idées d'égalité qui doivent être la boussole des
» hommes libres; nous avons déclaré traîtres à la patrie tous les émi-
» grés qui ne seraient pas rentrés en France au premier janvier 1792,
» mesure juste, à laquelle le roi a opposé son véto; nous avions
» aussi demandé le sequestre des biens des princes qui sont à l'étran-
» ger: qui oserait blâmer de pareils actes? Ah! mes chers concitoyens,
» l'affranchissement d'un grand peuple est un enfantement laborieux,
» qui ne se fait pas en un instant; mais avec du courage et de la per-
» sistance, nous triompherons, et la postérité nous remerciera

» d'avoir eu des cœurs de fer et d'avoir été inflexibles dans la défense
» de la cause publique. Mais, je vous le répète, préparez vos armes,
» agitez les clubs, que le ferment révolutionnaire anime tous les es-
» prits, que les hommes qui ont du cœur prêchent partout les saines
» doctrines du patriotisme, et qu'à leur voix un enthousiasme géné-
» reux s'empare de la jeunesse; parlez aux femmes, et qu'elles aussi
» mettent tout en œuvre pour sauver la patrie.

« Je vous l'ai dit, je vous le redis encore: la conspiration est fla-
» grante; ne savons-nous pas que le comte d'Artois s'est trouvé à
» Pilnitz avec l'empereur, le roi de Prusse et l'électeur de Saxe? Le
» comte de Provence, dans son insolent manifeste, ne promet-il pas
» à son frère de faire envahir la France par les rois de l'Europe
» coalisés? Les agents de la cour n'agissent-ils pas publiquement
» contre la révolution, et parce que le Roi a juré le 14 septembre,
» au sein de l'Assemblée Nationale de maintenir la Constitution,
» nous serions assez stupides pour croire à sa parole, que tout vient
» démentir?

« Non, Citoyens, point de confiance dans les paroles royales. La
» Constitution ne peut être maintenue que par nous, sauvée que par
» nous. Et bientôt de nouveaux faits, des conciliabules de rois, d'évê-
» ques et d'émigrés vous montreront les desseins secrets de nos
» ennemis et de Louis XVI. . . . .
» . . . .

» La confiscation des biens des ennemis de la patrie, et des
» mesures énergiques contre les prêtres réfractaires sont devenues
» nécessaires, disait, en la terminant, l'auteur de cette lettre. »

Ce fut sous l'influence de ces opinions qui dominaient à Nantes dans les clubs, excepté cependant au club de la Halle, que s'ouvrit l'année 1792. Les femmes, extrêmes en tout, s'occupaient fortement alors de politique; elles étaient très-ardentes à blâmer La Fayette et ses partisans, à dénoncer le Roi comme traître au pays, à demander des persécutions contre les émigrés et leurs familles, à réclamer des mesures violentes contre les prêtres réfractaires. A peine arrivées, les lettres intimes des députés étaient copiées par elles et colportées dans les lieux publics, pour y réchauffer le patriotisme; elles fabriquaient aussi des drapeaux aux couleurs nationales. L'un d'eux fut donné en grande pompe au 1.er bataillon de la Loire-Inférieure; la bénédiction s'en fit avec solennité sur la place de la Liberté (place Louis XVI), en

Le 22 avril, nouvelle inauguration du bonnet rouge; mais, cette fois, à l'Hôtel-de-Ville. Les trois corps administratifs sortirent à 11 heures de la mairie, le bonnet phrygien sur la tête, entourés des officiers de la garde nationale; après avoir traversé quelques rues, ils se rendirent aux Jacobins, où les attendait un dîner. Avant de sortir de table, ils portèrent de nombreux toasts, qui étaient tous dictés par les circonstances; ils se rendirent ensuite au Château, où le bonnet rouge fut placé sur le bastion Mercœur. Du château, ils allèrent au spectacle, où l'on donnait deux pièces: *le Barbier de Séville* et *la Famille Patriote;* dans cette dernière, l'acteur en vogue chanta plusieurs couplets de circonstance.

Pénétrons maintenant au sein des clubs; c'est là que nous trouverons presque tous les hommes dont nous aurons à parler, et que nous achèverons d'étudier l'esprit de l'époque.

Au club de la Halle, Antoine Peccot, que nous avons déjà signalé comme le plus spirituel et le plus sceptique de tous les habitants de Nantes; Villenave, l'ancien secrétaire de Bailly, qui donnait trop souvent, comme une règle, l'opinion de cet homme célèbre: orateur froid à la tribune, il gesticulait beaucoup et s'efforçait ainsi de suppléer à la verve qui lui manquait; Martin Duradier, qui prenait fréquemment la parole pour débiter des lieux communs; Planchy, négociant; Athenas, l'un des hommes les plus probes et les plus laborieux de la cité; Phelippe-Tronjoly, depuis président du tribunal révolutionnaire; il écrivait mal, mais sa mémoire était fidèle; il avait toujours un grand nombre de faits à citer qui formaient, dans ses discours, des parenthèses souvent piquantes, et parfois des longueurs; très-mobile et très-impressionnable, il était par suite très-journalier dans ses improvisations dont quelques-unes obtinrent beaucoup de succès; Baco, maire de Nantes en 93. — Bougon, Douillard, et la plupart des administrateurs, faisaient aussi partie de ce club, qui avait succédé en quelque sorte à celui des Amis de la Constitution. L'on n'y venait pas seulement pour s'occuper des affaires du pays; mais encore par ton, par mode, et pour entendre les beaux parleurs de la ville.

Il y avait dans les clubs populaires, des ouvriers, des chefs d'ateliers, et quelques jeunes gens, les uns étudiants en droit ou en médecine, les autres attachés au commerce; puis des ambitieux cherchant à se faire un parti pour arriver aux affaires.

On voyait, dans ces réunions, Champenois, p
tionnaire ardent, mais de conviction sincère ;
sures et des violences, homme patient et labor
bliques comme dans son atelier ; Piton, cordo
dont la religion au drapeau tricolore n'a jamai
respectable, à l'âge de 80 ans, tourne aujourd'
gner sa vie, et cependant il a géré les affaires p
dans l'administration, il en est sorti pauvre apr
zèle et de capacité. Sa vieille ceinture munici
lui ; il veut qu'elle lui serve de linceul. Fouc
taient de la foule par leurs qualités physiques ;
braves parmi les braves de cette époque. Fouc
tueux, dur à son corps comme le disaient ses ca
ces soldats sans pitié, dont la mâle beauté fait d
masses, et dont l'énergie demande à être guid
telligence supérieure. O'Sullivan se souciait f
cheveux qu'admiraient les femmes, et de cett
relevait son costume militaire. Sa bravoure ten
ferme qu'à son tempérament ; son idée fixe ét
toutes ses forces à l'affranchissement du peuple
royauté ; naturellement doux et calme, il avait c
moments d'exaltation violente dans lesquels il
lui. Guillemé et Meuris se faisaient remarque
par les mêmes qualités que Foucaud. Renard, p
excitait le rire par ses plaisanteries ; il était f
l'employaient et de ses camarades. Goullin, Ch
Bachelier n'avaient d'autre opinion que celle de l

Au club de la Halle, on tenait beaucoup au
royauté était détestée, mais respectée. Dans les
fond emportait la forme. Ici les frères de Louis
nemis avoués de la nation, qui devait employer t
les punir. Louis XVI était l'ennemi secret de la
des guerres étrangères, l'appui naturel des ém
réfractaires. Au club de la Halle, les liaisons d
sidérations de toute espèce éloignaient la mas
lentes. Aux clubs populaires, l'on disait hautem
barrasser la France, par la victoire, de ses ennem
la terreur, de ses ennemis intérieurs. Or, la t

bolition de la royauté, la confiscation, la prison, la déportation et la mort. L'on ne se dissimulait pas l'étendue du péril, et l'on n'hésitait pas à penser qu'il n'y avait aucun autre moyen de sauver la patrie et la civilisation. Ainsi les associations populaires et les associations bourgeoises différaient déjà de manière de voir.

Le dimanche, 6 mai, la guerre contre le roi de Bohême et de Hongrie fut proclamée. Cet événement devint l'occasion d'une manifestation de l'opinion publique. Le maire, les officiers municipaux et toutes les autorités se réunirent à deux heures sur les Cours; la garnison ayant formé le bataillon carré, la guerre fut annoncée à haute voix. Après quelques discours conformes aux circonstances, les autorités commencèrent à parcourir toute la ville, s'arrêtant dans les carrefours pour annoncer la guerre à la population qui se pressait en foule autour du cortége. Le soir, dans les clubs, la déclaration de guerre, déjà connue depuis quelques jours, devint le sujet des discussions. Au club de la Halle, la nouvelle acceptée avec joie ne fit point une sensation profonde. Dans les clubs populaires, ce fut autre chose; l'on sentait mieux la gravité d'une guerre extérieure, et l'instinct des masses leur fit pressentir de suite les mesures révolutionnaires de 93. Il ne s'agit plus, disait-on, dans ces réunions de parler, mais d'agir. Les Rois attaquent la nation, il faut que la nation sache les écraser ou mourir. A l'énergique brièveté des discours, à la hardiesse des propositions, les trembleurs et quelques membres des administrations, qui cherchaient leur avancement dans la fréquentation des patriotes les plus ardents, comprirent qu'il était temps de se retirer pour n'avoir pas à partager la responsabilité des actes qui devaient avoir lieu.

Le 5 juin, quelques troupes se portèrent sur Montoir pour comprimer une émeute. Elles ramenèrent quatorze paysans et un ecclésiastique, qui fut pris une cocarde blanche et un sifflet attachés au chapeau: c'était le chef de la révolte. Deux des paysans avaient assassiné un dragon de Nantes. Tous furent conduits et renfermés au Château.

Plusieurs bataillons de volontaires traversèrent successivement la ville, où ils furent reçus fraternellement. Celui du Morbihan s'y trouvait le 1.er juillet, on le pria d'assister au service funèbre de Henri Simoneau, maire d'Etampes; car chaque événement heureux ou malheureux était toujours une occasion d'échauffer les esprits.

moment où les cérémonies du culte perdant de leur influence, il pourrait déchoir de sa position, saisit avec empressement cette occasion, pour prononcer un discours propre à le maintenir en popularité.

Le 2 septembre eurent lieu les élections: MM. Meaule, Lefevre, Chaillon, Villers, F. Mellinet père, Fouché, Coustard et Jarry furent nommés membres de la Convention.

Le 9 novembre, le premier mariage civil se fit en grande pompe : le sieur Dorvo, procureur de la commune, se présenta à la municipalité pour épouser, *par-devant le maire et ses concitoyens*, M.lle Kirouard, fille de M. Kirouard, officier municipal. M. Giraud, le maire, voulant entourer cette cérémonie de tout ce qui pouvait lui donner de l'importance, avait réuni les sommités de la ville; les corps administratifs, Messieurs du génie, les principaux membres des divers clubs s'y trouvaient présents. M. Giraud prononça un discours très-remarquable. Les égards dus à la jeune mariée retinrent seuls les applaudissements; mais, la cérémonie terminée, les représentants des clubs en demandèrent l'impression. « Monsieur le maire, lui dit l'un d'eux, vous avez été prêtre autant et plus que ne le sera M. Soulatre, qui va donner aux mariés la bénédiction nuptiale, et cependant il était impossible de mieux faire sentir l'importance des décrets du 6 avril et du 22 juin. »

Nous ne trouvons, depuis le 9 septembre jusqu'à la fin de l'année, aucun autre fait qui mérite d'être rapporté. Aussitôt la République proclamée, Nantes s'empressa de reconnaitre le nouveau gouvernement et d'adresser une lettre de félicitations à la Convention Nationale. Cet événement donna un nouveau pouvoir aux clubs; mais l'administration municipale mit une telle vigueur dans ses actes et une telle fermeté dans sa conduite, qu'elle sut conserver sa popularité sans se laisser déborder. A la fin de l'année, les élections portèrent au département Donnet, Chiron, Caviezel, Perchais, Gérard, Dinot, Belnard, Breger, Marie, Chauvet, Morvan, Raimbaud, Robineau et Halgan : tous étaient connus pour des partisans dévoués du nouvel ordre de choses.

Les élections municipales donnèrent le résultat suivant: Baco, maire; Le Cadre, Godebert, Gaudin, de la Haie, Hardy, Peccot père, Morel, Colas, Tourghouillet, Prévost, Darbefeuille, Brière, Barre, Henry Vanneunen, Bellot, Douillard, officiers municipaux; Dorvo, procureur de la commune. — Les notables furent Delaville,

Les clubs qui s'étaient vivement préoccupés du procès de Louis XVI, ne tardèrent pas à s'occuper de son jugement; au club de la Halle, l'on était contrarié, mais aucune voix n'osa s'élever pour blâmer la condamnation. Au club des Jacobins, dont Villenave était alors président, une adresse fut rédigée pour la Convention. Cette adresse approuvait la mort de Louis XVI, mais elle engageait les représentants du peuple, Jacobins et Girondins, à s'occuper un peu moins de leurs haines individuelles, un peu plus des affaires du pays.

Ainsi, soit crainte, soit influence de Paris, les Jacobins et les Girondins de Nantes s'accordèrent à trouver la mort de Louis XVI, juste, nécessaire et politique; un ou deux hommes osèrent, seuls, au club des Carmes, professer une opinion contraire. L'on dit que l'un des plus ardents démocrates de cette réunion, Minihy ou Paul Métayer, nous ne savons lequel, soutint hardiment cette thèse, qu'il n'aurait pas voté la mort: — Parce qu'il était ennemi de la peine de mort; — parce que Louis XVI, en entretenant des relations coupables avec l'étranger, n'avait fait que suivre les impulsions de sa nature et de son éducation. — Il ajoutait: que la République se fût montrée aussi grande et plus forte en contraignant son ex-roi, le fils des Capet, à vivre dans son sein comme simple citoyen. — Il blâmait aussi la formation de la Convention en tribunal exceptionnel, n'approuvant, dans tous les discours qui avaient été prononcés dans cette circonstance, que quelques passages du discours de Robespierre aîné, qui ne voulait aucun acte, aucune discussion pouvant mettre en question l'existence légale de la République. Ce membre du club fut traité de fou, de rêveur; moins patriote, il fut devenu suspect. C'est ainsi qu'à toutes les époques, nous avons vu condamner ceux qui blâmaient les violences judiciaires, les tribunaux exceptionnels et l'assimilation des délits d'opinion aux actes qui blessent la morale. Aujourd'hui encore, après quarante années d'efforts, nous ne pouvons obtenir l'abolition de la peine capitale, et ceux qui la réclament, passent pour des utopistes, malgré les leçons du passé.

Baco, maire de Nantes, lors du supplice de Louis XVI, ne s'en laissa point imposer par le calme de la ville. Le 23, il faisait publier une dépêche ainsi conçue:

« *Supplice de Louis XVI, dit Capet, dernier roi de France.*

» Le 21 janvier 1793, an II de la République française, le tyran

nait à Mindin, que nos détachements opéraient sur la rive droite, et que, dans l'intérieur de la ville, régnait la plus grande activité.

Le 24 mars, un détachement de la garde nationale fut envoyé à Paimbœuf; il se réunit à la garnison qui faisait de fréquentes sorties, et qui avait plusieurs fois battu les Vendéens.

Le 30, une colonne se porta sur la route de Clisson: elle rencontra les insurgés; le combat fut long et sanglant, les royalistes se défendirent avec un courage admirable: cependant, ils furent vaincus, et cinq pièces de canon, qui composaient leur artillerie, tombèrent aux mains des Nantais.

Pendant tout le mois d'avril, de nouvelles sorties furent faites sur toutes les routes, et de nombreux détachements renforcèrent les postes de Nort, Vue, Savenay, et Saint-Jean-de-Boiseau. Le 19, le Port-Saint-Père fut enlevé de vive force après un combat très-long, dans lequel les Vendéens opposèrent une opiniâtre résistance. Les Nantais se portèrent ensuite sur Machecoul, qui subit le même sort; plusieurs pièces de canon tombèrent entre leurs mains. Ils trouvèrent, dans cette ville, les cadavres de 500 prisonniers républicains égorgés par les royalistes, et furent assez heureux pour délivrer un grand nombre d'autres prisonniers qui devaient le lendemain subir le même sort. Les colonnes nantaises, poursuivant leurs succès, marchèrent sur Legé, Bourgneuf, Pornic, Challans, dont elles s'emparèrent, ainsi que de Noirmoutier: elles rentrèrent ensuite dans leurs foyers aux acclamations de leurs concitoyens.

Pendant que l'expédition du général Beysser parcourait la partie de la Vendée qui avoisine la rive gauche de la Loire, les Nantais reçurent de leurs concitoyens quelques lettres qui expliquent, sans les excuser, les horribles représailles qui auront lieu à Nantes dans quelques mois; on en jugera par l'extrait suivant:

« En entrant dans l'un de ces bourgs (Pornic ou Challans), nos » camarades aperçurent de loin quelque chose de cloué sur un » portail, qui ressemblait à une immense chauve-souris: en s'appro- » chant, ils reconnurent que c'était un homme, ses vêtements dé- » chirés et les nombreuses blessures dont il était couvert attestaient » avec quelle cruauté les brigands l'avaient assassiné. Il était cloué au » portail, les bras en croix. Le malheureux respirait encore; c'était » un grenadier, un brave militaire, dont la dernière parole a prouvé » la vertu. Il est mort dans les sentiments les plus civiques, en disant

La division continuait à régner dans la ville. Le club de St.-Vincent et le club de la Halle se partageaient les habitants. Autour de Nantes, les villes de Rennes, Brest, Quimper, Lorient, Pontivy, où se trouvaient les chefs de la fédération, se prononçaient pour la Gironde et ne lui demandaient, pour la faire triompher, que de savoir opposer quelque énergie à ses adversaires. Les Vendéens, de leur côté, encouragés par quelques succès et le défaut d'union des patriotes, poursuivaient la guerre avec ardeur. Ainsi, Nantes se trouvait abandonné à ses propres forces ; une sortie fut faite sur la route de Clisson, que les insurgés avaient interceptée : l'inhabileté de Beysser la rendit inutile ; la colonne républicaine fut coupée par les royalistes. La légion Nantaise et le bataillon des Côtes-du-Nord firent des prodiges, et parvinrent à effectuer leur retraite ; plusieurs républicains moururent de soif et de faim ; d'autres, en plus grand nombre, tombèrent sous le feu des ennemis. Ce fut dans cette circonstance que Coislier, chef de la légion Nantaise, perdit la vie. Beysser l'ayant serré mourant dans ses bras : *Ce n'est rien*, lui dit Coislier; *je meurs pour la république*; *sauve tes canons !* Et, quelques instants après, il fut déchiré par les soldats du parti opposé.

Les Vendéens étaient maîtres des campagnes voisines ; ils avaient pris successivement Saumur, Angers, Ingrandes, Doué, Chollet, Mortagne, Montaigu, Machecoul, Ancenis. Ils possédaient des armes, des canons, des munitions de toute espèce, et bientôt ils sommèrent notre ville d'ouvrir ses portes. Leur sommation prescrivait aux Nantais d'arborer de suite le drapeau blanc, de livrer leurs armes, leurs munitions, leurs drapeaux et les caisses publiques, conditions auxquelles les militaires pourraient sortir avec leurs sacs, et les officiers avec leurs épées, après avoir prêté serment de fidélité à Louis XVII ; ils demandaient encore que les députés de la Convention, Merlin et Gillet, qui se trouvaient alors dans nos murs, leur fussent donnés comme otages, ainsi que d'autres citoyens à leur choix ; faute de quoi, la ville serait livrée à une exécution militaire, et les soldats passés au fil de l'épée. Pour toute réponse, les autorités firent arrêter les porteurs de la dépêche et mettre la ville en état de siége.

En un instant, les postes sont doublés. Les entrées sont barricadées et protégées par des pièces d'artillerie; des batteries sont établies à Gigand, à la Hautière, à la Piperie ; des bateaux armés protègent le fleuve en ce dernier point. Une autre batterie est

favorables à la défense. Canclaux, de son côté, prévoyant que le camp de Saint-Georges serait débordé, et que, vu l'insuffisance des fortifications, il ne pourrait se défendre; sentant d'ailleurs qu'il était bon de concentrer les troupes dans la ville, afin de pouvoir offrir, sur chaque point, des forces plus imposantes, ordonna la retraite. Pendant que l'avant-garde repoussait l'ennemi, les équipages et le parc d'artillerie rentrèrent en ville dans le plus grand ordre; les troupes suivirent de près. A 11 heures du soir, tout se trouvait en place, et chaque bataillon était à son poste.

Le lendemain (jour de la St.-Pierre, nom sous lequel cette défense est célèbre dans nos annales), à deux heures du matin, une canonnade assez vive, du côté de Pont-Rousseau, annonce l'attaque. Aussitôt la générale est battue dans l'intérieur de la ville: en un instant, les 15 bataillons de la garde nationale sont sur pied et rendus à leurs postes. A 4 heures du matin, le bataillon des vétérans, entièrement composé de vieillards, se montre sous les armes. « *Citoyens*, leur dit Paimparay qui » les commande, *ce jour va couvrir les Nantais d'une gloire ou d'une* » *honte éternelle : persuadés de leur courage et de leur énergie, jurons* » *tous de ne point parler de capitulation, et de mourir plutôt que de* » *nous rendre.* » Et tous s'écrient: *nous le jurons ; vive la République!* Cependant la canonnade devient plus vive; les femmes, renfermées dans leurs maisons, préparent de la charpie; les vétérans font des patrouilles; ils veillent à ce que les boulangers travaillent, ils dissipent les rassemblements, et font fermer les cabarets et les cafés.

L'attaque de Pont-Rousseau ne pouvait être, et n'était en effet qu'une diversion de Charette, qui avait pour but d'attirer sur ce point les forces des républicains. Les Vendéens se portèrent aux Sorinières, comme Beysser l'avait prévu, avec 3 canons et 2 pierriers, tandis que deux autres colonnes, après avoir quitté les camps des Clions et de la Croix-Moriceau, se déployèrent sur le poste de Saint-Jacques, avec plusieurs pièces. Le combat fut vif: l'artillerie des Vendéens était servie avec activité, mais celle des Républicains avec plus de sang-froid : aussi conservèrent-ils toutes leurs positions. Vers six heures du matin, l'attaque commença sur les routes de Paris, de Rennes et de Vannes. Sur celle de Rennes, une colonne d'environ 14 mille hommes, au dire des Républicains, et soutenue d'une grosse artillerie, s'avança jusqu'à demi-portée de canon: elle plaça ses batteries sur une éminence, au milieu du grand chemin. Un corps nom-

achève la route à pied et se rend à l'hospice, où il crie en entrant *vive la République !* Un canonnier parisien était malade : aussitôt qu'il apprend l'approche des Vendéens, il se transporte à Pont-Rousseau ; du premier coup, il leur démonte une pièce ; du second, il brise une roue de la charrette sur laquelle on l'avait replacée, lorsqu'il reçoit un biscaïen qui lui coupe le petit intestin; alors il s'entoure le ventre d'un mouchoir, et revient à pied à l'hospice, *heureux*, dit-il, *d'avoir fait son devoir!* Un garde national avait eu les deux mains coupées et la figure brûlée par l'explosion d'un caisson : il était horriblement défiguré ; lorsqu'on fut parvenu à lui ouvrir la bouche, son premier cri fut *vive la République! Les brigands sont-ils battus?* — Au moment où l'on apprit la retraite de l'armée royaliste, ce fut dans tout l'hospice une joie inexprimable, à laquelle plusieurs blessés succombèrent. Nous n'oublierons pas, non plus, le trait admirable d'un garde national, le prêtre Gambart, qui, voyant un père de famille trop exposé, le prit par le bras, en lui disant : *Retire-toi, c'est à moi d'affronter le plus grand danger,* et fut tué aussitôt en prenant sa place. Tel était, on le voit, l'esprit de cette grande époque, où vivre c'était aimer vivement, haïr de même, et priser plus que l'existence le salut de la patrie.

Les Vendéens qui vinrent assiéger notre ville ne comptaient qu'un petit nombre de bataillons organisés. Parmi eux se trouvaient beaucoup de déserteurs et de réfractaires, une grande partie de la légion germanique, des contrebandiers, des gardes-chasse, les anciens employés des fermes et des échappés du bagne et des prisons. Les soldats se promettaient le pillage; les nobles et les prêtres voyaient plus loin : ils comprenaient que Nantes était une position militaire excellente, qui leur permettrait de s'unir aux insurgés de la Bretagne ; ils y voyaient un arsenal, la libre navigation de la Loire, la facilité de recevoir sans opposition des secours de toute espèce de l'Angleterre, et la presque certitude de posséder, avant peu, les 9 ou 10 départements qui forment l'ouest de la France. Sans doute, s'ils avaient réussi, la République eût été perdue; la prise de Nantes leur eût donné de nouvelles forces et de puissants moyens d'organisation.

D'après les récits des Vendéens, leurs forces, dans l'attaque de Nantes, se divisaient ainsi : Cathelineau et D'Elbée commandaient 12 mille hommes. Ce furent eux qui attaquèrent le bourg de Nort;

D'Autichamp et Fleuriot, avec 4,000 Vendéens, suivaient la route de Paris ; Lirot-la-Patouillère occupait la Croix-Moriceau avec 10 mille hommes et 12 pièces de canon, et Charette campait aux landes de Ragon et aux Clions.

Quelques jours avant l'attaque de Nantes, un général avait proposé aux représentants Merlin et Gillet d'abandonner cette ville; mais les clubs s'étaient opposés à cette détermination. Les chefs du bataillon qui fit une si belle défense à Nort, passent pour avoir été très-violents dans cette circonstance à l'égard des représentants. Peu avant l'attaque, le même général proposa, de nouveau, l'évacuation. Ce fut alors que Guillemé, l'un des jacobins les plus braves et les plus exaltés, suivi de trois de ses camarades, se présenta au domicile des Conventionnels : les chevaux étaient à la voiture ; il donne ordre de les dételer; trouvant que les choses n'allaient pas assez vite, il coupe les harnais et monte ensuite chez les dictateurs. Loin de se laisser intimider par leur présence, il tire ses pistolets, et déclare qu'il vient de son propre mouvement, au nom des comités populaires qui ne le désavoueront pas, pour s'opposer à ce qu'ils abandonnent la ville. « *Votre place est ici*, leur dit-il; *vous triompherez, ou vous mourrez avec nous.* » Les représentants étaient très-mécontents; mais ils comprirent que Guillemé et ses trois camarades étaient, en réalité, les représentants de l'opinion publique: ils cédèrent donc, et s'entendirent avec les autorités municipales pour les mesures à prendre.

Le danger passé, les Nantais s'occupèrent de nouveau des divisions qui existaient au sein de la Convention. Liés d'amitié avec les Girondins, les anciens meneurs du club de la Halle résolurent de prendre leur parti ; ils étaient alors tout puissants : Baco, leur chef, avait fait preuve d'une rare énergie dans la défense de la ville, et personne n'eût osé lutter ouvertement contre eux.

A Paris, les Girondins et les Jacobins étaient séparés par un abîme; les premiers voulaient la révolution sans terreur, et croyaient pouvoir s'arrêter, une fois la bourgeoisie au pouvoir. Les Jacobins, au contraire, voulaient une révolution radicale, comme le prouve la déclaration des droits de l'homme, rédigée par Robespierre, et la terreur leur paraissait le seul moyen de résister aux attaques extérieures et intérieures dirigées contre la République.

En province, la question n'était pas aussi nette; à Nantes, par

exemple, les amis des Girondins qui dirigeaient alors et le club de la Halle et même le club Vincent, étaient Montagnards par leurs doctrines, et Girondins par leurs liaisons; jamais ils ne se fussent insurgés contre la Convention, si les Lanjuinais, les Sottin et les autres députés dans lesquels ils avaient confiance ne leur avaient formellement écrit que les Montagnards voulaient rétablir la royauté, et s'ils n'avaient insinué que Philippe d'Orléans était l'homme sur lequel ils avaient jeté les yeux pour remplacer Louis XVI.

Un comité central s'était formé à Rennes pour diriger les mouvements insurrectionnels de la Bretagne; les départements du Finistère, des Côtes-du-Nord, du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine y envoyèrent leurs députés. Ruinet fut élu président, Demars, vice-président; Lucas, Legraverend, Guépin aîné et Sourdrille furent chargés du secrétariat. Les Girondins de Nantes se hâtèrent d'entrer en rapport avec une réunion, dont les chefs étaient leurs amis; alors seulement s'agitèrent les grandes questions qui avaient divisé les Conventionnels; mais, si les Bretons s'insurgeaient contre la Convention, s'ils proposaient de lui donner une garde armée, s'ils voulaient transporter à Bourges le centre du gouvernement, c'était dans l'unique but d'assurer l'indépendance du pays par l'indépendance de son assemblée souveraine; il n'est pas un de leurs écrits où ils ne protestent de leur dévouement à la République une et indivisible, où ils ne demandent que l'on fasse tous les sacrifices pour conserver au pays les doctrines d'égalité, de liberté et de fraternité qui pouvaient seules assurer son avenir.

Le général Canclaux et les députés s'étant décidés à diriger des troupes sur Ancenis : quelques jours après l'attaque de Nantes, ce poste fut emporté, et les communications rétablies entre notre ville et Angers. Ce fut alors que les membres des clubs et les autorités constituées, décidèrent de ne pas recevoir dans nos murs les Représentants du peuple près l'armée de l'Ouest, et les agents du conseil exécutif. Ils publièrent des bulletins, qui furent remplis de proclamations et de protestations des députés fugitifs, d'extraits de délibérations et de mesures prises par les sections d'Aix, de Marseille et de Bordeaux; ils déclarèrent aussi que les forces auxiliaires qui défendaient la commune de Nantes, seraient retirées, si elles n'entraient dans la confédération du Calvados et de la Gironde. Pendant quelques jours, les anciens chefs du club de la Halle l'emportèrent. Sottin l'aîné et

avec l'acte de rétractation signé de Phelippe Tronjoly et de la plupart des fonctionnaires. Ils étaient chargés, en outre, de les inviter à rétablir à Nantes le quartier-général. Bientôt on apprit que la Constitution républicaine était arrivée. Une grande foule se porta au département; des débats violents s'élevèrent entre les administrateurs et le peuple. Le président leva la séance, et l'assemblée fut dissoute; mais les sans-culottes revinrent à la charge, et le soir du même jour, interrompant toute discussion dans l'assemblée des autorités constituées, ils réclamèrent la lecture de l'acte constitutionnel et du rapport qui le précédait, ce qui leur fut accordé.

Il n'était plus question à Nantes que de la Constitution, dont on parlait bien diversement. Les uns l'élevaient jusqu'aux nues, les autres voulaient la refuser, mais ils n'osaient exprimer publiquement leur opinion. Baco, plus courageux, fit imprimer une affiche ayant pour titre : *Avis d'un républicain à ses concitoyens.* Il y engageait les Nantais à n'accepter la nouvelle Constitution que provisoirement, à nommer de nouveaux députés, chargés de la réviser; à faire partir pour Paris des troupes, afin de les soustraire à l'oppression; mais cette affiche fut déchirée, et le vote des sections vint prouver aux partisans de la Gironde que la Montagne l'avait emporté, et qu'elle pouvait compter sur l'appui des masses.

Lorsque les autorités eurent fait leur soumission à la Convention, les représentants Gillet, Ruel et Philippeaux vinrent à Nantes. Le maire Baco fut destitué de ses fonctions et remplacé par Jean-Louis Renard, peintre en bâtiments, membre de la Société populaire. Les fonctionnaires du département, Bougon, Clavier, Athenas, etc., furent destitués quelque temps après, et remplacés aussi par des membres influents de la société Vincent-la-Montagne; mais les représentants se bornèrent à ces actes bien naturels qui étaient la conséquence directe des événements. Quelques fonctionnaires, suspects de fédéralisme, furent même conservés, et l'on ferma les yeux sur ce qui s'était passé.

Goullin joua un grand rôle dans cette affaire; lié avec Philippeaux, il profita de cette circonstance pour écarter du club Vincent un grand nombre de patriotes très-ardents, mais trop fermes pour se laisser diriger par lui. Ne pouvant détruire leur autorité, car ils appartenaient à la nuance victorieuse, il les relégua à la Mairie, bien sûr que son influence à la Société populaire s'en accroîtrait: ce qui eut lieu.

Voici la liste des administrateurs et des conseillers municipaux qui remplacèrent les fédéralistes.

Renard, maire; — Garreau; — Pacquetau aîné; — Joullain; — Pion; — Champenois; — La Marie; — François aîné; — Bertrand — Peylet; — Bigot; — Guignard; — Le Maître; — Froust père: — G.me Gallon fils; — Maillé; — Barré, doreur; — Coiscaud, procureur de la commune; — Barre, ministre, substitut du procureur de la commune; — Dufo; — Archambault; — Perroty; — Gautier: — Saffré; — Benjard fils; — Testé; — Doizi; — Chauvet fils; — Desclos aîné; — Terrien; — Roger; — Theullier; — Corabeuf; — Ernest; — Bouyer; — Guilley; — Clary; — Challois; — Gachignard; — Petit; — Ruel; — Oron; — Madiot; — Noyer; — Marchaix; — Bonamy aîné; — Contremoulin jeune; — Fayé; — Goullin; — Couprie aîné; — D'Heron; — Riedy.

Le 8 octobre 1793, Carrier arriva dans notre ville. C'était un homme jeune, ardent, ignorant, présomptueux, crapuleux dans ses plaisirs, lâche dans ses violences, trop étroit pour avoir un système, et trop peu politique pour comprendre le danger des crimes inutiles.

Nantes possédait une commission militaire, un comité révolutionnaire, organisé par Philippeaux, et composé de tout ce qu'il y avait de plus exalté et de moins consciencieux dans la société Vincent-la-Montagne. Il lui manquait un tribunal révolutionnaire, qui pût servir de complément à ces deux institutions. Carrier, aussitôt son arrivée, s'occupa de l'organiser; puis il se présenta au club Vincent, où il débuta par un discours entremêlé de jurements qu'il prononça le sabre à la main. Il existait, dans ce club, un comité de surveillance: Carrier le conserva; mais, trouvant que les exécutions n'allaient pas assez vite et que l'on n'emprisonnait pas assez de suspects, il fit organiser, par Goullin, l'un des meneurs du comité révolutionnaire, une compagnie dont les membres avaient droit de faire d'eux-mêmes des perquisitions et d'emprisonner. Pendant qu'on procédait à la nomination des soixante sans-culottes qui devaient la composer, Goullin, à chaque nom qui était proclamé, disait à ses collègues: *Connaissez-vous encore quelqu'un qui soit plus scélérat que celui-ci?* Le serment qu'on leur fit prêter fut le suivant: « Je jure que Marat tant avili, calomnié par le » parti feuillantin, par les crapauds du marais, par les contre-ré-

» volutionnaires en un mot, ne vécut que pour le peuple, et qu'il » mourut victime de son dévouement pour ce même peuple; je jure » que les principes révolutionnaires qu'il osa professer, et dans ses » écrits et à la tribune, furent, sont et seront toujours les miens. Je » jure que les sociétés populaires sont les vraies colonnes de la li» berté et de l'égalité. Je jure de dénoncer et de poursuivre même, de » tous mes moyens, les calomniateurs de ces sociétés bienfaisantes; » je jure mort aux royalistes, aux fanatiques, aux muscadins, aux » feuillantins, aux modérés de quelque couleur, de quelque masque » qu'ils se revêtent; je jure de ne reconnaître pour parents, pour » frères, pour amis, que les seuls vrais patriotes, que les défenseurs » ardents de la République. » Lorsque cette compagnie eut été réunie, et qu'on lui eut lu ses réglements, tous les membres se levèrent spontanément, et demandèrent que le nom de *révolutionnaire* qui lui était donné fût changé en celui de *Marat*. Le comité applaudit à cette idée, et, jaloux de rendre hommage à la mémoire d'un homme si aimé des masses, et dont le nom ne se prononçait qu'avec respect dans les clubs, il arrêta qu'à l'avenir elle porterait *le nom glorieux de l'Ami du peuple*. Bientôt commencèrent ses fonctions, et, grâce au zèle avec lequel elle les remplit, quatre cents citoyens de Nantes furent enfermés dans les prisons, sans forme de procès; cependant, il se glissa dans cette compagnie, mais en petit nombre, des commerçants et des employés des administrations que l'on disait fort honnêtes gens : la plupart étaient de ces trembleurs auxquels la peur peut arracher des crimes, et qui sacrifient tout pour éviter un danger.

A la suite des nombreuses arrestations faites par la compagnie Marat, le comité révolutionnaire, assailli de solliciteurs qui demandaient l'élargissement de leurs parents et de leurs amis, ne trouva rien de mieux, pour s'en débarrasser, que de faire afficher une proclamation dans laquelle il annonçait qu'il serait sourd à toutes les demandes, qu'il en regarderait les auteurs comme suspects, et qu'il faudrait les signatures de huit de ses membres pour qu'un prisonnier fût élargi. Le plus souvent, les misérables qui faisaient les perquisitions domiciliaires, ne mettaient les scellés qu'après avoir vidé les meubles des effets précieux qu'ils renfermaient; leurs scellés n'étaient d'ailleurs apposés qu'avec le pouce ou une pièce de monnaie; dès-lors il leur était facile de visiter à loisir ce qu'ils

» de la réunion du 27 brumaire, je te l'adresse; il est digne du pur » patriotisme qui anime un vrai sans-culotte. »

Compte rendu de la séance du 27 brumaire an II de la République.

« Il fallait à la société *Vincent-la-Montagne* un local digne de ses » réunions, et qui pût contenir tous ses membres. Le citoyen Carrier, » Représentant du peuple, s'est empressé de proposer l'église Sainte- » Croix : aussitôt un message a été adressé aux citoyens du district, » aujourd'hui purgé par les soins des Représentants *Méaule et Phi-* » *lippeaux*, des nommés Bougon, Athenas, Clavier et autres sus- » pects de fédéralisme et d'attachement à la Gironde. L'heure ve- » nue, le cortége est parti de la Commune. Les membres du dis- » trict, les municipaux et les autres autorités s'étaient réunis vis-à- » vis la ci-devant église Saint-Vincent, aujourd'hui Société patrio- » tique et populaire. Les membres de cette réunion et tout ce qu'il » y a dans notre cité de purs Montagnards, prennent rang dans le » cortége que guide le représentant Carrier. Les insignes de la répu- » blique précèdent la marche, et chacun se fait honneur de les por- » ter; la musique fait entendre des airs républicains, et chacun se » sent animé du plus vif enthousiasme et du plus pur civisme. L'on » arrive à la ci-devant église Sainte-Croix; alors le citoyen Carrier » monte dans cette chaire si souvent profanée par les paroles im- » pures et fallacieuses du sacerdoce et des prêtres. Citoyens Mon- » tagnards, s'écrie-t-il avec l'accent de cette noble passion pour la » vertu dont il est animé, cette journée servirait encore, s'il en était » besoin, à dissiper les brouillards fétides du despotisme des prêtres » et des rois. Mais la morale est vengée, et le peuple philosophe » se rit des jongleries des uns, des ci-devant usurpations des autres. » Citoyens, le trône des tyrans n'est plus, et les assemblées pa- » triotiques remplacent ce troupeau d'imbécilles que conduisait la » calotte. Ici de vifs applaudissements viennent interrompre le Re- » présentant du peuple. Carrier continue ensuite en développant les » erreurs, les superstitions, les crimes anciens et nouveaux des » prêtres et du sacerdoce, puis il termine ainsi. Est-ce vous, *sans-* » *culottes?* Est-ce vous, *Montagnards*, qui avez allumé le feu de la » guerre civile? Est-ce vous qui avez couvert la Vendée de ca- » davres? Est-ce vous qui avez insinué à de malheureux imbus de » préjugés, de poignarder leur patrie? Le sang coule, mais il doit

Carrier, après avoir fait organiser la compagnie Marat, établit en principe que les dépouilles des prisonniers appartiendraient à ceux qui les auraient arrêtés ; de là une suite de vols dont le plus considérable eut lieu dans la maison des frères Thoinnet, deux des plus riches négociants de Nantes. Pendant que ces jeunes patriotes, tout dévoués à la République, après avoir donné 300,000 francs à la ville pour acheter du blé, combattaient comme volontaires dans la Vendée, les scellés furent apposés chez eux, c'est-à-dire qu'on pilla leur caisse ; argent, billets, tout fut pris ; incarcérés à leur retour comme suspects, ils sont morts dans les prisons. (1)

Bientôt Carrier ne ménagea plus rien, et, s'étant présenté au club le sabre à la main, suivant sa coutume, il y fit un discours affreux, qui fut le prélude des actes qui suivirent : « Citoyens, disait-il, dans un véritable accès de monomanie homicide, il ne faut plus d'accapareurs, de négociants, de fédéralistes, de modérés, il faut leur f..... la tête à bas. » Telle était son exorde. Les membres de la Société témoignèrent leur indignation par un profond silence : furieux alors de ne pas obtenir les applaudissements habituels, Carrier abattit les chandelles à coups de sabre, et fit évacuer la salle dont il ferma les portes; ainsi se termina cette séance, qui fut bientôt répétée par Goullin. Quelques-unes des paroles de ce dernier méritent d'être conservées. Les voici : Citoyens, prenez garde de recevoir parmi vous des modérés, de faux patriotes ; il ne nous faut que des hommes qui aient le courage de boire un verre de sang humain!...

Les membres du Comité révolutionnaire ne pouvaient oublier la journée du 5 juillet, les actes des Girondins et les marques de mépris qu'ils en avaient reçues ; quelques-uns d'ailleurs convoitaient leur fortune : aussi profitèrent-ils de leur puissance pour se venger. Dans les premiers jours de frimaire, parut une liste de 132 accusés, sur laquelle figuraient les citoyens de Nantes les plus recommandables : c'etaient Dorvo, ancien procureur de la Commune ; Antoine Peccot, coupable d'avoir lancé contre le comité quelques mots piquants qui avaient fait fortune ; Villenave, bien connu cependant pour ses opinions démocratiques ; Martin, dit Duradier ; les deux Sottin, Varsavaux, Pellerin, ex-constituant ; Fournier, ingénieur ;

---

(1) Cette seule famille a perdu dix-sept de ses membres.

Comité avaient résolu de les faire conduire de Nantes à Angers par des Américains, auxquels ils eussent dit que leurs prisonniers faisaient la traite, afin de les indisposer contre eux. Les mêmes avaient aussi songé à leur adjoindre un détenu, qui eût fourni prétexte, en s'évadant, pour les faire exécuter comme conspirateurs pris en flagrant délit. Mais ces projets échouèrent par la probité et la fermeté de l'officier auquel ils furent confiés. Leur voyage fut long; par suite, leur jugement n'eut lieu qu'après la chute de Robespierre: peut-être durent-ils à cette circonstance d'être tous acquittés, car plusieurs d'entre eux n'étaient rien moins que patriotes.

Carrier ne devait pas rester en arrière de ses agents. Des prêtres avaient refusé de prêter serment, il s'en servit pour tenter un essai qui eut les plus funestes conséquences. Sous prétexte de les déporter, Lambertye, l'exécuteur de ses cruautés, fit préparer une galiote. On y emmena de nuit ces malheureux après les avoir entièrement dépouillés, puis on les noya. Deux d'entre eux avaient échappé comme par miracle, ils furent repris; et, cette fois, la mort ne trompa point leurs bourreaux. Trois jours après, Carrier donnait un diner splendide sur le navire qui avait servi à cette noyade. On y porta la santé des victimes, et le Représentant du peuple y lut une lettre adressée à la Convention, qui se terminait ainsi. « *Une malheureuse catastrophe » a précipité ces prêtres dans la Loire: on dirait qu'une certaine fatalité » les accompagne, ainsi que les nobles, jusqu'au tombeau.* » A quelques jours de là, Carrier, voulant user de son nouveau moyen de destruction, et pensant qu'il était à propos de le justifier par quelque prétexte (car alors il lui fallait encore l'apparence d'un motif pour faire périr un citoyen), imagina une conspiration des prisons. Ses agents trouvèrent cet expédient fort heureux, et résolurent d'en profiter. Il fut donc décidé que l'un des concierges viendrait se plaindre de l'arrogance des prisonniers et les accuser (ils mouraient alors de faim), de se jeter à la figure les uns des autres le riz qu'on leur donnait pour leur nourriture, pendant que les patriotes n'avaient pas suffisamment à manger. Il fut décidé aussi que l'on battrait la générale, que les sans-culottes se rendraient à leurs postes, et que l'on ferait contribuer, par de fortes amendes, tous les aristocrates qui seraient restés chez eux. Le 22 au matin, la générale fut battue dans toute la ville, pendant que les canons braqués sur les places semblaient annoncer quelque grand danger. Carrier reçut une Garde-d'Honneur, et sa ruse,

toute grossière qu'elle était, servit cependant
patriotes du club Vincent, qui furent dupes
depuis, par les divers gouvernements qui se so
patrie. Le soir, on fit un grand nombre d'a
exécutions eurent lieu, et des coups de canon
sur les prisonniers. On ignore le nombre des v
née, mais il est très-bien prouvé, quoi qu'o
eut ni 800 ni même 600 personnes de tuée
contemporains, prétendent qu'il n'y eut q
Le lendemain (une déposition reporte au 16 fri
l'on mit en délibération de savoir si l'on mass
prisonniers; la discussion fut vive, et n'eut a
dant Lambertye envoya au ciseleur Boivin, al
et commandant temporaire de Nantes, l'ordre
Celui-ci répondit courageusement qu'il était
les ennemis de la France, et non pour assass
Il se rendit aussitôt chez Goullin, auquel il
les plus vives remontrances. Désespéré, il ren
de pistolets, décidé à se brûler la cervelle, pl
arrêter, c'est-à-dire guillotiner. Le soir, il se
ment et rendit compte de sa conduite. Le dép
sidence de Minée, venait de décider que les p
pas fusillés; mais on craignait dans l'assemblée
ne fût trop tardive. On y reçut donc Boivin a
joie et d'attendrissement.

Carrier et ses agents ne pouvaient renoncer
nuit du 24 au 25 frimaire, deux membres de la
portèrent des cordes au Bouffay, en demand
155 prisonniers pour les transférer à Belle-I
d'ordre, et le concierge les refusa ainsi que
pagnons, qui se présentèrent quelque temps a
tèrent au Comité, et revinrent avec des instru
avait en tout dans la prison que 129 détenus
acquittés, devaient sortir promptement. Plusi
renfermés pour de légères fautes : après leur
tous d'emporter avec eux leurs effets et leurs
lia les mains. Du Bouffay, Goullin, qui présid
les fit conduire à la Sécherie, où ils furent

après avoir été dépouillés de tout ce qu'ils possédaient. Quand cette exécution fut connue, la terreur qui régnait dans toute la ville s'accrut encore. Carrier, d'ailleurs, ne ménageant plus rien, envoya au président du tribunal l'ordre de faire exécuter, sans jugement, un assez grand nombre de détenus; Phelippe Tronjoly s'y refusa; mais ses collègues accédèrent à cette demande. D'un autre côté, Fouquet et Lambertye reçurent, du Représentant du peuple, les pouvoirs les plus étendus : ils pouvaient entrer à l'Entrepôt, y prendre des prisonniers, requérir des bateaux et des bateliers, se faire appuyer par la force armée; c'est-à-dire exécuter les noyades sans aucun jugement préalable. Le président de la Commission militaire s'étant trouvé dans cette prison, au moment où ils réclamaient des détenus, force leur fut d'exhiber leur laisser-passer. Cependant, malgré la signature de Carrier, le président, qui était un vieillard timide, mais probe, s'opposa fortement à ce que le concierge laissât sortir qui que ce fût. Carrier, en ayant été instruit, le fit venir chez lui, et du plus loin qu'il l'aperçut : « *C'est donc toi, jeanf.....*, lui dit-il, *qui oses me résister; apprends que je te ferai guillotiner, si cela t'arrive une autre fois.* » Ce malheureux vieillard fut tellement épouvanté, car, avec Carrier, l'effet suivait de près la menace, qu'il en tomba malade, et dans son délire il s'écriait : *Pauvre ville! ah! scélérat! ah! coquin de Carrier!*

Nous ne passerons pas en revue toutes les horreurs dont Nantes fut témoin, jusqu'au jour du départ de cet homme sanguinaire; elles sont consignées au procès des membres du Comité révolutionnaire. On y voit que des acteurs de cet horrible drame portaient à 2500 le nombre des femmes et des enfants qui avaient péri dans la Loire, à 4000 celui des hommes, à 7500 celui des Vendéens, ou prétendus tels, fusillés à Gigant. Ces chiffres cependant sont exagérés : ainsi 3500 personnes, au plus, ont péri dans les noyades. Mais qu'importe le nombre à la moralité du fait! Des prisonniers étaient faits dans la guerre de la Vendée; aussitôt amenés à Nantes, sans jugement préalable, fusillés; d'autres rebelles, ayant confiance dans les promesses de la République, venaient se rendre, faisaient leur soumission, et proposaient de retourner chercher un grand nombre des leurs : fusillés; des prisonniers paraissaient avoir sur eux des objets de prix, c'étaient des ennemis de la République : fusillés. Ce n'était pas seulement à Gigant, dans les carrières situées sur les

bords de la Chésine, que l'on exécutait les malheureuses victimes de la terreur, beaucoup ont trouvé la mort à l'extrémité de Richebourg; un assez grand nombre, sur la place du département, où on les a massacrés à coups de sabre et à coups de baïonnette; enfin, la guillotine était en permanence, et chaque jour elle offrait au peuple le plus horrible de tous les tableaux. Dénoncé par le premier misérable venu, l'on pouvait être emprisonné, puis déposé à l'Entrepôt; là, l'on mourait du typhus qui régnait alors dans cette prison, ou l'on succombait sous le plomb meurtrier, ou l'on terminait sa carrière dans la Loire: c'était ce que Carrier appelait *prendre un bain*, *boire à la tasse des calotins*, etc. Les prisonniers que l'on envoyait aux fusillades étaient conduits entre deux haies de soldats, au nombre de 30, 40, 60, et quelquefois davantage; on les menait aux bords de la fosse, pour avoir plus tôt fait; un roulement servait de signal à la fusillade, qui ne cessait que quand tous étaient tombés. Malheur à celui qu'avaient respecté les balles; car on l'achevait à coups de baïonnette!

Les cadavres étaient ensuite dépouillés et jetés dans des fosses profondes, qu'ils ont servi à combler. Pendant plusieurs mois, 3 à 400 hommes furent fréquemment employés à la fois à les recouvrir de terre et de chaux vive. Souvent aujourd'hui des ouvriers viennent boire le dimanche et se délasser de leurs travaux sur leurs tombes verdoyantes, et les enfants y folâtrent dans leurs jeux; car rien n'indique où ils reposent. Ainsi l'homme oublieux marche dans le monde entouré de graves souvenirs, auxquels il ne fait aucune attention. Les noyades avaient lieu le plus souvent lorsqu'il faisait nuit; on les pratiquait au-dessous de Nantes. Plusieurs ont été faites avec des bâtiments dont on bouchait toutes les ouvertures; des charpentiers, qui se tenaient à côté dans des embarcations, en ouvraient les flancs, et s'éloignaient ensuite. 800 personnes ont ainsi péri dans une seule nuit sur deux navires. On s'est aussi servi d'un bateau à soupape, moyen qui avait sur le précédent l'avantage de l'économie. Deux ou trois noyeurs, assez humains, laissaient fréquemment échapper quelques-uns de ceux qu'ils conduisaient à la mort; mais la majorité s'acquittait de ses fonctions avec toute la férocité que Carrier pouvait désirer dans des bourreaux. Ils inventèrent les *mariages républicains*, supplice qui joignait à la barbarie 'immoralité la plus dégoûtante. Ces mariages se faisaient

en prenant deux personnes de sexe différent ; le plus souvent c'étaient un jeune homme et une vieille femme, ou bien un vieillard et une jeune fille ; on les liait l'un à l'autre, par-dessous les aisselles, après les avoir dépouillés ; quelques-uns de ces malheureux ont été laissés une demi-heure dans cette position, on les jetait ensuite dans la Loire, où des assommeurs placés dans des bateaux achevaient de noyer ceux qui, dans leurs efforts, étaient parvenus à briser leurs liens. Deux fois, lorsque des membres du comité révolutionnaire et de la compagnie Marat se portèrent à l'Entrepôt pour y chercher des détenus, il leur arriva de saisir les premiers qu'ils rencontraient, qu'ils fussent ou non sur la liste : *marche*, *b*.....! telle fut, avec des coups de sabre, la seule réponse qu'ils aient daigné faire à leurs observations. Un jour, des prisonniers furent oubliés dans une galiote pendant 48 heures ; ils étaient dans la cale, et l'on avait eu la précaution de fermer toutes les issues. Lorsque le pont fut ouvert, on en trouva 60 asphyxiés ; l'un des agents de Carrier, nommé Robin, fit enlever et jeter à la Loire leurs cadavres par d'autres malheureux fraîchement sortis de l'Entrepôt ; cette opération terminée, il fit dépouiller entièrement tous les détenus qui se trouvaient sur le navire, sans aucun égard d'âge ni de sexe : c'était en plein jour ; mais ce spectacle, aussi triste qu'obscène, changea bientôt, et l'on ne vit plus qu'un navire sur lequel des forcenés riaient et chantaient, pendant qu'autour d'eux, sur le fleuve, leurs victimes luttaient çà et là contre les flots, disputant à la mort, dans l'agonie de souffrances affreuses, quelques derniers moments d'existence !...

Non content des noyades, Carrier se faisait souvent amener les plus intéressantes des prisonnières qu'il renvoyait ensuite à l'Entrepôt, quand elles avaient servi à ses plaisirs. Trois Nantaises eurent le malheur de lui plaire ; il les fit venir successivement, et leur promit la vie en échange du déshonneur ; mais de son lit elles allèrent à la guillotine. Ses amis prirent exemple sur lui. Lavaux et Robin, tous les deux jeunes, et livrés sans frein à l'effervescence de passions fougueuses, ne craignirent pas d'aller publiquement sur les navires où se trouvaient les femmes destinées à la Loire, prendre celles qui leur convenaient et de les faire jeter ensuite dans le fleuve, les unes, sans doute, parce qu'ils les avaient trouvées trop faciles ; les autres, parce qu'elles ne l'étaient pas assez. Goullin, homme de

jeté un si vif intérêt sur ses derniers instants. Le second est digne des temps antiques : Une mère et ses cinq filles, jeunes et belles, se présentent à l'échafaud : elles n'avaient subi aucun jugement ; autour d'elles se presse une foule muette d'inquiétude et d'effroi ; mais la place est prise, il faut attendre et faire queue une demi-heure à ce drame horrible. Cependant la mère soutenait ses filles de ses conseils et de son courage ; bientôt elles se prirent à chanter en chœur des cantiques. Un hymne religieux sur cette place rouge de sang ! Un hymne chanté par des femmes, ou plutôt par des anges, comme on les rêve à 20 ans !..... Le peuple s'émeut. Aux accents des jeunes vierges, il a retrouvé, dans son cœur, un reste de pitié. La religion de ses pères, cette religion qui consacra par des pompes imposantes ses premiers pas dans la vie, et qui n'est plus pour lui qu'un souvenir, l'entoure de ses prestiges. Le bourreau, lui-même, succombe à son attendrissement. Cependant il exécute les ordres qu'il a reçus : deux jours après, il était mort d'horreur et de regret.

A l'anarchie d'un despotisme sanguinaire, se joignaient, comme complément, pendant le séjour à Nantes de Carrier, la disette et une épidémie violente. La disette fut la source du maximum, qui ruina un grand nombre de maisons dont le crédit était basé sur une probité scrupuleuse. Les assignats perdaient chaque jour de leur valeur réelle ; cependant la loi ordonnait de les recevoir au taux de leur valeur nominale ; de plus, il était enjoint à tout négociant d'inscrire sur sa porte la liste des denrées qu'il avait en magasin. Alors se présentaient comme acquéreurs, ceux qui jouissaient de quelque crédit auprès du Comité révolutionnaire, et les hommes qui criaient si fort au club : *à bas les accapareurs !* accaparaient les premiers, en forçant les détenteurs à vendre au prix fixé par le tarif et à recevoir leur paiement en assignats. Les uns ensuite expédiaient au dehors leurs marchandises et les dirigeaient sur les autres ports de la République ou de ses alliés. Les autres avaient, soit à Nantes, soit dans les environs, des magasins, qu'ils remplissaient, et dont ils tiraient au fur et à mesure de leurs besoins : tous s'efforçaient de revendre en espèces monétaires ce qu'ils n'avaient soldé qu'avec un papier discrédité. On voit même, par une déposition de M. Mosneron, insérée au procès de Carrier, que l'un d'eux, nommé Mouquet, s'emparait des marchandises de tout le monde, et se les appropriait sans

bourse délier, en exigeant un certificat de civisme de ceux qui lui en réclamaient le prix. Plusieurs des grandes fortunes de Nantes doivent malheureusement leur origine à des vols de cette espèce: puisse leur emploi faire oublier leur source !

Malgré les noyades et les exécutions, les prisons restaient pleines. De l'entassement des détenus et de la malpropreté de leurs salles, naquit une épidémie qui fit de grands ravages, surtout à l'Entrepôt: plusieurs centaines d'enfants y périrent dans l'espace de quelques jours. Les malades que l'on en extrayait, sentaient tous, au rapport de M. Laënnec et de plusieurs autres médecins, l'odeur de cadavre, à tel point qu'on souffrait de les approcher, et qu'ils communiquaient la maladie dans les lieux où ils séjournaient quelque temps. 24 hommes, qui avaient passé la nuit au corps-de-garde de cette prison, en furent tous attaqués, et la plupart succombèrent. Vers la fin de janvier 1794, l'on comptait à l'hospice grand nombre de lits qui avaient reçu successivement 50 moribonds. Les matelas étaient imprégnés de leur odeur putride, et la mortalité s'élevait de 30 à 40 chaque jour, à l'Entrepôt seulement. La fièvre typhoïde, dont il est ici question. s'annonçait par une faiblesse extraordinaire, les traits étaient de suite altérés, et la figure prenait une expression cadavéreuse. C'était une affection de toutes les muqueuses, fréquemment accompagnée de symptômes cérébraux. L'emploi de la saignée et des limonades acides obtint seul quelques succès; cependant, il faut ajouter que si les autres méthodes de traitement ne guérissaient pas, les malades qui avaient été saignés succombaient presque tous au moment où l'on espérait leur convalescence, qui était toujours extrêmement longue, quand elle avait lieu. Il serait difficile de dire au juste combien de personnes sont mortes de cette maladie, véritable empoisonnement miasmatique ; mais on peut avancer sans crainte d'exagération qu'elle a moissonné plus de cinq mille individus.

Pendant que la terreur et tous les fléaux réunis régnaient dans notre ville, Carrier adressait aux généraux qui commandaient dans la Vendée, les ordres les plus sanguinaires : sa barbarie rallumait partout la guerre civile et des haines qui ne demandaient qu'à se calmer et qu'à s'éteindre, surtout depuis la défaite de Savenay, qui avait entièrement découragé les insurgés. *Il vous est ordonné*, écrivait-il au général Haxo, *d'incendier toutes les maisons des rebelles*,

d'en massacrer tous les habitants et d'en enlever toutes les subsistances. Chargé de fournir de vivres l'armée de l'Ouest et la ville de Nantes, il ne prenait aucune mesure convenable, et s'oubliait complétement au milieu de ses orgies et de ses listes de proscriptions. Un commis de l'administration militaire se présente un jour chez lui pour demander des souliers dont un bataillon tout entier avait un pressant besoin, *m...., va te faire f....., je n'ai pas le temps*, telle fut sa réponse; il ne se montra guère plus poli envers le Maire : celui-ci étant venu lui faire des observations au sujet de l'approvisionnement, *le premier b.....*, dit Carrier, *qui me parle de subsistances, je lui fais f..... la tête à bas.*

Les plus chauds patriotes, les Jacobins même les plus fanatiques, à l'exception de quelques membres du Comité révolutionnaire, désiraient tous le rappel du Représentant du peuple ; mais la peur les dominait à tel point qu'ils n'osaient en écrire ni à la Convention, ni au Comité de Salut public. Heureusement, vers la fin de janvier, un jeune homme, alors ami et secrétaire de Robespierre, auquel il était donné de commencer à cette époque une nouvelle carrière et de racheter quelques erreurs par d'utiles services, Jullien, de Paris, passa dans nos murs ; on lui peignit vivement le malheur de notre ville, il vit toute la crainte qu'inspirait Carrier, écrivit de suite à Robespierre, promit de solliciter vivement le rappel du Représentant du peuple, et partit. Le 1.er février, Carrier avait quitté Nantes sur l'ordre du Comité de Salut public. Il était temps : l'épidémie de l'Entrepôt faisait chaque jour de nouveaux progrès. Il avait fallu, par mesure de salubrité, défendre la pêche en rivière dans certaines limites. Le fleuve roulait à la mer des cadavres dont un grand nombre, après s'être arrêtés dans les roseaux et les herbages, achevaient de s'y putréfier; des oiseaux de proie inaccoutumés volaient en troupes nombreuses et couvraient les rives de la Loire. Le flot et le jusant poussaient çà et là des corps morts sur les digues et sur les rochers. Les navires, en jetant leurs ancres, trouvaient des cadavres de noyés. Ce n'était plus l'aspect de la France, on eut dit le Gange, où les Indiens déposent ceux qui ont vécu!

Serait-il vrai que Carrier n'avait d'autre but, en faisant périr des milliers de détenus que de diminuer le nombre des consommateurs? Serait-il vrai, comme il l'a prétendu dans une conversation, que le

des prisonniers entraient à Nantes, c'était seulement avec une escorte considérable qu'on pouvait les conduire en prison: sans cela ils eussent été massacrés; chacun, en les injuriant, se rappelait qu'il avait perdu dans les guerres de la Vendée, un fils, un frère, un ami. Lors des premières noyades, Carrier ne fut point généralement blâmé: *autant de brigands de moins!* disaient les gardes nationaux. Mais lorsque Fouquet et Lambertye, Goullin, Lavaux et Robin eurent fait égorger des femmes et des enfants, les républicaines les plus ardentes, celles qui poursuivaient habituellement les prisonniers de leurs cris *à mort les brigands! à la Loire les assassins!* furent les premières à s'apitoyer sur le sort des victimes. Les hommes sont bien plus méchants en paroles que dans leurs actes: la vue des atrocités de Carrier modifia l'opinion, et ceux qui avaient désiré le plus ardemment que les prisons fussent *purgées* ne tardèrent pas à faire une demi-opposition; la mairie et les administrations protestèrent par quelques-uns de leurs membres; le municipal Piton, non content de sauver en secret plusieurs suspects, prit publiquement sous le bras une femme que l'on conduisait à la Loire, et l'emmena malgré les noyeurs; Fonbonne en fit autant pour de jeunes enfants; l'un et l'autre s'expliquèrent hautement sur les motifs de leur conduite; cependant les paroles suivantes prononcées à la mairie et conservées dans les notes de Saveneau, son secrétaire, nous expliquent pourquoi la terreur fut si lente à cesser. L'on parlait d'arrêter l'effusion du sang: *Il s'agit bien en ce moment*, répondit un municipal, *du sort des brigands, sauvons le pays d'abord, et plus tard, je serai le premier à proposer des mesures d'indulgence et de conciliation. Sauvons le pays d'abord*, telle était en effet la pensée de tous ceux qui se trouvaient mêlés aux affaires publiques.

La lutte qui survint entre Carrier et la municipalité de Nantes; lutte qui se termina par la destitution de Champenois, sert à corroborer ce qui précède. La gravité des faits nous a imposé l'obligation de citer en entier, dans une note, le registre de la mairie (1). Le compte-

---

(1) 13 *pluviôse an* 2. — Président Renard, *maire*; — François aîné, Lamarie, Maillier, Robinot-Bertrand, Joulain, Pezlet, Gaignard, Garreau, Bigot, *officiers municipaux*; — Saveneau, *secrétaire*; — Coiquaud fils, *agent national*; — Chauvet, Archambaud, Terryn, Madiot, Gautier, Ernest, *notables*.

Extrait du compte-rendu de la Société Populaire et de la Commune de Nantes.

« Nous paraissons aujourd'hui devant la Convention nationale et le Peuple français; nous leur soumettons notre conduite avec confiance, afin que l'erreur soit détruite et la perfidie déjouée.

---

me conduire, en vertu de leurs ordres. Magistrat du peuple, je connais le respect et la soumission dus aux pouvoirs qui ont été délégués par la Convention, et je donnai de suite l'exemple de l'obéissance que tout Républicain leur doit : le commandant de la garde me fit placer comme un criminel, au milieu de ses fusiliers, et ce fut dans cet état que je traversai toute la ville, depuis le Change jusqu'au Bourg-Fumé, distant d'un grand quart de lieue, et à la vue de tout le peuple.

Arrivé à la maison qu'occupe le Représentant, je dis au portier de le faire avertir de mon arrivée. Après un quart-d'heure d'attente, je fus conduit devant Carrier, qui me dit en m'apercevant : *Eh bien ! Monsieur Champenois, Monsieur l'histrion municipal; c'est donc vous et votre municipalité qui vous permettez de décacheter les lettres qui me sont adressées?*

« Carrier, ai-je répondu, je ne puis croire qu'aucun des membres de la » municipalité se soit permis un acte semblable; quant à moi, je n'en ai nulle » connaissance. »

Pourquoi, reprit Carrier, *hier, dans la tribune de la Société, avez-vous jeté de la défaveur sur ma personne et avili la Représentation nationale, et cherché, par là, à me faire perdre le respect qui m'est dû comme Représentant?* — « J'ai parlé le langage d'un homme libre, celui de » la vérité : voyant qu'il est très-difficile de t'approcher et que l'intérêt de la » République en souffrait, parce que nous avions à te donner des renseignements de la dernière urgence sur la guerre désastreuse de la Vendée, je » demandai à la Société si tu avais répondu à la lettre qu'elle t'avait écrite, » et enfin si tu avais calmé nos justes inquiétudes sur la situation de nos armées dans la Vendée. J'appris que ton secrétaire avait répondu ; mais que » nous étions sans espérance de pouvoir te parler. Etonné de cela, je proposai de t'écrire de nouveau pour t'engager à nous répondre comme frère » et en vrai Jacobin. J'ajoutai, avec ma franchise ordinaire, que si tu ne répondais pas, nous ne pourrions plus te regarder comme un de nos membres. »

Je demandai alors à Carrier le nom de celui ou de ceux qui osaient calomnier près de lui un patriote tel que moi, qui, loin d'avoir eu l'intention

» Que, réfléchissant sur l'exposé vrai de notre conduite irréprochable, ceux qui nous liront, s'écrient : Est-ce là cette Commune qu'on nous peignait comme une terre de rébellion? Sur quoi sont fondés et l'opprobre et la proscription qu'on appelait sur le peuple

---

environ un quart-d'heure. Je lui demandai alors ce qu'il voulait faire de moi. Il répondit qu'il lui était douloureux de punir un homme qu'on lui annonçait comme patriote, mais qu'il fallait être prudent. — « Carrier, répliquai-je, je » te dirai toujours la vérité, et sois persuadé que jamais je ne démériterai de » la patrie, et qu'aucun être ne peut m'avoir à sa solde. »

Carrier termina en me disant : « Au moins soyez plus prudent, f..... » et il me dit de me retirer. Il était alors environ dix heures et demie du matin, et je sortis de chez le Représentant en homme libre comme je serai toujours.

Le citoyen Champenois entendu, l'Agent national a conclu à ce que le conseil prît en grande considération les faits qui viennent d'être détaillés ; que chaque membre s'expliquât sur l'interception et décachètement des lettres adressées au Représentant, et qu'on prît tous les moyens pour détromper Carrier sur le compte de la municipalité, et lui faire enfin ouvrir les yeux sur les individus qui lui font de faux rapports.

Le Conseil général délibérant sur le tout, considérant que l'ordre signé du Représentant du peuple, Carrier, désigne le citoyen Champenois par sa qualité d'officier municipal, que cet ordre n'a pu être motivé que sur un délit relatif à ses fonctions ; considérant que cette présomption sur ce que les reproches faits au citoyen Champenois portent sur une inculpation à la municipalité de s'être permis d'avoir intercepté et décacheté des lettres qui lui étaient adressées ;

Considérant que les reproches faits par le Représentant du peuple au citoyen Champenois, relativement aux motions qu'il l'accuse d'avoir faites à la tribune de la Société de Vincent-la-Montagne, sont étrangers au Conseil général, puisque c'est comme membre de ladite société que le citoyen Champenois est inculpé ;

Considérant que tout en rendant justice aux travaux révolutionnaires du Représentant du peuple, Carrier, le Conseil a eu plusieurs fois à gémir de le voir entouré d'individus qui, sous le masque du patriotisme, ont égaré sa religion, ce qui a provoqué, de sa part, des actes qui ont atténué le respect et la considération que les administrés doivent à leurs magistrats, puisqu'ils ont pu faire croire aux citoyens de cette commune que leurs magistrats n'avaient pas sa confiance ;

Considérant que, par suite de ces rapports, le Représentant du peuple, Carrier, a, à différentes fois, mandé le corps municipal, soit en corps, soit par commissions, sur des objets qui sont toujours tombés à faux ;

et juste témoignage... Alors nos vœux seront remplis; nos calomniateurs seront forcés au silence et condamnés au mépris; nous aurons conservé l'estime des hommes vertueux, la seule qui nous soit chère; nous aurons prouvé que nous avons toujours bien mérité de la patrie, en concourant au salut de tous, au bonheur de nos concitoyens, à la gloire immortelle de notre République.

» Tous les Français se rappellent que les ci-devant Bretons levèrent en 1788, le bouclier du peuple contre ses oppresseurs.

» Les citoyens de Nantes, lassés du despotisme sacerdotal et nobiliaire, s'assemblèrent à la Maison commune, réclamèrent une égale représentation aux États de la province et une égale répartition des impôts. Les États assemblés, les deux Ordres privilégiés refusant de souscrire aux justes demandes du Peuple, le troisième se retira, et notre commune député douze de ses membres vers le tyran. Ces courageux citoyens firent entendre à Versailles leurs justes réclamations. . . . .

» La Bastille tomba; et, dans l'insurrection universelle et terrible qui suivit sa chute, nous nous montrâmes dignes de la liberté, aux yeux mêmes de ceux qui, semblables à l'architecte habile qui sonde le terrain sur lequel il veut bâtir, calculaient les mouvements du peuple, et pesoient les vertus de la Nation tout entière.

» Les Nantais ne quittèrent plus les armes. La force militaire fut organisée. Douze compagnies de Volontaires, dont une de Cavalerie, se formèrent et s'exercèrent à la manœuvre. Dès le 26 juillet, l'uniforme national couvrait nos guerriers, et l'on vit flotter dans nos murs le drapeau tricolore avec l'emblème que la République a, depuis, adopté (un faisceau d'armes avec la devise, *notre union fait notre force*).

» En même temps, nous parcourions les campagnes, arrêtant différents nobles, et désarmant leurs châteaux.

» La noblesse et le clergé furent écrasés. Le peuple de Nantes applaudit à leur destruction, se réunit en Sociétés populaires qui propagèrent l'esprit public, et s'affilièrent à celle des Jacobins de Paris. On se rappelle les temps malheureux où un tyran parjure et des ministres pervers trahissaient le Souverain, et appelaient sur les Sociétés populaires le ridicule et l'infamie. *Les Sans-culottes de Nantes firent toujours cause commune avec les Républicains*, et se montrèrent, dans toutes les circonstances critiques, avec le courage et la dignité qui conviennent à l'homme libre......

la joie des patriotes.... Mais de grands dangers menaçaient la Patrie. Le féroce Autrichien, enhardi et secondé par des traîtres, souillait notre territoire de sa présence et de ses crimes; il dévastait les plaines de la Champagne.... La jeunesse de Nantes s'arme et vole aux frontières du Nord.

» Nous fournîmes dans cette année mémorable beaucoup d'autres compagnies franches, armées et équipées aux frais de la Commune.

» La Convention nationale s'occupait du jugement du tyran; les *Sans-culottes de Nantes* demandèrent sa mort, comme ils avaient désiré sa chute. Cette pétition fut mentionnée dans les papiers publics.

» Cependant les royalistes s'agitaient toujours dans la Vendée, et troublaient l'ordre public. Les Nantais furent plusieurs fois obligés de se porter à Machecoul, à Châlans, à Châtillon et autres lieux; plusieurs fois ils y ramenèrent la paix, et se saisirent de scélérats qui tourmentaient en tout sens les trop crédules habitants des campagnes, pour les porter à la révolte.

» Arrêtons-nous ici quelques instants : Nous voici parvenus à l'époque où la guerre civile, connue sous le nom de *la Vendée*, éclata dans sa force, et se continua pour le malheur de notre Commune et de la République. Nous ne répondrons pas à l'inculpation qui nous a été faite d'avoir alimenté cette guerre infâme. Ceux qui ont suivi nos opinions et partagé nos périls, ont déjà repoussé loin d'eux l'idée que cette accusation aussi atroce que ridicule pût être fondée. Si nous continuons le récit analytique de notre conduite politique et militaire depuis le moment où la révolte éclata dans toute sa fureur jusqu'à nos jours, c'est bien moins pour fermer à jamais la bouche à nos calomniateurs, que pour prouver aux amis de la liberté, que le patriotisme et la valeur des Nantais, dans les divers combats que les brigands nous ont livrés, n'ont pas peu contribué au salut de la République. » . . . .

Ici la Société populaire rend compte des événements de la Vendée.

« Tandis que, loin de nos murs, nous versions notre sang pour le maintien de nos droits et de la liberté, des traîtres coalisés avec les meneurs du comité central de nos autorités constituées, travaillaient sourdement à notre perte, et vendaient la patrie. Alors Brissot et ses complices ourdissaient le vaste complot qui depuis a pensé perdre la

Comité de Salut public avait approuvé et commandé ses actes après un recensement des hommes et des subsistances ? Ou bien faut-il croire, avec le peuple de notre cité, qu'il voulait supprimer l'ancienne génération et la remplacer par une nouvelle, toute composée de purs sans-culottes ; ou encore qu'il agissait uniquement sous l'influence de sa haine contre les aristocrates ? Toutes ces opinions s'appuient d'un certain nombre de preuves, toutes sont vraisemblables, et peut-être pourrait-on les admettre, mais réunies et se prêtant un mutuel appui, comme l'explication des événements qui se sont succédé à Nantes du 8 octobre au 1.er février. Un fait remarquable, c'est que parmi les hommes que Carrier trouva si dociles à exécuter des mesures fiscales et sanguinaires, plusieurs sont devenus, depuis, aussi avides, aussi dévots, aussi exaltés dans un autre parti qu'ils étaient Jacobins ardents, lorsqu'ils se déclaraient les seuls Nantais capables de soutenir dignement Marat et les solides principes.

Nous sommes étonnés aujourd'hui, en lisant notre histoire, de voir qu'il y ait eu si peu d'opposition aux mesures violentes de Carrier; mais, reportons-nous à l'époque, et nous comprendrons mieux les événements. A la frontière, la défection de Dumouriez, la retraite de Custines, la désorganisation de l'armée de la Moselle ; à l'intérieur, les troubles occasionnés par les décrets sur les prêtres et les émigrés, par la levée des trois cent mille hommes et l'insurrection de la Vendée. Voilà la situation terrible dans laquelle se trouvait la République, lorsque les tribunaux révolutionnaires et le Comité de Salut public furent organisés pour répondre aux exigences du moment.

Tant que Nantes eut Baco pour maire, aucune atrocité ne souilla ses murs, aucune représaille ne fut autorisée ; les massacres de Machecoul, ne donnèrent lieu, dans notre ville, à aucun désordre; sous la mairie Renard les choses changent, le Comité révolutionnaire, débarrassé des hommes qui lui faisaient obstacle, et que Goullin avait eu l'adresse de reléguer à la mairie, se trouvant tout puissant, ses chefs dictèrent la loi. Violents, haineux, pillards, ils se vengent, par des massacres de prisonniers, des mauvaises nouvelles de la Vendée; à chaque victoire des royalistes, le sang coule en expiation. Les premières exécutions en masse furent très-populaires, et la garde nationale elle-même les désirait; on nous reprochera peut-être cet aveu, mais nous devions le faire, puisque l'histoire a surtout pour but l'étude de la moralité des faits. Lorsque

des prisonniers entraient à Nantes, c'était seulement avec une escorte considérable qu'on pouvait les conduire en prison: sans cela ils eussent été massacrés; chacun, en les injuriant, se rappelait qu'il avait perdu dans les guerres de la Vendée, un fils, un frère, un ami. Lors des premières noyades, Carrier ne fut point généralement blâmé: *autant de brigands de moins!* disaient les gardes nationaux. Mais lorsque Fouquet et Lambertye, Goullin, Lavaux et Robin eurent fait égorger des femmes et des enfants, les républicaines les plus ardentes, celles qui poursuivaient habituellement les prisonniers de leurs cris *à mort les brigands! à la Loire les assassins!* furent les premières à s'apitoyer sur le sort des victimes. Les hommes sont bien plus méchants en paroles que dans leurs actes: la vue des atrocités de Carrier modifia l'opinion, et ceux qui avaient désiré le plus ardemment que les prisons fussent *purgées* ne tardèrent pas à faire une demi-opposition; la mairie et les administrations protestèrent par quelques-uns de leurs membres; le municipal Piton, non content de sauver en secret plusieurs suspects, prit publiquement sous le bras une femme que l'on conduisait à la Loire, et l'emmena malgré les noyeurs; Fonbonne en fit autant pour de jeunes enfants; l'un et l'autre s'expliquèrent hautement sur les motifs de leur conduite; cependant les paroles suivantes prononcées à la mairie et conservées dans les notes de Saveneau, son secrétaire, nous expliquent pourquoi la terreur fut si lente à cesser. L'on parlait d'arrêter l'effusion du sang: *Il s'agit bien en ce moment*, répondit un municipal, *du sort des brigands, sauvons le pays d'abord, et plus tard, je serai le premier à proposer des mesures d'indulgence et de conciliation. Sauvons le pays d'abord*, telle était en effet la pensée de tous ceux qui se trouvaient mêlés aux affaires publiques.

La lutte qui survint entre Carrier et la municipalité de Nantes; lutte qui se termina par la destitution de Champenois, sert à corroborer ce qui précède. La gravité des faits nous a imposé l'obligation de citer en entier, dans une note, le registre de la mairie (1). Le compte-

---

(1) 13 *pluviôse an* 2. — Président Renard, *maire;* — François aîné, Lamarie, Maillier, Robinot-Bertrand, Joulain, Pezlet, Gaignard, Garreau, Bigot, *officiers municipaux;* — Saveneau, *secrétaire;* — Coiquaud fils, *agent national;* — Chauvet, Archambaud, Terryn, Madiot, Gautier, Ernest, *notables*.

rendu de la Société Populaire et de la com
Convention nationale, confirme encore notre
qui suivent, nous permettront enfin d'émettre
faits de 93, un jugement impartial, mais qui n'
justifié, si nous avions anticipé sur les événeme

L'Agent national a dit : Citoyens magistrats et pèr
truit ce matin, vers les dix heures, qu'un de vos m
penois, officier municipal, avait été arrêté chez lu
et conduit par la ville au milieu de quatre fusiliers,
au Bourg-Fumé, où loge aujourd'hui le Représen
Carrier.

Citoyens magistrats, le citoyen Champenois, que
chement à l'unité et à l'indivisibilité de la Républiq
et qui a fixé l'opinion des Représentants Phelippeau
l'ont choisi pour être l'un de vos collègues, a sans do
délit, et s'il n'est pas coupable, ainsi que j'ai lieu d
en ce moment au milieu de vous, la calomnie s'est cr
lui. Cependant, comme un magistrat du peuple doit
et qu'il ne doit pas rester sous le coup du moindre
ment requérir et je requiers, au nom de la loi, qu'i
tifs qui ont provoqué contre lui un ordre aussi rigou
conduire par la force armée devant le Représenta
l'avoir entendu, de prendre telles conclusions que j

A l'instant, le citoyen Champenois a dit :

Citoyens, frères, amis et collègues, voici l'ordre
environ vers les 8 heures, de la part du Représentan
je dépose cet ordre.

Lecture en a été faite ; il est conçu en ces termes

« Le premier officier commandant la force publi
» Représentant du peuple, le nommé Champenois,
» municipal à Nantes, y demeurant carrefour du Cha

» Nantes, le 12 pluviôse de l'an 2.e de l'ère Répu

« Signé, le Représen

Cet ordre me fut remis par plusieurs citoyens arn
commodé, et ayant à me rendre vers les neuf heure
en qualité de député de la Société de Vincent-la-Mo
ma parole de m'y rendre, et qu'ils pouvaient se reti

Extrait du compte-rendu de la Société Populaire et de la Commune de Nantes.

« Nous paraissons aujourd'hui devant la Convention nationale et le Peuple français; nous leur soumettons notre conduite avec confiance, afin que l'erreur soit détruite et la perfidie déjouée.

---

me conduire, en vertu de leurs ordres. Magistrat du peuple, je connais le respect et la soumission dus aux pouvoirs qui ont été délégués par la Convention, et je donnai de suite l'exemple de l'obéissance que tout Républicain leur doit : le commandant de la garde me fit placer comme un criminel, au milieu de ses fusiliers, et ce fut dans cet état que je traversai toute la ville, depuis le Change jusqu'au Bourg-Fumé, distant d'un grand quart de lieue, et à la vue de tout le peuple.

Arrivé à la maison qu'occupe le Représentant, je dis au portier de le faire avertir de mon arrivée. Après un quart-d'heure d'attente, je fus conduit devant Carrier, qui me dit en m'apercevant : *Eh bien ! Monsieur Champenois, Monsieur l'histrion municipal; c'est donc vous et votre municipalité qui vous permettez de décacheter les lettres qui me sont adressées?*

« Carrier, ai-je répondu, je ne puis croire qu'aucun des membres de la » municipalité se soit permis un acte semblable ; quant à moi, je n'en ai nulle » connaissance. »

Pourquoi, reprit Carrier, *hier, dans la tribune de la Société, avez-vous jeté de la défaveur sur ma personne et avili la Représentation nationale, et cherché, par là, à me faire perdre le respect qui m'est dû comme Représentant?* — « J'ai parlé le langage d'un homme libre, celui de » la vérité : voyant qu'il est très-difficile de t'approcher et que l'intérêt de la » République en souffrait, parce que nous avions à te donner des renseignements de la dernière urgence sur la guerre désastreuse de la Vendée, je » demandai à la Société si tu avais répondu à la lettre qu'elle t'avait écrite, » et enfin si tu avais calmé nos justes inquiétudes sur la situation de nos armées dans la Vendée. J'appris que ton secrétaire avait répondu ; mais que » nous étions sans espérance de pouvoir te parler. Etonné de cela, je proposai de t'écrire de nouveau pour t'engager à nous répondre comme frère » et en vrai Jacobin. J'ajoutai, avec ma franchise ordinaire, que si tu ne répondais pas, nous ne pourrions plus te regarder comme un de nos membres. »

Je demandai alors à Carrier le nom de celui ou de ceux qui osaient calomnier près de lui un patriote tel que moi, qui, loin d'avoir eu l'intention

» Proclamer à la face de la Nation tout e
invariables, déclarer ce que nous avons fait
pour la chose publique, éclairer nos frères ab
nos calomniateurs; tel est notre but, tel est notr

---

d'avilir un Représentant montagnard, les ai toujours
courage et ce feu républicain qui m'animent contre tou
dérés. Je lui observai qu'il était mon accusateur, et
coupable, les tribunaux me jugeraient.

Carrier en colère, me réplique en jurant : *Mais,*
prétendu que je devais vous rendre compte de
ville et de ma correspondance avec les générau
» j'ai dit que les brigands devaient être détruits, d'a
» nous en avais donnée publiquement ; que, dans cette
» une fête triomphale. J'ai dit que ta maladie t'empêc
» généraux qui paraissaient vouloir prolonger cette gu
» intérêts ; que nous avions des dénonciations contre e
» truire nos frères les Jacobins de Paris et la Conventi
» blicains dire toute la vérité. »

Les renseignements que j'ai eus sont sûrs, et les
ont donnés sont dignes de foi. — « Ils sont les
» puisqu'ils en ont imposé dans tous leurs rapports. » —
» *b...... de contre-révolutionnaires payés par Pitt,p*
» *à me dénoncer et demandez un autre Représenta*

« Je suis l'ennemi juré de Pitt. Les patriotes que
» révolutionnaires sont ceux qui ont forcé les fédér
» Montagne, en affichant, en lisant au peuple les l
» montagnarde, dans un temps où les poignards é
» têtes. Nous n'avons point demandé ton rappel, mai
» faite de demander un autre Représentant pour t'aider

» Il existe encore de ces hommes méchants et perv
» te trompent : ton secrétaire Bonneval en est un. J
» avoir refusé ta porte, en ne voulant laisser entre
» membres de la députation de Vincent-la-Montagne,
» vation, sa réponse fut : « *Eh bien ! fussiez-vous de*
» *sortis du diable ou de l'enfer, vous ne lui parlere*
» *mêmes ne l'approchent pas.*

» Nous avions une autre dénonciation à te faire par
» Haxo, général de brigade. »

Carrier se calma, et nous entrâmes en conversation pl

» Que, réfléchissant sur l'exposé vrai de notre conduite irréprochable, ceux qui nous liront, s'écrient : Est-ce là cette Commune qu'on nous peignait comme une terre de rébellion? Sur quoi sont fondés et l'opprobre et la proscription qu'on appelait sur le peuple

---

environ un quart-d'heure. Je lui demandai alors ce qu'il voulait faire de moi. Il répondit qu'il lui était douloureux de punir un homme qu'on lui annonçait comme patriote, mais qu'il fallait être prudent. — « Carrier, répliquai-je, je » te dirai toujours la vérité, et sois persuadé que jamais je ne démériterai de » la patrie, et qu'aucun être ne peut m'avoir à sa solde. »

Carrier termina en me disant : « Au moins soyez plus prudent, f..... » et il me dit de me retirer. Il était alors environ dix heures et demie du matin, et je sortis de chez le Représentant en homme libre comme je serai toujours.

Le citoyen Champenois entendu, l'Agent national a conclu à ce que le conseil prît en grande considération les faits qui viennent d'être détaillés ; que chaque membre s'expliquât sur l'interception et décachètement des lettres adressées au Représentant, et qu'on prît tous les moyens pour détromper Carrier sur le compte de la municipalité, et lui faire enfin ouvrir les yeux sur les individus qui lui font de faux rapports.

Le Conseil général délibérant sur le tout, considérant que l'ordre signé du Représentant du peuple, Carrier, désigne le citoyen Champenois par sa qualité d'officier municipal, que cet ordre n'a pu être motivé que sur un délit relatif à ses fonctions; considérant que cette présomption sur ce que les reproches faits au citoyen Champenois portent sur une inculpation à la municipalité de s'être permis d'avoir intercepté et décacheté des lettres qui lui étaient adressées ;

Considérant que les reproches faits par le Représentant du peuple au citoyen Champenois, relativement aux motions qu'il l'accuse d'avoir faites à la tribune de la Société de Vincent-la-Montagne, sont étrangers au Conseil général, puisque c'est comme membre de ladite société que le citoyen Champenois est inculpé ;

Considérant que tout en rendant justice aux travaux révolutionnaires du Représentant du peuple, Carrier, le Conseil a eu plusieurs fois à gémir de le voir entouré d'individus qui, sous le masque du patriotisme, ont égaré sa religion, ce qui a provoqué, de sa part, des actes qui ont atténué le respect et la considération que les administrés doivent à leurs magistrats, puisqu'ils ont pu faire croire aux citoyens de cette commune que leurs magistrats n'avaient pas sa confiance ;

Considérant que, par suite de ces rapports, le Représentant du peuple, Carrier, a, à différentes fois, mandé le corps municipal, soit en corps, soit par commissions, sur des objets qui sont toujours tombés à faux ;

de Nantes? Il a soutenu la dignité du nom français, obéi aux lois de la Patrie et couvert de dons son autel! il a versé son sang pour la cause commune!

» Nous avons le droit d'attendre des vrais Républicains cet honorable

---

Considérant que, s'il existe de ces hommes qui cherchent à éloigner la confiance que Carrier doit à des magistrats qui ont fait leurs preuves de républicanisme, ce ne peut être que dans l'intention perfide de faire jouir les fédéralistes, modérés et royalistes, d'une division entre les Républicains, et que ces hommes dangereux doivent être éloignés et réduits à l'impuissance de nuire;

Considérant que l'acte d'autorité exercé contre un magistrat du peuple, annonce à tous ses concitoyens qu'il est présumé coupable d'un délit grave contre les intérêts de la République;

Considérant, d'ailleurs, que le citoyen Champenois a toujours manifesté les sentiments et les opinions d'un vrai Sans-culotte et d'un Républicain zélé et ardent pour l'unité et l'indivisibilité de la République;

A ARRÊTÉ ET ARRÊTE, que le citoyen Représentant du peuple, Carrier, sera invité, 1.° de s'expliquer sur le reproche fait au citoyen Champenois, portant que la Municipalité s'est permis de décacheter et même d'intercepter ses lettres, afin qu'elle se blanchisse de cette inculpation, toute fausse qu'elle est; 2.° de faire connaître les individus qui se permettent de lui faire des rapports aussi contraires à la vérité, que nuisibles à l'union qui doit régner entre un Représentant républicain et des magistrats Sans-culottes, afin que s'il se trouve des calomniateurs, ils soient poursuivis selon les lois; 3.° de déclarer que les membres du Corps municipal et du Conseil-général n'ont point perdu sa confiance et qu'ils la méritent; déclaration absolument nécessaire, pour les faire jouir du respect et de la considération que la loi impose à leurs administrés.

ARRÊTE, en outre, que le citoyen Champenois n'a jamais perdu sa confiance et qu'il la possède tout entière.

ARRÊTE, finalement, qu'expédition du présent sera adressée au Représentant du peuple Carrier.

Le 16 du même mois, Carrier répondit à cette délibération par l'ordre suivant:

« CARRIER, REPRÉSENTANT DU PEUPLE FRANÇAIS, PRÈS L'ARMÉE DE L'OUEST.
» destitue le nommé CHAMPENOIS de ses fonctions d'officier-municipal à Nantes;
» lui défend d'en exercer les fonctions dès ce moment.

» *Signé* CARRIER. »

Le Conseil enregistra cet ordre, et en envoya expédition à Carrier, sans commentaires.

et juste témoignage... Alors nos vœux seront remplis; nos calomniateurs seront forcés au silence et condamnés au mépris; nous aurons conservé l'estime des hommes vertueux, la seule qui nous soit chère; nous aurons prouvé que nous avons toujours bien mérité de la patrie, en concourant au salut de tous, au bonheur de nos concitoyens, à la gloire immortelle de notre République.

» Tous les Français se rappellent que les ci-devant Bretons levèrent en 1788, le bouclier du peuple contre ses oppresseurs.

» Les citoyens de Nantes, lassés du despotisme sacerdotal et nobiliaire, s'assemblèrent à la Maison commune, réclamèrent une égale représentation aux États de la province et une égale répartition des impôts. Les États assemblés, les deux Ordres privilégiés refusant de souscrire aux justes demandes du Peuple, le troisième se retira, et notre commune députa douze de ses membres vers le tyran. Ces courageux citoyens firent entendre à Versailles leurs justes réclamations. . . . .

» La Bastille tomba; et, dans l'insurrection universelle et terrible qui suivit sa chute, nous nous montrâmes dignes de la liberté, aux yeux mêmes de ceux qui, semblables à l'architecte habile qui sonde le terrain sur lequel il veut bâtir, calculaient les mouvements du peuple, et pesoient les vertus de la Nation tout entière.

» Les Nantais ne quittèrent plus les armes. La force militaire fut organisée. Douze compagnies de Volontaires, dont une de Cavalerie, se formèrent et s'exercèrent à la manœuvre. Dès le 26 juillet, l'uniforme national couvrait nos guerriers, et l'on vit flotter dans nos murs le drapeau tricolore avec l'emblême que la République a, depuis, adopté (un faisceau d'armes avec la devise, *notre union fait notre force*).

» En même temps, nous parcourions les campagnes, arrêtant différents nobles, et désarmant leurs châteaux.

» La noblesse et le clergé furent écrasés. Le peuple de Nantes applaudit à leur destruction, se réunit en Sociétés populaires qui propagèrent l'esprit public, et s'affilièrent à celle des Jacobins de Paris. On se rappelle les temps malheureux où un tyran parjure et des ministres pervers trahissaient le Souverain, et appelaient sur les Sociétés populaires le ridicule et l'infamie. *Les Sans-culottes de Nantes firent toujours cause commune avec les Républicains*, et se montrèrent, dans toutes les circonstances critiques, avec le courage et la dignité qui conviennent à l'homme libre......

la joie des patriotes.... Mais de grands dangers menaçaient la Patrie. Le féroce Autrichien, enhardi et secondé par des traîtres, souillait notre territoire de sa présence et de ses crimes; il dévastait les plaines de la Champagne.... La jeunesse de Nantes s'arme et vole aux frontières du Nord.

» Nous fournîmes dans cette année mémorable beaucoup d'autres compagnies franches, armées et équipées aux frais de la Commune.

» La Convention nationale s'occupait du jugement du tyran; les *Sans-culottes de Nantes* demandèrent sa mort, comme ils avaient désiré sa chute. Cette pétition fut mentionnée dans les papiers publics.

» Cependant les royalistes s'agitaient toujours dans la Vendée, et troublaient l'ordre public. Les Nantais furent plusieurs fois obligés de se porter à Machecoul, à Châlans, à Châtillon et autres lieux; plusieurs fois ils y ramenèrent la paix, et se saisirent de scélérats qui tourmentaient en tout sens les trop crédules habitants des campagnes, pour les porter à la révolte.

» Arrêtons-nous ici quelques instants : Nous voici parvenus à l'époque où la guerre civile, connue sous le nom de *la Vendée*, éclata dans sa force, et se continua pour le malheur de notre Commune et de la République. Nous ne répondrons pas à l'inculpation qui nous a été faite d'avoir alimenté cette guerre infâme. Ceux qui ont suivi nos opinions et partagé nos périls, ont déjà repoussé loin d'eux l'idée que cette accusation aussi atroce que ridicule pût être fondée. Si nous continuons le récit analytique de notre conduite politique et militaire depuis le moment où la révolte éclata dans toute sa fureur jusqu'à nos jours, c'est bien moins pour fermer à jamais la bouche à nos calomniateurs, que pour prouver aux amis de la liberté, que le patriotisme et la valeur des Nantais, dans les divers combats que les brigands nous ont livrés, n'ont pas peu contribué au salut de la République. » . . . .

Ici la Société populaire rend compte des événements de la Vendée.

« Tandis que, loin de nos murs, nous versions notre sang pour le maintien de nos droits et de la liberté, des traîtres coalisés avec les meneurs du comité central de nos autorités constituées, travaillaient sourdement à notre perte, et vendaient la patrie. Alors Brissot et ses complices ourdissaient le vaste complot qui depuis a pensé perdre la

plus dangereuse. Au bruit du tocsin les habitants des campagnes accouraient de toutes parts grossir le nombre des rebelles. L'incendie gagnait de proche en proche et menaçait de tout consumer. La prise de notre Commune devenait fatale à la République, en facilitant l'invasion de la Bretagne et de la Normandie. Les brigands le sentirent et dirigèrent contre notre place tous leurs moyens et leur fureur. Le peuple de Nantes, réduit presque à ses propres forces, accablé de fatigues, cerné de toutes parts par les légions nombreuses de brigands devenus redoutables par leurs victoires et leur férocité, déchiré dans son sein par des traîtres, sans nouvelles certaines de la Convention nationale et du peuple de Paris; placé entre le Calvados, l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan, fédéralisés par leurs administrateurs; abreuvé de calomnies décourageantes qu'il ne mérita jamais, semblait devoir succomber.... Mais notre cœur battait pour la patrie, et la République l'emporta. . . . .

. . . .

» Les administrateurs des départements, en révolte contre la Convention nationale, secouaient alors les torches de la guerre civile. L'arrestation des trente-deux membres de la Convention nationale était peinte sous les couleurs les plus noires. La dissolution de l'État, la perte de la liberté, en devaient être la suite. La Convention nationale disaient-ils, n'est plus libre. Joignons-nous à ceux qui marchent à Paris pour la délivrer de l'oppression dans laquelle une poignée de scélérats la font gémir. Les bulletins du Comité central de nos corps administratifs, répétaient les mêmes calomnies, et ne contenaient plus que les adresses et les extraits de délibérations des administrations fédéralisées. Paris était peint comme le repaire du crime, et du crime triomphant. Les meneurs de la Société de la Halle, unis à ceux du Comité central, échos des partisans de la Gironde, allaient partout prêchant la même doctrine, à la tribune et dans les places publiques; ils trouvaient une opposition insurmontable dans les républicains de la Société de Saint-Vincent et le véritable peuple de Nantes. Les dissensions eussent sans doute été bientôt portées à leur comble, si les opérations militaires n'eussent fait une puissante diversion aux affaires politiques.... L'ennemi fusillait nos avant-postes, et attaquait nos faubourgs. Nous étions toujours sous les armes, et continuellement occupés à repousser les insultes des brigands, qui ne nous laissaient pas un instant respirer, et menaçaient notre Com-

procès-verbaux, et leur comparaison avec ceux des assemblées ordinaires. Beaucoup de bons citoyens gardaient néanmoins plusieurs postes hors de nos murs; ils acceptèrent la Constitution sous les armes. Il y eut illumination générale en signe de l'allégresse publique, et la très-grande majorité des Nantais prouva, dans ces jours de réunion et de bonheur, qu'elle n'était pour rien dans les projets liberticides que l'on se plaisait à lui prêter. On convoqua de nouveau les sections, et l'on nomma le nombre des commissaires, prescrit par la loi, pour porter à Paris le vœu du peuple.

» Ce fut dans ces assemblées que les meneurs des autorités constituées firent voter le rappel de Beysser, profitant ainsi, avec habileté, de l'enthousiasme du peuple, et du calme qui le suit, pour servir leurs projets désastreux.

» Ils saisirent l'instant où les Républicains se réjouissaient dans leur famille, pour proposer cette demande; ils parvinrent à la faire adopter, en envoyant des députés astucieux dans les sections presque désertes.

» Ce fut à cette époque que des administrateurs de notre département furent mandés à Paris; que le Maire se fit nommer par le conseil de la Commune, pour aller donner à la Convention des renseignements exigés par un décret. Rendu à Paris, il rédigea chez lui la pétition qu'il eut l'audace de lire à la barre du Sénat, pétition qu'il présenta calomnieusement comme le vœu des sections. La Convention se convainquit elle-même de l'innocence de nos concitoyens par l'examen de cette adresse, qui n'était revêtue d'aucune de leurs signatures.

» C'est ainsi que des administrateurs pervers, exprimant toujours, au nom du peuple de Nantes, des sentiments qu'il ne partagea jamais, couvraient notre Commune d'un injuste opprobre. C'est ainsi qu'en identifiant leur cause avec la nôtre, ils nous associaient à leur infamie, et nous faisaient partager leurs périls.

» Nous ne nous arrêterons pas plus long-temps sur ces particularités. Nous avons suffisamment prouvé que les citoyens de Nantes ne furent jamais complices des attentats de leurs administrateurs et des fauteurs du fédéralisme. Nous ne craignons pas d'être confondus dans l'opinion du juste avec quelques hommes qui ont souillé notre Commune de leurs intrigues et de leur rebellion. Ces ambitieux ont brillé un instant à la surface de la multitude, mais d'un éclat pas-

chariots, tout manquait, et chaque homme était obligé de se pourvoir de vivres pour le temps de l'expédition.

» Cependant, le mouvement révolutionnaire s'était organisé dans notre département, suivant le nouveau mode prescrit par le gouvernement. Les trois corps administratifs avaient été destitués, et les fédéralistes et accapareurs incarcérés. De nouveaux administrateurs ayant été choisis parmi les patriotes les plus prononcés, parmi ceux qui avaient détourné sur eux l'estime de leurs concitoyens par leurs vertus éprouvées, le rouage politique, débarrassé de ses entraves, marcha d'un pas rapide et sûr.

» Les patriotes respiraient... On dirigea contre eux la terreur, qui ne doit peser que sur les royalistes et les contre-révolutionnaires. Les républicains de la Société populaire réclamèrent auprès du comité de Salut public, et prouvèrent, par leur conduite circonspecte et prudente, qu'ils savaient immoler à l'intérêt public leurs ressentiments particuliers. Ils obtinrent ce qu'ils avaient attendu de la justice de ce comité, chargé du poids des destinées du peuple français.

» Un complot se découvre; deux scélérats (1) qui machinaient notre destruction, sont arrêtés et jetés dans les cachots... L'instruction de leur procès a dévoilé des horreurs. Ils ont expié leurs crimes sur l'échafaud. Leçon terrible pour tous ceux qui prostituent le pouvoir dont ils sont investis pour faire le bonheur de leurs concitoyens, à servir, au mépris des lois sacrées de la patrie et de l'humanité, leur ambition insatiable et leur lubricité!

» Il nous reste à dire un mot de nos dons patriotiques. Nous remplissons cette tâche pénible pour les cœurs généreux, bien moins pour faire réfléchir sur nous le moindre des rayons dont brille le désintéressement, la plus belle des vertus, que pour prouver aux ennemis de la République et à nos calomniateurs, que tous les citoyens français ne mettent jamais dans la balance politique leur intérêt particulier en contre-poids de l'intérêt sacré de la Patrie.

» Les rigueurs de l'hiver de 1788, et la cessation des travaux, aggravaient les misères de la classe indigente. Les bons citoyens ouvrirent une souscription dont le produit, qui monta à plus de 500,000 livres, fut versé dans le sein de familles infortunées.

» Notre département et ceux qui l'avoisinent, manquaient de

(1) Fouquet et Lambertye.

tions et vendues dans les autres départements, à un prix double et souvent triple. La perte supportée par les citoyens de notre Commune est très-considérable.

» Nous avons envoyé à Paris, en argenterie et lingots, 41,469 marcs; dont 2100 et quelques marcs par la Commune, et 5000 par le département; en numéraire, 17,588 liv. en or et bijoux, 20 marcs 6 onces, etc.

» Nous avons fourni, pour l'armée, 11,700 paires de souliers; et, pour les hospices, plus de 30,000 chemises, 7000 paires de draps, plus de 4000 matelas, 4000 couvertures. Nous ne parlons pas de l'immense quantité de linge pour le service de plus de 8000 malades, ni des secours en tout genre accordés à nos frères blessés. Les dons pécuniaires seuls sont montés à plus de 60 mille livres. La Société populaire vient d'ouvrir une souscription pour la levée de cavaliers jacobins, et déjà dix-huit sont armés et équipés, douze, aux frais des bons citoyens; et, six, à ceux des citoyennes.

» Nous offrons de construire et d'armer une frégate de 44 canons. Dans le cas où nous ne pourrions pas disposer des matériaux nécessaires à sa construction, tout étant en réquisition dans notre Commune, nous verserons le produit de la souscription dans le trésor national; c'est ainsi que nous prétendons nous venger de nos ennemis qui sont ceux de la patrie, en répondant par de nouveaux dons à de nouvelles calomnies. Les lâches! ils nous traitent d'égoïstes, d'accapareurs! — Eh! qu'y a-t-il de commun entre ces hommes et nous, entre le vice et la probité, entre le crime et la vertu? — Tout le peuple de Nantes a porté sur l'autel de la patrie le denier du pauvre.

» Les esprits superficiels jugent des citoyens d'une commune par les intrigants qui les entourent, et des mœurs et des vertus de nombreux habitants d'une grande cité, par les sottises de quelques imbécilles qui choquent leur vanité. — Ils déclament, dans un délire qui n'est pas patriotique, quelques accusations irréfléchies contre l'esprit public de tel département..... Le sage rejette avec indignation l'homme vicieux, tend une main fraternelle au vrai républicain, et la vérité, brillante de ses feux immortels, paraît sans voile et sans effroi.... On nous a appelés des traîtres à la patrie.... Leur sang coule, sous le glaive de la justice, sur nos places publiques. Nous dévouons leur tête à l'échafaud, et leur mémoire à l'infamie.

» L'erreur ou la perfidie cherche à établir des points de compa-

» Comme de faibles météores les hommes brillent un instant et s'éteignent dans une nuit éternelle. — Les empires tombent en ruines et les nations s'effacent.... *L'opinion* reste et survit aux générations qu'elle a vues naitre.

» Nous voulons tous être honorés dans *l'opinion* publique, et mourir sans ignominie comme nous avons vécu sans reproche. — Nous voulons tous partager les destinées de gloire et de bonheur auxquelles la patrie appelle ses enfants.

» Représentants du peuple! Républicains de la France entière! vous avez entendu nos serments et nos vœux... nous avons dit.

» PEYLET, *président;* FORGET, Paul MÉTEYER fils, LEMINIHY, *secrétaires ;* HOUDET, *secrétaire-perpétuel.* »

Quelques erreurs matérielles se trouvent dans la pièce qui précède: ces erreurs ayant été commises à dessein, nous devons les signaler ainsi que plusieurs omissions.

Les hommes qui, en 1788, protestèrent courageusement à Rennes et à Nantes contre les priviléges abusifs de la noblesse et du clergé étaient les mêmes que nous retrouvons plus tard à la tête du mouvement fédéraliste. Or, si les députés Girondins de la Convention s'allièrent à Wimpfen et à Puisaye, ceux-ci restèrent constamment fidèles aux opinions démocratiques.

Plus loin, la Société établit une distinction entre les Sans-culottes et les Républicains. C'est qu'en effet, Baco, Bougon, Athénas, Clavier, Beaufranchet, Villenave, Peccot, Sottin, Leminihy, Méteyer, étaient républicains, tandis que la plupart des autres membres du petit club des Carmes et de la Société Vincent-la-Montagne étaient sans-culottes, ce qui nous permet de dire que les premiers étaient le parti gouvernemental. Ils l'ont prouvé, du reste, en gouvernant sans violence, en alliant ensemble la fermeté et la modération.

Les paragraphes qui concernent les Girondins et leur expulsion de la Convention sont injustes. Méteyer et Leminihy, nous en avons eu la preuve, partageaient complétement, en mai 1793, la manière de voir de Villenave et de Baco. Ils ont manqué de courage, en signant un compte-rendu qui les accusait. Minée, d'abord évêque, dont les premiers actes furent si honorables, a commis la même lâcheté. Mais pouvait-on s'attendre à autre chose de la part d'un prêtre qui avait fait abjuration au club Sainte-Croix?

La Société Vincent, dans le récit de la défense de Nantes, ne rend pas justice à Baco, alors maire de la ville; elle oublie que les députés de la Convention, Gillet et Merlin, voulaient fuir devant le péril. Elle ne fait aucune allusion à une accusation aussi grave que violente portée après le siége par le maire Baco, contre ces deux conventionnels. Toute cette partie du compte-rendu est injuste et fort incomplète.

Appelé à expliquer sa conduite devant la Convention, Baco parla au nom de la mairie, sans y avoir été autorisé, et dépassa les bornes de son droit; mais nous devons ajouter que le mouvement insurrectionnel en faveur des Girondins avait été général dans l'Ouest, que plusieurs députés en mission, parmi lesquels Cavaignac, avaient partagé l'opinion du pays; il existe encore des pièces signées, qui confirment qu'ils avaient vu aussi eux avec peine les événements du 31 mai, et qu'ils avaient partagé, dans le principe, l'opinion de Baco.

Dans ces derniers temps, une école qui a pour chefs Buchez et Roux a voulu systématiser tous les événements de la révolution; mais les faits viennent démentir les doctrines auxquelles on voudrait les subordonner; parmi les membres du Comité fédéraliste de Rennes, plusieurs étaient catholiques très-sincères; les autres, voltairiens ou indifférents; à Nantes, il y avait au club de la Halle et parmi les autorités qui prirent parti en faveur des Girondins, des spiritualistes et des matérialistes; c'était la même chose au club Vincent, même après les épurations.

Maintenant, sans prétendre infirmer en aucune façon le jugement de l'histoire, sur la nature des services rendus à Paris par le jacobinisme, nous croyons pouvoir affirmer que, dans nos contrées, les hommes qui prirent parti pour les Girondins, et qui les eussent soutenus plus fortement, si les Girondins ne s'étaient suicidés en s'alliant aux royalistes, comprenaient en général beaucoup mieux les affaires, et la direction qu'il convenait de leur donner, que les patriotes, qui eurent la direction des mairies et des clubs, après la défaite des fédéralistes; quelques-uns de ces derniers montrèrent une intelligence supérieure, et firent preuve de la plus grande capacité; mais la plupart, au sortir des clubs, où leurs extases de sans-culottisme les avaient fait remarquer, n'apportèrent aux administrations que de grands mots vides de sens qu'ils prononçaient à tout propos. Ajoutons qu'à Nantes,

parmi les hommes qui prirent parti pour les Girondins, s'il n'y avait pas de sans-culottes, il y avait en échange plusieurs radicaux très-prononcés, c'est-à-dire plusieurs citoyens professant et soutenant de toutes leurs forces cette maxime : Que les institutions doivent toutes contribuer au bien-être physique et moral de la société, nullement au bonheur exclusif d'un petit nombre d'élus.

L'examen le plus impartial nous a prouvé que les mairies Giraud et Baco avaient pris à Nantes toutes les mesures de salut public nécessaires dans les circonstances où elles se trouvaient, et s'il est vrai, comme nous le croyons, que plusieurs députés Girondins aient pensé à revenir sur la division départementale de la France, à fuir devant l'invasion, s'il est vrai qu'ils aient douté du patriotisme du pays, qu'ils aient eu l'immense tort de manifester ce doute, et surtout celui de vouloir la Révolution au profit de la classe bourgeoise, nous pouvons cependant affirmer que ceux qui, dans l'Ouest, prirent parti pour Vergniaud, Barbaroux, Louvet et leurs amis, étaient les révolutionnaires les plus purs, les plus radicaux et les plus dévoués. Ils appartenaient tous à la classe bourgeoise; mais ils en formaient l'élite. Long-temps les Sociétés populaires et la Société Vincent elle-même s'honorèrent de les avoir pour présidents. La plupart, républicains dévoués, ont continué à professer leurs opinions sous l'Empire. Aux Cent-Jours, quelques-uns d'entre eux présidaient encore les réunions des fédérés bretons; pendant et depuis la Restauration, ils n'ont jamais dévié de leur ligne de conduite.

L'esprit de système veut que Robespierre et Saint-Just, soient des monstres ou des demi-dieux. Le bon sens fera justice de ces prétentions, en montrant en eux des *doctrinaires républicains*, qui n'ont pas fait plus pour le salut de la patrie que Camille Desmoulins, et tant d'autres si injustement sacrifiés.

Autant qu'il nous a été possible, nous avons ménagé les noms propres dans le récit des événements de la Terreur ; nous eussions pu en faire figurer un plus grand nombre, mais la première place appartenait de droit à ceux qui ont rempli les premiers rôles. Partout d'ailleurs ce sont quelques têtes qui mènent les affaires, et c'est toujours les chefs qu'il faut rendre responsables de la conduite de leurs subalternes. D'un autre côté, à quoi servirait-il de nommer toutes les machines qui ont été les moyens de terreur de Carrier? Prenons dans les faits qu'on vient de lire ce qui s'y trouve, une grande leçon,

et ne demandons jamais au fils quelles furent les opinions de son père. Je dirai plus, c'est à regret que je me suis vu forcé de flétrir Lavaux et Robin; car, tous les deux, ardents et pleins de courage, avaient donné des preuves éclatantes de patriotisme avant d'être devenus les complaisants de Carrier : nés avec cette énergie morale qui fait les hommes supérieurs, ils usèrent leur activité dans des scènes de débauche, et succombèrent à la facilité toujours si dangereuse, pour des jeunes gens, de satisfaire leurs désirs licencieux.

Au mois de février 1794, l'Entrepôt fut évacué, et la contagion arrêtée dans ses progrès, grâce au zèle d'un jeune chirurgien, nommé Darbefeuille. Déjà, les rues voisines étaient contagionnées, lorsqu'il s'adressa au maire, le peintre Renard, pour lui faire des représentations sur les dangers que courait la ville de Nantes. A sa prière, il les réitéra au club Vincent, en présence du Comité révolutionnaire, qui les prit en considération et le nomma chef d'une commission de salubrité. M. Hectot, pharmacien de l'Hôtel-Dieu, en faisait partie; il fut spécialement chargé d'exécuter les prescriptions de M. Darbefeuille pour la désinfection de l'Entrepôt, mission périlleuse qui pensa lui coûter la vie, et qui demandait de sa part un grand courage. Dans toutes les salles où l'on entrait, l'odeur la plus infecte se faisait sentir : çà et là l'on voyait des cadavres violacés, les uns étendus à terre, les autres tombés dans les bailles: une mère récemment accouchée et son enfant qui n'en était pas encore séparé, furent trouvés avec d'autres victimes, couverts d'une couche entière de vermine et à demi-putréfiés sous des planches qui servaient de lit. La paille sur laquelle avaient reposé tant de prisonniers, était pourrie, et l'air entièrement vicié par les émanations putrides que produisaient ces divers foyers d'infection. M. Hectot employa largement les fumigations de Guyton de Morveau, découverte alors récente d'une science qui, depuis, a fait d'immenses progrès; il fit laver les salles, ouvrir toutes les croisées, et bientôt la ville fut délivrée du péril qui la menaçait. M. Darbefeuille s'occupa aussi de faire recouvrir de chaux et de terre plusieurs centaines de cadavres restés sans sépulture dans les carrières de Gigant, et compléta ainsi les mesures sanitaires que réclamaient les circonstances.

Notre ville avait souffert de la disette pendant toute l'année 1793; mais elle fut bien plus considérable en 94. Les habitants se virent

réduits à une demi-livre de pain par homme. Tel était l'enthousiasme qui régnait encore, que personne ne murmura. Lorsque vint l'époque de la moisson, de nombreux détachements furent envoyés dans les campagnes pour s'assurer des subsistances. Atrophié par la guerre maritime, le commerce ne se releva point. La chute de Robespierre, les procès des 132 Nantais, des membres du Comité révolutionnaire et de Carrier, occupèrent vivement l'attention publique pendant la seconde moitié de l'année. Du reste, il ne fut créé aucune institution importante, ni commencé aucun monument public. Il semblait que, fatigué par la succession rapide des événements de 93, chacun se sentit le besoin de prendre du repos.

ARRESTATION DU COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE.

Ce fut le 7 thermidor que les membres du Comité Révolutionnaire furent arrêtés et conduits à Paris. Ces malheureux, qui tant de fois avaient tourmenté leurs concitoyens, furent traités comme ils avaient traité les autres, avec la plus grande inhumanité. On les conduisit à Paris enchaînés, un collier de fer au col. Voici leurs noms :

Goullin, Chaux, Bachelier, l'Évêque, Pérochaux, Grandmaison, Naud, Boloniel, Gallon, Pinard, Bataille, Durassier, Jolly, Minguet, Chevalier, Barras, Proust aîné, Petit jeune, Guillet, Gautier. Les femmes Gallon, l'Évêque, Grandmaison, Bachelier et Joly furent aussi arrêtées.

Le procès du Comité révolutionnaire eut lieu après le 9 thermidor. La réaction contre les terroristes était alors très-grande, aussi les accusés furent-ils jugés avec partialité. Les crimes de quelques-uns, les fautes de tous, n'étaient cependant pas un motif pour être injuste à leur égard. Buchez et Roux, préoccupés par des idées préconçues, ont voulu voir, dans les noyeurs de Nantes, des matérialistes que le spiritualiste Robespierre destinait à l'échafaud, en expiation des atrocités qu'ils avaient commises ; mais les faits ne s'accordent point avec cette manière d'envisager la question. Lorsque la Convention eut décrété l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, les idées religieuses se trouvant de mode, l'on entendit souvent au club Sainte-Croix, Carrier, Goullin, Chaux et d'autres, accuser leurs adversaires d'athéisme. Nous remarquerons aussi, qu'après le 9 thermidor,

Bâchelier, président du Comité, avait rempli les fonctions de notaire dans le fief de l'évêque; il fit emprisonner plusieurs de ses collègues. C'était un type de finesses et de ruses comme on en trouve fréquemment chez les gens de loi. Parfois, il jouait le compatissant, lorsque des détenus demandaient leur mise en liberté. Sûr de leur innocence, il devait, disait-il, s'occuper de leur demande, et leur faire rendre justice; mais, à peine les avait-il quittés, qu'il tenait un tout autre langage. Cet homme vit encore, ses dernières années ont été abreuvées d'amertume; personne, dans le quartier qu'il habite, ne veut lui parler; il vit seul, lisant des psaumes et récitant des prières depuis le matin jusqu'au soir; ses papiers ont disparu, ils lui ont été enlevés, dit-on.

Nous n'avons rien à dire des autres membres du Comité révolutionnaire: c'étaient des hommes peu capables, comme Boloniel, Minguet, Joly, Durassier, ou des âmes féroces comme Grandmaison.

9 THERMIDOR, ÉVÉNEMENTS QUI SUIVIRENT.

La nouvelle des événements du 9 thermidor produisit à Nantes et dans toute la Bretagne la plus vive sensation. Les Girondins pensèrent qu'ils sortiraient des prisons et reviendraient aux affaires; les Royalistes conçurent quelque espérance, et les Jacobins furent terrifiés, ceux-là du moins qui agissaient avec intelligence et comprenaient les événements de la Convention. A défaut des pièces du temps, qui sont détruites ou cachées, nous avons consulté les souvenirs de quelques-uns des hommes les plus prononcés de l'époque, et voici ce qu'ils nous ont répondu.

« Les révolutionnaires de Nantes n'avaient aucune sympathie pour
» Robespierre; c'était à leurs yeux un principe, une doctrine vivante,
» quelque chose de radical et d'absolu, sans entrailles et sans exal-
» tation; mais ils croyaient à sa probité, à son dévouement à la
» cause populaire, à son désintéressement, à son génie; ses discours
» et la Déclaration des droits sur laquelle vos petits journalistes
» glosent à plaisir, c'était bien ce qu'il y avait de plus avancé à
» cette époque, et vous n'avez pas été, depuis, beaucoup plus loin;
» Robespierre était donc notre guide, et quand nous le vîmes tomber
» sous les coups de tout ce qu'il y avait de plus vil et de plus mépri-
» sable à la Convention, nous désespérâmes de la République. — Il ne

» tous de privations, et qui devaient se montrer calmes et confiants à
» la tête des troupes, aux administrations et dans les clubs. Ce n'était
» pas une vie que la nôtre, nos têtes étaient en feu, et cette fièvre
» révolutionnaire, cette fièvre qui agitait tous les républicains, a duré
» une année entière; elle a commencé et fini avec les grands dangers
» du pays. La terreur sur laquelle on fait tant de commentaires, était
» l'effet naturel des souffrances des patriotes, de leurs inquiétudes,
» de leurs chagrins, de leur crainte d'être trahis de nouveau, comme ils
» l'avaient été tant de fois; c'était aussi la suite des maladies physi-
» ques et morales qui accompagnent les grandes commotions politiques.
» Nous pensions, au 9 thermidor, qu'elle eût cessé, une fois le danger
» passé, et nous avons déploré l'événement qui livrait le pouvoir à
» des hommes corrompus, à des Fouché, à des Tallien et autres qui
» cherchaient à se faire pardonner leur conduite en parlant de clé-
» mence et d'humanité. Robespierre était d'ailleurs pour nous un phi-
» losophe plus propre à diriger la France pendant la paix que dans
» les jours d'orage, et nous comptions sur lui pour régulariser l'action
» du gouvernement, une fois les ennemis vaincus. »

Cette manière d'envisager les événements de 93 et la chute de Robespierre, porte avec elle ses commentaires. Qu'on l'adopte ou qu'on la rejette, il faut avouer cependant qu'une politique inhabile dirigea dans l'Ouest les événements qui suivirent le 9 thermidor. Dans nos contrées, où la camaraderie plutôt que l'opinion avait armé les Girondins (1) contre la Convention, où Sotin, Lanjuinais et leurs amis n'avaient soulevé à grand'peine leurs concitoyens contre la Montagne, qu'en leur représentant les montagnards comme des hommes tous prêts à relever un trône pour y placer un roi de leur choix: fait grave, concluant et qui ne saurait trop être répété; il était juste, en 94, que les prisons s'ouvrissent pour les patriotes égarés qu'elles renfermaient. Il était nécessaire encore que les royalistes et les suspects fussent

(1) Petit-neveu du président du comité insurrectionnel - fédéraliste de la Bretagne, et fils d'un des secrétaires de ce comité, j'ai entendu cent fois traiter cette question par des hommes qui, sans aimer les montagnards, regrettaient une insurrection qui avait favorisé les mouvements royalistes de l'Ouest, divisé les républicains et réuni momentanément, sous le même drapeau, Puysaie, Wimpfen et les partisans les plus dévoués de la révolution.

Hoche, à son arrivée dans l'Ouest, comprit très-bien la position; il vit qu'une imprudente réaction avait encouragé les ennemis de la République, mais qu'il était trop tard pour revenir sur le passé; aussi s'empressa-t-il de tracer le plan d'une politique à la fois sage et ferme, conciliante sans faiblesse, prudente sans timidité et surtout tolérante, parce qu'elle avait pour base l'amour de la patrie le plus pur, le républicanisme le plus sincère, la philosophie la plus éclairée. — Hoche, enfant du peuple, ancien caporal aux gardes françaises, ne cachait pas les rapports qu'il avait eus avec Marat; c'était le révolutionnaire le plus ardent du pays; connu pour tel par les Jacobins de Nantes, il en reçut le meilleur accueil. Ceux qui avaient pris parti pour la Gironde, le fêtèrent aussi. Entouré d'affection et de confiance, le jeune général se trouva bientôt en position d'agir en quelque sorte en dictateur; noble puissance que la sienne, car elle était basée sur la confiance absolue de ses concitoyens!

Son plan de campagne fut très-simple, il faut, disait-il, laisser à chacun ses opinions, tendre la main aux hommes égarés, employer toutes les ressources de son intelligence pour faire des partisans à la République et rétablir les rouages du gouvernement. Aux Girondins, il prouvait la nécessité de la terreur à une certaine époque, et les tristes résultats de leur politique de sentiment et de réaction tout ensemble. Aux jacobins, il montrait les funestes effets des excès de la terreur, la division qu'ils avaient jetée dans les rangs des républicains et l'exaspération qu'ils avaient produite parmi les royalistes. A ces derniers, il parlait au nom du pays : voulez-vous la paix, disait-il, je vous la donne, telle que la République doit l'accorder; avec toute sécurité pour vos personnes et vos propriétés, avec liberté entière de conscience. Voulez-vous la guerre? soit, la République est assez forte pour écraser une poignée de rebelles indignes de pardon. Aux prêtres réfractaires, il écrivait ainsi : « Monsieur, je sais le lieu de votre retraite; soyez prudent, discret; n'agissez pas contre la République, et comptez sur mon appui; si vous abusiez de ma confiance pour fomenter des troubles, je vous ferais prendre et fusiller immédiatement.» — Ce fut sous l'influence de cette politique toute nouvelle qu'eurent lieu les conférences de la Jaunais, dans lesquelles les diplomates patriotes ne montrèrent pas une grande habileté; car les hostilités ne cessèrent point complétement.

culisé par les sages d'alors, avili par les fripons qui l'exerçaient, dégagé des mystères des Lulle et des Flamel, deviendrait entre les mains des physiciens français, le premier des arts, celui qui donne à nos manufactures des procédés aussi simples que sûrs, qui a multiplié nos moyens de vaincre et découvert dans les végétaux qui nous entourent des principes nutritifs, inconnus ou méprisés? Qui eût pensé que le pyrrhonisme, corrigé par un philosophe français, eût pu révéler aux Diderot, aux d'Alembert, aux Condorcet, la théorie des probabilités, celle du calcul conjectural, qui servent de base au système de finance d'une nation célèbre, qui parmi nous ont réglé les formes des élections et des jugements criminels, et donnent les éléments de l'arithmétique politique, qu'il n'appartient qu'à nous de perfectionner. Heureux qui peut suivre les progrès de l'esprit humain et consacrer ses loisirs à l'étude de découvertes journalières! »

A M. Francheteau succédèrent Rollin et M. Poirier. Le premier prononça, au nom du jury d'instruction, un discours vide de pensée, plate répétition des opinions les plus vulgaires, où le sens était constamment sacrifié à la forme de la phrase. Le second présenta un résumé des services que l'École centrale pouvait produire. Bientôt les cours commencèrent. Le dessin, l'histoire naturelle, les langues anciennes, les langues vivantes, les mathématiques, la physique, la chimie, la grammaire générale, les belles-lettres, l'histoire et la législation y furent professés. C'est ainsi qu'entourée d'ennemis, la République, occupée à soutenir le défi qu'elle avait adressé aux rois de l'Europe, en leur jetant pour gant la tête de Louis XVI, organisait cependant à l'intérieur les moyens de civilisation qui devaient assurer le triomphe des doctrines de liberté.

En 1797, Daniel Kervégan fut nommé maire, comme son prédécesseur, sous le titre de président de l'Administration municipale. Il fut remplacé la même année par M. Douillard, architecte; il ne se passa du reste dans notre ville aucun fait remarquable, si l'on excepte l'inondation du 19 mai, dans laquelle les eaux montèrent de 11 pieds 4 pouces.

Le 29 prairial an VI (18 juin), eut lieu la fête de l'Agriculture, sous la présidence du citoyen Saget, qui avait succédé à M. Douillard. Ce fut l'une des plus brillantes de la République. Pendant que les autorités se réunissaient à l'Hôtel-de-Ville, des musiciens exécutaient une ouverture à l'extérieur. A deux heures, le cortége se mit en

classé par corps de métiers, suivait processionnellement ses prêtres, et s'estimait heureux d'avoir une bannière, de porter un cierge, d'entendre les chants religieux, le son des cloches, de respirer le parfum de l'encens, de voir passer nobles dames et gentilshommes tous richement vêtus, ni l'enthousiasme des premiers jours de la Révolution. L'art réduit à la copie, était froid et décoloré; la société tout entière, embarrassée dans son allure, gênée de sa liberté, ne ressemblait pas mal aux saints de nos églises que l'on avait affublés d'un bonnet rouge et d'une toge, pour en faire des Décius ou des Solon. Le doute politique tourmentait les esprits, l'on ne croyait plus à la République, et tout présageait la chute prochaine d'un gouvernement sans système, marchant au hasard de ses inspirations du jour, de ses caprices du moment, sans avoir ni but fixe, ni unité de direction.

Nos troubles intérieurs et les préoccupations du moment avaient détruit plusieurs des sociétés qui existaient à Nantes, la Société des Sciences et des Arts du département de la Loire-Inférieure, connue depuis sous le nom de Société Académique, fut créée en 1798 pour les remplacer.

L'année suivante, la promenade de la Bourse fut commencée par M. Fournier, d'après les plans de M. Crucy; mais les arbres ne furent plantés qu'un an plus tard. La même année, le 25 janvier, à quatre heures du matin, notre ville ressentit un tremblement de terre qui dura six secondes. Le 7 février, la Loire déborda : ses eaux s'élevèrent de 17 pieds 6 pouces, selon M. Fournier. Le 20 octobre, les Vendéens, profitant de l'absence d'environ mille hommes de la garnison, qui avaient quitté Nantes pour marcher sur Châteaubriant, pénétrèrent dans la ville à trois heures un quart du matin : ils étaient environ 3,000 ; 2,400 se dispersèrent dans les rues : les uns se portèrent au Bouffay, où ils délivrèrent 15 des leurs; d'autres essayèrent de piller les caisses publiques, pendant que 600 d'entre eux restaiént auprès du pont du Port-Communeau pour protéger la retraite. Bientôt un combat très-vif s'engagea de rue en rue avec les insurgés, qui furent contraints de se retirer; à six heures du matin, ils étaient déjà au-delà du pont du Cens. Dans cette attaque, le maire de Nantes fut atteint de deux coups de feu, en se rendant à l'Hôtel-de-Ville; M. de Sacy, commandant de la place, eut un cheval tué sous lui, et mourut de ses blessures quelques jours après. 13 habitants furent tués. Parmi les blessés, 8 succombèrent, et 41 autres furent plus ou

Le 15 août, Napoléon Bonaparte, premier consul, fut proclamé consul à vie. Nul dans notre ville ne manifesta de mécontentement. Il y a de ces moments pour les gouvernements, où l'usurpation devient très-facile, où l'indifférence des gouvernés donne pleine latitude aux plus proches héritiers du pouvoir. Le génie de Napoléon lui avait créé une grande influence, la fortune lui permit de profiter des circonstances, et il se trôna.

NANTES, EN L'AN X ET EN L'AN XI.

La statistique de Huette nous permet de juger avec connaissance de cause cette époque qui tient le milieu entre la République et l'Empire.

La statistique se compose de tout ce qu'il y a de positif en économie politique ; par suite, elle embrasse le gouvernement et ses rouages, les richesses dans tout ce qui concerne leur production, leur distribution et leur consommation. Plus parfaite, elle finira par établir d'une manière rigoureuse le degré de bien-être moral et physique dont jouit la société dans les diverses classes qui la composent, et le jour viendra où l'histoire ne sera plus qu'un résumé rapide des tableaux synoptiques qu'elle aura tracés. D'ici-là, profitons de tous les matériaux qui sont en notre pouvoir pour faire juger et comprendre les diverses phases de notre ville.

En 1802, le mouvement du port, pour le grand cabotage, n'était plus que de 18,501 tonneaux, savoir : 13,704 importés, 4,797 exportés. Sur cette quantité, qui formait le chargement de 136 bâtiments, le tonnage français ne s'élevait qu'à 1,882 tonneaux. Le long-cours se trouvait dans une position encore plus déplorable, relativement à nos anciennes relations. Son tonnage total, au lieu de s'élever à 98,000 tonneaux, comme en 90, ne fut que de 18,471 tonneaux chargés sur 104 navires. 4,269 tonneaux furent importés, et 13,202 exportés. Le tonnage français ne s'éleva, sur cette quantité si minime, qu'au chiffre de 8,066. Le petit cabotage s'était mieux soutenu : 588 bâtiments avaient importé sur notre place 26,305 tonneaux, et exporté 17,610 tonneaux aux prix de 9, 13 et 17 fr. le tonneau pour la côte Nord ; 18, 20, 23 pour la Manche ; 8, 12, 18 pour la côte du Sud, 25 pour la Méditerranée. La signature des prélimi-

construction de la serre du Jardin des Plantes, dont M. Ogée avait fourni les plans; l'achèvement des réparations de l'ancien bâtiment des Ursulines ; la réunion des Dames carmélites, qui furent autorisées à vivre en communauté , rue Saint-Clément, et le rétablissement du séminaire. Cette année compléta, dans notre ville, les restaurations religieuses. Napoléon mériterait de grands éloges, s'il avait eu en vue la liberté de conscience , et si ces restaurations avaient eu pour but l'amélioration morale et intellectuelle des hommes dont il était le chef. Malheureusement, ses actes sont empreints d'un caractère d'égoïsme et d'ambition personnelle qui lui enlèvent tous droits à l'estime et à l'affection de la postérité. — Napoléon pouvait et devait vouloir pour les séminaires une instruction philosophique plus élevée, un enseignement scientifique beaucoup plus étendu, mais les lumières et l'indépendance du clergé qui en eussent été la suite, ne concordaient pas avec ses arrière-pensées de despotisme.

1808.

En 1808, fut posée la première pierre du portail de l'Hôtel de Ville, élevé sur les dessins de Mathurin Crucy. Le Lycée impérial fut ouvert le 6 mai. La veille, avait eu lieu à la Mairie la seconde séance publique de la Société des Sciences et Arts du département. Le 19, survint un violent orage mêlé de grêle, qui dura une heure; des jardins furent ravagés, des murs emportés ; l'eau du ruisseau au coin de la rue de Guerande s'éleva de 4 pieds. Le 31, l'on institua une garde d'honneur pour recevoir Napoléon. Elle se composait de deux compagnies d'infanterie de 150 hommes chacune, sous le commandement de M. De Monti de Saint-Pern, et d'une compagnie de cavalerie, dont M. Montaudoin était chef d'escadron. M. Deurbroucq, colonel d'infanterie, commandait le corps entier. Le 1.ᵉʳ août, eut lieu l'installation de l'Ecole de Médecine, sous la présidence de M. de Celles, alors préfet. M. Laënnec fut chargé de la clinique interne et de la matière médicale; M. Blin, de la thérapeutique et de l'hygiène; M. Darbefeuille, de la clinique et de la pathologie externe ; M. Cochard, des opérations et des accouchements ; M. Lafond, de l'anatomie. Cette école eût pu devenir à Nantes la source d'un enseignement médical, mais elle est constamment restée incomplète. Aujourd'hui même, après 30 années d'existence, elle a besoin d'un amphithéâtre

moins long-temps à se rétablir. La perte des Vendéens n'est pas connue: tout porte à croire qu'elle fut plus considérable. La garde nationale se composait alors de 9 bataillons, y compris les vétérans, de 307 canonniers, 87 cavaliers, 180 pompiers; le tout formant un effectif de 11,425 hommes.

DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

En 1800, la préfecture fut instituée. M. Letourneur, de la Manche, est le premier préfet que nous ayons eu. Le 25 mai, le plancher du magasin des artificiers de la tour des Espagnols s'étant écroulé, le feu prit aux poudres et fit sauter la tour, une partie du grand bâtiment de la chapelle et le logement de l'état-major. 60 personnes furent tuées, pareil nombre blessées, 101 maisons éprouvèrent de grands dommages, des pierres furent lancées de tous côtés, l'une entre autres du poids de 200 kil. jusque sur le Cours, où on la voit encore aujourd'hui. La perte en immeubles causée par cet accident fut évaluée à 397,000 fr., celle en meubles à 156,300. Par bonheur, la grande poudrière ne sauta point, ce qui préserva la ville de désastres incalculables. Cet accident aurait dû faire ouvrir les yeux à l'administration sur le danger de conserver des poudres au milieu d'un quartier populeux; mais les diverses mairies qui se sont succédé depuis cette époque ont apporté, dans cette affaire, la plus grande ou pour mieux dire la plus coupable négligence.

M. Felloneau succéda la même année, comme maire, à M. Segot: il s'occupa de faire rétablir le jardin de l'Hôtel-de-Ville d'après le plan dessiné, en 1728, par Gabriel, architecte du roi. L'ingénieur Fournier fut chargé de ce soin.

En 1801, Claude-Sylvain Paris, négociant, fut nommé maire. Cette même année, la Loire déborda, les eaux s'élevèrent de 14 pieds 11 pouces.

En 1802, eut lieu la première séance publique de la Société des Sciences et Arts du département. — L'établissement des bains, situé sur la place de la Petite-Hollande, fut commencé sur les plans de l'architecte Crucy.

Le 15 août, Napoléon Bonaparte, premier consul, fut proclamé consul à vie. Nul dans notre ville ne manifesta de mécontentement. Il y a de ces moments pour les gouvernements, où l'usurpation devient très-facile, où l'indifférence des gouvernés donne pleine latitude aux plus proches héritiers du pouvoir. Le génie de Napoléon lui avait créé une grande influence, la fortune lui permit de profiter des circonstances, et il se trôna.

NANTES, EN L'AN X ET EN L'AN XI.

La statistique de Huette nous permet de juger avec connaissance de cause cette époque qui tient le milieu entre la République et l'Empire.

La statistique se compose de tout ce qu'il y a de positif en économie politique; par suite, elle embrasse le gouvernement et ses rouages, les richesses dans tout ce qui concerne leur production, leur distribution et leur consommation. Plus parfaite, elle finira par établir d'une manière rigoureuse le degré de bien-être moral et physique dont jouit la société dans les diverses classes qui la composent, et le jour viendra où l'histoire ne sera plus qu'un résumé rapide des tableaux synoptiques qu'elle aura tracés. D'ici-là, profitons de tous les matériaux qui sont en notre pouvoir pour faire juger et comprendre les diverses phases de notre ville.

En 1802, le mouvement du port, pour le grand cabotage, n'était plus que de 18,501 tonneaux, savoir : 13,704 importés, 4,797 exportés. Sur cette quantité, qui formait le chargement de 136 bâtiments, le tonnage français ne s'élevait qu'à 1,882 tonneaux. Le long-cours se trouvait dans une position encore plus déplorable, relativement à nos anciennes relations. Son tonnage total, au lieu de s'élever à 98,000 tonneaux, comme en 90, ne fut que de 18,471 tonneaux chargés sur 104 navires. 4,269 tonneaux furent importés, et 13,202 exportés. Le tonnage français ne s'éleva, sur cette quantité si minime, qu'au chiffre de 8,066. Le petit cabotage s'était mieux soutenu : 588 bâtiments avaient importé sur notre place 26,305 tonneaux, et exporté 17,610 tonneaux aux prix de 9, 13 et 17 fr. le tonneau pour la côte Nord; 18, 20, 23 pour la Manche; 8, 12, 18 pour la côte du Sud, 25 pour la Méditerranée. La signature des prélimi-

naires de paix fut connue à Nantes le 15 vendémiaire, et dès le 26 on annonçait quelques navires en armement pour Saint-Domingue. 45 bâtiments furent promptement expédiés, savoir : 3 pour la Martinique, 14 pour les Cayes, 14 pour le Cap, 6 pour le Port-au-Prince, 2 pour Saint-Marc, 4 pour Jérémie, et 5 pour les côtes d'Afrique. Le prix du fret varia, pour les Antilles, de 100 à 140 liv. le tonneau, et les assurances de 3 à 5, comme en 1790 ; mais nos navires trouvèrent, dans la plupart des colonies, les habitants ruinés, et nos denrées s'y vendirent à des prix inférieurs à ceux d'Europe. Lorsque la guerre survint de nouveau, on vit de suite les assurances monter rapidement à 50 et 60 pour 100, taux auquel les Anglais qui assuraient nos marchandises n'avaient plus intérêt à les faire prendre.

En l'an X, 8 navires furent dirigés sur l'Ile-de-France, c'était 5 de plus qu'en 1790 ; mais il ne faut pas attribuer cette augmentation à un déplacement de notre commerce. Ces navires avaient pour mission de rapporter à Nantes les prises faites par nos corsaires et déposées, pendant la guerre, à l'Ile-de-France.

L'industrie avait en général moins souffert que le commerce de nos orages politiques. En l'an XI, les mines de Nort et de Montrelais livrèrent 108,125 hectolitres de charbon de terre. Les salines nous offrent, pour 1802, un produit de 44 à 48 mille tonneaux. La fabrication des clous, liée à nos relations d'outre-mer, avait été réduite de 80 mille quintaux métriques à 10 mille ; la fabrication des toiles n'occupait plus que 230 métiers, au lieu de 500, dans la ville de Nantes. La blanchisserie au chlore avait cessé ; 7 établissements s'étaient formés pour la filature mécanique du coton. Les corderies occupées pour le compte de la marine nationale n'avaient ni prospéré, ni déchu. La chapellerie ne fournissait plus qu'à la consommation locale. La concurrence des indiennes de fraude avait entièrement ruiné nos fabriques. La verrerie ne fabriquait plus que moitié de ses anciens produits ; les raffineries et les distilleries avaient subi l'influence d'une guerre maritime.

Parmi les établissements de notre ville se trouvaient : une fabrique de pipes occupant 8 ouvriers, une autre de faïence, servie par 50 ; une manufacture de porcelaine qui en employait 40. Les diverses tourbières, exploitées par 4 mille 247 ouvriers, produisaient

chiffre des mariages, 1,626; celui des décès, 6,093. En l'an X, il naquit, dans l'arrondissement, 2,585 garçons et 2,309 filles; en l'an XI, 3,007 et 2,801; en l'an X, il se fit, dans l'arrondissement, 880 mariages; en l'an XI, 1363; en l'an X, il y eut 4081 décès; en l'an XI, 5065. La population de l'arrondissement était d'environ 155,000 âmes.

1803.

En 1803 (an XI de la république), le champ de sépulture, connu sous le nom de clos de Miséricorde, fut entouré de murs, le portique d'entrée fut élevé sur les plans de Mathurin Peccot, architecte-voyer. La place Graslin fut pavée, le pont d'Erdre achevé, et l'autel principal de Saint-Pierre rétabli et réparé par les soins de M. Louis Ogée, architecte, conservateur des bâtiments civils du département. M. Jean-Baptiste Duvoisin était alors évêque de Nantes; la même année, les Sœurs de la Sagesse de Saint-Laurent-sur-Sèvres furent rétablies au Sanitat.

1804.

En 1804, M. Bertrand-Geslin fut nommé Maire de Nantes, et MM. Chaillou, Arreau, Amable Savary, négociants, Felloneau, ancien maitre particulier des eaux et forêts, furent nommés adjoints. Le 29 avril, les Sœurs de la Charité de Saint-Laurent-sur-Sèvres furent rétablies à l'Hospice civil.

Le 27 mai, Napoléon fut proclamé empereur; toutes les autorités lui prêtèrent serment de fidélité; peu de temps après, par arrêté du Maire, l'Aigle Impériale fut inaugurée sur l'Hôtel de la Mairie, et la statue équestre de l'empereur, dans la salle du conseil.

Cette aigle impériale et cette statue équestre, qui n'étaient d'aucune utilité et dont l'inauguration n'avait d'autre but que de recommander au pouvoir un maire plus courtisan qu'administrateur, ont disparu pendant nos troubles civils, il n'en reste plus que le souvenir, et cependant cette leçon n'a point profité aux Mairies qui ont remplacé celle de 1804.

1805.

Le 6 janvier, le couronnement de Napoléon fut fêté dans notre ville.

construction de la serre du Jardin des Plantes, dont M. Ogée avait fourni les plans; l'achèvement des réparations de l'ancien bâtiment des Ursulines ; la réunion des Dames carmélites, qui furent autorisées à vivre en communauté , rue Saint-Clément, et le rétablissement du séminaire. Cette année compléta, dans notre ville, les restaurations religieuses. Napoléon mériterait de grands éloges, s'il avait eu en vue la liberté de conscience, et si ces restaurations avaient eu pour but l'amélioration morale et intellectuelle des hommes dont il était le chef. Malheureusement, ses actes sont empreints d'un caractère d'égoïsme et d'ambition personnelle qui lui enlèvent tous droits à l'estime et à l'affection de la postérité. — Napoléon pouvait et devait vouloir pour les séminaires une instruction philosophique plus élevée, un enseignement scientifique beaucoup plus étendu, mais les lumières et l'indépendance du clergé qui en eussent été la suite, ne concordaient pas avec ses arrière-pensées de despotisme.

1808.

En 1808, fut posée la première pierre du portail de l'Hôtel de Ville, élevé sur les dessins de Mathurin Crucy. Le Lycée impérial fut ouvert le 6 mai. La veille, avait eu lieu à la Mairie la seconde séance publique de la Société des Sciences et Arts du département. Le 19, survint un violent orage mêlé de grêle, qui dura une heure; des jardins furent ravagés, des murs emportés ; l'eau du ruisseau au coin de la rue de Guerande s'éleva de 4 pieds. Le 31, l'on institua une garde d'honneur pour recevoir Napoléon. Elle se composait de deux compagnies d'infanterie de 150 hommes chacune, sous le commandement de M. De Monti de Saint-Pern, et d'une compagnie de cavalerie, dont M. Montaudoin était chef d'escadron. M. Deurbroucq, colonel d'infanterie, commandait le corps entier. Le 1.er août, eut lieu l'installation de l'Ecole de Médecine, sous la présidence de M. de Celles, alors préfet. M. Laënnec fut chargé de la clinique interne et de la matière médicale; M. Blin, de la thérapeutique et de l'hygiène; M. Darbefeuille, de la clinique et de la pathologie externe ; M. Cochard, des opérations et des accouchements ; M. Lafond, de l'anatomie. Cette école eût pu devenir à Nantes la source d'un enseignement médical, mais elle est constamment restée incomplète. Aujourd'hui même, après 30 années d'existence, elle a besoin d'un amphithéâtre

d'anatomie, de cabinets de chimie et de physique, d'un droguier, d'une collection anatomique, d'un jardin botanique, d'un chef des travaux anatomiques et de professeurs suppléants.

Le 9 août, à 3 heures du matin, Napoléon entra dans nos murs, accompagné de l'impératrice Joséphine. Ils quittèrent Nantes le 11 à midi. Nos autorités, dans cette circonstance, mirent tout en œuvre pour obtenir l'approbation du maître. Elles oublièrent (ce qui était alors si commun, et ce qui l'est encore aujourd'hui) que le premier devoir des magistrats consiste à soutenir leur dignité d'homme, et à ne s'humilier jamais que devant la loi.

1809.

Le 16 janvier 1809, les eaux de la Loire débordèrent et s'élevèrent à 16 pieds 11 pouces. Le 26 eut lieu l'ouverture de la bibliothèque dont M. Carcani fut nommé bibliothécaire. Dans la même année, le pont de Sauvetout fut rétabli ; les quais du Port-Maillard et du Château furent commencés par l'architecte Sauvaget, sur les plans de M. Dubois-des-Sausais, ingénieur en chef, et les dames du Refuge s'établirent à Nantes, sous la protection du curé de Saint-Pierre, qui les appuya fortement.

1810.

L'école gratuite de dessin avait été supprimée en même temps que les autres cours de l'école centrale : elle fut rétablie le 1.er janvier 1810. Le 1.er mars, la Mairie acheta la collection de tableaux de M. Cacault. Le 13 juillet, elle passa un marché avec M. Sablet, et promit de lui payer 15,000 fr. six tableaux destinés à orner l'intérieur de la Bourse. Le 18 août eut lieu, sous la présidence de M. Bertrand-Geslin, l'ouverture du Musée d'Histoire Naturelle, dont la direction fut confiée à M. Dubuisson. Le 31, à 7 heures 55 minutes du matin, on ressentit à Nantes un tremblement de terre qui dura 4 secondes. Le 17 septembre, la construction d'un pont provisoire aux Petits-Murs fut arrêtée. Le 14 novembre, M.me veuve Fournier donna à la Mairie les manuscrits de son mari. Cette même année, une députation du Collége Electoral de la Loire-Inférieure, composée de MM. Bertrand-Geslin, Dufou, Deurbroucq, de Kersabiec et du Cambout.

se présenta à l'Empereur, qui lui adressa ses paroles : « C'est en en-
» trant dans vos murs que j'ai appris que des Français avaient rendu
» mes aigles sans combattre, et avaient préféré la vie et le déshon-
» neur aux dangers et à la gloire. (1) Il n'a fallu rien moins que
» l'expression des sentiments de ma bonne ville de Nantes, pour
» me rendre des moments de joie et de plaisir : j'ai éprouvé au milieu
» de vous ce qu'on éprouve au milieu de ses vrais amis; c'est vous dire
» combien ces sentiments sont profondément gravés dans mon cœur. »

1811.

Au mois de janvier 1811, le quai du château fut planté. Au mois de mars, la Mairie fit une adresse à l'Empereur, au sujet de la naissance du roi de Rome. C'était un assemblage de lieux communs, et de phrases louangeuses, nous nous abstiendrons de la reproduire; puissent du moins les Mairies à venir mieux comprendre leur devoir et leur mission en pareille circonstance! Le ministre Montalivet autorisa la ville à dépenser 30 mille francs pour faire des réjouissances; aussi furent-elles très-brillantes et très-onéreuses pour Nantes. Bonaparte était alors au faîte de la gloire; et, dans notre département, l'on ne maudissait pas encore le conquérant, dont les victoires illustraient la patrie, dont le génie fécondait le sol de la France, et qui, de quatre planches et d'un tapis de velours, avait su faire un trône appuyé sur un peuple trop confiant, auquel, en échange de ses services, il devait essayer un jour d'imposer la féodalité nouvelle de courtisans parvenus, et les vieilles aristocraties ralliées au pouvoir.

Le 11 septembre, la Mairie prit divers arrêtés au sujet de la construction du canal de Nantes à Brest, que l'on devait terminer en trois ans, de Nantes à la Vilaine. Le 30 décembre, la salle de spectacle de la rue Rubens fut condamnée.

1812.

Le 25 janvier 1812, la Mairie transcrivit un arrêté du ministre qui prescrivait de faire l'inventaire des meubles de la Préfecture. Peu de

---

(1) L'Empereur faisait allusion à la honteuse capitulation du général Dupont en Espagne.

des travaux abondants permirent au peuple de supporter la cherté des vivres sans se plaindre ; le nombre des ouvriers était d'ailleurs peu considérable, et par suite, leurs salaires s'élevaient au-dessus du taux actuel.

1813.

Le 23 janvier 1813, la mairie arrêta d'offrir à l'Empereur 50 cavaliers montés; un impôt extraordinaire de 63,000 fr. servit à payer leurs chevaux et leur équipement. Le 5 février, le sieur Conty-Bigot demanda à être autorisé à établir des moulins-à-eau aux ponts de Pirmil et de la Magdelaine. Le 6 mars, l'on commença les travaux du canal de Nantes à Brest dans l'intérieur de la ville, à l'extrémité de la rue de la Casserie, dont quelques maisons furent démolies. Dans les premiers jours de mai, MM. Chauveau et Richard furent autorisés à établir une digue entre Biesse et la prairie au Duc. Le 17 eut lieu l'installation de la nouvelle mairie; le Baron Dufou succéda au baron Bertrand Geslin; MM. Boismorin, Rossel, de Bercy, Roger, furent nommés adjoints.

Au mois de juin, M. Darbefeuille, professeur de physique et de chimie à l'hospice de Nantes, expliqua publiquement dans la grande salle de la mairie l'usage des boîtes de secours pour les noyés.

Le mois suivant (14 juillet) eurent lieu les obsèques du vénérable évêque Duvoisin : homme de bien, prêtre éclairé, il fut regretté des habitants de Nantes.

Le 13 novembre, la mairie décida de faire lire dans les églises, au prône de la grand'messe, une instruction sur la vaccine.

1814.

Le 2 février 1814 furent transcrits, sur les registres de la Mairie, les réglements de police concernant la boulangerie, qui sont encore en vigueur aujourd'hui. Le 10, Boissy-d'Anglas arriva dans notre ville en qualité de commissaire extraordinaire. Dans le même mois, il fut établi un péage au Pont des Petits-Murs. Le 25 mars, la Mairie s'occupa de fonder, au profit des hospices, l'institution usuraire dite Mont-de-Piété autorisée par un décret du 3 novembre précédent ; le 28, elle créa la perception d'un droit de pesage sur les places du Bouffay et du Port-Communeau.

Nous sommes bien loin maintenant des guerres de l'Empire, et nous jugeons habituellement avec partialité les événements de cette époque. Il est donc nécessaire, pour ceux qui ne connaissent que par les journaux le règne de Napoléon, de passer en revue l'état du commerce, de l'industrie, des sciences et des arts dans notre ville, pendant toute cette période de 10 années. Il est aussi indispensable d'interroger les souvenirs de l'opinion publique.

Le commerce maritime ne pouvait exister pendant les guerres avec l'Angleterre. L'armement des corsaires donna lieu à quelques spéculations heureuses sous le rapport pécuniaire. Nous nous garderons bien d'approfondir la manière dont elles furent faites, il est de ces scandales qu'une grande ville enregistre dans ses traditions et dont l'histoire ne peut immédiatement s'emparer.

L'industrie ne pouvait prendre un essor rapide pendant que les idées guerrières faisaient fermenter toutes les têtes pensantes. — Le gouvernement avait créé de nombreux travaux, mais la plupart devenaient extrêmement onéreux au trésor par la manière dont ils étaient exécutés ; car, sous l'Empire, il n'y avait point de liberté de la presse, et beaucoup trop d'employés profitaient de la peur qui dominait les esprits, pour voler avec effronterie, bien sûrs de ne point trouver de dénonciateurs parmi leurs inférieurs et parmi les journalistes. Si un écrivain, en parlant d'un établissement fondé par le pouvoir, se fût permis, à cette époque, de signaler les abus, on ne se fût point contenté, comme aujourd'hui, de mettre son livre à l'index et de regretter les lettres de cachet ; mais il eût certainement expié dans les prisons sa franchise et son dévouement à la chose publique.

Faute de bras, l'agriculture était faite en grande partie par les femmes, ses progrès marchaient lentement : elle réclamait avant tout des routes, des canaux et surtout des chemins vicinaux, travaux que le manque d'hommes rendait impossible.

La littérature, comprimée par la censure, n'était, sous l'Empire, qu'une froide imitation d'imitateurs assez froids eux-mêmes, tels que Fontanes et Delille. M. Jouy et le *Journal des Débats* faisaient les délices de sociétés qui ne savaient ou n'osaient penser. A Nantes, comme dans les autres villes, les écrivains se bornaient à des traductions presque toujours décolorées, et à des analyses des ouvrages des anciens. La critique elle-même croyait avoir rempli son rôle, quand elle avait présenté quelques réflexions grammaticales sur un

ouvrage. On s'occupait de la forme, et l'on négligeait le fond complétement.

Quelques hommes s'occupaient d'archéologie, mais de quelle manière? On inscrivait des dates les unes à côté des autres, et comme il était reçu de dire que le moyen-âge n'avait rien produit qui valût la peine d'être étudié comme œuvre d'art, on croyait avoir écrit l'histoire archéologique de la ville, quand on avait relevé les époques de toutes les fondations. Nul ne se reportait par la pensée dans les temps anciens, pour les faire revivre avec leurs églises gothiques, remplies de fidèles croyants, avec leurs costumes pittoresques, leur despotisme féodal, leurs franchises communales et leurs luttes de tous les instants.

La science et la philosophie n'étaient cultivées que par quelques adeptes : la science, comme moyen de satisfaction individuelle ; la philosophie, comme partie obligée de l'enseignement universitaire. Nul n'eût osé demander publiquement à ses concitoyens : Sommes-nous heureux? Quels sont les moyens d'améliorer le sort physique, moral et intellectuel de tous ? Nul n'eût abordé franchement les questions si graves que le paupérisme soulève ; nul en écrivant l'histoire ne se fût permis de penser et d'écrire qu'elle avait d'autre but que de raconter les événements qui se groupent autour des chefs de nations et de leurs courtisans.

Personne d'ailleurs, dans notre ville, qui fût tourmenté de la fièvre du prosélytisme ; personne qui eût soif de progrès, et qui liât, en quelque sorte, sa vie tout entière à la vie sociale. Si notre Mairie formait des bibliothèques et des musées, c'était moins pour répandre les lumières que pour suivre l'impulsion du chef de l'Etat et satisfaire son amour-propre. Sans le savoir, elle accomplissait la pensée d'un despote qui croyait assurer sa puissance, en faisant servir les arts à dorer les chaînes du peuple.

Les libertés dont on jouissait alors étaient nulles, la crainte la plus grande dominait tous les esprits ; personne n'eût voulu blâmer publiquement la marche des affaires : le courage civil avait complétement disparu ; les mères elles-mêmes qui avaient acheté trois et quatre remplaçants pour leurs fils n'eussent pas osé élever la voix contre celui qu'elles détestaient de tout leur cœur. Dans les journaux la censure, au théâtre la censure, partout la censure, et comme complément, la prison pour ceux que la censure n'effrayait

la *Vestale* les aigles romaines qui ne pouvaient plus paraître sans recevoir des applaudissements unanimes.

Le 2 juillet, le duc d'Angoulême vint à Nantes ; on espérait, par sa présence, exciter l'enthousiasme dans les masses : rien ne fut négligé. Les traditions napoléoniennes n'étaient pas perdues, et 23,335 francs furent dépensés pour sa réception. Mais ce prince, plus recommandable par ses qualités privées que par son intelligence et son instruction, ne connaissait pas le peuple, et nuisit à sa cause en donnant de nombreuses preuves d'incapacité. De leur côté, la Mairie et la Préfecture, qui eussent dû redoubler de zèle pour lier notre ville à un gouvernement qu'elles aimaient, ne surent pas s'y prendre. Dans toute l'année 1814, la Mairie se borna à faire acquisition du cabinet de tableaux de l'ingénieur Fournier. Quant au Préfet, il eut la maladresse d'annoncer, trop positivement dans une proclamation, que les droits-réunis ne seraient pas supprimés. Tout était donc mûr chez nous, comme ailleurs, pour un nouveau changement, lorsque l'homme à la *redingotte grise* mit le pied sur la terre de France.

1815. — ÉVÉNEMENTS DES CENT JOURS.

Le 12 mars 1815, le journal de Nantes instruisit notre ville du débarquement de Bonaparte. Aussitôt chacun fut dans l'anxiété, et les journées devinrent trop longues, pour l'impatience des habitants. Le 13, le Maire fit placarder une proclamation fort prolixe et faible de logique en faveur du pouvoir. C'était un véritable plaidoyer, qui ne produisit aucun effet. Quand on parle au peuple, il faut être bref ; d'ailleurs, plaider sa cause, c'est admettre qu'elle puisse être perdue. Le 14, M. de Barante adressa aux Maires une proclamation du même genre ; quoique bien écrite, elle prêta à rire aux bonapartistes. C'est qu'en effet, dans le danger, l'homme de tête ordonne et ne prie pas. Le 16, on ouvrit un registre à la Préfecture pour les volontaires qui voudraient s'enrôler et marcher de suite contre l'Empereur. Le 19, le chevalier Zimmer, major du 61.e d'infanterie, publia un ordre du jour qui se terminait ainsi : *Soldats ! je vous recommande très-expressément, lorsque le prince de la Trémouille passera devant vos rangs, de faire entendre des cris répétés de vive le roi.* Cet ordre du jour était trop remarquable pour que nous pussions le passer sous silence, car il annonçait à la fois le désir du major de se faire bien venir du

avoir à se plaindre de M. de Barante, se portèrent vers sa demeure, dont ils brisèrent les vitres. Les autorités eurent beaucoup de peine à faire cesser le désordre. M. de Barante, forcé par l'opinion publique de quitter son poste, fut remplacé provisoirement par M. Dufeu. Le 5 avril, le baron Bonnaire, son successeur, entra en fonctions : aussitôt son arrivée, il s'empressa de publier une circulaire sage et ferme, à laquelle il donna la plus grande publicité. A peu près à la même époque, le baron Dufou quitta la mairie. Il eut pour successeur l'ancien maire, M. Bertrand-Geslin, dont le dévouement à Napoléon était bien connu.

La cessation entière du commerce et des armements, suite nécessaire du retour de l'Empereur, avait jeté sur la place publique une foule de jeunes gens et d'ouvriers inoccupés. Tous faisaient de la politique, et l'exaltation ne leur manquait pas. Aussi, lorsque les craintes d'une guerre étrangère et de la guerre civile eurent fait naitre, dans les écoles de Rennes, l'idée de donner une seconde fois un grand exemple et de former une fédération bretonne, tous nos compatriotes y applaudirent. Bientôt des députés se rendirent dans cette ville, où fut rédigé le second pacte fédératif.

Le 28 avril, des mandataires des autres départements de la Bretagne, vinrent fraterniser à Nantes. On leur fit une réception plus remarquable encore par sa cordiale franchise et l'enthousiasme général, que par les fêtes dont elle fut l'occasion. M. Baré jeune, avoué, harangua cette députation au moment où elle entrait dans nos murs ; il lui rappela le pacte fédératif de Pontivy aux premiers jours de la Révolution et l'utilité d'un second lien destiné à soutenir les droits des citoyens et l'indépendance de la patrie. Bientôt une commission fut organisée sous la présidence de M. Varsavaux. Elle se composait de MM. Colombel, Demangeat, le baron Méjan, Lacroix, Baudry, Ferdinand Favre, Delaunay jeune, Francheteau jeune, Blanchard, avocat ; Buet, avocat ; Tartoué, Ganilh, Mabon et Guibert-Lasalle. Son secrétaire était M. Drouet. En quelques jours, elle forma six compagnies de fédérés, et les noyaux de plusieurs autres.

Le 13 mai commencèrent les élections. Le duc d'Otrante, ministre de la police, le général Dumoustier et le baron Bertrand-Geslin reçurent mandat pour représenter le département. M. Roussel, négociant de Saint-Brieuc, fut nommé député du 3.e arrondissement

commercial de France, composé du Finistère, du Morbihan, des Côtes-du-Nord, de la Loire-Inférieure, d'Ille-et-Vilaine, de la Mayenne et de la Vendée. MM. Dufeu, conseiller de préfecture; Michel de la Brosse, François Demangeat, maître des forges; Laneau père; Huet; Brouard, maréchal-de-camp; Bivaud aîné, avoué à Châteaubriant; Gourlay, ex-tribun; Barrieu, procureur impérial à Paimbœuf; Chiron du Brossay, ex-juge, complétèrent la députation; soit comme mandataires, soit en qualité de suppléants.

Fouché, duc d'Otrante, était justement et généralement méprisé. Cependant nous le voyons figurer dans la députation des Cent-Jours, tant il est vrai que nous faisons toujours trop bon marché des vertus privées et publiques, et que nous sommes naturellement trop disposés à pardonner aux hommes du pouvoir les antécédents les plus honteux.

A mesure que les chances de guerre extérieure devenaient plus fortes, les anciens chefs vendéens, revenus de leur première stupeur, mettaient plus de hardiesse dans leurs opérations. Dès les premiers jours de mai, des insurgés en grand nombre s'étaient montrés sur la rive gauche de la Loire. Le 29, les fédérés de Rennes pensant que leurs frères de Nantes pouvaient avoir besoin de leurs secours, partirent au nombre de 300 pour venir leur prêter main forte; ils étaient commandés par MM. Desbois, ancien officier, et l'on remarquait dans leurs rangs MM. Gaillard-Kerbertin, Bernard aîné, Bernard jeune, et le tailleur Le Perdit, ancien maire de Rennes, dont notre province conservera long-temps le souvenir. Chacun s'empressa de prendre chez soi les jeunes patriotes qui formaient cette colonne mobile, et de leur offrir la table. Ils passèrent à Nantes quatre jours, et partirent en témoignant leur reconnaissance pour l'accueil qu'ils avaient reçu.

Les troubles de l'Ouest, bien moins graves cette fois qu'en 93, ne furent pas de longue durée. Le 27 juin, Lamarque, général en chef de l'armée de la Loire, adressait à ses soldats l'ordre du jour suivant :

« Soldats, nous avons terminé la guerre de la Vendée, cet heureux résultat est dû autant à votre discipline et à votre humanité, qu'au courage que vous avez déployé aux combats d'Aizenai, du Marais, de Saint-Gilles d'Aiguillon, de Legé et aux deux journées

de Roche-Servière. Je vous remercie, au nom de la Patrie, du service important que vous venez de lui rendre. Camarades, tandis que vous obtenez ici des succès, de grands malheurs sont tombés sur les armées du nord. Le génie de l'Empereur et les plus savantes combinaisons, n'ont pu résister à un concours de circonstances que la prudence humaine ne pouvait prévoir. Ces désastres nous affligent, mais ne nous abattent pas; la cause sainte de la patrie et de la liberté ne saurait succomber. Soyez toujours disciplinés, tranquilles et confiants, nous ne cesserons jamais de marcher ensemble dans le chemin du devoir et de l'honneur. »

Le même jour, Lamarque écrivait au général Charpentier, qui commandait la 12.e division militaire, que M. de Sapineau, général en chef des armées royalistes, venait de ratifier la pacification de la Vendée.

Nous avons passé rapidement sur les événements si pressés des cent jours, vu que la plupart ne concernent qu'indirectement notre cité. Ce n'est point d'ailleurs au milieu des commotions politiques, si ennemies des transactions de toute nature, qu'une ville de commerce peut se développer; mais voici venir une autre époque qu'il importe d'étudier avec soin pour en préciser les phases et les influences.

DEUXIÈME RESTAURATION.

La Restauration s'avance une seconde fois sur notre sol, portant à la main le rameau d'olivier. Aussitôt tous les hommes qui avaient besoin de la paix pour produire, se pressent autour d'elle, et lui promettent leur dévouement en échange d'institutions dont ils attendent protection pour leur travail. Bientôt notre ville compte un grand nombre de royalistes, surtout dans les rangs du commerce. Mais les anciens républicains de 89, mais les fédérés de 1815, qui rêvaient un avenir plus glorieux et plus libre, et qui redoutaient avec raison la persécution ; mais les militaires et les bonapartistes, frappés dans leur religion politique et dans leur amour-propre de français, se tinrent à l'écart et formèrent un noyau de mécontents. Quant au peuple, il n'entendait rien, pas plus cette fois que la première, au nouveau gouvernement. Trop peu métaphysicien pour comprendre quelque chose d'aussi abstrait que l'ordre constitution-

nel, il rêvait au drapeau tricolore, sous lequel il avait vaincu dans toute l'Europe, et ne supportait qu'avec peine les outrages faits à son culte de vieux soldat.

Le 18 août, commencèrent les nouvelles élections : MM. Richard, docteur-médecin ; Barbier, ancien négociant ; Du Cambout de Coislin, Humbert de Sesmaisons, Peyrusset et de Barante, furent nommés par la Loire-Inférieure.

Le 10 septembre, l'avant-garde d'un corps prussien arriva dans notre ville. Pendant 14 jours, Nantes et les environs eurent à loger 10,000 hommes. On doit rendre à ces étrangers cette justice qu'ils se conduisirent de manière à n'occasionner aucune plainte. Il ne pouvait suffire au pouvoir qui renaissait, d'avoir remplacé, dans notre ville, le préfet des cent jours, par M. de Brosses, et le maire, M. Bertrand Geslin, par M. Dufou ; il lui fallait encore des hommes dont la main de fer sût comprimer les élans. Aussi, le 5 novembre, le gouvernement envoya-t-il aux Nantais le vicomte de Cardaillac avec mission d'imposer silence aux vaincus. Il n'est pas inutile de remarquer qu'à cette époque de proscriptions dans l'Ouest et de massacres dans le Midi, c'étaient les doctrinaires qui gouvernaient la France. MM. Talleyrand, Barbé-Marbois, Pasquier, De Cazes, Becquey, Royer-Collard, Bertin-Devaux, Guizot, Louis, Lainé, Beugnot et leurs amis, occupaient le conseil-d'état, les ministères et toutes les avenues du pouvoir. Par suite, ils sont comptables des violences de toute espèce qu'ils ont ou commandées ou laissé commettre pour établir et faire triompher leur système de monarchie à l'anglaise. Quant au vicomte de Cardaillac, il fut bientôt entouré à Nantes de tous ceux de son opinion qui sentaient le besoin d'une terreur pour imposer au parti déjà puissant des libéraux, et de ces gens qui, sous tous les régimes, trafiquent de délations et de provocations, comme pour prouver qu'il est nécessaire que tout le monde vive. Autour de lui, l'on vit rôder encore de ces hommes de lettres sans caractère qui ont des homélies et des vers louangeurs pour le plus fort quel qu'il soit. Le Commissaire extraordinaire comprit parfaitement sa mission. C'était moins du sang qu'une terreur morale qu'il lui fallait, et elle eut lieu. Son effet ne fut que momentané : en vain pour comprimer les mécontents l'on usa de mesures exceptionnelles ; la persécution ne fit que séparer davantage les deux camps. D'un côté, les hommes de l'ancien régime qui s'a-

vaient *rien oublié ni rien appris;* de l'autre, les bonapartistes, les républicains, la bourgeoisie attaquée dans ses conquêtes de 89, et quelques gentilshommes qui comprenaient la France.

Le jeudi, 9 novembre, eut lieu l'installation du vicomte de Cardaillac. Huit jours après, les militaires licenciés, non domiciliés dans notre ville, reçurent la défense d'y séjourner plus de 48 heures; une ordonnance prescrivit aux fédérés et aux volontaires du corps franc, connus sous le nom de chasseurs vendéens, de se présenter chez leurs commissaires de police et d'y donner leur adresse; successivement il en parut d'autres concernant la police des lieux publics et celle des armes. Ce livre n'est point destiné à rappeler les indignes vexations subies par les patriotes en 1815, mais nous devons rendre cette justice à Cardaillac, que, tout exagéré qu'il était dans ses opinions, il a su mettre à la porte de chez lui des misérables et notamment un rimailleur, qui voulaient encore étendre davantage le cercle des persécutions. Sa correspondance renferme la confirmation de quelques faits intéressants; elle montre bien clairement, par exemple, que les ultra n'étaient point contents de Louis XVIII, ils auraient voulu l'ancien régime dans toute sa pureté, et le roi professait, avec les doctrinaires, que, par suite des modifications survenues dans la classe moyenne, il était nécessaire qu'on lui accordât quelques droits politiques, attendu que c'était le seul moyen de constituer une monarchie dans notre patrie.

Des proscriptions et des persécutions naquit le Carbonarisme, il s'étendit rapidement sur toute la France comme un vaste réseau; mais jamais institution ne fut plus divisée de but et d'intentions. Le journalisme lui soufflait la vie.

La rédaction des feuilles périodiques, à cette époque, était bien facile; car il suffisait, pour obtenir un grand succès, de répéter tous les jours, à mots couverts, plus de *Bourbons*, plus de *Jésuites*. Un seul fait, celui de la légitimité, servait de point central à toutes les discussions; mais il y avait péril à parler, et dans notre ville la prison s'ouvrit plusieurs fois pour recevoir le gérant de *l'Ami de la Charte*, M. Victor Mangin, qui a fait preuve de courage civil et payé de sa personne pendant ces années de discussions orageuses et de persécutions.

Les mécontents, lorsqu'ils se trouvaient réunis, ne parlaient que de renverser le trône constitutionnel; ils se divisaient ensuite sur

quelques personnes furent maltraitées par des soldats, alors en garnison à Nantes. Dans cette circonstance, le colonel Rapatel acquit des droits à l'estime de ses compatriotes en refusant de les faire charger par son régiment, quoiqu'il en eût reçu l'ordre du général Despinois. Le lendemain, *L'Ami de la Charte* raconta ce qui s'était passé. Le général Despinois, se croyant insulté, poursuivit le rédacteur en chef devant les tribunaux, qui le condamnèrent à 1000 fr. d'amende et deux mois de prison. Ainsi se termina cette affaire.

Un second essai de carbonarisme fut tenté, en 1827, par des jeunes gens qui appartenaient à l'École du *Producteur*. A la suite d'un banquet provincial, quelques étudiants de la Bretagne résolurent de recommencer les conspirations; cette fois, du moins, avec plus d'unité que la première. Ils s'organisèrent en sections de sept membres, et bientôt ils comptèrent dans leurs rangs plus de mille affiliés. L'un d'eux, alors, fut député dans notre province; mais il cessa toutes relations avec ses co-associés, en apprenant la mort de Manuel, le seul des hommes influents du parti dans lequel il eût une entière confiance. Le programme, donné à ces jeunes gens par ceux qui les poussaient, était de la dernière nullité; mais les leçons passées leur avaient profité, aussi rédigèrent-ils eux-mêmes la charte nouvelle pour laquelle ils consentaient à courir les plus grands dangers. Nous ne reproduirons point ce manifeste, qui n'était qu'un résumé des doctrines de la Montagne, écrit sous l'influence des théories développées dans le *Producteur*, par Bazard et ses collaborateurs; nous nous abstiendrons aussi de redire les scènes plaisantes qui se passèrent entre quelques-uns de ces jeunes gens et des députés influents, dont l'un chercha à les faire dévier du républicanisme pur qu'ils professaient, pour qu'ils conspirassent au profit de la branche cadette; ces faits ne se rattachent qu'indirectement à l'histoire de notre ville, qui resta presque entièrement étrangère à cette seconde conspiration.

Redire ici les autres événements politiques de la Restauration, ce serait raconter ce que tout le monde sait et ce que l'on voyait partout ailleurs : des élections faussées par la faiblesse d'un grand nombre de citoyens et la servilité des agents du pouvoir, la presse enchaînée par des juges timides ou passionnés, une police souvent brutale, et de malheureux patriotes victimes de leur dévouement.

présume que Saint-Donatien et Saint-Rogatien ont reçu le martyre. Le 17 septembre, elle fit vendre comme inutiles beaucoup de papiers des archives; dans le nombre se trouvaient sans doute les procès-verbaux des fêtes républicaines; l'ingénieur Fournier les avait mis en ordre, comme on peut s'en assurer, en consultant ses écrits; mais il importait trop à quelques-uns des grands royalistes de l'époque de déchirer leur passé, pour que ce monument de faiblesse et de honteuses tergiversations pût être conservé.

Le 30 septembre, M. Louis de Saint-Aignan fut nommé maire, MM. Barbier, Roger, Levesque, de la Tullaye et Petit-Desrochettes, adjoints. Avec cette Mairie commença un nouveau système: M. de Saint-Aignan était émigré et gentilhomme, mais il avait du patriotisme, comprenait son époque, et désirait trop vivement l'approbation publique pour se faire le soutien d'une cause impopulaire et d'un régime tyrannique. C'est à lui que nous devons l'organisation du Comité de Salubrité, institué en 1817. Il ne se composait alors que de trois membres, MM. Fouré, docteur-médecin; Hectot et Le Sant, pharmaciens.

La même année (1817), M. Aubert fut autorisé à établir à Nantes une agence d'affaires, et M. Durand un moulin sur bateau, au pont de la Belle-Croix. La rectification du numérotage des rues fut commencée. Enfin, le 2 novembre, le duc d'Angoulême entra dans nos murs.

1818.

Le 13 août, eut lieu la délimitation des divers arrondissements de la ville, imprimée depuis avec la synonymie des rues. Le 11 septembre, la Mairie arrêta la construction du pont de Chézine, rue de l'Entrepôt. Le 29, la démolition de la Grande et de la Petite Boucherie fut commencée.

1819.

Le 9 février, M. de la Tullaye fut délégué par le maire pour rechercher dans les caveaux de la cathédrale le cercueil du dernier duc et le cœur d'Anne de Bretagne, qui devait s'y trouver dans une boite d'or; mais il n'en restait aucun vestige. Le 13 mars, la Loire déborda de 16 pieds 11 pouces. Le 5 mai, M. Cailliaud donna au

1822.

M. d'Andigné mourut le 2 février ; on lui rendit les honneurs funèbres usités en pareilles circonstances. Dans le courant de juillet, la Mairie s'occupa vivement de trouver près de l'Hôtel-de-Ville un local pour y construire un musée de tableaux. Le 4 octobre, un atelier de charité fut établi au Jardin des Plantes, dans le but de le niveler. Au mois de novembre, l'élargissement de la rue des Capucins fut arrêté. Le 7 décembre, M. Micolon de Guérines fut installé en qualité d'évêque, en remplacement de M. d'Andigné.

1823.

Le 3 février, la Loire déborda et s'éleva de 18 pieds 2 pouces. Le 5, la mairie arrêta la construction de l'aile ouest de l'Hôtel-de-Ville. Le 18, elle décida qu'un repère serait établi en amont du pont d'Aiguillon. Le 8 août, elle mit en adjudication la construction de l'Abattoir. Le 14 septembre, la statue de Louis XVI fut inaugurée sur la place du même nom. Le 19 septembre, la duchesse d'Angoulême passa dans nos murs. Le 20 septembre, une troisième école de petites filles fut instituée. Le 7 octobre, la Halle-aux-Toiles fut commencée sur les plans de l'architecte Crucy; et, vers la fin du même mois, la ville acheta la ruelle du Sanitat, pour prolonger la rue Penthièvre.

1824.

La mairie refusa l'autorisation d'établir à Nantes une salle de ventes avec criées publiques. C'est ainsi que, pour être utile aux marchands et pour empêcher la concurrence de les ruiner, elle s'opposait à son développement et proclamait instinctivement une grande vérité. Le 1.er mai, MM. Boubée et de La Tullaye fils neveu, remplacèrent MM. Barbier et de La Tullaye père, en qualité d'adjoints. Le 29 mai, la ville fut autorisée à vendre l'ancien hôtel de la Monnaie.

Le 11 juin 1824, don Miguel passa à Nantes; il voyageait sous le nom de duc de Beira.

Le 4 septembre, la ville arrêta l'élargissement de la rue du Calvaire. Le 17, on apprit la mort de Louis XVIII. Le 1.er octobre, la

Le 7 avril, la mairie fit réparer les puits publics. Le 11, elle mit en adjudication les travaux d'établissement d'une école de petites filles. Enfin, le 31 décembre, elle mit en adjudication les travaux du marché couvert, près la Halle aux Toiles, et publia un réglement de police pour cette halle.

Pendant toute l'année 1827 les travaux de bâtisse furent très-actifs; M. Bernard-des-Essards, auquel, il nous semble, on n'a pas rendu complète justice, leur imprima un vif élan; ce n'étaient partout qu'édifices en construction. L'hôtel Chardonneau, situé rue du Calvaire, fixait surtout les regards. Nous regrettions, en 1832, que cet édifice ne reçût point de destination spéciale; mais, depuis cette époque, la Société des Beaux-Arts s'y est établie.

1828.

Le 14 avril, la ville enregistra l'ordonnance qui lui permettait de faire les acquisitions nécessaires pour ouvrir la rue Boileau. Le 14 mai, elle s'occupa de compléter l'alignement de la rue Crébillon. Le 23 juin, la duchesse de Berry arriva dans nos murs. Le 25 juin, eut lieu l'inauguration de l'église de Notre-Dame, au bout de la rue Penthièvre. Les 28, 29 et 30 juin, des fêtes signalèrent de nouveau le passage de la duchesse qui posa la première pierre de l'écluse de l'Erdre. Nous nous sommes assuré nous-même que la composition des quadrilles dans lesquels elle dansa a été consignée sur le registre des délibérations de la mairie. Le 30 août, l'administration municipale reçut l'autorisation d'acheter l'ancien emplacement de la Collégiale, pour y construire un nouveau marché aux légumes.

1829.

Le 9 février, le nivellement de la rue des Cadeniers fut arrêté. Le 25 mars, eut lieu l'adjudication de la grille du Cours Henri IV. Le 17 avril, la mairie décida de faire démolir un grand nombre de maisons en Biesse, en Vertais et rue Dos-d'Ane. Le 1.er juillet, l'Abattoir commencé le 10 avril 1826, sous la conduite de M. Démolon et sur les plans de M. Malary, se trouvait achevé. Dans le courant de juin, le pont Charles X fut livré au public. Le 4 juillet, les dames de Saint-

En 1818, les recettes extraordinaires étaient évaluées à.	8,055 fr.	96 c.
Les recettes ordinaires à la somme de. . .	753,729	88
Formant un total de.	761,785	84

Au tableau des recettes extraordinaires, on voyait figurer 3,555 fr. 96 c. d'excédant du budget précédent, et 4,500 fr., produit présumé des amendes pour contraventions aux droits d'octroi. Les recettes ordinaires se composaient ainsi qu'il suit:

Centimes additionnels.	12,309 fr.	96 c.
Patentes.	1,000	
Amendes de police.	500	
Fermage des maisons et usines communales. .	12,972	25
Pensions et rentes foncières.	479	67
Rentes provenant de biens aliénés.	188	
Droits de pesage, mesurage et jaugeage. . . .	3,600	
Octroi. { Produit brut. 797,745 24 c. / Frais de perception. 112,745 24 / Produit net. 685,000 }	685,000	
Droits de location des places aux Halles. . . .	4,000	
Idem aux marchés.	11,400	
Expédition d'actes administratifs ou de l'état civil.	600	
Ferme des boues.	11,780	
Ferme du langueyage des porcs.	1,900	
Excédant présumé du rôle de la contribution personnelle.	4,000	
Amendes de la garde nationale.	4,000	
	753,729 fr.	88 c.

Les dépenses sont portées dans le même budget à 758,913 fr. 43 c.; savoir : 691,978 95 pour les dépenses ordinaires, 66,934 48 pour les dépenses extraordinaires. Au tableau des dépenses on voit figurer les chiffres suivants, qui en forment le total.

Frais de bureaux et employés de la mairie. .	38,581 fr.
Receveur municipal.	8,000
8 commissaires de police.	18,200
A Reporter. . . .	64,781 fr.

Report.	645,128 fr. 95 c.
Traitement du bibliothécaire.	1,800
Gages du concierge.	600
Entretien du Muséum d'histoire naturelle. .	300
Traitement du conservateur.	1,500
Gages du concierge.	600
Recherches minéralogiques.	600
Ecole de dessin (loyer et entretien). . . .	550
Traitement du professeur.	1,500
Conservation des tableaux et statues. . . .	300
Subvention du théâtre.	15,000
Deux rentes viagères pour tableaux vendus à la ville.	3,500
Culte.	5,600
Fêtes publiques.	4,000
Dépenses imprévues.	8,000
A la disposition du Maire.	3,000
TOTAL.	691,978 fr. 95 c.

Parmi les dépenses extraordinaires, nous trouvons les suivantes:

Restauration de la halle neuve.	6,000 fr.
Constructions au Collége Royal.	2,000
Réparation du Pont-Maudit.	3,600
Renouvellement des tuyaux de pompes. . .	2,800
Réparation de l'horloge.	2,000

Il convient maintenant de passer en revue les principaux articles du budget de 1831, pour les mettre en quelque sorte en regard de ce qui précède.

Recettes extraordinaires.

Elles ont varié (mais toujours en s'accroissant) suivant la quantité plus ou moins grande de terrains dont la ville pouvait disposer, et suivant les bonis des exercices antérieurs.

Recettes ordinaires.

Les droits de pesage se sont légèrement accrus, mais en oscillant; les octrois sont estimés 930,000 fr. bruts, et 808,000 nets. Ils n'étaient portés qu'à 700,000 en 1818.

4,000 fr. par an. Le secours de 2,000 fr. à la communauté du Refuge a été supprimé.

On doit rendre cette justice à M. Levesque et à ses adjoints, qu'ils ont constamment favorisé l'instruction; d'un côté (ce qui était beaucoup à cette époque) ils ne détruisaient pas l'école mutuelle; de l'autre, ils fondaient 3 écoles de petites filles, et dotaient de 6,000 fr. par an l'école des frères. Les mêmes administrateurs ont fait exécuter des travaux considérables, mais à grands frais et avec peu de discernement : c'est ainsi que l'Abattoir, par suite de sa position, se trouve privé d'eau. On doit leur reprocher aussi les dotations faites à plusieurs églises ; les frais d'un culte ne devant jamais être que volontaires ou prélevés que sur ceux qui le pratiquent.

Nous ferons observer, en terminant ce chapitre, qu'il serait important, chose qui n'a jamais lieu ni pour les comptes du gouvernement, ni pour ceux des administrations municipales, qu'ils offrissent chaque année un état de situation, d'après lequel on connût exactement l'actif et le passif; nous renvoyons, du reste, au tableau ci-joint, les personnes qui désireraient suivre la marche des revenus et des dépenses de la ville de Nantes de 1818 à 1830.

RÉSUMÉ des principaux Articles des Comptes de Recette.

EXERCICES.	TOTAL GÉNÉRAL des Recettes.	PRODUIT NET de l'Octroi.	CONCESSIONS dans les CIMETIÈRES.	FERME des BOUES.	PRODUIT du droit de pesage, jaugeage.	PRODUIT des PATENTES.
1818	778,315 54	685,000		11880	1602 73	
1819	907,175 76	744,000		8356 93	1575 94	
1820	1,042,166 44	784,000		11780	957 72	
1821	1,114,672 88	799,410 10		11892 50	1785 14	
1822	1,056,299 92	783,870 66		12005	2362 34	
1823	1,140,794 19	765,000	1959	12005	2661 29	
1824	L'impression de ce Compte paraît avoir été omise.					
1825	1,442,453 41	867,000	4485	6000	2002 76	13,554 54
1826	1,493,687 76	875,000	4778 60	6000	2276 88	12,405 05
1827	1,782,806 54	937,000	7604	4500	4807 67	17,775 11
1828	1,699,786 95	970,000	6194	3000	3851 80	18,117 52
1829	1,408,726 31	1,000,000	7850	3000	2661 29	12,505 88

RÉSUMÉ des principaux Articles des Comptes de Dépense.

EXERCICES.	DROITS de location aux places, foires et marchés.	FRAIS de RECETTE de l'Octroi.	DÉPENSE TOTALE.	ACHAT DE LIVRES à la Bibliothèque.	ENTRETIEN des PAVÉS.	FRAIS D'ÉCLAIRAGE.
1818	11,842		745,820 63	500	11,875 60	34,989 25
1819	11,862	62,984 55	810,367 06	500	11,848 87	34,998 07
1820	11,831	122,000	896,934 65	800	11,969 16	40,000
1821	11,820	135,239 65	894,072 35	800	12,000	37,400 44
1822	11,875	127,235 30	898,862 20	800	11,998 32	42,000
1823	10,525		1,000,499 86	985 75	14,949 88	42,000
1824						
1825	11,295	126,000	1,156,199 77	1000	12,000	47,998 80
1826	11,335	129,400	1,159,167 79	1000	12,000	47,998 08
1827	11,695	133,100	1,553,784	1000	11,985 45	47,170 59
1828	11,710	138,600	1,492,541 48	2000	10,640 54	48,554 71
1829	17,680 64	139,000	1,276,683 84	1999 55	12,000	50,000

grandes circonstances de la vie (1). Notre province devait donc être le berceau de la littérature romane. Au siècle de Charlemagne, où les poésies celtiques jouissaient de quelque renom, elle possédait, plus que toutes les autres contrées, ces idées de féerie et d'enchantement qui s'étaient conservées d'âge en âge dans son sein. Elle avait aussi, plus que toutes les autres, l'habitude et les mœurs de la féodalité. Les enchantements, les ménestrels, les paladins, les fées, devaient donc jouer un grand rôle dans ses ballades. La suprématie des gentilshommes, la presque égalité qui régnait entre eux, la nullité du peuple, les idées de servage mêlées aux idées d'amour, la religion chrétienne et les souvenirs du culte druidique, tous ces faits réunis formaient le fond des chants primitifs, d'après lesquels on a écrit les romans de la Table-Ronde. Ce qui confirme cette opinion, c'est que la Bretagne, dans ces romans, est presque toujours le lieu de la scène; c'est que Tristan, le Léonais, le célèbre Amadis, Morgane, la fée, qui était l'une des vierges de l'île de Sein, Merlin l'enchanteur, ont réellement appartenu à l'Armorique, où l'on trouvait aussi le château de Joyeuse-Garde, Blanche-Couronne, et plusieurs lieux célèbres dans les livres de la chevalerie.

Le *Lycée Armoricain* contient encore des articles fort intéressants sur l'histoire de Bretagne, sur la psychologie et sur les améliorations dont Nantes est susceptible. On peut citer comme une des particularités de la vie littéraire du poète romantique de l'époque, que M. Victor Hugo a publié dans le *Lycée Armoricain* des fragments d'une traduction toute classique de l'*Enéide*.

Le 23 novembre 1826 fut publié, par M. Camille Mellinet, le 1.er n.° du *Breton*. Ce journal, qui paraissait les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine, était consacré uniquement à la littérature, aux arts, à l'industrie : son but spécial était de satisfaire à des besoins d'études pratiques. On peut lui reprocher du verbiage, des redites, le peu de soin de la rédaction; mais il présente, cependant, ce que nous avons de plus complet sur la statistique de Bretagne et le mouvement industriel de la province de 1826 à 1827, époque à laquelle il fut réuni au journal politique de Nantes.

(1) Plusieurs habitants de la Bretagne bretonnante, se sont proposé, à diverses reprises, de publier ces chants et ces airs nationaux, nous devons regretter qu'ils ne l'aient pas fait.

Académiques, du grand bruit de leurs apprêts et de la petitesse de leurs résultats ; *le Pêcheur* est une fable ou plutôt un petit drame très-plaisant, dans lequel on fait toucher au doigt cette vérité : qu'il y a un point où le désir d'avoir raison et la persuasion où l'on est d'avoir trouvé la vérité tout seul, équivalent à une folie complète. En 1830, Ed. Richer s'occupait de publier, sur la doctrine de Swedenborg, un grand ouvrage qui était attendu avec impatience, surtout en Angleterre, en Allemagne et aux États-Unis. M. de Tollenare père en a effectué la publication après la mort de Richer (8 vol. in-8.o).

M. Souvestre fit paraître, en 1829, un recueil d'élégies intitulé : *Trois Femmes poètes inconnues ;* petit livre plein de charme, dont une partie était réellement l'œuvre de trois femmes. En 1830, il publia ses *Rêves Poétiques ;* beaucoup de pièces de ce recueil ont été reproduites dans *le Voleur* et d'autres journaux de la capitale. Depuis, il a fait imprimer deux brochures, avant son départ de Nantes, l'une sur la méthode Jacotot, l'autre sur les Arts considérés comme moyen de gouvernement. On trouve, dans les diverses œuvres que M. Souvestre a publiées à Nantes, une grande disposition à personnifier tout ce qui l'entoure, à tout idéaliser, à répandre autour de lui une vie qui déborde. Influencé, à l'époque où il habitait cette ville, par les écrits de ces hommes qui se sont imposés au public comme de grands maîtres, et dont le succès a dépendu tout autant de leurs intrigues que de leur talent, M. Souvestre s'occupa de ces choses vagues qui flottent mystérieuses entre le ciel et la terre, et qui, chaque jour, disparaissent avec les idées mystiques, comme ces fantômes qui ne peuvent supporter le grand jour. Il pleura et se lamenta, dans ses élégies, avec les autres poètes, sans comprendre alors, comme il l'a fait depuis, qu'il est pitoyable de voir un homme de cœur parler sans cesse de ses souffrances, et prétendre en quelque sorte au monopole de la douleur, lorsque autour de lui la société lui présente des plaies, des misères affreuses et lorsque l'élégie peut grandir beaucoup en prenant un caractère social.

M. Ludovic Chapplain (aujourd'hui bibliothécaire de la ville de Nantes) a publié, en 1825, une notice historique sur le théâtre de Nantes ; en 1829, une Description des rives de la Loire entre Nantes et Angers ; nous lui devons aussi une foule d'articles imprimés dans divers journaux. On peut, en deux mots, rendre compte de sa manière : la plume à la main, c'est un causeur plein d'esprit ; son style est

M. Le Cadre a publié, comme critique de l'ouvrage de M. Le Boyer, un volume in-8.o de *Recherches sur les antiquités de Nantes*.

Pendant qu'il subissait la seconde détention infligée à son patriotisme, M. Victor Mangin à composé une brochure ayant pour titre l'*Ami de la Charte en prison*. C'est, comme tous les ouvrages de ce genre, une revue des circonstances et des objets qui environnent l'auteur. On y voit, du reste, à combien de petites tracasseries est exposé l'homme qui veut, en toutes circonstances, exprimer franchement son opinion. Quand aujourd'hui on prend la collection de l'*Ami de la Charte*, pour relire les articles condamnés, on est réellement étonné des susceptibilités de nos gouvernants de cette époque.

Nous devons à M. Meuret deux volumes, qui ont paru sous le titre d'*Annales de Nantes*. On doit les considérer comme un grand service rendu à notre ville par ce laborieux écrivain; on regrette seulement de voir que l'esprit de parti l'ait parfois empêché de rendre justice à des opinions consciencieuses contraires à la sienne.

Quelques articles de M. de Commequiers sur divers points de philosophie, publiés dans le *Lycée Armoricain*, formaient une suite; l'auteur les a réunis en une brochure.

M. Charles de la Roussière a écrit un ouvrage *Sur le sentiment religieux, considéré dans son principe et dans son application*. On peut le résumer en deux mots : si l'on rejette la légitimité et si l'on accepte le divorce, la société n'existe plus.

Nous devons revendiquer encore, quoique imprimées ailleurs que dans notre ville, les œuvres de M. de Tollenare, les *Lettres vendéennes* de M. Walsh, un *Traité de Morale* de M. G. Demangeat, l'*Économie politique* de M. Louis Say, et les ouvrages sur l'art militaire, de M. Mellinet père, qui a rendu, depuis, de si importants services à la révolution belge.

Les arts, moyen si puissant de civilisation, devraient être du domaine public. Il n'était si petite ville de Grèce qui n'eût ses temples et ses musées. Non contente de dominer sur l'Archipel, de couvrir la mer de ses voiles, d'appeler au Pyrée les produits de tous les peuples et le luxe de l'Orient, Athènes s'enorgueillissait encore de ses musiciens, de ses peintres, de ses sculpteurs et de ses architectes. Dans la cité de Minerve, il ne suffisait pas d'être riche, on voulait vivre au milieu des chefs-d'œuvre d'une terre inspirée. Mais, à Nantes, la

Sous le rapport scientifique, il nous reste peu de chose à citer, la plus grande partie des travaux de nos compatriotes ayant été analysée, ou publiée en entier dans le *Lycée Armoricain*, les *Annales de la Société Académique*, et les recueils périodiques déjà mentionnés. Il est, du reste, un fait que nous ne pouvons passer sous silence. A l'époque où le docteur Bertrand, de Rennes, l'une des gloires de la Bretagne, écrivait dans *le Globe*, ses articles si remarquables sur l'extase et le magnétisme animal qui réunirent l'approbation des penseurs et des physiologistes les plus éclairés, M.me de Saint-Amour vint à Nantes, et tenta des guérisons du genre de celles opérées par le prince de Hohenloe. Ce fut d'abord chez elle une affluence incommensurable; mais l'opinion publique ne tarda pas à changer. MM. Richer et de Tollenare, qui partageaient avec cette dame les doctrines de Swedenborg, adoptaient la possibilité de guérisons obtenues de la divinité par ses prières. Un public incrédule niait tout. Il ne se trouva, dans notre ville, aucun esprit assez philosophique pour suivre les faits avec soin. Il est, du reste, bien constant que M.me de Saint-Amour obtenait, sur l'esprit des personnes qui venaient la consulter un ascendant extraordinaire, que sa foi vive et sa manière, en quelque sorte inspirée, leur imposaient beaucoup; nous devons donc regretter que des violences indignes d'hommes civilisés aient mis obstacle à des tentatives de guérison qui n'offraient aucun inconvénient, et pouvaient, bien étudiées, servir beaucoup aux progrès que nous faisons chaque jour pour percer les mystères de l'intelligence, en fournissant quelques pages de plus à l'histoire de l'extase et du magnétisme animal, que Bertrand a si heureusement rapprochés. — Cette étude eût été d'autant plus intéressante, qu'au moyen-âge Nantes a possédé beaucoup de ces extatiques qui se croyaient possédés du démon.

La Restauration a vu créer divers cours scientifiques dans notre ville. En 1826, MM. Pihan-Dufeillay, Cox et Cormeray, commencèrent des leçons de chimie, qu'ils ont continuées pendant plusieurs années. Chacun des trois professeurs, à son tour, enseignait une partie spéciale, et les deux autres faisaient les préparations qui, toujours très-soignées, donnaient un attrait de plus à leurs séances, auxquelles assistait un public assez nombreux.

En février 1828, un jeune avocat de Rennes, d'une grande érudition, M. Le Poitevin, commença un cours de droit commercial.

nière, je montrai quels services directs et indirects la connaissance des phénomènes naturels peut rendre à l'agriculture; je discutai avec tout le soin possible plusieurs questions importantes; enfin, j'essayai d'inspirer à mes auditeurs l'amour de la science, en leur montrant que les questions de commerce et d'industrie se lient aux questions morales. « Non, leur disais-je en terminant, ce n'est pas seulement » des pièces de fer ajustées et limées qu'il faut voir dans une ma- » chine à vapeur, il y a quelque autre chose encore que la surface » brillante et polie. Au-delà des soupapes et des tuyaux de conduite, » au-delà de la vapeur elle-même, je trouve une idée d'ensemble et » d'harmonie, un être de création humaine, soumis à notre volonté » pour remplacer notre puissance, une espèce de résumé de nos » connaissances et de notre civilisation, un garant de nos progrès » à venir; j'aperçois enfin une sorte de réflexion de cette haute in- » telligence à laquelle nous sommes arrivés. »

A l'époque où j'achevais mes leçons de chimie industrielle, M. Noisette professait, au Jardin des Plantes, la taille des arbres. C'est ainsi que partout l'on voyait des efforts en sens divers. Ils ont eu pour effet d'assurer la réussite complète de tout ce qui a été fait depuis dans la même direction.

INDUSTRIE AGRICOLE.

L'industrie, sous la Restauration, a marché en sens inverse du commerce extérieur. Ses premières années ont été médiocres, et, dans les dernières, nous avons tous pu remarquer une fièvre de production qui n'a pas peu contribué à la crise de 1830. *Produire*, tel était le mot d'ordre. Aussi, de nombreuses usines de toute espèce se sont formées, et la plupart ont déjà succombé. Il semblait que les établissements industriels fussent une mine d'or inépuisable, et tous s'y intéressaient avec une confiance qui ne s'explique que par cet entraînement général vers certaines idées, qui domine de temps à autre dans la vie des peuples. L'esprit d'association, mal entendu, et traduit à leur profit par les gérants des établissements qui presque toujours montraient peu de bonne foi, a fait consommer inutilement autant de capitaux sous la Restauration que le système de Law dans le siècle dernier. Des hommes crédules, et qui ne comprenaient pas l'industrie; des hommes qui s'imaginaient que l'un ne gagne que ce

certains qu'ils sont de travailler uniquement pour leurs propriétaires, et de n'obtenir un second bail qu'à des conditions plus élevées; nous ajouterons qu'il ne leur est point facile de se procurer de l'argent à bon marché, à cause du régime hypothécaire, et nous ne mettrons qu'en troisième ligne la difficulté des communications et leur ignorance, comme cause de l'état stationnaire de notre agriculture. L'emploi des engrais azotés pulvérulents, la création de routes et d'écoles nouvelles modifient chaque jour l'état des choses. Cependant l'exemple de pratiques mieux entendues ne sera pas perdu pour ceux qui font valoir par eux-mêmes leurs domaines. Le désir du gain et l'esprit d'imitation introduiront nécessairement d'heureuses innovations dans leurs établissements.

Les fermes-modèles sont surtout avantageuses, en ce qu'elles consacrent l'habitude d'une nouvelle forme de bail dans laquelle le propriétaire ou les propriétaires deviennent actionnaires et commanditaires, et le fermier commandité ou gérant de l'entreprise. Jusqu'ici on n'a pas su en tirer tout le parti possible, mais il faut en accuser ceux qui possèdent le sol et qui veulent tout accaparer, honneur et profit : combien n'en avons-nous pas vu offrir à de jeunes laboureurs actifs, laborieux et instruits, de se mettre à la tête d'exploitations de cette nature? ils faisaient mousser dans le public (je me sers ici de l'expression consacrée) *leur amour du progrès, leur philanthropie, leur désir de perfectionner le plus utile des arts, et de venir en aide aux cultivateurs de nos campagnes;* mais, en réalité, de toutes leurs belles propositions et de leur libéralisme passés au crible, il ne restait le plus souvent qu'une double spéculation, l'une de vanité, l'autre d'argent; d'un côté, c'étaient la députation, la croix-d'honneur, des médailles d'or, des éloges dans les journaux, une réputation de dévouement aux intérêts du pays, que l'on voulait obtenir; de l'autre, c'était une vente à gros bénéfices que l'on désirait effectuer.

Au moment de la fondation du couvent des Trappistes de Meilleraie, quelques personnes pensèrent qu'il en naîtrait un grand bien pour le pays; mais elles furent bientôt détrompées : les Trappistes formèrent peu d'élèves; et, loin d'être utiles, ils ne firent qu'apporter dans leur arrondissement une concurrence d'autant plus redoutable, qu'ils se servaient d'instruments perfectionnés d'un prix trop élevé pour les paysans, et que la main-d'œuvre leur revenait à vil prix.

courir de risques par les propriétaires fonciers dans l'espace d'une vingtaine d'années. Leurs terres se vendaient au denier 20, elles se vendent au denier 30 et 40, et leurs baux ont augmenté du quart, souvent du tiers; en sorte qu'une terre qui valait en l'an X 20,000 fr. et donnait 1000 fr. de revenu, produit aujourd'hui 1,250 fr. de revenu, et se vend, terme moyen, 36 à 40 mille francs. Il n'est pas difficile de comprendre après cela pourquoi les cultivateurs paient des fermages plus chers sans avoir perfectionné leur industrie, et pourquoi le prix des céréales s'est toujours élevé.

Comment faire pour que le sol perde entièrement le caractère féodal que lui imprima la conquête, et pour que les intérêts respectifs du propriétaire et du cultivateur soient mieux conciliés qu'aujourd'hui? Voilà l'une des questions les plus sociales que l'économie politique puisse entreprendre de résoudre.

INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE.

De 1815 à 1820, l'on songe peu à créer de nouvelles fabrications; mais le commerce, plus considérable, donne une vie nouvelle à celles qui existent. La traite des nègres surtout, qui se fait presque publiquement, absorbe beaucoup de produits. De 1818 à 1825, nous voyons de nouvelles usines qui s'élèvent à côté des anciens ateliers qui prennent de l'extension; M. Baudry établit son moulin à vapeur et ses bains; M. Dobrée, fonde l'Établissement de la Basse-Indre, et commence ses essais sur le feutre à doublage; M. Fenwick, lance sur la Loire les premiers bateaux à vapeur; MM. David et Sébille s'occupent du laminage du plomb; les premiers tentent encore la fabrication de la céruse; M. Rochery ajoute à son Établissement de noir animal, la préparation du sel ammoniac et du savon commun; nous voyons aussi s'élever trois fabriques de noir animal, une autre de noir de fumée, deux de colle forte, trois de chandelles, une de chapeaux de feutre, deux de chapeaux vernis, une d'acide sulfurique et de sulfate de fer, deux fourneaux pour la préparation des cendres gravelées, une buanderie par la méthode de Bertholet, deux fourneaux à coke, trois amidonneries, une fabrique de caramel pour la coloration des eaux-de-vie, trois établissements pour la préparation de l'urate de chaux et de la poudrette, une fabrique de carton et papier à enveloppe, une lithographie, et quelques autres encore.

Les usines qui se sont établies dans notre ville, de 1825 à 1830, sont très-nombreuses ; la plupart ont succombé ou n'ont obtenu qu'un demi-succès. Parmi les nouvelles branches d'industrie, la navigation en rivière, au moyen des bateaux à vapeur, se présentait sous le jour le plus satisfaisant; aussi a-t-elle donné lieu à une guerre véritable d'écus et d'habileté, qui a eu malheureusement ses vainqueurs et ses victimes ; ce qui n'a pas empêché d'établir encore deux nouveaux services, l'un pour remorquer les navires de Paimbœuf à Nantes, l'autre pour remorquer les marchandises entre Nantes et Angers, et plusieurs autres bateaux destinés aux voyageurs, l'un sur l'Erdre, les autres entre Nantes et Orléans. Pendant la courte période que nous examinons, nos raffineries de sucre augmentaient considérablement la masse de leurs produits. Elles n'employaient, dans le principe, que du noir de Nantes; mais leur consommation s'étant élevée au-delà de quatre milliers par jour, elles ont dû recourir aux noirs de Morlaix, d'Angers, de Paris et surtout de Bayonne. Cette dernière ville, qui s'approvisionne d'os en Espagne, nous en a fourni jusqu'à 400 milliers par an. Le noir animalisé, autrefois enfoui dans des fosses au sortir des raffineries, est devenu, depuis qu'on en fait usage en agriculture, et surtout depuis 1825, l'objet de grandes spéculations. A cette époque, ses propriétés jusqu'alors peu connues, furent mises en évidence par M. Ferdinand Favre, aujourd'hui maire de notre ville. Bientôt l'on sut que six à huit hectolitres de ce précieux engrais pouvaient fumer très-fortement un hectare de terres,

---

bronze à MM. *Blot*, armurier; *Pradal*, bonnetier; *Geiger*, facteur de piano; *Vic*, pour de petits ouvrages de fonte très-délicatement exécutés; *Charpentier*, graveur en taille-douce; *Camille Mellinet*, imprimeur; *Caillaud*, carrossier; *Polo*, taillandier; *Testé*, *Mulnier*, *Blondel*. peintres; *Guillemet*, architecte. Des mentions honorables furent accordées à MM. *Galière* et *Jaunet*, armuriers; *Heron* et *Victor Mangin*, pour cartonnage; *Le Coq*, pour chapeaux vernis; *Suser*, bottier; *Mouniot*, pour des instruments de coutellerie et de chirurgie; *Meslet*, doreur sur bois; *Bernard*, fabricant de tissus; *Luperger*, pour un piano elliptique; *Dorgère*, ferblantier; *Fortier*, filateur; *Perraud*, pour étoffes de laine fabriquées au métier; *Bernard* (déjà nommé) pour des procédés inventés par lui pour le blanchiment du lin; *Douillard* frères, pour divers plans d'architecture; *Donné*, pour divers tableaux.

les alimenter, la quantité d'air que la soufflerie fournira par seconde, etc., etc.; mais, au jour de la mise en train, point de houille, impossible d'aller plus loin; chacun se désespère, excepté le marchand de terre qui se retire avec un honnête bénéfice. A la même époque, des commis-voyageurs dont les maisons vivaient elles-mêmes sur le crédit, et se sont anéanties au moment de la crise commerciale, parcouraient notre province cherchant à placer des crédits.

Parmi les usines créées sur notre place, de 1825 à 1830, nous avons encore à citer une fabrique de chapeaux de feutre, une amidonnerie, une fabrique de chandelles, une épuration d'huiles, deux fourneaux à coke, un moulin à vapeur, un établissement d'eaux minérales factices, un fourneau pour le charbon de tourbe, une étuve à vapeur pour courber les bordages de navire, une blanchisserie mécanique, une seconde lithographie, une usine pour l'éclairage au gaz de la résine, et six sucreries de betteraves; ces derniers établissements devaient produire, d'après les prospectus, 600 mille kilo., et promettaient aux actionnaires des dividendes de 20 et 25 pour 0/0. Mais la plupart des entrepreneurs ignoraient si la betterave pourrait prospérer sur le sol qu'ils allaient exploiter, et toujours les actionnaires étaient de véritables dupes : ici, l'on proposait 4 et 5,000 fr. à un gérant, qui ne devait passer que six mois à l'établissement et s'occuper uniquement de fabrication; ailleurs, les directeurs demandaient 5 pour 0/0 sur les ventes et les achats; il y avait, sur le papier, des projets au moyen desquels les directeurs devaient recevoir 25,000 fr. avant que les actionnaires touchassent un sou; aussi, en 1832, la perte subie par cinq de ces établissements, qui avaient succombé, s'élevait-elle à plus de 300,000 fr.

INDUSTRIE COMMERCIALE.

Le commerce a lieu, quand on met un produit à la portée des consommateurs; il est profitable, quand ce produit acquiert une valeur nouvelle, supérieure à ses frais de mouvement. La commission, la banque, le courtage, les assurances, sont autant de moyens et de formes appropriés à ses besoins. C'est la principale industrie des villes qui, comme la nôtre, ont un port et un entrepôt considérable, à l'embouchure d'un grand fleuve. En examinant ses phases à Nantes, de 1815 à 1830, nous trouvons d'abord qu'au premier moment de

treintes à recevoir de nous tout ce que nous pouvons leur fournir, et que l'on accordât en retour à leurs denrées, vu qu'elles ne peuvent se vendre qu'en France, le privilége de notre consommation. Sous ce rapport, il présentait des considérations souvent justes et toujours spécieuses. Au résumé, le mémoire de M. Dobrée n'a point cette portée que l'on était en droit d'attendre de lui; c'est simplement l'œuvre d'un homme d'affaires. On croirait, en lisant celui de M. Levesque, qui est moins bien pensé, et dont les parties sont liées et s'appuient moins fortement, que c'est l'œuvre d'un colon de la Martinique ou de la Guadeloupe.

Le besoin de faciliter l'escompte, et les avantages que les banquiers retirent de leurs paiements anticipés par la retenue qu'ils font sur la valeur des billets au porteur, dont ils soldent le montant, portèrent, en 1821, plusieurs négociants de notre ville à créer une Société pour l'exploitation de cette industrie. De là l'origine de cette institution qui porte le nom de *Banque de Nantes*, et qui n'est en réalité qu'une entreprise particulière: on voit, dans ses statuts, que la durée en était fixée à neuf années; le capital social à six cent mille francs, divisé en six cents actions de mille francs chacune; que la Banque ne doit escompter que des billets de commerce revêtus de trois signatures réputées solvables, et dont l'échéance n'excède pas le terme fixé par le conseil d'administration, ou les billets revêtus de deux signatures *notoirement* solvables, et avec la certitude qu'ils sont créés pour fait de marchandises; qu'enfin, elle ne peut émettre de billets pour une valeur triple, y compris les sommes dues par elle dans ses comptes courants, ou envers les particuliers, du capital de ses actions.

Cette Banque, jusqu'ici, aurait pu rendre d'immenses services; et, cependant, elle n'a été d'aucune utilité pour le public. Les administrateurs, se conformant à la lettre et à l'esprit de ses statuts, ont toujours rétréci leur crédit, lorsque les affaires devenaient difficiles. On peut même les accuser de s'être montrés étroits dans leur gestion. En effet, pour ne jamais agir qu'à coup sûr, ils ont toujours eu soin de n'escompter que des billets qui portaient en quelque sorte hypothèque; tandis qu'en étendant le cercle de leurs opérations, ils eussent fait des bénéfices beaucoup plus considérables, et donné naissance à un plus grand mouvement des capitaux et de l'industrie dont, ensuite, ils eussent eux-mêmes profité les premiers. A diverses époques, et notamment en 1827, on leur a reproché de faire monter le taux de

sujet d'une intéressante communication à la Société Académique par M. Thomine. Nous résumerons ici en quelques mots le mémoire si plein de faits de cet économiste. Conduit après la paix en Angleterre par les affaires de sa maison, M. Dobrée eut occasion de remarquer combien la pêche de la baleine emploie de navires et de marins chez nos voisins d'outre-mer. De retour en France, il fit venir de la Grande-Bretagne les ustensiles et les hommes nécessaires pour introduire chez nous cette industrie que les Basques ont exploitée les premiers, et, dès 1817, il expédia pour la pêche, le trois-mâts *le Nantais*, sous le commandement du capitaine Winseloo, qui revint au bout de 14 mois chargé du produit de 27 baleines. 2 mois et 1/2 après son retour, ce navire fut remis en mer. Pour ce second voyage, aucun des ustensiles venus d'Angleterre ne fut employé. Les harpons, les lances et autres instruments de fer, furent fabriqués par M. Babonneau; les lignes par M. Chalas; les chaudières par M. Mesnil; les pirogues par M. Boudet. Après 15 mois de mer, ce navire revint à Nantes, chargé du produit de 29 baleines. Dans un troisième voyage de 18 mois, *le Nantais* rapporta dans notre port le produit de 33 baleines. Des succès aussi remarquables ne pouvaient passer inaperçus, et bientôt les premières maisons de Nantes suivirent l'exemple de M. Dobrée. Un capitaine, M. Thébaud, se distingua, parmi tous ses collègues, par son habileté, qui lui a valu sur notre place le surnom de *Thébaud-Baleine*; il mit tant de zèle à connaître toutes les parties de la pêche, qu'il devint capable d'entreprendre un voyage avec un équipage entièrement composé de Français qui ne s'en étaient jamais occupés. La pêche de la baleine a eu pour notre ville le plus heureux résultat; non-seulement cette industrie nous est restée, mais nous lui devons encore l'introduction à Nantes du feutre à doublage et des câbles en fer. Le peu de durée des câbles de chanvre sur les fonds de corail porta M. Dobrée à faire venir d'Angleterre des chaines qui ont servi de modèle à MM. Bertrand-Fourmand, Babonneau et Potel. La fabrication du feutre à doublage est restée propriété de sa famille par suite du brevet d'importation qu'il avait pris pour s'en assurer l'exploitation.

La renommée nous avait annoncé successivement l'affranchissement de toutes les anciennes colonies de la Péninsule, et nos commerçants fixaient vers ces nouveaux états des regards de convoitise, ils ne parlaient à la Bourse que du Mexique, de Guatimala, du Pérou, de

1826	10
1827	5
1828	8
1829	18
1830	12

Ces chiffres ne suffisent pas pour donner une idée de la situation de la place. Chaque année, en effet, liquide celle qui l'a précédée, et les mauvaises affaires de 1830 ne se sont montrées qu'en 1831. D'un autre côté, l'extrême concurrence et les tentatives si fréquentes, en fait de nouvelles industries, peuvent produire des sinistres sans que le crédit d'une ville soit ébranlé, et que l'on ait cessé d'y négocier avec avantage. Je dois donc rappeler que les années 1825, 1826 et 1827 ont été très-bonnes pour Nantes, et que, dans cette dernière, les opérations sur les grains, habituellement si hasardeuses, ont constamment réussi; grand nombre de navires de notre port furent chargés de blé pour Marseille, et tous y vendirent leur cargaison avec bénéfice.

En 1829, M. Busseuil, imprimeur, éleva une concurrence à la *Feuille Commerciale* de M. Mangin, sous le nom d'*Écho du Commerce*. Ce journal, auquel coopérait M. Jalaber, se présentait avec des conditions avantageuses de rédaction, d'impression et de modération dans le prix d'abonnement; mais il n'a pu se soutenir. Cette entreprise prouve, du reste, que le mouvement des affaires était considérable.

Jusqu'ici nous avons passé sous silence ce qui concerne la traite des noirs, mais comment taire que notre ville s'y est livrée sans interruption pendant les 15 années de la Restauration et que beaucoup de nos maisons les plus solides se sont enrichies à ce trafic? Des ames pieuses ont pu colorer leur négoce du manteau de la religion et prétexter de la nécessité du baptême pour les malheureux de la côte d'Afrique; hypocrisie!.... D'autres, plus sensés, avouaient hautement que les affaires étaient difficiles et que l'amour du gain l'emportait chez eux sur l'humanité.

L'on aura peine à comprendre un jour comment l'administration a pu laisser violer les lois et ne pas voir ce qui se passait sous nos yeux. A Dieu ne plaise que j'essaie de la disculper, non plus que ces assureurs qui formaient pour les navires négriers des contrats d'honneur dont ils refusaient ensuite de solder le montant, en profitant de l'im-

grossit les chiffres; 4.° qu'en 1830 les chiffres sont beaucoup trop faibles proportionnellement aux affaires qui se sont faites, ce qu'il faut attribuer à la grande quantité d'assurances portées sur la place de Londres. L'on sait en effet qu'il existe en Angleterre une loi qui dégage les assureurs, en cas de guerre, des assurances pour risques de guerre, contractées envers les étrangers ; mais l'on sait aussi que l'on a trouvé moyen d'éluder cette loi, soit par un contrat d'honneur de la part de l'assureur, qui s'engage à renoncer au bénéfice de la loi, soit par l'entremise d'un tiers, qui se charge de l'affaire et cautionne l'assureur envers le négociant étranger, dans le cas de manque de parole; tant il est vrai que la paix est, aujourd'hui, le premier besoin des peuples, et qu'ils ne peuvent plus renoncer aux transactions dont elle est la source. Enfin, il faut observer encore que les chiffres ci-dessus ne représentent que le 10.e des assurances faites chaque année dans notre ville.

Le mouvement du port et l'état des denrées consommées annuellement sont encore deux éléments qui permettent de juger la situation du commerce de 1815 à 1830.

La moyenne des années 1825, 1826, 1827, 1828, 1829 et 1830, nous donne les chiffres suivants pour ce qu'on appelle le long-cours et le grand cabotage, et pour l'importation et l'exportation par navires étrangers.

Nombre des bâtiments.	Tonnage des navires.	Tonnage effectif.	Nombre des hommes d'équipages.
	Exportations par navires français.		
172	33,349	23,460	2,442
	Par navires étrangers.		
116	18,011	3,521	931
	Importations par navires nationaux.		
188	33,555	28,542	2,463
	Par navires étrangers.		
123	19,103	17,935	969
	Les années 1828 et 1829 nous donnent pour moyenne du petit cabotage :		
	Navires sortis.		
2,118	81,414	55,015	8,847
	Navires entrés.		
2,038	77,791	60,902	8,453
4,755	263,223	189,375	24,105

Le nombre des bâtiments de toute nature, qui entrent habituellement dans le port et qui en sortent, s'élève à près de 8,000, d'où nous devons conclure qu'outre les 4,755 navires ci-dessus, 3,000 bateaux, allèges, etc., contribuent encore à la mouvance des affaires dans notre cité.

En rapprochant ce tableau de ceux que nous avons déjà fournis pour des époques antérieures, nous trouvons que le commerce de notre ville a beaucoup déchu de son ancienne prospérité sous le rapport des relations extérieures, et qu'il n'est pas plus considérable qu'en 1700; quant au petit cabotage, nous sommes porté à croire que jamais il n'a été plus florissant que pendant la seconde Restauration.

La consommation comparée des années comprises entre 1816 et 1830 n'offre pas de grandes variations dans les denrées de première nécessité, si l'on en excepte le vin, les fourrages et les matériaux de construction, qui nous donnent le résultat suivant :

	1817.	1830.
Vins en cercle. . . .	31,696 hec.	87,001 hec.
Vins en bouteilles. . .	142 hec.	232 hec.
Foin.	3,993,130 kil.	6,130,760 kil.
Paille.	331,070 kil.	617,460 kil.
Avoine.	8,386 hec.	68,422 hec.
Chaux.	13,937 hec.	48,191 hec.
Plâtre.	500,461 kil.	1,168,235 kil.
Ardoises, carreaux, tuiles.	3,635,383 kil.	5,447,590 kil.
Tuffeaux.	124,740 kil.	687,405 kil.

Nous trouvons aux registres de l'octroi qu'en 1817, année moyenne, pour la consommation des autres denrées, il fut tué à Nantes 2,726 bœufs et vaches, 20,597 veaux, 24,278 moutons, 7,072 porcs, 1,906 porcs de lait, et que notre ville reçut en outre 38,948 kil. de viande dépecée, 238,916 de poissons salés, 2,709 barils de harengs salés, et 126,733 de fromages étrangers.

Parmi les comestibles, nous trouvons encore 477 hect. d'huile, 1,771 de bière, 908 de vinaigre, 4,394 de châtaignes.

Au chapitre des combustibles figurent 139,994 kil. de suif, 11,543 de chandelles, 436 de bougies, 5,440 de cire, 756 hectolitres d'huile commune, 30,039 stères de bois de corde, 1,808 de bois irréguliers, 5,498 charretées de racines, 672,250 *cotterets*, 485,565 fagots de boulangers, 1,015,465 fagots *curets*, 1,167,026 à un ou deux liens, 52,366 hect. de charbon de bois, et 93,793 de houille.

Le tableau suivant, quoique n'ayant pas un rapport aussi direct que ceux qui précèdent avec la marche des affaires, est cependant de nature à mettre en évidence la prospérité commerciale née en France des quinze années de paix de la Restauration.

Nous avons déjà fourni pour l'an XI, les chiffres des diverses professions dans le département, en signalant ce fait, que c'est par de semblables études, mais plus générales et plus complètes, qu'il sera possible un jour de se rendre un compte exact de la division du travail et de la distribution des produits. On ne verra donc pas sans intérêt ceux-ci qui placent sur deux lignes parallèles les années 1815 et 1830.

	Années.	
PROFESSIONS.	1815	— 1830
Avocats stagiaires,	28	— 53
Id. admis au stage,	10	— 13
Imprimeurs,	7	— 6
Id. lithographes,	»	— 2
Libraires,	10	— 16
Journaux, recueils périodiques,	2	— 8
Docteurs-Médecins,	50	— 82
Officiers de santé,	8	— 12
Chirurgiens-dentistes,	4	— 3
Sages-femmes,	24	— 16
Pharmaciens,	20	— 29
Ecoles secondaires,	11	— 9
Pensionnats de demoiselles,	9	— 33
Professeurs particuliers de mathématiques,	7	— 8
Écriture et tenue de livres,	4	— 12
Professeurs de dessin et peinture,	14	— 16
Sculpteurs,	4	— 10
Graveurs,	3	— 7
Marchands de bois,	15	— 21
Brasserie,	1	— 2
Brosseries,	2	— 4
Chapeliers,	21	— 23
Confiseurs,	4	— 7
Cordiers,	11	— 9
Draperies,	25	— 29
Epiciers et droguistes,	52	— 73



Salle de Spectacle de Nantes

plus de facilité, plus d'abondance chez Crucy; plus de grandiose et de simplicité chez son prédécesseur.

Le Deist de Kerivalant, maître à la chambre des comptes, s'occupait de poésie : il a laissé une traduction inédite de Martial.

Pierre Levêque, membre de l'Institut, était un mathématicien distingué.

Bougon, peintre d'histoire, a joué un rôle fort honorable dans notre révolution.

Mellinet, le père du général qui a dirigé en 1831 le siége de Maëstrich, prit une part active aux événements de 89. Lié avec Voltaire, d'Alembert, Florian et les beaux esprits de cette époque, sa correspondance avec ces hommes célèbres offrirait sans doute quelque intérêt, si elle était publiée. On lui doit plusieurs écrits d'économie politique, et il n'a pas été étranger aux ouvrages publiés par Graslin. En 91, il fut nommé député à la Convention par le département de la Loire-Inférieure.

Laënnec, médecin habile et très-érudit, a écrit plusieurs mémoires scientifiques, et rédigé l'un des premiers budgets de Nantes.

Athenas, cet homme actif jusqu'aux derniers instants de sa vie, a beaucoup contribué à faire l'éducation de ses compatriotes : fort instruit en chimie et en archéologie, il a laissé un grand nombre de mémoires, dont plusieurs inédits.

Huet, l'auteur de la statistique de l'an X, fut proposé sous la république par son compatriote Sotin, pour être ministre de l'intérieur. On le trouva trop jeune, comme si la jeunesse n'était pas une garantie de courage et d'activité. Il a prouvé depuis, par sa statistique du département de la Loire-Inférieure, par un ouvrage sur l'administration, par plusieurs autres écrits et par toute sa vie, que ce poste éminent n'était pas au-dessus de lui. Ses principes politiques ont toujours été l'expression de ses croyances, et sa vie publique la mise en pratique de cette pensée que tous les hommes d'intelligence doivent avoir pour but l'amélioration physique, morale et intellectuelle de leurs semblables. Très-instruit en économie politique, très-érudit et doué d'une grande facilité comme écrivain, il était l'un de ces hommes d'avenir qui marchent en avant de leurs compatriotes. Nous devons regretter qu'il n'ait pas publié, comme il en a eu l'intention, grand nombre de pièces autographes qu'il s'était procurées pendant qu'il remplissait les fonctions de secrétaire

Fouché, duc d'Otrante, ancien oratorien avant 89, et conventionnel en 93, se fit thermidorien après la chute de Robespierre; c'était un homme d'un mérite très-éminent, mais entièrement dépourvu de moralité; serviteur de tous les régimes, il a été successivement terroriste, réactionnaire, bonapartiste et royaliste, et l'on doit le regarder comme l'un de ceux qui ont le plus contribué avec le prince de Talleyrand à la démoralisation de notre époque. — Nos pères ont consacré un monument à la mémoire des grands hommes, nos neveux complèteront un jour leur pensée en inscrivant quelque part les noms

---

Que m'inspira la liberté,
Je te la voue, ô vérité!
Pour l'Etat toujours plein de zèle
Je fus un peu républicain.
. . . .

Une petite pièce intitulée *le Brin de Paille* est plus concluante encore; la voici :

Le Brin de Paille.

A.
Voyez-vous ce dindon?

B.
La stupide volaille;

A.
Qui n'admirerait pas son immobilité
Sous le poids de ce brin de paille.

B.
Ainsi, par tout un peuple, imbécille canaille,
Un gouvernement est porté.

Imbu de l'esprit voltairien, Peccot attaqua rudement le catholicisme; il ne ménagea point non plus ceux de ses compatriotes qui faisaient la traite des noirs.

Quand la loi du plus fort est tout
En France on peut voler la voiture publique,
Et traiter des noirs en Afrique;
La justice condamne et l'intérêt absout.

Ainsi se terminait une pièce de vers fort remarquable pour le fond, publiée par lui contre cet odieux trafic.

possibilité où se trouvait l'armateur de les poursuivre devant les tribunaux.

Le résumé ci-joint des opérations de la société anonyme d'Assurance de notre ville est un document de plus, qui permettra de mieux comprendre la marche du commerce sous la Restauration.

	Risques souscrits.	CAPITAL assuré.	PRIMES.	Pertes payées.
1817	709 f.	9,210,190 f. 74 c.	212,346 f. 88 c.	134,727 f. 99 c.
1818	853	10,180,249 16	231,053 38	82,111 14
1819	704	8,177,340 78	164,875 09	138,549 41
1820	1019	12,592,133 42	206,154 37	87,555 35
1821	892	10,804,446 14	202,638 85	38,142 48
1822	1036	12,889,452 62	253,652 14	240,979 58
1823	409	5,551,322 22	160,170 »	51,225 26
1824	654	9,320,034 33	163,157 66	46,021 70
1825	642	10,984,926 07	169,708 89	98,747 63
1826	846	14,336,085 80	238,021 09	61,536 50
1827	998	16,976,583 10	382,557 56	41,972 93
1828	717	12,943,924 99	220,992 88	508,661 14
1829	598	11,106,879 76	186,226 32	176,017 09
1830	454	7,267,260 19	135,887 38	49,686 99
1831	390	7,798,201 84	129,255 51	2,000 »

Il est important de faire observer, pour l'intelligence de ce tableau : 1.° que la place de Nantes est en grand renom de prudence, et que, par suite, la Société dont nous publions les opérations a beaucoup assuré pour Rouen, le Hâvre et Bordeaux ; 2.° que les assurances faites pour les risques de la rivière de Loire sont réunies à celles de mer ; 3.° que la Société n'ayant été autorisée que pour 5 ans, les années 1822 et 1827 sont chargées d'un report, ce qui en

grossit les chiffres; 4.° qu'en 1830 les chiffres sont beaucoup trop faibles proportionnellement aux affaires qui se sont faites, ce qu'il faut attribuer à la grande quantité d'assurances portées sur la place de Londres. L'on sait en effet qu'il existe en Angleterre une loi qui dégage les assureurs, en cas de guerre, des assurances pour risques de guerre, contractées envers les étrangers ; mais l'on sait aussi que l'on a trouvé moyen d'éluder cette loi, soit par un contrat d'honneur de la part de l'assureur, qui s'engage à renoncer au bénéfice de la loi, soit par l'entremise d'un tiers, qui se charge de l'affaire et cautionne l'assureur envers le négociant étranger, dans le cas de manque de parole; tant il est vrai que la paix est, aujourd'hui, le premier besoin des peuples, et qu'ils ne peuvent plus renoncer aux transactions dont elle est la source. Enfin, il faut observer encore que les chiffres ci-dessus ne représentent que le 10.e des assurances faites chaque année dans notre ville.

Le mouvement du port et l'état des denrées consommées annuellement sont encore deux éléments qui permettent de juger la situation du commerce de 1815 à 1830.

La moyenne des années 1825, 1826, 1827, 1828, 1829 et 1830, nous donne les chiffres suivants pour ce qu'on appelle le long-cours et le grand cabotage, et pour l'importation et l'exportation par navires étrangers.

Nombre des bâtiments.	Tonnage des navires.	Tonnage effectif.	Nombre des hommes d'équipages.
	Exportations par navires français.		
172	33,349	23,460	2,442
	Par navires étrangers.		
116	18,011	3,521	931
	Importations par navires nationaux.		
188	33,555	28,542	2,463
	Par navires étrangers.		
123	19,103	17,935	969
	Les années 1828 et 1829 nous donnent pour moyenne du petit cabotage :		
	Navires sortis.		
2,118	81,414	55,015	8,847
	Navires entrés.		
2,038	77,791	60,902	8,453
4,755	263,223	189,375	24,105

Le nombre des bâtiments de toute nature, qui entrent habituellement dans le port et qui en sortent, s'élève à près de 8,000, d'où nous devons conclure qu'outre les 4,755 navires ci-dessus, 3,000 bateaux, allèges, etc., contribuent encore à la mouvance des affaires dans notre cité.

En rapprochant ce tableau de ceux que nous avons déjà fournis pour des époques antérieures, nous trouvons que le commerce de notre ville a beaucoup déchu de son ancienne prospérité sous le rapport des relations extérieures, et qu'il n'est pas plus considérable qu'en 1700; quant au petit cabotage, nous sommes porté à croire que jamais il n'a été plus florissant que pendant la seconde Restauration.

La consommation comparée des années comprises entre 1816 et 1830 n'offre pas de grandes variations dans les denrées de première nécessité, si l'on en excepte le vin, les fourrages et les matériaux de construction, qui nous donnent le résultat suivant :

	1817.	1830.
Vins en cercle. . . .	31,696 hec.	87,001 hec.
Vins en bouteilles. . .	142 hec.	232 hec.
Foin.	3,993,130 kil.	6,130,760 kil.
Paille.	331,070 kil.	617,460 kil.
Avoine.	8,386 hec.	68,422 hec.
Chaux.	13,937 hec.	48,191 hec.
Plâtre.	500,461 kil.	1,168,235 kil.
Ardoises, carreaux, tuiles.	3,635,383 kil.	5,447,590 kil.
Tuffeaux.	124,740 kil.	687,405 kil.

Nous trouvons aux registres de l'octroi qu'en 1817, année moyenne, pour la consommation des autres denrées, il fut tué à Nantes 2,736 bœufs et vaches, 20,597 veaux, 24,278 moutons, 7,072 porcs, 1,986 porcs de lait, et que notre ville reçut en outre 38,948 kil. de viande dépecée, 238,916 de poissons salés, 2,709 barils de harengs salés, et 126,733 de fromages étrangers.

Parmi les comestibles, nous trouvons encore 477 hect. d'huile, 1,771 de bière, 908 de vinaigre, 4,394 de châtaignes.

Au chapitre des combustibles figurent 139,994 kil. de suif, 11,563 de chandelles, 436 de bougies, 5,440 de cire, 756 hectolitres d'huile commune, 30,039 stères de bois de corde, 1,808 de bois irréguliers, 5,498 charretées de racines, 672,250 *collerets*, 485,565 fagots de boulangers, 1,015,465 fagots *curets*, 1,167,028 à un ou deux liens, 52,366 hect. de charbon de bois, et 93,793 de houille.

Le tableau suivant, quoique n'ayant pas un rapport aussi direct que ceux qui précèdent avec la marche des affaires, est cependant de nature à mettre en évidence la prospérité commerciale née en France des quinze années de paix de la Restauration.

Nous avons déjà fourni pour l'an XI, les chiffres des diverses professions dans le département, en signalant ce fait, que c'est par de semblables études, mais plus générales et plus complètes, qu'il sera possible un jour de se rendre un compte exact de la division du travail et de la distribution des produits. On ne verra donc pas sans intérêt ceux-ci qui placent sur deux lignes parallèles les années 1815 et 1830.

PROFESSIONS.	Années. 1815	—	1830
Avocats stagiaires,	28	—	53
Id. admis au stage,	10	—	13
Imprimeurs,	7	—	6
Id. lithographes,	»	—	2
Libraires,	10	—	16
Journaux, recueils périodiques,	2	—	8
Docteurs-Médecins,	50	—	82
Officiers de santé,	8	—	12
Chirurgiens-dentistes,	4	—	3
Sages-femmes,	24	—	16
Pharmaciens,	20	—	29
Ecoles secondaires,	11	—	9
Pensionnats de demoiselles,	9	—	33
Professeurs particuliers de mathématiques,	7	—	8
Écriture et tenue de livres,	4	—	12
Professeurs de dessin et peinture,	14	—	16
Sculpteurs,	4	—	10
Graveurs,	3	—	7
Marchands de bois,	15	—	21
Brasserie,	1	—	2
Brosseries,	2	—	4
Chapeliers,	21	—	23
Confiseurs,	4	—	7
Cordiers,	11	—	9
Draperies,	25	—	29
Epiciers et droguistes,	52	—	73

Faïenceries,	2 — 1
Filatures de coton,	3 — 18
Fonderie en fer,	1 — 3
Luthiers,	3 — 5
Meubles et glaces,	8 — 13
Orfèvres, bijoutiers,	15 — 34
Capitaines au long-cours,	149 — 200
Raffineurs,	4 — 12
Quincailliers,	16 — 29
Bouchers,	» — 54
Vins en gros,	12 — 66
Boulangers,	» — 85

Deux conclusions sortent de ces chiffres: la première, que les professions de luxe ont plus augmenté en nombre que les autres; la deuxième, que, sous la Restauration, le sort du peuple est resté stationnaire, pendant que celui de la classe moyenne s'améliorait rapidement. Nous eussions pu compléter ce tableau par une statistique des ouvriers de toute espèce que renfermait notre cité sous la Restauration; mais, nous avons pensé qu'il était mieux de ne rien dire à ce sujet que de publier les renseignements inexacts que possède la Mairie.

NÉCROLOGIE DE 90 A 1830.

Si l'on passe en revue les hommes marquants de notre ville qui sont morts de 90 à 1830, on voit avec satisfaction qu'ils ont beaucoup fait auprès de leurs devanciers. Nous rappellerons, en quelques mots, pour chacun d'eux, leurs titres à notre souvenir.

Pellerin, avocat, membre de l'assemblée constituante, a écrit sur le droit public de la province de Bretagne.

François Cacault, ambassadeur à Rome, amateur distingué en peinture, a réuni la collection des tableaux de notre Musée et laisse une traduction des poésies allemandes de Ramler.

Ceineray et Crucy, architectes, vivront long-temps dans la mémoire des habitants de Nantes; le Théâtre, la Bourse, le Cours Henri IV, le quai Brancas, la Poissonnerie, le quai Flesselles, la place Louis XVI, la route de Rennes, le palais de la Préfecture, enfin nos plus beaux édifices sont leur ouvrage: il y avait peut-être



Salle de Spectacle de Nantes

plus de facilité, plus d'abondance chez Crucy; plus de grandiose et de simplicité chez son prédécesseur.

Le Deist de Kerivalant, maître à la chambre des comptes, s'occupait de poésie : il a laissé une traduction inédite de Martial.

Pierre Levêque, membre de l'Institut, était un mathématicien distingué.

Bougon, peintre d'histoire, a joué un rôle fort honorable dans notre révolution.

Mellinet, le père du général qui a dirigé en 1831 le siége de Maëstrich, prit une part active aux événements de 89. Lié avec Voltaire, d'Alembert, Florian et les beaux esprits de cette époque, sa correspondance avec ces hommes célèbres offrirait sans doute quelque intérêt, si elle était publiée. On lui doit plusieurs écrits d'économie politique, et il n'a pas été étranger aux ouvrages publiés par Graslin. En 91, il fut nommé député à la Convention par le département de la Loire-Inférieure.

Laënnec, médecin habile et très-érudit, a écrit plusieurs mémoires scientifiques, et rédigé l'un des premiers budgets de Nantes.

Athenas, cet homme actif jusqu'aux derniers instants de sa vie, a beaucoup contribué à faire l'éducation de ses compatriotes : fort instruit en chimie et en archéologie, il a laissé un grand nombre de mémoires, dont plusieurs inédits.

Huet, l'auteur de la statistique de l'an X, fut proposé sous la république par son compatriote Sotin, pour être ministre de l'intérieur. On le trouva trop jeune, comme si la jeunesse n'était pas une garantie de courage et d'activité. Il a prouvé depuis, par sa statistique du département de la Loire-Inférieure, par un ouvrage sur l'administration, par plusieurs autres écrits et par toute sa vie, que ce poste éminent n'était pas au-dessus de lui. Ses principes politiques ont toujours été l'expression de ses croyances, et sa vie publique la mise en pratique de cette pensée que tous les hommes d'intelligence doivent avoir pour but l'amélioration physique, morale et intellectuelle de leurs semblables. Très-instruit en économie politique, très-érudit et doué d'une grande facilité comme écrivain, il était l'un de ces hommes d'avenir qui marchent en avant de leurs compatriotes. Nous devons regretter qu'il n'ait pas publié, comme il en a eu l'intention, grand nombre de pièces autographes qu'il s'était procurées pendant qu'il remplissait les fonctions de secrétaire-

général au ministère de l'intérieur. Plusieurs de nos hommes influents eussent été mieux appréciés sous la Restauration et n'eussent pas caché 15 années leur bassesse sous le masque hypocrite du dévouement au pays. On doit regretter aussi qu'il n'ait pas publié son histoire des courtisanes de Rome, ouvrage écrit en latin, et ses recherches sur l'économie politique des anciens, sur les moyens qu'ils mettaient en usage pour faire vivre leurs armées et transporter leur matériel de campagne. Nommé député en 1815, il fonda, à la rentrée des Bourbons, le *Journal du Commerce*. Dans l'un des premiers procès intentés à la presse libérale, seul il se présenta devant les juges pour répondre de ce qu'il avait écrit, tandis que ses confrères du *Constitutionnel* et des autres journaux descendaient à la fiction, ou pour mieux dire à la lâcheté d'hommes de paille payés pour subir la prison. Aussi ce ne fut pas sans quelque émotion que l'on vit ce publiciste plein de cœur et de fermeté assis au milieu des autres gérants responsables. De tous les Nantais qui ont figuré depuis la Révolution, Huet est sans contredit le plus pur comme homme politique, le plus capable comme homme d'affaires, comme penseur et comme écrivain.

Antoine Peccot, l'ami intime de Huet, était l'un de ces hommes dont le caractère original et les saillies continuelles font le charme des sociétés. Administrateur du département en 1792, membre du club de la halle, où il se prononça énergiquement en 93 en faveur de la Gironde, bien qu'il partageât cependant les principes démocratiques de la Montagne, il fut du nombre de ceux que l'absurde Comité révolutionnaire de Nantes fit trainer de prisons en prisons jusqu'à Paris. Nous avons de lui un volume de poésies que son fils a publiées, et plusieurs autres ouvrages inédits ou peu connus (1).

(1) Peccot était matérialiste : il croyait, du reste, à la perfectibilité humaine, et fut toujours républicain, même sous l'empire ; nous en trouvons la preuve dans les vers suivants extraits de son livre :

Hélas ! j'ai plié mon esprit
A des principes trop sévères ;
Mon cœur, d'illusions trop chères,
Depuis trop long-temps se nourrit.
Du moins je soumettrai mon âme.
Cette pure et céleste flamme ,

Fouché, duc d'Otrante, ancien oratorien avant 89, et conventionnel en 93, se fit thermidorien après la chute de Robespierre; c'était un homme d'un mérite très-éminent, mais entièrement dépourvu de moralité; serviteur de tous les régimes, il a été successivement terroriste, réactionnaire, bonapartiste et royaliste, et l'on doit le regarder comme l'un de ceux qui ont le plus contribué avec le prince de Talleyrand à la démoralisation de notre époque. — Nos pères ont consacré un monument à la mémoire des grands hommes, nos neveux complèteront un jour leur pensée en inscrivant quelque part les noms

---

Que m'inspira la liberté,
Je te la voue, ô vérité!
Pour l'Etat toujours plein de zèle
Je fus un peu républicain.
. . . .

Une petite pièce intitulée *le Brin de Paille* est plus concluante encore; la voici :

Le Brin de Paille.

A.
Voyez-vous ce dindon?

B.
La stupide volaille;

A.
Qui n'admirerait pas son immobilité
Sous le poids de ce brin de paille.

B.
Ainsi, par tout un peuple, imbécille canaille,
Un gouvernement est porté.

Imbu de l'esprit voltairien, Peccot attaqua rudement le catholicisme; il ne ménagea point non plus ceux de ses compatriotes qui faisaient la traite des noirs.

Quand la loi du plus fort est tout
En France on peut voler la voiture publique,
Et traiter des noirs en Afrique;
La justice condamne et l'intérêt absout.

Ainsi se terminait une pièce de vers fort remarquable pour le fond, publiée par lui contre cet odieux trafic.

possibilité où se trouvait l'armateur de les poursuivre devant les tribunaux.

Le résumé ci-joint des opérations de la société anonyme d'Assurance de notre ville est un document de plus, qui permettra de mieux comprendre la marche du commerce sous la Restauration.

	Risques souscrits.	CAPITAL assuré.	PRIMES.	Pertes payées.
1817	709 f.	9,210,190 f. 74 c.	212,346 f. 88 c.	134,727 f. 99 c.
1818	853	10,180,249 16	231,053 38	82,111 14
1819	704	8,177,340 78	164,875 09	138,549 41
1820	1019	12,592,133 42	206,154 37	87,555 35
1821	892	10,804,446 14	202,638 85	38,142 48
1822	1036	12,889,452 62	253,652 14	240,979 58
1823	409	5,551,322 22	160,170 »	51,225 26
1824	654	9,320,034 33	163,157 66	46,021 70
1825	642	10,984,926 07	169,708 89	98,747 63
1826	846	14,336,085 80	238,021 09	61,536 50
1827	998	16,976,583 10	382,557 56	41,972 93
1828	717	12,943,924 99	220,992 88	508,661 14
1829	598	11,106,879 76	186,226 32	176,017 09
1830	454	7,267,260 19	135,887 38	49,686 99
1831	390	7,798,201 84	129,255 51	2,000 »

Il est important de faire observer, pour l'intelligence de ce tableau : 1.o que la place de Nantes est en grand renom de prudence, et que, par suite, la Société dont nous publions les opérations a beaucoup assuré pour Rouen, le Hâvre et Bordeaux ; 2.o que les assurances faites pour les risques de la rivière de Loire sont réunies à celles de mer ; 3.o que la Société n'ayant été autorisée que pour 5 ans, les années 1822 et 1827 sont chargées d'un report, ce qui en

grossit les chiffres; 4.° qu'en 1830 les chiffres sont beaucoup trop faibles proportionnellement aux affaires qui se sont faites, ce qu'il faut attribuer à la grande quantité d'assurances portées sur la place de Londres. L'on sait en effet qu'il existe en Angleterre une loi qui dégage les assureurs, en cas de guerre, des assurances pour risques de guerre, contractées envers les étrangers ; mais l'on sait aussi que l'on a trouvé moyen d'éluder cette loi, soit par un contrat d'honneur de la part de l'assureur, qui s'engage à renoncer au bénéfice de la loi, soit par l'entremise d'un tiers, qui se charge de l'affaire et cautionne l'assureur envers le négociant étranger, dans le cas de manque de parole; tant il est vrai que la paix est, aujourd'hui, le premier besoin des peuples, et qu'ils ne peuvent plus renoncer aux transactions dont elle est la source. Enfin, il faut observer encore que les chiffres ci-dessus ne représentent que le 10.e des assurances faites chaque année dans notre ville.

Le mouvement du port et l'état des denrées consommées annuellement sont encore deux éléments qui permettent de juger la situation du commerce de 1815 à 1830.

La moyenne des années 1825, 1826, 1827, 1828, 1829 et 1830, nous donne les chiffres suivants pour ce qu'on appelle le long-cours et le grand cabotage, et pour l'importation et l'exportation par navires étrangers.

Nombre des bâtiments.	Tonnage des navires.	Tonnage effectif.	Nombre des hommes d'équipages.
	Exportations par navires français.		
172	33,349	23,460	2,442
	Par navires étrangers.		
116	18,011	3,521	931
	Importations par navires nationaux.		
188	33,555	28,542	2,463
	Par navires étrangers.		
123	19,103	17,935	969
	Les années 1828 et 1829 nous donnent pour moyenne du petit cabotage :		
	Navires sortis.		
2,118	81,414	55,015	8,847
	Navires entrés.		
2,038	77,791	60,902	8,453
4,755	263,223	189,375	24,105

Le nombre des bâtiments de toute nature, qui entrent habituellement dans le port et qui en sortent, s'élève à près de 8,000, d'où nous devons conclure qu'outre les 4,755 navires ci-dessus, 3,000 bateaux, allèges, etc., contribuent encore à la mouvance des affaires dans notre cité.

En rapprochant ce tableau de ceux que nous avons déjà fournis pour des époques antérieures, nous trouvons que le commerce de notre ville a beaucoup déchu de son ancienne prospérité sous le rapport des relations extérieures, et qu'il n'est pas plus considérable qu'en 1700; quant au petit cabotage, nous sommes porté à croire que jamais il n'a été plus florissant que pendant la seconde Restauration.

La consommation comparée des années comprises entre 1816 et 1830 n'offre pas de grandes variations dans les denrées de première nécessité, si l'on en excepte le vin, les fourrages et les matériaux de construction, qui nous donnent le résultat suivant :

	1817.	1830.
Vins en cercle. . . .	31,696 hec.	87,001 hec.
Vins en bouteilles. . .	142 hec.	232 hec.
Foin.	3,993,130 kil.	6,130,760 kil.
Paille.	331,070 kil.	617,460 kil.
Avoine.	8,386 hec.	68,422 hec.
Chaux.	13,937 hec.	48,191 hec.
Plâtre.	500,461 kil.	1,168,235 kil.
Ardoises, carreaux, tuiles.	3,635,383 kil.	5,447,590 kil.
Tuffeaux.	124,740 kil.	687,405 kil.

Nous trouvons aux registres de l'octroi qu'en 1817, année moyenne, pour la consommation des autres denrées, il fut tué à Nantes 2,72[illegible] bœufs et vaches, 20,597 veaux, 24,278 moutons, 7,072 porcs, 1,9[illegible] porcs de lait, et que notre ville reçut en outre 38,948 kil. de viande dépecée, 238,916 de poissons salés, 2,709 barils de harengs salés, et 126,733 de fromages étrangers.

Parmi les comestibles, nous trouvons encore 477 hect. d'huile, 1,771 de bière, 908 de vinaigre, 4,394 de châtaignes.

Au chapitre des combustibles figurent 139,994 kil. de suif, 11,5[illegible] de chandelles, 436 de bougies, 5,440 de cire, 756 hectolitres d'huile commune, 30,039 stères de bois de corde, 1,808 de bois irréguliers, 5,498 charretées de racines, 672,250 *cotterets*, 485,565 fagots de boulangers, 1,015,465 fagots *curets*, 1,167,028 à un ou deux liens, 52,366 hect. de charbon de bois, et 93,793 de houille.

Le tableau suivant, quoique n'ayant pas un rapport aussi direct que ceux qui précèdent avec la marche des affaires, est cependant de nature à mettre en évidence la prospérité commerciale née en France des quinze années de paix de la Restauration.

Nous avons déjà fourni pour l'an XI, les chiffres des diverses professions dans le département, en signalant ce fait, que c'est par de semblables études, mais plus générales et plus complètes, qu'il sera possible un jour de se rendre un compte exact de la division du travail et de la distribution des produits. On ne verra donc pas sans intérêt ceux-ci qui placent sur deux lignes parallèles les années 1815 et 1830.

PROFESSIONS.	Années. 1815	—	1830
Avocats stagiaires,	28	—	53
Id. admis au stage,	10	—	13
Imprimeurs,	7	—	6
Id. lithographes,	»	—	2
Libraires,	10	—	16
Journaux, recueils périodiques,	2	—	8
Docteurs-Médecins,	50	—	82
Officiers de santé,	8	—	12
Chirurgiens-dentistes,	4	—	3
Sages-femmes,	24	—	16
Pharmaciens,	20	—	29
Ecoles secondaires,	11	—	9
Pensionnats de demoiselles,	9	—	33
Professeurs particuliers de mathématiques,	7	—	8
Écriture et tenue de livres,	4	—	12
Professeurs de dessin et peinture,	14	—	16
Sculpteurs,	4	—	10
Graveurs,	3	—	7
Marchands de bois,	15	—	21
Brasserie,	1	—	2
Brosseries,	2	—	4
Chapeliers,	21	—	23
Confiseurs,	4	—	7
Cordiers,	11	—	9
Draperies,	25	—	29
Epiciers et droguistes,	52	—	73

Faïenceries,	2	—	1
Filatures de coton,	3	—	18
Fonderie en fer,	1	—	3
Luthiers,	3	—	5
Meubles et glaces,	8	—	13
Orfèvres, bijoutiers,	15	—	34
Capitaines au long-cours,	149	—	200
Raffineurs,	4	—	12
Quincailliers,	16	—	20
Bouchers,	»	—	54
Vins en gros,	12	—	66
Boulangers,	»	—	85

Deux conclusions sortent de ces chiffres : la première, que les professions de luxe ont plus augmenté en nombre que les autres ; la deuxième, que, sous la Restauration, le sort du peuple est resté stationnaire, pendant que celui de la classe moyenne s'améliorait rapidement. Nous eussions pu compléter ce tableau par une statistique des ouvriers de toute espèce que renfermait notre cité sous la Restauration ; mais, nous avons pensé qu'il était mieux de ne rien dire à ce sujet que de publier les renseignements inexacts que possède la Mairie.

NÉCROLOGIE DE 90 A 1830.

Si l'on passe en revue les hommes marquants de notre ville qui sont morts de 90 à 1830, on voit avec satisfaction qu'ils ont beaucoup fait auprès de leurs devanciers. Nous rappellerons, en quelques mots, pour chacun d'eux, leurs titres à notre souvenir.

Pellerin, avocat, membre de l'assemblée constituante, a écrit sur le droit public de la province de Bretagne.

François Cacault, ambassadeur à Rome, amateur distingué en peinture, a réuni la collection des tableaux de notre Musée et laissé une traduction des poésies allemandes de Ramler.

Ceineray et Crucy, architectes, vivront long-temps dans la mémoire des habitants de Nantes ; le Théâtre, la Bourse, le Cours Henri IV, le quai Brancas, la Poissonnerie, le quai Flesselles, la place Louis XVI, la route de Rennes, le palais de la Préfecture, enfin nos plus beaux édifices sont leur ouvrage : il y avait peut-être



Salle de Spectacle de Nantes

plus de facilité, plus d'abondance chez Crucy; plus de grandiose et de simplicité chez son prédécesseur.

Le Deist de Kerivalant, maître à la chambre des comptes, s'occupait de poésie : il a laissé une traduction inédite de Martial.

Pierre Levéque, membre de l'Institut, était un mathématicien distingué.

Bougon, peintre d'histoire, a joué un rôle fort honorable dans notre révolution.

Mellinet, le père du général qui a dirigé en 1831 le siége de Maëstrich, prit une part active aux événements de 89. Lié avec Voltaire, d'Alembert, Florian et les beaux esprits de cette époque, sa correspondance avec ces hommes célèbres offrirait sans doute quelque intérêt, si elle était publiée. On lui doit plusieurs écrits d'économie politique, et il n'a pas été étranger aux ouvrages publiés par Graslin. En 91, il fut nommé député à la Convention par le département de la Loire-Inférieure.

Laënnec, médecin habile et très-érudit, a écrit plusieurs mémoires scientifiques, et rédigé l'un des premiers budgets de Nantes.

Athenas, cet homme actif jusqu'aux derniers instants de sa vie, a beaucoup contribué à faire l'éducation de ses compatriotes : fort instruit en chimie et en archéologie, il a laissé un grand nombre de mémoires, dont plusieurs inédits.

Huet, l'auteur de la statistique de l'an X, fut proposé sous la république par son compatriote Sotin, pour être ministre de l'intérieur. On le trouva trop jeune, comme si la jeunesse n'était pas une garantie de courage et d'activité. Il a prouvé depuis, par sa statistique du département de la Loire-Inférieure, par un ouvrage sur l'administration, par plusieurs autres écrits et par toute sa vie, que ce poste éminent n'était pas au-dessus de lui. Ses principes politiques ont toujours été l'expression de ses croyances, et sa vie publique la mise en pratique de cette pensée que tous les hommes d'intelligence doivent avoir pour but l'amélioration physique, morale et intellectuelle de leurs semblables. Très-instruit en économie politique, très-érudit et doué d'une grande facilité comme écrivain, il était l'un de ces hommes d'avenir qui marchent en avant de leurs compatriotes. Nous devons regretter qu'il n'ait pas publié, comme il en a eu l'intention, grand nombre de pièces autographes qu'il s'était procurées pendant qu'il remplissait les fonctions de secrétaire-

général au ministère de l'intérieur. Plusieurs de nos hommes influents eussent été mieux appréciés sous la Restauration et n'eussent pas caché 15 années leur bassesse sous le masque hypocrite du dévouement au pays. On doit regretter aussi qu'il n'ait pas publié son histoire des courtisanes de Rome, ouvrage écrit en latin, et ses recherches sur l'économie politique des anciens, sur les moyens qu'ils mettaient en usage pour faire vivre leurs armées et transporter leur matériel de campagne. Nommé député en 1815, il fonda, à la rentrée des Bourbons, le *Journal du Commerce*. Dans l'un des premiers procès intentés à la presse libérale, seul il se présenta devant les juges pour répondre de ce qu'il avait écrit, tandis que ses confrères du *Constitutionnel* et des autres journaux descendaient à la fiction, ou pour mieux dire à la lâcheté d'hommes de paille payés pour subir la prison. Aussi ce ne fut pas sans quelque émotion que l'on vit ce publiciste plein de cœur et de fermeté assis au milieu des autres gérants responsables. De tous les Nantais qui ont figuré depuis la Révolution, Huet est sans contredit le plus pur comme homme politique, le plus capable comme homme d'affaires, comme penseur et comme écrivain.

Antoine Peccot, l'ami intime de Huet, était l'un de ces hommes dont le caractère original et les saillies continuelles font le charme des sociétés. Administrateur du département en 1792, membre du club de la halle, où il se prononça énergiquement en 93 en faveur de la Gironde, bien qu'il partageât cependant les principes démocratiques de la Montagne, il fut du nombre de ceux que l'absurde Comité révolutionnaire de Nantes fit traîner de prisons en prisons jusqu'à Paris. Nous avons de lui un volume de poésies que son fils a publiées, et plusieurs autres ouvrages inédits ou peu connus (1).

(1) Peccot était matérialiste : il croyait, du reste, à la perfectibilité humaine, et fut toujours républicain, même sous l'empire ; nous en trouvons la preuve dans les vers suivants extraits de son livre :

Hélas ! j'ai plié mon esprit
A des principes trop sévères ;
Mon cœur, d'illusions trop chères,
Depuis trop long-temps se nourrit.
Du moins je soumettrai mon âme.
Cette pure et céleste flamme,

Fouché, duc d'Otrante, ancien oratorien avant 89, et conventionnel en 93, se fit thermidorien après la chute de Robespierre; c'était un homme d'un mérite très-éminent, mais entièrement dépourvu de moralité; serviteur de tous les régimes, il a été successivement terroriste, réactionnaire, bonapartiste et royaliste, et l'on doit le regarder comme l'un de ceux qui ont le plus contribué avec le prince de Talleyrand à la démoralisation de notre époque. — Nos pères ont consacré un monument à la mémoire des grands hommes, nos neveux complèteront un jour leur pensée en inscrivant quelque part les noms

---

Que m'inspira la liberté,
Je te la voue, ô vérité!
Pour l'Etat toujours plein de zèle
Je fus un peu républicain.
. . . .

Une petite pièce intitulée *le Brin de Paille* est plus concluante encore; la voici :

Le Brin de Paille.

A.
Voyez-vous ce dindon?

B.
La stupide volaille;

A.
Qui n'admirerait pas son immobilité
Sous le poids de ce brin de paille.

B.
Ainsi, par tout un peuple, imbécille canaille,
Un gouvernement est porté.

Imbu de l'esprit voltairien, Peccot attaqua rudement le catholicisme; il ne ménagea point non plus ceux de ses compatriotes qui faisaient la traite des noirs.

Quand la loi du plus fort est tout
En France on peut voler la voiture publique,
Et traiter des noirs en Afrique;
La justice condamne et l'intérêt absout.

Ainsi se terminait une pièce de vers fort remarquable pour le fond, publiée par lui contre cet odieux trafic.

des ministres et des princes dont la conduite a laissé des souvenirs odieux.

Sotin La Coindière, ministre de la police sous la république, avait de l'énergie et de la capacité; il eût fait réussir le mouvement de l'Ouest en faveur de la Gironde, si les députés girondins n'avaient montré la plus grande faiblesse. Bonaparte, ne pouvant le corrompre, le mit de côté. Sorti pauvre d'un poste où tant d'autres font de scandaleuses fortunes, il est mort dans un état voisin de l'indigence. — L'on nous a proposé, en 1831, d'écrire ses mémoires, mais beaucoup de documents nous manquaient; nous n'avions à notre disposition aucune des lettres écrites ou reçues par Sotin à l'époque de la terreur; et en 1836, lorsqu'un épicier de Nantes a vendu à la livre une correspondance dans laquelle se trouvaient des lettres de Lanjuinais, Baco, Sotin, Guépin aîné, Kervelegan, et plusieurs autres fédéralistes, nous sommes arrivés trop tard pour utiliser ce dépôt des opinions de l'époque la plus importante et la plus instructive de notre histoire.

J.-B. Ogée, ingénieur de la province de Bretagne : nous avons cité ses œuvres.

Jean-Joseph-Louis Graslin, receveur-général des fermes du roi à Nantes, auteur de plusieurs opuscules d'économie publique, est le fondateur du nouveau quartier de la ville qui porte son nom.

Coustard de Massy était colonel des volontaires de Nantes.

Pierre Cacault était frère du sénateur: nous lui devons un plan de Nantes.

Bougon, peintre d'histoire : nous avons eu occasion d'en parler.

Chateaubourg, peintre en miniature.

Bacqua, chirurgien d'un rare mérite : la ville lui a fait élever, dans le cimetière de Miséricorde, en témoignage de la reconnaissance publique, un tombeau fort mesquin.

Drot-Gourville, comédien: ses talents et sa conduite avaient su vaincre avant la révolution les préjugés qui pesaient et qui pèsent encore sur ceux des artistes qui se livrent au théâtre. Jeune, il avait porté les armes et reçu plusieurs blessures.

Le comte *Louis-Charles Duchaffaut* de Besné était lieutenant-général des armées navales.

Pelloutier et Bouteiller, négociants: Huet a dit ce qui suit de Bouteiller dans sa statistique, en parlant du commerce et de l'industrie de Nantes, dont il avait passé en revue les sommités :

» Je pourrais citer encore cet homme savant autant que modeste, qui se livrait aux plus vastes spéculations du commerce, fondait les plus belles fabriques qu'ait eues Nantes, et consacra sa vie et sa fortune à des actes de bienfaisance. M. *Bouteiller*, ce chef d'une maison que toute l'Europe commerçante a connue, qui créa de si beaux établissements au-delà des mers, qui soutint les commencements de la révolution de ses conseils, de son crédit, de ses capitaux, fut victime des désordres qu'elle produisit, et n'en abandonna jamais les principes, qui, parvenu à l'extrême vieillesse, vit, sans regrets peut-être, ou du moins sans murmures, son immense fortune s'anéantir à la fois dans les deux mondes, ses possessions de St.-Domingue détruites et sa confiance dans le papier de l'état trompée. »

Fournier, architecte-voyer, commandait le détachement des Nantais qui marchèrent au secours des députés de la Gironde et se réunirent aux Brestois qui les avaient devancés. Il nous a laissé une carte de l'ancienne ville de Nantes, que nous ne donnons pas dans cet ouvrage, parce qu'elle n'était point originale, mais copiée seulement sur le plan de Defer; nous avons aussi de lui plusieurs volumes manuscrits de recherches sur nos antiquités. Voici son épitaphe, composée par lui-même :

PIERRE NICOLAS FOURNIER.
Légiste et financier,
Et moine et cavalier,
Artilleur, fantassin,
Ingénieur, marin,
Architecte, officier,
Commandant, prisonnier,
Vétéran, citoyen,
Académicien,
A Nantes antiquaire,
Voyer, pensionnaire,
Sans fortune et sans bien,
Maintenant, moins que rien.

Dorion, versificateur infatigable, est l'auteur de plusieurs épopées qu'on ne lit pas.

Grelier a coopéré au dictionnaire de Bretagne d'*Ogée*. La rédaction de ce livre est son ouvrage, le plan et les recherches appartiennent à Ogée.

Des incendies, que les libéraux attribuaient à des agents secrets du pouvoir, et que l'un des rédacteurs de l'ancien *Globe*, le docteur Bertrand, expliquait par sa théorie sur les monomanies contagieuses, désolaient l'Ille-et-Vilaine, la Mayenne et Maine-et-Loire. Tout faisait pressentir un craquement dans notre machine sociale, lorsque le 29 juillet au matin, les ordonnances de Charles X sont placardées dans les rues de Nantes. Aussitôt l'anxiété se peint sur les figures, les patriotes s'abordent sans se parler, ou leurs paroles sont brèves. Vers le soir éclate un violent orage qui suit les rives de l'Erdre, et, comme dans des moments aussi critiques, le cœur vivement ému cherche partout des sympathies, il semble à chacun que ce bouleversement de la nature n'est que l'avant-coureur d'une tempête encore plus terrible.

Les libéraux se divisaient en quatre séries distinctes. Les républicains, les bonapartistes, l'aristocratie bourgeoise jalouse du rang et de la position sociale des nobles, et la masse des patriotes. Les républicains, en très-petit nombre, séparés les uns des autres par leur âge et leurs habitudes, ne se connaissaient pas, et ne purent s'entendre. Cependant ils prirent l'initiative. S'apercevant que le Château n'était gardé que par quelques artilleurs, l'un d'eux vint sur la place Graslin chercher quelques hommes pour s'en emparer et commencer ainsi la révolution.

A cette proposition, cinq hommes seulement répondirent; plus de vingt autres refusèrent. Une heure plus tard, il n'était plus temps, un bataillon d'infanterie gardait le château et ses avenues.

Bientôt cependant l'indignation publique, d'abord calme et silencieuse fait explosion au théâtre. Alors, par les ordres du général Despinois, qui commande la ville, un bataillon du 10.e forme un grand cercle sur la place de la Comédie. Les cris de *meure Charles X! A bas Charles X! Vive la liberté!* retentissent dans les groupes, entièrement composés de jeunes gens et d'ouvriers: on discute, on s'agite, mais aucun chef ne se présente, aucun homme ne se montre pour servir de drapeau, et, faute de s'entendre, on ne fait rien.

Cependant il est 10 heures 1/2, les cris diminuent, et la foule commence à s'écouler, lorsque les autorités, contrariées de voir encore des rassemblements, ordonnent aux gendarmes de les dissiper. Un roulement se fait entendre; aussitôt les citoyens sont chargés jusque sur les gradins du théâtre; des pierres pleuvent sur la gendarmerie; mais

la place est évacuée, et quinze jeunes gens sont arrêtés. Ainsi commencèrent les premières hostilités.

La nuit se passe, nuit d'angoisses et de sueurs froides. Au point du jour, quelques patriotes sont déjà debout et prêchent l'insurrection.

A l'heure du courrier, une foule considérable se presse dans la rue de la Poste et dans celles qui l'avoisinent, la révolte imminente devient le sujet de toutes les conversations ; déjà les libéraux se divisent en deux nuances distinctes : les uns appartenant à la haute bourgeoisie voudraient conserver la charte de Louis XVIII, un changement de ministère leur suffirait ; soumis à ce qu'ils appellent la légalité, ils semblent plus redouter les orages révolutionnaires, si cruels au commerce, que le despotisme ; ils se réunirent chez M. Bournichon pour aviser aux moyens de mettre leurs propriétés à l'abri. Les autres, plus jeunes ou appartenant à la classe du peuple, ne veulent plus de Bourbons et le proclament hautement ; pour eux, la révolte est le plus saint des devoirs. — Ils voudraient délivrer les prisonniers faits dans la journée précédente, empêcher le Morbihan et la Vendée de se réunir; ils voudraient surtout faire une diversion en faveur des patriotes parisiens, aussi tous mettent-ils le temps à profit. Ecoutez leurs discours : — *Un chef : il n'y en aura qu'après la victoire. — Mais que faire ? — Compter d'abord sur nous, puis encore sur nous et marcher. — Mais si personne de marquant ne nous dirige ? — Les hommes marquants ont peur de se compromettre, ils ne viendront qu'à la curée. — Despinois est lâche : faisons du bruit pour l'étourdir, et nous gagnerons du temps. — Il faut semer l'agitation, si l'on veut un mouvement populaire.*

Bientôt, vis-à-vis de la douane, se forment de nouveaux groupes, où l'on tient le même langage ; mais partout on sent le besoin d'ensemble, aussi l'on décide qu'un député sera envoyé vers les notables commerçants de la ville réunis chez M. Bournichon. *Messieurs*, dit-il, *nous attendons le résultat de votre délibération: les jeunes gens et les ouvriers sont prêts, que décidez-vous?* L'un d'eux alors prenant la parole: *Messieurs, n'admettons point les jeunes gens dans notre réunion; nous voulons la charte et la paix, rien de plus ; si nous demandons la réorganisation de la garde nationale, c'est uniquement pour protéger nos biens, nous ne désirons pas de révolution. — Cela suffit*, répliqua l'envoyé, *nous ferons nos affaires tout seuls.*

Cependant le courrier arrive : il en sort un voyageur qui se hâte

de disparaître pour se soustraire aux recherches de l'autorité ; mais la voiture a ses fleurs de lis enlevées, mais ce voyageur a pris part au combat et l'a raconté ; quelques meneurs qui s'empressent de comparer tous les récits, s'aperçoivent que la victoire n'est nullement décidée en faveur des patriotes ; cependant ils le dissimulent avec soin et vont partout, au contraire, proclamant à haute voix le massacre des Suisses et de la garde. — Jeunes étudiants, hommes des faubourgs, c'est à qui redira votre gloire et la honte des habits brodés cachés dans les caves.

Les notables du commerce s'étaient portés chez le maire. Pendant qu'ils sollicitaient la réorganisation de la garde nationale, dont quelques-uns d'entre eux espéraient ensuite faire usage pour tenter un mouvement révolutionnaire, des hommes d'action se réunissaient sur la place Graslin. Les meneurs de chacune des fractions du parti libéral essayèrent alors d'amener la masse à leurs opinions. Les républicains (il n'y en avait pas 20 à cette époque dans toute la ville de Nantes) perdus au milieu des groupes, s'agitaient et s'usaient en impuissants efforts. Les napoléoniens n'étaient pas mieux écoutés, mais les plus mal reçus du peuple, c'étaient ceux qui parlaient de transaction.

Plus de mille hommes couvraient la place Graslin, lorsque l'on apprend que le maire a refusé aux notables du commerce de laisser armer et organiser la garde nationale ; aussitôt une clameur immense s'élève du sein de cette foule, et le mécontentement populaire fait entendre un murmure terrible. Le peuple se prenait de colère ; l'instant paraissait favorable pour l'entraîner, lorsqu'un jeune homme qui, dans son illusion, se croyait arrivé à la pratique des théories pour lesquelles le peuple français a subi un si long martyre, se dresse, lève son chapeau, et s'écrie de toute la force de ses poumons : *plus de rois*, *vive la république !*

Personne ne répondit ; mais les plus proches voisins du jeune homme l'engagèrent à se retirer, en lui disant qu'il se perdait. Les napoléoniens, de leur côté, essayèrent aussi de s'emparer de la masse, et l'un d'eux répéta plusieurs fois de suite : *Vive Napoléon II !* sans réussir à entraîner la multitude. Pendant quelques instants, l'agitation fut à son comble sans avoir aucun but, aucune direction ; quelques hommes se mettent à crier à tue tête : *Vive la Charte !* Mais on leur impose silence, et bientôt les cris : *Plus de Charte, vive la liberté*,

à bas les Bourbons, meure Charles X! sont répétés par le plus grand nombre. Des cris de vengeance contre le maire leur succèdent, et des flots de peuple que domine la colère se précipitent vers sa demeure, en annonçant les projets les plus sinistres. Quelques hommes veulent arrêter et diriger le mouvement : vains efforts! ils sont entraînés, et leur voix se perd : l'un d'eux cependant, monté sur des décombres, parvient à se faire entendre : il s'était isolé de la masse en demandant la république : mais la circonstance était favorable pour reprendre part à la direction du mouvement révolutionnaire, et il en profite : *Citoyens,* s'écrie-t-il, *prenons garde d'être trompés, mais aussi ne soyons pas aveugles dans notre colère : ayons pour nous la force d'une bonne cause, et ne versons pas le sang les premiers ; commençons par demander de nouveau l'organisation de la garde nationale, et cependant armons-nous par prudence : une fois prêts au combat, que l'on nous refuse ou que l'on ne nous refuse pas, le cœur nous dira ce qu'il faudra faire.* Cette harangue produit effet : le peuple s'arrête et députe l'orateur vers le maire pour connaître ses intentions.

Un garde-de-ville passait, il avait contribué à l'arrestation des 15 jeunes gens incarcérés la veille. Soudain, un artisan lui arrache son sabre, il allait l'en frapper, mais on s'y oppose. Une lettre adressée au préfet par le maire est saisie sur l'agent public. Le député envoyé chez M. Levesque s'en empare et se rend chez lui. *C'est ainsi, Monsieur,* dit-il, en la lui remettant cachetée, *que nous entendons la liberté et la marche que nous devons suivre ; voyez du reste ce que vous voulez faire pour la tranquillité de la ville dans les circonstances critiques où nous nous trouvons.* M. Levesque était royaliste, et il avait prêté serment de fidélité à Charles X : impuissant à comprimer le mouvement et comprenant qu'organiser la garde nationale c'était travailler au profit de la révolution, il ne donne que des réponses évasives : aussitôt qu'elles sont connues, des cris de mort et de vengeance se font entendre de nouveau. Une seconde députation remonte alors chez lui : dans son escalier même l'on engage l'un des membres qui la composent, et qui est armé, à l'arrêter comme otage, s'il y a moyen de le soustraire à la fureur du peuple, à favoriser sa fuite dans le cas contraire. Deux misérables veulent se joindre à la députation, *il faut,* disent-ils, *jeter la famille Levesque par les fenêtres et incendier la maison.* Ceux qui tenaient ce langage n'appartenaient pas au peuple, à ces classes souffrantes que l'on accuse si

souvent de pillage et qui se montrent tous les jours si résignées dans leur misère. C'étaient d'*estimables* bourgeois fort bien vêtus. Quelques paroles un peu vives, prononcées le pistolet au poing et accompagnées d'une démonstration énergique, les forcèrent à se retirer.

Jusqu'alors le maire avait pu gagner du temps; mais cette fois, il n'était plus possible d'éluder. Ceux qui demandaient l'organisation de la garde nationale, parlaient au nom de l'ordre public, quoique leur intention bien positive fût au contraire de pousser à la révolte. Le maire, pour échapper au danger qui le menaçait, promit tout ce qu'on lui demanda, bien décidé, du reste, à ne point trahir ses opinions et son serment. On l'a beaucoup accusé depuis; cependant, il est positif que, pendant tous les pourparlers, personne n'était dupe, et que, royalistes et révolutionnaires, chacun cherchait à tirer tout le parti possible de sa position. Bientôt l'un des députés sortit, et le peuple entendit ces paroles rassurantes: « Les prisonniers sont aux » mains du procureur du roi. M. le maire ne peut rien pour eux » qu'intercéder vivement; quant à la garde nationale, il va s'occuper » de la rétablir. Du reste, il s'entendra avec le général et le préfet » pour les mesures à prendre ultérieurement: ainsi donc, ouvrez vos » rangs, qu'il puisse se rendre librement à la mairie. » Des cris de *vive la liberté! vive la charte!* succèdent à cette communication, et M. Levesque, entouré d'un cercle de jeunes gens qui le protége, se rend à l'Hôtel-de-Ville.

Une heure se passa, le peuple attendait l'exécution des promesses du maire, lorsqu'il apprit que ce magistrat, loin d'appuyer l'organisation de la garde nationale, s'y opposait de toutes ses forces. Quelques patriotes décidés songèrent alors à se procurer des armes; ils quittèrent la place Graslin, accompagnés d'une trentaine d'individus, qui les abandonnèrent au détour d'une rue; d'autres, réunis en un groupe, pensaient qu'il serait urgent de se mettre sur la défensive. *Eh bien!* leur dit l'un d'eux, *vous êtes là comme des filles, vous criez assez haut, mais vous n'agissez pas. Est-ce ainsi qu'on fait les révolutions? L'occasion est propice, il faut la saisir. Dans les moments de danger, l'homme de tête montre à ses adversaires une audace qui les étonne, une célérité qui les prévient.* Ces paroles, prononcées avec énergie, furent reçues par des applaudissements. Alors l'orateur proposa de faire de l'Erdre une ligne de défense en barricadant tous les ponts. Il proposa encore de barricader de même le pont de la Poissonnerie et de

couper l'un des ponts de la Loire : *par ce moyen*, disait-il, *nous aurons pour nous tous les nouveaux quartiers, la place Bretagne, le Marchix et l'Ile-Feydeau.*

Lorsqu'il fut question de quitter la place Graslin pour mettre ce projet à exécution, il ne se trouva que deux ou trois artisans qui voulussent se compromettre et suivre celui qui venait de les haranguer. Bientôt cependant ce petit groupe descendit la rue Crébillon, où quelques jeunes gens les rejoignirent. Le moment était critique, il s'agissait de savoir si, au nombre de cinq ou six, l'on commencerait les actes d'hostilités. Deux personnes se détachèrent pour aller porter dans toute la ville et surtout à la Bourse cette nouvelle que l'on allait couper les ponts ; les autres pensèrent qu'en traversant la place Royale et les rues en courant et en criant, ils exciteraient la curiosité et seraient suivis par le peuple. Ce moyen leur réussit : arrivés au pont de la Poissonnerie, ils étaient déjà 15 à 20 ; ils y reçurent de nombreux renforts, les uns venant de la Bourse, les autres de la place du Bouffay sur laquelle se trouvait une grande foule. Au pont de la Magdelaine, quelques ouvriers munis de pioches voulurent s'arrêter, mais sur les observations de ceux qui dirigeaient le mouvement, ils passèrent outre ; bientôt ils se trouvèrent au nombre d'environ cinquante au pont de Pirmil. Il y eut là comme un moment d'hésitation, soit fatigue d'une course rapide, soit appréhension de se mettre ouvertement et en plein jour en état de rébellion ; mais une main décidée enleva une pierre du pavé et la jeta dans la Loire, aux cris mille fois répétés de *vive la liberté!* Les hommes qui se sentaient le plus capables conduisirent l'opération : ils commandaient, on obéissait ; en moins d'une demi-heure l'arche fut coupée. Les uns alors s'occupèrent de faire retirer sur la rive droite les bateaux qui se trouvaient sur la rive gauche, les autres rentrèrent en ville pour se procurer des armes. Déjà deux cents patriotes se trouvaient réunis à la Bourse. Ils n'avaient point de chef, et personne parmi les anciens militaires auxquels on proposait le commandement ne voulait l'accepter. Au bout d'une heure ou deux de confusion, 150 hommes armés, n'écoutant aucune des justes observations qu'on leur faisait, se portèrent vers la demeure du général Despinois pour réclamer les prisonniers. Quelques patriotes, plus calmes et plus capables, se joignirent à eux pour diriger leur colonne. Arrivés sur la place Louis XVI, ils étaient à peine 80, un coup parti, on ne sait trop comment, devint le signal de la lutte qui s'établit

entre eux et les soldats du 10.ᵉ léger. Beaucoup de ceux-ci prirent la fuite, mais une compagnie, arrivant au pas de charge de la caserne, les remplaça et se posa de manière à former un demi-cercle avec les postes de l'hôtel d'Aulx et de Saint-Pierre. Une décharge faite de très-près, atteignit 47 patriotes, parmi lesquels 10 ont succombé. Ceux-ci se retirèrent à leur tour, les uns en jetant leurs armes, un plus petit nombre avec un admirable sang-froid. L'un d'eux, voyant le général Despinois à sa fenêtre, s'avança jusqu'à dix pas de la troupe, et tira dessus, mais une balle morte le renversa fort heureusement pour lui, et le sauva d'une décharge à laquelle il n'eut pas échappé. Telle fut l'issue de cette folle démonstration, qui ne pouvait avoir aucun résultat.

Peut-être eût-il été possible, si les patriotes s'étaient mieux entendus de profiter du désordre qui fut aussi grand parmi les militaires que dans les rangs des citoyens armés, de monter chez le général et de s'emparer des autorités par un coup de main hardi. L'un de nos concitoyens, bien connu par son énergie, en fit la proposition au milieu du trouble qui suivit la fusillade, mais ce fut en vain. Ceux qui s'étaient réunis malgré l'avis de leurs concitoyens pour aller sur le Cours, se débandèrent aussitôt que la troupe eut fait feu. Pendant qu'une cinquantaine d'hommes tenaient bon et se faisaient tuer ou blesser, les autres fuyaient dans toutes les directions. L'on vit alors plusieurs des meneurs se sauver à toutes jambes. Plusieurs se cachèrent, d'autres s'empressèrent de passer l'Erdre; mais leurs armes, qu'ils avaient lâchement abandonnées, ne tombèrent pas au pouvoir des soldats, elles furent relevées et emportées noblement par quelques-uns de ceux qui s'étaient le plus vivement opposés à l'échauffourée du Cours.

Le sang avait coulé, l'exaspération marchait en croissant; aussi, en un instant, les postes de l'intérieur de la ville furent désarmés, et les douaniers, qui se portaient au pont de Pirmil, furent arrêtés dans leur marche; la plupart étaient d'excellents patriotes, loin d'opposer de la résistance, ils s'empressèrent de donner au peuple les cartouches dont ils étaient pourvus. Les rassemblements continuèrent jusqu'au soir, où la foule se dissipa; quelques ouvriers restèrent seuls au poste central, observant une discipline toute militaire, et prouvant, par leur conduite, la moralité du peuple français. Le lendemain samedi, la chambre de commerce prit sur elle d'administrer en l'absence des

autorités. Ennemie par son essence de toute révolution, elle ne songea qu'à ses intérêts du jour, et se borna à laisser les affaires dans le *statu quo*, sans se mettre à la tête d'un soulèvement qu'elle voyait déjà gros de faillites, et dont elle ne comprenait pas toute l'utilité. Dès le 30 juillet, l'on avait proposé au général Dumoutiers ancien soldat de l'empire, de se mettre à la tête de l'insurrection; trop âgé pour avoir encore l'activité nécessaire en pareille circonstance, trop peu éclairé pour comprendre l'importance d'une révolution que personne ne voulait faire au profit d'un homme, il avait refusé. Le 2 août, vaincu par les sollicitations de ceux qui n'avaient pris aucune part à l'insurrection, il accepta le commandement de la garde nationale, lorsque tout était déjà officiellement terminé. Ses débuts ne furent pas heureux : son premier ordre du jour placardé dans les rues enjoignait aux habitants de ne pas détourner les soldats de l'obéissance passive qu'ils devaient à leurs chefs. On lui attribue aussi la défense qui fut faite dans les divers postes de prendre la cocarde tricolore.

Dans la nuit du 2 au 3 août, le général Despinois quitta Nantes pour passer dans la Vendée, qu'il ne réussit pas à soulever. Il se porta d'abord au-devant de ses cuirassiers qui, faute de pont, avaient été forcés de remonter jusqu'à Saint-Julien, et de passer la Loire à gué.

Dans notre ville comme à Paris, les royalistes furent tellement déconcertés de la révolution de juillet, qu'ils ne surent rien faire pour en arrêter les progrès. Le général Despinois eût pu, cependant, s'il avait compris sa position, jouer un grand rôle, peut-être même balancer la fortune du peuple; mais il perdit le temps en délibérations.

Telle fut la révolution de juillet à Nantes. Des patriotes ardents prirent l'initiative; le peuple les suivit. Les royalistes laissèrent faire, et d'autres ne s'occupèrent qu'à dépecer les administrations pour s'y placer eux, leurs amis et leurs créatures. Un instant les démocrates hésitèrent, incertains de savoir s'ils n'enlèveraient pas à la commission commerciale la direction des affaires. Il n'existait plus aucune autorité. Le champ était libre; ils avaient pour eux leur audace, leur conduite récente, et l'appui du peuple qui toujours est prêt à suivre ceux qu'il a vus payer de leur personne dans les moments de danger. L'incertitude qui entourait encore toutes les nouvelles de Paris, les empêcha d'exécuter un projet qui eût obtenu facilement une réussite temporaire.

Ils firent, du reste, preuve de bon sens, en ne cherchant point à imposer à la majorité des opinions qui étaient celles d'une minorité fort peu nombreuse ; il leur était d'ailleurs assez difficile d'agir avec ensemble, car ils se connaissaient à peine ; la Révolution de juillet, ayant été dans notre ville le produit d'une explosion spontanée et nullement l'œuvre de quelques conspirateurs. Mais il ne faut pas en conclure, comme on s'est plu à le répéter souvent depuis cette époque, que les démocrates n'avaient alors aucune idée gouvernementale. Sans entrer dans l'historique des faits contemporains, nous devons à la vérité de publier une page vieille de bientôt huit années, qui résume les vœux du parti qui se mit en juillet, dans notre ville, à la tête du mouvement révolutionnaire, la voici :

« 89 avait affranchi la classe moyenne : 1830 devait affranchir les » prolétaires. Accorder le droit électoral non plus à la fortune, mais » uniquement à la capacité ; supprimer les impôts sur le sel et sur » les boissons au moyen de la caisse d'amortissement ; relever le » crédit public, le commerce et l'industrie, en consacrant 10 ou 20 » millions de rente à encourager de grands travaux publics, et surtout » la construction d'un vaste système de chemins de fer, qui » lierait toutes nos grandes villes et augmenterait énormement la » valeur du fonds social de la France ; introduire le bon marché » dans le gouvernement ; poser en principe la nécessité d'examens » sévères et spéciaux pour toutes les places de finances, d'adminis- » tration et de diplomatie ; couvrir notre patrie d'écoles de toute » espèce ; remplacer les receveurs-généraux par des banques d'es- » compte et de commandite destinées à faire baisser, au profit du » petit commerce et de la petite industrie, le taux de l'escompte, » c'est-à-dire le loyer des instruments de travail, et à créditer les » ouvriers laborieux, économes et éclairés ; employer l'armée à des » travaux d'utilité générale, en faisant en sorte que chaque soldat » revienne chez lui plus moral, plus robuste, sachant lire, écrire, » compter, capable d'exercer une profession, et possédant un petit » pécule ; proclamer hautement qu'au lieu de punir il faut réfor- » mer, et, par suite, supprimer la peine de mort et changer le » système pénitentiaire ; ne pas contraindre, par une loi absurde sur » les céréales, l'immense majorité des Français à payer à 64 mille » grands propriétaires, qui possèdent les deux tiers de la France, » un énorme impôt ; réformer le système hypothécaire et les autres

Jusqu'au XV.e siècle, le protectorat féodal grandit en puissance, et la noblesse acquiert de l'importance. A cette époque, le talent et surtout la fortune commencent à donner du crédit aux vilains, et la bourgeoisie arrive à rêver cette égalité de droits qu'elle a voulu s'assurer par les Révolutions de 89 et de 1830.

A côté de la puissance territoriale créée par l'épée, s'élève un pouvoir nouveau, celui du clergé, souvent radical, quelquefois même révolutionnaire dans ses doctrines. D'abord humble et timide, cette puissance morale entièrement maîtresse des masses qu'elle soutient et console dans leurs souffrances, se montre chaque jour, à mesure de ses progrès, plus envahissante et plus hardie dans ses empiétements; bientôt elle marche de pair avec la noblesse : l'évêque et le duc luttent souvent ensemble, et parfois l'évêque l'emporte.

Au sein du clergé, mêmes combats qu'au sein de la noblesse. Avant même que les ducs eussent pris une grande prépondérance sur leurs hauts barons, les évêques avaient aboli l'élection populaire des curés et la suprématie synodale, et le pape avait enlevé aux prêtres du diocèse le droit de choisir leur évêque. Mais tout en détruisant la démocratie catholique, les évêques reformaient l'organisation judiciaire et contraignaient les seigneurs à les imiter; s'efforçant, par le bonheur du peuple, de légitimer des usurpations souvent nécessités par les fautes d'une démocratie peu capable d'user de ses droits.

Du X.e au XVI.e siècle, progrès sensibles dans les arts. Le protectorat féodal se montre digne de sa mission.

Du XVI.e jusqu'à nous, les idées sur l'art se modifient : le sentiment est sacrifié à la forme, et la forme elle-même manque de perfection et de grâce.

A l'apparition du protestantisme, les grands seigneurs cherchent à morceler l'unité territoriale à leur profit : protestants et catholiques se couvrent du manteau de la religion pour abaisser le pouvoir royal au niveau du leur; et le moyen-âge s'efforce de sortir du cercueil où Louis XI l'avait arrosé du sang des plus nobles seigneurs. Nantes, dans cette occurrence, se laisse aller à ses passions. Les gens *comme il faut* protestent avec plus ou moins de hardiesse; mais le peuple, entraîné par le théologal Christi, défend avec ardeur la religion de ses pères, et ne recule point devant les moyens de terreur pour sauver le catholicisme; ses efforts furent couronnés de succès.

Plus tard, le fédéralisme lève encore la tête. La corruption de la cour indigne la noblesse bretonne, et de braves gentilshommes, les plus purs et les plus loyaux du pays, font une insurrection. Mais cette insurrection est vaincue, et la cour, qui ne veut pas de contrôle, fait tomber la tête de quatre des révoltés, auxquels on avait promis la vie.

Le bien est difficile à faire; les intérêts privés s'opposent sans cesse aux demandes de l'intérêt général. Mellier, le plus digne et le plus habile des maires de Nantes, fait d'immenses réformes; cependant il échoue souvent dans ses projets, et le siècle qui s'est écoulé depuis sa mort voit à peine commencer leur réalisation.

En 89, la noblesse et la bourgeoisie commencent ce combat qui dure encore aujourd'hui; après des efforts inouis, le peuple, que la bourgeoisie avait appelé à son aide, s'empare du pouvoir et sauve l'unité et la nationalité française; mais bientôt il a perdu sa position, et la puissance des nobles d'écus, des accapareurs et des acheteurs de biens nationaux, succède à celle qui avait créé la dictature du comité de Salut Public.

Sous l'Empire, toutes les vertus sociales sont assoupies. — L'égoïsme et l'ambition semblent l'unique mobile; la démocratie et la liberté se réfugient aux armées.

Après la défaite de Waterloo, qui ramena la paix et bientôt, avec elle, des libertés oubliées, Nantes se réveille pour songer à son avenir. Pendant la lutte de la bourgeoisie et de la noblesse, de la monarchie et du constitutionalisme, notre ville fait de nombreux efforts vers le bien-être matériel, que les autorités dirigent quelquefois avec habileté, presque toujours avec zèle.

En 1830, les ordonnances de Charles X deviennent l'occasion d'une insurrection: les préventions populaires contre la branche aînée des Bourbons, les vœux démocratiques de quelques républicains, les jalousies de l'aristocratie bourgeoise, les souvenirs de l'Empire, s'unissent contre un gouvernement dont l'imprudence avait démoralisé ceux de ses soutiens qui unissaient l'intelligence au dévouement. — Quelques autorités se montrèrent fidèles à leurs serments et à leurs croyances; d'autres ne pensèrent qu'au nouveau soleil qui, le lendemain, pourrait se montrer à l'horizon.

Tels sont les nombreux enseignements que, dans cette histoire.

nous avons voulu présenter à nos concitoyens. — Faisant abstraction de notre position individuelle, nous avons voulu, avec une entière justice, rendre à chacun selon ses œuvres. Peu nous importe le jugement de ces hommes auxquels l'opinion si mobile des journaux apprend chaque jour ce qu'ils doivent penser des événements de la veille. — Comme celui qui s'élève sur les tours gothiques de nos cathédrales, et qui de là voit à ses pieds, du sein d'un air plus pur, la foule qui s'agite et se remue près de ses étroites demeures, nous avons cru que, du fond de son cabinet, l'écrivain devait voir se dérouler devant lui les tableaux changeants de la vie sociale, et les reproduire à ceux qui veulent profiter de ses études, sans se permettre autre chose que de dévoiler le lien mystérieux qui unit, les unes aux autres, les scènes de ce long drame qui forme l'histoire d'une petite portion de l'humanité.

Partout où nous avons trouvé le bien et le beau, nous l'avons mis en évidence et nous avons dit en son lieu les services du clergé, la grandeur de la noblesse, les vertus des nobles fédéralistes et des Girondins leurs successeurs, le dévouement à leurs opinions des royalistes et des républicains, les qualités administratives de quelques-uns des chefs de la cité.

Si nous n'avons point voulu continuer cette histoire au-delà de 1830, c'est que la dictature populaire, le Directoire, l'Empire et la Restauration sont des faits accomplis, tandis que le règne de la bourgeoisie commence à peine. — Nous n'avons point douté de notre impartialité dans cette circonstance. Nous eussions dit les croyances et les obligations de la bourgeoisie lors des lois de septembre, comme nous avons raconté la terreur religieuse de la Ligue et la terreur démocratique qu'organisa 93. — D'un autre côté, lorsque l'autorité locale semble vouloir prendre l'initiative pour de grandes améliorations, nous avons cru qu'il était de notre devoir d'attendre ses actes pour la juger. — Nous l'avons vue constamment bienveillante et paternelle dans les mauvais jours ; nous espérons la trouver, aux jours de paix, progressive et hardie dans la voie des réformes de toute espèce. — A d'autres donc le soin de raconter comment elle aura rempli cette double tâche.

FIN DE L'HISTOIRE DE NANTES.



MAIRES DE NANTES, ÉLECTIFS DE 1564 A 1800.

La Mairie de Nantes a été érigée par François II, roi de France, suivant lettres-patentes données à Blois, en janvier 1559, enregistrées au Parlement, le 30 avril suivant, et à l'exécution desquelles s'opposèrent l'Université, la Chambre des Comptes, le Présidial, le Gouverneur et les deux Chapitres de Saint-Pierre et de Notre-Dame, et autorisée par nouvelles lettres du roi Charles IX.

Règne de Charles IX.

1 (1564). Geffroi Drouet, sieur de Langle.
2 (1565). Yves Rocas, sieur de la Challonnière.
3 (1568). Mathieu André, sieur de Champeaulx et Dutertre.
4 (1569). Pierre Cornullier, sieur de la Tousche.
5 (1570). Jean Morin, sieur de la Marchaudrye.
6 (1571). Guillaume Harrouys de la Seilleraie.
7 (1572). Michel Leloup, sieur du Breil.
8 (1573). Jacques Grignon, sieur de la Grignonnais.

Règne de Henri III.

9 (1575). Jean Boutin, sieur de la Court et de Chamballan.
10 (1575). Robert Poullain, sieur de Gesvres.
11 (1577). Michel Loriot, sieur du Fief.
12 (1578). François Myron, sieur de Villeneufve.
13 (1579). Antoine de Brenezay, sieur de Carcouet.
14 (1580). Bonnaventure de Compludo, sieur de Lyvernière.
15 (1582). Claude Brossard, sieur de la Trocardière.
16 (1583). Antoine Gravoil, sieur de Saint-Michel.
17 (1584). Jacques de Marquès, sieur de la Branchoüère,
18 (1585). Jean Frusneau, sieur de la Noë.
19 (1587). Charles Harrouys, sieur de l'Espinay.

Règne de Henri IV.

20 (1589). Pierre André, sieur du Tertre.
21 (1591). Jean Laubier, sieur de la Chaussée.

22 (1594). Guillaume Dubot, sieur de Launay.
23 (1596). Jean Fourché, sieur de la Courrousserie.
(1598). Charles Harrouys, réélu par la volonté du roi, Henri IV étant à Nantes.
24 (1599). Gabriel Hus, sieur de la Bouchetière, nommé par le roi.
25 (1601). Julien Laurens, sieur de l'Héraudière.
26 (1603). Yves Leloup, sieur du Breil.
27 (1605). Claude Cornullier, sieur de la Tousche.
28 (1607). Michel Loriot, sieur de la Noë.
29 (1609). René Charette, sieur de la Bretonnière.

Règne de Louis XIII.

30 (1611). Jean Blanchard, sieur de Lessongère.
31 (1613). Louis Charette, sieur de la Colinière.
32 (1615). Pierre Bernard, sieur de la Turmelière.
33 (1618). André Morin, sieur Duboys.
34 (1620). Alexandre Charette, sieur du Pellan.
35 (1621). Jacques Raoul, sieur de la Guibourgère.
36 (1623). Jean Harrouys, sieur de la Seilleraie.
37 (1625). Jean Harrouys, seigneur de l'Espinay.
38 (1627). René Mesnardeau, seigneur du Perray.
39 (1629). René de la Tullaye, escuyer, sieur de Bellisle.
40 (1631). Guillaume Blanchard, seigneur de la Chapelle.
41 (1633). René Bernard, sieur de la Turmelière.
42 (1634). André Dubot, seigneur de la Grandehaye.
43 (1636). René Charette, seigneur de la Bretonnière.
44 (1637). François Bourgogne, escuyer, sieur de Vieille-Cour.
45 (1639). Pierre Poulain, sieur de la Vincendière.
46 (1642). Christophe Juchault, seigneur du Blottereau.

Règne de Louis XIV.

47 (1644). Yves Demonty, seigneur de la Chalonnière.
48 (1647). Jacques de Bourgues, sieur de la Jaunais.
49 (1648). Mathurin Boux, seigneur du Tail et de la Varennes.
50 (1650). Jean Charette, seigneur de la Gascherie.
51 (1654). Claude Bidé, seigneur de Ranzay.
52 (1654). Jean Fournier, seigneur de la Pinsonnière, etc.
53 (1657). René de Pontual, chevalier, seigneur de Pontual.
54 (1659). Jacques Husteau, seigneur du Baron.

55 (1661). Jean Poulain, sieur de la Vincendière.
56 (1662). Louis Macé, seigneur de la Roche.
57 (1664). Mathurin Giraud, seigneur de la Bigeotière.
58 (1666). François Lorido, escuyer, sieur du Mesnil, etc.
59 (1668). Jacques Charette, seigneur de Montbert.
60 (1671). Gratien Libault, escuyer, seigneur de la Templerie.
61 (1673). Jean Regnier, escuyer.
62 (1675). Louis Charette, seigneur de la Gascherie.
63 (1677). Charles-César Chevalier, seigneur du Bois-Chevalier.
64 (1679). Jacques Frémont, escuyer, seigneur du Bouffay et des Croix.
65 (1682). Louis Mesnard, escuyer, seigneur du Pavillon et du Plessis.
66 (1684). Claude Bidé, seigneur de la Botinière.
67 (1685). Guillaume Delisle, seigneur de la Nicolière, etc.
68 (1688). Paul Cassart, seigneur du Broussay, etc.
69 (1690). Pierre Noblet du Villo, chevalier, seigneur de l'Espeau, Duchaffault, etc.
70 (1693). Julien Proust, escuyer, seigneur de Port-la-Vigne.

Règne de Louis XV.

71 (1716). André Boussineau, escuyer, seigneur de la Patissière.
72 (1720). Gérard Mellier.
73 (1730). René Le Ray, sieur du Fumet.
74 (1732). Jean-François Vedier.
75 (1735). René Darquistade, escuyer, seigneur de la Maillardière.
76 (1736). Claude Petit, sieur de la Bauche.
77 (1738). François Moricaud, sieur de la Haye.
(1740). René Darquistade, seigneur de la Maillardière, réélu.
78 (1747). François Du Rocher.
79 (1748). Mathurin Bellabre.
80 (1754). Jean-Baptiste Gelée de Prémion.
81 (1764). Léonard Joubert du Collet.
82 (1766). François Libault.
83 (1770). Philippe-Vincent Roger.
84 (1772). Pierre de la Ville de Chambardet.

Règne de Louis XVI.

(1776). J.-B. Gelée de Prémion, réélu.

85 (1782). Jean-Jacques Berrouette.
86 (1786). Georges Guérin de Beaumont.
87 (1787). Pierre Richard, seigneur de la Perverchère.
88 (1789). Christophe-Clair Daniel de Kervégan.
89 (1791). Pierre-Guillaume-Henri Giraud du Plessix.

République.

90 (1792). René-Gaston Baco de la Chapelle.
91 (1793). Jean-Louis Renard, nommé par les Représentants du Peuple.

Directoire.

(1795). Pierre-Guillaume-Henri Giraud du Plessix, réélu.
92 (1795). Gilbert de Beaufranchet.
(1797). Christophe-Clair Daniel de Kervégan, réélu.
93 (1797). Julien-François Douillard.
94 (1798). Louis-Marie Saget.

Consulat.

95 (1800). François-de-Salles-Godefroy Fellonneau.
96 (1801). Claude-Sylvain Paris.

Règne de Napoléon.

97 (1803). Augustin-Louis Deloynes de la Pommerais, etc., nommé par l'Empereur.
98 (1808). Jean-Baptiste-Charles Bertrand-Geslin.

Règnes de Napoléon et Louis XVIII.

99 (1813). Bonnaventure Dufou.

Cent Jours et Louis XVIII.

(1815). J.-B.-Ch. Bertrand-Geslin.
100 (1816). Louis Rousseau de Saint-Aignan.

Règnes de Louis XVIII et Charles X.

101 (1819). Louis-Hyacinthe-Nicolas Levesque.

Règne de Louis-Philippe.

102 (1830). Soubzmain.
103 (1832). Ferdinand Favre.

TABLE DES MATIÈRES, PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

TABLE DES NOMS CITÉS DANS CET OUVRAGE.

PLACEMENT DES PLANCHES.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS.

MESSIEURS,

Agasse, à Angers.
Aguesse, à Nantes.
Allard (Emile) D.-M., *id.*
Alroux, *id.*
Amouroux fils, architecte, *id.*
André, *id.*
Anthus père, *id.*
Ariel, *id.*
Arnoux (Eugène), *id.*
Athénas (P.), *id.*
Aubert, *id.*
Aucam, *id.*
Audineau, *id.*
Audrain fils (Armand), *id.*
Babonneau fils (J.-F.), *id.*
Baillergeau, à Angers.
Ballu, à Nantes.
Barrault, pharmacien, à Machecoul.
Barthault, à Nantes.
Baudoux (Henri), *id.*
Baulin (L.-J.-B.-A.), *id.*
Beaunez (P.-H.), *id.*
Beauregard (de), *id.*
Bec-de-Lièvre (le marquis de), à Nantes.
Bellier, *id.*
Belineau, *id.*
Bellizard Dufour et C.ie, à Londres.
Berthélemy, à Nantes.
Besnard de la Giraudais, *id.*
Berthou (de), *id.*
Bibliothèque publique, *id.*
Bigeon fils, *id.*
Billault, *id.*
Biré (l'abbé), *id.*
Bizeul père, à Blain.
Blanchard, à Nantes.
Blanleuil, *id.*
Blon, architecte, *id.*
Bodichon, architecte, *id.*

MESSIEURS,

Boissauveur, à Nantes.
Boisteaux père, *id.*
Boitard aîné, *id.*
Bonafoux, à Angers.
Bonamy fils, à Nantes.
Bondy (M.me de), *id.*
Bonhiol fils, *id.*
Borner, pharmacien, *id.*
Bossi, *id.*
Bouhour, *id.*
Boulanger, *id.*
Bouler, *id.*
Bourel (G.), conservateur de la bibliothèque de Saint-Brieuc.
Bourgette, à Nantes.
Boyer, *id.*
Brossard, notaire, *id.*
Brunet (M.me), *id.*
Buroleau jeune, *id.*
Busseuil (W.), *id.*
Cadaran (de), *id.*
Canville, libraire, à Angers.
Cassard aîné, à Nantes.
Cassard jeune, *id.*
Chambellé (de), *id.*
Chambré, *id.*
Chambre de la Ville, *id.*
Chambre de Commerce, *id.*
Chapplain, bibliothécaire, *id.*
Chassin, à Quimperlé.
Chatellier fils, à Nantes.
Chesnard, juge-de-paix, *id.*
Chesneau, ancien notaire, *id.*
Chesneau, huissier, *id.*
Chevas (J.), *id.*
Chevrier, à Angers.
Cigliutty.
Cigogne, à Paris.
Clémensin-Dumaine, à Nantes.
Codrosy (de), *id.*

MESSIEURS,

Labesge (M.me de), à Pressac.
La Bretesche (le marq. de), à Nantes.
La Brosse (H. de), *id.*
Ladmirault fils, D.-M., *id.*
Laennec fils, *id.*
Lafond, D.-M., *id.*
Lafont (Joseph), *id.*
Laganrie (Félix), *id.*
La Gillardais, à Quimperlé.
Lagrange, à Nantes.
La Jarriette (de), *id.*
Lalande, *id.*
Lamaignère, *id.*
La Rochefoucauld (de) *id.*
Lasceron, à Niort.
Lasnier Baudain, à Nantes.
Lathébaudière (A.) *id.*
Launay-Gagnot (6 ex.), à Angers.
Lebreton (Auguste), à Nantes.
Lecrom, *id.*
Ledoux, à Savenay.
Lefort (l'abbé), à Nantes.
Lefranc, *id.*
Legrand, *id.*
Le Huen, *id.*
Le Lasseur (Charles), *id.*
Lelièvre aîné, *id.*
Lemierre, *id.*
Le Nepveu, *id.*
Leroux, *id.*
Le Sant (Charles), *id.*
Lesné, *id.*
Letourneux, *id.*
Liegeard, Ile-Bourbon.
Lindet, à Nantes
Litou, *id.*
Livenais, *id.*
Lobinsky. *id.*
Loret, D.-M., à Paris.
Lorieux, à Nantes.
Louis (Thomas), *id.*
Luminais, *id.*
Mabit, *id.*
Maguéro, pharm., *id.*
Mainguy, à l'Ile-Bourbon.
Mairie de Nantes (4 exemplaires).
Maisonneuve, à Nantes.
Mallefaud, *id.*
Marcé jeune, *id.*

MESSIEURS,

Margot fils, à Nantes.
Marion (Calixte), *id.*
Marion de Procé, D.-M., *id.*
Marion, vice-président, *id.*
Marolles (G. de), *id.*
Marquenet fils, *id.*
Marson, *id.*
Masseaux père, *id.*
Mauduit, D.-M., *id.*
Maugars, à Angers.
Maujouan, notaire, à Nantes.
Menard, à Angers.
Meresse (Just.), à Guerande.
Menot, à Nantes.
Merson (Olivier), *id.*
Merveille, *id.*
Mesnard, à Savenay.
Michelin, à Angers.
Mieulle (Anatole de), *id.*
Monet, à Nantes.
Mosselmann, à Paris.
Moutrieux, à Angers.
Musseau, à Nantes.
Nogues, *id.*
Normand, *id.*
Pacquetau fils, *id.*
Pageau (Eugène), *id.*
Palois, D.-M., *id.*
Pasquereau, *id.*
Pasquier, *id.*
Paumard (M.me), *id.*
Pavec aîné, *id.*
Pavec jeune, à Savenay.
Pavie, à Angers.
Payen, à Nantes.
Périgault fils, *id.*
Périn, à Montferand.
Pesron, à Paris.
Petitjean, à Nantes.
Phelippe Beaulieu, à Sautron.
Philippe, à Nantes.
Picart (Michel), *id.*
Pingrié, *id.*
Pinel, *id.*
Pinsonnais (de la), *id.*
Pion aîné, *id.*
Pipat fils, *id.*
Planteau, *id.*
Plumart, *id.*

ERRATA.

Pages 99, 1.re ligne ; au lieu de l'absolution, *lisez :* l'excommunication.

Id. 164, 1.re ligne ; au lieu de Jean V, *lisez :* Jean IV.

Id. » 23.e » *id.* » *id.*

Id. » 29.e » *id.* » *id.*

Id. 600, 44.e » après conférence de la Jaunais, *lisez :* 499.











